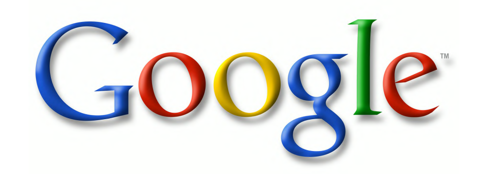
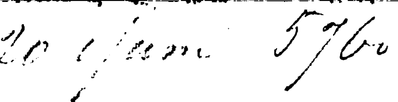








HISTOIRE

D'ITALIE.

HISTOIRE

D'ITALIE,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

LE DOCTEUR HENRI LEO ET BOTTA.

Traduite de l'allemand et considérablement augmentée de notes depuis le milieu du 16e siècle,

PAR M. DOCHEZ.

TOME PREMIER.

PARIS.

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

1844

HISTOIRE

D'ITALIE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

DU TERRITOIRE ET DES HABITANTS DE L'ITALIE EN GÉNÉRAL.

§ Ier. *De l'Italie dans ses rapports généraux avec les pays étrangers.*

L'Italie se divise en deux parties essentiellement distinctes, comme il est facile de le reconnaître au premier coup d'œil jeté sur la carte (1) : l'une, située au nord et au nord-est de l'Apennin, est une contrée qui offre toutes les ressources nécessaires à l'industrie, au commerce, à la civilisation, climat doux, habitants actifs, moyens de communications faciles entre toutes ses parties; l'autre, située à l'ouest, au sud et au sud-est de la même chaîne, est, au contraire, entrecoupée d'une multitude de montagnes, de petites vallées et de plaines encore plus resserrées, aboutissant à la mer, qui n'ayant entre elles aucun rapport naturel, manquent d'un centre commun, à tel point que pour la

(1) Napoléon appelle la partie septentrionale l'*Italie continentale*, et la méridionale, la *presqu'île*. Cf. Description de l'Italie, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire d'Italie sous Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène. Tom. III, dicté au comte de Montholon (Londres, 1823), p. 87 et suiv.

plupart la communication est plus facile par mer que par terre. On trouve ici des jardins d'orangers, et même des plantations de cannes à sucre, à côté de terrains âpres et escarpés, de montagnes rocheuses qui ne présentent que des ressources pour la chasse et l'éducation des bestiaux; et l'on observe dans les hommes mêmes un contraste analogue : la plus grande indolence et des passions impétueuses, la politesse la plus délicate et une grossièreté presque sauvage.

Si nous examinons la partie septentrionale, cette vaste contrée presque entièrement plate, qui s'étend entre les Alpes et les Apennins, et sur les deux rives du Pô, depuis les limites de la Carniole jusqu'à Ancône, et depuis Venise jusqu'au col de Tenda, elle présente pour cet espace un long développement de côtes, et sur ces côtes des points importants qui la mettent en communication avec tout le littoral de l'Adriatique. Bornée au nord et à l'ouest par les Alpes, cette contrée semble presque fermée aux étrangers par une ceinture de hautes montagnes; mais la plupart des routes qui les traversent sont moins escarpées du côté des pays étrangers que du côté de l'Italie, ou se divisent ici en tant de routes diverses, qu'il faudrait ou des forces extrêmement supérieures, ou le génie d'un Napoléon, pour repousser l'ennemi qui voudrait y pénétrer (1). L'Italie est donc, jusqu'à un certain point, à la discrétion des habitants de la France, de l'Allemagne et de la Hongrie; et les Burgundes, les Franks, les Bavarois, les Allemands et les Magyares, ont jadis décidé de son sort, comme l'ont fait, à une époque plus récente, les Français, les Suisses et les Autrichiens. Les nations slaves de la rive orientale de l'Adriatique, les Épirotes, les Grecs et les Turcs, n'ont pas exercé une aussi grande influence sur cette partie de l'Italie; mais c'est moins à la nature du pays qu'il faut l'attribuer qu'à la triste situation politique dans laquelle ces peuples ont langui depuis des siècles, et quelques-uns depuis le commencement de leur histoire. Venise même s'est fortifiée par ses luttes contre les nations étrangères, enrichie par son commerce avec elles, et les a, en partie, soumises à son pouvoir.

Le reste de l'Italie est divisé, comme nous l'avons déjà dit, en une multitude de petits territoires séparés, qui, partant de la Marche d'Ancône à l'est, et des montagnes liguriennes à l'ouest, courent le long de l'Apennin jusqu'à la Calabre, et ont pour limites de petites chaînes de montagnes, se rattachant à la chaîne principale comme les arêtes au dos du poisson (1). La réunion de ces différents pays sous un seul pouvoir sera toujours fort difficile; elle sera même presque toujours impossible, pour peu que les habitants s'y opposent. Les grandes armées seraient moissonnées par les maladies contagieuses qui règnent chaque année dans les lieux bas, ou elles périraient dans des guerres de guerillas, qui sont si faciles dans les montagnes, et qui tourneraient toujours à l'avantage des habitants. Dans la partie méridionale de la presqu'île, particulièrement en Calabre (2), on ne pourra jamais établir d'une manière durable d'autre gouvernement que cette espèce d'administration turque, qui se contente de percevoir des tributs modérés, et abandonne le

(1) Il n'y a qu'une partie de la frontière occidentale qui fasse ici une différence. Napoléon dit à cet égard : « Une armée qui, d'Italie, franchit le Var, est entrée en France; mais une armée qui, de France, franchit le Var, n'est pas entrée en Italie : elle n'est que sur le revers des Alpes maritimes. Aussi longtemps qu'elle n'a pas franchi la haute crête des Alpes pour descendre en Italie, l'obstacle reste tout entier. » Cf. l'ouvr. cité, p. 105. La frontière la plus faible de la Haute-Italie est celle du nord. *Ib.*, p. 109.

(1) Napoléon s'exprime ainsi : « Différentes ramifications courent et rencontrent les deux mers; mais elles sont toutes subordonnées à la chaîne principale. » Cf. ouvr. cité, p. 100.

(2) Cf. *Séjour d'un Officier français en Calabre.* Paris, 1820.

reste à la nature et à l'intérêt des vassaux ou des corporations. Dès que des souverains étrangers ont voulu adopter cette manière de gouverner, si agréable à toute nation non civilisée, il leur a été facile de faire reconnaître leur pouvoir; mais à la première apparition de nouveaux étrangers qui offraient de meilleures conditions, ils étaient obligés de leur céder la place. Ils ne trouvaient aucun appui dans leurs sujets, la nature de leurs rapports mutuels n'ayant pu former entre eux aucun lien de sympathie. C'est là la seule manière d'expliquer comment un pays si bien défendu par la nature a presque toujours eu des souverains étrangers. Ajoutons que de tous les peuples établis sur les côtes de la Méditerranée, il n'en est aucun pour ainsi dire qui n'ait régné quelque temps sur Naples : les Espagnols et les Français, les Grecs et les Arabes, les Allemands et même les Hongrois, ont décidé du sort de l'Italie méridionale, et cherché à donner des lois à un pays dont les habitants dans quelques contrées, paraissent avoir oublié, ou n'avoir jamais connu les premiers éléments de la vie sociale.

Une seule circonstance a préservé la vallée du Tibre de subir les mêmes destinées que Naples; c'est qu'elle renfermait Rome, la capitale du monde, Rome, au sort de laquelle (presque depuis les migrations) une grande partie de l'Europe avait un intérêt immédiat, dans laquelle on voyait une espèce de centre, ou du moins de point d'appui pour tant d'autres institutions. De même que quand on pèse des quintaux, des mouches peuvent jouer sur l'un ou l'autre plateau de la balance sans rien changer aux rapports des poids, de mêmes les habitants de l'État de l'Église n'ont eu presque aucune influence sur ses destinées, ou du moins leur action a été beaucoup moins grande que celle des royaumes souvent très-éloignés de la chrétienté. Les nations étrangères ont régné plus rarement à Rome qu'à Naples; mais, depuis la fondation de la primatie papale jusqu'aujourd'hui, Rome a été un point de rencontre pour les étrangers; et la politique de la cour pontificale n'était qu'exceptionnellement italienne, elle embrassait déjà dans ses vues les peuples et les princes étrangers, à une époque où ceux-ci n'avaient pas la moindre idée de cette unité de principes et d'intérêts qui peut lier entre eux différents États.

La Toscane et les côtes liguriennes n'ont d'importance politique que par leur commerce, qui serait impossible sans relations avec le dehors; et en outre les États qu'elles renferment sont trop petits pour pouvoir seuls maintenir leur indépendance dans un pays dont la partie la plus importante a toujours vu, depuis la chute de l'empire romain, son sort décidé par les intérêts de princes ou de peuples étrangers.

C'est ainsi que l'Italie apparaît au dehors sans consistance, sans indépendance, destinée par la nature à recevoir dans son sein et à mettre en œuvre une multitude d'éléments divers. Elle a rempli cette tâche, jusqu'à ce qu'elle fut en grande partie donnée en apanage à des branches cadettes de dynasties étrangères; mais par-là même elle est restée stationnaire sous le point de vue intellectuel, et c'est l'intérêt de quelques familles originairement étrangères au pays, qui a dirigé, non-seulement sa conduite politique, mais encore ses opinions et sa vie intellectuelle.

Outre cette facilité d'accès du territoire italien, nous devons encore mentionner ici une autre propriété qu'il a toujours possédée, et qui lui a donné une position d'une importance incalculable, tant que le monde civilisé s'est presque borné aux côtes de la Méditerranée : par son prolongement dans cette mer, et sa séparation en deux portions à peu près égales, l'Italie était le centre le plus convenable de tout le commerce et de toutes les relations de ce monde, ou plutôt de l'univers entier, puisque jadis le commerce de l'univers ne s'étendait pas au delà de la Méditerranée. Cette importance aujourd'hui disparue de la terre d'Italie, il ne faut pas la perdre de vue dans l'exposition de ses destinées au moyen âge, si l'on veut surtout

bien les comprendre. On peut comparer la position de l'Italie par rapport à la Méditerranée, à la position du Mexique et du Guatimala par rapport à l'Océan (1).

§ II. *Configuration intérieure de l'Italie.*

A. Partie septentrionale.

La partie septentrionale de l'Italie est la seule qui offre une certaine étendue de territoires ayant à peu près le même sol et le même climat. La plaine presque horizontale qui se déroule de chaque côté du Pô est la seule partie que la nature elle-même ait désignée comme un grand tout, bien qu'elle ait été, depuis longtemps, divisée par les hommes en plusieurs États de circonscriptions diverses. Une fertilité presque également luxuriante dans toute la vallée du Pô, produite et entretenue par les cours d'eau qui aboutissent à ce point de toutes les directions, lui a de bonne heure valu le surnom de *Paradis italien*. On doit signaler en première ligne les affluents de la rive gauche, qui viennent tous des vallées des Alpes, et en partie des lacs. Les campagnes qu'ils traversent, protégées contre le nord par les Alpes, exposées aux rayons d'un soleil ardent, que repercutent les rochers et les montagnes, jouissent d'un climat plus chaud que le voisinage immédiat du Pô, et forment les plus riches et les plus magnifiques paysages de l'Europe.

Comme le Pô est navigable jusque fort avant dans les terres, il ne vivifie pas seulement les campagnes, mais excite encore l'industrie ; et les constructions et les digues qu'ont nécessitées le volume de ses eaux et la rapidité de son cours, ont dû susciter de bonne heure l'esprit d'invention des peuples qui ont voulu habiter ses rives (1). Quoiqu'il traverse une contrée qui, par sa forme, s'annonce comme un grand tout, il parcourt cependant, depuis sa source au mont Viso jusqu'à son embouchure, des campagnes de caractères fort divers : d'un côté, des cantons montagneux d'une âpreté sauvage ; de l'autre, des terrains bas, qui ne s'élèvent guère au-dessus du niveau de la mer, et rappellent la Hollande. Pendant que les peuples qui habitent les lieux voisins de sa source ont à lutter contre la pauvreté du sol et à redouter les avalanches, les hommes établis près de son embouchure voient à de certaines époques de l'année, la terre couverte d'une masse d'eau, au-dessus de laquelle on n'aperçoit que les cimes des arbres, et les villages qu'on a eu la précaution de bâtir sur les lieux les plus élevés.

A la vallée du Pô se rattachent comme annexes la mince langue de terre qui s'étend entre les Apennins et la mer Adriatique, jusqu'à Ancône, et une autre un peu plus large

(1) Sur les constructions hydrauliques de la Haute-Italie, qui remontent à une haute antiquité, comparez Niebhur, *Histoire romaine*, première partie, dans cette Collection : « Les bras que forme le Pô à son embouchure ont été creusés ou dirigés par les Tuskes; ce sont eux qui ont formé son Delta par des canaux et des digues. »—Napoléon dit : « Les rivières qui entrent dans le Pô par la rive droite, surtout depuis le Tarro, y causent de fréquentes inondations, et occasionnent grand nombre d'accidents et de désordres, ce qui donne lieu à de grandes questions d'hydraulique, et a rendu les ingénieurs italiens plus experts dans cette science que tous les autres savants de l'Europe. » Ouvr. cité, p. 103.

(1) Je ne crois pas que personne s'attende ici à une minutieuse description géographique et topographique de l'Italie. Je ne veux que donner les indications nécessaires pour faire bien comprendre les événements qui se développeront dans le cours de l'histoire; tout autre travail n'appartient point à un ouvrage historique.

qui court entre les Alpes et la même mer, jusqu'au territoire d'Aquilée.

Pour l'histoire, l'Italie septentrionale se divise donc en cinq parties, marquées chacune d'un caractère différent :

1° *La vallée du Pô supérieur*, entre le duché de Montferrat, les Alpes maritimes et les Alpes cottiennes, à laquelle viennent aussi aboutir la vallée de la Dora et quelques autres plus petites.

Ce pays, qui est entouré presque de tous côtés par des montagnes, qui est particulièrement borné au nord et à l'ouest par les plus hautes chaînes des Alpes, a reçu de cette position une empreinte politique très-déterminée. Son commerce qui, depuis peu, s'est principalement dirigé vers la Suisse, la France et Gênes, fut fort restreint tant que les communications ne furent pas ouvertes, tant que les routes ne furent pas sûres ; il ne pouvait offrir à la Lombardie, située à l'est, et avec laquelle les communications étaient plus faciles, que les mêmes articles fournis aussi par le territoire lombard. Le commerce ne pouvait donc pas ici, comme dans la plus grande partie du reste de la Haute-Italie, dominer toutes les autres classes ; jamais la fortune en capitaux n'y obtint la prédominance sur la propriété foncière au même point qu'à Milan et à Gênes. Les biens territoriaux des familles nobles n'y étaient pas aussi divisés qu'ils le furent dès les XIe et XIIe siècles dans les États plus orientaux ; et jusqu'à la révolution française, le caractère politique du Piémont est resté celui d'un État féodal. Dans les temps les plus récents, cette base anciennement donnée à l'organisation sociale, se trouve encore dans les exploitations rurales (1) établies sur une plus grande échelle ; tandis que leur morcellement dans le reste de l'Italie, bien qu'approprié au climat et au sol, est néanmoins trop peu conforme au mode adopté dans les autres pays, pour obtenir une approbation sans réserve.

Les grands propriétaires, les nobles, ont donc pu maintenir en Piémont leur ascendant et leurs droits plus longtemps et plus complétement qu'ailleurs ; et le pays qui forme aujourd'hui le principal élément du royaume de Sardaigne paraît un État aristocratique par rapport à la Lombardie, où dominent encore les institutions municipales, comme autrefois la Thessalie relativement à la Grèce. Sous ce rapport, l'esprit public du Piémont pourrait être regardé comme une transition de l'esprit italien à l'antique esprit français, de même que par sa position géographique il sert de passage entre les deux pays.

2° *La vallée du Pô inférieur*, comprenant les contrées qui s'étendent au nord et au sud du Pô, depuis le Piémont jusqu'à l'Adige et au Rheno.

Pendant que les pays à l'ouest et au nord-ouest de la Haute-Italie recevaient plus facilement les marchandises de l'orient et du sud par la Provence que par le Piémont, la Lombardie fut longtemps presque la seule route par laquelle elles pussent parvenir à l'Allemagne ; et ce fut cette circonstance qui fixa le caractère politique de la contrée. Depuis les premiers temps du moyen âge jusque vers la fin du IXe siècle, la Hongrie resta sous la domination d'un peuple, sinon ami de la paix, du moins non hostile au commerce et à l'industrie, les Avares ; et ce peuple avait entre les mains le commerce de l'Allemagne avec Bysance, par conséquent avec l'Orient. Mais lorsque ensuite les farouches Magyares prirent possession du pays, le commerce devint impossible sur cette direction, et il chercha une autre route ; depuis cette époque, il se dirigea principalement par la Lombardie. Les rapports politiques de la France avec l'Italie avaient déjà ouvert plusieurs grandes routes à travers les Alpes, entre autres celle qui traverse le Tyrol pous aboutir à Vérone, et une autre qui traverse la Suisse pour aboutir au lac de Como et à Milan, ou plutôt ces routes étaient restées praticables depuis le temps des Romains. De bonne heure le commerce reçut donc une forte impulsion dans ce pays, et

(1) Cf. *Lettres écrites d'Italie*, par Lullin de Chateauvieux. Genève, 1818, 2 vol. in-8o.

bientôt il obtint une telle prépondérance, qu'il domina toutes les autres classes.

Milan, situé à mi-chemin entre Pavie, l'ancienne capitale du pays, et Como, triompha d'abord pacifiquement de la première, qui devait son importance à sa forte position militaire; elle la surpassa dans le commerce à une époque où tout, en Lombardie, dépendait du commerce. Puis, après de longues luttes, elle soumit par la force des armes Como, qui menaçait de préparer le même sort à Milan. Tout ce qui, dans la Lombardie, était opposé au gouvernement démocratique, se joignit à Pavie et à Como, que les Milanais traitaient hostilement. Mais la politique libérale et bourgeoise, le parti des Guelfes, qui était favorisé par la situation naturelle du pays, remporta la victoire sur la politique monarchique, sur le parti impérial, ou gibelin, des villes de Pavie et de Como, qui s'appuyait sur les Allemands.

La Lombardie est donc le pays des formes républicaines, du gouvernement municipal; et les cités situées sur la rive droite du Pô et comprises dans la même circonscription, quoique de moindre importance, ont constamment partagé son sort et suivi la même ligne politique.

3° *Les embouchures du Pô, les lagunes et les îles de Venise.* Venise présente jusqu'à un certain point, la forme d'un vaisseau gigantesque à l'ancre dans la mer Adriatique. Ses rues étroites, par-là même qu'elles ne sont destinées qu'aux hommes, et qu'on n'y voit jamais ni voitures, ni bêtes de somme, ressemblent aux galeries intérieures d'un bâtiment, et l'on pourrait regarder la magnifique place de Saint-Marc comme la salle commune, et la *Riva de' Schiavoni* comme le pont d'avant. Vues du haut des tours de la cathédrale, mât digne du navire, les autres îles, situées à distance dans les lagunes, n'apparaissent que comme des bateaux et des chaloupes destinés au service du bâtiment principal.

La situation particulière de Venise lui faisait une loi d'avoir également une constitution qui lui fût propre. Le sort de Venise dépend de ses relations avec le reste du monde. Elle ne possède pas un territoire qui lui permette d'avoir une existence propre, une existence à elle. C'est par ses relations avec le dehors qu'elle s'est élevée; c'est par ses relations avec le dehors qu'elle est tombée (1). Ici donc a dû se former, à mesure que la situation propre de l'État se développait, un gouvernement d'esprit sévère, un gouvernement qui calculât tous les faits, qui pesât toutes les démarches, et agît avec la plus rigoureuse conséquence. Cette pensée toujours calme et froide, cette conduite si bien combinée n'appartiennent pas au peuple. Toujours en lutte avec l'impulsion première, repoussées même par le sentiment intime de l'individu qui cependant les adopte et les suit, elles supposent une énergie continue, une concentration des forces de l'homme vers un seul point, qui ne peuvent pas se trouver au sein de la foule.

Il fallait donc ici une aristocratie, et une aristocratie d'un caractère austère, inflexible. Le pouvoir sans contrôle que le capitaine exerce sur son vaisseau, cette aristocratie de l'intelligence l'exerçait sur le peuple vénitien. Les aristocraties qui sont basées sur la propriété foncière sont l'appui des sentiments généreux, étendent les idées et les sympathies. L'aristocratie vénitienne présente un tout autre caractère : ici, il faut que le peuple serve, et que l'aristocratie règne; et pour qu'il en soit ainsi, pour que ces principes reçoivent leur application, tous les rapports de moralité sont à dessein foulés aux pieds; la noblesse voit assez volontiers ses propres membres mener une vie désordonnée, se détourner de toute application à des affaires personnelles, de tous rapports de famille; ils deviennent ainsi plus affranchis de l'empire des affections, de la bienveillance envers les particuliers. Ils finissent par ne connaître qu'un seul intérêt, la grandeur de Venise. Dans le peuple aussi, il y a une puis-

(1) Comparez *Herbstreise nach Venedig von Fred. von Raumer*, vol. II, p. 8 et sq.

sance de vie et d'activité qui anéantit la domination du sentiment.

Venise, peut-on dire en général, n'a produit que Venise. Ses savants ne prennent guère que Venise pour objet de leurs recherches ; ses artistes chantent Venise, peignent, représentent les héros de Venise, ou amusent le peuple de Venise. Venise n'a qu'un seul but, c'est d'augmenter la prospérité de Venise; elle n'a enfanté qu'une seule œuvre, c'est elle-même. Dès que les Vénitiens oublièrent que leur existence, au milieu de tant de relations compliquées, tenait à une rigueur impitoyable, à une tension continue des forces de l'intelligence se mettant en rapport avec les sentiments humains pour les employer comme instruments de conservation sans jamais s'en laisser dominer, pouvant même s'en servir comme de jouets, aussitôt les Vénitiens tombèrent. Venise a montré au monde qu'un État peut subsister sans aucune satisfaction aux besoins de l'individu, et cependant étaler encore une certaine grandeur morale, s'il sait entretenir assez vivement l'attachement à l'intérêt général, pour que chacun sacrifie sans hésiter les objets qui le touchent de plus près à cet intérêt général; mais elle n'a pu donner cet exemple qu'en brisant, ou du moins en affaiblissant, en permettant de fouler aux pieds les liens de la famille et des autres rapports sociaux les plus intimes.

Si Venise a obtenu une sorte de souveraineté sur le continent de l'Italie, cette souveraineté ne s'étendait que jusqu'où pouvaient porter ses canons. De même qu'un vaisseau a besoin d'obtenir accès sur le rivage le plus proche, pour s'y fournir d'eau et d'autres provisions, de même Venise dut chercher à réduire sous sa domination le littoral situé en face d'elle; lorsqu'elle voulut aller au delà de cette exigence naturelle, lorsque sa noblesse devint noblesse territoriale, et qu'elle aspira plus à s'assurer des héritages sur la terre-ferme qu'à veiller à la prospérité générale, l'ancien esprit de la noblesse s'éteignit, et Venise perdit toute sa puissance, parce qu'elle avait méconnu sa destinée.

Aux basses vallées du Pô et aux îles vénitiennes, se rattachent les cantons qui s'étendent vers le nord entre les Alpes, l'Adige, l'Adriatique et le territoire autrichien-allemand, le territoire qui se prolonge, au nord entre les Alpes, l'Adige et l'Adriatique; c'est l'ancienne *Marche de Vérone* et le *Frioul*.

Ce territoire comprend des parties d'une nature fort diverse; à des contrées montagneuses et stériles succèdent, par intervalle, des plaines riches et d'une végétation pleine de force, particulièrement sur les bords de la mer. Comme ce pays se trouve, ainsi que la Lombardie, situé entre l'Adriatique et l'Allemagne, il a également servi de transit au commerce du Nord, s'est donné un gouvernement libre, et a cherché en tout à se modeler sur la Lombardie; toutefois, il n'a pas réussi à maintenir son indépendance au même degré, du moins aussi longtemps. Ce qui contribua spécialement à lui imprimer une direction autre que celle de la Lombardie, c'est qu'Otto (Othon le Grand) suivit, par rapport à ce pays, une ligne politique différente de celle qu'il observa envers les autres parties de la Haute-Italie soumises à son pouvoir. Il sépara de l'Italie la Marche de Vérone et le Frioul, et les attacha à l'Allemagne (1). Pendant longues années, les ducs de Bavière, plus tard ceux de Carinthie, furent en même temps princes de ces pays, qui ne parvinrent que peu à peu à se soustraire à leur puissance; mais les parties mêmes qui secouèrent ce joug, telles, par exemple, que les territoires de l'archevêque d'Aquilée, présentèrent d'abord un caractère plus germanique qu'aucune autre principauté ecclésiastique de l'Italie. Les comtes jugèrent encore à Vérone longtemps après que les évêques exerçaient

(1) Cf. *Notizie delle cose del Friuli*, scritte secondo i tempi, da Gian-Giuseppe Liruti, signor di Villa-Fredda, etc. In Udine, 1777, tomo III, p. 299.

déjà les droits de comtes dans tout le reste de la Lombardie. Les familles princières furent encore puissantes dans le Frioul et la Marche de Vérone longtemps après qu'en Lombardie toute la puissance publique était tombée entre les mains des magistrats municipaux. Ainsi, de même qu'on peut considérer le Piémont comme le pays de l'Italie qui sert de transition aux mœurs et aux coutumes françaises, de même on peut considérer la Marche de Vérone et le Frioul comme offrant le point de transition entre la Haute-Italie et l'Allemagne. Ce fut seulement quand Venise régna sur ce pays qu'il prit uniformément le caractère italien.

5° Le territoire au sud du Pô, qui s'étend entre l'Apennin et la mer Adriatique, jusque dans la Marche d'Ancône.

Deux circonstances qui se lient entre elles donnent à ce pays un caractère propre. D'abord il resta sous le pouvoir des empereurs d'Orient, jusqu'à l'époque de l'envahissement des Longobards (Lombards); et plus tard même, après qu'il eut été peu à peu conquis, et que quelques chefs d'origine germanique s'y furent établis, non-seulement la masse de la population resta romaine, mais elle conserva encore l'organisation municipale romaine, et l'on peut dire que celle-ci fut moins anéantie que limitée, déformée peu à peu, et enfin remplacée par de nouvelles institutions. Quant à la partie de cette organisation qui avait rapport à la police de l'industrie, elle se conserva presque en entier, et servit plus tard de modèle au reste de l'Italie. Au milieu du mélange d'institutions qui s'opéra plus tard, les traces de la constitution romaine apparaissent donc ici beaucoup plus visiblement que sur tout autre point de l'Italie septentrionale; l'esprit de cette constitution est encore l'élément dominant. Une autre conséquence encore plus importante de la durée de la domination impériale sur ces côtes, c'est qu'elles rivalisèrent pendant longtemps avec Venise pour le commerce entre Bysance et l'Italie intérieure. Plus tard, lorsqu'elles furent séparées politiquement de Bysance, elles conservèrent néanmoins avec elle leurs relations commerciales. Toutes les fois que les empereurs d'Orient cherchèrent à rétablir leur autorité dans l'Italie septentrionale, ils choisirent ces côtes pour point de débarquement, et l'on pouvait même remarquer dans les habitants une certaine propension pour la domination grecque.

Ainsi donc, bien que ce pays s'efforçât de s'approprier les institutions politiques de la Lombardie à un plus haut degré encore que la Marche de Vérone, et que l'organisation municipale y ait été établie aussi complètement que dans les villes situées au nord-ouest, il est cependant resté comme un pont entre l'Italie et l'empire grec. L'énergie personnelle de quelques individus s'y est déployée avec beaucoup plus d'éclat que dans la Lombardie. Des dominations tyranniques s'y établirent plus tôt et beaucoup plus fréquemment; et tandis que dans la Marche de Vérone et le Frioul la vie suivait une marche plus lente, que les mœurs devenaient plus simples, plus germaniques, ici tout prenait un caractère de violence, et les affaires se décidaient moins souvent par la froide réflexion et le besoin des temps que suivant le caprice personnel.

B. L'Italie méridionale.

Nous avons déjà dit que cette partie de l'Italie était divisée en une suite de petits territoires différents, sans aucun point central commun. Nous n'ajouterons donc ici que peu de chose. L'Arno et le Tibre sont les seuls fleuves navigables de l'Italie méridionale, bien qu'elle ne soit nullement dépourvue d'eau, et ces deux fleuves ne conservent même pas longtemps une assez grande profondeur pour porter des bâtiments un peu

considérables. Les autres courants sont pour la plupart des torrents qui se précipitent des Apennins dans la mer et ne prennent que parfois le volume d'un fleuve, tarissant tout à fait ou en partie pendant les chaleurs de l'été et exhalant de leur lit desséché des émanations pestilentielles qui dépeuplent la contrée. Il en résulte que des cantons entiers de montagnes nues et de lieux bas sur les bords de la mer sont réduits en déserts, et plus l'homme s'éloigne, et avec lui la végétation artificielle, plus la contrée devient stérile, plus l'atmosphère devient mortelle.

Ces déserts, qu'interrompent de temps en temps les districts habités, et les montagnes presque toujours dépouillées et sauvages de l'Apennin, donnent par leur rapprochement une apparence de désordre et de chaos à quelques contrées. Quand on se trouve dans la vallée de l'Arno, séjour et berceau de tous les prodiges de l'art moderne, ou dans son voisinage immédiat, alors seulement cet aspect change. On sent alors qu'on vit parmi des hommes à qui la civilisation du XIXe siècle n'est pas étrangère. Dans les autres cantons ce ne sont que les villes les plus importantes qui participent à cette civilisation, et encore ne peut-on pas dire cela de toute leur population. Nous allons procéder à l'examen séparé de chaque pays.

1° Le bord méridional de la Haute-Italie sur la mer Thyrrénienne, *le territoire de Gênes*.

Ce territoire, qui souffre le moins de ce fléau d'une atmosphère corrompue, a une structure tout à fait particulière. Nulle part l'Apennin n'est peut-être d'un aspect plus sauvage : on le voit se pousser jusqu'à la mer, ou bien s'arrêter seulement à quelques centaines de pas des flots. L'agriculture proprement dite y est donc presque impossible; l'horticulture seule y trouve accès. On y voit en foule des jardins d'oliviers et des vignes, dans quelques parties même des jardins d'orangers, parce que le rideau des montagnes les protége contre le vent du nord et leur donne un climat presque napolitain. Au total on a dit avec justesse, qu'ici la nature n'a songé qu'à la parure et point à l'utilité, que presque chaque buisson est un laurier stérile, et que sans la mer les habitants de cette contrée seraient la population la plus pauvre que l'on pût imaginer. Ici, par conséquent, la terre même vous renvoie pour ainsi dire à la mer, et il n'est pas étonnant que les Génois se soient principalement fait connaître comme une race de matelots.

De même que le pays se compose de montagnes d'une forme lourde, de même le caractère du Génois a toujours été une lourde fermeté. La ville elle-même, pour la construction de laquelle le pays a fourni les plus beaux matériaux, présente l'aspect de masses entassées. Les maisons y sont jetées les unes sur les autres comme des ballots dans un magasin, les rues étroites à tel point, qu'on pourrait souvent en mesurer la largeur avec les bras, et il n'est pas rare d'y rencontrer des maisons de huit et neuf étages. La soif de l'or et l'orgueil de l'or furent de tout temps les deux traits caractéristiques de ce peuple, dont les femmes sont sans pudeur, et les hommes sans foi, suivant le dicton du reste de l'Italie. Aussi toute l'histoire de Gênes ne présente pas un seul personnage qui s'élève au-dessus de la foule : comme des ramas d'hommes grossiers et abandonnés à eux-mêmes sont incapables de se gouverner et se battent à la moindre querelle, de même il y a eu constamment à Gênes des luttes de partis qui naissaient des causes les plus légères, et y appelaient tantôt les Allemands, tantôt les Français, tantôt les Espagnols ou les princes italiens. Cependant il est à remarquer qu'au milieu des luttes continuelles des bourgeois, la banque de Saint-Georges est toujours restée intacte ; ainsi des gens du peuple peuvent se heurter et conserver avec un respect religieux les épargnes communes. Gênes n'a pas produit un seul écrivain marquant, un seul peintre distingué, un seul musicien célèbre, et si l'indomptable persévérance d'un Génois n'avait pas découvert l'Amérique, Gênes n'aurait rien à nous présenter de grand que ses palais.

Si Venise offre une aristocratie intelligente

et habile, il s'est formé à Gênes une aristocratie d'une rude énergie à laquelle il est arrivé souvent de trembler devant des masses plus grossières encore.

2o *La Toscane.* Cet état est composé de cantons fort dissemblables. Une ceinture de montagnes l'entoure, et il est lui-même tout couvert de montagnes. La partie méridionale est âpre; les petits plateaux qui s'y trouvent ont un climat presque septentrional, et quand souffle la tramontane, le froid est très-vif, même dans les mois d'été. Quelques cimes de montagnes, comme celle qui porte le château de Radicofani, s'élèvent fort au-dessus de tout le pays, et si en général cette partie paraît peu propre à produire une belle civilisation, elle s'est toujours distinguée dans la guerre. En été il y a disette d'eau, et il en résulte qu'on y respire un air insalubre. Le séjour sur les côtes méridionales est plus malsain encore; durant les mois d'été tout fuit des Maremmes vers des contrées plus salubres, et les pays plats qui s'étendent sur les bords de la mer sont presque uniquement consacrés au pâturage des troupeaux en hiver à cause de leur riche végétation.

Le reste du pays, qui vaut mieux, est également montagneux et divisé en plusieurs petits territoires de caractères différents. De là le grand nombre de villes isolées, qui pendant le moyen âge ont eu un développement et une histoire à elles. Il n'y a que deux grands territoires qui se ressemblent; c'est la vallée de l'Arno et la vallée du Tibre supérieur, avec ses vallées latérales dans les Apennins.

L'agriculture en Toscane est plutôt encore de l'horticulture, les plantations de vignes et d'oliviers en sont la partie principale. Ici la mer n'appelle pas les habitants comme les Génois, et le Toscan ne se contente pas de plaisirs aussi grossiers que le Ligurien. Il en résulte que toute la Toscane est habitée par une population plus laborieuse, plus tranquille et conséquemment plus civilisée qu'aucune autre partie de l'Italie. La famille de l'habitant de la campagne est forcée de se livrer à d'autres travaux que la culture, et le riche propriétaire foncier même est obligé de faire le commerce, parce qu'on ne peut pas vivre uniquement d'huile et de vin.

Dans la vallée de l'Arno, c'est Florence qui a fini par faire la loi. Sans les rapports de l'Italie avec l'empire d'Allemagne, Pise serait devenue la capitale de la Toscane, parce que c'est le point par lequel il est le plus facile à ce pays de commercer avec le dehors. Mais les liaisons des souverains de l'Allemagne avec les papes de Rome, les liens du royaume germanique et de l'empire romain forcèrent de prendre pour moyen de communication l'Arno, le seul fleuve important entre le Pô et le Tibre, et c'est principalement l'importance de sa situation militaire qui a d'adord élevé Florence. La tradition s'accorde à faire rebâtir Florence par Karl le Grand (Charlemagne) et par les Romains en commun. Ceci pris à la lettre est une erreur. Il y a des traces de l'existence de Florence avant ce temps, mais postérieurement à la chute de l'empire romain, et c'est précisément dans le territoire de Florence que l'on trouve des restes de ces Goths vaincus de nouveau en Italie par les Romains d'Orient. Mais la tradition paraît signifier que Florence a été d'une égale importance pour les rois germains et pour les Romains, et que c'est cette double utilité qui a fait son élévation. On raconte de plusieurs rois germaniques qu'ils affectionnaient particulièrement Florence. On dit que sous Otto le Grand, un grand nombre de chevaliers allemands s'y étaient établis, et plus tard plusieurs familles florentines très-considérables se prétendirent d'origine germanique. Florence dut donc sa première élévation à cette circonstance, qu'elle offrait un point militaire important aux Allemands.

De tout temps le caractère des habitants fut grave comme celui du pays lui-même. C'est cette circonstance naturelle qui, jointe à l'importance de la position militaire, a produit cette sévérité que l'on remarque dans les œuvres et la vie des Florentins. Par l'importance de la position militaire la noblesse

obtint un avantage assuré sur les autres classes, et le commerce ne pouvait fleurir qu'autant qu'il était appuyé sur l'agriculture et les productions indigènes. Les communautés, dans lesquelles se trouvent des hommes qui s'adonnent à la vie chevaleresque et vivent presque uniquement du produit de leurs biens, ont déjà un caractère plus grave par cela même que les rapports de famille sont plus importants que dans les villes commerçantes et industrielles. Là on doit s'efforcer de retenir ensemble les biens patrimoniaux, de peur que le morcellement à l'infini ne mette un terme à la possibilité de vivre en chevaliers. Les femmes apportent peu de chose à leurs maris. Les mœurs sévères sont considérées comme la partie la plus importante de la dot. Les fils cadets sont obligés d'aller chercher fortune à l'étranger, ou de se consacrer à l'état ecclésiastique. Les aînés obtiennent par leur héritage une indépendance qui leur permet de mettre une certaine dignité dans leur tenue de maison comme leur noblesse leur en fait un devoir. Le patrimoine croît enfin avec la famille qui le possède, et cette famille en acquiert un caractère plus sévère, plus hautain, plus inflexible.

Pendant que le reste de l'Italie s'ouvrait déjà de tous côtés à la dissolution, foulant aux pieds les anciens liens, Florence se développait dans un calme sérieux et se présentait comme l'héritière des travaux préparatoires de civilisation italienne qu'avaient produits les autres villes. Lorsque, par l'extension de son commerce, la Toscane s'écarta des formes rigides de son ancienne existence, la rage des factions commença, il est vrai, à y jouer son rôle comme sur les autres points de l'Italie; mais la nature sérieuse des Florentins les fit entrer plus profondément dans la lutte et triompha de toute opposition. Florence apparaît vis-à-vis des autres villes comme un homme d'un âge plus mûr, mais d'une plus grande vigueur; c'est là ce qui assura à cette ville la souveraineté de la Toscane.

En partie par son exemple, en partie par sa domination, Florence a exercé l'influence la plus décisive sur toute la partie septentrionale de la Toscane. Lucques et Sienne rivalisèrent longtemps avec elle, et à tout prendre, la Toscane est encore aujourd'hui le pays de l'Italie où l'on trouve les hommes du caractère le plus indépendant; Lucques même est de tous les États de l'Europe celui qui, après la Norwège, jouit de la constitution la plus libre. Florence est en quelque sorte le centre de toute la civilisation italienne, et s'éloigne autant de la sauvage énergie de Gênes que de la politique égoïste de Venise.

La vallée du Tibre supérieur avec ses vallées latérales a un tout autre caractère dans l'histoire; cette contrée renfermait Perugia, Assissi, Foligno et Spoleto. La gravité se rencontre également ici, comme dans le pays voisin arrosé par l'Arno. Mais ce n'est point une gravité qui ait d'abord reçu l'énergie par le mélange des races germaniques, et qui plus tard ait été poussée par le voisinage de la mer, par la participation au commerce, à se mêler activement dans les affaires de la vie, à se livrer à des travaux d'arts importants, ainsi qu'il arriva à Florence. C'est plutôt une gravité qui se replie en elle-même, à qui des rapports intimes avec l'Église de Rome n'ont fait que donner un aspect encore plus sombre. C'est ici et dans les environs que l'on voit les apparitions les plus extraordinaires, que se trouvent les dispositions les plus superstitieuses; c'est ici que sont nés et qu'ont vécu les visionnaires, comme saint François; c'est ici que les guerres civiles, qui ont désolé l'Italie, ont pris le caractère le plus terrible. Si dans la vallée de l'Arno, l'austérité a conduit à l'indépendance individuelle, dans la vallée du Tibre elle a eu un effet tout opposé.

3° *Rome et son territoire.* Le gouvernement romain a influé d'une manière moins positive sur les parties de l'Etat de l'Église situées plus au nord, parce que leurs nombreuses relations et le commerce actif qu'elles entretenaient avec la Lombardie et Venise, ainsi qu'avec la Toscane, leur ont communiqué un aspect assez semblable au reste de la Haute-Italie. Tout prend une autre forme

lorsque l'on arrive dans les campagnes qui environnent immédiatement Rome. Ici aucune influence étrangère n'a servi de contrepoids à l'influence du gouvernement local; nous pouvons donc le reconnaître tout entier dans ses œuvres. Dans l'État de l'Église, comme à Venise, ce sont les relations avec le monde qui ont déterminé le caractère du gouvernement, et dans le fait il n'y a entre les deux pays que cette différence, c'est que les Vénitiens n'ont en vue que le commerce et l'argent, et les Romains l'empire de la foi et de l'opinion. De là la grande similitude dans les allures intérieures de deux États. Un esprit subtil, ferme, une constance dure, impitoyable, à poursuivre les conséquences d'un principe, étaient indispensables à Rome comme à Venise; de là pour les deux États la nécessité d'une aristocratie organisée (1); de là ce même détachement de la vie domestique. A Rome, à cause du caractère religieux du gouvernement, on pouvait amener cette situation en favorisant la corruption des mœurs; on imagina un autre moyen, le célibat de l'ordre dominant, de l'ordre ecclésiastique. Le clergé (qui forme en quelque sorte la noblesse de l'État de l'Eglise) se recruta ainsi par une sorte d'adoption (par la consécration).

Tant que les peuples du nord furent subordonnés, et s'inclinèrent d'eux-mêmes devant les autorités et les lumières supérieures des contrées du midi, Rome domina; mais lorsqu'ils sentirent à leur tour leurs facultés se développer et grandir, et opposèrent à Rome des qualités propres qui ne pouvaient être ni comprises ni ménagées dans cette capitale du monde, le pouvoir de Rome sur eux fut brisé; et plus doit s'étendre et s'élever la civilisation qui procède des peuples de l'Europe septentrionale, plus Rome doit se réduire et s'abaisser. Ainsi l'on vit Venise descendre et tomber, à mesure que les relations commerciales changèrent et prirent une direction qui finit par les enlever à la puissance vénitienne.

Les richesses du sol ont toujours été fort négligées du gouvernement romain; la puissance de Rome ne repose point sur le sol, et jusqu'à ce jour les principaux revenus de cette aristocratie sacerdotale n'ont pas été tirés des environs de Rome, mais de pays fort éloignés. De là le peu d'attention que le gouvernement accorde à l'agriculture et à l'industrie. De là le peu d'influence que les propriétaires du pays ont exercée dans l'État. Il n'y a de cultivé que le septième de la terre tout au plus. Le reste est en jachère et sert au pâturage des bestiaux. La conséquence naturelle de ceci, c'est que d'immenses territoires appartiennent à un seul domaine, que les villages sont rares, presque impossibles, et que l'on ne rencontre que des manoirs isolés (*casali*) et des déserts. L'absence de population agricole a une autre conséquence, c'est qu'il est facile à des bandes de brigands de se réunir, qu'elles peuvent se soutenir longtemps, et que dans le voisinage immédiat des villes plus considérables seulement l'on peut jouir de toute la fertilité de la terre.

Sous tout autre rapport le territoire de Rome a le même caractère que celui de la Toscane. Seulement on y rencontre de plus grandes plaines, et la nature volcanique du sol, présentant tantôt une végétation luxuriante, tantôt des steppes désertes, sans arbres, infectées d'une odeur de soufre, ressort davantage. Les maremmes avec leurs émanations pestilentielles couvrent les lieux bas, et au-dessus s'élèvent des montagnes parfois belles et sublimes, mais ordinairement nues et sauvages.

Rome présente comme une sorte de chaos; l'âme s'y élève au-dessus des étroits calculs de l'individualité; on y ressent une sorte de

(1) Rome doit être comprise comme cour aristocratique; jamais un pape n'a pu tenir en opposition avec les principes du haut clergé, et c'est là la principale cause pour laquelle le pape a été en tout temps aussi limité dans son autorité monarchique que le doge de Venise. L'administration propre du pays et les affaires du gouvernement sont souvent à Rome des choses aussi secondaires que la police de village dans l'État vénitien.

mépris pour ces sortes de combinaisons; la dureté, l'insouciance, la paresse y sont par conséquent les attributs de l'individu, parce que le principe de l'État, sa loi tout entière exige dans les apparences extérieures des formes irréprochables. Rome n'a guère besoin d'une police comme celle de Venise, et le peu qui lui est nécessaire, elle le trouve dans l'inquisition. Elle est en relation avec le monde entier, et cependant il n'y a toujours qu'un seul intérêt qui attache Rome à ce monde.

4° *Les provinces du royaume de Naples et les îles.* Le royaume actuel de Naples est tellement entrecoupé de montagnes et d'impétueux torrents, qu'abandonné à son mouvement propre, il se diviserait infailliblement en une série de petits États. Tant que le cercle politique qui embrassait l'Europe civilisée s'est composé en général de petits États, ou même de grands royaumes affaiblis par leurs divisions intérieures, les petits territoires pouvaient avoir leur importance pour la civilisation générale et présenter des conditions favorables au développement intellectuel. Qui n'a pas entendu parler des princes, des écoles, du commerce de Salerne et d'Amalfi, de la richesse et des lumières de Montecassino? Mais lorsque la puissance a pesé d'un plus grand poids dans la balance politique, lorsque pour la sûreté du commerce, pour la culture plus étendue des arts et des sciences il a fallu des ressources plus fécondes, ces petits États ont perdu chaque jour de leur importance, et d'une multitude de petites souverainetés insignifiantes s'est formé peu à peu le royaume de Naples. Toutefois dans le cœur des habitants de ce royaume a survécu le sentiment de la séparation en petites communautés, résultant naturellement de leur distribution entre les montagnes; et presque jamais n'a pu s'établir l'identité d'intérêts entre le gouvernement et les sujets; on a plutôt vu ces hommes passer tour à tour, et fréquemment d'un mécontentement traduit en rébellion à une apathique indifférence pour les affaires publiques. Un climat sous lequel en quelques heures, on s'élève d'une température propre à la végétation du palmier, à un froid qui semble vous transporter dans les régions du Nord; une population qui s'est formée successivement des habitants primitifs, de Grecs de l'antiquité et des temps modernes, de Romains, de Longobards et de Normands, d'Arabes et d'Épirotes, d'Espagnols et de Français, mélange dont il est encore facile de reconnaître les différentes proportions; un pays plein de montagnes impénétrables et d'abîmes, couvert de forêts et de marais, sillonné de torrents sur lesquels les Français mêmes ne crurent pas pouvoir jeter des ponts, avec tant d'éléments divers, un royaume s'il forme un tout, ne peut être ainsi maintenu que par la force extérieure du pouvoir. Nulle autre contrée de l'Europe n'a jamais été plus gouvernée par la violence et moins par la raison. Ses habitants ne sont pas des êtres débiles, ou des barbares dégénérés; ce sont au contraire des hommes doués d'une intelligence vive, d'un aventureux esprit d'entreprise et souvent d'une audace extraordinaire. La moitié de leur vie se passe dans une espèce de ravissement poétique. Ils sont sensibles à la beauté du ciel sous lequel ils sont nés, et chérissent le sol de la patrie, malgré l'absence complète d'institutions publiques. On peut dire que l'énergie personnelle en eux est trop grande; car comme intérieurement nul ne veut se subordonner à l'autre, comme chacun hait et poursuit celui qui contrarie le plus immédiatement sa volonté, voisin ou supérieur, il résulte de là une division d'intérêts qui laisse le sort de chacun à la discrétion du gouvernement même le plus faible, pourvu qu'il ne méconnaisse pas les conditions auxquelles il existe. Dans les parties inabordables de ce royaume le gouvernement a presque toujours eu pour principe de s'en remettre aux grands du pays, aux princes et aux barons; le territoire s'est ainsi divisé, comme dans l'empire turc, en une foule de petits fiefs, dans lesquels l'oppression du peuple, le désordre, le brigandage et le pillage, par les sbires mêmes chargés de la police for-

maient pour ainsi dire l'état habituel et normal.

Là où une certaine partie du pays a une consistance en elle-même, comme par exemple la capitale et ses alentours, là seulement peut être tracée une sphère importante pour les rapports sociaux; mais en dehors de ce cercle, la contrée n'intéresse plus que par des particularités, par des caractères individuels; car chacun s'occupe de soi autant qu'il peut; à peine les habitants d'un lieu se groupent ensemble, en sorte que toutes les bases de la société sont détruites; la vie qui devrait être commune se disperse en une infinité d'existences particulières. Des familles seulement forment encore une sorte de communautés sans autre lieu que la parenté; dans leur rapprochement est la seule garantie de la vie et de l'honneur de chacun. La vengeance du sang est donc là comme une nécessité, et ses avertissements, sa surveillance sont considérés comme des devoirs appropriés aux mœurs.

A l'indolence, qui résulte des mauvaises institutions, à la paresse, qu'amène nécessairement la facilité de l'existence, vient encore se joindre un autre motif d'insouciance, la fréquence des tremblements de terre et des éruptions de volcans, la pensée habituelle, que le lendemain on peut voir abîmés ou engloutis sous une lave brûlante la maison que l'on habite, le jardin que l'on cultive, ou que pendant la nuit on peut être soi-même enseveli sous un amas de pierres. Des hommes grossiers, sans instruction, fuiront avec terreur les lieux témoins de pareilles catastrophes, ou ils resteront sans soucis, sans pensée du lendemain, et c'est ce dernier parti qu'a pris le Napolitain.

Placé ainsi dans un pays, dans un monde où les phénomènes naturels les plus extraordinaires, les actes moraux les plus irréguliers le frappent à chaque instant, où chaque jour, chaque moment diffère de celui qui le précède, le Napolitain n'a ni constance dans sa conduite, ni ensemble dans ses idées. Tous les accidents de la nature comme de la société ont pour lui un attrait merveilleux, un aspect terrible et menaçant. A sa vue échappe de plus en plus la force générale, le centre de toute existence et de toute pensée; tandis que le particulier obtient une attribution divine qui le soutient, l'occupe, le console dans les temps modernes, sous l'aspect multiple d'une infinité de saints, comme il l'attirait dans l'antiquité sous la forme des dieux et des héros grecs.

La vie est tout à fait la même en Sicile: seulement comme elle se passe davantage dans les villes, elle est moins individualisée, pour ainsi dire, que dans certaines contrées du continent, par exemple en Calabre. On y compte trois cent soixante-deux villes contre un très-petit nombre de villages. Le séjour des Français et des Anglais dans ce pays a opéré quelques changements dans les détails; mais dans l'ensemble il n'a pas plus changé la direction de la vie que le séjour postérieur des troupes autrichiennes.

La Sardaigne est absolument dans la même situation; seulement ici toutes les institutions politiques du moyen âge se maintiennent encore. On y trouve toute l'ancienne organisation féodale, et avec elle les querelles des familles nobles et les vengeances héréditaires. Ni la Sardaigne ni la Corse n'ont jamais exercé une influence marquée dans l'histoire des États italiens; en général elles ont eu de tout autres destinées que l'Italie, et n'ont jamais été autre chose que des annexes.

§ III. *Les Italiens.*

Il peut paraître étonnant qu'après avoir assigné aux États de l'Italie et à leurs populations des caractères si divers, nous venions à parler du caractère italien en géné-

ral, d'un caractère commun à tous les peuples d'Italie. Cependant ce caractère existe, il se présente sous des couleurs tranchées, et même pourvu de qualités qui pourraient exciter l'envie des autres peuples, du moins des Allemands. Seulement en jugeant l'Italien il faut oublier le point de vue moral de la vie bourgeoise du nord, et se rappeler que partout la morale des classes inférieures consiste beaucoup moins dans l'activité intellectuelle que dans les conditions physiques de la vie extérieure.

L'Italie est située sous les degrés les plus chauds des zônes tempérées. La première conséquence de cette position, c'est que l'homme y est plus exempt des nécessités les plus pénibles de la vie : qu'il est plus vivement sollicité à jouir. Parmi les besoins qui tourmentent l'homme du nord, il en est plusieurs que l'Italien, surtout celui des contrées méridionales, ne connaît presque pas. D'autres s'apaisent si facilement qu'on peut à peine les appeler besoins. Le peu d'objets indispensables à l'homme, la terre les fournit presque partout avec surabondance, et c'est à peine s'il faut à l'Italien la moitié du travail qui est nécessaire à l'Allemand pour obtenir les mêmes résultats. L'homme se sent donc plus libre de soucis extérieurs ; il en vient plus facilement à réfléchir qu'il peut être destiné à quelque chose de mieux, qu'à consumer sa vie dans une lutte corporelle destructive des forces de l'esprit, qu'à subir une sorte de martyre. Il cherche et trouve des loisirs plus doux ; et comme ces loisirs ne peuvent guère se rencontrer que dans une complète exemption d'affaires, ils sont pour lui une cause d'oisiveté, la source de sa passion pour le jeu, d'intrigues de toutes sortes, tandis que d'un autre côté ils ne le laissent jamais tomber dans cet abrutissement auquel la populace des pays du Nord est généralement condamnée par l'excès d'un travail purement matériel, dépourvu de toute intelligence. L'Italien a plus de temps pour réfléchir, et comme le fils dès son enfance entend déjà les calculs plus mûrs de son père, il sort plus rapidement de l'enfance pour prendre en face du monde une position plus libre. La langue concourt admirablement à ce résultat : sa facilité, sa précision, les idées claires, les abstractions pures qu'elle présente, la simplicité de son mécanisme, tout en Italie aide l'enfant à se rendre de bonne heure maître de cet élément, tandis que l'Allemand lutte ordinairement contre lui pendant toute sa vie et ne parvient que rarement à s'exprimer avec cette clarté et ce naturel simple qu'on trouve dans la bouche de tout Italien dont l'esprit n'a pas été troublé par le mélange d'une instruction étrangère.

La facilité, la nonchalance de cette liberté de contemplation l'a fait presque paraître sous un mauvais jour ; le besoin est si souvent la source de l'amour ! La mère embrasserait-elle son enfant avec un si vif amour, si elle savait qu'il n'a pas le moindre besoin d'elle ? L'enfant s'attacherait-il à ses parents avec le même amour, si dans un âge où le moment présent est tout, il faisait l'expérience qu'un jour il peut se passer tout à fait d'eux ? Sans doute en Italie cette dépendance de l'enfant n'est pas complétement détruite, ce qui est impossible en soi, mais elle est fort diminuée, si on la compare à ce qu'elle est en Allemagne ; et la conséquence immédiate c'est que dans ce pays les liens de la famille sont beaucoup plus relâchés que nous ne croyons généralement qu'ils doivent être. Les parents et les enfants se séparent plus facilement les uns des autres ; les rapports sociaux ne sont pas aussi profondément enracinés dans le cœur, ou plutôt comme l'Italien dès sa jeunesse a pris une position indépendante, qu'il donne tout au calcul, il n'a ce que l'on appelle de la sensibilité que sous la forme de la passion, c'est-à-dire que son cœur n'a d'influence sur sa manière de penser et d'agir que quand, poussé par des excitations violentes, il est assez fort pour étouffer momentanément le calcul. Le sentiment dégagé de la lutte avec les combinaisons de l'intelligence, ou même à qui la lutte est devenue facile, qui s'abandonne à ses impulsions naturelles, l'Italien ne le connaît pas, et fort souvent l'on

trouve des personnes chez lesquelles la réflexion a tué la sensibilité et produit par là dans les actes et les pensées une simplicité dont un Allemand ne peut guère se faire une idée. Si le manque de piété, de bienveillance, révolte l'homme du Nord en Italie, l'observation que l'Italien exploite les autres hommes plutôt qu'il ne se livre à eux, qu'en toute circonstance il sait être libre à leur égard, les considère comme des choses, de purs instruments dont il se sert, une telle observation est bien propre à faire croire à ce malheureux, transporté dans un monde étrange, qu'il aperçoit partout le diable, que l'Italie est une sorte d'enfer, où dominent partout la fausseté, la perfidie. La sensibilité de l'homme du Nord est un miroir à surface inégale, où la nette intelligence de l'Italien se traduit en caricature. Quelle serait la situation d'esprit d'un Italien s'il découvrait toutes les affections maladives de la sensibilité dans notre monde septentrional? il se détournerait péniblement frappé. Un tel spectacle ne saurait le provoquer à l'action; et il ne pourrait se défendre de pitié, de dégoût.

Dans un pays où le peuple en général se sent plus libre sous le rapport physique comme sous le rapport moral, où le sentiment de la subordination intellectuelle lui manque, il arrive nécessairement, que les classes inférieures prennent à l'égard des rangs plus élevés une tout autre attitude que chez nous. En Italie la populace n'est point humble; elle se pose vis-à-vis des hautes classes avec une certaine fierté, et se sent douée d'une certaine vigueur intellectuelle. Car chacun voit sa position nettement tracée, satisfait aux besoins que lui fait cette position et méprise le reste. En même temps l'homme du peuple se sent dans une certaine indépendance sous le rappprt de ses moyens. Le développement plus avancé des grands ne lui apparaît pas comme le témoignage d'une supériorité d'organisation, mais seulement comme le résultat de plus abondantes ressources pécuniaires. Conscience de sa propre valeur, politesse qui cherche à séduire, mais sans bassesse, quelquefois indifférence, insolence, par suite de cette réflexion que la mort égalise tout le monde, voilà ce qui compose et détermine l'attitude de l'homme du peuple en face de l'homme de l'aristocratie.

De notre temps où les intérêts des États italiens sont garantis par des puissances étrangères, la manière de penser et le caractère des basses classes peuvent paraître sans importance sous le point de vue politique et historique. Mais tant que l'Italie fut laissée à elle-même, à l'époque où la plupart des institutions et les mœurs publiques ont reçu la forme qu'elles ont généralement encore, le peuple jouait un rôle important dans tous les États italiens, que la constitution lui accordât ou lui refusât une participation aux affaires de l'État. Car quand on la lui refusait, il la prenait souvent avec violence, et pour l'empêcher d'y songer, il fallait gouverner avec beaucoup plus de circonspection et d'égards que le peuple ne nous semble en mériter aujourd'hui. La force déposée dans le peuple consistait en ce que l'homme appartenant à cette classe, avait plus de temps pour réfléchir et rêver à son aise, et que l'oisiveté et le besoin au lieu de l'abattre, le rendaient furieux et indomptable : voilà ce qui a donné de bonne heure une direction démocratique à toute l'Italie.

Mais cette tendance démocratique n'embrasse pas seulement une partie du peuple, elle ne s'étend pas seulement sur la haute bourgeoisie, sur les petits propriétaires fonciers, ou sur les industriels établis dans les villes, elle est générale, pousse toutes les classes. Le besoin d'un libre raisonnement, le désir de se mêler aux affaires publiques, se remarquent jusque chez le dernier *facchino*. Ce penchant aux formes purement démocratiques amenait presque toujours le même résultat, l'anarchie. Les dernières classes du peuple même ne tardaient pas à s'apercevoir que les choses ne pouvaient pas aller ainsi. Il arrivait donc en Italie ce qui s'était vu si souvent dans l'ancienne Grèce, le peuple fatigué de l'anarchie, qui

était son ouvrage, se donnait des tyrans. C'étaient des chefs que la faveur publique et le hasard avaient placés à sa tête au milieu du tumulte, ou c'étaient des hommes des hautes classes, pourvus de grands moyens d'influence, qui connaissaient la nature du peuple, basaient leurs calculs sur elle et savaient tirer parti de l'énergie qu'ils trouvaient en lui, pour s'élever. Ces derniers seuls conservaient un pouvoir durable; généralement les premiers n'étaient point au niveau du poste où ils se trouvaient placés, et tombaient honteusement.

Quand nous considérons les temps du moyen âge, que nous voyons combien, dans chaque État de l'Italie, la classe la plus raprochée de celle qui dominait, aspirait à prendre une part au gouvernement, comment la souveraineté descendit d'abord des rois et des princes temporels aux évêques, puis de ceux-ci aux francs-bourgeois, aux échevins et enfin à tous les bourgeois sans distinction, nous sommes forcés de reconnaître que l'Italie est un pays qui se distingue par un certain sentiment de liberté, un pays dont les habitants sont saisis d'un vif intérêt pour les affaires publiques. Mais si l'on peut nommer l'Italie le pays de la liberté, on peut avec autant de raison la nommer le pays de la tyrannie. Car toutes les fois qu'il s'élevait dans l'État une lutte de la haute bourgeoisie, par conséquent d'un parti aristocrate contre un parti démocrate, celui-ci mettait toujours à sa tête des tyrans, et le parti opposé, afin de pouvoir agir avec une semblable énergie, se voyait forcé de confier à des chefs un pouvoir qui dégénérait trop facilement en domination tyrannique.

L'Italie est donc le pays de la liberté comme de la tyrannie, et ses tyrans, dans leur fureur contre leurs ennemis, ont quelquefois commis les plus horribles cruautés, parce que leurs passions ne rencontraient aucun obstacle. Nous en conclurons avec raison, que la liberté en Italie n'a pas de base dans les mœurs, et cette base manque, parce que la liberté intérieure de l'individu lui vient de la nature, parce qu'en Italie la liberté n'est pas le fruit d'un travail profond et sérieux de l'homme en lui-même, mais un don divin, le résultat de ce loisir, qui est si facilement départi à chaque Italien. Par la manière dont elle est produite, la liberté de l'Italien est quelque chose qui n'est pas provoqué par la nécessité; elle a surgi par l'action des forces générales qui l'ont également brisée, elle n'a rien d'intime, rien d'enraciné dans les mœurs. Avec la même facilité qu'il prétend à la plénitude de la liberté pour lui-même, l'Italien en vient à la ravir complètement aux autres. Toutes ces particularités nous ramènent à cette remarque, que par l'insouciance de sa vie, l'insensibilité de tout ce qui l'entoure et la facilité de sa langue, l'Italien est porté dès l'enfance à s'ensevelir dans sa personnalité et à considérer tous les autres êtres comme des objets étrangers, qui ne l'intéressent en rien. Une différence sous ce rapport sépare le nord et le midi de l'Europe; en Italie l'individu pris isolément offre un tout plus beau, plus simple, plus complet à sa manière, tandis que dans ses rapports généraux avec la famille et l'État, il se présente sous des couleurs plus odieuses. Dans le nord, au contraire, des milliers d'individus sont dépourvus des qualités nécessaires à la composition des individualités, et c'est justement cette espèce de mutilation qui les rend propres à remplir la place qu'elles doivent occuper dans l'ensemble, de telle sorte que la supériorité des nations septentrionales vient seulement de l'accomplissement de leur rôle dans les sphères où elles vivent, dans les institutions publiques; elle est dans leur vie de famille et la vie politique. Prenez un à un les hommes du nord, cordonniers, tailleurs, savants, soldats, etc., combien en compterez-vous qui aient conservé cette grâce naturelle des mouvements, cette merveilleuse facilité à goûter tous les plaisirs, qui distinguent l'homme du midi, du moins l'Italien? Voyez même une paysane des montagnes du Latium, un habitant de Venise, quelle que soit la bassesse de leur état, combien ils l'emportent pour le maintien et la capacité de jouir, l'é-

nergie personnelle et la résolution, non-seulement sur les individus placés en Allemagne dans la même position, mais encore sur les membres des classes éclairées de ce pays! Ainsi l'Italien vaut toujours quelque chose comme individu. Trop souvent l'Allemand n'a de valeur que comme membre d'un grand tout.

Si donc en résumant les qualités de la nation italienne, nous trouvons que chez elle la personnalité de l'individu réclame et mérite une plus large part, mais que de cela même résulte un plus grand isolement, tant qu'une puissance supérieure n'opère point un rapprochement forcé, nous comprendrons alors pourquoi en Italie l'action de certaines forces générales fut en tout temps beaucoup plus étendue que dans tous les autres pays. A cet égard, entre une nation chez laquelle les liens généraux ont de la force, où le sujet se perd dans la masse, et une nation où l'individu s'en tient à son droit, il y a le même rapport qu'entre un rocher de granit et un monceau de grains de sable. La tempête mugit, les vagues se précipitent avec force sans changer sensiblement la forme du premier; l'autre cède à chaque impulsion des flots. Dans aucun pays, la Grèce peut-être exceptée, l'argent, la nécessité et la violence n'ont exercé autant d'influence qu'en Italie. Dans aucun pays la beauté des femmes n'a eu une aussi grande part dans la décision des affaires même les plus importantes. Tant que l'Italie a été abandonné à elle-même, nous voyons un perpétuel changement de gouvernement, une inépuisable force productive qui enfante chaque jour de nouvelles formes d'institutions, précisément parce que tout ce qui agit sur la fantaisie ou la réflexion, la sensibilité ou l'égoïsme de l'homme, n'a eu nulle part dans les temps modernes une plus grande puissance qu'en Italie. Quel autre pays que l'Italie a jamais présenté l'exemple d'une famille qui s'est élevée par l'argent seul au rang de maison royale? Avant d'avoir acquis le titre et le pouvoir de princes souverains, les Médici n'étaient que de simples banquiers. Quel motif fit rappeler le vieux Cosmo de son exil et lui assura une puissance deux fois plus grande qu'auparavant? quel secret lui procura à Venise une considération au-dessus de celle dont jouirait un prince, si ce n'est que son absence se faisait péniblement sentir à Florence dans toutes les affaires d'argent? Pourquoi l'illustre Lorenzo fut-il placé au centre de toutes les transactions italiennes, et devint-il par conséquent indispensable à ses compatriotes, sinon parce qu'il connaissait la situation des finances de tous les états civilisés d'alors et les dirigeait en partie? Et quel est le pays, autre que l'Italie, où la beauté des femmes, je ne dirai pas alluma, mais décida seule des guerres? où les femmes aient dominé plus longtemps, non-seulement dans les affaires temporelles, mais même dans les affaires spirituelles?

En Italie l'individu se sent comme tel plus libre et plus isolé; par conséquent les passions et les intérêts personnels y ont eu en tout temps et dans toutes les affaires, même dans les affaires publiques, une plus grande importance que dans aucun autre pays de l'Europe moderne. Il s'ensuit, que celui qui veut connaître les qualités séduisantes du peuple italien doit étudier ce peuple non dans sa vie de famille, ou sa vie politique, où l'individu est soumis à la subordination, mais là où l'intelligence de l'individu peut se développer dans toute sa liberté et dans tout son éclat, dans le domaine des arts.

Celui qui veut connaître de l'histoire d'une nation étrangère autre chose que des noms et des dates, doit se persuader d'abord que certains intérêts qui occupent une place dans sa patrie, peuvent n'être pas même signalés au sein de cette nation; s'il ne veut pas avoir une vue obscure, incomplète et fausse, il faut qu'il suive avec amour les directions diverses de ce peuple étranger, pour lesquelles la vie de son propre pays n'était pas propre à éveiller, à entretenir ses inclinations. Pour savoir ce que l'Italie était au monde, il faut apporter avec soi le sentiment et l'idée des arts de la représentation et de l'éloquence; il faut par l'admiration pour cette force toute-puissante qui fit produire à l'Italie tant d'œu-

vres éternelles, arriver au point de reconnaître ses hautes facultés, alors même qu'elles se sont exercées à d'autres travaux avec moins de succès.

L'art nous apparaît trop souvent comme un objet accessoire, une plante d'ornement, un article de luxe; nous témoignons par là seulement que notre époque en général manque de cette puissance, ne ressent pas ce besoin qui ont appelé l'art à l'existence.

De même que le germe d'une plante qui se développe perce l'enveloppe grossière par laquelle il s'annonçait, et s'en dépouille aussitôt que la substance est assez forte pour n'en avoir plus besoin; ainsi l'humanité dans le cours de l'histoire consacre principalement certaines périodes à certaines directions; puis quand ces directions qui étaient d'abord d'une importance infinie, parce qu'on ne connaissait ni leur fin ni leurs limites, sont parcourues, et qu'elles n'apparaissent plus comme prêtant seules du mouvement et du sens à toute vie intellectuelle, qu'elles ne sont plus elles-mêmes qu'un mouvement particulier, elles cessent de former la tendance de l'époque, le plus haut intérêt de l'intelligence. Le signe le plus certain qu'une tendance domine à une époque de la manière que nous venons d'indiquer, c'est que l'on espère, en la suivant, atteindre aux plus hautes aspirations de l'esprit; c'est la liaison intime avec la religion, avec le divin. Mais en même temps c'est une preuve qu'elle est encore obscure vers ses derniers résultats. Dieu se trouve partout; s'imaginer qu'il faut chercher Dieu dans une seule voie pour l'y faire apparaître, c'est montrer que l'on n'a pas encore reconnu combien cette voie est bornée comme unique, qu'on ne l'a pas embrassée dans toute son étendue.

Quand donc une direction apparaît pour la première fois comme formant l'intérêt le plus élevé du moment, c'est un signe, que l'homme sous ce rapport n'a pas encore percé le voile qui lui couvre la vue, qu'il ignore encore le terme où conduit cette direction, mais qu'il a acquis la conscience de son ignorance, qu'elle l'oppresse et le pousse à faire des efforts pour arriver à ce terme. Tant qu'une grand partie de la route reste encore enveloppée dans l'obscurité, il est attiré par une sorte d'extase qui remplit ces ténèbres des plus hautes créations sur lesquelles commandent les fantaisies de l'imagination; et l'inexpérience extérieure, et cette religiosité bornée que l'on appelle piété, marchent d'un pas égal. Ce n'est que sous l'empire de cette situation des esprits que des tableaux, comme l'ancien crucifix de S.-Maria-Novella à Florence, peuvent non-seulement mettre toute une ville en émoi, mais produire un tel effet, que l'achèvement du tableau soit regardé sérieusement comme le plus grand événement de l'époque. A mesure que l'inhabileté diminue, que l'homme domine davantage la matière avec laquelle il veut représenter ce qui occupe son esprit, le sentiment religieux devient plus libre aussi et l'œuvre de l'art est en même temps un affranchissement pour la pensée. Ce qui doit signaler surtout l'homme d'un esprit avancé, c'est qu'il ne laisse point déguiser par de vains noms, et soustraire à ses regards ce qui renferme le sens général. Les grands artistes italiens ont fait autant pour l'affranchissement de la pensée et la civilisation du monde que les réformateurs allemands; car tant que ces sombres et austères images de Dieu et des saints des anciens temps purent enchaîner l'esprit des fidèles, tant que la grossièreté extérieure de l'art ne fut pas vaincue, c'était une preuve que l'intelligence n'était pas encore dégagée de ses liens. La liberté de l'art s'est développée concurremment avec la liberté de la pensée, et ces deux développements étaient subordonnés l'un à l'autre. Ce fut seulement quand l'art retrouva un essor plus libre, que l'on put revenir aux classiques de l'ancien monde, se complaire dans leurs œuvres et travailler de nouveau dans leur sens. Sans l'adoption de l'ancienne littérature classique, la réforme n'aurait pas été autre chose qu'un schisme ecclésiastique, tel que celui des hussites. Comme l'intérêt de toutes les libres directions de la pensée pouvait se lier et se lia en effet avec la réforme, elle devint un drapeau pour

tout ce qui depuis s'est distingué dans les travaux de l'intelligence (1). Le rapport de l'art et de la science à la religion n'est donc pas de notre temps, comme se le sont imaginé beaucoup de protestants, artificiel. Un lien indissoluble les unit et ils ne pouvaient marcher à l'affranchissement que du même pas.

Jusqu'à la réforme, l'Allemagne et l'Italie, ces deux sœurs jadis si intimement unies, ont marché d'un pas égal, se complétant l'une par l'autre et se touchant par une infinité de points sans se heurter. Depuis lors elles se sont séparées et chacune a pris une voie différente. L'Italie s'est attribué le monde de l'art dans toute son étendue, l'Allemagne a pris pour elle le monde de la pensée; plus tard l'Italie a méprisé la liberté de la science germanique, l'Allemagne l'art de l'Italie, et pendant que la science de l'Allemagne menaçait de descendre à l'état de produit inconsistant dépourvu de la force vitale d'une intelligence commune, l'art de l'Italie est tombé au rang d'un jeu frivole qui provoque le dégoût, met la religion en fuite, et se consacrant purement à une distraction de l'esprit, finit par devenir insipide.

Mais s'il en est ainsi aujourd'hui que l'Italie est comprimée sous la forme immobile de la hiérarchie, que sa politique est déterminée par des puissances étrangères et qu'il lui est interdit de prendre une part active au mouvement du siècle, toute l'histoire et chaque pas que nous faisons sur le territoire italien nous disent que, si sous le rapport politique ce furent le pays, le sol et sa nature, qui presque toujours ont décidé des formes, et qu'en cela par conséquent la nature a triomphé de l'homme, dans l'art au contraire l'homme a vaincu la nature et il s'est créé dans tout ce pays un magnifique monument de sa grandeur morale.

Pour que cela fût possible, il ne suffisait pas que le peuple italien produisît une série de grands artistes, il fallait encore que chaque membre de ce peuple fût doué d'une certaine faculté de jouir, de goûter et d'apprécier le beau. L'artiste ne produit pas dans l'isolement; il a besoin du concours, de la sympathie de ceux qui l'entourent. Or cette capacité de jouir, cette faculté de saisir l'intellectuel sous sa forme sensible, ce sentiment du beau, ne peuvent exister dans un peuple si un travail rude et continu émousse les sens de classes entières, enlève la grâce à leur maintien. L'oisiveté, ou pour parler plus juste, sinon plus grammaticalement, le loisir est la mère des arts.

Cette mère s'est montrée féconde en Italie; l'art y éclate partout, dans la distribution des campagnes entrecoupées de rangées d'arbres, de bouquets d'arbrisseaux, dans la ferme du paysan avec ses greniers ouverts, qui semblent reposer sur des colonnes, dans le simple costume de la femme de la campagne, qui marie avec un tact exquis les couleurs les plus diverses et tresse avec un goût si simple sa noire chevelure; tout respire l'art, tout annonce une nation éminemment douée du sentiment du beau. Mais qui décrira la richesse du tableau qu'offre le séjour favori des arts, Florence et les jardins qui l'entourent? Qui peindra ces vertes campagnes, depuis le point où les charmantes tours de Fiesole semblent lui faire un salut amical, jusqu'à l'extrémité opposée où le soir, au coucher du soleil, le sommet bleuâtre des montagnes de Lucques se détache sur un fond brillant d'or et de pourpre? Comme tout porte ici l'empreinte d'un travail plein d'intelligence! De même que le lis des eaux sort du sein de la mer, ainsi la riante Florence s'élève sur ce sol enchanteur, avec ses

(1) L'esprit protestant de l'auteur se laisse ici trop apercevoir. La réforme coupa les ailes au génie. On pourrait dire avec plus de raison que les grands peintres, sculpteurs, architectes, poëtes de l'Italie, ne se sont élevés aussi haut que parce qu'ils n'ont eu rien de commun avec elle; et dans ces derniers temps même le catholicisme a compté dans ses rangs les hommes les plus distingués : en Allemagne, MM. de Stolberg, Fred. Schlegel, Gœrres, Molitor, Hammer, Schlosser, Dollinger, Gentz, Adam Muller, et en France, MM. l'abbé de La Mennais, l'abbé Gerbet, le comte de Maistre, etc. (*N. des trad.*)

chefs-d'œuvre immortels, son inépuisable fécondité. De la tour hardie et svelte du palais, qui s'élance comme un mât dans les airs, à la merveille de Brunelleschi, la magnifique coupole de la cathédrale; de l'antique hôtel des Spini jusqu'au plus magnifique palais qu'ait vu le monde, l'hôtel des Pitti; du jardin du couvent des franciscains à la position pittoresque des Cascines, tout est admirable, imposant, plein de grâce. Chaque rue de Florence est un monde pour l'art, les murs de Florence sont le calice qui renferme la plus belle fleur de l'esprit humain.

Et ce n'est encore là que la pierre la plus précieuse du diadème dont le peuple italien a paré la terre. Bien qu'aucune autre ne puisse lui être comparée, son éclat se perd néanmoins presque entièrement au milieu des mille joyaux qui l'entourent, et qui tous brillent de leur propre beauté. Il faut avoir l'esprit bien étroit et le cœur bien faible, pour se laisser offusquer par les misères du temps, au point de ne pas reconnaître l'Italie dans sa majesté, et les Italiens tels qu'ils appartiennent à l'histoire, dans leurs qualités et leur valeur.

CHAPITRE II.

L'ITALIE DANS LES PREMIERS TEMPS DE L'EMPIRE ROMAIN.

§ Ier. *Comparaison entre l'Italie actuelle et l'Italie telle qu'elle était sous les derniers empereurs.*

Deux points principaux peuvent donner lieu à la comparaison qui nous occupe. Le premier est peu satisfaisant : l'Italie est plongée dans une sorte de sommeil. Une période riche en civilisation, brillante par l'élévation et l'éclat des actions était écoulée ; une lassitude d'esprit avait suivi ; de nouvelles impulsions ne se faisaient pas encore assez fortement sentir ; l'on s'était satisfait dans les voies anciennes, et il ne pouvait venir à la pensée de personne de produire quelque chose de plus imposant que les beautés signalées dans les meilleurs écrivains et les plus éminents artistes de l'antiquité, lorsque la même langue, les mêmes mœurs se conservaient, mais seulement à un état dégradé, et qu'en dehors de l'imitation nul chemin ne paraissait ouvert pour conduire vers le beau. Telles se trouvaient les choses dans les derniers siècles des empereurs romains : un sensualisme inerte, auquel l'irruption des races barbares ne put arracher que des plaintes et des cris de douleur, avait envahi les classes supérieures. Le peuple ne connaissait plus guère ce que c'était que la jouissance. Frappé de léthargie, Rome vivait sur son ancienne gloire, et ses sénateurs comparés aux magistrats des premiers temps, n'offraient que l'image d'un vain songe qui combine les souvenirs des jours passés avec les produits les plus étranges du domaine de la fantaisie (1).

Et qu'est-ce maintenant que l'Italie ? Enveloppée de langes, qui compriment les mouvements de la vie qui lui est propre ; héritière de trésors d'arts et de langage, qui dans les sentiers jadis ouverts, présentent le dernier terme des efforts dont l'Italien est capable ; exclue de toute participation aux nouveaux intérêts que la pensée a conquis, par une hiérarchie qui paraît prétendre à réaliser le mauvais rêve de notre siècle ; appelée de partout à jouir, et cependant arrêtée dans tout libre essor de l'esprit, comme si les ailes lui étaient coupées ; en quoi l'Italie de nos jours diffère-t-elle de l'Italie des derniers empereurs, sinon par une moindre somme de misère intérieure, et par cette faculté plus haute de jouissance développée par la nature actuelle du pays et des circonstances, transmise même aux dernières classes et qui semble étendre un vernis de civilisation sur la vie extérieure ?

L'aspect n'est pas moins triste, si l'on considère d'autres points de ressemblance entre l'état de l'Italie aux IVe et Ve siècles, et sa situation aux XVIIIe et XIXe, quelle que soit l'importance d'un tel spectacle pour l'historien. Une vie qui affecte les allures et la teinte de l'Italie sous les empereurs romains ou durant les derniers siècles, se montre ainsi comme accomplie dans ses propres conditions, comme achevée dans tout son cours,

(1) Que l'on se rappelle seulement le portrait qu'Ammien Marcellin fait des nobles romains de son temps.



comme arrivée à sa conclusion spirituelle; de nouveaux éléments, de nouveaux principes devaient être apportés à l'Italie, pour qu'une nouvelle vie s'éveillât, après la chute de l'empire. Et l'on ne conçoit pas comment, sans de telles circonstances, l'esprit du peuple italien pouvait être capable de donner de nouveaux produits importants pour l'histoire du monde. L'histoire de l'Italie, depuis le renversement de la domination romaine jusqu'à nos jours, se présente donc comme un tout fini, comme un phénomène qui a passé par toutes ses phases. Ce qui manque à l'histoire d'Italie en unité politique, elle le rachète par la netteté, la précision intellectuelle; et la difficulté de démêler et de retracer les destinées parallèles de tant d'États isolés, est amplement compensée par cette circonstance, que ces États, arrivés à leur but, sinon politiquement, du moins dans la carrière de l'intelligence, et dont nous avons pu suivre de l'œil la marche, dans tous ses moments et dans toute son étendue, ont presque tous la même tendance politique, ou du moins la même tendance intellectuelle, et que cette tendance se manifeste clairement à nos yeux.

Voici le deuxième point de comparaison : la population de l'Italie, sous les derniers empereurs, se composait des descendants non-seulement de tous les peuples divers *établis* dans le pays avant la domination romaine (1), mais de ceux de tous les peuples qui avaient obéi à l'empire romain, et de beaucoup d'autres nations barbares, dont les membres étaient venus isolément à Rome, et étaient entrés dans des familles libres par des affranchissements ou des alliances illégitimes. La population italienne d'alors était donc un mélange des éléments les plus divers, mélange opéré de telle sorte cependant, que l'esprit de Rome avait vaincu, métamorphosé ces différents éléments et en avait formé un tout nouveau, dans lequel la nature romaine restait le principe dominant. On peut donc dire que l'Italie sous les derniers empereurs était vraiment romaine.

Depuis, un nouveau mélange s'est opéré par l'immigration des peuplades germaniques d'abord, plus tard des Arabes et d'autres nations qui vinrent en Italie, et l'élément étranger, l'élément barbare est devenu cette fois l'élément dominant; les principes du droit, les manières de vivre des Germains et des Arabes se sont introduits en Italie; des dialectes germaniques, grecs et arabes se sont répandus dans des contrées entières. Toutefois comme les divers éléments étrangers n'obtenaient la supériorité que dans certains cantons, et que l'élément romain régnait en maître non-seulement dans la contrée à laquelle resta une importance générale, dans l'État de l'Église, mais qu'il conserva encore la seconde place dans toutes les parties de l'Italie, il se releva de plus en plus, lutta, vainquit les principes du langage et du droit étrangers, et finit par mettre à leur place des produits en partie romains, en partie imités de Rome ou sortis du sol dans ce même pays où les Romains avaient exercé leur pensée et leur commandement. L'Italie de nos jours est donc redevenue vraiment romaine.

Ainsi l'histoire moderne de l'Italie ne présente pas seulement le même aspect à la fin et au commencement; elle n'est pas seulement ramenée, par cette circonstance extérieure, à un tout complet et achevé; mais par un intérêt qui se soutient également du commencement jusqu'à la fin, toutes les parties sont liées entre elles, et présentent une unité indivisible. Cet intérêt c'est la lutte de Rome avec le monde barbare. Quand la lutte physique fut terminée, la lutte intellectuelle n'en continua pas moins vivement, jusqu'à ce qu'un autre siècle ait presque entièrement délivré l'Italie des institutions du moyen âge : et déjà cet affranchissement avait été plus complet, avant que la hiérarchie reçût un nouveau point d'appui dans ce pays. Mais la hiérarchie est si inti-

(1) Voyez l'Introduction à l'*Histoire romaine* de Niebhur, qui fait partie de cette collection. (*N. des trad.*)

mement liée à la nature de l'esprit romain, qu'on ne peut guère la regarder comme un produit étranger à l'Italie, comme un produit germanique.

Avant de passer à l'exposition de cette lutte, il est indispensable de faire connaître la situation des parties belligérantes avant leur contact, et par conséquent de commencer par retracer l'état de l'Italie sous les derniers empereurs.

§ II. *État de la propriété foncière en Italie sous les derniers empereurs* (1).

L'Italie avait été pendant longtemps le centre d'un vaste empire et le siége du gouvernement. L'argent et les productions naturelles des provinces affluaient à Rome en telle abondance, que l'agriculture en petit ne donnait plus que de faibles profits. L'affluence de l'argent en avait tellement abaissé la valeur, qu'il fallait dépenser de grandes sommes en Italie pour obtenir de minces résultats, tandis que dans les provinces c'était précisément le contraire; l'argent y était à un prix élevé et l'on pouvait faire beaucoup avec peu d'argent.

Ce peu de profit de l'agriculture comparativement aux autres travaux, ôta presque toute valeur à la terre (1). On ne se livrait plus qu'à l'entretien des troupeaux seuls, parce qu'il coûtait moins de fatigue et donnait plus d'espérances, et au jardinage, parce qu'il fournissait des produits auxquels les cantons éloignés ne pouvaient faire concurrence.

L'éducation des troupeaux ne peut offrir d'avantages que dans de très-vastes campagnes, et l'horticulture dans le voisinage des grandes villes.

Il était donc arrivé du temps des derniers empereurs, que les petits propriétaires libres avaient presque tous renoncé à l'agriculture, et qu'à l'exception des jardins dans le voisinage des villes, l'Italie presque entière était divisée en vastes domaines. Les magnifiques campagnes des riches Romains avaient beaucoup contribué à ce résultat.

Un nouveau système d'économie rurale s'introduisit promptement dans les contrées de l'Italie éloignées de Rome, et plus tard partout, quand les autres provinces cessèrent d'envoyer leurs produits. Ce système, c'est le colonat, dont nous parlerons plus au long dans la suite, et qui ressemble beaucoup, sous le point de vue économique, au système du fermage actuel en Italie : les grandes propriétés furent peu à peu divisées en une infinité de petits domaines sur lesquels le propriétaire conservait son droit de possession, mais qu'il livrait à exploiter à des individus sous de certaines conditions, dont la principale était de lui donner une partie du produit brut.

Quant à ce qui restait de la grande propriété, le possesseur le faisait valoir lui-même par ses esclaves.

Voici donc, si l'on en excepte le voisinage immédiat des villes, où l'on rencontrait en-

(1) Lorsque le blé est descendu à un prix qui permet à toutes les classes de se procurer facilement du pain, les demandes deviennent plus nombreuses, la consommation plus grande, et l'agriculture gagne, par la masse de la vente, ce qu'elle perd par la diminution du prix : consommateurs et producteurs sont également contents. Mais si au bas prix du blé viennent ensuite se joindre d'autres circonstances (comme la concurrence des provinces où l'argent est rare) qui font encore tomber ce prix, pendant que les demandes n'augmentent pas, il y a perte réelle pour le cultivateur, car il ne peut plus vendre autant qu'auparavant, et il est obligé de vendre au même prix : il est obligé de renoncer à une branche d'industrie improductive.

(1) Pour ne pas accumuler inutilement les citations, je n'indiquerai que peu de passages des autres écrivains pour ce chapitre. Il va sans dire que pour ce qui concerne les institutions de l'empire romain, j'ai consulté, outre Gibbon, les excellents travaux de M. de Savigny sur le colonat, les impôts et l'organisation municipale, ainsi que la collection de Marini.

core des domaines libres de peu d'étendue, quel était l'état des propriétés territoriales : les grandes propriétés étaient possédées par des hommes libres, et cultivées soit par des colons, soit par des esclaves. Relativement à la propriété foncière, les habitants se divisaient donc en trois classes : les possesseurs, les colons et les esclaves (*possessores*, *coloni*, *servi*).

§ III. — *État des impôts en Italie sous les derniers empereurs.*

Sous le rapport des charges publiques, l'Italie avait joui autrefois de priviléges extraordinaires ; mais ayant cessé sous Maximien d'être le centre d'un vaste empire, n'ayant plus formé qu'une partie de l'une de ses parties, pour ainsi dire, les impôts des provinces s'étendirent aussi sur l'Italie. On distinguait principalement deux sortes d'impôts :

1° Un impôt foncier, nommé *jugatio* ou *capitatio*. Tout l'empire romain était divisé en *capita* ; chaque *caput* payait le même impôt en argent, et un tribut en nature dans la même proportion. C'étaient les possesseurs qui payaient eux-mêmes cet impôt.

2° Un impôt par tête, connu sous le nom de *humana capitatio*, ou *capitatio plebeia*. On avait établi en principe que l'homme le payait tout entier, et que la femme n'en payait que moitié. Sous les derniers empereurs, il fut réduit à deux cinquièmes pour l'homme, au quart pour la femme. Tout habitant qui n'était pas possesseur de trente arpents, d'un *caput*, payait cet impôt : par conséquent tous les artisans, journaliers, industriels, colons et esclaves. Quelques classes appartenant à cette catégorie en étaient exemptes, par exemple les peintres.

Le possesseur répondait de ses colons ; il était tenu de payer au fisc le montant de leur capitation, et c'était à lui ensuite de le percevoir des colons ainsi qu'il l'entendrait. Comme l'état ne voulait souffrir aucune diminution dans les revenus publics, le possesseur devait payer pour autant de colons qu'il y en avait d'inscrits sur son bien au rôle des contributions, quand même ils auraient quitté dans l'intervalle, ou que quelque accident en aurait diminué le nombre (1).

Le maître payait aussi au fisc la capitation pour ses esclaves, et c'était à lui de voir comment il pourrait les employer pour que leur travail lui fît rentrer cette dépense.

Il faut supposer qu'en général les impôts étaient terriblement élevés ; il arrivait souvent que les possesseurs abandonnaient leurs propriétés et s'enfuyaient, uniquement afin de ne plus être obligés de payer l'impôt foncier pour eux et la capitation pour leurs gens.

§ IV. — *Condition des villes et division des classes en Italie sous les derniers empereurs.*

Dès le commencement de son histoire l'Italie s'est toujours distinguée comme le pays de la vie de cité. Dès les temps les plus reculés, la plus grande partie de sa population était rassemblée dans des villes et vivait sous des institutions municipales. Ces villes subsistèrent pendant la domination romaine ; les colonies ne firent que les augmenter, et peu à peu toutes obtinrent une constitution libre ; quoique soumises à la république, elles se gouvernaient par elles-mêmes dans tout ce qui ne touchait pas aux intérêts généraux.

(1) Au milieu des circonstances les plus diverses, le despotisme produit toujours le même résultat ; il a le principe le plus simple et le plus uniforme. Ce qui avait lieu en Italie sous les empereurs se retrouve aujourd'hui dans les provinces turques. Cf. Burkhardt, *Reise in Palaestina und Syrien*, traduction allemande, p. 467.

L'assemblée du peuple avait eu autrefois dans ces villes libres un très grand pouvoir; elle choisissait les magistrats, décrétait les lois qui devaient régir la cité et réglait en général tout ce qui concernait les intérêts des citoyens. A la tête de cette assemblée étaient les magistrats, et de plus le sénat, absolument comme à Rome.

Plus tard, lorsqu'à Rome le peuple perdit de plus en plus de son droit de participer au gouvernement, le même changement s'opéra dans les autres villes d'Italie, et le sénat (*ordo decurionum*, *curia*) prit en main la direction des affaires de la cité. Il arriva enfin que les membres de ce sénat seuls, les décurions seuls, obtinrent les magistratures municipales, et que les décurions seuls eurent le droit de choisir les magistrats. Ce qui contribua particulièrement à donner du développement à ce privilége, ce furent les institutions d'Auguste, qui accorda des avantages aux décurions sur les autres habitants et en forma ainsi une classe particulière.

Mais cet avantage si envié pendant quelque temps devint plus tard sous des empereurs tyranniques un fardeau intolérable. En tout temps c'est sur les classes élevées que le despotisme appesantit le plus son joug. Ce qui nous prouve quel malheur c'était que d'être né décurion, ce sont les précautions que l'on prend pour empêcher que les décurions ne passent dans une autre classe. De leur côté, ceux-ci faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour fuir leur ordre; ils préféraient même être colons et esclaves.

La raison de tous les maux qui pesaient sur les décurions, c'était leur position intermédiaire entre le peuple et les officiers impériaux. Quand l'état avait à demander des contributions d'argent, ces officiers s'adressaient aux décurions, leur faisaient compter la contribution en masse, et il fallait ensuite que ceux-ci la perçussent en détail parmi les classes inférieures. Le territoire de chaque ville était divisé en un certain nombre de *capita* ou portions de trente arpents. Ces *capita* étaient taxés à une somme déterminée, et les magistrats municipaux étaient tenus de livrer tout le montant de l'impôt aux officiers impériaux. Mais souvent le propriétaire abandonnait l'immeuble à cause de l'élévation de l'impôt; il ne restait alors aux décurions, s'ils ne voulaient payer de leurs propres deniers, d'autre ressource que de prendre l'immeuble à leur charge; autrement s'il se fût trouvé un déficit dans le montant des impôts, les décurions auraient été obligés de le couvrir, et en général tout le despotisme des officiers impériaux, toutes les tracasseries personnelles étaient de préférence réservées aux décurions.

Outre que les décurions possédaient la plus grande partie des propriétés foncières, puisqu'ils étaient même obligés de prendre à leur compte toutes les terres imposables abandonnées, ils avaient encore, comme nous l'avons déjà dit, toutes les charges entre leurs mains. Ces charges se divisaient ainsi :

1° Les *duumviri*, ou les *quatuorviri*, quelquefois appelés simplement magistrats. Ils jugeaient en première instance toutes les affaires des personnes soumises à la juridiction de la cité, par conséquent de tous les habitants de la cité et de son territoire, qui n'étaient point exemptés par des priviléges particuliers, comme les magistrats eux-mêmes, les officiers impériaux et l'armée. Toutefois cette juridiction ne s'étendait que jusqu'à une certaine somme, et les duumvirs n'étaient élus que pour une année.

2° Le *curator* ou *censor*, qui était principalement chargé d'administrer les biens et les revenus de la cité.

3° Enfin les *notarii* et les *exceptores* chargés de transcrire les arrêts judiciaires et autres actes publics.

La constitution de Constantin ayant séparé les fonctions civiles et militaires, les magistrats municipaux furent, depuis cette époque, placés sous les recteurs impériaux, qui avaient les divers titres de *consulares*, *correctores*, *præsides*, bien qu'ils exerçassent toujours la même charge. Dans toutes les causes où les duumvirs jugeaient en première instance, les recteurs décidaient en

seconde, et pour les autres en première, pourvu que le procès fût entre deux personnes civiles. La cour d'appel des jugements des recteurs était le consistorium qui avait son siége à la cour de Constantinople.

Tout l'état militaire était soumis aux *magistris militum*; les officiers placés immédiatement au-dessous d'eux s'appelaient *duces*, ou quelquefois *comites*. Ils n'avaient presque aucun contact avec les décurions. La dignité de décurion était héréditaire, et quand une famille de décurions venait à s'éteindre, on choisissait dans les autres propriétaires de la ville pour la remplacer, et personne ne pouvait se refuser au choix qui était fait de lui. Une fonction élevée pouvait seule dispenser de faire partie de la classe des décurions.

Immédiatement après la classe des officiers impériaux et celle des décurions venait celle des possesseurs, c'est-à-dire de ces propriétaires fonciers complètement libres, qui n'appartenaient à aucune de ces deux classes dans la société civile. Les membres de cette classe (si l'on en retranche les décurions, qui, propriétaires libres dans un certain sens, pouvaient aussi s'appeler *possessores*) ne pouvaient pas être très nombreux, parce que dans les derniers temps de l'empire d'occident, l'Italie était fort dépeuplée et que la propriété foncière était presque entièrement entre les mains des décurions.

On ne trouvait plus, avant d'arriver aux esclaves, qu'une seule classe, celle des colons. L qualité de colons se transmettait de père en fils comme celle de décurion, et l'on y entrait en outre par droit de prescription, ou par un libre contrat.

L'état des colons se rapprochait beaucoup de celui des esclaves; ils n'avaient que dans un bien petit nombre de cas le droit de porter plainte contre le propriétaire de la terre qu'ils cultivaient : ce n'était que quand celui-ci avait commis un crime ou qu'il exigeait une trop grande part du produit. Ce qui les distinguait principalement des esclaves, c'est que leur mariage était reconnu par la loi, et qu'ils pouvaient avoir en propre un bien, que le possesseur n'avait pas le droit de leur enlever comme aux esclaves. Seulement ce bien n'était pas tout-à-fait libre; ils acquéraient dans un certain sens au profit de leur propriétaire, et ils ne pouvaient rien aliéner de leur bien sans son consentement.

Le colon ne pouvait ni se séparer lui-même du domaine, ni en être séparé. Le recrutement et la dignité d'évêque pouvaient seuls le sortir de cette situation; une dignité ecclésiastique inférieure ne le dispensait pas de ses obligations envers son propriétaire; il devait toujours faire en sorte que le même revenu fût assuré à celui-ci.

Le maître ne pouvait vendre le colon qu'avec le domaine. Au fond c'étaient l'intérêt de l'agriculture et l'intérêt du fisc qui déterminaient tous les rapports du colon.

Chaque colon avait à cultiver un des domaines dont se composaient les grandes propriétés des possesseurs et des décurions. Ils avaient à leur charge tous les frais de cette culture, et, lors de la récolte, ils donnaient au propriétaire une portion déterminée du produit brut. On trouve aussi çà et là des exemples de fermiers qui payaient en argent, par suite d'un contrat ou d'une coutume.

Le colonat, abstraction faite de l'absence de la liberté personnelle, était donc alors dans la même condition où sont aujourd'hui les métayers de l'Italie.

§ V. — *Tableau de l'état social en Italie, depuis le temps des derniers empereurs d'Occident jusqu'à l'invasion des Longobards.*

Si l'on embrasse d'un coup d'œil l'état des habitants de l'Italie peu de temps avant la chute de l'empire d'Occident, il paraît affreux et à peine humain. La hiérarchie des officiers

impériaux, dont les prétentions et l'orgueil étaient une suite nécessaire du despotisme du souverain et qui entraînait une multitude de vexations, aurait déjà suffi, jointe à l'énormité des impôts, pour accabler le peuple. Là ne s'arrêtait pas le mal; la classe la plus élevée, celle des décurions, avait, il est vrai, une situation brillante; mais sa liberté était tellement enchaînée, elle était soumise à des charges si accablantes, que ses membres faisaient tous leurs efforts pour se soustraire à un honneur redouté; la classe la plus nombreuse, le peuple proprement dit, les cultivateurs (c'est-à-dire les colons), vivaient dans un état de servitude qui approchait beaucoup de l'esclavage réel; et enfin la situation des propriétaires libres était telle, qu'ils aimaient quelquefois mieux abandonner leurs propriétés et se faire colons et esclaves, que de rester dans un état de liberté si pénible. Lorsque les barbares arrivèrent dans un tel pays, ils durent apparaître comme des anges libérateurs, quels que fussent les changements qu'ils voulaient introduire. Et dans le fait ce fut l'intérêt religieux du catholicisme et l'intérêt mercantile des grandes villes maritimes, comme Gênes, Ravenne, Naples, etc., qui seuls empêchèrent d'abord les Longobards ariens de faire la conquête entière de l'Italie; il est vrai que plus tard, quand, par cupidité, ils voulurent détruire systématiquement les décurions et les possesseurs, une haine terrible s'alluma contre eux; mais c'est uniquement du premier moment de la conquête que nous voulons parler. Dans les autres pays, dans la Gaule par exemple, tout porte à croire que l'invasion des Germains fut un bonheur pour la plus grande partie de la population (1).

On ne saurait dire la même chose du royaume d'Odoaker et de celui des Ostrogoths; ils apportèrent moins de changements heureux dans la condition sociale; car ces royaumes avaient été fondés par des princes qui connaissaient parfaitement les institutions romaines et qui conservèrent l'ancien système d'impôts et d'administration. La constitution des Romains resta à peu de chose près la même; ils durent seulement céder une partie de leurs propriétés, ce qui ne pouvait pas être bien onéreux, vu l'étendue et la mauvaise culture de chaque domaine. Les Hérules, et plus tard les Ostrogoths, prirent possession de la partie du pays qu'on leur cédait, et comme ils venaient de contrées où l'agriculture était presque la seule occupation en temps de paix, ils firent cultiver par des esclaves et des colons des campagnes à demi désertes et les améliorèrent à tel point que la prospérité revint en Italie, spécialement sous la domination des Ostrogoths, et que l'on put se passer sans danger des blés d'Afrique.

Il arriva par là, que les Romains conservèrent leurs institutions et que les Goths se gouvernèrent suivant les leurs; qu'il y eut à proprement parler, sur le même sol, deux états, qui n'avaient de commun que la soumission au même pouvoir suprême; langage, lois (1), mœurs, occupations, tout le reste différait dans les deux nations, et ce ne fut que beaucoup plus tard que les deux caractères s'assimilèrent et se fondirent ensemble.

La constitution gothique était fondée sur la constitution militaire ou l'institution des compagnons des peuples germaniques, que nous examinerons de plus près, lorsqu'il sera question des Longobards. A côté d'elle les institutions romaines restèrent ce qu'elles étaient, seulement il y eut changement de souverain. On s'expliquera cette organisation mixte du royaume des Ostrogoths, si l'on se rappelle que Théoderich avait été élevé à la cour impériale, qu'il appréciait et aimait la civilisation romaine, et qu'il avait d'abord occupé en quelque sorte l'Italie comme délégué de l'empereur.

(1) *Cf.* ce que dit Canciani dans la préface de son Ier volume, p. 10 et 11.

(1) Il n'y avait que les affaires citées dans l'édit de Théoderich qui étaient réglées de la même manière pour les Ostrogoths et les Romains.

Théoderich fit de nouveau régner la prospérité en Italie; mais comme il n'apporta aucun adoucissement à la situation des habitants romains et que ceux-ci étaient séparés des Goths par des principes religieux, il eut contre lui le clergé et le peuple, et cette inimitié fut enfin cause que les Goths succombèrent dans leur lutte avec l'empire d'Orient.

Après la chute des Goths l'Italie reçut de nouveau une organisation tout-à-fait romaine. Les Goths sans doute n'étaient point complètement exterminés, il en restait notamment dans la Toscane (1); mais il paraît qu'ils furent réduits à la même condition que les *Romani possessores*.

Les pouvoirs civils et militaires restèrent séparés en tant que les habitants de l'Italie n'étaient pas immédiatement sous la juridiction des tribunaux militaires; mais l'autorité supérieure et par conséquent l'administration du pays depuis cette époque jusqu'à l'invasion des Longobards, paraissent avoir été entièrement militaires. L'Italie avait un général en chef, poste qui resta à Narsès longtemps encore après la guerre gothique; il avait sous lui d'autres généraux, *duces*, qui commandaient dans des villes et les territoires qui en dépendaient.

L'organisation municipale se conserva, fait dont le recueil de Marini (2) fournit les preuves les plus complètes. Mais les différentes nations qui se rencontrèrent et se croisèrent alors en Italie introduisirent un nouvel élément dans la constitution des villes, les corporations par races et par métiers. Ces corporations s'appellent *scholæ*; c'est évidemment une imitation des institutions militaires, de manière qu'on peut voir ici une preuve claire de la grande influence qu'exerça la haute administration militaire de l'Italie. De même que dans les villes les *duces* commandaient leurs *scholæ militiæ* et avaient des officiers sous eux, de même la bourgeoisie fut partagée en *scholæ*, et la base du partage était chez les indigènes le métier, chez les conquérants la race. L'Italie, qu'une nouvelle culture avait rendue à la prospérité, put de nouveau offrir à l'étranger une foule de produits précieux; le commerce prit de l'extension et par lui la classe ou la corporation des marchands s'éleva au-dessus de toutes les autres; après elle vinrent immédiatement les autres industries, qui antérieurement avaient déjà parfois formé des corporations de police et qui alors furent soumises à des institutions militaires. On trouve plus tard des *scholæ græcæ* dans les villes italiennes et des *scholæ Francorum*.

A Rome le sénat fut en grande partie massacré par les Goths sous le règne de Téjas. Mais l'organisation municipale y fut aussi rétablie. Dans la suite les consuls, comme on appela depuis lors les décurions, se représentent sous la domination grecque à Rome et à Ravenne, et leur dignité paraît toujours héréditaire. Les *duumviri* et les *quatuorviri* disparaissent; à leur place on trouve les *dativi*, juges nommés par le gouvernement. Le *curator* a changé de nom, et s'appelle *pater civitatis*, du moins à Rome et à Ravenne. Les grandes villes possèdent plusieurs *dativi* ou juges municipaux et à Rome ils forment un collége particulier. Le collége des décurions ou consuls s'appelle le *consulare* de la ville.

Tel était en général l'état politique de l'Italie au moment où les Longobards en franchirent les frontières et se partagèrent la plus grande partie des terres cultivées. On voit clairement que l'élément qui domine partout c'est l'esprit de l'organisation militaire; il faut bien avoir ceci constamment présent à l'esprit, pour ne pas se méprendre sur le caractère des états qui se sont immédiatement formés de l'élément romain; tels que le duché de Naples, le duché de Vénétie, etc. A côté de cette influence toute militaire s'en trouvait une autre qui prenait chaque jour plus de

(1) *Memorie e documenti per servire alla storia del princ. Lucchese*, vol. 1, p. 23.

(2) *I papiri diplomatici raccolti, ed. illustrati* dall'abate Gaetano Marini; in Roma, 1805.

développement, c'était celle de l'église; mais nous ne parlerons de celle-ci avec détail que plus tard. Ce que nous avons à faire maintenant, c'est de retracer l'état des Longobards avant l'invasion, pour bien connaître dans toute leur pureté les éléments, du mélange desquels s'est formé plus tard le caractère italien.

CHAPITRE III.

LES LONGOBARDS AVANT LEUR INVASION EN ITALIE.

§ Ier. — *De la religion et de la constitution des adorateurs d'Odin.*

A l'époque des migrations, on remarque dans cette partie septentrionale du monde germanique, d'où sont partis les Longobards, une séparation des peuples en deux grandes portions; les uns vivant à l'ancienne manière, tels que les auteurs romains nous les ont dépeints, et adorant des divinités farouches et guerrières dans les bois et près des rivières; les autres suivant la doctrine d'Odin nouvellement répandue. Quelque récentes que soient les sources où nous avons puisé nos renseignements les plus précis sur ce culte, il est démontré aujourd'hui qu'il n'était pas très ancien et qu'il avait été principalement répandu par la conquête. Chez les Frisons, les Franks (1), les Souabes (2), les Alemans et les Thuringes, on n'observe aucun vestige du culte d'Odin; les dieux y portent les noms de Mars, Jupiter, Mercure, etc., et il est impossible de rien conclure de ces noms; il n'y a pas le moindre indice qu'ils s'appliquassent aux divinités odiniques.

Parmi les tribus restées dans la Germanie, les Saxons, qui arrivèrent tard, appartiennent incontestablement au culte d'Odin. Un état religieux analogue se laisse conjecturer chez les Bavarois, qui se formèrent des débris de la puissance d'Odoaker et des Ostrogoths, après que ceux-ci eurent perdu l'Italie, et que, des différents états de Théoderich, la Bavière seule se fut soustraite à l'empire d'Orient. Les Saxons et les Bavarois sont peut-être aussi les seuls des peuples établis dans la Germanie, avec lesquels les Longobards paraissent avoir entretenu des relations amicales.

Que les Saxons soient entrés les derniers en Germanie, c'est plus qu'une conjecture.

---

(1) M. le professeur Mone prétend que les Franks adoraient aussi les divinités odiniques, et soutient que la formule si connue de conjuration : *Thunaer, Woden ende Saxnote,* » avait été imaginée pour les Franks. Il n'a appuyé cette assertion d'aucune preuve; la langue ne nous apprend rien non plus, parce que les convertisseurs étaient Franks.

(2) Saint Colomban trouva, il est vrai, le culte de Wodan chez les Souabes, près du lac de Zurich; mais il est probable ou qu'il y a été établi fort tard, ou que les Souabes étaient un débris d'une ancienne tribu qui avait des liens de parenté avec les Goths, et qui, transportée au milieu des Souabes, en prit le nom, mais conserva son culte. En fin de compte, je me rencontre donc ici avec M. Mone. Cf. *Geschichte des Heidenthums in Nordl. Europa*, vol. II, p. 171.

On peut prouver historiquement de chaque portion de leur pays, qu'ils l'ont obtenue par la conquête, par exemple, la Thuringe du nord et les territoires situés sur le Rhin et les frontières frankes jusque près des Westphales (1). Plus tard encore on les voit empiéter continuellement sur les terres des Franks, et la part qu'ils prirent à l'expédition longobarde apparaît comme un dernier accès de cette passion des conquêtes qui était inhérente à leur nature. Outre cela, il reste des témoignages qu'autrefois le pays des Franks s'étendait du côté de l'est jusqu'à l'Elbe, et l'on trouve des institutions frisonnes vers le sud au-delà des limites postérieures de la Frise et dans des districts compris dans le territoire des Saxons (2). Les traditions saxonnes s'accordent parfaitement avec ces conjectures; elles confirment que les Saxons arrivèrent des derniers dans la Germanie et s'y étendirent par la force des armes, et Moeser est dans le fait le premier qui, confondant les institutions frisonnes avec les saxonnes et donnant au nom des Saxons une étymologie singulièrement fausse, ait supposé que les Saxons étaient d'anciennes tribus germaniques établies à domicile (*Sassen*). La langue des Saxons, qui se rapproche plus de l'ancien frank que de l'ancien langage du nord, ne prouve autre chose sinon que beaucoup de tribus frankes, thuringiennes et frisonnes étaient restées parmi les Saxons envahisseurs, et que la langue des conquérants se plia à la leur, comme plus tard celle des Franks céda devant la langue romaine dans la Gaùle.

Pour pouvoir parler avec quelque exactitude de l'état religieux et politique des Longobards avant leur arrivée en Italie, il est nécessaire de savoir quelle était la forme propre du culte et de l'état parmi les peuples sectateurs d'Odin. Nous supposerons que l'état général de ces peuples était aussi commun aux Longobards qui suivaient la religion d'Odin, et il nous servira comme moyen subsidiaire, pour exposer la condition des Longobards, lorsque nous manquerons de documents positifs.

La différence entre les peuples sectateurs d'Odin et les autres Germains ressort particulièrement de la manière dont ils se convertirent au christianisme. Chez les peuples issus sans mélange des anciens Germains, c'est plutôt l'individu qui se convertit, qui est instruit, convaincu et baptisé; chez les nations appartenant au culte d'Odin, la conversion apparaît toujours comme une affaire d'état. Ceci résultait nécessairement de la constitution, à la tête de laquelle était une noblesse chargée de gouverner, de rendre la justice et de faire les sacrifices. Cette noblesse sacerdotale était partout constituée de la même manière, et les institutions politiques furent toujours maintenues dans les temps anciens avec une rigueur inflexible qui ferait déjà supposer qu'elles avaient pour base des institutions religieuses. Toutes les tribus odiniques, ou plutôt toutes les confédérations politiques appartenant à ce culte, se partagent en trois divisions. Ainsi, à la diète de Marklo sur le Weser, on voit des députés des Westphales, des Ostphales et des Engres; on voit se réunir lors de la conquête les Ostgoths (Goths de l'est), les Westgoths (Goths de l'ouest) (1), et les Gé-

(1) C'est à eux seuls que peut se rapporter le passage de Paul Diacre (I, 9), puisque de son temps il n'y avait plus en Allemagne d'autres peuplades germaniques païennes que les Saxons. M. Mone ne veut pas avouer cela pour ne pas se mettre en contradiction avec son hypothèse précédente, et dit que cette explication du passage est arbitraire; mais toujours on a pris pour base d'une légitime interprétation l'explication de chaque écrivain rapportée à sa personne et à son temps, et non point à ce qui existait un demi-siècle auparavant.

(2) Que l'on compare entre autres *Bedæ ven. Historia eccles. gentis Anglorum*, ed. Smith, p. 194 : « Expugnatis non longo post tempore Boructuaris a gente antiquorum Saxonum.

(1) On comprend qu'il y avait nécessité pour nous de laisser ici l'orthographe originale, afin de mieux marquer l'analogie de tous ces noms. (*N. des trad.*)

pides; les Saxons fondent en Angleterre Essex, Sussex et Wessex; les Angles l'Ost-anglie, le Northumberland et la Mercie; les Jutes Kent, Wight et le territoire des Jutes (qui fut plus tard réuni à Wessex); les conquérants de la Bretagne forment trois peuples: les Saxons, les Angles et les Jutes. Cette division se retrouve aussi plus tard chez les Longobards chrétiens; car leur royaume se partage en Austrie, Neustrie et Tuscie (1).

Primitivement, chacune de ces divisions était probablement subdivisée en quatre parties. C'est ce que l'on peut conclure de la division par douze qui se représente partout chez ces peuples. Les Saxons envoyaient à la diète de Marklo trente-six députés; douze pour chacune des trois grandes divisions du pays. Comme ces députés étaient tirés des trois classes des nobles, des hommes libres et des paysans, chaque classe dans chaque division envoyait donc quatre députés, et par conséquent chaque division se subdivisait en quatre districts. Un système de division analogue se laisse aussi entrevoir chez les Longobards dans les temps reculés. Car après l'invasion de l'Italie on les voit gouvernés par trente-six juges ou ducs (2). Comme nous démontrons ailleurs l'analogie de leur constitution avec celle des Saxons, et que leur pays était également divisé en trois parties, ce nombre trente-six nous autorise à conclure que jadis il y avait aussi chez eux des subdivisions semblables, qui n'ont disparu plus tard que par l'effet de l'état de guerre et de la conversion au christianisme. Que les Longobards comme les autres tribus odiniques aient employé dans leur numération un mélange des systèmes décimal et duodécimal, tel qu'il s'est encore maintenu long-temps dans le nord scandinave (1), où l'on comptait par grand-mille (1200) grande-centaine (120) et grande-dizaine (12), c'est une conjecture que justifie la symétrie de leurs institutions politiques. Le terme légal pour l'exécution d'un jugement, qui est de douze nuits chez les Longobards, le montre également (2).

Outre cette division du territoire, on en trouve une autre sévèrement observée chez les nations odiniques, c'est la division des classes; tous ceux qui n'étaient pas serfs se divisaient en trois classes: les nobles, les libres, et les dépendants ou vassaux.

La classe des nobles, les Astinges (chez les Saxons Edelingi; dans le nord Oedlingr, Audlingr; chez les Goths Anses (3); chez les Longobards Adalinges), était une caste sacerdotale. C'est un fait qui résulte d'abord de ce que ces nobles prétendaient descendre des divinités odiniques; et à ce propos nous devons remarquer en même temps que dans les états que ces peuples fondèrent plus tard par la conquête, les familles royales appartenaient seules à cette caste sacerdotale; par exemple, la race royale des Adalinges chez les Longobards, celle des Anses chez les Goths, de Hengist et de Horsa chez les Anglo-Saxons; que par conséquent en dehors de la race royale il ne peut plus être question parmi ces peuples que de deux classes. Le caractère sacerdotal de cette noblesse ressort encore d'un autre fait; c'est que

(1) Liutpr., Legg., l. I: « De Austriæ et Neustriæ partibus et Tusciæ finibus. » La Tuscie comprenait tout le territoire longobard situé au sud des Apennins. Cf. Liutpr., Legg., l. v, l. 15: « Trans Alpes in partibus Tusciæ. »

(2) Paul. Diac., I, 32: « Unusquisque enim ducum suam civitatem (c'est-à-dire la ville dont il avait d'abord été juge) obtinebat: Zaban Ticinum, Waltari Bergamum, Alachis Brixiam, Evin Tridentum, Gisulfus Forum Julii; sed et alii *extra hos* in suis urbibus *trigenta* duces fuerunt. »

(1) Cf. Archenholz, *Geschichte Gustav Wasas*, I, 87. En Suède ce mélange des systèmes décimal et duodécimal se présente aussi dans la manière de compter les mois. Six jours font une semaine; mais il faut cinq semaines pour faire le mois. Pour l'habitude de compter par douzaines, Cf. Rüh, *Schwedische Geschichte*, vol. I, § 19.

(2) Canciani, vol. I, p. 183; Lex Ludov. Pii 3, dans la *Formula vetus*.

(3) Pour l'identité des Anses scandinaves et des Anses goths, *voy*. Grimm, *deutsche Grammatik*, vol. I, p. 281. Pour les Astinges, *voy*. ib., p. 1070.

toutes les fois qu'elle consent à l'introduction du christianisme, la transformation se fait en un clin d'œil et que le peuple n'y met nulle opposition, tandis que si elle refuse ce consentement, on ne peut introduire le christianisme qu'après sa soumission complète, ou par suite de quelque révolution politique, qui enlève à la noblesse sa puissance.

En Angleterre, la noblesse odinique consentit volontiers à l'introduction du christianisme; plusieurs motifs l'y décidèrent, d'abord sa séparation d'avec ses coreligionnaires de l'ancienne Saxe et de la Scandinavie, puis la position plus élevée des rois, qui avaient conservé toute leur puissance, bien qu'ils eussent renoncé au pontificat, et enfin la haine du catholicisme contre les anciens chrétiens du pays, qui répondait à la haine des Saxons contre les Bretons.

Le christianisme fut introduit en Saxe par suite d'une guerre d'extermination contre la noblesse, et aussitôt que les grands furent soumis, le peuple resta paisible. Il est probable que beaucoup de nobles prêtres saxons s'enfuirent dans le nord près de leurs frères en religion, et les luttes terribles que l'empire frank eut à soutenir avec les Normands après la mort de Karl-le-Grand, avaient plutôt pour cause le désir de la vengeance que l'amour du pillage.

La crainte que le changement de religion n'entraînât avec elle le renversement de la constitution, fit échouer toutes les tentatives des Anglo-Saxons pour propager le christianisme dans la vieille Saxe. Dès que les Adelinges soupçonnaient qu'un de leur ordre pouvait se laisser gagner au christianisme, ils tuaient le missionnaire (1). Avant que les hommes qui possédaient la puissance politique dans le nord se fussent convertis, le christianisme était une chose sans importance; on s'en faisait un jeu (2). Une partie des Normands adopta le christianisme, parce que leurs princes allèrent implorer le secours des chrétiens contre un parti puissant qui menaçait de les renverser. De même les Goths adoptèrent le christianisme, lorsque Fridigern fuyant devant Athanarich alla se réfugier près de Valens. La religion était donc toujours intimement unie avec la constitution politique chez ces peuples. Karl-le-Grand (Charlemagne), qui était si tolérant envers les peuples d'une autre croyance que la sienne qu'il laissait une complète liberté de culte aux musulmans d'Espagne, qui s'étaient soumis volontairement à lui (1), Karl-le-Grand reconnut qu'il ne pourrait jamais soumettre politiquement les Saxons, s'il n'ôtait d'abord l'influence sacerdotale à leur noblesse, et ne forçait par le fer et le feu le peuple à changer de religion (2).

Ces indications préliminaires étaient nécessaires pour comprendre les institutions et les intérêts de cette époque.

Les Longobards professaient le culte d'Odin. Lorsqu'ils arrivèrent en Italie, ils étaient encore en grande partie païens, et cependant le christianisme était déjà depuis long-temps introduit chez eux; ce fait ne s'explique que quand on sait que le christianisme fut généralement introduit chez ces peuples par l'état, ou plutôt par la noblesse, tandis que l'individu s'en inquiétait peu; que c'était la politique et non la conviction qui opérait le changement.

Nous avons fort peu de renseignements sur la forme particulière du culte odinique

(1) Que l'on compare seulement le récit de Beda dans son *Histoire de l'Église anglo-saxonne*, éd. Smith, p. 192.

(2) Au commencement il en était de même chez les Anglo-Saxons. C'est ainsi, par exemple, que les fils du roi d'Essex, Sabert, n'acceptèrent l'hostie qu'à cause du goût agréable qu'ils lui trouvaient.

(1) On peut voir dans Cod. Carol., ep. 96 et 97, avec quelle facilité le christianisme, le judaïsme et le mahométisme se toléraient dans l'Espagne franke.

(2) Aussitôt que la noblesse saxonne se fut soumise, le christianisme prit le dessus. Cf. Cod. Carol., ep. 91 : « Eorum optimates subjugantes divina inspiratione, regali annisu universam illam gentem Saxonum ad sacrum deduxistis baptismatis fontem. »

chez les Longobards. Nous savons seulement qu'ils adoraient Odin et Freia, dit Paul Diacre au commencement de son livre. Plus tard on y trouve encore le culte des arbres à sacrifices (1). Et c'est peut-être par un souvenir de cette coutume, que l'on rendit plus tard des jugements sous des arbres, que l'on appelait en langue longobarde *verolubi* (2).

L'adoption du christianisme enleva peu à peu à l'ancien paganisme toute son influence, et il ne subsista plus que comme une espèce de magie. Par exemple, la manière dont on adorait l'arbre à sacrifices dans le duché de Bénévent, indique assez ce qu'était devenu le culte en général. On suspendait une peau à l'arbre, on passait rapidement dessous, on se retournait, on donnait un coup de lance dans la peau, et l'on mangeait le morceau qui était tombé.

Plus tard il est encore question chez les Longobards d'un serpent d'or et de jeunes chevreaux que l'on offrait en sacrifice aux idoles. Les provinciaux romains qui refusaient d'adorer la tête du chevreau et de manger de la chair des sacrifices, étaient quelquefois massacrés (1). L'état religieux des Longobards avant leur émigration en Italie était celui des Germains en général pendant les grandes migrations, un état mélangé. Incapables, au milieu d'un état de guerre violent et sauvage, d'avoir une religion à eux, ils avaient emprunté à d'autres peuples plusieurs cérémonies extérieures, qu'ils accomplissaient comme des procédés de magie.

§ II. — *Histoire primitive des Longobards.*

Paul Diacre rapporte que les Longobards étaient originaires de la Scandinavie; qu'ils avaient émigré, parce que la population y était devenue trop nombreuse. Cette assertion paraît être en contradiction avec celle de Tacite qui place des Longobards dans la Germanie septentrionale. Il faut donc supposer, ou que les Longobards de Paul Diacre étaient un peuple différent au fond de ceux de Tacite, ou que, comme les Longobards de Tacite habitaient un district qui est occupé plus tard par des tribus saxonnes, ces anciens Longobards s'étaient soumis aux Saxons, comme le firent à une époque postérieure les Thuringes du nord; qu'ils avaient ainsi accepté la souveraineté, la constitution et la religion des Saxons, tout en conservant leurs noms nationaux comme ces mêmes Thuringes; que l'assertion de Tacite se rapporte à ces Longobards subjugués, et celle de Paul Diacre aux Longobards indépendants, dont les descendants pouvaient conserver des traditions sur leur origine comme les Thuringes indépendants du nord.

Paul Diacre rapporte que le peuple longobard, émigré de la Scandinavie, était guidé par une femme, Gambara (2), qui avait des en-

(1) Mone, *Geschichte der Heidenthums in nordlichem Europa*, II, p. 199.

(2) Une cour de justice où l'on cite comme juges des Arimanes, par conséquent des descendants libres des Longobards, dans laquelle des gastaldes paraissent comme plaignants, et qui, outre la présence d'un dativus et de plusieurs habitants d'Imola, se composait moitié de Franks, moitié de Longobards, fut tenue en 1005 dans les environs d'Imola, *sub arbore verolubio*. Fantuzzi, V, 37. — Plus tard, les lieux couverts, où se tenaient les audiences dans les villes, s'appelèrent *laubiæ*, feuillages. Affò, *Storia di Parma*, vol. II, p. 323, dipl. 22. — Cf. ici Mone, *loc. cit.*, vol. II, p. 52, remarq. 45. On peut encore citer comme pendant à l'expression *sub arbore verolubio*, cette autre : *in la[illegible]ubtus arbore pero*, dont je ne comprends pas bien le dernier mot. Cf. Affò, *Storia della città di Parma*, vol. I, p. 326, an. 921.

(1) Gregorii Magn., dialog. III, 27, 28.

(2) Cf. Paul Diac., I, 15.

tretiens avec Freia, et qui appartient évidemment comme Walkyre à une époque tout-à-fait mystique de l'histoire longobarde. Au-dessous de cette Walkyre sont ducs du peuple Ibor et Ayo. Ce n'est point ici le lieu de passer en revue toutes les anciennes sagas des Longobards. Paul Diacre appelle *Kuningi* leur plus ancienne dynastie. Vient ensuite un roi *Lamissio*, au nom duquel on a rattaché une tradition (1), qui est probablement un fragment de l'ancienne mythologie, et qui reparaît encore une fois pendant le moyen-âge avec bien peu de changements, pour expliquer la haute origine des Welfs (Guelfes). Après lui on trouve une série de rois, qui sont tous de la race des Adalinges (2). Déjà le christianisme commence sous leur règne à se répandre parmi les Longobards, bien que sous une forme encore grossière, et c'est cette circonstance qui paraît avoir facilité et rendu possible la chute de cette ancienne race de rois.

Wachis, l'avant-dernier Adalinge, avait un neveu appelé Risiulf, qui devait légitimement lui succéder. Mais il le bannit, pour laisser la souveraineté à son propre fils. Risiulf s'enfuit avec ses gasindes auprès des Warnes, une des tribus des Saxons occidentaux; mais ses deux fils restèrent à la cour; l'un d'eux mourut de maladie; l'autre, Hildechis, parvint également à s'échapper avec ses compagnons et se réfugia chez les Slaves. Après que tous ceux qui avaient des prétentions à la dignité royale furent éloignés, Wachis mourut et laissa le pouvoir à son fils Waltari. Il lui nomma pour tuteur et régent un homme qui n'appartenait pas à la race des Adalinges, mais à celle des *Gausi*, Audoin. Waltari ne tarda pas à mourir et Audoin s'empara de la puissance royale. Pendant ce temps Hildechis avait quitté les Slaves et s'était rendu chez les Gépides, qui lui promirent de chasser Audoin et de le rétablir dans l'héritage paternel. Il s'ensuivit entre les Gépides et les Longobards de longues guerres, qui n'étaient interrompues que par de courtes trèves. Enfin Hildechis désespérant du succès, se rendit à Byzance, pour entrer au service de l'empereur. Il avait avec lui trois cents vaillants Longobards, que l'on appelait sa *schola*, selon le langage de l'époque. Il paraît que l'ordre sévère établi dans l'empire romain ne lui convint pas; il s'enfuit de la cour impériale et se rendit une seconde fois chez les Gépides, qu'il excita à de nouvelles guerres contre les Longobards. Mais à cette époque il était survenu chez les Gépides une révolution analogue à celle qui avait eu lieu chez les Longobards. Ustrigothus, fils unique du roi décédé, avait été chassé par Thorisind, qui s'était fait proclamer roi des Gépides, et le prince exilé s'était réfugié avec sa suite chez les Longobards. Les Gépides combattaient donc maintenant pour imposer Hildechis aux Longobards, et les Longobards pour imposer Ustrigothus aux Gépides. Audoin et Thorisind remarquèrent enfin combien il était fou de leur part de soutenir à l'étranger l'ancienne race royale que chacun d'eux avait renversée dans sa nation. Ils conclurent donc la paix, et comme il eût été honteux d'après les mœurs du temps de se livrer réciproquement leurs hôtes et que cependant ces hôtes, comme descendants des souverains légitimes, pouvaient être dangereux pour tous deux, chacun se défit de celui qu'il avait entre les mains.

Paul Diacre rapporte ces événements d'une manière un peu différente, mais il vivait environ trois siècles plus tard; Procope au contraire est non-seulement un historien contemporain, mais il vivait même à Byzance,

(1) *Teutsche Sagen, herausgeben von den Brüdern Grimm.*, part. 2, p. 233 sq.

(2) Que les traditions de Paul Diacre ont une grande valeur historique, on en a la preuve dans le *proemium* des lois de Rothari (Canciani, vol. 1, p. 63), dans lequel ce prince, assez long-temps avant Paul Diacre, s'intitule soixante-dixième roi des Longobards. Il l'est réellement aussi d'après Paul Diacre, si l'on commence par Animund; et l'on voit, par les noms cités, avec quelle exactitude la tradition conservait l'ordre de succession des rois pendant un long espace de temps.

où tant de nobles et de princes germains se rendaient pour prendre du service. Il pouvait obtenir là des renseignements fort exacts, et il n'avait pas le moindre intérêt pour altérer l'histoire de ces peuplades lointaines et qui lui étaient si étrangères. En général on n'a point assez apprécié la valeur de l'ouvrage de Procope pour l'histoire des événements de cette époque. Nulle part on ne rencontre un tableau aussi grandiose de la situation du monde germanique d'alors et du mouvement chevaleresque qui se manifeste sur toute sa surface. L'Europe presque entière était entre les mains des Germains. Nulle différence de langage, nul mélange de races ne les rendait étrangers les uns aux autres. Ils formaient un grand et vaste ensemble de Byzance et des bords de la mer Noire jusqu'à l'extrême Thulé et au royaume des Wisigoths. Le flot ne s'arrêtait pas, des princes avides d'aventures allaient, venaient, se croisaient, parcouraient en tous sens ce vaste espace; les héros cherchaient des royaumes ou poursuivaient une vengeance de famille; de nombreux escadrons de chevaliers, tirés de toutes les peuplades germaniques, les accompagnaient, et la nouvelle de ce qui se passait à une cour se répandait rapidement par leur moyen dans tout le monde germanique. Au milieu de ce tumulte, de cette agitation incessante, les simples hommes libres, les colons et les serfs restaient chez eux et cultivaient tranquillement la terre, jusqu'à ce qu'une guerre nationale les appelât tout-à-coup aux armes, ce qui arrivait rarement. Mais comme le gouvernement et les institutions politiques étaient les mêmes dans tout le monde germanique, la position du peuple sous les nouveaux conquérants n'était guère autre que sous les anciens. Au milieu du fracas des armes, la distribution du pays, le système d'agriculture adopté lui permettaient de continuer à travailler et à cultiver la terre sans s'inquiéter pour qui.

Audoin eut pour fils et héritier Alboin, qui fut fait prisonnier par Thorisind, roi des Gépides. L'ancienne inimitié des Longobards et des Gépides subsistait toujours, et ce qui l'avait encore entretenue, c'est que Justinien, qui était naguère tributaire des Gépides établis dans les Sept-Bourgs, gagné au moyen de faibles présents par les Longobards, à qui il céda les contrées du Haut-Danube (Hongrie et Autriche) tenait maintenant les Gépides en échec. Tant que Thorisind et Audoin vécurent, la paix se maintint; mais à peine étaient-ils morts et remplacés par leurs fils Alboin et Kunimund, que la guerre éclata. Les Gépides succombèrent. Kunimund et ses compagnons furent massacrés. Alboin se fit une coupe du crâne de son ennemi, et épousa sa fille Rosamunde, qui tomba entre ses mains. La plus grande partie des nobles et des hommes libres gépides se joignit aux Longobards et finit par se fondre parmi eux. Une portion, particulièrement du commun peuple, resta dans les Sept-Bourgs, devint tributaire des peuples qui occupèrent ensuite ce pays et finit aussi par se perdre au milieu d'eux. Le nom des Gépides ne reparaît plus dans l'histoire.

Lorsque Narsès entreprit la guerre en Italie contre les Goths, Alboin lui mena un secours de vaillants chevaliers longobards et il paraît avoir agi ainsi en souvenir de l'ancienne alliance qui avait jadis existé entre les Longobards et les Romains. Ces troupes combattirent dans l'armée romaine jusqu'à ce que les Goths fussent vaincus, et revinrent ensuite dans leur patrie comblées de riches présents par Narsès et chargées de butin. Le tableau qu'elles firent de la fertilité du pays qui était si proche, éveilla dès lors dans l'esprit de leurs compatriotes l'idée d'en faire la conquête.

A peine Narsès, qui avait peut-être déjà fait un pacte particulier avec les Longobards et avait pu ainsi les détourner de l'entreprise, eut-il perdu le gouvernement de l'Italie, que les Longobards se mirent en mouvement et franchirent les Alpes. Suivant le récit de Paul Diacre, ils abandonnèrent leurs anciennes demeures en Pannonie le premier avril 568.

Toute cette histoire préliminaire des Lon-

gobards montre que, long-temps avant leur entrée en Italie, ils avaient déjà cessé de vivre comme peuple et qu'ils n'existaient que comme un grand corps d'armée. Ils avaient quitté leurs anciennes demeures dans le nord de l'Allemagne, et leur étroite amitié et leur longue liaison avec les Saxons montrent seules qu'ils étaient originaires de ces contrées. Ils les abandonnèrent probablement pour suivre un de leurs princes, un roi d'armée (Heerkoenig) ou Adalinge, qui partait pour quelque grande expédition, et auquel se joignirent les autres chefs de bandes et tous les nobles et les libres saxons sans patrimoine. L'expédition réussit, et tous ceux qui n'étaient point attachés au sol accoururent la rejoindre, comme le peuple des Franks se laissa entraîner après Chlodwig dans la Gaule. Le nom disparut dans leurs anciennes demeures, comme plus tard celui des Gépides. Les Longobards qui y étaient restés se fondirent parmi les Saxons. C'est ainsi que les Longobards, sous leur roi Audoin, entrèrent au service de Justinien comme une grande armée et reçurent, outre des sommes d'argent, des districts assez étendus sur la rive méridionale du Danube. L'affluence continuelle des jeunes guerriers de la Saxe, de la Thuringe (1), de la Bavière, etc., l'adjonction des débris des peuples vaincus, ou des princes exilés et de leurs gasindes, accrurent tellement les forces des Longobards, qu'ils devinrent une des nations les plus considérables; mais comme cet accroissement n'eut lieu que par degrés, la constitution du peuple conserva en tout la forme de l'organisation militaire germanique, qui est fort différente de l'organisation pacifique et sacerdotale, telle que celle des anciens Saxons.

§ III. — *Constitution militaire des Longobards.*

Une autre armée sortie de la Saxe, qui a fondé un royaume, ou plutôt plusieurs royaumes, nous présente la constitution militaire sous des formes plus précises que nous ne la trouvons chez les Longobards; c'est la nation ou l'armée des Anglo-Saxons. Le rapprochement nous aidera à mieux comprendre. Que la constitution établie par ce peuple dans la Bretagne ne fut pas l'organisation par cantons, telle qu'elle existait chez les anciens Saxons, cela résulte de la puissance constamment héréditaire des rois, hérédité dont il n'y a pas d'exemple chez les anciens Saxons. Cela résulte encore de cette autre circonstance, que chez les Anglo-Saxons les juges et les magistrats ne sont plus élus par la communauté, mais nommés par le roi d'armée. Nous pouvons donc comparer entre elles ces deux constitutions, toutes deux sorties de la même source, toutes deux fondées sous les mêmes conditions et cependant indépendantes l'une de l'autre.

Tous les Anglo-Saxons étaient divisés en associations de dix hommes libres (de douze primitivement, si chez eux on comptait d'abord par grandes-dizaines comme chez les Longobards). Ceux-ci formaient une bourggarde (Friborg) et répondaient de tous les crimes qui se commettaient sur son territoire. A la tête de la dizaine (*tunscipe, teothing*) était un dizainier (*tungerefa, graf,* comte de dizaine); dix de ces dizainiers avec leurs subordonnés formaient une centaine (*hundrede, wapentaece*), à la tête de laquelle était un comte (*gerefa*). Plusieurs centaines étaient ensuite réunies pour former une plus grande division (*Scire*) et soumises à un comte de Scire (2) (*Sciregerefa*).

(1) Probablement de la Thuringe saxonne, ou de la Thuringe septentrionale, au nord de l'Unstrut. Le roi longobard Agilulf, qui régna plus tard, était d'origine thuringienne.

(2) Aujourd'hui *Shire*, comté. *Comp.* l'excellente *Histoire du Droit anglo-saxon*, par le docteur Philipp, p. 78 sq.

On peut aussi consulter un ouvrage plus ré-

Cette division est évidemment une division d'armée, une division en régiments, bataillons, compagnies, etc., comme nous dirions aujourd'hui, et elle se retrouve partout où les Germains se sont établis en conquérants. Déjà le nom de *Wapentaecè* (prise d'armes), au lieu de *Hundrede* (centaine), indique le sens militaire qui s'attachait à cette subdivision, de même que le nom de Graf, ou Gerefa, qui n'existait peut-être pas encore du temps de Tacite (1).

On trouve chez les Vandales en Afrique la division par mille, et il est probable que les subdivisions analogues y subsistaient. On la trouve aussi chez les Ostrogoths (2), et dès que les Franks sont entrés dans la Gaule et que la constitution de l'armée, de la bande, s'est étendue à tout le peuple, on trouve également parmi eux les *decani*, les *centenarii* et les grafs.

Long-temps après la conquête les Longobards s'appelaient encore, non pas peuple, mais armée (3). Comment les officiers de cette armée, qui venaient immédiatement après le roi et répondaient aux *sciregerefas* des Anglo-Saxons, se nommaient-ils en langue longobarde? Nous ne le savons pas; en latin on les nomme *duces*, et non *comites*. Nous ne croyons pas que la préférence donnée à l'un de ces noms ait une importance historique; c'était plutôt un affaire de hasard. Plus tard les noms de *comes* et de *dux* se prennent indifféremment l'un pour l'autre. Au-dessous des *duces*, *ducs*, étaient les *sculdahis*, qui répondaient aux *centenarii* franks et aux grafs saxons; au-dessous de ceux-ci les *decani*, dont le nom indique les fonctions. Il paraît que les dizaines, décuries, s'appelaient *fares* chez les Longobards (1).

Les Longobards libres, qui formaient l'armée sous ces officiers, s'appelaient toujours *Heermannes*, *Arimanni*, *Exercitales*, hommes d'armée (2). Un Longobard libre avait, à l'âge de douze ans, capacité pour suivre une cause devant la justice; il est probable que comme chez les Anglo-Saxons, c'était aussi l'âge où il entrait dans la décurie (3).

Comme à la guerre on ne pouvait avoir un juge par dix hommes et que toujours chez les Germains les officiers de justice étaient en même temps officiers de guerre, les ducs, les *sculdahis* et *decani* longobards étaient aussi chargés de rendre la justice, c'est-à-dire qu'ils présidaient les tribunaux, devant lesquels les hommes libres, les arimanes, venaient demander justice.

Comme plus tard le nombre primitif de douze juges se laisse entrevoir dans les tribunaux longobards, il est probable que le système des grandes dizaines était la base

---

cent, *Gesetze der Angel-Sachsen*, par Reinold Schmid, professeur de droit à Iéna.

(*Note des trad.*)

(1) On a imaginé de singulières étymologies pour expliquer le nom de *graf;* on l'a fait venir de *grau*, gris, blanc de vieillesse, de γράφειν, écrire, et Dieu sait d'où encore. Le mot *comes*, compagnon, en est la traduction simple, car c'est le même mot que *gefaro*, *gefera*, d'où l'on a fait ensuite *gerafjo* ou *gerefa*, et *gefaro*, signifie homme de compagnie, *gasinde*, *comes*. Que les *comites* ou *grafs* des peuples germaniques ne soient autre chose que la suite à cheval, les compagnons du roi, la constitution du peuple wisigoth nous le montre clairement; elle leur conserve toujours le titre de *comes* avec les titres des autres fonctions qu'ils occupaient. Cf. Aschbach, *Geschichte der Westgothen*, p. 262, *Histoire d'Espagne*, I, 198, dans cette collection.

(2) Cf. Zahn, *Glossarium*, s. v. *Thusundifaths*, *hundifaths*, et surtout le mot *faths*, et Grimm, *deutsche Grammatik*, II, 493.

(3) Cf. les Lois de Rothari, où l'on appelle les Longobards *felicissimus exercitus*.

(1) Paul Diacre explique le mot par *generationes*, *lineæ*. Mais on reconnaît à un passage du même auteur (lib. II, c. 9), qu'il s'appliquait également à des divisions militaires. Le *proemium* des Lois de Rothari s'explique fort clairement sur ce qu'étaient ces *fares* ou *generationes;* Rothari était du *fare* d'Arodo.

(2) Cf. Leg. Rothar., 376; Liutprandi, Legg., VI, l. 9.

(3) On voit par les Lois de Rothari (Leg. 155), que les Longobards pouvaient faire des transactions légales à l'âge de douze ans.

de la division de l'armée et qu'il fut conservé ensuite dans la constitution du peuple comme reste des institutions odiniques.

Lors des migrations, les rois de toutes les peuplades germaniques, et par conséquent ceux des Longobards, paraissent entourés d'une suite de vaillants compagnons, qui forment le noyau propre de leur armée et qui portent différents noms chez les différentes nations. Dans le nord il s'appellent *Hirdmans* (1); chez les Goths Procope les appelle Δορυφοροι (2); le nom le plus ordinaire est celui de *Gasindes*, qu'ils portèrent encore en Allemagne à une époque très avancée du moyen-âge, par exemple, dans les chants des *Niebelungs*. Ils le portent également chez les Longobards : *Gasindi regis* (3).

Tout homme libre, tout homme qui avait droit de porter les armes, pouvait entrer dans ces compagnies de gasindes; mais les fils du roi devaient faire leurs premières armes sous un gasinde du roi, avant de pouvoir faire eux-mêmes partie de la suite royale. Si, dans les nouveaux états germaniques fondés par les migrations, les gasindes formèrent la nouvelle noblesse, il dut en être de même chez les Longobards, lorsqu'ils s'établirent en Pannonie, et il était dès lors fort possible que parmi eux se trouvassent beaucoup de descendants de cette ancienne noblesse sacerdotale, des adalingi et des kuningi; mais ils n'étaient nobles qu'en leur qualité de gasindes, et après qu'ils eurent adopté le christianisme et quitté la patrie de leurs pères, l'avantage de descendre de l'ancienne race des prêtres devint de moins en moins considéré, l'antique noblesse s'éteignit tout-à-fait, et l'aristocratie sacerdotale d'autrefois fut anéantie par la constitution militaire et le christianisme.

Une partie des gasindes formait le cortége immédiat du roi, sa cour, à laquelle appartenaient son *schildpor* (porte-bouclier), son *marpahis* (maréchal), etc.; les autres étaient les chefs des diverses divisions de l'armée, les ducs, les sculdahis et les décanes (1). Ces courtisans et officiers du roi formèrent ensuite dans les nouveaux états fondés sur le territoire romain une nouvelle noblesse, qui dans les commencements n'était point séparée par la naissance des autres nobles, mais seulement par sa position. Être né dans la condition de simple arimane n'empêchait pas d'entrer dans la suite du roi, dès que le roi le permettait. La noblesse des gasindes reposait sur leurs hautes fonctions, sur leurs rapports intimes avec le roi et leur plus grande part de butin, par conséquent sur leurs richesses. Plus tard, quand les fonctions, les richesses et les charges royales furent héréditaires, il se forma aussi une nouvelle noblesse héréditaire qui constitua une classe distincte (2).

Plus de 20,000 Saxons suivirent Alboin en Italie avec leurs femmes et leurs enfants. Il est naturel de supposer que, pendant la marche, ils eurent la même organisation militaire que les Longobards; qu'ils furent divisés et commandés de la même manière. Mais lorsque la conquête put être considérée comme achevée, ils demandèrent

(1) Ce mot (*hirdmans*) est resté celui de la noblesse en Danemark fort avant dans le moyen-âge, comme le prouve le Code des Jutes. Cf. Kolderup-Rosenving, *Danische Rechtsheschicgte*, traduit en allemand par Homeyer, § 91, remarq. 6.

(2) Procop., *De Bell. Goth.*, ed. Paris, scrr. Byz., p. 469.

(3) Le service féodal s'appelle *gasindium*, le vassal *gasindius*. Cf. les Lois longobardes sous l'empereur Lodwig II. Les vassaux royaux s'appelaient encore en Italie *dominici gasindii*. Cf. Legg. Ludov. II, legat., cap. IV, ap. Canciani, I, p. 218, col. 1.

(1) Comme par opposition aux *judices*, on appelle les autres gasindes du roi *reliqui fideles*, il en résulte que ces juges étaient aussi des fidèles. Cf. Liutprandi, I, proem. Les noms *judices* et *fideles* se retrouvent réunis dans Liutprand, Legg., VI, 23 et 42. Le mot *graf*, chez les autres peuplades germaniques, ne désigne, comme on l'a vu, autre chose qu'un gasinde du roi. Cf. Philipp, *Angelsachsische Rechtsgeschichte*, remarque 255.

(2) Paul Diac., III, 6.

qu'on leur permit de vivre suivant leur ancienne constitution républicaine et le culte d'Odin qui y était lié (1). Les Longobards refusèrent, parce qu'ils regardaient la constitution militaire comme plus simple et répondant mieux à leur situation. Ces Saxons encore païens se séparèrent donc d'eux et cherchèrent à regagner leurs anciennes demeures. Mais dans l'intervalle elles avaient été occupées par un reste de Souabes transelbins (2). Il fallut entrer en lutte et les Saxons succombèrent en grande partie.

Lorsque les Longobards se trouvent en Italie en contact avec les Romains, nous apercevons, pour nous résumer d'un seul mot, deux puissances militaires organisées, d'un côté un peuple guerrier et nomade, de l'autre un peuple de bourgeois établi dans les villes et régi militairement. A la tête du premier nous voyons un roi d'armée (*heerkoenig*), et sous lui une classe de gasindes et des guerriers divisés en fares. A la tête du second un empereur, ayant sous lui des généraux, des ducs (*duces*) dans chaque ville, et sous ceux-ci le peuple organisé militairement en *scholæ*. Ces deux puissances se maintiennent en Italie, et habitent, chacune selon son caractère, l'une dans les plaines, les montagnes et les villes qui en dépendent, l'autre sur les côtes de la mer et les villes qui peuvent plus ou moins se passer de la campagne.

(1) Qu'ils étaient païens et tenaient à leur culte; qu'en conséquence ils voulaient conserver l'ancienne religion avec leur ancienne constitution, c'est une conclusion que je tire de cette circonstance, que la polygamie était permise chez eux. Ils étaient partis avec leurs femmes et leurs enfants (Paul. Diac., II, 6.); cependant ils voulaient encore enlever les femmes aux Souabes (Paul. Diac., III, 7).

(2) Paul Diacre les appelle Petits Souabes, Wittechind, Transelbins, bien que le district qu'ils occupaient fût en deçà de l'Elbe. Comme ils conservaient leur droit national, leurs traditions avaient bien pu parvenir jusqu'à Wittechind. On peut joindre à cela la tradition sur les Souabes, qui prirent leurs femmes aux Saxons lorsque Hengist partit pour l'Angleterre. Cf. *Glossen der Sachsenspiegels zu Buch*, I, 17, et II, 12.

LIVRE II.

L'ITALIE SOUS LES LONGOBARDS.

CHAPITRE PREMIER.

LA CONQUÊTE.

§ I.—*Alboin.*

Lorsqu'en 568 Alboin partit avec son peuple pour l'Italie, il céda les pays qu'il occupait dans l'ancienne Pannonie, aux Avares avec le khan desquels il entretenait des relations amicales. Il mit pour condition qu'on les lui rendrait si son expédition ne réussissait pas. Mais dès la première année il conquit tout le royaume actuel de Venise jusqu'à Vérone et une partie de la Lombardie. Padoue, Monselice et Mantoue opposèrent seules de la résistance.

Il était important de bien s'assurer de cette province, d'autant plus qu'elle offrait une première issue en cas de retraite. Alboin comprit cette nécessité; il nomma pour duc de Frioul un de ses gasindes, le marpahis Gisulf, qui était en même temps son neveu, et lui permit de choisir dans l'armée longobarde ceux des capitaines qu'il croirait les plus vaillants. Il paraît que les Romains cédèrent et se soumirent presque partout sans résistance. Paulus, patriarche d'Aquilée, s'enfuit devant ces barbares demi païens, demi chrétiens, que l'église détestait surtout à cause de leur arianisme, dès qu'il entendit parler de leur approche et des dévastations qu'ils commettaient. Toutefois Alboin semble avoir promptement reconnu qu'il était de son intérêt de chercher à s'attacher le haut clergé par la douceur. L'évêque de Trévise s'étant soumis volontairement, il lui confirma la possession de tous les biens de son église. Cette politique produisit son effet; le patriarche d'Aquilée, rassuré par cet exemple, ne

tarda pas à rentrer dans son diocèse (1).

L'année suivante (569), Alboin conquit toute la partie occidentale de la Haute-Italie, depuis l'Adige jusqu'aux Alpes de Savoie, ou ce qu'on appelait alors Ligurie; les Romains ne se maintinrent encore quelque temps qu'à Pavie et sur les côtes de Gênes. Milan se rendit au commencement de septembre, après que l'archevêque Honoratus, la noblesse et les bourgeois les plus marquants de la ville se furent sauvés à Gênes (2) : il est probable aussi que beaucoup de Milanais se réfugièrent à Pavie, qui était reconnue comme une ville très forte. La cruauté des Longobards, que la renommée exagérait encore, répandait la terreur partout, et l'on voyait les Romains fuir de tous côtés pour gagner les lieux fortifiés, et se mettre à l'abri des fureurs de ces monstres inconnus. Ravenne et Rome se remplirent de fuyards, et ces villes durent en partie à cet accroissement de population l'importance qu'elles acquirent plus tard (3).

En 570, les Barbares agrandirent leurs conquêtes au sud du Pô; mais ils ne parvinrent qu'en 572 à étendre leur domination sur la Toscane, l'Ombrie et la vallée du Tibre, et ce ne fut également que cette année que Pavie se rendit après un siége de trois ans. Alboin avait juré de faire massacrer tous les Pavésans. Mais, en entrant dans la ville, son cheval s'abattit et tomba avec lui : ce mauvais présage fit une telle impression sur son esprit, et adoucit tellement ses sentiments, qu'il garantit la vie à tous les habitants. Pavie, située à peu près au milieu de la Haute-Italie, près du Tésin et du Pô, et entourée alors de fortifications solides, avait déjà été la capitale des Goths. Theoderich (*riche en peuple*) y avait bâti un palais royal, et y habitait ordinairement. Ses successeurs la regardèrent du moins toujours comme le centre de leur monarchie; et comme les Romains avaient laissé subsister le palais de Theoderich et les fortifications, Alboin choisit aussi Pavie pour sa résidence. Il ne paraît pas d'ailleurs que la domination longobarde se soit étendue sous Alboin au-delà du Tibre, ainsi que le prétendent quelques auteurs, qui voudraient même placer sous ce règne la fondation du duché de Bénévent (1).

En général les Longobards paraissent s'être conduits avec beaucoup de dureté envers les habitants de ces provinces. Ils se montrèrent surtout cruels à l'égard des moines (2). Ils pouvaient avoir une sorte d'excuse à ce traitement, parce que probablement les moines jouaient vis-à-vis d'eux un rôle analogue à celui qu'ils ont joué récemment en Espagne et dans le Tyrol envers les Français. On employait les moines à maintenir dans toute leur force les relations de l'église romaine, dont l'intérêt se confondait ici avec celui de l'empire d'Orient. Ils portaient des messages secrets, des lettres, et servaient à transmettre des nouvelles de toute espèce. Il arrivait aussi de temps en temps que les catholiques refusaient de manger de la chair des sacrifices offerts par les Longobards, et étaient pour

(1) Un autre motif a bien pu contribuer encore au traitement plus doux que les ecclésiastiques reçurent dans ces contrées : c'est l'inimitié des Longobards contre l'évêque de Rome, causée par le schisme qui éclata à la suite du concile de Chalcédoine.

(2) Un si grand nombre de Milanais s'enfuirent sur les côtes de Gênes, qui étaient encore romaines, que Grégoire ne voulut pas confirmer la nomination du nouvel évêque de Milan, avant que ces fugitifs n'eussent donné leur approbation. Grégoire était persuadé que leur exil ne serait que passager, parce qu'il comptait sur une prompte expulsion des Longobards. Cf. Gregorii Magni Epp., l. III, ep. 30.

(3) Gregorii M. Epp. 30, I, 50. Les passages des lettres et des homélies de Grégoire-le-Grand, où il parle des ravages des Longobards, se trouvent réunis dans *Memorie e Documenti per servire all'istoria del principato Lucchese*, vol. I, p. 26, not. 3.

(1) Cf. Stefano Borgia, *Memorie istoriche della pontificia città di Benevento*. In Roma, 1763, in-4o, vol. I, p. 123. — Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. I, p. 275.

(2) Gregor. M., dialog. I, 4; IV, 21.

ce refus mis à mort (1), ou livrés aux tortures et au martyre (2).

Tant qu'Alboin vécut, l'état de guerre se maintint. Il n'y avait pas encore eu de transaction avec les indigènes. Les rapports des vainqueurs et des vaincus n'étaient pas encore très déterminés. Cependant tout était déjà soumis dans la Haute-Italie, excepté les côtes de Gênes, les îles de Venise et le territoire de Flaminia; la conquête de ces pays exigeait plus de connaissances de l'art de la guerre et des siéges que les Longobards n'en possédaient.

Alboin périt par un assassinat peu de temps après son entrée en Italie. Le roi barbare aimait les plaisirs de la table. Un jour qu'il donnait un grand festin à Vérone, il fit inviter sa femme Rosamunde à venir s'asseoir parmi ses guerriers, et lui présentant une coupe faite avec le crâne de Kunimund, il l'engagea d'un ton ironique à boire à la santé de son père. La vengeance du sang était un devoir sacré chez les anciens Germains; rien ne pouvait en dispenser. Kunimund avait été tué par Alboin; l'allusion d'Alboin rappela son devoir à Rosamunde. Comme elle ne voyait aucun moyen de se venger elle-même par les armes des hommes, elle eut recours à la seule arme qui fût en son pouvoir, à sa beauté. Elle séduisit Helmichis, porte-bouclier de son mari. Mais Helmichis n'osa point assassiner Alboin, dont il était frère de lait. Il conseilla à la reine de s'adresser à un homme hardi et fort, à un gasinde d'Alboin, nommé Peredeo. Rosamunde le sonda; il refusa d'abord; elle l'emporta enfin au moyen d'une ruse. Peredeo avait des relations intimes avec une de ses femmes, et passait ordinairement la nuit auprès d'elle : Rosamunde prit la place de cette femme, et quand Peredeo, sans la connaître, en fut venu où elle voulait, elle se déclara, et lui laissa le choix entre le régicide ou la vengeance immédiate du roi. Peredeo se rendit. Le lendemain, pendant que le roi reposait, et après que Rosamunde eut soigneusement éloigné toutes ses armes, à l'exception de son épée qu'il ne quittait jamais, mais qu'elle attacha fortement au fourreau, Helmichis introduisit Peredeo. Alboin s'éveilla, et porta la main sur son épée. Ne pouvant la tirer, il saisit le siége sur lequel il reposait, et se défendit jusqu'à ce qu'il tombât sous les coups de l'assassin (1).

---

(1) Gregor. M., dialog. III, 27.

(2) Voici la description que fait Grégoire-le-Grand (dialog. III, 38) des dévastations que commettaient les Longobards : « Mox effera Longobardorum gens de vagina suæ habitationis educta in nostram cervicem grassata est, atque humanum genus, quod in hac terra præ nimia multitudine quasi spicæ segetis more surrexerat, succisum aruit. Nam depopulatæ urbes, eversa castra, concrematæ ecclesiæ, destructa sunt monasteria virorum et feminarum, desolata ab hominibus prædia atque ab omni cultore destituta, in solitudine vacat terra, nullus hanc possessor inhabitat, occupaverunt bestiæ loca quæ prius multitudo hominum tenebat. Nam in hac terra, in qua nos vivimus, finem suum mundus jam non nuntiat, sed ostendit. »

(1) Les destinées d'Alboin ont été célébrées pendant long-temps dans les chants héroïques de l'Allemagne. Une partie des anciennes Edda ne serait-elle point tirée de ces chants sur la mort d'Alboin? La tradition simplifie; elle resserre plusieurs récits en un seul, et rapporte à un seul personnage les événements arrivés à plusieurs. Que les hommes du Nord aient pu chanter aussi les actes des Longobards, cela se conçoit, si l'on se rappelle que dans le grand mouvement des migrations les tribus se rencontrèrent, et qu'il s'opéra une fusion entre plusieurs d'entre elles. Le roi des Ostrogoths, Theoderich, est encore chanté par les paysans des îles Féroë. La 74e saga de l'Edda snorique (*Hagens altnordischem Sagen und Liedern*, p. 11), sur la querelle des Reines au Bain, n'est rien autre chose que l'histoire de la querelle de la femme du riche Vraja et de la reine Ildibad (Procop., *De Bello Goth.*, ed. Paris, p. 460), qui s'est glissée dans le recueil des Nibelungs, parce que l'histoire de deux femmes dont la dispute bruyante finit par coûter la vie à des hommes, présentait trop d'analogie pour n'être

Helmichis espérait obtenir la couronne après la mort d'Alboin; mais cet assassinat souleva une si grande indignation parmi les Longobards, qu'ils voulaient massacrer Helmichis, et que Rosamunde fut obligée de s'adresser au gouverneur romain de Ravenne, et de le prier d'envoyer un bâtiment sur le Pô, pour la recevoir et la sauver de la fureur de ses ennemis. Helmichis et Rosamunde, qui était devenue sa femme, s'embarquèrent donc avec Albswinde, fille d'Alboin, et le trésor royal, et s'enfuirent à Ravenne. Lorsqu'ils y furent arrivés, le gouverneur impérial, Longinus, proposa à Rosamunde de se défaire d'Helmichis et de l'épouser lui-même. Commander à Ravenne lui parut plus doux que d'errer dans les pays étrangers avec Helmichis : elle accepta donc, et présenta à son complice, au moment où il sortait du bain, un breuvage empoisonné qu'elle lui dit être une potion fortifiante. Mais, après en avoir avalé une partie, Helmichis conçut des soupçons; aussitôt il saisit son épée, lui met la pointe sous la gorge et la force à boire le reste.

Longinus envoya Peredeo et Albswinde à la cour impériale, où le premier se montra si intraitable et si sauvage, qu'on lui fit crever les yeux.

§ II. — *Kleph et l'interrègne.*

Après le meurtre d'Alboin, les Longobards, rassemblés à Pavie, élurent pour roi Kleph, un de leurs nobles du fare de Beleo. Sous son règne l'état longobard s'étendit considérablement vers le sud; l'empereur grec ne conserva à l'ouest des Apennins que Rome et ses environs, les côtes de Toscane, Naples et son littoral, la partie méridionale de l'Italie enfin; à l'est du territoire de la Vénétie, la plus grande partie de Flaminie, la Romagne, et la pointe la plus extrême du pays. On établit sur la frontière méridionale du nouveau royaume longobard un duc revêtu des mêmes pouvoirs que Gisulf, duc de Frioul. Zotto fut le premier duc longobard de Bénévent. Ces ducs des frontières sont dans une situation beaucoup plus indépendante vis-à-vis du roi que les autres fonctionnaires; ce sont en quelque sorte des vice-rois, et Zotto dut être plus indépendant que tout autre, s'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent, qu'il eût été chef des Longobards qui servaient en Italie sous Narsès, et qu'il fût à Bénévent depuis 561. Mais cette dernière opinion n'a pour elle aucun témoignage important.

Le règne de Kleph est remarquable en ce que dès cette époque les Longobards commencèrent à s'établir à demeure fixe, à s'attacher à la propriété foncière. Mais ils n'agirent point en cela comme les Goths, les Burgundes et les Franks, qui s'étaient fait céder une portion de la propriété avec les colons; ils suivirent un système d'extirpation complète contre les décurions et les possesseurs qui étaient restés sur les territoires occupés par eux. Paul Diacre dit déjà de Kleph qu'il fit en partie exécuter, en partie chasser beaucoup de Romains distingués(1). Lorsqu'il fut assassiné après dix-huit mois de règne par un de ses gasindes (575), les Longobards n'élurent pas de nouveau roi d'armée; ils considérèrent la conquête comme achevée, et s'ils laissèrent subsister l'organisation militaire, ils ne ramenèrent point tous les pouvoirs à l'unité sous un seul chef. Trente-six ducs, qui sous les rois avaient conduit les fares des Longobards, se partagèrent les

pas saisie et absorbée. L'assassinat d'Alboin par Peredeo, et le refus d'Helmichis de commettre le crime, rappellent assez bien le meurtre de Sigurd par Guttorm et le refus de Hoge, qu'on trouve racontés dans les sagas du Nord. Helmichis refuse parce qu'il est frère de lait d'Alboin, Hoge parce qu'il est frère d'étable (stallbruder) de Sigurd.

(1) Hic multos Romanorum viros potentes alios gladio extinxit, alios ab Italia exturbavit.

biens royaux, et formèrent autant d'états séparés. Les plus puissants de ces ducs étaient ceux de Frioul et de Bénévent; mais tous choisirent des villes importantes pour résidence, et s'écartèrent en cela de la coutume des autres peuplades germaniques, dont les nobles recherchaient pour leur séjour ordinaire des châteaux isolés et des maisons de campagne. Les villes conservèrent donc la prééminence en Italie, quoique partout où les Longobards s'établirent à cette première époque de leur apparition, l'administration municipale romaine ait complètement disparu. L'extermination ou l'expulsion des décurions et des possesseurs, commencée par les rois, fut poursuivie par les ducs (1).

§ III. — *Sort de la population romaine lors de l'invasion longobarde.*

Après l'occupation des Longobards, il n'y eut probablement que les anciens esclaves qui devinrent proprement serfs; en général on laissa subsister le système des métairies déjà fondé par le colonat, et les terres ne firent que changer de seigneurs, les propriétaires romains ayant péri par les guerres, l'épidémie (1), et une extermination préméditée (parce qu'ils étaient toujours dangereux, et pouvaient offrir un point de ralliement aux basses classes contre les ducs), et les seigneurs longobards s'étant mis à leur place.

Cette révolution dans la propriété ressort clairement des paroles de Paul Diacre (2), que là où les anciens possesseurs ne descendirent pas d'eux-mêmes dans la classe du peuple, on recourut aux meurtres et aux exécutions pour s'emparer de leurs biens (*ob cupiditatem*), et que l'on extirpa positivement les propriétaires romains dans la plupart des contrées de l'Italie soumises aux Longobards, soit en les massacrant, soit en les forçant à fuir par la crainte d'un tel destin. Paul Diacre dit également que les autres habitants; par conséquent les colons (et peut-être beaucoup d'hommes libres réduits à cette situation là où manquaient les colons proprement dits), furent changés en métayers (*tributarii*), eurent à payer comme impôt le tiers du produit brut (2). Nulle part les lois longobardes ne laissent entrevoir la supposition qu'on pût jamais avoir affaire avec un Romain complètement libre.

Nous avons déjà parlé des Romains libres fugitifs, qui couvraient les côtes génoises et les districts encore non conquis. Venise dut à cette circonstance seule l'importance qu'elle acquit plus tard, et que nous expliquerons avec plus de détails lorsque nous traiterons de l'origine de la constitution vé-

(1) A la même époque où la guerre d'abord, et le système d'assassinat de Kleph et des ducs ensuite, décimaient les Romains, la peste et la famine exerçaient de tels ravages en Italie, que l'on vit des mères dévorer leurs propres enfants. » Cf. *Historia miscella*. XVI, 107, col. 1, apud Muratori, I.

(2) Eux seuls avaient réellement perdu; les colons et les esclaves n'avaient fait que changer de maîtres. Les colons obtinrent même un adoucissement à leur situation, puisque la capitation établie sous l'empire romain cessa. J'ai dit dans un autre ouvrage, p. 19 (*Exposition de la Constitution des Villes lombardes*), que les colons étaient pour la plupart esclaves; je change ici les termes, et je dis qu'ils devinrent métayers dans le sens indiqué ci-dessus.

(1) *Populi aggravati* per Longobardos hospites partiuntur (P. D., III, 16). — Ces *populi aggravati* sont les habitants qui n'ont point de propriétés réelles, libres d'impôts, les pauvres cultivateurs, que l'on se partage avec le sol et les bestiaux.

(2) Paul Diac., II, 32 : « His diebus multi *nobilium* Romanorum *ob cupiditatem* interfecti sunt, *reliqui* vero per hospites divisi, ut tertiam partem suarum frugum Longobardis persolverent, tributarii efficiuntur. »

nitienne. Dans aucune des villes gouvernées par les Longobards il n'est question des décurions romains; quant aux villes, que M. de Savigny, d'après les lettres de Grégoire-le-Grand, veut faire considérer comme longobardes et possédant malgré cela l'organisation municipale romaine, il se trouve que Perugia n'était point longobarde, lorsque Grégoire écrivait, mais romaine; car la lettre est de l'an 591. Authari mourut cette année et les Romains conquirent la ville avant la mort d'Authari et la conservèrent, jusqu'à ce que le roi Agilulf la leur reprît. Messena est la ville de Misenum sur les côtes de Campanie (1), et à cette époque cette ville n'était pas non plus longobarde. Népi ne l'était pas davantage, comme le prouve la onzième lettre du second livre de Grégoire; car Grégoire y parle d'*utilitas reipublicæ* (utilité de la république), et chez lui *respublica* ne signifie rien autre chose que l'empire romain. En outre il menace ceux qui à Népi n'obéiraient pas à ses ordres; et c'est ce qu'il n'aurait pu faire dans une ville longobarde sans se rendre ridicule. Jési (*Ausina civitas*), à qui Grégoire donne les mêmes titres qu'aux villes citées par M. de Savigny, était redevenue romaine, lorsque Grégoire écrivait; il en était probablement de même de Tadina; car la lettre aux habitants de Tadina est presque littéralement la même que celle adressée aux habitants de Jési; mais si cette similitude ne paraît pas fournir une preuve suffisante, nous ajouterons qu'au milieu des luttes continuelles, Tadina, située dans le voisinage de la ville actuelle de Gualdo, près de Gubbio en Ombrie, était par sa position condamnée à passer tour-à-tour sous la domination des Longobards et celle des Romains, et qu'elle ne peut présenter un argument en faveur de l'opinion que nous combattons, tant qu'il ne sera pas démontré d'une manière irréfutable qu'elle était longobarde au moment où Grégoire écrivait. N'est-il donc pas plus naturel de retourner la chose et de dire que, puisque Grégoire écrivait à ces villes comme étant de celles qui possédaient l'organisation municipale romaine, elles devaient être romaines aussi? car il serait aussi impossible de démontrer qu'il n'y avait alors qu'une de ces villes qui fût longobarde.

Grégoire met une suscription toute différente à sa lettre aux Milanais (1).

En examinant la chose sans prévention, on arrive à cette conclusion : les décurions et les possesseurs d'origine romaine cessèrent d'exister comme classe ; l'organisation municipale romaine disparut et les descendants des anciens habitants du pays n'existèrent plus que comme métayers et gens de peine, ou comme esclaves, partout où s'étendait la domination des Longobards au sixième siècle.

(1) Gregorii Magni, Epp., l. XII, ep. 3.

(1) Lib. X, ep. 4 : « Gregorius populo, presbyteris, diaconis et clero mediolanensi. »

CHAPITRE II.

SITUATION INTÉRIEURE DU NOUVEL ÉTAT LONGOBARD.

§ Ier. — *La Constitution.*

La situation des gasindes et des hommes libres longobards resta telle que nous l'avons déjà décrite, et lorsqu'en 585 on abolit le régime ducal pour rétablir la royauté, tout fut remis sur le même pied qu'avant l'invasion d'Italie, avec cette seule différence, qu'immédiatement après la conquête les gasindes s'étaient emparés des terres, que leurs descendants étaient devenus par leurs possessions les plus considérables des Longobards et formaient maintenant une noblesse en quelques sorte indépendante du roi, tandis qu'auparavant ils ne tiraient toute leur importance que de leurs rapports avec lui.

Examinons d'abord les institutions qu'il fallut créer pour unir le nouvel élément à l'ancien, les sujets d'origine romaine aux citoyens d'origine germanique. Les sujets romains, les provinciaux, comme on les appelait, se divisaient en deux classes : les habitants des campagnes et les habitants des villes; les premiers cultivaient la terre en qualité de métayers, et donnaient, comme nous l'avons vu, le tiers du produit aux maîtres longobards auxquels ils étaient échus en partage; les seconds trouvaient leurs moyens d'existence dans l'industrie et les arts.

Après l'invasion, ces derniers restèrent bien pour la plupart dans les villes, parce que leur propriété ne tentait peut-être pas autant et que leur agglomération aurait rendu difficile leur extermination ou leur expulsion totale. Comme Paul Diacre dit que tous les provinciaux qui restèrent chez eux devinrent tributaires, il faut supposer que les artisans et les marchands sans propriétés foncières qui restèrent dans les villes, furent également soumis à un tribut; mais cet état de sujétion n'était pas personnel, du moins les gens de métiers ne furent point partagés personnellement entre les Longobards, comme les colons. La terre du colon et les intruments d'exploitation demeuraient toujours à celui qui recevait le tribut, quand même la famille du colon s'éteignait, ou s'en allait ailleurs, et s'éloigner même était beaucoup plus difficile pour l'homme qui vivait de la culture de la terre que pour l'artisan qui portait partout avec lui son industrie et ses moyens d'existence. En outre, en ne garantissant pas que les artisans attribués à un seigneur ne mourraient pas sans enfants, ou du moins sans enfants capables d'exercer leur industrie, les habitants des villes ne pouvaient donc être partagés que suivant les différentes branches

d'industrie, par métiers, de manière que les corps des boulangers, des bouchers, des menuisiers ou des maréchaux, etc., présentassent au seigneur la même garantie que la terre du colon offrait au propriétaire foncier. Voici donc ce qui en résulta.

Les habitants des villes ne furent partagés que par grandes masses; une seconde conséquence, c'est que les simples hommes libres parmi les Longobards ne purent percevoir le tribut des citadins, et qu'ils durent le réserver pour la dotation du roi, des ducs, d'autres gasindes distingués, et plus tard de l'Église. Quant à la situation des artisans des villes soumises au roi et aux ducs, nous ne pouvons établir à cet égard que des conjectures; mais ces conjectures obtiennent un grand degré de probabilité de la nature même des choses, et plus tard la situation des artisans tributaires de l'Église est précisément celle que nous avons indiquée. Ici nous ne conjecturons plus, nous savons avec certitude. Un impôt des citadins, que le cultivateur payait aussi quelquefois, est celui qu'on appelait *salutes*, présent de fêtes dont on peut faire remonter l'origine jusqu'aux premiers siècles du moyen âge, et qui fut probablement introduit en Italie dès le temps des Longobards : on trouve ensuite le *plateaticum* comme impôt des villes, et enfin plus tard chaque corps de métiers dut fournir aux évêques une certaine quantité de produits : les tailleurs, des habits; les boulangers, du pain, et ainsi de suite. La division par tribus et la police des marchés qui s'y rattachait furent peut-être les seules institutions du temps des Romains qui se conservèrent sous les Longobards.

Nous sommes encore, s'il est possible, plus mal informés de la situation des colons qui restèrent sur le domaine qu'ils cultivaient, et, pour nous en faire une idée un peu exacte, nous n'avons d'autre moyen que de commencer nos recherches à une époque plus avancée du moyen âge, de les reporter ensuite en arrière, et de chercher à distinguer l'origine des institutions et coutumes postérieures, et ce qu'on peut en faire remonter jusqu'au temps des Longobards. Si l'on fait abstraction du mouvement d'émancipation municipale qui se manifesta dans la Haute-Italie aux douzième et treizième siècles, le développement des rapports ruraux fut le même dans toute l'étendue du royaume longobard (à l'exception des contrées de la Romagne et de Flaminia, qui ne furent conquises que plus tard), parce que partout les mêmes causes produisent les mêmes résultats.

Or voici quelle est au treizième siècle la position des cultivateurs dans les territoires qui avaient auparavant appartenu au royaume longobard (1). 1° Ils paient l'impôt appelé *terraticum*, c'est-à-dire une quote du produit, qui varie beaucoup; on trouve souvent qu'il est question du septième des récoltes en blé et du tiers en vin. 2° Ils paient l'*aquaticum;* celui qui récolte du chanvre ou du lin doit en donner le vingtième ou le trentième pour le routoir. 3° Le *glandaticum*, impôt payé pour le droit de mener les porcs à la glandée, est ordinairement d'un cochon de lait sur dix et d'un cochon gras sur quinze; celui qui n'a qu'une laie ne paie rien. 4° L'*herbaticum*, pour le pâturage des brebis, est du dixième du troupeau. 5° Le *plateaticum*, sorte d'impôt de marché. La mesure et le poids du solide et du liquide doivent porter une empreinte (2), marque de celui qui perçoit les droits du marché, et qui est ordinairement le seigneur du lieu : il faut payer quelque chose pour l'obtenir. 6° Un présent que chaque maison doit donner à l'époque des grandes fêtes, et qui consiste en poules, gâteaux, œufs, figues sèches, jambons et fromages, principalement des fromages de brebis (*recotta*). 7° Un droit de chasse, là où la chasse est permise aux habitants de la campagne; pour un sanglier la tête et une épaule; pour

(1) Cette situation était à peu de chose près la même, bien qu'avec quelques légères nuances rendues nécessaires par les localités, depuis l'extrême frontière de Bénévent jusqu'à la pointe la plus septentrionale du Frioul. — Gattola, Ughelli, et presque tous les autres recueils d'actes en fournissent des preuves complètes.

(2) *Cum sigillo et merco.*

un ours la tête, la peau et les pattes ; pour un renard la peau, etc. 8° Tous les paysans doivent des corvées en personne, en bestiaux et quelquefois en message ; les deux premières pour les semailles, les récoltes, les vendanges, etc. ; la seconde lorsque le propriétaire a des lettres à envoyer. 9° Les pressoirs, les moulins, et en général tous les bâtiments construits sur l'eau, appartiennent au seigneur, et les paysans sont soumis au droit de mouture : ceux qui cherchent à s'y soustraire paient un vingtième comme amende. 10° Lorsqu'on passe à un nouveau seigneur par héritage ou investiture, il faut lui faire un présent. 11° Les voyages du seigneur à la cour du prince ou du suzerain doivent être défrayés par les paysans. 12° Les paysans sont tenus de faire le service militaire dans une certaine circonscription ; à chaque convocation ils doivent servir trois jours à leurs frais. Lorsqu'il s'agit d'une expédition au-delà de ces limites, ils doivent contribuer à l'équipement du seigneur et de son gasinde, dans des proportions déterminées.

Du reste toutes ces servitudes au treizième siècle ne pèsent déjà plus que sur les biens ; la personne du paysan est libre et il peut vendre son avoir, tout aliéner, pourvu qu'il paie un certain droit de retraite ; s'il accomplit cette condition où qu'il fasse l'abandon de la dernière pièce de sa propriété, il peut aller partout ou bon lui semble. Les paysans ne sont donc point des serfs, mais seulement des clients, des vassaux, qui ont une espèce de propriété, mais point de droits véritables dans le sens germanique.

Que ces rapports ne se soient établis et consolidés qu'au treizième siècle, c'est ce que les faits démentent ; toutes les fois qu'il en est question devant les tribunaux, on en appelle à la mémoire des hommes, à des précédents traditionnels, parce que les témoignages écrits manquent. Il est donc prouvé que ces rapports existaient déjà au douzième siècle au moins ; mais ils remontent encore plus loin dans le passé : d'après le principe qui leur sert de base, ils se reportent certainement jusqu'au temps de l'invasion des Longobards.

Qu'ils dérivent d'un temps où l'Italie éprouva un bouleversement général sur presque toute sa surface, c'est ce qu'on peut conclure de cette circonstance, que ces mêmes rapports (bien entendu que l'on ne veut pas dire ici les mêmes quotes, les mêmes proportions d'impôt) ne se présentent que sous la forme d'une transaction temporaire, par conséquent comme un contrat avec maintien des servitudes, du droit de mouture et du droit de chasse, qui est converti en argent, depuis le canton du Tessin (1) jusqu'au royaume de Naples. La chronique du cloître de Monte-Cassino (Mont-Cassin) nous montre même qu'ils existaient déjà au douzième siècle ; vers le milieu de ce siècle, tous les domaines du cloître furent complètement abandonnés par les paysans, de sorte que l'abbé se vit obligé, pour retrouver des cultivateurs, de promettre des conditions extrêmement favorables aux métayers qui voudraient s'établir sur les terres abandonnées. Nous voyons déjà ici qu'il y avait alors des hommes ayant le droit de libre retraite, par conséquent la liberté de leur personne, et qui pouvaient exercer l'agriculture pour leur propre compte. En outre on nous dit dans cet acte que la

(1) Dans la Haute-Italie, le *terraticum* et l'*herbaticum* sont dans la règle beaucoup plus oppressifs que nous ne l'avons indiqué pour le treizième siècle, en grande partie d'après des actes de couvents. Dans la Lombardie, dans l'État vénitien et la Romagne, les paysans donnent la moitié du produit brut en blé et en vin, et paient la moitié des impôts. Dans les autres pays, comme dans le duché de Ferrare, ils donnent tout le vin et les deux tiers du produit brut en blé, moyennant quoi ils sont exempts d'impôts. Pour le droit de pâturage et le loyer des bestiaux, qui ne leur appartiennent pas toujours, ils donnent ou une somme déterminée, ou la moitié du produit du bétail, de manière qu'ils ne conservent que la moitié de ce produit pour leur peine. Cette espèce de cheptel vient de temps fort anciens ; mais les quotes élevées sont évidemment des résultats de l'aliénabilité des biens fonciers et de l'influence de spéculations mercantiles.

quote du *terraticum* était le septième des grains et des légumes, et le tiers du vin (1). Au treizième siècle c'était la quote ordinaire, du moins dans les contrées méridionales de l'Italie, et l'on peut en tirer la conséquence, d'abord, que les autres charges et corvées au dixième siècle étaient déjà les mêmes que celles du treizième, et en second lieu, que comme la norme ordinaire du treizième siècle est déjà assez douce au dixième, pour attirer des cultivateurs dans des contrées désertes, les charges ordinaires au dixième siècle étaient fort élevées; probablement le tiers de tout sans distinction (2).

Que les servitudes unies à la liberté personnelle, au droit du paysan de vendre ses droits sur sa maison, sa terre et son jardin, et de se transporter ailleurs, sont déjà anciennes, c'est ce que nous voyons par des actes qui remontent jusqu'au milieu du huitième siècle, par des actes qui furent rendus dans des territoires où le droit longobard et même toutes les institutions longobardes subsistèrent encore long-temps après (3). Ainsi nous pouvons citer un acte de la troisième année du gouvernement de Sico, duc de Bénévent, qui date par conséquent de l'an 820 environ, et un autre encore plus ancien, dans lequel on voit que Tomichis était abbé de Bénévent, et qui date par conséquent de 764 à 771. Ces actes se rapportent à des affranchissements et imposent aux affranchis des obligations de corvée. Chez les Longobards l'affranchissement ne donnait donc pas toujours une liberté personnelle complète, et l'affranchi ne l'était qu'avec certaines restrictions; c'est ce que prouvent déjà les lois du roi Rothari (1).

Nous pouvons donc déterminer authentiquement la position des cultivateurs sous les Longobards; nous pouvons établir quelle était la mesure de leurs redevances en fruits au dixième siècle, et remontant encore plus haut, dire quelle était la mesure de leurs obligations en corvées au huitième. Nous n'apercevons pas qu'il soit survenu durant cet intervalle aucun changement essentiel.

(1) *Ad historiam abbatiæ Casinensis accessiones;* cura et labore D. Erasmi Gattola. Venetiis, 1734, fol. P. I, p. 71.

(2) C'est pour cela que les colons furent aussi nommés *tertiatores* dans le principe. *Voy.* par ex. le traité de paix du prince Sico, duc de Bénévent avec Naples. Canciani, vol. I, p. 269, col. 1.

(3) Qu'il ne faille pas considérer le métayer ou client comme le propriétaire de la terre qu'il cultive, c'est une vérité qui ressort avant tout de cette circonstance, que le seigneur pouvait le donner en présent ou le vendre avec son champ, son jardin et sa maison, et toutes ses obligations de corvée, à la condition cependant que le nouveau propriétaire lui laisserait tous ses droits à l'usufruit de la terre, et qu'il ne pourrait, sans son consentement, augmenter soit les redevances en nature, soit les corvées. Sous ce rapport, le métayer est donc à peu près dans la même situation que le colon romain, dont M. de Savigny, dans son excellent *Traité sur le Colonat romain*, p. 9, dit: « Il n'était pas permis au maître de séparer le colon de son bien. Il pouvait, à la vérité, le vendre avec le fonds, mais non sans lui. »

(1) Cf. I. 229: « Omnes liberti, qui a dominis suis Longobardis libertatem meruerunt, legibus dominorum suorum vivere debent, secundum qualiter a suis dominis propriis concessum fuerit. » L'addition des derniers mots prouve qu'il ne faut pas entendre par *leges dominorum* le droit longobard, mais les conditions légalement mises à l'affranchissement. Les charges qui étaient encore imposées aux affranchis étaient comprises sous un seul mot, *casaria* ou *impositio*. *Voy.* par exemple, un acte qui a été rédigé à Nonentula en 772 (par conséquent sous Desiderius, Didier), et qui était relatif à des territoires du duché de Frioul, dans de Rubeis, *monumenta eccles. Aquilejens.*, p. 339. Dans ces actes, les esclaves, les aldies et les hommes attachés à la glèbe, qui avaient déjà été affranchis, ou qui l'étaient alors, sont encore, pour le fanage et la mouture, soumis aux mêmes obligations qu'auparavant (l. c., p. 338: « Fœna faciant in Moriano et ad molina laborent in Palaciolo, sicut consueti sunt »). On reconnaît, par tous ces actes et d'autres semblables, que la situation des gens de la campagne était la même depuis la pointe méridionale de Bénévent jusqu'à l'extrémité septentrionale du Frioul.

Après ces recherches préliminaires je crois pouvoir résumer de la manière suivante la position des paysans du huitième au treizième siècle :

1° L'institution des métayers (*masari*), fermiers à bail amphitéotique, qui cultivaient les champs et les vignes, à la condition de recevoir pour eux une part du produit brut et d'en laisser une autre au propriétaire, existait déjà sous les Longobards.

2° Elle s'étendit davantage dans la suite, à mesure que les ecclésiastiques, les cloîtres et les adelinges concentrèrent entre leurs mains de plus grandes masses de propriétés; cette extension dut amener et amena en effet des affranchissements, parce qu'il était plus avantageux de faire cultiver par des métayers que par des esclaves.

3° Dans les premiers temps les redevances payées au propriétaire étaient plus considérables (1), les corvées plus fréquentes. Selon les premiers diplômes les corvées étaient de plusieurs jours chaque mois. Dans les grandes propriétés la mesure de la part que recevait le seigneur était naturellement moindre que dans les petites, sans qu'on puisse dire que cela arrivât toujours.

4° A côté de la classe des métayers s'en trouvait une autre fort nombreuse, particulièrement dans les premiers temps, celle des esclaves. C'est ce que prouvent les actes d'affranchissement que nous avons cités. Cette classe dut se maintenir long-temps, surtout sur les petites propriétés, qu'exploitait le maître, sans travailler lui-même. Il y avait, principalement encore dans les premiers temps, plusieurs classes d'esclaves, selon qu'ils étaient d'origine romaine ou germanique (1), qu'ils avaient plus ou moins de droits, différence qui n'a d'intérêt que sous le rapport du droit privé, qui offre peu ou point d'importance historique, et qui restera toujours obscure, faute de documents satisfaisants.

La liberté ou la servitude venait principalement de la naissance, ainsi que les différents degrés de l'une ou de l'autre, et généralement pendant toute cette période c'était la règle pour la masse entière des paysans que l'enfant succédât à l'état du père. Si un client ou métayer mourait sans héritier (*sine legitimo hærede*) le possesseur de la terre qu'il cultivait héritait de lui. Les parents du métayer étaient considérés comme ses *hæredes legitimi* jusqu'au quatrième degré (2).

---

(1) L'adoucissement postérieur, qui n'eut pas lieu partout en même temps, et ne provint point partout des mêmes causes, fait comprendre la différence qui existait dans les quotes de blé, tandis que la quote du vin restait partout la même, c'est-à-dire le tiers établi dès le principe par les Longobards. Parmi les causes qui amenèrent une diminution dans les quotes du blé, on peut placer en première ligne le besoin de travailleurs de la part du propriétaire, qui se dédommagea par les corvées, et le besoin de cultivateurs pour les fermes, quand la guerre, la peste et le mécontentement avaient dépeuplé une contrée, et qu'il fallait tâcher d'y attirer de nouveaux colons par l'allégement des charges. Du reste, il est arrivé en Italie, comme ailleurs, que beaucoup de corvées furent imposées à des hommes parfaitement libres, par la violence des chevaliers puissants, ainsi que le prouve la loi de Lodwig II (Louis) contre cet abus. Cf. Canciani, vol. I, Legg. Ludov. II, c. 32, p. 220, col. 2.

(1) On trouve des *servi romani* et *gentiles* avant les lois de Rothari. *Voy.* Canciani, vol. I, p. 78. *Gentilis* ne peut signifier ici *païen*, puisque, sous Rothari, les Longobards étaient chrétiens, et que les mots *païens* et *Romains* ne formaient pas d'opposition. *Gentilis* signifie donc *Longobard*, *Germain*; car, dans le dialecte gothique, *gentes* s'exprime par *thuidos*, conséquemment *gentilis* par *thuidisks*, qui devait se prononcer à peu près comme *deudisch* dans l'allemand moderne. On distinguait aussi des *servi ministeriales*, c'est-à-dire des esclaves domestiques et des journaliers habiles, et des *servi rusticani*, cultivateurs esclaves, serfs de la glèbe.

(2) Cf. Gattola, ad Histor. abb. Cas. accessiones, l. c., p. 274; on y lit dans un acte de 1207 : « Et hoc servitialibus usque ad tertiam generationem conservetur. » Les *servitiales* ne sont pas des *servi*; mais ils sont placés ici par opposition aux *franci*, dont le droit d'héritage ne s'éteignait à aucun degré.

Si maintenant nous comparons cet état de choses, tel que nous l'avons trouvé en remontant jusqu'au huitième siècle, jusqu'à la domination des ducs longobards, tel qu'il existe encore aujourd'hui en Italie, du moins en ce qui concerne le système des métayers, avec cette seule différence, que les baux temporaires ont remplacé les baux amphitéotiques ; si, dis-je, nous comparons cet état de choses avec les documents que nous possédons sur la forme des rapports lors de la conquête, par conséquent lors d'un événement antérieur seulement de deux siècles, à l'époque qui nous occupe, il nous sera facile de nous convaincre que le principe, le germe des institutions ultérieures existait déjà, et que les rapports entre le propriétaire et le métayer ne firent que se développer lentement dans la forme qu'ils avaient déjà à l'époque de la migration.

Voici les Longobards et les Romains en contact, et de telle sorte que les premiers sont les conquérants envahisseurs, les seconds les habitants indigènes. De cette situation résultent deux conséquences. De même que les rapports de la vie politique sont naturellement déterminés par les vainqueurs, il est naturel aussi que les relations des campagnes soient principalement déterminées par les anciens cultivateurs du sol, et dans le fait on doit regarder le colonat romain comme la base de l'état postérieur des *masari* ou métayers. S'il y a une différence entre le colon et le métayer, deux attributs du colon seuls la constituent. D'abord le colon, bien qu'il ne fût pas esclave et qu'il jouît par conséquent de sa liberté personnelle, ne pouvait pas abandonner à son gré la terre qu'il cultivait; il ne pouvait même pas aliéner ce qu'il possédait lui-même, sans le consentement de son propriétaire (1). En second lieu, il est probable que les colons n'étaient point obligés à des corvées ou servitudes.

La défense, qui pesait sur le colon, de quitter sa métairie, ou d'aliéner son propre avoir sans le consentement du possesseur, avait sa cause dans l'état d'abandon où s'étaient trouvées plusieurs provinces de l'empire ; c'étaient presque de véritables déserts et il fallait à tout prix y maintenir les cultivateurs. Lorsque après l'invasion des Longobards la capitation eut été abolie, lorsque l'Italie fut de nouveau cultivée et qu'une situation meilleure ne se présenta nulle part aux yeux du colon, il n'y avait plus guère de nécessité de gêner sa liberté personnelle. S'il abandonnait le domaine, ou qu'il transmît à un autre son droit de l'exploiter avec toutes les charges qui y étaient attachées (1), on n'avait plus aucun motif de l'empêcher d'aller partout où bon lui semblait.

Le propriétaire n'était intéressé en ceci que d'une seule manière. Quand le métayer s'en allait en abandonnant son avoir, le maître pouvait vendre le droit qu'il avait sur ce bien et se réserver une part du produit, quand même il y aurait eu des héritiers, et une part égale devait être cédée au propriétaire par le métayer qui vendait son droit d'exploitation et ses biens immobiliers (par exemple des bâtiments).

Voici donc comment on peut résumer sommairement le développement complet des relations rurales dans le royaume longobard, depuis l'invasion jusqu'à la chute de la maison des Hohenstauffen (2).

(1) Cet état se maintint encore pendant quelque temps sous les Longobards. Cf. Roth. Legg., 239. Les serfs des Longobards ne pouvaient vendre, à moins que ce ne fût à l'avantage du bien sur lequel ils étaient établis. En outre, ils ne pouvaient faire échange qu'avec leurs semblables, c'est-à-dire avec ceux qui étaient esclaves du même maître. Cf. Roth. Legg., 236 — 238.

(1) Pour atteindre ce but, Karl-le-Grand limita le droit de vente qu'avaient les colons et les fiscalins au droit de vendre ou de transmettre à ceux qui se trouvaient dans le même degré de servitude. Cf. Canciani, vol. I, p. 152, leg. 25. Les aldies longobards avaient les mêmes droits que les fiscalins franks. Cf. Canciani, Leges Caroli-Magni, c. 82.

(2) Une grande révolution dans l'état des cultivateurs, que nous n'avons point à examiner

1° Peu de temps avant l'invasion des provinces romaines par les peuplades germaniques, le colonat qui attachait le cultivateur à son domaine, mais qui le laissait libre pour tout le reste et ne lui imposait aucune servitude, était fort répandu en Italie.

2° L'invasion ne changea cette situation qu'à l'avantage du cultivateur; sous les Longobards il cessa de payer la capitation et d'être attaché à la glèbe (servitude que l'immutabilité des rôles avait principalement contribué à introduire dans l'empire).

3° Dans les siècles suivants la proportion de la redevance du métayer (que les Longobards fixèrent au tiers du revenu brut) fut souvent diminuée. Mais par contre on lui imposa des services personnels réguliers. De même les individus qui sortaient de la classe des serfs pour entrer dans celle des métayers étaient soumis aux corvées.

4° La nécessité des temps fit aussi ajouter aux corvées l'obligation du service militaire dans la circonscription du territoire du seigneur. Que cette obligation imposée au métayer n'eut sa source ni dans les lois de l'état, ni dans les besoins du royaume, c'est ce que prouve sa limitation au domaine du seigneur.

5° Enfin les circonstances imposèrent aussi aux cultivateurs des contributions de voyage, des contributions de guerre, etc.; c'est-à-dire que les métayers étaient tenus de contribuer aux frais des voyages ou des guerres de leur seigneur. Là où se formaient de grands domaines, dont l'administration exigeait des fonctionnaires, ils étaient tenus de fournir à leur entretien. Quand le seigneur mourait, ils devaient payer un droit à celui qui lui succédait; ils en payaient également un, quand le domaine était vendu.

6° Outre cela il leur était interdit de chasser ou de pêcher sans une permission particulière, et ils étaient soumis au droit de mouture.

Les sujets romains des Longobards et les cultivateurs dont j'ai essayé de retracer la situation, n'avaient pas de gouverneurs militaires, de prévôts et de décanes; mais ils avaient leurs propres magistrats, les gastaldes. C'est de ceux-ci que nous avons maintenant à nous entretenir. Qu'il n'y eut d'abord parmi les gastaldes que des provinciaux (l'ancien mot tudesque *walchen*, étranger) présente une étymologie fort juste de ce nom) et leurs descendants, ou tout au plus des Longobards qui étaient descendus à la même situation, un fait entre autres tend à le faire croire, c'est que leur juridiction avait la même circonscription que celle des diocèses de l'Église catholique (1). Les Longobards, qui, à l'époque où leurs institutions politiques se formèrent, étaient encore tous ariens ou païens, n'avaient pas pu admettre une telle division.

Cette situation donne une explication très simple du nom des gastaldes. Dans tous les dialectes germaniques et même dans l'allemand proprement dit jusqu'à la fin du moyen-âge, *gast* signifie la même chose que le mot latin *hostis* dans l'ancien idiôme, étranger, homme d'une autre race. Les Longobards sont donc des gastes (*hospites*) (2) par rapport aux Romains, et les Romains ou

---

ici, commença dans le dernier quart du XIIe siècle; elle ne devint générale qu'au milieu du XIIIe et ses conséquences ne se laissèrent clairement apercevoir que dans la dernière moitié de ce même siècle. C'est la transition des baux héréditaires, amphitéotiques, aux baux temporaires, le changement des métayers en fermiers. Les redevances et la nature du fermage restèrent à peu de chose près les mêmes; mais le cultivateur perdit son droit sur la terre qu'il cultivait. On put le renvoyer à l'expiration de son bail et en mettre un autre à la place. Il en est encore ainsi aujourd'hui en Italie. Sur le commencement de cette révolution qui se réalisa plus tard dans le sud de l'Italie que dans le nord, et qui ne fut jamais complètement établie dans les domaines ecclésiastiques, *voy.* plus bas liv. IV, chap. VI, § II.

(1) D. Pietro, *Memorie di Sulmona*, p. 55.

(2) En Allemagne, on appelait encore au XIVe siècle *gastes* les gens qui faisaient un métier de la guerre (comme les dehors des migra-

Walches sont des gastes par rapport aux Longobards. Les gastaldes sont donc les magistrats longobards pour les Walches. Ce nom a cependant encore une signification plus étendue, et désigne en général un supérieur des Walches. Il y avait donc aussi des particuliers longobards qui avaient leurs gastaldes, auxquels étaient soumis les colons walches qui cultivaient leurs biens. Les églises et les couvents avaient également les leurs, qui étaient inspecteurs des métayers et des métairies, et c'était à eux ordinairement qu'était confiée toute l'économie du cloître. Plus tard on appela aussi gastaldes les personnes qui administraient non-seulement les biens royaux (1), mais encore ceux des couvents (2), et ce fut ainsi que le nom passa dans la langue italienne et dans des districts qui n'étaient pas soumis aux Longobards, par exemple les environs de Rome (3).

Naturellement il ne peut être question ici de ces gastaldes sans importance politique. Nous ne pouvons nous occuper que de ceux qui administraient les domaines des rois et des ducs.

On trouve, dans d'autres états germaniques fondés sur le territoire romain, des Walches mêmes à la tête des tribunaux romains, et toute la classe des *romani convivæ regis* et beaucoup de *romani possessores* passèrent peu à peu dans la classe germaine. En Italie il n'y avait point de *convivæ regis*, et les propriétaires d'origine romaine ne se maintinrent certainement que par exception dans les pays occupés d'abord par les Longobards. Là même, les magistrats de la chambre royale ou ducale, les gastaldes étaient à la tête des tribunaux des Walches. Que les gastaldes fussent des magistrats du fisc, c'était tout simple, puisque presque tous les revenus consistaient dans le tribut des Walches. La conséquence de cette relation pour l'Italie fut que l'organisation judiciaire dans le royaume longobard fut toute germanique, et que les articles de la loi romaine qui s'accordaient avec les institutions germaniques ne furent observés que dans les tribunaux des Walches (1). Les gastaldes royaux et ducaux (dans le duché de Bénévent) avaient la juridiction civile et criminelle sur tous les habitants du pays qui étaient d'origine romaine.

Il est remarquable que l'on voyait siéger, comme assesseurs dans ces tribunaux de gastaldes, non-seulement des *boni homines* (arimannes), mais encore des *nobiles* (gasindes), par conséquent des Longobards. Je ne me rappelle pas avoir vu cités comme assesseurs, dans un seul jugement de gastaldes, des hommes dont on puisse constater avec certitude l'origine romaine; le *notarius* seul peut-être pouvait être romain, de même qu'on admit aussi ce fonctionnaire dans les tribunaux des Longobards, lorsque l'on commença à consigner dans des registres les décisions judiciaires. Cette présence d'assesseurs longobards dans les tribunaux des gastaldes confirme la conjecture de M. de Sa-

---

tions). Au commencement du XVIe, les maraudeurs et les vagabonds portent encore le même nom que dans le XIIe : on désignait encore par *hospites* les troupes mercenaires. Nous le voyons dans Otto Frisingensis, *Vita Friderici I*, lib. I, c. 31.

(1) Liutprandi, Legg., VI, l. 6. Les biens royaux se trouvaient tout naturellement sous la juridiction des gastaldes, puisqu'ils étaient cultivés par des Walches. Il en était déjà ainsi du temps de Rothari. (Roth. Legg., 379.)

(2) Grimaldi. *Istoria delle Leggi e Magistrati del regno di Napoli*, lib. II, § 65.

(3) Marini, *Papiri diplom.* p. 67. Dans un acte de 1018.

(1) Beaucoup de ces dispositions disparurent, et ce qui s'en conserva fut de plus en plus considéré comme un droit à part, une sorte de coutume particulière. Cf. Grimaldi, l. c., lib. V, § 87 : « Avenne ancora, che quasi affato si estinsero nella mente degli uomini le idee del roman dritto ; di cui solo alcune leggi piu per consuetudine, che per regola certa osservavansi della gente plebea. » A la vérité, Grimaldi parle ici des derniers temps des princes longobards, mais la même situation dura encore long-temps, et s'étendit dans tout le royaume longobard.

vigny, que sur les grands domaines les gastaldes pouvaient exercer la juridiction de comte sur les hommes libres qui y habitaient (1). Naturellement ces Longobards libres ne pouvaient pas recevoir justice des magistrats de la nation vaincue; c'était au contraire aux membres de la nation soumise à la recevoir des conquérants, qui pouvaient se faire donner les éclaircissements nécessaires, sur les dispositions de la loi romaine, par le clergé et les notaires. Là où les Longobards libres étaient soumis au gastalde, celui-ci possédait aussi la puissance militaire, puisqu'il était leur chef à la guerre (2).

Telles étaient les relations et l'état des Walches, du moins de ceux qui se trouvèrent dès le commencement sous la domination des Longobards. Mais des villes romaines se défendirent encore long-temps dans l'Italie méridionale et sur les côtes; quelques unes même ne tombèrent jamais au pouvoir des envahisseurs; d'autres ne se rendirent qu'après avoir obtenu des traités qui leur laissaient leurs droits et leur gouvernement municipal. Dans les cités de la dernière catégorie, on établit également des gastaldes pour veiller aux priviléges et aux tributs accordés aux Longobards; mais ces magistrats n'y exercèrent qu'une bien faible influence, et à la fin ils y trouvèrent une singulière destinée.

Dans l'ancien système judiciaire des tribus germaniques, c'était le président du tribunal des échevins (schoeffen) qui prononçait l'arrêt, et qui en était en même temps l'exécuteur; mais, dans les cas criminels, c'était le plaignant qui infligeait lui-même la peine au condamné en présence du juge (1). Dans les cas où l'état des Longobards, ou plutôt le duc ou le roi se portait lui-même partie plaignante, le gastalde était chargé de l'exécution du jugement à deux titres, comme juge et comme représentant du prince; et, lorsque dans les grands gastaldats, qui plus tard obtinrent le nom de comtés, les gastaldes ou les comtes le faisaient exécuter par leurs gens, ce soin regardait cependant encore les gastaldes subalternes. Lorsque ensuite le cercle d'attributions de ces derniers fut plus resserré par les priviléges des nobles et du clergé, et qu'enfin on confia, sous la domination normande, ce qui subsistait de leur pouvoir aux baillis, il ne resta plus du gastaldat que l'office de bourreau et de sergent. Comme tels on retrouve encore du temps des Normands des gastaldes en qualité de serviteurs des baillis (2).

Il nous reste encore à considérer un ordre particulier de relations dans le royaume longobard, les relations de l'Église. Mais cet examen sera mieux placé plus bas, lorsqu'il sera question de la conversion des Longobards à l'Église catholique.

§ II. — *Du Droit longobard.*

Nous avons vu plus haut que la constitution du peuple longobard était toute militaire, qu'elle n'était pour ainsi dire que la constitution d'un corps d'armée; le peuple lui-

---

(1) M. de Savigny, *Geschichte des romischen Rechts im Mittelalter*, vol. I, p. 242.

(2) Comparez entre autres Grimaldi, *Istoria delle Leggi e Magistrati del regno di Napoli*, l. II. § 65. Anastase le Bibliothécaire, ap. Muratori, *Scrr. rer. Ital.*, t. III, P. I, p. 155, in *Vita Gregorii II*, cite entre autres un Castaldio comme chef de guerre, et il appelle *Longobards* les gens qui lui obéissaient. Les gastaldes, faisant partie de l'armée comme intendants, magistrats, on conçoit la loi de Rotharic qui confiait au gastalde le contrôle du duc, et au duc celui du gastalde. Cf. Roth., Legg., XXIII, XXIV.

(1) Cf. Maurer, *Geschichte des altgermanischen und namentlich altbairischen offentlich-mündlichen Gerichtsverfahrens*, p. 63; et Kolderup-Rosenving, *danische Rechtsgeschichte, ubersetz von Homeyer*, § 79, vers la fin.

(2) Cf. les statuts de Gaëte.

même n'était qu'une réunion de hordes guerrières; aussi toutes les autres institutions présentaient-elles un caractère hautement militaire. Un seul fait en donnera une preuve suffisante : c'est que chaque Longobard, comme membre de sa dizaine, était tenu de résider dans un territoire déterminé que possédait cette dizaine, et ne pouvait le quitter qu'avec son fare et la permission du roi (1). Il ne jouissait donc pas d'une liberté complète sous le rapport du sol; mais il était condamné à faire partie de la garnison d'un lieu déterminé.

Du reste tous les Longobards libres avaient des droits parfaitement égaux, et l'on ne remarque dans la loi aucune distinction de classes. Seulement, quand un homme qui était au service immédiat du roi manquait au devoir de ses fonctions, sa peine ne se bornait pas à l'amende ordinaire; il devait payer en outre quatre-vingts *solidi* à la cour du roi. Plus tard cette relation s'étendit, et tout gasinde fut condamné à une plus forte peine que le simple homme libre.

Ce n'est point ici le lieu de faire une exposition complète du droit longobard et de ses principes; nous n'avons pour but que de présenter aussi exactement que possible les principaux rapports de la société, tels qu'ils sont déterminés par ce droit. Nous trouvons : 1° les rapports de famille, qui donnent lieu à trois dispositions, savoir : [a] le Mundium ou puissance qui maintient l'union de la famille longobarde, [b] le mariage et le connubium par lesquels la famille est fondée, [c] et le droit d'héritage par lequel elle est dissoute;

2° Les rapports qui ont pour but la sûreté de la vie et de la propriété;

3° Les rapports auxquels donne lieu une poursuite judiciaire.

Les rapports de la propriété sont trop simples pour que nous ayons beaucoup à dire à cet égard. Le Longobard possède une propriété réelle, libre, sans aucune charge. Les restrictions que le droit des parents impose à la faculté de disposer librement de sa propriété, trouveront leur place lorsque nous parlerons du droit d'héritage. Nous ajouterons ensuite quelques mots sur l'origine des propriétés dépendantes des hommes libres.

Les dispositions sur l'achat et la vente, sur les obligations et les contrats privés, n'ayant pas d'importance historique générale, nous les passerons sous silence.

A. Du *Mundium* (tutelle, patronage).

Les hommes, et même les hommes parfaitement libres, étaient seuls admis dans l'organisation de l'armée; les femmes et les enfants d'origine libre, ainsi que les serfs, ne pouvaient être placés sous les ordres immédiats des chefs militaires sans entraîner des désordres et de graves abus. L'âme du Germain en eût été choquée; car il s'était trop accoutumé au sein de son ancienne patrie à commander en prince dans sa petite cour, pour souffrir ainsi l'intervention d'un tiers dans ses rapports de famille. Pendant l'expédition et après l'arrivée en Italie, les femmes, les enfants et les serfs restèrent donc soustraits au pouvoir des chefs militaires, et soumis au plus proche parent, ou au seigneur qui en répondait. C'est cette protection que l'on appelait *mundium*. On considérait comme proches parents ceux mêmes qui, quoique exemptés par un acte judiciaire de tous les attributs de la servitude, n'étaient point affranchis du mundium (1). On appelait *amund* celui qui n'était point soumis au mundium, et *mundwald*, celui qui avait droit de tutelle ou mundium sur un autre.

Les femmes ne pouvaient être amunds (2).

(1) Roth. Legg. 177.

(1) Roth. Legg. 226.
(2) Roth. Legg. 205.

Elles se trouvaient naturellement sous le mundium du père, ou, à défaut du père, sous celui de l'oncle ou du frère légitime. Quand une jeune fille se mariait, elle était affranchie du mundium du père, du frère ou de l'oncle, et ceux-ci recevaient comme dédommagement de la tutelle qu'ils avaient exercée un présent, que l'on appelait aussi *mundium* (1). La femme mariée était sous le mundium de son mari, qui l'avait reçue de son précédent tuteur, moyennant le prix du mundium. Une personne du sexe féminin, tant qu'elle était sous la tutelle d'un mundwald, s'appelait sa *Frea* (2).

La veuve était sous le mundium de l'héritier le plus proche du mari défunt; cependant elle pouvait se remarier, pourvu qu'elle rendît à celui-ci la moitié de la dot (*meta*) qu'elle avait reçue lors de son premier mariage. Si, après cette obligation remplie, l'héritier refusait de l'affranchir de son mundium, elle devenait immédiatement libre par ce refus même, et pouvait, sans autres formalités, quitter la famille à laquelle elle avait été liée par le mariage, en emportant son présent de noces et sa dot. Cette séparation la replaçait sous le mundium de ses parents consanguins (3).

Les femmes et les filles qui étaient privées de tous parents consanguins, et affranchies de la tutelle fondée par le mariage (4), ainsi que toutes celles dont le tuteur, sans être leur père ou leur frère, avait porté contre elles une accusation d'impudicité (5), tenté de les forcer à un mariage contre leur gré, attenté à leur vie ou à leur honneur (6), ou les avait appelées sorcières, étaient affranchies de la tutelle de l'offenseur (7), et devaient, si elles ne voulaient pas de leur plein gré retomber sous la tutelle d'un parent, se mettre sous celle de la cour du roi. Dans ce cas, le gastalde, en sa qualité d'administrateur des revenus du roi, prenait les fonctions de tuteur (mundwald), et, en cas de mariage, le montant du mundium devait être versé au trésor royal. Quand la pupille venait à mourir sous la tutelle du roi, le trésor royal héritait également de tout ce qui serait revenu au tuteur.

Si les femmes, les filles, les enfants ou les esclaves étaient offensés ou lésés dans leurs droits, le mundwald était tenu de les protéger et de demander satisfaction, et c'était à lui que revenait l'amende payée par l'offenseur. Si c'était le mundwald d'une femme qui l'eût offensée ou lésée lui-même, et qu'il ne fût point son parent consanguin, l'amende qu'il était obligé de payer devait être partagée entre les parents consanguins de la pupille et le trésor du roi (1). Il paraît que les pères et les frères exerçaient une puissance illimitée sur leurs filles ou leurs sœurs, de même que sur leurs esclaves et leurs servantes, pour lesquelles on ne payait d'amende que si le mundwald l'exigeait. Si l'offense faite à une pupille était de telle sorte qu'elle lésât aussi les droits de la couronne, l'amende était partagée entre le trésor du roi et le mundwald (2).

Pour que les affranchis fussent tout-à-fait exempts des effets de la servitude, il fallait que, dans une cour judiciaire, ils fussent remis par leur ancien maître entre les mains et sous le mundium d'un autre libre, puis par celui-ci dans celles d'un troisième, et enfin dans celles d'un quatrième. Le quatrième mundwald conduisait l'affranchi, en présence de témoins, dans un carrefour, et lui laissait la liberté de prendre le chemin qu'il voudrait. En vertu de cette cérémonie, l'affranchi se trouvait exempt de tout mundium, et complètement égal aux Longobards (3); plus tard, ce rit païen fut rem-

(1) Roth. Legg. 183.

(2) Liutprandi, Legg., lib. VI, 1, 67, où se trouvent ces mots: *Frea sua*, sa protégée, et l. c., l. 40, où on lit: *Frea aliena*, la protégée d'un autre.

(3) Roth. Legg. 182.

(4) Roth. Legg. 182.

(5) Roth. Legg. 195.

(6) Roth. Legg. 196.

(7) Roth. Legg. 200, 201.

(1) Roth. Legg. 200, 201.

(2) Roth. Legg. 26.

(3) Peut-être que quand l'affranchi avait

placé par une cérémonie chrétienne : l'affranchi était remis au roi (1), et, sur l'ordre de celui-ci, conduit à l'autel par un prêtre. Si un homme affranchi de cette manière (un amund) mourait sans enfants, ce n'était ni son ancien maître, ni les héritiers de celui-ci qui recueillaient la succession, mais c'était ou l'héritier que le défunt avait désigné lui-même sous serment devant un tribunal, ou le trésor du roi, comme pour tout autre Longobard (2).

Cependant, lors de la cérémonie du carrefour, les droits du mundwald pouvaient être expressément réservés; l'affranchissement était alors une sorte d'adoption dans la famille de l'ancien maître. L'affranchi obtenait tous les droits d'un libre Longobard; toutefois, son ancien maître restait encore son héritier, s'il mourait sans enfants (3).

Outre cela, on pouvait aussi accorder à chaque affranchi liberté entière et le droit de se marier avec une femme longobarde; mais il ne pouvait jamais ni porter les armes, ni posséder une propriété libre, ni être lui-même mundwald. Au contraire, les hommes affranchis de cette manière, ainsi que tous leurs descendants, restaient sous le mundium de leur ancien maître, qui, lors de leur affranchissement, pouvait encore leur imposer beaucoup d'obligations et de servitudes. On appelait *aldii* les hommes qui n'étaient ainsi qu'imparfaitement affranchis, et l'on pouvait regarder comme *aldii*, soit du roi, soit des autres Longobards, entre lesquels ils avaient été distribués, la plupart des colons romains et des autres Walches qui étaient tombés à leur niveau. Ces colons ne pouvaient pas être tous des *servi romani*, qui étaient encore fort au-dessous des *servi gentiles* (1). La dernière de toutes les classes chez les Longobards ne comprenait assurément que les esclaves des Romains et les hommes qui avaient éprouvé des malheurs particuliers.

Bien que le père exerçât une puissance très étendue sur les enfants, il y avait cependant certaines transactions qu'il ne pouvait accomplir sans leur consentement; par conséquent, avant qu'ils eussent atteint l'âge qui les rendait capables de faire un acte judiciaire, âge qui fut fixé d'abord à douze, et plus tard à dix-huit ans. Au nombre de ces transactions, se trouvait la légitimation d'un fils naturel. C'est à peine si les fils avaient envers le père les mêmes droits que les héritiers testamentaires (2), qui, une fois déclarés tels par un acte judiciaire, pouvaient empêcher le testateur d'aliéner ses biens, et contractaient en retour l'obligation de pourvoir à son entretien, s'il tombait dans le besoin (3). Mais un père ne pouvait priver ses enfants de leur héritage, que si ceux-ci l'avaient battu, avaient attenté à sa vie ou formé des liaisons criminelles avec leur belle-mère (4).

Une jeune fille, qui de sa bonne volonté et sans l'assentiment de ses parents s'arrachait à leur mundium par le mariage, y restait néanmoins légalement soumise, jusqu'à ce que l'époux eût payé 20 solidi pour la tache

---

choisi un des chemins et le suivait comme homme libre, on observait cette cérémonie longobarde et cette formule de droit dont parle Kopp, dans ses *Bildern und schrifter der Vorzeit*, I, s. 127. Cette cérémonie qui consiste à lancer une flèche au-dessus de l'affranchi s'est conservée long-temps en Saxe.

(1) Cf. Liutprand, Legg., lib. I, l. 3, (dans les lois de Liutprand, le roi s'appelle toujours *princeps*, II, et III, 1, sqq.) et lib. IV, l. 5.

(2) Roth. Legg. 225—228.

(3) Roth. Legg. 226.

(4) Roth. Legg. 239.

(1) Pour avoir eu commerce avec une esclave romaine, on ne payait que 12 *solidi* à son maître, mais si c'était une esclave germaine, l'amende était portée à 20 *solidi*.—Roth., Legg. 194.

(2) Cette expression est ici employée pour désigner les héritiers qui ne possédaient pas leur droit par la naissance, mais seulement en vertu d'un acte judiciaire.

(3) Roth. Legg. 173.

(4) Roth. Legg. 168—169.

faite à l'honneur de la jeune fille, et 20 solidi pour l'offense de la famille (1). Comme le paiement de la meta (2), le rachat du mundium et le montant du *morgengabe* (présent du matin) pouvaient être des choses fort dispendieuses, cette espèce de mariages tumultuaires n'était certainement pas rare : le procédé était tout-à-fait le même, quand la jeune fille devenait enceinte, étant encore dans la maison paternelle ; son séducteur la prenait pour femme, et payait les deux sommes sus-mentionnées. S'il ne voulait pas l'épouser, il devait payer 100 solidi, 50 au roi et 50 au mundwald de la jeune fille. Le droit du roi à ces 50 solidi autorisait le gastalde, en cas que le mundwald ne voulût pas poursuivre le séducteur, à s'emparer lui-même de la jeune fille (3).

La loi accordait encore une plus grande puissance au mundwald sur une fille libre, ou une veuve d'origine libre, qui s'était unie en mariage avec un esclave. L'esclave était puni de mort; le mundwald pouvait également tuer la femme, ou la vendre comme esclave hors du royaume. Si le mundwald négligeait de faire l'un ou l'autre, le gastalde s'emparait d'elle au bout d'un an, et elle devenait l'esclave du roi (1).

Le mari, comme mundwald, avait aussi dans certains cas une puissance fort étendue. Si la femme se rendait coupable d'adultère, il pouvait la tuer (2); il le pouvait également, si elle attentait à sa vie. Il paraît que le maître avait sur ses esclaves et les aldies du sexe une puissance absolue, puisque la loi ne prescrit aucune peine contre celui qui aurait eu un commerce avec une *aldia* ou une esclave (3). Les esclaves n'avaient donc, comme dans l'ancienne Germanie, aucun droit contre leurs maîtres et le mundwald, et les offenses qui leur étaient faites n'étaient sujettes à l'amende que si elles provenaient d'un tiers, à qui le mundwald la demandait. Beaucoup plus tard même, sous le roi Liutprand, la loi ne reconnaissait point les mariages des esclaves et des aldies des Longobards, et le maître qui séduisait la femme de son esclave ou d'un aldie, ne se rendait, à ce qu'il paraît, coupable d'aucun délit (4).

B. Le Mariage.

Il ne peut être question ici que du mariage des Longobards et de ceux qui jouissaient du droit longobard. Pour le reste de la population c'était une formalité tout-à-fait sans valeur légale, qui n'était respectée que par l'Église.

La manière la plus ordinaire de contracter mariage consistait à délivrer la jeune fille de la puissance du mundwald. Cette délivrance était précédée des fiançailles, pendant lesquelles on convenait de la dot que le fiancé paierait à la jeune épouse, lors de l'accomplissement du mariage, dot que l'on appelait *meta*. Si le fiancé différait pendant deux ans d'accomplir le mariage, à dater du jour des fiançailles, le mundwald de la jeune fille pouvait le forcer à payer la meta, et la marier avec cette dot à un autre homme (5). Lors de l'accomplissement du mariage, l'époux devait donner une somme au mundwald de la femme pour payer le mundium, qui alors passait sur lui. Tant que cette meta

(1) Roth. Legg. 188.

(2) Dans la suite la *meta* fut limitée par le roi Liutprand à 400 *solidi* pour le duc, 300 pour un autre gasinde et ainsi proportionnellement pour tous les autres Longobards. Cf. Liutprandi, Legg., lib. VI, 1, 35. J'ai suivi la leçon du *Cod. Estens.*, parce qu'elle est évidemment la plus exacte.

(3) Roth. Legg. 189.

(1) Roth. Legg. 222.

(2) Roth. Legg. 213.

(3) Roth. Legg. 203.

(4) Liutprandi, Legg., lib. VI, l. 12.

(5) Roth. Legg. 178.

n'était pas payée, on regardait le mariage comme non valide (1).

Une fois que les fiançailles avaient été célébrées, rien ne pouvait dispenser de payer la meta, si ce n'est les défauts qui rendaient l'épouse incapable de remplir les obligations d'une maîtresse de maison, par exemple la cécité, la lèpre, l'épilepsie (2) et un commerce avéré avec d'autres hommes : ce commerce était considéré comme avéré, si le mundwald de la jeune épouse ne trouvait pas douze *conjuratores*, qui voulussent affirmer avec lui par serment son innocence. Lors même qu'il les avait trouvés, et que la fiancée se trouvait légalement justifiée de l'accusation, le fiancé pouvait encore ne pas l'épouser, en lui payant une double meta (3).

Aussitôt qu'une fille, ou une sœur était affranchie de la famille et du mundium du père, ou du frère, ou une veuve du mundium des parents de son mari défunt, elle n'avait plus aucun droit d'héritage sur les biens de son ancien mundwald et de ses parents (4). Toutefois une femme affranchie du mundium de ses parents consanguins pouvait dans certains cas cités plus haut rentrer sous ce mundium, et elle recouvrait même ensuite son ancien droit d'héritage, dès qu'elle restituait ce qu'elle avait reçu à sa sortie de la famille (le *faderfi*, ou *faderbé*), ou du moins elle était comprise dans la masse de l'héritage à partager (5).

Outre ces obligations, il y avait encore, après l'accomplissement du mariage, le *morgangabe*, don du matin, que l'époux était tout-à-fait libre de faire à l'épouse : ce présent lui était remis le lendemain (probablement le matin, comme l'indique le mot) en présence des parents et des amis de l'époux. Dans la suite le roi Liutprand ordonna qu'aucun Longobard ne pourrait dans cette occasion donner plus du quart de son avoir

(1) Roth. Legg. 188—216.
(2) Roth. Legg. 180.
(3) Roth. Legg. 179.
(4) Roth. Legg. 181—183.
(5) Roth. Legg. 199.

à sa femme (1) ; mais il pouvait donner moins, ou rien du tout ; cela dépendait de lui. Il paraît cependant que la coutume était telle à cet égard qu'un refus équivalait à un outrage pour la jeune femme.

Tout mariage était interdit entre les descendants directs et leurs ascendants, entre frères et sœurs, avec une belle-mère, une belle-fille et une belle-sœur (2). Celui qui épousait sa belle-mère, sa belle fille, ou la veuve de son frère, était forcé de s'en séparer et de payer au fisc une amende de 100 *solidi*. Plus tard (3), lorsque les mœurs des Longobards se furent relâchées sous le ciel de l'Italie, il devint nécessaire de prescrire une peine contre ceux qui épouseraient des jeunes filles au-dessous de 12 ans.

Aucun mariage n'avait lieu entre les valets et les servantes : un Longobard libre pouvait bien avoir commerce avec des esclaves ; mais si ce n'était pas les siennes, il devait payer une amende à leur maître (4) ; et les enfants qui résultaient de ce commerce étaient les esclaves du maître étranger, tant que leur père ne les avait pas rachetés et affranchis (5). Un Longobard ne pouvait contracter légalement mariage avec une esclave ; s'il voulait en épouser une, il devait non-seulement l'affranchir d'abord devant une cour de justice, mais la déclarer si parfaitement libre de toute servitude qu'on pût la regarder comme son égale par la naissance (*widerboran*) (6), et lui donner le présent du matin, pour prouver qu'il la considérait

(1) Liutprandi, Legg., lib. II, l. 1.
(2) Roth. Legg. 195.—Les enfants issus d'un mariage illégitime étaient privés de tout droit d'héritage. Liutpaudi, Legg., lib. V, l. 3, et dans la suite on compte au nombre des mariages illégitimes celui qui était contracté avec la veuve du *consobrinus* et du *sobrinus*, par conséquent aussi selon toute probabilité avec leurs sœurs. Liutpr., L. c., l. 4. L'Église défendit en outre d'épouser une commère.
(3) Liutpr. Legg., lib, II, l. 6.
(4) Roth. Legg. 194—208.
(5) Roth. Legg. 155.
(6) Roth. Legg. 223.

comme sa femme légitime. Les enfants nés de tels mariages étaient de même naissance que le père.

Il n'est guère arrivé que les parents d'une fille ou d'une veuve aient rendu un esclave libre et amund de cette manière, pour le marier à elle. La Longobarde libre qui se mariait avec un esclave non affranchi, l'exposait à la peine de mort (1); quant à elle, elle restait à la disposition de ses parents, pour être tuée, ou vendue hors du pays, ou placée parmi les esclaves du roi.

Il était permis d'épouser les aldies; les enfants suivaient non pas l'état du conjoint de la classe la plus élevée, mais celui du père (2); il fallait que les parents des mères libres les délivrassent elles et leurs enfants du mundium du maître de l'époux non libre, s'ils voulaient leur donner les droits des Longobards libres (3).

Le Longobard ne pouvait point rompre son mariage : il pouvait, pendant l'état de mariage, fréquenter d'autres femmes, sans s'exposer à aucun châtiment, si ce n'est quand il blessait les droits d'un autre; s'il séduisait la femme d'un autre Longobard, il encourait la peine de mort; n'était-ce que la pupille non fiancée d'un autre Longobard, le séducteur payait, comme nous l'avons déjà dit, 100 solidi, moitié au fisc, moitié au mundwald de la fille; était-ce une aldia étrangère dont la mère était une Longobarde née libre, il payait 40 solidi (1); était-ce une aldia ordinaire, appartenant à un autre Longobard, ou une esclave, il payait 20 solidi (2). Les amendes étaient toujours payées au maître. Les épouses n'avaient aucun droit de plaintes contre leurs maris infidèles.

L'épouse, au contraire, qui s'oubliait avec un autre homme, était livrée à la vengeance de l'époux. Elle et son séducteur avaient encouru la peine de mort.

C. Le droit d'héritage.

Le droit héréditaire chez les Longobards était extrêmement simple. La parenté était estimée d'après les générations ou *genoux* (4), et s'étendait jusqu'au septième genou. Tous les parents en ligne collatérale étaient exclus de l'héritage.

Parmi les parents consanguins c'était la proximité du degré qui décidait; cependant les parents mâles avaient un avantage décidé et quelquefois exclusif sur les parents du sexe féminin. La sœur n'héritait point quand elle avait un frère légitime; si elle n'était point mariée, elle restait sous le mundium de son frère, qui la protégeait et pourvoyait à son entretien, sans qu'elle eût aucun autre droit sur le bien paternel. Les filles mariées, aussitôt que leur mari avait payé le mun-

(1) Roth. Legg. 222. Le roi Liutprand prétendit que le droit d'infliger la peine de mort serait périmé, si les parents de la fille ne l'exerçaient pas dans l'espace d'un an, et que dans ce cas, l'esclave qui avait failli serait compté parmi les esclaves du roi. Liutprandi Legg. IV, l. 6.

(2) Roth. Legg. 217.

(3) Plus tard, lorsque les villes romaines de la Romagne et d'ailleurs se rendirent aux Longobards par capitulation, et que les habitants obtinrent de conserver leurs constitutions et leurs franchises, il y eut aussi des mariages avec les Romains. Le Romain qui voulait épouser une Longobarde, payait le mundium à ses parents : cet acte qui la sortait en quelque sorte de sa famille, la rendait tout-à-fait Romaine, et ses enfants jouissaient du droit romain. Cf. Liutpr. Legg., lib. VI, l. 74.

(4) Roth. Legg. 153 : *genuculum*. Dans l'ancien idiome germanique *kniu* (aujourd'hui *knie*) veut dire race, membre de la famille. C'est ainsi qu'en anglo-saxon on appelait *cnëo-mag* les descendants en ligne directe, *descendens linea recta*. Cf. Grimms, *Deutsche Grammatik*. II, p. 463.

(1) Roth. Legg. 206.

(2) Roth. Legg. 207, 208. Pour une esclave romaine on ne payait que 12 *solidi*.

dium, perdaient tout droit d'héritage dans la maison de leurs parents (1). Cependant elles pouvaient ensuite comme veuves rentrer dans cette maison, et recouvrer par là leur ancien droit (2), si elles rendaient la *faderfi*.

Les fils légitimes héritaient par égales portions; s'il y en avait d'illégitimes, les premiers obtenaient chacun deux portions, les seconds n'en avaient qu'une pour eux tous (3). S'il n'y avait point de fils légitimes, mais seulement des filles légitimes et des fils illégitimes, les filles obtenaient la moitié; les fils un quart, et le dernier quart échéait au plus proche parent (4) : s'il ne restait plus que des fils de fils illégitimes, ils n'avaient aucun droit à l'héritage paternel. Les descendants mâles avaient un droit exclusif sur tous les autres parents; les fils un droit exclusif sur les petits-fils.

Dans le cas où il n'y avait que des filles et point de fils légitimes, et où celles-là par conséquent ne recevaient qu'une partie de l'héritage, le roi se présentait comme héritier pour recueillir le reste, s'il n'y avait pas de frères naturels, ou d'autres parents consanguins (5). Le fisc héritait de même, quand quelqu'un mourait sans héritier et sans dispositions testamentaires (6).

Les héritiers naturels avaient un avantage décidé sur tous les autres. Nous avons souvent employé déjà cette expression de dispositions testamentaires, mais c'était improprement, car les anciennes lois longobardes ne reconnaissent point de testament; elles ne citent que des dispositions judiciaires en cas de mort, Celui qui, privé d'héritiers, voulait donner son bien à un autre, ou qui, ayant des héritiers, voulait en donner une partie, devait le faire par une promesse publique prononcée devant une cour de justice. Cette donation en cas de mort (*thinx*)

(1) Roth. Legg. 181.
(2) Roth. Legg. 199.
(3) Roth. Legg. 154.
(4) Roth. Legg. 158.
(5) Roth. Legg. 158.
(6) Roth. Legg. 224.

était une sorte d'adoption; si elle avait lieu malgré l'existence d'héritiers naturels, il fallait que ceux-ci fussent majeurs et donnassent leur consentement; par exemple, il fallait le consentement des fils légitimes, si le père voulait accorder à ses fils illégitimes une égale part à son héritage (1). Il était également nécessaire, s'il voulait conserver un droit d'héritage au fils d'un fils naturel (*threus*); car celui-ci n'héritait que de la part qui lui était assurée par une *thinx* (2). Si quelqu'un voulait, du vivant de son fils ou de ses fils, transmettre tous ses biens à un autre, il ne le pouvait que si ses fils avaient attenté à sa vie, l'avaient frappé, ou s'ils avaient eu un commerce criminel avec leur belle-mère (3). De même toute donation était nulle, si le donateur l'avait faite pendant qu'il n'avait point d'héritier naturel et qu'il lui en fût né un plus tard (4). Un fils légitime posthume détruisait entièrement la validité de la donation; une fille posthume ou un fils illégitime réduisait l'individu en faveur de qui une donation avait été faite, à la portion de l'héritage, qui aurait avec la sienne été dévolue aux autres parents consanguins, ou au trésor du roi.

Si tout l'héritage, et non pas seulement une partie, était promis à quelqu'un par une thinx (5), le donateur contractait en même temps l'obligation de conserver son bien intact jusqu'à sa mort (6). Tombait-il dans le besoin, il ne pouvait aliéner de son plein gré, il fallait qu'il s'adressât préalablement à son héritier légal pour lui demander des secours; ce n'était que quand ces secours étaient refusés qu'il recouvrait tout son droit d'aliénation. L'héritier constitué par une thinx devait donc, pour que la donation eût toute validité, donner en retour un *laune-*

(1) Roth. Legg. 155.
(2) Roth. Legg. 157.
(3) Roth. Legg. 169.
(4) Roth. Legg. 171.
(5) On appelait cette donation entière une *garathinx*, qu'il ne faut pas confondre avec le *gargathing*.
(6) Roth. Legg. 173.

gilt (1), don qui naturellement lui assurait un droit sur le bien promis. Si ensuite on lui réclamait le launegilt, et qu'il ne pût affirmer par serment l'avoir donné, il était obligé de le donner une seconde fois (2).

Les lépreux étaient bannis hors de la maison et de la ville et considérés comme morts, dès que leur maladie était déclarée ; par conséquent ils ne pouvaient plus faire aucune thinx. Leurs héritiers étaient toutefois obligés de fournir à leur entretien (3).

Celui qui était institué héritier par une thinx et avait donné le launegilt, ou ne le refusait pas lorsqu'il était demandé, ne pouvait, à moins que des héritiers naturels ne naquissent au donateur, perdre les droits à l'héritage promis, que par les mêmes raisons qui autorisaient un père à déshériter ses fils (4).

Le principe selon lequel les proches parents étaient seuls admis à la succession et excluaient tous les parents plus éloignés, était dans les premiers temps poussé à un tel point, que quand un Longobard à sa mort laissait des fils, et en outre des petits-fils d'un fils mort, les petits-fils n'avaient aucun droit à l'héritage, parce que leur oncle était d'un degré plus proche parent du père. Le roi Grimoald fut le premier qui adoucit la rigueur de ce droit, et voulut que le petit-fils héritât du grand-père au même titre qu'aurait hérité son père (5). Ce droit fut encore adouci par Liutprand : celui-ci prescrivit que les filles légitimes, en l'absence des frères, héritassent de tous les biens paternels (1) et que les sœurs mariées eussent le même droit que celles qui ne l'étaient pas (2) (*filiæ in capillo*, parce que les femmes mariées coupaient leurs cheveux). Les filles ou les sœurs qui agissaient contre la volonté du père, ou du frère, du mundwald en un mot, pouvaient être déshéritées, d'après une ordonnance de Liutprand (3).

Si dans l'ancien droit longobard les parents du sexe féminin et même les filles étaient mises sur le même pied que les parents mâles plus éloignés, cela s'explique; c'est que jadis, chez les Longobards, toute la sûreté des personnes reposait sur la vengeance de famille (*faida;* en anglais *feud,* en allemand moderne *fehde*), et que chacun n'avait droit à l'héritage qu'en proportion qu'il était obligé à la vengeance de famille. C'était aussi en raison de ce rapport du droit d'héritage avec la faida, qu'à défaut d'héritiers naturels mâles le trésor du roi prenait une portion de la succession, parce qu'alors c'était au roi d'épouser la faida du défunt. Le droit héréditaire des Longobards dut nécessairement se modifier par la suite, lorsque la faida disparut peu à peu, et que par là-même disparut aussi le motif qui donnait tant de désavantages aux femmes.

D. Institutions destinées à protéger la vie et la propriété.

Originairement la vengeance a pu être chez les Longobards le seul moyen de se protéger soi et sa famille; et dès lors il était naturel que la *faida*, la vengeance du sang, fût une obligation sacrée, dont la négligence entachait d'infamie et privait de tout héritage. Comme chez toutes les nations qui ont connu ou qui connaissent encore la vengeance du sang, on imagina une composition pour terminer ou pour empêcher les guerres de famille qui en naissaient. Ce fut le premier

(1) Le *launegilt* (compensation) était aussi indispensable pour la validité du thinx que le *gedinge*, le contrat même (*thingatio*). Cf. Liutpr. Legg., lib. VI, l. 19.
(2) Roth. Legg. 175.
(3) Roth. Legg. 176.
(4) Roth. Legg. 174.
(5) Grimoaldi Legg. 5.

(1) Liutprandi Legg, lib. 1, l. 1.
(2) Liutpr. Legg., lib. 1, l. 1, 2, 3.
(3) Liutpr. Legg., lib. 1, l. 5.

pas vers la civilisation. Le meurtrier, ou l'offenseur, ou ses parents, payaient une somme déterminée aux parents du mort ou à l'offensé, et cette somme éteignait le droit de vengeance.

Il était naturel que peu à peu il s'établit à cet égard une certaine coutume, et il était plus naturel encore qu'aussitôt qu'une personne puissante, comme le roi, aurait un intérêt à maintenir un état réglé parmi les siens, elle cherchât à donner force de loi à cette coutume contre ceux qui, se fiant sur des ressources quelconques, refuseraient de s'y soumettre.

Nous trouvons dans tous les codes germaniques une série d'amendes non-seulement pour la mort ou les blessures des hommes, mais aussi des animaux domestiques et pour les dommages causés aux propriétés (1). Le Germain semble avoir été considéré comme ne faisant qu'un avec sa propriété, de manière qu'une blessure faite à son cheval devait lui être payée d'après une proportion déterminée, aussi bien que si on lui avait enlevé à lui-même un œil ou le nez.

Le montant de l'amende différait suivant le degré de l'offense et l'origine et le rang de l'offensé. Dans le principe on ne s'inquiétait nullement, dans la suite même on ne s'inquiéta que fort peu du motif qui avait fait agir l'offenseur. On s'en tenait à ce qui constituait le délit, et l'on négligeait la recherche des motifs (2). De même que chez les Danois (3), il fallait chez les Longobards payer non-seulement pour les dommages causés par les hommes, mais encore pour ceux causés par les animaux et même par les choses inanimées (1). Si plusieurs avaient commis le délit, ils répartissaient l'amende entre eux.

La qualité des blessures et des offenses est souvent indiquée avec les plus minutieux détails, ainsi que les amendes qui y correspondent. L'amende se modifie en outre selon le rang de l'offensé ; par exemple, celui qui insulte une Longobarde libre sur un chemin public, ou l'offense de toute autre manière, doit payer 900 solidi (2), pendant qu'on peut frapper une esclave enceinte au point de la faire avorter, sans avoir à payer plus de 3 solidi.

Le roi Rothari, qui voulait abolir la vengeance de famille dans tous les cas où la justice n'accordait pas à l'offensé une réparation immédiate (comme par exemple envers le complice d'une adultère), crut pouvoir atteindre ce but en élevant extraordinairement le taux des amendes. Nous allons citer comme échantillon de cette partie du code longobard les plus hautes amendes.

Pour le meurtre d'une Longobarde libre on payait 600 solidi au trésor royal et 600 au mundwald de la victime (3).

Pour le meurtre d'un Longobard libre, 900 solidi (4), moitié au roi, moitié aux parents du tué.

---

(1) Voyez pour les délits contre le bétail particulièrement, Roth. Legg. 337 — 339 ; pour les délits contre les champs et les prés, Roth. Legg. 359—362.

(2) On le voit par la 22e loi de Rothari, qui permet de tuer le voleur surpris pendant la nuit dans l'habitation d'un autre, s'il ne veut pas se laisser arrêter ; mais s'il se soumet, on le condamne, sans égard pour ses motifs, à payer une amende de 80 solidi.

(3) Cf. Kolderup-Rosenwing, *Danische Rechtsgeschichte*, traduite en allemand par Homeyer, § 64, remarque *a*.

(1) Quand plusieurs arbres tombent ensemble et que l'un blesse ou tue quelqu'un, le propriétaire est tenu de payer l'amende ; Roth. Legg. 138. Si lors d'une construction, des matériaux en tombant causent du dommage, c'est à l'architecte à payer l'amende ; Roth. Legg. 144, etc. Sur les dommages causés par les bestiaux, *voyez* Roth. Legg. 330—333 et ailleurs.

(2) Roth. Legg. 26.

(3) Roth. Legg. 200—202. Si le meurtrier était le mundwald lui-même et non le père ou le frère, il payait les 600 solidi aux parents consanguins.

(4) Roth. Legg. 14.

Pour une vengeance arbitraire 900 solidi ; 450 pour l'infraction de la paix du roi et 450 pour l'offensé (1).

Celui qui arrêtait une Longobarde libre, ou l'injuriait, payait 450 solidi au roi et 450 au mundwald de l'offensée (2).

Pour un viol, 450 solidi au roi et 450 au mundwald (3).

Pour le rapt d'une fiancée, 450 solidi au roi, 450 au mundwald et le double de la meta au fiancé (4).

Celui qui prenait les armes dans une assemblée (*scandalum commiserit*) payait 900 solidi au roi pour violation de la paix (5).

Toute offense faite à un fonctionnaire royal, ou à un homme remplissant les ordres du roi, se paie 80 sol. en sus de l'amende ordinaire (6). Le vol est puni de 80 solidi (7); celui qui prend les armes dans une église paie 40 solidi (8); celui qui commet le même délit dans la résidence du roi en paie 24, s'il est homme libre, la moitié s'il est esclave (9); si la chose arrive dans un autre lieu, tous deux paient la moitié de l'amende (10).

De toutes les offenses qui pouvaient être faites à un homme privé, l'adultère (11), le meurtre de l'époux par l'épouse (12) et celui du maître par l'esclave (13), étaient seuls punis de mort.

Mais il y avait en outre des délits généraux, qui, comme dans l'ancienne Germanie, entraînaient toujours la peine de mort. Les prêtres remplissaient les fonctions de juges criminels chez les anciens Germains, et il n'y avait probablement que les membres de ces familles parmi lesquelles on choisissait les prêtres de l'état, qui eussent droit de revêtir la dignité sacerdotale et plus tard la dignité royale, parce que la juridiction criminelle dut toujours être liée avec la charge de roi d'armée. Lorsque plus tard, après l'introduction du christianisme, la royauté passa aussi à d'autres familles des Longobards, la juridiction criminelle ne parut plus liée à cet antique ordre de prêtres païens, mais placée immédiatement entre les mains du roi.

Le roi des Longobards avait donc le droit d'infliger la peine de mort pour de certains crimes. Comme il ne pouvait pas exécuter les criminels lui-même, ou du moins lui seul, tous ceux qui étaient chargés de le remplacer dans cette fonction devaient être à l'abri des vengeances de famille; aussi la première loi du code longobard condamne-t-elle à la peine de mort celui qui attente à la vie du roi. La seconde protège tous ceux qui exécutent les jugements du roi.

Les crimes qui entraînaient la peine de mort étaient : le passage à l'ennemi (1); la trahison (2); la protection accordée à un condamné à mort (3); la révolte contre les chefs pendant une expédition (4); la fuite devant l'ennemi sur un champ de bataille (5), et le recours aux armes sans permission dans la résidence du roi (6).

On voit combien l'esprit belliqueux des Longobards pénétrait dans toute leur législation.

Quant aux infractions à la discipline, qui étaient trop légères pour encourir la peine

(1) Roth. Legg. 19.
(2) Roth. Legg. 26.
(3) Roth. Legg. 186.
(4) Roth. Legg. 191.
(5) Roth. Legg. 8.
(6) Roth. Legg. 377.
(7) Roth. Legg. 14, 16, 31, 32, etc.
(8) Roth. Legg. 35.
(9) Roth. Legg. 37—38.
(10) Roth. Legg. 39—40.
(11) Roth. Legg. 213.
(12) Roth. Legg. 204.
(13) Roth. Legg. 213.

(1) Roth. Legg. 3.
(2) Roth. Legg. 4.
(3) Roth. Legg. 5.
(4) Roth. Legg. 6.
(5) Roth. Legg. 7.
(6) Roth. Legg. 36. Mais dans ce cas la peine de mort pouvait être rachetée, si le roi voulait se contenter d'une somme d'argent.

de mort, on les punissait d'une amende; par exemple, si un arimanne n'obéissait pas à l'ordre de son duc, il payait une amende de 20 solidi (1); il en était de même de l'officier qui refusait la justice à ses subordonnés (2), et de celui qui ne répondait pas à la convocation royale, à l'heerbann (3).

On coupait la main aux faussaires et aux faux-monnayeurs (4).

Le droit pénal, tel que nous venons de l'esquisser, subit dans la succession des temps beaucoup de modifications. Le roi Rothari crut, comme nous l'avons vu, mettre un terme aux haines de famille par l'élévation des amendes; mais il paraît qu'alors on éprouva de l'embarras pour lever ces amendes, parce qu'elles étaient innombrables; il il est probable que le peuple se révolta contre les exécutions et les condamnations à l'esclavage; ainsi pendant que Rothari avait fixé à 900 solidi la wehrgeld de tout libre Longobard, sous le roi Liutprand le meurtre d'un arimanne ordinaire ne coûtait plus que 150 solidi. Un autre changement s'est aussi opéré sous le règne de Liutprand: Rothari avait fixé les amendes au même taux pour tous les Longobards, la qualité de noble n'apportait aucune modification; seulement on payait 40 solidi en sus pour un magistrat, et un complot contre le roi était puni de mort. Sous Liutprand les amendes variaient suivant le rang des personnes; l'amende pour un meurtre variait depuis 150 sol. jusqu'à 300, et pour chaque gasinde qui n'était pas né dans la classe de la haute noblesse, on payait 50 sol. de plus qu'on n'aurait payé s'il n'avait pas été au service du roi. Le simple arimanne taxé à 150 sol. en valait 200, dès qu'il entrait dans le corps des gasindes (1).

On trouve des peines tout-à-fait nouvelles établies pour le vol: des prisons souterraines; la tonsure; la marque avec un fer chaud; la flagellation; toutes peines que les anciennes lois longobardes ne connaissent pas, et qui avaient probablement été inventées pour remplacer les amendes de voleurs pauvres, qu'on ne voulait pas ou qu'on ne pouvait pas toujours pendre, mais qu'on pouvait, seulement dans des cas extrêmes, vendre en esclavage, si c'étaient des hommes libres (2).

De nouveaux crimes et de nouveaux délits se présentent aussi : le vol d'hommes et la vente de gens libres à l'étranger (3); les Juifs et les Vénitiens, les plus rusés de tous les trafiquants d'hommes pendant le moyen-âge, ont bien pu contribuer à les faire naître.

Il ne paraît pas que les mœurs des Longobards se soient améliorées en Italie. Il fallut particulièrement interdire d'épouser de jeunes filles au-dessous de douze ans. Une longue loi de Liutprand (4) est dirigée contre les liaisons criminelles avec les femmes; une autre (5) contre les entremetteurs et les maris qui vendent leurs femmes; une troisième enfin contre les religieuses qui veulent se marier (6).

E. Formes dans lesquelles les plaintes devaient être portées devant les tribunaux.

Il est d'abord nécessaire d'exposer quelle était la composition et la destination des tribunaux devant lesquels les plaintes pouvaient être portées. Quant à la procédure elle-même, on la trouvera extrêmement simple, vraiment militaire, et peu de mots suffiront pour épuiser tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet.

(1) Roth. Legg. 20—22.
(2) Roth. Legg. 25.
(3) Roth. Legg. 21.
(4) Roth. Legg. 246—247.

(1) Liutprandi Legg., lib. VI, l. 9.
(2) Liutpr. Legg., lib. VI, l. 26.
(3) Liutpr. Legg., l. V, l. 19—20.
(4) Liutpr. Legg., l. VI, l. 68.
(5) Liutpr. Legg., l. c., l. 76.
(6) Liutpr. Legg., l. V, l. 1.

Nous avons déjà fait remarquer plus haut combien le nombre douze, ou ce qu'on appelait la grande dizaine, jouait un rôle important dans la constitution des peuples d'origine saxonne ou scandinave. En Suède, en Islande, dans tout le nord, le nombre douze se représente constamment dans les tribunaux; c'est lui qui sert de base à presque tous les comptes.

Sous ce rapport, la constitution de la cité de Bénévent est remarquable : c'était elle qui, dans les contrées de la Basse-Italie présentait la commune longobarde la plus forte; et comme le duc y faisait sa résidence, la constitution longobarde s'y conserva toujours sans mélange. Lorsque, dans la suite, les restes de cette constitution se perdirent peu à peu ailleurs, et firent place à de nouveaux rapports, elle se maintint intacte à Bénévent, parce que cette ville devint sujette non pas des rois de Naples, mais du pape, par conséquent d'un prince trop éloigné, et par là même trop faible pour qu'il lui fût possible de renverser la constitution établie. Bénévent est donc une sorte de pétrification de la constitution longobarde, qui a survécu à tous les états longobards, et dans la constitution de Bénévent le nombre douze est presque toujours la base de la numération (1).

Je crois pouvoir expliquer ceci de la manière suivante : le peuple et sa commune étaient originairement en possession du droit de porter des lois et de rendre la justice, et les magistrats de la commune n'étaient que des présidents et des exécuteurs. Mais lorsque les rapports s'étendirent, notamment pendant les expéditions militaires, toutes les difficultés ne pouvaient pas être portées devant une commune ou assemblée nationale; de plus petites associations s'introduisirent donc à sa place; chacun avait pour tribunal la grande dizaine ou le *farè* auquel il appartenait, et le décane était le président de ce tribunal. Dans les affaires plus importantes, c'était l'assemblée de la centaine qui jugeait sous la présidence du sculdahis; mais comme une assemblée de cent juges présentait beaucoup d'inconvénients, on choisit parmi eux une grande dizaine (peut-être la totalité des décanes de la centaine) qui forma un tribunal plus apte à juger. Enfin, les sculdahis, qui se trouvaient sous un duc, ou d'autres hommes choisis, formèrent encore une nouvelle grande dizaine, dans laquelle le duc lui-même avait la présidence, quand une grande assemblée nationale était convoquée.

Je ne puis appuyer ce que je viens de dire sur d'autres preuves que la nature des choses et l'analogie des institutions chez les autres peuples germaniques. Ce qu'il y a de certain, c'est que les sculdahis étaient les juges et les présidents des grandes communes longobardes, comme par exemple de la commune de Bénévent (1), et qu'ils paraissent même déjà en qualité de juges dans les lois longobardes (2). Il est certain encore que le tribunal des ducs, et plus tard des princes longobards, n'était pas comme le tribunal des juges locaux ou des décanes, uniquement composé des *boni homines*, mais d'autres juges et magistrats (3), ce qui du moins ne contredit point la supposition d'une institution militaire antérieure, et la gradation de toute la constitution (4). Que la coutume de

(1) Cf. Raumer, *Geschichte von Hohenstauffen*, vol. III, p. 488; Borgia, *Memorie di Benevento*, II, p. 171.

(1) Borgia, *Memorie di Benevento*, II, p. 65—89; de Blasio, *Series princip. qui Longob. temp. Salerni imper.* p. CLXIV.

(2) Liutpr., Legg., lib. IV, l. 7.

(3) Landulph II, de Bénévent, tient une cour de justice en l'an 945; six assesseurs signent le jugement; leurs noms ne se lisent pas tous dans le texte, mais on les appelle gastaldes et juges. Borgia, *Memorie di Benevento*, III, p. 23. Gisulph tient une cour de justice à Salerne en l'an 947; on y voit assister un gastalde, un juge et plusieurs nobles: de Blasio, ouvr. cit., p. XXIII.

(4) Sur la gradation tout-à-fait analogue des tribunaux chez les Anglo-Saxons, où l'on trouve le tribunal de la dizaine, la cour de la centaine (hundred-mote), la cour du comté et du châ-

faire rendre la justice, non par un seul juge, mais par plusieurs assesseurs, ne fût pas introduite chez les Longobards par les Franks, cela résulte des actes de deux assemblées judiciaires qui furent tenues par les ducs de Spolète en 751 et 755, par conséquent sans aucun mélange des coutumes frankes, la première du moins (1). Les sculdahis et autres magistrats y paraissent avec les mêmes attributions que les juges nationaux chez les autres peuples germaniques. Jamais ils ne peuvent exercer une puissance arbitraire, et dans tous leurs actes judiciaires ils sont tenus de se conformer au jugement de l'assemblée qu'ils président.

Nul ne pouvait siéger comme juge ou assesseur dans les tribunaux devant lesquels paraissaient les Longobards, s'il n'était d'origine longobarde, complètement libre, en d'autres mots s'il n'était arimanne, s'il n'avait le droit de porter les armes. C'est un trait qui se retrouve chez toutes les nations germaniques, que personne ne pouvait être jugé par quelqu'un qui lui fût inférieur en naissance. Aussi les membres des tribunaux longobards, même des petites cours locales, s'appellent-ils toujours *idonei homines* (2), *boni homines* (3), ou ils sont *nobiles* (gasindes, magistrats), et par conséquent égaux aux *idoneis hominibus*.

teau, et enfin la cour du roi. Cf. Philipp. *Angelsaechsiche Rechtsgeschichte*, § 51.

(1) Cf. M. de Savigny, *Gesch. des roem. Rechts im Mittelalter*, vol. I, p. 211, et di Pietro, *Memorie di Solmona*, p. 77.

(2) *Idonei homines :* de Blasio, p. L, ajoute même *secundum legem Longobardorum*. Dans la petite ville de Mitiliano, près de Salerne, on trouve un juge et des *idonei homines*. De Blasio, p. XCVI.

(3) De Blasio parle des *boni homines*, p. CLXIII, et p. CIX, et en beaucoup d'autres endroits ; les *boni homines* sont désignés comme témoins dans les lois de Liutprand (lib. II, l. 2) : « Testes vero ipsi tales sint, quorum opinio in bonis præcellat operibus, et quorum fides admittitur, vel quibus princeps aut judex credere possit. » Il ne peut pas être question ici des aldies ni des esclaves, parce qu'ils n'étaient pas indépendants aux yeux de la loi.

Les lois d'après lesquelles on jugeait dans ces tribunaux étaient les lois longobardes, qui contiennent en partie les anciennes coutumes nationales, et présentent ainsi souvent l'image du droit anglo-saxon et scandinave, et sont en partie formées des édits de chaque roi longobard, comme nous avons déjà eu souvent l'occasion de le remarquer. Jusqu'à quel point, lors de la promulgation de leurs lois, les rois étaient-ils soumis à la coopération des magistrats supérieurs et des assemblées du peuple ? nous ne le savons plus. Toutefois on doit croire qu'ils n'avaient point à cet égard une puissance illimitée ; deux circonstances autorisent cette supposition : l'analogie avec les autres institutions germaniques de cette époque, et les préambules de chaque édit royal (1). Pour plus de validité, les édits des rois pouvaient du moins recevoir une confirmation des grandes assemblées nationales ; par conséquent les rois ne regardaient pas comme entièrement valide une loi qui n'avait point obtenu cette confirmation : c'est ce qui ressort clairement de la conclusion du code de Rothari (2).

Comment les juges prononçaient-ils le jugement ? était-ce à la pluralité ou à l'unanimité des voix ? nous ne le savons pas non plus ; mais le point de fait était examiné par un jury qui devait affirmer sous serment et à l'unanimité l'existence du fait, et dont les membres s'appelaient à cause de cela *sacramentales*, en longobard *aidos*. Le nombre complet des membres de ce jury était douze ; sa composition variait, à ce qu'il paraît ; mais l'accusé

(1) Ainsi le *Proœmium* du premier édit du roi Liutprand contient les mots suivants : « Una cum omnibus judicibus (chez Liutprand les ducs s'appellent *judices*) de Austriæ et Neustriæ partibus et de Tusciæ finibus, cum reliquis fidelibus meis Longobardis, et cuncto populo assistente, hæc nobis.... placuerunt. » Par conséquent les ducs, les autres gasindes et tout le peuple apparaissent comme donnant leur suffrage et assistant à la promulgation.

(2) « Addentes, quin etiam per *garathinx* secundum *ritus gentis nostræ* confirmantes, ut sit hæc lex firma et stabilis. »

en faisait toujours partie. S'il s'agissait d'une affaire d'argent, ou qui entraînât une peine pécuniaire, et que la somme à payer par le défendeur montât à 20 solidi et au-dessus, le plaignant choisissait six des douze jurés, l'accusé cinq, et lui-même complétait le nombre douze. Si les douze jurés ainsi choisis prêtaient serment sur les évangiles en faveur de l'accusé, si par conséquent ils niaient la validité de la plainte, l'accusé était absous sans autre forme (1); dans le cas contraire, si l'accusé niait avec serment, l'affirmation des onze autres ne servait à rien, et il ne restait plus, si la plainte n'était pas retirée, d'autre moyen de décider la chose que le jugement de Dieu. Généralement on choisissait alors le duel (2), pour lequel il était interdit de se servir de préparations magiques, qui s'étaient conservées de l'ancien paganisme (3). Dans la suite la coutume des duels donna lieu à beaucoup d'abus, parce que l'on pouvait ne pas combattre soi-même et constituer un champion à sa place. Il passa même en usage que des hommes de mauvaise vie se fissent un métier de combattre pour les autres (4), et le roi Liutprand se plaint amèrement de cette coutume barbare (5).

Les jugements de Dieu auxquels on avait recours pour obtenir un témoignage sincère des esclaves, étaient une véritable torture; par exemple, l'épreuve de la chaudière, ou de l'eau bouillante (6). Ce fut surtout cette espèce de jugements de Dieu qui concourut à introduire la torture dans la justice criminelle des Germains. Quand un non-libre aimait mieux subir l'épreuve de la chaudière que se démentir, cette résignation pouvait être regardée comme une forte présomption de sa sincérité.

Lorsque dans une cause qui entraînait une peine d'argent, la somme à payer était au-dessous de 20 solidi, mais au-dessus de 12, on n'assemblait qu'un demi-jury; le plaignant en choisissait trois, l'accusé deux, et lui-même était le sixième. Si la somme était au-dessous de 12 solidi, le jury ne se composait que de trois membres; chacune des parties en choisissait un, et l'accusé était le troisième. Dans ces deux cas le serment n'était pas prêté sur l'évangile, mais sur des armes consacrées.

Il paraît que la composition du jury était toute autre dès qu'il s'agissait de décider une question de parenté; par exemple si quelqu'un, à propos d'un héritage ou d'un mariage, était accusé de s'attribuer faussement un titre de parent. Il paraît qu'alors l'accusé affirmait la légitimité de son titre avec onze ou (si le passage n'est pas une expression vicieuse, et doit être entendu littéralement) avec douze jurés qui étaient ses parents (1).

Quand la plainte ne roulait ni sur une somme d'argent, ni sur une chose ayant une valeur pécuniaire, ni sur une amende, ni sur une prétention de parenté, mais sur un cas de blessures et de meurtre, le jugement de Dieu paraît avoir eu la préférence; du moins l'accusé pouvait le réclamer immédiatement (2), et s'il en sortait victorieux, le plaignant devait payer toute la somme qu'il aurait eu à payer s'il avait tué l'accusé, c'est-à-dire toute sa *wehrgeld*. Une moitié allait au roi, l'autre à l'accusé innocent.

S'il s'agissait d'un procès qui roulât sur une transaction judiciaire antérieure, telle par exemple qu'une donation, une *thinx* en cas de mort, ou un affranchissement, la preuve avait lieu par témoins (*gisiles*); ceux-ci devaient être des hommes parfaitement libres.

(1) Roth. Legg. 364.

(2) Cf. entre autres Roth. Legg. 198.

(3) Roth. Legg. 371.

(4) Liutpr. Legg., lib. VI, l. 17: « Pugna, quæ fieri solet per pravas personas. »

(5) Liutpr., L. c., l. 65: « Sed propter consuetudinem gentis nostræ Longobardorum legem impiam vetare non possumus. »

(6) Liutpr. Legg., lib. V, c. 21: « Manum in caldariam mittere. »

(1) Roth. Legg. 153. C'étaient ses parents; je le conclus de ces mots: *Parentela nostra* et *nos dicimus*.

(2) Roth. Legg., 9.

Tous les crimes d'état n'étaient pas portés devant les tribunaux; en thèse générale un châtiment n'était infligé que quand l'offensé ou ses héritiers se présentaient devant la justice comme plaignants, en quelque sorte comme vengeurs; une accusation d'état n'avait donc lieu que quand le trésor du roi avait réclamé une partie de l'amende, ou quand les coupables devaient lui échoir comme esclaves, ou enfin dans le petit nombre de cas où il s'agissait de vie ou de mort.

Nous avons maintenant exposé toutes les parties du droit longobard qui présentent un intérêt général, du droit longobard tel qu'il exista jusqu'à l'introduction des institutions frankes, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les propriétés des hommes libres commencèrent à devenir dépendantes.

F. Origine des bénéfices ou propriétés dépendantes des hommes libres.

Nous avons dit qu'on affranchissait les non-libres, mais qu'on se réservait un droit d'héritage, en cas qu'ils vinssent à mourir sans enfants. Toutefois était excepté de ce droit tout ce que l'affranchi avait gagné au service (*in gasindio*) d'un duc ou d'un autre Longobard; cette portion faisait retour au donateur, toujours considéré en quelque sorte comme seigneur (1). Ce n'était pas là uniquement un droit résultant de l'affranchissement, mais un usage général, et tout ce qui était donné pour payer des services *in gasindio* n'était considéré que comme un fief qui, après la mort du serviteur, revenait au seigneur; c'est un fait que prouve la dépendance encore plus grande des gasindes royaux parfaitement libres d'ailleurs par rapport à certains droits de propriété. Dès qu'un gastalde ou tout autre fonctionnaire royal avait pris en main l'administration des biens royaux, il ne pouvait plus acquérir de propriétés libres, ni par *garathinx* (donation), ni autrement, sans la permission spéciale du roi, et tout ce qu'il acquérait sans cette permission, il ne le possédait qu'au nom et sous le bon plaisir du roi (2).

Du reste ce n'étaient pas seulement les affranchis qui entraient au service des ducs et des autres riches Longobards; on y voyait aussi des hommes parfaitement libres, qui en quittant ce service, redevenaient égaux à tout autre Longobard (1). Il en était donc alors chez les Longobards comme autrefois chez les Polonais, où les nobles pouvaient entrer au service de nobles plus riches, sans faire tache à leur noblesse.

La supposition hasardée plus haut, que les biens-fonds donnés par le seigneur comme gages à un gasinde ne restaient aliénés de leur premier possesseur qu'autant que le gasinde avait des héritiers directs, se trouve confirmée par la manière dont les duchés étaient possédés; ils restaient aux descendants des ducs, qui possédaient cette dignité comme gasindes du roi, tant que leur ligne n'était pas éteinte, ou qu'une incapacité temporaire ne les excluait pas (2). Une minorité ou une maladie incurable forçait d'en confier l'administration à des membres d'autres familles. Se révolter contre le roi, faire alliance avec les ennemis du royaume, etc., entraînaient également la destitution, à moins que le roi ne fût disposé à pardonner. Naturellement le duché ne pouvait être partagé entre plusieurs héritiers, ni transmis à des héritières. Il paraît que le choix entre plusieurs prétendants ayant des droits égaux dépendait de l'assemblée des arimannes, sujets du roi (3), et que le roi lui-même avait un droit

(1) Roth. Legg. 278.
(2) Roth. Legg. 378.

(1) Aistulphi Legg. 14.
(2) Cf. mon Exposition de la constitution des villes lombardes, jusqu'à l'arrivée de l'empereur Frédéric Ier, p. 17.
(3) Borgia, *Mem. di Benevento*, vol. I, p. 123.

de confirmation comme seigneur du gasinde.

Ce genre de propriété dépendante, telle que nous la voyons chez les ducs et les affranchis, et que nous la soupçonnons pour les autres gasindes (1), se trouve aussi chez les Anglo-Saxons.

Depuis le règne de Liutprand, les lois longobardes font aussi fort souvent mention d'un genre de propriétés dépendantes possédées par des hommes libres, et qu'elles désignent par *libellario nomine* (2). Ce fut surtout par les églises qu'on se fit fréquemment accorder des propriétés de ce genre (1); on s'obligeait à cultiver la propriété, et on donnait une quote du produit, l'ancien *terraticum*. On trouve dans la Romagne et le territoire de Flaminia beaucoup d'actes dans lesquels les nobles et des hommes riches d'ailleurs obtiennent ainsi des concessions de biens d'églises ou d'autres nobles, et les font cultiver par leurs esclaves (2). Le possesseur s'appelait en cette qualité *libellarius*.

(1) Cf. Philipps *Angelsaechsische Rechtsgeschichte*, p. 138.

(2) Liutpr. Legg., lib. VI, l. 38.

(1) Voyez parmi les lois de Karl-le-Grand, *leg.* 100, ap. Canciani, vol. 1.

(2) Cf. par exemple Fantuzzi, *Monumenti Ravennati de' secoli di mezzo per la maggior parte inediti*, vol. I, dip. X, du 3 septembre 909. Ces concessions *libellario nomine* pouvaient être faites pour la vie, pour quelques générations ou pour toute la postérité. Dans ce dernier cas c'était une sorte d'emphytéose. La collection de Fantuzzi contient plusieurs actes relatifs à des concessions de ce genre.

§ III. — *De la langue des Longobards.*

Nous ne possédons pas un seul débris de la langue longobarde avec plus de deux mots de suite. En outre, la forme et la leçon de chacun des mots qui nous ont été conservés dans l'histoire de Paul Diacre, dans les lois longobardes et les gloses faites sur ces lois, sont fort douteuses, quelquefois évidemment fausses. Plus d'une fois on peut hasarder des modifications, quand le mot n'est cité qu'en un seul passage; fort souvent il faut retrancher les terminaisons des nominatifs et des infinitifs, qui sont des inflexions latines, et l'on n'a aucune preuve de la justesse du retranchement. Cependant les mots primitifs qui nous restent suffisent pour démontrer d'une manière irrécusable que les Longobards parlaient l'allemand, et les formes des inflexions donnent à croire que leur dialecte se rapprochait plus de l'ancien saxon que de l'ancien haut allemand.

Voici ce qu'on peut affirmer sur les déclinaisons longobardes : du nom d'arbre évidemment composé, *modol aeskus*, on peut dériver le nom allemand *esche*, *aesche*, le frêne, dans la forme anglo-saxonne *ask*, et la désinence latine nous indique que le mot était du genre masculin. On trouve en outre comme également masculin : *bart* (barbe), *skaz* (pecunia), *âds* (sacramentales); on ne connaît pas la forme du singulier, c'était peut-être *âd*; *zon* (sepes); de plus : *troting* (nuptiator); *fegang* (morti obnoxius), *gisil* (testis); mots que l'on doit regarder comme masculins, en partie à cause de leur signification, en partie parce qu'ils sont de ce genre dans tous les autres dialectes germaniques. Dans l'ancien saxon ils se déclineraient tous d'après la première déclinaison du masculin, et comme nous connaissons du mot *âd* ou *âds* le pluriel *âdos*, on peut en conclure que cette première déclinaison forte du masculin longobard était très analogue au masculin saxon, sinon tout-à-fait semblable.

Quant à l'existence d'une seconde et d'une troisième déclinaison fortes, je n'en connais aucun exemple. Des mots qui dans les autres dialectes germaniques appartiennent à la quatrième, on trouve *skilt* (*clypeus*) et

gast peregrinus); il est probable que *lagi* (crus) y appartient aussi.

Des mots qui dans les autres dialectes germaniques suivent la première déclinaison forte du féminin, on ne trouve que *awa* (lex), tiré du mot composé *aw-stoli-skaz* (argent qu'un juge doit payer pour un déni de justice), et *treuva* (fides, fœdus, pactum). Toutefois on peut sans doute ranger encore dans cette déclinaison les mots *fara* (generatio), *faida* (inimicitia), *meta* (dot), *snaeda* (marques faites dans les arbres pour indiquer la limite du bois), *faea* (glans), *zama* (adunatio) et *skala* (patera).

On trouve dans la seconde déclinaison forte du féminin le mot *ari* (exercitus), qui formait probablement la racine du mot *ariman* (exercitalis).

Je n'ai découvert nulle trace de la troisième déclinaison forte du féminin : à la quatrième appartiennent probablement *okt* (pœna), *okto-gilt* (mulcta) et *skult* (debitum).

On peut ranger dans la première déclinaison forte du neutre *swin* (sus) tiré de *swinopaer* (verrat) et *grap*, pour *grab* (sepulchrum) de *gra-pufors* (exhumation) : à cette même déclinaison appartiennent incontestablement *thinx* (donatio coram judicibus), et à la seconde *erfi* (hæreditas), *mundi* (mundium), *gasindi* (gasindium), service féodal. Il n'y a pas de trace de la troisième.

La première déclinaison faible du masculin a généralement perdu l'*o* du nominatif qui la distinguait d'abord : *skilt-por* (armiger) pour *skiltporo; mar-pahis* (maréchal) pour *mar-pahiso* (sinon même pour *marfaths*, Cf. Grimm. *Deutsche Grammatik* II, p. 493, sous le mot *faths*); *skuldahis* pour *skuldahiso; mundwald* pour *mundwaldo*. Il n'y a que *waro* (vir, homo liber) qui ait conservé l'*o* (1). Beaucoup de mots l'ont conservé dans la seconde : *gastaldjo, gasindjo, aldjo, kamfjo*.

Nous n'avons aucun document pour la première déclinaison faible du féminin; mais elle existait sans doute, puisque l'existence de la seconde se manifeste dans le mot *aldja*; de la troisième il n'y a pas de trace. Il en est de même du neutre faible.

Je ne sais que faire des masculins en *a*, tels par exemple que *skammera* (le condamné à mort), *arga* (le poltron), *wadja* (le garant). Les formes plurielles *gisiles* et *gamales*, si elles ne sont point des transformations latines pour *gisilon* et *gamalos*, nous rappelleraient les formes gothiques en *eis*.

On ne rencontre qu'un exemple de l'article, le nominatif singulier de l'article masculin *der* (1).

Je n'ai trouvé que deux traces de pronoms : l'un dans le mot *aratraiw* (2), qui se traduit par *sibi tertiam*, la dernière syllabe, *traiw*, étant évidemment l'adjectif numéral; la première, *ara*, semblerait être un pronom; l'autre dans le mot *Fossinagar* (un manuscrit de Milan porte *Fossinachar*, et un de Modène *fonsnegar*), que l'on a traduit par *de arvo campo* (3). Le sens du passage autorise à diviser ainsi ce nom : *fon sine achar*, en allemand moderne *von seine acker*, de son champ.

Les lois nous présentent plusieurs verbes, mais conjugués d'après les règles du latin; on ne rencontre que deux participes : *widerboran* (né égal, d'égale naissance) et *ferquidan* (antedictum, simile, qui vient d'être dit). Que les verbes longobards suivissent la première conjugaison latine, on le reconnaît à une désinence d'infinitif, dans laquelle on comprend les verbes *andegan, arigan, thingan* (donare coram judicibus et judicare, par conséquent affranchir), *plutan, wiffan*. On peut encore des substantifs tirer les suivants : *werfan, sklagan, trotan, geban, peran*, etc.; du participe *fer-quidan*, le verbe *quidan*.

(1) J'écris *waro*, bien que les lois longobardes écrivent *baro*, que dans le langage des Longobards ne distinguaient pas le *b* du *w*; c'est ce que prouvent les actes latins qui sont rédigés par des Longobards, et dans lesquels on lit *conbenire, rebertere*, etc., pour *convenire, revertere*.

(1) Roth. Legg. 290 : Si quis sepem alienam ruperit, id est : *der zon*, componet sól. VI.

(2) Roth. Legg. 382.

(3) Roth. Legg. 363.

Je n'ai trouvé d'adverbes que *ast* (*voluntarie*, à dessein) et *full*, complètement, qu'on peut dériver de *fullfread*, en allemand moderne *vollfrei*, complètement libre. Quant aux prépositions, je ne connais que *fon*, supposé encore que l'explication de *fonsnegar* donnée plus haut soit juste.

Quant à ce qui concerne la composition des mots, on trouve des voyelles composantes dans la langue longobarde comme dans les autres dialectes germaniques. Ainsi la voyelle *a* paraît dans les mots *Garathinx*, *Walapauz*, *Anagrip*, *Araskilt*; *e* dans *Launegilt*, *Haveros*; *i* dans *Awstoliskaz*, *Widrigilt*, *Ariman*; *o* dans *Longobart*, *Wegower*, *Oktogilt*, *Swinopaer*; enfin *u* dans *Grapufors*. La voyelle composante a disparu dans les polysyllabes suivants : *Morgengap* (probablement de Morgana-gap), *Lidinlaep* (Lidinalaep), *Modolaesk*, *Warengang*, Elle a disparu dans les monosyllabes : *Skammera*, *Walkaufsts*, *Plu'sklag*, *Pu'slaep*, *Urrup*, *Uradeht*, *Marpahis*, *Marworfin*, *Skilport*, *Mundwald*, *Faderfi*, *Asfeld*, *Awstol*, *Warfreda*.

J'ai rencontré quatre dérivations de consonnes : 1° avec *ng*, par exemple en *i* : *troting*; en *a*, *fegang*; 2° avec *ld* : *Gastaldjo*; 3° avec *il* : *Gisil*; 4° avec *ahis* : *Skuldahis*.

Outre cela on rencontre encore dans les restes de la langue longobarde des compositions au moyen de particules : ainsi avec *ga* ; *Gargathing*, *Gamaela* (desponsata), *Gasindjo*, *Gafans* (compactus de *fans*, *vinculum*, *votum*); avec *a* : *Amund*, *Astali*; avec *fer* : *ferquidan*; et avec *wider* : *widerboran*.

Ce sont là tous les renseignements que j'ai pu découvrir sur la constitution de la langue longobarde; toutefois ces faibles restes suffisent pour prouver son étroite parenté avec l'ancien saxon. La diphtongue la plus fréquente, *au*, et le *z* qui se prononce dur dans *Zon* et *Zama*, la rapprochent davantage de l'ancien haut allemand; le masculin *a* de l'anglo-saxon.

Le longobard paraît n'avoir jamais été le langage écrit, et même il dut cesser de bonne heure d'être la langue des chants nationaux, puisque Paul Diacre parle des chants des Bavarois et des Saxons sur Alboin, sans en mentionner de semblables en langue longobarde. Cependant plusieurs raisons autorisent à croire que la nation longobarde était riche autrefois en chants héroïques; on voit clairement, par l'ensemble du tableau que trace Paul Diacre, que le contenu de son histoire primitive des Longobards était, sinon puisé immédiatement, du moins dérivé de chants nationaux, et adapté à des formes poétiques. Le longobard comme langue du droit et de la noblesse s'est conservé aussi long-temps que le royaume des Longobards, et même plus long-temps peut-être, dans quelques contrées de l'Italie méridionale (1).

(1) Je le conclus de ce que des titres longobards se sont conservés, même dans leur forme primitive, comme par exemple *Storesais* : Cf. *Anonymi Salern. Chronicon*, cap. 40.

CHAPITRE III.

CONVERSION DES LONGOBARDS A L'ÉGLISE ROMAINE.

§ Ier — *L'Église romaine jusqu'à Grégoire le Grand* (1).

Il y a surtout deux choses qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut comprendre le développement graduel de l'Église chrétienne et l'esprit de ses premiers siècles; c'est que cette Église présenta au monde le contrepied de toutes les institutions existantes, et que, malgré cette opposition radicale aux principes de l'état politique, elle ne put échapper à l'influence de l'esprit du temps : elle le défiait, lui déclarait une guerre ouverte, et cependant en dépit de ses efforts il réagissait sur elle.

Lorsque l'Église chrétienne commença à s'étendre, l'empire romain venait d'être fondé : cet empire avait d'abord annulé, effacé les caractères nationaux des peuples soumis à son joug, et répandu sur tous un esprit uniforme. Il n'y avait plus dans l'empire ni Gaulois, ni Bretons, ni Espagnols, ni Grecs, il n'y avait plus que des Romains. A la suite de ce premier pas, le despotisme impérial en fit un autre. Après avoir annulé en quelque sorte les peuples, il annula de même les individus; il n'accorda plus aucune valeur au citoyen comme être subjectif, et sépara ainsi l'intérêt personnel de l'individu de l'intérêt général. Le lien social qui attache le citoyen au gouvernement fut brisé; l'intérêt privé et l'intérêt public ne se trouvèrent unis que dans les individus qui étaient animés par l'espoir de prendre part au gouvernement : or le nombre en était petit, et tous ceux qui ne pouvaient prétendre à y entrer, par conséquent tous les membres des classes inférieures ne pouvaient manquer d'être mécontents de la situation qu'on leur faisait. Ils ne connaissaient de l'état que ses oppressions, ses exigences excessives et point sa protection. Loin d'être pour eux un appui, l'état n'était à leurs yeux qu'une puissance hostile, contre la supériorité de laquelle on ne pouvait lutter et dont il fallait s'arranger comme on pouvait, pour n'en pas être écrasé.

Si l'état politique mécontentait les individus comme tels, l'état religieux les heurtait en masses. La religion était réduite à un rôle purement mécanique, sans accord intérieur, sans vérité intime, opposée non-seulement aux principes de la raison, mais à tous les besoins moraux de l'époque. Deux causes maintenaient cet état politique et religieux, l'isolement et la séparation de

(1) Pour ne pas accumuler inutilement les citations, je déclare que pour tout ce chapitre j'ai principalement suivi l'histoire du droit canon de Spittler.

tous ceux qui en étaient mécontents, et le secours de la force brutale.

Dans une pareille situation, une doctrine nouvelle qui s'adressait aux plus nobles besoins de l'esprit, qui en appelait à des idées sublimes, qui offrait un haut intérêt indépendant de la position et des droits politiques, devait faire des progrès rapides. Toutes les fois que l'esprit d'une époque réclame décidément quelque chose comme son besoin, il n'y a pas de gouvernement ni de puissance humaine qui puisse résister longtemps à ses exigences; c'est ce qui arriva pour le christianisme; il se répandit avec une grande rapidité dans tout l'empire en dépit de tous les obstacles : cette doctrine créa un nouvel intérêt; l'individu qui l'embrassa trouva en elle un point d'appui; il se sentit élevé au-dessus de sa misère politique, il la supporta ainsi que tout l'état civil comme quelque chose de mondain, de passager, dont on n'avait plus besoin de craindre la puissance, animé qu'on était d'un esprit plus élevé.

Par cela même que les rapports de la vie extérieure étaient pour les chrétiens quelque chose de moralement indifférent, quelque chose de purement terrestre et méprisable, leurs intérêts se trouvèrent complètement séparés des intérêts du gouvernement; mais, par cela même aussi qu'ils regardaient la nature et l'état du gouvernement comme quelque chose d'indifférent, ils l'auraient servi et lui auraient obéi sans résistance, si le culte païen ne s'était pas trouvé mêlé au mécanisme du gouvernement. Les chrétiens ne pouvaient plus se soumettre à ce culte; ce fut là le point sur lequel le gouvernement et les chrétiens se trouvèrent en lutte, et qui porta ceux-ci à se faire secte secrète.

Pour ne pas être forcés de prendre part aux cérémonies païennes, les chrétiens dissimulaient généralement leur tendance hostile contre le paganisme; le chrétien isolé trouvait dans la retraite un moyen d'éviter toutes les choses désagréables sous le rapport politique. Les plus zélés, qui vouaient leur vie à la doctrine, se mettaient seuls en avant. Par là les chrétiens entrèrent en opposition avec l'état, opposition cachée, il est vrai; et le gouvernement commença peu à peu à les considérer comme une société politique dangereuse, et plus tard il se mit à les persécuter comme un peuple rebelle.

Plus les chrétiens furent persécutés et comprimés politiquement, plus ils durent se tenir unis entre eux; et c'est dans le discours d'Origène contre Celsus qu'il faut chercher le véritable point de vue historique, pour juger la position politique des chrétiens vis-à-vis de l'état dans ces premiers siècles. « Quand on vit sous un gouvernement déraisonnable, dit Origène, et qu'il est impossible de s'y soustraire par l'émigration, il suit de soi-même que ceux que lie un même intérêt spirituel doivent s'unir plus étroitement les uns aux autres, pour défendre cet intérêt contre les lois existantes. C'est ainsi que les chrétiens se sont unis dans un empire païen, dont la constitution est aussi insensée que celle des Scythes; mais, comme leur union a pour but la vérité, elle peut bien être opposée à l'état, elle ne l'est point au droit moral, à la raison. »

Par suite de cette association secrète, une organisation plus ferme, une distribution plus régulière des églises, devinrent nécessaires; l'apostasie, la trahison des individus, la rendirent plus nécessaire encore; les congrégations ne pouvaient plus rester unies aux congrégations sans des institutions nouvelles : il fallut mettre à la tête de ces communautés des hommes choisis, des instructeurs, des fonctionnaires de l'Église; il fallut confier les intérêts de la communauté à une élite plus resserrée, aux membres les plus éprouvés, chargés d'enseigner aux moins zélés ce qu'on pouvait leur communiquer sans danger. Cette société d'élite, qui se présenta alors comme clergé, obtint, par ses relations avec d'autres communautés, par la supériorité de ses vues, par sa plus grande exposition aux persécutions, une situation plus élevée, un crédit plus étendu; et l'établissement de ces magistrats de l'Église donna ainsi une nouvelle force, une sorte de confirmation à

la hiérarchie fondée par les apôtres. A Rome, capitale du monde d'alors, où se trouva bientôt une des plus grandes congrégations de chrétiens, le clergé devint en peu de temps plus nombreux que ne l'avaient été dans le principe des congrégations entières; l'évêque des congrégations de Rome se vit entouré par des centaines d'ecclésiastiques subordonnés, dont la réunion ici, comme en d'autres villes importantes, donna au clergé la conscience de sa force.

En même temps que les congrégations de chrétiens se développaient et se présentaient ainsi comme quelque chose d'opposé à l'état, d'indépendant des rapports existants, elles cédaient à l'influence de l'esprit qui régnait dans le peuple, d'autant plus qu'il s'était formé peu à peu dans son sein une classe plus instruite, plus morale, la classe des clercs, qui marchait en avant du siècle.

Le bas peuple était alors, comme en tout temps, sensuel; et, en compensation de sa misère présente, il lui fallait l'espoir d'une grande abondance à venir; il arriva ainsi peu à peu chez un certain nombre de chrétiens, qu'ils abandonnèrent l'esprit primitif de l'Église et se livrèrent aux espérances les plus fantastiques, qu'ils ne méprisèrent le monde actuel que dans l'espoir d'une existence plus parfaite et plus heureuse, d'une existence non pas spirituelle, mais terrestre. De là vint la secte des millénaires qui fut, il est vrai, hautement réprouvée par l'Église catholique. Les tableaux qu'elle se faisait des délices du paradis pourraient hardiment aller de pair avec les plus voluptueuses descriptions du paradis de Mahomet.

On voit facilement quelle influence ceci dut avoir sur l'Église, bien qu'elle se soit préservée de la folie commune. Il arriva que les corporations, que le peuple, les laïques furent de plus en plus soumis spirituellement au clergé : quand les corporations pouvaient espérer cueillir des fruits spirituels tels qu'en promettait le monde chyliaste, quand leur sensualité était ainsi excitée, elles étaient, par l'esprit même qui les animait, préparées à la soumission et ne pouvaient y échapper.

Les priviléges du clergé, fondés de cette manière, reçurent une nouvelle confirmation et une nouvelle distribution, lorsque l'Église chrétienne cessa de former une société opposée à la religion de l'état, et qu'elle devint elle-même religion de l'état. L'influence des opinions et de la sensualité du peuple d'un côté, et l'influence des études philosophiques de l'autre, avaient amené dans l'Église, divisée en congrégations et répandue sur un grand espace, une grande diversité de doctrines, et par suite une grande diversité d'institutions. L'ordre et le mécanisme de l'empire romain faisaient une nécessité pour l'Église de se conformer aussi à un ordre plus sévère, à des institutions plus uniformes. Pour arriver à ce but, il fallut des conciles généraux, des conciles œcuméniques, qui furent convoqués par le gouvernement romain, et auxquels on appela les ecclésiastiques de toutes les provinces de l'empire, ou du moins de la plupart.

Auparavant, les communautés fondées par une autre communauté plus grande étaient restées dans une certaine dépendance à l'égard de celle-ci. Comme c'était dans les capitales de chaque province que s'était formée la première grande communauté, d'où le christianisme s'était répandu plus loin, elles avaient aussi offert un point central pour l'Église; et l'évêque de la capitale, de la communauté fondatrice d'autres communautés, l'évêque de la métropole, avaient réclamé et obtenu une préséance et des priviléges dans quelques provinces. Dans d'autres, nommément dans les provinces d'occident, cela n'avait pas eu lieu; les évêques de chaque communauté étaient restés égaux, et c'était l'âge qui décidait parmi eux de la préséance. Cette constitution plus républicaine disparut par suite des résolutions des conciles œcuméniques, et plus encore par suite de l'alliance de l'Église avec l'état. Les voyages lointains que les évêques étaient obligés de faire pour se rendre aux conciles exigeaient des dépenses que les petites églises et les communautés

pauvres ne pouvaient supporter; l'église de la capitale en reçut, même dans les provinces constituées d'après le principe de l'égalité, une grande prépondérance; son évêque parut dans les conciles avec plus de pompe et un plus brillant cortége; les autres évêques de sa province se rattachaient à lui dans leur intérêt, pour en être appuyés et protégés.

Spittler a certainement raison, pour le premier temps de l'élévation du christianisme au rang de religion de l'état, quand il dit : « Il faudrait ne pas connaître la marche des choses humaines, pour ne pas prévoir quel résultat devait amener cette connaissance personnelle de collègues si différents en richesses et en puissance; comment le pauvre évêque, qui peut-être avait à peine de quoi vivre chez lui, serait bientôt au pouvoir du riche ou à sa solde. Seulement, pour bien sentir la vérité de cette assertion, il ne faudrait point se représenter l'évêque de cette époque comme un de nos évêques actuels. La plupart n'étaient guère plus que nos curés de paroisse d'aujourd'hui. »

Deux circonstances concoururent à donner une autorité extraordinaire aux résolutions des conciles : d'abord l'appui de l'état, puis l'éloignement des communautés qu'elles devaient régir, et qui ne connaissaient toujours que les qualités personnelles de leur évêque, et non la grossièreté et l'ignorance des Pères (a) qui parlaient au nom du Saint-Esprit. Ces résolutions devinrent pour l'Église de véritables lois; c'est ce qui arriva même pour beaucoup de résolutions des synodes provinciaux, destinées à régler les besoins du moment.

(a) L'auteur semble ici se contredire; car c'étaient ces mêmes évêques, objets de l'estime et de l'admiration de chaque communauté, qui formaient les conciles : or, si chaque évêque pris à part méritait l'estime, on ne voit pas comment, réunis en synode, ils auraient été si ignorants et si grossiers. Aussi faut-il reconnaître qu'en général ils montrent une grande sagesse, une appréciation pleine de perspicacité des besoins de l'époque, et l'unité de doctrine formulée avec intelligence. (*N. des trad.*)

L'accroissement de l'autorité des synodes dut encore tourner à l'avantage des métropolitains, et surtout des métropolitains les plus riches et les plus considérés, de ceux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche : ils avaient dans les synodes de leur province une prépondérance sans égale; par leur plus grand entourage, ils formaient dans les conciles œcuméniques l'élite qui décidait tout; ainsi s'établit peu à peu un droit ecclésiastique qui accordait aux métropolitains des priviléges auxquels on ne songeait pas cent ans auparavant; et il y eut à peine quelques provinces, comme l'Afrique par exemple, qui se préservèrent encore long-temps de cette organisation aristocratique de l'Église.

Un tout autre destin était encore réservé à l'évêque de Rome. La communauté de Rome avait l'institution apostolique à citer en sa faveur; ce qui lui assurait une prééminence fondée sur beaucoup d'autres (a). On devait croire que les communautés de fondation apostolique conservaient la tradition avec plus de pureté (1), et par là même elles devaient jouir d'une plus grande autorité. Tant que l'Église chrétienne fut persécutée par l'état, Rome fut le centre de l'empire; cette circonstance seule dut assurer un grand avantage à l'évêque de Rome, qui était le plus exposé et en même temps le plus près de la source de toute puissance; en outre la communauté romaine devait compter parmi ses membres les personnages les plus influents, et c'était là encore une autre circonstance qui ne pouvait manquer d'augmenter

(a) L'auteur tient toujours ici le langage des protestants; mais, suivant les catholiques, le pape ne doit sa prééminence dans l'Église sur tous les évêques qu'à la primauté de saint Pierre, dont il est le successeur. C'est là seulement ce qui explique son autorité; s'il n'avait pas eu cette primauté par une transmission directe, la destruction de Rome eût entraîné la perte des priviléges dont il aurait pu jouir, comme évêque de la ville impériale. (*N. des trad.*)

(1) Walter, *Lehrbuch de Kirchenrechts*, 2e édition, p. 78, où il cite même Tertullien, *De Præscript.*, c. 36.

le crédit de l'évêque de Rome. Sa suprématie se trouva donc ainsi de bonne heure naturellement fondée. Ces avantages, que la capitale assurait à sa communauté et à son évêque, ne passèrent pas à Constantinople avec la translation du siége impérial : les souvenirs historiques, les sentiments qu'ils réveillaient dans l'âme du peuple et de tous les chrétiens, se reportaient irrésistiblement sur Rome. De plus, lorsque le christianisme fut devenu religion de l'état, le métropolitain qui fut le plus rapproché de la cour parut être dans une grande dépendance, pendant que l'évêque de Rome, par suite de l'éloignement de la cour, restait plus maître de lui-même, et se trouvait revêtu d'une sorte de souveraineté. Telles sont les gradations successives que suivit l'établissement de la suprématie du siége de Rome.

L'Italie et les pays riverains du Haut-Danube qui avoisinent l'Italie furent plus tard conquis par les Ostrogoths ariens. Le roi Théoderich laissa aux Romains leur constitution et leur église. L'évêque romain devint ainsi l'intermédiaire naturel du clergé catholique auprès de Théoderich. L'influence de ce prince s'étendit ensuite au-delà de l'Italie; il se trouva en état de protéger assez long-temps les Alemans et les Burgundes contre les Franks; mais s'il protégeait les rois burgundes, combien à plus forte raison devait-il intercéder en faveur des ecclésiastiques catholiques soumis à ces rois, pour lesquels il montra une bienveillance particulière! Or, le véritable intermédiaire entre le clergé de la France méridionale et Théoderich, c'était l'évêque de Rome. Comme tuteur de son petit-fils Amalarich, Théodorich gouverna ensuite le royaume des Wisigoths ariens en Espagne, et par là l'évêque de Rome devint encore l'intermédiaire du clergé espagnol auprès du prince ostrogoth : toutes ces circonstances augmentaient naturellement son importance ; de tous côtés lui arrivaient des supplications, de l'Italie, de la France méridionale, de l'Espagne, et même de l'Afrique, où Théoderich étendait aussi son influence (sur les Vandales qui étaient ariens). La puissance prépondérante de Théoderich donna donc aussi une autorité prépondérante au métropolitain le plus rapproché de lui, parce que celui-ci était le plus capable de servir d'organe à l'Église auprès du grand monarque. C'est à cette époque, c'est à cette situation que l'Église romaine doit l'accroissement de son influence. Les états d'Occident, où le clergé catholique n'avait pas besoin de recourir à l'entremise de Théoderich pour être protégés contre des souverains ariens, restèrent encore aussi long-temps exempts de toute intervention de l'évêque de Rome que les provinces de l'empire d'Orient. D'un autre côté la suprématie de l'église romaine, fondée à la faveur de la protection de Théoderich (a), fut bientôt légalement constituée; voici comment.

On possédait déjà des recueils de résolutions des conciles, ou de ce qu'on appelait canons; mais l'étendue et l'autorité de ces recueils différaient dans chaque province, en partie parce qu'on n'était pas d'accord sur ce qu'étaient les conciles œcuméniques, de manière que dans une province on accordait plus, dans une autre moins de pouvoir aux conciles, et que l'on différait beaucoup sur le nombre des canons qu'on devait admettre comme généraux; en partie parce qu'on avait coutume de mêler à ces résolutions des conciles généraux celles des synodes provinciaux, et que le droit canon se trouvait ainsi fort différent dans les différentes provinces. Un grand nombre de ces résolutions primitives avaient été écrites en grec et fort mal traduites; en un mot il régnait dans les collections de canons une confusion qu'il était urgent de faire disparaître par une collection plus complète et une meilleure rédaction, si l'on ne voulait pas laisser

(a) La note précédente suffit pour montrer que l'auteur admet sur tous ces points de doctrine la version protestante. Naturellement l'opinion d'un protestant ne peut faire autorité pour un catholique. C'est une observation qui nous dispensera désormais de nous arrêter sur beaucoup de points sur lesquels les deux religions diffèrent. (*N. des trad.*)

la confusion et la division s'introduire dans l'Église elle-même.

A l'époque de la plus grande extension de la puissance de Théoderich, au commencement du VIe siècle, vivait à Rome un Scythe, distingué par ses connaissances et qui possédait parfaitement les langues grecque et latine; il s'appelait Denis le Petit (*Dionysius exiguus*), était abbé, et protégé par Cassiodore, le plus éminent personnage de l'empire de Théoderich. Denis entreprit de faire une meilleure collection des canons, et son recueil, que Cassiodore (par conséquent le gouvernement ostrogoth) recommanda, et auquel les évêques de Rome en appelèrent dans leurs lettres aux églises étrangères, fut reçu comme véritable dans toutes les églises d'Occident; partout où s'étendait la puissance de Théoderich, le recueil de Denis devint le code de l'Église.

Mais à ce recueil Denis en avait joint un autre, qui rendit encore de plus grands services au siége de Rome.

Depuis la reconnaissance des priviléges des métropolitains, une coutume s'était établie : quand les évêques et le clergé des églises subordonnées à la métropole ne pouvaient s'accorder sur des points litigieux, les églises s'adressaient au métropolitain pour obtenir une décision et connaître quelle était la véritable doctrine. Au synode de Sardiques de 347 (qui n'était qu'un simple synode provincial, seulement composé de quelques évêques d'Occident, et aux résolutions duquel personne ne songeait à donner la force de lois générales), on avait établi l'évêque de Rome juge en dernier ressort pour le cercle que ce synode embrassait; il avait été décidé que c'était à lui que tous les appels devraient être adressés; du reste, l'évêque de Rome n'avait d'autre moyen de faire valoir ces résolutions que le respect des autres.

Ce canon sardique avait été de bonne heure intercalé par les Romains dans les canons du concile de Nicée, par conséquent dans les résolutions d'un concile général, et l'on avait tenté de le faire passer pour œcuménique. La tentative échoua en Afrique, ailleurs elle eut meilleur sort : il arriva que peu à peu on accorda aux décrets des évêques de Rome la même valeur qu'aux lois de l'Eglise, et Denis joignit à son recueil des canons, un recueil des écrits ou décrets des anciens évêques de Rome, contenant des décisions et des explications sur les dogmes. Les deux recueils furent répandus simultanément, et, à une époque telle que celle de Théoderich, elle obtint bientôt un assentiment général. Comme on respectait l'évêque romain d'alors, comme on lui avait des obligations ou qu'on espérait son entremise, on eut aussi pour les décrets de ses prédécesseurs auxquels il en appelait, beaucoup plus de déférence qu'ils n'en avaient obtenu du vivant de leurs auteurs.

Théoderich mourut, et l'empire ostrogoth s'écroula avec lui; mais l'autorité des lois et des décrets du recueil de Denis se maintint dans tout l'Occident et avec elle l'autorité de l'évêque de Rome. Les évêques d'Italie, d'Espagne et de la France méridionale restèrent unis avec les papes, et pendant que les Longobards entraient en Italie et attaquaient l'évêque romain, celui-ci entretenait une correspondance suivie avec toutes les églises d'Occident.

Pour consolider son autorité, il ne fallait plus que la présence des Longobards. Lorsqu'ils eurent inondé toute l'Italie, les côtes exceptées, il ne restait plus que quatre points assez importants pour la défense de ces côtes : c'étaient les villes de Ravenne, de Naples, de Gênes et de Rome. A Ravenne il y avait l'exarque romain, à Naples un duc; il y en avait probablement un aussi à Gênes; et ces chefs avaient besoin de recevoir des secours extraordinaires de l'empereur, s'ils voulaient résister aux Longobards. L'Égypte, la province d'Afrique, la Sardaigne et la Corse étaient tenues de fournir du blé et de l'argent; car les pauvres côtes de l'Italie, continuellement inquiétées, ravagées par les Longobards, et qui ne sont pas très fertiles d'elles-mêmes, ne pouvaient se soutenir sans ces secours; mais cette nécessité d'envoyer constamment des secours devint bien-

tôt à charge à la cour d'Orient. Quant au soin d'approvisionner Rome, qu'il y eût aussi ou non un duc dépendant de l'exarque de Ravenne, l'empereur put s'en remettre entièrement au pape; car l'église de Rome avait d'importantes possessions, non-seulement dans les environs de la ville et dans le territoire de Naples, mais encore dans le midi de la France où les rois franks catholiques ne l'avaient point dépossédée; en Illyrie, où elle était protégée par les empereurs d'Orient, et principalement en Sicile. Pour se faire une idée de l'étendue de ces patrimoines de Saint-Pierre, on n'a qu'à lire les lettres de Grégoire-le-Grand. Ainsi, par exemple, en parlant des haras qu'on entretient sur les domaines de Sicile, Grégoire écrit que leur immense étendue ne sert à rien, qu'on n'en retire pas un revenu proportionné aux dépenses, et qu'il faut vendre tous les chevaux, en gardant seulement quelques étalons, c'est-à-dire *quatre cents* (1).

Pour d'aussi nombreux troupeaux il fallait naturellement d'immenses campagnes, et l'on s'explique alors comment les empereurs d'Orient pouvaient laisser Rome sans secours. Là, l'évêque était la ressource dans tous les besoins; il levait l'argent pour les troupes, il trouvait le blé pour soulager dans les disettes, et comme la plus grande partie des terres autour de Rome lui appartenaient et qu'elles étaient, selon le système romain (1), cultivées par des colons, une grande partie de la juridiction temporelle tomba aussi entre ses mains, quand la présence des Longobards rendit les communications difficiles avec l'exarque de Ravenne. Ainsi s'explique pourquoi depuis l'invasion des Longobards nous voyons le pape à la tête de presque toutes les affaires temporelles de Rome et de ses environs, avec une puissance de prince; pourquoi ce sont les évêques de Rome qui font les affaires du gouvernement de Constantinople; pourquoi ce sont eux qui décident de la paix et de la guerre avec les Longobards, et qui la font même de leur propre autorité.

§ II. — *Grégoire-le-Grand.*

Il ne fallait plus qu'un homme comme Grégoire-le-Grand pour achever l'œuvre des précédents évêques de Rome, pour confirmer et rendre féconde en conséquences la position qu'ils avaient prise vis-à-vis de cette ville, ainsi que vis-à-vis de l'univers chrétien.

Le père de Grégoire-le-Grand s'appelait Gordien, et descendait d'une des familles les plus anciennes et les plus nobles de Rome, de la famille Anicia. Grégoire lui-même fut promu de bonne heure aux emplois et aux honneurs civils par l'effet de cette haute naissance, et peut-être est-ce à son activité qu'on dut que les Longobards ne purent se rendre maîtres de Rome. Mais Grégoire n'était pas seulement distingué par sa naissance, il brillait plus encore par les qualités de l'esprit, par une fermeté inébranlable,

(1) Cette coutume du temps des empereurs de réunir la propriété foncière en grandes masses (on appelait un tel domaine *massa*) et de la donner à cultiver par parcelles à des colons (*Massarii*), se maintint sur les domaines de l'église romaine, dans les territoires non encore conquis par les Longobards, jusqu'au commencement du dixième siècle, Cf. Marini, *Papiri diplomatici*, Dipl. XXIV, p. 22, de l'an 906. Un acte de l'an 1027 fait même encore mention des *coloni*, et s'exprime presque en tout de la même manière que le précédent dont il est la copie et la confirmation. C'est le 46e de Marini, et il se trouve p. 75.

(1) Gregor. M. Epist., lib. II, ep. 52. Les biens de Sicile étaient cultivés par des colons. Sur les *rusticis Ecclesiæ* et leurs redevances, Cf. Greg. M. Ep., lib. I, ep. 44.

une intelligence vaste et une grande éloquence. Il s'était élevé dans la carrière civile jusqu'à la dignité de préfet impérial de Rome (la plus haute charge civile qu'il y eût alors dans cette ville). La confusion des temps, la triste situation des peuples, l'incertitude de l'avenir, lui firent bientôt désirer le calme de la vie du cloître. Il voulait chercher là un abri contre les tempêtes qui bouleversaient le monde. Ne plus se livrer qu'à des œuvres pieuses, et abandonner entièrement le monde à ses destinées, lui parut la chose la plus digne d'envie; il fonda sept cloîtres, les dota de ses propres biens, et s'y renferma ensuite comme simple moine. Mais il était personnellement trop distingué, son habileté et sa probité lui avaient attiré une trop grande confiance, pour que dans des temps aussi critiques on lui permît de rester long-temps en repos. L'évêque de Rome, Pélage, l'envoya en ambassade à Constantinople, l'an 579; il y dirigea pendant quelque temps les affaires de l'église romaine, et non-seulement il y contracta de nombreuses liaisons, comme on le voit d'après les correspondances qu'il y entretint plus tard comme évêque de Rome, mais il y acquit encore la connaissance la plus exacte de la situation et des intérêts de la cour. Il revint de son ambassade en 590, ayant alors l'espoir de jouir du repos dans un cloître; mais une peste qui exerçait ses ravages à Rome, emporta l'évêque Pélage; il n'y avait personne dans cette ville en qui le clergé, le sénat et le peuple entier eussent plus de confiance qu'en Grégoire. Il fut donc choisi pour remplacer Pélage, et malgré toutes les peines qu'il se donna pour empêcher son élection d'être confirmée, la confirmation eut lieu. On ne peut concevoir de doute sur la sincérité de l'affliction qu'il manifesta. La position de l'évêque de Rome était en ce moment la plus pénible qu'on pût imaginer : responsable par l'effet de cette position de tout ce qui pouvait arriver à Rome, il n'avait cependant pas les mains complètement libres; le duc et préfet impérial, le sénat et l'ordre entier des décurions, ou des consuls, comme on les appelait alors, étaient autant d'obstacles qui gênaient son activité, et bientôt une division funeste éclata entre lui et l'exarque impérial de Ravenne, qui lui disputait la suprématie du pouvoir temporel. En outre, pendant qu'on ne voyait que misère dans les environs, il fallait soutenir au loin l'autorité et l'influence du siége de Rome. Tout cela devait paraître un fardeau insupportable pour un homme qui, las de la vie du monde, soupirait depuis long-temps après le repos de la solitude. Grégoire résista tant qu'il put; mais aussitôt qu'il eut réellement accepté les fonctions épiscopales, il les remplit avec une fermeté si héroïque dans toutes les circonstances difficiles, qu'il ne put rester aucun doute sur la pureté de ses vues. En effet nul ne montra jamais plus de sévérité envers lui-même, un plus grand mépris pour les honneurs et les avantages du monde. En toutes choses il ne voyait que son devoir, et personnellement il était content de tout. C'est là un des traits les plus respectables de son caractère.

Lorsque Grégoire monta sur le siége pontifical, les Longobards étaient déjà en possession de la plus grande partie de l'Italie, et l'Église catholique et son clergé se trouvaient naturellement opprimés, persécutés partout où dominaient les Barbares : il était donc dangereux pour les prêtres d'avoir une correspondance avec le pape; il n'y eut que dans le Frioul que le clergé catholique fut d'abord épargné, et plus tard même la persécution qu'il éprouva fut beaucoup moins dure que partout ailleurs; mais précisément alors ce clergé était en partie schismatique. Les prêtres persécutés des autres parties du pays avaient leur point de refuge à Rome. L'intérêt des ecclésiastiques faisait que les regards de toute l'Italie étaient fixés sur l'évêque de Rome, pendant que l'exarque, qui dans l'ordre temporel était au-dessus de lui, restait dans l'ombre. Grégoire entretenait une correspondance active avec le clergé catholique des pays soumis aux Longobards et en même temps il y mettait la plus

grande prudence. L'évêque de Milan étant mort, et le peuple en ayant choisi un autre à sa place, Grégoire fut informé de ce choix par un billet sans signature (1), à cause du péril auquel pouvait exposer une telle correspondance; mais, avant de confirmer l'élection, il envoya un confident à Gênes (où s'étaient enfuis les plus illustres et les plus riches habitants de Milan, et d'où ils entretenaient des relations avec leurs concitoyens) pour s'informer si elle avait été régulière. Ainsi, tout en s'attachant à suivre exactement les formes de l'Église, il ne négligeait point les mesures que commandait la prévoyance, et l'on peut dire en général qu'il entretint toute l'Italie dans une espèce de conspiration permanente contre les Longobards, dont la domination ne lui semblait que passagère.

Pendant que Grégoire agit avec cette prudence dans un pays ennemi, il veille au patrimoine de l'Église jusque dans les plus petits détails; il écoute toutes les plaintes des colons, même celles qui arrivent de Sicile; jamais il ne consulte son propre avantage, mais seulement la justice; il exerce la plus grande supériorité envers tous ses subordonnés; il restitue de son plein gré tout bien qui ne vient point à l'Église d'une manière tout-à-fait légitime; maintient la discipline avec la plus grande rigueur envers les ecclésiastiques sans mœurs; fait visiter tous les diocèses, toutes les paroisses, tous les cloîtres; entretient une correspondance suivie avec les évêques d'Orient et des personnages influents de la cour impériale; en outre il console ceux qui s'adressent à lui; écrit, même des livres sur les sujets les plus intéressants et les plus importants du dogme et de la discipline, et embrasse dans son esprit tout le monde civilisé d'alors.

Il se présente surtout sous l'aspect le plus honorable dans ses rapports avec la cour impériale de Constantinople. Il défend les pauvres habitants des provinces contre les oppressions de cette cour accoutumée aux mesures despotiques, avec la plus grande chaleur et une dignité qui montre bien qu'il était au-dessus de toute considération mondaine. « Il vaut mieux, dit-il, laisser diminuer les revenus de la cour que d'opprimer les sujets à un tel point qu'ils ne puissent plus vivre d'une manière qui convienne à un homme et à un chrétien : l'honneur de Dieu est plus que l'honneur de l'empereur. » Il résiste aussi au patriarche de Constantinople, qui avait la faveur de l'empereur, et qui, regardant Rome comme déjà anéantie par l'irruption des Longobards, croyait pouvoir prendre sans opposition le titre d'évêque œcuménique; Grégoire lui résiste seul, et maintient l'ascendant de l'Église romaine par son inébranlable persévérance dans l'exécution de ce qu'il regarde comme son devoir. Il se dévoue tout entier aux exigences du poste où Dieu l'a appelé; il suit sans dévier le chemin qui lui est tracé, et, en se regardant ainsi comme l'exécuteur des ordres de Dieu, il put se dire *servus servorum Dei*, titre dont quelques papes semblèrent vouloir faire plus tard une dérision.

Pendant que Grégoire avait tout à faire pour défendre et conserver ce qui subsistait encore en Occident de l'édifice de la domination de l'Église romaine, son esprit s'ouvrit une nouvelle carrière d'activité, comme si tant d'affaires ne lui suffisaient pas. Il avait fait connaissance avec des prisonniers anglo-saxons, et conçu le projet de convertir leurs compatriotes au christianisme. Il voulait d'abord entreprendre la mission lui-même; mais son élévation sur le Saint-Siége l'en empêcha; il fut donc obligé d'employer les autres. L'entreprise réussit complètement. Les Anglo-Saxons se convertirent au christianisme, et même au christianisme tel qu'on l'entendait alors à Rome, où la suprématie du pape formait la base du dogme et de l'organisation de l'Eglise, Gré-

(1) Gregor. M. Epist., lib. III, ep. 30. Plus d'une preuve des dangers que faisait courir une telle correspondance, se trouvent dans les lettres de Grégoire, et notamment lib. IV, ep. 2, où on lit ces mots : « Ex scripto fraternitatis tuæ secreto; » et plus loin : « Subtiliter—indicastis. »

goire conquit ainsi par une sorte de surprise les Barbares du nord, qui étaient restés païens jusque-là, ou qui, s'ils étaient chrétiens, se souciaient fort peu de l'évêque de Rome. Grâce à l'influence des missionnaires anglo-saxons qui travaillaient au nord, et des missionnaires italiens qui travaillaient au sud dans l'intérêt du siége de Rome, le royaume des Franks fut gagné à l'Église romaine, et Grégoire, avec sa mission anglo-saxonne, posa le fondement de la suprématie du pape, telle qu'elle fut plus tard généralement reconnue dans tout l'Occident.

Ses sentiments de haine pour les Longobards ne l'empêchèrent pas non plus de travailler de plus en plus à leur conversion. Il écrivit entre autres, à l'occasion d'une peste, à Præjectus, qui était évêque de Narni (1): « Il nous est revenu qu'en punition de ses péchés la ville de Narni est désolée par une peste, et cette nouvelle nous a rempli de douleur. Nous t'envoyons donc notre salut fraternel, et te conjurons instamment de ne pas négliger cette occasion de prêcher les habitants, Longobards et Romains; d'instruire du moins les païens et les hérétiques, afin qu'ils se convertissent à la foi universelle de l'Église chrétienne. La miséricorde et la grâce divines leur seront alors assurées, ou, s'ils quittent ce monde, ils passeront du moins dans la vie éternelle purifiés de leurs péchés. »

Ses rapports avec la reine Théodelinde vinrent fort à propos l'aider dans cette tentative de conversion. Mais il est nécessaire que nous résumions ici l'histoire du gouvernement des ducs jusqu'au temps de Théodelinde.

§ III. *Authari, Théodelinde, Agilulf.*

Après avoir gouverné les Longobards pendant dix ans, les trente-six ducs reconnurent qu'en restant dans cette situation ils succomberaient inévitablement sous les efforts des Romains, parce que l'unité manquait à leurs entreprises, et que chaque duc faisait toujours la guerre isolément et pour son propre compte. Ils restituèrent donc au domaine royal ce que chacun d'eux en avait arraché, élurent un roi d'armée, et leur choix même se porta sur Authari, fils du dernier roi, Kleph. Celui-ci rétablit promptement l'ordre dans l'intérieur de son royaume (585); la condition des propriétés et des droits de chacun fut déterminée avec beaucoup de précision, et l'état de guerre ne se maintint plus que dans les duchés qui avoisinaient les provinces romaines; encore était-il souvent interrompu par des trêves. La paix et le bon ordre régnaient dans l'intérieur du royaume, et la Haute-Italie recouvra une prospérité brillante sous Authari, bien que Grégoire l'ait gratifié de l'épithète de *nefandissimus*, parce qu'il était hérétique, et qu'il faisait la guerre avec vigueur. Les luttes insignifiantes d'Authari avec un de ses gasindes, l'Aleman Droctulf, qui, d'abord prisonnier des Longobards, était ensuite devenu leur duc, et enfin leur ennemi et l'allié des Romains, ainsi que les incursions que les Franks tentèrent en Italie, méritent aussi peu d'attention que les événements du même genre qui étaient arrivés sous le gouvernement des trente-six ducs. Authari défendit le pays; et les places fortes, ainsi que la situation meilleure dont jouissaient les cultivateurs depuis l'état de paix, contribuèrent à rendre cette défense facile. Un événement des plus heureux pour les Longobards fut le mariage d'Authari avec une princesse bavaroise, Théodelinde, de la maison des Agilolfings. Depuis la chute de l'empire des Ostrogoths, les Bavarois s'étaient attachés aux Franks, mais sans devenir leurs sujets,

(1) Gregor. M. Epist., lib. II, ep. 2. Comp. encore, lib. I, ep. 17.

comme les Burgundes et les Thuringes, ou Düringes. Ils conservèrent leurs propres ducs, qui administraient toutes les affaires publiques, et se bornaient à reconnaître la suzeraineté des rois merwinges (mérowingiens). On croit que la race ducale des Agilolfings était liée à la maison des Merwinges par la femme du duc Garibald. Théodelinde était fille de Garibald. Authari envoya une ambassade à celui-ci pour lui demander sa fille. Garibald consentit; Authari voulut alors voir par lui-même sa fiancée, et il accompagna l'ambassade qui se rendit à la cour de Bavière, mais sans se faire connaître aux Bavarois. Un vieux Longobard, qui jouait le rôle d'ambassadeur, se présenta devant Garibald, et déclara qu'il avait mission de voir Théodelinde avant la conclusion des fiançailles. Théodelinde arriva, et Authari, enchanté de son extérieur, dit à Garibald: « La beauté de ta fille la rend digne d'être notre reine; fais-nous donc présenter un verre de vin de sa main. » Théodelinde présenta d'abord la coupe à l'ambassadeur, puis au roi, qu'elle ne connaissait pas, et celui-ci, en lui rendant la coupe, lui toucha furtivement la main, et baisa la sienne à l'endroit où elle avait touché celle de la princesse. Théodelinde rougit, et courut raconter la chose à sa nourrice, qui fut d'avis que ce ne pouvait être que le roi des Longobards lui-même; qu'un autre n'aurait pas osé prendre une telle liberté. Théodelinde aimait déjà passionnément Authari, sans avoir deviné son rang; le prince même quitta la cour de Bavière sans se faire connaître davantage; seulement, lorsqu'ils furent arrivés aux limites de la Bavière, et que les Bavarois qui l'accompagnaient voulurent s'en retourner, il saisit une petite hache qu'il portait, l'enfonça de toute sa force dans un arbre, et dit: « Ainsi frappe le roi des Longobards! »

Cependant les Franks avaient commencé la guerre contre les Longobards, et le duc de Bavière, comme vassal et parent du roi frank, se vit forcé de rompre l'alliance projetée avec Authari. Mais Théodelinde, emportée par sa passion, mit de côté toute considération, et s'enfuit de la cour de son père pour voler auprès d'Authari; elle le fit prévenir de son arrivée, et le mariage fut célébré avec de grandes réjouissances, en présence des ducs longobards et des autres gasindes, non loin de Vérone, à l'endroit où l'Adige descend des Alpes.

Un parent du roi, Ansul, fut assassiné pendant ces noces, sans qu'on pût savoir pourquoi ni par qui; et peu de temps après (5 sept. 591) le roi Authari mourut lui-même empoisonné à Pavie. La famille de Kleph se trouvait éteinte; il ne restait plus qu'un parent éloigné, le duc de Turin, Agilulf, Thuringe de naissance, du fare d'Anaurat. Mais Théodelinde avait tellement séduit par sa beauté et son air décidé les Longobards, qui paraissent avoir été dès lors doués de toute la vivacité italienne, qu'ils voulurent à tout prix la conserver pour reine. Ils lui dirent de se choisir un époux parmi les Longobards nobles, et que cet époux serait leur roi. Elle céda à leur invitation; son choix tomba sur Agilulf de Turin, prince plein de valeur, et que sa haute taille et son esprit supérieur semblaient appeler au commandement: bien qu'aux premières noces de Théodelinde un devin lui eût déjà prédit qu'elle lui appartiendrait un jour, il ne s'attendait pas qu'elle arrêterait son choix sur lui. Elle le fit inviter à se rendre près d'elle, et se porta elle-même à quelque distance au-devant de lui. Elle le rencontra près de Lomello, et ne lui découvrit point d'abord pourquoi elle l'avait mandé; ce ne fut qu'au bout d'un certain temps qu'elle se fit apporter une coupe de vin, et, l'ayant vidée à moitié, elle la présenta ensuite à Agilulf. Il lui baisa la main pour la remercier, et elle lui dit en rougissant qu'il n'était pas bien qu'il baisât la main de celle dont il lui convenait de baiser la bouche; qu'elle était à lui, et qu'il était son roi.

Le mariage fut célébré en novembre 591, et au mois de mai de l'année suivante Agilulf fut solennellement proclamé roi à Milan, dans une assemblée générale du peuple lon-

gobard. Il conclut la paix avec les Franks et les Avares, avec lesquels on avait quelques démêlés, soumit quelques-uns des premiers gasindes et des ducs qui s'étaient opposés à son élection, reprit Perugia, que Romanus, exarque de Ravenne, avait enlevée aux Longobards, et s'avança même jusque dans le voisinage de Rome, où Grégoire acheta sa retraite par une forte somme, parce que la ville était dépourvue de troupes. Il prit encore plusieurs places fortes de la Haute-Italie qui étaient restées jusque-là au pouvoir des Romains, telles que Padoue, Mantoue, Crémone, Monselice et autres.

§ IV. *Progrès de la conversion. — Position du clergé.*

La conversion des Longobards à l'Église romaine fit de rapides progrès sous le roi Agilulf. Théodelinde, comme princesse bavaroise et fille d'une Merwinge, avait été élevée dans la religion catholique. Bien que le clergé frank n'eût pas encore avec l'évêque de Rome des liaisons étroites, comme il en entretint plus tard sous Karl Martell et Pépin, il reconnaissait néanmoins sa suprématie. Théodelinde contribua beaucoup à disposer les Longobards à des mesures plus douces envers le clergé catholique. Elle bâtit un palais et une église à Monza près de Milan : il ne reste plus rien du premier, et l'église est même tombée en ruines ; cependant on peut encore parfaitement voir sa forme : outre qu'elle nous permet de juger de l'état où se trouvaient alors l'architecture et la sculpture, cette église est encore remarquable en ce qu'elle est la plus ancienne église catholique des Longobards, et que cette circonstance lui valut plus tard la suprématie et un privilége politique; c'est là que l'on conservait la couronne de fer, et que plus tard on célébra le couronnement des rois.

Grégoire-le-Grand, tout en cherchant par tous les moyens à se maintenir en de bons rapports avec Théodelinde, pour assurer la protection de cette princesse à ses sujets catholiques et surtout au clergé, n'oubliait rien de ce qu'il devait à son caractère. Dans une circonstance où Théodelinde favorisa un parti ecclésiastique qui ne reconnaissait pas les doctrines du concile de Chalcédoine, il se conduisit avec une dignité et une énergie qui montrèrent bien qu'il aimait mieux tout risquer que de s'écarter en rien de ce qu'il regardait comme son devoir.

C'est à ce caractère à la fois actif et sage, ferme et conciliant, que l'Église romaine doit les progrès marqués qu'elle fit à cette époque, et c'est l'Église romaine avec son esprit d'abnégation et de prosélytisme ardent, avec son clergé enthousiaste et plein de dévouement, qui brisa la première aspérité de la barbarie germanique : une telle Église était indispensable pour une semblable tâche. Non-seulement l'église arienne laissait subsister tranquillement le paganisme, mais elle s'accommodait encore de la barbarie et de l'esprit sauvage des Germains. Il est un point dans l'histoire où pour le temps le catholicisme fut salutaire et nécessaire ; et nous qui jouissons aujourd'hui de la liberté protestante, nous ne devons pas méconnaître ce qu'il a fait de grand à une époque où le protestantisme n'était pas possible. Si Grégoire-le-Grand a combattu pour maintenir la suprématie du siége de Rome, il l'a fait dans l'intime conviction que sans cela tout retomberait dans la barbarie, que l'Église chrétienne perdrait tout son éclat, et le monde chrétien toute sa civilisation. Cette intrépide lutte, cette inflexible résistance de Grégoire, mérite plus d'éloges que la victoire de Karl Martell sur les Musulmans.

La conversion des Longobards à la foi catholique, qui commença sous Théodelinde, chaque jour gagnait du terrain, d'autant plus que chaque jour aussi le peuple s'accoutumait davantage à la langue et aux mœurs

romaines. Aussitôt que les Longobards en furent venus là, le clergé catholique, comme le plus éclairé, obtint la prééminence sur le clergé arien; ce fut surtout dans la partie méridionale du royaume longobard qu'il arriva promptement à cette position (1).

Tout ce que nous savons de l'époque qui précéda la conversion des Longobards, c'est qu'il y avait dans presque toutes les villes un évêque catholique et un évêque arien. Les catholiques ne nous ont rien transmis sur l'état intérieur et la culture du clergé arien, et ce que les ariens eux-mêmes ont écrit à ce sujet est perdu. En l'an 664, le duc Grimoald de Bénévent, qui était lui-même catholique, devint roi des Longobards, et dès-lors les diocèses ariens et catholiques se fondirent ensemble; les évêques ariens s'éteignirent peu à peu, et bientôt la foi arienne disparut tout-à-fait. A dater de l'époque où le clergé catholique resta seul dans le royaume des Longobards, son organisation, en tant qu'elle avait rapport aux affaires ecclésiastiques, fut celle qui était généralement adoptée dans toute l'Eglise catholique romaine. Voici ce que nous savons sur la partie de sa constitution qui avait rapport aux affaires temporelles.

L'Eglise catholique avait une sorte de juridiction civile non-seulement sur ses vassaux libres et sur ses serfs, mais encore sur ses propres membres (2). A la tête des tribunaux ecclésiastiques on trouve un juge ayant les mêmes priviléges que le gastalde royal, et ce juge porte, du moins plus tard (probablement lorsque les institutions frankes s'introduisirent dans le pays), le titre de *vice-dominus* (1). Quelquefois ces vice-domini paraissent former une seule et même personne avec les gastaldes, et comme tels être aussi juges des Longobards libres. Là où des Longobards étaient vassaux de l'Eglise, des Longobards siégeaient aussi comme assesseurs dans le tribunal du vice-dominus (2); là où ce cas ne se rencontrait pas, le vice-dominus n'avait pour assesseurs que des ecclésiastiques. Quand un abbé ou un évêque présidait lui-même le tribunal, son vice-dominus prenait place parmi les assesseurs.

Tant que l'Église catholique fut opprimée dans le royaume longobard, les clercs furent sans aucun doute soumis aux gastaldes royaux comme les autres provinciaux; car les Longobards ne respectaient guère leur caractère d'ecclésiastiques, attendu qu'ils appartenaient à une autre église que la leur. On peut considérer comme un reste de cette ancienne organisation judiciaire que possédait le clergé catholique dans le royaume longobard, un tribunal établi à Capoue, dans lequel un gastalde préside et a pour assesseurs des *nobilissimi judices* et des *clerici*. C'est Théodelinde qui commença à améliorer la situation du clergé catholique du royaume longobard; elle parvint même à obtenir que son fils Adelwald fût baptisé et élevé selon le rite catholique.

(1) Sur la conversion des Longobards dans le duché de Bénévent, comparez di Pietro, *Memorie di Sulmona*, p. 71 et 72.

(2) Que cette juridiction existât déjà du temps des rois longobards, cela semble résulter des lois du roi Aistulf (Aistulphi Legg. 8); mais j'avoue que je ne comprends pas très clairement sa loi, notamment le sens du mot *compositio*, et des mots *causa regia*.

(1) Quelquefois on rencontre aussi dans les territoires longobards des vicomtes, *vice-comes*, et même à une époque où les titres de gastalde et de vicomte sont tout-à-fait confondus. Le vice-dominus serait donc un vice-gastalde, un homme qui, au nom de l'Église, exerçait les fonctions qui revenaient proprement au gastalde.

(2) On trouve dans Blasio (*Ser. princ. qui Long. temp. Salern. imper*, actes 101 et 102), un vice-dominus cité comme *judex* dans une cause qui regarde évidemment des gens vivant sous la loi longobarde.

§ V. — *Adelwald.*

Pour prévenir toute espèce de troubles et de violences en cas que le roi vînt à mourir, Adelwald encore enfant fut associé à son père Agilulf en 605, et à la mort de celui-ci, en 615, il lui succéda comme roi, sous la tutelle de Théodelinde. Ce fut principalement pendant sa régence que cette princesse fit partout rebâtir les églises catholiques et les dota de riches revenus ; ce fut aussi vers cette époque que fut fondé le couvent de Bobbio. Il est possible que cette conduite en faveur des catholiques eût déjà beaucoup irrité les Longobards contre le gouvernement; mais Adelwald devint encore plus odieux à toute la nation, lorsque, après la mort de sa mère Théodelinde, il prétendit ne plus reconnaître de limites à sa puissance, et régner en tyran. Il se prit particulièrement d'un caprice pour les Romains contre ses compatriotes, voulut empêcher ceux-ci de faire des incursions sur les territoires romains indépendants, et se montra plutôt l'ennemi que le roi de sa nation.

Après un règne de dix ans, il fut précipité du trône par les siens, et forcé de prendre du poison en 625.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES LONGOBARDS DEPUIS ADELWALD JUSQU'A LIUTPRAND.

§ Ier. — *Ariowald.*

Après la mort de Théodelinde, nous voyons son souvenir revivre encore long-temps dans sa race et dans le respect qu'on lui accordait; en effet, le temps de la plus grande prospérité du royaume longobard se lie à Théodelinde et à sa famille. Après la mort de son fils, le mari de sa fille Gundeberge, Ariowald, du fare de Capui, lui succéda : par sa beauté et son air intrépide, Gundeberge rappelait sa mère Théodelinde, et elle sut gagner les cœurs de tous, excepté celui de son mari. Ariowald était devenu roi par le droit de Gundeberge, fille de roi ; peut-être le lui fit-elle sentir et se mêla-t-elle des affaires du gouvernement, comme sa mère l'avait fait jadis ; peut-être même voulut-elle prendre plus d'influence qu'il ne convenait à la position d'Ariowald. Une calomnie circula contre elle dans la cour ; on l'accusa d'avoir des liaisons criminelles avec Taso, duc de Frioul, et de vouloir empoisonner Ariowald pour élever Taso sur le trône. Ce bruit vint fort à propos fournir un prétexte à Ariowald pour se débarrasser de Gundeberge ; il la fit arrêter et transporter au fort de Lomello. Le roi des Franks, Dagobert, s'intéressa à titre de parent en faveur de Gundeberge, et comme il n'y avait pas d'autre moyen de prouver son innocence ou sa culpabilité, on décida qu'on s'en remettrait, selon la coutume longobarde, au jugement de Dieu, c'est-à-dire à un duel entre le calomniateur, un certain Adalolf et un champion de la reine. Adalolf succomba et Ariowald ne put plus interdire à Gundeberge de reparaître à la cour comme reine. Le règne d'Ariowald fut fort paisible, et lorsqu'il mourut en 636, il eut pour successeur (par le choix de sa femme Gundeberge) Rothari, du fare d'Arados, arien et duc de Bénévent.

§ II. — *Rothari et Rodoald.*

Deux actes importants ont acquis au roi Rothari une place distinguée dans l'histoire de son peuple. Le premier, c'est la conquête des côtes de la Haute-Italie restées jusque

alors au pouvoir des Romains, des côtes de Gênes et de la Lunigiana, de tout le littoral depuis les frontières de Burgundie (Bourgogne) jusqu'à la Toscane. Le second est d'une plus grande importance encore, c'est la publication des lois, ou plutôt des coutumes longobardes. Pour réprimer les injustices et les désordres, pour prévenir autant que possible le recours à la violence dans les causes particulières, il ordonna de recueillir les lois longobardes, telles que les coutumes et l'usage les avaient établies, et les fit transcrire comme un code. Bien que dans quelques-unes de ses dispositions, par exemple dans l'élévation des compositions pour les meurtres on reconnaisse l'empreinte de l'esprit réfléchi de Rothari, l'ensemble des articles, tels que nous les avons exposés plus haut, se rapproche cependant trop des autres codes germaniques et notamment du code anglo-saxon, pour qu'on ne doive pas supposer qu'en général nous avons ici devant les yeux une grande partie du vieux droit germanique. Il faut regarder comme une disposition nouvelle, introduite par la situation où se trouva ce peuple en Italie, la sévérité avec laquelle sont punies toutes les entreprises contre le roi: après que le peuple eut abandonné son pays natal, sa religion, qu'il eut oublié l'ancienne manière de penser et presque toutes les coutumes nationales, on ne pouvait plus guère compter sans doute sur l'ancien lien religieux, qui unissait le roi et ses compagnons. Ce dut donc être une nécessité pour Rothari de protéger autant que possible la dignité royale par une loi. Soixante-dix ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'invasion en Italie, et bien qu'aucun roi n'eût régné plus de dix ans, Rothari était cependant déjà le septième qui depuis lors fût monté sur le trône. De ses prédécesseurs, il n'y avait eu que deux, Agilulf et Ariowald, qui eussent fini par une mort naturelle (et encore qui sait quelle fut la mort du dernier); tous les autres avaient péri par le meurtre ou le poison.

Après avoir publié les lois du peuple en 644, Rothari vécut encore jusqu'en 652. Son fils, qui lui succéda, régna peu de temps; il fut assassiné par un Longobard qui l'avait surpris en adultère avec sa femme, et ce fait nous prouve combien les précautions que Rothari avait établies étaient encore insuffisantes pour garantir la sûreté du souverain. Il serait curieux, comme indice de l'état intellectuel du peuple longobard, de connaître la décision judiciaire qui fut prononcée sur ce fait; car deux lois se trouvaient ici en opposition: l'une met l'adultère à la discrétion du mari offensé sans exception, et l'autre prescrit la peine de mort sans exception contre celui qui attente à la vie du roi. La postérité de Théodelinde s'éteignit avec Rodoald; mais il paraît que son souvenir était encore si vivant dans la nation, qu'on ne voulut point sortir de sa famille, et que l'on choisit pour roi Aripert, fils de son frère Gundwald, qui s'était enfui avec elle de la Bavière en Longobardie et y était resté.

§ III. — *Ligne des souverains bavarois.*

Aripert, comme Bavarois, était catholique, et de même que sa tante Théodelinde et ses cousins, le roi Adelwald et la reine Gundeberge, il favorisa le clergé catholique et bâtit des églises catholiques, de manière que les Longobards s'attachèrent de plus en plus à l'église romaine. Du reste le règne d'Aripert s'écoula assez paisiblement; il mourut en 663 et laissa son royaume à ses deux fils, Bertari et Gundepert. C'était la première fois, depuis l'entrée des Longobards en Italie, qu'un roi avait laissé deux fils. Leur exemple montre que les Longobards avaient le même droit héréditaire que les Franks, c'est-à-dire que les fils du roi avaient droit à une égale portion de l'héritage. Gundepert, ou Godebert établit sa résidence à Pavie, séjour ordinaire des rois longobards; Bertari à Milan, la plus grande ville du royaume. Il était impossible qu'ils restassent long-temps unis. Déterminer

les frontières de chacun des deux états, et l'étendue de la puissance de chacun des deux rois n'était guère plus possible, puisque, depuis l'établissement de la nation en Italie, la puissance royale avait toujours été monarchique. On ne pouvait pas davantage songer à partager le royaume en deux portions distinctes, parce que le peuple ne se serait pas laissé diviser ainsi; et en outre il était naturel que toutes les haines et toutes les querelles privées des grands se rallumassent, parce que chacun trouvait un appui près de l'un ou de l'autre roi. Chaque parti se rattachait donc à une des deux cours, et, au lieu d'étouffer par son pouvoir suprême toutes les divisions privées, le roi y était entraîné lui-même. Il était dans la nature des choses qu'aussitôt que les grands auraient un intérêt à voir les deux rois ennemis, on trouverait moyen de faire naître cette inimitié. Les ducs les plus puissants, Garipald, duc de Turin, Grimoald, duc de Bénévent, s'étaient rangés du côté de Gundepert. Mais lorsque Grimoald reconnut la faiblesse des deux rois, et qu'il vit le mécontentement éclater contre eux, particulièrement dans la partie méridionale du royaume, il tira de son duché de Bénévent, qu'il laissa à son fils Romuald, une nombreuse armée, se fortifia de recrues de l'Ombrie, de la Tuscie, d'Amelia; Garipald s'unit à lui, et le roi Gundepert, qui croyait que Grimoald venait réclamer son secours, fut grandement trompé. Grimoald fut bien accueilli à Pavie, et logé même dans le palais royal; mais le lendemain de son arrivée, lorsque Gundepert vint lui souhaiter la bien-venue et l'embrasser, il tira son épée et l'en perça. Heureusement Reginpert, fils encore enfant de Gundepert, fut sauvé par de fidèles serviteurs et élevé en secret. Quand Berthari apprit le crime de Grimoald, et qu'il entendit parler de son nombreux entourage, il prévit que l'assassin se tournerait bientôt contre lui-même. Comme il ne se croyait pas en état de résister à un pareil adversaire, il prit la fuite, et se rendit près du khan des Avares en Hongrie, laissant derrière lui sa femme Rosalinde et son fils enfant Kunipert, que Grimoald bannit bientôt. Le meurtre de Gundepert appelait la vengeance de famille; elle ne tarda pas à trouver un bras qui se chargea de remplir le devoir qu'elle imposait. Un de ses parents, qu'on méprisait à cause de sa petitesse qui le rendait indigne de l'autorité royale, était resté tranquille à Pavie. Pour venger son cousin, il se plaça le jour de Pâques sur les fonds baptismaux de l'église St-Jean à Pavie, où il savait que la cour devait se rendre, et lorsque Garipald, duc de Turin, qui avait trahi et livré Gundepert à Grimoald, arriva près de lui, de sa position élevée il lui plongea son épée dans le cœur.

§ IV. — *Grimoald.*

Grimoald, pour joindre un titre légitime à sa puissance, força la sœur de Gundepert, la petite-fille de Théodelinde (le droit de monter sur le trône restait toujours à sa famille), à l'épouser. Bertari, son frère, entendit parler de cette nouvelle alliance, et crut pouvoir trouver par là un moyen de vivre en repos parmi les Longobards. Grimoald lui donna un sauf-conduit; mais, lorsqu'il arriva à Pavie, l'usurpateur voulut le faire assassiner, et Bertari ne parvint qu'avec peine à se sauver en France. Les Franks épousèrent sa cause, et entrèrent en Italie; mais ils furent complètement battus près d'Asti, en 665, et Grimoald se maintint comme roi des Longobards, contre les troupes de l'empereur d'Orient qui voulait reconquérir Bénévent, contre ses propres ducs qui se révoltèrent, et contre les Avares qu'il avait appelés à son secours, et qui ne voulaient plus quitter le pays. Grimoald mourut en 671.

Le règne de Grimoald est très-important pour le royaume longobard, sous un double point de vue : d'abord ce fut sous lui, catholique, que la conversion des Longobards fut achevée ; l'Église romaine devint dominante chez eux, et on vit, à dater de cette époque, un clergé riche et influent, qui travaillait beaucoup plus dans l'intérêt de l'évêque de Rome que dans celui des rois longobards, se produire peu à peu et établir sa prépondérance. Ce fut là le principe de désordres continuels, parce que l'intérêt politique des Longobards était contraire à Rome, et les portait à soumettre cette ville et son évêque, tandis que l'intérêt religieux savait procurer à cet évêque la plus grande autorité, même parmi les Longobards qui lui étaient hostiles. Ce qui rendit encore cette division d'intérêts plus féconde en conséquences, ce fut l'usurpation de Grimoald ; il était arrivé au trône par le meurtre, contre les droits des héritiers légitimes : il fut obligé, pour se soutenir, de récompenser par des biens et des honneurs extraordinaires les grands qui l'avaient aidé dans son usurpation, et depuis cette époque la subordination des grands longobards aux rois devint encore plus relâchée qu'elle ne l'avait été auparavant. Les ducs n'agissaient plus comme délégués du roi ; ils avaient plutôt l'air de princes indépendants, et semblaient occuper vis-à-vis de leur souverain la même position que prirent plus tard les ducs allemands vis-à-vis de l'empereur.

L'illégitime expulsion de l'ancienne famille royale, l'influence de l'intérêt papal, et la conduite toujours plus indépendante des ducs longobards envers le roi, telles sont les causes qui, après la mort de Grimoald, amenèrent une série de luttes et de haines de famille auxquelles les peuples voisins prirent aussi quelquefois part, et qui préparèrent la ruine du royaume.

§ V.—*Depuis la mort de Grimoald jusqu'à l'avénement de Liutprand.*

Immédiatement après la mort de Grimoald, son fils Garipald fut chassé par Bertari, qui revint et ramena avec lui sa femme Rosalinde et son fils Kunipert. Bertari régna jusqu'en 680 ; en 679 il s'était associé son fils Kunipert. Celui-ci lui succéda, et régna jusqu'en 702, presque constamment en guerre avec ses ducs. Le neveu de Bertari, Reginpert, était aussi rentré avec lui, et avait régné comme duc de Turin. Il était plus proche parent de l'aïeul commun, Aripert Ier, que le fils de Kunipert, Liudepert ; en conséquence il se révolta contre lui pour le détrôner et se mettre à sa place. Reginpert étant mort, son fils Aripert poursuivit l'entreprise. Liudepert, qui était encore enfant, succomba et fut tué ; Rothari, un des ducs de Liudepert, qui se fit alors proclamer roi contre Aripert II, succomba également et fut tué. Un autre partisan puissant de Liudepert, Ansprand, s'échappa par Como et Chiavonna, et se sauva à Coire, qui appartenait alors aux Bavarois. Les parents d'Ansprand qui tombèrent entre les mains d'Aripert furent maltraités de la manière la plus cruelle : son fils eut les yeux crevés ; on coupa le nez et les oreilles à sa femme et à sa fille. Pendant ce temps Ansprand, fixé à la cour des Agilolfings en Bavière, méditait sur les moyens de tirer vengeance de telles atrocités. Le plus jeune de ses fils seul, Liutprand, était aussi parvenu à se réfugier en Bavière sain et sauf. En 712, le duc de Bavière se laissa enfin persuader de prêter son appui à Ansprand. Celui-ci et son fils Liutprand entrèrent dans le royaume d'Aripert à la tête des Longobards exilés et des troupes auxiliaires bavaroises. Aripert marcha à leur rencontre et les battit. Mais, soit que peut-être il craignît la trahison, soit pour tout autre motif inconnu, il se retira immédiatement à Pavie avec son armée, donna ainsi à ses ennemis l'occasion de se rallier, et ôta le courage à ses partisans. Ansprand et Liutprand le suivirent. A Pavie même Aripert ne

se crut pas encore en sûreté ; les siens, qui regardaient la retraite comme une honte, s'aigrirent et le traitèrent de lâche ; il prévit leur défection, et, pour échapper à la terrible vengeance qu'Ansprand ne manquerait pas d'exercer sur lui, il forma la résolution de s'enfuir chez les Franks. Il prit de l'or sur lui autant qu'il en pouvait porter, s'échappa de la ville pendant la nuit, et voulut traverser le Tésin à la nage, pour fuir sans être aperçu de ses ennemis. L'or qu'il portait le fit enfoncer ; il ne put lutter contre le torrent, et se noya. Ansprand fut alors proclamé roi des Longobards. Gundepert, frère d'Aripert, s'enfuit chez les Franks avec ses fils et beaucoup d'autres Longobards qui tenaient encore pour la famille de Théodelinde.

Ansprand ne régna que trois mois ; il mourut en 713, et eut pour successeur son fils Luitprand, prince habile et plein de courage, dont l'énergie personnelle put encore maintenir pour quelque temps l'unité du royaume longobard, malgré la division de tous les intérêts. Son histoire, et le tableau de la période suivante jusqu'à la chute du royaume, forment un tout trop intimement lié pour qu'on puisse les traiter séparément ; nous les exposerons donc dans un chapitre spécial. Mais, avant d'entamer ce chapitre, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur les changements qui se sont opérés dans la manière d'être des Longobards depuis leur invasion en Italie, et d'examiner en même temps les conséquences de la domination longobarde pour la formation du caractère national italien ; cet examen doit avoir sa place ici, parce que jusqu'à Théodelinde le caractère longobard est resté uniquement ou purement germanique ; de cette époque à Luitprand une révolution s'est faite dans la manière de sentir, de penser, d'agir, de la nation ; et depuis Luitprand les Longobards se montrent Welches dans toute leur manière d'être : de ce qui appartient à la vie pratique, les lois, les institutions et le langage se sont seuls conservés, bien qu'avec des modifications considérables, amenées par les édits des rois, et aussi par l'effet des circonstances. Dans les rapports privés, on cite encore le duel comme maintenu et subsistant; mais aussi il est condamné par l'opinion de la meilleure partie du peuple longobard, qui incline de plus en plus vers l'esprit romain. Si l'on ne se rend pas un compte clair de cette révolution survenue dans tout ce qui n'appartient pas à la vie positive, il est impossible de comprendre la période suivante de l'histoire longobarde ; on ne la saisit alors que d'après certaines apparences extérieures ; son caractère intime échappe; on prend pour de la dépravation le chaos de la vie germanique, et c'est ainsi que l'on représente toute cette période comme une période de corruption, ce qui n'est point conforme à la vérité. En Italie l'élément germanique pur ne se conserva point ; il était de long-temps destiné à la destruction ; il fallait qu'une époque de corruption dans le sens propre survînt ; car c'était d'elle que devait sortir le nouveau peuple ; ainsi donc, plus nous voyons l'élément germanique marcher rapidement à sa révolution en Italie, plus nous devons nous féliciter, si nous voulons que son développement dans l'histoire présente un véritable intérêt.

§ VI.—*Conséquences morales de la domination longobarde pour l'Italie.*

La suite la plus importante que la domination longobarde ait eue pour l'Italie, c'est le changement complet du caractère des Italiens. Depuis le temps où Rome s'était emparée de la souveraineté de toute l'Italie, jusqu'à l'invasion des Longobards, les habitants du pays s'étaient montrés en général fort dociles, du moins soumis et obéissants. Depuis l'invasion, au contraire, on voit se développer avec une extrême rapidité une liberté

effrénée dans la manière de penser et d'agir, liberté qui depuis a toujours distingué les Italiens par dessus toutes les autres nations européennes. Il faut évidemment en chercher le premier germe dans la nature du pays; un sol, un climat germanique ne pourraient pas seuls produire un semblable esprit. Mais cette cause ne trouva occasion de manifester sa puissance que quand cet antique respect des Romains pour la loi, cette obéissance abstraite furent anéantis. Plus tard on retrouve bien quelque chose d'analogue à ce respect romain pour la loi dans la république de Venise, dans la hiérarchie de Rome, et parmi les bandes de brigands des Abruzzes; mais ce second trait du caractère italien, ce penchant pour une existence légale abstraite a disparu dans les temps modernes, c'est-à-dire depuis l'invasion des Longobards, et l'impatience de tous les freins qui peuvent gêner dans ses actes l'homme doué de courage a de plus en plus pris sa place. Une liberté illimitée, qui ne veut admettre aucune restriction précise, qui aime le vague; une liberté qui ne craint rien, mais qui aussi ne respecte rien, et qui perd ainsi toute énergie dans le désaccord ou plutôt la divergence des efforts individuels, tel est le trait caractéristique que l'arrivée des Longobards a donné à l'Italien. Il s'entend de soi-même que, quand nous parlons ici du caractère de la nation italienne, nous ne voulons pas dire que chaque individu, ni même la majorité des individus aient ce caractère : dans chaque peuple le nombre des natures négatives l'emporte sur celui des natures opposées;

L'anime triste di coloro,
Che visser senza infamia e senza lodo.

L'histoire ne peut s'occuper de tels individus; ils forment comme le ciment que le maçon jette entre les pierres, et le gravois qu'il met sous le pavé. Quand on veut déterminer quel est le génie d'un peuple, il faut se faire cette question : Qu'est-ce qui distingue les supériorités intellectuelles et politiques? qu'est-ce qui donne la puissance chez ce peuple? Or les Italiens qui se sont distingués, soit dans les sciences, soit dans la politique, présentent presque tous le caractère que nous venons de tracer; la liberté du tyran est le but où aspire l'Italien. C'est en général ce qui ressort de toute l'histoire d'Italie depuis l'invasion des Longobards; et quand un Italien éminent s'est écarté de cette direction, il n'a presque jamais été compris.

On peut attribuer cette révolution dans le caractère des Italiens à deux causes : 1° les Longobards envahisseurs étaient une colonie; 2° sur tous les points, les frontières des Romains étaient proches, et donnaient ainsi à tous les habitants de l'Italie beaucoup plus d'indépendance qu'ils n'en auraient eu sans cela. Expliquons-nous, et arrêtons-nous un instant sur ces deux points de vue historiques.

Un peuple qui habite un pays de temps immémorial, qui y a goûté largement la joie et la douleur, s'unit au sol, et croît, pour ainsi dire, avec lui. Les souvenirs historiques, les traditions, qui se transmettent même dans les basses classes, quoique défigurés, les monuments, les lieux de réunion, les édifices, tout rappelle le passé, qui se présente à chaque individu comme un legs de famille; le climat et le sol ont influé sur le genre de vie. Par toutes ces causes réunies, les fêtes et la vie publique, de même que les jouissances plus douces du cercle domestique, ont acquis je ne sais quoi d'intime, de national, je ne sais quelle couleur locale, si je puis ainsi dire, que l'art peut développer, mais qu'il ne peut jamais créer. Le pays est un séjour ami, qui plaît même à ceux qui le visitent, et la vie y suit un cours si bien réglé, que les passions humaines ne peuvent s'égarer qu'en se jetant violemment en dehors du cercle profondément tracé.

Tout change, si les mêmes hommes, qui dans leur patrie mènent une vie si intime et si réglée, se lèvent pour se transporter sous un nouveau ciel. Déjà la migration seule bouleverse tout. Des positions et des rapports inaccoutumés appellent des mœurs et des

règles inaccoutumées. Dans la patrie, la vie se contrôlait d'elle-même ; pendant la migration, c'est impossible ; là il est facile au fils de faire ce que le père n'apprend jamais ; et le père et l'époux sont contraints de pardonner à la fille et à l'épouse beaucoup de choses, qui auraient difficilement obtenu de l'indulgence dans la vie paisible de l'ancienne patrie. On continue la marche, et la mauvaise action de la veille est bientôt oubliée à l'aspect du nouveau paysage que le soleil du matin vient éclairer. Des hommes qui dans leur ancien séjour ne s'étaient jamais approchés, se trouvent en contact immédiat pendant l'expédition ; la maladie, l'embarras du moment, le manque d'espace pour s'étendre, concourt à susciter beaucoup de choses qu'on n'aurait jamais vues sans cela ; les femmes et les enfants, privés de la protection de leur père ou de leurs frères par la mort ou par des accidents, sont forcés de rechercher la bienveillance d'autres hommes ; en un mot, la migration seule opère une révolution dans toute l'existence, brise presque tous les liens de la vie domestique, et ne présente pas le moindre moyen de réparer le mal : d'un autre côté se développent la force et l'énergie individuelles, qui sont si souvent dépourvues de modération et de prudence ; elles se complaisent aux dangers et aux situations inattendues, et celui qui ose et fait le plus obtient le plus d'estime ; son audace et son activité jettent un tel éclat, que toutes ses autres qualités qui sont moins estimées pâlissent devant celles-là comme les étoiles devant le soleil.

L'expédition, conduite par de hardis aventuriers, est bien maintenue dans une sorte d'ordre extérieur ; mais elle manque intérieurement du frein des mœurs et des opinions traditionnelles ; et quand elle arrive dans le nouveau pays, objet de ses désirs, il faut qu'elle commence par l'arroser de sang pour s'en emparer ; car tout ce qu'elle y trouve s'oppose à son usurpation, ou du moins la voit d'un mauvais œil. Ceux que la migration avait réunis se dispersent ensuite dans des demeures contestées ; ils voient devant eux des ennemis armés, autour d'eux un peuple forcément soumis, dont ils ne comprennent point le langage, dont ils ne connaissent point les besoins, dont la mauvaise volonté pour eux ne fait que prolonger leur irritation. Le sol que chaque individu s'est acquis, il le regarde comme une propriété peu sûre ; était-il pauvre auparavant, son acquisition nouvelle est loin de répondre à ses espérances ; était-il riche, rien ne peut le contenter ; aucun souvenir de famille n'est lié à son domaine, à la contrée qu'il habite. Le danger qui résulte d'une occupation violente dure encore long-temps, et lors même qu'il cesse, le conquérant reste toujours dans une position hostile vis-à-vis des vaincus : il ne faut donc pas penser à lui imposer des lois sévères ; il agit pour ainsi dire à sa guise, à ses risques et périls, s'accoutume peu à peu à ne point mettre de frein à ses caprices, et c'est ainsi que l'anarchie et l'immoralité se répandent partout, et portent partout le désordre et la dévastation.

Dans les colonies que l'on n'est pas obligé de fonder l'épée à la main, il y a moins de motifs d'immoralité, et cependant qui ne connaît le triste caractère des états les mieux réglés du Nouveau-Monde ? Combien le désordre dut être plus effréné et plus terrible chez les Longobards, lorsqu'ils s'établirent en Italie ! L'amour de la patrie et le besoin de la patrie sont la source de tous les sentiments tendres, de toutes les vertus ; et cet attachement, les Longobards ne le connaissaient déjà plus quand ils se mirent en marche pour l'Italie ; il y avait déjà nombre d'années qu'ils étaient accoutumés à la vie nomade.

Que personne n'objecte que la vertu, que l'âme germanique préservèrent les Longobards de la corruption. Les croisés étaient animés de l'esprit chevaleresque, de principes chrétiens, et avaient un but sacré, outre l'esprit germanique ; et cependant à quels excès on s'abandonna pendant ces expéditions faites en l'honneur de Dieu ! Les armées ou les peuples des migrations renferment un mélange analogue à celui des croisades. Un prince ou

un chef forme avec ses gasindes et ses vassaux un noyau d'armée souvent très petit, auquel se joignent les princes sans états, les nobles sans fortune, les malfaiteurs et les hommes exilés pour s'être vengés par un meurtre (Βάραγγος, en vieux saxon *warag;* en longobard *warangi* ou *warengangi*), des guerriers avides d'aventures, qui arrivent de toutes les nations germaniques, souvent même de celles d'une autre race. C'est ainsi que l'histoire cite comme faisant partie de l'expédition des Longobards, des Saxons et des Gépides, des rois de Thuringe et de Bavière et un duc d'origine alemanique. Cela suffit pour prouver que les Longobards, lorsqu'ils arrivèrent en Italie, formaient un amas de peuple aussi bigarré qu'en put former plus tard une armée de croisés. Or chacun conviendra facilement que ce mélange de nations de toutes les parties du monde n'est pas de nature à contribuer au perfectionnement des mœurs.

En partant de la supposition que, bien que maintenus dans une espèce d'ordre extérieur par les lois et les magistrats, les Longobards comme colons étaient un peuple dépourvu de mœurs, il nous sera facile de montrer la pernicieuse influence que dut exercer sur eux le voisinage des frontières romaines partout si rapprochées. Qu'auparavant il nous soit permis d'ajouter encore cette remarque, que dans les districts du royaume longobard qui furent les premiers occupés il n'y eut presque aucun mariage, par conséquent point de fusion entre les deux peuples, et que la division des vainqueurs et des vaincus se maintint de cette manière beaucoup plus long-temps que dans les états des Wisigoths, des Burgundes, etc., où des classes entières de Romains conservèrent leurs richesses et leurs honneurs, et servirent ainsi à familiariser promptement les envahisseurs avec leurs nouvelles demeures.

Le royaume longobard était en quelque sorte (pour me servir d'une image vulgaire) la jambe de la botte de l'Italie; car il comprenait tout le milieu du pays, pendant que les Romains jusqu'à Rothari occupaient toute la partie occidentale depuis les frontières des Franks (à l'exception d'un territoire de quelques milles d'étendue en Toscane) et toutes les côtes orientales depuis les frontières des Avares, espace fort resserré qui les rapprochait constamment de toutes les possessions des Longobards; cette proximité rendait impossible l'administration de la justice. Il était facile à chacun de franchir la frontière du royaume, et en dépit de toutes les lois pénales, on trahissait son seigneur, on tuait et on volait, parce qu'on n'avait besoin que de fuir pour échapper à tout châtiment. Depuis que Rothari avait conquis les côtes de Gênes, les Longobards du nord de l'Italie fuyaient en Bavière et chez les Avares. Au centre et au sud, les possessions romaines offraient un asile à quiconque avait commis un crime, à tout malfaiteur. On comprend que l'histoire ne cite que rarement l'exemple de simples particuliers qui aient ainsi fui; l'histoire ne s'occupe presque toujours que de la généralité; mais les lois que rendit nécessaires cet état de choses (1) prouvent ce qu'il en était; de plus nous voyons les ducs et les princes, depuis la fuite de Rosamunde, se réfugier en grand nombre chez les Romains; et si un roi longobard est parvenu quelquefois par son énergie et sa sévérité personnelles à rétablir un certain ordre, il est cité dans l'histoire comme un phénomène extraordinaire. L'homme qui déjà n'était retenu par aucun respect pour les mœurs paternelles, qui n'éprouvait presque aucun sentiment tendre, ne devait plus connaître de frein, quand il était ainsi sûr de l'impunité; et quand même il ne commettait aucun crime qui le forçât à fuir, il se réjouissait cependant à l'idée qu'il pouvait agir en tout selon ses caprices, sans avoir à redouter aucun châtiment. Ce qui avait lieu chez les Longobards se trouvait au même degré chez les Romains. Des fugitifs romains distingués obtenaient comme *warangi* asile et bon ac-

(1) Roth., Legg. 3—4.

cueil près des Longobards. Ces deux nations étaient donc juxta-posées comme deux matières dissolvantes qui se rongent mutuellement, et chaque jour le principe dissolvant pénétrait plus avant dans le corps attaqué. C'est cette situation qui a donné naissance au caractère des nouveaux états italiens. C'est alors que commença à se former déjà cette liberté sans frein qui échappe à un maître trop sévère en passant dans les rangs de ses ennemis. Les Italiens ont dit de bonne heure et sans vergogne : Celui qui veut vivre libre doit servir deux maîtres; et cette maxime est restée le fondement de leur politique pendant tout le moyen-âge. D'abord ce sont les rois longobards et les empereurs romains qui constituent les deux maîtres à servir; dans la suite, lorsque les Romains furent trop faibles, les Longobards cherchèrent les deux maîtres parmi eux, et toutes les fois qu'un roi voulait gouverner avec fermeté, exiger une obéissance trop rigoureuse, ils lui opposaient un anti-roi ; quelquefois aussi l'évêque de Rome remplaça l'empereur dans cette politique de bascule, qui a survécu au royaume longobard. Les différents rois de la famille karolingienne, Berengar, Guido, etc.; puis les anti-rois allemands, ou le père et le fils, puis le pape et l'empereur, et enfin les Allemands et les Français, ont toujours formé en Italie deux puissances en présence l'une de l'autre, parce que toujours il a été facile de créer un parti contre le souverain régnant. La légèreté de la liberté italienne, et les motifs de cette liberté tout individuelle, ont constamment fait obstacle à l'établissement de la véritable liberté politique, parce que toujours celle-ci a échoué contre les passions des particuliers, contre l'arbitraire que chaque individu réclamait pour soi. C'est ainsi que les Italiens sont restés une *gente inconsolabile* (une nation inconsolable), un peuple à qui personne ne rend justice !

Outre qu'ils ont fourni cet élément au caractère italien moderne, les Longobards ont encore concouru, du moins indirectement, à former une seconde base de la civilisation italienne.

Le système d'extermination qu'ils poursuivirent contre tout ce qu'il y avait de Romains dans les territoires occupés par eux, fit que ceux-ci demeurèrent plus purs de tout mélange dans les territoires où ils se maintinrent, et il en résulta qu'en Italie les deux éléments de la vie romane, le romain et le germanique, ne se fondirent pas aussi complètement qu'en France et en Espagne. Ici la fusion fut telle, que les deux éléments en formèrent un troisième tout-à-fait différent de l'un et de l'autre. Longtemps après la fondation du royaume longobard, des institutions, une langue et une civilisation purement romaines subsistaient encore dans une grande partie de l'Italie. Plus tard aussi, de toutes les nations romanes l'italienne fut celle qui resta le plus attachée à l'esprit antique, parce que les efforts et la domination de l'Église procurèrent la victoire aux éléments romains et à la civilisation qui leur répondait. A la vérité le germanisme resta long-temps dominant dans les affaires et les institutions temporelles (dans la circonscription de l'ancien royaume longobard) ; mais lorsque enfin tout commença à s'ordonner avec réflexion dans les villes, on s'écarta de plus en plus de l'élément germanique, on préféra les anciens plus civilisés, et l'on imita leur organisation politique. Le droit romain s'est conservé en vigueur dans une grande partie de l'Italie, et lorsque l'ancienne littérature classique sortit du tombeau dans lequel elle avait reposé durant le moyen-âge, ce furent les Italiens qui, de tous les peuples de l'Europe, surent le mieux se pénétrer de l'esprit antique et le reproduire.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DES LONGOBARDS JUSQU'A LA FIN DE LEUR DOMINATION.

§ Iᵉʳ. — *Liutprand et Hildeprand.*

A peine Liutprand était-il monté sur le trône, qu'un de ses parents, Rothari, conspira contre lui, et voulut recommencer l'ancien jeu des guerres civiles. Rothari avait pris des mesures pour faire assassiner Liutprand dans une assemblée; mais celui-ci fut averti à temps et le prévint. Le caractère personnel de Liutprand parut bientôt si héroïque aux Longobards, que tous le révérèrent, et, depuis le législateur Rothari, aucun roi n'avait joui d'une estime aussi générale. Un trait qu'on raconte de lui le caractérise tout entier, et offre un bel exemple de la manière chevaleresque dont il imposait à ses sujets. Deux de ses gasindes avaient projeté de l'assassiner; il l'apprit, et se rendit seul avec eux dans un bois épais, tira son épée, et leur proposa d'engager un combat à mort : cette proposition inattendue leur causa tant de trouble et de honte, qu'ils se jetèrent à ses pieds, et lui demandèrent grâce. C'est ainsi que Liutprand sut contenir le peuple entier des Longobards, qui déjà ne pouvait plus qu'à peine supporter un bon roi, et que l'énergie du prince put seule dompter, de même qu'un cheval fougueux ne peut être dompté que par un cavalier plus fougueux encore. Aussi toute l'histoire de Liutprand ne se compose que de récits de bataille.

Les améliorations et les additions qu'il fit au droit longobard sont principalement relatives au droit civil, et se distinguent surtout des lois de Rothari en ce qu'elles présentent partout des traces d'un esprit qui cherche à s'accommoder à la nature du pays, qui se rapproche non-seulement de la manière de penser, mais même des institutions romaines. Tout ce qui, dans les édits de Liutprand, a trait aux affaires ecclésiastiques, est d'une bonne catholicité; il paraît même que, dans sa vieillesse, il poussa quelquefois le zèle religieux un peu trop loin (1). Il poursuivit et interdit avec rigueur les derniers débris du paganisme, les magiciens et les sorciers, les sacrifices au pied des arbres, et les prières au bord des sources (2).

Il maintint et fortifia l'antique alliance des Longobards avec les Bavarois; il épousa une princesse bavaroise, Gertrude, qui ne lui donna qu'une fille. Ce fut sous lui que les rapports avec le siége de Rome prirent le plus de développement. D'abord il favorisa

(1) Liutpr. Legg., lib. v, l. 1.

(2) Liutpr. Legg., lib. vi, l. 30—31.

en tout l'évêque de Rome. L'église romaine avait possédé autrefois des propriétés considérables dans le nord de l'Italie, et nommément dans les Alpes Cottiennes, de même qu'en Sicile, en Provence, et en d'autres parties de l'Occident. Les Longobards s'en étaient d'abord saisis comme d'une bonne proie. Théodelinde en avait déjà restitué une partie; et Aripert avait rendu à l'évêque de Rome tous les domaines des Alpes Cottiennes, et lui en avait assuré la propriété à perpétuité par un acte en lettres d'or (1). Liutprand confirma aussi cette propriété en se référant à cet acte (2). En même temps qu'il se montrait aussi bien disposé pour l'évêque de Rome, il attaquait le reste des possessions impériales en Italie : et dans le fait l'intérêt du pape se séparait alors tout-à-fait de celui de l'empereur; le pontife marchait à pas rapides vers une espèce d'indépendance temporelle.

Nous avons déjà dit combien le recueil des canons et des décrets fait par Denys avait été avantageux pour l'autorité et l'influence du siége de Rome, et comment Grégoire-le-Grand était précisément l'homme qui par sa grandeur personnelle pouvait le mieux tirer parti de cette circonstance favorable. Au commencement du huitième siècle (3), le Saint-Siége trouva un nouvel appui dans un autre travail littéraire. En Occident on avait presque généralement pris la collection de Denys pour base et pour source du droit canon; mais cette collection avait l'inconvénient d'être rédigée d'après un ordre chronologique, et non d'après la nature des matières. Il fallait donc chercher les décisions prises sur un sujet dans les anciens et dans les nouveaux canons; on les trouvait dispersées dans différents décrets; cela en rendait l'usage incommode. Un certain Cresconius entreprit alors de réduire ces différentes sources en un abrégé, c'est-à-dire de renverser l'ordre chronologique, et de disposer suivant l'ordre des matières toutes les décisions qui se trouvaient dans la collection de Denys. Ce travail eut pour conséquence immédiate, que, dans ce manuel qui se répandit bientôt partout, les articles des canons et ceux des décrets furent entièrement confondus et assimilés, et que la différence qui avait jusqu'alors existé entre l'autorité des uns et des autres fut anéantie. La commodité de l'ouvrage de Cresconius lui donna une vogue immense, et les décisions des papes et celles des conciles se trouvèrent ainsi, par une cause presque tout accidentelle, placées sur le même pied.

Cette nouvelle autorité du pape en Occident dut le placer dans une position particulière vis-à-vis de l'Orient; lui qui en Occident était le magistrat suprême en matières religieuses, devait en Orient, dont l'empereur était son souverain, soumission aux ordres et même aux caprices impériaux. Ces deux situations ne pouvaient se concilier; un conflit ne pouvait manquer de naître à la première occasion, la première fois que la cour byzantine réclamerait cette soumission: il s'agirait de savoir alors si le pape serait forcé de rentrer dans son ancienne dépendance, ou s'il serait complètement émancipé de la puissance impériale.

Déjà l'évêque de Rome s'était tellement emparé de la direction des choses dans cette ville, que le duc nommé par la cour de Constantinople se sentait complètement impuissant à côté de lui, à tel point qu'il ne vit plus d'autre moyen de recouvrer son influence que de faire assassiner le pape, et de changer sa position à la faveur du tumulte qu'un tel événement occasionnerait. Mais les Romains, qui voyaient leur évêque si haut placé par la nature des choses et le besoin qu'on avait de lui, qui en outre attendaient plus d'appui et d'attachement d'un homme choisi au milieu d'eux et par eux que d'un duc nommé par une cour éloignée, prirent le parti du pape, et, malgré les efforts de l'exarque Paulus, qui s'était mêlé à cette lutte, ils tuèrent les en-

(1) *Anastasii Bibliothecarii Historia de Vitis Rom. Pontif.*, p. 151 (ap. Muratori).

(2) Anast. Bibl., l. c., p. 154.

(3) Cf. Spittler, *Gesch. des Kanon. Rechts*, p. 164. Rem., etc.

nemis de leur pasteur spirituel, ou les renfermèrent prisonniers dans des cloîtres.

La nouvelle de l'événement fut transmise à Constantinople; il était facile de prévoir l'orage qui menaçait Rome et toute l'Italie, et qui des possessions du pape pourrait s'étendre sur le territoire des Longobards, à raison de la proximité. De plus, c'était précisément à cette époque que les édits impériaux contre le culte des images commençaient à occasionner des troubles. Le pape s'était déclaré contre; on crut devoir l'effrayer, et l'exarque reçut l'ordre d'installer à Rome, fût-ce par la force, le nouveau duc envoyé de Constantinople, et de déposer le pape. L'exarque fit donc accompagner le duc à Rome par des troupes; mais les Romains, et, bien plus, les Longobards même de Toscane et du duché de Spolète, accoururent pour repousser les ennemis du pape. La rupture entre le pape et l'empereur se trouva dès lors décidée.

Si les Longobards se montrèrent si actifs en faveur de l'évêque de Rome, c'était en partie l'effet de leur haine contre les Ostro-Romains, en partie l'effet de l'intérêt qu'ils prenaient à la querelle des images. Lorsque la religion chrétienne était devenue chez les Romains la religion de l'état, il s'était glissé dans son sein une foule d'hommes dont l'esprit était encore tout rempli des idées de l'ancien paganisme, et il en résulta que depuis cette époque le christianisme admit quelques éléments de l'ancien monde païen. Le peuple surtout, et les moines, qui sortaient en grande partie du peuple, étaient les défenseurs de ces éléments païens, parmi lesquels on comptait particulièrement le culte des images. Grégoire-le-Grand n'avait pas encore des idées très arrêtées sur la valeur de ce culte. Mais les empereurs d'Orient s'étant mêlés de la querelle, et Léon l'Isaurien, poussé à ce qu'on croit par des inspirations judaïques, voulut interdire le culte des images; ce culte acquit aussitôt, et par ce seul motif, une importance extrême pour l'église d'Occident. Les papes s'opposèrent à l'exécution de l'édit impérial, et comme la situation politique décrite plus haut offrait une occasion favorable, les Romains cherchèrent à s'émanciper tout-à-fait de l'empire d'Orient.

Tout se souleva aussi dans les autres possessions romaines; les villes de la Pentapole, de la Vénétie, se choisirent des ducs indépendants de l'exarque, et cherchèrent à s'émanciper comme Rome (1). Le duc Exhilaratus de Naples, qui tenta de persuader aux habitants de rester fidèles à leur empereur, fut massacré par eux.

Il existait encore un parti impérial puissant à Ravenne et dans les environs, et l'on en vint à une lutte. L'exarque Paulus fut tué. Beaucoup de localités, qui n'auraient pu par elles-mêmes se maintenir indépendantes contre les forces impériales, se donnèrent à Liutprand par capitulation; ce prince acquit ainsi beaucoup de places fortes dans le territoire d'Amelia (entre autres Bologne), et s'empara de beaucoup de points des côtes et d'Osimo. En même temps il attaqua aussi Ravenne, qui tomba en son pouvoir en très peu de temps; la Vénétie était le seul point de cette partie de la Haute-Italie qui restât encore romain. A la vérité les Longobards furent ensuite chassés de Ravenne, et les autres villes en grande partie abandonnées, et probablement rendues aux Romains en vertu d'un traité par Liutprand, parce que celui-ci eut à lutter contre ses propres troupes qui se révoltèrent. A la même époque où le parti impérial se

(1) Anastasius Biblioth., l. c., p. 156: « Omnes Pentapolenses atque Venetiarum exercitus contra imperatoris jussionem restiterunt (le mot *exercitus* veut dire ici les habitants divisés en *scholæ* ou corporations sous leurs chefs respectifs. Les officiers qui commandaient sous les ducs s'appelaient tribuns, et la constitution de Venise n'a pas d'autres commencements que cette organisation militaire),—sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt, atque sic de pontificis atque de sua immunitate cuncti studebant.» Anastase écrit dans un temps où *immunitas* signifie exemption de toute autorité supérieure, indépendance légale. On ne reconnaissait donc plus les officiers et les magistrats de l'empereur.

trouvait dans une position aussi critique, les Sarrasins d'Afrique enlevaient aussi pour quelque temps la Sardaigne à l'empire d'Orient; perte d'autant plus sensible que depuis long-temps c'était de cette île que l'on tirait l'argent pour soutenir la guerre contre les Longobards. L'aliénation de la puissance papale et la perte de la Sardaigne donnèrent le coup de la mort à l'empire d'Orient.

La tentative partie de Naples de former un parti impérial à Rome ayant échoué, les impériaux cherchèrent à isoler le pape en gagnant les Longobards; mais cette tentative eut d'abord le même sort que l'autre: les Longobards étaient tellement attachés spirituellement au pape, qu'ils ne l'auraient point abandonné sans une perfidie de sa part (1). Cette perfidie ne tarda pas, et voici comment elle fut amenée. Il était de l'intérêt du pape que l'exarque fût découragé et la puissance impériale tellement affaiblie pour le moment, que lui-même pût poursuivre ses desseins à Rome en toute sécurité; mais si toutes les côtes tombaient entre les mains de Liutprand, Rome devenait également pour le roi longobard une conquête facile, et le monde d'alors n'avait pas encore d'évêques indépendants; le pape serait probablement tombé à l'égard de Liutprand dans une certaine dépendance, qui aurait augmenté chaque jour, parce que les forces de Liutprand étaient considérables et sur les lieux, et ne permettaient point les collisions. Si donc le prince poursuivait la carrière de ses conquêtes, le pape deviendrait, selon toute vraisemblance, un des prélats soumis à sa puissance. Pour éviter ce destin, le pape suscita des ennemis à Liutprand parmi ses propres sujets, et le força ainsi d'interrompre le cours de ses victoires.

Dès que le littoral fut entre les mains des Longobards, Thrasamund, duc de Spolète, leva l'étendard de la révolte. Un parti hostile à Liutprand se souleva en même temps à Bénévent. Aussitôt Liutprand abandonna les côtes, et, indigné de la trahison du pape, il s'allia même avec l'exarque contre Rome et contre ceux de Bénévent et de Spolète. Thrasamund fut battu, et s'enfuit à Rome. Liutprand le poursuivit, et s'avança jusque sur les hauteurs de Rome (1). Le pape vint l'y trouver, et sut lui démontrer si clairement combien était impolitique son alliance avec l'exarque, que Liutprand renonça à ses projets contre Rome et s'en retourna. A Bénévent, qui avait pour duc un enfant, Gisulf, il se contenta de soumettre le parti qui lui était contraire, et installa son petit-fils ou neveu, Grégoire, dans la dignité de duc, jusqu'à ce que Gisulf fût d'âge à gouverner. Liutprand se vit de nouveau maître souverain du royaume longobard; mais tout cela n'était que le résultat de son énergie et de son habileté personnelles; ce n'était point une preuve que l'amour de la paix, le respect des lois fussent rentrés dans l'esprit des Longobards. Une maladie grave ayant fait présager sa mort prochaine, on n'attendit point ce moment, on éleva aussitôt son petit-fils ou neveu (*nepotem*), Hildeprand, sur le trône, et après son rétablissement Liutprand fut obligé de partager le pouvoir avec lui.

Il paraît que Thrasamund, duc de Spolète, avait profité aussi de ce moment. Il se montra tout-à-coup à Spolète, et provoqua une nouvelle révolte. A Bénévent, Grégoire était mort; un certain Gottschalk prit les rênes du gouvernement, et se révolta également. Cette fois ce ne fut pas seulement le pape qui favorisa l'insurrection; les Grecs de Ravenne, firent aussi cause commune avec les rebelles. Liutprand les vainquit encore une fois tous. Dans sa détresse, le pape Grégoire III s'adressa alors à Karl Martell (Charles Martel), et dans une lettre qui est un véritable chef-d'œuvre d'astuce, il s'efforça de se justifier lui et les révoltés, et d'obtenir la protection de Karl contre l'*odieux* roi des Longobards (2). Dans

(1) Anast. Bibl., l. c.: « Una se quasi fratres fidei catena constrinxerunt Romani atque Longobardi. »

(1) *In Neronis campum*, le plateau des collines qui dominent Rome, où se trouve le tombeau de Néron. Anastase nomme Narni, *Narnia*.

(2) Fantuzzi, *Monumenti Ravennati*, vol. v, dipl. 7 de l'an 739.

cette lettre Grégoire accuse directement Liutprand et Hildeprand de mensonge, s'ils osent dire que les ducs de Spolète et de Bénévent sont des traîtres; en même temps il les trahit lui-même, en disant 1° que le roi leur fait la guerre, parce qu'ils sont plus intimement unis à lui, pape, qu'au roi (1); 2° parce qu'ils ne veulent ni laisser diminuer leur puissance (illégitime), ni se laisser resserrer par des petits ducs, que Liutprand avait établis à Spolète et à Bénévent (2). Lors de la guerre qu'il avait fallu faire en même temps contre l'exarque, les domaines du pape dans ces contrées, et particulièrement ceux de la Toscane, n'avaient pas été ménagés; et dans le fait il eût fallu une magnanimité surnaturelle pour les épargner au milieu des circontances où l'on se trouvait. Cela ne fit que redoubler les plaintes de Grégoire auprès de Karl. La guerre se termina, comme nous l'avons vu, tout-à-fait à l'avantage de Liutprand. Thrasamund de Spolète se soumit et obtint sa grâce, à condition qu'il prendrait les ordres. Son petit-fils (ou neveu, *nepos*), Ansprand, obtint son duché; Gottschalk de Bénévent voulut fuir en Grèce; mais il fut tué par ses ennemis de Bénévent, et Gisulf gouverna comme duc. Les Grecs de Ravenne furent refoulés dans leurs anciennes limites; mais Liutprand nourrissait de la haine contre le pape, et il continua les hostilités jusqu'à la mort de Grégoire en 742. Zacharie, successeur de Grégoire, conclut avec les Longobards un traité de paix, par lequel ceux-ci restituèrent Amelia, Orta, Bomarzo et Bieda, avec tous les autres domaines de Toscane, et Liutprand rentra complètement dans ses anciens rapports avec l'évêque de Rome (3).

Zacharie n'était pas encore satisfait de la condescendance de Liutprand; bientôt les Longobards reprirent la guerre contre Ravenne, et avec trop de bonheur pour qu'il n'eût pas lieu de concevoir des inquiétudes pour lui-même. Zacharie demanda que Liutprand cessât les hostilités contre Ravenne et rendît Césène. Naturellement celui-ci ne céda point. Zacharie établit alors pour gouverneur de Rome un noble romain, nommé Étienne, se rendit lui-même à Ravenne, puis alla trouver Liutprand à Pavie, où il fut reçu avec beaucoup d'honneurs, et atteignit presque son but d'enlever aux Longobards Césène et les autres villes dépendantes de l'exarchat de Ravenne; car Liutprand ne conserva pour lui que le tiers du territoire dépendant de Césène.

Liutprand mourut peu de temps après (de l'an 744); à peine avait-il expiré, après un règne de trente-un ans, qu'aussitôt un parti se souleva et chassa du pays son petit-fils et héritier, Hildeprand. Rachis, duc longobard du Frioul, fut proclamé roi à sa place; ce fut surtout le pape et le clergé catholique, ainsi que les Longobards du duché de Spolète, qui se montrèrent contraires à Hildeprand.

Pendant le règne de Liutprand, cette politique papale, qui consiste à ne point laisser tomber l'Italie sous un seul maître (1), et à opposer dans ce pays les intérêts de plusieurs monarques étrangers les uns aux autres, avait déjà brillé de tout son éclat, et il devient en conséquence nécessaire de jeter un coup-d'œil sur le caractère personnel de quelques papes de cette époque.

Nous avons vu de 590 à 604 un Grégoire Ier défendre et protéger Rome et l'église romaine contre Agilulf; pendant l'époque que nous venons de parcourir, il y avait eu deux papes du même nom (II et III), qui poursuivi-

(1) « Quoniam et pactum cum eis habemus, et ex ipsa ecclesia fidem accepimus. »

(2) « Ideo utrosque persequentes Vestræ Bonitati suggerunt falsa, ut et duces illos nobilissimos degradent, et suos ibidem pravos ordinent duces. »

(3) Anast. Bibl., l. c., p. 162.

(1) Outre le plus puissant des princes d'Italie d'alors, le roi des Longobards, on peut citer comme tout-à-fait indépendants pour tout ce qui concerne l'Italie, l'exarque de Ravenne, le duc ou *magister militum* de la Vénétie, l'évêque de Rome, le duc de Naples, le patrice de Sicile, et comme à peu près indépendants les ducs de Spolète et de Bénévent.

rent le développement ultérieur de cette politique pontificale. Il était réservé à leur successeur Zacharie d'ouvrir un nouveau champ encore plus vaste aux négociations des évêques de Rome, par l'influence des rois franks sur les destinées des états italiens. Grégoire II (de 715 à 731) avait rivalisé de prudence et d'activité avec le premier pape de ce nom; il avait servi les intérêts de l'Église de près et au loin avec le même zèle et la même habileté. C'était lui qui dans le nord avait dirigé les missions de St-Boniface, et qui avait ainsi déposé le premier germe de ce dévouement si intime du clergé frank et germanique aux intérêts de l'évêque de Rome; ce fut lui aussi qui dirigea les fils de la politique italienne, et qui le premier gouverna Rome d'une manière tout-à-fait indépendante (1). Pendant qu'il négociait dans les contrées les plus éloignées, il s'occupait à Rome de faire construire des fours, de fabriquer des briques, et de réparer les remparts et les fortifications. Les sujets et les bourgeois de Rome le chérissaient, et vantaient avec enthousiasme ses admirables qualités. C'est lui qui le premier paraît avoir formé les liaisons intimes du siége romain avec les ducs de Spolète et de Bénévent, qui se rendaient de jour en jour plus indépendants du roi des Longobards. Son successeur Grégoire III était Syrien de naissance, par conséquent étranger pour les Romains. Nonobstant cela et malgré la perfidie qu'il déploya dans sa politique, il mérite d'être mis au nombre des papes les plus remarquables; il ne le cédait point en énergie et en habileté à ses prédécesseurs. Ce fut principalement sous lui que la résistance au décret contre le culte des images fut soutenue avec ardeur; à cause de ces discordes, depuis la première perte de la Sardaigne, cette île resta constamment exposée aux attaques des Sarrasins, ce qui contraignit les empereurs d'Orient d'augmenter les impôts des Italiens. Cette élévation des charges amena à son tour une autre conséquence: elle contribua surtout à décider les Italiens à prendre part à la lutte du pape contre les prétentions impériales.

§ II.—*Rachis.—Aistulf.*

Nous savons fort peu de choses sur le règne de Rachis, qui dura cinq ans (de 744 à 749). Il tenta de reprendre Perugia (Pérouse), qui à cette époque était entre les mains des Grecs, et soumit effectivement les côtes. Les représentations et surtout les présents de Zacharie (1) le décidèrent à se désister de son entreprise, et à faire la paix avec les Grecs. Les paroles du pape paraissent avoir laissé une profonde impression dans l'esprit de Rachis. Peu de temps après il se rendit à Rome avec sa femme et ses enfants, et tous déclarèrent qu'ils voulaient se vouer

(1) Il ne faut pas croire avec Lebret (*Gesch. von Italien*, vol. I, p. 190, § 165) que le duc Basilius fut le dernier dignitaire qui représenta l'empereur à Rome. Basilius n'était pas même un fonctionnaire impérial; mais le titre de duc (*dux*) passe déjà à cette époque (probablement par imitation des titres héréditaires de ducs chez les Longobards) comme titre d'honneur héréditaire aux fils et aux descendants des ducs (*duces*). On cite trop de *duces* pour qu'il soit possible de supposer qu'il y avait à la fois autant de dignitaires impériaux à côté l'un de l'autre, et nous savons positivement du duc Basilius, qu'à l'époque où il est cité le délégué impérial *Spatharius Marinus* occupait le duché de Rome (Anastas. Bibl., l. c., p. 156). C'est celui-ci, et non Basilius, que l'on peut réellement citer comme le dernier fonctionnaire impérial à Rome. On retrouve encore dans cette ville, long-temps après sa séparation de la cour byzantine, des fonctionnaires qui portent le titre de ducs et exercent quelques-unes des fonctions des anciens ducs impériaux.

(1) Anast. Bibl., l. c., p. 164: « Impensis eidem regi plurimis muneribus. »

à la vie du cloître. Rachis fut ordonné prêtre, et déposa la couronne; il eut pour successeur sur le trône des Longobards son frère Aistulf, ennemi acharné des Romains. On pourrait même supposer que la condescendance de Rachis envers le pape fut la cause de son abdication; peut-être cette condescendance avait-elle si fort irrité ses sujets, qu'il ne lui était plus possible de se maintenir comme roi (1), et qu'il fut obligé de se faire prêtre. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la suite il se repentit de cette résolution.

Aistulf s'empara de Ravenne (2); il voulait poursuivre ses conquêtes, ce qui décida le pape Etienne III, qui succéda à Zacharie en 752 à lui envoyer des ambassadeurs pour acheter une trêve de quarante ans. Aistulf accepta les présents, conclut la paix, et la rompit quatre mois après, en exigeant des habitants de Rome un tribut annuel qu'il fixa à une pièce d'or par tête; en même temps il réclama la suzeraineté sur Rome et sur son territoire. Il reçut avec mépris les envoyés du pape, chargés de lui faire des représentations, et leur ordonna (ils étaient abbés), de retourner incontinent, et sans voir Étienne, dans leur cloître. Dans son indignation, Étienne essaya de renouer avec la cour de Constantinople pour la décider à lui prêter secours; elle refusa. Les processions et les prières publiques restèrent sans effet; les présents les plus riches ne purent faire renoncer Aistulf à sa demande (3). On ne voyait de secours à espérer que de Pépin, qui était devenu roi des Franks par l'influence du pape Zacharie, et qui depuis était toujours resté l'ami dévoué du siége romain.

Étienne lui envoya un ambassadeur, et lui exposa sa situation critique; Pépin promit des secours. Cependant les Longobards pressaient sans relâche Rome et les châteaux des environs. Enfin Étienne prend la résolution d'aller parler lui-même à Aistulf, et, s'il ne peut l'arrêter dans ses entreprises, il espère au moins, par sa présence personnelle en France, amener plus promptement Pépin à son but.

Étienne partit pour Pavie avec une suite d'ecclésiastiques et de laïques romains, et dans la compagnie de l'évêque frank Rodigang et du comte frank Autchar. Aistulf resta sourd à ses représentations; les menaces des comtes franks qui accompagnaient Étienne lui procurèrent un libre passage en France. Aistulf frémissait de rage en contemplant ce voyage (1); mais il craignait trop Pépin pour y mettre obstacle. Étienne arriva en France en 754; il sacra et couronna encore une fois solennellement Pépin roi des Franks, après que celui-ci eut promis son secours contre les Longobards. Il le nomma patrice de Rome, et lui confia la charge de protéger l'église romaine, démarche qui montrait clairement qu'Étienne s'était mis au-dessus des droits de la cour byzantine, et qu'il se les arrogeait plutôt lui-même. Cependant les rapports politiques étaient alors si incertains, les princes faibles ou en danger étaient si dépourvus de caractère dans leurs négociations, que malgré cette conduite on ne pouvait pas encore regarder toutes relations avec Constantinople comme rompues. Si une heure plus tard la nouvelle s'était répandue que l'empereur pouvait secourir le pape plus promptement et plus efficacement que le roi des Franks, il aurait pu se faire, conformément à la politique du temps, que le pape eût envoyé un de ses abbés à la cour de Constantinople, pour déclarer mensongers tous les bruits qui couraient sur les transactions poursuivies en France.

(1) Il est facile de supposer un tel conflit entre le penchant personnel du roi et les exigences populaires, si l'on réfléchit que Rachis, au commencement de son règne, accorda aux territoires romains une paix de vingt ans, qu'il rompit bientôt après. Cf. Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, p. 10, et Lebret, *Gesch. von Italien*, part. I, p. 193.

(2) Ravenne dut tomber entre les mains d'Aistulf en juillet 751; car un acte de lui (Fantuzzi, vol. V, dip. 8) porte cette souscription : « Dat., Juss. Ravennæ in palatio 4. die mensis Julii anno felicissimi regni nostri 3 per ind. 4 feliciter. »

(3) « Immensis vicibus innumerabilia tribuens munera. » Anast. Bibl.

(1) « Ut leo dentibus fremebat. » Anast. Bibl.

Pépin envoya un ambassadeur à Aistulf pour lui intimer de renoncer à toutes les conquêtes qu'il avait faites, et de les restituer à l'église romaine comme sa propriété. Aistulf fit une réponse négative, et Pépin résolut la guerre. Il entra en Italie par un passage près de Fenestrelle, et marcha sans s'arrêter jusque devant Pavie, où il assiégea Aistulf. Le pape fit des propositions de paix qui furent agréées des deux parts, et dont les principales conditions étaient de lui abandonner Ravenne et les environs, et de rendre les domaines et les territoires appartenant à l'Église. Aistulf et tous ses ducs jurèrent d'observer le traité. Pépin quitta l'Italie.

Aussitôt Aistulf viola son serment, et ne remplit aucune de ses obligations. Pour punir le pape d'avoir appelé les étrangers, et rendre une telle conduite impossible à l'avenir, il convoqua tout l'heerbann longobard (1), marcha rapidement sur Rome, et assiégea la ville. Dans sa détresse, le pape appela une seconde fois Pépin, qui passa sur-le-champ les Alpes à la tête d'une grande armée.

Dans le moment où le pape lui-même appelait le roi des Franks en Italie, arrivèrent à Rome deux envoyés impériaux, à qui l'on fit croire que les Franks entreprenaient cette expédition de leur propre mouvement. Pour s'assurer de la vérité, les ambassadeurs se rendirent à Marseille, et apprirent que c'était le pape lui-même qui avait appelé Pépin. Ils en furent fort troublés, et accoururent près du roi frank, pour obtenir au moins que, si Aistulf était vaincu, on ne livrât point Ravenne et son territoire au pape, mais au légitime propriétaire, l'empereur de Constantinople.

Depuis le temps du roi Liutprand, les évêques de Rome avaient essayé d'introduire un droit politique particulier. Quand les Longobards enlevaient des territoires aux impériaux, les papes représentaient ces conquêtes comme des possessions illégitmes, et ajoutaient de riches présents à leurs paroles; de cette manière les rois longobards se laissaient souvent persuader de céder leurs conquêtes, non pas à l'empereur, mais aux apôtres saint Pierre et saint Paul, ou ce qui revient au même, au pape, qui les administrait comme possessions indépendantes, sur lesquelles l'empereur avait perdu tous droits par suite de la conquête longobarde. C'était Sutri qui avait fourni la première base à cette formation d'un territoire papal indépendant, d'un État de l'Eglise (1). Les quatre places suivantes : Amelia, Orte, Bomarzo et Bieda, et probablement même Narni et Perugia, furent aussi acquises de cette manière, et c'était le projet de l'évêque de Rome, ainsi que du prélat de Ravenne, qui à cette époque était intimement dévoué à la cause papale, de traiter de même Ravenne et tout ce que les Longobards seraient forcés de céder de leurs conquêtes. Pépin était d'intelligence avec eux, et il répondit aux envoyés impériaux qu'il n'avait aucun droit d'ôter à saint Pierre ce qui lui appartenait.

Cependant Aistulf était serré de si près, qu'il se trouva fort heureux de faire la paix aux mêmes conditions qu'auparavant. Il fut convenu qu'il céderait sur-le-champ à saint Pierre les villes d'Amelia, de Flaminia et de la Pentapole, qui avaient été conquises depuis Liutprand (par conséquent à peu près tout le district renfermé dans un triangle dont les côtés sont Comacchio, Bologne et Ancône). On ne saurait déterminer exactement les limites de cette donation de Pépin; dans tous les cas elle ne comprenait pas une plus grande étendue (2), et des districts cédés même Aistulf retint presque la totalité,

(1) L'heerbann comprenait tous les hommes libres obligés au service militaire. (*Not. des tr.*)

(1) Anast. Bibl., l. c., p. 158.

(2) Dans tous les cas, l'acte de Pépin rapporté dans Fantuzzi, *Monument. Ravenn.*, VI, dipl. 99, an 753, et par lequel Pépin fait don au pape de tout le territoire qui s'étend depuis la Corse, Pistoja, Luna, jusqu'à Vérone, Monselice et Venise, est faux, quoi qu'en dise Fantuzzi dans sa préface, § 15.

malgré le traité (1) ; Ravenne et ses environs jusqu'à Rimini, Faenza, Imola, Ferrare, Bologne, Osimo, Ancône, n'étaient pas encore livrés en 756.

Ravenne et les autres villes cédées conservèrent, comme Rome, sous la souveraineté du pape, leur ancienne constitution, moitié militaire, moitié municipale ; mais, dans tous les districts jadis dépendants de l'empire grec, l'Eglise exerça sur les vassaux et les serfs de ses domaines la même juridiction qu'elle avait exercée sous les Longobards. L'archevêque de Ravenne fut depuis cette époque un personnage extrêmement important pour les relations politiques de ces contrées, à cause des immenses richesses et des nombreux vassaux de son église; et comme l'évêque de Rome, suivant toujours sa politique cauteleuse, n'osait pas rompre tout-à-fait avec l'empereur de Constantinople, voulant pouvoir l'appeler à son secours en cas qu'il eût besoin de lui contre les Franks, il n'est pas facile de dire qui exerçait la souveraine puissance à Ravenne; dans le fait elle était entre les mains de l'archevêque, des magistrats municipaux et de la noblesse; mais elle était aussi réclamée par le pape, et en même temps celui-ci, dans des traités particuliers, reconnaît encore une espèce de suzeraineté de l'empire byzantin (2).

La puissance de l'archevêque de Ravenne s'accrut rapidement, et en moins de vingt années elle prit un tel développement, qu'il voulut s'arroger sur l'exarchat de Ravenne la même autorité que le pape avait sur le duché de Rome. En 774, l'archevêque Léon prit possession de Comacchio, Ferrare, Bologne, Faenza, Imola, Forli, Forlimpopoli et Césène (3). Tous les fonctionnaires et magistrats furent installés en son nom, comme peu de temps auparavant ils l'avaient été au nom du pape, du moins avec une apparence de légitimité; nous apprenons aussi à cette occasion que, depuis la cession d'Aistulf, tous les juges de Ravenne et des villes de l'exarchat étaient nommés par le pape, prêtaient serment en son nom, et que les *duces* ou les *comites*, comme on les appelle aussi souvent, étaient confirmés, souvent même installés par lui dans leurs charges (1). Toutes ces contrées étaient partagées en duchés, dont une ville formait toujours le centre ; les campagnes se subdivisaient à leur tour en tribunats. Il y avait ordinairement auprès du duc un prêtre chargé de diriger les affaires ecclésiastiques du duché, en tant qu'elles concernaient le pape.

Aistulf ne survécut pas long-temps à ses revers; il mourut des suites d'une chute dangereuse à la chasse en 756 (2). Il ne laissait pas de fils, et la vie de moine était devenue dans l'intervalle fort ennuyeuse à son frère Rachis. Il se présenta comme héritier du trône, et trouva de nombreux partisans; mais Desiderius (Didier), duc longobard de Tuscie, en avait davantage, et il augmenta encore ses chances en gagnant le pape, qui possédait alors une si grande influence en Italie. A la mort d'Aistulf, les villes qu'on devait céder en vertu du traité n'étaient pas encore toutes livrées ; Desiderius promit entre autres avantages de reconnaître et d'exécuter complètement le traité de Pépin. Le pape fit alors inviter Rachis à rentrer dans son cloître de Monte-Cassino, menaçant, en cas de refus, de réclamer de nouveau le secours des Franks, et d'en appeler à toutes les puissances qui lui avaient garanti ses nouvelles possessions. Rachis retourna à Monte-Cassino, et Desiderius fut proclamé roi des Longobards l'an 757.

Comme le pape tenait singulièrement à voir les ducs de Spolète et de Bénévent indépendants du roi des Longobards, pour en cas de besoin, être en état de lui résister avec le secours de ces deux princes, il est probable que ce fut lui qui attacha le duché de Spolète à la France par une sorte de pro-

(1) Fantuzzi, vol. v, dipl. 9.
(2) Cf. par exemple ce que rapporte Anast. Bibl., p. 182.
(3) Fantuzzi, vol. v, dipl. 17.

(1) Fantuzzi, vol. v, dipl. 18.
(2) Fantuzzi, vol. v, dipl. 9.

tectorat. Quant à Bénévent, sa situation éloignée la protégeait d'elle-même, et il était utile d'avoir dans le duc de cette ville un voisin qui fût aussi complètement indépendant des Franks. En 756 les Longobards de Spolète se choisirent un nouveau duc, Alboin, sans consulter Didier, mais à l'instigation du pape et sous la protection des Franks; ce fait amena les premières hostilités avec le roi des Longobards.

§ III. *Didier jusqu'en* 768.

Didier était tellement irrité de la conduite du pape relativement aux duchés de Spolète et de Bénévent, que non-seulement il refusa de livrer Bologne, Imola, Osimo et Ancône, et attaqua les deux ducs; mais encore qu'après avoir vaincu et pris Alboin, contraint le duc de Bénévent à fuir à Otrante, il conclut à Naples une alliance avec les Ostro-Romains, par suite de laquelle il s'engagea à les aider à reprendre Ravenne, s'ils envoyaient une flotte de Sicile, pour surprendre le duc de Bénévent à Otrante (1).

Comme, malgré sa conduite hostile envers le pape, Didier était un homme pieux, et que Pépin interposa son influence, on en vint enfin à un accommodement. En 769 l'ancien traité reçut enfin son exécution entière; les villes et les domaines situés dans les territoires d'Amelia et de la Pentapole furent livrés, et les autres possessions du pape dans le royaume longobard lui furent confirmées. Partout, et dans toutes les villes où l'église romaine crut pouvoir réclamer quelque chose, les commissaires du pape, de Pépin et de Didier, examinèrent la chose en commun, et ordonnèrent tout pour le mieux. Une paix durable paraissait ainsi établie; les Grecs vinrent trop tard pour attaquer Ravenne et les territoires romains (1); les Longobards eux-mêmes aidèrent à les repousser, et les relations amicales entre le pape et le royaume longobard se maintinrent sans troubles jusqu'à la mort de Pépin en 768.

Les événements suivants, qui amenèrent enfin la chute du royaume des Longobards, ne peuvent être compris si l'on n'a pas devant les yeux une image exacte du développement ultérieur que prit en Italie la constitution municipale que nous avons exposée plus haut.

§ IV. *Constitution de Rome à cette époque, et rapports des papes avec les Franks.*

Nous avons dit plus haut, en exposant la condition des villes romaines, que la qualité des décurions, ou comme ils s'appellent maintenant, des consuls, était héréditaire (2), et que leur classe était par conséquent limitée et dans le fait la première de l'état. Les consuls formaient un collége qui s'appelait le *Consulare* (3); ce *Consulare* avec ses magistrats n'était pas l'autorité la plus élevée de la cité; il n'avait que l'administration des biens municipaux et la juridiction criminelle et civile sur les bourgeois. La puissance politique était à Ravenne entre les mains de l'exarque, à Rome et à Naples entre celles du duc, dans la Vénétie, depuis qu'on avait été contraint de l'abandonner à elle-même, tour à tour entre celles d'un duc ou d'un maître des milices. Il faut supposer que, d'abord dans les territoires romains à qui l'empire pouvait donner un peu d'appui, et enfin dans tous, les corporations (*scholæ*) des marchands

(1) Cf. la lettre du pape Paul Ier au roi Pépin, an. 758, ap. Fantuzzi, vol. v, dipl. 10.

(2) Dans les actes recueillis par Fantuzzi, on trouve ces mots ajoutés aux noms propres : *Ex genere consulum*.

(3) Anastas. Bibl., l. c., p. 181 et 182.

(1) Cf. Fantuzzi, *voyez* dipl. 12, de l'an 761.

et des artisans n'avaient pas seulement la forme militaire, mais qu'elles concouraient réellement à la défense de la ville. Dans la Vénétie, que l'on pouvait le moins secourir, presque toute la puissance passa entre les mains des chefs militaires; à Naples, l'ancien ordre de choses se maintint; à Ravenne et à Rome, tout fut bouleversé; il n'y eut plus d'exarque, dès que l'exarchat dépendit de l'évêque de Rome. Le pape délégua un duc pour Ravenne et pour les territoires d'Amelia, de Flaminia et de la Pentapole; outre cela chaque ville, chaque bourgade, souvent même de simples châteaux avaient leurs ducs ou maîtres de milices, et l'influence des rapports intimes qui s'établirent avec les Longobards et les Franks se montrait en ce que les ducs s'appelaient aussi quelquefois comtes, et surtout en ce que ces petits duchés étaient des dignités et des titres héréditaires. Il est probable qu'on plaçait à dessein l'homme le plus riche de la contrée à la tête des corporations de la ville, et que l'hérédité de la dignité trouvait un appui naturel dans l'hérédité de la fortune.

Il paraît que la vanité des officiers placés à la tête des localités situées autour des grandes villes (comme Rome et Ravenne), affectait le titre ducal et avait pour cela l'assentiment du pape; ces ducs avaient leur résidence ordinaire dans la grande ville. Comme en outre c'étaient les anciens décurions, les consuls, qui avec l'Église possédaient les propriétés les plus étendues, c'étaient ordinairement des familles formant le *consulare* des grandes villes, qui possédaient héréditairement la dignité de *duces* ou de *magistri militum* dans les châteaux, bourgades et villes des environs.

Comme nous l'avons déjà dit, la défense de la plupart des villes paraît avoir été enfin confiée aux corporations de la bourgeoisie. Dans la résidence de l'évêque romain au contraire, les *scholæ militum* se maintinrent; c'était une sorte de corporations de soldats. Elles jouissaient d'une juridiction particulière sous leurs chefs, qui s'appelaient aussi ducs ou maîtres des milices. Chaque *schola* avait son patron (1) ou tribun (2). C'étaient, à ce qu'il paraît, ces patrons et chefs suprêmes, ces *duces* et ces *magistri* qu'on appelait *optimates militiæ* (3). Les *scholæ* prises ensemble s'appelaient l'armée (exercitus) (4); les familles des consuls (en tant que leurs membres ne possédaient ni charges militaires ni dignités ecclésiastiques), *cives honesti*; le reste du peuple qui n'appartenait à aucune corporation, *populus*, nom qui emportait une idée de mépris.

Comme les familles des *cives honesti* s'étaient emparées en grande partie des hautes charges militaires, de même les hautes dignités ecclésiastiques étaient presque exclusivement réservées à leurs membres. Ces familles sénatoriales formaient donc à Rome, et même à Ravenne, bien que dans une moindre proportion, une noblesse toute-puissante, au sein de laquelle et par laquelle l'évêque de Rome était presque toujours choisi. Au moyen des corporations qui leur étaient soumises, des magistratures qu'ils occupaient dans la ville, de l'influence des proches parents qu'ils avaient dans le haut clergé, au moyen de leurs nombreux clients et vassaux, les anciens décurions, qui avaient été vers les derniers temps la classe la plus pauvre de l'empire romain, étaient devenus de puissants barons, qui avaient sur leurs propriétés et dans les territoires qu'ils commandaient autour de Rome et de Ravenne, comme dans ces villes elles-mêmes, leurs

(1) Anast. Bibl., l. c., p. 185 : « Scholæ militiæ cum patronis. »

(2) Cf. Notitia dignitatum, ed. Pancirolli : « Tribuni majores legionum præfecti vocabantur, minores præerant cohortibus. »

(3) Anast. Bibl., l. c., p. 175.

(4) Cf. Cod. Carol., ep. 4, où la suscription de la lettre porte : « Stephanus papa, et omnes episcopi, presbyteri, diacones, seu duces, cartularii, comites, tribuni et universus *populus* et *exercitus* Romanorum. » Il n'est plus question ici des fonctionnaires civils; tous les fonctionnaires temporels ont des attributions militaires.

châteaux forts, et leurs gens toujours prêts au combat.

Par leurs charges, leurs richesses, et les forces dont elles disposaient, ces familles nobles avaient acquis la plus grande influence sur toutes les autres classes du peuple, et c'était presque d'elles seules que dépendait la nomination aux plus hautes dignités, par exemple, à celles de pape et d'archevêque de Ravenne. Lors de l'élection au siége archiépiscopal de Ravenne, s'il y avait division, et qu'il se formât des partis, on pouvait du moins toujours réclamer l'intervention de Rome, qui décidait souverainement. A Rome on ne pouvait attendre de décision de personne ; l'empereur de Constantinople avait perdu toute influence, grâce à l'habile politique de l'évêque, aidé des barons romains, et aucun autre prince n'avait encore acquis le droit d'intervenir. Ainsi lorsqu'à Rome les familles les plus influentes ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un pape, elles se mettaient aussitôt en présence comme deux parties belligérantes; mais après que l'empereur eut perdu son crédit, cette division ne durait pas long-temps, parce qu'il était trop important pour chaque famille de voir comme pape à la tête de toutes les affaires un parent, ou du moins un homme bien disposé pour elles, et parce que, dans un temps où de nouveaux rapports se formaient, où rien n'était stable, c'eût été un véritable malheur pour une famille romaine d'avoir un ennemi dans l'évêque de Rome. La nomination aux duchés, aux magistratures et aux dignités ecclésiastiques dépendait de plus en plus de ce pontife, et c'était principalement à ces magistratures et à ces dignités que se trouvait attachée la durée de la haute et puissante position de chaque famille de la noblesse.

Après la mort du pape Paul Ier, une de ces familles nobles, qui avait surtout ses possessions dans le territoire de la Tuscie romaine, et dont un membre était duc de Népi, craignait l'élévation d'un prêtre, qui devint plus tard le pape Étienne, et pour l'empêcher, les quatre frères dont se composait la famille tirèrent une armée des *scholæ* des villes de Tuscie, qui leur étaient soumises ou dévouées, rassemblèrent en outre leurs vassaux et les armèrent. Un des frères, Toto, duc de Népi, se mit à leur tête. Ils entrèrent dans la ville par la porte de Saint-Pancrazio, et se jetèrent dans la maison fortifiée que Toto possédait à Rome ; là ils élurent pour pape le second des frères, Constantin. L'évêque de Palestrina, Georgius, présent à Rome, fut forcé, par les menaces et les mauvais traitements, d'ordonner Constantin, qui était encore laïque(1). Le nouveau pape prit possession du Latran, et se fit prêter serment de fidélité par les Romains ; malgré ce serment il ne se fiait pas trop aux Romains, et il conserva encore long-temps sa garde armée auprès de lui. Il se maintint pendant toute une année à la tête de la chrétienté catholique, qui le supportait plus patiemment que ne le toléraient ses ennemis parmi la noblesse romaine.

Deux d'entre eux, le primicier Christophe et son fils Sergius, surent enfin, sous un prétexte feint, se procurer la permission de quitter Rome. Ils se rendirent aussitôt près de Théodich (Theodicius), duc de Spolète, et celui-ci, qui ne voulait pas agir contre le nouveau pape sous sa propre responsabilité, les fit conduire à Pavie près de Didier. Après qu'ils eurent obtenu l'assentiment de Didier, Théodich leur donna une escorte armée tirée des campagnes du duché de Spolète, et Sergius à la brune s'avança avec ses troupes jusqu'à Ponte-Salaro ; le lendemain matin il passa Ponte-Mollo et pénétra jusque auprès du Janicule, où ses parents s'étaient déjà emparés de la porte Saint-Pancrazio, qu'ils lui livrèrent.

Toto et son plus jeune frère, Passivus, accoururent pour repousser les assaillants ; Toto tua le plus vaillant des Longobards, un certain Reginpert, et en le voyant tomber tous les Spolétins prirent la fuite. Tout semblait perdu pour Sergius ; mais Toto avait parmi les siens des ennemis secrets, qui le

(1) Dans sa lettre à Pépin, Constantin cherche à faire croire qu'il a été élu sans son consentement et en quelque sorte malgré lui.

tuèrent par derrière. Passivus s'enfuit alors au Latran, près de son frère Constantin, et tous deux tentèrent de s'échapper ; mais ils furent découverts dans le lieu où ils s'étaient réfugiés, et arrêtés par les juges des *scholæ* de soldats (1). Un des ennemis de Constantin, un prêtre nommé Waldipert, se rendit avec sa bande au couvent de S.-Vito, et en tira un certain Philippus, qu'il fit pape, et qu'il conduisit au Latran. Quelques-uns des ecclésiastiques et des nobles les plus distingués le reconnurent.

Quelques jours après, le primicier Christophe lui-même revint à Rome, et fit grand bruit en apprenant l'élévation de Philippe. Gratiosus, meurtrier de Toto, se plaça à la tête d'une nouvelle bande, et chassa Philippe du Latran, d'où celui-ci retourna dans son couvent. Le lendemain Christophe convoqua le haut clergé, les principaux chevaliers, les *scholæ* et toute la noblesse, tout le peuple en un mot, et Étienne fut proclamé pape à l'unanimité. On fit subir à Passivus les plus cruels traitements, et on lui creva les yeux ; Constantin fut conduit à travers les rues de Rome, assis à cheval sur une selle de femme, et renfermé ensuite dans un cloître. Gracilis, qui sous Constantin avait été tribun militaire dans la campagne (2), et était particulièrement odieux aux Romains, fut également maltraité de la manière la plus cruelle.

Le parti de Christophe et de Sergius n'était pas encore satisfait. Ils étaient irrités contre Waldipert, qui avait osé faire Philippe pape sans leur assentiment ; en même temps ils n'avaient aucune envie de donner aux Longobards ce qu'ils leur avaient promis en retour de l'appui qu'ils en pourraient recevoir. Ils représentèrent donc l'entreprise de Waldipert (qui était Longobard de naissance) comme une sorte de trahison, et firent croire qu'il voulait livrer la ville aux Longobards. Ils chassèrent ceux-ci de la ville, jetèrent Waldipert dans un cachot, et lui crevèrent enfin les yeux.

Cette manière de s'emparer du siége papal eut pour conséquence naturelle que ceux qui élevaient un pape par la violence, se faisaient préalablement tout promettre par le candidat, qu'ils tâchaient même ensuite de tenir dans une complète dépendance ; c'est ce qui arriva cette fois. Christophe, Sergius et leur parti avaient rompu avec les Longobards, pour ne pas être obligés de leur payer les frais de la guerre : il ne leur restait donc d'autre parti que de s'unir aussi étroitement que possible aux Franks. Ils espéraient, par l'entremise de ceux qui étaient à Rome, intéresser le roi des Franks à leur cause ; appuyés sur eux, ils menaient et opprimaient tout à Rome, même le pape Étienne. Comme celui-ci était tout-à-fait en leur puissance, il n'osait rien entreprendre contre eux ; cette situation ne pouvait changer que si Didier s'approchait assez de Rome pour être en état de soutenir le parti opposé, qui était alors longobard, parce que Christophe et Sergius étaient unis aux Franks (1). Ce parti de la noblesse, secrètement dévoué aux Longobards, avait à sa tête le chambellan Paulus Asiarta, et il fut probablement convenu avec lui que, sous prétexte de visiter le tombeau de Saint-Pierre, Didier viendrait à Rome (2). Ce qui prouve que ce n'était réellement là qu'un prétexte, c'est que Didier arriva accompagné d'une armée.

Lorsque Didier fut aux portes de Rome, il fit prier le pape de venir à Saint-Pierre pour s'entendre avec lui. Il paraît qu'on sentit alors qu'il fallait prendre de nouvelles mesures pour s'emparer des puissants chefs de la noblesse, ou que Didier exigea réellement un

(1) Anast. Bibl., p. 175.

(2) A cette époque on ne trouve bien souvent que des tribuns dans les petites localités, par exemple le tribun Leonatius à Anagni. Anast. Bibl., l. c., p. 181. Plus tard tous ces magistrats s'appelèrent aussi ducs (*duces*) et comtes (*comites*).

(1) Cf. Cod. Carol., ep. 46.

(2) Dans sa lettre à Bertrada, Étienne indique ainsi le but de l'arrivée de Didier : « Pro faciendis nobis diversis justitiis (dons) Beati Petri. »

prix trop élevé pour les secours qu'il avait fournis contre Constantin; le pape et le roi se retirèrent sans avoir rien fait, et Paulus Asiarta, peut-être pour persuader le pape de l'existence d'un parti nombreux opposé à Christophe, se précipita avec une troupe considérable vers le Latran. A la voix du pape cette troupe se dispersa; mais lorsque le lendemain Etienne revint à Saint-Pierre, que Didier occupa toutes les issues, et qu'abandonnant toutes les autres négociations il demanda qu'on lui livrât ses ennemis Christophe et Sergius, le pape ne put laisser à ceux-ci d'autre alternative que de venir à Saint-Pierre et de se rendre aux Longobards, ou de se faire prêtres et de chercher un asile dans un cloître. Christophe et Sergius ne voulurent adopter ni l'un ni l'autre de ces partis; mais parmi leurs troupes il y avait beaucoup de gens qui respectaient plus l'ordre du pape que le leur, et qui les abandonnèrent; cette défection ébranla même les plus fidèles. Sergius, qui était tourmenté d'inquiétudes, voulut aller trouver le pape à Saint-Pierre pendant la nuit; mais il tomba, ainsi que son père, entre les mains des Longobards, et Didier les livra aux nobles romains, leurs ennemis, qui les maltraitèrent et leur crevèrent les yeux. Christophe mourut trois jours après; Sergius languit encore quelque temps dans les fers.

A Rome même le parti hostile aux Longobards fut opprimé il est vrai, mais les négociations relativement aux indemnités que Didier crut pouvoir réclamer pour les premiers secours fournis, et qu'Etienne ne voulait pas donner (ce qui avait porté le roi à séquestrer les patrimoines de l'église romaine), se continuèrent jusqu'à la mort d'Etienne, en 772. Naturellement le successeur d'Etienne, Hadrien Ier, avait encore moins d'envie de payer au roi des Longobards le prix de l'élévation de son prédécesseur; et Didier, qui ne pouvait venir à bout de toucher son argent d'aucune autre manière, se vit alors forcé d'occuper militairement Faenza, Ferrare et Comacchio; il bloqua même Ravenne. Hadrien, d'une noble famille romaine, et fils d'un duc, se prononça tout-à-fait pour le parti frank de la noblesse, et rappela tous ceux qui avaient été naguère exilés par Paul Asiarta. Léon, archevêque de Ravenne, lui envoya trois tribuns, et implora son secours et son intervention. Ce fut l'occasion que choisit Hadrien pour se débarrasser de Paul Asiarta. Il l'envoya à Didier pour négocier avec lui. Une négociation ou une ruse n'aurait pas beaucoup avancé les affaires du pape, si précisément à cette époque les rapports avec la cour franke n'avaient pas pris une tournure favorable.

Le pape ne pouvait tout au plus se défendre contre les prétentions et la puissance des Longobards, que si les rois des Franks et des Longobards se trouvaient aux prises. Le pape avait concouru lui-même à faire disparaître le contre-poids de la puissance impériale : aussi ce fut un vrai coup de foudre pour le prédécesseur d'Hadrien, quand il apprit qu'il y avait un double mariage projeté entre Adelchis, fils et héritier présomptif de Didier, et la sœur des rois franks, Karl et Karlmann d'un côté, et Karl et la sœur d'Adelchis de l'autre. Etienne fit tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher cette union, et pour représenter à la cour franke les Longobards (1) et leurs princes comme les êtres les plus hideux (2). Le mariage eut lieu cependant; mais l'alliance à laquelle il servit de base fut de courte durée : elle fut même cause d'une guerre décisive. Karl-le-Grand était, surtout dans sa jeunesse, fort adonné aux femmes; il ne restait guère long-temps fidèle à aucune : au lieu donc de fonder une alliance durable, le mariage amena bientôt une querelle. Karl se dégoûta de la fille de Didier, et la répudia; son frère Karlmann mourut, et la veuve de ce prince, qui vit ses fils exclus de la succession en faveur de Karl (3), s'enfuit près de Didier

(1) « Quis de vestro nobilissimo genere se contaminare cum horrida Longobardorum gente dignatus est ? »

(2) Cf. Cod. Carol., ep. 45. Il résulte de cette lettre que Karl avait déjà été marié par son père avec une femme franke qui vivait encore.

(3) On a souvent représenté cette exclusion

en compagnie du comte frank Autchar. Pour se venger de la répudiation de sa fille par Karl, Didier voulut faire couronner ses neveux, et montra par là qu'il reconnaissait leurs droits au trône des Franks.

Il était facile de prévoir le ressentiment de Karl contre Didier. Hadrien sévit donc sans crainte contre le parti dévoué aux Longobards. Sur son ordre Paul Asiarta fut arrêté à Ravenne; on devait le confier à la garde du duc de Vénétie, Maurice, ou à un fonctionnaire romain; mais le fils de Maurice était prisonnier de Didier, et l'on pouvait craindre un compromis; l'archevêque Léon, de concert avec la noblesse de Ravenne (le *consulare*), fit donc exécuter Paul, pour prévenir toute possibilité de réaction. Didier, qui jusqu'alors avait principalement pour but, en attaquant le territoire romain, d'obtenir son indemnité, se sentit personnellement offensé dans l'exécution de son ami, occupa avec une promptitude surprenante toutes les côtes jusqu'à Sinigaglia, passa ensuite les Apennins, et s'avança jusqu'à Otricoli. Là Hadrien l'arrêta par des négociations, jusqu'à ce qu'il eût reçu des renforts de la Pentapole, du duché de Perugia, de la Tuscie romaine, et de la *campagna*, et qu'il eût mis Rome en état de défense. Déjà il avait fait partir des ambassadeurs pour la cour de Charlemagne, afin d'implorer son secours dans ce pressant besoin.

Cependant Didier s'était avancé d'Otricoli jusqu'à Viterbe, et paraissait vouloir cette fois mener à fin son expédition, lorsque des ambassadeurs du roi des Franks arrivèrent près de lui, et le sommèrent d'abandonner toutes les possessions romaines. Didier persista dans son refus, malgré la somme de quatorze mille *solidi* qu'on lui offrit, et qui était le montant de sa première demande. Telle fut la cause qui prépara la chute du royaume longobard.

§ V. — *Chute du royaume longobard.*

Karl avait résolu d'entreprendre une expédition contre les Longobards; le pape l'avait sollicité, et lui avait rappelé ses obligations comme protecteur de l'église romaine. Parmi les Longobards mêmes il y avait une faction hostile à Didier, faction composée en partie du clergé, qui était dévoué à la cause papale, en partie des anciens partisans et amis de Rachis. (1).

---

comme une injustice de Karl; elle n'était rien moins que cela : car ce n'était pas encore la naissance seule qui décidait dans les affaires de succession royale; le peuple, ou du moins certaines classes du peuple, avaient encore un droit de confirmation, qui, dans cette circonstance, fut refusée. Puis, d'après un ancien droit germanique, droit adouci plus tard, le petit-fils de l'oncle était exclu de l'héritage du grand-père; par conséquent ceux qui prétendent que cette exclusion, après que le père avait hérité du grand-père, atteignait le petit-fils mineur, sont près de la vérité. Quant au droit de confirmation du peuple, Karl-le-Grand lui-même a laissé une loi sur ce sujet, dans la *Charta divisionis* entre ses trois fils; on y lit, cap. 5 (ap. Canciani, vol. I, p. 172, col. 2) : « Quod si talis filius cuilibet istorum trium fratrum natus fuerit, quem populus eligere velit, ut patri suo succedat in regni hæreditate, volumus ut hoc consentiant patrui ipsius pueri, et regnare permittant filium fratris sui in portione regni, quam pater ejus frater eorum habuit. »

(1) A la tête de ce parti de mécontents était Anselmo, abbé et fondateur du couvent de Nonantola, frère de la femme d'Aistulf, et par conséquent beau-frère de Rachis, qui, avant d'embrasser la vie monastique, était duc du Frioul, et possédait de grands biens dans toute l'Italie septentrionale. Anselmo avait sous lui, dans différents couvents qu'il avait en partie fondés, 1144 moines. On pouvait bien conduire

Karl arriva à Genève dans l'automne de 773, et divisa son armée en deux corps; l'un s'avança par le Mont-Cenis, l'autre par Montjoux; Karl conduisait lui-même le premier corps. Il fit encore une fois halte sur les Alpes, et offrit à Didier un accommodement amical; mais le prince longobard se reposa sur l'impossibilité de franchir certains passages des Alpes, et repoussa la proposition. Karl alors n'hésita plus; guidé par des Italiens du parti des mécontents, nommément par un diacre de Ravenne, il avança par des chemins qui étaient inconnus aux garnisons ennemies, tomba sur elles à l'improviste et les mit en déroute. La terreur se répandit dans le camp longobard; les ducs ennemis de Didier s'efforcèrent d'augmenter la confusion; l'armée se débanda, et le parti des mécontents passa du côté de Karl. Didier et Adelchis ne purent retenir qu'un petit nombre d'hommes, avec lesquels le premier occupa Pavie, Adelchis Vérone: celui-ci avait près de lui Autchar et la belle-sœur de Karl avec ses fils.

Karl fit piller le camp abandonné, s'avança jusqu'au Tessin, le passa et assiégea Pavie. On n'était pas alors très avancé dans l'art des siéges, et quand les villes ne succombaient pas à un premier assaut, on les bloquait et on cherchait à les prendre par la famine. Vérone succomba au mois d'avril 774; Adelchis s'était enfui à Pise, et de là à Constantinople. Pendant que son armée tenait Pavie assiégée, Karl se rendit à Rome, y célébra la fête de Pâques, et confirma à cette occasion la donation de son père Pépin; il ajouta même à cette donation, mais on ignore quelle portion de l'Italie: le bibliothécaire Anastase, qui parle de cette augmentation, lui donne toute l'étendue que les papes de son temps réclamaient; il n'y comprend rien moins que tout le pays au sud de la Vénétie et de Parme, ainsi que la Corse. Les écrivains dévoués aux intérêts des papes soutiennent opiniâtrément cette grande donation de Karl-le-Grand; mais tout porte à croire qu'elle fut imaginée postérieurement, quoique Anastase assure avoir eu l'acte sous les yeux (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que le pape obtint la confirmation de ce qui lui avait été donné par Pépin.

quelques complots avec une telle armée d'ecclésiastiques.

Pavie ne se rendit que quand la faim et la peste commencèrent à exercer leurs ravages dans la ville. Didier et son épouse furent emmenés en France, et demeurèrent d'abord à Liége, puis au couvent de Corvey, où ils moururent. Les neveux de Karl, qui étaient tombés dans ses mains à Vérone, eurent probablement une destinée analogue; il n'est plus question d'eux dans l'histoire.

De tout le royaume longobard, le duché de Bénévent restait seul encore indépendant. Les Spolétins se donnèrent au pape, qui leur fit prêter serment de fidélité, et confirma l'élection qu'ils avaient faite du duc Hildebrand (2). Le reste des territoires longobards forma un royaume particulier qui fut inféodé à l'empire de Karl-le-Grand vers le mois de mai 744.

(1) Cf. Lebret, *Gesch von Italien*, part. I, p. 57.

(2) Le bibliothécaire Anastase, qui partout se montre favorable aux prétentions des papes, est le seul qui rapporte ainsi les choses; l'histoire et les actes (Cf. Gattula, *Accessiones ad historiam Abbat. Casinensis*, vol. I, p. 18) représentent Hildebrand comme le sujet immédiat de Karl-le-Grand; il paraît donc que Spolète s'était soumise comme les autres duchés de la Haute-Italie, et que seulement le peuple avait élu Hildebrand suivant les inspirations du pape.

LIVRE III.

L'ITALIE SOUS LES FRANKS.

CHAPITRE PREMIER.

CHANGEMENTS INTRODUITS DANS LE ROYAUME DES LONGOBARDS PAR KARL-LE-GRAND, ET RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT.

§ Ier. — *Tentatives d'Adelchis pour relever le royaume des Longobards.*

Karl avait pris peu de mesures pour la sûreté de sa nouvelle conquête ; il s'était contenté de faire prêter serment aux ducs longobards, et de placer une garnison de chevaliers à Pavie (1). Il était naturel qu'en établissant cette garnison il introduisît aussi le système de la féodalité franke dans le royaume des Longobards ; car à cette époque la manière la plus convenable de payer une troupe de vassaux qui existait long-temps ou toujours dans un même lieu, était de leur accorder une part dans les revenus des terres. Comme, lors de sa première expédition en Italie, Karl-le-Grand laissa subsister toute la constitution des Longobards et maintint tous les ducs dans leurs droits, il est possible qu'il n'eût pas beaucoup à donner outre les biens royaux, et qu'il ne fût pas en état d'entretenir une garnison ailleurs qu'à Pavie (dans les environs de laquelle étaient la plupart des biens de la couronne).

Le roi des Franks reconnut bientôt que les mesures qu'il avait prises pour conserver l'Italie étaient insuffisantes. Beaucoup de grands longobards avaient été plutôt paralysés par sa promptitude et son énergie, que

(1) Il était naturel qu'une telle garnison ne fût point composée de *l'heerbann*, mais seulement des vassaux, des gasindes. Les *Annal. Bertiniani* disent pour l'an. 774 : « Ordinata custodia Francorum in Papia civitate, reversus est. »

privés de tout attachement pour le royaume national. Peu à peu ils revinrent à des sentiments plus patriotiques et comprirent vivement la honte que devait faire rejaillir sur eux la soumission à l'étranger, d'autant plus qu'eux seuls devaient s'en attribuer la faute. D'autres qui avaient agi de concert avec Karl, s'étaient attendus, non pas à la domination permanente des Franks en Italie, mais à leur propre élévation; contre leurs espérances ils se sentirent opprimés sous les orgueilleux Franks beaucoup plus que sous Didier. Le parti de l'abbé Anselme de Nonentula, qui avait cédé à un ressentiment personnel contre Didier (à cause du bannissement de Rachis), et dont la résidence était dans ce duché de Frioul, qu'avaient successivement possédé Rachis, Aistulf et lui, ce parti dut, après la chute de son ennemi, reconnaître la sottise de sa conduite. L'histoire ne dit pas, il est vrai, qu'Anselme se soit mêlé aux complots formés pour délivrer l'Italie du joug des Franks; mais le Frioul et surtout le nord-est de l'Italie, où il jouissait de la plus grande influence, fut le centre de la conspiration. La Vénétie qui avait toujours (quoique depuis long-temps l'empereur n'y conservât plus aucune force) d'étroites liaisons avec Constantinople, et n'avait pas formellement rompu avec la cour impériale, mais avait été peu à peu abandonnée par elle, ainsi que toute la Haute-Italie, la Vénétie s'offrait comme point d'appui à Adelchis, qui avait trouvé un refuge à Constantinople : il entra en relation avec Rotgaud, duc de Frioul (1). Arichis, duc de Bénévent, devait être facile à gagner : il n'avait prêté aucun serment de fidélité, vivait comme un petit roi longobard dans son duché, et n'avait à choisir qu'entre le trop puissant prince des Franks, et le faible Adelchis, toujours dépendant des grands d'Italie. Arichis fut le second qui se joignit à la cause de ce dernier. Hildebrand, duc de Spolète, et Reginald, duc de Chiusi (1), furent du moins tellement enveloppés dans la conspiration, que sa découverte les compromettait.

La première nouvelle que Karl reçut de ce projet, lui fut transmise par le pape, qui avait tout à craindre de la vengeance des Longobards, s'ils venaient à réussir, parce que c'était lui qui avait attiré Karl en Italie. Au mois de mars de 776, Adelchis débarqua sur les côtes d'Italie, et son arrivée fut pour les conjurés le signal de la révolte; mais Karl les prévint, et marcha contre le Frioul. La mort avait enlevé Rotgaud au châtiment qui l'attendait, mais ce châtiment frappa toute l'Italie. La constitution longobarde fut abolie; les duchés partagés en comtés, et le comte, qui habitait et jugeait dans la ville où le duc avait jadis sa résidence, ne conserva le titre ducal que dans le langage populaire. Le duché de Spolète, le plus méridional de ceux conquis par Karl, fut divisé, et l'on mit des chevaliers franks pour garnisons dans toutes les villes qui s'étaient révoltées (2).

Il est probable que par la confiscation des grands duchés, Karl avait acquis des domaines considérables qu'il put donner en fiefs aux chevaliers franks. Deux grands changements eurent donc lieu en Italie dans l'année 776, l'introduction de l'organisation franke par cantons ou comtés, et l'extension de la féodalité franke; changements qui amenèrent nécessairement avec eux l'introduction de l'échevinage et de l'heerbann franks, et la nomination des messagers royaux et des comtes du palais.

L'importance que ces institutions eurent dans la suite, mérite qu'on en traite avec quelque étendue. L'Italie, qui était devenue immédiatement franke, reçut par là une forme politique tout autre. La constitution longobarde ne se maintint qu'à Bénévent; car dans cette seconde expédition Karl n'osa

(1) *Annales Bertiniani*, ad an. 775 : Audiens, quod Rotgaudus Longobardus fraudaret fidem suam, et omnia sacramenta rumpens v[illegible] Italiam rebellare.

(1) Cod. Carol., ep. 59.

(2) *Annales Bertiniani*, ad an. 776. « Et disposuit per eas omnes Francos. »

pas encore pousser ses conquêtes au-delà du Garigliano, parce qu'il eut à soutenir au nord la lutte la plus opiniâtre contre les rebelles saxons.

§ II. — *Changements introduits par Karl-le-Grand dans la constitution longobarde.*

Nous avons déjà indiqué d'une manière générale les changements que subit alors le royaume longobard, qu'on appela bientôt le royaume d'Italie (1); ils consistaient : [a] dans l'introduction de l'organisation franke par comtés on cantons, [b] dans l'introduction de l'échevinage frank ; [c] dans l'introduction de la féodalité franke; [d] dans l'introduction des messagers franks; [e] des comtes du palais franks; et [f] de l'heerbaan frank. Nous allons examiner séparément chacune de ces institutions.

A. Les comtés en Italie.

Ces comtés furent établis tout-à-fait d'après le système frank. Les duchés des Longobards furent partagés en plusieurs petits districts qui étaient gouvernés par des comtes; ces districts des comtes furent ensuite subdivisés, ou plutôt on laissa subsister les anciennes divisions formant la juridiction des sculdahis et des gastaldes, mais en leur donnant des magistrats qui portaient un autre nom. Karl-le-Grand voulait d'abord anéantir tout souvenir de la constitution longobarde; voilà pourquoi on ne trouve dans ses premières lois que des comtes, des centeniers (2), des vicaires (3); pour les comtes, la nouvelle dénomination prévalut même généralement, parce que c'étaient réellement de nouveaux magistrats, dont le séjour dans l'ancienne résidence des ducs pouvait seul rappeler le titre. Mais les anciennes dénominations de sculdahis et de gastaldes revinrent si opiniâtrément à la place de celles de *centenarius* et de *vicarius*, que le roi Pépin les remit en usage, même du vivant de Karl-le-Grand (1).

Le comte était le premier magistrat du district qu'on appelait *pagus* (canton); tous les habitants de ce district étaient soumis à la juridiction du comte, à l'exception toutefois des évêques, des abbés, des comtes eux-mêmes, et généralement de toutes les personnes qui relevaient immédiatement du roi. Celles-ci ne pouvaient être jugées que par le roi en personne, ou par un comte palatin expressément délégué à cet effet (2).

On ne pouvait porter devant le tribunal du centenier, dont la juridiction répondait généralement à celle du sculdahis longobard, aucune cause qui concernait la vie, la liberté, ou un bien immeuble (3); toutes les autres contestations civiles moins importantes dépendaient du centenier, et étaient réglées par lui, pour ne pas accabler le comte d'occupations.

La constitution franke ne renfermait rien qui ressemblât à l'office primitif du gastalde; mais la position de ce fontionnaire avait considérablement changé dans les derniers temps. Il était juge des étrangers, et comme tel, le plus

(1) Lebret, *Gesch. von Italien*, vol. I, p. 60, § 52.

(2) Caroli Magni Legg. 36—37, ap. Canciani.

(3) Caroli M. Legg. 69.

(1) Capitulaire de l'an 806, c. 8 et al.

(2) Caroli M. Legg. c. 43.

(3) Caroli M. Legg. 36—37.

propre à administrer les biens royaux situés dans son district, parce que dans le principe ces biens étaient entièrement cultivés par des serfs longobards et par des esclaves et vassaux welches (étrangers). Peu à peu beaucoup d'hommes libres tombèrent dans un tel état de domesticité, qu'ils lui furent aussi soumis; d'autres contrées renfermaient trop peu d'hommes libres pour exiger un sculdahis; elles furent attribuées à la juridiction du gastalde, et partout le gastalde était, comme administrateur des revenus royaux, chargé de percevoir les amendes, du moins la part qui revenait au roi. La juridiction du gastalde se croisait avec celle de tous les autres juges, et dans certains districts elle était fort analogue à celle du comte. Aussi les Franks paraissent-ils avoir dès le commencement considéré les gastaldes comme les vicaires les plus convenables du comte, ou plutôt les Longobards donnèrent aux vicaires introduits par les Franks le nom de gastaldes. Une circonstance qui diminua beaucoup leurs attributions comme administrateurs des domaines du roi et des ducs, c'est que la plupart de ces biens furent donnés en fiefs aux comtes et aux chevaliers, ou concédés aux églises. Il fallait que la dotation d'un comte fût assez considérable, puisqu'il était en état et peut-être obligé d'entretenir des sous-vassaux (1). Les gastaldes perdirent la perception des amendes appartenant au trésor royal, et Karl institua, pour cet objet, à la manière franke, des messagers royaux particuliers (*missi fiscalini*), des officiers du fisc (2).

Le nom de gastalde ne resta donc proprement qu'à quelques administrateurs des domaines royaux, qui avaient juridiction sur les serfs du roi (*fiscalini*) (3); mais le peuple le conserva encore long-temps aux vicaires des comtes, ou vicomtes, qui pouvaient fort bien aux yeux des Longobards se comparer aux anciens gastaldes pour l'étendue et la nature de la juridiction (1). Les institutions frankes se consolidèrent cependant de plus en plus dans le nouveau royaume; depuis le dernier quart du XIVe siècle le nom de gastalde s'éteignit peu à peu dans la Haute-Italie, généralement dans toutes les parties de l'Italie qui étaient immédiatement soumises aux Franks.

Dans toutes les villes où beaucoup de Franks s'établissaient comme vassaux du roi ou de leur propre mouvement, il paraît que les comtes étaient non-seulement ordonnés à la manière franke, mais qu'ils devaient même être nés Franks (2); du moins l'histoire distingue, tant que Karl-le-Grand vécut, des *comites Longobardorum* et des *comites Francorum*. Après la mort de Karl cette distinction disparut.

Mais si la distinction entre les magistrats des différentes races disparaît, la différence des droits de ces races subsiste; car les descendants des Franks furent encore longtemps jugés d'après le droit frank; les Longobards, d'après le droit longobard; les Romains, les ecclésiastiques (3) et leurs descendants, d'après le droit romain (4). Les lois de Karl-le-Grand formaient le droit général, et leurs prescriptions étaient également obligatoires pour les Franks, pour les Longobards et pour les Romains (5).

Outre le droit de présider le tribunal cantonal, le comte avait encore celui de conduire à la guerre les hommes de son canton, et de les convoquer, comme dans toutes les autres parties de l'empire frank.

(1) Caroli M. Legg. 121. « Fortiores vassi comitum. »

(2) Caroli M. Legg. 90.

(3) On appelait *fiscalini* les serfs du roi, *liti* les serfs de l'Église : Cf. Caroli M. Legg. 109.

(1) Cf. Sur l'analogie des fonctions du vicomte et du gastalde, mon Exposition de la constitution des villes lombardes au moyen-âge, p. 58 (en allemand).

(2) Il en était particulièrement ainsi dans les villes du duché de Frioul, où Karl-le-Grand plaça partout des garnisons frankes. Cf. de Rubeis, *Monumenta ecclesiæ Aquilejensis*, p. 332.

(3) Ludovici Pii Legg., 55.

(4) Caroli M. Legg. *Capitulaire* de l'an 806, c. 28—46.

(5) Capitulaire de l'an 806, c. 46.

B. Juridiction des échevins dans les cantons d'Italie.

En étudiant les races germaniques et en observant leur organisation judiciaire, on remarque que les décisions n'étaient jamais rendues par un seul homme, mais bien par un certain nombre de juges tous égaux en naissance à l'accusé ; tout homme occupant une position sociale plus élevée que celle de l'accusé, n'en était pas moins considéré comme son égal, pourvu qu'il fût de même naissance.

Chez la nation franke les formes juridiques étaient réglées avec plus de précision. On établissait une distinction entre les affaires litigieuses; les unes devaient se porter devant l'assemblée de tous les hommes libres du district sous la présidence du comte; les autres étaient décidées par sept juges présidés par le vicaire du comte ou le centenier. Toutes les affaires concernant le corps, la vie, la liberté ou des biens mobiliers, étaient dévolues au comte et aux assemblées du district qui se réunissaient à jour fixe de dix-huit semaines en dix-huit semaines (1), et qui, à cause de leur destination légale, portaient le nom de *plaids légaux* (placita generalia legitima) (2). Toutes les autres affaires pouvaient être jugées par le comte, ses vicaires ou ses centeniers, qui désignaient sept hommes libres forcés de se rendre dans les assemblées locales, que pour cette raison on appelait *plaids convoqués* (3).

Pour prévenir les abus dans le cas où les comtes, leurs vicaires ou leurs subalternes auraient choisi pour assesseurs des hommes vendus ou complètement incapables, ou se seraient fait un jeu de tourmenter tel ou tel homme libre par des convocations trop souvent répétées, sans que ce dernier pût réclamer un dédommagement, on choisissait dans toutes les provinces du royaume des Franks, comme on le fit alors en Italie, les hommes les plus éclairés, les plus pieux, les plus considérables (1) par leur position sociale, pour les instituer de droit assesseurs tant aux assemblées générales qu'aux petits plaids locaux; ces hommes furent nommés *scabini*, échevins (2); ils devaient être aussi instruits dans le droit que les notaires attachés au tribunal du canton, jouir d'une bonne réputation et prêter serment de rendre la justice sans retard, d'après leur conscience, et sans se laisser influencer par aucune faveur ou gratification quelconque.

Malgré la défense de Karl-le-Grand de ne tenir dans l'année aucune assemblée provinciale hormis les trois grandes instituées par la loi, et de ne forcer à assister aux plaids convoqués que les échevins à ce commis, les comtes n'en continuèrent pas moins leurs vexations, afin de forcer les hommes libres qui tenaient à en être délivrés, de leur offrir des présents (3).

Tout homme un peu versé dans les institutions germaniques, comprendra sans peine que les échevins ne devaient être choisis (4) que parmi les hommes libres et les hommes de guerre (5). Du reste il était défendu d'entrer en armes dans les plaids (6).

(1) « Tria placita, quæ instituta sunt.» Cf. Caroli M. Legg. 69.

(2) Cf. Ludovici Pii Legg. 45.

(3) Cf. Caroli M. Legg. 36, 37, 69.

(1) « Nobiles et sapientes et Deum timentes.»

(2) Cf. Caroli M. Legg. 49—116.

(3) Lotharii I Legg. 60—61.

(4) Cf. Lotharii I Legg. 94. « De judicibus ut inquirantur, si nobiles et sapientes et Deum timentes constituti sunt.»

(5) V. mon Exposition de la constitution des villes lombardes au moyen-âge.

(6) Caroli M. Legg. c. 20, et Pipini regis Legg., c. 42.

Le nom des *scabini* ne put jamais bien prendre racine en Italie, et il fut bientôt remplacé par la dénomination de *judices* (1).

C. La féodalité en Italie.

L'institution des offices de comte, vicomte, etc., en Italie, suffisait déjà pour y introduire le régime féodal, car alors toutes les charges déférées par le prince, ainsi que les avantages qui y étaient attachés, étaient regardés comme de véritables biens sur lesquels le délégué se constituait un droit de propriété, dont la durée se bornait à la durée de sa faveur. Les institutions féodales prirent encore un plus grand développement par suite du séjour des guerriers franks en garnison dans les villes italiennes; mais ce qui contribua surtout à répandre cette partie des mœurs franques, ce fut la coutume des grands et riches vassaux de distribuer des arrière-fiefs. Quant aux relations féodales des ecclésiastiques et de leurs vassaux, nous en traiterons plus spécialement dans le chapitre suivant; relativement aux seigneurs laïques, nous trouvons dans les lois de Charlemagne (1) et de son fils Pépin la preuve qu'ils avaient déjà des arrière-vassaux.

Je ne saurais résoudre d'une manière formelle la question de savoir si les *gasindii* dont il est encore fait mention çà et là (2) sous les Karolingiens comme soumis aux comtes longobards, ne sont autre chose que les *vassi* ou bien *bassi*, comme on l'écrit souvent en italien, c'est-à-dire des vassaux dans l'acception franke, ou bien si à côté des nouvelles institutions frankes se maintinrent encore quelques vieilles coutumes longobardes, comme cela se rencontre plus tard dans la principauté de Bénévent, où existaient simultanément des fiefs longobards et des fiefs normands transmissibles suivant un mode tout différent (2). Cependant je crois que ce mot de *gasinde* n'est ici autre chose que le nom dont se servit encore quelque temps le peuple pour désigner les vassaux qui avaient remplacé les gasindes d'autrefois, car au temps des Karolingiens, partout où il est question des gasindes, on ne nous parle jamais en même temps des vassaux. Il paraît qu'à cette époque les vassaux du roi portaient le titre de *gasindii dominici* (3).

Les fiefs n'étaient du reste accordés que pour des services déterminés (4) et pour la vie durant; ils rentraient dans les mains du seigneur, non-seulement quand le feudataire ne pouvait plus ou ne voulait plus prêter le service imposé, ou à sa mort; mais encore la jouissance était de même interrompue si le vassal refusait de se rendre aux plaids (5).

(1) Caroli M., Legg. 12, l. ap. Canciani, vol. I, p. 164.

(2) P. E.

(1) V. mon *Entwickelung der Verfassung der lombardischen Stadte im Mittelalter*, p. 56, n. 2.

(2) V. l'histoire des Hohenstauffen de Raumer. III, 477 (en allemand).

(3) Cf. Ludovici II Legg. addit. I, legat., cap. 4.

(4) La vassalité s'appelait *ministerium*, et un vassal s'appelait par conséquent *ministerialis*.

(5) Capitulaire de l'an 806, c. 8, in fine : « Et si forsitan Francus aut Longobardus, habens beneficium, justitiam facere noluerit, ille judex, in cujus ministerio fuerit, contradicat ille beneficium suum, interim dum ipse aut missus ejus justitiam faciat.» Les lois de Karl-le-Grand retirent même le fief dans certains cas où le vassal ne veut pas aider à rendre justice. Caroli M. Legg. 9. Dans d'autres elles recommandent au comte de vivre sur les biens du vassal jusqu'à ce que celui-ci fasse son devoir. Ibid. 18.

D. Envoyés royaux en Italie.

Quelque sages que fussent les institutions établies dans l'empire frank par Karl-le-Grand, il était naturel qu'à moins d'un contrôle sévère elles ne tardassent pas à dégénérer dans un pays nouvellement conquis. D'après les habitudes et les idées du temps, une institution, toute bienfaisante qu'elle fût, disparaissait bientôt sans un contrepoids puissant; nous en trouvons la preuve la plus complète dans les lois nombreuses destinées à réprimer la tyrannie exercée par les comtes ou leurs vassaux contre les pauvres hommes libres.

Bien que Charlemagne eût défendu sévèrement aux comtes de vexer les hommes libres par des convocations multipliées (1); bien qu'il eût déterminé de la manière la plus précise les devoirs de ceux qui devaient former l'heerbann, il n'en était pas moins obligé de répéter sans cesse les mêmes instructions d'une manière de plus en plus formelle, de plus en plus sévère. Déjà sous Lother Ier nous voyons les hommes libres si accablés des services que leur imposent les comtes, qu'ils en viennent jusqu'à vendre tout ce qu'ils possèdent et conséquemment se réduisent d'eux-mêmes en servage (2). L'oppression ne s'arrêtait pas à cette imposition illégale de services publics, les comtes obligeaient souvent les hommes libres qui se trouvaient sous leur juridiction à leur tenir table ouverte, à leur prêter leurs bras pour le labour, les semailles, la récolte, la plantation de leurs vignes, la préparation de leur vin (3): et par là ils s'efforçaient de les métamorphoser en véritables serfs. Plus tard l'empereur Guido fut même obligé, pour mettre fin à de semblables injustices, de menacer les comtes de les punir en les privant de leurs offices (1).

Sous Karl-le-Grand, les vexations de cette nature paraissent être devenues plus rares, sans doute à cause de la sévérité avec laquelle procédaient les juges chargés par lui de les réprimer. Le contrôle le plus naturel s'exerçait d'abord du juge ecclésiastique le plus élevé, c'est-à-dire l'évêque, sur le juge laïque le plus haut placé, c'est-à-dire le comte; mais ce contrôle ainsi exercé dans la province ne suffisait pas, car il pouvait très facilement arriver que l'évêque et le comte fussent d'intelligence. Dans un cas pareil, pour faire droit aux plaintes des opprimés, et surtout pour introduire l'ordre et l'unité dans l'administration de l'empire, Karl-le-Grand institua ses envoyés royaux, *missi dominici*. Pour un district qui se composait de plusieurs comtés, on en choisit deux, un ecclésiastique et un laïque, afin que leur inspection pût embrasser toutes les affaires.

Quand les envoyés royaux trouvaient que le comte avait commis une injustice, ils le forçaient à réparer ses torts (2); de plus, ils rendaient compte au souverain de l'état dans lequel ils avaient trouvé le comté, et celui-ci, par leur rapport, se mettait à même d'apprécier les besoins et la situation de chaque partie de l'empire.

Je n'oserais décider si ces *envoyés royaux* sont les mêmes personnages que les officiers publics (*advocati de parte publica*), dont il est si souvent fait mention dans les formulaires des lois italiennes de Karl-le-Grand. Ces officiers publics se montrent surtout très

(1) Caroli M. Legg. 49—69—116.
(2) Lotharii I Legg. 66; Lotharii I Legg. 22.
(3) Ludov. II Legg. addit. II, c. 32.

(1) Guidonis Legg. 3.
(2) Caroli M. Legg. 18, ap. Canciani, vol. I, p. 150.

actifs contre les particuliers qui ont refusé les services dus à l'état, ou qui ont commis un de ces crimes que la loi ordonne de poursuivre (1).

E. Comtes du palais en Italie.

Le comte du palais était le premier personnage judiciaire dans une division quelconque de l'empire frank. Il rendait la justice dans le palatinat royal, où le roi, quand il était présent, avait coutume de présider lui-même le tribunal; devant lui se débattaient par conséquent toutes les causes qui eussent été portées devant le roi, s'il se fût trouvé dans la province. Quelques affaires seulement restaient exclusivement réservées au roi : celles concernant les évêques, abbés, comtes, et principalement les officiers qui, immédiatement soumis au roi, ne dépendaient d'aucun corps judiciaire, tels que les envoyés royaux, les messagers de la chambre, les hauts dignitaires de la cour. Sur ces sortes de personnes, le comte du palais ne pouvait exercer de juridiction que d'après un ordre formel et spécial du souverain; en toute autre circonstance elles avaient leur plaid immédiatement devant le roi (2).

Le comte du palais en Italie paraît avoir eu constamment sa résidence dans l'ancienne ville royale de Pavie. Tous les recours contre les divers arrêts rendus par les comtes se portaient devant lui; et en pareil cas il agissait véritablement comme représentant du roi, car ses décisions n'étaient plus susceptibles d'appel, même devant le souverain (3). Un semblable officier était indispensable au roi quand il venait en Italie, car il lui était impossible de faire droit lui-même à toutes les réclamations qui s'élevaient dans ses provinces, et il se trouvait obligé d'en référer beaucoup à un juge spécialement institué à cet effet.

F. L'heerbann frank transporté en Italie.

Il existait déjà en Italie, depuis l'établissement du royaume longobard, quelque chose de parfaitement semblable à l'heerbann frank. Les Longobards formaient toujours une armée active; la loi ne leur enlevait jamais cette qualité de soldats qu'ils ne perdaient qu'avec la vie. Les divisions et charges militaires furent constamment le fondement de toute leur constitution, et chaque *arimanne*, homme libre, devait obéir à la convocation du roi. Mais d'abord l'amende pour refus de service ne s'élevait sous le roi Rothari qu'à 20 solidi (1), et plus tard elle fut vraisemblablement diminuée comme toutes les autres peines; en second lieu les rois longobards ne firent jamais la guerre que contre les pays éloignés, des nations belliqueuses, et surtout des villes très-opulentes, de sorte que l'espoir du butin était un appât qui attirait l'arimanne à suivre l'armée, et le butin le dédommageait de la négligence où il laissait ses propres biens.

A l'époque où Karl-le-Grand monta sur le trône, tout homme libre qui refusait le service militaire était tenu de payer 20 solidi (4),

(1) Rothari Legg. 21.

(1) Caroli M. Legg. 9, dans la *Formula vetus*. Ludovici Pii Legg. 27, dans la *Formula vetus*.

(2) Caroli M. Legg. 43.

(3) Voy. mon Exposition de la constitution des villes lombardes au moyen-âge, p. 59.

(4) Caroli M. Legg. 35.

et s'il ne les avait pas, il devenait l'homme du roi, jusqu'à ce qu'il pût par lui-même, ou à l'aide de ses parents, réaliser cette somme. On ne trouvait pas alors chez la nation franke un secours contre le roi auprès de ses subordonnés, comme cela s'était rencontré quelquefois sous la domination des ducs longobards. La guerre contre les opulentes villes romaines du littoral, et sur le territoire romain, venait de cesser; il ne se livrait plus en Italie que quelques combats partiels dans le pays des Venètes et dans les montagnes de Bénévent, sur un terrain où, à travers mille fatigues, on ne gagnait que honte et blessures, sans qu'on pût se flatter de l'espoir d'un riche butin. Outre cela, les expéditions de Karl-le-Grand s'étendaient jusqu'aux dernières limites de l'empire, et l'obligation de suivre l'armée suffisait, à cause des frais d'équipement et de la négligence forcée des affaires domestiques, pour jeter dans la misère toute une famille.

Depuis cette époque, et pendant toute la période de la domination des rois franks en Italie, nous voyons les hommes libres pauvres (1), et même ceux qui jouissent d'une certaine aisance, se faire serfs de l'Église (2), pour échapper aux convocations de l'heerbann. Ils cèdent leurs biens libres à une congrégation religieuse, qui les leur rend quelquefois augmentés, mais toujours frappés de servitudes et d'impôts, et seulement en usufruit, tantôt pour la vie du donateur, tantôt pour ses descendants jusqu'à la deuxième génération, et quelquefois avec un droit héréditaire indéfini (1). Souvent la servitude ne portait que sur le fonds, et personnellement l'usufruitier restait parfaitement libre. Cependant une liberté de ce genre, dans le cas d'absence de tout autre bien, liberté dont la possession suffisait pour constituer l'obligation de suivre l'heerbann, n'était pas autre chose qu'une espèce de servage. Car un homme libre sans propriété aucune ne pouvait se présenter devant un tribunal sans caution (2). Son indigence faisait qu'on regardait sa personne comme dénuée de toute garantie. Or cette caution constituait nécessairement comme une espèce de servage au détriment du cautionné, qui ne jouissait plus alors que d'une demi-liberté, ce qui est le pire de tous les états.

Celui qui, partant avec l'armée, se permettait de la quitter sans l'ordre ou l'autorisation du roi ou des officiers, encourait la peine de mort et la confiscation de ses biens (3).

§ III.—*Situation de l'Église et de ses possessions en Italie sous Karl-le-Grand.*

Une transformation encore plus frappante dans toutes les institutions de l'Italie s'opéra sous les successeurs de Karl-le-Grand, mais toujours par l'influence de son action comme législateur. Du moment où l'Italie se trouva complètement incorporée à l'empire frank, l'Église y fut sur le même pied que dans les autres parties de l'empire.

Chez la nation franke l'Église avait d'immenses possessions. Le clergé exerçait sur le peuple une influence très marquée, et jouissait de la protection et des respects des rois karolingiens, qui le regardaient comme le soutien de leur trône. Une situation aussi heureuse avait depuis long-temps porté ses fruits. Les églises et les couvents, à l'aide de leurs grandes propriétés, avaient obtenu

(1) Lotharii I Legg. 22.
(2) Caroli M. Legg. 122.

(1) Il est question des hommes libres sur les domaines de l'Église dans Caroli M. Legg. 50.
(2) Caroli M. Legg. 131.
(3) Caroli M. Legg. 131.

une position et une influence politique égales à celles de la noblesse féodale, toute riche et puissante qu'elle fût. Le clergé avait su acquérir des immunités pour le plus grand nombre de ses possessions.

Ces droits d'immunité consistaient en ceci, que personne ne pouvait exercer de juridiction sur les arrière-vassaux, les clients et les serfs de l'Église, de sorte qu'un bénéfice ainsi garanti formait une portion de district enlevée sous plusieurs rapports au gouvernement du comte. On ne dépendait plus de la justice cantonale que dans ces deux circonstances : 1° lorsqu'un homme qui n'appartenait point à un fief jouissant de l'immunité rendait plainte contre un vassal de l'Église, la plainte était portée devant le siége provincial, où le seigneur de l'accusé pouvait prendre la parole pour lui, ou le présenter lui-même au juge ; 2° dans tous les procès criminels, notamment pour le cas de meurtre ou de vol (1), l'accusé, s'il appartenait à un fief immunitaire, devait être traduit devant le comte par son seigneur ou par ses officiers. Si cette extradition était refusée, le comte avait alors le droit d'entrer à main armée dans le domaine privilégié, de s'emparer du coupable et de le conduire devant son tribunal.

Ces immunités étaient absolument de même nature, soit qu'il s'agît de fiefs ecclésiastiques, ou de fiefs nobles. Seulement aucun seigneur ecclésiastique ne pouvait se présenter dans les plaids provinciaux comme défenseur et représentant des vassaux de ses domaines ; tandis que ce droit, quand il s'agissait de fiefs nobles, était généralement exercé par le seigneur; chaque église était représentée devant la cour du comte par un laïque, son procureur, *advocatus* (2). Pour ceux qui, vu leur droit d'immunité, ne relevaient pas immédiatement de la justice du comte, il fallut nécessairement établir un juge choisi par le district ou par la cour, lequel avait à l'égard des vassaux immunitaires la même position que le comte en face des hommes libres de son comté. Des fonctions de cette nature étaient ordinairement, dans un fief noble, remplies par le seigneur lui-même. On n'établissait un juge spécial (1) que dans des circonscriptions territoriales très étendues : sur les domaines de l'Église, il y avait toujours un juge particulier qui, dans les petites localités, était le même que l'*advocatus ecclesiæ*, mais qui, dans celles d'une plus grande étendue, occupait une charge particulière avec le titre de *vice-comes* (2). Ce titre était parfaitement choisi; car le pouvoir de ce juge sur les vassaux du domaine était absolument le même que celui du comte sur les hommes libres.

Un territoire ainsi favorisé du droit d'immunité prenait le nom même de son privilége, et s'appelait *immunitas*, *emunitas*. Il paraît que, dans les commencements, les propriétaires d'immunités en Italie non-seulement déclinaient la compétence des cours provinciales, mais encore se regardaient comme affranchis de tous les services publics auxquels étaient soumis les autres habitants du district. Ainsi ils cherchaient à se dérober à toute coopération pour la réparation des églises, des ponts et des grandes routes (3), et ils se regardaient surtout comme dispensés d'obéir à la convocation de l'heerbann (4), obligation qui forme la charge la plus accablante de ce temps. Pour remédier à cela, il ne restait plus d'autre moyen que d'établir

(1) Caroli M. Legg. 9—102.

(2) Caroli M. Legg. 99 : —Sit ipse advocatus liber homo, bonæ opinionis, laicus autem, non clericus, qui sacramentum pro causa ecclesiæ deducere possit. Capitulaire de l'an 806, c. 7.

(1) Caroli M. Legg. 9. Partout où il est fait mention des *bassi* comme possesseurs des droits immunitaires, on met toujours en opposition les *judices* et les *advocati*, de sorte qu'on est porté à regarder les premiers comme juges dans les fiefs nobles, et les seconds comme juges dans les fiefs ecclésiastiques.

(2) Il est question pour la première fois des *vice-comites* comme magistrats sur les terres de l'Église. Caroli M. Legg. 102.

(3) Capitulaire de l'an 806, c. 5.

(4) Lotharii I Legg. 22.

une loi qui déclarât que lorsqu'un homme libre, non point par pauvreté, mais pour se dérober aux charges publiques, se plaçait sous la protection d'un noble ou d'une église, son nouveau seigneur serait tenu à sa place des mêmes obligations que lui (1).

Mais cette loi fut promulguée quand l'Italie était déjà depuis long-temps sous la domination franke, et une foule immense d'individus s'étaient déjà dérobés à l'action des assemblées provinciales, en s'incorporant aux immunités de la noblesse et surtout de l'Église. Que la noblesse en Italie n'ait pas acquis par ce moyen autant de serfs que l'Église, c'est une conséquence naturelle du sentiment religieux. Celui qui renonçait à sa qualité d'homme libre préférait suivre une marche qu'il croyait devoir lui obtenir les bénédictions du ciel, et qui lui donnait une position regardée comme la plus honorable, plutôt que de suivre une route qui, d'après l'opinion publique, était loin de lui offrir les mêmes avantages. D'autre part, on peut encore trouver la cause de cette préférence en observant que la noblesse d'Italie était en grande partie d'origine franke, et que personne ne se soumettait volontiers aux étrangers. Les églises et les cloîtres italiens étendirent bientôt outre mesure leurs possessions, pour lesquelles ils ne manquaient pas d'acquérir peu à peu des droits d'immunité; de telle sorte que je ne crois point faire un calcul exagéré en établissant qu'à la mort de Louis-le-Débonnaire un tiers de l'Italie franke était compris dans les immunités des églises et des couvents.

Les évêques et les abbés ne tardèrent pas à obtenir par là une influence politique très importante, égale à celle de la plus haute noblesse. Ils occupèrent de plein droit les premières places dans les grandes assemblées de l'empire, institution introduite par Karl-le-Grand en Italie. Ces assemblées étaient convoquées par le roi ou son représentant, pour traiter des affaires les plus importantes du pays, et elles ne se composaient que des vassaux et des officiers les plus considérables, ainsi que du haut clergé. Dès le neuvième siècle, les évêques, dans le royaume frank d'Italie, nous apparaissent activement occupés de toutes les transactions politiques, de toutes les affaires publiques; quelquefois même ils y sont plus fortement impliqués que ne le comportait leur vocation ecclésiastique.

Cependant toutes ces institutions politiques, transplantées en Italie par les Franks, aussi bien que cette nouvelle position du clergé, étaient bornées à la partie du pays occupée par eux.

Les Vénitiens n'avaient adopté aucune de ces innovations, qui n'avaient pas plus pénétré ni dans les possessions romaines de l'est, ni sur la côte occidentale du royaume de Naples, ni en Calabre. Le duc de Bénévent, dernier débris de l'empire longobard, quand il se voyait menacé par les forces supérieures des rois karolingiens, se déclarait bien, il est vrai, leur vassal, mais il ne se conduisait pas moins dans son petit état en prince complètement indépendant; et ce ne fut que plus tard que les institutions frankes se firent jour jusque dans cette contrée. Le pape enfin reconnaissait bien, jusqu'à un certain point, dans les affaires temporelles, la suzeraineté de Karl-le-Grand en sa qualité de protecteur de l'église romaine; mais cette reconnaissance n'allait pas jusqu'à transplanter la législation franke sur le territoire papal. A la suite de la conquête franke, il n'y eut d'autre changement que la tentative de l'archevêque de Ravenne pour s'affranchir de la domination de Rome (1), comme cette dernière ville avait fait à l'égard de Constantinople, et se constituer dans les villes papales d'Amelia et de Flaminia une espèce de souveraineté sous la protection immédiate du roi frank. Ce ne fut que très tard, et pas avant la dernière moitié du dixième siècle, que des immunités furent instituées en faveur de l'exarchat et de la Pentapole; jusqu'à

(1) Lotharii I Legg. 29.

(1) Fantuzzi, *Monumenti Ravennati*, vol. v, dip. 17—18.

cette époque, l'unique résultat de la domination germanique en Italie avait été pour ces contrées l'extension toujours croissante des propriétés *libellario nomine*, et la transformation successive des magistrats des états romains en nobles dans le sens germanique, c'est-à-dire, en barons. Les *tabellarii* furent sans doute aussi la meilleure préparation et le vrai principe modèle de ces immunités des églises et des grands bénéfices des familles nobles, qui se rencontrent plus tard dans ces districts.

Les vassaux chevaliers de l'Église et de la noblesse dans l'Italie franke avaient toujours été et restaient encore tenus de suivre l'heerbann; et depuis les ordonnances de Lother Ier, tous les hommes libres et riches qui entraient au service de l'Église ou de la noblesse n'en restaient pas moins soumis également aux mêmes obligations, ou plutôt l'Église ou le noble qui avait consenti à les recevoir comme siens, se trouvait tenu aux mêmes engagements, et restait obligé d'envoyer désormais à l'armée autant d'hommes qu'il en avait ainsi reçus en servage. A la tête des hommes équipés par les églises et les couvents marchait ce juge des immunités dont nous avons déjà parlé; de même que les hommes du reste du district étaient commandés par les centeniers et les vicomtes; et de plus la totalité des hommes du district, aussi bien les vassaux immunitaires que les vassaux royaux et les arimannes libres, tous marchaient sous la conduite du comte.

§ IV. — *Troisième voyage de Karl-le-Grand en Italie. Ses mesures contre le commerce des esclaves.*

Au temps de son deuxième séjour en Italie, Karl-le-Grand avait été rappelé dans les contrées du nord de son empire avant d'avoir pu organiser toutes choses selon son désir. Pour ce motif il repassa les monts pour la troisième fois dans l'automne de 780, en compagnie de son épouse Hildegarde et de ses deux fils, Lodwig (Louis) et Pépin, qu'il voulait faire baptiser et couronner par le pape. Il célébra les fêtes de Noël à Pavie, et celles de Pâques à Rome (1).

Il aplanit par sa présence plusieurs difficultés qui s'étaient élevées entre les autorités frankes et papales; et, après avoir fait baptiser et couronner par le pape Adrien son fils Pépin, il le nomma son représentant dans le royaume d'Italie, dont l'administration gagna par là plus d'unité, en même temps que l'autorité royale acquérait plus de dignité par la présence du prince. Ce troisième voyage est surtout remarquable par les mesures que prit Charlemagne contre un abominable trafic de ce temps, contre le commerce des esclaves qu'on transportait dans les pays des Sarrasins.

La vente des serfs avait déjà existé dans l'ancienne Germanie, et cette coutume n'était pas inconnue aux Longobards quand ils entrèrent en Italie; mais la vente à l'étranger ne se faisait que très rarement; elle était considérée, à ce qu'il paraît, comme une peine très sévère, analogue à la peine de mort (1). Autrement que comme peine, cette vente à l'étranger n'avait eu lieu que pour les prisonniers de guerre.

Lorsque les Vénitiens se trouvèrent peu à peu sans protection de la part de Constantinople, ils cherchèrent et réussirent à s'élever par un commerce indépendant, même avec les ennemis de la chrétienté, les Sarrasins, qui occupaient alors toute la côte septentrionale de l'Afrique, et parcouraient toute la Méditerranée avec des vaisseaux marchands et pirates. Un des principaux objets de commerce pour les villes sarrasines consistait en esclaves

(1) Annales Bertiniani, ad an. 780—781.

(1) Rothar. Legg. 222.

des deux sexes; on recherchait surtout les jeunes garçons eunuques. Venise se fit l'intermédiaire de ce négoce entre tout le Nord et les mahométans. Des pays slaves et même germaniques, ainsi que du reste de l'Italie, on conduisait en caravanes les prisonniers de guerre et d'autres esclaves à Venise, de même que de l'intérieur de l'Afrique ils sont maintenant dirigés sur Siout. Venise était alors, comme aujourd'hui Siout, la première fabrique d'eunuques du monde entier.

Sous les Longobards, non-seulement la vente des serfs aux infidèles paraît avoir été générale, mais encore il arrivait que le désir du gain portait à voler des enfants nés de parents libres, et à vendre aux Vénitiens des hommes sur lesquels on n'avait pas le moindre droit. Il fallut, pour s'opposer à un pareil désordre, que Liutprand fît une loi par laquelle cette vente était considérée comme meurtre, et punie de mort (1). Le commerce des serfs ne s'en continua pas moins, sans que personne s'y opposât; et l'on raconte comme un acte pieux du pape Zacharie, que les marchands Vénitiens, ayant acheté sur le territoire romain des troupeaux d'esclaves pour les envoyer en Afrique, il les leur racheta, et les mit en liberté pour les sauver de l'esclavage des infidèles (2).

L'exemple du pape Zacharie eut si peu d'influence, qu'en 783 nous voyons à Ravenne deux hommes investis des plus hautes fonctions judiciaires abuser tellement de leur position, que non-seulement ils se plaisent à dépouiller de leurs biens les veuves et les orphelins, ainsi que tous ceux qui se trouvent sans protection, mais qu'ils les vendent encore en esclavage aux infidèles, sans doute pour prévenir leurs plaintes (3). Dès long-temps les Juifs s'étaient chargés spécialement de ce genre de commerce, et la tradition populaire en Allemagne, qui dit que les Juifs faisaient périr dans les tourments les enfants des chrétiens, repose probablement sur ce que ceux-ci volaient de beaux enfants, les faisaient eunuques pour les vendre aux Sarrasins, et que sans doute plusieurs de ces infortunés étaient morts victimes de cette cruelle opération.

Karl-le-Grand fit tout ce qu'il était possible de faire dans ce temps-là contre un abus aussi infâme. Il émit une loi portant que la vente des serfs ne pourrait avoir lieu que dans le plaid provincial, en présence du comte ou des envoyés royaux (1). Il défendit de vendre à l'étranger aucun serf quelconque; celui qui se rendait coupable de ce délit devait être puni comme meurtrier (2); la même peine était réservée à celui qui mutilait un homme (3).

A la même époque, Arichis, duc, ou mieux prince de Bénévent, comme il se nommait depuis la chute de l'empire longobard, promulgua une loi, par laquelle il punissait également des peines les plus sévères le vol des hommes, et leur vente aux infidèles (4). Cette loi ne paraît pas avoir été suffisante pour ce territoire longobard entrecoupé et environné partout d'ennemis et d'étrangers. Le prince Sicard renouvela plus tard, d'une manière expresse (5), la même loi, qui toutefois ne protégeait que les Longobards libres, sans s'occuper des serfs ni des prisonniers de guerre.

Les lois de Karl-le-Grand elles-mêmes étaient inefficaces tant que les chances de gain restaient les mêmes. Pour y remédier, ce prince, en 784, fit chasser de ses provinces et du territoire papal tous les négociants Vénitiens (6), et prit en général des mesures si rigoureuses, qu'il parvint à délivrer

(1) Liutpr., Legg. v, 19.
(2) Anast. Bibl., p. 164.
(3) Fantuzzi, *Monumenti Rav.*, vol. v, dipl. 19: « In venalitate hominum apud paganas venumdantes gentes. »

(1) Caroli M. Legg. 16, v. 72—73.
(2) Caroli M. Legg. 72—73.
(3) Caroli M. Legg. 82.
(4) Capitulare Arichis, prin. Benev., c. 3.
(5) Capitulare Sicardi, prin. Benev., c. 3.
(6) Cod. Carol., ep. 84.

pour long-temps ses états d'un pareil fléau. Dans des traités qui eurent lieu plus tard avec les Vénitiens, on remarque souvent des articles prohibitifs de ce commerce d'hommes.

Cependant Karl-le-Grand était déjà depuis l'année 782 revenu en France avec Hildegarde et Louis, laissant son fils Pépin pour son représentant en Italie.

§ V. — *Quatrième voyage de Karl-le-Grand en Italie, et ses rapports avec les princes de Bénévent.*

Karl-le-Grand à son troisième voyage, n'avait pas encore trouvé l'occasion de réduire les princes de Bénévent sous la suzeraineté franke. Ce fut, à ce qu'il paraît, dans ce seul but qu'il entreprit son quatrième voyage dans l'automne de 786. Il célébra les fêtes de Noel à Florence, se dirigea immédiatement vers le sud, et se porta par Rome sur Capoue, pour se montrer avec tout l'appareil de sa puissance dans le voisinage du prince longobard, bien que ce dernier parût déjà disposé à la soumission. La principauté de Bénévent joue un trop grand rôle dans l'histoire du moyen-âge, pour que ses commencements et son histoire jusqu'à cette époque, n'aient pas besoin d'une mention plus détaillée.

Il n'est guère possible de préciser avec certitude l'époque de l'établissement du duché de Bénévent; l'historien Borgia se déclare, non pas cependant avec une entière assurance, pour l'année 571 (1), et il est très vraisemblable que cette opinion remonte à quelques années trop haut. Le premier duc se nommait Zotto. Il ne devait dans l'origine occuper vis-à-vis du roi longobard que la position de tout autre duc longobard, mais l'éloignement du point central de l'empire, et la nécessité où il se trouvait de jouir dans ses entreprises et dans ses actions d'une plus grande liberté, à cause du voisinage de puissants ennemis, tout cela donna avec le temps à Zotto et à ses successeurs une position plus indépendante que celle des autres ducs. Nous ne savons que fort peu de chose sur les princes, ses successeurs, et il est difficile d'admettre que l'énumération en soit complète. Sous le roi Agilulf, le duc de cette contrée s'appelle Arichis, et nous n'en savons guère que le nom (1). Après Arichis vint son fils Ajo; ensuite Rodoald qui augmenta beaucoup ses états par ses conquêtes, et fut remplacé à sa mort par son frère Grimoald qui, comme nous l'avons vu, sut parvenir au trône des Longobards. A cette occasion il céda son duché à son fils Romuald. C'est à cette époque que l'empereur grec Constant crut que la situation embrouillée de l'empire longobard serait très propre à lui fournir les moyens de reconquérir l'Italie (2). Déjà Bénévent était presque dans les mains des Grecs, et Romuald cherchait à négocier, lorsqu'un Longobard, nommé Sesuald, vint, au péril de sa vie, lui annoncer que son père arrivait avec une armée. Constant se vit forcé de renoncer à son expédition, et Romuald, auquel la fortune resta toujours fidèle au détriment des Grecs, agrandit considérablement son duché; il mourut en 683 (3).

A Romuald succéda son fils Grimoald II, dont le règne fut très court; après lui vint son frère puiné Gisulf qui régna jusqu'au commencement du huitième siècle, et qui, à l'exemple de son père, augmenta par ses conquêtes la puissance du duché de Bénévent. Le règne de son fils Gisulf II paraît assez insignifiant; il était neveu par sa mère de la sœur du roi longobard Liutprand (4). et il est plus célèbre dans l'histoire par ses

(1) Stefano Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, p. 123.

(1) Gregorii M. Ep., lib. II, ep. 46.
(2) Granata storie civile di Capua, p. 270.
(3) Lebret, *Geschichte von Italien* vol. I, p. 280.
(4) Gattola, *Accessiones ad hist. abbat. Casin*,

ennemis que par lui-même. Pendant qu'il était élevé à la cour du roi Liutprand, Grégoire, neveu de ce dernier, administrait le duché, dans lequel s'était insensiblement formé un parti qui cherchait à l'aide du Saint-Siége à s'affranchir complètement de la domination longobarde. Après la mort de Grégoire et la défaite de la faction opposée, Gisulf, qui était devenu majeur, prit enfin possession de son office ducal.

Déjà avant cette époque le duché de Bénévent était parvenu à une telle indépendance, que non-seulement le successeur de Gisulf, Liutprand, n'avait de rapports avec l'empire frank que par l'entremise du pape; mais encore que nous voyons le roi Rachis considérer le duché comme un territoire étranger et même ennemi, dans lequel il était défendu, sous peine de mort, au reste des Longobards, d'envoyer un message quelconque sans une permission expresse du souverain (1).

Pendant la vie du duc Liutprand, son gendre Arichis s'était déjà acquis une réputation de brave guerrier par la conquête d'Otrante; il succéda à son beau-père et se trouvait duc au temps de la destruction de l'empire longobard par les Franks.

Le duché de Bénévent embrassait alors presque toute la terre-ferme d'Italie qui compose aujourd'hui le royaume des Deux-Siciles (2). La Calabre, qui alors comme aujourd'hui était presque inattaquable par sa position, de plus une langue de terre étroite sur la côte occidentale, avec les villes de Terracine, Gaëte, Naples et Amalfi, composaient à peu près tout ce qui restait des possessions de l'empire romain sur le sol de l'Italie. On comprendra facilement qu'un duc de Bénévent, maître de si vastes domaines, ne voulut se soumettre ni aux autres ducs longobards au temps de l'empire longobard, ni plus tard à Karl-le-Grand. Bénévent était alors une des principales villes d'Italie; elle gagnait journellement en étendue (1) et en civilisation, et possédait déjà des établissements (2) scientifiques et même une bibliothèque, à une époque où, si l'on excepte la cour de Karl-le-Grand et celle des Anglo-Saxons, toute tendance littéraire semblait être bannie de l'Europe germanique.

Le duc Arichis, après la destruction du royaume longobard se regarda comme le maître indépendant de Bénévent. Il adopta le titre de prince, portant sceptre et couronne (3) comme un roi longobard. Législateur et roi, il agissait en souverain parfaitement absolu. Son beau-frère Adelchis désespérant de reconquérir l'héritage paternel, s'était enfui à Constantinople; là il put du moins, en ménageant une heureuse alliance, unir les intérêts des Grecs et des Bénéventins, et l'on vit alors ces deux ennemis d'autrefois transformés en amis intimes par la crainte que leur inspirait Karl-le-Grand et par leur communauté d'intérêts (4).

Karl-le-Grand savait très bien reconnaître

---

vol. I. «Gisulfus junior nepos Liutprandi regis Longobardorum, qui post Gostcalcum Beneventanorum dux extitit.» Gottschalk était ce duc non reconnu de Liutprand, qu'une faction avait nommé.

(1) Voy. les lois de Rachis, c. 5. Bénévent y est placée sur la même ligne que Ravenne, Spolète, la France, l'Allemagne, la Grèce, et le pays des Avares.

(2) Voy. Tria, *Memorie della citta di Larino* (page 106): on y mentionne comme appartenant alors au duché de Bénévent les villes d'Aquino, Tiano, Acerenza, S. Agata, Alife, Albe, Bogano, Cajazzi, Calvi, Capua, Celane, Chieti, Conza, Carinola, Fondi, Isernio, Larino, Lesina, Marsi, Mignano, Molise, Morono, Penna, Pietrabbondante, Ponte-Corvo, Presenzano, Sangro, Sesto, Sora, Telese, Termoli, Trajetto, Valva, Venafro. Il y en avait encore plusieurs, notamment à l'extrémité orientale de l'Italie, qui ne sont pas nommées ici, et qui appartenaient encore au duché de Bénévent.

(1) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, p. 35.

(2) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, dans la préface.

(3) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, p. 37. Fria, *Memorie di Larino*, p. 106.

(4) *Geschichte von Italien*, par Lebret, vol. I, p. 287.

la difficulté de la conquête et de l'occupation de la partie sud de l'Italie; aussi il se fût difficilement décidé à attaquer le prince de Bénévent dans ses propres états, surtout depuis que ce dernier lui avait envoyé à son arrivée à Rome, en 787, son fils Romuald avec des présents et des assurances de soumission; la seule considération qui pût l'y déterminer était l'union d'Arichis et d'Adelchis, qui faisait du premier le soutien de tous les Italiens mécontents de la domination franke.

En continuant son expédition contre Capoue, Karl-le-Grand ne pouvait avoir qu'une intention, celle de convaincre Arichis de l'impossibilité de rétablir le royaume longobard. Ce dernier sentit si bien la supériorité du roi frank, que par l'entremise des évêques de son pays il demanda et obtint à Capoue la paix à des conditions très humiliantes. Il reconnut Karl-le-Grand et Pépin comme ses seigneurs suzerains, paya une certaine somme pour les frais de la guerre, et promit de plus une redevance annuelle très considérable. Comme caution de sa fidélité, il lui fallut livrer douze otages parmi lesquels deux de ses fils ; Karl renvoya l'un d'eux à son père, mais il emmena le second Grimoald en France.

Les papes fondent sur cette expédition de Karl leurs prétentions sur Sora, Arce, Aquino, Arpino, Trano et Capoue, villes livrées par Arichis à Karl et dont ce dernier aurait fait don à l'Église (1): l'hypothèse de ce don se fondait sur cinq lettres du code Carolin (2); quoi qu'il en soit, toujours est-il que le pape n'est pas resté long-temps en possession de ces dernières villes, s'il les a jamais possédées.

Aussitôt que Karl eut tourné le dos, Arichis suivit absolument cette même politique cauteleuse dont s'étaient servi les papes pour perdre une puissance par l'autre. Il s'offrit comme sujet à l'empereur d'Orient, s'il voulait lui concéder en fief le duché de Naples, ainsi que le palatinat de toute l'Italie, et lui prêter secours contre Karl-le-Grand (3). Au moment où les négociations allaient être conclues par des députés grecs, Arichis succomba à la douleur que lui fit éprouver la perte d'un de ses fils.

Cependant Karl était revenu de Capoue dans le nord de l'Italie, il avait tenu une diète à Pavie et envoyé en France plusieurs seigneurs longobards qui lui étaient suspects; en automne il traversa le Tyrol avec l'heerbann longobard pour aller combattre en Bavière le duc Thassilo.

§ VI. — *Rétablissement de l'empire d'Occident.*

Après la mort de son père Arichis, Grimoald, son successeur dans le duché de Bénévent, non-seulement se trouva de fait au pouvoir de Karl, mais encore se montra complètement à sa dévotion. Il promit tout ce que désira le roi frank, le reconnut pour son seigneur suzerain et combattit même pour ses intérêts contre les Grecs et contre son propre oncle Adelchis, qui se trouvait dans leur armée. Il paraît qu'Adelchis succomba dans cette guerre; suivant d'autres il serait mort à Constantinople dans un âge très avancé ; avec

(1) Borgia, *Memorie di Benevento*, I, p. 43.

(2) Ep. 81, 86, 90 et 92; — ep. 81 : « Præsertim et partibus ducatus Beneventani idoneos dirigere dignetur missos, qui nobis secundum vestram donationem ipsas civitates sub integritate tradere in omnibus valeant. » D'après la 86e lettre, on remettait au pape les clefs des villes, tout en déclarant que les villes seules lui étaient soumises, et que les habitants n'étaient point ses sujets. C'était une bien singulière dérision.

(3) Cod. Carol., ep. 88.

lui disparurent aussi les dernières prétentions au rétablissement du royaume longobard.

Peu à peu l'éloignement de la cour et de la personne de Karl fit disparaître chez Grimoald ce respect qu'il avait toujours conservé pour le roi des Franks. Il raya le nom de Karl de ses monnaies, se maria avec une princesse grecque et forma avec les Grecs une étroite alliance. Ce manque de foi eut pour conséquence une guerre (1) de plusieurs années entre Grimoald et le roi Pépin représentant de son père; mais, comme cela arrive toujours dans les guerres qui se font dans ces contrées, des maladies épidémiques vinrent en aide aux habitants du pays contre les ennemis, de sorte que l'unique résultat de toute la guerre fut la conquête de Chiétis et son incorporation au duché de Spolète. Le successeur de Grimoald, Grimoald IV, qui avait été jadis son trésorier, fit la paix avec Pépin, reconnut sa suzeraineté et paya le tribut annuel de 7,000 pièces d'or (2).

Charlemagne avait remis presque entièrement à son fils la direction de cette guerre; lui-même ne retourna en Italie et à Rome que dans l'automne de 799. Ses expéditions contre les Saxons l'avaient jusqu'alors presque continuellement occupé; mais il fut rappelé dans le midi de l'Italie par le renouvellement de scènes semblables à celles que nous avons déjà rencontrées dans les collisions de partis chez la noblesse romaine. Au mois de décembre 796, Léon III avait succédé à Adrien, et peu de temps après son élévation au trône pontifical, les hommes influents sous le pape précédent, qui ne se voyaient plus à la tête des affaires, avaient formé une faction dans le but de renverser Léon et d'élire à sa place un autre pape qui leur accordât la même puissance dont ils avaient joui auparavant. Ce parti avait pour chefs un neveu d'Adrien, Campulus, et le primicier Paschal. Au printemps de 799, au milieu d'une procession, Léon fut tout-à-coup attaqué, jeté à bas de son cheval et gravement maltraité. Après s'être emparé de sa personne, on le traîna dans un cloître; mais la nuit suivante il fut délivré par ses partisans qui étaient revenus de leur effroi. Le duc de Spolète prit parti pour le pape (1), qui parvint à se rendre en Germanie auprès de Karl, qui se trouvait alors à Paderborn et auquel il demanda protection et vengeance.

Accompagné d'une garde suffisante d'évêques, de comtes et de leudes, Léon retourna à Rome, où pendant son absence la faction opposée s'était livrée à un grand nombre d'excès, et, pour excuser en quelque sorte une semblable conduite, avait imaginé une suite d'accusations tendant à prouver que Léon était indigne d'occuper la chaire de saint Pierre. Lorsque le pape arriva à Rome avec sa suite, il fut facile de reconnaître le peu de fondement des calomnies débitées contre lui, et les chefs de la faction allèrent attendre dans les cachots que Karl-le-Grand, qui s'avançait avec une armée, eût décidé de leur sort.

Karl arriva à Rome en novembre 799, ne portant encore que le titre de roi des Franks; Léon ne permit sur sa conduite aucune information judiciaire; seulement, pour terminer toute chose, il prêta spontanément un serment, par lequel il attestait son innocence.

(1) Cf. Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, p. 71, sq.

(2) Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. I, p. 291. D'après les annales d'Eginhard, ada. 812, le tribut annuel consistait en 25,000 pièces d'or, Cf. Borgia, l. c., p. 73. Si l'on peut réellement traduire le surnom de *Storesaiz* que portait Grimoald IV, par le nom de la Grande-Côte, comme l'a traduit Sismondi (Hist. des répub. ital., vol. I, page 249, not. 1), nous acquérons par là une preuve que dans le sud de l'Italie on parlait encore longobard, même après la chute de l'empire longobard.

(1) Frodardus de Leone III, papa (ap. Muratori, *Scrr., rer. it.* tom. III, P. II, p. 284.)

Providet at Dominus rapto solamina servo :
Spoletique ducem cuneorum robore septum
Dirigit obsequiis, mirantem munera cœli.

Jusqu'à cette époque Karl-le-Grand, dans le territoire papal, n'avait jamais été considéré que comme un défenseur de l'église romaine librement choisi par le pape, sans aucune prétention de sa part à la suzeraineté, soit sur le pape lui-même, soit sur Rome. Cette suzeraineté appartenait encore, du moins de nom (1), aux empereurs romains de l'Orient, bien que dans la réalité ils eussent depuis long-temps perdu toute ombre de pouvoir sur le territoire papal. Dans cette occurrence, soit que Karl eût insisté à Paderborn sur le titre et les droits impériaux, soit qu'il ait été porté à les exiger par suite du refus postérieur du pape de reconnaître sa compétence judiciaire, toujours est-il qu'il fut élu et couronné empereur à Rome, non point, comme on le croit généralement, par une surprise du pape, mais après tous les préparatifs nécessaires de son côté, et avec la conviction qu'on ne pouvait refuser le titre suprême à celui qui dans la réalité exerçait la suprême puissance.

Si l'on fait abstraction de l'occupation de l'Italie et des changements de constitution qui en furent la suite, il n'est point dans la vie de Karl-le-Grand d'acte aussi riche de conséquences pour ce pays que le renouvellement de l'empire d'Occident. Cet empire différait surtout par deux circonstances de toutes les autres institutions politiques du temps. 1° C'était la plus haute de toutes les dignités, par conséquent une *dignité indivisible*, ce qui n'était pas toujours le partage de la dignité royale. 2° L'obtention de cette dignité n'était pas tant attachée à un droit de naissance qu'au couronnement de la main du pape.

Par l'établissement du trône impérial le système féodal obtint enfin son véritable complément. En effet tout ce système reposait sur ce fait, la concession d'une puissance et d'une propriété moindres de la part de celui qui possédait une puissance et une propriété plus grandes, et par suite on fit dériver tout pouvoir de Dieu, comme possédant lui-même le suprême pouvoir. La vivacité de l'esprit occidental a de tout temps empêché (1) la perfection abstraite de ce système, comme on le rencontre dans les lois indiennes; mais le système le plus analogue à ce dernier fut le système féodal du temps des Karolingiens. Tout ceci est une preuve qu'on n'était dans ce temps capable que de pensées très simples et de déductions très peu compliquées. Le point de contact de la puissance mondaine avec la puissance divine se concentrait dans le vicaire de Jésus-Christ, et comme celui-ci était en même temps la source de toute puissance séculière, on en concluait d'après le genre de déduction simple et rude en usage à cette époque, que toute puissance temporelle, là où elle venait à rencontrer la puissance spirituelle, devait être concentrée dans une seule personne, et que le pouvoir de tous les autres potentats devait dériver de celui de ce souverain le plus puissant de tous, l'empereur de Rome. On pensait alors que ce césar avait reçu la plus haute puissance temporelle de Dieu même par l'intermédiaire du successeur de saint Pierre, l'évêque de Rome (2).

Du moment où Karl-le-Grand fut proclamé empereur romain, il fut regardé comme le seigneur suprême, non-seulement dans son royaume, mais encore dans toute la chrétienté catholique, c'est-à-dire chez tous les chrétiens qui reconnaissaient la supériorité de l'église romaine. C'est ainsi que les rois d'Asturie s'appelaient les *vassaux* de Karl, et les rois d'Irlande ses *serfs* (3).

---

(1) Cf. Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. I, p. 81.

(1) V. Mills, *History of. Brit. Ind.*, vol. I, book II, c. 3.

(2) Depuis cette époque le titre de *imperator a Deo coronatus*, qui comme titre par la grâce de Dieu n'était d'abord qu'une forme de style propre à la chancellerie romaine (Vid. Marini, *Papiri diplomatici*, diplom. VI, à la fin, prit une signification plus réelle.

(3) Eginhardus in Vita Caroli. «Adeo Adefonsum Galliciæ atque Asturicæ regem sibi societate devinxit, ut is, cum ad eum vel litteras vel

Par cela même que la dignité impériale était la plus haute de toutes, elle devint le point de mire de tout roi de l'occident qui se voyait puissant dans son pays, en possession d'une nombreuse armée ou de finances considérables. C'est ainsi que la dignité impériale devint la cause pour laquelle nous voyons constamment des princes franks, burgundes ou germains se mêler des affaires de l'Italie ; et si les Allemands depuis Otto (Othon) Ier restèrent presque exclusivement en possession de la couronne impériale, si les papes en vinrent même jusqu'à ne plus douter de leur droit, il nous le faut attribuer à cette seule circonstance, qu'au moyen-âge ils formaient le peuple le plus puissant de l'Europe.

Cette autre circonstance, que la dignité impériale s'acquérait par un couronnement de la main du pape, donnait à ce dernier une influence considérable pendant tout le temps qu'on désirait l'obtenir. Ce fut aussi le titre en vertu duquel l'évêque de Rome se constituait à l'égard de l'empereur un droit de surveillance et de déposition ; il dut même arriver plus tard, lorsque les papes apprirent à connaître leur puissance et à regarder les rois en face, que la dignité impériale devint une source continuelle de troubles et de combats, tantôt entre les princes eux-mêmes, tantôt entre eux et le pape.

Il n'est guère possible de dire et de croire quelle influence énorme tout cela exerça sur le développement politique de l'Europe entière. Princes, nobles, ecclésiastiques, communes sous la dépendance des princes franks ou germains qui travaillaient à obtenir la couronne impériale, trouvèrent toujours un soutien dans le pape ; dans tout le moyen-âge nous voyons les papes s'unir à ceux qui cherchaient à renverser la rigide constitution franke, et plus tard les magistrats et les fiefs germaniques. Les papes se montrèrent toujours les défenseurs de toute liberté politique, ils ne songeaient pas que les hommes qui deviennent réellement libres sous un point de vue quelconque de la vie, ne tardent pas à conquérir leur liberté intellectuelle, et que la tendance de l'Église contre la sévère constitution féodale monarchique en enfanterait nécessairement une autre contre la rigide constitution hiérarchique. Si les papes apprirent aux hommes opprimés et tyrannisés par les rois allemands à en appeler aux droits de la raison et à résister à une puissance purement arbitraire, il était naturel que ces mêmes leçons fussent tournées contre eux, lorsqu'ils voulurent user du pouvoir d'une manière arbitraire.

§ VII. — *Influence de la domination franke sur la civilisation italienne.*

L'unité et la rigidité de la constitution karolingienne semblèrent d'abord devoir arrêter la tendance à la dissolution morale en Italie ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que toutes les issues n'étaient pas fermées, et bientôt la démoralisation et le relâchement de tous les liens n'en marchèrent qu'avec plus de rapidité.

Le pauvre ne tarda pas à comprendre en Italie qu'il ne pouvait vivre libre qu'en changeant de fardeau, en remplaçant un maître par un autre. C'est en vain que pendant long-temps le territoire papal n'offrit plus un asile aux fugitifs de l'Italie franke et réciproquement ; bien que renfermé dans un cercle étroit et forcé à une vie de légalité par tous les moyens qu'avait en main le pouvoir séculier, l'esprit populaire italien n'en parvenait pas moins à découvrir des voies

legatos mitteret, non aliter se apud illum quam proprium suum apellari juberet. Scotorum quoque reges sic habuit ad suam voluntatem et suam munificentiam inclinatos, ut cum nunquam aliter quam dominum, seque subditos ac servos ejus pronuntiarent. »

régulières, soit pour se dérober aux services publics, soit pour bouleverser toutes choses en peu de temps.

Dans les comtés se trouvaient des possessions immunitaires qui ne se dérobaient pas, il est vrai, complètement à toute juridiction du comte, mais dont les vassaux étaient protégés devant lui par le propriétaire riche et considéré, sans que ceux-ci perdissent pour cela le droit, dans le cas où ils auraient été opprimés par ce même propriétaire, de porter plainte contre lui devant le tribunal du comte. Bientôt, quand on s'aperçut des avantages d'une pareille position, ce fut à qui se réfugierait sur les territoires immunitaires; les comtes eux-mêmes s'efforcèrent d'obtenir pour leurs biens des droits de même nature, et si jadis on trouvait chez les Romains un refuge contre les Longobards, et chez les Longobards contre les Romains, aujourd'hui, pour se donner le privilége d'une situation semblable, il n'était plus nécessaire de s'expatrier. Comtes, évêques, riches barons, tous avaient des intérêts séparés, souvent même réciproquement hostiles; intérêts qui, surtout en France, disparaissaient devant la grandeur de Karl, mais qui, après sa mort, parvinrent dans toute la partie franke de l'Italie à un complet développement. L'évêque agissait contre le comte, le comte contre l'évêque; le prétexte, on le trouvait dans les droits immunitaires, et les moyens, dans un pouvoir réel; et bientôt en Italie toute idée de généralité, de bien commun, parut complètement effacée et oubliée. Si jusqu'au neuvième siècle on rencontre encore quelque moralité en Italie, si l'on y reconnaît encore quelque frein de légalité et de religion, tout cela ne tarde pas à disparaître. On vit bien encore poindre çà et là quelque bonne action : ce fut toujours une œuvre privée, non plus sous la forme d'une nécessité morale, mais comme le résultat d'une résolution particulière et d'une liberté purement personnelle; le libre arbitre s'érigea en souverain, et quand il en arrive ainsi, il faut nécessairement que le mal domine. Le crime perdit la honte et les peines qui y étaient attachées. Des femmes sans pudeur ni retenue, des papes qui agissent comme si la religion chrétienne n'existait pas, des princes sans honneur et sans foi, des hommes qui sacrifient lâchement à un avantage particulier les plus hauts intérêts, tels sont les faits qui frappent naturellement nos regards dans les siècles suivants. Aussi pouvons-nous non-seulement excuser, mais encore regarder comme une nécessité, que les rois et les empereurs qui voulaient régner sur un pareil peuple n'y parvinssent qu'en le surpassant en perfidie et en ruse, en énergie barbare et en arbitraire. En cela ils ne méritent aucun reproche; ils ne faisaient qu'agir suivant le caractère de leur temps.

Une des conséquences de la domination franke fut la haute position du clergé. Malgré le bouleversement général et les crimes bien connus de tant d'évêques, ce corps sut toujours se maintenir à sa hauteur, par la raison que les hommes libres et pauvres qui se réfugiaient dans les immunités choisissaient de préférence les domaines de l'Église, dont la puissance acquérait par là un fondement trop solide pour qu'on pût songer à la renverser. Le pouvoir du clergé devint plus tard un accessoire de la puissance politique des princes, et cette circonstance seule permit à Otto I[er] de ramener enfin l'Italie à l'ordre et à la légalité. Une telle situation renfermait en elle le germe de toute liberté civile; on doit lui attribuer en même temps tout ce que l'Italie a produit de beau. Sans la dissolution de la constitution militaire des Longobards et des Franks, et sans l'anéantissement complet de toutes ces barrières qui séparaient les divers peuples d'Italie au commencement du moyen-âge, jamais ce pays ne fût devenu le pays de l'humanité, et nous devons bénir la main de la mort, qui seule est capable de faire une large place, afin que puisse se former une nouvelle ère.

Du reste, si la domination franke devint la cause qu'en Italie, plus qu'en tout autre pays de l'Europe, le clergé exerça pendant long-temps une grande influence sur les af-

faires publiques, c'est aussi à cette même domination que l'on doit attribuer la naissance d'idées presque païennes qui nous rappellent les temps de l'antiquité. En effet les Italiens, se voyant forcés de défendre des intérêts temporels contre leurs seigneurs ecclésiastiques, ou conduits par eux contre d'autres ecclésiastiques pour gagner ou soutenir les armes à la main telle ou telle position, finirent par conquérir pour eux-mêmes une certaine liberté de penser. Le clergé se revêtit à leurs yeux d'un caractère temporel, et le peuple se trouva bientôt en général porté à se placer au-dessus de lui dans sa propre opinion.

C'est une chose digne de remarque et honorable pour les Italiens, que les tendances scientifiques favorisées par Karl-le-Grand ne disparurent jamais complètement, même au milieu des troubles funestes des époques suivantes. Sous Lother Ier il est fait mention des grandes écoles de Pavie, Ivrée, Turin, Crémone, Florence, Fermo, Vérone, Vicence et Friuli (1), dans l'Italie franke. Certaines personnes mêmes paraissent avoir été obligées de fréquenter ces écoles (2), dans lesquelles on enseignait probablement les sept arts libéraux. L'allure des écrivains italiens du dixième siècle, qui surpassent de beaucoup les auteurs allemands de la même époque par la souplesse de l'expression et la grâce du langage, doit nous porter à croire que, si ces écoles ne florissaient plus après Lother, elles n'en continuèrent pas moins de subsister : nous devons ajouter aussi que les siècles suivants nous paraissent les plus remarquables par leur décadence sous le point de vue littéraire. Ce fut à cette même époque que naquit dans l'Italie franke un des hommes les plus distingués dans les sciences philosophiques nouvellement écloses au moyen-âge : nous en parlerons plus au long dans la suite de cet ouvrage. Nous savons déjà qu'au huitième et au neuvième siècle Bénévent était le siége d'une culture variée, et Rome, qui à cette époque voyait affluer dans son sein, de toute la chrétienté catholique, les jeunes ecclésiastiques les plus avides de sciences et les plus instruits, ne pouvait se laisser dépasser en civilisation par le sud et le nord de l'Italie. Il lui fallait du moins marcher d'un pas égal, et c'est là certainement ce qu'elle fit, comme on peut s'en convaincre par le style et le tour des pensées des écrits qui furent à cette époque publiés dans cette ville. Des écoles d'une moindre importance se rencontraient alors dans presque toutes les villes de l'Italie ; cependant il nous faut avouer que toutes ces institutions paraissent déchoir beaucoup au neuvième et au dixième siècle.

Quant aux arts linéaires, il n'en est aucun qui présente à cette époque quelque originalité, excepté peut-être l'architecture (1). La peinture, dont la destination était toute religieuse, avait des modèles fixes dont elle ne devait pas s'écarter. L'architecture fut surtout exercée chez les Longobards par des sujets d'origine romaine, principalement par les habitants de Como ; de telle sorte que *magister comacinus* signifiait maître architecte (2). Cependant, de tous les ouvrages exécutés par cette école d'architecture de Como sous les Longobards, il ne nous est à peu près rien resté que nous puissions constater avec quelque certitude ; nous devons vraisemblablement attribuer cette absence à ce que, à une époque postérieure du moyen-âge, on bâtit avec plus de goût et de magnificence, et qu'alors on renversa les vieilles constructions, pour en élever de plus belles à leur place (3). Les progrès que Karl-le-Grand fit

(1) Additamenta ad Legg. Lotharii I, c. 6.

(2) *Ib.* :—Apta loca distincte ad hoc providimus, ut difficultas locorum longe positorum ac paupertas *nulli fieret excusatio.*

(1) M. de Rumohr, dans ses Études sur l'Italie, parle de miniatures longobardes qui se trouvent dans un manuscrit, et qu'il regarde comme d'une plus haute valeur que les produits de l'art dans les siècles suivants. *Ital. Stud.*, vol. I, p. 189.

(2) Rothari Legg. 144.

(3) Beaucoup de ces constructions furent plus

faire à l'architecture, comme aux autres arts, notamment à la musique, tiennent surtout à l'influence des modèles romains d'autrefois. Bientôt après Karl, les exigences du moment devinrent trop pressantes pour qu'on ne renonçât pas à toute tendance un peu élevée.

---

tard détruites par le feu, parce que les Longobards ne bâtissaient généralement qu'en bois. Sur les bâtiments romains du temps de Karl, voyez *Ital. Stud.* de M. de Rumohr, vol. I, p. 198.

CHAPITRE II.

HISTOIRE D'ITALIE DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT JUSQU'A LA MORT DU ROI BERNHARD EN 818.

§ Ier. — *Règne de Pépin jusqu'à la guerre avec la Vénétie.*

Après avoir été couronné et avoir prononcé une sentence de bannissement en France contre Campulus et Paschal, Karl-le-Grand revint lui-même à Ravenne et de là à Pavie ; son fils Pépin, à qui il abandonna de nouveau le gouvernement d'Italie, poursuivit encore la guerre contre le prince de Bénévent.

Quelques années après son retour dans ses états du nord, Karl-le-Grand partagea son empire entre ses trois fils; Pépin eut non-seulement l'Italie franke, mais les pays des Alpes jusqu'au Danube, par conséquent un royaume qui avait à peu près la même étendue que celui d'Odoaker; il n'y manquait que quelques possessions d'Italie. Tous les efforts de Pépin se portèrent vers la conquête de ces territoires qui lui manquaient encore.

La guerre contre Bénévent se termina par la paix, dont on sait déjà les conditions , c'est-à-dire par la reconnaissance de la suzeraineté de Pépin. Celui-ci ne considérait pas les possessions papales comme entièrement soustraites à sa puissance ; il ne voyait là qu'une grande immunité de l'église romaine, sur laquelle les magistrats n'avaient pas de juridiction, il est vrai, mais qui était soumise à celle du roi. Il résidait fort souvent à Ravenne et regardait cette contrée comme tout-à-fait dépendante de son royaume. Cela alla si loin, que Pépin chercha à enlever au pape des revenus et des droits dont celui-ci jouissait depuis longues années, tentative qui amena une longue série de querelles et d'appels au père de Pépin, Karl-le-Grand. Mais la lutte la plus sérieuse que Pépin eut à soutenir, fut contre la république de Vénétie, qui de toutes les anciennes possessions romaines dans la Haute-Italie, était la seule qui ne se fût pas encore soumise aux peuples germaniques. Avant de commencer le récit de cette lutte, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur l'origine et la constitution de l'état vénitien lui-même.

§ II.—*Origine de l'état de Vénétie.*

Il ne peut pas encore être question de la ville et de la république de Venise ; c'est de l'état primitif de la Vénétie qu'il s'agit. Il ne paraît pas que les îles qui la formaient aient eu dans le principe un centre de gouvernement local, et nous croyons qu'elles s'en passèrent plus long-temps qu'on ne le suppose généralement. Les notions mêmes qui nous sont parvenues sur la construction des cités de quelques-unes de ces îles n'ont rien d'authentique ; ce sont presque toujours des inventions des écrivains vénitiens postérieurs (1). Quand ces écrivains nous vantent la grandeur et l'indépendance de leur république avant l'invasion des Longobards (2), leurs tableaux ne méritent guère plus de confiance : ils ont moins consulté les faits que l'élan d'une imagination poétique ; ils ont cédé à la faiblesse commune à toutes les nations, et cherché à rehausser les premiers commencements de leur patrie. Ne trouvant point dans les documents authentiques ce qu'ils auraient voulu pour appuyer leur thèse favorite, ils ont tâché de deviner, et se sont avidement attachés à toutes les traditions qui les flattaient. Ce n'est point là qu'il faut aller chercher la vérité (3). Les actes et les témoignages positifs, voilà nos seuls guides. La Vénétie fut d'abord soumise à l'empire romain, puis elle passa sous l'empire goth de Théoderich, pour revenir une seconde fois sous l'empire romain. Ne renfermant aucune ville considérable, ces îles n'avaient point de magistrats municipaux, et les dignitaires impériaux, les ducs, les maîtres des milices et les tribuns y furent long-temps en possession de toutes les fonctions publiques ; du moins à côté de ces autorités militaires on n'en nomme pas d'autres comme à Rome, en Campanie, en Toscane, dans la Pentapole et à Flaminia (1). Si dans le principe même on ne cite que des tribuns et point de ducs ni de maîtres des milices, cela s'explique aisément ; c'est qu'alors les îles vénitiennes ne formaient pas un territoire indépendant ; elles étaient sous la juridiction des gouverneurs romains du continent, et se rattachaient probablement aux territoires d'Aquilée, de Padoue, etc., de sorte que les tribuns de ces îles se trouvaient sous le duc d'une ville du continent, comme les tribuns d'Anagni sous le duc de Rome. Peut-être même la coutume de placer des ducs à la tête de quelques villes fortes et de petits corps d'armée, ne s'étendit-elle jamais aux îles vénitiennes, qui ne possédaient point de grandes cités ; ce qui expliquerait comment les premiers chefs militaires y auraient reçu le nom de *tribuni majores*, et les officiers inférieurs celui de *tribuni minores* (2).

Les territoires vénitiens obtinrent une plus grande importance alors seulement que les hordes longobardes inondèrent le pays renfermé entre les Alpes et l'Adriatique. De

(1) L'ancienne notice sur la construction de Rialto, entreprise par suite d'une résolution des consuls de Padoue en 421, est évidemment controuvée. On ne conçoit pas comment M. Daru a pris cette fable au sérieux. Cf. Daru, *Histoire de la république de Venise*, vol. I, p. 21, not. 2.

(2) Daru, l. c., p. 27.

(3) Tous les écrivains sur lesquels s'appuient Marin dans son excellente *Histoire civile et politique du commerce de Venise*, et Daru, dans sa superficielle *Histoire de Venise*, etc., sont, à l'exception de Cassiodore, de beaucoup postérieurs à l'époque des événements qu'ils racontent, et l'on peut dire qu'en général ils se sont moins inquiétés de la vérité que de la beauté et de l'intérêt du récit.

(1) Ceci toutefois pourrait bien n'être que l'effet de l'absence de tous documents sur l'organisation de la société civile.

(2) Daru, l. c., p. 32.

même que l'évêque de Milan, et presque tous les habitants riches et considérables des contrées à l'ouest du Pô, s'étaient enfuis sur les côtes de Gênes; le patriarche d'Aquilée, et les plus riches citoyens des villes qui formèrent plus tard la marche de Vérone et du Frioul, s'enfuirent sur les côtes et les îles vénitiennes, et apportèrent ainsi un grand accroissement à la population. Leurs lumières profitèrent à la civilisation de ces îles; leur fortune donna une plus grande impulsion à l'industrie.

Depuis cette époque les îles vénitiennes durent avoir une beaucoup plus haute valeur pour l'empire romain : elles étaient un point d'appui pour toutes les entreprises qu'on voudrait tenter contre les Longobards du Frioul, et en même temps elles servaient à protéger Padoue, Monselice, Mantoue et d'autres villes du continent, qui ne tombèrent que plus tard entre les mains des Longobards. Lorsqu'en 606 le schisme causé par la condamnation des trois décrets du concile de Chalcédoine amena un partage du diocèse d'Aquilée, que le patriarche schismatique ne fut plus reconnu que dans la partie du diocèse soumise aux Longobards, et que les sujets romains élurent un patriarche qui fixa sa résidence à Grado, les îles vénitiennes furent encore d'une bien plus haute importance; elles formèrent un district ecclésiastique à elles seules; la population se composait en partie de pauvres gens qui vivaient de la pêche, de la navigation et du travail de leurs mains, en partie de nobles et de riches familles romaines, établies là de bonne heure, ou qui s'y étaient réfugiées lors de l'invasion longobarde, et qui contribuèrent beaucoup à donner du développement au commerce, parce qu'elles furent obligées de s'y livrer elles-mêmes pour y trouver des moyens de subsistance. Dès lors ces îles auraient formé un petit monde à elles, un état indépendant, si les premiers fonctionnaires, les tribuns, n'avaient pas conservé leurs relations militaires avec l'exarque de Ravenne. Toutefois l'intérêt de la Vénétie se sépara de plus en plus de celui de Ravenne : sous le rapport du commerce, les habitants des deux pays ne pouvaient se regarder que comme rivaux; sous le rapport militaire, l'exarque voyait chaque jour son autorité décroître, parce qu'il n'avait le pouvoir ni d'aider ni de punir. La Vénétie ne pouvait compter que sur elle, si elle voulait rester indépendante des Longobards : dans cette position le patriarche de Grado voulut suivre l'exemple de l'évêque de Rome, et se poser, autant que possible, comme centre de son diocèse, même sous le rapport temporel; mais son autorité n'avait pas, ainsi que celle de son confrère de Rome, des rois étrangers pour appui. Comme les Vénitiens, pour leurs intérêts, avaient beaucoup moins besoin de leur patriarche que les Romains du pape, il n'y avait pas pour le premier les mêmes chances de succès que pour le second. Cependant les richesses qu'il possédait, l'accroissement de pouvoir qu'il acquit en étendant sa juridiction sur une partie de la côte orientale de l'Adriatique, joints aux besoins de l'époque et au respect qu'inspirait la dignité épiscopale, suffirent pour placer le patriarche Christophe de Pola à la tête de la révolution qui eut lieu en 697. Toujours de plus en plus négligés par l'exarque de Ravenne, fatigués d'une souveraineté qui les vexait sans pouvoir les protéger, provoqués peut-être aussi par les divisions et la conduite des différents tribuns qui, délivrés du frein de toute autorité supérieure, s'étaient faits chefs presque indépendants, les habitants des îles procédèrent au choix d'un duc qui eût la même autorité que celui de Rome, de Naples, etc. On cite le patriarche comme ayant surtout fait preuve d'activité et d'influence lors de cette élection (1). Il avait donc déjà dans les îles, en 697, à peu près la même position que l'évêque de Rome dans les environs de cette ville. Il est possible que

(1) Marin, *Istoria del commercio de' Venez.*, vol. I, p. 149 sq.; Lebret, *Histoire d'Italie*, vol. I, p. 224 sq., où l'on trouve aussi les principaux passages des Chroniques de Sagornino et de Laur. de Monachis.

l'empereur ait donné son assentiment à cet acte politique qu'on doit regarder comme le véritable commencement de l'état vénitien, et que le patriarche ait préalablement demandé l'avis de l'évêque de Rome. Cependant un nuage jusqu'à ce jour impénétrable enveloppe tout cet événement, et la seule chose qui soit certaine, c'est qu'après l'élection de Paulucius Anafestus (ainsi s'appelait le premier duc) on conserva non-seulement les relations politiques avec la cour d'Orient, mais même les relations militaires avec l'exarque de Ravenne, et que la Vénétie ne chercha à se rendre autant que possible indépendante de Constantinople que par les mêmes causes qui engagèrent les Romains et leur évêque à se séparer de plus en plus de l'empire d'Orient, c'est-à-dire par l'effet des édits des empereurs iconoclastes.

Anastase rapporte (1) que l'armée de Vénétie (*Venetiarum exercitus*, qui évidemment n'était alors que la population même des îles divisée en *scholæ*, puisque la cour impériale pouvait à peine y entretenir une faible garnison) s'affranchissant de l'exarque Paulus qui voulait poursuivre l'exécution des édits contre les images, se choisit un duc ayant la même autorité que ceux des villes de la Pentapole, et s'efforça de conquérir l'immunité pour elle et pour le pape (2). Or, à cette époque où l'empereur ne pouvait guère songer à venir en Italie et à faire reconnaître sa puissance en personne, l'immunité approchait beaucoup de l'indépendance, et en effet l'empreinte de son image sur les monnaies, et l'insertion de son nom dans les inscriptions et les actes, semblent plutôt une dérision de son impuissance qu'une reconnaissance de sa souveraineté.

Jusqu'aux décrets de la cour byzantine contre les images, la Vénétie partagea donc toutes les destinées de Rome. Les chroniqueurs vénitiens ont abondamment rempli cette période reculée de noms, de dates et d'événements politiques. Suivant eux Paulucius Anafestus aurait conclu en l'an 706 un traité de paix avec les Longobards (1), et ils s'étendent d'une manière vraiment risible sur les exploits et les vertus de cet homme, dont on connaît à peine le nom, ainsi que sur la constitution politique de la république vénitienne à cette époque (2). Passons sur cette légère vanité; c'est presque encore de l'histoire.

Le schisme qui avait si long-temps divisé Rome et Aquilée fut apaisé vers ce temps; mais les négociations qu'il nécessita donnèrent lieu à de nombreuses difficultés. Après avoir été de nouveau reconnu par le pape comme évêque catholique, le patriarche d'Aquilée réclama la portion de son diocèse qui avait été accordée au patriarche de Grado, et avait formé un patriarcat indépendant; mais les ecclésiastiques vénitiens n'avaient nulle envie de se soumettre au patriarche longobard, et l'inimitié qui avait régné entre Aquilée et l'Église catholique, se manifesta alors avec une double force entre Aquilée et Grado.

Anafestus vécut et dirigea les affaires politiques de la Vénétie jusqu'à 716; son successeur Marcellus jusqu'à 726. Sous le duc suivant Ursus, les Vénitiens firent une expédition contre Ravenne, qui avait été occupée par les Longobards; ils s'en emparèrent et firent même prisonnier Hildebrand, neveu de Liutprand (3): ce fait prouve qu'il y avait identité d'intérêts entre les Vénitiens et les habitants des autres territoires romains, et haine com-

(1) Anastas. Bibl., p. 156.

(2) Paul. Diac. (VI, 49) rapporte que les habitants de Ravenne et de la Vénétie voulurent se choisir un empereur à eux; ce projet ne pouvait naturellement être du goût du pape, qui parvint à le faire échouer.

(1) Sagornino: Cum Liutprando vero rege inconvulsæ pacis vinculum confirmavit, apud quem pacti statuta, quæ nunc inter Veneticorum et Longobardorum populum manent, impetravit. Il y a erreur, ou sur le nom du roi, ou sur la date indiquée de 706.

(2) Cf. seulement ce que Marin dit de Paulucius Anafestus, l. c., p. 155 sq.

(3) Paul. Diac. VI, 54.

mune contre les Longobards. La puissance du pape contribuait beaucoup à maintenir cette espèce d'inimitié; elle formait comme le centre, le point de réunion de toutes les entreprises hostiles aux Longobards, et c'est encore lui qu'on peut regarder comme l'instigateur de cette expédition contre Ravenne (1).

Ursus fut assassiné peu de temps après son retour de Ravenne, et les chroniqueurs attribuent la haine que beaucoup avaient contre lui à l'orgueil que lui avait inspiré la victoire remportée sur les Longobards. Depuis l'an 737 on trouve plusieurs maîtres des milices nommés l'un après l'autre comme gouvernant la Vénétie, et l'on en a conclu qu'il y avait eu révolution et changement de constitution. Mais le fait n'a rien qui doive étonner, si l'on se rappelle que souvent aussi dans les territoires de Ravenne et de la Pentapole les maîtres des milices sont cités comme premiers chefs politiques, et confondus avec les ducs (2). Peut-être le choix d'un nouveau duc ne fut-il retardé que par la durée de la guerre de partis dont Ursus paraît être tombé victime (3); et le maître des milices, par conséquent le chef des *scholæ militum* de la Vénétie, ne se présente au premier rang que parce que le premier magistrat de la république n'était pas encore nommé.

Depuis l'époque où la guerre contre les images troubla la première fois l'Italie, on doit regarder les relations de la Vénétie avec la cour de Constantinople comme rompues; ce n'était plus qu'une vaine ombre de dépendance politique. Si le patriarche ne réussit pas à étendre sa puissance comme celui de Rome, c'est principalement parce que sa position comme patriarche n'était pas aussi sûre, contestée qu'elle était par Aquilée, de manière qu'il avait à craindre de voir son autorité méconnue par les Vénitiens ou du moins par une partie d'entre eux, à la première tentative qu'il ferait pour l'augmenter. Il était donc naturel que ce fût, non pas l'évêque, comme à Rome, mais le duc, comme à Naples, qui se plaçât à la tête de tout l'état. Conquérir la dignité de duc pour un membre de leur famille, ou du moins pour un chef de leur faction, devint dès lors l'objet de l'ambition des nobles Vénitiens, et c'est ainsi que nous voyons les ducs attaqués violemment, mutilés, assassinés à Venise, comme les papes l'ont été plus d'une fois à Rome.

Plusieurs années après la mort d'Ursus (en 742), son fils *Deusdedit* ou Theodat parvint enfin à la dignité de duc. La victoire de son parti fut courte; dès l'année 755 ses adversaires excitèrent un soulèvement parmi le peuple, qui s'empara de lui, lui creva les yeux et l'assassina (1). Le chef du parti vainqueur, Galla, s'empara alors par force du pouvoir; mais dès l'année suivante, le peuple, qui, à ce qu'il paraît, haïssait toujours celui qui possédait l'autorité et se joignait volontiers à tous les partis de mécontents, fit une nouvelle révolte, creva également les yeux à Galla et le bannit. On éleva à sa place Dominicus Monegarius, dont on voulut limiter la puissance, en lui donnant deux tribuns pour conseillers (probablement par l'influence de factions ennemies). Il ne tint aucun compte de ces barrières qu'on voulait mettre à son pouvoir; et au bout de quelques années, il partagea le sort de son prédécesseur, il fut privé de la vue et de sa dignité.

Il faut voir les historiens nationaux expliquer les motifs de ces catastrophes, en exposer toutes les circonstances; avec quelle complaisance ils se livrent là-dessus à leur imagination. Au résumé, il paraît que la situation de Venise était, comme cela est facile à concevoir, fort analogue à celle de Rome. Les deux principes différents des deux états, celui du commerce à Venise,

(1) Daru, l. c, p. 45.
(2) De Savigny, *Geschichte des roemischen Rechts in Mittelalter*, vol. I, p. 336.
(3) Marin, *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, vol. I, p. 179 sq.

(1) Lebret, *Gesch. von Italien*, vol. I, p. 228.

celui de la hiérarchie à Rome, ne commencèrent qu'alors à exercer leur influence sur les formes de la constitution. L'hérédité qu'on avait prise pour principe fondamental dans l'empire d'Orient, n'avait pas encore assez pénétré dans les esprits pour qu'il ne dût pas nécessairement y avoir la plus grande ressemblance entre Rome et Venise. Peu à peu la tendance opposée du patriarche et du duc donna lieu à une direction politique fort équivoque vis-à-vis de l'extérieur; le patriarche qui avait besoin d'un puissant appui contre le duc, le chercha près des rois franks, le duc inclina davantage vers la cour grecque, et nous verrons comment de cette divergence résulta plus tard l'opposition des factions franke et grecque.

L'inquiétude qu'inspirait Desiderius (Didier), qui avait pris le parti du patriarche d'Aquilée contre les Vénitiens et leur patriarche (1), et après la chute de Desiderius, la crainte d'être accablé par la puissance de Karl-le-Grand, paraissent avoir maintenu le calme dans Venise pendant long-temps. Le duc Mauritius (Maurice), qui succéda en 764 à Dominicus Monegarius, resta à la tête de l'état de Vénétie jusqu'à l'an 787, et sut si bien se concilier l'affection de tous les partis, qu'on lui accorda de prendre de son vivant son fils pour collègue, et de le désigner pour son successeur (2). Sous son administration on fit avec Karl-le-Grand un traité de délimitation, dans lequel il paraît s'en être tenu aux conditions arrêtées en 706 entre les Longobards et les Vénitiens (3).

Johannes (Jean), fils et successeur de Maurice, chercha à imiter la politique de son père, et parvint aussi à obtenir qu'on lui accordât son fils Mauritius pour collègue, et qu'on le désignât pour son successeur; mais il paraît n'avoir pu prendre que l'extérieur de la manière de gouverner de son père. Il se fit homme de faction, et comme tel il ne put éviter de se laisser entraîner dans le tourbillon des plus violentes passions. Naturellement le patriarche fournissait toujours le point d'appui le plus ferme au parti ennemi du duc; on ne sait pas combien de différends particuliers avaient eu lieu précédemment entre ces deux personnages; mais enfin une querelle sur la possession du siége épiscopal d'Olivolo mit le fils du duc dans une telle fureur, qu'il assassina le patriarche. Jean ne put empêcher que le parent de la victime ne prît sa place, et aussitôt les deux partis se préparèrent à lutter l'un contre l'autre. La faction du patriarche fut chassée, et quoique sur la terre d'exil, elle se choisit un duc à elle dans la personne d'Obelerius. Pendant ce temps Jean et Maurice abusèrent cruellement de la victoire de leur faction; le peuple prit parti pour Obelerius, et Jean et Maurice, qui avaient réclamé du secours de la cour grecque, furent obligés de fuir et ne revinrent jamais. Il paraît que le patriarche Fortunatus, qui avait été lui-même près de Karl-le-Grand, avait d'abord gagné Obelerius au parti frank (1); mais que celui-ci reconnut bientôt qu'il n'avait qu'à perdre dans cette alliance, que Fortunat seul y gagnerait, et il profita du voisinage d'une flotte grecque suffisante pour tenir en échec le parti frank, chassa le patriarche, et éleva à sa place un certain Johannes. Obe-

(1) Anastas. Bibl., p. 192, raconte que Didier fit prisonnier le fils de Mauritius; preuve qu'il y avait alors guerre entre les Vénitiens et les Longobards. Le document le plus important pour le temps de Didier est la lettre du patriarche de Grado, Jean, au pape Étienne (apud Ughelli), *Italia sacra*, tom. v, p. 1091 sq.

(2) Marin, l. c., p. 192.

(3) Ce traité avec Karl-le-Grand est mentionné dans un acte de Frédéric Ier, qui a été plusieurs fois imprimé, notamment dans Marin, vol. I, p. 279. Pour l'analogie avec le premier traité, *voyez* l. c., p. 260.

(1) Les *Annales Bertiniani* rapportent qu'Obelerius et son frère Beatus s'étaient rendus près de Karl-le-Grand; Cf. Annal. Bert., ad an. 806: Statim post natalem domini venerunt Willeric et Beatus duces Venetiæ—ad præsentiam domini imperatoris cum magnis donis. Et facta est ordinatio ab imperatore de ducibus et populis—Venetiæ.

lerius eut ensuite un rival dans un tribun nommé Félix, qui s'était mis à la tête du parti exilé, devenu ensuite le parti frank; Fortunat en eut un aussi dans Christophe, évêque d'Olivolo. Après l'exil de Fortunat, Félix et Christophe se trouvèrent les principaux adversaires d'Obelerius; et bien que le parti frank eût élevé Obelerius lui-même, et fût par conséquent vainqueur en apparence, celui-ci les fit arrêter et les livra à la cour grecque pour les retenir en exil; il se débarrassa ainsi de tous ceux qui pouvaient faire obstacle à sa puissance. Le duc et le patriarche se trouvaient vis-à-vis l'un de l'autre dans la même situation où furent plus tard le roi d'Allemagne et le pape. L'un ne devait pas s'élever au-dessus de l'autre, et tous deux exerçaient dans le même pays une puissance dont les limites n'étaient ni ne pouvaient être exactement déterminées. Ceci devait nécessairement amener une lutte qui pouvait ne se terminer que par la ruine de Venise, ou la soumission de l'un des deux partis à une puissance supérieure. La bonne étoile de Venise procura enfin la victoire au pouvoir temporel.

§ III. — *Guerres du roi Pépin avec les Vénitiens.*

Pour resserrer ses liaisons avec la cour d'Orient, Obelerius avait envoyé à Constantinople son frère Beatus que le peuple lui avait donné pour collègue : celui-ci y fut reçu avec les plus grands honneurs, et dès lors il regarda, ainsi que ses deux frères Obelerius et Valentin, l'amitié de la cour grecque comme la base sur laquelle ils devaient appuyer leur puissance; bientôt après (809) ils se trouvèrent entraînés dans une guerre contre le roi Pépin qui gouvernait l'Italie sous la suzeraineté de son père (1); le chef d'une flotte grecque vola à leur secours, mais il voulut, à ce qu'il paraît, traiter la Vénétie comme plus étroitement soumise à l'empire d'Orient que cela ne convenait aux trois frères : ils rompirent avec lui (2), et conclurent un traité de paix avec Pépin, par suite duquel Fortunat fut de nouveau reconnu pour patriarche de Grado. Il faut croire que les conditions de cette paix blessèrent les intérêts du peuple, ou du moins d'un puissant parti de la Vénétie, car peu de temps après le peuple se tourna de nouveau vers l'empire grec, et Obelerius et Beatus furent forcés d'abandonner leur patrie (1). Dans ces temps orageux, où les rapports, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, n'étaient pas exactement déterminés, où rien n'était stable et sûr, il était naturel que les habitants se rassemblassent de plus en plus sur les îles les plus considérables, notamment sur celles de Rivoalto, Malamocco et Torcello (2). Depuis que ces îles, avec quelques autres petites situées en face, avaient pu seules arrêter le succès des armes de Pépin, elles avaient obtenu une prépondérance marquée; on y établit le siége du gouvernement, et c'est de là que la ville actuelle de Venise tira d'abord son importance (3). Le duc ou doge (c'est le nom que nous lui donnerons désormais) qui succéda à Obelerius, Agnellus Participatius, fut le premier qui établit sa résidence dans l'endroit où fut plus tard bâti le palais du doge.

Bien que Venise ne se soit pas séparée de l'empire d'Orient par un acte formel, comme Rome, nous pouvons désormais la considérer comme formant un état indépendant. L'influence que la cour byzantine conserva encore pendant long-temps à Venise,

(1) *Annales Bertiniani*, ad an. 810. Pippinus rex perfidia ducum veneticorum incitatus Venetiam bello terra marique jussit appetere.

(2) Marin, l. c., vol., p. 235.

(1) Marin, l. c., p. 261.

(2) Marin, l. c., p. 241.

(3) Marin, l. c., p. 262.

fut contrebalancée par l'influence du patriarche qui, depuis qu'il avait obtenu les droits d'immunité pour ceux de ses biens situés sur le territoire frank (803), s'était voué à la défense des intérêts des Franks (1).

Liée par son commerce avec les états sarrasins, formant par sa position une espèce de point intermédiaire entre le plus grand empire de l'Europe orientale, celui de Constantinople, et le plus grand empire de l'Europe occidentale, l'empire des Franks, la fortune et l'indépendance de Venise augmentèrent d'une manière vraiment surprenante, surtout depuis que l'empire frank s'était de plus en plus divisé et affaibli après la mort de Karl-le-Grand. Le butin et les prisonniers de tous les partis qui se faisaient la guerre s'entassaient à Venise comme dans un marché du monde, et pendant que presque tous les états et tous les peuples étaient trop occupés chez eux, ou de leurs luttes contre leurs ennemis, pour pouvoir penser à étendre leur commerce extérieur, tous les efforts de Venise tendaient à ce but, de manière que cet état était en quelque sorte le canal par lequel tous les autres opéraient leurs échanges réciproques.

§ IV.—*Le roi Bernhard.*

Pépin mourut avant son père, en 811, laissant cinq filles, et un fils qui se nommait Bernhard. Il fut enterré à Vérone dans l'église de Saint-Zénon. Peu de temps après, probablement en octobre 812, il fut remplacé par son fils Bernhard, qui avait été envoyé à son grand-père sur les bords du Rhin, et qui fut reconnu par celui-ci pour régent du royaume d'Italie. Une assemblée générale de l'empire, dans laquelle Karl s'associa son fils Lodwig (Louis), qui reçut plus tard le surnom de Pieux, confirma à Bernhard le titre de roi d'Italie (2), et décida qu'après la mort de Karl-le-Grand, il conserverait ce titre à la même condition, c'est-à-dire qu'il devrait reconnaître la suzeraineté de l'empereur Louis. La position d'un roi frank de l'époque karolingienne soumis à un empereur frank était tout-à-fait analogue à celle de l'empereur lui-même; seulement les rois étaient les vassaux de l'empereur, par conséquent obligés de lui rendre foi et hommage; et aussitôt que l'empereur se trouvait sur le territoire de l'un d'eux, il exerçait le pouvoir dans toutes les branches du gouvernement, comme le souverain lui-même. Pépin avait déjà été ainsi placé vis-à-vis de Karl, et Bernhard resta dans la même situation. Mais Karl mourut peu de temps après avoir doté son petit-fils de cette manière (en janvier 814).

Sur l'ordre même de Lodwig, le roi Bernhard se rendit à Aix-la-Chapelle, probablement pour prêter serment de fidélité au nouveau suzerain, et revint en Italie comblé de présents par son oncle.

Depuis long-temps déjà les Italiens ne supportaient qu'avec peine la domination sévère et bien réglée des Franks; la docilité n'était pas dans leur caractère, et ils ne pouvaient être contenus que par une force supérieure. Il paraît qu'un des partis hostiles aux Franks se souleva aussitôt après la mort de Karl-le-Grand (1), et que le jeune Bernhard n'eut pas assez d'énergie pour se soustraire à son influence. Peut-être cette circonstance, qui ne put rester ignorée de l'empereur Lodwig, le détermina à mander Bernhard à Aix-la-Chapelle. La

(1) En l'an 803. Cf. Ughelli, *Italia Sacra*, vol. v, p. 1095, où l'acte se trouve.

(2) *Annales Bertiniani*, ad an. 813 : «(Carolus) Bernardum nepotem suum, filium Pipini filii sui, Italiæ præfecit, et regem appellari jussit.»

(1) Cf. Lebret, *Hist. d'Italie*, vol. I, p. 92.

jeunesse et le caractère facile de Bernhard le lui firent paraître si peu dangereux, qu'il le renvoya comblé des marques de sa bienveillance.

A cette époque le pape Étienne IV fit un voyage en France, et couronna Lodwig-le-Pieux à Rheims, en 816. Il mourut peu de temps après son retour à Rome. On élut à sa place Pascal Ier, à qui Lodwig fit encore, dit-on, présent d'un territoire fort étendu : le seul témoignage ancien de ce fait est celui d'Anastase-le-Bibliothécaire, pauvre écrivain, qui épouse toujours et sans examen les intérêts des évêques de Rome, et dont en outre l'ouvrage ne nous est parvenu que chargé d'interpolations. On a donc pleine raison de douter de l'étendue qu'Anastase attribue à la donation ; et la biographie de Lodwig, qui n'a pour but que de confirmer les priviléges déjà concédés précédemment au Saint-Siége, ne mérite pas seulement plus de croyance par la manière dont elle rapporte tous les faits antérieurs, mais elle indique seule les relations telles qu'elles se laissent reconnaître dans la suite.

Cependant le parti des mécontents en Italie avait complètement entraîné Bernhard dans ses vues (1). Lodwig reçut à Aix-la-Chapelle la nouvelle que Bernhard occupait les passages par lesquels les pays franks du nord communiquaient avec l'Italie. Aussitôt il leva une grande armée en France et en Allemagne, et marcha contre Bernhard, avant que celui-ci fût suffisamment préparé ; les perfides Italiens, effrayés par l'approche de l'empereur, abandonnèrent leur roi, et il ne resta plus à celui-ci d'autre parti que de faire sa soumission. Il y avait à la cour un parti, ayant l'impératrice à sa tête, qui voulait se débarrasser de Bernhard, pour faire de l'Italie l'apanage du fils de cette princesse ; l'occasion était trop belle pour qu'il la manquât. Le prince ayant été condamné à mort comme violateur du serment de fidélité à son suzerain, sa peine fut commuée, et l'empereur le condamna seulement à avoir les yeux crevés ; mais le parti de l'impératrice fit en sorte que cette peine fût exécutée avec tant de cruauté, que Bernhard mourut trois jours après (probablement au commencement de 818).

Lorsque Lodwig-le-Pieux fut informé de la mort de son neveu, il se rappela les promesses solennelles qu'il avait faites à Aix-la-Chapelle à son vieux père, promesses par lesquelles il s'était obligé à remplir ses intentions envers tous ses descendants, et il se désespéra de sa condescendance ; il gémit publiquement de sa faiblesse, pleura et chercha à racheter par ses largesses envers les pauvres et les églises le péché qu'il avait commis.

Du reste la révolte de Bernhard est le premier événement à propos duquel les évêques s'arrogèrent dans l'Italie franke la même influence politique que possédaient déjà depuis long-temps les évêques de France et d'Allemagne. Anselme, de Milan, et Wolfold, de Crémone, en furent les principaux instigateurs, et s'ils ne furent pas privés de la vue, comme les autres comtes et chevaliers franks et longobards, si l'on se contenta de les déposer et renfermer dans un cloître, c'est à leur dignité et à la qualité de leurs juges (c'étaient d'autres évêques) qu'ils durent cette indulgence ; les laïques, moins coupables, furent bannis ou contraints d'embrasser la vie monastique, et les ecclésiastiques renfermés dans des couvents.

(1) « Per exhortationem malorum hominum extollens se adversus patruum suum. *Opus Thegani chorepisc. Trev., de Gestis. Lud.*, ap. Duchesne, vol. II, p. 280.

CHAPITRE III.

HISTOIRE D'ITALIE SOUS LOTHER Ier ET LODWIG II.

§ Ier. — *Le roi Lother.*

Peu de temps après la mort de Bernhard, Lodwig-le-Pieux donna l'Italie à son fils Lother, comme Karl-le-Grand l'avait d'abord donnée à son fils Pépin, et ensuite à Bernhard. Lother se rendit en Italie comme lieutenant de son père sous le titre de roi, et depuis 823 il fut, par un couronnement solennel, associé à l'empire, sous le titre même d'empereur. Le gouvernement de Lother en Italie ne s'est distingué en rien; les guerres qu'il a faites contre son père et ses frères sont en dehors de l'Italie même, et n'ont d'importance pour ce pays qu'en ce qu'elles renouvelèrent souvent le fléau de l'heerbann et des grandes expéditions.

Les institutions karolingiennes se maintinrent intactes, et leur influence se développa de plus en plus. Lodwig-le-Pieux et Lother, comme Karl et Pépin, voulurent jouer le rôle de législateurs en Italie; mais leurs lois ne sont que des développements, ou des explications des principes posés par Karl-le-Grand. Les devoirs et les droits des *missi dominici* furent plus exactement déterminés; on imposa des bornes aux prétentions des évêques; mais on prodigua à leurs églises des libertés et des privilèges de toutes sortes; on fit même, quoique inutilement, quelques tentatives pour ramener la noblesse romaine à une vie plus civilisée, pour l'engager à se livrer au commerce. Le pape ne pouvait désirer l'intervention constante de l'empereur dans les affaires de la principauté de Rome, parce qu'il avait à craindre de se voir lui-même tout-à-fait soumis à la puissance temporelle; mais il ne voyait aucun inconvénient à une intervention passagère, parce qu'il était trop faible par lui-même, et qu'il se trouvait alors impliqué dans les factions de la noblesse.

Lodwig-le-Pieux mourut en 840, et après une tentative infructueuse pour s'emparer de tout l'empire karolingien, Lother fit avec ses frères en 843 le fameux traité de Verdun, par lequel il obtint, outre l'Italie, les pays situés entre le Rhin et la Meuse, l'Escaut, la Saône et le Rhône, par conséquent le centre même de l'empire frank. Lother resta dans cette partie de ses états : il transmit le gouvernement d'Italie à son fils Lodwig II, qui reçut le titre de roi d'Italie. C'est sous Lodwig II que commencèrent en Italie tous les troubles qui agitaient déjà de-

puis long-temps la partie septentrionale de l'empire de Karl-le-Grand. Ces troubles furent les plaies du pays, et d'autres causes de misère vinrent s'y joindre encore : les intérêts des riches vassaux, des dignitaires puissants et des ecclésiastiques se séparèrent de plus en plus de ceux du gouvernement : les uns luttèrent pour étendre leurs priviléges, les autres pour les leur enlever; mais ce qui fit plus de mal que tout cela, ce furent les attaques des Sarrasins et des Normands, et la guerre des Romains et des princes de Bénévent.

Le récit des descentes des Sarrasins se lie étroitement à l'histoire de la Sicile, et il importe par conséquent de retracer d'abord cette histoire que nous avons presque complètement laissée de côté jusqu'à présent, avant d'exposer les événements qui se sont passés sous le règne de Lodwig II.

§ II. — *Histoire de la Sicile depuis l'invasion des Longobards jusqu'à Lodwig II.*

Jamais la Sicile n'avait été conquise par les Longobards; elle était restée province de l'empire d'Orient et avait comme telle conservé son ancienne constitution. Un gouverneur impérial, qui portait le titre de patrice, était à la tête de l'administration civile et militaire, qui était analogue à celle des autres provinces romaines. Après l'invasion des Longobards, la cour grecque confia au patrice de Sicile le gouvernement de toutes les autres possessions qu'elle conservait sur le continent de l'Italie, au sud de Naples, par conséquent dans la Calabre. Toutes les possessions grecques au nord de cette ville, et Naples elle-même, demeurèrent sous le pouvoir de l'exarque de Ravenne. La Sardaigne et la Corse dépendaient du gouvernement d'Afrique.

Pendant long-temps la triste situation de l'empire d'Orient n'avait eu d'autre influence sur la Sicile que de faire tirer presque d'elle seule tous les revenus que fournissaient autrefois les possessions plus étendues de l'occident. Dans la dernière moitié du VIIe siècle, en 662, un empereur byzantin, Constant II, s'avisa de faire en Italie une visite qui ressemblait beaucoup à une expédition de pillage; tout ce qu'il y avait à Rome et à Naples en objets d'art et en travaux précieux et qui pouvait se transporter, fut enlevé et conduit en Sicile. Pendant ce voyage l'entretien de la cour retomba tout entier sur la Sicile, la Calabre, l'Afrique, la Corse et la Sardaigne, qui succombaient sous le fardeau des impôts; car dans ces pays, notamment en Sicile, l'église romaine possédait la plupart des domaines, de manière qu'une grande portion des produits sortait chaque année du pays sans rien rapporter en retour. Le fardeau qui pesait sur ces provinces était si lourd, que la domination des Sarrasins paraissait préférable en comparaison, et que beaucoup d'habitants s'enfuyaient (1) auprès des Arabes qui étendaient alors de tous côtés leur puissance.

Constant fut enfin assassiné dans le bain avec un seau (2), l'an 668, et un certain Miziz, Arménien, proclamé empereur de Sicile. Ce qui lui avait gagné la faveur et l'enthousiasme des Syracusains, c'était la beauté extraordinaire dont la nature l'avait pourvu (3). Constantin IV, fils de l'empereur assassiné, marcha contre Miziz; celui-ci, voyant que seul il ne serait pas assez fort

(1) Beaucoup quittaient leurs femmes et leurs enfants pour s'échapper : « et alia multa inaudita perpessi sunt, ut alicui spes vitæ non remaneret. » Cf. *Codex diplomat. Siciliæ colleg.* Johannes de Johanne Tauromenitanus (Panormi 1743), tom. I, p. 307.

(2) Μετὰ τοῦ κάδδου. Georgii Cedreni, *Histor. Compend.*, ed. Venet., p. 344; ed. Paris, p. 436.

(3) Ἦν γὰρ εὐπρεπὴς καὶ ὡραιότατος. Cedrenus, l. c., et Theophanes, in *Chronographia*, ed. Venet., p. 233; ed. Paris, p. 292.

pour résister, appela à son secours les Arabes d'Égypte ; mais avant qu'ils fussent arrivés, Constantin avait déjà pris Syracuse. Miziz fut fait prisonnier et perdit la vie avec les plus distingués de ses partisans. Constantin retourna en triomphe à Constantinople. Quand les Arabes arrivèrent, il était trop tard ; pour venger Miziz, ils se livrèrent aux cruautés les plus inouïes, pillèrent et massacrèrent tout. De Syracuse ils se répandirent dans toute l'île qu'ils ravagèrent et abandonnèrent ensuite (1).

Quoique opprimée par les officiers de l'empereur et les délégués du pape, l'île resta du moins dans un état assez paisible depuis cette époque jusqu'en 718. Mais cette année, un certain Basile se fit proclamer empereur sous le nom de Tiberius. Il dut principalement son élévation au patrice Sergius, et conserva le pouvoir en Sicile tant que Constantinople fut menacée par les Sarrasins. Quand la capitale fut délivrée, un nouveau patrice fut envoyé en Sicile, et Sergius s'enfuit près des Longobards avec son empereur. Ceux-ci livrèrent Tiberius, qui fut décapité (2).

Après cet événement tout reprit en Sicile son ancienne marche, seulement la querelle sur le culte des images amena la confiscation des patrimoines (3) que l'église romaine possédait en Sicile, et les revenus de l'empereur s'augmentèrent ainsi d'une manière qui n'imposa aucune charge aux habitants de l'île (1). Lorsque le pape s'unit aux Franks et s'affranchit de l'empire d'Orient, la Sicile se sépara aussi de sa juridiction et reconnut celle du patriarche de Constantinople. Ce qui améliora encore un peu le sort des Siciliens, c'est que les lieutenants des empereurs, les patrices, comme ils s'appelaient, arrivèrent peu à peu à la position ordinaire des gouverneurs des états orientaux : ils livraient à la caisse impériale les sommes qui leur étaient demandées, et dans tout le reste agissaient comme princes indépendants. Ils prirent ainsi plus d'intérêt au pays qu'ils gouvernaient, et en même temps les habitants virent en eux une sorte d'appui contre les oppressions extraordinaires de la cour byzantine. Les choses en vinrent au point que le patrice Elpidius, se fiant sur l'attachement des Siciliens, osa, vers la fin du VIIIe siècle, résister à main armée à l'impératrice Irène. Il est vrai qu'il finit par être vaincu et fut obligé de chercher un refuge près des Sarrasins, qui venaient de s'emparer de l'Afrique (2). A ses instigations, ceux-ci commencèrent de nouvelles attaques contre la Sicile. Elpidius, qui prenait chez eux le titre d'empereur grec, nourrissait l'espoir d'être bientôt mis en possession des territoires qu'il revendiquait ; mais cet espoir fut trompé. La Sicile resta encore quelque temps soumise à l'empire d'Orient.

En 820 les Sarrasins s'emparèrent de Palerme, qu'ils possédèrent peu de temps ; les Corses qui, en défendant la Sicile contre les conquérants musulmans, savaient bien qu'ils

---

(1) Paul. Diac. v, 13. Toutes les choses précieuses que Constant avait entassées en Sicile tombèrent entre les mains des Sarrasins. « Auferentes quoque prædam nimiam, et omne illud quod Constans Augustus a Roma abstulerat, ornamentum in aere et diversis speciebus, sicque Alexandriam reversi sunt. » Abu Abd Allah al Novairi, dans son histoire de Sicile, parle également de ces choses précieuses, et dit que le chef de cette expédition, Abd Allah ben Kais al Fezari, les envoya au khalife : « isque ad Indiam ea transmisit, ut illorum pretium augeret, idque ægre tulerunt Moslemi. » Cf. Rerum arab. quæ ad hist. Sic. spectant collectio, opera Ros. Gregorio (Panormi, an. 1790), p. 2.

(2) Theophanes in Chronographia, ed. Venet, p. 265, ed. Paris, p. 333.

(3) Τὰ δὲ λεγόμενα πατριμώνια τῶν ἁγίων καὶ κορυφαίων Ἀποστόλων τῶν ἐν τῇ πρεσβυτέρᾳ Ῥώμῃ τιμωμένων ταῖς ἐκκλησίαις ἔκπαλαι τιμώμενα χρυσίου τάλαντα τρία ἥμισυ τῷ δημοσίῳ λόγῳ τελεῖσθαι προστέταξεν. (Théophanes, l. c., ed. Venet., p. 274 ; ed. Paris, p. 343 sq.)

(1) L'élévation des impôts au-dessus du tiers du produit ne fut qu'une mesure temporaire prise par Léon l'Arménien pour compenser la perte d'une flotte.

(2) Theophanes, l. c., ed. Venet., p. 305, ed Paris, p. 384.

travaillaient à leur propre défense, entreprirent une expédition en Afrique même, et forcèrent ainsi les Sarrasins d'abandonner leurs conquêtes de Sicile pour voler à la défense de leur patrie. Les Corses ne purent se maintenir long-temps en Afrique, et en 825 la ville de Girgenti tomba de nouveau entre les mains des musulmans. Cet esprit d'insubordination, qui régnait alors sur toute l'Italie, qui portait à chercher secours contre toute espèce d'oppression près de l'ennemi de l'oppresseur, qui faisait excuser toutes les infractions à la foi promise, qui pour éviter le châtiment en appelait à l'ennemi de celui qui était chargé de l'appliquer, cet esprit s'était peu à peu répandu en Sicile et s'était emparé de toutes les classes. Quiconque était mécontent du gouvernement des Grecs, s'enfuyait à Girgenti, ou s'embarquait pour l'Afrique et cherchait près des muvulmans un asile, ou des moyens de vengeance. Quand une fois les choses en étaient arrivées là, la position forçait souvent même les caractères les plus honorables à faire défection; car il devenait facile de représenter à Constantinople les fonctionnaires comme alliés des Sarrasins et traîtres à l'empire, et l'homme le plus innocent, que la calomnie avait ainsi atteint, n'avait guère d'autre ressource que de chercher son salut dans une trahison réelle (1).

Pendant que Photin était patrice de Sicile, un certain Euphemius gouvernait comme duc un district militaire de l'île (2). Euphemius était un guerrier plein de bravoure, qui s'était particulièrement distingué contre les Sarrasins, leur avait pris beaucoup de butin, et que ses succès mêmes pouvaient porter à s'affranchir de toute règle. Il n'était point difficile alors à un général aimé de ses soldats de commettre impunément les plus grandes violences. Euphemius aimait une jeune fille que ses parents avaient destinée au cloître dès son enfance. Il l'enleva du cloître par violence (1) et elle vécut ensuite avec lui comme concubine.

La jeune fille était d'une famille distinguée, et ses frères portèrent leurs plaintes au patrice. Celui-ci connaissait le crédit et la puissance du coupable; il prévoyait les conséquences que pourrait entraîner une répression violente et il se sentait par conséquent disposé à sacrifier le droit d'une seule famille au bonheur de l'île entière. Mais les frères ne s'arrêtèrent pas là; ils portèrent leurs plaintes jusqu'à la cour de l'empereur, qui, moins bien instruit de l'état des choses, demanda au patrice le châtiment d'Euphemius (2). Le duc trouva de l'appui près de ses subordonnés ainsi que près des autres chefs militaires; s'il était puni, tous pouvaient être inquiétés pour des fautes semblables; ils le défendirent donc et le proclamèrent leur empereur. Trahi plus tard par un des siens et vaincu dans une bataille par suite de cette trahison, Euphemius se rendit en Afrique près des Sarrasins, et offrit de leur payer tribut, s'ils voulaient le reconnaître comme empereur de Sicile et l'aider à conquérir l'île. Le prince aglabite de Kairwan, Ziadath Allah ben Ibrahim (*a*), en apprenant combien la Sicile était près des autres possessions

(1) Les accusations de cette sorte se présentent souvent dans les écrivains byzantins. On en trouvera notamment un exemple dans *Leonis Grammatici chenographia*, ed. Venet., p. 359, ed. Paris, p. 450.

(2) Abu Abd Allah al Novairi nomme Photin Phastin et dit qu'il fut envoyé en Sicile en 816. Mais le fait qu'il raconte arriva en 826; il y a ici erreur de date, ou faute de copiste. Photin, qui est bien évidemment le Phastin de Novairi, devint patrice de Sicile en 824.

(1) Πρὸς ἑαυτὸν ἄκουσαν ἄγει. Georgii Cedreni, *Histor. Compend.*, ed. Venet., p. 403; ed. Paris, p. 512.

(2) Abu Abd Allah al Novairi, hist. Sic. 1er chap., in rer. arab. quæ ad hist. Sic. spect.: collect. Rosarii Gregor, p. 3.

(*a*) Les noms arabes ont été étrangement défigurés par les écrivains occidentaux. Depuis quelque temps les savants les ont beaucoup rectifiés. Nous laissons ici pour ces noms l'orthographe de M. Leo, qui s'appuie toujours sur le texte arabe et le cite même dans ses notes.

(*Not. des trad.*)

de l'empire grec, et combien elle était éloignée de l'Afrique, ne pensa plus à en faire la conquête pour lui-même ; mais pour appuyer Euphemius, il ordonna de tenter une expédition, dont il confia la direction à son général Kadi Asad ben al Ferath. Euphemius revint en Sicile en 827 avec ses propres vaisseaux et cent bâtiments sarrasins, qui portaient 700 cavaliers et 10,000 hommes de pied. Les gens de Kadi Asad mirent toute l'île à feu et à sang ; tout ce qui ne passa pas à Euphemius s'enfuit dans les places fortes, et Syracuse même fut vivement pressée. L'avidité de Kadi Asad, qui ne voulait accepter aucune condition, sauva Syracuse. Il tomba malade, et mourut pendant le siége ; l'armée musulmane nomma pour son successeur Mohammed ben Abi al Giauari, et continua d'assiéger Syracuse, jusqu'à ce qu'une flotte grecque arrivât pour la délivrer. Euphemius se porta alors contre Enna, sous les murs de laquelle il périt par un assassinat (1).

Les Sarrasins restèrent encore en Sicile après la mort d'Euphemius ; une armée, que le patrice Theodotus avait rassemblée en Italie, et qu'il mena contre eux, fut taillée en pièces en 829. Après la mort de Mohammed, ils choisirent pour le remplacer Zahar ben Bargut. Ils éprouvèrent d'abord des revers sous son commandement ; mais bientôt ils reçurent d'Afrique et d'Espagne des secours qui sauvèrent la conquête. Theodotus mourut ; Messine tomba en 831 au pouvoir des infidèles (2) ; les autres villes éprouvèrent successivement le même destin (Palerme dès l'année suivante) (3). Bientôt il ne resta plus aux Grecs que Syracuse et Taormina. Il paraît que les grandes villes qui tombèrent entre les mains des Sarrasins obtinrent, par capitulation, de conserver leurs lois et leurs institutions ; car les ducs (que dans le grec corrompu de la Sicile on appelait *straticoti*), qui naturellement perdirent beaucoup de leur importance militaire, conservèrent la juridiction criminelle sur la population romaine des villes, et se maintinrent dans cette position tout le temps de la domination des Sarrasins et des Normands, jusqu'à l'avénement de la maison des Hohenstauffen (1). Novairi dit explicitement de Palerme qu'elle se rendit après avoir obtenu une capitulation (2).

Depuis la prise de Palerme, les princes aglabites considérèrent la Sicile comme une de leurs provinces. Mohammed ben Abd Allah ben al Aglab fut le premier émir qui fixa sa résidence dans l'île. Le gouvernement que les Sarrasins y établirent fut le même que nous trouvons dans tous les pays qu'ils subjuguèrent. Toute l'île était sous le pouvoir d'un émir ; à la tête de chaque ville et de chaque district était un alcade, subordonné à l'émir, quoique ayant des attributions d'administration et de police fort étendues. Les kadis rendaient la justice, et l'on trouve encore des imans dans l'île après qu'elle fut rendue aux chrétiens (3). Cette constitution, qui ne créait pas seulement le despotisme dans le voisinage le plus immédiat du prince, mais qui faisait de chaque bourgade la cour d'un despote, développa bientôt sa funeste influence : la Sicile, cette île si belle et si fertile, fut réduite à un état de désolation dont elle n'a jamais pu se relever depuis.

Telle était la situation de la Sicile lorsque Lother confia à Lodwig II, son fils, le gouvernement de l'Italie. Les gouverneurs grecs se retirèrent dans les possessions que la cour byzantine conservait sur le continent de l'I-

(1) C'est ainsi que Novairi indique le lieu de sa mort ; Cedrenus rapporte qu'Euphémius mourut pendant le siége de Syracuse.

(2) Chronic. Sic. Cantabrig. ad an. 831.

(3) C'est la date que donne le *Chronicon Cant.* Novairi, l. c., p. 7, place la conquête de Palerme en 835.

(1) C'est ainsi qu'on trouve encore le *Straticotus* de Messine dans la *Constit. Frider. II*, lib. I, tit. 69, constit. II.

(2) Novairi, l. c., p. 7.

(3) Un iman nommé Abd Allah mourut le 12 août 1173. Cf. l'inscription cufique in Gregorio, *Collect. rer. Arab. ad hist. Sic. spect.*, p. 159.

talie; mais comme les Grecs étaient trop vains pour renoncer au titre, cette partie de l'Italie reçut alors celui de *Sicile cismarine.* C'est cette vanité qui fait qu'aujourd'hui encore le royaume de Naples porte le titre de « Royaume des Deux-Siciles. »

§ III.—*Règne de Lodwig II* (*Louis*).

L'histoire du règne de Lodwig II se divise en une série d'entreprises particulières ayant pour but de conserver en Italie les territoires et la constitution franks, et de combattre la dissolution intérieure et extérieure qui travaillait les peuples. Tous les efforts du prince furent inutiles, car la constitution renfermait dans le système dès-lors bien établi des immunités le germe de sa dissolution; et, quand même ce principe de mort eût été éloigné, la corruption des mœurs en Italie en contenait un autre qui ne permettait pas de rien fonder.

Il y avait peu de temps que Lodwig II avait pris le gouvernement de l'Italie, lorsque les Sarrasins de Sicile firent une attaque sur Rome même. Ils entrèrent dans le Tibre avec une flotte, remontèrent le fleuve jusqu'à Rome, et débarquèrent sous la ville, où ils pillèrent l'église S. Paolo Fuori, puis se retirèrent et tentèrent de nouveaux débarquements sur d'autres points. Ils brûlèrent Fondi, et finirent par s'emparer de Gaëte. Quelques victoires que l'on remporta sur eux n'aboutirent à rien; car le morcellement de l'Italie méridionale en provinces grecques, longobardes et papales, dont les souverains avaient des intérêts différents, et appuyaient souvent les Sarrasins pour s'en servir les uns contre les autres, empêcha toujours d'expulser entièrement ces derniers.

En 740, les habitants longobards de l'ancien duché de Bénévent, érigé alors en principauté, se divisèrent sur le choix d'un nouveau prince. Une espèce de droit héréditaire s'était introduite dans ce duché; le père faisait en sorte que de son vivant un de ses fils fût désigné pour son successeur, et qu'outre la voix du peuple il eût encore pour lui l'assentiment du roi longobard: après le changement de dynastie, les rois karolingiens réclamèrent aussi ce droit de confirmation; mais ce fut presque toujours en vain. Le peuple, c'est-à-dire les descendants des Longobards libres, et la noblesse, c'est-à-dire les officiers des princes, les gasindes, les sculdahis et les gastaldes ou comtes, comme on appelait ces derniers depuis l'introduction des institutions frankes, décidaient seuls du choix, et il est facile de s'expliquer comment ce droit ouvrait les portes aux luttes de partis.

Déjà Grimoald avait eu continuellement à lutter avec les factions de la noblesse qui ne voulait point reconnaître son élection, et conspirait pour mettre de nouveaux princes à la tête des affaires. Il fut enfin assassiné en 817, et Sico, noble longobard de Spolète, qui en avait été chassé à cause de sa haine contre les Franks, et qu'Arichis avait fait gastalde d'Acerenza, obtint la dignité de prince de Bénévent. A Naples, où la constitution romaine avait pris le même genre de développement qu'à Venise, et où les factions nobles se persécutaient et se bannissaient tour-à-tour pour établir un duc choisi dans leur propre sein, tout était aussi dans un désordre complet; et Sico, qui s'attacha à une de ces factions, se laissa entraîner par là dans leurs luttes, et guerroya avec la ville jusqu'à sa mort en 832 ou 833 (1).

Son fils Sichard suivit les mêmes errements politiques; il espérait pouvoir, avec l'aide de la faction la plus faible, s'emparer enfin de Naples; mais le parti contraire trouva un appui chez les Franks, et Sichard, le dernier

(1) Cf. Lebret, *Hist. d'Italie*, p. 293.

prince qui gouverna tout le duché de Bénévent, était si follement entêté dans son projet, qu'il s'attira l'exécration de ses sujets, qui l'assassinèrent en 840 (1).

Les habitants de la ville de Bénévent et une partie de la principauté reconnurent alors pour leur prince Radelchis, trésorier de Sichard (2). Mais Salerne et Capoue se séparèrent de Bénévent, et formèrent une nouvelle principauté longobarde sous Siconulf, frère de Sichard (3) : bientôt le gastalde ou comte de Capoue, Landolf, se sépara aussi de Salerne, et forma une troisième principauté, celle de Capoue (4).

Ces petits princes s'adressèrent à l'empereur Lother pour obtenir sa protection contre les Sarrasins, et Lother chargea le roi Lodwig de diriger la guerre contre ces ennemis de la chrétienté; mais les princes longobards, qui avaient été proclamés par les factions, et dont l'élévation semblait insulter à toute justice, sentant qu'on ne devait toujours les considérer que comme tyrans, n'avaient pas beaucoup de confiance dans leurs sujets; en même temps qu'ils demandaient des secours contre les Sarrasins, ils prenaient à leur solde des mercenaires de cette nation, de manière que dans ces contrées il y avait presque constamment une guerre de tous contre tous, une anarchie effroyable. Ajoutez à cela que depuis long-temps la soif des plaisirs, un sensualisme effréné (1) s'étaient emparés de la société ; que tout lien social était brisé. Chaque gastalde, chaque cloître, chaque noble riche fortifiait sa maison le mieux qu'il pouvait, et les villes qui renfermaient une nombreuse et puissante bourgeoisie offraient seules un peu d'ordre et de sécurité : partout ailleurs régnait la violence.

En 850 Lodwig fut associé à l'empire par son père, et couronné. En 852 le nouvel empereur voulut prendre Bari, dont les Sarrasins s'étaient emparés, et dont ils avaient fait un point d'appui pour leurs entreprises contre le continent de l'Italie ; mais il échoua ; car quoiqu'il eût entrepris le siége de la ville à la prière des Capouans et d'autres habitants de l'Italie méridionale, ils ne l'appuyèrent point, parce qu'ils craignaient qu'il n'acquît une trop grande influence ; ils aimaient mieux miner tout pouvoir un peu considérable que d'avoir un protecteur capable de les défendre. En 855 l'empereur Lother entra dans un cloître, et laissa l'Italie à son fils Lodwig comme royaume indépendant ; mais ce royaume, surtout la partie méridionale, était dans l'état le plus déplorable. Aux ravages que les Sarrasins commettaient chaque année sur les côtes, vinrent se joindre, en 857, les terribles incursions des Normands. Ils débarquèrent en Toscane, saccagèrent Pise et les environs, et recommencèrent l'année suivante.

En même temps la mort du pape Léon IV (855), qui avait du moins fortifié la ville contre les attaques des ennemis extérieurs, principalement des Sarrasins, par la construction de la ville Léonine et des remparts, amena de nouveaux troubles parmi les Romains. Une partie de la noblesse et du clergé nomma Benoît III (2), une autre partie tâcha de gagner l'empereur en faveur d'un certain Anastase; ce dernier parti

(1) Cf. de Blasio, *Princ. Salern.*, p. 3.

(2) C'est le deuxième trésorier que l'on cite comme successeur des princes de Bénévent (le premier était Grimoald IV). On voit combien dès lors l'argent l'emportait sur toute autre considération. L'élévation du trésorier Meandrios, qui succéda à Polycrate dans l'île de Samos, présente assez d'analogie avec ces événements.

(3) Il existe un acte de Radelchis, qui se trouve dans le recueil de Canciani, sous le titre de *Capitulare Radelchisii principis*, et renferme le traité de partage avec Siconulf. *V.* ann. 851.

(4) Nicola Vivenzio, *dell' Istoria del regno di Napoli* (Nap., 1816), vol. I, p. 46 sq..

(1) Que l'on compare seulement le capitulaire d'Arechis, cap. 4 et 12, etc.

(2) L'histoire de la papesse Jeanne, que l'on place à cette époque, est depuis long-temps reconnue pour une fable.

obtint d'abord quelques avantages par la ruse et la violence; il s'empara même de l'église de Saint-Pierre et enfin du Latran, où il fit Benoît III prisonnier et proclama Anastase successeur de saint Pierre. Mais la plupart des évêques et le peuple restèrent fidèles à Benoît, et en réunissant leurs efforts ils finirent par obtenir la déposition d'Anastase. La mort de Benoît suivit de près cette victoire. Louis vint à Rome lui-même, et fit tant que Nicolas fut élu à l'unanimité (en avril 858).

La reconnaissance d'un chef spirituel commun ne fit pas cesser tous les désordres dans le territoire de Rome; loin de là, les troubles et les divisions faisaient des progrès continuels, non-seulement dans cette contrée, mais dans toute l'Italie. Dans le sud il y avait des luttes incessantes entre les émirs des Sarrasins, les straticotes des Grecs, les ducs des Napolitains, les princes des Longobards, le pape et les nobles romains; chacun passait successivement d'un parti dans l'autre, et favorisait celui qui lui offrait le plus d'avantages, sans égard pour la race et la religion. Peu à peu il en fut de même aussi dans le nord. On avait, il est vrai, des relations très amicales avec Venise; mais tous les fugitifs trouvaient asile dans cette république, y jouissaient de la liberté, et les Slaves des rives opposées de l'Adriatique faisaient de continuelles invasions dans le Frioul. Les immunités des églises et des cloîtres prenaient chaque jour une plus grande extension, et diminuaient par là le recours à la violence pour toutes causes, la vengeance de famille exceptée. Les comtes eux-mêmes et les autres grands trouvaient que le meilleur moyen de défendre leur puissance contre les empiétements de l'Église, était de prendre pour eux à titre de territoires dépendants et avec droits d'immunités, les domaines que l'Église ne possédait pas. L'Italie septentrionale marchait à grands pas à son destin, qui était de se dissoudre en une série de petits territoires ecclésiastiques et nobles, et l'on ne trouvait plus que dans les grandes villes des communes tout-à-fait libres, qui obéissaient aux comtes, non pas personnellement, mais comme fonctionnaires et magistrats du royaume. Des châteaux et des forteresses s'élevaient d'une extrémité de l'Italie à l'autre. Tout voyage qu'on entreprenait était une expédition militaire; les armes étaient aux mains de tous, et personne ne s'en servait que pour son avantage personnel. Quand une fois un comte puissant, ou doué d'un caractère énergique, avait assuré un district contre les hordes de brigands nationaux et contre les invasions des peuples étrangers, fort du crédit que cela lui donnait, il se faisait lui-même tyran de ce même district, et volait ce qu'il avait défendu contre les autres.

Comme la cause de la dissolution reposait plus dans les principes de la constitution, dans la reconnaissance et l'étendue démesurée des immunités que dans un mal venant du dehors, on ne pouvait la prévenir qu'en faisant disparaître la constitution elle-même; mais bien que les différents possesseurs d'immunités eussent des intérêts très différents de ceux des officiers de l'état, et que les collisions et les hostilités entre les possesseurs de biens ecclésiastiques et les comtes n'eussent pas de terme (1), tous se seraient cependant bien vite réunis contre une tentative de renverser la constitution existante et auraient cherché à en introduire une qui n'aurait fait que hâter la ruine de l'autorité royale. On ne saurait donc reprocher à Louis d'avoir contemplé tranquillement les progrès du mal; il ne lui restait pas d'autre parti à prendre. Il résista avec énergie à tous les empiétements contraires à la constitution, quoique presque toujours sans succès. C'est ainsi qu'il tenta encore une fois de s'emparer des principautés longobardes. Capoue fut réellement obligée de se rendre après un siége de trois mois; Salerne le reconnut

(1) Je citerai comme preuve un acte qui, bien que postérieur de quelques années, indique parfaitement les causes de ces collisions, c'est le 23e du vol. v de la Collection de Fantuzzi.

pour seigneur. Il convoqua ensuite l'heerbann de toute l'Italie, pour enlever Bari aux Sarrasins; mais avant qu'il eût atteint cette ville, une grande partie de son armée fut taillée en pièces par l'ennemi qu'il allait attaquer, une autre se dispersa, et il fut obligé de revenir sur ses pas sans avoir rien fait. Il s'adressa alors à son frère Lother, qui régnait sur la moitié septentrionale des états paternels, la Lorraine. Mais Lother était absorbé dans une querelle conjugale qui avait excité des factions parmi le clergé et la noblesse de son royaume, et lui avait si fort aliéné le peuple, qu'il résolut enfin de se rendre en Italie pour demander sa réadmission dans le sein de l'Église, et enlever ainsi à ses adversaires leurs principales armes. Il mourut à Lucques pendant le voyage, et Lodwig, qui pouvait à peine soutenir ses droits en Italie, fut forcé de laisser le royaume de son frère à ses deux oncles, les rois de France et d'Allemagne. Le secours qu'il avait attendu du nord lui manqua, et Bari resta entre les mains des Sarrasins jusqu'au 3 février 871, où elle fut enfin prise d'assaut (1).

Il espérait aussi pouvoir reprendre aux Sarrasins l'autre forteresse dont ils s'étaient emparés, Tarente. Mais il avait fait preuve d'une trop grande puissance en prenant Bari, et tout le monde s'occupa aussitôt de l'affaiblir. Longobards, Grecs, Sarrasins, tous s'unirent secrètement contre lui. Les révoltes succédaient aux révoltes; les villes, sur lesquelles il avait le plus compté, les hommes en qui il s'était confié, passèrent aux Grecs. Il avait déjà ramené à la raison quelques-uns des révoltés, lorsqu'il se laissa prendre par le prince de Bénévent (2). Lodwig fut enfermé et assiégé dans le palais de Bénévent avec sa femme et un petit nombre de gens. Lorsqu'on eut mis le feu au palais, il monta au-dessus de la plus haute tour, où il se tint trois jours. Mais enfin le manque de vivres le força de se rendre. Il ne recouvra sa liberté qu'après avoir prêté serment de ne se venger d'aucune des offenses qui lui avaient été faites. Les Karolingiens durent abandonner pour toujours le projet de soumettre la Basse-Italie au sud du Garigliano. Lodwig manda à sa femme de convoquer une diète italienne à Ravenne, afin de réclamer le secours de ses vassaux, pendant que lui-même marchait contre le duc de Spolète, qui avait été d'intelligence avec le prince de Bénévent. Le duc fut déposé et un serviteur plus fidèle revêtu de son emploi. Mais de nouvelles hordes de Sarrasins arrivèrent bientôt de l'Afrique; la prise de Bari avait irrité leur orgueil et ils brûlaient de la venger. Les territoires de Salerne, de Naples, de Bénévent, tout le sud-ouest de l'Italie fut saccagé, et la Calabre presque réduite en désert. Lodwig tenta quelques efforts contre l'ennemi et remporta d'abord de légers succès. Mais le mal n'était point susceptible d'une guérison complète; à peine les princes longobards virent-ils qu'il combattait avec avantage contre les Sarrasins, qu'ils le redoutèrent de nouveau et s'unirent avec les Grecs. Lodwig assiégea en vain Bénévent, il fut obligé de con-

(1) Cf. anonym. Salern. Chron.

(2) Suivant la relation d'Herempert, c'est aux excès des Franks qui formaient le cortége de Louis qu'il faut attribuer cet événement. Il n'indique évidemment que les causes extérieures, telles qu'elles parurent dans le moment, et non la raison fondamentale : « Videns diabolus suos exterminari Christoque universa instaurari, principia recollens et damna inferni, agere studuit sua nequitia. Cœperunt ergo Galli graviter Beneventanos persequi, ac crudeliter vexare; qua de re et Adelgisius princeps agressus Ludovicum Augustum, cum suis Beneventi intra mœnia degentem ac secure quiescentem, actu doloso sanctissimum virum, salvatorem, scilicet beneventanæ provinciæ, cepit et custodiis mancipavit, bonaque ejus diripiens ditatus est, cunctosque viros ejus primates exspoliavit et fugere compulit et de bonis eorum subonustatus est. » Ainsi donc l'envie du butin que Louis avait fait sur les Sarrasins se joignait encore aux autres mobiles. Le passage se trouve dans Heremperti Epitom. Chron., apud Muratori, Scrr., vol. V, p. 22.

sentir à un traité de paix, par lequel cette principauté était séparée du royaume d'Italie et placée en apparence sous la dépendance de l'empire grec (874). L'année suivante Lodwig mourut à Brescia dans la Haute-Italie.

Sous son règne les invasions des Sarrasins, des Normands et des Slaves, et les divisions intestines avaient réduit l'Italie à la plus profonde misère, et la misère à son tour avait amené une dislocation générale dans tout le corps politique. Les puissants vassaux, les ducs, les comtes, les évêques, les abbés et les principaux du reste de la noblesse agissaient en quelque sorte avec une entière indépendance dans la circonscription de leur territoire. Peu à peu ils s'habituèrent à considérer les pays qui leur étaient confiés comme leur appartenant, comme formant leurs propriétés. La pensée qu'ils ne les tenaient que de la confiance des rois pour les administrer dut se perdre aussitôt que les biens de quelques familles ou des maisons religieuses eurent obtenu des priviléges importants, comme ceux des immunités. Ces priviléges devinrent bientôt l'affaire capitale des dignitaires, l'exercice de leur charge, la chose accessoire. Dans chaque cercle le désir d'une administration propre et indépendante dut encore se développer, lorsqu'après la mort de Lodwig l'Italie fut abandonnée tout-à-fait à elle-même. D'un autre côté cet abandon venait principalement de ce que les princes italiens craignaient que les Karolingiens de l'Allemagne n'eussent la volonté et le pouvoir de rétablir l'ancien système d'administration. Pour ne point perdre les droits de souverains, qu'ils s'efforçaient d'usurper de plus en plus, ils différèrent pendant long-temps de nommer un successeur au dernier roi.

CHAPITRE IV.

L'ITALIE SOUS LES REGNES DE KARL-LE-CHAUVE, DE KARLOMANN ET DE KARL-LE-GROS.

§ Ier.—*Karl-le-Chauve.*

Deux partis opposés se formèrent à Rome après la mort de l'empereur Lodwig; à la tête de l'un était l'impératrice veuve. Comme c'était le plus faible, il avait besoin d'un protecteur puissant, du moins il ne devait guère plus le craindre qu'un roi faible, mais qui se trouverait entre les mains de gens ayant des intérêts différents. L'autre parti, au contraire, qui avait pour chef le pape Jean VIII, désirait non pas un protecteur puissant, mais un prince que sa position forcerait de laisser continuer les abus des grands, la confusion causée par les attaques des Sarrasins et le démembrement du pays en petits territoires. Karl-le-Chauve, roi de France, était précisément ce qu'il fallait pour ce parti. L'impératrice Engelberga de son côté s'unit étroitement à Lodwig-le-Germanique. Les deux factions se rendirent à une diète italienne convoquée à Pavie; mais le rapprochement n'amena point l'union, et l'ancien jeu recommença en Italie. Deux souverains se présentèrent à la fois en face l'un de l'autre (1). Jean et son parti appelèrent Karl-le-Chauve; l'impératrice veuve, Lodwig-le-Germanique. Ce dernier envoya à sa place avec une armée son fils Karl, le même qui régna ensuite sous le nom de Karl-le-Gros; Bérengar, comte de Frioul et les autres partisans de l'impératrice se rallièrent à lui, mais il trouva Karl-le-Chauve arrivé avant lui. Par dépit de voir ses projets déjoués, et pour se venger du parti ennemi, l'armée de la faction allemande dévasta les provinces de Longobardie par lesquelles elle passa, ravagea surtout les cantons de Bergamo et de Brescia, jusqu'à ce que Karl-le-Gros, trompé par une manœuvre de son on-

(1) On cite généralement comme principale source pour ces événements la *breve Chronicon* d'Andreas presbyter; le passage se trouve dans *Mencken Script. rer. Germ.*, vol. I, p. 100; mais il ne faut pas croire à cette folie d'appeler à la fois deux rois dans le pays, pour se donner en quelque sorte le passe-temps de voir leur inimitié. Les paroles *pravum egerunt consilium, quatenus ad duos mandarent regnum* ne doivent être considérées que comme l'opinion du bon Andréas, qui pouvait n'être pas trop versé dans le commerce du monde, et jugeait d'après ce qu'il voyait. Dans la suite, Andréas, en parlant des *homines qui se Caroleto adjunxerunt* (c'est ainsi que les Italiens appelaient Karl-le-Gros), cite lui-même les deux partis en opposition à celui de Karl de France.

cle, qui fit semblant de vouloir attaquer mmédiatement les pays d'Allemagne, se hâta de se retirer pour couvrir la Bavière, et abandonna l'Italie à son adversaire.

Lodwig-le-Germanique envoya aussitôt son second fils Karlomann avec de nouveaux renforts pour reprendre les hostilités contre Karl-le-Chauve, et tenter de le chasser du pays. Mais Karlomann se laissa à son tour tromper par son oncle, qui profita d'un armistice, pour se rendre à Rome, et s'y faire couronner empereur pendant les fêtes de Noel de 875.

En France Karl ne s'était maintenu au pouvoir royal, et ne s'y maintenait encore qu'à l'aide du parti puissant de la noblesse, auquel il avait été obligé de faire des concessions immenses et de sacrifier les droits de la couronne (1) ; de même il fut forcé en Italie de céder presque en tout à son parti, et quoiqu'il ne soit pas vrai, comme le soutiennent les historiens qui défendent les intérêts du pape, que Karl ait renoncé à ses droits impériaux sur Rome, il y a néanmoins une remarquable différence entre l'autorité exercée dans cette ville par les Karolingiens avant lui, surtout lors des élections des papes, et celle dont ils jouirent depuis qu'il eut obtenu la couronne. A la vérité les droits impériaux ne furent point abandonnés par acte authentique, mais ils tombèrent de plus en plus en discrédit, et ils ne furent rétablis dans toute leur plénitude que par les Otto, parce qu'ils furent les premiers suzerains de l'Italie qui depuis la mort de Lodwig II purent de nouveau ajouter le poids des armes dans la balance de l'influence politique.

Karl quitta bientôt après l'Italie, en y laissant son beau-frère Boso, pour lieutenant. Il maria ce dernier (1) à une fille de l'empereur Lodwig II, et les historiens de l'époque lui donnent tantôt le titre de *rex* (2), tantôt celui de *dux ;* c'est un fonctionnaire suprême, tel qu'était sous Karl-le-Grand Lother; sous Pépin, Lodwig-le-Débonnaire et ensuite Lodwig, fils de Lother : de là le titre de *rex* donné à Boso, mais non pas avec tous les priviléges, parce qu'il ne descendait point d'une race royale; c'est pour cela qu'on l'appelle ordinairement *dux* (3).

Si le roi lui-même était déjà sans pouvoir en Italie, son lieutenant en eut moins encore ; et toutes les fois que ce dernier essaya d'agir contre un des grands en sa qualité de vicaire royal, il ne fit qu'accroître le nombre de ses ennemis. Boso n'avait ni assez de force pour protéger le faible, ni assez de crédit pour punir un grand, et bientôt le pape, les ducs, les margraves et les comtes gouvernèrent en princes indépendants dans les parties du pays qui leur étaient attribuées. La plupart des petits vassaux royaux ne trouvèrent

(1) Il faut chercher la source de cette conduite dans les guerres que se firent les fils de Louis-le-Débonnaire. Là où la couronne est disputée par plusieurs, le moins fort ne peut gagner des partisans que par de grandes concessions. Karl-le-Chauve paraît surtout s'être montré bien faible contre les Bretons. Cf. Rhegino, ap. Pist., *Strur.*, I, 69, ad an. 866. Les concessions qu'il avait été forcé de faire à la noblesse en France se trouvent dans Capit. Caroli Calvi, ap. Duchesne, II, p. 463, et dans plusieurs autres endroits.

(1) Il paraît que ce fut surtout ce mariage qui gagna Bérengar et Engelberga à la cause de Karl-le-Chauve. Bérengar, qui était margrave du Frioul, obtint probablement dans ce pays une position pareille à celle que possédait Boso en Longobardie, et cette faveur le fit consentir au mariage de Boso avec sa cousine. *Annal. Bert.*, ad an. 876 : « Berengarii *factione* Hirmengardem in matrimonium sumpsit. »

(2) Rhegino, p. 79, ad an. 877. C'est dans le même sens que le titre de *rex* fut donné aussi à Gottfried-le-Normand, gendre de Lother II, lorsqu'il eut obtenu la Frise en fief. *Append. ad a. Fuld*, ad an. 885.

(3) C'est jusqu'à un certain point de ces apanages donnés aux fils des rois (qui s'appelaient tous *reges*), pour le temps que vivrait leur père, et à leurs gendres et fils illégitimes, qui dans ce cas recevaient le titre de *duces* pour toute leur vie, que dériva dans la suite la charge des ducs allemands.

plus aucun appui dans le roi; ils préférèrent donc s'attacher aux nobles puissants, qui exerçaient les droits du roi, ou bien aux évêques et les reconnaître pour suzerains. Les droits et les possessions des souverains légitimes se perdirent les uns après les autres, et les grands d'Italie acquirent peu à peu un tel pouvoir, qu'ils se trouvèrent en état dans la suite d'aspirer à la couronne impériale.

Mais ce fut surtout le corps des évêques qui grandit en influence; le nombre des possessions et des vassaux des églises augmentait chaque jour, et le clergé acquérait un crédit toujours croissant. Les grandes villes seules offraient une exception; là les communes des hommes libres étaient assez fortes par elles-mêmes pour se protéger sans le secours du roi, et là seulement se maintenaient encore sous les comtes des restes assez considérables de l'ancienne constitution par cantons, pour qu'ils aient pu avoir dans la suite une grande influence sur le développement des institutions municipales. Partout ailleurs, les communes libres disparurent entièrement, et passèrent sous la domination des prélats ou des comtes et des ducs, qui ne les gouvernaient plus, comme auparavant, en qualité de magistrats nommés par le roi, mais comme seigneurs qui avaient obtenu les droits royaux, soit par usurpation de leur part, soit par des concessions de la part des rois.

Lodwig-le-Germanique conservait encore un parti puissant en Italie, même après le couronnement de l'empereur Karl, surtout dans les provinces du nord-est, où Bérengar, fils de Gisela, sœur de Lodwig, paraît avoir profité des circonstances, pour s'y assurer un pouvoir qui lui permît dans la suite de prétendre lui-même à la dignité impériale. Bérengar, dont les rapports avec Boso et Karl furent toujours équivoques, resta néanmoins partisan des Karolingiens allemands, et tant que Lodwig vécut, l'impératrice Engelberga le reconnut toujours pour souverain légitime d'Italie. Lodwig-le-Germanique mourut en 876, et l'année suivante, pendant le séjour de Karl-le-Chauve en Italie, le fils aîné de Lodwig, Karlomann, y vint avec une armée, pour en chasser son oncle: non-seulement cela lui fut très facile, parce qu'un grand nombre des anciens partisans de Karl étaient las de sa domination et que le nouveau prétendant pouvait faire des offres avantageuses, mais Karl-le-Chauve tomba malade pendant sa retraite et mourut la même année.

§ II. — *Karlomann.*

C'était à la vérité l'absence d'un souverain à la fois puissant et ferme qui avait réduit le pape à se faire tributaire des Sarrasins (1); mais ensuite il aima mieux se soumettre à payer chaque année ce tribut honteux, que de contribuer en quelque chose à procurer à un empereur un pouvoir qui répondît à sa dignité.

Quoique Jean VIII ait été un des hommes

(1) A cette époque les Sarrasins avaient fondé un établissement sur le Garigliano, d'où ils répandaient la consternation jusque dans les environs de Rome, mettant tout à feu et à sang. Di Pietro, *Mem. storiche della citta di Solmona*, p. 91, a fait, d'après les chroniques de l'Italie méridionale, une énumération complète de leurs atrocités et de leurs brigandages. Une lettre du pape Jean VIII à Karl-le-Gros, qui se trouve parmi celles imprimées par Dufresne, dans *Scrr. Hist. Franc.*, vol. 3, dépeint vivement la misère du territoire de Rome: « Quanta et qualia per impiam gentem patiamur Saracenorum: quid dicam? quia scribere quilibet stylus non sufficit, cum omnia ligna silvarum, si vertantur in linguas, enarrare non valeant. » — Et ensuite: « Beatæ steriles, quæ non genuerunt! » Dans sa 18e lettre, le pape Jean ajoute: « Omnibus etiam Romæ suburbanis adeo deprædatis, ut nullus in ipsis jam habitator vel cujuslibet ætatis incola videatur consistere. »

les plus énergiques qui se soient assis sur le trône papal, il ne put néanmoins soumettre les factions de la noblesse romaine; l'énergie de sa conduite lui valut même bientôt la haine d'une de ces factions. Cette fois, comme auparavant, le parti le plus faible trouva un appui actif dans le duc de Spolète, et comme Jean avait été jadis à la tête du parti qui favorisait le roi de France, il était tout naturel que ses ennemis cherchassent à faire cause commune avec les Allemands. Après la mort de Karl-le-Chauve, la faction de Spolète à Rome, sûre de trouver un soutien dans Karlomann, commença hardiment les hostilités contre le pape. Jean fut assiégé dans la ville Léonine (1) : les partisans qu'il avait parmi la noblesse furent forcés de prêter serment de fidélité à Karlomann, et lui-même enfin se trouva serré de si près, qu'il ne vit plus d'autre ressource que de se sauver en France sur un vaisseau (2).

De France, Jean VIII lança les foudres de l'excommunication contre ses ennemis d'Italie, mais personne n'y attacha la moindre importance. Il aurait bien voulu opposer le roi de France Lodwig à Karlomann, mais Lodwig était trop faible, et Jean ne trouva un appui plus ferme que dans l'ami et le beau-frère de Karl-le-Gros, Boso (3), comte de Vienne et duc de Longobardie. On peut affirmer avec certitude que le projet de fonder un nouveau royaume de Bourgogne, projet que Boso exécuta l'année suivante (879), ne fut point ignoré du pape, et que même il en fut peut-être l'instigateur. Pour ne point succomber à sa faiblesse, pour ne point conserver comme évêque de Rome une autorité purement locale, il fallait que le pape pût opposer aux puissants rois d'Allemagne un contre-poids non moins puissant. Les Karolingiens de France étaient de plus en plus incapables de servir à ce but; c'était donc une sage politique que d'engager Boso à ériger un nouveau royaume dans une contrée peu éloignée, où l'église romaine avait une grande influence et possédait de nombreux patrimoines, et d'attirer par là du moins l'attention des Karolingiens allemands sur un pays plus éloigné de Rome que le duché de Spolète. Cette politique de Jean VIII nous explique clairement pourquoi les évêques furent les premiers à reconnaître Boso (1). Jean lui-même donne clairement à entendre qu'il connaissait ce plan; il écrit à la belle-mère de Boso (probablement pour la détacher du parti allemand, et en détacher avec elle Bérengar), qu'il voulait élever Boso aux plus grands honneurs (2); et mande à Karl-le-Gros qu'il avait adopté Boso pour son fils, afin que son entre-

(1) Cf. Johannis VIII, Ep. (ap. Duchesne) III, 28. Le siége de l'église Saint-Pierre dura un mois.

(2) Cf. Johannis VIII, Ep. (ap. Duchesne) III, 27. La 20e lettre prouve qu'il avait déjà formé d'avance le projet de se rendre en France. Il ne put dans ce moment exécuter ce voyage que par mer, parce que toutes les routes par terre lui étaient fermées.

(3) Annal. Bert., ad an. 878, suppl. Aimoni, c. XXXVII : « Joannes papa — Roma exiit et navigio Arelatum in die S. Pentecostes appulit, suosque nuntios ad Bosonem comitem misit; et per ejus auxilium usque Lugdunum venit et inde missos suos ad regem Ludovicum Turonis misit. » Quand Jean de Muller et d'autres disent que Karl-le-Chauve avait transmis à Boso l'administration de la Provence, ils se trompent. La *Provincia* qui fut donnée à Boso n'était autre que le duché de Longobardie. L'usage fréquent de ce nom *Provincia* prouve qu'il n'était point alors *nomen proprium* d'un district : p. e. Rhegino en parlant de Gottfried, de Frise, s'exprime ainsi : « Si ei munere regis Frisia provincia concederetur. »

(1) Annal. Bert., ad an. 879, c. XXXIX : « Interea Boso persuadente uxore sua, quæ nolle vivere se dicebat, si filia imperatoris Italiæ et desponsata imperatoris Græciæ maritum suum regem non faceret, partim comminatione constrictis, partim cupiditate illectis pro abbatiis et villis eis promissis et postea datis, episcopis illarum partium persuasit, ut eum in regem ungerent et coronarent. »

(2) Johannis VIII, Ep. 30 : « Ad majores excelsioresque gradus. »

prise eût l'air d'être revêtue d'une haute approbation (1).

Si Jean VIII avait réussi en Provence par ses négociations, en Lombardie personne ne voulut entendre parler du roi Boso qui l'accompagnait; l'évêque de Pavie seul se laissa gagner par l'espoir d'être délivré du joug de l'archevêque de Milan, et placé sous la dépendance immédiate du pape, peut-être aussi par suite de la rivalité qui existait depuis long-temps entre Milan et Pavie; tous les autres prélats et seigneurs se déclarèrent contre Boso, qui retourna vers la Provence, pour y entrer du moins en qualité de roi. Jean VIII revint à Rome.

Anspert, archevêque de Milan, était alors un des partisans les plus fidèles des Karolingiens d'Allemagne. La haine qu'il éprouvait contre Boso, et l'irritation que lui causait le mépris que le pape avait fait de ses droits dans ses transactions avec l'évêque de Pavie, le rendirent inébranlable; il ne se présenta à aucun des synodes convoqués par le pape, et s'attacha à Karl-le-Gros (son frère Karlomann étant tombé malade, lui avait cédé ses prétentions sur l'Italie) aussitôt que celui-ci parut en Longobardie, l'automne de l'année 879: Karlomann mourut au printemps suivant.

§ III. — *Karl-le-Gros.*

Le refus positif des Longobards de se détacher des Karolingiens d'Allemagne, et de se soumettre à l'influence de Jean VIII et à la royauté de Boso, mit le pape dans une situation critique: hors de la Provence il n'avait pas un appui sur lequel il pût compter, et Karl-le-Gros qui venait précisément d'être couronné roi d'Italie, menaçait d'un danger sérieux le nouveau royaume de Boso. Que faire? le cas était embarrassant; il ne restait guère d'autre parti à prendre que celui que Jean choisit lui-même avec beaucoup d'habileté: il se réconcilia avec Karl-le-Gros, l'engageà à venir à Rome, où il voulait, disait-il, le couronner empereur. Le pape espérait atteindre par là plusieurs buts secondaires, détourner Karl d'attaquer le royaume de Boso, et le gagner tellement à sa cause qu'il pourrait se venger par lui d'Anspert, archevêque de Milan.

Jean VIII et Karl-le-Gros eurent une entrevue à Ravenne; mais ce dernier, malgré la condescendance de son caractère, ne voulut jamais consentir à entreprendre la guerre contre les Sarrasins de l'Italie méridionale, et à suspendre les hostilités contre Boso: ce ne fut que quand le pape déclara annuler l'acte d'adoption de Boso (1) que Karl consentit à se rendre à Rome, où il reçut la couronne impériale pendant les fêtes de Noel de l'an 881; encore resta-t-il fort peu de temps dans l'Italie méridionale.

Il paraît qu'en général le séjour d'Italie ne plaisait pas beaucoup au nouvel empereur: il s'en retourna bientôt dans ses possessions du nord. Partout il n'avait rencontré que des factions: dans l'Italie septentrionale c'était Engelberga, belle-mère de Boso, qui luttait contre les Allemands, et l'on n'avait pu l'empêcher de nuire à la cause germanique qu'en la forçant de quitter la Longobardie (2): il n'y avait pas non plus à se fier au pape, et dans toute l'Italie les choses

(1) Johannis VIII, Ep. 41: « Bosonem gloriosum principem per adoptionis gratiam filium meum effeci. » —— « Excommunicamus omnes, qui contra prædictum filium nostrum insurgere tentaverint. »

(1) Joannis VIII, Ep. 72: « De Bosone quoque certos vos esse volumus, quia neque aliquem familiaritatis locum aut receptionis nostræ auxilium apud nos habebit aut poterit invenire: eo quod vos, ut prælibavimus, amicum et adjutorem quæsivimus et loco charissimi filii retinere toto mentis conamine volumus. »

(2) Cf. Joannis VIII, Ep. 64.

en étaient déjà venues au point, qu'un roi ou un empereur ne pouvait rien par lui-même (1). Il ne restait presque à Karl-le-Gros, pour acquérir plus d'autorité, d'autre moyen que de suivre la politique des Italiens, c'est-à-dire d'opprimer les grands vassaux les uns par les autres, et de hâter ainsi leur ruine.

Karl-le-Gros vint encore quelquefois en Italie, particulièrement en 883, lorsqu'après la mort de Jean VIII, qui, suivant un annaliste, aurait été assassiné par ses amis les plus intimes (2), Marinus Ier fut élevé au siége papal par le parti de la noblesse, opposé à Jean. Bientôt après la présence du faible empereur fut réclamée de tous côtés : le trône devint vacant en France, et Karl-le-Gros y fut appelé ; les Normands faisaient des incursions en Allemagne, et il fallait les repousser ; en Italie le pape implorait son secours et des renforts contre les Sarrasins, et les nobles, laïques et ecclésiastiques, divisés en nombreux partis, s'efforçaient tout à la fois de le gagner à leur cause, et de le priver de ses droits.

Marinus mourut bientôt, et deux papes du même parti se succédèrent rapidement : Hadrien III mourut pendant un voyage en Allemagne, où il se rendait pour effacer de sa pleine puissance sacrée la tache d'illégitimité qui pesait sur Bernhard, fils naturel de Karl, et ne lui permettait pas d'aspirer légalement à la couronne. Après lui, Étienne V fut choisi à l'unanimité pour chef de l'Église, sans qu'on eût aucun égard à l'avis de l'empereur. Le peu de considération dont Karl jouissait encore en Italie disparut tout-à-fait, lorsqu'il eut perdu le royaume de France de la manière la plus honteuse, et qu'il fut généralement reconnu en Allemagne comme incapable de régner à cause du délabrement de ses facultés intellectuelles.

Il n'y avait alors ni en France ni en Allemagne aucun prince assez puissant pour soutenir la dignité impériale, et réclamer la suzeraineté de l'Italie. Mais en Italie même deux princes s'élevaient au-dessus de tous les autres par leur parenté avec la maison impériale, par l'étendue de leurs possessions, ainsi que par leur caractère personnel : c'étaient Bérengar, margrave (a) du Frioul, et Guido, duc de Spolète (1). A l'époque où Boso gouvernait la Haute-Italie, comme lieutenant de Karl-le-Chauve, Bérengar avait déjà, sinon soutenu ouvertement le parti allemand dans les provinces orientales de ce pays, du moins joué un rôle si équivoque, que le changement du gouvernement, qui chassa Boso d'Italie, ne fit qu'accroître son pouvoir et son crédit. Quant au duc de Spolète, il avait principalement grandi en puissance, depuis qu'il avait paru aux rois d'Allemagne le contre-poids le plus convenable à opposer aux prétentions des papes, et aux papes la dernière ressource qu'ils eussent contre les Sarrasins : il était sûr de trouver toujours un appui auprès des Sarrasins contre l'empereur, et auprès de l'empereur contre le pape. Cette position rendit Guido presque aussi indépendant de l'un qu'il l'était déjà de l'autre. A peine Karl-le-Gros, qui venait d'être détrôné par Arnolf, fils naturel de Karlomann, était-il mort, que les deux rivaux, Bérengar et Guido se hâtèrent de faire valoir leurs droits à la couronne. L'intervalle qui s'écoula entre cette époque et l'arrivée d'Otto-le-Grand en Italie, et l'union durable de ce pays avec l'Allemagne, forment à juste titre un chapitre spécial de l'histoire d'Italie. Il y a surtout une

(1) Johannis VIII, Ep. 75 et surtout ep. 80.

(2) Dans Muratori, *Scrr. Rer. It.*, tom. II, P. I, p. 570 ad an. 884 : « Romæ præsul apostolicæ sedis Johannes, prius de propinquo suo veneno potatus, deinde cum ab illo simulque aliis suæ iniquitatis consortibus longius victurus putatus est, quam eorum satisfactum esset cupiditati — malleolo, dum usque in cerebro constabat, percussus expiravit. »

(a) Les margraves ou marquis étaient les comtes des Marches, les grands officiers chargés de garder les frontières. (*Note des traduct.*)

(1) Liutprandi, *Historia*, I, 6 : « Duo ex Italia præpotentes principes.—quorum alter Wido, alter dictus est Berengarius. »

chose qu'il ne faut pas oublier en considérant les événements qui vont suivre, c'est que l'Italie, à cette époque, formera encore beaucoup moins qu'auparavant un tout politique. Son union avec le royaume des Karolingiens avait cessé ; l'unité des formes de la langue et des mœurs ne faisait que de naître : les habitants du royaume de Provence ou de Bourgogne, nouvellement créé par Boso, ressemblaient plus par leur langage aux Longobards que les habitants de Rome et ceux des frontières méridionales du marquisat de Spolète. L'union de l'Italie avec la France et l'Allemagne sous les Karolingiens avait amené un certain rapprochement entre les provinces limitrophes de ces trois pays. Si donc pendant l'époque suivante, où (la France septentrionale seule exceptée) la ligne légitime des Karolingiens s'éteignit partout, on vit non-seulement les princes italiens alliés à cette famille, mais encore les princes de Bourgogne, se présenter comme prétendants au trône d'Italie et à la dignité impériale, il n'y a rien là qui doive exciter l'étonnement. Quant à l'extinction même de la ligne mâle et légitime des Karolingiens, on ne doit l'attribuer qu'à la profonde corruption qui régnait parmi ces princes. Si en politique on changeait de parti suivant les exigences et les avantages du moment, on n'était pas moins prompt à changer de femmes. Les grands comme les rois avaient leurs harems, aussi nombreux que ceux des Turcs : Arnolf, roi d'Allemagne, qui peu de temps après envahit l'Italie, emmena avec lui toute une troupe de concubines, et les historiens contemporains nous assurent que les rois de Bourgogne ne lui cédaient en rien à cet égard : tous ne faisaient que suivre l'exemple des derniers Karolingiens. C'est à quelques papes célèbres et au fond moral des Allemands seuls qu'on doit attribuer l'amélioration qui s'opéra plus tard, et qui rendit au mariage toute sa considération et sa rigidité primitives.

CHAPITRE V.

HISTOIRE D'ITALIE DEPUIS LA MORT DE KARL-LE-GROS JUSQU'A BÉRENGAR II.

§ Ier.—*Rivalité de Bérengar, duc de Frioul, et des ducs de Spolète.*

Les événements qui se passèrent en Italie pendant l'époque suivante n'offrent par eux-mêmes aucune espèce d'intérêt; l'on n'y voit que le jeu continu et fastidieux de la force brutale qui se manifeste par les factions; encore ces factions restent-elles sans importance, et comme chaque particulier qui aide à les former ne cherche qu'à profiter de l'avantage du moment, elles changent continuellement de forme et de couleur, comme les individus dont elles se composent. Ordinairement tous ceux qui veulent gagner quelque chose, ou conserver ce qu'ils ont acquis, se rangent dans deux partis opposés; les intérêts indécis et les hommes à double face se tiennent entre les deux, et il faut regarder le pape comme centre de toutes les intrigues ourdies pour mettre à profit les circonstances. Le parti victorieux, fier de son triomphe, faisait naître par son arrogance des passions et des oppositions nouvelles; les vainqueurs, après avoir épuisé tous les avantages de la victoire, se ralliaient souvent à la faction ennemie, pour courir après une nouvelle proie; presque toujours les vaincus parvenaient promptement à reprendre le dessus, ou à rassembler des forces nouvelles, pour enlever aux vainqueurs leurs couronnes; et les événements de cette époque en Italie nous présentent ainsi l'image d'une balance à poids inégaux, dont les bassins montent et baissent alternativement, et dont le saint-père tient l'aiguille. Celui-ci s'efforce de ne faire tourner qu'à son avantage la confusion de tous les rapports et la faiblesse de tous les personnages qui se présentent sur la scène, jusqu'à ce que les factions de la noblesse aient enfin assuré une nouvelle force aux factions proprement romaines, et que le pape soit devenu la créature et le serviteur du parti victorieux.

Toute cette époque qui nous montre l'Italie descendue au dernier degré de l'avilissement moral, perfide et inconstante, rongée d'égoisme et plongée dans les plaisirs des sens, n'a d'autre importance que de nous montrer dans chaque individu l'excitation d'une sollicitude plus énergique pour ce qui le touche de plus près, et le large développement donné à des éléments politiques de formation récente, et tenus jusqu'alors à l'état secondaire. A une époque où souvent personne n'aurait pu dire avec assurance quel était le roi légitime, les communes les plus

considérables des hommes libres pouvaient seules, comme nous l'avons déjà dit, se maintenir sous la juridiction du roi et de ses comtes, et pour se défendre, pour se conserver, elles étaient obligées de se tenir fermement unies. Tout ce qui ne trouvait point place et appui dans ces communes, n'avait de refuge que dans les immunités de la noblesse et du clergé, qui s'affranchirent peu à peu de tout rapport avec le canton. Ainsi naquirent dans l'état deux puissances distinctes : la puissance des communes de la bourgeoisie et celle des seigneurs. C'est là qu'il faut voir les fondements de la constitution qui s'établit plus tard.

De même que pendant la chasse de nuit les alouettes, effrayées par les lumières qui s'approchent, s'enfuient du côté où règne l'obscurité et tombent dans les filets de l'oiseleur ; de même les Italiens de la dernière moitié du neuvième siècle et de la première du dixième ne font que se préparer des chaînes plus fortes, plus conformes à la nature du pays et du peuple, pendant qu'ils s'imaginent fuir toute entrave, et qu'ils sacrifient tout ce qu'il y a de sacré et de noble au jeu perfide de l'égoïsme et de la sensualité.

Quand on apprit en Italie que non-seulement le gendre d'un Karolingien, Boso, établissait une nouvelle dynastie en Provence, mais encore qu'un descendant illégitime de la famille, Arnolf, en voulait également fonder une en Allemagne, et qu'un troisième, le prince Odo (Eudes), usurpait la couronne de France au préjudice des descendants légitimes de la famille de Karl, Bérengar, le plus puissant et le plus influent des princes de l'Italie septentrionale, comme petit-fils (1) de Lodwig-le-Débonnaire, crut aussi pouvoir à juste titre élever ses prétentions à la couronne d'Italie. La noblesse et le clergé de Lombardie ne s'opposèrent point au désir de Bérengar, et il fut couronné à Pavie en 888 (1).

Arnolf, qui considérait la nation allemande comme centre et véritable fond de l'empire frank, et qui se tenait, en qualité de Karolingien, pour le plus légitime des nouveaux rois, marcha successivement contre chacun d'eux, et les força du moins à conclure avec lui des capitulations, dans lesquelles il paraît s'être réservé une espèce de suzeraineté et la possession des domaines impériaux. La capitulation avec Bérengar, qui ne se souciait point de soutenir par les armes une lutte contre les Allemands, fut conclue à Trente, où les deux rois eurent une entrevue amicale (2). Cette soumission eut des conséquences que Bérengar n'attendait pas ; non-seulement Guido, de Spolète, qui régnait sur la Toscane et le territoire de Bénévent, cessa de le reconnaître pour roi, mais encore il se porta lui-même comme prétendant au titre de roi d'Italie. Deux motifs avaient pu concourir à l'y déterminer : le ressentiment qu'il nourrissait contre Bérengar, qui lui avait été contraire à la cour de Karl-le-Gros, et la répugnance qu'il éprouvait à se soumettre à un usurpateur qui n'était pas plus puissant que lui.

(1) La table généalogique suivante rendra plus intelligible la filiation des différents membres de la famille karolingienne :

LODWIG-LE-PIEUX OU LE DÉBONNAIRE.

Lother I.	Lodwig-le-Germ.	Karl-le-Chauve.	Gisela.
Lodwig II.	Karlomann.	Karl-le-Gros.	Bérengar I.
Boso-Irmengard.	Arnolf.		Adalbert. Gisela.
Lodwig de Provence.			Bérengar II.

(1) Auctor anon. *de Laudibus Berengarii Augusti*, ap. Muratori, *Scrr. rer. It.*, tom. II, P. I, p. 388.

(2) *Annales Bertin.*, ad an. 888 : « Missis ante se principibus suis ipse vero oppido Tarentino regi se præsentavit. Ob id ergo et a rege est clementer susceptus, nihilque ei antequæsti regni abstrahitur. Excipiuntur curtes, novium et sagum ? » Je ne comprends point la signification de ces deux derniers mots. *Sagum* veut peut-être dire ici le manteau royal ; et comme Arnolf ne l'avait pas donné à Bérengar, c'était peut-être un signe que celui-ci n'était roi d'Italie que sous la suzeraineté de l'autre.

Les deux premiers combats n'eurent de résultat décisif ni pour l'un ni pour l'autre (1) : mais bientôt on vit accourir de France des essaims de chevaliers et de soldats qui venaient au secours de Guido, et qui le mirent en état de chasser Bérengar de la Lombardie et de presque toute la Haute-Italie. Celui-ci réclama alors l'appui de son cousin et suzerain, le roi Arnolf. De son côté Guido, non content du titre de roi d'Italie, se fit couronner empereur à Rome par le pape Étienne, pour indiquer qu'il n'était nullement disposé à reconnaître la suzeraineté du roi d'Allemagne. De même que Guido avait été soutenu par la France, Bérengar trouva des secours en Allemagne : les anciennes querelles de Karl-le-Chauve et de Lodwig-le-Germanique parurent revivre dans Guido et son antagoniste. Arnolf prévoyait fort bien que si Bérengar succombait, il perdrait non-seulement toute influence sur l'Italie, mais encore tous les domaines de la couronne et les droits de suzeraineté qui lui avaient été concédés par un traité : son propre intérêt lui commandait donc de soutenir Bérangar; et nous en croirons volontiers le panégyriste anonyme de Bérangar, qui prétend qu'Arnolf était déjà l'ennemi de Guido avant que le duc de Frioul n'eût imploré son secours (2).

Une première armée allemande franchit les Alpes sous les ordres de Zwentebold, fils d'Arnolf; mais elle était trop peu considérable et à peine suffisante pour soutenir Bérengar dans le nord-est de l'Italie. Avec d'aussi faibles secours on ne pouvait que se tenir sur la défensive; mais bientôt le parti allemand trouva au sud un allié plus influent, le pape Formosus. Celui-ci, s'apercevant de la nullité des Franks, et inquiet de l'influence excessive de l'empereur Guido dans tous les territoires les plus voisins de Rome, reconnut bientôt qu'il ne pouvait espérer une position plus libre que d'un compétiteur puissant, et qui en même temps régnerait sur des contrées éloignées. Il invita Arnolf à se rendre à Rome : celui-ci passa les Alpes en 894. Vérone était au pouvoir de Bérengar, et nul obstacle n'arrêta l'entrée de son allié en Italie. Bergamo fut pris d'assaut, et on pendit le comte qui y avait été installé par Guido. Une terreur panique s'étant emparée de son armée, elle évacua les villes de la Haute-Italie (1), dont les habitants se soumirent sans hésitation aux Allemands.

Arnolf quitta la Lombardie pour marcher contre le roi Rodolf, qui s'était arrogé le titre de roi dans la Haute-Bourgogne, comme Boso l'avait fait en Provence, et qui de plus s'était approprié une partie de l'empire karolingien. Les inaccessibles pays des Alpes assurèrent l'impunité à l'usurpateur, et tout ce qu'Arnolf put faire fut de ravager par le fer et le feu une portion du territoire usurpé. Il rentra ensuite en Allemagne, au moment même où l'on y recevait la nouvelle que Guido était mort à la suite d'une hémorrhagie près de Taro, pendant qu'il s'efforçait de s'emparer de nouveau de la Haute-Italie.

Dès 892, Guido s'était associé son fils Lambert, et l'avait fait couronner empereur; sa mort parut donc ne devoir entraîner aucune suite immédiate pour son parti, Lambert ayant continué sans interruption l'entreprise de son père. Mais Guido avait plus d'années et d'expérience, et comptait de nombreux amis en France : beaucoup d'avantages qui tenaient à ses qualités personnelles furent également perdus (2).

(1) Comparez la préface d'Adrien de Valois à *Anonymus, de Laudibus Ber. Aug.*, chap. VI.

(2) Cf. Muratori, *Scrr. rer. It.*, II, p. 396, lib. III, inc.

(1) Hinc igitur juvenum solvuntur frigore mentes ;
Urbibus excedunt, laxisque repagula portis
Discindunt, hostesque feros in mœnia linquunt.

(2) Cf. Valesii, ap. Mur., not. 40, ad Anonym. carm. paneg. « Widone mortuo, multi qui eum secuti erant ad Berengarium regem Italiæ, *ductorem Latii Poetæ* dictum, se conferunt, veniamque ab eo petunt et impetrant. — Erant autem, qui post Widonis obitum ad Berengarium trans-

Dans l'automne de l'année suivante (895), Arnolf entra de nouveau en Italie, à la tête d'une armée; mais cette fois il se dirigea immédiatement vers l'Italie centrale, pour arracher la couronne et le pouvoir aux Spolétins. Son armée franchit les Apennins en deux divisions : l'une, composée de Souabes, se porta par Bologne sur Florence; l'autre, formée de Franks, longea les côtes occidentales. Avant qu'elle eût atteint Rome, cette armée avait perdu presque toute sa cavalerie; cependant il lui fut facile de chasser de la ville Ageltrude, mère de Lambert, qui était le véritable chef du parti de son fils.

Après avoir reçu la couronne impériale à Rome, Arnolf ne put se maintenir en Italie. Les hordes germaniques étaient trop grossières pour les Italiens qui, tout corrompus qu'ils fussent, se glorifiaient de leur vie polie et raffinée. A peine le prince étranger parut-il avoir assis sa puissance d'une manière solide, que tout se ligua contre lui; son propre cousin et protégé l'abandonna, parce qu'il le voyait maintenant plus puissant en Italie que lui-même. Enfin pendant sa retraite une querelle éclata à Pavie entre ses soldats et les bourgeois, et Arnolf ne remporta d'Italie, outre le titre d'empereur, qu'une santé affaiblie, qui lui ôta toute possibilité de retourner jamais dans les pays du midi.

Bérengar et Lambert avaient maintenant fait l'expérience que personne ne gagnait à l'intervention des étrangers dans ses affaires. Lambert avait suivi les pas d'Arnolf, et s'était emparé de nouveau de Pavie, presque aussitôt que l'armée d'Allemagne en était sortie. Là les deux princes italiens conclurent un traité, par lequel Bérengar obtint tout ce qui était au nord du Pô et à l'est de l'Adda; le reste fut pour Lambert.

Il était impossible qu'un tel partage satisfît tous les intérêts. Les possessions des nobles et du clergé ne se mesuraient point selon les fleuves : les vassaux de Bérengar, les églises comprises dans ses états avaient des domaines dans le royaume de Lambert, et réciproquement; cela devait nécessairement conduire à des désordres, exciter des divisions parmi les grands de chaque royaume, des querelles, et enfin le désir d'étendre sa domination au-delà des limites fixées par le traité. La mort inattendue de Lambert prévint seule la lutte qui était sur le point de s'engager.

Toute la puissance d'Arnolf en Italie avait encore sa base dans la ville de Milan. Maginfred, jadis comte palatin de Guido en Lombardie, et comte de Milan, s'était rendu à Arnolf après la chute de Bergame; mais Arnolf considérait ses conquêtes d'Italie comme faites pour lui-même, et non pas au profit de Bérengar; il laissa Maginfred dans la charge de comte de Milan, le nomma son *missus*, et il se proposait même de lui conférer plus tard le pouvoir de duc sur toutes ses possessions de la Lombardie. Bérengar céda à Lambert ses prétentions sur le territoire de Milan, et lorsque la ville, après une opiniâtre résistance, fut tombée entre les mains de Lambert, Maginfred paya de sa vie sa perfide défection en faveur des Allemands. Son plus jeune fils, Hugo, gagna les bonnes grâces de l'empereur, et Lambert étant mort à la chasse peu de temps après (897) (1), on dit qu'il avait péri de la main de Hugo, qui avait voulu venger l'exécution de son père.

Après la mort de Lambert, Bérengar fut généralement reconnu dans toute l'Italie, du moins dans toutes les parties du pays qui avaient appartenu à l'empire karolingien.

ierunt, pars Franci e Gallia, pars Camerini ac Spoletini.

(1) Avia sed postquam nimio clamore fatigant
Præcipites socii, ipse uno comitante ministro
Dum sternacis equi foderet calcaribus armos,
Implicitus cecidit sibimet sub pectore collum.
Abrumpens teneram colliso gutture vitam.

§ III. — *Bérengar et les rois de Bourgogne.*

Il n'y avait pas long-temps que Bérengar avait vu succomber ses adversaires directs en Italie, et qu'il jouissait d'une souveraineté unique et non contestée, lorsqu'un nouveau fléau vint désoler le pays. Les Magyares, chassés de leurs anciennes demeures jusque dans la Hongrie actuelle, étendirent sur la Haute-Italie les incursions dévastatrices qu'ils faisaient depuis plusieurs années en Allemagne. L'an 900, ils se précipitèrent par la marche du Frioul sur la Lombardie, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Milan, où Bérengar les arrêta avec des forces supérieures, et les rejeta sur le territoire de Vérone. Si l'Italie présentait beaucoup d'attraits à leur avidité, c'était un terrain peu favorable pour les manœuvres de leur cavalerie; ses nombreux fleuves, les places fortes qui couvraient sa surface, étaient comme autant d'écueils devant lesquels le flot de ces barbares venait se briser. Bientôt ils se trouvèrent tellement pressés sur la Brenta, qu'ils promirent de rendre leur butin, et de donner des otages pour garantir leur conduite à venir, si l'on voulait leur accorder une libre retraite. Les Italiens, qui attribuaient à leur courage ce qui n'était dû qu'à la nature du terrain, crurent qu'ils pourraient facilement exterminer un ennemi déjà découragé, et le forcèrent ainsi d'engager une lutte de désespoir, dans laquelle ils furent battus, et qui livra de nouveau toutes les plaines de la Lombardie au pillage des féroces Magyares.

Immédiatement après cet échec, qui dut beaucoup affaiblir le crédit de Bérengar dans la Haute-Italie, puisqu'on ne voyait plus en lui un roi capable de protéger le pays contre les étrangers, Adelbert, marquis de Toscane, et plusieurs autres princes et seigneurs de la Lombardie, appelèrent en Italie Lodwig de Provence, fils de Boso et d'Hermengarde; il parut à tous comme le sauveur de la patrie, et bientôt il ne resta plus à Bérengar d'autre parti que de s'enfuir en Bavière. Lodwig fut universellement reconnu pour roi, et le pape Benoît le couronna empereur à Rome. Le marquisat ou margraviat même de Vérone et du Frioul, que Bérengar avait toujours conservé au milieu de toutes les vicissitudes de sa destinée, fut livré à Lodwig, et accordé en fief au comte palatin de Lombardie, Sigebert : mais ce fut peut-être précisément cette démarche qui ramena la fortune du côté de Bérengar. Lodwig avait vu d'un œil d'envie la magnificence de la cour d'Adelbert; depuis ce temps il le favorisa moins que Sigebert, et il arriva ainsi peu à peu qu'Adelbert et Bérengar entretinrent une correspondance malgré leur éloignement, et s'unirent contre Lodwig et Sigebert. Lodwig ne vit bientôt plus de possibilité de se maintenir en Italie, et les grands ne lui accordèrent la faculté de se retirer librement qu'après qu'il eut juré de ne jamais revenir dans le pays. La domination de Lodwig avait été de très courte durée; au milieu de l'an 901 Bérengar se retrouvait déjà en possession de Pavie, dont il fit sa capitale, et où il paraît même s'être réconcilié avec le comte palatin Sigebert. Milan seule, par l'influence de l'archevêque André, resta encore attachée au parti de Burgundie, jusqu'à ce que Lodwig lui-même, malgré son serment, pût revenir avec une nombreuse armée pour faire valoir ses prétentions. Pavie ouvrit de nouveau ses portes aux Burgundes dans l'été de 905; Bérengar, malade, sans armée, se retira à Vérone, et bientôt plus loin encore : le bruit de sa mort se répandit; et Lodwig tenait sa cour en toute sécurité à Vérone, la ville la plus dévouée à Bérengar, lorsque celui-ci le surprit pendant la nuit, et lui fit crever les yeux (1), pour le

(1) Anonymus, *de Laudibus Bereng.*, apud Mur., l. c., p. 404 :

...Adveniunt urbem, muroque propinquant :

punir d'avoir violé son serment. Bientôt après la mort de l'archevêque André enleva aux Burgundes leur dernier appui ; Lodwig obtint la liberté de se retirer dans son royaume de Provence, et Bérengar fut reconnu dans toute l'Italie septentrionale. Mais il paraît que ce pays n'était pas destiné à jouir d'un seul moment de repos : dès l'année suivante les hordes des Magyares franchirent de nouveau ses frontières, s'avancèrent jusqu'au revers occidental des Alpes et au pied des Apennins, et saccagèrent tout ce qui n'était point défendu par des remparts et des fortifications. Enfin Bérengar acheta honteusement leur retraite, et leur laissa emmener leur butin et leurs prisonniers. Tout endroit dont le propriétaire avait quelque pouvoir, eut bien le droit alors de s'entourer de fortifications, et d'année en année le nombre des châteaux augmenta sur toute la surface du pays.

Le royaume de Bérengar ressemblait à la maison mal tenue d'une famille puissante : pendant qu'il n'y a pas de quoi satisfaire les premiers besoins de la vie d'une manière régulière, et que les étrangers par leurs exigences interrompent toute tentative d'introduire un ordre meilleur, la manie de l'éclat extérieur se donne librement carrière. La couronne impériale s'offrait toujours à la vue, comme le but attrayant que les rivaux de Bérengar avaient atteint les uns après les autres, Guido, Lambert, Arnolf, Lodwig; Bérengar lui-même était le seul qui n'avait pas encore pu s'en emparer. Jean X, dont nous exposerons plus bas les destinées, ainsi que la situation de Rome à cette époque, se vit enfin en 915 si étroitement serré par les Sarrasins, qui avaient établi une forteresse à l'embouchure du Garigliano, qu'il envoya à Bérengar des ambassadeurs chargés de lui offrir des présents, et de lui promettre que la dignité impériale serait à lui s'il délivrait le territoire de Rome de la présence de ses redoutables ennemis (1). Bérengar accepta l'invitation, et reçut la couronne impériale le jour de Pâques de l'an 916. Lui-même n'entreprit rien contre les Sarrasins; il laissa seulement quelques troupes pour la défense de Rome, et retourna ensuite dans l'Italie septentrionale. Il semble que sa nouvelle dignité le rendit plus exigeant envers ses vassaux; car presque immédiatement après que nous le voyons généralement reconnu dans l'Italie centrale, un nouveau parti se forme contre lui en Lombardie, parmi la noblesse et le haut clergé.

Adelbert, marquis d'Ivrée, et Adelrich, comte palatin de Lombardie, étaient les chefs de ce dernier parti. On nous a transmis soigneusement tous les abus que l'empereur fit de sa puissance; c'est ainsi, par exemple, qu'il obligea Lantbert, au moment où celui-ci venait de monter sur le siége archiépiscopal de Milan, de lui payer des sommes considérables pour obtenir l'investiture de sa nouvelle dignité. Adelrich, qui lui paraissait fort suspect, fut jeté dans une prison étroite, et confié à la garde de l'archevêque; mais l'archevêque ne se borna pas à le mettre en liberté; plein de ressentiment contre l'empereur, il s'unit encore avec son ex-prisonnier et avec Adelbert qui avait d'abord épousé la fille de Bérengar, Gisela, et ensuite la fille d'Adelbert de Toscane, Hermengarde. Un certain comte Giselbert adhéra encore à leur cause, et Bérengar se trouva bientôt dans une position si critique, qu'il crut ne pouvoir se soutenir contre ses propres sujets qu'avec des troupes auxiliaires magyares. Les révoltés furent surpris et défaits à Brescia; Adelrich fut tué, Giselbert fait prisonnier et remis généreusement en liberté; Adelbert échappa à un destin plus sévère, en prenant

Ilicet admissi penetrant miserabile templum,
Quo Ludovicus erat : subito rapiuntque ligantque,
Et pulchros adimunt oculos.....

(1) Anonymus, de *Laud. Bereng.*, l. c., p. 406 :

Dona duci mittit sacris advecta ministris,
Quo memor extremi tribuat sua jura diei
Romanis, fovet Ausonias quo numine terras,
Imperii sumpturus eo pro munere sertum,
Solus et occiduo Cæsar vocitandus in orbe.

le costume d'un valet. Giselbert resta insensible à la générosité que Bérengar avait montrée à son égard; la prépondérance de Bérengar, première cause du mécontentement, subsista aussi, et la victoire lui donna même une nouvelle force; pour la briser, Giselbert et Adelbert s'adressèrent à Rodolf, roi de la Haute-Bourgogne, et l'appelèrent en Italie. Rodolf était gendre de Burkard, duc de Souabe: soutenu de ce dernier, il marcha sur l'Italie. L'archevêque Lantbert passa de son côté, et son exemple fut suivi par presque tous les évêques de la Haute-Italie, qui, par l'extension de leurs immunités et le développement des priviléges qu'ils avaient acquis, étaient dès lors d'un plus grand poids dans la balance des intérêts politiques que la noblesse temporelle. Les deux partis se rencontrèrent entre Piacenza (Plaisance) et Borgo San Donnino; Bérengar fut battu et bientôt après assiégé à Vérone.

Rodolf laissa la poursuite de la guerre aux partisans qu'il avait parmi la noblesse italienne; lui-même repassa les Alpes. Il avait été couronné roi des Lombards dès 922, avant même qu'on n'eût livré la bataille décisive. Bérengar appela à son secours de nouveaux essaims de Magyares, qui ravagèrent encore en tous sens les propriétés de ses adversaires et réduisirent même en cendres Pavie, capitale de la Lombardie. L'évêque de Pavie et celui de Vercelli furent tués dans cette circonstance; Pavie avec ses 43 églises et ses nombreux palais disparut presque entièrement, et le carnage fut tel, que deux cents habitants tout au plus y échappèrent. Cette sanglante victoire ne procura pas le moindre avantage à Bérengar; au contraire tout se détacha de plus en plus de sa cause, et à Vérone même, qui jusqu'alors lui était restée constamment fidèle, une partie des habitants ayant à leur tête Flambert, conspira contre lui.

Lorsque dans un pays quelconque on en est arrivé jusqu'à fouler aux pieds le sentiment moral, la bonté devient dangereuse; car personne ne se croit obligé par elle à la reconnaissance, et celui qui éprouve de bons traitements est persuadé qu'il ne les doit qu'à l'impuissance où l'on est d'agir autrement. C'est ainsi que tous les témoignages d'amitié de Bérengar envers Flambert ne servirent qu'à fortifier celui-ci dans la résolution de perdre son bienfaiteur, et Bérengar fut enfin assassiné à Vérone de la main d'un partisan de Flambert en 924.

§ III. — *Événements qui suivirent immédiatement la mort de Bérengar, jusqu'à l'avénement de Hugo de Provence au trône d'Italie.*

L'époque qui suivit la mort de Bérengar présente sous deux points de vue un caractère qui lui est propre : d'abord le pouvoir et l'influence des évêques prennent un tel développement, que presque toutes les affaires et toutes les résolutions des princes comme des nations dépendent d'eux; en second lieu on voit régner alors dans l'Italie centrale, et bientôt aussi dans l'Italie septentrionale, une femme qui n'avait obtenu ce pouvoir ni par la supériorité du génie, ni par héritage, ni par un parti fondé sur des intérêts graves, mais par les charmes de sa personne, qu'elle prostituait à tous ceux dont elle pouvait avoir besoin (1), grands et petits, et même à ses ennemis déclarés. Un tel phénomène, un pouvoir magique comme celui que nous voyons exercer à cette époque par l'attrait de la volupté charnelle, ne s'est jamais représenté dans l'histoire; ce genre de poli-

(1) Liutprandi, lib. III, cap. 2: « Causa autem potentiæ ejus hæc erat, quoniam, quod dictu etiam fœdissimum est, carnale cum omnibus, non solum principibus, verum etiam cum ignobilibus commercium exercebat. »

tique, ce gouvernement de prostituées, comme l'histoire l'a qualifié, n'est propre qu'à l'Italie, et encore n'était-il possible qu'à une époque où l'individu manquait à tel point de constance, que souvent le matin il épousait un parti contraire, il embrassait même des principes tout opposés à ceux qu'il avait défendus la veille; chacun ne songeait qu'à poursuivre les avantages extérieurs et les plaisirs des sens; et à cette époque de dissolution, qui aurait pu en faire un reproche au particulier, quand une vie de prostituée n'imprimait point de tache à la beauté d'une princesse, parce que tout le monde faisait comme elle, et que fidélité, amour, talent, habileté, tout était à vendre, tout était sacrifié à la fureur des jouissances matérielles?

Hermengarde, petite-fille de cette Waldrade qui avait tellement séduit le roi Lother par sa beauté, qu'il avait préféré se brouiller avec le siége de Rome plutôt que de déplaire à sa maîtresse, était fille de ce marquis de Toscane, si amoureux de la magnificence, Adelbert, qui de concert avec Bérengar avait chassé d'Italie le roi Hugo, et de Bertha, l'une des filles du roi Lother. Bertha avait d'abord été mariée à un comte d'Arles, appelé Dietbald (1); et dans un temps où presque tous les descendants des Karolingiens en ligne féminine osaient tenter de s'approprier une portion de l'empire de leur aïeul, Bertha voulut aussi, bien que l'Église considérât sa naissance comme illégitime, acquérir une couronne de roi à son fils du premier lit, Hugo; et comme elle mourut trop tôt pour cela, la belle-sœur du jeune prince, Hermengarde, alors veuve du puissant marquis d'Ivrée, Adelbert, se chargea de mettre à exécution le plan de sa mère. Tous les grands de la Haute-Italie lui étaient dévoués; ceux auxquels elle se livra devinrent bientôt ses partisans les plus décidés; ceux qui furent dédaignés formèrent un parti hostile, qui prit pour chef l'archevêque de Milan, Lantbert. Mais la suite de l'histoire montre que ce fut uniquement le ressentiment de se voir dédaignés qui les unit, et qu'Hermengarde les eut facilement à sa disposition, dès qu'elle voulut leur tendre la main.

Après la mort de Bérengar, le roi Rodolf était revenu en Lombardie, où il avait d'abord été universellement reconnu, mais où bientôt il vit le parti d'Hermengarde se lever contre lui. Quoique Rodolf lui-même fût vivement épris d'Hermengarde, et que pendant assez long-temps il se fût montré esclave de ses caprices, les efforts opiniâtres de cette princesse pour procurer à son beau-frère Hugo la couronne d'Italie, finirent par l'entraîner dans le parti de l'archevêque de Milan. Hermengarde était en possession de Pavie (1); Rodolf marcha contre elle à la tête d'une armée: elle lui fit savoir qu'il ne tenait qu'à elle de faire un traître de chacun des princes qui l'entouraient, et lui, qui pouvait mieux que personne apprécier la force de la passion qu'inspirait sa beauté, fut tellement effrayé de cet avis, qu'il abandonna les siens pendant la nuit, passa le Tessin sur une petite barque, et courut se jeter aux pieds de sa belle ennemie. Découragés et pleins de colère, Lantbert et les autres partisans de Rodolf se retirèrent à Milan, et incapables de combattre plus long-temps le projet d'Hermengarde, ce furent eux-mêmes qui appelèrent le comte Hugo de la Provence. Une nouvelle tentative de Rodolf, qui était retourné dans son royaume de Bourgogne pour se rétablir en Italie avec le secours de son beau-père, le comte Burkard de

(1) Cf. Wollhart et Boehme: « Hugo comes Arelatensis » (Lips., 1738), p. 5.

(1) Lebret (*Hist. d'Italie*, I, p. 370), en conclut que le sac de Pavie par les Magyares n'avait pas été aussi terrible qu'on le dit; il oublie à ce propos que les villes de la Haute-Italie étaient alors construites en bois, et qu'on pouvait promptement les rebâtir. En 1124, deux mille six cent quatorze maisons de bois, couvertes en chaume, brûlèrent à Padoue.

Souabe, se termina par la mort de ce dernier. Aussitôt qu'il eut reçu le message de Lantbert, Hugo se hâta de s'embarquer pour l'Italie, et aborda à Pise, qui devait trouver en lui son maître, parce qu'il sut, sinon expulser entièrement les esprits malins avec le secours de Belzébuth leur chef, du moins les forcer de se plier à sa volonté.

§ IV.—*Histoire de Rome depuis* 900 *jusqu'à l'arrivée de Hugo en Italie.*

La domination des Karolingiens n'amena aucun changement dans les formes de la constitution de Rome; cependant la noblesse de la ville (les familles consulaires) se conformait de plus en plus à la manière de sentir de la noblesse dans le reste de l'Italie : elle devenait de plus en plus une sorte de chevalerie urbaine; on conservait encore les titres qui rappelaient la domination des empereurs de Constantinople, ou même de la république romaine (1). Mais les titres n'empêchent point de reconnaître quelles sont les véritables relations, et ici nous voyons arriver le contraire de ce que présentaient les poésies chevaleresques du moyen-âge, qui parlent d'Alexandre-le-Grand; car si ces poésies donnaient aux héros de l'antiquité le costume et les idées du moyen-âge, les chevaliers romains du dixième siècle affectaient au contraire les formes antiques, bien que les principes de leur conduite ne remontassent point au-delà du moyen-âge.

Il n'y avait plus dans le territoire de Rome qu'une classe qui ne se fût point encore ressentie de l'influence germanique, c'était celle des cultivateurs. On comptait toujours deux espèces de propriétés; il y avait d'abord de grandes étendues de terre appelées *massæ*, qui formaient un domaine, telles que les églises et les familles les plus riches en possédaient seules; puis venaient de petites portions, qui dépendaient de ces domaines et étaient cultivées par des colons, des massarites, des tributaires et des angariales, c'est-à-dire des gens qui se trouvaient encore en partie dans la situation des anciens colons romains, et payaient les mêmes redevances en fruits (redevances qu'on appelait maintenant *dationes*), qui outre cela étaient obligés à des corvées (*functiones* et *angaria*), ne payaient qu'un cens déterminé (*census*), et qui enfin, comme journaliers, appartenaient au domaine, en faisaient partie, et devaient être nourris et entretenus par le propriétaire. Le passage insensible de l'ancien esclavage au servage, qui fut l'œuvre de l'Église, nous fait voir successivement ces différentes nuances dans l'état des cultivateurs. Outre ces masses il y avait encore beaucoup de petits biens qui n'étaient que tout juste assez étendus pour qu'une famille de paysans pût y subsister; ils s'appelaient *coloniæ*, et ceux qui les faisaient valoir, colons (1). Des rapports analogues se laissent encore observer au onzième siècle, et l'état des *massari* des environs de Rome en est une dérivation directe (2).

(1) On trouve encore à Rome en 1027 des dignités et des titres qui appartiennent soit aux institutions administratives de l'empire romain, tels que ceux de *primicerius, secundicerius, nomenculator, protoscrinarius;* soit aux magistratures municipales romaines, tels que ceux de *judex dativus.* Mais à côté on rencontre aussi les *comites palatii* et les vicomtes, qui appartiennent au moyen-âge. Cf. Marini, *Papiri diplomatici*, p. 71, dipl. 45.

(1) Cf. particulièrement deux actes dans Marini, *Papiri diplomatici,* p. 32, diplom. 24, contenant une donation du pape Sergius, de l'an 906, et p. 75, diplom. 26, contenant un acte du pape Jean, de l'an 1027.

(2) Un ouvrage peu connu en Allemagne, la *Storia di Genzano*, de Nicola Batti (Roma, 1797, in-4o), renferme quelques notions précieuses sur l'état postérieur des paysans dans les environs de Rome.

De l'état des cultivateurs il résulte immédiatement qu'ils formaient une classe sans importance politique ; la population infime des villes n'avait non plus aucune influence politique et vivait sous la dépendance et la protection des églises et des cloîtres, ou de la noblesse, et c'était celle-ci et le clergé, dont les membres les plus considérables étaient presque toujours de famille noble, qui donnaient des papes à Rome et gouvernaient ou bouleversaient cette ville et son territoire, selon que les deux partis étaient égaux en forces, ou que l'un était trop faible pour s'opposer aux mesures de l'autre. Les partis eux-mêmes ne s'éteignaient jamais.

Peu de temps après le départ d'Arnolf, le pape Formosus, qui l'avait appelé et couronné, était mort, par suite, à ce qu'on croit, des mauvais traitements du parti spolétin opposé aux Allemands. Son successeur Boniface VI, que le peuple força par acclamations d'accepter la papauté et que l'Église regarde comme anti-pape, mourut au bout de vingt-quatre jours. Étienne VI se déclara le champion du parti spolétin. Qu'en résulta-t-il ? qu'après un peu plus d'un an, il fut pris et étranglé par les chefs tout-puissants du parti des Allemands. Romanus porta ensuite la tiare pendant quatre mois environ ; Théodore II, pas trois semaines entières. Les factions de la noblesse disposaient du siége de saint Pierre comme d'une compagnie de janissaires, et si une mort naturelle ne venait pas promptement délivrer le malheureux élu de son fardeau, une mort violente était son inévitable destin. C'est dans cette situation qu'était l'Église vers les dernières années du IXe siècle. En 898 le parti spolétin avait élevé Jean IX, moine et natif de Tivoli ; le parti contraire tenta de lui opposer un certain Sergius ; le premier était dévoué à Lambert, le second à Arnolf, et lorsqu'en 900 Jean mourut, ainsi que son maître, les divisions ne cessèrent point à Rome ; car Lodwig de Provence, qui, comme nous l'avons déjà dit, disputait le trône d'Italie à Bérengar, offrit un nouveau point d'appui au parti spolétin, et reçut la couronne impériale de Benoît IV, qui succéda à Jean. Cependant le marquisat de Spolète passa à un certain Alberich, sur la famille duquel on ne sait, pour ainsi dire, rien.

Benoît était un homme habile et doué de caractère ; il eut assez d'énergie et d'adresse pour se maintenir pendant trois ans sur le siége de saint Pierre. Il n'y avait pas encore deux mois que son successeur Léon V était pape, lorsqu'il fut jeté en prison et assassiné par son propre chapelain. L'historien de nos jours, qui, étranger aux intérêts privés des familles alors puissantes de Rome, ne considère que ces nombreux changements de noms et de violences, cherchera long-temps en vain la clef des événements de cette époque ; la question ne commencera à s'éclaircir pour lui que quand la conduite d'une femme, qui se glisse avec adresse entre les formes flottantes des autres personnages influents de Rome, lui criera hautement qu'il se trouve ici sur un terrain de la même nature que celui que nous avons parcouru naguère dans le nord de l'Italie avec Ermengarde ; qu'il ne doit chercher dans les mobiles d'alors que le caprice, l'avidité, l'inconstance, le mépris de Dieu et des hommes, qui constituent un gouvernement de prostituées, gouvernement qui ne manque quelquefois ni d'intelligence, ni d'énergie.

Christophe ne put se maintenir sur le siége papal contre le parti des marquis de Spolète, à la tête duquel était cette fameuse Théodora, dont l'origine et les relations de famille ne nous sont que bien imparfaitement connues. Sergius III, qui descendait de la maison des comtes de Tusculum, fut élevé sur le trône de saint Pierre, et resta constamment l'esclave des charmes de Mariuccia, ou Marozia, fille de Théodora, dont la beauté surpassait encore celle de sa mère (1). Par elle Théodora gou-

(1) Liutprandi Hist., lib. II, c. 13 : « Quæ (c'est-à-dire Théodora) diras habuit natas, Maroziam atque Theodoram, sibi non solum coæquales, verum etiam Veneris exortivo promptiores. Harum una Marozia ex papa Sergio, cujus supra fecimus mentionem, Joannem, qui post Joannis Ravennatis obitum S. romanæ eccl. obtinuit dignitatem, nefario genuit adulterio. »

verna le saint-père. A cette même époque Pierre, archevêque de Ravenne, envoyait souvent comme négociateur à la cour de Rome un prêtre nommé Jean; Théodora conçut un tel caprice pour lui, qu'elle sacrifia toute autre considération au désir de le posséder. Elle sut bientôt, avec l'aide du pape, faire en sorte que son amant fût nommé évêque de Bologne; puis, lorsqu'après la mort de Sergius et de son successeur Anastase III, le docile Lando fut devenu pape, elle fit élever Jean à l'archevêché de Ravenne, contre les anciennes lois de l'Église, et enfin, Lando étant mort aussi en 894 (en punition (1) de l'installation illégale de Jean, disait-on), Théodora plaça Jean sur le siége papal (2). Dans le même temps Mariuccia, fille de Théodora, vivait dans des rapports très intimes, peut-être légitimes, avec Alberich, marquis de Spolète, et son autre fille Théodora ne laissait pas chômer ses charmes. L'Italie centrale était entièrement soumise à trois femmes sans pudeur.

Avec leur appui le pape Jean X, homme plein d'énergie et d'habileté (3), put pendant quelque temps défendre l'Italie méridionale contre les progrès toujours plus menaçants des Sarrasins. La puissance de Théodora sut anéantir pour un temps tous les obstacles qui empêchaient les partis de Rome et de Spolète de se réunir contre l'étranger; les princes grecs et longobards des contrées méridionales furent contraints par la nécessité de se joindre à Jean. Les Sarrasins furent battus, et l'Italie sauvée.

Sur ces entrefaites Théodora la mère mourut, et sa fille Mariuccia prit sa place; Alberich de Spolète obtint alors une influence prépondérante; la victoire remportée sur les Sarrasins, et où le pape lui-même avait commandé l'armée, occasiona bientôt une querelle entre lui et le marquis; les prétentions des deux parts ne purent probablement se concilier long-temps; le marquis Alberich fut chassé de Rome, et enfin assassiné.

Mariuccia, qui avait partagé d'abord le sort d'Alberich, parvint après sa mort à se reformer un parti à Rome; elle avait trouvé moyen de s'emparer du château St-Ange, qui avait déjà servi de forteresse à son mari, et de là elle entretenait l'agitation dans la ville et ne cessait d'avoir des querelles avec le pape, qu'elle pouvait en quelque sorte nommer son beau-père. Toujours politique au milieu de ses galanteries, elle avait épousé le frère d'Ermengarde, Guido, marquis de Toscane, pour se ménager un appui ferme. Ainsi donc au moment où le roi Hugo débarquait à Pise, deux femmes devenues puissantes par la ruse et la beauté, l'une dans la Haute-Italie, l'autre dans l'Italie centrale, se tendaient la main, pour diriger les affaires de leur patrie suivant leurs buts particuliers.

(1) D'après les recherches d'Amadesi, Jean aurait été reconnu archevêque par Sergius. Cf. Amadesii in *Antist. Raven. Chronotaxim disquisitiones*, tom. II, p. 66 sq. A la vérité, Amadesi conteste ses liens de parenté avec Théodora, et qualifie Liutprand de *menteur*.

(2) Liutpr.: « Ne amasii ducentorum milliariorum interpositione, quibus Ravenna sequestratur a Roma, rarissimo concubitu potiretur. »

(3) Amadesi, l. c., p. 75.

§ V. — *Règne de Hugo en Italie.*

De Pise, où il fut bien accueilli, Hugo se rendit à Pavie, pour y recevoir la couronne de roi d'Italie ; puis à Mantoue, où il rencontra le pape Jean X. L'espoir d'obtenir la couronne impériale faisait que l'amitié du pape était toujours d'un grand prix pour un nouveau roi d'Italie ; bien que Mariuccia eût épousé le beau-frère de Hugo, elle craignait que le pape et le roi ne se réunissent pour la soumettre, et lorsque Jean fut revenu de Mantoue, elle jugea à propos de les prévenir (1). Ses partisans se précipitèrent dans le palais du Latran, tuèrent Pierre, frère du pape, et conduisirent le pape lui-même en prison. Trois papes furent successivement nommés par l'influence de Mariuccia, Léon VI et Étienne VII, deux hommes paisibles et qui lui étaient dévoués (2), et enfin son propre fils, Jean XI (qu'elle avait eu du pape Sergius) (3).

Dans tout ce qu'il entreprit, Hugo suivit d'abord les conseils de sa belle-sœur. Pour assurer l'unité du gouvernement, pour avoir partout des représentants fidèles, Ermengarde pensa qu'il fallait que Hugo associât son fils Lother à la royauté. Cette association eut lieu en 931. Pendant ce temps Guido, marquis de Toscane, était mort, et Mariuccia, dans la conscience de son importance politique, forma le plan de soumettre toute l'Italie à son influence en se mariant avec Hugo. Celui-ci consentit, et pour pouvoir épouser sa belle-sœur, il déclara qu'Ermengarde, Guido et son frère Lambert, qui lui avait succédé dans le marquisat de Toscane, n'étaient pas ses frères et sœurs; qu'il savait avec certitude que sa mère n'ayant point eu d'enfants du marquis de Toscane, son second mari, en avait substitué d'étrangers. Lambert, qui voulut prouver ses droits par un jugement de Dieu, succomba, fut destitué et privé de la vue, et Hugo épousa Mariuccia en 932. Mais il était d'une nature trop lourde, trop septentrionale, pour que la bonne intelligence entre lui et sa nouvelle épouse durât long-temps ; elle avait du marquis Alberich de Spolète un fils du même nom : un jour que celui-ci présentait l'aiguière à Hugo, il versa maladroitement l'eau sur ses mains, et le roi lui donna un soufflet. Alberich irrité sortit du château et appela le peuple de Rome aux armes, pour le venger. Hugo fut assiégé dans le château Saint-Ange, et sa position devint critique. Peut-être Mariuccia, dont les charmes avaient pu perdre peu à peu de leur puissance, reconnut-elle aussi qu'elle avait moins d'ascendant sur Hugo qu'elle n'avait espéré, et contribua-t-elle à le mettre dans l'embarras. Pendant la nuit il descendit par une fenêtre du château au moyen d'une corde et s'enfuit. Une armée qu'il rassembla pour se venger des Romains, ne put rien faire, et le jeune Alberich, qui avait obtenu la faveur du peuple de Rome, mit sa mère en prison et gouverna Rome du fond du château Saint-Ange, pendant que son frère utérin Jean possédait la plus haute dignité ecclésiastique de la ville et du monde catholique (1).

Dans le même temps, Rodolf de Bourgogne, qui avait de nouveau formé un nombreux parti des gens mécontents de Hugo, voulut tenter encore une fois de s'emparer de l'Italie, mais Hugo se réconcilia si bien avec

(1) Liutprand donne comme motif de cette conduite envers Jean la haine de Guido contre son frère Pierre. Il paraît que Jean fut étouffé en prison. Liutpr., lib. III, c. 12.

(2) Liutprand ne fait mention ni de l'un ni de l'autre. Il cite immédiatement Jean XI.

(3) Cf. Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. I, p. 374, remarque K.

(1) Liutpr., III, 12 : « Romanæ urbis monarchiam Albericus tenuit, fratre Joanne suo summi atque universalis præsulatus sedi præsidente. »

lui, que Rodolf renonça à l'Italie et obtint en retour la Bourgogne méridionale (1), de sorte que depuis 934 les deux royaumes bourguignons furent réunis en un seul, qui comprenait la Suisse, la Savoie et le sud-est de la France.

Hugo se conduisit avec prudence non-seulement dans les affaires extérieures, mais même en Italie; il avait appris de sa sœur Ermengarde comment il fallait gouverner le pays. Quoique cette princesse eût long-temps exercé sur lui une influence extraordinaire, Hugo n'était nullement un homme sans caractère; il avait un brillant courage, une intelligence remarquable, et comme toutes les règles de la morale étaient foulées aux pieds, il ne lui restait d'autre parti que la ruse et la violence, pour se défendre contre les grands; ce n'était qu'en recourant sans cesse à une cruauté froide et décidée, qu'il réussissait à maintenir une apparence d'ordre. Il crut cependant trouver encore un autre moyen de consolider son pouvoir, c'était de confier toutes les charges et toutes les dignités à des membres de sa famille. Il maria sa fille Alda à son beau-fils Alberich, qui l'avait naguère chassé de l'Italie, mais il n'obtint pas même par là la faculté de revenir à Rome. Il donna le marquisat de Toscane à son frère Boso, mais il le lui reprit ensuite et le donna à son fils naturel Hubert. Il maria le marquis d'Ivrée, Bérengar, son beau-neveu (si l'on peut ainsi dire), à Willa, fille de Boso, et il voulait procurer l'archevêché de Milan à un autre de ses fils naturels nommé Théobald; mais l'archevêque Hilduin (2) mourut avant que Théobald eût atteint l'âge nécessaire, et un autre ecclésiastique, Arderich, qui n'avait plus long-temps à vivre, d'après toutes les probabilités, lui succéda. Un troisième fils naturel de Hugo, Boso, était évêque de Piacenza; son neveu Manassès l'était de Vérone.

Mais le résultat de ce népotisme ne répondit point aux espérances de Hugo : il ne pouvait donner assez à aucun de ses parents; chacun d'eux ne songeait qu'à s'assurer de plus grands avantages, et comme souvent leurs prétentions ne s'arrêtaient point devant des droits acquis, les princes et seigneurs, qui n'étaient point alliés à la maison royale, se virent bientôt menacés dans leurs possessions. Naturellement les inquiétudes qu'ils éprouvaient à cet égard ne les disposaient pas merveilleusement pour celui qui était la source de tout le mal.

Bérengar d'Ivrée, fils d'Adelbert, le seul seigneur temporel qui eût encore quelque puissance dans la Haute-Italie, craignait que le roi ne lui fît crever les yeux, comme Lother, fils de Hugo, l'avait averti secrètement qu'il en avait le projet; il s'enfuit en Allemagne, près de Hermann, duc de Souabe. Lorsque du fond de sa retraite il eut appris combien les esprits étaient mal disposés pour Hugo, il revint (en 945) avec un petit nombre de compagnons, et offrit à Manassès, neveu de Hugo, l'archevêché de Milan. Hugo avait déjà fait la même promesse à celui-ci, et il ne l'avait point tenue. Manassès se joignit sur-le-champ à Bérengar. Guido, évêque de Modène, passa aussi de son côté; et Arderich, le vieil archevêque de Milan, qui vivait trop long-temps pour Hugo, et à la vie duquel il avait attenté, invita Bérengar à se rendre à Milan. Lorsque Bérengar arriva dans cette ville, Hugo était à Pavie; tous deux entamèrent des négociations. Hugo fit demander aux partisans de Bérengar « si, dans le cas où ils ne voudraient plus de lui pour roi, ils accepteraient au moins son fils Lother. » Bérengar craignait qu'en consentant à ces conditions, il ne procurât à Hugo l'occasion de quitter l'Italie avec ses trésors, qui faisaient principalement l'objet de sa convoitise (1). Il lui fit dire « que lui-

(1) Lorsque Lodwig Bosonides était revenu d'Italie privé de la vue, il avait remis à Hugo la plus grande partie de la puissance publique dans ses états. Dans la suite Hugo se l'arrogea tout entière, et il ne resta plus que le comté de Vienne au fils de Lodwig. Cf. Vollhaerti et Boehmi : « Hugo comes Arelatensis illustratus » (Lips., 1738), p. 9, note G.

(2) Successeur de Lantbert.

(1) Il redoutait aussi leur magique puissance : « Ne immensa pecunia, quam habebat, Bur-

même serait de nouveau reconnu pour roi. »

Cependant Bérengar avait suivi, relativement aux évêques, le même système que Hugo. Il plaça aussi promptement que possible ses partisans sur les siéges des villes importantes : il croyait consolider ainsi sa puissance temporelle. Antonius fut nommé évêque de Brescia, Waldo de Como, Adelhard de Reggio. Il laissa Boso, fils naturel de Hugo, à Piacenza, et jugea même nécessaire, moyennant une somme d'argent, de gagner par des présents Liutfred, évêque de Pavie. Bérengar put tenter tout cela, parce que le même symptôme que nous avons déjà souvent observé en Italie se reproduisait par rapport à lui : le peuple s'attachait au nouvel usurpateur pour être par lui délivré de l'ancien. Hugo et Lother se trouvèrent bientôt sans aucun pouvoir. Hugo se retira dans la Provence, où il mourut peu de temps après. Lother, qui resta encore à Pavie, n'avait à vrai dire que le titre de roi. Il mourut de mort subite en 950.

§ VI.—*Coup d'œil sur la situation de l'Italie à la mort de Lother.*

A Rome, la république guerrière de la noblesse urbaine avait donné lieu à de longues luttes, pendant lesquelles les peuples, ou des princes voisins, avaient par leur accession procuré la victoire tantôt à l'un, tantôt à l'autre des partis. Enfin Alberich, comme un nouveau Pisistrate, étant parvenu par la faveur du peuple à s'emparer de l'Acropole de Rome, du château Saint-Ange, triompha de toute opposition et gouverna pendant longtemps en maître absolu. Pour se distinguer des autres nobles, par conséquent des consuls, il prenait le titre de sénateur et de prince des Romains, et ce fut son pouvoir et son influence qui, pendant assez long-temps, dirigèrent presque exclusivement les affaires des papes. Ceux-ci ne pouvaient presque plus rien hors de leur sphère ecclésiastique.

L'Italie méridionale était alors divisée en plusieurs principautés différentes ; on y distinguait les petites principautés des Lombards, les possessions des Grecs, et les places fortes où se tenaient les Sarrasins : là, comme toujours, régnaient la ruse et la violence. Le peu d'étendue de chaque territoire, le manque d'intérêt moral que présentent les événements particuliers de cette portion de l'Italie, nous permettent de les perdre de vue pendant quelque temps, pour embrasser ensuite par grandes masses ce qui les concerne.

Quant à l'Italie septentrionale, c'est ici le lieu d'examiner un nouvel élément qui prend chaque jour des développements, le système des immunités.

Comme les vassaux des églises, spécialement les habitants des domaines qui jouissaient des immunités, se trouvaient dispersés dans tout l'ancien canton ou comté, le comte et les magistrats de ces domaines ne pouvaient qu'avoir de fréquents et fâcheux démêlés ; il n'arrivait que trop souvent que l'on ne savait devant quel tribunal il fallait porter une cause. Le comte devait être d'autant plus porté à empiéter sur la juridiction des prévôts, qu'il pouvait regarder le territoire qui leur était confié comme lui appartenant, comme enlevé à sa province. De toutes façons, les évêques devaient trouver prudent d'engager tous les gens libres à devenir leurs vassaux ; et de restreindre ainsi le pouvoir des comtes à la justice criminelle, ou, quand ils n'y pouvaient parvenir, de tâcher de faire passer la juridiction du comte sur leur propre prévôt. Ils durent surtout éprouver vivement ce désir pendant les derniers temps des guerres civiles, où fort souvent le comte était dévoué à un roi (à Bérengar par exemple), et l'évêque à l'autre (comme à Lambert). La guerre civile pénétra ainsi dans les cercles les plus resserrés de la société ; elle s'infiltra

gundionum atque aliarum gentium super se populos invitaret. Liutpr., l. c., v. 13.

partout. En même temps il devait être de l'intérêt du roi et du pape de faire cesser cette division; car à quoi leur servait l'attachement d'un comte ou d'un évêque, si dans la même ville celui-ci, ayant à combattre un adversaire, se trouvait dans l'impossibilité d'aller à leur secours? Dans une ville où un roi vainqueur avait pour lui l'évêque, et contre lui le comte expulsé, il put d'abord confier par intérim les fonctions de comte au prévôt de l'évêque. Dans d'autres lieux les luttes continuelles, la guerre et le grand nombre de simples hommes libres qui passaient à l'état de vassaux, firent que la classe des premiers diminua tellement que la charge de comte y devint inutile. En général, cette occasion de se rendre les évêques favorables devait être fort agréable aux rois, parce qu'ils pouvaient la saisir sans avoir l'air de faire des sacrifices; car le prévôt épiscopal, quand les fonctions du comte lui étaient confiées, était naturellement regardé comme étant tout-à-fait le magistrat du roi. Jamais peut-être ces fonctions n'étaient transmises au prévôt dans toute l'étendue d'une province; plusieurs immunités se formaient sans doute sur la surface de la même province, et pendant que les immunités ecclésiastiques prédominaient dans les villes et leurs environs, ou dans les environs des cloîtres les plus considérables, et que, par l'obtention des priviléges de comtes, de véritables seigneuries ecclésiastiques s'établissaient, les familles nobles les plus importantes s'étaient acquis des immunités semblables dans le plat pays, et s'emparaient ensuite par droit d'hérédité, dans de petits districts, de ces mêmes attributions de comtes qu'elles possédaient auparavant dans tout le canton comme magistrats temporaires (1). Il arrivait aussi quelquefois que le juge d'une grande immunité acquérait les droits de comte par rapport à des immunités voisines plus petites (1).

Une seigneurie ecclésiastique qui se formait ainsi s'appela *Corpus sanctum.* Voici l'étymologie de ce nom. On ne considérait toujours l'évêque ou l'abbé que comme le vicaire temporaire du saint auquel l'église ou le cloître était consacré : c'était le saint qui possédait l'église, ses domaines, qui possédait l'immunité. Celui qui donnait ou vendait un bien, un privilége, à l'église archiépiscopale de Milan, le donnait ou vendait non pas à l'archevêque d'alors, mais à saint Ambroise lui-même. Les vassaux de l'archevêque étaient au fond les vassaux de saint Ambroise (*familia sancti Ambrosii*); et il en était de même ailleurs pour saint Nazaire, saint Zénon, et tout autre saint quelconque. C'était la totalité des biens et des priviléges d'un saint qu'on appelait *Corpus sanctum* (2), nom que l'on a traduit ensuite en allemand par *Weich-Bild* (3).

Au commencement du dixième siècle, il

(1) Affò, dans sa *Storia di Parma*, vol. I, p. 358, rapporte un acte d'immunité de ce genre fait en faveur d'une famille noble qui avait des propriétés dans les comtés de Lomello, Milan, Piombino, Ivréa, Pavie, Plaisance et Parme. L'acte est de l'an 969.

(1) C'est ainsi, par exemple, que l'immunité du cloître de Saint-Ambroise de Milan donnait au vicomte archiépiscopal les mêmes droits que possédait auparavant le comte de la ville.

(2) A Milan le domaine de la ville s'appelait *corpora sancta*, aujourd'hui *corpi santi*, parce que plusieurs immunités ecclésiastiques y avaient été attachées.

(3) Que le mot *weich* signifiait alors *sanctus* dans le sens que les Allemands emploient maintenant *geistlich*, spirituel, c'est ce que prouve l'ancien style civil des Allemands. On lit, par exemple, dans un acte qui confère les *comitiva :* « Sollen und mägen auch Manns und Weibs Personen, Edel und un Edel, die ausserhalb der heiligen Ehe geboren seind, — sie seien gleich von ledigen oder verheurathen, zu nahe gesipten Befreunden und Verschwägerten, *Geweichten*, etc. Personen—legitimiren und Ehelich machen (*a*). »

(*a*) Le mot *weich-bild*, qui dans l'acception ordinaire répond au mot français banlieue, signifie donc tout le territoire appartenant symboliquement au patron de la ville et réellement à l'évêque.

(*Note des traduct.*)

est souvent mention de villes italiennes dans lesquelles la juridiction du prévôt épiscopal s'étendait sur tous les habitants ; mais il est certain que beaucoup de concessions du genre de celles que nous venons de nommer eurent lieu à cette époque ; ce qui le prouve déjà, c'est que sous le roi Hugo on ne cite presque plus que les évêques comme ayant de la puissance. Les immunités de la noblesse laïque comprenaient des territoires de trop peu d'étendue pour que cette noblesse en eût acquis une grande importance politique ; les nombreux comtes dont il est fait mention sous la domination des Karolingiens, sont de plus en plus refoulés sur l'arrière-plan ; les marquis ou margraves de Toscane et ceux d'Ivrée sont presque les seuls princes temporels qui conservent encore de l'influence.

Les actes les plus anciens qui accordent la juridiction de comte de la manière que nous venons de dire, sont ceux de Lodwig II et de Karlomann en faveur de Padoue et de Parme (1). Sigonius place en l'an 916 l'exemption de Crémone (on appelle exemption la transmission des priviléges de comtes à des magistrats seigneuriaux); mais j'ignore le motif qui la fit accorder. Il paraît qu'on accorda à cette ville une banlieue (*Weich-Bild*) de cinq milles de circonférence. C'est aussi à cette époque que Novara dut être exemptée, puisqu'on dit que l'exemption fut confirmée par Otto Ier. On ne fait pas encore mention des exemptions des autres villes ; mais les confirmations que l'on cite ensuite prouvent que ces exemptions existaient déjà antérieurement. Dans les villes les plus importantes, comme à Milan et à Vérone, les comtes se maintinrent encore long-temps, parce que là le nombre des hommes libres était trop considérable ; mais toutes les villes de l'Italie franke (à l'exception peut-être de Vérone) furent converties en *corpora sancta*, depuis cette époque jusqu'à Henri II, ou du moins en seigneuries exemptées de la noblesse temporelle, comme Crema, qui n'était alors qu'un château, et qui devint plus tard une ville.

Ce n'est qu'à dater de ces transmutations qu'il peut réellement être question d'une organisation municipale dans l'Italie occupée par les Longobards, et ensuite par les Franks ; ce n'est que depuis cette époque que tous les habitants de la ville sont soumis à une juridiction unique, quoique avec des droits divers, à la juridiction de l'évêque et de ses subordonnés ; qu'ils forment une sorte de commune, sans laquelle une organisation municipale est impossible. Comme Otto Ier fut de tous les rois d'Italie celui qui se montra le plus favorable aux exemptions ou franchises des villes, ainsi que nous le verrons plus bas, c'est aussi lui qu'il faut considérer comme le principal fondateur de la constitution municipale d'Italie, et par conséquent de la liberté des villes italiennes, puisque cette constitution est devenue avec le temps une constitution libre.

(1) L'acte concernant Padoue se trouve dans March. Dondi, *Dissert. II sopra l'Istoria ecclesiastica di Padova*, documentum I. Il est de l'an 855, et il a été ensuite confirmé par Bérengar en 918, par Otto Ier en 964 (docum. XVIII), et par Otto III en 998. L'acte concernant Parme est de l'an 879. Cf. Affò, *Storia della città di Parma*, tomo primo, p. 294. L'évêque obtient : « Omne jus publicum, et teloneum et districtum civitatis, seu et ambitum murorum in circuitu, et pratum quod regium nominatur. » Un autre acte, qui contient des priviléges d'une plus grande éteudue pour Parme, et qui porte la date de 880, est évidemment apocryphe et rédigé par un ignorant. Il se trouve dans Affò, l. c., c. 298. — L'acte donné par Karlomann en 879 en faveur de Parme fut confirmé par Karl-le-Gros en 885. Cf. Affò, l. c., p. 305.

CHAPITRE IV.

DE 950 JUSQU'A LA CONQUÊTE DE L'ITALIE PAR OTTO Ier. — LA COURONNE IMPÉRIALE PASSE AUX ALLEMANDS.

§ Ier. — *Règne de Bérengar jusqu'à sa défaite par les Allemands.*

Lorsque, après la mort subite de Lother, Bérengar fut devenu réellement roi d'Italie, il s'associa son fils Adelbert, et pour gagner les partisans les plus fidèles de Lother, il forma le projet de marier son fils avec Adelheid (Adélaïde), veuve du roi défunt. Adelheid, princesse de Bourgogne, qui avait été mariée à Lother à l'âge de seize ans et qui jeune encore régnait sur tous les cœurs, refusa de contracter cette alliance : irrités de ce refus, Bérengar et sa femme Willa, entre les mains desquels elle se trouvait, la traitèrent fort durement; la postérité a embelli les malheureuses destinées de la belle reine de légendes et d'histoires romanesques touchantes; on raconte qu'elle fut battue, traînée par les cheveux, et qu'on la priva de toute société, excepté de celle d'une servante (1). Bien qu'en soi un traitement aussi grossier soit tout-à-fait conforme au temps dans lequel on le place, il n'en est pas moins facile de reconnaître combien l'imagination des écrivains postérieurs y a ajouté. Adelheid, aidée d'un prêtre nommé Martin, s'échappa du château-fort de Garda (1), où elle était tenue prisonnière, et l'on a également orné le récit de cette aventure des détails les plus romanesques. On reconnaît dans la manière dont les faits sont exposés l'influence de l'amour des contrastes; à la grossièreté brutale de Bérengar on oppose les grâces et la patience de l'aimable victime, à laquelle on prête une foule d'actions merveilleuses, dont on peut hardiment soutenir l'inexactitude, sans être en état de mettre la vérité à la place.

Il paraît qu'à la recommandation de l'évêque de Reggio, un de ses vassaux la reçut au château de Canossa et la protégea contre ses persécuteurs. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Adelheid se sauva à Canossa; que de là elle tâcha d'intéresser à sa cause tous les ennemis de Bérengar, et que le roi d'Allemagne, Otto, qui était veuf alors, fut invité à recevoir sa main et avec elle le royaume de Lombardie. On ne saurait contester la beauté, la sagesse et l'esprit entreprenant

(1) Hroswitha raconte aussi ce dernier fait:

Solam cum sola committens namque puella
Servandam cuidam comiti sua jussa sequenti.

(1) Les détails de la fuite d'Adelheid se trouvent dans Hroswitha, ap. Meib., p. 720 — 721.

d'Adelheid; mais, si elle n'avait pas épousé Otto Ier, nous apparaîtrait-elle sous un plus bel aspect que ses contemporaines, Ermengarde et Mariuccia? C'étaient précisément sa prudence et sa beauté qui la rendaient redoutable à Bérengar, tant qu'elle ne serait pas alliée à sa famille (1).

Dans l'Italie du nord, c'étaient les Milanais qui étaient le plus hostiles à Bérengar. Même sous les rois longobards, époque pendant laquelle l'Église avait été dans une grande dépendance, Milan avait eu le privilége de choisir ses évêques, ou du moins d'exercer le droit de refuser ceux qui ne lui convenaient pas, et elle avait conservé ce droit jusqu'au temps des derniers usurpateurs qui avaient bouleversé l'Italie; mais alors il devint encore d'une tout autre importance. Autrefois les évêques de Milan, quoique les plus riches et les plus puissants de la Lombardie, étaient néanmoins restés spécialement ecclésiastiques, renfermés dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles; mais peu à peu ils étaient devenus, après le pape et le roi, les premiers princes d'Italie, et il en était résulté que le droit du clergé et des bourgeois de Milan, de prendre part à leur élection ou à leur rejet, avait placé ceux-ci dans la position politique la plus importante de l'Italie. Les rois durent nécessairement chercher à s'arroger le droit de nomination, aussitôt que leur politique s'appliqua à remplir les siéges épiscopaux de leurs amis et de leurs parents. Déjà les derniers rois y avaient travaillé de plusieurs manières; tantôt ils avaient réellement disposé, tantôt essayé de disposer de l'archevêché de Milan, tout en ayant cependant égard aux anciens droits des Milanais, du moins en apparence. Lantbert et Arderich n'avaient pas encore été nommés contre la volonté du clergé et du peuple milanais; mais après la mort d'Arderich (948), Lother, qui vivait encore, poussé par le tout-puissant Bérengar, avait donné l'archevêché à Manassès, à qui Bérengar l'avait autrefois promis. Le peuple se souleva contre cet empiétement public sur ses droits. Les vassaux les plus considérables de l'archevêque se regardaient comme ayant particulièrement le droit de concourir à son élection, et il était facile d'y intéresser les autres, ainsi que le clergé. Il y avait déjà plusieurs années que les Milanais se trouvaient ainsi en opposition avec leurs souverains; ils s'étaient donné un autre archevêque, et s'efforçaient par tous les moyens de maintenir leurs priviléges. De plus, tous les évêques que Bérengar avait nommés moyennant de l'argent, ou à cause de leur parenté avec lui, devaient naturellement se sentir dans une dépendance pénible, et désirer s'en affranchir en élevant un nouvel usurpateur. Tout ce parti de mécontents embrassa plus ou moins ouvertement la cause d'Adelheid, et envoya des messagers en Allemagne près du roi Otto.

Les rois d'Allemagne obtenaient, quant aux affaires d'Italie, la préférence sur les autres princes voisins; c'était à eux que la Péninsule reconnaissait le plus de droits d'intervenir dans ses différends. L'Allemagne, ou, comme on l'appelait encore souvent, la France orientale (*Ost Frankreich*), était proprement l'ancien siége de l'empire frank, et les rois allemands étaient considérés de préférence comme les véritables successeurs de Karl-le-Grand; dans le fait ils n'avaient non plus jamais renoncé à leurs prétentions. Arnolf s'était d'abord fait reconnaître pour suzerain par Bérengar; puis lui-même était devenu roi et empereur d'Italie: si Lodwig ne le devint pas, ce fut avant tout sa jeunesse qui l'en empêcha. Mais déjà Konrad, bien qu'étranger à la famille karolingienne, avait renouvelé ses prétentions de l'Allemagne à la

(1) Quand l'*Analista saxo,* en parlant de Bérengar, dit: « Veritus virtutem singularis prudentiæ reginæ Adeleidis, » il faut traduire ces paroles par: « Craignant l'effet, le pouvoir de la prudence merveilleuse de la reine Adelheid, » car les historiens du moyen-âge attachent rarement au mot *virtus* le sens moral que lui attribuent les anciens. Ils expriment par *virtus* le *pouvoir*, la *force*, la *contrainte*, quelquefois même le *viol.*

suzeraineté de l'Italie, et c'était Hatto, archevêque de Mayence, qui avait personnellement conduit toute cette affaire en Italie. Des guerres continuelles en Allemagne et une mort précoce n'avaient pas permis à Konrad de s'y rendre lui-même; Henri Ier était mort aussi au moment même où il se préparait à franchir les Alpes. C'étaient surtout les papes qui avaient les yeux fixés sur les rois d'Allemagne, dont la puissance éloignée portait moins d'ombrage à leurs projets que celle des princes d'Italie.

Otto, poussé par de nombreuses excitations, entraîné par son caractère aventureux et chevaleresque, s'avança vers l'Italie, pour délivrer Adelheid et conquérir un royaume. Une lettre et une bague, cachées dans une flèche, furent, dit-on, portées à Canossa par un cavalier, et remises à Adelheid. Le clergé et ses vassaux s'étant rangés du côté d'Otto aussitôt qu'il eut mis le pied en Italie, il prit tout le pays sans effusion de sang. Le même Manassès, comblé de bienfaits par Bérengar, et qui séjournait toujours dans son évêché de Vérone, parce qu'il n'avait pas encore pu prendre possession de l'archevêché de Milan; qui possédait en outre les évêchés de Trente et de Mantoue, et tenait par conséquent les clefs de l'Italie entre ses mains, se joignit promptement à Otto: il espérait le gagner par cette adhésion empressée, et se faire donner sur-le-champ l'archevêché de Milan.

En octobre 951, moins de deux ans après la mort de Lother, Otto était en possession de Pavie. Au milieu de tous les changements, les Italiens étaient restés tellement fidèles à leur système de perfidie, que Bérengar, qui pouvait presque tout, tant qu'il avait eu à lutter contre un rival (Lother), vit tous les esprits s'éloigner de lui dès qu'il régna seul, jusqu'à ce que la présence d'un nouveau rival (Otto) vint lui reconquérir quelque sympathie.

De Pavie Otto se rendit à Milan, pour y installer Manassès, qui l'avait complètement séduit par sa conduite adroite, et lui avait rendu de nombreux services. Il y parvint plus facilement que Bérengar, parce qu'il avait une nombreuse armée à ses ordres. Milan fut forcée de se soumettre, et Adelmann, l'archevêque élu par les habitants, rentra dans la vie privée pour céder sa place à Manassès. Cependant Henri, duc de Bavière, frère d'Otto, était allé à Canossa chercher Adelheid. Elle trouva Otto à Pavie, et les nouveaux époux célébrèrent la noce le jour de Noël de l'an 961 (1).

Mais Bérengar n'était pas abattu, il n'était que mis hors de combat, pour ainsi dire; il s'était retiré dans ses châteaux forts, situés au milieu des gorges des Alpes, et y attendait tranquillement que les Italiens fussent aussi fatigués d'Otto. Celui-ci ne tarda pas à retourner en Allemagne avec sa jeune épouse, et confia l'administration d'Italie à son gendre Konrad, duc de Lorraine. Il comptait spécialement sur l'appui du puissant Manassès. Mais le rusé prélat, pour ne pas rester trop dépendant des Allemands, s'efforça d'amener une réconciliation entre Otto et Bérengar. Le gouverneur Konrad se laissa facilement gagner. Il fut convenu que Bérengar recouvrerait le royaume d'Italie, mais qu'il le gouvernerait comme un fief allemand, de manière que le roi d'Allemagne, en vertu de sa souveraineté, aurait naturellement le pouvoir de défendre tous les droits contre les usurpations de Bérengar. Ce dernier se rendit en Allemagne, à Augsbourg, où Otto tenait alors sa cour. Mais Adelheid, élevée à l'école des femmes italiennes, avait déjà semé la discorde dans la famille d'Otto. Il avait deux enfants du premier lit, un fils, le jeune roi Ludolf, et une fille nommée Luidgarda, épouse du duc Konrad. Il paraît qu'Adelheid les avait blessés de toutes les manières, pendant qu'elle témoignait une amitié fort suspecte à Henri, duc de Bavière, personnage plein de mauvaises passions, mais renommé pour sa beauté et ses nombreuses intrigues (2).

---

(1) Cf. Hroswithæ, ap. Meib., p. 723.

(2) Hroswitha nous raconte ainsi cette circonstance:

> Est quoque reginæ fraterno vinctus amore,
> Affectuque pio fuerat dilectus ab illa.

Elle porta même si loin ses excitations, que Ludolf et Konrad, mari de Luidgarda, se soulevèrent ouvertement contre Otto. Telle était la situation des choses, lorsque Bérengar vint trouver Otto à Augsbourg, et ce fut encore Adelheid qui l'humilia, soit pour venger sur lui ses outrages passés, soit pour irriter son beau-fils Konrad, qui avait appuyé l'exroi de sa recommandation. Celui-ci attendit plusieurs jours avant d'obtenir audience. Enfin il fut admis et se reconnut vassal d'Otto en présence des évêques de Milan, Pavie, Ravenne, Padoue, Tortona, Brescia, Como, Parme, Modène, Reggio, Plaisance et Acqui, et recouvra le royaume d'Italie comme homme-lige du roi d'Allemagne.

§ II. — *Règne de Bérengar jusqu'à la seconde expédition d'Otto en Italie.*

Bérengar, à peine de retour dans ses états, chercha à venger sur tous ses ennemis les humiliations qu'il avait éprouvées ailleurs. Otto fut bientôt trop occupé en Allemagne par ses guerres contre Ludolf et Konrad pour pouvoir penser aux affaires d'Italie. Quiconque n'était point défendu par des murs et des tours contre Bérengar ne pouvait se croire en sûreté. Il réduisit en cendres Bologne, dévasta la Romagne, parce que l'archevêque de Ravenne avait été contre lui, porta le fer et la flamme dans l'évêché de Reggio, parce qu'Adelheid avait trouvé un asile à Canossa, poursuivit à Milan Manassès, et même Adelmann, quoique celui-ci vécût tout-à-fait retiré.

A la même époque, une nouvelle révolution avait éclaté à Rome; à la place du puissant sénateur Alberich, un parti avait élevé son fils Octavien (1); et pour réunir toute l'autorité publique dans une seule personne, Octavien avait été nommé pape. Cet événement fit sortir l'autorité papale de la nullité où elle avait été retenue pendant le long règne d'Alberich. Octavien prit le nom de Jean XII; et comme les papes possédaient de fort grandes propriétés en Romagne, et un droit de suzeraineté sur l'archevêché et la ville de Ravenne; comme ces priviléges avaient été conservés même sous le règne des papes les moins considérés, Jean XII, devenu le plus puissant prince du centre de l'Italie, se déclara naturellement contre Bérengar, qui ravageait toute la Romagne. Aussitôt qu'Otto eut soumis les rebelles d'Allemagne et vaincu les Hongrois sur les bords du Lech, tous les mécontents d'Italie, ayant à leur tête Jean XII et Wilpert, qui dans l'intervalle avait succédé à Manassès comme archevêque de Milan, s'adressèrent à lui, et le supplièrent d'entreprendre une seconde expédition en Italie. Otto commença par faire quelques remontrances amicales à Bérengar, et l'engagea à cesser ses violences contre l'Église et le clergé. Cet avertissement n'ayant produit aucun effet, et Ludolf, qui avait d'abord entrepris seul une expédition, étant mort (1), Otto se mit de nouveau en marche avec une grande armée. Il soumit la Lombardie sans presque tirer l'épée (2). Bérengar essaya en-

(1) Un document fort important de 955 sur Alberich se trouve dans Marini (*Papiri diplom.*, p. 39, dipl. XXVIII). Cet acte lui donne le titre de *senator omnium Romanorum*, et à son frère Constantin celui de *nobilis vir*. Il avait deux sœurs, nommées toutes les deux Berta. Ce document contient aussi des notices sur les propriétés de sa famille.

(1) Il paraît que, lors de la première révolte, les complices de Ludolf n'avaient obtenu leur grâce qu'à la condition qu'il les emmènerait hors de l'Allemagne. Telle était la cause de cette expédition. Cf. Wittechind. Corb., p. 659: « Liudulfus filius imperatoris, cum fidem vult servare amicis, patria cessit, Italiamque cum eis adiit. » D'après Hroswitha, ap. Meib., p. 725, il paraît que Ludolf devait tout-à-fait prendre la place et le rôle de Bérengar.

(2) Rhegino cont. ad an. 957, ap. Pistor., str. I, p. 108.

core de lui opposer quelque résistance; mais ses propres troupes rassemblées demandèrent qu'il abdiquât, et l'abandonnèrent dès que sa femme Willa voulut l'empêcher d'accéder à cette invitation.

Les évêques et les comtes d'Italie prononcèrent la déposition de Bérengar, et Otto fut couronné roi; après quoi il se rendit à Rome, pour y réclamer aussi la couronne impériale. Otto confirma aux papes leurs anciens priviléges. Les historiens qui reconnaissent aux anciennes donations toute l'étendue que leur donne la cour de Rome, accordent naturellement aussi la même étendue aux concessions d'Otto. Mais ces prétendues donations ottoniques doivent être rangées dans la même catégorie que celles des rois karolingiens (1).

Otto reçut la couronne impériale au mois de février 962; à Pâques il était déjà de retour à Pavie, pour y faire de nouveaux préparatifs contre Bérengar. Celui-ci s'était renfermé au château-fort de St-Léon près de Monte-Feltro; sa femme Willa avait occupé l'île de S.-Giulio, et ses fils Adelbert et Guido s'étaient retranchés dans les châteaux situés sur les bords des lacs de Garda et de Como. Dès l'été de 962, Otto se rendit maître de l'île de St-Julien; il permit cependant à Willa d'aller rejoindre Bérengar à St-Léon. Il passa tout l'hiver en Italie, espérant que l'été prochain il pourrait prendre St-Léon; mais Bérengar et Willa lui opposèrent une résistance désespérée. Pendant le siége, les Romains, qu'Alberich et son fils Octavien (Jean XII) tenaient depuis si long-temps dans l'oppression, résolurent de secouer ce joug à l'aide d'Otto. Ils lui envoyèrent à son camp sous les murs de St-Léon une députation qui lui exposa la triste situation de la ville de Rome. Il était tout naturel qu'un pape comme Jean XII menât un train de vie peu conforme au caractère ecclésiastique; il avait recherché la tiare dans des vues toutes mondaines, et vivait tout-à-fait comme un prince séculier; il portait l'armure et le costume des chevaliers, entretenait des concubines, et dès qu'il se vit délivré du pouvoir de Bérengar par Otto, il ne songea plus qu'aux moyens de se soustraire également à celui d'Otto, et de devenir ainsi le prince le plus considérable de toute l'Italie. Otto était beaucoup plus à craindre pour le pape que Bérengar; il étendait ses prétentions beaucoup plus loin qu'aucun souverain n'avait osé le faire depuis long-temps en Italie; Jean XII s'était donc allié avec les fils de Bérengar, et Adelbert lui-même s'était rendu à Rome. Otto leva aussitôt le siége de St-Léon, marcha sur Rome, et força Jean XII et Adelbert à chercher leur salut dans la fuite. Otto fut reçu par les habitants avec les plus vives acclamations de joie. Il assembla un concile, auquel assistèrent un grand nombre d'évêques italiens. Deux prêtres romains, portant tous deux le même nom de Jean (*a*), se présentèrent devant l'assemblée comme accusateurs du pape : ils l'accusèrent d'avoir célébré les offices divins dans un costume mondain, sacré un diacre dans une écurie, vendu les siéges épiscopaux à des enfants mineurs, entretenu des concubines, dont l'une avait été maîtresse de son père, privé de la vue et mutilé plusieurs prêtres, et bu maintes fois à la santé de Vénus et de Pluton (1).

C'est là sans doute le tableau que pré-

(1) C'étaient non-seulement des concessions de terres, mais encore des octrois de priviléges, qui se trouvent mentionnés dans les décrets apocryphes qu'on attribue à Otto. Celui qui ne veut pas se borner à consulter sur ce sujet les ouvrages de Baronius et Fontanini, n'a qu'à lire Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. I, p. 93, sqq.; il verra combien les écrivains papistes ont brodé sur ce sujet. Jusqu'à présent leur prétention a contre elle tous les historiens sagaces et qu'un intérêt personnel n'aveugle pas. Je me contente de renvoyer à l'ouvrage de Lebret, l. I, p. 476 sqq.

(*a*) M. de Sismondi ne cite qu'un seul accusateur, Pierre, cardinal-prêtre. (*N. des trad.*)

(1) Ceux qui s'étonneraient de voir la mythologie païenne ainsi mêlée aux usages du moyen-âge, n'ont qu'à se rappeler que le roi Hugo nommait une de ses concubines *Vénus*, l'autre

sentait alors la vie de tous les princes italiens ; la seule différence, c'est que chez les uns l'immoralité était plus grossière, chez les autres plus raffinée. L'accusation ne renferme rien d'incroyable, elle fut affirmée sous serment ; Jean XII fut déposé et l'on nomma à sa place un protoscrinaire de l'église romaine, Léon, qui prit le nom de Léon VIII.

Pendant qu'il était encore à Rome, Otto apprit la chute du château de Garda défendu par Guido fils de Bérengar. Mais ayant manifesté l'intention de tout faire courber sous son joug, maintenant qu'il ne restait plus que la forteresse de St-Léon à soumettre, il devint aussitôt à charge aux Italiens et particulièrement aux Romains.

§ III. — *Derniers efforts de Bérengar et de sa famille pour lutter contre Otto.*

Les armées allemandes et italiennes, composées pour la plupart des vassaux, des chevaliers et de l'heerbann, n'étaient obligées, suivant les lois du moyen-âge, qu'à servir pendant un an sous les ordres du roi. Otto se vit donc forcé à la fin de l'année de congédier presque tous ses soldats. Les mécontents de Rome se reconcilièrent de nouveau avec Jean XII, et crurent qu'ils pourraient facilement triompher d'Otto. Au commencement de 964, ils tentèrent une révolte ouverte ; mais ce tumulte fut promptement apaisé et Otto quitta Rome pour aller attaquer Adelbert, fils de Bérengar, qui avait rassemblé une armée à Camérino. A peine était-il sorti de la ville, que le peuple se souleva de nouveau, et rappela Jean XII, qui tira la vengeance la plus terrible de ses ennemis, et excommunia Léon VIII, comme faux pape.

Jean XII ne jouit pas long-temps de son triomphe : on rapporte qu'il se glissa sous un déguisement chez une femme, avec laquelle il avait une intrigue d'amour; qu'il fut surpris par le mari, et qu'en se sauvant il fit une chute si grave qu'il mourut peu de temps après. Néanmoins les Romains persistèrent dans leur révolte, et élevèrent à la place de Jean XII un nouvel anti-pape appelé Benoît. Cette conduite mit Otto dans la plus grande fureur ; il marcha à l'instant même sur Rome, et força la ville à se rendre par famine.

Benoît demanda humblement pardon ; il fut déposé et envoyé en Allemagne. Enfin St-Léon était aussi tombé; les fils de Bérengar erraient en fugitifs dans les îles voisines d'Italie et dans les provinces de l'empire grec. Bérengar lui-même, et sa femme Willa, que les Italiens haïssaient encore plus que lui, à cause de sa cupidité, furent avec leurs filles transportés en Allemagne, où Bérengar mourut à Bamberg en 966. Pendant l'été de 964, Otto retourna dans l'Italie septentrionale, et dans l'automne de la même année, il prit Isola, sur le lac de Como, dernière place forte en Italie, qu'occupait encore le parti de Bérengar. L'hiver suivant, Otto revint enfin en Allemagne, après une longue absence.

Adelbert, fils de Bérengar, profita du départ d'Otto d'Italie, pour essayer encore une fois de chasser les Allemands. Les troubles qui s'étaient élevés dans le nord du pays furent bientôt apaisés; mais il fut bien plus difficile de rétablir la tranquillité à Rome : car après la mort de Léon VIII, Jean XIII ayant été élu pape, les Romains se révoltèrent de nouveau, et dirigés par plusieurs seigneurs mécontents, ils firent le pape prisonnier et le bannirent de la ville. Ces événements

Juno, et une troisième *Semele*, et qu'à cette époque de dégradation morale la noblesse se faisait une sorte d'orgueil de braver l'Église et ses préceptes, en ayant sans cesse à la bouche les noms des divinités païennes.

forcèrent Otto de se rendre pour la troisième fois en Italie; mais avant de donner les détails de cette troisième campagne, nous croyons devoir faire connaître l'influence qu'exerça dès le commencement la fermeté de la domination allemande sur les rapports politiques de l'intérieur de l'Italie.

LIVRE IV.

L'ITALIE SOUS LES ROIS ALLEMANDS DES DYNASTIES SAXONNE, SALIQUE, ET DES HOHENSTAUFFEN.

CHAPITRE PREMIER.

ÉVÉNEMENTS ET SITUATION DE L'ITALIE JUSQU'A LA MORT D'OTTO Ier.

§ Ier. — *Condition des villes de la Lombardie sous les Allemands.*

Depuis Otto nous remarquons un changement frappant dans la politique de toute l'Italie septentrionale : pendant assez long-temps personne ne songe plus à établir un anti-roi; les souverains d'Allemagne exercent dans la Lombardie, la Toscane et la Romagne, un pouvoir de plus en plus grand, de plus en plus incontesté, jusqu'à ce qu'enfin, après un laps de quarante ans, une petite tentative est faite pour renouveler l'ancien système ; encore s'exécute-t-elle dans de tout autres vues et dans de tout autres circonstances. Maintenant on peut se demander quelle a pu être la cause d'un tel changement ; par quels actes Otto a-t-il réussi à établir cette nouvelle situation politique ; et cette question nous ramène aux anciennes exemptions de la juridiction des comtes, dont nous avons déjà parlé.

Ce furent les exemptions qui circonscrivirent tout-à-coup l'attention des grands d'Italie, spécialement de tous les seigneurs ecclésiastiques, dans une sphère politique plus étroite : car considérant dès lors comme leur appartenant plus immédiatement, soit les villes avec leurs banlieues, soit les châteaux avec les territoires exemptés qui les entouraient, ils tinrent par-dessus tout à étendre et à consolider leurs droits dans ces limites resserrées; ils durent même naturellement avoir des luttes à soutenir, ne fût-ce que pour défendre ces

exemptions contre les simples hommes libres, qui pouvaient ne pas les respecter. Ceux-ci formaient des observateurs attentifs de la conduite des nobles et des évêques, aux prévôts desquels ils étaient soumis; et les évêques, pour maintenir et exercer leurs nouveaux priviléges, avaient constamment besoin de l'appui du roi et de ses magistrats, soit de leur appui direct, soit de la croyance générale qu'au besoin cet appui ne leur manquerait pas.

Depuis Sigonius jusqu'à ces derniers temps, il a été généralement reconnu que c'était à dater du règne d'Otto que les villes d'Italie avaient commencé à jouer un rôle politique plus important; que depuis cette époque de nombreux changements s'étaient opérés dans la condition de la société. Quant aux doutes quelque peu hasardés qu'on a élevés naguère sur ce sujet, nous les avons déjà réfutés dans un ouvrage précédent (1). Il ne nous reste plus qu'à démontrer maintenant que les exemptions ont été accordées à la plupart des villes de la Haute-Italie par les Otto, ou que celles qui les possédaient déjà les virent confirmées par eux, pour faire reconnaître l'influence de ces princes comme la cause de la révolution que nous venons d'indiquer. Mais ce ne fut pas, comme on a cru devoir le supposer, la réunion de la *bourgeoisie romaine*, qui n'a jamais existé comme société (2) dans le royaume longobard, avec les Longobards et les Allemands, mais bien au contraire la réunion des paysans et des vassaux (pour la plupart d'origine romaine) avec les communes d'hommes libres qui ne descendaient presque que des Germains, qui fut effectuée par les exemptions, et qui donna une tout autre importance aux villes italiennes.

Les exemptions ont eu deux résultats qui frappent surtout; d'un côté elles ont procuré une influence extraordinaire aux évêques d'Italie; elles en ont fait plus que partout ailleurs des princes puissants; de l'autre elles ont formé le principe, la première base de la constitution républicaine que se sont plus tard donnée les villes. Jusque là la noblesse féodale avait été beaucoup plus dépendante du suzerain que les simples hommes libres ne l'étaient des comtes; les deux classes furent alors soumises à un seul tribunal, et les échevins de la noblesse et les échevins des simples libres formaient, sous la présidence du prévôt ou vicomte (les deux dénominations se confondent), un collége qui rendait la justice et avait en mains la plus grande partie de l'administration de la police.

Les hommes libres réclamèrent leurs anciens droits dans ce collége, et prirent naturellement en beaucoup de choses une autre position que les vassaux; mais avec le temps ceux-ci ne voulurent point être placés au-dessous des simples libres, et il s'éleva ainsi une rivalité de liberté, qui passa par-dessus les rapports que créaient les obligations féodales, et qui dans la suite, lorsque les rois allemands furent en guerre avec les papes, trouva un champ d'autant plus vaste pour se développer, que les institutions germaniques ne prirent jamais racine en Italie, et que leur base primitive, la *Treue*, la *Trust* (fidélité), avait tout-à-fait disparu. Au lieu de reconnaître un des deux évêques qui se trouvaient compris dans la lutte du pape et de l'empereur, on ne reconnaissait, autant que possible, ni l'un ni l'autre, et conséquemment point de vicomte (la validité douteuse de leur élection fournissait le plus plausible prétexte); les colléges des échevins réunis administraient la ville d'une manière indépendante, et appelaient au besoin le commun peuple à leur secours. C'est ainsi que les constitutions républicaines furent un résultat indirect de l'accroissement de pouvoir des évêques.

J'ai prouvé ailleurs (1) que les villes de

---

(1) *Entwickelung der Verfassung der Lombardischen Stadte bis zur Ankunft Kaiser Friedrichs I.* Hambourg, 1824.

(2) Excepté dans les villes qui furent enlevées les dernières aux Romains et seulement par capitulation.

(1) *Voyez* mon *Exposition de la Constitution des Villes lombardes jusqu'à Frédéric Ier*, p. 92.

Parme, Acqui, Lodi, Novara, Cremone, Reggio, Bologne, Como, Bergame et Florence (1) durent aux Otto, soit leurs exemptions de la juridiction des comtes, soit la confirmation de celles qu'elles possédaient déjà; il a été démontré de plus, par le rapprochement des dates, que la ville de Milan a également dû son exemption à Otto III, et que les villes situées dans le district de Ravenne (2), ainsi que celles du patriarcat d'Aquilée (3), reçurent également les leurs à cette époque : mais comme en outre nous remarquons partout les mêmes changements, que toute la Haute-Italie devient politiquement un tout autre pays, et que plus tard nous retrouvons ces mêmes rapports dans presque toutes les villes de cette province, il est probable que ce sont les Otto qui fondèrent cet ordre de choses, qu'ils poursuivirent systématiquement l'exécution d'un plan qui avait pu leur être suggéré par l'effet fortuit des circonstances, et que si l'on n'en peut pas produire des preuves positives, c'est uniquement parce que les actes ont été brûlés ou se sont perdus, et que l'on ne possède pas de notices sur ce sujet.

A cette époque la ville de Vérone formait bien encore une exception; il est probable que ce fut surtout en représentant à Otto combien il importait à un prince allemand, qui voulait régner sur l'Italie, de posséder Vérone, cette clef du pays, que Manassès le décida à lui donner l'archevêché de Milan. Vérone, que Manassès, qui en était à la fois le chef civil et ecclésiastique (1), céda pour avoir Milan, fut séparée du royaume d'Italie et réunie à l'Allemagne.

Henri, duc de Bavière, frère d'Otto, qui possédait une haute influence par ses relations plus que suspectes avec Adelheid, obtint Vérone et les territoires qui y étaient annexés, c'est-à-dire la marche de Vérone ou du Frioul (2), qui fut pendant quelque temps unie à la Bavière. Le patriarche d'Aquilée possédait, il est vrai, de grands districts exemptés; mais à Vérone même la position des magistrats purement politiques resta telle qu'elle avait été jadis dans l'Italie franke. Les couvents et les églises ne possédaient que des immunités et non des exemptions.

§ II. — *Condition des villes dans la partie de l'Italie autrefois occupée par les Ostro-Romains* (3).

Il a déjà été question plus haut de la constitution de la capitale du district indiqué par le titre de ce paragraphe. Un ordre de décurions, qui était devenu une noblesse hé-

(1) Les décrets qui accordent les exemptions à Pistoja datent aussi de cette époque, c'est-à-dire du règne d'Otto III et de l'an 997. Cf. *Anecdotorum medii ævi maximam partem ex archivis Pistoriensibus collectio* a Francisco Antonio Zacharia (1755, 42), p. 287.

(2) L'investiture avec les droits de comte fut rétablie en 1017. Cf. Fantuzzi, vol. III, dipl. IX. L'exemption de Ravenne est de l'an 997.

(3) En 997; voy. *Notizie delle cose del Friuli*, scritte da G.-G. Liruti, vol. III, p. 308. L'exemption de Padoue fut confirmée par Otto Ier en 964, et par Otto III en 998. Cf. Marchese Dondi, *dissert.* II, *sopra l'istoria eccles. di Padova*, monumentum XVIII et XL. L'évêque de Vérone ne possédait pas la ville comme *corpus sanctum*, comme domaine du saint patron de la cathédrale; mais les biens de son église étaient exemptés.

(1) Cf. Liutprandi Hist., lib. IV, c. 3: «Hugo autem rex se regnum securius obtinere sperans, si affinitate sibi conjunctis regni officia largiretur, contra jus fasque Veronensem, Tridentinam, Mantuanam commendavit illi, seu, quod verius est, in escam dedit ecclesias. Ac ne his quidem contentus Tridentinam adeptus est marchiam.» La marche de Trente était en grande partie composée du même territoire qui forma plus tard la marche de Vérone.

(2) Liruti, l. c., vol. III, p. 299.

(3) Pour tout ce paragraphe, je renvoie au recueil de Fantuzzi. J'ai peu cité, mais je crois

réditaire, gouvernait les affaires de la ville; des consuls choisis dans son sein formaient un tribunal municipal à la tête duquel était probablement le *pater civitatis ;* d'autres membres de cet ordre présidaient à chaque tribunal, et s'appelaient *dativi*, parce qu'ils étaient nommés par le pape, souverain de Ravenne, de la même manière qu'ils l'étaient autrefois par l'empereur. L'armée, ainsi que la bourgeoisie, depuis qu'elle avait pris une forme militaire, étaient commandées par des tribuns (1) qui avaient au-dessus d'eux des ducs ou maîtres des milices. Tel était l'état des choses lorsque les Franks entrèrent pour la première fois en Italie.

La constitution militaire fut celle qui changea le plus promptement; il y a lieu de croire que peu de temps après que l'Italie se fut séparée de l'empire d'Orient, le système byzantin des troupes soldées fut abandonné. Dans ces contrées, comme dans d'autres, il fallut donc confier la défense du pays aux vassaux du pape ou à ceux des archevêques, et ce fut peut-être cette circonstance qui donna pour la première fois l'idée d'introduire les institutions germaniques dans les provinces romaines proprement dites. Naturellement le commandement de ces vassaux devint aussi un fief qui fut héréditaire comme tous les autres. Aussi, depuis que Ravenne est soumise au pape, y trouvons-nous toujours des *duces* ou *comites*, et des *magistri militum* héréditaires. On ne confiait point ces charges à des familles sans importance, et à la richesse patrimoniale les charges ajoutaient encore de grandes dotations en fiefs, parce qu'alors on ne payait presque les fonctionnaires que par le revenu des terres annexées à leurs dignités et la perception de certains droits déterminés par la loi. Les familles qui s'étaient élevées de cette manière prirent bientôt les noms de leurs grands fiefs; c'est ainsi que se formèrent les familles des ducs ou comtes *di Bertinoro*, celles des comtes *di Traversara*, et tant d'autres (1). Une famille, sans doute celle qui avait ses fiefs à Ravenne même, et qui ne pouvait par conséquent prendre le nom d'aucun domaine, apparaît encore long-temps dans cette ville, tout simplement sous le titre de *genus ducum* (2), titre qui finit par devenir en quelque sorte pour elle un nom propre. Les *magistri militum* ne portent pas de noms de terres non plus, probablement parce qu'ils étaient uniquement payés sur les revenus des villes, ou par tout autre motif inconnu; mais leur dignité est aussi héréditaire. Ce que nous venons de dire de Ravenne s'applique à toutes les provinces circonvoisines, depuis Ferrare, Imola et Faenza jusqu'à Ancône et Osimo.

Le reste de la constitution resta encore long-temps intact, conservant la forme romaine, quoique l'ancien esprit des villes eût insensiblement disparu. Il est probable que dans la Romagne ces magistrats municipaux avaient au-dessus d'eux les légats du pape,

---

qu'au besoin je pourrais prouver authentiquement et garantir tout ce que j'avance. Que celui qui, au premier coup d'œil jeté sur ce recueil, trouverait çà et là des contradictions avec ce que j'ai dit plus haut, se rappelle qu'il faut étudier un recueil de ce genre des années entières avant de pouvoir s'en servir avec sécurité, et que celui qui a fait une telle étude peut coordonner et concilier beaucoup de choses qui paraissent sans liaison à un autre.

(1) Depuis qu'on avait divisé en *scholæ* non-seulement les garnisons, mais encore tous les habitants des villes; que la vie bourgeoise et la vie militaire se trouvaient mêlées, et que toute l'organisation citadine était devenue une véritable organisation militaire, les tribuns remplissaient ordinairement les fonctions des *dativi*. Comparez *Codex traditionum ecclesiæ Ravennatensis*, edit. J.-Bapt. Bernhart. On trouve dans le registre, p. 128, le passage qui présente le titre d'un *dativus* ou *datius*. Sur quatre *dativi* il y avait trois tribuns.

(1) Ces noms de famille sont déjà solidement établis au xe siècle. *Voy.* sur les *duces de Traversara*, l'ouvrage de Fantuzzi, III, dipl. II, de l'année 965, et I, dipl. LXIII, de l'année 983.

(2) Cf. Fantuzzi, I, dipl. XLVIII, an. 993. On trouve ces expressions : «Petrus ex genere ducum.» Plus loin : « Andreas ex genere magistri militum. »

qui administraient aussi les patrimoines de l'église romaine : mais l'archevêque de Ravenne et les évêques de plusieurs villes de sa province réclamaient aussi une foule de droits comme attachés à leur dignité, et s'arrogeaient beaucoup de priviléges qui appartenaient exclusivement au pape, surtout dans les intervalles où la possession du saint-siége était contestée. De là cette longue suite de disputes qui troublèrent la Romagne et la marche d'Ancône, et qui durèrent jusqu'à l'arrivée des Otto en Italie. Il paraît qu'ils arrangèrent enfin ces démêlés et concilièrent les prétentions des deux partis de la même manière qu'ils avaient déjà réglé les choses dans leurs propres états (1). Le pape obtint la suzeraineté sur la Romagne et le privilége de nommer le président des tribunaux des villes; mais il abandonna ses droits relativement à la juridiction des magistrats archiépiscopaux de Ravenne. Depuis le commencement du XIIe siècle on trouve ainsi dans chaque ville des magistrats archiépiscopaux qui rendent la justice : en 1017 (2) on cite de ces magistrats à Bologne, Imola, Faenza (3) et Cervio, et comme en outre les villes de Cesena, Forli, Forlimpopoli, Comacchio et une partie du district de Ferrare étaient aussi à cette époque sous la dépendance de l'archevêque de Ravenne, on doit supposer que des magistrats semblables avaient été également installés dans ces villes.

Comme l'esprit de cette époque était tout-à-fait étranger aux principes de la constitution romaine, ces magistrats étaient rétribués d'après le système germanique, c'est-à-dire qu'ils avaient en fiefs des droits qui étaient inhérents à leurs charges; et comme le droit de rendre justice était l'attribution des comtes, ils reçurent le titre de comtes, *comites*, et le ressort de leur juridiction s'appela comté, *comitatus* : ils se trouvèrent ainsi placés sur la même ligne que les comtes issus des *duces* romains, tels que ceux de Bertinoro, Traversara, etc., et dans le fait ils descendaient de familles déjà puissantes qui devaient leur élévation à des magistratures. D'ailleurs, depuis le temps des Otto, ces familles étaient placées sous la dépendance de l'archevêché de Ravenne, et conséquemment elles n'étaient soumises que médiatement à la cour de Rome. L'empereur, comme premier souverain temporel du territoire de Rome, avait aussi ses droits dans les districts de Ravenne et sur les côtes orientales. Il possédait des palais dans chaque ville, y rendait constamment la haute justice, et dans la suite il fit exercer ces droits par un légat (1), qui portait le titre de comte ou duc de Romagne (*dux Romandiolæ*) (2).

C'est ainsi que depuis le commencement du XIe siècle, de nouveaux rapports s'établirent dans l'ancien territoire de l'exarque de Ravenne. Là se représente l'ancienne

(1) L'exemption que le pape Grégoire avait accordée à l'archevêché, et qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas tout apaisé, est de l'an 997, et se trouve dans Fantuzzi, I, dipl. XXXVI.

(2) Cf. Fantuzzi, III, dipl. IX.

(3) Fantuzzi, IV, dipl. XXV, cite particulièrement le comté de Faenza. Deux décrets postérieurs comprennent les comtés de Ravenne; l'un rendu par Frédéric Ier en 1160, mentionne les comtés de Cesène, Bobio, Forlimpopoli, Forli, Comacchio, Traversara, Decimano, Argenta et Ferrare. La banlieue de Ravenne s'appelle *districtus*, et le décret qui lui accorde ce titre en réfère à un ancien acte de l'empereur Otto (Fantuzzi, V, dipl. XLVII); le second, qui est à peu près la copie littérale du premier, mentionne Imola et Faenza. Il serait en outre facile de démontrer qu'Imola et Faenza étaient des comtés dépendants de Ravenne. L'acte est de l'an 1209 et d'Otto IV.

(1) Il paraît que ce légat portait d'abord le titre de *logotheta sacri palatii*. Cf. Fantuzzi, III, dipl. VII. Leo de Vercelli tient une cour de justice en avril 1001, au moment où il vient de recevoir cette dignité de logothète. Cf. Fantuzzi, I, dipl. LXXII. Un délégué de Leo rend justice à Rimini en 1001 : Fantuzzi, I, dipl. LXXI.

(2) Sur les *comites Romaniæ* et *duces Romandiolæ*, Cf. Fantuzzi, IV, dipl. LXXXI, de l'année 1195; dipl. XCV, de l'année 1209; dipl. CIV, de l'année 1221, et dans plusieurs autres endroits.

classe des décurions romains restés libres, qui avaient leurs propres consuls sous le même juge que les vassaux de l'archevêque et des évêques. Les conseils municipaux ne se composèrent plus seulement des membres de cette classe de bourgeois libres, mais encore des membres de la classe des vassaux archiépiscopaux. Les *dativi* disparaissent alors, et si plus tard leur nom se représente encore, ce n'est plus qu'un surnom de famille, de même qu'en Allemagne beaucoup de paysans portent le nom de *graf*, comte. La charge du *pater civitatis* subsistait encore, si l'on s'en rapporte au titre, mais elle était réduite à des fonctions tout-à-fait subalternes. A la tête de chaque comté étaient des vicomtes, comme à Milan : au-dessous des vicomtes étaient les *capitani* archiépiscopaux qui gouvernaient chacun un district particulier, et enfin venaient la classe des autres vassaux, des vavasseurs et la commune des bourgeois libres; à Milan, comme à Ravenne, on donnait aux capitaines la qualité de vassaux immédiats de l'archevêque; le territoire de l'archevêché était divisé en plusieurs districts, et chacun de ces districts assigné à un capitaine qui percevait les régales de l'évêque, rendait la justice et commandait les chevaliers et la milice. C'était donc une espèce de prévôts subordonnés au prévôt supérieur, au vicomte; et dans le territoire de l'archevêché de Ravenne ces prévôtés se formèrent des fiefs nobles des ducs, des maîtres des milices et des comtes.

Cette triple division, telle que nous la voyons à Ravenne et à Milan (1), en capitaines, vavasseurs, francs bourgeois (dans quelques contrées, comme Milan, et dans toute l'Italie lombarde, ces derniers sont d'origine germanique et vivent comme à Ravenne, suivant le droit germanique; dans d'autres, ils sont d'origine romaine et vivent selon le droit romain), se trouve depuis les Otto dans toute l'Italie au nord du territoire romain proprement dit, par conséquent dans la Toscane, la Romagne et les territoires d'Amelia et de Flaminia, dans le Frioul et la Lombardie; quelquefois seulement les territoires attribués aux vicomtes ou comtes liges n'avaient pas assez d'étendue pour qu'on pût les partager entre des capitaines; dans ce cas la classe des vassaux nobles, des chevaliers (*milites*) de l'évêque, ne se subdivisait pas en familles de capitaines et de vavasseurs, elle ne formait qu'une classe de vassaux.

Comme on admettait dans ces tribunaux des vicomtes, des hommes d'origine germanique, du moins constitués d'après le principe germanique, c'est-à-dire les vassaux; les familles romaines réunies à ceux-ci durent prendre une tout autre forme dans la Romagne. Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'était toujours au sein de ces classes germaniques, ou de vassaux, que l'on choisissait les échevins, qui étaient ordinairement au nombre de six ou sept, et qui formaient les assesseurs du juge (en Allemagne et en France ils s'appelaient *scabini*, en Italie tout simplement *judices*). Ceci fut cause qu'à Ravenne le collége du tiers-état, le *consulare* des francs bourgeois, disparut à compter de cette époque. Le nom du dernier citoyen qui ait été consul dans cette ville, d'après l'ancien système, se trouve au bas d'un acte de 1031; encore ce consul n'en portait-il que le titre. On rencontre alors à la tête de cette classe, ainsi que des autres, six juges; ces juges sont choisis dans la classe des bourgeois, au sein des mêmes familles dont on tirait auparavant les consuls, par conséquent dans la classe des anciens décurions. Voilà pourquoi de 1031 à 1115 les actes de Ravenne ne nous présentent pas de consuls (1), mais bien des gens qui s'intitulent *ex genere consulum*, de la race des consuls. Au commencement du XIIe siècle, la coutume se rétablit dans la Haute-Italie d'appeler colléges consulai-

(1) Ainsi qu'à Forli. Cf. Fantuzzi, IV, dipl. LIX.

(1) Le dernier consul de l'ancien ordre est cité dans Fantuzzi, I, dipl. XCVI, et le premier du nouvel ordre dans Fantuzzi, V, p. 163, not. 27.

res les colléges des échevins *réunis*, et cette coutume passa ensuite à Ravenne.

Mais il ne faut point prendre ces consuls pour les anciens consuls des décurions; de tous les consuls qui se représentent dans les archives de la Romagne depuis 1115, le tiers seulement, c'est-à-dire les échevins, que nommaient le tiers-état, la bourgeoisie, appartenait aux descendants des anciens décurions romains.

De toutes les institutions romaines il n'en restait plus qu'une à Ravenne, encore avait-elle éprouvé des changements; c'était l'organisation par tribus. J'ai déjà dit que dans les derniers temps de la domination des empereurs d'Orient en Italie il s'était formé dans toutes les villes des *scholae*, des corporations d'arts et métiers. Cette classification se conserva au milieu des institutions plus germaniques à Ravenne et dans les villes qui en dépendaient, par exemple, à Bologne, parce que c'était une institution qui offrait de trop précieux avantages pour être abandonnée.

Conséquemment chaque métier, par exemple, la classe des marchands, celle des pêcheurs, celle des selliers, ou comme on les appelait aussi, des culottiers (*callicarii*), etc., formaient des corporations particulières, qui étaient en même temps des divisions militaires, à la tête desquelles restèrent les décurions, tant que l'ancienne constitution romaine subsista, mais qui avaient des magistrats particuliers, chargés de juger les affaires de chaque corporation : c'est ainsi qu'on trouve des consuls des marchands, des pêcheurs, des culottiers (*consules negotiatorum*, *piscatorum*, *callicariorum*). A la tête de chacune de ces corporations était un *capitularius* (1), ainsi nommé parce qu'il avait pour mission de veiller au maintien des chapitres, des lois qui régissaient la corporation. Chacune de ces corporations avait ses droits particuliers, souvent même ses marchés spéciaux; toute la police du marché appartenait au *capitularius*, qui gérait également les intérêts de la corporation, tels, par exemple, que les baux emphytéotiques et le fermage de la pêche. Les contestations qui s'élevaient à ce sujet parmi les membres de la corporation, étaient portées non pas devant le tribunal du comte, mais devant le *capitularius* et les consuls du métier. Ces consuls des métiers subsistèrent probablement pendant la première moitié du XIe siècle, pendant laquelle nous ne voyons point à Ravenne de magistrats portant le nom de consuls municipaux, et ce fut l'habitude d'appeler consuls ces juges des métiers qui fit restituer ce nom à tous les magistrats municipaux. C'est ainsi qu'au commencement du XIIe siècle, les colléges des échevins redevinrent les colléges des consuls.

Il paraît que le *pater civitatis* resta toujours dans les villes à la tête des juges des métiers, puisque ce titre se présente encore sous la domination des Hohenstauffen; mais qu'il ne s'occupait que des affaires qui concernaient chaque corporation.

Toute cette organisation d'arts et métiers, qui embrassait Ravenne et les villes annexées à cet archevêché, servit plus ou moins de modèle dans la suite, lorsque le commerce de l'Italie prit plus de développement et d'activité. Partout on créa des corporations de marchands et avec elles des chefs de corporations, des maîtres de métiers, *capitularii*, et des *consules*, comme on les appelait en Italie. Il paraît que la charge de *pater civitatis* trouva de l'imitation çà et là; c'est ainsi, par exemple, qu'on rencontre à Gênes une dignité municipale sous le nom d'*abbas*, dignité qui n'était autre que celle du *pater civitatis*.

(1) Fantuzzi, I, dipl. XXV, cite un capitularius en l'an 953, et un *capitularius macellariorum* en 1001; I, dipl. LXXII.

§ III. — *Résultats généraux de l'influence exercée sur l'Italie par les souverains de la maison de Saxe.*

La période de la domination saxonne déposa en Italie le germe de deux organisations diverses, qui, s'entre-choquant et empiétant continuellement l'une sur l'autre, donnèrent aux XIII[e] et XIV[e] siècles tant de mouvement et une physionomie si variée. Dans le tableau que nous avons présenté plus haut, les deux organisations sont encore réunies, il n'y a pas encore de séparation dans la constitution.

Dans tout le nord de l'Italie jusqu'au Tibre, les villes sont restées sous le pouvoir des comtes liges ou vicomtes des évêques (quelques-unes seulement, comme Crema et Vérone, sont restées sous celui de leurs propres comtes); au-dessous d'eux sont les juges (*judices*), ayant chacun sous sa juridiction une des classes qui habitent la ville et la banlieue. On distingue trois classes : les capitaines, les vavasseurs et les francs bourgeois; souvent la classe des capitaines manque dans une ville. Les libres qui ne sont pas d'origine noble n'ont pas même de magistrats particuliers qui aient influence sur la constitution; ils vivent comme sujets sous les magistrats et les prévôts des évêques. Là où la classe des nobles s'est éteinte, ce qui arrivait souvent dans les petites villes et les bourgades, on ne trouve que six *judices* comme échevins des vassaux de naissance noble, des vassaux de l'évêque ou de l'abbé.

Telle est l'origine d'une série d'institutions qui forment la base de la constitution municipale de l'Italie. Dans toutes les parties du pays où l'activité du commerce avait multiplié les grandes villes, cet élément obtint une prépondérance décidée, ou plutôt il régna en maître.

Mais dans cette partie de la Haute-Italie qui s'adosse au Tyrol, dans les montagnes de la Marche de Vérone, puis sur les frontières de la Savoie, dans les territoires de Montferrat et d'Ivrée, dans l'Apennin toscan, la Pentapole, là où il étend ses ramifications vers les côtes, on retrouve encore soit des débris des anciens bénéfices des comtes et des margraves, soit des domaines exemptés de la noblesse, dont l'assujettissement importait peu aux villes, soit enfin de ces vicomtés et de ces prévôtés des évêques et des cloîtres, qui, par leur position isolée et insignifiante pour le commerce, restèrent d'abord tout-à-fait en dehors du mouvement républicain de l'Italie.

Ces familles de comtes et de margraves, ces vassaux nobles ou ces vicomtes des villes, qui, à la faveur de l'abaissement du pouvoir épiscopal, s'élevèrent au niveau de la noblesse libre; telles sont les classes qui forment le second élément de la société italienne pendant les siècles suivants.

Les châteaux de cette noblesse, quoique abandonnés et tombant en ruine, s'offrent encore en grand nombre sur les Apennins et sur les revers des Alpes, construits sur des hauteurs inaccessibles, ou commandant d'étroits passages, ou attestant par leur seul aspect au sein de contrées fertiles, qu'ils étaient jadis le centre de la population agricole qui les entourait (1).

C'est de ces châteaux que sortirent dans la suite la plupart des condottieri et des podestats municipaux; souvent, lorsque les villes furent devenues puissantes, cette noblesse prit le droit de bourgeoisie. Toute-

(1) Si l'on désire des détails plus précis sur cette partie de la société italienne, on les trouvera dans un livre dont le titre ne fait guère soupçonner sa valeur purement historique, dans la *Troya del veltro allegorico di Dante*. Firenze, 1826.

fois elle se résignait rarement à demeurer dans la ville plus long-temps que ne durait la guerre; en tout autre temps elle restait dans ses châteaux-forts et gouvernait ses domaines, qui souvent égalaient en étendue les petits états allemands, et qui les surpassaient presque toujours par l'activité de leurs habitants, par la beauté du paysage et la sûreté de la position. Cette vie de la noblesse italienne explique seule tout le mouvement qui se manifeste dans les villes, toute cette liberté qui se fait jour de toutes parts. Là où des familles puissantes habitaient dans les villes, comme les comtes Guido (qui commandaient depuis la source de l'Arno jusqu'au-delà de la Toscane) à Florence, les comtes della Gherardesca à Pise, les comtes de Carpigna à Rimini, leur train de grands seigneurs leur attirait bientôt ou le dévouement ou la haine de leurs compatriotes, et si leur simple apparition était capable d'engendrer de sanglantes luttes, leurs vastes possessions, leur nombreuse parenté et les châteaux-forts de leurs partisans leur offraient des moyens de subsistance et des refuges assurés, pour attendre que le parti qui était resté vainqueur dans la ville eût à son tour encouru la haine du peuple, ou qu'il se fût divisé lui-même, ou qu'un puissant secours du dehors vînt les mettre en état de rentrer de force dans la ville.

Cette existence agitée, particulière aux villes d'Italie, avait son principe dans la position toute particulière de la noblesse, et cette position c'étaient les institutions fondées par les Otto qui l'avaient faite.

§ IV. — *Dernière apparition d'Otto Ier en Italie.*

Otto, qui de tous les rois que l'Allemagne a donnés à l'Italie paraît avoir montré la politique la plus habile, vit bien que ce qu'il y avait de plus important pour sa position c'étaient ses rapports avec le pape. Aussi tenait-il par-dessus tout à régler ces rapports, ainsi que ceux du pape lui-même avec la ville de Rome, et résolut-il, peu de temps après son retour dans sa patrie, de faire une seconde expédition en Italie, expédition qu'il effectua en septembre 966.

Tous les évêques et les nobles, qui s'étaient laissé entraîner de nouveau dans l'alliance d'Adelbert, furent bannis en Allemagne; les Romains, pour échapper au châtiment qu'ils méritaient, s'étaient hâtés de rappeler Jean XIII et de le replacer sur le siége papal; mais Otto avait appris à connaître les Italiens et était persuadé que la sévérité seule pourrait maintenir l'ordre; il fit pendre treize des principaux habitants; tous les consuls qui s'étaient rendus suspects lors de la révolte, furent transportés en Allemagne, beaucoup d'autres décapités ou privés de la vue. Otto quitta Rome en compagnie du pape, avec lequel il fit à Ravenne en 967 les réglements les plus importants pour l'organisation de l'église d'Allemagne; il rencontra ensuite son fils à Vérone et le désigna pour son successeur sous le nom d'Otto II; il le conduisit à Rome et le fit couronner empereur aux fêtes de Noël de la même année. Ce fut probablement à cette occasion qu'Otto forma les plans les plus magnifiques pour l'avenir; le nom d'empereur n'était pas à ses yeux un vain titre; il voulait du moins obtenir la souveraineté sur toute l'Italie. Les princes longobards de l'Italie méridionale avaient reconnu sa souveraineté, parce qu'ils avaient mieux aimé se résigner à cette dépendance que d'engager une lutte avec un aussi puissant monarque. De tout le continent de l'Italie il ne restait donc à soumettre que la partie occupée par les Grecs et le point où s'étaient établis les Sarrasins: il espérait qu'il lui serait facile de vaincre ceux-ci, une fois qu'il serait en possession du territoire grec, et pour parvenir

à ce dernier but, il entama des négociations avec l'empereur de Constantinople : le mariage de son fils Otto II avec une princesse grecque était le moyen sur lequel il comptait pour obtenir cet objet de ses vœux.

L'envoyé d'Otto, l'évêque Liutprand de Crémone, fut reçu de la manière la plus insolente à Constantinople ; non-seulement l'empereur Nicéphore refusa d'accorder et la princesse et le territoire, mais il demanda même de quel droit Otto prétendait régner sur l'Italie et sur Rome, ajoutant que c'était un usurpateur, qui s'était permis les plus grandes violences sans aucun droit ; il finit par réclamer Ravenne, la Pentapole et Rome, en un mot tout ce qui du temps des Longobards appartenait encore aux Grecs, et en outre les anciens duchés de Spolète et de Bénévent.

Après beaucoup de pourparlers et de contestations, Liutprand revint enfin en Italie avec cette peu satisfaisante réponse. Otto fit sur-le-champ ses préparatifs pour prendre de force ce qu'on ne voulait pas lui céder de bonne volonté, il entra sur le territoire grec au printemps de 969. Une révolte qui eut lieu à la cour impériale de Constantinople amena peu de temps après des relations plus amicales. Jean Zcymiscès monta sur le trône des *Rhigès* (1) et consentit à donner une princesse grecque à Otto II. Théophania, fille de l'empereur Romanus II, fut envoyée en Italie et l'on conclut la paix, mais sans accorder les territoires grecs à l'empire d'Occident. Le mariage fut célébré vers le milieu d'avril de l'an 972; après une seconde absence de plusieurs années, Otto retourna en Allemagne et y mourut au printemps de l'année suivante (973).

(1) 'Ρήξ était le titre des empereurs d'Orient.

CHAPITRE II.

ÉVÉNEMENTS ET ÉTAT DE L'ITALIE JUSQU'A L'EXTINCTION DE LA MAISON DE SAXE.

§ Ier. — *Tableau du commerce italien à cette époque.*

On croit ordinairement que la décadence politique de l'empire d'Occident entraîna avec elle la décadence complète du commerce, la perte de ses ressources et de ses débouchés; en cela on va beaucoup trop loin; précisément à l'époque où l'empire était descendu à son plus grand état d'abaissement, Venise se fortifia tellement, qu'elle put à elle seule tenir tête aux Longobards et aux Franks; Ravenne jouit d'une prospérité non interrompue, si bien que ses institutions commerciales, ses réglements de métiers servirent de modèle à toute l'Italie septentrionale; Amalfi, ville jusque là ignorée, sans la moindre importance, s'éleva si haut, qu'elle créa les lois de la navigation (1).

La principale cause qui contribua à faire constamment fleurir le commerce en Italie fut l'extension de la domination musulmane sur toutes les côtes méridionales de la Méditerranée. De même qu'autrefois les Phéniciens étaient sortis des îles de Bahrein pour s'étendre par leurs colonies sur les côtes de Syrie, le long des côtes méridionales de l'Afrique, en Espagne et dans les îles occidentales de la Méditerranée, de même le Levant, cette terre mère des peuples commerçants, produisit alors les Arabes. Bien qu'ils se soient répandus par les voies militaires; bien que toutes leurs conquêtes fussent occupées et défendues par des colonies de chevaliers (pour parler des mahométans avec des termes chrétiens), tous leurs établissements étaient néanmoins des stations pour le commerce, et ils allaient bien au-delà de leurs conquêtes chercher au nord des esclaves, des armes, des matériaux de construction, du bois, de la poix, des laines, du chanvre et des fourrures: l'Italie, baignée presque de tous les côtés par la mer, offrait tant de points de liaison pour ce commerce dans son prolongement vers le sud, que les grandes routes par terre n'y étaient point nécessaires; la mer était la plus commode et presque la seule voie (1). Dans le

(1) Comparez E. Meyer, *de historia legum maritimarum medii ævi celeberrimarum*, p. 24: « Amalfitani (circa sæc. x) primi propter præstantia eorum, ad res nauticas decidendas, judicia celebrantur, ita ut ipsi Constantinopolitani ab illis judicia referantur. »

(1) On a de nombreux documents qui prouvent que le commerce entre les côtes de l'Italie

pays plat de l'Italie septentrionale, les villes étaient fort rapprochées, et depuis les grandes migrations elles avaient été amenées par leur voisinage à de nombreux rapports entre elles : les lois des empereurs karolingiens avaient d'abord pourvu à l'entretien des routes; plus tard ce fut l'intérêt propre des cités. Les rapports avec Rome maintenaient toujours les liaisons entre la haute et la moyenne Italie; Florence était encore peu considérable : cependant les empereurs de la maison de Saxe reconnurent déjà son importance comme station intermédiaire entre le centre et le nord du pays, y séjournèrent souvent et y établirent, dit-on, un certain nombre de chevaliers allemands. La route la plus ordinaire allait de Modène à Lucques; la montagne intermédiaire appartenait à un seul seigneur, au marquis de Toscane; de Lucques et Pise on prenait le plus souvent le chemin de la mer.

L'autre route descendait le long des côtes orientales jusqu'au territoire du marquis de Spolète, qui s'étendait de la marche d'Ancône aux environs de Rome. C'était à travers ces montagnes que passait la seconde route de communication avec Rome.

L'existence de ces stations n'a pas besoin d'être appuyée de preuves particulières; il suffit de comparer les données qui nous restent sur les chemins que suivaient les rois du nord pour se rendre à Rome; elles démontrent que c'étaient bien là les principales routes de communication.

Bologne formait la station entre la Pentapole et le territoire de Ravenne; Vérone et Aquilée la station entre Venise et l'Allemagne; Milan entre la Haute-Italie occidentale et l'Allemagne : le marchand se rendait ordinairement en Bourgogne par la route d'Ivrée; les expéditions des princes franks et allemands montrent que les principales routes qui traversent aujourd'hui les Alpes existaient déjà (1). Quant aux routes accessoires elles n'étaient pas encore établies, même du temps des Longobards; cette époque ne connaissait point les travaux gigantesques par lesquels on a jeté des ponts sur les Alpes dans ces derniers temps, mais elle connaissait toutes les autres routes qui nous sont ouvertes.

Une branche de commerce fort lucrative, qui a disparu de notre partie du monde, le trafic des esclaves, suppléait au manque presque absolu d'objets fabriqués; elle livrait des hommes au lieu des articles que nous échangeons aujourd'hui contre les productions de l'Orient. La fondation des marches allemandes dans les provinces slaves (2) sur les bords de l'Elbe, qui donna lieu à tant de guerres sanglantes pendant la période de la dynastie de Saxe, et même avant, fournissait presque constamment des masses de prisonniers de guerre aux trafiquants juifs, qui les conduisaient à Venise, ou à Constantinople (3).

---

méridionale et l'intérieur du pays était très actif. Les traités contiennent toujours des clauses destinées à protéger ce commerce (Cf. *Capitulare Sicardi princ. Benevent.*, cap. v, de l'an 836). Le monastère de Monte-Cassino possédait déjà sous les Hohenstauffen une banque qui remontait même à une époque plus ancienne.

(1) Sur les routes qui passaient par Chiavenna et Coire comparez Paul Diacre, VI, 21. J'ai trouvé dans Marini (*Papiri diplom.*, p. 97, dipl. LXI) une notice remarquable sur le commerce des Longobards à l'époque où leur royaume subsistait encore. Les Longobards se rendaient aux foires de Paris, et y rencontraient les marchands des Saxons (probablement des Anglo-Saxons), des Provençaux et des Espagnols, ainsi que de toutes les nations de l'empire frank. L'acte est de l'an 629.

(2) Ainsi que les guerres des Slaves entre eux; car la perfidie et la cruauté de leurs princes les uns envers les autres, particulièrement dans le Xe et au commencement du XIe siècle, est un digne pendant de l'histoire des premiers Merowingiens.

(3) Je dois ce renseignement, ainsi que beaucoup d'autres sur la société du moyen-âge, aux ouvrages d'un homme que je ne connais point personnellement, mais que je ne saurais m'empêcher de remercier pour les secours que ses écrits m'ont fourni. L'ouvrage que j'ai sous les

Le commerce direct du Levant était pres-se tout entier entre les mains des villes d'I-lie qui n'étaient point tombées au pouvoir s Allemands; Venise et Amalfi surtout en tient les centres principaux (1). La pre-ère commerçait alors spécialement avec onstantinople et la mer Noire; elle exportait si en Syrie et en Égypte, mais presque cachette (2). Le pape et l'empereur de Constantinople faisaient ce qu'ils pouvaient (précisément dans la seconde moitié du dixième siècle), sinon pour empêcher, du moins pour entraver le commerce entre Venise et les infidèles.

Amalfi, au contraire, trafiquait sans crainte avec les côtes musulmanes, particulièrement avec le Caire (3). L'Italie méridionale ne restait pas non plus sans liaison avec Constantinople, qui pour une partie de son territoire était même le centre des rapports politiques (1).

Les observations qui précèdent n'ont pas pour but de représenter le commerce du dixième siècle plus grand qu'il ne fut réellement. Nous avons voulu démontrer seulement la possibilité et l'existence d'un commerce plus étendu qu'on n'a coutume de le supposer. La première cause qui lui donna ensuite une nouvelle impulsion, ce furent les croisades, dans lesquelles les états chrétiens soutinrent contre le monde mahométan une guerre de neutralisation, telle que les Grecs en avaient jadis soutenu une contre les Perses et les Carthaginois contre les Romains. Ce ne fut qu'après cette neutralisation, quand le mouvement des peuples eut fait connaître les jouissances de la vie orientale, qu'il en eut excité le besoin et le désir, et que l'on commença à savoir quel parti on pouvait tirer des produits d'une vie plus civilisée; ce ne fut qu'alors, disons-nous, que les échanges se firent sur une telle échelle que le commerce influa sur la politique et obtint une véritable importance historique.

---

yeux dans ce cas particulier est : Hüllmann, *Staedtewesen im Mittelalter* (État des Villes au moyen-âge).

(1) Cf. beaucoup d'ouvrages relatifs à l'histoire d'Italie, surtout Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. LXIV sq. Les Italiens paraissent avoir surtout apporté dans le commerce les produits de l'agriculture, qui était chez eux dans un état très florissant.

(2) Cf. Hüllmann, *Stadtewesen des Mittelalters*, vol. I, p. 92.

(3) On appelait *Babylone* une partie de la ville du Caire. Cf. Benecke, *Anmerkungen und Wörterbuch zum Wigalois*, p. 482. J'ai trouvé dans les archives de l'Italie méridionale de nombreux documents des voyages des Amalfitains à cette Babylone. Le monument le plus clair (ap. Blasio, *Series principum qui Longobardorum ætate Salerni imperarunt*, dipl. 71, p. CXXXVII) est de l'an 973 et se rapporte par conséquent à l'époque où nous sommes.

(1) Les portes d'airain du palais archiépiscopal d'Amalfi furent confectionnées à Constantinople. Didier (Desiderius), abbé de Monte-Cassino, en fit amener de semblables de Constantinople pour l'église de son couvent. Cela prouve déjà un commerce actif par mer. Gattola, *ad Hist. abbat. Casin. access.*, p. 172.

§ II. — *Gouvernement d'Otto II en Italie.*

A peine la nouvelle de la mort d'Otto Ier était-elle parvenue en Italie, que les Romains recommencèrent leurs révoltes. Jean XIII était mort avant Otto, et Benoît VI lui avait succédé. Un parti, qui avait pour chef le cardinal-diacre Boniface, se forma à Rome contre ce pape (1). Boniface s'empara de Benoît, le fit mourir de faim en prison, et le remplaça sur le saint-siége sous le nom de Boniface VII. Le chef temporel et le véritable point d'appui de ce parti était un descendant de ces femmes dépravées qui avaient pendant quelque temps gouverné Rome : il s'appelait Crescentius, ou par abréviation Censius, et passait pour être le fils de Théodora (probablement de la dernière). Une haine de famille le porta à se déclarer contre Benoît, qui était Romain et descendait de parents illustres. Boniface avait été élevé par Crescentius, et il fut assez sage pour entrevoir que s'il restait à Rome il ne serait que son instrument : il réunit donc tout ce qu'il pouvait avoir de précieux, puis il partit de Rome et se rendit à Constantinople. Le parti de Crescentius avait contre lui celui des comtes de Tusculum, la seconde des familles les plus puissantes de la noblesse romaine; à sa tête était un certain Alberich qui, appuyé par la haine du peuple, était devenu plus puissant que Crescentius, depuis la fuite de Boniface. Une guerre civile s'alluma dans la ville; les autres familles patriciennes se joignirent soit à Crescentius, soit à Alberich; toutes avaient à Rome des maisons fortifiées qu'on appelait tours, et dans les environs, des châteaux et une nombreuse clientelle; de manière qu'un parti qui en venait à une révolte ouverte, mettait toujours la ville et les environs en état de guerre, et chaque pas fait hors de sa maison était en quelque sorte une petite expédition militaire. Après le départ de Boniface, la faction d'Alberich éleva sur le siége papal un de ses neveux, Benoît VII, qui était évêque de Sutri.

Otto II ne put intervenir dans ces événements avant d'avoir tout apaisé en Allemagne, où le retenaient des querelles de famille. Il arriva enfin à Pavie en 980. Au printemps de 981 il se rendit à Rome par Ravenne. Comme le parti des comtes de Tusculum avait le dessus, et que ce parti s'était déjà adressé à lui et avait réclamé sa confirmation pour la nomination du nouveau pape, la présence d'Otto à Rome ne produisit aucun changement; il partit sur-le-champ pour la Basse-Italie, afin d'y combattre les Sarrasins et d'obtenir autant que possible la domination des territoires grecs, comme son père se l'était proposé.

L'empereur Basile, qui dans l'intervalle avait succédé à Zcymiscès, tâcha d'entretenir la paix; mais ses envoyés près d'Otto n'ayant rien pu obtenir, il se lia avec les Sarrasins. Après quelques victoires insignifiantes qu'Otto remporta sur les Sarrasins et les Grecs, il se laissa tromper par une fuite feinte, et fut battu (1); presque toute son armée fut exterminée; l'empereur lui-même s'enfuit sur les bords de la mer, et gagna à la nage un vaisseau grec, et par conséquent ennemi, qui était en station dans le voisinage. Comme il n'était point connu, on l'accueillit; mais un marchand d'esclaves, tel qu'il y en avait beaucoup alors dans les armées grecques, le reconnut et lui offrit un

(1) L'Hermann. *Contractus*, année 974, nomme Boniface *Ferrucii filius*, et Crescentius *Theodoræ filius*.

(1) Près de Basentello. Cf. Muratori, *Annali d'Italia*, vol. v, p. 465; Arnulph. Med., I, 8.

moyen d'informer de son malheur sa femme qui était à Rossano. Lorsque ensuite les siens arrivèrent sur le rivage avec des ânes chargés de fardeaux qui semblaient destinés à sa rançon, l'empereur s'élança dans les flots, gagna la terre à la nage, et une fois en sûreté parmi ses gens, il laissa partir les Grecs sans leur donner la moindre rançon.

Otto se rendit précipitamment par Rome à Vérone, où il tint une diète (1), dans laquelle il prit de nouvelles mesures pour soumettre l'Italie méridionale. Il laissa à Pavie sa mère Adelheid comme régente de la Haute-Italie, et s'avança rapidement par la Toscane vers les contrées du sud. Il tomba subitement malade à Rome (1), et mourut le 7 décembre de la même année, à l'âge de 28 ans. Peu de temps auparavant Otto avait fait nommer pape à la place de Benoît VII, décédé, son archichancelier, Pierre, évêque de Pavie, qui avait pris le nom de Jean XIV.

(1) Dithmarus Mers., éd. Wagn., p. 62.

(1) Dithmarus Mers., éd. Wagner, p. 63.

§ III. — *Événements d'Italie jusqu'à la mort d'Otto III.*

Bien que l'Italie fut de nouveau abandonnée à elle-même pendant quelque temps, comme au commencement du règne d'Otto II, il n'y eut cependant pas la moindre tentative pour établir un anti-roi, et l'on reconnut constamment dans la Haute-Italie les droits d'Otto III, encore mineur. Cela venait uniquement de ce qu'Otto-le-Grand avait étroitement lié les intérêts privés des grands italiens à ceux des rois allemands.

Il n'y eut que dans le territoire de Rome que les choses reprirent leur ancienne allure. A peine Benoît VII était-il mort, Jean XIV élevé à la papauté, et l'empereur Otto II qui était l'appui de Jean et d'Alberich descendu dans la tombe, que Boniface VII revint de Constantinople, entra à Rome avec l'appui de la faction opposée, fit le pape Jean prisonnier, et le jeta dans les cachots de la tour de Crescentius (château Saint-Ange), où il le laissa mourir de faim ou l'empoisonna. A Constantinople Boniface avait converti en or pur les objets qu'il avait emportés de Rome, et au moyen de ces trésors il lui fut facile de se conserver un parti puissant jusqu'à sa mort, qui arriva en 985. Mais le peuple donna alors un libre cours à sa fureur contre cet homme qu'il détestait, maltraita son cadavre, le traîna par les rues, le mit en pièces, et le laissa enfin sur la Piazza-Colona, où le clergé alla le chercher, et l'enterra. On ne sait pas bien positivement qui fut pape immédiatement après la mort de Boniface; il paraît que les deux factions nommèrent chacune un pape, qui tous deux s'appelaient Jean (2); et que Jean, fils de Léon, resta enfin vainqueur; du moins on lui donne le nom de Jean XV, sans tenir compte de son homonyme. Les papes de cette époque ne sont pas autre chose que des hommes de parti; la faction qui les soutient à Rome est leur monde; ils ne font guère servir leur influence sur l'Église qu'à se procurer de l'argent, et cet argent, ils l'emploient pour soutenir leurs partisans et écraser leurs ennemis. Jean XV fut chassé par Crescentius en 987, et se tint pendant assez long-temps en Toscane. Il ne pouvait guère attendre de secours d'Allemagne à cause de la minorité d'Otto; ce n'était que dans les comtes de Tusculum qu'il pouvait espérer trouver un contre-poids au pouvoir de Crescentius. Tant qu'Alberich, qui était de cette famille, avait vécu, il avait comme sénateur exercé une sorte de souveraineté à Rome, ainsi que l'avaient fait avant lui le comte Alberich et son fils Octavien (le pape Jean XII). Depuis sa mort Crescentius avait pris sa place, et régnait sur Rome du fond du château Saint-Ange. Pour mettre

(2) *Johannes Roberti filius* et *Johannes Leonis*.

fin à cette usurpation et ramener le pape, s'il était possible, l'impératrice, veuve Théophania, entreprit enfin elle-même une expédition en Italie. Crescentius eut la prudence de se réconcilier aussitôt avec Jean XV, et de le réadmettre à Rome, où celui-ci fut enfin obligé de se soumettre à son influence. Lorsque Théophania arriva, elle trouva tout le monde en bonne intelligence, et sans que rien de remarquable ait signalé son voyage, elle retourna en Allemagne, où elle mourut en 991 (1).

Adelheid, aïeule d'Otto III, qui voulut alors prendre les rênes du gouvernement en Allemagne, ne put se soutenir long-temps : car on sut représenter à son petit-fils, et non sans raison, qu'Adelheid était une femme impérieuse qui voudrait toujours le retenir sous son pouvoir. En 995 Otto lui-même prit en main le gouvernement, et aussitôt que la chose fut possible, il entreprit une expédition pour l'Italie. Il se rendit directement à Rome par Pavie et Ravenne.

Nous ne remarquons à cette époque aucun mouvement dans la Haute-Italie contre la domination des Allemands. Les seules agitations qui se manifestent consistent dans les luttes des communes contre les évêques, notamment à Milan et à Crémone. Otto parcourut toute l'Italie septentrionale tranquillement et sans aucun incident remarquable. A Rome le siége papal venait d'être vacant, Jean XV était mort, et Otto eut occasion d'installer un pape qui n'appartînt à aucun des deux partis, son cousin Bruno (2), petit-fils de Konrad, duc de Lorraine, et de Luitgarde, fille d'Otto Ier. Bruno prit comme pape le nom de Grégoire V. Il couronna Otto III empereur, et pour bien disposer en sa faveur les deux factions de Rome, et ne pas dépendre uniquement de celle des comtes de Tusculum, dévouée aux Allemands, il détourna par ses représentations le châtiment qu'Otto réservait à Crescentius. Pour toute reconnaissance, Crescentius le chassa de Rome aussitôt que l'empereur fut retourné en Allemagne. Crescentius fut excommunié à Pavie, où Grégoire assembla un concile. Sans s'en mettre en peine, Crescentius éleva un anti-pape, et tenta même de détacher tout-à-fait Rome de l'empire d'Occident. Otto III, dont l'imagination enthousiaste (1) se reportait constamment sur les terres classiques de Rome et de la Grèce, et qui avait reçu une éducation presque entièrement grecque, voulait comme son père prendre une Grecque pour épouse : dans ce but il avait envoyé à Constantinople un Grec de Calabre, nommé Jean; celui-ci revint à Rome avec deux ambassadeurs byzantins. Crescentius noua des négociations avec eux; il éleva Jean sur le siége papal, et les ambassadeurs grecs entrèrent avidement dans le projet de détacher Rome de l'empire d'Occident, et de la replacer sous celui d'Orient.

Lorsque la nouvelle de ces intrigues parvint à Otto, il entra dans une fureur inexprimable; Rome était le joyau le plus précieux de sa couronne, et il espérait bien même avec le temps y ajouter la Grèce. Il partit sur-le-champ pour l'Italie à la tête d'une nombreuse armée, et marcha sur Rome par la route ordinaire de Pavie et de Ravenne. A Rome tout était dans la consternation; on se rappelait le châtiment cruel qu'Otto Ier avait tiré d'une précédente perfidie. L'anti-pape Jean voulut fuir; mais le peuple, pour échapper à la vengeance qui le menaçait, se souleva, le retint, et le jeta en prison. Enfin Otto et Grégoire lui-même arrivèrent à Rome. Jean fut placé à rebours sur un âne et promené dans la ville au milieu des huées de la populace. On déchira ensuite ses habits ; on lui coupa le nez et les oreilles, puis la langue et les mains. Crescentius se réfugia dans le château Saint-Ange, où il fut assiégé. Au mois d'avril 998 cette forteresse fut prise d'assaut, et Crescentius exécuté

(1) Cf. *Vita Berwardi*, Ep. Hild., ap. Leibnitz, I, p. 443.

(2) Cf. Dithmar. Mers., ed. Wagn., p. 81.

(1) Dithmar de Mersebourg, éd. Wagn., p. 93 et suiv., a rassemblé un grand nombre de traits du caractère fantastique d'Otto III.

avec les chefs les plus distingués de son parti.

Grégoire V ne jouit pas long-temps de son triomphe sur ses adversaires ; il mourut dès l'année suivante, et comme les affaires d'Allemagne réclamaient la présence d'Otto, et qu'il désirait laisser à la tête du gouvernement de Rome un homme ferme et sûr, il éleva sur le siége papal son gouverneur Gerbert, de Rheims, auquel il avait déjà donné l'archevêché de Ravenne. Cette fois le séjour d'Otto en Allemagne fut fort court ; il revint en Italie dès l'an 1000.

Beaucoup de familles nobles s'étaient exilées de Rome pour échapper aux éternelles discordes qui la déchiraient, et s'étaient retirées dans les châteaux forts qu'elles avaient aux environs. Lorsque la lutte eut cessé, et que la faction de Crescentius fut complètement abattue, la haine et les querelles continuèrent entre la noblesse de Tivoli et celle de Rome. Comme Otto était tout-à-fait dans l'intérêt de la faction de Rome, la noblesse de Tivoli le regarda comme son ennemi, assassina un duc qu'il lui avait donné, et força ainsi Otto à entreprendre une campagne contre cette ville. Après une défense opiniâtre, Tivoli se rendit enfin à discrétion ; Otto pardonna aux habitants et montra beaucoup de clémence. Les Romains considérèrent cette réconciliation avec leurs ennemis comme un acte d'hostilité envers eux-mêmes, et refusèrent de recevoir Otto dans leurs murs lorsqu'il revint de Tivoli. La résistance ne fut pas longue, et Otto, qui se plaisait toujours à imiter les anciens empereurs, se présenta devant le peuple, et lui adressa en latin une harangue pathétique. Il s'attacha surtout à l'idée de rétablir l'ancien empire romain (1), de faire de Rome la capitale de ses états, et n'eut besoin que de vanter aux Romains sa prédilection pour eux, et de flatter leur vanité, pour exciter leur fureur contre les promoteurs de la rébellion.

Le premier pas pour arriver à l'exécution de son plan, c'était d'épouser une princesse grecque, et d'obtenir en dot toute l'Italie méridionale. Déjà il avait envoyé à Constantinople Arnolf, évêque de Milan ; déjà celui-ci avait reçu un brillant accueil et obtenu le consentement de l'empereur, lorsqu'Otto mourut. Il était revenu à Rome après un court séjour dans le nord de l'Italie ; là il eut de nouveau beaucoup à lutter contre la haine de quelques membres de la noblesse, et quitta Rome pour soumettre complètement ses ennemis avec le secours des nouvelles troupes qu'il attendait. Il tomba subitement malade à Lodi à la fin de l'année 1001, et mourut à Paterno (2), dans le voisinage de Civita-Castellana, en 1002. Arnolf débarquait précisément en Italie avec la princesse grecque, lorsque la nouvelle de la mort d'Otto se répandit.

La tradition a embelli sa mort de plusieurs légendes, et en a accusé la jalousie ou la vengeance de Stephania, veuve de Crescentius (3). Le caractère romanesque d'Otto contribua beaucoup à faire ajouter foi à ces légendes. Il ne laissa point d'enfants, et n'était âgé que de 22 ans.

(1) Mascovii *Comment.*, p. 172.

(2) Cf. Adelbold, in *Vita Henrici II*, c. I, surtout *Vita Bernwardi*, Ep. Hild., ap. Leibn., I, p. 457, c. 43. Leo Ostiens., in *Chron. Casin.*, lib. II, c. 24.

(3) Landulph. Sen., II, 18—19.

§ IV.—*Événements d'Italie jusqu'à la mort de Henri II.*

Après la mort d'Otto III, l'Italie eut encore une fois un souverain national. Mais on se tromperait grandement si on l'assimilait aux anciens rois et anti-rois qui se succédaient jadis avec tant de rapidité ; ceux-ci étaient toujours poussés et proclamés par un parti : le nouveau monarque s'éleva par ses propres forces.

Voici quelle était la situation du pays après le partage des cantons en petits fiefs nobles et en bénéfices ecclésiastiques. En dehors du duché de Spolète, qui vers la fin du xe siècle fut pendant quelque temps soumis à Pandolf, un des princes lombards, il ne restait plus comme grands princes temporels que les marquis de Toscane, de Vérone et d'Ivréa. Ces seigneurs tenaient d'abord, en leur qualité de margraves ou marquis, des fiefs considérables de la couronne ; de plus leurs familles possédaient de grands domaines allodiaux qu'elles augmentaient facilement, et sur lesquels elles s'arrogeaient les droits de comtes comme priviléges héréditaires ; enfin beaucoup de cloîtres et d'évêques les choisissaient pour patrons, ou bien eux-mêmes imposaient ce patronage, quand ils le pouvaient. Naturellement les rois d'Allemagne cherchèrent à s'attacher ces princes par la douceur et les bons offices, et notamment Arduin, marquis d'Ivréa, qui avait encore reçu d'Otto la charge de comte palatin de toute la Lombardie. Il était en outre plus puissant que les anciens margraves d'Ivréa, parce qu'Otto, tout en divisant les bénéfices après la soumission de Bérengar, avait néanmoins laissé le margraviat au comte, ou, comme on l'appelait alors à cause du voisinage des frontières de Bourgogne, au margrave (comte des Marches) de Suse. Arduin était de cette famille, et possédait par conséquent Ivréa, Aoste, Suse et toute la campagne environnante, là où l'Italie se perd dans les montagne de la Savoie (1); de plus il était juge suprême pour toute la Lombardie. Cette puissance le porta à commettre des abus ; il fit exécuter Pierre, évêque de Vercelli, et brûler son cadavre; Otto le mit au ban de l'empire, et déclara ses biens confisqués au profit de l'église de Vercelli.

Arduin, se confiant à sa puissance, à la solidité de ses forteresses et à ses nombreux parents, se soutenait encore lorsqu'Otto mourut. Cette mort inattendue lui inspira la résolution de se proclamer lui-même roi d'Italie, pour échapper à tout châtiment. Il eut bientôt gagné plusieurs évêques, tant par des sommes d'argent que par des promesses, et il ne resta plus alors aux autres prélats de Lombardie d'autre parti que la soumission ; car si le morcellement de l'Italie en petites principautés ecclésiastiques avait fait que personne n'était plus assez puissant pour résister seul au roi des Allemands, il en était aussi résulté qu'on manquait également d'unité et de force contre les usurpateurs. Après s'être assuré des hommes les plus considérables, Arduin convoqua une diète à Pavie, et ses amis le proclamèrent roi d'Italie. La plupart des évêques voisins de la marche d'Ivréa, qui connaissaient la brutalité d'Arduin, étaient contre lui ; et s'ils cédèrent à la force, ce n'était qu'en attendant

(1) Ce qui tendrait surtout à faire croire qu'Arduin appartenait à la famille des marquis de Suse, ce sont ses propriétés. La seule notice précise que l'on ait sur sa parenté se trouve, autant que je sache, dans un acte de l'année 1011. Cf. Koeler, *Diss. de Ardoino marchione Eporediæ* (Altorfii, 1730), p. 8 sq. Son père y est appelé Dodo, et son oncle Adelbert. Ce dernier nom a fait supposer que Dodo était fils de Bérengar II : cette hypothèse est tout-à-fait sans fondement.

qu'un roi allemand vînt faire valoir ses droits. Arduin ne put rien sur l'Italie centrale.

Quant à ce qui restait des comtés de Modène et de Reggio, après qu'on eut accordé un *corpus sanctum* à l'église de cette dernière ville, ce même chevalier Albert Azzo, qui avait jadis reçu Adelheid à Canossa (1), l'avait obtenu en fief d'Otto Ier, devenu l'époux de cette princesse, et à ce bénéfice déjà considérable il avait encore joint, sous Otto II, le comté de Mantoue comme fief de la couronne, et le comté de Ferrare comme fief de la ville de Ravenne. Il était dans la nature des choses que cette famille restât constamment attachée aux Allemands. Thedald, fils aîné d'Azzo, lui succéda dans ces comtés (2); le second, Gotfrid, fut évêque de Brescia (3). Il était naturel encore que presque tous les évêques qui pouvaient compter sur la protection de Thedald se déclarassent contre Arduin pour les Allemands, particulièrement l'archevêque de Ravenne et l'évêque de Modène; en outre la marche de Vérone n'appartenait à l'Italie que par sa position et l'origine de ses habitants (1); elle devait naturellement être contre lui. L'évêque de Vercelli, qui avait des droits sur l'alleu d'Arduin, était aussi son ennemi. On peut donc dire qu'Arduin ne régna que dans le nord-ouest de l'Italie, et que là même il ne fut reconnu que dans quelques endroits, où son or et ses donations lui avaient créé des partisans.

Henri II, qui succéda à Otto, fut d'abord trop occupé en Allemagne pour pouvoir se rendre en Italie. En attendant il envoya une armée sur les bords de l'Adige, pour combattre Arduin; mais celui-ci l'avait prévenu, avait battu les Véronais, occupé les passages, et s'était même avancé jusqu'à Trente, dans le Tyrol, pour barrer le chemin aux Allemands. De là il battit en retraite, à la vérité; mais, favorisé par le terrain, il remporta une victoire sur ses ennemis près de Vérone; ils furent contraints de reprendre la route d'Allemagne (2).

Thedald craignait d'être accablé par Arduin; mais l'archevêque de Milan, qui jusqu'alors s'était montré partisan d'Arduin, eut peur aussi de tomber dans une dépendance oppressive. Ces deux hommes, et avec eux presque tous les autres princes de Lombardie, s'adressèrent à Henri et le prièrent de se rendre lui-même en Italie.

Henri se mit en marche en 1004. Cette fois il put occuper Trente avant Arduin, et celui-ci, malgré les garnisons avec lesquelles il avait cherché à fermer la vallée de l'Adige, ne put empêcher une partie de l'armée allemande de passer dans la vallée de la Brenta. Il eut bien le dessein, comme Napoléon, de faire attaquer de deux côtés à la fois près de Vérone; mais il ne trouva pas la même résolution dans les siens, qui étaient pour la plupart plus attachés aux Allemands qu'à lui et l'abandon-

(1) Son fils, à cause de ces fiefs, porte le titre de *Thedaldus marchio et comes comitatus Mutinensis*. Un *comes comitatus* est toujours comte d'un comté dont on a distrait un bénéfice exempté, *conte del contado, contado* indiquant le territoire en dehors del ville et de sa banlieue. *Marchio* est le titre que portent alors tous les vrais comtes en Italie, par opposition aux *comites*, qui ne le portent que comme titre de famille, coutume qui paraît s'être introduite de bonne heure en Italie et dans le territoire de l'ancien exarchat de Ravenne. C'est à tort qu'on a voulu faire d'Albert, fils d'Azzo, le marquis de Toscane. Cf. Fontani, *Memorie di Matilda*, 2e édit. (Lucca, 1756), p. 12, remarque de Mansi.

(2) Avant même qu'il ne se fût rendu en Italie, le roi Henri considérait le comte Thedald comme son principal appui dans le pays, et il le mentionne avec honneur dans les actes. Cf. Landi, *Histoire des princes de la Maison de Saxe*, traduit en allemand par Mebes, p. 458.

(3) Le comté de Brescia devait aussi appartenir à Thedald. Thiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, vol. I, p. 90.

(1) Le margrave ou marquis de Vérone était alors Otto de Karinthie. Cf. Dithmar. Merseb., ed. Wagn., p. 123.

(2) Arnulphus Mediol., I, 13. L'armée des Allemands se composait de cinq cents hommes. Arduin en avait un peu plus de mille. L'évêque de Ratisbonne fut le premier à prendre la fuite. Cf. Kocler, *Diss. de Ardoino*, p. 16 sq.

nèrent. Henri entra à Vérone, et dès que cette ville fut retombée au pouvoir des Allemands, toute la Lombardie se trouva soumise. Arduin fut refoulé dans ses montagnes, d'où, à proprement parler, il n'avait fait que jouer le rôle de roi en grand brigand (1). Bientôt cependant la brutalité des Allemands lui rendit plus de puissance qu'il n'en espérait.

Henri s'était rendu triomphalement à Pavie par Brescia et Bergame, et y avait été couronné : mais, soit que parmi les Pavésans il se trouvât beaucoup d'hommes dévoués à Arduin, soit que ce ne fût qu'une effervescence momentanée causée par les excès des Allemands, une révolte éclata pendant la fête du couronnement. Il n'y avait dans la ville qu'un petit nombre d'Allemands, et Henri lui-même courait de grands dangers; heureusement l'armée qui était campée sous les murs arriva, le délivra, mais en même temps elle réduisit Pavie en cendres. On attribua ce malheur, les partisans d'Arduin surtout, au ressentiment du roi, de sorte que non-seulement les Pavésans, mais même tous les autres Italiens, qu'une telle conduite avait remplis d'indignation, passèrent du côté d'Arduin (2). Cependant Henri retourna en Allemagne, en passant par Milan et en suivant le lac Majeur, sans avoir rien fait pour asseoir son pouvoir en Italie. A peine était-il parti, qu'Arduin redescendit de ses montagnes, et fit de nouveau reconnaître sa puissance sur le Piémont et le comté de Montferrat jusqu'à Pavie. Cette fois même il rencontra beaucoup plus d'adhésion qu'auparavant.

A Rome même Otto III avait établi un état de choses qui après sa mort ne pouvait manquer de ramener promptement les anciens troubles. Après avoir fait exécuter Crescentius, il avait pris sa veuve pour concubine et s'était laissé entraîner par amour pour elle à laisser à son fils, Jean, non-seulement les propriétés paternelles, mais même à le faire préfet de Rome, magistrat qui en l'absence de l'empereur exerçait tous ses droits. C'est probablement cette conduite d'Otto, par laquelle il parut prendre parti pour une des factions de Rome, qui contribua à exciter les révoltes des Romains pendant les derniers temps de sa vie. Après sa mort le préfet de Rome et les comtes de Tusculum, c'est-à-dire les deux familles dont la haine durait déjà depuis plus de cent ans, se retrouvèrent en présence. Aussitôt qu'il n'y eut plus d'empereur près de lui, Jean déposa sa dignité de préfet, qui ne pouvait plus guère lui être utile, et gouverna Rome comme patrice ou sénateur, de la même manière que l'avait gouvernée son père Crescentius, et avant celui-ci Octavien et Alberich.

L'ancien précepteur d'Otto III, ou le pape Sylvestre II, était mort dès 1003. A sa place les comtes de Tusculum avaient élevé Jean XVII (1), et à celui-ci avait succédé Jean XVIII, homme aussi insignifiant que son prédécesseur. Jean XVIII était sous l'influence du sénateur Jean, et celui-ci resta le souverain presque indépendant de Rome, tant que les Allemands n'y vinrent point avec de grandes forces. C'est encore sous son influence que fut nommé Sergius IV, qui occupa le siége papal de 1009 à 1012; mais son successeur appartenait à la maison des comtes de Tusculum : c'était Benoît VII, qui, appuyé de ses frères Romanus et Alberich, obtint la tiare, mais fut aussitôt attaqué par la faction dépossédée. Jean avait encore un frère, nommé Benoît, et celui-ci avait deux fils, Jean et Crescentius. C'étaient là les chefs du parti, qui éleva contre Benoît VIII un nouveau pape sous le nom de Grégoire. Grégoire ne put se soutenir et se rendit en Allemagne auprès de Henri II;

(1) Dithmar. Merseb. dit de lui qu'il était *destruendi potius artis quam regendi gnarus.*

(2) « Horruit omnis Italia, simile pertimescens. » Arn. Med., I, 14.

(1) C'est le chiffre qu'on ajoute ordinairement au nom de Jean, parce que Platina et d'autres comptent Jean, fils de Robert, au nombre des papes, et donnent à Jean, fils de Léon, le nom de Jean XVI.

mais l'affection passagère d'Otto III pour la maison de Crescentius n'avait point changé la politique de la cour germanique, qui avait toujours appuyé la faction des comtes de Tusculum. Grégoire ne trouva aucun secours en Allemagne; toutefois sa démarche hâta l'exécution du projet qu'avait Henri de se rendre lui-même en Italie.

Dès que Henri parut en 1013, Arduin regagna ses montagnes; Pavie se soumit, et Arduin offrit de renoncer à la dignité royale, moyennant la restitution du marquisat qu'Otto III lui avait confisqué. Mais Henri aurait cru s'humilier en traitant avec un homme qu'il considérait comme un chef de brigands, et Arduin se vit ainsi forcé de continuer encore quelque temps son rôle; mais de jour en jour il perdait de son ancienne importance.

Henri arriva sans obstacle à Rome, où il reçut la couronne impériale en février 1014, et d'où il repartit pour l'Allemagne vers le printemps, après avoir réglé quelques affaires ecclésiastiques peu importantes. A peine avait-il quitté l'Italie, qu'Arduin reprit Vercelli et en chassa l'évêque Léon, puis marcha sur Novara et Como, et assiégea ces villes; mais avant qu'il les eût réduites en sa puissance, les partisans des Allemands se réunirent; il fut obligé de lever le siége, de céder de nouveau Vercelli, et abandonné de tous les siens, il ne lui resta plus, dans l'impossibilité de se soutenir, d'autre parti que de se retirer dans le couvent de Fruttuaria, et d'y terminer ses jours comme moine (1).

Toute son histoire nous le montre dans une autre position que les anciens anti-rois de l'Italie. Toutefois son règne ne laissa pas que d'avoir beaucoup d'influence pour la société italienne. D'abord la haine des Pavésans et des Milanais, que des rivalités d'intérêts commerciaux entretenaient depuis long-temps, trouva dans la querelle d'Arduin et de Henri une occasion de se manifester ouvertement. C'est alors que Pavie et Milan commencèrent leur lutte; dans la suite, lorsque d'autres villes furent aussi devenues assez puissantes pour défendre leurs intérêts les armes à la main, elles se joignirent, soit à Pavie, soit à Milan, selon qu'elles voyaient leurs avantages dans l'une ou l'autre alliance; de sorte que plus tard ces deux cités se trouvèrent à la tête de deux confédérations de villes, qui changèrent tellement leurs sentiments que Pavie, d'abord si hostile aux Allemands, leur devint ensuite complètement dévouée.

Une seconde conséquence du règne d'Arduin fut que, pour gagner des partisans, ce prince se montra dans les commencements prodigue des droits de régales envers les évêques, et qu'ensuite les évêques se firent facilement confirmer ces droits par Henri, parce que cette confirmation était le prix auquel on pouvait acheter leur abandon du parti d'Arduin. Enfin il fallut bien nécessairement accorder de semblables priviléges aux évêques restés constamment fidèles, si on ne voulait pas avoir l'air de mieux récompenser la trahison que la fidélité. Les banlieues, c'est-à-dire les bénéfices du patron de la ville, les propriétés des églises furent considérablement augmentées; les priviléges de battre monnaie, de percevoir des droits de douanes, des péages, etc., tombèrent de plus en plus entre les mains des évêques, et furent exercés en leur nom par les vicomtes et les colléges des échevins. Naturellement l'étendue de ces priviléges variait dans chaque ville. La soumission de tant de seigneurs temporels qui, bien que peu considérables en eux-mêmes, s'étaient pourtant arrogé les droits de comtes sur leurs domaines, comme les comtes de Seprio, présentait une excellente occasion de doter les évêchés. Arduin entra le premier dans cette voie; ceux qui vinrent après lui furent forcés de l'y suivre (1).

(1) Dithmar. Merseb., ed. Wagn., p. 215.

(1) Trois frères, Hugo, Hezilo et Ecelin, tous trois comtes, et un quatrième comte, Obizo, qui avaient abandonné Henri pour rentrer dans le parti d'Arduin, et qui furent faits prison-

Quand Arduin eut disparu de la scène, ce furent les Grecs et les Sarrasins qui fournirent à Henri l'occasion de faire une nouvelle expédition au-delà des Alpes. Ils pressaient tellement les possessions papales dans le sud de l'Italie, que Benoît VIII appela l'empereur à son secours. Cette invitation fut faite avec d'autant plus de succès que le pape, pour satisfaire un caprice de Kunégunde, femme de Henri, se rendit lui-même en Allemagne, et sacra solennellement l'évêque de Bamberg.

Henri partit pour la troisième fois pour l'Italie dans l'automne de 1021. L'armée impériale traversa en plusieurs corps la haute et moyenne Italie, et s'avança jusqu'à Troja en Apulie, qu'elle assiégea. Les Grecs défendirent cette place avec la plus grande opiniâtreté; mais enfin ils furent obligés de se rendre (1). Pandolf, prince de Capoue, dut se soumettre aussi, parce que ses sujets cherchèrent protection contre lui près de Henri; il fut fait prisonnier et envoyé en Allemagne. La peste qui éclata dans l'armée de Henri le força à s'en retourner. Il regagna par Lucques la Haute-Italie, et de là l'Allemagne, en faisant de grandes pertes. Il mourut en 1024 dans son château de Grona.

§ V. — *Histoire des principautés longobardes jusqu'à l'an* 1024.

Nous avons laissé en 874 les principautés longobardes de l'Italie méridionale au traité de paix relatif à Bénévent, par lequel l'empereur Lodwig (Louis) permettait que cette principauté fût séparée du royaume franco-italien, et placée en quelque sorte sous la suzeraineté des Grecs. Cette paix engendra aussitôt deux factions parmi la noblesse bénéventine, une faction franke et une faction grecque; et dans la suite ces factions jouèrent avec leurs princes à peu près le même jeu que celles de la Haute-Italie jouaient avec les rois et les empereurs. Après le meurtre d'Adelchis, son neveu Gaideris se mit à la tête de la faction grecque; la faction franke avait pour chef Lando, beau-frère de Gaideris. Ce serait peine inutile que de vouloir chercher dans ces factions quelque opposition morale, quelques vues d'amélioration; on n'y trouverait que les effets des plus vils motifs personnels; des haines de familles, une vanité blessée, l'égoïsme, la sensualité, la vengeance: tels sont les mobiles qui déterminaient chaque individu à se joindre à tel ou tel parti, ou à quitter l'autre. On entrait dans un parti, parce que la personne dont on voulait se venger était dans l'autre, ou bien parce que d'autres disposaient des choses qu'on voulait s'approprier. Si ces factions s'appelaient faction grecque et franke, une telle dénomination n'avait sa raison que dans le voisinage des deux grands états, qui leur prêtaient appui, mais qui ne pouvant entrer dans des intérêts purement de localité, protégeaient toujours celui qui s'adressait à eux le dernier. Si dix états semblables avaient existé dans les mêmes contrées, la ville de Bénévent eût été divisée en dix partis, comme elle l'était en deux, parce qu'il n'y en avait que deux. Moralement aucune différence ne sépare les factions; celle qui s'appelle franke aujourd'hui peut se dire grecque le lendemain, sans rien changer à ses principes, en se bornant tout

---

niers, ainsi que beaucoup d'autres nobles, furent bannis et leurs biens confisqués en grande partie au profit des évêques et des seigneurs qui étaient restés fidèles. Sur les persécutions des partisans d'Arduin, *voyez* Koeler, *de Ardoino*, l. c., p. 29 sq. Henri en appelle, lors de ces confiscations, à l'ancien droit longobard, et dit expressément qu'il en a conféré *cum amicis Dei*, par conséquent avec les ecclésiastiques, avec les évêques.

(1) Cf. Leo Ostiens., in *Chron. Cas.*, lib. II, c. 41.

simplement à prendre un autre soutien et un autre nom.

Gaideris fut fait prisonnier par ses adversaires, et livré aux Franks; il parvint à s'échapper, s'enfuit auprès des Grecs, et avec leur secours il fit la guerre à la faction qui régnait à Bénévent. Adelchis et Ajo, frères, et tous deux fils de cet Adelchis qui avait été assassiné, se succédèrent rapidement dans cette ville. Ils étaient opposés à la faction grecque et aux Grecs, et faisaient constamment une petite guerre contre ceux-ci. Après la mort d'Ajo en 890, son fils Ursus lui succéda; mais celui-ci succomba sous les efforts de la faction grecque : Bénévent resta sous la domination grecque jusqu'en 896, et eut pour gouverneurs des hommes d'une cruauté inouïe. Cette circonstance rendit de la force à la faction franke; elle appela à son secours le prince frank-italien le plus proche, Guido, duc de Spolète, qui chassa les Grecs, et s'empara lui-même de Bénévent. A cette époque, Bérengar de Frioul, et Lambert, frère de Guido, se disputaient la couronne d'Italie. La mère de Lambert était sœur de Radelchis qui vivait en exil, et d'Ajo, qui venait de mourir; elle profita donc de la puissance dont jouissait son fils, pour faire rentrer Radelchis. La faction opposée, qui avait déjà attiré sur Bénévent la malheureuse domination grecque, s'adressa alors, pour ne pas retomber sous cette domination, à Capoue qui, comme nous l'avons vu plus haut, était devenue, ainsi que Salerne, une principauté indépendante.

A Capoue la souveraineté avait été pendant quelque temps entre les mains de l'évêque Landolf (1) : comme naturellement il ne pouvait pas laisser la principauté à un fils par héritage, il l'avait de son vivant partagée entre ses parents. A sa mort la principauté fut donc divisée en quatre comtés, qui furent 1° le comté de Teano et de Caserta; 2° le comté d'Altacapua et de Suessa; 3° le comté de Cajazzo, 4° et le comté de Calvo. Mais bientôt chacun des quatre comtes s'efforça de s'emparer de la totalité de l'héritage. Il s'ensuivit une anarchie, une division, que l'on peut bien nommer une guerre de tous contre tous. Enfin Pandolf de Teano et Caserta soumit presque tous les autres, ou les chassa. Les vaincus s'adressèrent au prince Waifar de Salerne et trouvèrent près de lui accueil et promesse d'appui. De son côté Pandolf s'allia avec les Grecs de Naples. Il s'engagea donc dans ces contrées une guerre longue, continuelle, qui se fit de la même manière que les premières guerres des Romains contre leurs voisins. Pendant le temps des moissons on se jetait sur les terres les uns des autres, on incendiait les moissons et on enlevait les troupeaux. Enfin, soit que les Grecs parussent à Pandolf des amis dangereux, soit qu'ils ne l'aient pas soutenu assez vigoureusement, et que lui-même fût forcé, pour se mettre en sûreté, de disposer de l'évêché de Capoue (1), il s'adressa au pape et se reconnut vassal.

Les Grecs s'adressèrent au parti contraire, qui était resté sans soutien depuis la mort de Waifar, prince de Salerne. Athanase, évêque de Naples, s'empara enfin de Pandolf par ruse, et les cousins de ce dernier retournèrent à Capoue, pendant qu'il restait prisonnier à Naples. Athanase voulut

(1) Plusieurs princes avaient déjà régné à Capoue, depuis que cette ville avait été séparée de Bénévent et de Salerne par le gastalde Landolf. L'évêque Landolf s'empara de la principauté, lorsque son neveu Pandolf eut quitté la ville en colère, pour ne pas rester soumis à son influence.

(1) Cf. Granata, *Storia civile di Capua*, p. 368. On ne considérait plus alors dans cette contrée la dignité épiscopale que comme une importante charge politique; le christianisme ne paraissait y être pour rien. C'est ainsi qu'on lit dans le passage cité ci-dessus : « In questo stesso anno 879 Pandonulfo, conte di Capua, avendo discacciato dal proprio episcopio Landulfo vescovo d'essa città, *canonicamente eletto*, — assunse al vescovado Landonulfo, suo fratello, *chierico* già *ammogliato* (il avait des enfants) e lo mandò in Roma, cercando con mille inganni indurre il pappa Giovanni VIII a consacrar lo. »

alors régner lui-même sur Capoue; pour arriver à ce but il entretint la haine et les querelles dans la famille des princes capouans. Lorsqu'enfin on découvrit où il en voulait venir, il appela les Sarrasins, pour s'emparer de Capoue avec leur secours. Mais le vieux Guido de Spolète (1) fut appelé par la faction contraire et se rendit maître de Capoue. De dépit Athanase remit en liberté le prince Pandolf, et celui-ci ayant probablement péri dans cette guerre, Aténolf, le plus jeune des cousins de l'évêque Landolf, se trouva enfin seul prince de Capoue, grâce au secours de Guido, dont il se reconnut vassal.

C'était donc cet Aténolf qui régnait à Capoue, lorsque la faction grecque de Bénévent implora l'appui de cette ville. Elle introduisit secrètement Aténolf dans la ville, s'empara du palais, fit Radelchis prisonnier et proclama Aténolf de Capoue prince de Bénévent (en l'an 900). Cette courte histoire de la réunion des principautés de Capoue et de Bénévent peut servir d'échantillon, pour prouver quels intérêts dominaient dans ces contrées et la manière dont ils étaient défendus.

Les descendants d'Aténolf restèrent en possession de la principauté de Bénévent plus d'un demi-siècle (2). Leur histoire racontée en détail aurait aussi peu d'intérêt qu'en aurait l'histoire des anciens comtes de Waldeck dans une histoire générale d'Allemagne. Leur résidence était Capoue, et tous les membres mâles de la famille régnaient en commun, quand ils avaient atteint leur majorité; toutefois il y en avait toujours un qui était le premier de tous.

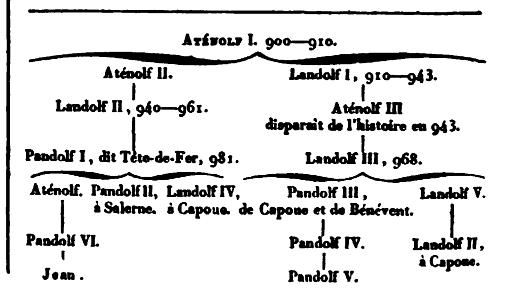
L'histoire des princes de Salerne présente à cette époque le même caractère que celle des princes de Capoue et de Bénévent. La famille d'Aténolf reprit dans la suite possession de Salerne. Pandolf Tête-de-Fer s'était déclaré pour Otto Ier, et grâce à l'appui de ce prince il remporta plusieurs avantages sur les Grecs, qui le pressaient toujours de plus en plus. Il fut fait prisonnier dans un combat qu'il leur livra, et ne fut rendu à la liberté que quand Jean Zcymiscès entra dans des relations amicales avec Otto Ier et qu'Otto II épousa une princesse grecque. Peu de temps après, Gisulf, alors prince de Salerne, fut chassé. Il alla implorer le secours de Pandolf. Celui-ci le ramena, et comme Gisulf n'avait pas de fils, il adopta par reconnaissance Pandolf, qui après lui devint prince de Salerne, et réunit par conséquent sous son pouvoir tous les états longobards de la Basse-Italie. Des fils de Pandolf Tête-de-Fer, Landolf IV obtint Capoue et Bénévent, Pandolf Salerne. Peu de temps après la mort de Pandolf Ier, Pandolf de Salerne succomba sous les attaques de Manso, duc d'Amalfi.

§ VI. — *Histoire des Grecs et des Sarrasins établis en Italie jusqu'à l'an 1024.*

Nous n'avons encore eu occasion de parler que d'une manière incidente d'une certaine partie des possessions grecques, de ce district de l'Italie méridionale qui, comme Venise, dépendait autrefois de l'exarque de Ravenne, et qui, comme cette ville, eut ensuite son gouvernement indépendant sous ses propres ducs, lorsque Ravenne fut tombée au pouvoir des Franks; je veux dire le territoire de Naples.

(1) Qui devint plus tard empereur.

(2) Voici la table généalogique des princes de Bénévent telle que la donne Lebret :



Naples était jadis gouvernée par un duc que nommait l'exarque, et elle possédait du reste la même constitution municipale que celle que nous avons déjà trouvée à Ravenne (1). L'histoire de ces ducs, ou, comme on les appelle aussi, de ces maîtres des milices, offre naturellement bien peu d'intérêt, tant qu'ils dépendent de Ravenne. A l'époque où Ravenne était menacée de tous côtés et la Pentapole presque entièrement conquise, l'exarque se tenait souvent à Naples, et depuis le temps où Ravenne même tomba aux mains des Longobards, jusqu'en 765, on ne fait mention d'aucun duc à Naples. Peut-être l'exarque lui-même y résidait-il sans considérer ses rapports avec Ravenne comme anéantis pour toujours (2). Dans la suite la dignité d'exarque cessa tout-à-fait.

En 765 les actes font mention d'un nouveau duc à Naples; mais il arriva au pouvoir de la même manière que les premiers ducs et maîtres des milices de Venise. Il fut choisi par le peuple. L'archevêque d'alors, Paul, s'attacha au pape, et chercha, comme l'archevêque de Ravenne et le patriarche de Grado, à se séparer autant que possible de l'empire grec, et à devenir le premier personnage politique de sa province. Il paraît que le peuple et la noblesse prenaient une part particulière aux affaires politiques, et obéissaient à l'archevêque. Il serait donc possible qu'ici, comme à Venise, le choix d'un nouveau duc se fût fait sous la direction de l'archevêque. Après la mort de Paul, le duc Étienne fut revêtu de sa dignité. Il gouverna Naples et les environs jusqu'à Sorrente et Amalfi, en qualité de duc et d'évêque, sous la suzeraineté de l'empereur d'Orient, absolument comme les premiers ducs de Venise gouvernaient ces îles et les côtes voisines. A Étienne succéda son gendre Théophylaktus, qui régna jusqu'en 788. Celui-ci et ses successeurs paraissent dans une sorte de subordination vis-à-vis le patrice de Sicile, qui, si les habitants de Naples ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un duc, en nommait un lui-même. Mais le patrice n'était pas en état de protéger suffisamment Naples, et cette ville fut contrainte de se faire pendant quelque temps tributaire des Longobards de Bénévent (1).

Ce rapport de dépendance avec Bénévent devait naturellement aliéner de plus en plus Naples au patrice de Sicile, et quand on voit comment la noblesse et le peuple luttent dans cette ville; comment les princes de Bénévent interviennent dans les querelles; comment il arrive que tantôt un duc est assassiné sans qu'on fasse aucune information; que tantôt un autre est élevé sans qu'on s'en inquiète, on doit nécessairement supposer que les relations avec l'empire d'Orient ne s'étendaient pas au-delà des relations de commerce, ne consistaient peut-être qu'à payer un tribut déterminé, et à lui reconnaître une certaine suzeraineté, mais une suzeraineté tellement illusoire, que Naples formait au fond une république aussi indépendante que Venise. On fit plusieurs fois la guerre aux princes de Bénévent pour se soustraire au tribut promis, et même avec le secours des Sarra-

(1) Des magistrats compris sous le nom commun de *judices*, et un sénat administraient la ville sous l'autorité d'un duc, qui se donnait aussi le titre de *Magister militum* ou de *Protosebastos*. Cf. J. C. Capacii *Historiæ Neapolitanæ libri duo* (Neapoli, 1771), vol. I, p. 92—93. Si le duc avait siégé auparavant dans le sénat, il s'appelait consul, ou, d'après la terminologie de la chancellerie grecque, ὕπατος. C'est ainsi qu'on lit dans une inscription : Θεώδωρος ὕπατος καὶ δούξ. Cf. J. C. Capacii, l. c., p. 97. Quelquefois on choisissait des étrangers pour ducs. Dans la suite, ce cas se présenta aussi de temps en temps à Amalfi, lorsque cette ville devint indépendante.

(2) Capace considère aussi la situation de Naples de 726 à 765 comme provisoire. Cf. J. C. Capacii, l. c., p. 106 : « Ideoque tutius credendum, quod alium ducem ea tempestate Neapolis non habebat (que l'eunuque Eutichius, délégué extraordinairement). Is est qui Ravennam petiit et Ravennates imperii studiosos facile in fide retinuit. »

(1) Cf. *Capitulare Sicardi principis*. — Anonymi Salern. Chron., cap. 47.

sins; mais tous les efforts furent inutiles. Le tribut fut maintenu jusqu'à ce que la principauté longobarde se fût divisée à un tel point qu'il n'y avait plus lieu de penser à faire la loi à Naples. Dans la dernière moitié du IXe siècle, Naples paraît presque constamment alliée avec les Sarrasins; cette alliance lui semblait en quelque sorte le meilleur moyen de se mettre à l'abri contre le pillage des infidèles. L'oubli des principes chrétiens y était poussé si loin, que le frère du duc Sergius, l'évêque Athanase, dont il a déjà été question à propos de l'histoire de Capoue, attaqua celui-ci et lui fit crever les yeux, se proclama lui-même duc, tout en restant évêque, fit alliance avec les Sarrasins, et chercha continuellement à exciter des querelles entre tous ses voisins. Il alla enfin jusqu'à entrer formellement en société avec les infidèles (1), leur fournit l'occasion de piller les territoires de Capoue et de l'État de l'Église, et partagea le butin avec eux. Le pape l'excommunia (2); à Naples les foudres de l'Église produisirent peu d'impression.

Athanase avait chez les Sarrasins une retraite assurée contre le pape, de sorte qu'il continua d'agir de même jusqu'en 900. A sa mort son neveu, le duc Grégoire, lui succéda et gouverna jusqu'en 915.

En l'an 900 Aténolf réunit de nouveau Capoue avec Bénévent; Grégoire s'allia avec lui; tous deux combattirent contre les Sarrasins, et ils réussirent à contenir ces hordes pillardes. Les ducs de Naples qui succédèrent à Grégoire suivirent son exemple, et restèrent toujours plus attachés aux états italiens qu'aux Sarrasins.

A l'époque où les princes de la maison de Saxe portaient leurs vues sur l'Italie méridionale, le duché de Naples avait sa politique à lui; il va sans dire qu'il fut obligé de reconnaître les rois allemands pour suzerains, aussitôt qu'ils se montrèrent dans le pays à la tête de leurs armées. Les Napolitains se soumirent à Otto Ier en 970; ils se soumirent encore plusieurs fois à ses successeurs jusqu'à Henri (deuxième du nom pour l'Allemagne, premier pour l'Italie), lorsqu'il arriva dans les campagnes voisines en 1021; mais toujours, aussitôt que les empereurs commençaient leur retraite, les Napolitains s'unissaient de nouveau aux Grecs, ou même à des étrangers, pour se soustraire à la dépendance qu'on leur avait imposée.

On sait peu de choses sur l'état intérieur du duché. Des consuls, choisis dans la noblesse, l'ancien ordre des décurions, administraient les affaires municipales sous l'autorité du duc.

Dans la première moitié du IXe siècle, une portion du duché de Naples, nommément la ville d'Amalfi, était complètement tombée au pouvoir des Longobards; ensuite les Amalfitains, lors du partage de la principauté de Bénévent, s'unirent à Salerne. Ce fut, à ce qu'il paraît, en retour de cet attachement qu'on leur accorda une constitution municipale, qui, évidemment modelée sur l'ancienne organisation romaine établie antérieurement à Amalfi, n'avait peut-être pour but que de compléter les débris qui avaient pu s'en conserver dans cette ville commerciale (1). Les habitants obtinrent le droit de se choisir un préfet, qui les gouvernait sous la suzeraineté du prince de Salerne. Avec le temps les préfets changèrent de titre et s'appelèrent comtes et ducs; au-dessous de ces préfets ou ducs on trouvait ensuite, comme

(1) Cf. Anonymi Salern. Chron., c. 128, 132, 134, etc.

(2) Cf. Capacii *Hist. Neapol.*, vol. I, p. 135. Il est dit expressément dans l'acte d'excommunication qu'Athanase avait accepté *de præda Saracenorum partem*.

(1) Francesco Pansa, dans son *Histoire d'Amalfi*, place l'établissement de la constitution municipale avant le temps où Salerne fut séparée de Bénévent. Cf. t. I, p. 28. Il suppose que le premier préfet fut nommé en 829. Peut-être la séparation d'Amalfi d'avec Naples n'a-t-elle rien changé dans la constitution de cette ville, et Amalfi avait-elle déjà des préfets, lorsqu'elle était encore sous le pouvoir du duc de Naples.

magistrats municipaux, des consuls choisis dans la noblesse de la ville (1). Amalfi était entièrement adonnée à la navigation, et comme dans tous les états maritimes, comme à Venise bien antérieurement, le bas peuple y prit une grande influence par l'énergie qu'il sentait en lui, toutes les fois qu'on voulait le froisser; aussi cite-t-on une série de révolutions qui eurent lieu dans cette ville; les ducs étaient déposés ou assassinés à chaque instant (2); mais en même temps se développait dans le peuple une audace extraordinaire. Les vaisseaux des Amalfitains visitaient les pays les plus lointains; leur commerce se faisait sur la plus grande échelle, et tandis que les Napolitains ne faisaient souvent avec les Sarrasins qu'un misérable trafic de friperies et d'achat de butin, les Amalfitains concluaient avec eux des traités de commerce, fréquentaient presque tous les ports sarrasins (3), pour y chercher les produits des pays méridionaux, et les transporter dans ceux du nord, principalement sur les côtes frankes et liguriennes de la Méditerranée. Peu à peu les Amalfitains agrandirent leur territoire, occupèrent en partie les petites îles des environs de Naples, et furent pour le temps des empereurs saxons ce que fut plus tard Venise pour le commerce européen.

Le rapport de dépendance envers Salerne dura jusqu'à l'an 983. Quelques mois auparavant, Manso, duc d'Amalfi (1), avait réussi à soumettre Pandolf, prince de Salerne, et à prendre sa place. Otto se rendit alors dans la Basse-Italie, et après avoir réduit Naples, il assiégea l'usurpateur Manso à Salerne. Manso se soumit et obtint la principauté sous la protection d'Otto; lorsque celui-ci mourut (en 983), les habitants de Salerne chassèrent le prince amalfitain. A dater de cette époque, Salerne eut de nouveau son petit prince à elle; mais Manso resta prince d'Amalfi, sans plus reconnaître la suzeraineté des Salernitains, et ses successeurs suivirent ses traces. Ils restèrent chefs indépendants de cette petite république commerciale, qui n'en obtint le titre que de l'empereur grec. C'est dans cet état que se trouvaient encore la principauté longobarde de Salerne, et la république d'Amalfi à l'extinction de la dynastie saxonne, en 1024.

Un duché indépendant, qui n'était lié que sous certains rapports avec l'empire grec, s'était formé à Gaëte (2) de la même manière qu'à Naples et à Amalfi. La situation de la place faisait paraître encore plus chancelante, plus faible la suzeraineté que s'était réservée cet empire. Tantôt le duc de Gaëte relevait immédiatement des Grecs, tantôt il était contraint de reconnaître la suzeraineté du pape ou celle du prince de Capoue. Enfin, dans la dernière moitié du IXe siècle, le duc Docilis sut se rendre indépendant en s'alliant aux Sarrasins, et établit une colonie sarrasine sur le Garigliano (3), d'où elle tenait en respect aussi

(1) A Amalfi les magistrats s'appelaient comme à Naples *judices;* c'est le titre qu'ils prennent en signant les actes. *Voy.* par exemple Pansa, *Istoria d'Amalfi*, t. I, p. 46.

(2) Je ne donnerai pour échantillon qu'un passage que rapporte Pansa dans son *Istoria dell' antica republica d'Amalfi* (t. I, p. 33).—« Marinus præfectus erat anno 871, ut in actis Athanasii episcopi Neapolitani. Item quatuor annos rempublicam administravit, et ejectus est. Subrogatum Ursum, Marini comitis de Pantaleone comite filium; Canacci, Marci (c'est ainsi que dans l'Italie méridionale on faisait alors à propos de chaque nom l'énumération de toute la race, à l'imitation des musulmans) post sex menses quoque ejecerunt. Successit Ursus Cabastensis, Johannes Salvus, Romani, Vitalis filius. Post sex menses item ejectus, rediit Maurus Coecus, etc. »

(3) Les Amalfitains avaient des comptoirs non-seulement dans toutes les villes maritimes des mahométans, mais ils avaient même un hôpital et une église à Jérusalem. *Voy.* Pansa, l. c., p. 48. Ils vivaient dans la meilleure intelligence avec les infidèles. La Chronique de l'Anonyme de Salerne, c. 110, contient aussi une preuve des relations amicales qui existaient entre les Amalfitains et les Sarrasins d'Afrique.

(1) Cette ville était devenue, par son commerce, plus importante que celle de Salerne.

(2) Le nom de Gaëta vient du Καῖδας à Sparte.

(3) Docilis, à l'instigation du pape, avait aidé

bien le pape que le prince de Capoue. Depuis ce temps les ducs de Gaëte n'étaient soumis que de nom à l'empire grec. Ils étaient élus par les habitants de la ville, qui avaient une constitution municipale romaine.

Outre ces duchés, qui avaient une sorte de parenté d'origine avec l'empire grec plutôt qu'ils ne lui étaient soumis, les Grecs avaient encore en Italie une province qui leur appartenait en propre, et qui se composait, sur le continent, de la Calabre; en Sicile, des villes de Syracuse et de Taormina. Cette province était gouvernée par un patrice; chaque localité possédait sous lui l'organisation municipale romaine, ou plutôt elle n'en avait que la forme. Le patrice était à peu près indépendant; il envoyait tous les ans un certain tribut à Constantinople, comme un pacha turc de nos jours; il rançonnait le mieux qu'il pouvait les grandes villes, qui presque indépendantes formaient de petites républiques : elles lui payaient des sommes déterminées. Ce qui lui manquait pour compléter son tribut et satisfaire sa propre avidité, il l'extorquait des faibles. Dès le IXe siècle une ville de Calabre, Tarente, passa des Grecs aux mains des Sarrasins, et leur servit comme de point d'appui pour leur projet de s'emparer de toute l'Italie méridionale. Les Grecs ne pouvaient guère s'opposer à leurs progrès; mais plusieurs querelles éclatèrent successivement entre les Sarrasins d'Italie et ceux de Sicile; ces dissensions donnèrent aux chrétiens le temps de se reconnaître.

En 879 une armée sarrasine, sous les ordres de l'émir, se présenta devant Syracuse. La ville souffrit le siége le plus terrible; les Grecs se défendirent avec toute l'opiniâtreté que l'on a si souvent remarquée chez les peuples méridionaux dans la défense de leurs villes. La famine fut telle, que les parents mangeaient leurs enfants : la peste éclata et exerça de grands ravages; rien n'y fit; lorsque les remparts furent pris, on défendit chaque rue, chaque maison, et la ville se trouva ainsi presque complètement détruite (1). Enfin l'ennemi prit le commandant grec dans la citadelle avec soixante-dix soldats et tous furent passés par les armes (2). Après cette perte les Grecs conclurent trêve sur trêve, et conservèrent par ce moyen seul Taormina jusqu'en 998. Les descendants des Grecs en Sicile, qui habitaient les villes de l'île comme sujets, tentèrent cette année une révolte générale: les souverains de Kairwan envoyèrent des armées considérables au secours de leur émir; toutes les villes grecques, qui avaient pris part à l'insurrection, furent réduites en cendres; Palerme, la première capitale des Sarrasins, fut reprise par eux les armes à la main (3).

Le fils du roi Ibrahim ben Ahmed, qui commandait l'armée sarrasine, montra encore aux yeux de son père trop de douceur pour les chrétiens, qu'il fit seulement emmener en esclavage; Ibrahim arriva lui-même d'Afrique, et parut tout-à-coup devant Taormina : il prit la ville avant qu'on eût pu songer à se défendre; elle fut incendiée, et les habitants massacrés. Ibrahim mourut pendant cette expédition, ainsi que son fils, et un Fatimite, Abu abd Allah al Sciai, s'empara du pouvoir à Kairwan.

Il en résulta que les Sarrasins se divisèrent en Sicile, et que de long-temps les Grecs ne furent plus inquiétés. Une partie se soumit à la dynastie fatimite; les autres se maintinrent comme état indépendant sous leurs propres émirs; ce ne fut qu'en 919, lorsque l'émir fatimite et l'émir indépendant eurent

lui-même à détruire une colonie de ce genre établie près de Fondi. Cf. Julii Cæsaris Capacii *Historiæ Neapolitanæ libri duo* (Neapoli, 1771), vol. II, p. 212.

(1) Novairi, *Histor. Afri. dynast. Aglab.*, ad an. heg. 264. *Chron. Cantabr.*, ad an. chr. 878. La description détaillée du siége se trouve dans *Codex diplomat. Siciliæ colleg.*, Johannes de Johanne (Panormi, 1743), tom. I, p. 332, dans *Epistola Theodosii monachi.*

(2) On imagine bien que les vainqueurs n'épargnèrent aucune espèce de cruautés. Un certain Nicetas, qui avait insulté Mahomet du haut des murs, fut écorché tout vivant.

(3) La *Chronicon Sic. Cantabr.* place la prise de Palerme en l'an 901.

conclu la paix (1), que les Grecs furent de nouveau attaqués. Bari, Oria et d'autres villes en Calabre tombèrent successivement et en peu de temps entre les mains des Fatimites, qui en 941 se rendirent enfin maîtres de toute l'île de Sicile. Salem ben Asad al Kennai, comme l'appelle Novairi, ou Salem ben Arraschid, comme l'appelle Abulfeda, avait par sa conduite comme vice-gouverneur de Sicile donné un nouveau point d'appui aux adversaires des Fatimites en excitant la révolte de la ville de Girgenti (2); il mourut en 940, et l'année qui suivit sa mort, Girgenti, le dernier appui des Sarrasins indépendants, tomba entre les mains des Fatimites. Les chefs du parti vaincu qui devaient être transportés en Afrique, furent embarqués : le bateau fit eau au milieu de la mer et ils furent engloutis dans les flots (3). La Sicile devint un désert; les guerres, les insurrections, la famine (4) et la peste avaient plus de cinq fois décimé sa population. La misère et l'anarchie achevèrent l'œuvre de ces premiers fléaux.

Depuis que la Sicile fut soumise aux Fatimites, les Grecs ne firent plus la guerre contre les Sarrasins qu'avec les flottes de Venise et d'Amalfi, qu'ils achetaient à prix d'or et par des priviléges commerciaux. Les choses ne changèrent qu'à l'avénement des empereurs saxons, qui depuis Otto II s'avancèrent de plus en plus vers le sud de l'Italie et menacèrent de chasser les Grecs aussi bien que les Sarrasins. Les deux peuples firent alors une trève et s'unirent contre les Allemands; après cette époque, des invasions de pirates désolaient presque chaque année les côtes grecques; nulle trève ne protégeait long-temps contre les attaques des infidèles; mais eux-mêmes n'avaient plus la même vigueur qu'ils avaient montrée lors de leur premier établissement en Occident. Pendant long-temps l'histoire ne nous parle d'aucune conquête importante faite par leurs armes. Les insurrections de chaque ville et de chaque pays étaient trop dans la nature des institutions des Sarrasins, pour qu'on s'étonne d'en rencontrer de si fréquentes dans l'histoire de leur domination en Sicile.

Depuis l'an 999 le gouverneur grec ne porte plus le titre de patrice, mais celui de katapan.

La Sardaigne, qui s'était maintenue jusqu'en 865 sous l'empire grec, d'abord sous l'autorité du gouverneur d'Afrique, puis par elle-même, lorsque l'Afrique fut conquise par les Sarrasins, devint aussi vers cette époque la proie de ces peuples, qui l'avaient déjà visitée et même occupée plusieurs fois. Après la soumission complète de l'île par les infidèles, les habitants les plus considérables s'enfuirent sur le continent de l'Italie; et de même que Gênes avait dû le premier accroissement de sa population et un commencement d'importance à la fuite des possesseurs romains des villes de la Haute-Italie, de

(1) *Chron. Sic. Cantabr.*, ad an. 919. Il faut consulter ces écrivains pour l'histoire des Arabes en Sicile, dans la *Collectio Rer. arab. ad histor. Siciliæ spect.* de Gregorio, et non dans la mauvaise version de Carusius, que Lebret avait sous les yeux, et qui l'a induit en plusieurs erreurs. C'est ainsi qu'il a pris le titre de *hageb* pour un nom d'homme.

(2) Il est remarquable que l'expression moderne *accise* vienne du nom du tribut que les Sarrasins exigeaient alors de la Calabre. Cf. Gregorio, *Collect. Rer. arab.*, p. 14, not. 6 : « Jam vero vox arabica, quæ hic usurpatur (Adschisia), tributum illud proprie significat, quod a christianis et judæis victis, quo libere possint suam profiteri religionem, quotannis penditur mahommedanis. » Ce mot adschisia, ou d'après l'orthographe des archives normandes, *gesia*, *gisib*, fit que quand l'administration de Frédéric II devint un modèle pour l'Italie et pour l'Europe, les mots *cise* et *accise* furent employés pour désigner certains impôts. Sur les conquêtes des Arabes en Calabre, Cf. Novairi, *Hist. Sic.*, c. v, et *Chron. Sic. Cantabr.*, ad an. 926.

(3) Cf. Al Kadi Sheaboddini, *Hist. Siciliæ*, ap. Gregorio, *Collect. Rer. arab.*, p. 59; Ismaelis Abulfedæ *Annales moslemici ad ann. hegiræ* 325.

(4) Il est souvent question de famines et de disettes dans les *Annales Sicil. Afric.*, et de famines telles, que les parents étaient réduits à manger leurs enfants.

même la fuite des Sardes dut augmenter l'importance des Pisans. Pise s'était considérablement élevée depuis l'époque des rois bourguignons et saxons; la marine de cette ville commerciale commençait déjà à rivaliser peu à peu avec celle d'Amalfi; la plupart des fugitifs durent naturellement se rendre dans cette ville, qui de toutes les villes importantes était la plus proche; mais il était encore plus naturel, lorsque ensuite les papes cherchèrent au commencement du IXe siècle à délivrer la Sardaigne, et qu'en vertu du droit qu'ils s'attribuaient de disposer de tous les territoires possédés par les mahométans, ils assurèrent la propriété de l'île aux libérateurs, il était encore plus naturel, disons-nous, qu'alors les Pisans se chargeassent de la guerre, pour conquérir une souveraineté indépendante. Après une longue lutte (1), qui dura depuis 1004 jusqu'en 1022, les Pisans parvinrent enfin à vaincre l'émir Merget et à conquérir la Sardaigne. La faiblesse des musulmans sardes s'explique en ce qu'ils ne s'établirent d'abord qu'en petit nombre dans cette île, probablement parce qu'on pouvait compter pour la défendre sur les principaux pays sarrasins et que de riches proies attiraient ailleurs. Plus tard des dissidences de secte privèrent non-seulement l'île des secours d'Afrique, mais les Fatimites attaquèrent même les habitants de Sardaigne à l'égal des chrétiens d'Italie (2).

Les Pisans partagèrent l'île en quatre districts ou judicats, dont les chefs-lieux furent Cagliari, Gallura, Arborea et Torre. Ils ne pouvaient nommer ces districts comtés, parce que les comtes faisaient toujours supposer des rapports de vassalité avec des suzerains, rois, empereurs ou princes ecclésiastiques; la république nommait les juges (*judices*). Ils étaient pris dans les familles les plus nobles de la ville de Pise, qui peu à peu s'accoutumèrent par là à des trains et à des manières de princes. Dans la période suivante Pise nous apparaîtra comme une des villes italiennes les plus importantes.

La Corse qui avait toujours partagé le sort de la Sardaigne, tomba entre les mains des Sarrasins dès la fin du VIIIe siècle. Les papes avaient déjà exprimé des prétentions sur cette île, comme ils le firent dans la suite pour la Sardaigne; ils soutenaient que, comme toutes les îles voisines de l'Italie, elle leur avait été donnée par Constantin (1). Une armée conduite par des nobles Romains était partie de Rome dans le IXe siècle, avait abordé en Corse et délivré l'île : plusieurs familles nobles de la Corse prétendent descendre de ces libérateurs (2). A la tête des habitants on plaça alors des comtes, qui eurent pendant long-temps à soutenir une guerre continuelle avec les Sarrasins, qui voulaient reprendre l'île : les comtes partageaient souvent leurs propriétés entre leurs fils ou avec leurs frères; par conséquent il existait là les mêmes rapports que dans la principauté de Capoue. Les guerres de famille, les haines héréditaires, les vengeances du sang forment, pour ainsi dire, l'élément de la vie intérieure de l'île; toutefois on ne sait pas grand'chose sur les premiers temps de la Corse, et les fables n'y ont que plus beau jeu; six ou huit nobles formaient à eux seuls un parti. Comme aucun des grands états ne s'inquiétaient d'un aussi petit territoire, et qu'aucune attaque générale ne rendait nécessaire une réconciliation générale, toute l'île était divisée par des haines sauva-

(1) Cf. Fontanini, *Memorie della gran contessa Mathilda* (Lucca, 1756, seconda edizione del Mans.), p. 18 sq.

(2) Cf. Abulfedæ, *Ann. moslem.*, ad an. 323 heg.

(1) Cf. *Raccolta di Scelti diplomi Pisani fatta dal Cav Flaminio, dal Borgo*, nobil patrizio Pis. (Pisa, 1765), p. 270, dipl. XXXV : « Cum omnes insulæ, secundum statuta legalia, juris publici habeantur, constat etiam eas religiosi imperatoris Constantini liberalite ac privilegio in B. Petri vicariorumque ejus jus proprium esse collatas. »

(2) Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. I, p. 625.

ges, par des vengeances implacables, qui en faisaient un théâtre de brigandages et d'assassinats au commencement du XIe siècle aussi bien qu'aujourd'hui.

Histoire de Venise jusqu'au commencement du XIe *siècle.*

Nous avons déjà exposé plus haut l'origine et les premiers temps de Venise jusqu'au commencement du IXe siècle. Nous nous permettrons de traiter de l'histoire de cette république formée des débris de la constitution romaine, avec plus d'étendue que de celle de Naples, d'Amalfi et de Gaëte, et la raison de cette différence est simple. Venise a joué dans l'histoire du monde un rôle plus important, et ses premiers temps nous montrent le jeu des mêmes principes que ceux des villes sus-nommées; nous avons donc pu résumer rapidement leur histoire, parce que nous savions que celle de Venise leur servirait comme d'exposant. Au lieu des relations militaires que les états du sud entretenaient avec les Sarrasins, Venise en avait d'analogues avec les habitants slaves des rives opposées de l'Adriatique. Les guerres avec les petites villes grecques des côtes de Dalmatie, qui étaient presque toutes vis-à-vis l'empire grec dans les mêmes rapports que Venise même, ne contribuèrent pas peu à former dans cette ville une marine redoutable. Aussitôt que le commerce fut venu ajouter au courage et à l'habileté des richesses toujours croissantes, Venise devint un des états les plus considérables de l'Italie, et enfin un des plus importants du monde.

Les querelles entre les fils du doge Agnellus, dont le plus jeune, Jean, puis après son bannissement, l'aîné, Justinien, avait été associé à son père, n'eurent pas de suites durables pour Venise; l'ancien agitateur Fortunat était mort et l'on avait élevé à sa place Jean, abbé di S.-Servolo; Agnellus mourut enfin aussi en 827, et Justinianus Participatius venait précisément d'obtenir le pouvoir sans contestation, lorsqu'une flotte vénitienne de dix vaisseaux, malgré la défense de commercer avec les musulmans, aborda en Égypte, poussée, comme on le dit, par des vents contraires et en remporta les reliques de saint Marc, qui devint ensuite le patron de la république (1). Nulle époque ne pouvait être plus favorable pour l'introduction du saint évangéliste que celle du pieux Justinien, qui ne s'occupait que de fondations religieuses (2). Avant sa mort, qui arriva probablement la même année où Venise reçut une sorte de protection morale de son nouveau patron, Justinien avait admis son frère Jean à partager son pouvoir; celui-ci lui succéda, mais pour fort peu de temps. On venait de conclure un traité de paix avec une peuplade slave et d'entreprendre de propager le christianisme chez elle, lorsqu'en 850 l'exilé Obelerius revint, appuyé sur le parti qui lui avait toujours été dévoué, et que le mécontentement contre les Participatii avait beaucoup augmenté; il débarqua à Viglia (3) et menaça de chasser Jean. A la vérité Jean

(1) Marin, *Storia civile e politica del Commercio de' Veneziani*, vol. II, p. 19, ad an.828. Lebret, *Staatsgeschichte von Venedig*, vol. I, p. 150.

(2) Cf. Les legs de Justinien, dans Marin, l. c., p. 22. Il fit élever dans son palais (sur l'emplacement où fut bâti dans la suite le palais du doge) une chapelle à saint Marc, qui devint l'église du même nom. Jean ne fit construire que la chapelle.

(3) Lieu qui n'existe plus dans l'état vénitien. Pour l'exposition des événements du IXe siècle, je suis les données reconnues pour vraies, telles que les recherches les plus récentes les ont confirmées. On peut, dans un sens général, regarder comme vrai ce qui nous a été transmis sur les mouvements et les luttes intérieurs de cette époque. Personne ne saurait dire quelle est

soumit Viglia et fit exécuter Obelerius; mais le parti ne succomba point avec son chef; il se souleva de nouveau avec plus de force, et Jean n'eut plus d'autre parti que la fuite.

Son successeur Carosus eut les yeux crevés et fut banni. Jean revint encore une fois. Bientôt de nouvelles révoltes éclatèrent; il fut contraint de se faire prêtre. Son successeur Tradenicus associa incontinent le propre fils de Jean au pouvoir. La constitution était encore loin d'être établie telle qu'elle le fut plus tard; le doge n'avait pas encore à redouter de contrôle sévère; l'abus de la force était facile, et les intérêts de parti rendaient de tels abus fréquents. Le bas peuple, comme à Amalfi, s'échauffait facilement et recourait à la révolte pour la moindre vexation. Il recevait son pain des nobles, du clergé et des marchands; or ceux-ci étaient tous divisés en factions. Dans les grandes villes de commerce la populace est facile à remuer, selon que ceux qui la font vivre l'excitent ou ne lui donnent pas le salaire promis. De nouvelles guerres avec les peuples slaves, puis avec les Sarrasins dans l'intérêt de la cour grecque, vinrent encore troubler la république; les premières furent soutenues avec des succès variés; dans les dernières le fils du doge, Jean, essuya une défaite complète. Peu de temps après cet échec les chroniques font mention d'un traité conclu avec Lother, souverain frank de l'Italie, traité par lequel la république aurait obtenu la paix du côté de la terre, de l'appui contre les Slaves, la liberté du commerce en Italie et un abaissement dans les droits de douanes, à condition de renoncer au commerce d'esclaves avec le royaume d'Italie (1).

La bonne intelligence que l'on voit régner depuis cette époque entre la république et les princes franks, ressort encore bien plus clairement de la visite qu'y fit Lodwig II en 855; il y a lieu de croire que l'empereur confirma plutôt l'indépendance de la république à cette occasion. Jean mourut peu de temps après; son père Tradenicus fut assassiné, et en 864 le pouvoir revint entre les mains des Participatii: Ursus, membre de cette famille, fut élu pour doge. Il battit les Slaves et les Sarrasins, et Venise, après beaucoup de guerres intérieures et extérieures, vit sa puissance prendre de grands développements sous la conduite d'un aussi habile et aussi vaillant chef. Il mourut en 881 (1).

Ursus eut pour successeur son fils Jean. Un frère de celui-ci demanda et obtint du pape la dignité de duc de Comacchio, qui faisait partie des domaines échus au siége papal avec la ville de Ravenne et qui n'était pas encore un fief archiépiscopal. Un certain Marinus en appela à une investiture antérieure et chercha à se maintenir dans la possession du duché, tandis que le Participatius était appuyé par son frère, le doge, et entraînait ainsi la république dans une guerre étrangère à ses intérêts proprement dits (2). Marinus trouva du secours à Ravenne; il s'ensuivit une guerre entre Ravenne et Venise, qu'on pouvait alors regarder comme rivales sous le rapport commercial et qui se portaient une haine violente. Un traité, qui paraît avoir été conclu à cette époque avec Karl (Charles)-le-Gros, mit sans doute fin à cette guerre.

Le doge Jean ayant volontairement abdiqué en 886, il eut pour successeur Pierre Candianus. Dès l'an 887 celui-ci succomba dans une guerre contre les Slaves. On élut alors Pierre, fils d'un certain tribun Dominicus, neveu de Candianus. Les incursions des Hongrois, qui fondirent sur l'Italie à cette époque, firent peu de mal à Venise, à

---

l'exactitude de chaque fait particulier. La plus ancienne chronique, celle de Sagornino, est du XIe siècle.

(1) Ce sont les clauses que spécifient les anciennes chroniques. En général on n'y trouve rien de contradictoire; mais je ne crois pas que l'acte même, tel qu'on le trouve dans Fantuzzi, *Monum. Ravenn.*, vol. VI, p. 268 sqq., année 840, soit authentique.

(1) Cf. Marin., l. c., p. 63.

(2) Cf. Lebret, *Staatsgeschichte von Venedig*, vol. I, p. 176.

cause de la nature du terrain, peu favorable aux mouvements de la cavalerie magyare; toutefois ces incursions gênèrent Venise dans son commerce, et en dépit de l'élément qui semblait les protéger contre un pareil destin, ses possessions furent ravagées par l'incendie; il ne faut donc pas s'étonner de voir les Vénitiens alliés avec Bérengar contre ces farouches étrangers.

Un Participatius succéda de nouveau à Pierre en 911; il portait aussi le surnom d'Ursus, fort ordinaire dans cette famille.

Venise ne prit presque aucune part à la guerre qui, au commencement du Xe siècle, divisa le continent, et qui était causée par les différents prétendants à la couronne d'Italie. Bienveillante pour quiconque était puissant dans le moment, elle resta généralement neutre, et ne s'occupa que de défendre ses intérêts commerciaux. Les anciennes chroniques font de grands éloges d'Ursus (1); mais les exploits qu'on lui prête ne sont pas très authentiques. Lorsqu'il se retira dans un cloître, en 932, il fut remplacé par Candianus II. Sous celui-ci, la querelle pour Comacchio se réveilla, et fut décidée par le roi Hugo en faveur de Ravenne. Pierre Participatius devint doge en 939; Pierre Candianus III en 942. Ces deux familles des Participatii et des Candiani avaient presque constamment possédé la dignité de doge pendant les cent dernières années. Pierre Candianus III, fils et successeur du dernier doge précité, tenta de l'assurer exclusivement à sa maison.

Il était doge lorsqu'Otto Ier était roi d'Italie; non-seulement il conclut un traité avec celui-ci, mais il épousa même une sœur du marquis de Toscane (2). Il se créa par là des relations étendues, acquit de grandes possessions dans le royaume d'Italie, et s'entoura, comme les autres princes italiens, d'une cour brillante de chevaliers et de vassaux. Il était sans contredit le personnage le plus riche et le plus puissant de Venise; son pouvoir, et non pas seulement ses terres et ses fiefs, devait rester à sa famille; tel était son vœu. Mais le peuple ne put supporter cet éclat de prince, cette cour fastueuse; il se révolta. Le palais était trop bien défendu pour qu'on pût le prendre d'assaut. Pour forcer le doge à se rendre, on mit le feu aux maisons d'alentour; plus de mille bâtiments furent réduits en cendres: le doge s'échappa de sa forteresse; mais à quelque distance lui et les siens tombèrent sous les poignards de leurs ennemis (1). Sa veuve parvint à se sauver près d'Adelheid, épouse d'Otto Ier.

Pierre Urseolus, qui succéda à Candianus, semble avoir été un homme plein de modération et de prudence. Vitalis, fils aîné du doge assassiné, que sa dignité de patriarche de Grado avait soustrait à la vengeance, réclama l'appui d'Otto II, pendant que sa belle-mère Waldrade savait aussi intéresser Adelheid; du moins il fut obligé de payer à la république le présent de mariage que Candianus avait promis à sa femme, et Dandolo a même conservé dans sa chronique la quittance du paiement. Que sont devenus les actes de l'époque antérieure à Urseolus? Dieu le sait. Un traité de ce temps dit en termes clairs que dans le tumulte où le doge Candianus perdit la vie, toutes les archives de l'état furent brûlées, et que cela obligeait à renouveler les traités avec les peuples voisins (2). On peut bien avoir conservé dans ce renouvellement la substance des premiers actes, mais il n'en est pas de même relativement à la forme, et pour ma part je rejetterais volontiers tous les actes vénitiens qui remontent au-delà de 976. Il suffit de réfléchir que la maison du doge et la chapelle de Saint-Marc étaient en-

(1) «Ingenio præclarus, sanctitate præditus, justitiæ amator, eleemosyna dapsilis, omnibusque donis fultus.» Sagornino.

(2) Lebret, *Histoire de Venise*, vol. I, p. 219.

(1) En l'an 976.

(2) «Ego Sicardus comes... Cum propter decessum antecessoris tui Petri Candiani constet cunctas chartulas esse ab igne crematas, tam vestras, quam similiter et nostras, iterum, etc.» Cf. Marin., l. c., p. 187.

core des édifices construits en bois (1), pour comprendre combien il est invraisemblable que les actes des temps antérieurs, qui y étaient gardés, nous soient parvenus.

Lorsqu'en 977 Urseolus déposa la dignité de doge, il fut remplacé par Vitalis Candianus, oncle du patriarche de Grado et frère du doge assassiné. Le patriarche rentra dans sa ville. La politique des familles nobles qui avaient le pouvoir à Venise, cette politique qui consistait à donner à leurs membres la dignité de patriarche et toutes les autres dignités ecclésiastiques, doit être regardée comme la principale cause de la constance avec laquelle cette ville resta toujours attachée au siége de Rome. Il pouvait bien arriver, il est vrai, que le patriarche servît une autre faction que le pape, qu'il s'attachât au-dehors à d'autres puissances que celles avec lesquelles le doge était lié ; mais en général l'intérêt de la noblesse vénitienne fut toujours celui du clergé vénitien. Le respect pour les reliques de saint Marc ne contribua pas peu à cette harmonie du clergé avec l'état; on peut dire qu'il opéra de vrais miracles sous le rapport historique. Les reliques jouissaient alors d'une vénération extrême. De même que les banlieues formaient comme des êtres mystiques dans la personne du saint leur patron (2), et que l'on considérait les priviléges obtenus par ces banlieues comme étant acquis par le saint lui-même, ainsi saint Marc et l'état de Venise devinrent identiques. Le peuple de Venise paraissait moralement ne faire qu'un avec les reliques : comme autrefois les Juifs s'étaient crus sous la protection de Jéhovah, de même le peuple de Venise se crut bientôt sous la protection spéciale de saint Marc. Les premiers et les plus puissants fonctionnaires de l'administration après le doge portent même le titre de procureurs de saint Marc (1). Le service public était une obligation envers le saint, devant lequel s'abaissa de plus en plus la supériorité ecclésiastique du patriarche de Grado.

Au bout de quatorze mois, Vitalis Candianus déposa sa charge pour se faire moine, et un homme riche et très populaire, le tribun Memus, prit sa place. Il n'eut pas assez de crédit pour contenir la haine de deux familles nobles, des Coloprini et des Morosini. On savait alors combien Otto II cherchait à étendre son empire sur toute l'Italie. Le chef de la maison des Coloprini s'adressa à lui ; sous la promesse de rendre Venise sujette du royaume italien, il espérait obtenir de l'empereur des secours considérables pour accabler les Morosini. Mais Otto mourut avant que rien ne fût exécuté, et Adelheid, au nom du roi mineur Henri III, conclut avec l'état de Venise un nouveau traité, qui rétablissait les rapports de commerce qu'Otto II avait interrompus (2). Les Morosini eurent bientôt triomphé en tout des Coloprini ; Memus se retira dans un cloître en 991.

Pierre Urseolus II, fils du premier doge de

---

(1) Ce qui le prouve, c'est la facilité avec laquelle elles brûlèrent, et plus encore, c'est qu'Urseolus put les faire rebâtir dans la seule année où il fut doge.

(2) Quand on voulait conquérir des villes, on cherchait avant tout à s'emparer des reliques de leur patron ; dès lors on croyait s'être en quelque sorte emparé de la ville même. Cf. Anonym. Salern. Chron. cap. 47, pour ne citer qu'un exemple véritablement frappant. Souvent l'enlèvement des reliques ôtait réellement le courage aux assiégés. On attribuait la prospérité d'une ville à la faveur dont elle jouissait auprès du saint dans le ciel; et à une époque plus récente, on crut encore qu'en transportant les reliques des trois Rois de Milan à Cologne, on y avait transporté les sources de sa prospérité, qui n'étaient cependant que l'heureuse situation de la ville et l'activité de ses habitants. On se faisait souvent la guerre pour se disputer la possession des restes des saints.

(1) Il y en eut d'abord deux, et il paraît qu'ils étaient principalement chargés de la police de l'intérieur, branche des affaires publiques qui n'eut d'importance qu'après la construction de Rivo-Alto, et quand les charges d'abord toutes militaires des tribuns ne furent plus suffisantes.

(2) Marin, l. c., p. 206.

ce nom, prit alors les rênes de l'état. Il était actif et sage; il sut, au grand avantage de sa patrie, se maintenir dans de bons rapports avec les Sarrasins et les Grecs, de même qu'avec les rois d'Italie; jamais le commerce de Venise n'avait été aussi florissant; jamais les pirates slaves ne furent aussi vigoureusement contenus que sous ce doge. Bientôt les villes commerçantes des rives opposées de l'Adriatique désirèrent se mettre sous la protection de Venise; le tribut que la Vénétie avait longtemps payé aux villes des corsaires croates cessa (1), et le repos fut maintenu à l'intérieur par des lois sévères contre les promoteurs de troubles (2). Les victoires que les Vénitiens remportèrent sur les Sarrasins dans l'intérêt de l'empire grec, procurèrent enfin au fils du doge, Jean, l'honneur d'épouser une princesse byzantine; honneur qui était alors assez grand pour exciter l'envie des rois et des empereurs.

Il paraît que ce fut sous Pierre Urseolus I[er] que l'on entreprit pour la première fois de construire d'une manière solide le palais du doge. Jean était mort avant son père; Pierre eut donc pour successeur Otto Urseolus, son plus jeune fils, qui épousa une princesse hongroise, la sœur de saint Étienne. L'empereur Henri était parent d'Otto; le frère d'Otto était patriarche de Grado. Jamais tant de circonstances ne s'étaient réunies pour faire paraître la puissance d'un doge inébranlable; car lui-même était aussi brave et aussi habile que son père; mais ce fut précisément la solidité qui parut s'attacher à son pouvoir qui lui suscita des ennemis. Il fut banni de Venise en 1026, par suite d'une conspiration.

(1) Marin, l. c., p. 216.
(2) Marin, l. c., p. 167.

CHAPITRE III.

ÉVÉNEMENTS ET ÉTAT DE L'ITALIE JUSQU'A LA GRANDE LUTTE DES ROIS D'ALLEMAGNE AVEC L'ÉGLISE DE ROME.

§ Ier. — *Temps de Konrad-le-Salique.*

Dès que la nouvelle de la mort de Henri se fut répandue en Italie, les Pavésans crurent pouvoir faire éclater sans crainte leur ressentiment. Ils se réjouirent de se voir débarrassés de leur tyran, car c'est ce nom qu'ils donnaient au souverain d'Allemagne qui avait fait tant de mal à leur ville. Ils démolirent le palais royal qui subsistait à Pavie depuis le temps de Theoderich, et conclurent une alliance avec quelques anciens partisans d'Arduin que l'empereur avait en partie dépouillés de leurs biens. Les alliés s'adressèrent à Robert, roi de France, et l'engagèrent à venir en Italie prendre la couronne, soit pour lui-même, soit pour son fils. Mais Robert n'accepta point, parce qu'il était trop évident que les alliés cherchaient moins son intérêt que le moyen de se maintenir par son secours. Ils firent les mêmes offres au duc Guillaume d'Aquitaine. Celui-ci céda à l'attrait d'une couronne royale, écrivit au roi de France, et le pria d'exciter le duc de Lorraine à déclarer la guerre à l'Allemagne, afin qu'à la faveur de cette diversion il pût s'emparer plus sûrement de la Lombardie. Il envoya même son fils en Italie; mais bientôt les événements montrèrent qu'il fallait être fou pour compter sur les Lombards. D'abord le parti ennemi des Allemands, et dont Pavie était la tête, ne disposait pas de grandes ressources : de plus il ne s'accordait pas dans ses vues; plusieurs dissidences existaient parmi ses membres. Enfin tous ne voulaient se servir du roi nommé par eux que pour recouvrer avec son aide les biens qu'ils avaient perdus, pour chasser quelques évêques, et en général pour courir après leurs intérêts privés. Il était facile de prévoir qu'à l'approche d'une armée allemande les Lombards s'empresseraient de se soumettre, à condition que les Allemands reconnaîtraient le *statu quo ;* qu'ils sauraient ainsi atteindre leur but, et que le duc d'Aquitaine en serait pour sa peine et son argent. Aussi Guillaume ouvrant les yeux donna aux Lombards le nom qu'ils méritaient, et se sépara d'alliés aussi perfides.

Pendant que les Pavésans et leur parti réclamaient en vain le secours des princes franks, Héribert, qui venait d'être promu au siége archiépiscopal de Milan, rechercha l'amitié du roi Konrad, qui venait d'être élu en Allemagne (1). Il était alors d'usage que les

(1) Cf. Arnulph. Med. II, 2. Relativement aux événements qui concernent plus ou moins

rois proclamés en ce pays, après avoir célébré à Mayence la fête de leur élection, visitassent les quatre principales provinces de la nation, pour recevoir leur foi. La cérémonie avait habituellement lieu à Aix-la-Chapelle, Mersebourg, Ratisbonne et Constance. Konrad se rendit donc à Aix-la-Chapelle et de là à Constance. C'est en cette ville qu'Héribert, de Milan, accompagné des seigneurs italiens de son parti, vint offrir ses hommages à Konrad. Quelque grand que fut le désir des villes de la faction pavésane d'enlever la couronne de la Lombardie à l'Allemagne, il ne leur resta cependant, après l'abandon du roi de France et du duc d'Aquitaine, d'autre alternative que de se soumettre à cette puissance. Elles vinrent dônc aussi faire acte d'hommage et demander grâce de la destruction du palais royal; mais leur démarche resta sans fruit. Konrad les congédia en maître courroucé, tandis qu'il fit tout pour s'assurer de l'amitié des Milanais. Il alla jusqu'à accorder (chose inouïe jusqu'alors en Lombardie) la suzeraineté de Lodi à l'archevêque Héribert; c'est-à-dire que l'évêque de Lodi devait bien encore obtenir les domaines de son église et les priviléges et les droits qui y étaient attachés par investiture royale, mais non plus immédiatement; celui qui devait donner désormais l'investiture immédiate, c'était l'archevêque de Milan. Il semble qu'on ait voulu établir entre eux les mêmes rapports qui existaient entre l'archevêque de Ravenne et les bénéfices ecclésiastiques de la Romagne qui étaient bien exemptés, mais sur lesquels les prévôts épiscopaux obtenaient les droits de comte, non pas immédiatement du pape ou de l'empereur, mais de l'archevêque de Ravenne, dont ils étaient feudataires, et qui seul relevait de l'autorité suprême.

Les Milanais s'élevaient alors d'une manière rapide; leur prospérité avait déjà provoqué la jalousie et l'inimitié des Pavésans. Peu à peu tous les états voisins de cette ville furent remplis de terreur, car elle cherchait, ou plutôt le seigneur de la ville, Héribert, cherchait à les réduire tous sous sa domination. La même haine qui animait Pavie et Milan éclata bientôt aussi entre Milan et Lodi. Lorsque Konrad arriva lui-même en Italie en 1020, il s'efforça de gagner l'évêque de Como, le plus puissant prélat après l'archevêque de Milan. Non-seulement Como avait déjà sous les empereurs saxons obtenu pour sa banlieue une immunité qui l'exemptait de la juridiction du comte du canton, mais l'évêque avait encore su persuader à Otto II de lui concéder les droits de comte pour Bellinzona (1) : Konrad les lui accorda aussi pour Chiavenna et Musocco (2). De même que c'était la grande faveur dont jouissait d'abord Milan, qui avait fait naître la haine entre Lodi et Milan, ce fut cette fois la trop grande faveur qu'obtint Como qui causa l'inimitié de cette ville et de Milan; car les Comasques étaient dans la personne de leur évêque maîtres des deux principales routes qui conduisaient de Milan en Allemagne, circonstance qui dut nécessairement donner lieu à une multitude de querelles et de vexations au sujet des péages pour les ponts et les chaussées, du libre passage et autres questions du même genre.

C'est de Vérone, où il s'était réuni pour la première fois à ses partisans d'Italie, que Konrad voulut marcher en droite ligne sur Pavie, pour châtier la ville et mettre sur sa tête la couronne de Lombardie. Mais ayant trouvé les portes de la ville fermées, il retourna à Milan, où Héribert le couronna dans l'église de Saint-Ambroise (3). Renforcé par un grand nombre de partisans italiens, il marcha sur Pavie, l'assiégea, ravagea les environs, et abattit les châteaux qui appartenaient à des bourgeois de Pavie ou à

---

directement Héribert, je renvoie à mon *Exposition de la Constitution des villes lombardes*, jusqu'à l'arrivée de Frédéric Ier en Italie.

(1) Cf. Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 94.
(2) Cf. Rovelli, l. c., p. 104—105.
(3) Cf. Arnulph Med., II, 2, apud Murator., *Scr. Rer. Ital.*, la 9e remarque sur le chapitre cité.

des amis de la ville. Les seigneurs temporels qui avaient soutenu le parti opposé furent contraints de se soumettre; la ville elle-même résista.

De Milan Konrad entreprit une expédition contre Ravenne, dans l'été de 1026; mais dès que les grandes chaleurs arrivèrent, il regagna les régions plus élevées de la Lombardie pour ménager son armée. D'Ivrée il invita le roi Rodolf, de Bourgogne, à l'accompagner dans son voyage à Rome, et se mit en marche en 1027 avec ce prince et Héribert. Le marquis de Toscane, qui n'avait pas encore rendu hommage à Konrad, fut forcé de faire sa soumission, et l'empereur arriva à Rome aux environs de Pâques.

Nous avons conduit l'histoire des papes jusqu'à Benoît VIII; ce pontife était mort en 1024, et son frère lui avait succédé sous le nom de Jean XIX : c'est de ce dernier que Konrad, conduit par les rois Rodolf, de Bourgogne, et Canut, de Danemark, reçut la couronne impériale avec son épouse Gisela. Lors du couronnement, de légères querelles eurent lieu entre les archevêques de Ravenne et de Milan, et entre des Allemands et des Romains. Rien ne prouve mieux combien le moyen-âge manquait d'idées larges et d'intérêts élevés que les récits de ces disputes particulières, qui trouveraient difficilement place dans les livres d'histoire de notre temps.

Après le couronnement, Konrad poussa sa marche jusqu'à Capoue et Bénévent, et revint dans la Haute-Italie. Les Pavésans se soumirent alors, et s'obligèrent à relever le palais royal. La première expédition de Konrad en Italie lui valut les droits de suzeraineté royale et les honneurs impériaux, tels que les avaient possédés ses prédécesseurs. En quittant ce pays il y laissa pour ainsi dire comme défenseur de ses intérêts l'archevêque Héribert de Milan.

Héribert était un homme fier et hardi. Il était déjà très puissant par ses riches bénéfices et les vastes domaines de l'archevêché de Milan; l'amitié du roi semblait devoir lui rendre désormais tout possible. Un acte de cette époque dit qu'Héribert *omne regnum italicum ad suum nutum disponebat*, et qu'un de ses neveux même croyait pouvoir tout se permettre. Lors donc qu'à la mort de l'évêque de Lodi, Héribert voulut faire valoir ses droits de suzeraineté, ce fut une véritable folie de la part des Lodésans que de lui refuser l'exercice de ces droits que lui avait accordés l'empereur. Héribert s'avança à la tête de ses vassaux contre Lodi, ravagea les environs, et fit le siége de la ville. Elle fut forcée de se rendre, d'accepter l'évêque Ambroise, investi par Héribert, et de plier sous l'ascendant milanais : car investir un évêque, ou l'élire, était alors presque synonyme; et il n'était pas difficile de prévoir que les archevêques de Milan n'investiraient jamais un évêque de Lodi sans s'être préalablement assurés de son entier dévouement. La haine la plus implacable subsista toujours entre les bourgeois des deux villes, et le plus léger motif suffisait pour exciter de nouvelles querelles.

A part cette guerre avec les Lodésans, tout suivit en Italie pendant plusieurs années une marche régulière, et lorsqu'à la mort de Rodolf, de Bourgogne, arrivée en 1032, Konrad hérita de son royaume, cet événement n'eut d'autre suite pour la Lombardie, sinon qu'il grandit encore le crédit d'Héribert. Konrad fut obligé de disputer la Bourgogne à Odo (Eudes), comte de Champagne, et convoqua pour cette guerre outre l'heerbann de l'Allemagne, tous ses vassaux italiens. Héribert commandait ceux de la Haute-Italie, et le marquis Boniface de Toscane (1) ceux de l'Italie centrale. La Bourgogne se soumit, et Héribert trouva de nouveau dans Konrad un souverain et un ami généreux.

Dans la conscience de sa puissance, Héribert ne pouvait voir de sang froid qu'une grande partie des habitants, descendants de gens libres, qui ne relevaient autrefois que du comte, restassent, quoiqu'ils fus-

(1) Cf. Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, vol. 1, p. 110.

sent placés sous la juridiction de son vicomte (*vice comes*), presque entièrement indépendants de lui, car le vicomte se trouvait vis-à-vis d'eux dans le même rapport dans lequel était autrefois le comte vis-à-vis des habitants libres du comté. A Milan l'exemption ou immunité de la banlieue avait suscité des difficultés extraordinaires; la bourgeoisie avait eu contre l'archevêque une lutte dans laquelle le père de celui-ci avait perdu la vie. Héribert chercha en vain à gagner beaucoup de gens libres en leur accordant des fiefs; la commune ne céda point, et il fallut transiger avec elle pour avoir la paix. Le traité conclu en cette occasion assura la liberté des membres de la commune, quand même ils auraient des terres en fiefs de l'archevêque (1), parce que leur naissance noble le leur permettait. Les vassaux de cette espèce restaient toujours personnellement dans la classe des libres, et quand ils ne voulaient plus remplir les services attachés à leurs fiefs, ils pouvaient rompre leur rapport de vassalité, en quittant le domaine. Héribert voulut traiter ces vassaux des classes libres et leurs pareils de la même manière que ceux qu'on appelait ministériaux (*ministeriales*); ils s'élevèrent contre ces prétentions, et pour maintenir leur liberté, ils formèrent entre eux une ligue étroite. Les empiétements d'Héribert excitèrent en quelque sorte l'émulation de tous ses suffragants, les évêques de Lombardie, qui avaient encore dans les villes des classes d'hommes libres. Cela causa une grande fermentation, des mouvements inquiétants dans toute la Lombardie, non-seulement dans les villes, mais aussi dans les campagnes; car on trouvait encore çà et là dans les districts soumis à des prévôts épiscopaux, des hommes libres comme propriétaires de fiefs nobles, ou même des communes entières. Mais une autre circonstance vint encore donner plus de force à ce mouvement.

Jusqu'alors une coutume s'était insensiblement établie, que dans les familles qui n'étaient dépendantes qu'à cause de leurs fiefs, les fils succédassent aux fiefs du père; mais dans l'Italie morcelée en tant de petits territoires, où l'intérêt personnel exerçait une si grande influence, où la plupart des princes alors les plus puissants, les évêques, n'appartenaient pas à des familles princières, et étaient élus par la noblesse et le clergé presque entièrement composé de nobles, un évêque dont l'élévation avait blessé les espérances ou les intérêts d'autres familles, ne pouvait pas voir avec indifférence que le fils d'un homme qui avait été son ennemi lui succédât dans le fief que sa mort laissait ouvert. Aussi souvent les évêques n'avaient aucun égard aux prétentions des fils à la succession du père, et trouvaient là un moyen efficace pour tenir leurs vassaux sous leur dépendance; car celui qui désirait avoir son fils ou son parent pour successeur dans son fief, devait nécessairement chercher à s'attacher l'évêque et à se mettre dans ses bonnes grâces.

Cette conduite des évêques avait aigri la classe des chevaliers qui était le fondement de la féodalité; ils voulaient savoir leurs bénifices aussi surs et aussi transmissibles par héritage que ceux des autres libres, et cherchaient en général à se placer dans la même position que ces derniers, sans renoncer en rien à leurs droits honorifiques. En Lombardie plusieurs vassaux des évêques firent donc cause commune avec cette ligue des hommes libres. Héribert sut, il est vrai, gagner les principaux citoyens de Milan, et quand il les eut détachés de leur parti, il espéra venir facilement à bout des autres. Les capitaines, c'est-à-dire les premiers d'entre les vassaux que l'intérêt personnel séparait de plus en plus des autres hommes-liges,

(1) C'est sans doute à cet état, où le même homme possède à la fois une propriété libre et un fief, que font allusion les lois féodales données peu de temps après par l'empereur Konrad. On y lit : « Illa vero quæ tenent proprietario jure, aut per præceptum suum, sive per rectum libellum, sive per precarium, nemo eos injuste devestire audeat. »

et qui en opprimant leurs frères croyaient se frayer un chemin à de plus grands honneurs, embrassèrent tous sans exception le parti de l'archevêque. Mais les autres hommes libres et vassaux coururent aux armes de désespoir. Ils eurent d'abord le dessous et furent expulsés de Milan en 1035. Comme leur ligue avait été suivie de révolte, elle reçut le nom de *Motta*, qui est probablement un vieux mot longobard, et signifie ligue, confédération (1).

Héribert n'avait pas songé à la force que la motta milanaise pourrait acquérir en se posant comme centre des mécontents de toute la Lombardie. A peine eut-elle quitté la ville que les habitants des environs de Milan, qui avaient les mêmes motifs de plainte, se joignirent à elle, ceux principalement des territoires de Seprio, de Marthesana et de Lodi. Ces derniers conservaient encore tout leur ressentiment contre Héribert : dans les villes mêmes qui ne se soulevèrent pas entières il y eut du moins toujours une partie des habitants qui se joignit à la motta. Toute cette vaste confédération avait pour but de défendre les droits acquis contre les prétentions des évêques. Ces prétentions devaient nécessairement se produire aussitôt que les princes ecclésiastiques commencèrent à jouir en toute sécurité de la situation que leur avaient faite les empereurs saxons, et qu'ils eurent oublié les intentions primitives des donations, qui n'étaient pas de faire d'eux les véritables souverains du pays.

Héribert entreprit une expédition contre la motta et ses alliés. En 1036 les deux partis se rencontrèrent dans Campo-Malo : aucun des deux ne remporta des avantages décisifs; mais Olderich, évêque d'Asti et partisan d'Héribert, ayant été tué, sa mort inspira un nouveau courage à la motta, qui s'attribua la victoire. Tous ceux qui jusqu'alors avaient douté du triomphe de sa cause, changèrent d'avis; de tous côtés de nouveaux défenseurs accoururent grossir ses rangs, et ses forces s'accrurent à un tel point qu'Héribert se vit obligé d'appeler à son secours l'empereur Konrad, son protecteur. Lui et les autres évêques s'efforcèrent de présenter la chose sous le jour qui leur convenait; ils désignèrent les confédérés comme des vassaux rebelles qui refusaient de satisfaire à leurs obligations légales; ils se représentèrent dans leur rapport comme attaqués dans les droits que l'empereur leur avait accordés. Il était naturel qu'Héribert lui-même envisageât la chose sous ce point de vue; mais c'était précisément la cause de la querelle : on s'était révolté parce qu'il regardait et voulait traiter comme ses vassaux beaucoup de ceux qui prétendaient ne pas l'être, et qu'il essayait de faire prévaloir contre les véritables vassaux l'idée que leurs fiefs étaient des bénéfices accordés à titre de grâces, idée qui sans doute était primitivement inhérente aux fiefs, mais qui se trouvait maintenant contraire à l'usage établi. Le jour de Noël 1036 Konrad arriva à Milan par la route de Vérone : l'archevêque le reçut avec de grandes solennités dans l'église de Saint-Ambroise.

(1) On lit dans le poème italien le plus ancien, celui de Vicenzo d'Alcamo, qui date du XII[e] siècle :

> Donna mi son di perperi,
> D'auro massa amotino.
>
> Je suis maîtresse de sequins,
> Je ramasse des monceaux d'or.

Amotinare signifie donc *ramasser, réunir*, et ce n'est que dans l'italien moderne que le mot *ammutinarsi* a changé de sens et désigne une ligue illégale, une sédition. *Amotinare* a incontestablement la même origine que *mota*, puisque la première syllabe est évidemment une préposition. — Ceux qui font descendre le nom de *Motta* d'un fort ou d'un retranchement où ce parti s'était retiré, ont pour eux cette circonstance que, dans le XIII[e] siècle, le mot *motta* signifiait encore un fort dans le langage populaire de la Haute-Italie. Cf. Muratori, *Scr. Rer. Ital.*, vol. VIII, p. 203.—Rolandin. : « *In castro sive Motta Anoale Tarvinisi districtus.* »

La justice des réclamations de la motta ne pouvait échapper à l'empereur, et de plus l'entreprise de cette ligue ne devait pas lui déplaire, car le pouvoir croissant de l'archevêque devenait inquiétant, et il était urgent d'en arrêter les progrès, si l'on ne voulait pas voir bientôt l'ambitieux prélat se faire de la Lombardie un état ecclésiastique tout-à-fait indépendant : le soulèvement de la motta pouvait donc être aux yeux de l'empereur un utile contre-poids. Il est probable que le sentiment du roi à l'égard d'Héribert se manifesta de quelque manière ; aussitôt l'agitation la plus vive éclata parmi le peuple, qui depuis le départ de la motta ne se composait plus que des partisans de l'archevêque. Le bruit se répandit que l'empereur avait contesté à Héribert les droits d'investiture sur Lodi, et qu'il inclinait pour la motta. Le tumulte sur lequel Héribert comptait probablement pour intimider l'empereur ne servit qu'à rendre ce prince plus circonspect, plus ferme dans la résolution de briser la puissance des évêques, que depuis long-temps les rois d'Allemagne n'avaient cessé d'augmenter. Konrad sentant qu'il lui serait impossible de tenter quelque chose à Milan contre Héribert, se transporta sans rien dire de ses desseins, à Pavie, où il assembla une diète italienne; là il rendit la souveraine justice, et punit les coupables selon la coutume du temps, c'est-à-dire qu'il leur fit crever les yeux, couper les mains ou la tête. Après que beaucoup d'affaires eurent été jugées, un comte allemand, nommé Hugo, porta enfin plainte contre les prétentions de l'archevêque de Milan, et l'accusa de l'avoir lésé dans ses droits sur une terre noble. Héribert fut fort surpris de l'audace du comte qui osait l'appeler en justice, lui le premier prince de la Lombardie, lui qui en Italie occupait le premier rang après l'empereur et le pape. Il ne répondit pas à la plainte et chercha des délais, sans doute pour trouver un moyen de se rendre à Milan sous la protection des vassaux et sujets qui lui étaient restés fidèles; mais les partisans de la motta, présents à la diète, et les Allemands, qui connaissaient les intentions de l'empereur, crièrent hautement contre l'archevêque, et Konrad exigea qu'il présentât sur-le-champ sa défense. Héribert crut encore s'ouvrir une porte de salut, en rappelant la faveur que le roi lui avait témoignée autrefois; mais les circonstances avaient changé. Jadis Konrad avait besoin d'Héribert pour maintenir la Lombardie; à présent il devait craindre de se la voir enlever par son ancien protégé. Profitant de cet heureux prétexte pour briser le pouvoir d'Héribert, il n'hésita point à le faire arrêter ainsi que les évêques de Vercelli, de Plaisance et de Crémone, qui avaient suivi la même marche qu'Héribert et qui se trouvaient aussi à Pavie.

Dès que l'empereur se fut déclaré contre l'archevêque, le parti de la motta prit un accroissement de puissance considérable. Les Pavésans, dans leur haine contre les Milanais, leurs voisins, oublièrent même celle qu'ils avaient contre les Allemands, et s'allièrent à eux. On peut considérer cette révolution de la politique pavésane comme le principal résultat de tous les événements relatifs à la motta, du moins comme le résultat qui a eu historiquement la plus grande influence. On ne saurait dire combien l'histoire d'Italie aurait suivi un tout autre cours, si Milan était restée amie des Allemands et Pavie à la tête de l'opposition. Jamais le parti anti-allemand n'aurait acquis les forces dont il disposa bientôt; car Pavie ne pouvait se comparer à Milan ni pour la richesse, ni pour l'étendue du territoire. Toutefois il faut reconnaître que ce revirement des partis aurait eu lieu tôt ou tard, quand même il n'eût pas été provoqué par la motta. Milan sentant toute sa force, aurait bientôt fini par voir dans les rois allemands des tuteurs incommodes. Pavie courant risque d'être écrasée par Milan, se serait à la première occasion réfugiée sous la protection du plus puissant prince d'Italie, du roi d'Allemagne.

Le parti opposé à la motta parut succomber, mais il ne perdit pas courage. Les capitaines de Milan cherchèrent et trouvèrent des

alliances dans toute la Lombardie chez les évêques et leurs capitaines, par conséquent les nobles les plus puissants; la Lombardie se divisa en deux grandes factions. Les capitaines offrirent des otages à l'empereur pour qu'il rendît la liberté à Héribert. Konrad accepta les otages, mais garda aussi l'archevêque: celui-ci ne vit donc plus d'autre moyen que la fuite.

Après de longues marches, les Allemands avaient enfin assis leur camp près de Plaisance sur les bords de la Trebia. Le tableau que présentaient les environs était magnifique; la beauté et la richesse de la campagne auraient fait croire plutôt à une partie de plaisir qu'à la présence d'une armée étrangère. De là Héribert écrivit à l'abbesse d'un couvent voisin qui lui était toute dévouée. Elle lui envoya de nombreuses provisions, du vin, des fruits, de la viande, des volailles et y ajouta une quantité suffisante d'amandes et de noix pour exciter les Allemands à boire. Les gardiens d'Héribert cédèrent facilement à l'invitation de se régaler avec ses serviteurs, et tandis que les Italiens ne buvaient qu'en apparence, ou ne prenaient que du vin dans lequel ils avaient mis secrètement de l'eau, et faisaient semblant de s'enivrer, les Allemands s'enivrèrent tout de bon. Dès qu'ils furent endormis, Héribert prit la fuite avec ses serviteurs; et il y avait déjà long-temps qu'il était en sûreté, lorsque les Allemands songèrent à le poursuivre avec des torches et en poussant de grands cris.

La fuite d'Héribert fit échouer le plan de Konrad. Il avait espéré écraser entièrement le parti ennemi, et, affranchi de la tutelle des évêques, faire valoir son autorité royale à l'aide de la noblesse inférieure. La délivrance d'Héribert donna à l'opposition une nouvelle consistance et un chef. Konrad mit bien la ville de Milan et son archevêque au ban de l'empire; il porta bien des lois qui assuraient la succession de leurs fiefs aux vassaux, qui les plaçaient dans une position presque indépendante des évêques, et ne les soumettaient plus qu'aux tribunaux de leurs pairs (1). Il confirma bien à ceux qui avaient des propriétés entièrement libres l'indépendance illimitée de ces propriétés; mais il ne put faire d'autre mal à Milan que d'en ravager les environs. Le climat du Milanais est un des plus mauvais pour des camps situés en plein air; il ne se passe presque pas de jour sans qu'il ne tombe de fortes ondées; des orages mêlés de grêle y sont fréquents. Konrad dut renoncer au blocus de la ville et se retirer à Pavie. Il avait nommé à l'archevêché de Milan Ambroise, chanoine de cette ville; mais il lui fut impossible de l'installer. Héribert se sentit même si puissant qu'il invita le comte Odo de Champagne, qui avait déjà disputé la Bourgogne à Konrad, à se rendre en Lombardie pour prendre le titre de roi. Mais avant de pouvoir obéir à cette invitation, Odo fut tué dans une bataille contre le duc Gottfrid de Lorraine.

Jean XIX, qui grâce à l'influence de sa famille, les comtes de Tusculum, avait régné en paix sur Rome, était mort au mois de mai de l'année où Konrad avait déclaré la guerre à Milan, et avait eu pour successeur son cousin Theophylaktus, sous le nom de Benoît IX. On dit que lors de son avénement au siége pontifical Benoît ne devait pas avoir plus de douze ans. Quelque exagération qu'il y ait dans cette assertion, il n'en est pas moins certain que le nouveau pape était fort jeune, et qu'il ne se maintint que par l'appui de son père, Alberico, comte de Tusculum. Dès que la mort lui eut enlevé cet appui, la faction ennemie qui avait été forcée de supporter successivement trois papes de la famille de Tusculum, à cause de la puissance

(1) « Ut nullus miles episcoporum, abbatum, abbatissarum, marchionum vel comitum vel omnium qui beneficium de nostris publicis bonis aut de ecclesiarum prædiis nunc tenent aut tenuerint aut hactenus injuste perdiderint, tam de nostris majoribus valvassoribus, quam eorum militibus, sine certa et convicta culpa suum beneficium perdat, nisi secundum consuetudinem antecessorum nostrorum et judicium parium suorum. »

de cette maison et de la protection des rois allemands, se souleva et chassa Benoît IX, qui s'enfuit auprès de l'empereur, et le rejoignit à Crémone. Konrad lui promit de lui prêter son appui aussitôt qu'il n'aurait plus à combattre pour lui-même dans la Haute-Italie.

A Parme, où Konrad célébra les fêtes de Noël de l'an 1037, une cause insignifiante provoqua un combat entre ses troupes et les habitants (1). Il ne fallait souvent que le sujet le plus frivole pour faire éclater l'incompatibilité des caractères allemand et italien et l'inimitié secrète qui régnait entre les deux nations. L'armée allemande prit Parme d'assaut; une grande partie de la ville fut réduite en cendres, et pour punir l'insolence des habitants, Konrad fit abattre les remparts (2).

Cette sévérité, ainsi que l'échec de l'entreprise contre Milan ne servirent qu'à accroître la puissance de ses ennemis, et l'éloignement de l'empereur vint encore donner un champ plus libre à leurs mouvements. Konrad se rendit par Lucques et Perugia à Rome, où il rétablit Benoît IX et punit les chefs du parti ennemi. Benoît IX, pour marquer sa reconnaissance, excommunia l'archevêque Héribert. Konrad se dirigea par Monte-Cassino vers Capoue et Bénévent pour relever l'autorité impériale. Des épidémies qui éclatèrent dans ces contrées le forcèrent à la retraite. Lorsqu'il arriva en Lombardie, son armée était tellement affaiblie qu'il n'était plus en état de rien entreprendre contre Milan; il se contenta donc de faire prêter à ses partisans le serment de ravager tous les ans le territoire de cette ville. Il espérait séparer par là l'intérêt des Milanais de celui de leur archevêque, et priver celui-ci de tout secours; car quelque grand que fût leur attachement pour leur prélat, ils ne devaient pas moins être désespérés de voir chaque année leurs arbres et leurs vignes coupés, leurs moissons brûlées, leurs prairies foulées, et leur commerce arrêté de tous côtés.

L'archevêque nommé par Konrad, Ambroise, parvint à se créer un parti dans la ville même et se mit en état de tenter une expédition contre elle. Héribert ne négligea rien pour organiser une bonne et vaillante armée, et dans ce but il introduisit à Milan un usage qui fut bientôt adopté par toutes les autres villes d'Italie. Il fit placer perpendiculairement sur un chariot en bois une antenne dont la cime était surmontée d'un globe doré entre deux voiles blanches : au milieu de l'arbre était attaché un crucifix. Dans la suite on orna davantage ce char, on le tendit entièrement de drap rouge, et on éleva dessus un autel, devant lequel un prêtre disait la messe pendant la bataille, etc. Ce char s'appelait *carocium* et devait servir de point de ralliement et de centre à toute l'armée. C'était toujours aux troupes les plus braves que l'on confiait le soin de le garder. Mais avant que les deux partis en vinssent aux mains, on apprit que Konrad était mort à Utrecht le jour de la Pentecôte de l'an 1039.

§ II. — *Règne du roi Henri III* (*deuxième du nom comme empereur*) *jusqu'à l'an* 1052.

La mort de Konrad entraîna la chute de la motta; car son fils Henri, qui lui succéda en Allemagne, se vit obligé, pour affermir son nouveau pouvoir en Italie, de recourir à Héribert, comme l'avait fait autrefois son père. Avec la puissance dont Héribert disposait toujours, il aurait pu pendant la vacance du trône, sinon établir un autre roi en Italie, du moins créer mille obstacles aux Allemands.

(1) Affò, *Storia della città di Parma*, vol. II, p. 36 sqq., où l'on démontre également la fausseté de la narration de Donizo.

(2) Wippo, in *Vita Conradi Salici*.

On dit que Henri n'avait pas toujours approuvé les mesures de son père contre Héribert, et qu'il avait vécu généralement en bonne intelligence avec le prélat. Aussitôt qu'il fut sur le trône, il lui envoya des messagers et conclut un traité avec lui. Soit que ce traité renfermât des dispositions relatives à la motta, soit que pour en contre-balancer l'effet, la motta en eût conclu un autre, toujours est-il que ses membres retournèrent dans les villes, et qu'à Milan la classe des francs bourgeois se maintint comme une classe indépendante sous le nom de motta, jusqu'au temps des Visconti. Plus tard on vit se joindre à elle tous ceux qui d'artisans censitaires s'étaient élevés à une position plus noble, telle que celle de docteurs en droit et en médecine, de banquiers, de négociants, et de même tous les nobles qui renonçant à leur vie de chevaliers se décidaient à se livrer à une occupation bourgeoise.

La motta se composa dans la suite de la classe des bourgeois riches et considérés, qu'on appelait *popolo grasso*. La première réconciliation entre la motta et les capitaines et vassaux de l'archevêque fut de courte durée, l'exaspération était encore trop grande; aucun des deux partis n'était devenu plus souple par le malheur, et tout l'accommodement n'avait probablement été conclu que par l'habile intervention d'Héribert. La haine qui, pendant la guerre, s'était allumée entre les meneurs des factions subsista. Une querelle qui s'éleva entre un vassal de l'archevêque et un partisan de la motta fut l'étincelle qui ralluma l'incendie; les épiscopaux maltraitèrent le dernier; la motta prit de nouveau les armes, et un des capitaines se mit à la tête, soit qu'il eût été personnellement offensé par l'archevêque, soit qu'il fût animé de haine contre d'autres familles des capitaines, soit qu'il fût mu par l'ambition de se rendre puissant : il s'appelait Lanzo. Par sa conduite prudente, par le grand nombre de ses partisans et l'appui du peuple, ce chef parvint à chasser de la ville la noblesse, qui alla occuper les châteaux qu'elle possédait dans les environs, ainsi que ceux de l'archevêque. Comme cette lutte avait pour motifs un événement particulier, fortuit et les passions des habitants d'une seule ville, l'archevêque n'eut pas de peine à isoler la motta, et à lui enlever les auxiliaires des autres villes voisines, qui l'avaient soutenue lorsqu'il s'agissait d'un intérêt général.

Il y a lieu de croire que c'est à cette occasion que Milan se donna pour la première fois un gouvernement indépendant et républicain; car il était tout naturel que, tant que l'archevêque et la noblesse féodale étaient exilés de la ville, la motta ne recourût pas aux magistrats archiépiscopaux, et que Lanzo et les échevins exerçassent toutes les fonctions de l'administration civile et judiciaire, en un mot qu'ils gouvernassent la ville avec une pleine indépendance. Tout ce que pouvait faire la noblesse qui occupait les environs, c'était de fermer tous les accès de la ville et de lui couper les communications. Mais comme du sein de la ville elle-même on pouvait défendre les alentours les plus immédiats, et que l'on était obligé d'ailleurs de faire le plus souvent le commerce à main armée, on ne manqua de rien après l'expulsion de la noblesse et de ses serviteurs, et la ville se défendit pendant trois ans. Il paraît cependant qu'à la fin Lanzo conçut des inquiétudes; il se rendit donc en Allemagne, probablement en compagnie d'une des expéditions de marchands milanais, offrit au roi Henri de riches présents, et sut si bien présenter l'affaire, que celui-ci lui promit un secours de 4,000 cavaliers, armée extraordinaire pour ce temps-là. Fier de cette promesse, Lanzo revint à Milan, et représenta à ses adversaires comment les Allemands avaient coutume de procéder; comment Konrad en avait agi à l'égard d'Héribert et de Milan; qu'il vaudrait donc mieux se réconcilier avec lui, avant l'arrivée des Allemands, conclure une paix juste et également utile aux deux partis. De son côté Héribert engagea aussi à la concorde. Le traité fut conclu et la noblesse rentra dans la ville. La motta conserva ses anciens priviléges, et de là vient que plus tard, du temps des Hohenstauffen, des marchands, des joailliers et même

des bourgeois respectables et riches, purent obtenir la dignité de chevaliers. Tout ce qui entrait dans la classe de la motta avait droit au même rang que ses membres primitifs.

Cette réconciliation de la motta avec la noblesse semble tomber dans l'année 1044. Peu de temps après (1045) Héribert mourut et fut enseveli à Milan, dans l'église de Saint-Denis. Non-seulement c'est lui qui a posé la base de l'importance politique que Milan obtint par la suite, mais il commence aussi une certaine période dans l'histoire du clergé italien, et peut passer, si je puis m'exprimer ainsi, pour son chef de file.

L'exemple de Rome, la position politique que les empereurs saxons avaient donnée aux évêques, et les idées qui dominaient à cette époque, avaient fait de ces derniers de véritables princes temporels. La conséquence la plus immédiate qui en résulta fut que la haute noblesse, spécialement les familles des capitaines, mirent tout en œuvre pour accaparer les siéges épiscopaux, et en général toutes les hautes fonctions ecclésiastiques. Ce ne fut plus une vocation réelle, mais la naissance et la richesse, qui conduisirent aux dignités de l'Église, et il arriva ainsi que toutes les passions du monde finirent par pénétrer dans des régions qui avaient primitivement été destinées à servir de refuge contre ces mêmes passions. Le goût de la guerre et de la chasse, l'amour du plaisir et du luxe, un train de princes souverains, des intrigues politiques ; tels étaient alors les mobiles qui dirigeaient le haut clergé de la Lombardie (1). Et toujours nous voyons Héribert le premier, parmi les chefs d'armée comme dans le conseil, plein d'orgueil et de ruse, doué de nobles qualités, mais également sujet à bien des faiblesses.

On comprend facilement quelle influence l'existence agitée de cette époque dut avoir sur des ecclésiastiques d'une trempe moins forte. Le caractère de l'esprit mondain, toutes les fois qu'il est descendu jusqu'à la bassesse, s'est toujours montré le même. Le clergé menait alors une vie fort peu édifiante, non-seulement à Milan, mais dans tout l'empire romain, et principalement dans le royaume d'Italie, où la riche nature du sol et la beauté de la population excitaient davantage à la débauche, et où le commerce offrait tous les moyens de satisfaire le goût du luxe.

En face de cette société dissolue se présentaient bien sans doute des principes purs, austères, qui la condamnaient hautement, et qui trouvaient, sinon accès, du moins approbation chez ceux à qui la pauvreté ne permettait pas de prendre part à tous ces plaisirs et à cette mollesse. C'était surtout parmi les paysans et les artisans malheureux que l'on entendait toujours citer des passages de l'Écriture et des maximes de la raison contre la vie du clergé. Les ecclésiastiques devaient, disait-on, donner l'exemple des bonnes mœurs; cependant on les voyait, entourés de femmes et de concubines, mener une vie luxurieuse, tandis que le pauvre peuple, forcé de travailler pour eux, gémissait sous les oppressions des prêtres et de leurs vassaux. Ce fut cette licence effrénée qui fit attacher alors tant de prix au principe de la chasteté. Nous touchons à une période où les ordres monastiques se propagèrent rapidement et acquirent la plus grande influence; où le célibat fut aussi imposé au clergé séculier, et où dans les ordres de chevalerie religieuse l'élément abstrait de l'Église dut prendre une marche tout-à-fait opposée.

Après la mort d'Héribert on procéda à l'élection d'un nouvel archevêque, dans une réunion générale du clergé milanais, de la noblesse et de la motta, et l'on présenta à cette assemblée quatre candidats. L'histoire milanaise acquiert alors une grande importance, parce qu'elle se rattache bien plus à l'histoire du pape Grégoire VII que celle de la ville même de Rome. Les noms des quatre candidats ne sont pas non plus tellement dé-

(1) Une excellente description de la vie des ecclésiastiques de ce temps se trouve dans Rovelli, *Storia di Como*, parte II, p. 90 sq.

pourvus d'intérêt, que nous puissions les omettre dans une histoire générale d'Italie. C'étaient Landolf, de la famille de Cottis; Anselme, de la famille de Baggio; Ariald, de la famille des Alzate, et enfin Atho, cardinal de l'église de Milan, dont la famille, probablement d'une haute noblesse, est restée inconnue. Le parti contraire, probablement la motta, opposa à ces quatre candidats de la noblesse Guido de Velate, homme qui ne descendait pas de vassaux, mais qui était le secrétaire privé de Henri. Le roi appuya l'élection de Guido et la fit réussir : elle était absolument dans ses intérêts; car un archevêque imposé aux capitaines, se trouvait forcément dans la dépendance du roi.

Les quatre candidats repoussés se mirent à la tête du peuple, qui de jour en jour exprimait plus hautement et plus impétueusement son désir de voir une réforme du clergé. La conduite du roi, quoiqu'elle fût conforme à l'usage, avait cependant offensé ouvertement la hiérarchie de l'Église et blessé les droits du chapitre : les nouveaux chefs du peuple, déjà mécontent des mœurs relâchées du clergé, saisirent le prétexte de la simonie pour l'irriter davantage encore. Dans le commencement la répugnance des ecclésiastiques contre l'archevêque imposé alla si loin, qu'ils le laissèrent une fois tout seul devant l'autel et montrèrent ainsi aux yeux de tout le peuple qu'ils ne voulaient entrer dans aucun rapport avec lui. Mais l'arrivée de Henri en Italie semble avoir changé le sentiment du clergé et de la noblesse. Henri arriva en 1046, et reçut la couronne des Lombards au mois d'octobre, probablement à Pavie. Mais le but de son voyage était moins la Lombardie, où tout était tranquille et suivait une marche légale, que Rome, où les plus grands troubles venaient d'éclater.

Benoît IX, qui, élevé au rang de pape par les comtes de Tusculum, ses parents, avait déjà été chassé une fois de Rome, mais y avait été ramené par Konrad, fut expulsé de nouveau par un parti qui avait pour chef un noble Romain, le consul Ptolémée; ce parti ne se borna pas à l'expulsion simple de son ennemi, il alla jusqu'à nommer pape un certain Jean, qui monta effectivement sur le saint-siége sous le nom de Sylvestre III. Au bout de trois mois les comtes de Tusculum reprirent le dessus, et ramenèrent Benoît IX, qui excommunia Sylvestre. Mais Benoît ayant ou reconnu l'impossibilité de se maintenir, ou trouvé la charge de pape trop pénible, vendit sa dignité à l'archi-prêtre Jean Gratien, homme du reste très savant et très intègre. Celui-ci, à ce qu'il paraît, ne l'acheta que pour faire revivre l'ancien éclat de la papauté, qui avait tout-à-fait disparu depuis que la noblesse romaine, mue par des intérêts particuliers, choisissait ordinairement pour papes des hommes qui n'avaient aucune des qualités nécessaires pour remplir convenablement leur haute dignité. Jean Gratien prit le nom de Grégoire VI. Comme dans son marché Benoît s'était réservé le titre de pape, ainsi que le palais du saint-père et une grande partie des revenus, il y avait réellement trois papes en même temps, un pape et deux anti-papes. Lorsque Henri se porta de Pavie vers Plaisance, Grégoire VI vint au-devant de lui pour le disposer en sa faveur (1); mais Henri voulut faire valoir ses droits sur Rome dans toute leur plénitude; en conséquence il commença par assembler à Sutri un concile (2), où il fit révoquer les deux autres papes, Grégoire VI ayant spontanément résigné sa dignité, et imploré le pardon du prince. Grégoire se rendit ensuite comme exilé en Allemagne, où il mourut.

Arrivé à Rome, Henri fit élire un nouveau pape, Allemand de naissance, l'évêque Suidger de Bamberg (3), qui prit le nom de Clément II. Suidger, dit-on, fut long-

(1) Cf. Hermanni *Contracti*, *Chron.*, ad an. 1046.

(2) Cf. sur ce concile Leo Ostiens., in *Chron. Casin.*, lib. II, c. 79, et le développement historique de ce passage dans Muratori, vol. IV.

(3) Cf. Marianus Scotus, ad an. 1046; Lambert. Schafnab., ad an. 1047; Hermanni *Contract.*, ad an. 1047.

temps avant de pouvoir se décider à accepter la dignité papale, et il n'avait pas tort, car la position des souverains pontifes, au milieu des factions romaines, n'était pas chose facile.

C'est Clément qui mit la couronne impériale sur la tête de Henri. Celui-ci songea ensuite à régler d'une autre manière les élections des évêques de Rome. Jusqu'alors le parti dominant de la noblesse avait forcé le peuple et le clergé, soit par de l'argent, soit par des menaces, à élire (c'était un abus qu'il voulait faire cesser) ou à reconnaître le pape qui lui convenait. Pendant les derniers temps la maison des comtes de Tusculum avait presque toujours disposé de la dignité papale. Henri mit tout d'un coup fin à ces intrigues en arrêtant, de concert avec le pape Clément, que les élections des évêques de Rome, ainsi que celles des autres évêques de ses états, devraient désormais être sanctionnées par l'empereur. Cette convention mit le saint-siége et par conséquent toute l'Église sous la dépendance du pouvoir séculier des rois allemands. Dans le chapitre suivant nous parlerons d'une manière plus détaillée de la position que ces princes prirent vis-à-vis de l'Église.

Henri alla de Rome à Monte-Cassino, et fit valoir ses droits sur Capoue et Bénévent. Il régla ensuite quelques affaires avec les Normands (1), qui depuis quelque temps s'étaient établis dans ces contrées : nous nous occuperons d'eux dans le paragraphe suivant, ainsi que des états de l'Italie méridionale.

Henri se retrouvait déjà à Mantoue pour les fêtes de Pâques de 1047 (2), et de là il retourna directement en Allemagne par la route de Vérone. Henri III était un homme prudent, habile, fier, violent, un véritable tyran. Il voulut briser les bornes que la constitution féodale et celle de l'Église imposaient au pouvoir royal, et il poursuivit ce but en Italie avec la même ténacité qu'en Allemagne; il employa pour cela tous les moyens, tantôt la condescendance et la séduction, tantôt la cruauté et la terreur : ce trait de caractère, qui consistait à trouver bons tous les moyens capables de mener au but, lui était commun avec tous les rois de la maison salique; seulement Konrad, Henri III et Henri V possédaient une grande force de volonté, un grand courage et une finesse d'esprit extraordinaire, tandis que Henri IV, énervé par les excès de sa première jeunesse, manque de caractère, et ne relève par aucune qualité éclatante cette indifférence sur les moyens qu'il choisit pour l'exécution de ses pauvres projets.

En Italie Henri III avait trouvé moyen de tenir Milan, et par là même toute la Lombardie en sa puissance, en imposant à cette ville l'archevêque Guido, qui dépendait entièrement de lui et ne pouvait rien sans son appui; à Rome il avait choisi pour pape un Allemand, qui sans lui ne pouvait s'y soutenir. Le seul prince qu'il eût encore à craindre en Italie était Boniface, marquis de Toscane. Celui-ci s'était montré favorable au roi en toute occasion et lui avait fait de grands présents (1); mais ces présents témoignaient précisément des richesses et de la puissance de Boniface. Henri s'était efforcé de détruire en Allemagne les barrières que les dignités ducales opposaient à sa volonté arbitraire, et pour cela il les avait concentrées dans sa maison. Un tel moyen n'aurait pas réussi auprès de Boniface, quand il lui aurait même enlevé sous un prétexte quelconque les fiefs de la couronne, parce que ce prince possédait par lui-même d'immenses domaines et jouissait d'un grand pouvoir (2). Henri n'é-

(1) Cf. Hermanni *Contracti*, ad an. 1047.
(2) Cf. Lambert Schafnab. ad an., 1047.

(1) On raconte que Henri s'étant plaint du manque de bon vinaigre à Plaisance, Boniface offrit de lui en envoyer; mais comme du vinaigre lui paraissait un présent trop modique, il fit faire une voiture et des barriques d'argent et les envoya à l'empereur avec le vinaigre.

(2) Boniface était fils du marquis Thedald, qui, sous Henri-le-Saint, avait joué un rôle si

tait pas homme à se rebuter à la première difficulté; il résolut de s'assurer de sa personne. A cet effet il l'invita à sa cour en Allemagne, mais Boniface déclina l'invitation. Henri avisa à un moyen de le faire prisonnier : il engagea Boniface à se rendre seul à son château de Mantoue. Boniface n'en amena pas moins ses vassaux, et ces derniers ne le quittèrent que devant l'appartement de l'empereur. Boniface se plaignit de la conduite des gardes et de l'astuce de l'empereur. Henri nia y être pour quelque chose, mais en même temps il fit une nouvelle tentative: elle échoua encore, et Henri retourna en Allemagne. Depuis lors il eut dans la famille des margraves de Toscane des ennemis acharnés, qui formèrent plus tard le centre de tous les mouvements qui éclatèrent en Italie contre les Allemands, en faveur de la papauté.

Lorsqu'il retourna en Allemagne, Clément II l'y accompagna; celui-ci revint la même année en Italie, et il se rendait à Rome, lorsqu'il mourut probablement empoisonné, dans le voisinage de Pesaro. A peine Benoît IX eut-il appris la mort de Clément II, qu'il rassembla ses partisans, et reparut sur la scène comme pape. Le parti opposé des grands romains, se sentant trop faible pour agir seul, s'adressa à Henri qui leur donna pour pape l'évêque Poppo de Brixen. Poppo prit le nom de Damas II, et arriva à Rome dans l'été de 1048 : mais il mourut aussi au bout de quelques semaines; on soupçonna qu'il avait été également empoisonné, et cela par Benoît IX; mais le soupçon n'a rien de vraisemblable, puisqu'à cette époque Benoît renonça volontairement à la dignité papale, et se retira comme moine dans le couvent de Grotta-Ferrata sur le mont Latin. La mort subite de Damas put facilement faire naître la supposition d'un empoisonnement, et une loi que Henri III porta contre les empoisonneurs vint encore fortifier les soupçons (1).

Les messagers des Romains étant venus en Allemagne demander un nouveau pape à l'empereur, celui-ci leur donna son cousin Bruno, évêque de Toul (2), fils d'un comte d'Alsace, Eberhard d'Egisheim, et d'Helwid de la famille des comtes de Dachsbourg. Bruno ne se distinguait pas seulement par son mérite personnel, mais ses alliances et son éducation l'avaient encore familiarisé dès sa jeunesse avec les affaires publiques: chacun pouvait donc à juste titre s'applaudir de ce choix. Lui seul ne l'envisageait pas ainsi, car il ne se faisait pas illusion sur le danger que courait un évêque qui n'était pas Romain, en acceptant la dignité papale. Cependant il céda au vœu général. Son activité, les services qu'il rendit à l'Église, le montrent à la postérité comme un digne précurseur de Grégoire VII, et quand on se rappelle que ce dernier avait sur lui un grand crédit, on peut présumer avec quelque raison que ce fut à proprement parler Hildebrand dont l'esprit dirigea toutes les actions de Léon IX. Mais tout ce que

---

important pour les Allemands en Italie, et qui avait possédé la plus grande partie des anciens comtés de Brescia, de Modène, de Reggio et l'investiture du comté de Ferrare. Voyez le chapitre II de ce livre, § 4. Boniface obtint en outre comme fief de l'empire le margraviat de Toscane, qui consistait surtout dans le comté de Lucques. Son frère Thedald fut évêque d'Arezzo. Cf. Fontanini, *Memorie di Matilda*, 2e édit. (Lucca, 1756), p. 13. Quant au comté de Lucques, et par conséquent aussi au margraviat de Toscane, Boniface ne l'obtint probablement que vers l'an 1034. Fontanini, l. c., p. 25. Il paraît que sa mère Guillia descendait de la famille qui était autrefois en possession de ce margraviat. Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, vol. VIII, p. 93.

(1) Il faut que les meurtres fussent alors très fréquents, car on trouve dans la loi citée : « Quoniam plerosque, proh dolor! veneficio ac diverso genere furtivæ mortis perire audivimus, super hoc, dum in regno universali conventu Longobardorum sederemus, hujusmodi legem episcoporum, marchionum, comitum aliorumque multorum nostrorum fidelium consensu et auctoritate nostra probari sentimus, etc. »

(2) Herm. *Contr.*, ad an. 1049.

Hildebrand se proposait et ce qu'il exécuta réellement dans la suite, lorsqu'il occupa le saint-siége sous le nom de Grégoire VII, forme un ensemble si bien coordonné, que nous renvoyons, pour les actes de Léon qui s'y rapportent, à l'exposé de l'histoire de Hildebrand lui-même.

Léon IX était allé à Rome et y avait pris différentes mesures; mais il s'était bientôt convaincu qu'il ne pourrait s'y soutenir dignement que s'il était appuyé par l'empereur. Il retourna en Allemagne. Ce voyage, ainsi qu'une visite qu'il fit à la France, profitèrent encore aux projets conçus par Hildebrand.

L'empereur Henri ne put prêter à Léon autant de secours qu'il le désirait; il trouva une excuse dans les guerres contre les princes des Pays-Bas; et le pape, pour aider de son côté à vaincre les difficultés qui s'opposaient à ce que Henri l'assistât d'une manière plus efficace, excommunia le duc Gottfrid (Godefroi) de la Basse-Lorraine et le comte Balduin (Baudouin) de Flandre.

Au commencement de l'année 1050 Léon revint à Rome; mais il ne semble pas s'y être plu beaucoup; car à peine eut-il pris les mesures nécessaires pour faire valoir en Italie ses nouvelles lois d'église, qu'il alla de nouveau trouver l'empereur en Allemagne, dans les premiers jours de l'année 1051.

Pendant ce temps c'était Hildebrand qui dirigeait tout en Italie; c'était lui qui préparait la réforme de l'Église, qui en faisait mouvoir tous les fils : chacun était ainsi dans le rôle qui lui convenait; il fallait pour l'enfantement de la réforme l'inflexibilité du caractère de Hildebrand; tandis que Léon, par sa haute naissance, par son activité et sa connaissance des affaires de l'Allemagne, était le plus propre à défendre et à faire goûter leurs projets à la cour germanique.

Tel est le sens dans lequel il faut expliquer les fréquents voyages qu'il y fit. En 1051 il revint à Rome : il séjourna quelque temps à Bénévent; mais il fut attaqué près de Civitella par des cavaliers normands, qui massacrèrent sa suite. Pour obtenir le secours que le roi d'Allemagne lui avait promis tant de fois, et pour tirer vengeance des Normands, Léon retourna en Allemagne l'année suivante (1052); son séjour dans ce pays lui valut cette fois une nouvelle acquisition; il obtint de Henri le droit de suzeraineté sur Bénévent. Ce ne fut, il est vrai, qu'une espèce d'échange; les papes avaient des droits sur plusieurs églises d'Allemagne, sur leurs revenus et sur leur patronage; mais ces droits étaient difficiles à faire valoir. Une partie des habitants de Bénévent, après avoir chassé leurs princes longobards, demandèrent à entrer sous la domination du pape, et celui-ci, en renonçant aux anciens droits qu'il pouvait avoir en Allemagne, obtint le vicariat de l'empire sur le territoire de Bénévent (1). Mais il fallait aussi défendre cette nouvelle possession contre les Normands, de manière que plusieurs motifs faisaient une loi au pape de réclamer promptement de l'empereur le secours d'une armée allemande.

§ III. — *L'Italie méridionale depuis 1024 jusqu'en 1054.*

L'empereur Henri-le-Saint, lors de sa dernière expédition en Italie, avait, comme nous l'avons dit plus haut, fait prisonnier le prince Pandolf IV de Capoue, et après l'avoir exilé en Allemagne, avait mis Pandolf VI à sa place. Après la mort de Henri, Konrad rendit la liberté à Pandolf IV; et celui-ci fut à peine arrivé en Italie qu'il gagna son beau-frère, le prince Waimar de Salerne, et de plus l'abbé de Monte-Cassino, le katapan des Grecs et les chefs des Normands.

(1) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. II, p. 10—13, et Lebret, *Geschichte von Italien*, t. II, p. 42.

On sait que les guerriers allemands, lors des grandes migrations, entraient souvent à la solde des princes étrangers, quand ils n'avaient pas de patrimoine à attendre chez eux, ou qu'ils étaient expulsés de leurs demeures, et que cet usage existait encore plus tard chez les Anglo-Saxons et autres habitants du nord, qui allaient souvent à Constantinople pour servir comme waranges. Il paraît que les descendants des Normands, la noblesse normande du royaume de France, étaient restés fidèles à cette coutume. Lorsqu'il y avait beaucoup de fils dans une famille qui ne pouvaient espérer vivre tous du revenu paternel, ils partaient pour chercher des aventures et offrir leurs services à des princes étrangers.

C'est ainsi qu'ils vinrent dans l'Italie méridionale (1). Melus et Datus, deux seigneurs d'Apulie (Pouille), placés sous le prince de Capoue, mais presque indépendants d'après l'usage de ce temps (2), furent les premiers qui prirent à leur service des Normands. Lorsque Pandolf VI fut nommé prince de Capoue, les parents de Melus devinrent comtes de Teano. Pandolf prit pour sa garde des Normands, et Henri II, qui avait promu Pandolf, leur donna comme fiefs de l'empire des territoires étendus dans l'Apulie. Les Normands adoptèrent bientôt une politique particulière. On aurait pu se passer d'eux si un des petits princes et seigneurs avait vaincu tous ses voisins. Ils cherchèrent donc à établir une espèce de système de bascule et de contre-poids pour se rendre toujours nécessaires. Lorsque Pandolf IV revint de l'Allemagne, ils avaient pour chefs Raimond et Arnolin.

Pandolf VI se voyant poussé de tous côtés, se mit, ainsi que sa principauté, sous la protection du katapan grec, qui donna Capoue à Pandolf IV à titre de fief grec, en 1027. Pandolf VI se retira ensuite chez le duc de Naples. Pandolf IV envahit le territoire de ce dernier, et le chassa à l'aide des Normands. Le duché de Naples fut réuni à la principauté de Capoue, jusqu'à ce que Sergius, le duc exilé, gagnât les Normands et rentrât par leur moyen en possession du duché de Naples. Pour les récompenser, il leur abandonna un district, où ils fondèrent la ville d'Aversa, qui devint le siége d'un comté indépendant gouverné par leur chef Rainulph ou Rainolf.

Vers le même temps où Pandolf IV avait conquis Naples, il avait attiré à Capoue et empoisonné l'abbé de Monte-Cassino, forcé ses sujets à lui prêter serment de fidélité, et administré les domaines du couvent comme sa propriété (1). Les moines se plaignirent auprès de l'empereur Konrad; celui-ci arriva en 1038 dans les contrées méridionales, destitua Pandolf pour violation du traité qu'il avait conclu avec lui, et donna Capoue au prince Waimar de Salerne. Pandolf qui avait possédé Capoue à titre de fief grec, réclama en vain l'assistance des Grecs. En même temps les Normands reçurent l'investiture du comté d'Aversa comme fief de l'empire romain.

La réunion de Salerne et de Capoue ne fut pas de longue durée. Lors du séjour de Henri en ces contrées (en 1047), Pandolf, au moyen d'une forte somme, sut recouvrer, ou plutôt racheter la souveraineté de Capoue. A sa mort, en 1050, il eut pour successeur son fils, Pandolf V, qui choisit pour co-régent son fils Landolf VIII. Ils étaient princes de Capoue lorsque Léon vint réclamer en Allemagne secours contre les Normands, et protection pour les droits qu'il

(1) La première connaissance se fit par des pélerins normands qui allaient à Jérusalem, et qui appuyèrent les Salernitains contre les Sarrasins. Les services qu'ils rendirent firent qu'on prit l'habitude d'invoquer dans la suite le secours des Normands toutes les fois qu'un danger se présentait.

(2) C'étaient, à proprement parler, des sujets grecs; mais ils s'étaient soulevés contre l'oppression, et après leur défaite ils avaient trouvé un refuge chez les Longobards. — Leo Ostiens., in *Chron. Casin.*, lib. II, c. 37.

(1) « Pandulfus itaque universos monasterii homines in suam fidelitatem jurare faciens, etc. Leo Ostiens., in *Chron. Cas.*, l. II, c. 59.

possédait sur Bénévent. Waimar de Salerne avait tenté de faire valoir avec une grande sévérité l'ancienne domination que s'arrogeaient les princes de Salerne sur Amalfi. La suite de cette tentative fut l'assassinat de Waimar en 1052 (1). Il avait partagé son territoire avec son frère et laissé la principauté de Sorrente à Guido. Celui-ci donna la principauté de Salerne à Gisulf, fils de Waimar (2).

Dans les derniers temps c'était une ligne collatérale de la maison princière de Capoue qui avait régné sur Bénévent. Cette ligne ayant traité d'une manière inconvenante la veuve de Konrad-le-Salique qui se rendait en pélerinage, avait toujours vécu depuis dans des termes hostiles avec les rois d'Allemagne et les papes (3).

Clément II, pour plaire à Henri, avait lancé les foudres de l'excommunication contre Bénévent. Les Normands profitèrent de ces mésintelligences, étendirent leur puissance aux dépens des princes excommuniés, et une partie des habitants, ne voulant point partager la disgrâce de ses princes, finit par se soumettre au pape. Pandolf III et Landolf VI (c'est ainsi que se nommaient les derniers princes longobards de la branche collatérale de Capoue), forcés de quitter Bénévent, appelèrent les Normands à leur secours contre le pape. Telle fut la principale cause de la guerre que Léon avait l'intention de faire aux Normands, lorsqu'il vint en Allemagne demander des troupes auxiliaires à l'empereur.

Cette fois le pape obtint réellement de Henri III une armée, à laquelle se joignirent encore beaucoup de volontaires, surtout des Lorrains, compatriotes de Léon. Mais l'empereur se repentit bientôt d'avoir prêté un si fort appui au pontife. Il rappela ses soldats, et les volontaires lorrains et souabes furent les seuls qui accompagnèrent le pape en Italie. Arrivé à Rome, Léon leva dans ses états italiens une armée considérable, et mit à la tête de toutes ses forces deux Allemands, Rodolf, qu'il nomma prince de Bénévent, et Verner. Les Normands avaient pour chefs le comte Richard d'Aversa, le comte Humfred d'Apulie et Robert Guiscard.

Le comté de Pouille ou d'Apulie avait pris naissance en 1043. Les Normands avaient rendu des services importants aux Grecs dans des combats contre les Sarrasins de Sicile. Payés d'ingratitude, ils s'étaient emparés de la ville de Melfi et du pays d'alentour, et s'étaient maintenus dans cette possession. Ils avaient choisi pour leur prince Guillaume Bras-de-Fer, et donné à la nouvelle principauté le nom de comté d'Apulie. Lorsque Guillaume mourut, en 1046, son frère Drogo fut nommé à sa place; celui-ci ayant été assassiné par des sicaires grecs, le troisième frère, Humfred, fut proclamé comte d'Apulie.

Les chefs normands, lorsqu'ils entendirent parler des préparatifs de guerre du pape, lui demandèrent la paix et s'engagèrent à lui prêter foi et hommage. Mais Léon ne voulut traiter qu'autant qu'ils quitteraient l'Italie. Les hostilités éclatèrent donc, et une nouvelle bataille fut livrée près de Civitella (1). Les Normands eurent le bon esprit d'attaquer d'abord la division des troupes italiennes de Léon qui prirent aussitôt la fuite. Les Allemands firent une résistance désespérée, mais finirent par succomber à la supériorité du nombre. Le pape lui-même fut fait prisonnier à Civitella, où il s'était réfugié. Les Normands le traitèrent avec le plus grand respect, et le conduisirent à Bénévent, où il demandait à aller. Léon fut si content de la conduite des vainqueurs qu'il leur donna sa bénédiction, confirma toutes les conquêtes qu'ils avaient déjà faites, et leur assura d'avance toutes celles qu'ils feraient encore sur les infidèles, en Calabre et en Sicile. Léon étant tombé malade à Béné-

(1) De Blasio, *Scr. princ. Salern.*, p. 24.

(2) Leo Ostiens., in *Chron. Cas.*, l. II, c. 85.

(3) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. II, p. 5 sqq.

(1) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. II, p. 24 sqq.

vent, se fit conduire par les Normands à Capoue. Il visita Monte-Cassino encore une fois, et mourut peu de temps après son retour à Rome, au printemps de l'année 1054.

§ IV. — *Dernières années de Henri III.*

Après la mort de Léon, Hildebrand, alors économe de l'église de Rome, fut envoyé en Allemagne pour demander à l'empereur un nouveau pape. Il y avait en ce temps à la cour de Henri l'évêque d'Aichstadt, Gebhard, homme distingué par son esprit, par ses connaissances politiques et par sa ferme volonté. Cet évêque, jusqu'ici entièrement dévoué aux intérêts de l'empereur, avait toujours empêché Henri de soutenir Léon d'une manière efficace. Hildebrand sentit facilement que, si l'on parvenait à rendre à Gebhard l'intérêt de l'Église plus cher que celui de l'empereur, il serait précisément l'homme le plus capable de relever l'Église. Il pria l'empereur de nommer Gebhard pape, et Henri accéda à cette demande. Gebhard, sous le nom de Victor II, monta sur le saint-siége, l'an 1055.

Dans l'intervalle, le margrave de Toscane, Boniface, à qui Henri avait tendu des embûches, venait de mourir (1).

Gottfrid de la Basse-Lorraine, qui, en Allemagne, avait toujours été opposé au pape, avait accompagné Léon IX dans sa dernière expédition en Italie, où il s'était marié avec Béatrix, veuve de Boniface (2). Un frère de Gottfrid, Frédéric, s'était fait prêtre à Rome. Il semblait donc que si Victor II entrait dans les plans de Hildebrand, l'empereur ne serait plus en état de faire respecter son pouvoir en Italie. Car si le pape s'entendait avec les braves Normands, avec la puissante margrave de Toscane et avec le peuple mécontent de la Lombardie, et si dans le clergé romain il avait pour conseillers deux hommes comme Frédéric et Hildebrand, il pourrait à la rigueur braver un roi d'Allemagne.

L'empereur comprit parfaitement le danger (1), et se rendit en toute hâte en Italie, avant que toutes ces alliances ne fussent consolidées. De même qu'à l'approche d'un vautour les poules s'envolent, à son arrivée tous ses ennemis se dispersèrent. Le cardinal Frédéric alla dans le couvent de Monte-Cassino, et pour échapper à la colère de Henri, se fit employer par l'abbé à des messages dans des contrées lointaines.

Un certain Adelbert, qu'on appelle le Margrave, et qui probablement avait des biens en Lombardie et des intelligences avec Gottfrid, fut condamné à une diète tenue dans la plaine de Roncalia et jeté dans les fers. Béatrix, qui vint à la cour sous le sauf-conduit de l'empereur, fut détenue comme garantie de la fidélité de son mari. Il ne resta à Gottfrid d'autre ressource que de quitter précipitamment l'Italie (2), et de retourner en Flandre, auprès du comte Baudouin. Henri rencontra Victor II à Florence. Il n'avait pas de griefs particuliers à lui reprocher, car Victor avait été d'abord un fidèle serviteur, et depuis qu'il était pape, il n'avait encore rien fait qui pût le montrer sous un autre jour. Henri l'invita à sa cour en Allemagne (3); Victor accepta et arriva à Goslar en 1056. L'empereur qui y était retenu mangea trop de foie de cerf dans un festin; il en eut une indigestion qui amena une fièvre violente, et il mourut le 5 octobre 1056.

(1) Ou de périr assassiné. *Voy.* Fontanini, *Memorie di Matilda* (2e édit.), p. 44.

(2) Lambert. Schafnab., ad an. 1053. Béatrix était Lorraine. Fontanini, *Memorie di Matilda* (2e édit. Lucca, 1786), p. 27.

(1) Lambert. Schafnab., ad an. 1054—1055.

(2) Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, vol. I, p. 115. — Fontanini, l. c., p. 59.

(3) Berthold. Constantin., ad an. 1056.

§ V. — *Résultats généraux de l'influence exercée sur l'Italie par les deux premiers princes de la maison salique.*

Si nous avons eu occasion, en parlant de la politique des empereurs saxons, d'exprimer l'opinion que ce sont eux qui ont donné en quelque sorte naissance aux deux principaux éléments de la constitution politique postérieure de l'Italie, la noblesse puissante de ce pays et les communes libres de la bourgeoisie, nous devons accorder aux princes de la maison salique le mérite d'avoir su développer avec habileté ces deux éléments.

Les Otto avait doté les évêques de beaucoup de droits. La suite naturelle de ces largesses fut que les évêques cherchèrent à étendre leur pouvoir, à changer leurs territoires ecclésiastiques en véritables états, et à s'en arroger la domination exclusive. L'empereur Konrad s'opposa, comme nous l'avons vu, à cette tendance. Il défendit les hommes libres et les vassaux contre les empiétements des évêques, et empêcha les pays qu'ils administraient de se transformer en monarchies ecclésiastiques. Ces états gardèrent sous la suprématie impériale le caractère de républiques, c'est-à-dire de communes, où le pouvoir public n'est pas livré entre les mains d'un seul, mais se trouve réparti entre plusieurs personnes et corporations.

Mais on ne put pas s'arrêter aux anciens principes. Dès que la loi avait établi que la possession des petits vassaux ne dépendrait plus de la grâce de l'évêque et de ses capitaines, mais qu'elle ne se perdrait que par une sentence des échevins du même état, et que du reste elle serait héréditaire comme une propriété libre, le plus grand nombre des vassaux était réellement arrivé à la même indépendance que les gens libres. Le levier dont l'évêque avait disposé jusqu'alors lui était enlevé, et toute perspective de devenir prince politique, comme nous l'entendons, avait disparu. Quant aux familles des capitaines, l'évêque n'avait jamais eu un grand pouvoir sur elles; elles étaient trop puissantes, et ordinairement alliées à la noblesse riche et libre des environs. Dans les derniers temps l'évêque lui-même était le plus souvent d'une de ces familles. La liberté plus étendue qu'on accorda aux petits vassaux fit bien aussi du tort aux capitaines; mais ces derniers avaient de trop grands fiefs, des biens trop considérables; et dans les prévôtés plus éloignées du cercle des villes, l'habitude et les idées religieuses exerçaient une influence trop puissante pour qu'ils fussent lésés aussi directement dans leurs intérêts que l'évêque nommé dans la ville. En temps de détresse l'évêque se voyait forcé de céder ou de vendre les unes après les autres les régales que l'empereur lui avait accordées, telles que les droits de douane, le privilége de battre monnaie, la présidence des tribunaux, le droit de convoi, les droits de marché, pour se faire assister ou seulement reconnaître par les vassaux et les gens libres de la ville, qui se réunissaient toujours de plus en plus en communes.

A mesure que la faiblesse des évêques augmenta dans les villes, la puissance des capitaines grandit dans les juridictions plus éloignées; et par un singulier contraste on vit s'élever à côté des communes des villes les familles puissantes et nobles des capitaines des provinces. Le pouvoir des évêques avait été le bouton qui avait renfermé pendant quelque temps la fleur de la vie italienne; le bouton s'ouvrit peu à peu, et l'on en vit sortir une fleur féconde dont la chevalerie italienne formait pour ainsi dire la couronne et l'Italie l'ornement. Le soleil qui avait fait pousser ce bouton était la maison impériale de Saxe; le soleil qui le fit éclore fut la maison salique.

Si l'empereur Konrad avait affaibli les

évêques en prenant sous sa protection les communes de leur ressort et en leur enlevant les moyens de se créer dans ces communes un appui contre lui-même, son fils recueillit déjà les fruits de cette politique et put développer directement une plus grande autorité contre les évêques. Il les traita comme des subordonnés, investis par lui de leur dignité. Il parut vouloir détruire entièrement les degrés établis par la féodalité et la hiérarchie, et faire de ses vassaux ses sujets dans le sens le plus strict du mot. Il ne ménagea même pas le représentant suprême du pouvoir ecclésiastique sur la terre, le pape, et ne le considéra plus que comme un fonctionnaire de l'empire, qu'il pouvait nommer et révoquer selon son bon plaisir. Il attaqua de cette manière tout ce qui, d'après l'opinion politique de ce temps, formait la base de chaque pouvoir, et même du sien; et en cherchant ainsi à ravaler l'évêque de Rome, le chef de la chrétienté catholique, à une position tout-à-fait subalterne, il provoqua cette lutte de l'Église contre l'empire, qui fournit un point d'appui et un prétexte à tous les sujets séculiers qui, opprimés et privés de tout droit, souffraient impatiemment le joug de la puissance nouvellement établie. C'est surtout cette lutte qui a miné les anciens pouvoirs établis dans des temps plus barbares; c'est elle qui a produit la civilisation moderne et la liberté de la pensée.

CHAPITRE IV.

LUTTE DES ROIS HENRI IV ET HENRI V CONTRE L'ÉGLISE DE ROME.

§ Ier. — *La simonie.*

Les membres du clergé avaient su profiter de bonne heure du respect que leur portaient les peuples, et de l'influence qu'ils exerçaient dans les relations de famille, pour acquérir des richesses soit pour eux-mêmes, soit pour leur église. Ces richesses avaient presque toujours été en augmentant; rarement elles avaient diminué; et quand cela avait eu lieu, ce n'avait été que d'une manière passagère, dans des temps de crise et de violence.

Mais comme l'ancienne constitution germanique, ainsi que la féodalité, reposaient entièrement sur la possession territoriale, une fois que le clergé se fut rendu maître d'une grande partie des biens-fonds, ses membres se trouvèrent chargés de beaucoup de droits et d'obligations tout-à-fait incompatibles avec leur sainte mission. Ils étaient tenus à une foule d'obligations politiques et féodales. Quoiqu'ils eussent soin de nommer des intendants, pour s'en occuper le moins possible, ils ne pouvaient cependant pas s'y soustraire entièrement; et comme les membres du haut clergé tiraient presque tous leur origine de maisons nobles, des souvenirs de jeunesse et l'éducation agissaient si fortement sur leurs esprits, qu'ils se mêlaient non-seulement aux agitations du monde, mais qu'ils allaient même à la guerre, à la tête de leurs vassaux, se distinguaient à la chasse par leur adresse, et à la cour par leur habileté et leur souplesse. Enfin les évêques et la plupart des abbés s'étaient emparés des droits de comte, quelquefois (comme cela avait déjà lieu à cette époque (1) pour l'évêque de Parme) non-seulement dans la circonscription de la banlieue, mais aussi dans tout l'ancien district du comté. Ils s'étaient ainsi élevés au même rang que les princes temporels. Souvent même les charges qu'ils occupaient à la cour, ou leur dignité ecclésiastique, leur avaient donné une position supérieure à ces princes.

Le roi ne pouvait plus voir avec indifférence le choix du chapitre, puisqu'à la dignité d'évêque devait se joindre une puis-

---

(1) *Voyez* dans Affò, *Storia della città di Parma*, vol. II., p. 302, un acte de l'empereur Konrad, de l'année 1029; p. 310, un acte du même prince de l'année 1035; p. 311, un troisième de l'année 1036, et p. 321, un acte confirmatif de Henri III de l'année 1047. Si, plus tard, il est encore question des *comites Parmenses*, ce ne sont plus que les vicomtes de l'évêque. Affò, l. c., p. 56 sqq.

sance de prince. Il fut réglé qu'après la mort d'un évêque ou d'un abbé, son successeur demanderait de nouveau au roi, suivant le droit féodal, tous les priviléges et biens de l'empire, par conséquent la juridiction de comte et les fiefs de l'empire compris dans le diocèse, et que celui-ci investirait le nouveau prélat de ces prérogatives, en lui remettant l'anneau et la crosse. Il arrivait souvent, lorsque le chapitre avait nommé un prélat qui ne convenait pas au roi, que celui-ci refusait de lui donner l'investiture, et forçait ainsi le chapitre à procéder à une nouvelle élection.

Les résultats de cette influence ne pouvaient échapper aux rois et bien moins encore à ceux qui les entouraient. Quiconque cherchait une prélature, s'adressait au roi, et par promesses ou d'autres moyens il obtenait de lui une déclaration qu'il n'investirait personne autre que lui; de sorte qu'il ne restait au chapitre qu'à nommer celui que le roi protégeait. Ce qui avait été d'abord admis comme exception devint plus tard une règle; le roi ne faisait que désigner au chapitre le candidat qu'il avait à choisir.

Ces abus commencèrent à s'introduire dès le temps des Otto (1); mais ils ne se montrèrent dans toute leur étendue que sous les princes de la maison salique, qui n'avaient pas le moindre respect pour le clergé, parce qu'ils voyaient en faveur de quels hommes celui-ci disposait lui-même des charges ecclésiastiques. Sous les empereurs saxons on avait encore eu soin d'élever aux hautes dignités de l'Église des personnes recommandables par leur naissance, leur probité ou leur érudition, ou qui jouissaient de la faveur particulière de l'empereur. Sous les princes saliques, les bénéfices n'étaient considérés que comme moyens de récompenser tout individu qui avait rendu le moindre service au souverain, ou bien de gagner de l'argent en les accordant au plus offrant. Les ecclésiastiques résistèrent bien dans quelques endroits, en s'appuyant sur les canons de l'Église, qui ne dépendaient pas de l'autorité du roi; mais leur résistance ne fit qu'aigrir ces princes altiers; souvent même ils donnaient des places d'évêques et d'abbés à des hommes perdus de réputation, pour prouver au clergé qu'ils étaient en état de disposer d'eux comme bon leur semblait.

Si le désordre, sous les deux princes de la maison salique dont nous avons raconté l'histoire, avait déjà été poussé fort loin, il parvint à son comble sous le successeur de Henri III, et par conséquent durant la période qui remplira les paragraphes suivants. Lambert d'Aschaffenbourg et Bruno ont dépeint fidèlement cette époque, et ils rapportent une foule d'exemples qui prouvent qu'on faisait un commerce régulier des places d'évêques (1). Des usuriers, des gens auxquels le roi et ses amis devaient de l'argent, obtenaient sans difficulté les premières dignités ecclésiastiques; ils extorquaient ensuite le prix du marché aux habitants de leur diocèse, et pour rentrer plus promptement dans leurs fonds, ils vendaient à leur tour les cures et autres charges ecclésiastiques d'un ordre inférieur.

Voici des vers de Donizo, qui attestent que ce scandale ne se bornait pas à l'Allemagne, mais qu'il s'étendait aussi aux pays italiens des rois allemands :

Theutonici reges perversum dogma sequentes
Templa dabant summi Domini sæpissime nummis

(1) Parmi les rois d'Allemagne, Henri-le-Saint est encore celui qui agit de la manière la plus douce. Toutefois, c'est souvent en faveur de l'Église, contre les droits du chapitre électif. Dithmar Merseb., edit. Wagner, p. 133 sq., p. 190. En Allemagne une affreuse simonie et des violences contre le clergé avaient déjà eu lieu sous les Otto. Frodoardi *Chron.*, apud Duchesne, II, p. 613, in-fº.

(1) *Vid.* Lambert. Schafnab., edit. Krause, p. 19, 27, 43, 35, 36, 44, 47, 49, 55, 56, 71, 72, 73, 77, 87, 88; Marian. Scot., ad an. 1075; Bruno, ap. Freher, I, p. 178 sqq.; Hüllmann, *Geschichte der Stande in Deutschland*, t. I, p. 20 et suiv. Ces passages donnent une idée suffisante de la dépravation dans laquelle l'Église était tombée à cette époque.

Præsulibus cunctis; sed et omnis episcopus urbis
Plebes vendebat, quas sub se quisque regebat.
Exemplo quorum manibus necnon laicorum
Ecclesiæ Christi vendebantur maledictis
Presbyteris, etc.

Comme un honnête ecclésiastique se décidait rarement à suivre une telle conduite, presque toutes les places tombèrent entre les mains d'hommes vils, débauchés et cupides, de sorte que le mépris s'attacha partout au clergé. Une licence effrénée, les vices les plus grossiers s'étaient introduits partout, et bien que la coutume permît encore aux membres du clergé inférieur de se marier, ils entretenaient néanmoins des concubines et se livraient sans retenue à toutes leurs passions.

On avait déjà tenté plusieurs fois de mettre ordre à ce scandale; mais le saint-siége n'était guère mieux traité que les autres évêchés, et toutes les tentatives de faire prendre à l'Église une attitude plus noble échouèrent contre la dépendance dans laquelle les rois tenaient les biens ecclésiastiques. L'Église flétrissait comme péché de simonie toute manœuvre employée pour se procurer des dignités ecclésiastiques, telles que sommes d'argent, promesses ou autres avantages offerts à la cupidité. Néanmoins elle ne pouvait faire cesser ces manœuvres, 1° qu'en instituant un juge à qui sa position indépendante vis-à-vis du roi permît de juger et de punir en toute liberté. Ce juge ne pouvait être que le pape. Le choix et la position du chef de l'Église devaient donc avant toute chose être soustraits à l'influence du roi. 2° Pour extirper la simonie, il fallait que l'Église rendît les prêtres plus indépendants des biens et des fiefs de l'état. Cela ne pouvait avoir lieu qu'autant que les ecclésiastiques n'avaient ni famille, ni femmes, ni concubines. Pour déraciner la simonie il fallait donc créer et maintenir l'indépendance et la suprématie du pape, et poser en principe le célibat de tout le clergé.

§ II. — *Tentatives faites par l'Église (depuis l'avénement de Léon IX jusqu'à la mort de Victor II) pour extirper la simonie.*

Il semblait impossible de suivre la route indiquée pour sauver l'Église, car on avait à lutter non-seulement contre le roi, jaloux de maintenir sa suprématie, et contre presque tous les fonctionnaires séculiers, mais encore contre les prêtres amis de la licence, ainsi que contre ceux qui étaient mariés. Ces difficultés, qui auraient fait reculer tout autre, ne rebutèrent pas Hildebrand, le plus grand génie politique que le moyen-âge ait produit. Il a été souvent méconnu, en butte aux injures et aux imprécations de son siècle (où ses réformes lui avaient suscité beaucoup d'ennemis), et surtout de la postérité. Les protestants ne voient ordinairement en lui que le fondateur de la papauté telle qu'ils l'ont représentée plus tard, mais ils ne songent pas que cette papauté était nécessaire avant qu'il pût être question d'une réforme quelconque. Sans s'en douter et sans le vouloir, les empereurs de la dynastie salique, surtout Henri III, avaient en quelque sorte préparé la voie aux projets de Hildebrand. Non-seulement la corruption toujours croissante du clergé, qu'on pouvait considérer un peu comme leur ouvrage, avait fait désirer au peuple une réforme ecclésiastique, et l'avait rendu favorable aux idées de Hildebrand; mais la délivrance des papes du pouvoir des factions de la noblesse romaine, qui jusqu'au milieu du XI[e] siècle s'étaient jouées des chefs de la chrétienté, leur donna une autorité et une indépendance toutes nouvelles. Les papes allemands, nommés par les empereurs, se sentaient détestés de la noblesse de Rome, mais libres, maîtres

de leurs actes ; et si la dignité papale parut s'abaisser sous le pouvoir impérial, elle s'éleva d'un autre côté au-dessus des intérêts étroits de la ville de Rome. Comme d'ailleurs Henri n'empêchait pas les papes de poursuivre le développement de leur système, pourvu qu'ils satisfissent à ses exigences et reconnussent sa suprématie, il était tout naturel de voir naître et se répandre l'idée de la papauté comme centre de toute l'Église, de la réunion d'hommes la plus noble et la plus libre, qui devait rester supérieure aux vils intérêts du monde. On sent bien que cette idée dut prendre le caractère et le cachet de l'époque.

Hildebrand était, dit-on, fils d'un forgeron de Saona en Toscane : élevé à Rome, il eut occasion de voir de près le mal qui affligeait l'Église ; le spectacle de cette dégradation morale le révolta ; pour y échapper il alla se réfugier dans la solitude d'un couvent et se fit moine : il revint cependant à Rome, et quoique Grégoire VI, qui partageait alors avec deux autres le titre de pape, eût acheté la dignité papale, l'esprit et l'érudition de ce pontife captivèrent tellement Hildebrand, qu'il le suivit dans son exil en Allemagne, où il apprit à connaître l'infâme trafic que l'on faisait à la cour des dignités ecclésiastiques. Après la mort de Grégoire, il se retira, disent les uns, dans le couvent de Clugny; d'autres prétendent qu'il resta en Allemagne. Ce doit être dans ce dernier pays, ou en passant par Clugny, que Léon IX fit sa première connaissance. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Hildebrand décida Léon à ne pas regarder sa nomination par l'empereur comme une sanction complète de sa dignité. Léon se fit donc élire de nouveau à Rome par le clergé, et confirmer par le peuple. Il se prononça énergiquement contre la manière arbitraire dont Henri et ses courtisans disposaient des places ecclésiastiques, promulgua des lois sévères contre la simonie, et déclara nulle l'ordination des prêtres parvenus à leurs fonctions par des moyens honteux. Mais le mal était devenu si général que Léon se vit obligé de céder. Il ne serait pas resté un seul prêtre d'ordonné, s'il avait voulu tenir rigoureusement à l'exécution de ses lois. Il les modifia donc et n'imposa aux ecclésiastiques convaincus de simonie qu'une pénitence de 40 jours. Nous avons déjà mentionné plus haut le voyage que Léon entreprit ensuite en Allemagne et en France. A Rheims il consacra l'église nouvellement élevée du couvent de Saint-Remi, et y tint en même temps avec les évêques et abbés français et allemands réunis un concile, où il renouvela les lois contre la simonie et s'attacha particulièrement à réprimer la vie licencieuse du clergé ; car il y avait non-seulement beaucoup d'ecclésiastiques qui renonçaient à leur état et à leurs couvents pour rentrer dans la vie séculière ; il y en avait même un grand nombre qui comme prêtres portaient les armes, rançonnaient et ruinaient leurs vassaux, et étaient, comme nous l'avons déjà dit, adonnés à toute sorte de débauches.

Hildebrand annonça dans tous ces actes, dont il était le véritable instigateur, cet esprit austère, ce sentiment inflexible du devoir qu'il déploya plus tard. Pendant les fréquents voyages que Léon IX faisait en Allemagne, Hildebrand, agissant de concert avec lui, restait en Italie pour tout surveiller, et saisissait toutes les occasions de se mettre en rapport avec ceux des membres du clergé que la dégradation de leurs confrères révoltait, et qui étaient par conséquent disposés à servir partout de chefs et de points d'appui au peuple, dont le scandale et le mécontentement commençaient à faire explosion. C'était le peuple qui souffrait le plus de la vie licencieuse des évêques et des religieux des couvents auxquels il était subordonné, et malgré sa propre misère il se voyait tous les jours forcé de travailler pour fournir aux autres les moyens de se livrer à une coupable luxure : aussi son indignation le disposait-il en cas de nécessité à prêter la main à toutes les rigueurs, à toutes les violences contre les seigneurs ecclésiastiques.

Après la mort de Léon IX Hildebrand conseilla de demander directement un autre pape à l'empereur. Il comptait avec beau-

coup de justesse sur l'effet que l'intérêt réel de la papauté produirait toujours quant à celui qui allait devenir chef de l'Église, et sentait encore que cet intérêt devait nécessairement affaiblir, sinon rompre entièrement les anciens liens qui pouvaient exister entre l'empereur et le possesseur de la dignité papale. Il prévoyait en outre avec raison qu'un pape nommé par l'empereur pourrait fonder bien plus facilement un nouveau système, qu'un prélat obligé préalablement à solliciter une confirmation qu'on s'étudierait peut-être à différer. Nous avons indiqué plus haut que ce fut particulièrement Hildebrand qui procura la tiare à Victor II.

Après la mort de Henri III, une régence fut instituée pour son fils encore mineur. L'impératrice-veuve, Agnès, dut renoncer entièrement aux manières impérieuses de son époux, et chercher à se réconcilier avec tous ceux qu'il avait offensés. Elle fit la paix avec les Pays-Bas. Grâce à l'intercession de Victor II, qui était encore en Allemagne, Béatrix ne recouvra pas seulement sa liberté, mais Gottfrid obtint aussi son pardon et le marquisat de Toscane; il fut même nommé vicaire impérial en Italie. Frédéric revint de Monte-Cassino à Rome, et l'on songea de nouveau à préparer au pape une position plus indépendante à l'aide des Normands et du marquis de Toscane. Frédéric fut nommé abbé de Monte-Cassino, et dans cette dignité il eut à disposer d'un riche pays. Le plan parut marcher toujours plus promptement vers son exécution, lorsqu'au mois de juin de 1057 Victor II vint aussi à mourir. Le peuple et le clergé de Rome, sans consulter l'impératrice d'Allemagne, nommèrent pape le cardinal Frédéric, abbé de Monte-Cassino (1), homme courageux et éclairé, qui avait alors une puissante influence sur le territoire du pape, sur Monte-Cassino et Bénévent, par les Normands sur presque toute l'Italie méridionale, et par son frère le margrave de Toscane sur une grande partie de l'Italie septentrionale, tandis qu'en Allemagne tout le pouvoir était entre les mains d'une femme et d'un enfant. Aucune époque ne parut plus propre à délivrer la papauté et toute l'Italie de la domination allemande, que celle de l'élection d'Étienne IX, nom que Frédéric avait pris en montant sur le saint-siége. Dans la Lombardie des symptômes très favorables pour le saint-siége venaient aussi de se manifester.

§ III.—*Tentatives de réformes à Milan.—Les papes depuis Étienne IX jusqu'à Nicolas II.*

Pendant les dernières années de Henri III, les affaires de la Lombardie avaient suivi une marche, sinon tranquille, du moins généralement légale. De nouveaux intérêts s'étaient formés, produits et hautement exprimés; mais tant qu'avait vécu l'empereur, on n'avait point eu recours à la violence pour les défendre.

Depuis la dernière élection de l'évêque de Milan, la confusion était devenue de plus en plus générale dans cette ville. Les quatre candidats nobles que l'empereur avait fait repousser formèrent, avec une partie de la noblesse et la majorité du peuple, une faction considérable contre l'archevêque Guido, qu'il leur avait imposé. Ils cherchèrent un appui dans Hildebrand, et s'intéressèrent d'autant plus à la réforme de l'Église, qu'ils considéraient l'archevêque Guido comme un ecclésiastique élevé par la simonie, et non par le libre choix du clergé. Ils se déchaînèrent avec véhémence contre la vie mondaine des ecclésiastiques, que Guido souffrait sans peine, pour que le clergé voulût bien aussi le tolérer.

Une autre partie de la noblesse, qui voulait maintenir les anciens usages, la vénalité des places et l'influence du roi, et qui vivait en bonne intelligence avec Guido, formait, avec lui et la majorité des membres du haut clergé, une deuxième faction. Ces derniers s'abandonnaient sans scrupule à la vie la

plus licencieuse. Ils faisaient remplir le service religieux par des remplaçants stipendiés, tandis qu'ils allaient à la chasse, se livraient à l'usure, ou tenaient des auberges, selon que leur penchant et leur naissance les poussaient à des occupations nobles ou bourgeoises. A la tête du parti du peuple on distinguait surtout Anselme da Baggio, homme dont l'opposition n'avait pas pour unique mobile une vanité blessée, qui entrait tout-à-fait dans les idées de Hildebrand, et réclamait vivement une réforme de l'Église. Guido, ne sachant plus comment sortir d'embarras, finit par envoyer Anselme en Allemagne, à la cour de l'empereur.

L'empereur, que Guido avait probablement prévenu, donna l'évêché de Lucques à Anselme. Guido espérait bien en être ainsi débarrassé; mais il se trompait : Anselme se mit d'autant plus facilement en rapport avec les Milanais et Hildebrand, que Lucques pouvait être considérée comme le véritable siége du parti toscan, ennemi des Allemands. Guido ayant de nouveau ordonné diacres sept hommes dont la mauvaise vie faisait scandale, Anselme se rendit secrètement à Milan, et se concerta avec Landolf de Cottis et Ariald d'Alzate sur les moyens de forcer le clergé milanais à s'amender. Depuis longtemps c'était particulièrement Ariald qui se trouvait à la tête des mécontents, et il n'avait cessé de demander que le clergé menât une vie plus sobre, plus simple, et s'abstînt du mariage. Ces trois hommes s'engagèrent, au péril de leur vie, à amener une réforme dans l'Église.

Après qu'Anselme fut retourné à Lucques, Landolf et Ariald commencèrent à agir. Ariald déclama publiquement contre le clergé, et engagea le peuple à la résistance. Landolf parla encore avec plus d'éloquence, et tout ce que le clergé put opposer à ces accusations restait sans effet, parce que l'esprit le plus ordinaire n'avait pas de peine à comprendre que le clergé ne remplissait pas sa sainte vocation; on le trouvait méprisable, malgré le caractère sacré dont il était revêtu. Le parti d'Ariald et de Landolf s'échauffa; il y eut une espèce d'émeute; on pilla et on abattit les maisons des ecclésiastiques licencieux, on fustigea et l'on chassa leurs femmes et leurs concubines. Le clergé de Milan demanda du secours à l'archevêque et à ses évêques suffragants; mais le même sentiment s'était répandu dans toute la Lombardie, et les évêques ne pouvaient prêter d'assistance, puisqu'ils avaient à se défendre contre les mêmes attaques. Dans cette position critique, le clergé milanais s'adressa au pape Étienne IX. Mais aucun chef de l'Église ne s'était encore prononcé plus énergiquement en faveur des lois de la chasteté et contre les abus de la simonie. Cette démarche ne pouvait donc que tourner au profit de Landolf et d'Ariald.

Le pape, conformément à l'usage établi, renvoya toute l'affaire devant un synode provincial. Landolf et Ariald ne parurent pas. Ils furent condamnés par contumace et excommuniés. Mais comme ils pouvaient en dernier ressort compter sur l'appui du pape, ils ne s'inquiétèrent nullement de l'excommunication, et firent prêter à leur parti le serment de ne pas cesser de poursuivre les ecclésiastiques indignes. Pendant que de nombreux partisans défendaient Landolf à Milan jour et nuit contre le fer homicide de ses ennemis, Ariald alla lui-même à Rome, pour exposer au pape l'état de l'église milanaise, et pour lui peindre la dépravation du clergé. Mais, dans l'intervalle, quelques changements s'étaient déjà opérés dans l'esprit du saint-siége.

Étienne IX avait marché hardiment dans la voie où il était entré. Il avait décrété que nul ecclésiastique ne serait cité autre part que devant un tribunal ecclésiastique; que nul pouvoir séculier n'aurait droit d'imposer au peuple des ecclésiastiques non légalement élus. Il envoya en même temps une ambassade à Constantinople pour s'assurer l'appui de l'empereur grec contre les Allemands, et il se préparait à faire proclamer son frère, le margrave Gottfrid, roi d'Italie (1), lorsqu'il mourut à Florence au

(1) Fontanini, *Memorie di Matilda*, p. 62.

mois de mars 1058. Pour que ses projets ne fussent pas abandonnés après lui, il avait, peu de temps avant sa mort, fait jurer au clergé romain qu'il ne choisirait pas de pape avant le retour de Hildebrand, qu'une mission retenait en Allemagne (1). Mais la famille des comtes de Tusculum, qui depuis la première expédition de Henri III à Rome avait vu avec peine plusieurs évêques allemands monter successivement sur le siége papal, crut que le moment était venu de rétablir l'ancien état de choses et de nommer des papes de sa propre maison, ou du moins sous son influence (2). Elle décida une partie du clergé et du peuple, tant par de l'argent que par des menaces, à choisir l'évêque Jean de Velletri, qui monta sur le saint-siége sous le nom de Benoît X. Hildebrand, ainsi que les autres cardinaux qui souhaitaient une réforme de l'Église, sentaient que si les papes étaient gouvernés par une faction de la noblesse romaine, l'Église en souffrirait bien plus que s'ils étaient placés sous l'influence des rois d'Allemagne. Les intérêts de cette noblesse auraient rendu toute réforme impossible. Ils préféraient donc des papes nommés par le roi d'Allemagne, et qui fussent surs de trouver en lui un appui contre la noblesse romaine, qui du moins ne fussent pas soumis aux pauvres comtes de Tusculum (quelque puissance que ceux-ci conservassent encore à Rome). Beaucoup de Romains et la plus grande partie des cardinaux envoyèrent une députation à l'impératrice-mère, Agnès, pour lui demander un pape. Hildebrand se trouvait encore à la cour impériale, et à son instigation et de concert avec le margrave Gottfrid de Toscane, Gerhard, évêque de Florence, fut nommé pape, et prit le nom de Nicolas II (3).

(1) Leo Ostiens., in *Chron. Casin.*, lib. II, c. 100.

(2) La maison des comtes de Tusculum avait alors pour chef Grégoire, fils du comte Alberico. A côté de lui venait se placer un Romain de noble extraction, Girard de Galera. Cf. Leo Ostiensis, l. c., lib. II, c. 101.

(3) Fontanini, l. c., p. 63.

C'est devant Nicolas, qui était complètement entré dans les plans de réforme d'Étienne IX et de Hildebrand, que se présenta Ariald de Milan, excommunié par le synode provincial. Le pape chargea aussitôt l'évêque d'Ostie, Pierre Damiani, de négocier avec les évêques suffragants du diocèse de Milan le retrait de l'excommunication. Ces démarches étant restées sans succès, Pierre Damiani et Anselme da Baggio furent députés eux-mêmes à Milan. L'archevêque et le clergé furent obligés de se soumettre à la sentence qu'ils prononcèrent; et ce ne fut qu'après avoir fait acte de pénitence qu'on les reconnut de nouveau comme ecclésiastiques. Guido fut confirmé dans sa dignité; quand on les eut ainsi ramenés à l'obéissance, on les traita avec douceur, dans l'espoir qu'on pourrait les disposer en faveur des lois contre le mariage des prêtres et contre la simonie, si on ne leur faisait pas concevoir des inquiétudes pour leurs propres places. On parvint à étouffer de la même manière qu'à Milan la fermentation des esprits dans les autres contrées qui y avaient pris part. Toute la Lombardie partagea plus ou moins les intérêts et les destinées de Milan.

Ariald et Landolf n'étaient rien moins que satisfaits de ces mesures de conciliation; ils prévoyaient que Guido et son parti n'avaient cédé que momentanément à la force des circonstances, et qu'après le départ des nonces ils reprendraient leur ancien train de vie. Landolf voulant retourner à Rome, pour appeler un nouvel orage sur la tête de l'archevêque, fut maltraité à Plaisance par le parti épiscopal, ce qui l'obligea de retourner à Milan. Lui et Ariald continuèrent à faire une opposition active, et Landolf, à force de parler, fut attaqué de la pulmonie, dont il mourut. Mais avant de rendre le dernier soupir, il gagna à son parti son frère Herlembald, champion encore plus intrépide que lui. Un jour Herlembald avait surpris un prêtre auprès de sa femme qui était jeune et belle, et n'ayant osé venger cet outrage dans le sang d'un homme revêtu d'un caractère sacré, il avait abandonné sa femme et était

allé en pélerinage à Jérusalem. Son ressentiment s'était nourri dans la solitude; il revint animé de la haine la plus violente contre le clergé, et se mit à la tête du peuple comme chef temporel. Herlembald et Ariald se rendirent d'abord à Rome pour s'assurer l'appui du pape. Cet appui ne pouvait guère leur manquer; car Nicolas II étant venu à mourir, Anselme da Baggio, évêque de Lucques, qui avait provoqué les querelles de Milan, lui avait succédé sous le nom d'Alexandre II.

Benoît X avait spontanément déposé la tiare aussitôt qu'il avait appris l'élévation de Nicolas II(1), et il avait trouvé grâce aux yeux de celui-ci. La même année, en 1059, Nicolas avait tenu un concile et en partie renouvelé les anciennes lois qui devaient assurer l'indépendance de l'Église, en partie ajouté de nouvelles décrétales conçues dans le même esprit.

Il s'était surtout attaché à régler les élections des papes pour l'avenir. Il accorda aux cardinaux seuls, par conséquent aux ecclésiastiques attachés aux paroisses de Rome, le droit de nommer un pape, et déclara illégale toute nomination qui n'aurait pas été faite par les cardinaux et confirmée par le peuple romain. Il décida en outre que tout ecclésiastique qui aurait une concubine serait suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que le pape eût pris une décision à son égard; que nul ne chercherait à obtenir, à l'aide de la simonie, les ordres et les charges ecclésiastiques, et que celui qui enfreindrait cette règle serait destitué. Toutefois, le pape avait réservé, du moins en apparence, les droits du roi d'Allemagne en ce qui concernait l'élection du pape, et ajouté à la loi électorale les mots suivants : « Salvo debito » honore et reverentia dilecti filii nostri » Henrici, qui in præsentiarum rex habetur » et futurus imperator, Deo concedente, » speratur. »

On avait bien prévu que la nouvelle loi d'élection exaspérerait au dernier point la faction des comtes de Tusculum (1). il n'en était que plus nécessaire de resserrer l'alliance contractée avec les Normands. Rainulph avait eu pour successeur dans le comté d'Aversa, d'abord Asclittin de Carellis, et bientôt après ce même Richard qui avait fait prisonnier Léon IX à Civitella (2). Richard avait épousé en Normandie une fille du chevalier Tancrède de Hauteville, et les frères de sa femme étaient avec lui les plus considérés des chevaliers normands. Peu de temps après avoir donné ses lois, Nicolas II se réunit dans un concile à Melfi avec Richard, et conclut avec lui l'alliance la plus étroite. Pour se l'attacher encore davantage, il lui accorda l'investiture de la principauté de Capoue (3), dont le pape n'avait nullement le droit de disposer, et que Richard ne possédait pas, mais qu'il ambitionnait, et à l'occupation de laquelle il voulait du moins être autorisé pour la forme. Pandolf V avait déjà acheté une fois la retraite de Richard 7,000 florins d'or. Après la mort de ce prince, son fils Landolf VII ne put se maintenir plus longtemps. L'an 1062 Landolf fut obligé de livrer Capoue et de quitter sa principauté. Le territoire longobard de Capoue se trouva ainsi incorporé à l'état normand d'Aversa.

Après la mort de Léon, les princes longo-

(1) Fontanini, l. c., p. 64.

(1) Mais une clause de cette loi leur enlevait réellement tout moyen de s'immiscer dorénavant avec succès dans les affaires d'élection; la voici : « Quod si pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas invaluerit, ut pura, sincera atque gratuita electio fieri in urbe non possit, licet pauci sint, jus tamen potestatis obtineant eligendi apostolicæ sedis pontificem, ubi cum invictissimo rege congruentius judicaverint. *Chronicon Farfense*, apud Muratori, *Scrr. Rer. It.*, II, part. II, p. 645.

(2) Entre Asclittin, qu'on appelait ordinairement *le jeune comte*, et son fils Richard, il y avait encore un certain Rodolf, surnommé *Capellus*; et, après l'expulsion de celui-ci, on trouve le comte Raidolf Trinclinocte. Voyez Leo Ostiensis, in *Chron. Casin.*, lib. II, p. 67.

(3) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. II, p. 98 sq.; Leo Ostiens., in *Chron. Casin.*, lib. III, c. 16.

bards Pandolf III et Landolf VI revinrent, ce semble, à Bénévent, comme vassaux des papes; du moins on les y retrouve peu de temps après dans cette qualité. La constitution longobarde subsista encore à Bénévent, sous l'autorité du pape, jusqu'à ce qu'en 1077 la principauté s'éteignit. A partir de cette époque les rapports de la ville continuèrent bien à être les mêmes; mais les papes, au lieu de princes héréditaires, mirent des gouverneurs à la tête de cette possession. Nicolas II retourna à Rome, et à l'aide des Normands, ses alliés, il humilia la noblesse altière, surtout les princes de Tusculum et leur parti. Toutes les bourgades, tous les châteaux qui appartenaient à ces familles, tels que Tusculum, Palestrina, Galeria, etc., furent pris et saccagés. La noblesse se vit contrainte de fléchir et de reconnaître la suprématie du pape.

Dans l'Italie centrale le margrave Gottfrid de Toscane jouissait d'un trop grand pouvoir pour qu'un des seigneurs moins considérables eût osé entreprendre quelque chose contre lui. Il maintenait l'ordre comme *vicaire* du roi.

On connaît déjà les institutions établies dans la Haute-Italie; car les principes qui dominaient à Milan dominaient aussi dans toute la Lombardie. A Pavie, le parti populaire, gagné au nouvel ordre de choses, avait tellement la supériorité, qu'il refusa un évêque qui lui avait été donné par le roi, parce qu'ils le disaient arrivé à sa dignité par simonie. Ce refus des Pavésans semble avoir engagé l'archevêque et la noblesse de Milan à leur livrer une bataille dans laquelle les Pavésans furent défaits, mais où beaucoup de nobles Milanais périrent aussi.

Tel était l'état de l'Italie, lorsque Nicolas mourut au mois de juillet 1061, et qu'Ariald et Herlembald de Milan arrivèrent à Rome pour y réclamer, comme nous l'avons dit plus haut, contre l'archevêque et son parti le secours de leur ami Anselme, qui venait de monter sur le saint-siége, sous le nom d'Alexandre II.

§ IV. — *Le pape Alexandre II et son adversaire Honorius.*

Anselme, que l'âge et l'expérience avaient rendu plus circonspect, espéra gagner le parti opposé par une lettre amicale; comme d'ailleurs il avait été nommé sans l'assentiment de la cour germanique, il voulait ménager ses adversaires d'Italie. Les évêques de Lombardie, dont les uns, comme ceux de Pavie et d'Asti, n'avaient pas été admis par leurs diocèses, tandis que les autres, comme ceux de Vercelli et Plaisance (1), vivaient dans le concubinage, avaient été dans les derniers temps l'objet d'attaques continuelles; ils s'allièrent avec les mécontents de la noblesse romaine, qui après la mort de Nicolas commençaient à lever la tête, et ils étaient parvenus à décider la cour d'Allemagne à ne tenir aucun compte du choix des cardinaux et à opposer à Alexandre un anti-pape, l'évêque Cadolaus de Parme, qui prit le nom d'Honorius II (1). Naturellement Honorius avait pour lui cette partie du clergé qui voulait conserver le *statu quo*, et Alexandre ne voulait point par des démarches décisives jeter tout d'abord de l'huile sur le feu. Mais Hildebrand, élevé au rang d'archidiacre de l'église romaine, concevait parfaitement qu'on ne gagnerait rien par des demi-mesures. Ce fut lui qui détermina Alexandre à soutenir énergiquement le parti populaire de Milan. La lutte recommença dans cette ville et elle prit

(1) Pierre Damiani (lib. II, ep. 20) dit de ces deux prélats : « Qui nimirum multum petulci et proletarii, sicut norunt disputare de specie feminarum, utinam potuissent in eligendo pontifice perspicax habere judicium. »

(1) Pierre Damiani (lib. I, ep. 20) nous apprend que la vie de Cadolaus répondait entièrement à celle des hommes qui l'avaient nommé.

un tout autre caractère, maintenant qu'un chevalier tel qu'Herlembald était à la tête du peuple.

Il paraît que dans le principe il ne se proposait rien moins que de s'emparer de la souveraineté de Milan. Quoiqu'il appartînt au corps des capitaines et qu'il dût foi et hommage à Guido, il ne reconnaissait aucunement son autorité. Il flattait le peuple, ainsi que la jeunesse, et donnait des espérances à tous les ambitieux. Aussi se vit-il bientôt entouré d'une si grande multitude d'hommes armés qu'il put arracher des autels les prêtres qui avaient obtenu leur dignités au moyen de la simonie, ou qui vivaient dans le concubinage. Les nobles prirent fait et cause pour les amis et parents qu'ils avaient parmi les ecclésiastiques. Tous les jours des combats s'engageaient dans les rues, et toute la ville était livrée à la violence et aux assassinats. Les mêmes horreurs qui se passaient à Milan avaient aussi lieu dans toutes les autres villes de Lombardie, à moins que l'un des deux partis n'y eût décidément la supériorité. Mais pendant qu'on se battait ainsi pour Alexandre dans la Haute-Italie, Honorius marchait contre Rome. A l'aide d'évêques de Lombardie qui lui étaient dévoués, il s'était avancé jusque dans l'Italie moyenne. Il y avait vaincu la résistance de Gottfrid, et à la tête de troupes allemandes et lombardes il venait d'arriver aux portes de Rome.

Les comtes de Tusculum et tout leur parti se déclarèrent alors ouvertement pour Honorius; dans ce parti se distinguait déjà Pierre Léonis, fils d'un juif puissamment riche qui s'était converti au christianisme. Les Normands, commandés par le comte Richard de Capoue et d'Aversa, vinrent au secours d'Alexandre; mais dans le combat qui s'engagea ils eurent le dessous (1). Cependant Gottfrid de Toscane eut bientôt réuni de nouvelles forces; d'autres troupes normandes accoururent, et Honorius fut cerné de toutes parts. Il paya au margrave Gottfrid une forte rançon pour avoir le droit de se retirer à Parme (1), et peu de temps après il quitta Rome, couvert de honte.

A Parme Honorius rassembla de nouveau des troupes et de l'argent, et il reparut l'an 1063 devant Rome. Cette fois il parvint à entrer dans la ville. La noblesse romaine lui ouvrit le château Saint-Ange et le mit en possession de l'église de Saint-Pierre. Mais il ne jouit qu'un jour de cette possession. Il fut expulsé et tellement cerné qu'il resta deux ans dans le château Saint-Ange (2). Alexandre assembla un concile à Rome; tous les évêques de son parti s'y rendirent, et renouvelèrent les lois de Léon IX et de Nicolas II contre la simonie et le mariage des prêtres. A partir de ce moment la victoire de Hildebrand, qui depuis Léon IX avait pour ainsi dire dirigé toutes les affaires, fut décidée, quoiqu'il lui restât encore de grandes luttes à soutenir.

Pendant que le pape tenait ce concile et qu'Honorius restait enfermé dans le château Saint-Ange, des mouvements semblables à ceux de la Lombardie éclatèrent aussi en Toscane. Depuis que Gottfrid avait laissé échapper Honorius pour de l'argent la bonne intelligence avait cessé entre lui et Alexandre. Il paraît que ce n'était qu'à cause de Gottfrid qu'on avait ménagé jusqu'ici l'évêque de Florence, coupable de simonie. Hildebrand attisa aussi en ce pays le feu qui embrasait déjà presque toute l'Italie. Les bénédictins de Vallombrosa excitèrent le peuple de Florence contre l'évêque, et l'on

(1) Affò, *Storia di Parma*, vol. II, p. 80.

(1) D'autres prétendent que Gottfrid voulait laisser Anselme et Cadolaus sur le pied d'égalité, et abandonner à la cour d'Allemagne la décision. Tel serait le motif pour lequel il aurait rendu la liberté à l'anti-pape. Fontanini, l. c., p. 73. J'avoue que cette assertion me paraît plus qu'invraisemblable, parce qu'elle se fonde sur un principe qui aurait été tout-à-fait contraire aux intérêts de Gottfrid. D'un autre côté, la cupidité la plus vile était alors le vice commun des princes.

(2) Affò, l. c., p. 84.

vit éclater en cette ville les mêmes troubles qu'à Milan (1). Herlembald était allé de Milan à Rome, probablement pour concerter de nouvelles mesures avec Hildebrand. Il reparut à Milan le jour de la Pentecôte, au printemps de 1066, et l'archevêque Guido ayant osé parler publiquement contre Alexandre, les deux partis en vinrent aux mains dans l'église même. L'archevêque faillit être assommé, et le palais épiscopal fut mis au pillage. Ce fut principalement à l'aide des gens de la campagne qui leur étaient dévoués et que la solennité de la fête avait appelés à la ville qu'Ariald et Herlembald remportèrent cette victoire. Mais à peine ces hommes furent-ils partis que les partisans de Guido se jetèrent à l'improviste sur leurs adversaires, et en triomphèrent à leur tour. Ariald prit la fuite. Il réussit à se cacher pendant quelque temps, mais il finit par tomber au pouvoir de ses ennemis. Ils lui coupèrent les oreilles et le nez, lui arrachèrent la langue, lui crevèrent les yeux et le firent mourir dans les tourments les plus horribles. Cette cruauté exaspéra son parti, qui le considérait comme un martyr. La haine et la passion puisèrent dans l'indignation générale une force jusqu'alors inconnue. Herlembald rassembla de nouvelles troupes, tant de la ville que des campagnes, et l'archevêque Guido fut saisi d'une telle panique, qu'il se sauva à Milan. Le parti d'Herlembald jura de le poursuivre à outrance, lui et ses adhérents. Ceux-ci abandonnèrent peu à peu la ville : Herlembald livra leurs maisons et leurs biens au pillage. Deux nonces du pape et Alexandre lui-même, étant venus passer quelque temps dans la ville, parvinrent enfin à rétablir un peu la tranquillité et à amener une espèce de réconciliation. Mais une réconciliation ne convenait pas à Herlembald, qui s'était habitué à gouverner Milan presque en maître absolu. Il voulait commander, et il ne le pouvait qu'autant qu'il était à la tête d'un nombreux parti. Or il fallait que la lutte continuât pour qu'il pût augmenter, nourrir et s'attacher ce parti.

Hildebrand désirait aussi que la constitution féodale, établie peu à peu dans les villes par les Longobards, les Franks et les Allemands, fût renversée. Elle était un obstacle à tous ses plans ; c'était elle surtout qui avait mis le clergé dans des rapports aussi étroits avec les affaires et les puissances du monde. Un nouveau voyage qu'Herlembald fit à Rome pour s'entendre avec Hildebrand semble avoir confirmé le premier dans ses projets. Il joua de nouveau à Milan le rôle de maître, et Guido fut tellement dégoûté des tracasseries et des inquiétudes auxquelles il était en butte, qu'en 1068 il céda son archevêché, en échange de grands priviléges, à un ecclésiastique milanais de haute naissance, et le sacra à Novara.

En 1065 Honorius était de nouveau parvenu à s'échapper du château Saint-Ange. Forcé de laisser aux nobles de Rome, qui tenaient son parti, tout l'argent dont il pouvait disposer, il s'était réfugié à Parme à l'aide d'un déguisement.

Dans les dernières années Hildebrand avait cru pouvoir se prononcer un peu plus contre le roi. L'archevêque Hanno de Cologne s'étant plaint à Rome de ce qu'Alexandre était monté sur le saint-siége sans rechercher le consentement de la cour d'Allemagne, Hildebrand prétendit que les rois n'avaient jamais eu le droit de se mêler de l'élection du pape et de la ratifier ; et que s'ils s'en étaient cependant arrogé le pouvoir, c'était une véritable usurpation, contraire à toutes les lois divines et humaines (1). Cette querelle avait amené en 1064 la convocation d'un concile à Mantoue, où les prélats réunis avaient déclaré légitime la nomination d'Alexandre, et illégitime celle d'Honorius. Celui-ci et ses plus chauds partisans n'avaient pas reconnu la validité de cette sentence (2) ; mais

(1) Fontanini, l. c., p. 78.

(1) Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. II, p. 81, et Fontanini, 2e édit., p. 87, que Lebret, dans cette partie de son ouvrage, n'a fait presque que traduire.

(2) Honorius se rendit de Parme à Mantoue

le plus grand nombre des évêques s'étaient depuis détachés d'Honorius, et après sa fuite du château St-Ange on n'en entendit, pour ainsi dire, plus parler. Il ne lui resta plus d'autres défenseurs que l'archevêque de Ravenne (1) et quelques évêques de la Lombardie, qui n'avaient pas été reçus dans leurs diocèses, ou dont l'autorité y était du moins contestée.

A Florence le parti populaire avait aussi triomphé, et cela par un jugement de Dieu. Pour prouver que l'évêque était parvenu à sa dignité au moyen de la simonie, un moine avait passé à travers un feu allumé exprès, ce qui avait contraint l'évêque de se démettre de ses fonctions et de se retirer dans un couvent (2). La cruauté qu'inspiraient les Allemands, dont le roi Henri grandissait insensiblement, disposa Gottfrid à la paix, de même que les prétentions des Normands engagèrent la cour de Rome à oublier les anciennes dissensions; Alexandre résida la plupart du temps à Lucques, son ancien évêché, qu'il s'était réservé lors de son avénement à la papauté (3), et vécut dans la meilleure intelligence avec Gottfrid : ce prince étant mort au mois de décembre 1069, sa veuve Béatrix suivit absolument la même politique.

C'est ainsi que Hildebrand voyait chaque jour ses idées faire de nouveaux progrès. Les circonstances le favorisèrent encore plus en Allemagne qu'en Italie. Le jeune roi, avant même d'être arrivé à l'âge d'homme, s'était énervé par ses débauches, et privé à jamais de toute force d'âme. Ses mœurs dissolues lui avaient aliéné tous les esprits (1); il avait toujours deux ou trois concubines, et lorsqu'il apprenait qu'un homme avait ou une jeune femme ou une jolie fille, il cherchait à la séduire, et s'il n'y réussissait pas, il la forçait de céder à ses désirs. Il déshonora de cette manière les plus nobles familles, non-seulement par la séduction et la violence, mais encore en poussant l'outrage jusqu'à contraindre ses victimes d'épouser ensuite des gens de basse extraction. Celui qui osait s'opposer à ces turpitudes, il le faisait assassiner. Quand par lâcheté il paraissait quelquefois fléchir devant l'autorité de quelqu'un, il s'en dédommageait ensuite par une hauteur d'autant plus outrageante. Celui qu'il élevait était le plus près de sa chute, et celui qu'il comblait de caresses devait le plus craindre sa méchanceté. Personne ne lui était attaché de cœur.

En exprimant le désir de pouvoir se séparer de sa femme qu'il haïssait, Henri offrit au clergé le moyen le plus convenable de se mêler de ses affaires. Le nonce du pape, Pierre Damiani, soutenu par les princes mécontents de l'Allemagne, s'opposa au di-

avec une armée, et dispersa les prélats réunis. Affò, *Storia di Parma*, II, p. 88.

(1) L'archevêque Guibert était de Parme, et peut-être déjà, par cette raison, attaché à Honorius. Affò, *Storia della città di Parma*, vol. II, p. 66, not. D. Mais en outre c'était un des hommes les plus vils du haut clergé de ce temps :

Lubricus et mendax erat iste Guibertus aberrans,
Conscius et consors homicidarum quoque fautor ;
Pompam mundanam plus ipso nullus amabat,
Religione caret, sic quod nec eam scit amare.

Donizo, lib. II, c. 1.

(2) Fontanini, *Memorie di Matilda*, p. 79.

(3) *Ibid.*, p. 69.

(1) Non-seulement il fit violer en sa présence par un de ses compagnons de débauche sa propre sœur, qui était religieuse, et dont les reproches le blessaient, mais il eut encore l'infamie de la tenir pendant que l'autre assouvissait sa passion sur elle. Bruno, ap. Freher, I, p. 176 : « Hoc tantum hic ultimum locum teneat, quod in eo justus judex inultum non relinquat, ignominia videlicet, quam sorori suæ fecit, quod eam manibus suis depressam tenuit, donec alius ex ipsius jussu coactus fratre præsente cum ea concubuit, cui non profuit, quod imperatoris filia, quod ipsius utraque parente soror unica, quod sacro capitis velamine Christo fuerat desponsata. » On l'accuse aussi de pédérastie. Lambert Schafnab., ed. Krause, p. 60 et 98. Quand même toutes ces histoires auraient été inventées, comme celles que Dodechinus a publiées sur Konrad, fils de Henri, la simple supposition de leur réalité montre cependant que l'infamie de Henri a dû passer toutes les bornes.

vorce, et fit valoir le pouvoir du saint-siége dans une occasion où tout le monde, à l'exception du roi dont il contrariait les vœux, était disposé à le reconnaître. Aussi Henri se vit-il contraint de céder. Dès ce moment les Allemands furent naturellement conduits à l'idée de s'assurer de l'autorisation du pape pour se défendre de l'injustice du roi. L'église romaine, qui exigeait alors que ses membres vécussent conformément à leur vocation et aux commandements de la religion chrétienne, paraissait comme la source de tout bien; c'était elle qui devait opposer des barrières aux vices et à la tyrannie. Le pape, en qualité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre, semblait être le plus en droit d'autoriser les efforts qui devaient servir à combattre les abus et les choses reconnues mauvaises.

A mesure que l'influence du pape s'étendait sur l'Allemagne, les lois de l'Église contre la simonie et le mariage des prêtres y prenaient racine et s'y acclimataient, pour ainsi dire. Plusieurs évêques allemands accusés ne furent confirmés dans leur dignité qu'en se soumettant aux ordres du pape. Si l'on usa encore des moyens de douceur, c'était de peur de forcer le clergé allemand à réclamer le secours du roi et à embrasser sa cause.

A Milan Guido s'était déjà repenti d'avoir cédé l'archevêché à Gottfrid. Dans cette cession il s'était réservé certains revenus que Gottfrid ne pouvait lui payer, parce que Herlembald ne lui laissait rien. Herlembald, pour maintenir son pouvoir à Milan, avait eu besoin d'argent; et il ne se l'était procuré qu'en confisquant les biens de ses adversaires. Assisté de trente hommes qui composaient son conseil, il régnait sur Milan en despote, sans rendre compte de ses actions ni au roi ni à l'archevêque. Il décréta que tout prêtre qui trouverait douze témoins pour jurer avec lui qu'il n'avait pas eu de commerce illicite avec des femmes serait libre; mais que la fortune de tous les autres ecclésiastiques serait confisquée.

En s'emparant aussi des biens du bas clergé, Gottfrid chercha à dépouiller l'archevêque de toutes ses ressources. Dans ces conjonctures Guido voulut, à quelque condition que ce fût, conclure la paix avec Herlembald. Ils firent un traité par lequel il fut convenu que Guido retournerait à son archevêché de Milan. Mais à peine Guido fut-il rentré dans la ville qu'Herlembald ordonna de l'arrêter. Il assiégea ensuite Gottfrid à Castiglione, et la guerre dura plusieurs années. Enfin Guido mourut en 1072, et Milan fut incendié. Le parti du pape et par conséquent aussi Herlembald regardèrent le siége archiépiscopal comme vacant. Mais le choix d'un nouvel archevêque brouilla bientôt même les partisans d'Herlembald. Ce dernier ne penchait pas seulement pour la théorie de Hildebrand, que le roi n'avait pas le droit d'investir les évêques; mais par ses prétentions et sa tyrannie il s'était aliéné à Milan les esprits de beaucoup d'hommes qui lui avaient été d'abord attachés. La plus grande partie des Milanais l'avaient bien assisté contre les ecclésiastiques débauchés; mais ils ne voulurent pas permettre que les droits du roi fussent violés plus long-temps. Herlembald, de concert avec un nonce du pape, Bernhard, ayant d'une manière dictatoriale désigné un jeune homme, nommé Atto, le peuple de Milan se souleva contre lui, et pour se soustraire au premier éclat de la fureur populaire il jugea à propos de s'enfuir. Atto maltraité fut obligé de résigner par serment. Cependant dès le lendemain Herlembald parvint, à l'aide d'argent et d'adresse, à réunir tant d'hommes armés, que la ville de Milan dut de nouveau reconnaître son autorité. Gottfrid était absent et Atto repoussé par le peuple: Herlembald restait donc seul maître de la ville. Il faut considérer cette domination tyrannique, établie depuis plusieurs années, comme une véritable révolution opérée dans la constitution des villes lombardes. Sous Herlembald Milan apprit à se constituer sans archevêque et à administrer ses affaires comme commune indépendante. Lorsqu'enfin un archevêque recouvra le gouvernement de la ville, les idées républicaines avaient déjà pris

racine dans le sol et trouvaient un appui dans l'exemple des autres villes de la Lombardie.

Le pape Alexandre excommunia l'archevêque Gottfrid; reconnut Atto, quoique celui-ci eût été chassé de la ville, et fournit à Herlembald assez d'argent pour s'entourer d'une garde imposante et se maintenir de cette manière. La lutte entre Herlembald et Gottfrid continuait encore, lorsqu'Alexandre II mourut en 1073.

§ V. — *Grégoire VII jusqu'à l'humiliation de Henri IV à Canossa.*

Les Normands et les Sarrasins.

Le jour même des obsèques d'Alexandre, Hildebrand fut choisi pour son successeur, et sa nomination fut accueillie à Rome avec une allégresse universelle. Touché jusqu'aux larmes et sentant le fardeau immense dont il allait se charger, il refusa d'accepter la dignité qu'on lui conférait. On ne peut douter que cette douleur ne fût sincère; il prévoyait trop bien toutes les difficultés qui l'attendaient. Il a éprouvé bien des peines et fort peu de jours heureux durant son pontificat, et il faudrait gémir sur son sort, si des héros comme lui n'étaient pas supérieurs à la bonne comme à la mauvaise fortune.

Comme cardinal il s'était déjà rendu redoutable à beaucoup de monde; son élévation à la chaire de saint Pierre remplit d'effroi ses adversaires, et ils firent tous leurs efforts pour engager le roi à ne pas confirmer ce choix. Henri envoya à Rome un comte allemand, Eberhard, avec la mission de demander aux cardinaux et aux nobles pourquoi ils ne l'avaient pas consulté et n'avaient pas demandé sa confirmation royale, avant de considérer comme pape Hildebrand qui venait de prendre le nom de Grégoire VII. Grégoire reçut Eberhard de la manière la plus amicale, et répondit à la demande du roi que ce n'était pas par vanité ou par ambition qu'il avait reçu la dignité de vicaire de Jésus-Christ; et que les cardinaux et le peuple romain l'ayant forcé de l'accepter, il n'avait pas voulu se faire sacrer avant d'avoir obtenu sa confirmation (1).

Eberhard gagné par cette conduite adroite et par l'accueil flatteur qu'il avait trouvé auprès de Grégoire, engagea lui-même le roi à confirmer le nouveau pape : cette confirmation avait sans doute un grand prix pour Grégoire, parce qu'il pouvait déjà prévoir qu'il serait forcé de se déclarer contre Henri lui-même. On avait déjà contesté plusieurs fois au roi le droit de confirmer l'élection du pape, mais on n'avait pas encore pu faire triompher cette opinion. Si donc Grégoire avait voulu entreprendre quelque chose contre le roi sans avoir été confirmé par lui, Henri aurait pu déclarer que Grégoire, faute de confirmation, n'était point pape légitime, et cela aurait pu lui donner un avantage incalculable. Mais cette objection disparaissait, dès que le roi l'aurait confirmé lui-même.

Peu de temps après l'élection de Grégoire VII, une guerre éclata entre le roi et les seigneurs de Saxe et de Thuringe qu'il accablait de vexations. C'est à l'histoire d'Allemagne qu'appartiennent les détails de cette lutte; mais elle eut une grande importance pour l'Italie, en ce qu'elle y annula de plus en plus l'autorité royale, et éleva le pape à une puissance et à une autorité toujours plus grandes. Le pape ne se déclara d'abord pour aucun des deux partis, mais il chercha à se faire nommer leur arbitre. On comprend cette politique : la vic-

(1) Lambert. Schafnab., ed. Krause, p. 89.

toire d'un seul parti ne pouvait assurer à l'Église un triomphe durable, universel; tandis que si le pape parvenait à faire accepter son arbitrage comme loi, l'autorité du saint-siége en acquérerait un accroissement immense.

Les affaires changèrent en Italie; à Milan une portion des habitants opposée à Herlembald n'avait cédé qu'à la supériorité du nombre; lorsqu'elle se fut renforcée par la noblesse, qui rentrait peu à peu dans la ville, des engagements fréquents eurent lieu entre les deux partis. Dans un de ces combats qui se livra vers la fête de Pâques, en 1074, Herlembald remporta une victoire si complète, qu'il vit grossir considérablement le nombre de ses partisans; les uns se joignirent à lui, gagnés par ses largesses; les autres par l'espoir d'en avoir leur part; d'autres encore, parce qu'ils voulaient détourner d'eux le soupçon d'avoir fait cause commune avec ses ennemis. Il avait pour second un homme d'une âme ferme comme le roc, le prêtre Leoprand. En 1075 le saint chrême donna lieu à des troubles nouveaux. Le parti ennemi d'Herlembald céda en apparence et sortit de la ville. Ce ne furent plus cette fois les nobles et les ecclésiastiques corrompus qui s'en allèrent, mais tous ceux qui ne voulaient plus souffrir la tyrannie d'Herlembald; on peut dire que ce fut la meilleure partie des habitants. Ils jurèrent de ne plus supporter le joug du tyran, et de ne reconnaître d'autre évêque que celui qui aurait été choisi par le roi.

Nous voyons donc à Milan deux partis: celui du pape et celui du roi, qu'on retrouve également dans toutes les villes lombardes, quoiqu'ils ne s'y soient pas encore montrés aussi violents. Herlembald exhorta les siens à se souvenir des droits de l'église romaine, et à ne pas se laisser intimider par la crainte de la mort; car la mort dans cette lutte, disait-il, était le gage de la vie éternelle. C'est ainsi que les deux partis marchèrent au combat l'un contre l'autre. Herlembald tomba; ses partisans prirent la fuite; les mercenaires se dispersèrent; on coupa le nez et les oreilles à Leoprand, et le parti qui s'était exilé rentra en vainqueur en 1075.

Il n'y avait pas encore d'archevêque ni de vicomte de reconnu; le tyran et son conseil étaient renversés. Les échevins (*judices*) des trois états libres, des capitaines, des vavasseurs et des francs-bourgeois ou de la motta, administrèrent en commun et d'une manière indépendante les affaires de la ville: ils formaient un collége, une magistrature urbaine, et la ville avec son territoire une république. Comme leur gouvernement ressemblait pour la forme extérieure au gouvernement des républiques de l'antiquité, ces autorités urbaines prirent le nom de *consilia*, conseils, et leurs membres le nom de *consules*, consuls (1). La ville ayant obtenu de nouveau un archevêque, ce conseil municipal fut naturellement replacé sous la présidence de l'archevêque et du vicomte. Mais

(1) On les trouve pour la première fois avec ce titre à Milan, à Pise et à Gênes, en 1100. Cf. Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 118; Flaminio dal Borgo, *Diplomi pisani*, p. 83, et voyez Savigny, *Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter*, t. III, p. 101. Si Caffari dit des consuls génois de cette époque qu'ils avaient à la fois le *consulatus communis* et le *consulatus de placitis*, c'est une distinction d'abord inconnue et qui ne fut faite qu'à l'époque où il écrivait. Dans le principe les échevins étaient de simples assesseurs du juge. Plus tard, lorsque la ville acquit les droits de souveraineté, ils devinrent en même temps administrateurs de l'état. Plus tard encore on sépara les deux fonctions, et on appela les magistrats institués pour rendre la justice *consules de placitis*, tandis que les autres, chargés de gouverner l'état, furent désignés par le nom de *consules communis*. Nous aurons encore dans la suite occasion d'en parler. Ce qui indique qu'à Gênes le consulat dérivait aussi de l'institution des échevins (Cf. Caffari, *Annales Gen.*, ap. Muratori, *Scrr. Rer. Ital.*, vol. VI, p. 248), c'est le nombre primitif de ses membres, qui était de six, et l'analogie que présentent les colléges des autres villes; mais la meilleure de toutes les preuves, c'est que, jusqu'en l'an 1190, les consuls de Gênes rendirent justice dans le palais de l'archevêque. Caffari, l. c., p. 363.

il y eut dans la suite tant d'occasions de se faire accorder des droits par les candidats du roi ou du pape en retour de la dignité archiépiscopale; les citoyens trouvèrent si souvent à acquérir des priviléges de l'archevêque forcé de réclamer leur appui, que les consuls, gardiens et administrateurs des intérêts de la commune, finirent par s'assurer presque tous les droits de souveraineté. On vit même cesser la présidence du comte qui fut remplacée par le *causidicus* (1), juge ou bailli de la ville, choisi parmi les consuls. On trouve cette forme de constitution parfaitement établie au commencement du XII[e] siècle, par conséquent trente ou quarante ans après l'époque qui nous occupe. C'est donc dans l'espace des trente ans qui suivirent qu'eut lieu toute cette réforme. Les mêmes principes et les mêmes intérêts généraux dominaient aussi bien dans les autres villes de la Lombardie qu'à Milan. Il y avait partout deux partis ennemis en présence l'un de l'autre: celui du pape et celui du roi. Chacun d'eux triomphait alternativement dans une ville, tandis qu'il succombait dans une autre. C'est ainsi que dans la même année, 1075, où le parti du pape succomba à Milan, il triompha à Plaisance. Souvent la victoire d'une faction dans une ville fut la cause de sa défaite dans une autre; car les adversaires expulsés et leurs mercenaires se retiraient naturellement dans des endroits où il y avait le plus de chance de succès, et où l'on n'avait besoin que de leur concours pour décider la victoire. Tel était l'état des choses dans la Haute-Italie.

(1) J'ai indiqué les attributions du causidicus dans mon *Exposé de la Constitution des villes libres de Lombardie*, jusqu'à l'arrivée de l'empereur Frédéric I[er] en Italie. Dans le district de Ravenne, et dans la ville même, la composition du conseil pris dans les échevins des trois états libres est fort explicitement déterminée. Fantuzzi, l. c., IV, dipl. 59. On voit en outre dans le district de Ravenne, indépendamment des ducs et des comtes, un causidicus à la tête des consuls. Fantuzzi, V, p. 163, nun. 27, l'an 1115. il en est de même à Lucques, en 1120. *Memorie e Docum. per servire all' ist. della città di Lucca*, vol. I, p. 184.

Dans l'Italie centrale la marquise Béatrix de Toscane continua de régner après la mort de son mari, Gottfrid-le-Barbu, suivant le même système que ce dernier, et à vivre dans la meilleure intelligence avec Grégoire. Il n'y eut qu'un petit nombre de villes, comme Pise, que ses riches possessions de Sardaigne rendaient indépendante, qui osèrent s'élever contre son influence et embrasser la cause du roi. Béatrix était assistée par la marquise Mathilde, sa fille, mariée à Gottfrid-le-Bossu, duc de Lorraine (1). Comme cette maison de Toscane avait aussi de grands biens au nord des Apennins, elle soutenait le parti du pape dans toute la partie de l'Italie située au nord des États de l'Église. C'était elle qui lui fournissait des armes et de l'argent, des chevaliers et tout ce qu'exigeait la continuation de la lutte.

Les affaires de la Basse-Italie étaient bien moins favorables pour Grégoire. Le comté de Capoue et d'Aversa avait formé pendant assez long-temps le principal état des Normands. Mais peu à peu le comté de la Pouille acquit la prépondérance, grâce aux victoires remportées sur les Grecs, après que trois frères, Guillaume, Drogo et Humphred l'eurent successivement gouverné; le quatrième, Robert Guiscard, prit les rênes de l'état en 1057. Le territoire normand s'étendit bientôt sous son règne jusqu'en Calabre, et son frère, Roger, qui s'était particulièrement distingué contre les Grecs, prit le titre de comte de Calabre. Robert s'était aussi toujours montré actif à entretenir les relations amicales entre les comtes de Capoue et les papes; et Nicolas II lui avait accordé le titre de duc de la Pouille, ou du moins, s'il le possédait déjà, il le lui avait confirmé. Toutefois jusqu'alors les Normands, qui étaient constamment en guerre avec les Grecs et les Sarrasins, n'avaient pas été d'une grande importance pour le pape.

(1) Fontanini, *Memorie di Matilda*, l. c., p. 102 et suiv.

En 1060 Robert prit la ville de Troja, et Roger les villes de Reggio et de Squillace. Bientôt Cosenza et Acerenza tombèrent aussi en son pouvoir. Les deux frères fondèrent leur domination avec une rapidité extraordinaire. Une dispute au sujet de la Calabre, que Robert tenait à garder pour lui, et dont Roger qui l'avait conquise en grande partie ne voulait céder qu'une faible portion, provoqua pour quelque temps des hostilités entre les deux frères; mais ils ne tardèrent pas à se réconcilier (en 1062), et à poursuivre le cours de leurs exploits. Robert prit Tarente et Matera, tandis que Roger poussa avec vigueur les conquêtes déjà commencées en Sicile, pour enlever cette île aux Sarrasins.

Voici les événements qui s'étaient passés en Sicile depuis que nous l'avons quittée; dès avant le milieu du XI[e] siècle les insulaires avaient de nouveau rompu les liens qui les unissaient aux fatimites d'Afrique. Depuis lors il avait été impossible aux émirs de maintenir l'ordre et l'union dans l'île; elle se divisa en plusieurs petites principautés sarrasines. Chaque fois qu'un chef considéré, ou le favori des habitants d'une ville, ou tout autre homme habile et riche se trouvait en état d'occuper un district, il n'en laissait pas échapper l'occasion (1). Un lien commun avait cessé de réunir les différents chefs sarrasins. C'est ainsi que l'alcade Abdallah ben Menkut (2) s'empara de Trapani et des environs; l'alcade Ali ben Naamh, surnommé Ben al Huazch, d'Enna et de Girgenti; Ebn al Themanh, de Syracuse et de Catanea; d'autres régnèrent ailleurs. Ce morcellement et ce genre de domination rappellent l'état de l'île dans l'antiquité, lorsqu'après sa colonisation par les Grecs elle était morcelée et gouvernée par de petits tyrans, qui avaient su se créer un pouvoir souverain dans les villes.

(1) Alkadi Sheaboddini, *Historia Siciliæ*, apud Gregorium, p. 62 : « Unusquisque seditiosorum se ipsum præfecit alicui civitati, portui, vel castro, etc. »

(2) Voyez Novairi, *Histor. Sicil.*, cap. 10.

Ebn al Themanh avait pour femme la sœur d'Ali ben Naamh. Un jour qu'il était ivre et qu'elle osa le contredire, il lui fit ouvrir les veines, et ce n'est qu'avec peine que les médecins l'arrachèrent à la mort. Elle fit semblant de lui pardonner, et il lui permit d'aller visiter son frère. Celui-ci indigné de la brutalité d'Ebn al Themanh, garda sa sœur auprès de lui et défit son beau-frère dans une bataille. Ebn al Themanh alla se réfugier auprès de Roger, qui commençait précisément alors ses conquêtes en Sicile (1). Bientôt toutes les possessions qui avaient autrefois appartenu aux deux princes sarrasins tombèrent au pouvoir de Roger, et Ali ben Naamh se vit réduit à Girgenti. De peur des Normands, et affligés du désordre qui régnait dans l'île, les Sarrasins les plus nobles et les plus riches quittèrent le pays (2).

Ceux qui restèrent en Sicile n'en vécurent pas en meilleure intelligence. Les querelles des faibles chefs fournirent continuellement aux Normands de nouvelles occasions d'agrandir leurs conquêtes. Girgenti et Palerme étaient encore les principaux centres de la puissance des Sarrasins. Les exploits des Normands en Sicile peuvent hardiment soutenir le parallèle avec les victoires des Portugais sur les princes des Indes-Orientales.

(1) Gaufred Malaterra nomme Ebn al Themanh *Betumen*, et lui donne le titre d'*émir* (admiraldus). Il appelle son adversaire *Belcamed*. On ne voit pas bien ce qui a donné lieu à la corruption de ce nom. Gaufred ne s'explique pas non plus clairement sur la cause de l'expulsion de Betumen, ou plutôt il la raconte d'une manière contraire aux notions que l'on a généralement de ce fait. Cf. Gaufredi Malat., lib. II, c. 3.

(2) « Tunc insula abscesserunt quicumque probitate et sapientia præstabant. » Novairi, c. II. Les autres passages relatifs au départ de la meilleure partie de la population des Sarrasins se trouvent rassemblés dans un ouvrage de Gregorio, *Considerazione sopra la Storia di Sicilia*, vol. I, p. 2, prove et annot., n° 7. Cet ouvrage, commencé à Palerme en 1805, est un des plus profonds qui aient été écrits dans les derniers temps en Italie.

Souvent une poignée de combattants attaquait des armées entières avec une véritable folie. Trois cents Normands prirent la ville de Messine. A la tête de sept cents hommes Roger en défit à Enna quinze mille commandés par Ali ben Naamh. Pendant quelque temps des dissensions entre Robert et Roger arrêtèrent les progrès de ce dernier, qui se vit presque réduit à Messine. Mais dès qu'ils se furent réconciliés, Roger se hâta de reprendre l'offensive. Il s'allia avec les Pisans dont la puissance sur la Méditerranée devenait de jour en jour plus imposante. Les alliés brisèrent la chaîne qui fermait le port de Palerme, brûlèrent la flotte des Sarrasins, et revinrent chargés d'un butin considérable (1).

Palerme, long-temps le centre de la puissance des Sarrasins en Sicile, devint alors le principal but des efforts des Normands. Mais effrayés de leurs progrès et fatigués de la servitude que ces fiers guerriers faisaient peser sur eux, les sujets chrétiens des Sarrasins vinrent se grouper autour de leurs maîtres et les soutenir. Il devenait donc prudent pour les Normands de chercher avant tout à bien établir leur domination sur la terre-ferme. Ils n'eurent pas de peine à étouffer une révolte qui éclata parmi les Grecs de Calabre; ils firent prisonnier le katapan, et s'emparèrent d'Otrante. En 1071, Bari, le dernier point de la domination grecque en Italie, fut obligée de se rendre. Le 15 avril, Robert y fit son entrée, et se mit immédiatement après en marche pour assister son frère au siége de Palerme. Cette ville fit sa soumission l'année suivante. On promit aux habitants mahométans la liberté de leur culte et la conservation de tous leurs biens. Robert donna l'île en fief à son frère, qui prit le titre de comte de Sicile, et lui laissa en outre le soin de poursuivre la guerre contre les Sarrasins. Quant à lui-même, il prit le titre de duc de Pouille et de Sicile. La conquête de cette île ne fut achevée que dans les dix années suivantes. Syracuse fut prise en 1088, Girgenti en 1089, et Enna en 1091 (1). Jusqu'à cette année les Sarrasins d'Afrique avaient encore tenté à plusieurs reprises de soutenir leurs coreligionnaires.

Les Sarrasins restés en Sicile sous la domination des Normands ne perdirent que quelques droits et quelques franchises relatives aux arts et métiers. Ils ne conservèrent ni moulins, ni boulangeries, ni bains publics, ni ateliers quelconques. Mais on leur laissa leurs biens-fonds. Encore en 1170 une épitaphe en écriture cufique porte-t-elle le nom d'un Sarrasin de Palerme, dont le père a le titre de seigneur ou maître d'un village (2). Une pierre tumulaire de 1275 tendrait à faire croire que les distinctions entre les familles de Sarrasins d'origine noble et celles d'une basse extraction se conserva encore plus long-temps; ce qui atteste une certaine tolérance : il y avait même encore en 1173 un iman, un ministre du culte mahométan, comme le montre une épitaphe qui se trouve à la bibliothèque de Palerme.

Il était tout naturel que les prétentions de Robert Guiscard s'accrussent avec ses succès. Pendant que le comte de Capoue, jaloux de sa puissance, s'attachait chaque jour plus étroitement au pape, Robert prenait une attitude fière et indépendante vis-à-vis de Grégoire VII. La querelle s'envenima; le pape envoya une armée au prince Richard de Capoue, pour le mettre en état de balancer le pouvoir de Robert, ou même de le renverser et de lui enlever sa principauté. Gré-

(1) Gaufred Malaterra, lib. II, c. 34, accuse les Pisans de lâcheté pour ne pas avoir osé attaquer les Sarrasins par terre.

(1) Novairi, l. c., c. II.

(2) Cette inscription est, d'après la traduction de Gregorio :

« Hoc est sepulcrum Abd al Hossein Abas filii domini in Rim Mohammedis Abd al Aziz. Decessit in excellentia die octava anni quingentesimi sexagesimi sexti. »

Roger confirma même un Sarrasin dans la possession d'un fort. Gregorii *Considerazione*, etc., vol. I, p. 3, prove ed annot., nº 10.

goire prit une mesure décisive contre Robert dans un concile qu'il tint en 1074 à Rome, et où il renouvela non-seulement les anciennes lois contre le mariage des prêtres et la simonie, mais où il autorisa même le peuple à insulter tout prêtre qui se rendrait coupable de ces crimes. Il excommunia en outre Robert Guiscard (1), qui ne voulait pas rendre foi et hommage à la cour de Rome (2), et engagea plusieurs princes à entreprendre une expédition contre l'orgueilleux vassal. Cette expédition n'eut pas lieu, et Robert demanda la paix : mais tous les sujets de discorde n'étaient pas encore écartés, lorsque Grégoire convoqua un nouveau concile à Rome en 1075. L'inutilité des décrets du concile précédent ne pouvait rebuter l'inflexible caractère de Grégoire; il les renouvela encore dans ce concile; et comme on faisait à la cour de Henri IV un commerce scandaleux des investitures, il excommunia plusieurs courtisans; en outre, pour délivrer l'Église de l'influence du pouvoir temporel, il lui interdit l'investiture de l'anneau et de la crosse.

Cette décrétale resta jusqu'en 1122 le véritable sujet de la contestation entre le roi et le pape. L'interdiction de l'investiture ne pouvait avoir son effet que de deux manières : ou l'Église perdait les biens et les droits pour lesquels la cérémonie de l'investiture avait lieu, ou bien elle les conservait sans l'investiture, et par conséquent sans avoir besoin à chaque vacance de recourir à la confirmation du pouvoir séculier. Dans le premier cas les biens retournaient au roi, et dès lors l'Église se trouvait tellement restreinte à un activité purement spirituelle, tellement dépouillée de l'exercice de tout pouvoir temporel, qu'elle aurait eu alors par rapport aux affaires publiques une position bien inférieure à celle qu'occupe aujourd'hui l'église protestante dans tous les états, excepté l'Angleterre. Dans le second cas, comme l'Église avait la possession libre et indépendante de ses domaines et de ses priviléges, elle devait nécessairement étendre son empire, et mettre promptement les rois et autres princes séculiers au rang de ses vassaux et sujets.

Les rois d'Allemagne demandaient d'abord que l'on suivît la première voie; les papes réclamaient la seconde. Les uns voulaient bien faire le sacrifice des investitures, à condition de prendre les biens et les priviléges des églises; les autres voulaient les conserver et en même temps ôter aux rois les priviléges dont ceux-ci jouissaient depuis si long-temps.

Henri IV, qui régnait alors, tint la conduite la plus inégale et la plus variable envers Grégoire, comme il le faisait généralement envers tout le monde. Guidé sans cesse par les circonstances et les avantages du moment, il devenait plus exigeant ou plus souple selon la bonne ou la mauvaise fortune. Remportait-il quelque victoire, son arrogance passait toutes les bornes; essuyait-il un revers, il baissait le ton et s'empressait d'entrer en pourparlers, de proposer des accommodements. Cette conduite équivoque, qui n'amenait aucun résultat définitif, ne pouvait long-temps convenir à Grégoire; il voulut en finir et prit une résolution décisive. Le mari de la margrave Mathilde, Gottfrid-le-Bossu, était fort attaché au roi, et empêchait Béatrix et Mathilde d'agir dans l'intérêt du pape comme elles l'auraient désiré. Grégoire commença par éloigner cet obstacle, et pour cela il cassa le mariage de Mathilde (1), et l'attacha ainsi

(1) Il avait reçu du pape l'investiture de la Calabre et de la Sicile, avant d'en avoir fait la conquête. Leo Ostiens., in *Chron. Casin.*, lib. III, c. 16.

(2) Fontanini, l. c., p. 131.

(1) Il ne paraît pas qu'il y ait eu un véritable divorce; mais, en tout cas, l'intérêt de Grégoire fut le principal obstacle de la réconciliation des deux époux, qui, par le fait, s'étaient déjà séparés. Du moins Baronius, qui admet un divorce réel, n'a pas bien compris les expressions de la lettre de Grégoire : «Quondam illius (scil. Mathildæ) viri.» Cette lettre a été écrite après la mort violente de Godefroi, et *quondam* ne se rapporte pas au temps qui pré-

complètement à sa cause; il envoya ensuite une députation en Allemagne, pour sommer le roi de venir à Rome se justifier devant un concile des crimes qui lui étaient imputés, sous peine d'être frappé des foudres de l'excommunication. C'était là plus qu'aucun pape n'avait osé faire encore. Tant d'audace excita la plus vive indignation dans toute la cour; loin de se soumettre, Henri IV ne songea qu'à répondre à l'attaque par l'attaque; il convoqua aussitôt à Worms un concile des ecclésiastiques de son royaume, pour aviser aux mesures à prendre contre les prétentions de son antagoniste.

Il y avait toujours à Rome un préfet royal, chargé pendant l'absence des rois de défendre les droits de la couronne dans la ville et son territoire. Toutes les fois que le roi et le pape étaient en état d'hostilité, le préfet offrait naturellement le meilleur point d'appui au parti royal : c'est ce qui eut encore lieu cette fois. Il y avait déjà long-temps que le préfet Crescentius ou Cencius, comme l'appelait le peuple, luttait à Rome contre le pape, et il se trouvait même sous le poids de l'anathème pontifical. Pour se venger, Crescentius pénétra dans une église où Grégoire était à dire la messe, et le fit prisonnier. On prétend qu'il le maltraita, et le traîna hors de l'église par les cheveux. Mais Grégoire ne resta pas long-temps captif. Le peuple se souleva, et Crescentius fut contraint de rendre la liberté au pape. La lutte entre les deux partis recommença alors avec un nouvel acharnement : les partisans de Grégoire ravagèrent les terres de Cencius, qui ne manqua pas d'user de représailles. Enfin Cencius s'enfuit de Rome et mourut vers le commencement de l'année 1077.

Ce fut au mois de janvier 1076 que l'assemblée de Worms se réunit : on y vit paraître un cardinal, ennemi de Grégoire, Hugo Blancus, qui par ses mensonges chercha à exaspérer tous les esprits contre le pape. La crainte et la haine du roi vinrent au secours de Hugo, et les ecclésiastiques allemands décrétèrent que Grégoire serait sommé de renoncer à sa dignité, qu'il possédait, disaient-ils, contre les canons de l'Église (1). Vers la fin de février, Roland, prêtre de Parme, porta cette lettre à Rome où Grégoire tenait un concile. Roland ne se borna pas à remettre la lettre à Grégoire en public; il proféra encore contre lui tant d'invectives, que tous les ecclésiastiques indignés furent sur le point de le tuer. Le pape le prit sous sa protection, et le lendemain, après la lecture de plusieurs lettres arrivées en même temps à Rome, et adressées au pape par des ecclésiastiques allemands qui avaient assisté au concile de Worms, et qui s'excusaient d'avoir cédé à la force, Grégoire excommunia solennellement Henri IV, en présence de Béatrix et de Mathilde. La bulle d'excommunication porte : « Le pape ôte à Henri IV ses royaumes d'Allemagne et d'Italie, parce que celui-ci, dans sa présomption inouïe, s'est élevé contre l'Église; il dégage tous les sujets du roi de leur serment de fidélité, et leur ordonne d'obéir à Jésus-Christ, et d'abandonner l'ennemi de sa religion, contre lequel il prononce l'anathème de l'Église. »

Pour réfuter ceux qui contestaient à Grégoire le droit d'excommunier un roi, le pape demanda si Jésus-Christ, en nommant saint Pierre pasteur de ses brebis, avait exclu les rois de sa communion. Des peines ecclésiastiques furent prononcées contre l'archevêque de Mayence, les évêques d'Utrecht et de Bamberg, et on confirma les punitions qui avaient été infligées à Burcard de Lausanne, à Otto de Ratisbonne, à Otto de Constance, au comte Eberhard et à Ulrich de Cosheim. C'est ainsi que la guerre entre le pape et le roi se trouva déclarée.

Après une victoire remportée sur les Saxons rebelles, Henri était devenu d'un orgueil intolérable et s'était aliéné tous les es-

céda la séparation de Mathilde et de Godefroi, mais celui qui s'écoula avant la mort de ce dernier. Fontanini, l. c., p. 160.

(1) Bruno, *de Bello saxonico*, ap. Freher Str., LIV, p. 197, 19; Marian. Scot, ad an. 1076.

prits en Allemagne. Ses ennemis apprirent avec joie que le pape l'avait excommunié, et dans une réunion des princes à Tibur Henri n'échappa à la déposition qu'en se soumettant aux conditions les plus humiliantes. On lui accorda un an pour se libérer de l'excommunication; mais on lui interdit pendant ce temps toute part aux affaires du gouvernement : il devait être regardé comme déchu de tous ses droits, si dans cet intervalle l'anathème de l'Église pesait encore sur lui.

Henri content d'avoir au moins obtenu ce délai, éloigna aussitôt tous les ecclésiastiques accusés de simonie, et autres excommuniés, et vécut retiré à Spire pendant quelque temps. Enfin il résolut de ne pas attendre l'arrivée de Grégoire VII en Allemagne, mais de séparer l'intérêt des princes allemands de celui du pape, et d'aller au-devant de ce dernier jusqu'en Lombardie. Il espérait par cet acte regagner facilement les bonnes grâces de Grégoire.

L'an 1077, au mois de janvier, au milieu de l'hiver le plus rigoureux, Henri, dans un état proche de la misère, passa les Alpes par la Bourgogne. Les princes d'Allemagne lui avaient fermé les routes ordinaires d'Italie, parce que leur intérêt s'opposait à une réconciliation particulière d'Henri avec Grégoire. Henri traversa les Alpes par le froid le plus horrible, et en courant les plus grands périls. Dans beaucoup d'endroits on ne put marcher que quatre à quatre, et à chaque pas on courait mille dangers; mais pressé par le temps il fallut passer à tout prix. Lorsque la nouvelle de l'arrivée de Henri se répandit en Italie, le parti ennemi de Grégoire fut dans le ravissement.

Ce parti ne s'était jamais immiscé dans les querelles d'Allemagne, et Grégoire n'imposait pas tant aux Italiens qu'aux Allemands, qui ne voyant le pape qu'à une grande distance, conservaient toujours pour lui une plus haute vénération. Beaucoup voyaient dans Henri un libérateur qui venait les arracher à l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Ils lui promirent aide et secours s'il voulait marcher contre Grégoire. Mais toujours irrésolu, intimidé, il refusa toutes ces offres et se montra ainsi faible et méprisable aux yeux de ses partisans, sans gagner ses adversaires.

Grégoire se disposait déjà à se rendre en Allemagne. Il avait annoncé aux princes qu'à la Chandeleur il viendrait juger le roi à Augsbourg. Il résidait encore au château de Canossa près de Reggio, chez Mathilde qui dans ces entrefaites avait perdu sa mère Béatrix (1). Mathilde était la princesse la plus puissante de l'Italie; elle comprenait l'âme du chef de l'Église, s'associait à ses grandes pensées et lui était dévouée de toutes manières.

Henri s'adressa d'abord à Mathilde et la pria d'intercéder pour lui auprès de Grégoire. Mais le pape ne voulut pas entendre parler de renoncer au dessein de juger l'empereur à Augsbourg, disant qu'il ne pouvait absoudre l'accusé sans que les accusateurs fussent présents. Mathilde et les parents de Henri, qui ajoutèrent leurs prières aux siennes, se bornèrent à représenter qu'il pouvait du moins lever l'excommunication et réadmettre Henri dans la communion des fidèles; que quant aux questions de droit en litige, elles pourraient être résolues à Augsbourg. Le pape céda enfin et répondit : « Si le roi sent vraiment du repentir, il n'a qu'à remettre entre mes mains la couronne et les autres insignes du pouvoir royal, et attendre la décision que je prendrai à Augsbourg de concert avec les princes. L'excommunication sera levée, s'il se soumet à ces conditions, s'il fait pénitence publique, et s'il déclare qu'il est indigne du nom de roi. » Le pape finit par dispenser Henri de lui livrer la couronne et de faire l'aveu demandé; mais il exigea la pénitence publique. Henri consentit à s'y soumettre.

Le château de Canossa était entouré d'une triple enceinte de murs. Après avoir laissé devant la porte du château ses ornements royaux et sa suite, Henri pénétra dans la cour qui séparait la seconde enceinte de la

(1) Fontanini, l. c., p. 162.

troisième. Là, pieds nus et à jeun, il attendit le bon plaisir du pape, pendant un froid excessif, depuis le matin jusqu'au soir. Il en fit autant le second et le troisième jour. Enfin le quatrième il fut admis en présence du pape, et absous aux conditions suivantes : Henri devait se présenter en Allemagne devant le tribunal des princes allemands, présidé par le pape, et se soumettre d'avance à sa décision, quand même il prononcerait la déchéance. Jusque là il ne devait pas se parer des insignes de la royauté, ni se mêler des affaires du gouvernement. Quant aux revenus de la couronne, il ne devait en prendre que ce dont il avait strictement besoin pour vivre. S'il ne remplissait pas toutes ces conditions, il serait regardé comme déposé sans plus amples informations. La position humiliante dans laquelle il avait passé trois jours avait brisé l'orgueil et les forces de Henri ; il promit tout ce qu'on exigea de lui. Là-dessus Grégoire célébra une messe, prononça l'absolution, et après avoir adressé une allocution énergique au roi et à tous les assistants, il prit l'hostie en témoignage qu'il était parvenu à la dignité de pape sans simonie et d'une manière légitime. Il engagea ensuite le roi à recevoir aussi l'hostie, s'il se sentait pur devant Dieu, et innocent, comme il le prétendait, des désordres qui régnaient en Allemagne. Le roi fut effrayé ; il trembla et pria humblement le pape de renvoyer le tout au jugement des princes. L'état misérable de Henri IV excita la pitié de Grégoire (1) ; il l'invita à dîner, le dispensa du jugement de Dieu, et le congédia restauré et fortifié après un long jeûne.

Il n'a pas manqué d'écrivains en Allemagne qui ont considéré la scène de Canossa comme un outrage fait à la nation allemande par un prélat présomptueux. Cette manière d'envisager la chose indique un bien grand aveuglement, et n'est guère digne d'un peuple éclairé. Renonçons, ne fût-ce que pour un instant, à tous les préjugés qu'ont enfantés et nourris l'orgueil national et le protestantisme, et plaçons-nous dans cette sphère vraiment protestante d'une parfaite liberté de la pensée. En partant de ce point de vue nous reconnaissons en Grégoire un homme qui, sorti d'une classe alors exclue de toute influence politique, et appuyé sur la seule force de son génie et de sa volonté, releva de son avilissement une institution dégradée (1), et la fit parvenir à un éclat jusqu'alors inconnu. Dans Henri, au contraire, nous voyons un homme (à peine mérite-t-il ce nom) à qui son père avait laissé une puissance presque absolue sur un peuple brave et riche pour cette époque, et qui, malgré cette plénitude de ressources extérieures, entraîné par la bassesse de son caractère dans la fange des vices les plus honteux, que la langue se refuse de nommer, descend au rôle de vil suppliant, et après avoir foulé aux pieds tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, tremble à la voix de ce héros intellectuel.

C'est en vérité faire preuve d'un esprit bien borné que de se laisser aveugler par un sentiment de nationalité, au point de ne pas se réjouir du triomphe remporté à Canossa par un génie supérieur sur un homme vil et sans caractère.

---

(1) Donizo peint l'humiliation de Henri IV de couleurs bien plus vives que Lambert d'Aschaffenbourg, qui m'a servi de guide dans mon récit. Donizo dit entre autres choses :

Ante suam faciem concessit papa venire
Regem, cum plantis nudis, a frigore captis ;
In cruce se jactans papæ, sæpissime clamans :
Parce, beate pater, pie parce mihi, peto, plane, etc.

(1) Pour comprendre à quel point d'avilissement l'Église était descendue, et comment on se moquait des choses les plus saintes, Cf. *Sigebertus Gemblac*, ad an. 1074, où il rapporte entre autres choses que l'on employait la cire des oreilles au lieu du saint chrême.

§ VI. — *Événements d'Italie jusqu'à la mort de Grégoire VII. — Le duc Robert.*

Henri IV avait espéré que la levée de l'excommunication produirait une amélioration immédiate dans sa position ; cet espoir fut trompé : il se vit méprisé comme un lâche par les ennemis du pape en Italie et en Allemagne, non reconnu encore par le parti de l'Église, délaissé de tout le monde, et bien plus misérable qu'auparavant. Naguère il pouvait encore compter sur l'appui de presque toutes les villes anti-papistes d'Allemagne et sur une grande partie de celles de la Lombardie; maintenant il se voyait repoussé et insulté par elles; aucune porte ne s'ouvrit plus devant lui; il resta livré entièrement à la merci du pape.

Mais au lieu de suivre la route dans laquelle il était entré, de diviser adroitement l'intérêt de ses ennemis et de les tourner les uns contre les autres, il se laissa entraîner par sa passion. Il se jeta dans les bras des ennemis de Grégoire (1), reprit le rôle de roi avant le jugement des princes, et occupa les défilés des Alpes; de sorte que Grégoire n'osa pas aller en Allemagne. Pendant ce temps, réunis à Forchheim, les princes, en présence d'un nonce du pape, déclarèrent que l'empire d'Allemagne était électif, et déposèrent le roi. Ils élevèrent à sa place le duc Rodolf de Souabe, qui avait beaucoup de partisans, principalement en Saxe, en Thuringe et en Souabe, tandis que les Bavarois et les Franks des bords du Rhin et du Mein étaient plus attachés à Henri, qui était lui-même né en Franconie, et dont l'oppression s'était le moins appesantie sur ces contrées.

(1) Tiraboschi désigne avec quelque raison l'archevêque Guibert de Ravenne, connu plus tard comme anti-pape sous le nom de Clément, comme l'homme qui opéra en grande partie ce changement dans la politique de Henri. Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, vol. I, p. 121. Donizo (lib. II, c. 1) le dit expressément.

Rodolf et son parti s'étaient flattés de trouver dans le pape une assistance décidée; mais celui-ci voulait absolument remplir le rôle de souverain arbitre, rôle qui lui échappait s'il prenait parti pour un des princes, avant d'avoir rendu un jugement. Il se plaça donc en Allemagne entre les deux rois et leurs partis (1). En Italie il eut à soutenir une lutte plus directe ; mais Mathilde et ses chevaliers se chargèrent du soin de combattre le roi Henri et son parti. Grégoire ne traita Henri, contre lequel il avait renouvelé la sentence d'excommunication, que comme un prince rebelle et ennemi de l'Église, non comme un roi détrôné. En même temps qu'il cherchait ainsi à rendre la couronne allemande dépendante du saint-siége, il poursuivait un plan analogue relativement à l'Espagne et à la Hongrie, où plusieurs partis se disputaient aussi le pouvoir.

Pendant ce temps Grégoire résidait presque continuellement dans les châteaux de Mathilde, et en 1077 il parvint même à persuader à cette dernière d'instituer l'église romaine héritière de tous ses biens. D'un autre côté, après sa rupture avec le pape, Henri avait reçu bon accueil dans toutes les villes de la Lombardie où la faction royale avait triomphé jusque là ; et lorsqu'il retourna en Allemagne par Aquilée, la Carinthie et la Bavière, qui lui étaient restées fidèles, il laissa en Italie son fils Konrad pour y combattre l'anti-roi Rodolf. Bien que cette mesure n'amenât d'autre résultat que de mettre quelque ensemble dans les entreprises de la faction royale contre le parti du pape, conduit dans la Haute-Italie par Mathilde, elle

(1) Voyez les plaintes des Saxons sur la conduite de Grégoire, Bruno, *de Bello saxon.*, ap. Freh. Str., p. 216. Les Saxons ne comprennent pas du tout pourquoi Grégoire demande encore une enquête après l'excommunication (l. c., p. 224).

suffit du moins pour embarrasser Grégoire, qui à cettte époque était un peu brouillé avec les Normands.

Il avait semblé quelque temps que la bonne intelligence allait renaître entre Grégoire et les Normands. Grégoire appuya de sa bénédiction les entreprises de Roger en Sicile, et l'encouragea à pousser vigoureusement la guerre contre les infidèles; mais Robert voulut le forcer de reconnaître le nouvel état normand dans toute son étendue, et à cet effet il attaqua diverses parties du territoire papal. En même temps les principautés de Salerne et de Sorente tombèrent avec la ville d'Amalfi au pouvoir de Robert. Jusqu'ici la principauté lombarde de Salerne n'avait conservé son indépendance que parce que le prince de Salerne, Gisulf II, était le beau-frère de Robert. Gisulf ayant embrassé la cause du pape, Robert prit aussitôt sous sa protection les Amalfitains qui avaient toujours supporté avec répugnance le joug de Salerne. Une fois que Robert fut maître d'Amalfi, Salerne se vit hors d'état de résister. L'an 1077 les derniers débris de la domination longobarde, qui jadis s'étendait sur toute l'Italie, tombèrent au pouvoir des Normands (1). Après la prise de Salerne, Robert attaqua Bénévent et d'autres parties du territoire papal. Grégoire l'excommunia dans un concile à Rome en 1728, et accorda protection et asile à Gisulf (2).

Jusque là les Normands établis à Capoue et commandés par le comte Richard avaient servi de boulevard au pape; mais ce dernier boulevard tomba, lorsque Richard se laissa persuader par Robert d'entreprendre la conquête de Naples, conquête qui lui était impossible sans le secours d'un autre. Pendant que Robert bloquait Bénévent, Richard assiégea Naples; et celui-ci étant mort au mois d'avril 1078, devant les portes de cette ville, il eut pour successeur son fils Jordan. Celui-ci pénétra bientôt les projets de Robert, et reconnut qu'il ne lui faisait attaquer Naples que pour réunir sous son sceptre toute la Basse-Italie. Jordan revint donc à l'alliance du pape, et força Robert à lever le siége de Bénévent. Les habitants de cette ville lui fournirent des subsides d'argent par ordre du pape. Les comtes normands placés sous le commandement de Robert visaient tous à fonder de petites principautés indépendantes. Aussi Jordan les détacha-t-il en partie de Robert, et sans la vigueur et le génie de ce chef, le royaume qu'on venait de fonder aurait été morcelé de nouveau en plusieurs petits états. Tout en soutenant Jordan, Grégoire blâmait vivement ses mœurs déréglées, ses violences et l'injustice criante qu'il avait commise en pillant le couvent de Monte-Cassino. Aussi Jordan chercha-t-il secrètement un autre appui; il s'adressa au roi d'Allemagne et embrassa son parti.

Cependant Robert, après avoir humilié ses vassaux rebelles, avait repris une telle puissance que lui seul semblait pouvoir fournir un appui assuré contre les Allemands. En 1080 une réconciliation eut lieu à Bénévent entre Grégoire et Robert par l'entremise de Desiderius, abbé de Monte-Cassino. Grégoire leva l'interdiction prononcée contre le prince normand, et l'investit de tous ses nouveaux états (1), à l'exception de Salerne, d'Amalfi et de Fermo que Robert avait enlevés aux états du pape. Grégoire promit de tolérer provisoirement Robert dans ces trois villes. Pour en obtenir l'investiture, Robert s'engagea à payer une redevance au saint-siége.

Pendant que ces choses se passaient dans l'Italie méridionale, Grégoire, comme nous l'avons déjà dit, avait tenu à Rome un concile, dirigé en grande partie contre quelques évêques de la Lombardie qui ne reconnaissaient pas son autorité, et contre le roi lui-même. Nous savons que les royalistes

(1) Voyez sur la date chronologique de la prise de Salerne, de Blasio, *Princ. Salern.*, p. 11 et 12.

(2) Gisulf survécut à Grégoire; on le retrouve encore une fois à Amalfi, en 1088. De Blasio, l. c., p. 18.

(1) Borgia, *Memorie di Benevento*, vol. II, p. 84.

avaient triomphé à Milan après la chute d'Herlembald. Ils avaient envoyé demander un archevêque à la cour du roi, et Henri leur avait donné Thedald, probablement issu de la famille des capitaines de Castiglione; Thedald fut agréé par la commune de Milan, quoique Gottfrid, qui avait acheté l'archevêché, et Atto, que le pape avait reconnu, vécussent encore et n'eussent pas résigné leur titre. Mathilde opposa à cet archevêque une nouvelle faction à la tête de laquelle était le chevalier Wifred. Il était naturel que, pour s'assurer des partisans, Atto, Mathilde et Wifred promissent aux Milanais de leur accorder tous les priviléges qu'ils désiraient. Il en résulta qu'en 1076 Henri fut excommunié et qu'il s'humilia ensuite à Canossa; les Milanais se déclarèrent de nouveau en faveur de Grégoire et de Mathilde et abandonnèrent Thedald. Celui-ci, ainsi que son parti, cherchèrent à se maintenir par la force des armes; mais ils échouèrent dans leur tentative, et ne purent défendre qu'une partie de l'archevéché, et non la ville, dans laquelle le parti du pape avait repris le pouvoir. Indépendamment de Thedald de Milan, Henri avait encore pour partisans dans la Lombardie Roland, évêque de Trévise, Arnolf de Crémone, Siegefrid de Bologne et Guibert de Ravenne, ainsi que presque tous les suffragants des églises métropolitaines de Milan et de Ravenne. C'est contre tous ces ecclésiastiques que fut convoqué le concile de 1078. Tous furent excommuniés et destitués, et l'on disposa de leurs dignités en faveur d'autres ecclésiastiques (1). Il s'ensuivit naturellement que les évêques rivaux cherchèrent à gagner la bourgeoisie de leurs villes en renonçant à leurs principaux priviléges; ils renchérirent les uns sur les autres pour l'abandon des droits de régales, et ce fut en vendant ainsi leur appui au plus offrant, que les villes conquirent leur indépendance (1).

Quant à l'Allemagne, tous les sujets de Henri furent de nouveau dégagés de leur serment de fidélité. Les deux partis y étaient à peu près aussi forts l'un que l'autre, et les partisans de Rodolf avaient déjà eu occasion de reconnaître que le pape épousait moins leurs intérêts qu'il ne se servait d'eux pour avancer les siens. Ils jugèrent donc qu'il fallait davantage compter sur leur propre force; et lorsque l'année suivante, en 1079, des ambassadeurs des deux anti-rois arrivèrent en Italie pour négocier avec Grégoire, les émissaires de Henri promirent de payer la faveur du pape beaucoup plus cher que ne pouvait le faire l'anti-roi Rodolf. Ces offres étaient séduisantes; Grégoire redevint indécis entre les deux prétendants; il chercha à se maintenir dans un état neutre, sans se prononcer d'une manière positive pour l'un ou pour l'autre : ce fut précisément cette conduite équivoque qui lui aliéna tous les esprits en Allemagne, où l'on ne pouvait s'expliquer ces combinaisons politiques, parce qu'on n'était habitué qu'aux mouvements violents et passionnés de l'âme. Enfin Henri ayant été battu en Allemagne, au mois de janvier 1080, Grégoire tint un nouveau concile, où il le déclara excommunié et déposé, pour avoir empêché un tribu-

(1) Pour ne citer qu'un exemple, je renvoie à Tiraboschi (*Memorie Modenesi*, vol. I, p. 124), qui nous apprend qu'Anselme de Lucques fut nommé administrateur de l'évêché de Reggio, à la place de l'évêque Gongolph, et que Benott fut appelé à l'évêché de Modène à la place d'Héribert.

(1) On a reproché à l'auteur, relativement à un ouvrage antérieur, de ne pas avoir fidèlement représenté le développement des idées de liberté dans l'histoire des villes lombardes. Aujourd'hui que l'on fait parade de grandes phrases emphatiques un tel reproche ne peut étonner; mais il ne faut cependant pas beaucoup d'érudition pour savoir qu'au moyen-âge les belles abstractions de nos jours n'existaient que dans l'Église et dans la chevalerie, non dans la bourgeoisie des villes, et que l'on peut bien parler au moyen-âge du développement de l'idée abstraite de la hiérarchie ecclésiastique ou de la féodalité, mais non pas du développement de l'idée de liberté. On connaissait alors des franchises précises, déterminées, mais non la creuse et vague liberté de nos journalistes.

nal de princes sous la présidence d'un nonce du pape, point sur lequel Grégoire avait toujours insisté. Il reconnut Rodolf comme roi d'Allemagne, mais non d'Italie, et arrangea tout de telle sorte qu'il espérait faire de l'Allemagne un fief du saint-siége, comme l'était le royaume normand à l'autre extrémité de l'état ecclésiastique. Avec le patrimoine de l'Église, les biens de Mathilde en Toscane et en Lombardie, et les villes qui lui étaient dévouées, Grégoire espérait créer un état puissant placé entre les Normands et les Allemands, sous la dépendance immédiate du pape. S'il parvenait ensuite à faire de l'Espagne et de la Hongrie des fiefs de l'Église; s'il parvenait à rendre obligatoire le serment qu'il exigeait des évêques, que le patriarche d'Aquilée avait déjà prêté, et qui était un véritable serment de vassalité qui dans toute la chrétienté catholique séparait complètement l'Eglise du pouvoir séculier, le but de tous ses efforts cessait d'être une chimère; l'Église dominait tous les rapports; le pape était le suzerain de toutes les puissances de la terre.

La première démarche faite par Henri pour arrêter ces plans gigantesques fut de convoquer à Brixen un concile des évêques allemands et italiens attachés à sa cause (1). Dans cette assemblée l'archevêque Guibert de Ravenne, destitué par Grégoire, fut nommé pape et Grégoire lui-même déposé. Voilà donc deux rois et deux papes aux prises. Un roi et un pape combattaient pour le triomphe du système féodal et du pouvoir séculier, système dans lequel l'Église devait se trouver comprise, sans lui être subordonnée, tandis que l'autre pape et l'autre roi voulaient faire reconnaître l'Église comme le principe culminant, et lui subordonner toutes les affaires temporelles.

Ce fut en vain que Grégoire stigmatisa l'impudeur des évêques qui avaient nommé Guibert; ce fut en vain que l'armée de Mathilde remporta une victoire sur l'armée des villes royales de la Lombardie, Rodolf mourut la même année (1080), des suites des blessures qu'il avaient reçues à la bataille de l'Elster. L'homme appelé à le remplacer avait peu d'autorité sur son propre parti, et il ne put rien contre ses ennemis. Henri se trouva donc assez libre pour entreprendre une seconde expédition en Italie.

Dans un concile tenu en 1081, Grégoire excommunia de nouveau Henri IV. Mais Vérone ayant ouvert ses portes à ce prince, il ramena Thedald à Milan et reçut de lui la couronne de la Lombardie. Henri se rendit ensuite à Ravenne, auprès de l'archevêque Guibert qui avait pris le nom de Clément III. Il s'avança vers Rome avec lui et y arriva au printemps de la même année, pendant que Mathilde était vivement pressée par les Lombards dans la Haute-Italie (1). En Toscane, Lucques se joignit aussi au parti du roi, qui jusqu'alors n'avait eu que Pise pour lui (2). Siène suivit l'exemple de Lucques. Grégoire n'avait donc plus de secours et de salut à espérer que de Robert Guiscard.

Le territoire de l'Église ayant opposé aux conquêtes de Robert une barrière qu'il n'osait franchir, il avait porté ses vues sur la Grèce. A Constantinople Michel Dukas, qui entretenait des relations d'amitié avec Robert, venait d'être renversé par Nicéphore Botaniates

(1) Fontanini, l. c., p. 199.

(1) C'étaient surtout les évêques de Reggio et de Parme, dont le dernier gouvernait la ville et le comté, qui se montraient opposés à Mathilde. Un des vicomtes de Parme, le comte Boso de Sabbioneta, était gonfalonnier. Les chevaliers de Mathilde furent battus complètement dans le district de Mantoue, au mois d'octobre 1080. Affò, *Storia di Parma*, vol. II, p. 99.

(2) Quoique Mathilde fût très puissante à Lucques, il s'y était cependant formé, dès l'an 1077, un parti violent contre Grégoire. Fontanini, l. c., p. 185. On fit plusieurs essais pour engager les chanoines de Lucques à observer strictement les lois de l'Église; mais tout fut inutile, et enfin les Lucquois se réjouirent de pouvoir se joindre à Henri. L'évêque Anselme, attaché à Grégoire, fut contraint de quitter la ville. Fontan., l. c., p. 206.

Cet événement fournit à Robert l'occasion de mettre ses projets à exécution. Il fit passer un Grec obscur pour le réfugié Michel Dukas, et feignit de vouloir le réintégrer dans son royaume, à la tête d'une armée, afin de se faire un parti même parmi les Grecs. Outre Nicéphore Bonatiates, Alexis et Comnène Nicéphore s'étaient présentés comme prétendants à la couronne grecque, et Alexis avait fini par l'emporter. Mais tout cela ne fit que hâter le projet de Robert. Il se rendit par mer de Brindisi (Brindes) à Durazzo, assiégea cette ville et voulut la forcer à reconnaître pour roi le faux Michel Dukas. Alexis tenta de débloquer la ville avec soixante-dix mille Grecs et une troupe de mercenaires turcs; mais Robert avec ses quinze mille Normands et Italiens lui fit essuyer une telle défaite, qu'Alexis s'enfuit à Constantinople, et qu'en 1052 Durazzo tomba au pouvoir du duc (1).

Pendant que Robert tenait encore Durazzo bloqué, Henri était arrivé aux portes de Rome et avait reçu d'Alexis une forte somme d'argent pour distraire les Normands de leurs conquêtes en Grèce (2), en attaquant leurs propres états. Henri n'avait pas encore pu s'emparer de Rome en 1081, parce qu'une épidémie qui éclata dans son armée le força de battre en retraite. Cependant Clément était resté à Tivoli, d'où il avait continué le siége de Rome, pendant que Henri encourageait et soutenait ses partisans en Toscane et dans la Lombardie. Au printemps de l'année 1083, il reparut devant Rome. Dans l'intervalle Robert était revenu de Grèce pour porter des secours à Grégoire. Il confia à son fils Boemond la continuation de la guerre grecque. Jordan, comte de Capoue, s'était étroitement lié avec Henri; la noblesse romaine en avait fait autant et elle avait juré de forcer Grégoire à recevoir Henri dans la ville. Le peuple était fatigué d'un aussi long siége; mais Grégoire abandonné de tous côtés demeura inébranlable, refusa d'absoudre Henri des foudres de l'excommunication et de le reconnaître comme empereur. Enfin les Allemands s'emparèrent de la ville Léonine ainsi que de l'église de Saint-Pierre. Henri envoya une partie de son armée en Pouille au secours de Jordan. Le peuple romain lui livra aussi le Latran et la plus grande partie de la ville. Clément fut sacré dans l'église de Saint-Jean de Latran, et couronna ensuite Henri empereur dans l'église de Saint-Pierre, le dimanche des Rameaux. Grégoire se trouvait réduit au château Saint-Ange.

Henri avait établi sa résidence au Capitole, lorsqu'on lui annonça que six mille chevaliers et trente mille fantassins normands approchaient. N'osant entrer en lutte avec des forces aussi imposantes, il se retira en toute hâte en Lombardie.

Trois jours après sa retraite on vit arriver à Rome les Normands, accompagnés de Sarrasins de Sicile qui servaient leur nouveau maître à la guerre. Il arriva ainsi que les infidèles sauvèrent le pape. On se porta à de grandes violences contre les ennemis de Grégoire; la ville lui fut de nouveau soumise; mais après avoir fulminé une seconde fois dans un concile l'excommunication contre Clément, il quitta Rome et se rendit dans le couvent de Monte-Cassino et de là à Salerne, où, mécontent de Robert, qui voulait profiter de sa position malheureuse, il mourut au mois de mai 1085, sans avoir su mettre complètement à exécution son système, mais aussi sans avoir abandonné un seul des buts qu'il avait poursuivis toute sa vie. Ses derniers jours furent marqués par des malheurs, par l'abandon de ses amis et la maladie; mais rien ne put le détourner de ce qu'il avait une fois reconnu comme nécessaire à son époque et par conséquent comme *divin*. Il mourut en disant: *Dilexi justitiam et odi iniquitatem, propterea morior*

(1) Pour enlever à ses gens tout espoir de fuite, Robert avait, avant la bataille, brûlé son camp et fait couler à fond ses vaisseaux.

(2) Quant aux présents envoyés par Alexis à Henri IV, on en trouve la liste dans Fr. Wilken, *Rerum ab Alexio I, Joanne Manuele et Alexio II Comnenis gestarum*, lib. II, cap. 5 et 6.

in exilio. Jamais homme à son lit de mort n'a prononcé des paroles plus vraies sur sa vie.

Dans le monde des phénomènes ou des apparences la lumière de la vérité n'est pas concentrée sur une seule figure, elle est repartie sur toutes. Ce n'est pas dans quelques phénomènes isolés que se trouve le vrai; c'est la lutte de tous qui le fait jaillir. Isolés, ils se démentent et se réfutent mutuellement; ce n'est que pris en masse et opposés les uns aux autres qu'ils donnent leur véritable signification. Or cette lutte de tous les phénomènes dans son développement extérieur, c'est l'histoire. Elle n'offre d'autre intérêt que celui qu'on prend à la lutte de l'esprit avec la forme, avec la matière; d'autre intérêt que le développement de la pensée au milieu des diverses puissances du hasard. Le but de toute histoire est donc que la forme sous laquelle l'esprit se manifeste soit toujours de plus en plus spirituelle, de plus en plus divine. Ainsi lorsque nous rencontrons un homme qui domine son siècle, le dirige d'un bras vigoureux et se rend compte des progrès qu'il a en vue, nous devons le célébrer comme un héros, quand même son œuvre subirait le sort de tous les autres phénomènes; quand même elle serait réfutée et anéantie par les œuvres des siècles suivants. Grégoire est sans contredit l'intelligence la plus vaste, la plus vigoureuse, l'âme la plus héroïque que nous offre l'histoire du moyen-âge. Avec sa mort disparaît l'intérêt qui donna à quelques hommes de son siècle une certaine importance morale, et pendant long-temps ses successeurs ne font que suivre plus ou moins directement la route tracée par ce puissant génie.

§ VII.—*Événements d'Italie jusqu'à la mort de Henri IV.*

La suite la plus immédiate de l'assistance donnée par Robert au pape fut de faire rentrer le petit état normand de Capoue dans son ancienne condition. Jordan dut se reconnaître de nouveau le vassal de l'église romaine.

En Grèce Boemond avait poursuivi le cours des victoires de son père. Beaucoup de gens qui doutaient qu'Alexis Comnène pût se soutenir contre les Normands, passèrent du côté de Boemond; et celui-ci avança jusqu'à Janina, où il construisit un château-fort. Alexis était allé au-devant de lui au printemps de 1082, mais craignant la supériorité des Normands en rase campagne, il ne chercha qu'à harceler Boemond dans de petits combats. Cependant il désespéra bientôt du succès de cette conduite, et retourna à Constantinople pour lever une armée plus considérable. Pendant ce temps Boemond étendit de plus en plus le cercle de ses conquêtes, et donna immédiatement la constitution normande à toutes les terres conquises.

Enfin Larissa l'arrêta pendant six mois en Thessalie, ce qui donna à Alexis le temps de rassembler une nouvelle armée. Boemond était encore devant les murs de Larissa, lorsque attaqué à l'improviste par Alexis il fut contraint de retourner à Aulon (1). Il passa de là en Italie, pour informer son père de ses revers. Robert se rendit alors à Corfou avec Boemond et son fils cadet Roger (2), et voulut poursuivre ses entreprises contre la Grèce. Mais Alexis avait su gagner les Vénitiens par de grandes promesses; ils battirent deux fois la flotte de Robert, et ce ne fut que par suite d'un défaut dans la disposition intérieure des vaisseaux vénitiens que les Normands parvinrent à leur tour à faire essuyer une défaite à ces insulaires (3).

(1) Wilken, l. c., lib. II, c. 7.

(2) Anna Comnène nomme encore un troisième fils qui doit l'avoir accompagné, Γυΐδας (sans doute Guido); mais ce dernier n'est connu d'aucun écrivain italien.

(3) Les vaisseaux vénitiens étaient disposés de manière que les provisions servissent en même temps de lest. Comme les provisions

Alexis nomma le doge protosebastus, combla de riches présents tous les grands de Venise et accorda à la république beaucoup de droits et de priviléges dans son empire, tout cela pour les empêcher de contracter un traité avec les Normands. Mais pendant que Robert attendait des renforts à Céphalonie, il tomba malade subitement et mourut de la fièvre, dans sa soixante-dixième année, peu de temps après Grégoire VII, au mois de juillet 1085.

Roger, qui succéda à son père, ramena l'armée des Normands en Italie. Les Grecs reprirent Durazzo, et les entreprises de ce côté en restèrent là pour le moment, sans que l'on eût conclu une véritable paix. Boemond et Roger se disputèrent ensuite la succession paternelle. Boemond était l'aîné; mais Roger, quoique issu d'un second lit, était le fils d'une princesse longobarde, et l'armée l'avait reconnu en 1088. Le comte Roger de Sicile, oncle des deux frères, les réconcilia. Roger eut le duché d'Apulie et Boemond une partie de la Calabre avec les villes d'Oria, de Gallipoli, d'Otrante, de Tarente et quelques autres.

Depuis l'an 1085, Henri IV se trouvait délivré de ses deux plus puissants ennemis, Grégoire et Robert Guiscard. Le parti de Grégoire laissa écouler plus d'un an sans nommer un autre pape à sa place, parce que Desiderius, abbé de Monte-Cassino, que Grégoire lui-même avait désigné pour son successeur, refusa de la manière la plus opiniâtre d'accepter cette dignité. Clément III eut donc tout le loisir de consolider son pouvoir; il fut soutenu par le préfet impérial de Rome, et en général Henri IV parut avoir recouvré la suprématie dans la haute et moyenne Italie. Au fond c'était Mathilde seule qui à cette époque lui opposait encore une faction. Enfin en 1086 les partisans de Desiderius le proclamèrent pape, sous le nom de Victor III, presque malgré lui; car jusqu'au dernier moment, où on le contraignit d'aller à l'église, il avait encore refusé (1). Le peuple et le préfet impérial restèrent opposés à Victor, et au bout de quatre jours il se vit obligé de quitter la ville.

Au printemps de l'an 1087 Victor revint vers Rome, accompagné du comte Jordan de Capoue. Du nord Mathilde accourut à son secours. Clément III se vit forcé d'abandonner la ville Léonine et l'île du Tibre. Victor fut sacré solennellement; mais ayant presque immédiatement quitté Rome pour se retirer à Monte-Cassino, tous les Romains se déclarèrent de nouveau pour Clément. Les chevaliers de Mathilde furent assiégés dans le château Saint-Ange, et Victor mourut dès l'automne de la même année, à Monte-Cassino. Son parti, dirigé par Mathilde, prépara une nouvelle élection, et au mois de mars de l'an 1088 il s'assembla à Terracine et proclama pape Otto d'Ostia sous le nom d'Urbain II; mais il fut si peu soutenu, qu'à Rome même il se vit réduit à vivre de dons charitables que recueillait son parti.

Après la délivrance de Grégoire par les Normands Henri était retourné en Allemagne, et il y avait poursuivi la lutte contre ses adversaires avec tant de succès, que l'anti-roi Hermann renonça spontanément à sa dignité. Henri parut donc avoir triomphé de tous ses ennemis; en effet le besoin et le malheur avaient, pour ainsi dire, fait son éducation, et s'ils n'avaient pu lui

---

étaient en ce moment presque épuisées, les vaisseaux montaient trop, et lorsqu'ils étaient attaqués de côté, et que l'équipage se portait dans cette direction pour repousser l'attaque, ils versaient. Wilken, l. c., lib. II, c. 10.

(1) Il y a quelque chose de plaisant dans la scène par laquelle le vieux Desiderius, ami du repos, est proclamé pape malgré lui. V. *Chronic. Cas.*, Leonis Ost., lib. III, c. 66 : « Mox episcopi et cardinales una cum clero et populo in Desiderii duritiam stomachantes et videntes se nil posse cum eo precibus agere, statuerunt violenter causam perficere. Tandem itaque universi pariter uno consensu et animo illum capientes in vitum et renitentem attrahunt et ad ecclesiam prædictam Christi martyris Luccæ perducunt ibique eum juxta morem ecclesiæ eligentes, Vic toris ei nomen imponunt. »

donner plus de force et de génie, ils l'avaient du moins rendu plus modéré et plus sage. En 1090 il s'était réconcilié avec tous les princes de l'Allemagne. En Italie il possédait la suprématie, du moins en apparence : Clément III était presque généralement reconnu, tandis qu'Urbain se trouvait réduit à l'appui de Mathilde et des Normands. Henri retourna en Italie au printemps de 1090, pour combattre cette princesse et pour renverser Urbain. Dès le mois d'avril Mantoue, principal point d'appui de ses ennemis, tomba entre ses mains; Henri destitua l'évêque, en nomma un autre à la place, et pour s'attacher les habitants il leur confirma tous les droits et toutes les immunités qu'ils avaient obtenus du parti opposé. Mathilde ne conserva que quelques forteresses au nord du Pô, et les partisans de Clément finirent même par réussir à s'emparer du château Saint-Ange, qui jusqu'à ce moment avait toujours été occupé par une garnison de Mathilde. Henri se dirigea ensuite sur le pays de Modène, et les sujets de Mathilde prièrent leur maîtresse de ne pas résister plus long-temps. Mais elle avait en quelque sorte hérité de l'esprit de son ami, et elle soutint courageusement le parti d'Urbain qui défendait le système de Grégoire VII. Un ermite se présenta devant elle comme prophète, et lui annonça des secours du ciel, pendant que Henri prenait Reggio, Parme et Plaisance, et venait assiéger Canossa; il y éprouva un tel échec qu'il fut contraint de passer le Pô, d'où il retourna en Allemagne en 1092. Sa retraite semble avoir provoqué dans la Lombardie le premier exemple d'une alliance des villes, telle que la confédération postérieure des cités lombardes. Presque partout la lutte s'était terminée par le triomphe définitif d'un parti, et par l'expulsion ou l'oppression de l'autre : dans une ville régnait la faction du roi, dans l'autre celle du pape. Dès qu'une grande cité en avait fini avec ses ennemis de l'intérieur, elle assistait son parti dans d'autres villes où la lutte continuait encore. Ce n'étaient plus comme autrefois à Milan plusieurs partis ou classes qui étaient en guerre; c'étaient des villes combattant contre des villes. De même que jadis les villes se divisaient en deux fractions, de même maintenant toute la Lombardie se partageait en deux fractions de villes, l'une qui soutenait le pape ou Mathilde, l'autre qui soutenait le roi. A la tête de la première était Milan; à la tête de la seconde, Pavie. A cette époque Milan avait encore pour principales alliées Lodi, Crémone et Plaisance; après le départ de Henri ces quatre villes s'engagèrent par un serment de combattre pendant vingt ans les Allemands et leur roi. Dans ces entrefaites Mathilde s'était remariée à Welf (dont on a fait Guelfe), fils du duc allemand du même nom, qui, voyant Henri faire la guerre avec tant de succès contre Mathilde, avait de nouveau cherché à exciter des troubles en Allemagne. Ce parti turbulent était même parvenu à séduire Konrad, fils du roi. Henri le fit arrêter; mais celui-ci s'échappa de sa prison et se réfugia auprès de Mathilde. Elle l'opposa aussitôt à son père, comme roi des Lombards, et les villes conjurées s'empressèrent de le reconnaître. Dès 1093 l'archevêque de Milan lui plaça à Monza la couronne de fer sur la tête. Peu de temps après mourut l'archevêque Anselme de Rode (da Rho), qui avait succédé à Thedald et avait su à la fois obtenir l'investiture du roi Henri, et se faire reconnaître par le parti de Mathilde. Konrad désigna pour son successeur Arnolph da Porta Renga, et lui donna l'investiture. Mais le parti de Mathilde contestant toujours aux rois le droit d'investiture, Konrad s'aliéna par cet acte tout le parti qui l'avait élevé; et les villes forcées de le nourrir, ainsi que sa cour, abandonnèrent bientôt sa cause.

Enfin en 1094 Henri revint lui-même en Italie; son parti avait toujours la prééminence dans la Lombardie; les Vénitiens et tout le district de Trévise lui étaient entièrement dévoués. Mathilde, pour sauver à Urbain la honte du triste rôle qu'il jouait à Rome, l'appela auprès d'elle, et c'est en grande partie à son instigation qu'Urbain convoqua

un concile à Plaisance pour le mois de mars de l'année 1095. On parvint à réunir dans ce concile un grand nombre d'ecclésiastiques, entre autres deux cents évêques. Urbain renouvela les lois contre la simonie, le mariage des prêtres, les investitures, et excommunia Clément III.

Il ne faut pas se laisser tromper sur la véritable puissance d'Urbain en Italie par la grande quantité des évêques présents au concile; il y a dans ce pays beaucoup d'évêchés, souvent fort petits. Aux environs de Rome presque chaque ville municipale a un évêque. Comme alors il y avait souvent deux évêques pour un évêché, l'un reconnu par le pape et l'autre investi par le roi, il était facile à un pape de réunir deux cents prélats de son parti; mais les trois quarts de ceux-ci n'avaient pas d'évêchés; les trois quarts de ceux qui en possédaient étaient étrangers, et l'autre quart se composait de prêtres exilés ou non reconnus.

A Crémone, où Urbain et Mathilde eurent une entrevue avec Konrad, un mariage fut concerté entre ce prince et la fille du comte Roger de Sicile, qui s'appelait Mathilde et était extrêmement riche. Roger goûta la proposition, et peu de temps après Konrad et sa fiancée furent unis à Pise. Quant à Urbain, de Lombardie il se rendit en France, où il fut généralement reconnu, et où il provoqua les croisades au concile de Clermont, en 1096.

Pendant l'absence d'Urbain, Konrad, malgré les trésors de sa femme, devint de jour en jour plus à charge à son parti; Mathilde se brouilla avec son mari, et celui-ci, ainsi que son père, rentrèrent dans le parti de Henri. Urbain acquit une nouvelle puissance et une grande célébrité par le talent qu'il déploya dans la prédication des croisades; et ces expéditions religieuses enlevèrent à Henri l'appui de beaucoup de chevaliers qui jusqu'ici lui avaient rendu de bons services. En général les Italiens prirent moins de part que d'autres peuples aux mouvements militaires qui poussèrent alors l'Europe sur l'Asie; et dans le principe les armées de croisés suivirent davantage la route par terre, de sorte qu'en Italie les résultats de ces mouvements ne se firent point apercevoir dans les premières années. Outre cet accroissement de crédit obtenu par Urbain, les Normands de Capoue vinrent bientôt lui prêter des services plus efficaces. Une révolte qui éclata à Capoue après la mort de Jordan avait placé son successeur Richard II lui-même dans une position précaire. En 1098 Capoue fut de nouveau soumise, à l'aide du duc Roger d'Apulie, et Richard devint le vassal de Roger, de sorte que depuis ce temps Capoue ne doit plus être regardée comme une principauté indépendante; mais elle rendit au pape de bien plus grands services qu'auparavant. Des querelles entre les seigneurs de Capoue et les ducs d'Apulie amenèrent plus tard la dissolution complète de la principauté de Capoue. La même année où la révolte y fut étouffée, Urbain, revenu en Italie, se rendit maître de toute la ville de Rome.

Cependant, dans une diète tenue à Aix-la-Chapelle, Henri avait fait déclarer son fils Konrad coupable de haute trahison, privé de ses droits de succession à la couronne, et avait fait couronner comme roi de Rome son autre fils, du même nom que lui: Konrad se vit de jour en jour plus délaissé en Italie. Mathilde exigea de lui une soumission entière; elle en voulait faire son instrument. Cela occasiona des mésintelligences; les villes qui étaient restées attachées jusqu'à ce moment à Konrad furent bien aises de se délivrer d'un fardeau pesant et obéirent aux suggestions de Mathilde. Konrad, ainsi abandonné de tout le monde, mourut à Florence en 1101.

Urbain, après avoir tenu en 1099 un concile où il renouvela les lois de ce temps et confirma les dernières excommunications, avait quitté le monde avant Konrad, et un certain Rainerius, né dans la contrée de Viterbo, avait été promu de force à la dignité de pape, à peu près de la même manière que l'abbé Desiderius, de Monte-Cassino. Malgré sa protestation, son parti le proclama pape sous le nom de Paschal II. Il parvint à

chasser des environs de Rome Clément III, qui mourut peu de temps après (en 1100.)

Deux anti-papes, que le parti du roi chercha à opposer à Urbain, tombèrent entre les mains des Normands et furent enfermés dans des couvents. Tout cela n'avait pu frayer sans doute la voie à une réconciliation avec Henri IV; mais comme il n'y avait plus d'anti-pape à soutenir, Henri s'occupa moins de l'Italie. Quant à l'Allemagne, il y était généralement reconnu. Lorsque plus tard, en 1104, son second fils se laissa également séduire et se déclara contre son père, cet événement n'eut qu'une faible influence sur l'Italie. Henri IV étant mort au mois d'août de l'année 1106, son fils, sous le nom de Henri V, lui succéda en Allemagne, sans rencontrer la moindre opposition.

§ VIII. — *Donation de Mathilde.*

J'ai montré plus haut comment, à la suite des querelles survenues entre les papes et les rois, la position des évêques de la Lombardie était devenue très précaire : ou ils n'étaient pas investis par le roi, ou bien ils n'étaient pas reconnus par le pape. Non-seulement des troubles avaient éclaté dans les villes, mais il s'y était encore établi des formes toutes républicaines. Des circonstances analogues, ainsi que l'exemple de la Lombardie et de la Romagne, avaient bien eu aussi quelque influence sur la Toscane; mais la grande puissance de Mathilde et surtout du parti papal y avait davantage resserré la querelle dans les limites des intérêts de l'Église. On avait vu rarement deux évêques de la même communion se disputer leur dignité. Aussi la constitution municipale n'y avait-elle pas fait des progrès aussi rapides que dans les contrées plus septentrionales. Cependant une pomme de discorde fut aussi jetée à cette contrée comme pour ne pas lui permettre de rester trop en arrière de la Lombardie. Ce fut la donation par laquelle Mathilde transmettait tous ses biens au saint-siége. Cette donation offrit à la lutte des papes contre les rois un intérêt matériel, et dès le règne de Henri V un grand changement s'opéra dans le caractère de la querelle. Mais comme en même temps une foule de contrées de l'Italie centrale doutaient à qui elles appartenaient; qui avait droit de suzeraineté sur elles; si c'était le pape ou le roi, les communes les plus puissantes et les plus habiles eurent de nombreuses occasions d'acquérir des droits et des franchises à l'instar des villes lombardes (1).

L'ouvrage qui jusqu'ici a le mieux traité de la donation de Mathilde et qui est proportionnellement le plus court, est celui de Tirasboschi, intitulé *Memorie Modenesi* (2). Le sujet en est d'une trop grande importance pour que nous ne soumettions pas à un examen attentif les principales questions auxquelles elle a donné lieu.

L'acte même nous est parvenu avec une double date, ou plutôt nous avons deux actes, dont le dernier se réfère à l'autre (3). On a prétendu trouver une allusion à cette première donation dans les vers suivants de Donizo :

Auribus intentis capiebat sedula mentis
Cuncta patris dicta, seu Christi verba Maria;
Propria clavigero sua subdidit omnia Petro,
Janitor est cœli suus hæres, ipsaque Petri.

J'ai de la peine à croire qu'on puisse faire accorder avec ces mots la teneur de l'acte le plus récent; car ou ils n'indiquent en général que la soumission de Mathilde à la

(1) Voyez Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, t. I, p. 297, qui exprime à peu près la même idée.

(2) Vol. I, p. 140 sq.

(3) On trouve cet acte dans Muratori, *Script. Rer. It.*, vol. V, p. 384.

volonté de Grégoire, ou bien s'ils s'appliquent à un véritable acte de donation, comme le feraient croire les paroles suivantes : « *Accipiens scriptum de cunctis papa benignus*, » la donation n'était faite qu'en cas de mort ; l'église romaine n'obtenait qu'un droit de survivance sur les biens de Mathilde, et non pas un droit immédiat de propriété.

Le prétendu acte de donation contient au contraire une transmission complète et immédiate des biens de Mathilde au saint-siége (1). Tout homme sensé partagera l'opinion de Tiraboschi, que le fait de la donation en lui-même ne saurait être contesté. Car après la mort de Mathilde l'Église fait valoir trop promptement ses droits, et l'on fait de trop faibles contestations par rapport aux alleux de Mathilde, pour que l'on puisse regarder la donation comme une pure invention de la cour de Rome.

Mais quant à l'acte de l'an 1102, où la donation de 1077 aurait été renouvelée, je le crois apocryphe. Jusqu'ici personne n'en a vu l'original. Son contenu est en opposition avec Donizo et les actes de la marquise, qui après cette seconde donation accorda à d'autres beaucoup de biens sur lesquels le saint-siége aurait pu faire valoir des droits.

L'acte original de la donation des biens de Mathilde en cas de mort semble être perdu ; il y a lieu de croire que celui de l'an 1102 fut fabriqué postérieurement pour dissiper quelques doutes.

On conçoit que la donation en cas de mort ne pouvait se rapporter qu'aux possessions allodiales de la marquise. Dans des temps plus rapprochés de nous, où les rapports féodaux de la propriété sont devenus plus rares et ont perdu de leur importance, on a bien pu s'imaginer que Mathilde avait voulu soustraire au roi les fiefs de la couronne. Mais Mathilde ne pouvait pas concevoir une telle idée ; une telle conduite de sa part aurait supposé une ignorance complète de son temps. Aussi n'y a-t-il pas un mot dans le prétendu document, ni dans les vers de Donizo, qui prouve la transmission des fiefs au saint-siége.

La donation ne devint importante qu'après sa mort, d'où l'on peut induire que ce n'était qu'une donation en cas de mort. Mathilde vécut encore assez de temps sous Henri V ; elle mourut au mois de juillet 1115, au château Bondeno de' Roncori (1).

(1) « A presenti die dono et offero. »

(1) Tiraboschi, *Memorie Modenesi.*, vol. 1, p. 139.

§ IX. — *Règne de Henri V.*

La mort de Henri IV et la reconnaissance de Henri V, installé par le parti papal, furent suivies de la réconciliation immédiate du chef de l'Église et du premier dépositaire du pouvoir séculier. Mais cette réconciliation n'avait de chance de durée qu'autant que le pape ou le roi consentirait à se soumettre au système de l'autre au-delà du temps où ses intérêts le lui commanderaient. Tous les deux étant des hommes d'un caractère trop altier pour faire un tel acte d'abnégation, la lutte ne pouvait manquer de se rengager tôt ou tard.

Depuis que Paschal avait été seul pape, les évêques schismatiques avaient insensiblement disparu; car lorsque dans les villes qui possédaient deux évêques celui qui avait été investi par le roi venait à mourir, on n'en nommait pas d'autres à sa place; et à peine un roi, ami du pape, fut-il généralement reconnu, que Paschal, dans un concile convoqué à Guastalla, défendit de nouveau l'investiture des bénéfices par des laïques, et déclara destitués tous les évêques schismatiques encore existants. Il était naturel que cette interdiction d'investiture devînt bientôt une pierre d'achoppement entre le roi et le pape. Aussi

dans cette prévision Paschal se rendit-il de Guastalla à la cour de France pour s'y assurer un appui à tout événement. Il affecta de considérer le roi de France comme le successeur de Karl-le-Grand, et comme tel il l'engagea à venir au secours de l'Église. Le pape, accompagné de sa suite française, rencontra les envoyés du roi d'Allemagne à Châlons-sur-Marne. On y débattit la question de l'investiture; les Allemands s'appuyèrent avec raison sur l'ancienne coutume, tandis que le pape avec autant de raison se fonda sur le principe que l'Église délivrée par le Christ ne pouvait être asservie à aucun pouvoir humain.

Si ce principe de la liberté de l'Église avait prévalu dans toute son étendue, de telle sorte que les biens ecclésiastiques eussent été affranchis de toute relation avec le pouvoir séculier, ceci aurait eu pour résultat non-seulement la division de tous les royaumes catholiques en un état temporel et en un état spirituel; mais l'état spirituel de toute la chrétienté catholique serait venu se concentrer à Rome en une puissance une et indivisible, tandis que les princes temporels, éloignés l'un de l'autre et divisés par des intérêts particuliers, n'auraient rien pu opposer à l'Église. Il se serait formé un khalifat chrétien, mais sur des fondements plus stables que le khalifat des Arabes; car les intendants des possessions de l'Église, dans les différents pays, auraient eu un trop grand contre-poids dans les princes séculiers, pour pouvoir se passer du recours à Rome et s'affranchir de l'union avec le saint-siége.

Lorsque dans le monde deux opinions, fondées sur autant de droits l'une que l'autre, se disputent la prépondérance, c'est toujours un signe qui indique qu'elles ne reposent pas sur une base bien solide et qu'elles doivent s'entre-détruire pour donner naissance à une troisième opinion, qui prend des racines plus profondes. Nous pouvons contempler avec plaisir dans l'histoire la lutte entre les principes opposés du pouvoir séculier et du pouvoir ecclésiastique, entre la royauté féodale et la hiérarchie sacerdotale. Les deux principes ne valent pas plus l'un que l'autre, et c'est sur leur tombe qu'a été planté l'arbre de notre civilisation.

Henri V vit bien le danger dont il était menacé; et si l'on doit rendre grâces à Grégoire d'avoir relevé l'Église de la dégradation dans laquelle elle était tombée du temps de Henri IV, on ne doit pas moins de reconnaissance à Henri V pour avoir su garantir par son génie le pouvoir séculier de l'abaissement que Rome lui préparait. C'était un vrai prince salique et tout-à-fait digne de son grand-père. Dans l'entrevue de Châlons il fit savoir au pape que, s'il ne se décidait pas à abandonner ses prétentions en France, lui se rendrait à Rome pour trancher l'affaire avec l'épée.

Pendant que le roi et le pape avaient vécu d'abord en amis, puis en ennemis déclarés, Milan, qui s'était élevée au rang de république indépendante, avait commencé une lutte dont l'issue devait bientôt agrandir son territoire et sa puissance. L'ancienne inimitié entre cette ville et Lodi, quoique amortie souvent par les intérêts du moment, se trouvait toujours attisée par des relations locales et commerciales. Lodi était alors par sa grandeur la troisième ville de la Lombardie, et, ainsi que Pavie, elle rivalisait sous ces rapports avec Milan. Malgré cette inimitié, Mathilde était cependant parvenue à les gagner au parti du pape, et c'est uniquement à son instigation qu'une ligue de vingt ans fut conclue contre les Allemands. Mais bientôt la haine mal étouffée des deux villes reprit le dessus; l'alliance fut rompue et une querelle entre les différentes classes de Lodi donna le signal de la lutte.

De même qu'à Milan, une querelle avait éclaté à Lodi entre les vassaux nobles de l'évêque et les bourgeois. L'évêque Arderich épousa la cause de ses vassaux, et ayant été chassé avec eux de Lodi, il trouva un asile et du secours à Milan. Crémone s'allia à Lodi, et Brescia à Milan. Pavie étant plus ennemie de Crémone que de Milan, se joignit également à cette dernière ville. Pen-

dant plusieurs années la lutte porta la désolation dans toute la Lombardie. En 1110 les Milanais firent essuyer une défaite complète aux Crémonais, et peu de temps après Henri V vint lui-même en Italie.

Cependant Paschal, toujours soutenu par la margrave Mathilde, avait dompté la noblesse rebelle de Rome et renouvelé dans un concile du mois de mars 1110 les décrets contre l'investiture laïque. Henri se porta par la Savoie à Ivrée; dans l'automne de la même année il se rendit à Vercelli, où il chercha en vain à réconcilier les villes lombardes. Obligé de réserver ses forces pour combattre le pape, il ne voulut pas entrer en lutte avec ces villes; le refus de le reconnaître, tel que celui qu'il rencontra à Novara, l'engagea seul à sévir, et il punit une telle résistance par la destruction même de la cité (1). Il se rendit par Plaisance dans la plaine de Roncaglia, où il tint une diète selon l'usage de ses ancêtres, et rejoignit une autre armée allemande qui avait pris la route du Tyrol.

Henri se dirigea ensuite par Parme et Pontremoli sur Florence, où il passa les fêtes de Noel, et il profita de son séjour pour faire reconnaître son autorité royale dans toute la Toscane. Mathilde dut aussi lui prêter serment de fidélité. Vers le printemps de l'année 1111 il arriva à Sutri, où des envoyés du pape vinrent lui offrir la couronne impériale sous certaines conditions. Pour conserver le principe de l'illégitimité de l'investiture séculière, le pape s'engagea à renoncer à tous les biens séculiers de l'Église, pour lesquels elle avait eu jusqu'alors besoin de cette investiture, si Henri V de son côté consentait à y renoncer (2). A ce prix le roi se désista volontiers de ses prétentions; car l'accomplissement de cette convention devait laisser l'Église tout-à-fait sans ressources.

Lorsque le roi arriva à Rome, le pape le reçut dans l'église de Saint-Pierre, et après les salutations d'usage, il lui demanda une renonciation écrite au droit d'investiture. Le roi se retira pour délibérer avec ses conseillers. Les princes allemands et italiens s'élevèrent de toutes leurs forces contre l'exécution d'un traité qui aurait jeté beaucoup de confusion dans toutes les fortunes. Le pape avait bien prévu l'impossibilité de cette exécution, et tout ce qu'il avait voulu, c'était d'obtenir préalablement une renonciation écrite au droit d'investiture. Le roi déclara enfin que, si le pape renonçait pareillement par écrit aux biens séculiers et aux régales de l'Église, il lui donnerait l'acte de renonciation qu'il demandait. Le pape refusa d'accéder à cette proposition, et fut fait prisonnier avec tout son clergé (1).

La violence commise sur le pape excita la plus vive indignation parmi le peuple de Rome. Il se souleva contre les Allemands, assassina tous ceux qu'il rencontra dans les rues, et le lendemain il attaqua même le camp royal, mais il fut complètement battu. Henri quitta les environs de la ville pour se retirer dans les montagnes. Après une captivité de soixante-dix jours, le pape et les cardinaux se montrèrent plus souples et plus disposés à entrer en accommodement. Henri V déclara qu'aucun droit ecclésiastique ne serait attaché à l'investiture, et qu'elle ne pourrait donner que des biens séculiers; on convint enfin que les évêques et les abbés seraient librement élus, mais qu'ils ne pourraient être sacrés avant d'avoir reçu l'investiture. Le pape s'engagea à couronner le roi et à ne pas tirer vengeance des outrages qu'il en avait reçus (2). En échange on lui rendit la liberté, ainsi qu'à son clergé. Le pape confirma le droit d'investiture par une bulle particulière, et couronna ensuite Henri empereur.

La suite de cet événement fut que les ecclésiastiques restés à Rome traitèrent le pape d'ennemi de l'Église, et rendirent un décret solennel, par lequel ils déclarèrent le der-

(1) Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 117.

(2) Dodechin, *Abbat. Chron.*, ad an. 1110.

(1) Landulphus, pin., cap. 18: Donizo, lib. III, c. 18; *Chron. Casin.*, lib. IV (a Petro diacon. conscr.), cap. 37 sq.

(2) Sigebert Gembl., ad an. 1111.

nier traité arraché par la violence et conséquemment nul et non valable. Un concile convoqué par Paschal, au printemps de l'année 1112, confirma cette sentence et détruisit tous les effets qu'aurait pu avoir la convention récemment conclue.

On s'étonnera peut-être de voir Paschal privé pendant tout ce temps des secours de la margrave Mathilde, ainsi que de l'appui des Normands. Mais la première s'était sérieusement réconciliée avec l'empereur, et à son retour il avait même passé quelques jours chez elle et l'avait traitée avec les plus grandes marques de déférence(1). Mathilde arrivée à un certain âge ne se sentait plus aucun penchant ni aucun intérêt à se mêler de ces querelles ; elle avait d'ailleurs à lutter avec les idées ambitieuses des habitants de toutes les villes soumises à son autorité : Mantoue, conquise jadis par Henri IV, qui avait confirmé ses libertés, conservait toujours son indépendance, et Mathilde ne parvint enfin à s'en emparer qu'en 1114. Elle mourut peu de temps après, et Mantoue resta dès lors aussi libre que Milan.

Quant aux Normands, Boemond s'était rendu en Orient et y avait fondé la principauté d'Antioche. Il mourut en 1111 ; et sa principauté de Calabre avec la capitale, Tarente, échut à son fils encore fort jeune, Boemond. La même année, le frère de Boemond, Roger, duc d'Apulie, mourut et eut pour successeur son fils Guillaume. Jusqu'alors le comté de Sicile avait été regardé comme un fief du duché d'Apulie ; ce rapport de vassalité cessa. Guillaume resta bien en général fidèle à la politique des Normands, de ne pas laisser les Allemands prendre trop de pied en Italie ; toutefois, pendant le premier séjour de Henri V à Rome, il était beaucoup trop occupé à défendre ses propres possessions, pour pouvoir assister le pape.

Roger de Sicile était mort dès 1101, à l'âge de soixante-dix ans. De sa dernière épouse, Adélaïde, comtesse de Montferrat, il laissa deux fils, Simon et Roger. Simon devait succéder à son père, et recevoir par conséquent les possessions que Roger s'était réservées en Calabre au commencement de ses conquêtes, ainsi que la capitale Mileto : mais Simon mourut bientôt après, et Roger II lui succéda. Pendant la minorité de son fils, Adélaïde fut chargée de la régence. Roger ne prit les rênes du gouvernement qu'en 1120, et durant tout cet intervalle les Normands établis en Sicile ne furent pas d'un grand secours au pape.

Les rapports du pape et de l'empereur s'embrouillèrent encore, lorsqu'après la mort de Mathilde tous deux élevèrent des prétentions sur sa succession, l'empereur réclamant les fiefs de l'empire, et le pape les alleux. Comme on ne pouvait pas établir une ligne de démarcation bien exacte entre les deux genres de propriétés, chacun des prétendants cherchait à s'emparer de la totalité.

Souvent des bénéfices avaient été joints d'une manière indissoluble aux possessions allodiales par des décrets impériaux ; tandis que des biens, fiefs dans l'origine, avaient été augmentés de possessions allodiales par les richesses et le crédit de la famille de Mathilde. Le pape ne révoqua pas seulement, dans un concile de 1116, la bulle donnée à l'empereur lors de son couronnement, mais il renouvela aussi toute la loi relative aux investitures laïques et prononça l'excommunication contre tout laïque qui investirait un ecclésiastique, excommunication qui devait nécessairement frapper l'empereur. Pendant que par cette démarche le pape se faisait un ennemi déclaré de Henri, il irrita aussi la noblesse romaine par un autre empiétement sur les droits du roi. Il éleva à la dignité de préfet le fils d'un homme puissant à Rome, de Pierre Leonis, dont les ancêtres avaient été juifs. Or, dans le principe c'était à l'empereur de nommer le préfet, et le pape n'avait pas le moindre droit de s'en mêler. On aurait encore pu peut-être lui pardonner l'usurpation de ce droit ; mais on ne put lui pardonner de fouler aux pieds un ancien usage et d'élever à la dignité de

(1) Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, vol. 1, p. 138 sq.

préfet un homme issu d'une famille juive, à l'exclusion de la noblesse romaine. Henri se rendit encore en Italie dans l'année 1116. La guerre de Lombardie continuait toujours; seulement les parties belligérantes avaient un peu changé. Crémone s'était unie avec Milan. La suite naturelle de cette union fut que Crema, jusqu'alors l'alliée de Milan, s'en sépara, par haine contre Crémone, et qu'elle fut combattue et vaincue par les efforts combinés des Milanais et des Crémonais. Déjà avant ce temps les Milanais avaient pris et détruit entièrement la ville de Lodi. Les habitans furent obligés de jurer qu'ils ne chercheraient plus à relever leur ville, et furent divisés en six bourgs.

Le marché de Lodi, qui y attirait beaucoup d'étrangers et beaucoup d'argent, et avait été le principal motif de la jalousie des Milanais, fut transporté dans le plus gros de ces bourgs. Bientôt les Milanais s'aperçurent que ce marché pourrait rendre de nouvelles forces aux Lodésans; ils l'abolirent donc à jamais, pour tenir cette ville dans la pauvreté et la dépendance.

Lorsqu'il arriva en Italie en 1116, Henri ne put faire rentrer les Milanais dans leurs limites; il ne le tenta pas même, parce que toute son attention se concentrait sur les biens de Mathilde. Il contracta une alliance étroite avec Venise, puis il prit possession de sa fameuse succession (1), et nomma un certain Ratbod gouverneur de Toscane. Paschal se réfugia à Monte-Cassino avant que Henri pût venir à Rome. La noblesse de cette ville se déclara pour l'empereur, et après y avoir séjourné quelque temps, ce prince retourna dans la Lombardie pendant l'été de l'an 1117.

Là, le nouvel esprit avait pris un tel développement, les affaires avaient tellement marché d'elles-mêmes et sans les rois d'Allemagne, que, dans le même printemps où Henri se rendit à Rome, une assemblée générale de toutes les villes lombardes eut lieu à Milan.

Un tremblement de terre, une pluie de sang, des naissances monstrueuses, des tonnerres souterrains et autres phénomènes avaient jeté partout l'épouvante, et averti les hommes de songer à la justice, à l'ordre et à leurs péchés. Il s'agissait de délibérer sur toutes ces choses et de concilier plusieurs querelles. L'archevêque et le conseil de la ville de Milan convoquèrent les évêques et conseillers (consuls) des autres villes de la Lombardie. On éleva dans la plaine près de Milan deux hautes tribunes; sur l'une d'elles s'assirent les évêques, sur l'autre les consuls. Une multitude immense de peuple s'était réunie en ce lieu.

Il semble que le but de cette assemblée était de remplacer la juridiction suprême du roi, et surtout de concilier les querelles des villes entre elles. C'était une amphyctionie en germe. Mais il paraît que ses actes n'eurent pas des résultats fort importants; peut-être tout se borna-t-il à la réconciliation de quelques villes encore en guerre. Aussi ne trouve-t-on pas que l'empereur ait fait la moindre attention à ce premier essai d'autorité suprême.

Paschal II mourut au commencement de l'année suivante (1118); trois jours après, Jean de Gaëte, cardinal-diacre, fut proclamé pape sous le nom Gelasius II. Cette élection avait été faite sans que la partie de la noblesse attachée à l'empereur en eût eu la moindre connaissance. Pendant le sacre de Gelasius, un membre de la famille des Frangipani enfonça la porte de l'église, dispersa les partisans du pape, s'empara de Gelasius, le foula aux pieds et l'emmena prisonnier.

Le parti opposé, ayant à sa tête le fils de Pierre Leonis, appelé également Pierre, demanda la délivrance du pape; et les Frangipani, ne pouvant résister à la supériorité de leurs adversaires, se virent obligés de rendre la liberté à Gelasius, qui cette fois fut sacré.

Peu de temps après l'empereur s'approcha

(1) Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, vol. I, p. 149.

de nouveau de Rome, et ce ne fut qu'avec de grands dangers que Gelasius parvint à se réfugier à Gaëte. Henri chargea des jurisconsultes qu'il avait amenés à sa suite (1) de prouver l'illégalité de l'élection de Gelasius, et fit nommer pape un Espagnol, l'évêque Mauritius Burdinus de Braga. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire VIII, et l'Église catholique se sépara alors en deux partis. Grégoire fut reconnu dans la plus grande partie de la Haute-Italie, en Angleterre et en Allemagne, et Gelasius dans les autres pays où la religion catholique était établie. Des troubles qui éclatèrent en Allemagne ayant forcé Henri d'y retourner, Gelasius reparut à Rome. Pendant qu'il officiait publiquement dans la même ville où se trouvait Grégoire, les Frangipani et leur parti assaillirent l'église, et Gelasius fut obligé de prendre la fuite. Au mois d'août 1118 il s'embarqua pour la France.

Dans l'intervalle, une guerre sanglante avait éclaté entre Milan et Cômo. Dans les villes de la Lombardie Henri destitua les évêques qui étaient attachés à Gelasius, et en nomma de nouveaux. La ville de Cômo avait pour évêque Guido de Grimaldis, partisan de Gelasius; le roi lui opposa un Milanais de haute naissance, Landolph de Carcano, qui avait déjà été sous Henri IV évêque schismatique de la même ville. Landolph tomba entre les mains de son antagoniste Guido, et à cette occasion plusieurs seigneurs milanais, parents du premier, furent massacrés en le défendant.

Lorsque la triste nouvelle parvint aux femmes des victimes, elles se mirent à parcourir les rues de Milan tenant dans leurs mains les chemises sanglantes de leurs maris et criant vengeance. Elles étaient suivies de la famille puissante des Carcano et de ses nombreux serviteurs. Une grande multitude se joignit à ce cortége, et alla trouver l'archevêque Jordan, qui ne demandait pas mieux que d'occuper le peuple au-dehors: il seconda ce violent appel à la vengeance, rappela l'ancienne haine de Milan et de Cômo, énuméra les nombreux dommages que les Comasques avaient causés à Milan, et exposa comment ces derniers avaient toujours été alliés à ses ennemis, comment ils avaient entravé son commerce et ravagé ses champs. Enfin il fit fermer l'église et menaça les Milanais de l'interdit, s'ils ne vengeaient pas ces méfaits.

Quoique Milan fût opposée à Henri V et à son pape, la haine contre la ville de Cômo et l'intérêt de l'archevêque provoquèrent une guerre pour venger un évêque nommé par Henri V. Une bataille s'engagea au pied du Baradello; mais comme elle n'avait pas été décisive, les Milanais tournèrent pendant la nuit l'armée des ennemis, mirent le feu à la ville de Cômo, qui était sans défense, et la pillèrent. Landolph fut délivré de sa prison; mais les Milanais chargés de butin furent attaqués dans leur retraite par leurs ennemis et essuyèrent une défaite complète. La guerre continua pendant neuf ans (jusqu'en 1127) avec le plus grand acharnement (1), et les Milanais n'auraient pas vaincu les Comasques, s'ils n'étaient parvenus à gagner insensiblement tous les sujets de la ville et du chapitre de Cômo, c'est-à-dire toutes les bourgades et les villages des environs. Quoique réduits à leur seule valeur et entourés d'un désert où ils voyaient tous leurs villages incendiés et leurs châteaux en ruines, les Comasques se défendirent encore après la mort de leur évêque, Guido, qui eut lieu en 1125. Enfin se voyant dans l'impossibilité de se maintenir plus long-temps à Cômo, ils mirent en sûreté leurs femmes, leurs enfants et leurs meilleurs effets, et se jetèrent dans la forte-

(1) On désigne particulièrement Irnerius de Bologne.

(1) La description détaillée de cette guerre est en dehors du cercle qui nous est tracé; on la trouvera, d'après toutes les sources, dans *Storia di Como*, vol. II, p. 120 sq. Pendant la lutte des Milanais et des habitants de Cômo, Plaisance et Parme se firent aussi la guerre, mais avec moins de fureur. Affò, *Storia della città di Parma*, vol. II, p. 152 sq.

resse de Vico, résolus de se défendre courageusement jusqu'au dernier homme. Cet héroïsme toucha les Milanais. Ils accordèrent enfin la paix; mais Cômo dut abattre ses remparts; les fortifications de Vico et de Coloniola furent rasées, et Cômo changée en municipe dépendant du territoire milanais. Les Comasques devinrent sujets de Milan, comme l'étaient ceux de Lodi. Saint Ambroise parut devoir élever sa ville presque à la même grandeur que l'avait fait saint Marc; mais la puissance de celui-ci, comme on le vit bientôt, dépassa de beaucoup le but que s'était fixé le premier.

Gelasius, arrivé en France en 1118, y vécut des dons que lui firent les villes et les chapitres où il séjourna. Il voulut tenir un concile à Rheims pour y traiter de sa querelle avec l'empereur. Mais il mourut au commencement de l'an 1119, avant d'avoir pu exécuter son projet, et on éleva aussitôt à sa place Guido, archevêque de Vienne, qui prit le nom de Calixte II, et qui fut reconnu de tout le parti de Gelasius (1). Ce parti, qui lança plusieurs anathèmes contre Henri V, parvint même à susciter des troubles en Allemagne; mais Henri tenait les rênes du gouvernement d'une main ferme, et son énergie fit tout rentrer dans l'ordre. Enfin le concile de Rheims eut lieu; des négociations qui avaient été entamées avec Henri avaient échoué. Le concile se déclara de nouveau d'une manière péremptoire contre les investitures laïques, et fulmina une seconde fois l'excommunication contre l'anti-pape et l'empereur (2). Calixte retourna ensuite par la Lombardie et la Toscane à Rome, d'où Grégoire VIII dut se retirer, tandis que Calixte y faisait son entrée solennelle.

A Bénévent, Calixte rencontra le duc d'Apulie. Les Normands promirent au pape de le défendre, et lui fournirent des troupes auxiliaires. Il marcha sur Sutri, où se trouvait Grégoire VIII. Sutri, forcée de se rendre, livra Grégoire, qui fut enfermé dans un couvent pour tout le reste de sa vie, après avoir été conduit à Rome en grand appareil, assis à rebours sur un chameau, avec un bonnet de peau de mouton sur la tête. Cette victoire remportée sur Grégoire aplanit beaucoup les difficultés des négociations avec l'empereur; car celui-ci voyant l'impossibilité de soutenir son pape, promit de reconnaître Calixte. Cette concession en amena aussi une de la part du pape. Enfin en 1122 on conclut à Worms un traité, par lequel l'empereur l'emporta dans le fond, le pape dans la forme. A partir de ce moment l'empereur n'investit plus les ecclésiastiques de l'anneau et de la crosse, mais seulement du sceptre (1).

Ce concordat fut confirmé au grand concile de Latran, en 1123. On y examina aussi la querelle qui venait d'éclater entre les deux villes maritimes de Pise et de Gênes. Le pape, en sa qualité de suzerain de la Corse, s'attribua la décision suprême de la querelle, qui avait pour cause la possession de l'île.

Nous avons déjà dit ailleurs, qu'en 1122 Pise était entrée en possession de la Sardaigne. Depuis cette époque, jusqu'au temps qui nous occupe, cette île n'a pas à proprement parler d'histoire. Dénués de civilisation et de toute importance politique, et soumis à des gouverneurs pisans, les Sardes ne servaient qu'à grossir la flotte et à augmenter les revenus de leurs maîtres.

Depuis qu'Amalfi était tombée sous la domination des Normands, elle avait perdu chaque jour de son importance; c'était autrefois l'entrepôt où Pise et Gênes venaient chercher les marchandises de l'Orient; maintenant elle était de plus en plus négligée par les navigateurs de l'Italie septentrionale, qui se rendaient eux-mêmes dans le Levant. A la vérité elle était redevenue libre un moment, avait secoué le joug des Normands, nommé pour duc Marinus,

(1) *Chron. Casin.*, lib. IV (a Petro diac. conscr.), c. 64.
(2) Roberti de Monte, *Chron.*, ad an. 1120.

(1) Anselmi, *Abb. Gembl. Chron.*, ad an. 1122, où l'on trouve ce traité.

et soutenu, en 1096, un long siége contre Roger de Sicile, qui la bloquait avec vingt mille Sarrasins et autres troupes (1). Mais un parti de nobles attaché aux Normands, ayant à sa tête Sergius, fils de Grégoire, d'une grande famille, eut le dessus dans la ville, et rendit Roger maître du duché d'Amalfi (2), qui était alors très considérable et comprenait Atrano, Scala, Rovello, Minori, Majori, Lettere, Gragnano, Citara, Tramonti, Piemonti, il Pino, Prajano, Conca, Agerola, Pasitano, ainsi qu'un grand nombre de bourgs et de villages, et les îles de Galli et de Capri. Le parti des nobles favorable aux Normands acquit des biens et des baronies sur le continent, et se fondit dans la noblesse normande. Le parti opposé tomba dans la misère ou émigra. Autrefois c'était Amalfi qui faisait principalement le commerce avec les pays mahométans : les croisades vinrent troubler ces relations paisibles ; les Pisans (3) et les Vénitiens prirent une plus grande part à ces expéditions, et s'élevèrent à mesure qu'Amalfi tombait. Cependant cette ville n'était pas encore assez abaissée pour que Pise ne conçût pas contre elle la même haine que Milan nourrissait contre Cômo, et nous verrons bientôt comment Amalfi fut prise et détruite et son commerce ruiné par sa rivale. Pendant que Pise luttait ainsi contre un état commerçant en décadence, Gênes s'élevait dans son voisinage, et lui préparait à peu près le même destin qu'elle faisait subir à une autre.

(1) Pansa, *Storia di Amalfi*, vol. I, p. 69.

(2) *Ibid.*, l. c., p. 73.

(3) Cent vingt vaisseaux de Pise se joignirent à la première croisade. Muratori, *Scrr. Rer. Ital.*, vol. VI, p. 99. Voyez, sur la part que les Pisans prirent comme république à la première croisade, la lettre que Paschal écrivit aux consuls de cette ville, immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la prise de Jérusalem. L'an 1108 les Pisans contractèrent avec Tancrède, prince d'Antioche, des traités qui prouvent suffisamment leur puissance et l'étendue de leurs relations dans les pays de l'Orient nouvellement conquis. Flaminio dal Borgo, *Raccolta di scelti diplomi Pisani*, p. 85.

Le développement intérieur de la cité de Gênes suivit la même marche que celui des villes de la Toscane, que celui de Pise elle-même (1). La première question où les intérêts des deux villes se rencontrèrent d'une manière hostile fut celle de la Corse. Nous avons montré ailleurs, que la Corse, divisée en plusieurs seigneuries, était constamment le théâtre de meurtres et de combats sans nombre ; les Génois, aussi bien que les Pisans, cherchèrent à s'assurer un parti parmi la noblesse de cette île (2) ; les Pisans, dans l'espoir de la réduire sous leur domination, et les Génois pour y trouver le même appui (3) que Pise trouvait dans la Sardaigne. Un troisième parti corse, craignant la dépendance des états commerçants, appela enfin le pape à son secours en 1045, et soumit insensiblement les deux autres. En 1077 les Corses reconnurent le pape pour leur suzerain. Mais comme celui-ci conféra le gouvernement

(1) Le pape avait acquis les priviléges d'exemption à Pise, de même que dans les villes de la Lombardie, et, sous son pontificat, les échevins des différentes classes avaient formé un conseil puissant qui dirigeait presque toutes les affaires de la ville. C'est à Pise que les membres de ce conseil reçurent des premiers le titre de *consules*. Ce titre y est déjà établi en 1100, tandis qu'à l'exception de Milan il ne paraît en Lombardie d'une manière certaine qu'une quinzaine d'années plus tard. Flaminio dal Borgo, *Diplomi Pisani*, p. 83. Dans la même année (1100), des consuls figurent à Gênes. Caffari, *Annales Genuens.*, init. Murat., *Scr.* VI, p. 247.

(2) *Istoria del regno di Corsica*, scritta dall' abbate Giovachino Cambiagi, vol. I, p. 92.

(3) La Corse, par ses bois de construction, par sa poix et son goudron, était de la plus haute importance pour une ville adonnée au commerce maritime. Laurentii Veronensis *Rerum in Majorica libri*, ap. Murat., *Scrr. Rer. Ital.*, vol. VI, p. 112 :

Quidquid tunc habuit nemorosi Corsica ligni
Aut picis ; innumeros ratium defertur ad usus.

de l'île à des margraves, cette acquisition n'augmenta ni son influence ni ses revenus (1). Sous Grégoire VII de nouveaux troubles éclatèrent, et les familles puissantes s'affranchirent des margraves. Enfin Urbain II voyant que ceux-ci ne pouvaient se maintenir, se décida à donner l'île en fief aux Pisans, en 1091 (2). Pendant un temps les Pisans gouvernèrent la Corse de la même manière que la Sardaigne. En 1114 ils s'emparèrent aussi des îles Baléares (3). On voit déjà, par ces possessions, qu'au commencement du XII[e] siècle ils étaient maîtres de tout le commerce qui se faisait sur la partie occidentale de la Méditerranée. On ne peut se faire une idée de la splendeur dont jouissait alors cette république. La noblesse toscane, opposée au parti de Mathilde et du pape, s'allia avec Pise; les propriétaires territoriaux les plus considérables entretinrent des relations avec elle, ou vinrent même élever des palais et des châteaux dans son enceinte. Aussi les nobles de Pise enrichis par le commerce trouvèrent-ils fréquemment, comme gouverneurs des îles dépendantes de leur république, ou comme chefs de l'administration, l'occasion de prendre le ton et les manières de princes. Les châteaux et les vastes entrepôts de marchandises joints au luxe et aux richesses que déployaient chez eux les orgueilleux Pisans, n'étaient guère propres à ramener dans cette ville les douces habitudes d'une vie simple et modeste.

Ce fut la supériorité de Pise, sa domination oppressive sur mer, qui engagèrent enfin Gênes à songer à la résistance (1). Quoique les Génois n'eussent à leur disposition qu'une marine bien inférieure, ils soutinrent cependant avec succès la guerre qui éclata en 1119 entre eux et les Pisans. Ils vainquirent ces derniers et en arrachèrent un traité qui leur donna une certaine part aux avantages qu'offrait la possession de la Corse. On reconnaît ici, et l'histoire présente beaucoup de faits analogues, que l'état le plus puissant n'est pas toujours celui qui possède la plus grande étendue de terres et la force armée la plus considérable. Les vastes possessions et le commerce étendu de Pise l'obligeaient de disséminer ses forces, tandis que Gênes savait faire valoir ses ressources plus restreintes avec plus d'énergie.

Cette question difficile devait être décidée en dernière instance au concile tenu à Rome par Calixte en 1123. L'évêque de Pise défendait chaudement l'intérêt de

(1) Cambiagi, l. c., p. 93—94, où l'on trouve aussi une bulle de Grégoire VII sur cette matière.

(2) Urbain ayant un grand intérêt à gagner Pise, le seul appui de ses adversaires en Toscane, éleva cette ville, l'année suivante, au rang d'archevêché. Flaminio dal Borgo, *Raccolta di scelti diplomi Pisani*, p. 198 sqq. Aussi ce ne fut pas, à proprement parler, la ville, mais l'évêque, qui fut investi du fief de la Corse. Mais aussi il faut dire qu'à cette époque aucune ville ne s'était encore entièrement affranchie du pouvoir de son évêque ou de son comte, et il y en avait peu qui fussent aussi avancées que Milan et Mantoue. L'église de Pise payait tous les ans pour le fief de Corse à l'église romaine: « Lucane monete libras 50, » et le garda, « quamdiu eadam Pisana civitas episcopum non invasione tyrannica (c'est-à-dire par la puissance des rois d'Allemagne) sed cleri et populi electione canonica per *romani pontificis* manus acceperit. » Dal Borgo, l. c., 270.

(3) Majorque était un repaire de brigands sarrasins; il fut attaqué par trois cents vaisseaux de Pise. Aidés par les Catalans, les Pisans se trouvaient, en 1116, en retournant dans leurs foyers, maîtres d'Iviza, de Majorque et de Minorque. — *Gesta triumphalia per Pisanos*, apud Muratori, vol. VI, p. 101, et *Breviarium historiæ Pisanæ*, ibid., p. 169.

(1) Ce qui avait le plus exaspéré les Génois, ce fut l'établissement du pouvoir de Pise en Corse: « Contra Pisanos fremebant (sc. Genuenses) illico feraliter, et dentibus frendebant, dicentes, sicut homines insanientes, urbem Pisanam in tantum honorem non esse sublimandam, et ei satis sufficere, si patrum suorum honore contenti fuerint. » Les Génois pillèrent alors des marchands de Pise et commencèrent la guerre. *Gesta triumphalia per Pisanos*, apud Murator., *Scrr. Rer. Ital.*, vol. VI, p. 105.

son évêché ; mais l'entêtement qu'il montra à cette occasion (1) tourna au détriment de la ville. Calixte chercha à reprendre la Corse aux fiers Pisans, et la décision du concile amena encore des guerres bien plus violentes entre Pise et Gênes, qui se crut alors autorisée dans sa conduite par le pape lui-même.

Pise de tout temps plus dévouée aux rois qu'aux papes, prit alors une attitude tout-à-fait hostile contre Rome, tandis que Gênes s'attacha de plus en plus au pape et plus tard à la cause des Guelfes. Calixte mourut au mois de décembre 1124, et peu de temps après, l'évêque Lambert d'Ostia fut proclamé pape, sous le nom d'Honorius II. Au printemps de l'année 1125 Henri V expira également en Allemagne.

§ X. — *Venise pendant la période des empereurs saliques.*

Après qu'Otto Urseolus eut été banni de Venise en 1026, l'autorité suprême fut quelque temps avant de reprendre son empire; c'est à peine si l'on pouvait dire que l'État possédait un gouvernement, et il s'écoula quelques années de faiblesse et d'anarchie pendant lesquelles on vit se succéder rapidement plusieurs doges sans caractère. Cette situation engagea le patriarche Popo d'Aquilée à poursuivre ses projets de réincorporer Grado à son diocèse; d'autant plus qu'après l'expulsion du frère du patriarche Ursus, un doge ennemi de ce dernier venait d'arriver au pouvoir. La puissance de Popo s'étendait sur le Frioul et l'Istrie (2), à la même époque où Héribert semblait vouloir fonder un état ecclésiastique dans la Lombardie. La souveraineté de Popo était basée sur des exemptions, des investitures (3), sur l'acquisition de beaucoup de possessions particulières (1), et enfin sur des bénéfices de diverses espèces. S'il était parvenu à s'emparer du diocèse de Grado, Venise aurait été probablement réincorporée à l'empire germanico-romain, du moins de la même manière que l'étaient Pise et Milan. Car si le patriarche de Grado ne jouissait pas du même crédit ni de la même puissance que le doge, et s'il avait été obligé d'abandonner le projet hardi de s'ériger en maître de Venise, ses droits et son influence ne pénétraient pas moins profondément dans toutes les institutions et même dans les rapports de propriété et d'existence de la noblesse et des autres habitants des îles vénitiennes. Si ce crédit avait été appuyé par la puissance princière dans presque tout le Frioul et l'Istrie, comme cela ne pouvait manquer d'arriver, si jamais Popo avait occupé Grado d'une manière durable, les bases de la réunion politique de Venise avec le reste de la Haute-Italie se trouvaient jetées. Konrad favorisait les projets de Popo; mais celui-ci mourut trop peu de temps après la

(1) L'archevêque de Pise finit par jeter aux pieds du pape la mitre et l'anneau d'évêque, en lui criant: « Ulterius tuus archiepiscopus et episcopus non ero. » Caffari, *Annal. Gen.*, ap. Muratori, *Scrr. Rer. Ital.*, vol. VI, p. 225.

(2) Le diocèse archiépiscopal de Popo s'étendait en outre très loin, de Pœa et de Trieste jusqu'à Padoue, Mantoue et Vérone. L'évêché de Cômo lui fut même soumis pendant quelque temps. — Marchese Dondi, *Dissert. II sopra l'Istoria eccles. di Padova*, doc. XLIX.

(3) Tel fut par exemple le droit de battre monnaie. — De Rubeis, *De nummis patriarcharum Aquilejensium.*

(1) Aux donations faites par les rois se joignaient ordinairement des privilèges d'exemption pour les territoires concédés. Je renvoie pour ces donations à Liruti, *Notizie delle cose del Friuli*, vol. III, p. 273 sq., p. 276 sq., p. 308 sq., et dans beaucoup d'autres passages où il est question d'une foule de châteaux, de villages, de fermes et de districts, donnés successivement à l'église d'Aquilée.

prise de Grado (1) pour que cette occupation passagère pût amener un changement notable dans l'état de Venise. La maison d'Urseolus était encore très considérée et très puissante à Venise. Les oscillations dans le gouvernement provenaient en grande partie de ce que cette famille, à laquelle appartenait encore le patriarche de Grado, et dont un autre membre, nommé Dominique, s'était fait proclamer doge, ne voulait pas renoncer au projet d'assurer exclusivement le pouvoir suprême à ses membres. Le parti opposé ayant triomphé en 1032, et Dominique Flabanicus ayant été élevé au rang de doge, les hommes les plus distingués de la famille d'Urseolus durent quitter Venise; et une loi ordonna qu'aucun doge ne pourrait plus s'adjoindre un co-régent (condux) (2), mais que son pouvoir serait restreint par le contrôle de deux conseillers (3).

Depuis l'an 1043, où mourut Flabanicus, jusqu'à 1071, par conséquent pendant tout le règne du doge Contarini, l'état de Venise ne subit aucun changement qui mérite d'être relaté ici. Des mesures antérieures et des besoins durables avaient fixé les rapports de Venise avec le reste de l'Italie. Un empereur ennemi des Vénitiens, tel que Konrad-le-Salique, ne pouvait pas les changer essentiellement; un prince ami de Venise, tel que Henri, fils de Konrad, ne pouvait que les confirmer et les reconnaître. Dans les derniers temps, surtout depuis l'élévation de Flabanicus au rang de doge, la constitution intérieure de Venise avait également pris une forme plus fixe. Les tribuns, qui formaient encore les cours de justice, disparurent. Ils furent insensiblement remplacés par de véritables juges, *judices* (comme les échevins et consuls des autres villes de la Haute-Italie sous la présidence de l'évêque, du vicomte et plus tard du *causidicus*). Le doge n'avait plus qu'à confirmer leurs jugements, et ce n'était que dans des cas rares que la loi lui accordait le droit de décider. Ainsi restreint dans son pouvoir par des conseillers et des juges, dépouillé du libre arbitre en affaires d'état, le doge ne pouvait plus avoir l'idée d'assumer seul toute la responsabilité de leurs actes, et de s'exposer à l'indignation du peuple, comme autrefois lorsqu'il s'agissait d'acquérir une domination héréditaire. Depuis Flabanicus il cherchait dans toute affaire importante à s'assurer d'abord de l'opinion publique, et à la prendre pour règle de sa conduite. Aussi réunissait-il souvent les hommes les plus influents de l'état pour les consulter. Ces assemblées, établies d'abord dans l'intérêt du doge, et dont les membres s'appelaient *pregadi*, formèrent plus tard une des principales bases de la constitution vénitienne (1).

La lutte des deux patriarches d'Aquilée et de Grado, qui s'était prolongée jusqu'au commencement du règne de Contarini, avait été funeste à la ville de Grado, quoique le patriarche d'Aquilée n'eût rien obtenu de ce qu'il avait en vue. Celui de Grado transporta sa résidence à Venise (2), où son pouvoir s'effaça devant celui des autorités séculières bien plus visiblement que quand il avait une résidence éloignée. Il perdit une grande partie de ses anciens revenus; plusieurs de ses possessions furent ruinées; dans les nouvelles acquisitions les Vénitiens songèrent davantage à l'intérêt public, et c'est ainsi que le patriarche, qui prenait le titre de patriarche de Venise, descendit toujours de plus en plus sur le second plan, circonstance qui contribua singulièrement à ramener la paix dans l'état.

La guerre que les Vénitiens entreprirent contre Robert Guiscard, contribua encore à subordonner davantage le clergé de Venise au pouvoir politique. Ce n'était pas seulement les suggestions de la cour de Byzance, accompagnées d'offres d'argent et de

(1) Lebret, *Staatsgeschichte von Venedig*, t. I, p. 260.

(2) A. Danduli *Chronicon*, lib. IX, cap. VI, pars 5: « His diebus reperitur statutum, ut dux creandus consortem vel successorem non faciat nec fieri permittat eo vivente. »

(3) Marin, vol. II, p. 286.

(1) Lebret, l. c., p. 343.

(2) *Ibid.*, l. c., p. 349.

priviléges, qui avaient provoqué cette guerre; Venise y avait aussi son propre intérêt. Si Robert, déjà maître de la Sicile et des côtes de l'Italie méridionale, de ses ports et de ses villes de commerce, s'établissait encore à Corfou, à Céphalonie et dans d'autres îles du littoral occidental de la Grèce, et s'emparait de l'Épire, il était de son intérêt et il lui devenait facile de détruire Venise. La domination protectrice de cet état sur les villes de la côte vénitienne se trouvait donc menacée de ruine. A l'aide des flottes de ses villes commerçantes, Robert pouvait enfermer les Vénitiens sur la mer Adriatique, et anéantir leur commerce et leur liberté (1). Tout cela ne pouvait échapper à leur sagacité, et les avantages que leur offrit Alexis Comnène ne doivent être regardés que comme une cause secondaire de leur participation à la guerre contre les Normands. Alexis n'accorda pas seulement aux Vénitiens un libre commerce dans toutes les villes de l'empire grec, mais il imposa encore tous les comptoirs des Amalfitains (qui étaient alors sujets des Normands) en faveur de l'église de Saint-Marc. Venise agit donc de concert avec la cour grecque, qui était alliée à Henri IV, et le soutenait par des subsides. Venise combattant Robert, le défenseur de Grégoire, il s'ensuivit naturellement que les relations de Venise avec celui-ci, sans être tout-à-fait hostiles, ne furent pas des plus amicales. L'amitié qui existait entre le patriarche de Grado et le pape empêcha seule une rupture formelle. De véritables investitures n'avaient jamais eu lieu à Venise; on n'eut donc pas besoin de les abolir, mais on n'attaqua aucune des institutions établies qui s'en approchaient. Le clergé et le peuple choisissaient les évêques; le primicier et les chapelains de l'église de Saint-Marc, sanctuaire de l'état, étaient nommés directement par le doge (2). Après leur nomination, les revenus de ces derniers, ainsi que ceux des évêques, étaient confirmés, et lorsque la querelle avec Aquilée eut appauvri le patriarche de Venise, celui-ci obtint (en 1074) de la ville, à la demande de Grégoire VII, un revenu fixe, qui en fit en quelque sorte un fonctionnaire salarié de l'état. On voit que toute la querelle des investitures élevée par Grégoire ne s'appliquait qu'à un régime féodal, et que par conséquent elle ne pouvait presque exercer aucune influence sur une constitution politique telle que celle de Venise. Pendant que le pouvoir ecclésiastique se posait de nouveau l'égal du pouvoir séculier dans tout l'empire germanico-romain, l'Église resta à Venise subordonnée à l'état.

Le commencement des guerres avec les Normands date du règne du doge Dominique Sylvius, nommé à cette dignité par les acclamations du peuple, le jour des funérailles de Contarini. Sylvius demeura à la tête de l'état jusqu'à la malheureuse bataille navale livrée contre la flotte des Normands: le peuple lui en imputa la défaite, et le déposa en 1084 avec autant de tumulte qu'il l'avait élevé. C'est à son successeur, Vitalis Faledrus, que l'empereur grec céda formellement les villes de la Dalmatie et de l'Istrie grecque, ce qui changea la protection ou l'autorité que Venise avait usurpée sur ces contrées en une domination légitime. Les intérêts du saint-siége ne trouvèrent pas plus de faveur à Venise vers la fin du XI[e] siècle. Les habitants et le gouvernement s'accordaient parfaitement à cet égard. Leurs guerres avec les Normands et l'amitié qui les liait à Henri IV, qui vint lui-même à Venise tenir sur les fonts de baptême une fille du doge, continuaient toujours.

A Vitalis Faledrus (Vital Falieri) succéda en 1096 Vitalis Michaelis, dont le règne fut de la plus haute importance pour Venise, attendu que c'est sous ce règne que commencèrent les croisades. Tandis que le reste de l'Italie ne fournit guère que dix mille hommes

(1) Voyez sur les intérêts politiques des Vénitiens contre les Normands, Marin, l. c., vol. II, p. 290 et suiv.

(2) Lebret, l. c., p. 262.

(1) Lebret, l. c., p. 319.

aux expéditions de la terre sainte, Venise seule fournit deux cents voiles. Les Vénitiens envisageaient ces expéditions sous un point de vue, non pas religieux, mais purement mercantile. Dès que les intérêts de leur commerce étaient en jeu, ils suivaient une politique aussi ferme et aussi habile que celle que suivirent plus tard l'Angleterre ou la Hollande. Sur leurs flottes ils avaient peu à souffrir des maux contre lesquels luttaient les armées des croisés, et tous les avantages étaient pour eux, ainsi que pour les Pisans et les Génois, puisqu'ils fournissaient aux croisés ce dont ils avaient besoin, et obtenaient en échange, ainsi que pour le transport des troupes, le butin que les chevaliers avaient conquis au péril de leur vie.

Vitalis Michaelis étant mort en 1102, on lui donna pour successeur Ordelafus, de la famille des Faledri ou Falieri. C'est à cette époque que la plus grande partie de Malamocco fut engloutie par les flots, et que le palais ducal devint la proie des flammes. Des succès au-dehors dédommagèrent Venise des désastres de l'intérieur. La guerre avec les Normands était plutôt assoupie que terminée; déjà sous le doge Michaelis les Vénitiens avaient pris Brindes; et quoique cette ville fût retombée au pouvoir de Roger, ils ne laissaient pas que d'inspirer toujours une certaine inquiétude. Boemond, peu de temps avant sa mort, ayant voulu renouveler ses attaques contre l'empire grec, les Vénitiens accoururent et le forcèrent de consentir à un traité. Depuis, les Normands ne songèrent plus à faire du tort à Venise. Henri V entretint des relations très amicales avec cette ville, et favorisa de toutes les manières son commerce, qui semble avoir offert à ce prince les moyens de tenir en échec et peut-être même de rabaisser les villes lombardes. Bientôt les croisades commencèrent à faire sentir leur influence. La liberté des relations avec les pays chrétiens du Levant, les riches prises de vaisseaux mahométans, surtout égyptiens, donnèrent un nouvel essor au commerce; les Pisans acquirent de grandes propriétés à Antioche, les Génois à Acre (Ptolémaïs), et les Vénitiens y obtinrent aussi un district, où ils vécurent sous la souveraineté du royaume de Jérusalem et formèrent en quelque sorte une colonie syrienne.

Le doge Falieri trouva la mort en 1117 en défendant la Dalmatie, que les Hongrois voulaient enlever à la république. Peu de temps auparavant un violent incendie avait consumé presque toute la ville de Venise, bâtie en bois comme les autres cités d'Italie.

A Ordelafus Falieri succéda Dominique Michaelis. Sous lui, l'influence de Venise dans le Levant s'accrut de jour en jour. La détresse dans laquelle tomba le royaume de Jérusalem nouvellement fondé fit de Venise la puissance la plus importante pour la Syrie. De tous les états chrétiens de l'Occident, c'étaient les villes maritimes qui pouvaient fournir les secours les plus prompts: mais aucune ne disposait d'autant de ressources que Venise. Le doge étant venu lui-même en Syrie, vendit les services de sa patrie pour contribuer à la prise de Tyr, dans une assemblée des prélats et des barons du royaume de Jérusalem tenue à Ptolémaïs, en 1123; il stipula en substance les conditions suivantes: que Venise obtiendrait la possession indépendante de la partie d'Acre qu'elle occupait sous la suzeraineté du royaume de Jérusalem; et que si l'on parvenait à conquérir Tyr et Ascalon, elle aurait également un tiers de chacune de ces villes; que dans toutes les autres cités du royaume, qu'elles fussent soumises directement au roi ou à ses vassaux, on accorderait aux Vénitiens un quartier, une église, des bains particuliers, et des boulangeries; que le marché à l'huile, au blé et au vin serait franc de tout impôt; qu'il leur serait permis de se servir entre eux de leurs propres poids et mesures; que les affaires litigieuses entre Vénitiens, ou dans lesquelles ils figureraient comme accusés, ne seraient jugés que par des juges vénitiens; que les marchands de Venise ne paieraient aucun droit en entrant à Jérusalem, ni en sortant du royaume,

et qu'ils exerceraient librement leur commerce dans tout le pays; que le roi de Jérusalem, qui était alors prisonnier, ou son successeur, ne serait pas reconnu, s'il ne confirmait ce traité (1).

Dès l'année suivante les Vénitiens s'emparèrent de la ville de Tyr, et aussitôt que Baudouin eut recouvré la liberté, il ratifia le traité conclu entre les Vénitiens et les grands de son royaume.

La puissance de Venise était en Orient la moins dépendante des autres; mais ce fut précisément cette circonstance qui la rendit bientôt intolérable aux Grecs. Ils n'avaient plus besoin des Vénitiens contre les Normands; les priviléges que Venise possédait étaient devenus un fardeau doublement pesant, parce qu'ils détruisaient ou affaiblissaient leur propre commerce. L'empereur grec n'osant pas entrer en lutte ouverte avec eux, excita le roi Étienne de Hongrie à leur enlever la Dalmatie. Pour s'en venger, le doge mit à la voile avec une flotte considérable, saccagea Rhodes, Mitylène, Scio, Samos et plusieurs autres îles, tenta une descente dans la Morée, et reprit enfin la Dalmatie aux Hongrois.

Telle était la puissance de Venise à la mort de l'empereur Henri V, et peu de temps après. Cette ville semblait avoir hérité des avantages dont avaient joui autrefois les villes d'Amalfi, de Naples et de Gaëte, qui étaient maintenant soumises aux Normands.

Jusqu'ici un seul état important est resté presque en dehors de nos recherches, quant aux destinées de ses souverains, parce que sous ce rapport on peut à peine le classer parmi les états de l'Italie. C'est le marquisat de Vérone, dont les habitants étaient déjà placés à peu près dans la même position que ceux de la Lombardie : il fera le sujet du paragraphe suivant.

§ XI. — *Destinées du marquisat de Vérone depuis sa fondation par Otto Ier jusqu'à sa chute au commencement du XIe siècle.*

Dans les temps modernes les lignes de démarcation entre l'Allemagne et l'Italie ont souvent été fixées d'une manière arbitraire, depuis la vallée de l'Adige jusqu'à Trieste, et des contrées qui par leur nature semblent appartenir à l'un ou à l'autre des deux pays ont été faussement affectées au pays opposé; on agit de même après la conquête de la Haute-Italie par Otto Ier. Toute la contrée nord-est, depuis l'Adige jusqu'à Padoue, et de là toute la lisière des montagnes à l'est jusqu'aux confins de la mer et du territoire de Venise, fut réunie au duché de Bavière, sous le nom de Marche de Vérone. C'est ainsi que le frère d'Otto, Henri Ier, duc de Bavière et de Carinthie, et le fils de ce prince, Henri II, gouvernèrent successivement cette contrée. La Carinthie ayant été séparée ensuite de la Bavière et donnée à un duc particulier, la marche de Vérone échut aux ducs de Carinthie, qui en étaient encore maîtres au commencement du XIe siècle.

Comme les premiers ecclésiastiques du pays, les patriarches d'Aquilée, les ducs de Carinthie appartenaient à la noblesse allemande (1). Cette circonstance à elle seule devait imprimer au duché un caractère particulier. Mais en outre la puissance que les princes allemands exerçaient à Vérone était bien plus solide que celle des margraves italiens, qui ne prenaient souvent ce titre que par rapport aux localités de leur comté, ou bien par

(1) Lebret, l. c., p. 302. Marin, l. c., vol. III, p. 48. La principale source à laquelle tous les deux puisent est la Chronique de Dandolo, liv. IX, chap. XII, part. 10, dans Muratori, *Scrr. Rer. Ital.*, vol. XII, p. 270.

(1) Beaucoup de nobles de Vérone appartenaient aussi à la noblesse du sud de l'Allemagne.

vanité, et qui n'étaient au fond que des comtes possédant une autorité fort limitée. Les ducs de Bavière ou de Carinthie au contraire étaient de vrais représentants du roi, exerçaient un pouvoir tout-à-fait analogue au sien, jugeaient comme lui en dernière instance les appels des autres tribunaux, étaient en tête des vassaux de l'empire, et jouissaient de tous les droits accordés au roi, quand il venait dans la province. Plus le pouvoir de ces dignitaires était grand, plus les évêques devaient sentir le besoin de s'en affranchir, eux et leurs biens. Les rois allaient volontiers au-devant de ce désir; les exemptions et les franchises isolées ne leur paraissaient pas autant une perte qu'aux ducs. Les présents d'argent et autres que leur faisaient les prélats leur offraient un avantage direct, et le chef de l'empire voyait certainement avec plaisir l'affaiblissement de princes aussi puissants que les ducs de Carinthie et de Vérone, qui par leur position aux frontières pouvaient prendre facilement une attitude menaçante.

Il en résulta qu'en 1027 le patriarche d'Aquilée acquit les droits de souveraineté sur tout le Frioul, et qu'il ne restait plus du margraviat que le territoire de Vérone proprement dit. Le duc Adelbert réclamait, il est vrai, au patriarche quelques redevances, lorsque le roi, par un décret donné à Vérone au mois de mai 1027, mit au néant toutes ces prétentions, accorda au patriarche d'Aquilée des droits de duc sur son territoire, et le fit relever immédiatement de l'empire (1).

A partir de cette époque l'intérêt que les ducs de Carinthie portaient à leurs possessions d'Italie semble avoir bien diminué. Henri IV plaça même le dernier vassal immédiat de l'empire dans le Frioul sous la juridiction du patriarche (2), pour s'assurer son appui. Mais il n'en tira pas grand profit, car le patriarche Sigehard étant mort peu de temps après, son successeur Henri, ancien chanoine d'Augsbourg, ne s'allia pas seulement d'une manière étroite avec Grégoire, mais il lui prêta même le serment de foi et hommage.

(1) Liruti, *Notizie delle cose del Friuli*, vol. IV, p. 16—17.

(2) *Ibid.*, p. 50.

Si à Vérone l'évêque n'était pas devenu maître de toute la ville, comme dans les cités voisines (1), l'église épiscopale avait cependant comme celle des autres provinces des possessions étendues et libres (2) (parmi tous les états d'Italie c'est à Vérone que de véritables comtes de l'empire rendirent le plus long-temps justice). A Vérone, de même qu'ailleurs, les comtes relevaient des ducs; mais lorsque le Frioul sépara Vérone de la Carinthie, les ducs ne vinrent plus que rarement dans ces contrées, et depuis le milieu du XIe siècle l'influence du comte et de l'évêque augmente dans la même proportion que celle du duc s'efface.

Vers la fin du XIe siècle la tranquillité du marquisat fut troublée par les efforts que fit la famille des Zahringen pour se maintenir dans la possession de la Carinthie, tandis que trois frères de la maison d'Eppenstein, Ulrich, patriarche d'Aquilée, Lintold, duc de Carinthie nommé par Henri IV, et après sa mort Henri, son successeur, lui opposèrent la plus vive résistance.

Les Véronais étaient naurellement opposés à la maison d'Eppenstein, et la famille de Zahringen ne pouvait songer à faire valoir ses prétentions auprès d'eux. Cette absence

(1) Par exemple à Padoue.

(2) Biancolini, *Notizie storiche delle chiese di Verona* (Verona, 1794). L'an 993 on cite le castel di Riva comme possession épiscopale, l. c., vol. I, p. 182; l'an 995, le château di Monterio, avec son district, l. c., p. 183; en outre beaucoup d'autres biens, p. 184. Ces biens étaient tous libres, comme on peut en juger par le diplôme de l'empereur Konrad, l. c., p. 185. Celui qui s'intéresse aux études topographiques trouvera dans un document de l'an 1145, rapporté par Biancolini, l. c., p. 193, l'énumération la plus détaillée des bourgs, châteaux, villages et terres de l'évêque de Vérone.

de pouvoir princier contribua à développer aussi à Vérone des idées républicaines, et dans le XIe siècle cette ville ne se trouve plus dans la moindre dépendance de la Carinthie. La force des circonstances avait de nouveau fait de Vérone ce qu'elle était et devait être par sa nature, par l'origine, la langue et la position de ses habitants, et ce qu'une politique arbitraire s'était efforcée quelque temps d'empêcher, *une ville italienne.*

CHAPITRE V.

ÉVÉNEMENTS ET SITUATION DE L'ITALIE JUSQU'A LA RÉVOLUTION OPÉRÉE DANS CE PAYS PAR L'EMPEREUR FRÉDÉRIC Ier.

§ Ier. — *Temps de Lother de Suplimbourg.*

Après la mort de Henri V, toutes les probabilités semblaient promettre la succession du trône à Frédéric de Stauffen, duc de Souabe. Il était le plus proche allié de la dynastie qui venait de s'éteindre; mais ce fut précisément à cause de cela et parce qu'on le savait d'un esprit impérieux, comme prince de la maison salique, que ses adversaires firent tout leur possible pour l'écarter du trône. Une conduite quelque peu arrogante lors de l'élection fut mal interprétée, quoique probablement il n'y eût pas de sa part intention de blesser; et avant qu'il eût pu tenter la moindre démarche, Lother de Suplimbourg, un des plus opulents seigneurs de la Saxe, avait été élu. Frédéric se soumit à l'élection. Mais la bonne intelligence ne pouvait avoir de durée : l'héritage de la maison salique que les Stauffen revendiquaient, et dans lequel la longue possession du trône par les princes de cette famille ne permettait plus de distinguer les biens patrimoniaux et les fiefs de la couronne, ne pouvait tarder à donner naissance à des contestations et à des querelles.

Un an ne s'était pas encore écoulé depuis la mort de Henri V, qu'un décret de bannissement fut prononcé contre Frédéric de Stauffen, et au printemps de l'année 1126, l'armée impériale devait ouvrir la campagne contre lui. Une guerre avec la Bohême, dans laquelle Lother se laissa entraîner, le força de différer l'exécution de ses projets. Mais bientôt la puissante maison souabe des Zahringen fut gagnée par des concessions; les Welfs de la Bavière par un mariage, et en Allemagne la balance politique pencha décidément du côté de Lother. Pour l'attaquer sur un point où il fût plus vulnérable, Konrad, frère de Frédéric, se rendit en Lombardie, où les Milanais et les villes de leur faction le reconnurent volontiers. Comme il dépendait entièrement d'eux, et qu'il était dépourvu de forces militaires, ils n'avaient à craindre de lui ni une domination violente, ni entraves apportées à leur liberté : il fut donc reçu à bras ouverts. Cette circonstance donna à ses amis d'Allemagne une position nouvelle vis-à-vis du roi légitime Lother, et semblait leur assurer un secours puissant dans le cas où il voudrait faire renaître les anciennes prétentions de la famille à la couronne.

Sa reconnaissance par les Milanais fut, du reste, de peu de secours pour Konrad.

Le pape le traitait d'usurpateur, et le repoussait comme un des proches alliés de cette dynastie salique tant détestée. La Toscane n'était soumise qu'en partie, et une tentative qu'il fit pour se rendre maître de Rome échoua complètement. Bientôt même de nombreux adversaires s'élevèrent contre lui dans la Lombardie; Konrad ne paraissait presque plus roi que des Milanais et des villes de leur faction. Pavie et les autres cités alliées avec elle (1) lui étaient contraires, et une bulle d'excommunication lancée contre lui par Honorius leur fournit un nouveau motif de persister dans leur opposition. Anselme, archevêque de Milan, qui avait couronné Konrad roi de Lombardie, fut frappé par la même bulle.

Dès que les Milanais virent que leur roi, loin de leur procurer quelque avantage, ne pouvait que leur causer des embarras, ils abandonnèrent aussi la cause. Une insurrection qui éclata à Milan, en 1127, força Konrad à quitter la ville, qui n'était rien moins que disposée à courir pour lui les chances d'une guerre. Une tentative qu'il fit pour se retirer à Pavie ne lui réussit pas (2). Il ne lui resta enfin d'autre ressource que de retourner en Allemagne. La haine la plus prononcée contre les républiques d'Italie fut le seul fruit qu'il rapporta de son expédition. Peut-être rien ne contribua plus à décider la politique suivie par la maison de Stauffen dans ses expéditions postérieures en Italie, que le traitement que Konrad y avait éprouvé.

Honorius mourut peu de temps après le départ de Konrad (en février 1130). Une double élection eut lieu à Rome. Une partie des cardinaux, et la faction des Frangipani, choisirent le cardinal Grégoire, de la famille des Papareschi; le plus grand nombre porta son choix sur ce Pierre, dont nous avons déjà parlé, fils de Pierre Leonis, d'origine israélite, mais qui jouissait d'une immense influence à Rome. Ce fut précisément cette influence, dont il jouissait déjà avant d'être pape, qui fit peur aux autres cardinaux, et les décida à nommer Grégoire. Ce dernier prit le nom d'Innocent II, Pierre celui d'Anaklet II. Innocent occupait le palais de Latran, Anaklet le Vatican. A dater de la première élévation de la famille de Pierre Leonis par Léon IX, la noblesse romaine avait toujours été opposée à cette maison, qui, en revanche, avait un nombreux parti parmi le peuple. La faction des villes anciennement dévouées à la maison salique, savoir : Ravenne, Parme, Pavie, et les villes de leur confédération, s'attachèrent à Innocent. Lother, comme ennemi de cette même famille, passait pour favoriser jusqu'à un certain point Anaklet; de sorte qu'en ce moment les partis (1) étaient entièrement changés. L'ancien parti papal était devenu celui du roi, et l'ancien parti de la royauté avait adopté la papauté comme centre d'unité. La France, par une politique habile, s'était presque toujours prononcée, dans ces doubles élections, pour le pape non reconnu par l'Allemagne. Fidèle à son système, elle se déclara encore cette fois pour Innocent, qui fut soutenu à Rome par la noblesse, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion de s'échapper et de se rendre en France. Mais la France, comme le parti jadis ennemi de la royauté en Italie, s'était trompée sur les intentions de Lother. Celui-ci différa de reconnaître l'un des deux papes, jusqu'à ce que l'archevêque de Ravenne, partisan connu d'Innocent, arrivât en Alle-

(1) L'évêque de Novarre, dans sa lettre de 1129, outre Novarre, nomme Piacenza, Crémone et Brescia, comme villes de la faction de Pavie. Cf. Affò, *Storia di Parma*, v. II, p. 347.

(2) Cf. Affò, l. c., p. 164.

(1) Les engagements que Lother prit avec le légat lors de son élection devaient, en quelque sorte, faire croire que tels étaient ses sentiments. Cf. Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen*, v. I, p. 332. Robertus de Monte dit de Lother, dans son *Appendice à la Chronographie de Sigebert*, qu'il était *ecclesiastico jure devotus*.

magne, et sût l'attirer tout-à-fait du côté de ce dernier, pour lequel l'Angleterre se déclara également.

Anaklet ne comptait plus en Italie pour partisans que la vieille faction toujours dévouée à la royauté, et que l'on a depuis appelée le parti guelfe, et les Normands. Au printemps de 1131, Innocent et Lother eurent une entrevue à Liége (1). Bernard, qui dès lors entraînait tous les esprits par son éloquence et sa piété, avait embrassé la cause d'Innocent et s'était porté comme son champion; il réussit à empêcher la renaissance de la vieille querelle des investitures que Lother était assez disposé à renouveler. Ce fut lui encore qui dirigea toutes les opérations du concile qu'Innocent rassembla à Rheims. Dans ce concile, l'Espagne se déclara également pour Innocent; Anaklet fut excommunié, et l'on fit tous les préparatifs pour ramener le premier à Rome et en chasser ses adversaires.

Lother ne put soutenir Innocent autant qu'il l'eût désiré; il était trop occupé en Allemagne à terminer sa querelle avec les Stauffen. En 1132 le pape arriva en Lombardie sans le roi. Tout le pays était en feu: les deux factions de villes qui n'occupaient point des portions de territoire déterminées, mais qui déchiraient tout le pays par leurs querelles, étaient en guerre ouverte. Le siége pontifical et son occupation par tel ou tel pape étaient pour fort peu de chose dans ces guerres intestines. Des prétentions locales, des droits de navigation, de chemins, de péage et de commerce, à l'aide desquels on s'entravait mutuellement dans ses relations, avaient tellement exaspéré les esprits, tellement irrité les villes les unes contre les autres, que tout prétexte, quelque peu fondé qu'il fût, suffisait pour faire éclater les haines mortelles que la double élection papale avait suscitées dans toute la Haute-Italie.

Dans l'automne de l'année 1132 Lother arriva enfin en Lombardie par la vallée de l'Adige. Il eut une entrevue avec Innocent dans les plaines de Roncaglia. Celui-ci se dirigea ensuite, par Pontremoli, sur Pise, ville toujours dévouée au parti royal, et qui l'était encore aux Allemands; là il réussit à ménager un traité de paix entre cette ville et Gênes. La Corse fut partagée et Pise dédommagée sur un autre point (1). Lother passa l'hiver à Medicina dans le voisinage de Bologne, et au printemps il se rendit à Rome par Viterbe, pendant qu'Anaklet se retirait avec sa troupe vers les côtes. A la fin de mars 1133 Lother fit son entrée solennelle à Rome, et occupa la partie de la ville située sur la rive méridionale du Tibre. Le château Saint-Ange, le Vatican, et généralement tout le quartier situé au-delà du Tibre étaient encore au pouvoir d'Anaklet. Lother avait peu d'hommes à sa suite; les flottes combinées des Pisans et des Génois s'emparèrent pour Innocent des côtes maritimes romaines : ces succès ne nuisirent cependant pas immédiatement à Anaklet; et quoique Roger eût à guerroyer avec les barons normands, et qu'il ne pût venir à son secours, il se maintint encore tout l'été, de sorte que Lother fut forcé de se faire couronner à Saint-Jean de Latran, tandis que jusque là le couronnement avait presque toujours eu lieu à Saint-Pierre. Après que Lother eut obtenu la dignité impériale, il conclut un arrangement avec Innocent concernant les biens de Mathilde (2). Les

(1) Cf. Dodechin, ad annum 1131.

(1) Le partage de la Corse amena l'élévation de l'évêque de Gênes, qui, jusque là avait été suffragant de Milan; il obtint la dignité archiépiscopale avec la Corse pour diocèse. L'évêque de Pise, qui avait eu autrefois la Corse dans sa juridiction, eut la Sardaigne pour dédommagement. Caffari. *Annal. Genuenses*, apud Muratori, *Scr. Rerum It.*, VI, p. 258; Andreæ Dandu.i *Chronic.*, l. IX, cap. 13, pars 1.

(2) Les biens de Mathilde et les priviléges ducaux furent réclamés après la mort de Henri V par Honorius II, et accordés à un marquis Albert, dont on ne connaît pas au juste la famille. Celui-ci défendit son fief comme vicaire des pa-

fiefs de la couronne restèrent sans discussion annexés à l'empire; la validité de la donation fut reconnue relativement aux alleux, mais à condition que ces biens, qu'on ne pouvait pas exactement séparer des autres, seraient donnés en fiefs à l'empire par le pape, à qui l'on paierait annuellement une redevance féodale de 100 livres d'argent, et qui conserverait le droit de reprise après la mort de Lother. Le nouvel empereur, pour ne pas devenir avec son armée victime des fièvres que faisait éclore la chaleur du climat, partit en juillet, aussitôt après son couronnnement, et retourna en Allemagne par la Haute-Italie. Innocent ne put se maintenir seul dans Rome; au mois de septembre il se retira à Pise, et tint un concile dans cette ville au printemps de l'année 1134.

Dans l'Italie méridionale les Normands vivaient assez paisiblement; la régence de la princesse Adélaïde jetait en Sicile les germes de la plus brillante prospérité. Presque toutes les régences de femmes que nous rencontrons dans l'histoire se distinguent par l'ordre dans les finances. En Sicile la mère de Roger conduisit les affaires avec tant de sagesse, que ce duc passa plus tard pour un des plus opulents princes de son temps; et grâce aux nombreuses épargnes de sa mère, il put donner les secours les plus puissants à son cousin Guillaume, duc d'Apulie.

Le duc prit en main le gouvernement en 1114. Nous avons déjà dit comment il protégea efficacement Callixte contre le pape Grégoire VIII. Peu de temps après, Roger II, de Sicile, commença lui-même son règne: profitant d'un voyage que fit Guillaume à Constantinople, il s'empara d'une partie de ses villes. Il paraît du reste que Guillaume avait lui-même profité de la minorité de Roger pour lui nuire, et celui-ci ne fit probablement cette guerre que pour rentrer en possession de ses droits et de ses places; car aussitôt que Guillaume se fut décidé à lui rendre tout ce qu'avait possédé son père, une paix solide s'établit entre eux. Les barons d'Apulie avaient essayé de tirer avantage de la situation où était Guillaume, pendant ses guerres avec Roger, et s'étaient révoltés. Cette révolte, comme tous les mouvements de ce genre, du moins ceux qui eurent lieu durant le moyen-âge, dans ce pays, où la nature semble avoir elle-même consacré le principe de l'isolement et où aujourd'hui encore on ne voit pas une ville vivre en paix avec la ville voisine; cette révolte, disons-nous, avait pour but, non de changer de maître, mais de n'en plus avoir. Pour l'étouffer, Guillaume hypothéqua la Calabre pour la somme de 60,000 pièces d'or à Roger, et grâce à ces ressources il combattit les révoltés avec le plus grand succès. Il mourut peu de temps après en 1127. D'une autre ligne de la maison de Robert Guiscard et de celle de Boemond il existait bien encore Boemond II, duc de Tarente et d'Antioche; mais il n'était pas en Italie (1). Aussitôt les comtes et les barons se révoltèrent derechef, et le royaume fondé par les Normands dans la Pouille menaçait d'être de nouveau démembré et morcelé; Salerne Troja, Venosa et beaucoup d'autres villes s'en étaient même déjà détachées, lorsque Roger II de Sicile arriva avec de l'or et des hommes d'armes, et réclama la succession des Normands. Les villes le reconnurent presque partout, à la condition qu'il laisserait aux seigneurs et aux communes les châteaux-forts élevés pour leur défense (2). La plupart maintinrent tout-à-fait indé-

pes contre les prétentions de la maison guelfe, qui, à raison du mariage de la marquise Mathilde avec Welf, duc de Bavière, revendiquait ce duché. C'est par le mariage de Henri (qui, outre la Bavière, obtint le duché de Saxe) avec la fille de Lother que cette maison s'éleva à une puissance et une splendeur extraordinaires. Dans l'intérêt de Henri, comme dans le sien propre, Lother réclama et obtint en fief du pape le duché de Toscane. Cf. Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, v. I, p. 150 et suiv.

(1) Cf. Romualdi Salernitani *Chronicon*, apud Muratori, *Script.*, VII, p. 184 et 185.

(2) Pour justifier ce que j'avance, je ne citerai que la capitulation qu'il jura aux habitants de

pendantes, et ces petites principautés, comtés et républiques qui essayaient de se constituer, trouvèrent de l'appui dans la papauté, qui espérait naturellement pouvoir étendre sa haute suzeraineté plus facilement sur de petits états que sur un duché comme celui d'Apulie; le pape Honorius lança même contre Roger une bulle d'excommunication, et se plaça à la tête des chefs de cette ligue, avec lesquels il eut une entrevue à Troja.

Pendant ce temps Roger faisait ses préparatifs en Sicile; les villes faisaient également les leurs. La guerre éclata bientôt. Roger n'eût jamais conquis l'Apulie, si les comtes et barons normands ne s'étaient déjà tellement imprégnés de l'esprit de dissension qui régnait dans l'Italie méridionale, qu'à l'exemple du peuple ils ne cessaient de se persécuter les uns les autres, de se combattre, de se nuire mutuellement, en un mot de se déchirer comme des bêtes fauves, pendant que Roger tenait toutes ses forces réunies.

Sur ces entrefaites Boemond II succomba dans un combat contre les infidèles (1). Roger ne s'occupa plus dès lors qu'à se rendre maître de toutes les places normandes sur le continent d'Italie. Bientôt il fut en possession de toute la Calabre; l'Apulie fut serrée de près, et Honorius réduit aux dernières extrémités se trouva heureux que le conquérant voulût bien reconnaître sa suzeraineté (2). Roger reçut l'investiture papale du duché d'Apulie, de la Calabre et de la Sicile; mais il lui fallut encore soumettre par la force toutes les villes et les barons revoltés, assiéger isolément chaque cité, chaque tour, et conquérir tout le pays. En 1129 il tint une diète générale à Melfi, où il rétablit autant que possible l'ordre dans le duché et forma la résolution de prendre le titre de roi. Cette résolution ne pouvait venir plus à propos pour le pape Anaklet, qui avait besoin des Normands pour maintenir sa papauté contre Innocent. Aussi s'empressa-t-il, par une bulle donnée le 27 septembre 1130, d'accorder à Roger et à ses successeurs le titre de rois de Sicile. Amalfi et Salerne qui résistaient encore furent soumises dans l'année 1131, et Anakl et semblait avoir gagné dans Roger un dévoué protecteur, lorsqu'en 1132 une nouvelle révolte des comtes et des barons éclata. Dans la guerre qui s'ensuivit, Roger parut pendant quelque temps avoir le dessous, surtout après que Lother fut arrivé devant Rome et que les barons insurgés eurent fait un traité avec lui et le pape Innocent. Mais bientôt Lother et Innocent eurent eux-mêmes besoin de secours. Roger revint de Sicile dans l'Apulie avec une nouvelle armée, et battit rapidement l'un après l'autre les seigneurs et les villes revoltées : la plupart de ses adversaires prirent la fuite ou furent faits prisonniers, et transportés en Sicile.

Salerne, qui se soumirent les premiers : « Juravit statim comes ille Rogerius, quod sine judicio et sine culpa eos non capiat neque capi permittat, neque extra dies duos in expeditione illos perducat et castellum turris majoris de illorum potestate non auferat, et si quis abstulerit, ejus auxilio sub eorum potestate restituat. Et his actis civitatem ingreditur et ibi honeste commoratur. » Ce passage se trouve dans la *Chron.* de Falco Beneventanus, apud Muratori, *Scrip.*, v. v, p. 102.

(1) Romuald. Salern., l. c., p. 187.

(2) Honorius, de concert avec Robert de Capoue, assiégea Roger dans son camp. L'été était très chaud, et Robert, « quia delicati corporis erat et laborem sustinere non poterat, » abandonna le pape dans le plus fort du siége. Ce fut le pape lui-même qui traita avec Roger, lequel assura l'adjonction de Bénévent au siége pontifical et promit de ne point marcher sur la principauté de Capoue. Par le même traité Honorius investit Roger de toutes les terres normandes. Cf. Falco Benevent. *Chron.*, ap. Murat., *Script.*, v, p. 105. Selon le rapport de l'abbé Alexandre ce ne fut pas Robert qui abandonna le pape; mais ses barons et ses chevaliers, n'ayant plus ni argent ni vivres, et le temps de leur engagement étant écoulé, se retirèrent. Cf. Alex. abbat., l. I, cap. 14, apud Murat., *Script.*, vol. v.

Les comtes d'Alifa, de Capoue et de Naples furent les seuls qui résistèrent encore. Au printemps de 1134 Roger les attaqua avec une nouvelle armée; Rainolf d'Alifa se soumit, Sergius, le stratikote ou maître de la milice de Naples, demanda grâce; Robert fut obligé de livrer Capoue, et la ville reconnut Roger. Le nouveau roi de Sicile avait donc repris l'Apulie pour la seconde fois, lorsque Lother était revenu de sa première expédition en Italie.

La Lombardie était alors pleine de troubles. Milan même était partagée en deux factions. Saint Bernard résolut de ramener la paix dans le pays.

Lorsque les Milanais apprirent que le saint venait les visiter, toute la ville se porta au-devant de lui. Il fit son entrée au milieu d'un enthousiasme universel. Tout le monde se pressait autour de lui pour l'entendre et lui baiser les mains. On voulut l'élever sur le siége archiépiscopal, à la place d'Anselme qui avait encouru l'excommunication; il refusa. Sa présence opéra tellement sur tous les esprits, que Milan parut avoir été soudainement changée : tout le monde fit pénitence; tout le monde ne songea qu'à obéir à ses moindres ordres; Lother fut reconnu comme roi légitime, et, à la place d'Anselme, on élut Robald, évêque d'Albe; les prisonniers faits dans les guerres avec les villes voisines furent relâchés. Séduit par ces belles apparences, Bernard se flattait de rétablir la paix générale; mais il se trompait. Crémone et Pavie ne se décidèrent à faire la paix que lorsque Lother, qui s'était rendu pour la deuxième fois en 1136 en Italie, se fut uni avec les Milanais contre leurs ennemis. Le territoire de Crémone fut ravagé (1). Réconcilié maintenant avec les Stauffen d'Allemagne, Lother se montra tout autre que dans sa première expédition; Pavie fut obligée de se soumettre (2); Vercelli et Turin furent emportées d'assaut, le Piémont ravagé; et ce ne fut qu'après avoir humilié tous ses adversaires qu'il alla prendre ses quartiers d'hiver à Parme. Dès le commencement de l'année 1137 il s'avança vers l'Apulie par Bologne et la marche d'Ancône. Dans ce pays les barons s'étaient de nouveau insurgés en 1135. Sergius de Naples, Robert de Capoue, et Rainolf d'Alifa firent enfin un traité offensif et défensif contre Roger : celui-ci vint de Sicile à la tête d'une nouvelle armée, et la lutte recommença comme autrefois. L'événement le plus important de cette troisième guerre que Roger fit contre la Pouille, fut la destruction d'Amalfi par les Pisans (1). Comme Roger était lié avec Anaklet, les Pisans chez lesquels Innocent s'était retiré furent facilement poussés à prendre parti pour les barons contre Roger : une fois décidés ils devaient naturellement faire tomber leurs premiers coups sur Amalfi, leur rivale : la ville fut prise, pillée et en partie détruite; et comme dès lors sa position n'était déjà plus guère favorable à ses relations commerciales, elle ne put jamais se relever depuis.

A la suite de l'expédition de Lother dans l'Apulie, les villes de S.-Germano, Capoue, Troja (2), se rendirent l'une après l'autre; il en fut de même de Melfi, Salerne et autres (3). Rainolf d'Alifa fut nommé par Lother, de concert avec Innocent, duc d'Apulie et de Calabre (4); mais tout cela ne menait à rien, si l'on ne pouvait laisser des garnisons importantes dans chaque ville et chaque château, et une armée au nouveau duc. A peine Lother et Innocent avaient-ils quitté le pays, que la fortune de la guerre se prononça contre Rainolf (5). En 1138 Roger revint à la tête de nouvelles troupes; et quoi-

(1) Cf. Landulphi junior., cap. 43.

(2) Cf. Landulphi jun., cap. 45.

(1) Cf. Alexand. ab., l. III, cap. 24, ap. Murat., *Script.*, vol. V.

(2) Cf. *Chron. Casin.*, l. IV, cap. 105.

(3) Voyez une relation étendue des conquêtes faites par Lother et Innocent sur Roger dans Falco Benev., ap. Mur., *Script.*, V, p. 120—122.

(4) Il y eut d'abord une discussion pendant un mois entier entre l'empereur et le pape, parce que chacun voulait l'introniser en son seul nom. Cf. Falco Benev., l. c.

(5) « Omnem terram quam facile amiserat,

que universellement reconnu après la mort d'Anaklet, qui eut lieu en janvier 1138 (1), Innocent ne put empêcher qu'il ne fît de jour en jour de nouveaux progrès dans la Pouille, et qu'enfin, après la mort de Rainolf en 1139, il ne se rendît maître de tout le pays. Pour traiter de la paix Innocent se transporta à Bénévent : les négociations n'eurent pas de suite, la guerre continua, et Innocent fut pris dans un combat (2). Maître de la personne du pape, Roger dicta la paix. Il fut relevé de l'excommunication et reconnu comme roi de Sicile et duc d'Apulie, sous la promesse d'une redevance féodale.

Lother était mort dans le Tyrol pendant qu'il retournait en Allemagne en décembre 1137. Après sa mort Henri-le-Superbe, duc de Bavière et de Saxe, son gendre, était le prince le plus puissant de l'empire. Outre ces duchés, il possédait en Bavière, en Souabe et en Italie un grand nombre d'alleux et de fiefs. Par sa femme il avait hérité d'une grande partie des terres de Billungen et de Suplinbourg en Saxe. Une puissance aussi extraordinaire pour ce temps-là faisait peur aux princes de l'empire. Ils craignaient que Henri, s'il arrivait au trône, ne leur enlevât leurs priviléges de princes pour les réduire au simple rang de fonctionnaires. Adalbert, évêque de Trèves, et le légat du pape (car Rome aussi aimait mieux voir arriver au trône un descendant de la maison salique que le puissant duc Henri) convoquèrent à Coblentz une diète où les partisans des Stauffen eurent le dessus, et on élut irrégulièrement, puisque les princes du parti contraire ne furent point appelés, Konrad de Stauffen, qui fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle.

Une telle infraction aux lois de l'empire devait avoir pour première conséquence la haine de Henri-le-Superbe. Mais il savait combien la plupart des princes de l'empire, laïques et ecclésiastiques, étaient mal disposés pour lui, et il n'osa se prononcer ouvertement contre le roi Konrad, que quand ce dernier déclara que la puissance de Henri était trop grande pour un simple prince soumis comme les autres aux lois de l'empire; qu'il devait céder un des duchés ; que d'ailleurs Albert (Albrecht) l'Ours avait plus de droits sur le duché de Saxe par sa parenté avec la maison de Billungen, que lui qui n'y tenait que par sa femme (1). Une guerre s'éleva donc avec la maison Welf, elle dura jusqu'à la croisade qu'entreprit Konrad en 1147, et à laquelle assista également Welf, père de Henri, qui continua la guerre après la mort de celui-ci. Pendant tout le temps de la croisade la paix régna en Allemagne ; mais Welf étant revenu de Palestine avant Konrad, la lutte recommença en 1150. Welf battu à Flachberg demanda la paix ; Konrad ne survécut pas long-temps à cet événement; il mourut dans la première semaine de l'année 1152, au moment même où il faisait les préparatifs d'une expédition en Italie. Durant tout son règne Konrad n'alla donc point dans ce pays. L'Allemagne était d'ailleurs tellement occupée de ses propres affaires, qu'elle ne pouvait avoir aucune influence sur l'Italie.

Cette interruption momentanée dans l'autorité que l'Allemagne exerçait sur l'Italie, nous permet de soumettre ici à un court examen l'influence d'autres pays et d'autres époques, nommément l'influence des systèmes politiques de la France sur la constitution normande, l'influence de sa poésie sur la poésie sicilienne qui commençait à se former, celle de la vie scientifique française sur l'étude de la philosophie scolastique, et enfin l'influence de l'antiquité sur l'étude naissante du droit romain.

---

facilius cœpit recuperare. » *Chronic. Casin.*, l. IV, cap. 126. La relation détaillée de la reprise du duché se trouve dans Falco Benev., l. c., p. 123 et suiv.

(1) Innocent, grâce à des sommes énormes, gagna ses adversaires qui voulaient élire un nouveau pape : « Innocentius autem immensa in filios Petri Leonis, et in his qui eis adhærebant, pecunia profligata, illos ad suam partem attraxit. *Chronic. Casin.*, l. IV, cap. 130.

(2) Romuald. Salern., l. c., p. 190.

(1) Cf. Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, l. I, p. 390.

§ II. — *La constitution normande en Sicile et dans l'Italie méridionale.*

Les Normands, maîtres de l'Italie méridionale, changèrent fort peu de chose dans les institutions longobardes qu'ils y trouvèrent établies. Ils introduisirent seulement un droit féodal sévère, tel qu'il existait en France. A ce droit nouveau furent soumis sous beaucoup de rapports les anciens fiefs, régis autrefois par la loi longobarde; du moins ils furent inscrits dans le grand registre des fiefs de la conquête (1) : tout ce qui ne fut pas changé par les usages féodaux normands resta sur l'ancien pied, et demeura soumis à la loi longobarde. Les conquérants tinrent à l'égard des villes grecques la même conduite qu'à l'égard des villes longobardes. Ils les laissèrent s'administrer selon le droit grec. Il en fut ainsi par exemple de Naples, Bari, etc. Dans cette dernière ville le droit greco-romain avait été fortement mélangé d'institutions longobardes (2).

Cette conduite des Normands était, du reste, toute naturelle; car le royaume de Naples comprend peu de pays d'une grande étendue, ayant un caractère fixe et déterminé; il est, au contraire, coupé par un grand nombre de montagnes et morcelé en petits territoires de caractère tout-à-fait opposé. En outre, la population était un mélange, ici de Longobards et de Romains, là de Grecs et de Romains, auxquels vinrent se joindre plus tard des Sarrasins et des Normands, comme pour jeter autant de variété dans les hommes, la langue et les habitudes, que la nature semble en avoir mis dans la configuration du sol. Il n'y avait donc pour maîtriser, pour fondre ensemble ces éléments disparates, d'autre moyen que de déployer un despotisme sans pitié, ou de laisser vivre jusqu'à un certain point chaque population à sa guise, selon son individualité. Mais quelque vaillants qu'ils fussent, les Normands manquaient de la puissance nécessaire pour exercer un despotisme capable de briser cette individualité. Si dans cet état de choses on voulait maintenir ce que l'on avait fondé, conserver l'idée et l'unité de la domination normande, il fallait confier la charge de faire exécuter des lois si diverses et sujettes, d'après le caractère de chaque population, à tant de modifications, à des magistrats dont la nomination fût entièrement dépendante du conquérant, et qui fussent par position des serviteurs dévoués.

Les comtes et les magistrats longobards, qui étaient parvenus presque tous à convertir leurs charges amovibles en fiefs héréditaires, ne pouvaient répondre à ce but. Loin de là, c'était au contraire de cette ancienne magistrature que s'était formée en grande partie la classe des barons. Depuis que les Normands étaient devenus maîtres du pays, les anciens titres de noblesse avaient cessé d'être des titres de charges et d'offices. Celui de comte,

(1) Voyez sur le registre de fiefs tenu par les seigneurs normands ou les *Defetari*, Grimaldi, *Storia delle Lege e Magistrati del regno di Napoli*, liv. v, §. 87.

(2) Grimaldi, l. c., l. v, § 114. Un acte du duc Guillaume en faveur du monastère du Mont-Cassin (Gattola, *ad Histor. abbat. Casin. accessiones*, p. 231) prouve que, même après la conquête, les *stratikotes* grecs continuèrent de subsister dans plusieurs villes, nommément à Messine, Salerne, où ils se maintinrent jusqu'au temps de Frédéric II. Cf. *Const. regni. Siculi*, lib. I, tit. LXIX, constit. II. A Naples ils portaient plus ordinairement la dénomination de *magistri militum* que le titre grec de stratikotes. Ces magistri militum de Naples paraissent encore fréquemment, même au XIIe siècle, dans les chroniques, nommément dans celle de Falco Bénévent. Voyez cette chronique (apud Murat., vol. V), à la p. 118, col. II, et p. 124, et en un grand nombre d'autres endroits.

par exemple, était héréditaire dans un grand nombre de familles; les gastaldes et les sculdahis avaient disparu, et, à la place des premiers, en tant du moins qu'ils exerçaient encore l'office de juge, on avait établi des baillis qui jugeaient les causes relatives aux droits de régales et aux revenus des seigneurs. Aux sculdahis et aux juges locaux avaient succédé les justiciers et les châtelains, dont nous expliquerons bientôt avec détails l'origine et les attributions.

Ces changements eurent des conséquences fort importantes pour la constitution de la noblesse. Antérieurement à la conquête normande l'administration et la noblesse n'étaient qu'une seule et même chose; tout fonctionnaire était noble et réciproquement; et il serait fort difficile de distinguer avant cette époque ce qu'il y avait dans la noblesse longobarde de noblesse réelle ou de noblesse purement d'office; mais depuis lors la réunion des baillis, des châtelains, des justiciers et autres magistrats ayant le prince à leur tête, forma un système d'administration solide, qui en opposition au peuple, et au milieu de lui, apparaît comme une noblesse particulière ayant des priviléges distincts. Auparavant quelques nobles isolés pouvaient bien avoir des intérêts opposés à celui du gouvernement, ou la classe générale de la noblesse, des intérêts opposés à ceux de quelques princes isolés; mais jamais une rupture n'avait été possible entre la noblesse comme corps et l'administration comme autorité. La nouvelle organisation au contraire constitua cette rupture, en fit une affaire de règle, pour ainsi dire. Les riches familles longobardes, qui autrefois avaient possédé les offices de gastaldes et de skuldahis, et portaient presque toutes le titre de comtes (1), ainsi que les chevaliers français, qui obtinrent des fiefs lors de la conquête normande, formèrent la classe des barons, dont le nom ressort particulièrement dans l'histoire de l'Italie méridionale à dater de l'époque normande. Les vassaux nobles de ces barons et des grands dignitaires ecclésiastiques formèrent une classe de noblesse inférieure, celle des chevaliers. A la tête des barons était le connétable royal; à la tête des chevaliers, de simples barons, ou, s'ils dépendaient de dignitaires ecclésiastiques, des connétables spéciaux pour chaque ville ou chaque territoire.

Les princes longobards du duché de Bénévent avaient appris par leur propre expérience que le résultat naturel de l'hérédité des charges publiques était de rendre en peu de temps le prince entièrement dépendant de la bonne volonté de ses fonctionnaires (1), bonne volonté qu'il était obligé d'acheter fort cher, toutes les fois qu'il en avait besoin. Il finissait généralement par accorder les priviléges de la souveraineté à une aristocratie qu'il n'était plus en état de maîtriser, et qui remplissait tout de troubles et d'oppressions.

A l'époque normande les obligations de la noblesse consistaient dans le service militaire sous certaines conditions et moyennant une solde. Pour ses biens, elle n'était tenue que de payer la dîme aux églises, et je doute même qu'elle la payât partout (2). Je n'en ai trouvé de traces

(1) Dans le territoire du duché de Bénévent il n'y avait pas moins de trente-trois comtés, c'est-à-dire de propriétés nobles, dont les possesseurs portaient le titre de comtes. Cf. Tria., *Memorie della città e diocesi di Larino,* p. 106. Raumer, *Gesch. der Hohenstauffen,* vol. III, p. 491, suppose que les barons étaient soumis aux comtes. Cela est vrai quant au rang, mais non pas toujours quant à la position réelle. On voit des barons dépendant immédiatement du roi, et ayant voix indépendante dans les parlements. Les comtes et barons, pris ensemble comme ordre de noblesse, s'appellent toujours barons.

(1) Sur les différences des droits longobard et normand en matière de succession des fiefs, Cf. Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen,* vol. III, p. 477.

(2) Cf. *Constit. regni Siculi,* l. I, t. VII. Relativement au paiement de cette dîme, Frédéric II décréta : « Subjectis etiam nostris indicimus, ut decimas, quas de feudis et bonis suis antecessores eorum *prædicti regis Guillelmi tempore* præstiterunt, venerabilibus locis, quibus deci-

que pour les biens situés dans le ressort des juridictions ecclésiastiques. En revanche, elle jouissait partout des droits de chasse et de pêche, et était exempte de toutes les corvées et impositions auxquelles était soumis le paysan.

Roger, qui d'abord avait organisé aussi simplement que possible le gouvernement de son royaume, se vit bientôt forcé d'y introduire de nouvelles charges empruntées en grande partie à la France.

D'abord il créa, comme nous l'avons déjà dit, des justiciers (1) et des baillis (2) : les premiers étaient une sorte de juges provinciaux, comme on les appelait d'ordinaire dans les autres pays, ou encore des présidents ou préfets qui avaient juridiction dans un certain ressort, et y rendaient la justice sans distinction, soit que le pays fût gouverné par la loi romaine ou la loi longobarde. Les baillis au contraire étaient de simples officiers du roi, plus bornés dans leur pouvoir et le cercle de leurs attributions, quoiqu'ils eussent droit de rendre justice (3) ; ils étaient chargés de juger tous les délits contre les droits régaliens du prince, tous ceux dont la punition n'amenait pas la perte de la tête ou d'un membre (4), ou bien encore les questions de falsification des poids et mesures, celles de préjudices causés dans les péages et les revenus du trésor (5). Là où le prince, comme dans quelques grandes villes, jouissait de droits régaliens étendus, l'office de bailli avait de l'importance. Il n'en avait que fort peu dans les pays où les barons et les églises étaient en possession de ces droits, car alors ces derniers avaient souvent leurs propres baillis. Pendant un certain temps chaque province eut au-dessus des baillis un préposé général de la chambre, de même qu'il y avait un justicier au-dessus des juges ordinaires (1). Cette charge disparut peu à peu, et il ne resta plus à sa place que de simples secrétaires chargés de faciliter les communications des baillis avec les autres officiers. Quelques petites localités soumises immédiatement aux princes longobards possédaient des châtelains comme magistrats judiciaires et administratifs (2). Il paraît que tout l'ordre des chevaliers était exempt de la juridiction de ces tribunaux (3) ; bientôt, à l'instar de celui de France, il forma un ordre exclusif dans lequel on ne put plus entrer que par la naissance ou par une concession spéciale du prince (4), et il obtint une constitution particulière dont nous avons déjà parlé plus haut. A la tête de chaque district étaient des barons ou connétables (*comes stabuli*); à la tête de toute la noblesse un grand connéta-

---

mæ ipsæ debentur, cum integritate persolvant. »

(1) Grimaldi, l. c., lib. v, § 115.

(2) Grimaldi, l. c., lib. v, § 116.

(3) Cf. *Const. regni Siculi*, lib. I, tit. VIII : « De cultu pacis et generali pace in regno servanda. »

(4) Cf. *Const. reg. Siculi*, liv. I, t. LXIII : « De officio bajuli. »

(5) En vertu du titre LXI, lib. I, des *Constitut. reg. Sicul.*, les *camerarii* et les *bajuli* avaient généralement la juridiction civile, que les justiciers n'exerçaient que là où ces officiers négligeaient leurs fonctions et refusaient de faire justice. Je ne sais si cela n'eut lieu que sous le règne de Frédéric, ou si déjà auparavant les justiciers n'étaient que de simples juges criminels. Voyez en détail sur leur juridiction le titre LXVIII; sur celle des *camerarii*, le titre LVII du 1er livre des *Constitutions de Sicile*.

(1) Grimaldi, l. c., lib. v, § 116.

(2) La composition des tribunaux placés dans la juridiction des *justiciers* resta, du reste, sur l'ancien pied pour chacune des peuplades de l'Italie. Les chevaliers français et normands transplantèrent dans la Sicile et dans la Pouille leurs cours des pairs. Dans ces cours les officiers du roi n'avaient qu'un pouvoir exécutif, sans aucune juridiction criminelle. Cf. Gregorio, *Consid. sopra la Stor. di Sicilia*, VII, p. 47 et suiv.

(3) Sous l'empereur Frédéric, les barons du royaume de Sicile ne pouvaient être jugés que par leurs pairs. Cf. *Const. reg. Sicul.*, lib. I, t. XLIV. La nature des choses fait penser que cela avait déjà lieu sous Roger.

(4) Grimaldi, l. c., lib. v, § 136.

table (1); des francs bourgeois ayant rang d'échevins furent pendant quelque temps assimilés aux nobles, et l'on trouve, à l'époque normande, des *milites et boni homines* servant de témoins devant les tribunaux (2). Mais aussitôt que la nouvelle constitution eut développé davantage son influence, la noblesse commença à former un ordre tout-à-fait distinct, et les *boni homines* passèrent dans l'ordre des chevaliers (3), ou furent peu à peu placés sous la juridiction des baillis, des justiciers, ou même des barons et des églises, de manière que les sculdahis ou échevins des villes, les anciens juges longobards des francs bourgeois, disparurent peu à peu.

De même que tout ce qui appartenait à l'ordre des chevaliers était soumis aux connétables, toute la marine fut soumise à un grand amiral ayant au-dessous de lui une série d'officiers inférieurs, chargés, les uns de veiller au maintien des droits régaliens dans les ports, les autres de juger les affaires de marine, de navigation et de commerce.

La personne qui servait d'intermédiaire entre le prince et ces divers fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, était le grand chancelier du royaume, dignité importée de France (4). D'autres grands officiers de la couronne, comme le grand chambellan, le protonotaire et le grand sénéchal, n'exerçaient que peu ou point d'influence sur l'administration de la justice et l'ensemble des institutions politiques. Ce n'étaient que des charges de cour. Les tribunaux conservèrent du reste leur ancienne forme et leur composition.

Il faut ranger encore parmi les institutions d'origine normande cette loi d'après laquelle on ne pouvait être procureur dans les cours royales sans avoir obtenu l'autorisation des juges; et il en était de même dans les tribunaux dépendant des justiciers (1). L'état normand, du moins sous le règne de Roger, se distinguait aussi de tous les autres du moyen-âge en ce que dans l'admission aux charges on ne regardait ni à la patrie, ni à la naissance noble ou roturière, mais seulement aux capacités intellectuelles (2). Des hommes natifs d'Antioche, des mahométans, des Siciliens, des nobles venus de France et d'Angleterre parvenaient aux plus hautes dignités. A la mort de Roger la charge de grand chancelier du royaume de Sicile était occupée par Georges Majo, fils d'un riche commerçant en huiles de la ville de Bari.

La nécessité de fonder un gouvernement qui, sans avoir en lui rien d'individuel, pût néanmoins convenir à toutes les individualités de peuples qui composaient le royaume normand, força pour la première fois dans le cours du moyen-âge de considérer l'état comme quelque chose d'abstrait, et de n'employer pour gouverner que des moyens fournis par la nature. Cette organisation première de la conquête resta sans doute encore long-temps à cet état d'abstraction, comme cela était dans la nature même des choses. Mais l'empereur Frédéric II continua plus tard l'œuvre normande, et l'on ne saurait croire combien cette manière d'envisager le gouvernement a servi efficacement à développer en Italie l'esprit d'intelligence et d'ordre public.

(1) Grimaldi, l. c., lib. v, § 136.

(2) Cf. les actes, apud Gattola, libro c., p. 217.

(3) C'est ce que beaucoup d'entre eux paraissent avoir fait jusqu'à l'époque de l'ordonnance du roi Roger, puisqu'il accorda à ceux qui vivaient en nobles (ce qui ne pouvait avoir lieu sans une fortune considérable) l'immatriculation dans le corps de la noblesse, quoiqu'ils fussent d'origine bourgeoise. Seulement il défendit à l'avenir ces intrusions. Cf. Grimaldi, l. c., lib. v, § 136. *Constit. reg. Sicul.*, l. III, t. XXXIX, const. II.

(4) Grimaldi, l. c., lib. v, § 164.

(1) Grimaldi, l. c., lib. v, § 124.

(2) Hugonis Falcandi, *Historia*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. VII, p. 260: « Aliorum quoque regum ac gentium consuetudines diligentissime fecit inquiri, ut, quod in eis pulcherrimum aut utile videbatur, sibi transsumeret,

§ III. — *La philosophie scolastique.* — *Arnold de Brescia.*

C'est à Bénévent et au couvent du Mont-Cassin, que se manifestèrent avec le plus d'éclat les hautes tendances intellectuelles au commencement du moyen-âge. L'Afrique, la Grèce et le monde germanique se donnent ici la main, et le concours des hommes distingués de ces différents pays imprime aux esprits une impulsion qui ne se fait sentir nulle autre part. Ni les préoccupations du commerce, ni les jouissances grossières de la table ne détournent et n'appesantissent ici les esprits comme dans les villes maritimes ou dans les cours du Nord. Je ne puis malheureusement donner que des notices abrégées de l'état des travaux intellectuels dans ces pays : le peu que je dirai suffira cependant pour montrer que le goût des choses de l'esprit se réveilla en Italie plus tôt que sur tout autre point de l'Europe germanique.

Au VIIe siècle on cite comme savant distingué l'abbé Hadrien, originaire d'Afrique (1); il vint dans l'Italie méridionale à l'invitation de l'évêque Théodore, Grec de Tarsus, y fonda des écoles, et excita la jeunesse à l'étude de la langue grecque (2). Il fallait que les esprits fussent bien disposés; car au milieu des temps les plus agités on vit renaître peu à peu le goût des lettres et des arts qui se conserva et se transmit des Romains vaincus à leurs vainqueurs longobards.

Au IXe siècle on cite à Bénévent (les soins de Charlemagne pour la fondation des écoles n'avaient pas pu s'étendre jusque là) trente-deux savants, ou comme on les appelait alors trente-deux philosophes (1), et la ville possédait une bibliothèque remarquable pour l'époque (2).

Paul, fils de Warnefrid, diacre d'Aquilée, à la fois courtisan et érudit, vécut pendant une grande partie de la dernière moitié du VIIIe siècle, soit auprès du prince de Bénévent, soit au Mont-Cassin ; il imprima une notable impulsion aux études par son enseignement et ses écrits (3). Il exista toujours des relations intimes entre le Mont-Cassin et Rome, et si jusqu'au VIIIe siècle les travaux de ce monastère avaient trouvé dans la ville encouragement et protection, pendant les troubles des VIIIe, IXe, et Xe siècles, il offrit en revanche aux ecclésiastiques romains un asile scientifique assuré.

Au nord de Rome les grandes institutions fondées par le génie de Charlemagne paraissent s'être assez bien maintenues. L'esprit inculte et les mœurs grossières de la chevalerie, les intérêts de partis et de commerce qui absorbaient tous les autres intérêts parmi la bourgeoisie, ne nous laissent voir que quelques couvents, entre autres celui de Bobbio (4), comme asiles des hautes études de l'époque, comme dépôts des richesses

---

Quoscumque viros aut consiliis utiles aut bello claros compererat, cumulatis eos ad virtutem beneficiis invitabat. Transalpinos maxime, etc. »

(1) Cf. l'ouvrage du docteur Pierre Hiort, intitulé : *Jean Erigène Scot, von der Ursprung einer christlichen Philosophie*, p. 23.

(2) Pour d'autres exemples qui prouvent que l'étude de la langue grecque se maintint durant les IXe et Xe siècles dans l'Italie méridionale, au moins quant à l'usage pratique, voyez Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana* (nouvelle édition), vol. III, p. 335. Dans les XIe et XIIe siècles l'étude de la langue grecque paraît s'être concentrée entièrement à Venise et dans la Haute-Italie.

(1) Cf. Tiraboschi, l. c., p. 373 et suiv.

(2) Cf. Lebret, *Gesch. von Italien*, vol. I, p. 287; et Borgia, *Memoria di Benevento*, vol. I, préface.

(3) Leo Ostiensis, in *Chronic. abbat. Casin.*, l. I, c. 15.

(4) Ce fut Gerbert de Rheims qui contribua à

de l'antiquité, qui, lorsque les hommes en eurent de nouveau l'intelligence et en connurent le prix, formèrent entre leurs mains l'arme la plus puissante contre ces mêmes monastères qui les avaient sauvés de l'oubli, et qui étaient ensuite retombés dans l'ignorance. On dit de Parme que les études grammaticales, et surtout les sept arts libéraux, y fleurirent au XIe siècle, si la manière dont les études étaient alors cultivées nous permet d'employer cette expression (1). On raconte de Gerbert, qui plus tard devint pape sous le nom de Silvestre II, qu'il discuta en présence d'Otto II un problème de mathématiques avec un Allemand nommé Ulrich, et que l'archevêque de Ravenne et plusieurs autres savants siégèrent comme juges de la lutte (2). Une pareille discussion prouve au moins que quelques tendances scientifiques s'étaient maintenues en Italie. Il existait à Milan durant les IXe et Xe siècles non-seulement des écoles élémentaires de lecture et de chant (3), mais encore des établissements destinés à l'enseignement des connaissances dites philosophiques ou des sept arts libéraux (4). Une chose cependant qui indique que peu de monde prenait part à cette instruction, c'est que dans les écoles inférieures on distribuait de l'argent aux écoliers pour les y faire venir, et qu'on ne voyait guère que des ecclésiastiques suivre le haut enseignement. On dit formellement de ces établissements, qu'ils remontaient à une haute antiquité: peut-être même se rattachaient-ils à une époque antérieure à Karl-le-Grand, et remontaient-ils jusqu'à la fondation des diverses églises : en effet il y a lieu de croire que de semblables institutions accompagnèrent la fondation de chaque siége épiscopal. Elles restèrent sans influence aussi long-temps que durèrent l'indifférence et le mépris pour les sciences et l'instruction; ce ne fut que quand les sciences dites philosophiques se trouvérent en contact avec quelques-uns des intérêts de la bourgeoisie, qu'elles acquirent quelque importance en Italie.

Les points par lesquels cette prétendue philosophie se trouva en contact avec la vie civile furent, outre la connaissance du droit dont nous raconterons plus loin les destinées, les formes nouvelles qu'adoptèrent les rapports politiques et religieux, et la médecine. Nous aurons ailleurs occasion de parler de cette dernière.

De Rome le christianisme avait été porté aux Anglo-Saxons et l'on avait fondé chez eux des écoles à l'instar de celles de Rome et de l'Italie méridionale (1) : les rapports des deux pays, malgré leur éloignement, n'avaient pas été affaiblis par le temps. L'évêque Aldhelm était un des élèves de l'abbé Hadrien dont il vient d'être question; Benoît, le fondateur du monastère de Wermouth, fit cinq voyages à Rome pour y chercher des livres; beaucoup d'autres Anglo-Saxons y vinrent aussi jusque dans le Xe siècle pour y étudier. Mais ce qui distingua toujours les savants anglais, célèbres par la profondeur et la solidité de leurs recherches, des savants italiens principalement remarquables par la grâce et la facilité de leurs compositions, c'est que les premiers ne parvinrent que rare-

faire de nouveau de ce couvent l'asile des études scientifiques dans l'Italie septentrionale. Cf. Tiraboschi, l. c., vol. III, p. 376. C'est principalement avec les secours des manuscrits de ce couvent que l'on a fait les découvertes littéraires des temps modernes à Milan et à Rome.

(1) Urbs Parma, quæ grammatica manet alta
Artes ac septem studiose sunt ibi lectæ.

DENIZO, lib. I, cap. 10.

(2) Cf. Bulæi *Historia universa*, Paris, vol. I, p. 319.

(3) Les Italiens estimèrent toujours beaucoup la musique vocale. Vers le temps où des écoles semblables existaient près de tous les évêchés, vivait Guide d'Arezzo, probablement moine du couvent de Pomposa (Tiraboschi, l. c., XIII, p. 550 et suiv.), qui perfectionna et facilita beaucoup l'étude du chant.

(4) Giulini, *Memorie di Milano*, vol. III, p. 52.

(1) Pierre Hiort, l. c., p. 24.

ment à concentrer en quelques points de vue généraux les masses de la science, et les nombreuses formes sous lesquelles se révèle l'intelligence humaine. Pour avoir la preuve de ce que j'avance, on n'a qu'à comparer entre eux les écrits du savant religieux du Mont-Cassin, Paul Warnefrid, et ceux de l'élève de l'abbaye de Wermouth, Bède (1), les deux savants les plus distingués de leur temps et de leur pays.

Dans les temps modernes ce sont les Français qui ont embrassé nettement des principes posés par d'autres et que personne n'osait faire valoir dans toute leur rigueur, et qui les ont ensuite poussés à l'aide de déductions rigoureuses jusqu'à l'entière défaite des idées contraires, dont ils ont ainsi délivré le monde; au IXe siècle ce furent également ces savants qui se jetèrent au milieu de la lutte, et concentrèrent en quelques formules générales les découvertes isolées de leurs devanciers. En France, malgré la confusion qui régnait dans toutes les relations politiques, les institutions de Karl-le-Grand s'étaient assez bien conservées; des élèves d'Alcuin, nourrisson lui-même des muses anglo-saxonnes et italiennes, vécurent jusque vers le milieu du IXe siècle. Rhaban de Mayence, l'un d'eux, osa attaquer les idées que Gottschalk, savant originaire des Pays-Bas et élève des écoles monastiques de la France, avait émises sur la prédestination. Le libre arbitre fut de tout temps le champ sur lequel s'engagèrent les luttes de la pensée. Hincmar, de Rheims, à qui Rhaban livra Gottschalk, crut étouffer la nouvelle doctrine dans sa source, en faisant battre son auteur de verges, et en le jetant au fond d'un cachot : le savant y mourut après vingt années de souffrance, mais fort peu convaincu de la fausseté de ses idées, quoique un grand nombre de savants eussent écrit contre lui (2).

(1) Voyez la liste des principaux ouvrages de Paul Warnefrid dans Tiraboschi, lib. c., vol. III, p. 358 et suiv.; celle des écrits de Bède dans Hiort, l. c., p. 26.

(2) Pierre Hiort, l. c., p. 42.

Parmi ceux que cette discussion poussa à écrire, il ne faut pas oublier Jean Scot, étranger à la France, mais qui y passa un grand nombre d'années, et qui tenta de remplacer la profondeur du savoir par le tranchant des formes, et essaya, selon la parole de Roger de Hoveil, de jouer à la cour de Karl, roi de France, le rôle que jouaient encore, il n'y a pas long-temps, les fous savants à la cour de Prusse (1). Il émit sur la Cène à peu près le même principe que professa plus tard la réforme : comme il abandonna aussi la doctrine de l'Église sur la prédestination, tout en rejetant la double prédestination admise par Gottschalk, on peut dire de lui que ce fut le premier protestant français (2).

A l'époque où nous sommes, il s'était élevé en France une école qui, appuyée sur la philosophie, essayait, si malheureusement la forme ne l'avait pas toujours emporté sur le fond, de concilier quelques principes positifs de la raison pure avec les croyances et les déductions sévères de l'Église. La violence avec laquelle l'Église se prononça contre cette nouvelle tendance y poussa plus que jamais quelques esprits audacieux et énergiques, et la France devint le terrain où se donnèrent rendez-vous tous ceux qui voulaient prendre part à la lutte, soit pour y puiser des lumières, soit pour y répandre les leurs par l'enseignement.

Ce n'est point ici le lieu de suivre dans ses détails le développement de la philosophie scolastique. Nous dirons seulement que ces luttes intellectuelles avaient à l'extérieur quelque chose de chevaleresque. Les discussions semblaient un combat en champ clos; de la victoire ou de la défaite dépendait toute l'existence du maître, qui ne tenait point alors son droit de professer d'un brevet de l'autorité, mais de la haute estime de ses élèves. Chacun cherchait à surpasser son adversaire par l'habileté de son

(1) Bulæus, l. c., p. 183.

(2) Ce que l'on raconte de sa mort en Angleterre est une fable. Cf. Pierre Hiort, l. c., p. 44.

argumentation, la rigueur de ses déductions, la finesse de ses aperçus et la hardiesse de ses assertions. Aussi de là naquit bientôt un amas de formules, et la fameuse querelle des Nominalistes et des Réalistes, cette lutte fondamentale de toutes les écoles philosophiques. Toute la dispute roulait sur la question de savoir si les idées générales (*universale*), ou la pensée, étaient quelque chose de substantiel (*reale*), ou une pure abstraction (*nominale*). Sans doute la dispute fut toujours poussée dans des voies abstraites, et n'arriva par conséquent jamais à sa solution dernière (1) ; toutefois, par elle-même et par les discussions qu'elle suscitait, elle atteste l'existence d'une nature intelligente, d'un public qui sait comprendre ce qu'il entend; comme aussi elle indique que la forme de l'Église, telle qu'elle était alors, offrait une foule d'imperfections, et que les articles qu'elle proposait à la croyance publique avaient besoin de modifications, ou d'une exposition plus lucide et plus rationnelle. Des Italiens, tels que Lanfranc de Pavie (2) et Anselme de Cantorbery (3), comme on l'appelle ordinairement, contribuèrent autant à pousser les esprits dans cette nouvelle voie que les Anglais et les Bretons. Cependant, il faut le dire, d'après la nature des choses et le caractère des peuples, ces idées ne pouvaient se développer avec fruit qu'en France pour passer ensuite en Italie et dans les autres pays de l'Europe. Souvent des hommes isolés, non-seulement des savants, mais généralement ceux qui voulaient se former l'esprit, venaient d'Italie pour fréquenter les écoles de la France (1) ; c'est ce que nous démontre un grand nombre d'exemples (2), parmi lesquels il suffira de citer le plus éclatant de tous, celui d'Arnold de Brescia.

Cet Arnold s'était destiné à l'état ecclésiastique; avant de recevoir les ordres, il se rendit à Paris pour achever de se perfectionner dans les écoles philosophiques et théologiques de cette ville, qui étaient alors les plus renommées. Il s'y attacha à l'un des plus hardis dialecticiens du temps, au Breton Abailard; et, à son retour en Italie (3), il essaya d'y populariser l'instruction qu'il avait puisée à l'école de son maître. Couvert du froc, il s'en allait prêchant dans les villes lombardes, et principalement à Brescia. La bourgeoisie, qui, si elle possédait des régales, les avait achetées, extorquées ou volées à l'évêque, et qui, lorsqu'elle n'en possédait point, brûlait d'en acquérir pour compléter ses prérogatives de souveraineté civile, accueillait avec avidité une doctrine qui refusait à

(1) Abailard essaya, il est vrai, de concilier les *nominalistes* et les *réalistes*, en soutenant que la même essence n'appartient pas à tout individu d'une seule et même manière, c'est-à-dire d'une manière infinie, mais qu'elle ne lui appartient jamais que d'une manière spéciale et finie (Cf. Rixner, *Handbuch der Geschichte der Philosophie*, vol. II, p. 27); mais il ne put faire triompher le principe de l'identité de la pensée et de l'être, principe qui ne cessa pas d'être constamment une cause de division parmi les philosophes.

(2) Voyez Tiraboschi, l. c., vol. III, p. 421 sq.

(3) Anselme de Cantorbery, ainsi appelé parce que, de même que Lanfranc, il fut évêque de cette ville, était un Italien natif d'Aoste. Cf. Tiraboschi, vol. III, p. 428.

(1) Cf. Tiraboschi, l. c., vol. III, p. 447.

(2) Je n'en cite qu'un seul, parce qu'il est en même temps la preuve de la malveillance avec laquelle l'Église et les masses ignorantes voyaient ces études *païennes*, comme on les appelait. On peut comparer ce que dit Landolf le jeune, de Jordan de Clivi, noble milanais qui vivait au commencement du XIIe siècle. Land. jun., cap. 19. Anselme de Baggio, dont nous avons parlé plusieurs fois, et qui fut depuis pape sous le nom d'Alexandre II, avait été élevé dans les écoles du monastère du Bec, dans le nord de la France. Cf. Tiraboschi, l. c., vol. VIII, p. 424.

(3) A la même époque où Arnold de Brescia retourna en Italie pour y répandre les principes de la dialectique parisienne, un de ses compatriotes, Pierre Lombard, probablement de Novare, arriva en France aux premiers honneurs. Pierre mourut évêque de Paris en 1160. Cf. Tiraboschi, l. c., vol. III, p. 438.

l'Église le droit de former une corporation politique (1), proclamant chaque cité état indépendant, dans le gouvernement duquel l'influence épiscopale n'avait pas le droit de s'immiscer. Arnold prêchait hautement que l'Église ne devait avoir aucune propriété; que les ecclésiastiques devaient vivre d'un traitement fourni par la commune; et comme alors les paiements ne se faisaient guère qu'en nature, qu'ils devaient se contenter de la dîme, et du reste ne posséder aucune puissance temporelle.

Arnold trouva partout des applaudissements; ses discours le firent presque adorer. Lorsqu'une organisation politique en est venue à ce point, que, brisant son enveloppe trop étroite, elle tend à prendre son essor sous une forme nouvelle, celui qui le premier a le courage d'exprimer hardiment les besoins encore inconnus du siècle excitera toujours un enthousiasme général. Aux discours d'Arnold une lumière nouvelle éclaira la sphère des intelligences; et par la seule comparaison de la position des villes de l'Italie au moyen-âge avec celle des républiques de l'antiquité, il fit naître une foule d'idées qui devaient imprimer un jour une impulsion indéfinie au progrès. Une forme politique nouvelle apparut alors aux yeux de tous; forme dont sans doute on s'était déjà approché depuis quelque temps, mais que, pour la première fois, chacun des petits états poursuivit alors avec la conscience de ce qu'il faisait.

Innocent lança une sentence d'excommunication contre Arnold en 1139, et le força ainsi de se sauver en France. En attendant, sa parole, qui était l'expression d'un besoin général du siècle, était tombée sur une terre féconde, et ses nouvelles idées philosophiques sur les rapports de l'Église avec les corps politiques continuèrent à se propager dans les villes. Les Italiens, qui sont surtout des hommes d'un esprit indépendant, avaient acquis maintenant, grâce aux idées scientifiques qui étaient venues au secours de leurs vœux politiques, une voie nouvelle pour arriver à la liberté de la pensée, avec laquelle ils constituèrent plus tard leur gouvernement. A la même époque où, dans l'Italie normande, l'organisation féodale allemande se rapprochait peu à peu des formes de la monarchie moderne, les communes de la Haute-Italie se modifiaient sur le pied de nos états actuels, et commençaient à jeter les fondements de cette constitution qui, plus développée, devint dans la suite la base de la liberté politique de nos jours.

(1) « Dicebat enim, nec clericos proprietatem, nec episcopos regalia, nec monachos possessiones habentes, aliqua ratione salvari posse. Cuncta hæc principis esse, ab ejusque beneficentia in usum tantum laicorum cedere oportere. »

§ IV.—*De l'influence de la Poésie (de cour) française sur la formation de la Poésie italienne.*

A côté de l'influence que la France septentrionale exerça sur l'Italie par les Normands et les philosophes, se place celle qu'exerça la France méridionale par ses troubadours. Ceux-ci ouvrirent une carrière dans laquelle les Italiens surpassèrent toute l'Europe, et qu'ils signalèrent par des œuvres si pures, si classiques, que tout ce que l'on fit plus tard dans le même genre, soit en dehors de leurs inspirations, soit en les imitant, ne peut soutenir aucune comparaison.

Les plus anciennes poésies que nous ayons en langue italienne, et dont on peut fixer l'âge avec quelque certitude, remontent à l'année 1187. Mais on peut conclure de la nature des commencements de cette poésie, et Dante le dit positivement (1), que ses premiers

(1) Voyez *Vita nuova de Dante Alighieri.*

essais remontent pour le moins à la période de 1140 à 1150.

C'est une chose singulière que les plus anciennes poésies qui nous soient parvenues écrites en langue vulgaire, et telles qu'elles devaient être chantées, appartiennent, non à la Haute-Italie voisine des parties méridionales de la France, ni à cette portion de l'Italie soumise à l'Allemagne, mais à la Sicile. Et non-seulement les plus anciennes poésies sont nées dans cette île, mais, comme le dit formellement Pétrarque (1), c'est là que naquit l'usage de la rime et par conséquent la forme moderne de la poésie italienne.

Au premier abord on pourrait penser que ce furent les Normands qui transplantèrent les premiers les habitudes poétiques de la France en Italie; mais une pareille idée tombera d'elle-même, si l'on réfléchit que les Normands vinrent d'une contrée où la poésie des troubadours ne fut jamais fort connue; qu'ils firent la conquête de la Sicile dans un temps où cette poésie elle-même ne faisait que de naître; que la circonscription politique de la France était alors tout autre que celle d'aujourd'hui; que les provinces où la poésie galante s'était exclusivement développée, et où elle avait brillé dans tout son éclat, n'appartenaient point alors à la France, mais à l'ancien royaume de Bourgogne, dépendant de l'Allemagne.

En recherchant quelles furent les cours des princes italiens où les poètes provençaux s'arrêtèrent d'abord, et où cette poésie fut goûtée le plus long-temps, on est conduit à un résultat extrêmement simple et naturel, et qui explique le mieux les commencements de la poésie italienne en Sicile.

Bernard de Ventadour, un des poètes provençaux les plus distingués (2), s'il n'est pas le premier, était fort connu en Italie, surtout à la cour des marquis d'Est et de Montferrat (1). Ses poésies les plus intéressantes sont consacrées à des membres de ces familles. Il y chante entre autres *la noble dame de Saluzzo et la séduisante Béatrice de Vienne*, deux sœurs, filles de Guillaume III de Montferrat, épouses de Manfred de Saluzzo et de Guido de Vienne.

A l'époque où dans toute l'Italie c'était l'usage que les comtes (soit qu'ils se fussent approprié cette charge, soit qu'ils la tinssent encore en fief de la couronne) se décorassent du titre de *margraves* ou *marquis*, pour se distinguer des vicomtes épiscopaux, qui prenaient le titre de *comites*, quoiqu'ils ne fussent en réalité que des prévôts avec une juridiction plus étendue; à cette époque, disons-nous, c'est-à-dire vers le milieu du XIe siècle, les comtes de Montferrat prirent également ce titre de *marquis*. Des ténèbres entourent la première histoire de cette maison. La langue du Montferrat appartient plutôt aux dialectes de la France méridionale qu'à ceux qui se rapprochent de l'idiome italien de la Toscane. Par suite de la prépondérance des idées républicaines dans l'organisation des villes lombardes, la haute noblesse de ce pays fut naturellement portée à se rapprocher dans ses habitudes de la noblesse de la France méridionale, de celle de la Provence, et surtout de la Bourgogne. Il n'y a pas lieu de s'étonner alors si, lorsque les troubadours étaient honorés à la cour des seigneurs provençaux, la même chose advint à celles des nobles de Montferrat, de Saluzzo, et autres maisons seigneuriales du nord-ouest de l'Italie. Adélaïde, mère de Roger II de Sicile, qui administra l'île durant dix années en qualité de tutrice, et qui, sans aucun doute, avait déjà du vivant de son mari de l'influence sur la cour, était née marquise de Montferrat. Ce fut probablement elle qui transplanta la poésie du midi de la France dans sa nouvelle patrie.

Les dialectes du nord-ouest de l'Italie se

(1) « Quod genus apud *Siculos* (ut fama est) non multis ante sæculis (deux environ) renatum brevi per omnem Italiam ac longius manavit. » Cf. Tiraboschi, l. sæpius c., vol. III, p. 520 — 521.

(2) Cf. Frédéric Diez, *die Poesie der Troubadours*, p. 70.

(1) Tiraboschi, loc. c., v. III, p. 526, nota.

rapprochaient trop de l'idiome de la Provence pour que l'on ne s'y servît pas de ce dernier. Il y avait de fréquents échanges d'artistes entre les deux pays, et tantôt des troubadours français venaient dans les cours d'Italie faire montre de leur art, tantôt des Italiens allaient en Provence pour y étudier la poésie dans la langue native (1). Il n'en était pas de même de la Sicile, séparée de la France par la mer et plus encore par la nature toute spéciale du pays. Pour se créer une poésie nationale, cette contrée n'avait donc qu'à s'emparer de l'art étranger, à se l'assimiler et à en faire quelque chose de propre et d'indigène. Bientôt, par suite de la parenté du dialecte sicilien avec celui de Naples et de Florence (qui furent plus tard les deux métropoles de la civilisation italienne), la nouvelle poésie devait acquérir une plus grande influence que celle toujours étrangère de la Provence.

Les habitants des côtes de Ligurie et des pays montagneux qui les avoisinent, se distinguèrent surtout parmi les Italiens qui brillèrent comme poètes provençaux. Boniface Calvi et Parcival Doria étaient tous les deux Génois. Ces deux poètes ne vécurent, il est vrai, qu'un siècle après celui dont nous nous occupons, c'est-à-dire dans le XIII[e] (2).

Le plus ancien troubadour renommé dont la patrie fut certainement l'Italie est Albert Malaspina, marquis de Lunigiana, qui dans l'année 1198 commandait les habitants de Tortone contre ceux de Gênes (3), et qui par conséquent vécut dans la dernière moitié du XII[e] siècle. On trouve ensuite son contemporain, probablement plus âgé que lui, Folcon, originaire des pays voisins (1) et peut-être de Gênes, qui étudia à Marseille la poésie provençale, et qu'on appelle à cause de cela Folco di Marsiglia. Dans la première moitié du XII[e] siècle la poésie paraît avoir été principalement cultivée en Italie par des Français qui vinrent s'y établir. Car qu'elle ait été connue et honorée dans ce pays antérieurement à Albert Malaspina, c'est ce que nous démontrent les poésies de Bernard de Ventadour et autres.

Récemment (2) on a expliqué comment dans les temps les plus barbares, à côté de la poésie latine savante il s'en était formé une autre populaire et dans le langage vulgaire, dont se servaient les jongleurs (*joculatores*), espèce d'hommes qui durant le moyen-âge s'en allaient parcourant les châteaux et les cours des seigneurs, pour y chercher leur vie, à l'aide de jeux d'adresse, tels que danses sur la corde, et surtout de la musique instrumentale et vocale. Peu à peu le contact de la littérature déjà riche des Arabes (3) et les améliorations amenées dans la vie commune par le commerce, firent disparaître l'ancienne rudesse de la chevalerie; des habitudes plus polies prirent sa place, et la haute noblesse, qui jusque là n'avait fait que prêter une oreille bienveillante aux chants des jongleurs, ne crut pas déroger en s'essayant elle-même dans la poésie. Ces es-

---

(1) « Dans la Haute-Italie, où la poésie italienne avait à lutter contre la poésie provençale qui régnait dans les cours, sa position fut très secondaire et ne lui permit pas de se développer. Il n'existe pas une seule donnée qui fasse penser qu'Azzo d'Est, de glorieuse mémoire, qui favorisa les troubadours, ait accordé la moindre attention à cette poésie nationale. » Diez, l. c., p. 273.

(2) Tiraboschi, l. c., vol. IV, p. 524—528.

(3) Tiraboschi, l. c., vol. IV, p. 531. Caffari, *Annal. Genuenses*, apud Muratori, *Script*, vol. VI, p. 381.

---

(1) Di quella valle fu' io littorano
Tra Ebro e Macra, che per cammin corto
Lo Genovese parte dal Toscano.

DANTE, *Paradiso*, IX, 88—90.

(2) Dans l'ouvrage fondamental du professeur Diez, intitulé : *dei Poesie der Troubadours* (Zwickau, 1826).

(3) Le contact de la chevalerie aragonaise et provençale avec les Maures d'Espagne fut fréquent à cette époque. La civilisation, la poésie et les jeux de ceux-ci ne furent pas sans exercer quelque influence sur les premiers. Bientôt après vinrent les croisades.

sais trouvèrent bientôt des imitateurs dans les rangs de la noblesse inférieure, et partout s'élevèrent des voix qui chantèrent les chevaliers et les dames (1).

Des chansons destinées à accompagner la danse ou la musique instrumentale, et contenant l'éloge d'un seigneur ou d'une dame, un bon conseil, l'expression de l'amour ou de tout autre sentiment, tel que le souvenir d'anciens plaisirs, ou d'anciennes adversités; voilà en quoi consistait la poésie des plus anciens temps. En France les habitudes de dialectique qui régnaient dans les écoles firent encore naître, parmi les nombreux autres genres de poésie, celui des Tensons, où les troubadours concouraient pour le prix de l'art. Cette forme paraît avoir été toujours étrangère à la poésie italienne; nous n'en parlerons donc pas.

Des diverses poésies de l'Italie ce sont celles de la Sicile qui se rapprochent le plus quant à la forme et au fond de celles de la Provence. Elles appartiennent au cycle des poésies de cour (2); ce qui n'a pas lieu pour les poésies plus récentes de la Toscane et généralement de la Haute-Italie. Les poètes de ces pays ont grandi au milieu des villes. Dante et Pétrarque, quoique formés à l'école des troubadours de l'Italie occidentale, ont en effet quelque chose de trop individuel pour être rangés parmi les anciens poètes de cour.

Le plus ancien chant sicilien qui nous soit parvenu (3) est d'un nommé Vincenzo, surnommé Ciullo d'Alcamo. Saladin y est mentionné comme vivant à cette époque : ce fragment se place donc entre les années 1187 et 1193. Il est tout entier en langue sicilienne. Diverses formes, telles que vitama pour *vita mia*, carama pour *cara mia*, rappellent le grec moderne. Le rhythme et le mode de composition sont provençaux (4); un certain nombre de syllabes accentuées forme les vers. Les premiers, à la suite desquels le mètre, d'abord composé d'iambes et d'anapestes, change de mesure, manquent quelquefois; parmi les syllabes non accentuées il s'en trouve de une à trois qui sont sans valeur dans les derniers vers; ces syllabes sont d'ordinaire en grand nombre, et alors l'anapeste et le dactyle forment la mesure. Les second, quatrième et sixième vers riment ensemble; il en est de même du septième et du huitième : les autres ne riment pas. Le chant contient une conversation entre un chevalier et une dame que le premier veut persuader d'amour. Après de longs dédains et lorsque le chevalier lui a promis le mariage sur l'évangile, la belle convaincue par ses paroles consent à devenir la sienne. On voit combien ce fragment se rapproche pour la forme et le fond des poésies provençales. Ce n'est point seulement une influence étrangère, comme l'admet et le prouve Diez (1), qu'il faut reconnaître dans la formation de la poésie italienne; c'est une véritable importation étrangère, un arbre transplanté de France en Italie, qui produisit, il est vrai, sur le nouveau sol de plus beaux fruits que dans la terre natale.

Mais voyez cependant combien est opposé à toute forme provençale, et même à toute poésie connue de l'Italie, par la simplicité de ses idées bourgeoises et son style vraiment lapidaire, le fragment suivant composé sans aucun doute par quelque poète élevé dans les villes, et qui ne peut être guère antérieur que de quelques années à Vincent d'Alcamo :

Quando Roma non era in tanto caro,
Fo il bon Valerio al consolato assunto.
Costui con almo prunto,

(1) Diez, l. c., p. 20.

(2) Diez, l. c., p. 273.

(3) *Poeti del primo secolo della Lingua italiana*, p. 1—15.

(4) v —̀ v —̀ v —̀ v —
v —̀ v —̀ v —̀ v
v —̀ v —̀ v —̀ v —
v —̀ v —̀ v —̀ v
v —̀ vv —̀ vv —̀ vv —̀ v — v
v —̀ vv —̀ vv —̀ vv —̀ v

(1) Diez, l. c., p. 276.

Rotti i nemici, a morte si condusse.
Nè allo esequio funeral trovosse
Tanta moneta, che bastar potesse.
Bisognò si sopplesse
Del pubblico tesor : però, Signori,
In questi esempli speculate i cori (1).

§ V. — *Renaissance de l'étude du Droit romain.*

En aucun temps le droit romain ne fut entièrement hors d'usage en Italie; le clergé l'avait adopté, et à la campagne comme dans les villes les sujets et les tributaires du royaume longobard vivaient en grand nombre d'après la loi romaine, en tant du moins que leur situation politique n'avait pas été changée par les institutions allemandes : ce droit, tel qu'il régnait parmi les tributaires des villes, ne formait plus, il est vrai, un droit distinct des coutumes locales; il s'était fondu avec elles. Cependant quelques villes isolées, telles que Padoue et Bologne, qui tombèrent tard entre les mains des Longobards, paraissent s'être maintenues, soit par suite de capitulations, soit par suite de modifications apportées par les Longobards dans leur système de conquêtes, dans la jouissance de leur droit municipal particulier; et même beaucoup plus tard on trouve souvent mentionnées dans ces contrées des villes qui vivaient d'après la loi romaine. Cela s'explique par la durée variée de ce droit dans différents pays voisins, tels que Venise et Ravenne, à laquelle, depuis l'invasion des Franks en Italie, s'était de nouveau réunie Bologne, parce que son évêque était suffragant de Ravenne. Ce droit se maintint de même à Rome, et avec quelques modifications dans les villes de l'Italie méridionale soumises à Rome, ou protégées par elle.

Les ecclésiastiques pouvaient facilement apprendre dans leurs écoles les principes de ce droit sur les matières qui n'étaient point réglées par les prescriptions de l'Église. Quant au droit coutumier qui formait la jurisprudence des classes inférieures, et qui dérivait presque tout entier des anciens Romains, la connaissance s'en apprenait par l'usage : les tribunaux formaient les meilleures écoles; mais les grandes villes commerçantes, comme celles où le droit romain régnait sans concurrence, avaient nécessairement besoin d'établissements spéciaux, où des maîtres exposassent d'une manière méthodique les principes d'une législation aussi compliquée.

Au commencement du moyen-âge nulle ville n'était plus propre à une fondation de ce genre que Ravenne. C'était dans la Haute-Italie que tout s'était réglé le plus long-temps d'après les principes du droit romain; le siége archiépiscopal rendait nécessaires des établissements d'instruction qui pussent venir en aide à l'étude du droit; et comme Ravenne fut quelque temps en rivalité de commerce avec Venise, les maîtres qui voulaient l'enseigner ne pouvaient manquer de trouver de l'occupation et de riches salaires.

M. de Savigny (2) a rassemblé avec soin toutes les données que fournissent les auteurs sur les plus anciennes écoles de droit de Ravenne, et ses recherches prouvent d'une manière irréfutable qu'il existait un établissement de ce genre dans le XIe siècle, et que plusieurs hommes distingués professaient dans son sein. Nous avons des données moins positives sur l'existence d'une école semblable à Bologne. Dans cette ville l'enseignement paraît avoir été le produit d'un mouvement individuel plutôt que public, et Pepo, qui l'on cite comme professant le droit dans le cours du XIe siècle, ainsi qu'Irnerius, qui enseignait au commencement du XIIe, paraissent n'avoir fondé à Bologne

(1) *Poeti del primo secolo*, etc., p. 18.
(2) *Geschichte des roem. Rechts in Mittelalter*, vol. IV, p. 1—6.

que des écoles privées, et non point revêtues comme celle de Ravenne d'un caractère public. Au commencement du XIIe siècle l'étude du droit prit tout-à-coup un nouvel essor. Du reste, comme toujours lorsqu'un seul homme représente un nouveau progrès du siècle, il faut chercher l'importance de l'enseignement d'Irnerius dans les circonstances où il parut, et non dans sa personnalité, quoique néanmoins on ne puisse nier qu'il n'ait été estimé par les personnes les plus distinguées de son temps, la duchesse Mathilde et l'empereur Henri, qui se servit de lui pour constater l'irrégularité de l'élection de Gélase et les droits de l'empereur dans les élections papales.

Au commmencement du XIIe siècle la connaissance fondamentale du droit était plus nécessaire encore qu'auparavant. Dans le territoire de Ravenne et de Rome les habitudes politiques de l'Allemagne s'enracinaient tous les jours davantage; par suite du changement de position de la bourgeoisie, les principes du droit devenaient incertains et vagues; l'on sentait pour l'usage de la vie la nécessité de recourir aux livres, et de chercher dans la lettre morte des décisions sures : d'ailleurs dans la Haute-Italie, la Lombardie et la Toscane, le grand commerce et les nouveaux besoins qui naissaient de la situation toute républicaine des villes poussaient les esprits à la recherche d'un droit privé tout différent de celui que pouvait leur offrir l'organisation politique allemande. Tout le monde, dans les pays dont nous parlons, se réfugiait donc dans l'étude du droit romain : ainsi l'on peut dire que les besoins de l'Italie entière se réunissaient pour donner à l'homme alors le plus profondément instruit dans le droit, et doué en même temps du talent de l'enseignement, une importance telle que n'en eut jamais un autre jurisconsulte avant cette époque : non-seulement les peuples de l'Italie voyaient en lui un guide; les empereurs eux-mêmes avaient recours à sa science. Irnerius, à en juger d'après les inductions les plus probables, enseignait à Bologne dans les dernières années du XIe siècle et la première dizaine du XIIe : plus tard il fut employé par les empereurs dans les affaires publiques (1). Il faut regarder comme un conte ce que l'on dit de son origine allemande, et d'un prétendu manuscrit du droit justinien apporté par les Pisans d'Amalfi et à l'aide duquel il aurait été mis à portée d'étudier le droit. Il est également faux que ce fut la duchesse Mathilde qui le chargea d'enseigner, et fonda l'école qu'il tenait, comme aussi que Lanfranc de Pavie fut le compagnon de ses études et le collègue de son premier enseignement.

Les besoins de l'Italie et les connaissances d'Irnerius fondèrent l'école de droit de Bologne, comme les besoins de la France et les connaissances de Lanfranc ajoutèrent une considération nouvelle aux écoles philosophiques de ce pays; c'était dans les deux contrées un libre concours de maîtres et d'élèves.

L'école de droit de Bologne brilla probablement encore après la mort d'Irnerius par des élèves qu'il avait formés. Du reste, M. de Savigny a démontré qu'il ne faut pas ranger parmi ceux-ci les quatre jurisconsultes appelés vulgairement les Quatre Docteurs (2). Non-seulement ceux-ci enseignaient le droit à Bologne, mais ils en étaient probablement originaires. Entre eux et Irnerius il faut admettre un intervalle de trente années au moins. Il sera plus loin question d'un acte politique de la plus haute importance pour l'Italie, dans lequel figurèrent ces quatre docteurs; ici nous nous bornerons à donner une courte notice sur leurs personnes, d'après les données positives recueillies par M. de Savigny.

1° Bulgare (3), le plus considéré des quatre, sortait probablement d'une famille bourgeoise de Bologne : ses contemporains l'appelaient communément la Bouche d'or, *os*

(1) Savigny, l. c., p. 19.
(2) Savigny, l. c., p. 67 et suiv.
(3) Savigny, l. c., t. IV, p. 69—110. Ce passage de l'ouvrage contient tout ce que l'on peut désirer sur la vie et les écrits de Bulgare.

aureum. Comme professeur de droit il paraît souvent à côté de Martin, un des quatre dont nous parlons. Noble et généreux comme homme privé, il fut estimé comme homme public. Il fut probablement quelque temps vicaire impérial dans sa ville natale. L'année 1166 est regardée comme celle de sa mort : cette date paraît être juste, car à partir de l'année 1159 son nom ne se rencontre plus nulle part.

2° Martinus (1), surnommé Gosia, parce qu'il était de la famille bolonaise des Gosi: ses contemporains le décorèrent du titre de *copia legum :* il était le contemporain et l'émule de Bulgare; l'année 1158 peut être regardée avec raison comme la dernière de sa vie : il mourut probablement avant Bulgare.

3° Jacobus (2), surnommé *de porta Ravennati* ou *de regione portæ Ravennatis*, probablement parce que sa famille était domiciliée dans un quartier de Bologne avoisinant la porte de Ravenne. La date de sa mort est connue avec certitude; c'est l'année 1178. Pierre de Blois (Petrus Blesensis), dans une lettre qui selon toutes les apparences concerne ce jurisconsulte, le nomme le Soleil de la Lombardie.

4° Ugo (3), fils d'Alberico, surnommé comme le précédent, et probablement pour la même raison *de porta Ravennate :* on manque de renseignements précis sur sa vie; sa mort doit être placée entre les années 1166 et 1171.

Ces quatre hommes parurent à une époque où toutes les anciennes relations politiques disparaissaient pour faire place à de nouvelles, où les règles du droit devenaient vagues et indéterminées. Ils se trouvèrent par leur science profonde les colonnes d'un droit nouveau, et les derniers oracles appelés à prononcer sur les questions des relations anciennes et nouvelles. Entourés d'une immense considération dans leur ville natale par les hommes de leur âge avides de la science nouvelle, interrogés et visités de toutes les contrées de l'Italie, honorés et consultés par les empereurs eux-mêmes dans les occasions les plus importantes, ces hommes achevèrent d'approfondir et de développer les principes posés par Irnerius, et de grossir ce trésor de jurisprudence ancienne dont ils étaient les gardiens et qui devait plus tard exercer une si immense influence sur l'avenir des peuples. Eux et leurs élèves furent souvent employés dans des affaires graves, et obtinrent ainsi une position qui les mit à même de répandre partout les principes de la science sur laquelle reposait leur réputation.

Après avoir, en opposition à l'influence de la force brutale, telle que celle que les Allemands exercèrent souvent dans la première moitié du XIIe siècle, exposé l'heureuse influence de la France sur ce pays, soit par l'établissement de la constitution normande, soit par la philosophie et la poésie; déterminé l'action de l'Italie sur elle-même par l'étude renaissante du droit, et montré à côté d'une dislocation successive une activité sans cesse progressive dans les esprits, nous allons retourner à l'étude des événements politiques qui signalèrent ce pays jusqu'à l'arrivée de Frédéric Ier.

(1) Savigny, l. c., p. 111—125.
(2) Savigny, l. c., p. 126—138.
(3) Savigny, l. c., p. 138—150.

§ VI.—*Situation politique de l'Italie avant la première expédition de Frédéric, et pendant que ce pays était abandonné à lui-même.*

Dans le nord, les factions des villes dont nous avons déjà souvent parlé continuaient à rester ennemies. Depuis l'année 1140, deux factions nouvelles s'étaient formées dans le pays de Ravenne : d'un côté étaient Pesaro, Fossombrone, Sinigaglia et Ravenne ; de l'autre, Fano, qui comptait une puissante alliée dans Venise (1). Dans la campagne romaine, Rome et Tivoli étaient en guerre continuelle. Comme Tivoli s'était soumise au pape Innocent, et en avait été traitée avec douceur, les Romains furent tellement blessés de cette modération du pape, qu'ils s'insurgèrent. Les idées qu'avait répandues Arnold de Brescia, la connaissance de leur ancienne histoire propagée par les jurisconsultes, travaillaient tous les esprits. Les Romains voulurent redevenir ce qu'ils avaient été autrefois ; ils renoncèrent donc à l'obéissance non-seulement envers Innocent, mais envers la papauté en général. Les papes sont des ecclésiastiques, disait-on ; ils doivent donc s'appliquer à leurs devoirs ecclésiastiques, et non point aux affaires de ce monde. En conséquence on élut un sénat, on tint des réunions populaires, et la formule *Senatus Populusque Romanus* reparut dans les actes. Innocent, sans secours de l'Allemagne, et resserré de tous côtés en Italie, mourut de chagrin en 1143.

Dans les premiers jours qui suivirent sa mort, les cardinaux élurent pape le cardinal Guido, Toscan, qui, en montant sur le siége papal, prit le nom de Célestin II. Il résolut d'attaquer le mal dans sa racine ; mais il ne comprenait pas que le mal était dans les nécessités du siècle ; il persécuta Arnold de Brescia (1), qui, déjà obligé de quitter la France, trouva asile et protection à Zurich. Mais bientôt il fut aussi chassé de cette ville, et alla errer en fugitif en Allemagne.

Dans cette situation, les deux factions nobles des Pierre Léonis et des Frangipani se réunirent pour ruiner la nouvelle organisation républicaine de Rome (2) : le reste de la noblesse, à la tête du peuple, voulait reconnaître la haute souveraineté de l'empereur, telle qu'elle existait autrefois dans l'ancienne Rome, dont les institutions se popularisaient de nouveau par suite de l'étude empressée que l'on faisait du droit et de l'histoire. La noblesse romaine avait principalement devant les yeux l'organisation du sénat telle que l'avaient faite les temps des empereurs, époque où ce corps, s'il ne nommait plus le chef de l'état, avait du moins le privilége de confirmer l'élection. Elle espérait ainsi devenir la source de toute puissance dans le nouvel empire romain. On écrivit à l'empereur Konrad, et on l'invita à venir recevoir la couronne des mains du sénat.

Célestin était mort dès le printemps de l'année 1144 ; à sa place on élut Gerhard (dei Caccianemici), originaire de Bologne,

(1) Andreæ Danduli *Chronicon*, LIX, cap. 13, p. 7.

(1) Saint Bernard se montra un des plus actifs dans cette persécution, non qu'il fût dominé par les préoccupations politiques du moment ou des raisons personnelles, mais parce qu'il était généralement opposé à la nouvelle direction philosophique qu'avaient prise les esprits en France.

(2) Les Romains écrivirent à Konrad : « Sed pro his omnibus quæ vestræ dilectionis fidelitate facimus, papa, Frangipanes, et filii Petri Leonis (homines et amici Siculi, excepto Jordano nostro, fidelitate in vestra vexillifero et adjutore), Tolomeus quoque et alii plures undique nos impugnant. » Cf. Otto Fris., *De Gestis Frider. I*, lib. I, c. 28.

qui prit le nom de Luce II. A l'époque dont nous parlons, un des premiers nobles de la ville, de la maison de Pierre Léonis, était à la tête de la république comme patrice. Luce avec son parti tenta de surprendre le Capitole occupé par les Romains, mais il fut repoussé. Frappé par une pierre lancée de la citadelle, il mourut peu de temps après, en février 1145.

Pendant que ces choses se passaient, les villes de la Lombardie et du territoire de Ravenne continuaient à se faire la guerre. Rimini et Ancône conclurent un traité avec les villes de la faction de Ravenne. Dans le margraviat de Vérone, cette dernière ville et Vicence étaient en guerre avec Trévise et Padoue. Dans la Toscane, Pise (1) et Florence luttaient contre Sienne et Lucques.

Si un pareil état de déchirement nous paraît une cause de profonde affliction, il faut reconnaître qu'il était éminemment adapté au caractère du peuple italien, et utile à ses progrès. Car là où la société offre tant de sommités, tant de voies à l'esprit, chacun, suivant son talent et son inclination, artiste ou savant, juge ou guerrier, commerçant ou ecclésiastique, peut rapidement sortir d'une position inférieure pour entrer dans une sphère d'activité plus élevée; là se forme infailliblement une nation active, intelligente, et riche en talents. Le partage en petits états donnait une carrière; l'agitation qui en naissait (2), beaucoup d'occasions aux individus de se distinguer : ce qui n'a pas lieu dans un royaume étendu, dont la civilisation tue les individualités. Dans un pareil état, les natures italiennes, par suite de la condition inférieure où elles se fussent trouvées, eussent perdu toute espèce de goût pour la vie publique, et partant pour les sciences qui en font la base, et se fussent concentrées entièrement en elles-mêmes pour oublier leur abaissement, et étouffer leur activité morale dans les arts mécaniques ennemis de l'intelligence.

A la place de Célestin les cardinaux élurent Bernard (dei Paganelli), de Pise, élève de saint Bernard, et ennemi prononcé du nouveau gouvernement romain. Il prit le nom d'Eugène III. A cette époque Arnold de Brescia revint de l'Allemagne à Rome, et fut placé à la tête du parti populaire. Il était arrivé plein de projets (1). Toute la vieille organisation romaine du sénat, des chevaliers, du peuple, devait être rétablie. Les châteaux et les tours des nobles dévoués au pape furent rasés. Eugène priait constamment l'empereur Konrad de venir à son secours; mais celui-ci était trop occupé en Allemagne. Au printemps de l'année 1136, le pape fut obligé d'abandonner Rome, et de se rendre en France par Sutri, Pise, Piacenza et Vercelli. Il parvint à y décider la croisade du roi Louis et de Konrad, et revint ensuite dans la Lombardie, où il s'arrêta, ne pouvant se rendre à Rome. Déjà la nouvelle république avait étendu sa puissance jusqu'à Rivoli, dont elle fit démolir les murs et condamner à mort un grand nombre d'habitants.

En 1149, Eugène se hasarda à venir à Tusculum. Soutenu par le roi Roger, il prit une attitude menaçante contre la république de Rome. Cette attitude amena bientôt la paix. Mais, comme le sénat ne voulut rien changer à son système, la querelle recommença dès l'année 1152.

Pendant ce temps, Milan, Piacenza et

(1) Cf. *Breviar. Pisanæ historiæ*, apud Muratori, *Script.*, VI, p. 170, année 1144 et suiv.

(2) Le désordre qui nous semble inhérent à cette activité n'est au fond qu'apparent. D'anciens rapports sociaux disparurent sans doute pour faire place à de nouveaux. Tout était incertain; mais au moins chaque ville, chaque parti, chaque comte, chaque possesseur de fief savait où il en était, ce que nous ne savons que fort difficilement, nous, au milieu de notre variété de situations.

(1) « Quare reædificandum Capitolium, renovandam dignitatem senatoriam, reformandum ordinem docuit. Nihil in dispositione urbis ad Romanum spectare pontificem, sufficere sibi ecclesiasticum judicium debere, etc. » Otto Fris., *De Vita Frider.*, lib. II, c. 21.

Crema luttaient contre Parme et Cremone. La guerre dont nous avons déjà parlé continuait également dans le territoire de Ravenne et le marquisat de Vérone. Pour faire cesser cet état de luttes et de désordre, et empêcher l'autorité impériale de se perdre entièrement, Konrad projeta une expédition contre Rome. Déjà toutes ses dispositions étaient prises, lorsqu'il mourut le 13 février 1152.

Après la mort de Konrad, les voix tombèrent sur le fils de son frère, le jeune duc de Souabe, Frédéric. Konrad lui-même à son lit de mort l'avait recommandé à leur choix ; le jeune prince s'était déjà distingué plusieurs fois par sa bravoure et l'austérité de ses mœurs. Ce choix élevait à l'empire un homme également proche allié des deux familles qui jusqu'alors avaient été rivales en Allemagne ; on pouvait espérer que Frédéric serait reconnu de tout le monde, et régnerait en paix. Sa mère, Judith, était de la famille des Welfs.

Aussitôt après son couronnement, Frédéric reprit le projet d'expédition en Italie, pour lequel Konrad avait fait tous les préparatifs nécessaires. L'on ne pouvait abandonner l'Italie plus long-temps à elle-même, si l'on ne voulait laisser périr entièrement l'autorité impériale dans ce pays.

CHAPITRE VI.

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC I[er] ET L'ITALIE JUSQU'AU TRAITÉ DE CONSTANCE.

§ I[er]. — *Première expédition de Frédéric en Italie.*

Avant que Frédéric partît pour l'Italie, tous les partis de ce pays tentèrent de l'attacher à leur cause. Il se prononça contre la faction de Milan, en partie parce qu'elle avait montré plus d'arrogance et opprimé plusieurs villes impériales, telles que Lodi et Como; en partie parce qu'il espérait, après avoir humilié la puissance des Milanais, ramener la Lombardie à l'obéissance; résultat qu'il n'obtiendrait point s'il embrassait le parti de cette ville, attendu que l'assistance impériale ne servirait qu'à la rendre encore plus orgueilleuse. Partout Frédéric trouva l'Italie réorganisée sur un nouveau pied; l'ancien état de choses avait entièrement disparu.

Les villes s'étaient mises en possession de presque tous les droits de souveraineté. L'autorité des évêques avait été diminuée; la noblesse immédiate et même les margraves avaient été obligés de faire cause commune avec les villes voisines, d'y prendre le droit de bourgeoisie, et de se soumettre à leurs statuts. Dans la Haute-Italie les margraves de Montferrat (1) restaient indépendants. Dans l'Apennin, et là où la sûreté des routes de commerce obligeait moins la bourgeoisie à rattacher de force à ses intérêts les nobles domiciliés dans les environs, un plus grand nombre de ces familles avaient conservé leurs priviléges. Cependant quelques villes, comme Gênes, Pise et Lucques, étendirent leur autorité sur la campagne, et parmi les nobles qui y étaient établis, les comtes de Lavagna furent fortement resserrés dans leurs droits par la première, qui les soumit à son autorité (1); les comtes tenant des fiefs

(1) Otto Fris., *De Vita Friderici I*, lib. II, cap. 13; « Ex quo fit, ut tota illa terra intra civitates ferme divisa, singulæ ad commanendum secum diocesanos compulerint, vixque aliquis nobilis vel vir magnus tam magno ambitu inveniri queat, qui civitatis suæ non sequatur imperium. »—« Guillelmus, marchio de Monte-Ferrato, vir nobilis et magnus, et qui pene solus ex Italiæ baronibus civitatum effugere potuit imperium. »

(1) Caffari, *Annales Genuenses*, l. I, ad annum 1132—1133; Murat., *Script.*, VI, p. 258—259. Les marquis de Loretto acquirent également au milieu du XII[e] siècle le droit de bourgeoisie à Gênes, et prêtèrent serment à une *compagnie* (comme on appelait les diverses sections de la bourgeoisie). Cf. Caffari, ad an. 1154, l. c., p. 264—265. Plus tard ce serment

des évêques et le reste de la noblesse inférieure indépendante avaient généralement déjà le droit de bourgeoisie dans les villes. Nous avons déjà dit combien du reste cette noblesse soumise aux statuts des villes n'en restait pas moins libre dans ses terres exemptes de tout subside; elle ne fit même que gagner en se ralliant aux villes. Domiciliée dans leurs murs elle s'y forma de grands trains de maison, y bâtit des châteaux-forts et des tours. C'était sous le commandement de cette noblesse et à l'aide de ces chevaliers que les villes soutenaient leurs querelles; et si dans les grandes cités plusieurs de ces familles n'avaient pas été sans cesse en inimitié les unes avec les autres, si elles ne s'étaient pas fait des guerres incessantes, si elles ne s'étaient point affaiblies dans ces luttes intestines; si enfin, par les troubles continuels qu'elles semaient partout, elles n'avaient pas poussé les autres classes à s'insurger contre elles et à prendre des mesures énergiques pour les exclure de l'administration (1) et les forcer à se concentrer entièrement dans leurs domaines, elles eussent pu facilement fonder partout une aristocratie, sinon aussi puissante que celle de Venise, du moins aussi imposante que celle de Gênes; mais leur insociabilité les empêcha de jamais former un corps compacte et uni. Toutes les fois qu'elle en avait besoin, elle trouvait un lieu de refuge dans ses châteaux à la campagne, où dès le berceau elle se formait à cette vie turbulente. Lorsque Frédéric vint en Italie, les éléments nobles et bourgeois se trouvaient encore dans le rapport le plus simple vis-à-vis les uns des autres. Un exemple, celui des capitaines (1), prouve de la manière la plus évidente combien la classe de la bourgeoisie gagna plus tard par l'entrée dans ses rangs de la haute noblesse féodale. Ces nouveaux bourgeois furent naturellement rangés dans la première classe, composée avant eux de capitaines. Mais comme ils n'étaient dans aucun lien de dépendance à l'égard des évêques et que leurs possessions consistaient, non point en prévôtés épiscopales, mais en terres libres, ils prirent une position vis-à-vis des évêques que les capitaines n'eussent jamais osé prendre. Divers changements avaient eu lieu dans les affaires de l'Église avant que Frédéric n'arrivât en Italie. Le pape Eugène était mort dans l'été de 1153; il s'était réconcilié avec la république romaine et avait adopté le meilleur système pour ruiner le sénat : il avait cherché à s'attacher le peuple par la bonté. Il fut remplacé par le cardinal Konrad Romain, qui prit le nom d'Anastase IV.

En l'automne de 1154 Frédéric partit avec une armée considérable d'Augsbourg pour l'Italie; il traversa Brixen et Trente pour se rendre sur les bords du lac de Garda. Il arriva vers les derniers jours d'octobre dans les plaines de Roncaglia. Nulles paroles ne résument plus brièvement, plus exactement

fut rompu, et il s'ensuivit de longues guerres entre ces comtes et la république. Il en était ainsi dans toutes les grandes villes.

(1) Au commencement, presque partout et nommément à Florence on laissait la noblesse vider elle-même ses querelles. C'était là un privilége auquel elle n'avait pas renoncé en s'établissant dans les villes. L'industriel s'embarrassait fort peu de voir les nobles se battre les uns avec les autres; seulement lorsque l'un des antagonistes s'adressait aux tribunaux, ceux-ci ne le ménageaient pas : aussi la noblesse avait-elle peu recours à ce moyen de pacification. Plus tard, il est vrai, ces querelles jetèrent tellement le trouble dans les villes, même dans la simple bourgeoisie, que le seul moyen de les arrêter fut de chasser un des partis, et de les exclure tous deux des charges publiques.

(1) Un acte de l'année 1149, cité dans Savioli, *Annal. Bologn.*, vol. I, pars I, diplom. CXXXIX, démontre que ce mot *capitaines* ne signifie autre chose que la haute noblesse fondée sur l'occupation d'offices publiques. Dans cet acte, un noble, Azzo de Sala, et d'autres chevaliers sont appelés *capitaines de l'abbé de Nonantola*. Ainsi les capitaines étaient dans l'origine des prévôts et comtes tenant des terres en fiefs des évêques et des abbés.

dans toutes ses phases les plus importantes cette première expédition en Italie, que les expressions mêmes d'une lettre de Frédéric à son oncle Otto de Freysengen (1) :

« Ces trompeurs et orgueilleux Milanais nous ont tenu mille discours perfides, et nous ont offert de grandes sommes si nous voulions leur abandonner la souveraineté sur Lodi et Cômo ; et comme sans nous laisser émouvoir de leurs prières et de leurs offres, nous nous dirigeâmes vers leur riche territoire, ils nous firent traverser durant trois jours un désert (2). Nous ayant refusé des vivres, que nous offrions de payer, nous nous emparâmes de leur château de Rosate, défendu par cinq cents chevaliers, et nous le réduisîmes en cendres. Notre cavalerie les poursuivit jusqu'aux portes de la ville. Nous nous rendîmes ensuite maîtres de deux ponts sur le Tessin, démantelâmes trois de leurs forteresses, et, après avoir célébré les fêtes de Noel à Vercelli, nous marchâmes sur Turin ; puis, traversant le Pô, nous allâmes détruire la grande et forte place de Chieri, et livrâmes Asti aux flammes (3). Cela fait, nous assiégeâmes Tortona, et le troisième jour les quartiers inférieurs de la cité tombèrent en nos mains ; nous nous fussions facilement emparés aussi de la citadelle, si la nuit et le mauvais temps ne nous en eussent empêchés. La ville se rendit enfin après plusieurs assauts, après des massacres et des pertes réciproques. Quand elle fut rasée, les habitants de Pavie nous invitèrent à célébrer notre victoire dans leurs murs ; là nous parûmes trois jours durant la couronne sur la tête ; la ville fit éclater la plus grande joie, et montra les meilleures dispositions à nous servir. De là nous tirâmes en droite ligne sur Sutri, à travers la Romagne et la Toscane. Le pape, accompagné du clergé romain, y vint au-devant de nous, nous salua gracieusement et nous donna sa bénédiction, en nous exposant ses griefs contre les Romains. Nous continuâmes avec lui, et dans le meilleur accord, notre route vers Rome. Les habitants envoyèrent une députation au-devant de nous, et nous demandèrent en échange de leur soumission de fortes sommes, et de plus trois serments. N'étant disposé ni à acheter la dignité impériale, ni à faire de serment au peuple, et voulant cependant éviter toutes les embûches qu'ils pourraient nous tendre, nous fîmes de nuit, sous la conduite du cardinal Octavien, et de l'avis du pape, notre entrée dans la ville par une petite porte, et nous occupâmes les abords de l'église de Saint-Pierre. Le lendemain matin le pape avec tout son clergé vint nous recevoir sur le perron de la basilique, chanta une messe et nous salua empereur en posant la couronne sur notre tête. A notre retour dans le camp, et pendant que nous reposions sous nos tentes et soulagions notre faim, tout-à-coup le peuple romain, traversant les ponts du Tibre, tomba sur quelques-uns des hommes de notre suite dans l'église, et les tua, puis pilla les effets des cardinaux et voulut s'emparer du pape. Aussitôt que nous entendîmes le bruit, nous entrâmes à la tête de nos hommes d'armes dans la ville, et durant une journée entière nous livrâmes aux habitants un sanglant combat qui leur coûta mille hommes, tués ou noyés dans le Tibre, ou faits prisonniers. La nuit sépara enfin les combattants. Le lendemain, comme nous manquions de vivres, nous repartîmes, emmenant le pape avec nous. Nous nous emparâmes de toutes les forteresses et châteaux des environs, et restâmes quelques jours avec le pape à Albano. De là nous marchâmes sur Spolète; et comme la ville nous était opposée et retenait prisonniers le comte Guido Guerra et d'autres de nos envoyés, nous lui donnâmes l'assaut. Ce fut vraiment par une grâce aussi merveilleuse qu'inexplicable de Dieu que, dans l'espace de six heures, nous nous rendîmes maîtres d'une ville aussi bien fortifiée au-dehors, et défendue par plus de cent tours. Nous la mîmes à feu et à sang, et, après y avoir fait un immense butin, nous la rasâmes entièrement.

A Ancône, où nous nous dirigeâmes ensuite, des seigneurs grecs vinrent au-devant de nous et nous promirent d'énormes sommes

(1) Voyez cette lettre dans Muratori, *Script.*, vol. VI, p. 635. Le passage que nous traduisons dans le texte ne contient que ce qui est relatif à l'expédition d'Italie, et cela littéralement, sauf quelques omissions.

(2) Cet état de dévastation était le résultat des anciennes guerres des villes entre elles.

(3) Ces villes s'étaient révoltées contre leurs seigneurs, l'évêque d'Asti et le marquis de Montferrat: lorsque l'empereur les invita à se soumettre, elles méprisèrent son invitation.

si nous voulions marcher avec nos forces sur l'ennemi commun, Guillaume d'Apulie; mais notre armée avait déjà beaucoup souffert dans nos diverses expéditions, et les seigneurs demandaient à retourner chez eux. Après avoir ainsi gagné, avec nos 1,800 hommes plus de batailles que jamais on ne le fit avant nous avec un pareil nombre, nous atteignîmes Vérone. Dans les environs, les ennemis, placés sur des rochers escarpés, voulurent machiner notre perte; mais nous les battîmes et en fîmes pendre une douzaine. »

§ II. — *Vues de Frédéric Ier sur les nouveaux rapports qui s'étaient formés en Italie.*

Fin d'Arnold de Brescia.

Le ton avec lequel s'exprime l'empereur, en racontant sa première expédition sur Rome, indique que c'était là plutôt une simple reconnaissance de terrain et une prise de possession de ses droits, qu'une véritable entreprise formée dans le but de maintenir l'ancienne organisation politique chancelante de l'Italie.

Deux principes opposés luttaient alors, comme nous l'avons déjà dit, dans ce pays. L'objet que se proposait un des partis, composé principalement du clergé et de la haute noblesse, était de maintenir, en dépit des nécessités d'une situation entièrement modifiée, l'ancien ordre de choses. Celui de l'autre était au contraire de le renverser et d'en former un nouveau dans le sens indiqué par l'esprit philosophique d'alors, comme le plus digne des destinées humaines. Le droit romain se trouvait mêlé aux projets des deux partis. L'organisation politique de la bourgeoisie tenait beaucoup plus de la loi romaine que de la loi allemande; car la vie civile s'était rapprochée de plus en plus, dans les villes, de la forme romaine et éloignée de la forme germanique. Jusque là le droit civil romain était donc bien-venu des novateurs, et à l'aide de ce droit ils purent facilement remplir les lacunes qu'ils n'eussent que difficilement comblées s'ils en avaient été privés. Mais les maximes du droit romain sur le souverain pouvoir étaient entièrement opposées à la manière de voir des novateurs, et généralement des républicains de l'Italie. Par conséquent le droit romain, en tant qu'il contenait autre chose que le droit civil, était également en opposition formelle avec les idées de la philosophie régnante, qui s'accordaient plutôt avec les principes de la république romaine, dont on cherchait à connaître et à imiter l'organisation.

Frédéric Ier, de quelque haine du reste qu'il eût pu avoir hérité de sa famille contre les républiques lombardes, paraît dans cette première expédition en homme tout-à-fait étranger aux idées politiques qui régnaient en Italie. Pour en être convaincu, il suffit de comparer ce que cet empereur présente lui-même dans ses lettres comme ses actes les plus importants, avec ce que disent Otto de Freysengen et d'autres écrivains contemporains sur les mœurs polies et l'intelligence cultivée des Italiens. Cependant Frédéric se montra favorable au parti conservateur, soit dans ses actes, soit par les persécutions qu'il autorisa contre Arnold de Brescia, et ce n'est qu'après un plus long séjour dans le pays qu'on le retrouve comme un homme étranger aux intérêts qui le dominaient.

Arnold de Brescia a trop d'importance pour ne pas parler de sa fin. Nous devons aussi à nos lecteurs, comme complément de l'expédition de Frédéric, la relation des changements qui étaient survenus dans la situation du siége pontifical, changements qui se lient étroitement avec les malheurs d'Arnold.

Anastase VI était mort avant l'arrivée de Frédéric en Italie, au commencement de dé-

cembre 1154. Dès le lendemain, Adrien IV, moine anglais du monastère de Saint-Alban, avait été élevé sur le trône pontifical. La pauvreté l'avait d'abord contraint à émigrer en Provence, et à se faire moine. Accusé par ses disciples, il vint comme abbé à Rome, et fut élevé au cardinalat par Eugène III. Il venait d'achever une mission en Norwège lorsqu'il fut élu pape. C'était lui qui gouvernait l'Église lorsque Frédéric venant de Pavie se rendit à Rome par la Toscane.

Adrien, par suite des vicissitudes de sa vie, avait le cœur singulièrement endurci. Aussi fut-il un des papes les plus obstinés et les plus tenaces. Il tourna toutes ses forces contre Arnold de Brescia, le hardi réformateur de l'Italie. La république romaine avait enfin entièrement circonscrit la souveraineté papale à la ville Léonine, et demandé d'une manière plus pressante que jamais qu'il renonçât à tout pouvoir temporel sur Rome. Adrien répondit par une bulle d'excommunication qu'il lança sur la ville. Alors beaucoup d'habitants, qui jusque là avaient été de l'opinion générale, craignant pour le salut de leur âme, s'interposèrent auprès des républicains et réussirent à faire éloigner Arnold. Dans sa fuite il fut pris par un cardinal; mais, bientôt délivré par quelques nobles, il alla vivre dans leurs châteaux.

Adrien espérait trouver auprès de Frédéric, qui par son nouveau titre d'empereur était devenu le protecteur de l'Église, secours contre ses deux ennemis, la république romaine et Arnold. Celui-ci était sans doute un homme de peu d'importance pour l'empereur; mais il lui fallut croire aux dires du pape qui le donnaient pour un hérétique déjà rejeté du sein de l'Église et un boutefeu politique; bref, l'empereur vint au secours d'Adrien, prit un des nobles qui protégeaient Arnold, et ne le relâcha que sous la condition de lui livrer le réformateur. Maître de lui, il l'abandonna à Adrien qui, la même nuit, le fit attacher dans la proximité de la porta de Popolo sur un bûcher, auquel on mit le feu le lendemain matin à la pointe du jour : les Romains arrivèrent trop tard pour le sauver (1).

Après cette première preuve de sa soumission au pape, Frédéric fut obligé de lui prêter encore un serment par lequel il lui garantissait son dévouement. Ce ne fut qu'après ce serment que le pape vint auprès de lui à Viterbe. Cette entrevue fut même l'origine d'une querelle, parce que Frédéric refusa de tenir l'étrier au pape. Ce ne fut qu'après avoir, de l'avis des seigneurs, consenti à lui donner cette marque de respect, qu'il y eut un raccommodement complet. Frédéric marcha ensuite vers Sutri et Nepi, où les envoyés de la république romaine vinrent au-devant de lui, et prouvèrent par leur conduite qu'ils étaient aussi étrangers aux usages et aux habitudes de l'Allemagne, que Frédéric lui-même l'était à ceux de l'Italie. Ils le traitèrent comme un candidat à l'empire. La lettre de Frédéric nous a déjà appris comment il accueillit leur prétention, et ce qui suivit cette entrevue. En résultat les Romains retournèrent à l'ancien ordre de choses; le préfet impérial et le pape recouvrèrent tous leurs droits; la république fondée par Arnold disparut. Il en est toujours ainsi des nouvelles formes politiques qui se révèlent au monde; leurs premières réalisations n'ont qu'une courte durée.

Frédéric avait une idée tout-à-fait exagérée de la dignité impériale et de ses droits. Il en est du reste toujours ainsi des Allemands, qui, bien plus que les Italiens, lorsqu'ils s'élèvent du monde matériel dans le monde intellectuel, se perdent d'ordinaire dans les idées systématiques et les abstractions. Les droits de l'empire dans l'esprit de Frédéric étaient les plus élevés des droits. C'était là la source de tous les autres. Là où un ordre de choses était en contradiction avec l'idée qu'il s'était

(1) D'après la relation d'Otton de Freisengen, ce ne fut pas le pape, mais le préfet impérial qui fit brûler Arnold. On lit dans cet auteur : « Rogo in pulverem redacto, ne a stolida plebe corpus ejus venerationi haberetur, in Tiberim sparsus. » Ainsi Arnold était presque adoré par le peuple. Cf. Otto Freys., *De Vita Frid. I*, t. II, cap. 21.

formée du souverain pouvoir, cet ordre de choses devait être changé, et l'ancienne puissance impériale reprendre ses droits. Il regardait comme représentant de cette puissance soit Charlemagne, auquel l'on pouvait encore jusqu'à un certain point rattacher les bases de l'ordre politique actuel, soit les anciens empereurs romains, tels que le héros chrétien Constantin et le législateur Justinien, dont Frédéric se croyait volontiers l'héritier et le rival en souveraine puissance et en génie. Ainsi avec la pensée de maintenir le passé s'alliait dans la tête de Frédéric un véritable esprit d'innovations; car en même temps qu'il regardait comme type de toute bonne organisation politique celle qu'avait créée Charlemagne ou qui ressortait des prescriptions du droit romain, il voulait remonter à une époque dont, à moins d'une horrible violence, on ne pouvait plus imiter les institutions; et un grand nombre de choses furent combattues par lui comme nouveautés, qui en réalité pouvaient prendre beaucoup mieux racine que tout ce qu'il voulait fonder. Si nous ajoutons encore à cette manière de voir opposée à la partie la plus considérable et la plus éclairée de la nation italienne la différence tranchante des habitudes et des idées, l'on concevra facilement que tout ce que Frédéric faisait et achevait dans un esprit de conservation, contrariait à un bien plus haut degré l'esprit public qui régnait alors en Italie que tout ce que les novateur de toute sorte avaient entrepris dans ce pays, et que, de tous les révolutionnaires, nul ne l'était plus que Frédéric.

§ III. — *Deuxième et troisième expéditions de Frédéric en Italie, jusqu'à l'élection de Paschal III.*

Histoire du royaume normand. — Développement de la constitution des villes de l'Italie septentrionale.

En passant devant Milan sans l'attaquer, lors de sa première expédition, Frédéric n'avait fait que raffermir les habitants dans leur orgueil; ils crurent qu'il n'oserait jamais entreprendre directement quelque chose contre eux. De tous côtés ils reculèrent les bornes de leur territoire; ils s'emparèrent de la vallée de Lugano, et presque tout le pays de Novara fut forcé de reconnaître leur puissance. Les villes de Piacenza, Brescia, Crema et Vérone étaient alliées avec Milan. A l'exemple de la métropole ces villes étendirent leur juridiction ou du moins se mirent sur un bon pied de défense. Pavie, Cremone, Novara, Bergame ne pouvaient rien entreprendre de considérable contre la faction adverse. Lodi et Côme étaient plus que jamais soumises; elles craignaient la colère des Milanais.

Frédéric cependant ne songeait qu'à se venger des Italiens qui l'avaient tant de fois bravé. Dès l'année 1157 il fit les plus grands préparatifs pour une deuxième expédition; celle-ci du reste a un caractère tout autre que la première. Dans l'intervalle, Frédéric s'était plus que jamais brouillé avec le pape. Dans un bref concernant certains individus qui s'étaient attaqués à l'évêque d'Eskyll et dont il demandait la punition, le pape s'était servi de quelques expressions qui semblaient faire de l'empire un bénéfice du pape. L'explication inconsidérée de ce mot par celui de fief amena des scènes violentes à Besançon entre les seigneurs de l'empire et le cardinal Roland. Toutefois la querelle avait été apaisée; mais les abus qui apparaissaient partout dans l'organisation de l'Église, avaient fait naître chez Frédéric la résolution d'humilier le pape et de réformer l'Église comme il réformait l'empire, c'est-à-dire de la ramener à un type abstrait de perfection. « Nulle part le culte divin n'était célébré avec plus de scandale qu'à Rome : la maison de Pierre était deve-

nue une caverne de voleurs; le pape un nouveau Simon, qui vendait tout au poids de l'or.» Il voulait donc le corriger avec la verge de sa justice et lui prendre tous ses châteaux; quant à une excommunication, disait-il, je ne la crains pas : les gens qui entourent le pape s'en moquent eux-mêmes (1).

Avec de pareilles dispositions la guerre ne pouvait tarder à éclater. Le clergé n'était pas plus disposé à souffrir l'intervention de l'empire dans ses affaires, que l'empire ne l'avait été jadis à souffrir celle du clergé dans les siennes. Adrien vit se former l'orage, et quoique pour le moment il n'aperçût pas de moyen de le conjurer, tous ceux qui redoutaient Frédéric se lièrent plus que jamais entre eux pour lui résister : au nord les villes de la faction de Milan; dans l'Italie centrale le pape; au midi les Normands. Mais il nous reste encore quelque chose à dire de ceux-ci avant de raconter tous les détails de la deuxième expédition de Frédéric.

Peu de temps après qu'il eut été reconnu par le pape, et qu'il eut pacifié tout son royaume, Roger avait conçu de nouveaux projets : c'était d'étendre ses frontières aux dépens même du pape. La bonne intelligence entre eux, qui en fut quelque temps troublée, fut rétablie par des négociations. Le fils de Roger était resté dans la Pouille comme administrateur, tandis que son père faisait habituellement sa résidence en Sicile. Nous avons déjà parlé de l'organisation politique normande de ce pays, et nous avons dit comment Roger l'avait transplantée dans toutes les villes de la terre-ferme. Depuis le démembrement du royaume karlovingien, la monarchie normande fut le premier état où fut introduite une hiérarchie régulière de fonctionnaires, telle que nous la voyons exister partout dans nos temps modernes, hiérarchie où les employés ne forment pas réellement une réunion de nobles vassaux unis à leur seigneur par le lien féodal, mais une série d'officiers concourant tous à l'administration régulière des affaires. Du reste une pareille organisation pouvait ici se former plus facilement que partout ailleurs. La monarchie normande en Italie était un royaume créé par la conquête; non pas cependant une conquête oppressive comme celle de l'Angleterre par les mêmes Normands; car un grand nombre d'anciens droits, soit des laïques, soit des ecclésiastiques, furent maintenus; et au milieu de cet ordre de choses varié, on établit un gouvernement qui ne pouvait se conserver que par l'habileté, le bon ordre et l'énergie. Aussi la constitution normande dut-elle avoir un caractère de haute intelligence; et ce furent ces institutions, sur lesquelles agirent ensuite puissamment l'esprit de gouvernement et le génie des affaires qui s'étaient développés dans les villes maritimes, telles que Naples, Amalfi, Salerne et autres, qui amenèrent les créations politiques de Frédéric II, et imprimèrent leur direction aux idées modernes.

Roger pilla le monastère de Mont-Cassin qui était placé sous la protection immédiate de l'empire, et chercha généralement autant que possible à étendre sa puissance. Ce désir le rendait ennemi de la domination allemande. Il fit tous ses efforts pour empêcher Konrad d'entreprendre une expédition en Italie, et soutint autant qu'il put en Allemagne le parti guelfe. A la même époque il fit plusieurs conquêtes sur mer; Corfou fut prise par sa flotte; il mit le siége devant plusieurs places, et transporta de Grèce un grand nombre de prisonniers, surtout de fabricants de soieries (1), à l'aide desquels il transplanta cette branche d'industrie dans ses états de Sicile et d'Italie (2). Plus tard l'île de Corfou fut perdue pour le

(1) Ainsi s'exprime l'empereur dans une lettre à l'archevêque de Trèves. Cf. Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. II, p. 446.

(1) Cf. Rosario di Gregorio, *Discorsi intorno alla Sicilia*, VII (Palermo, 821), p. 90. Il transporta également plusieurs milliers de juifs, parce qu'il les savait d'excellents commerçants.

(2) Généralement Roger paraît avoir eu

nouveau royaume; mais la fabrication de la soie et avec elle des revenus énormes, qui à la fin valurent mieux que l'île elle-même, lui restèrent. Dans ses dernières années il fit également des conquêtes sur les mahométans le long des côtes d'Afrique. Il mourut en février 1154.

Peu de temps avant sa mort Roger avait perdu presque tous ses fils. Guillaume, qui avait été couronné du vivant de son père, lui succéda sur le trône (1). Il se trouva bientôt dans une dure extrémité. L'empereur d'Orient, Emmanuel Comnène, ainsi que celui d'Occident, Frédéric, étaient des hommes assez habiles et assez entreprenants pour concevoir la résolution de replacer sous leur domination les territoires conquis par les Normands, et pour cela ils se mirent en mesure de soutenir les barons toujours disposés à la révolte. La crainte de Frédéric fit en peu de temps de Guillaume un des alliés du pape, quoique ce dernier eût lui-même peu de temps auparavant tenté de lui enlever son royaume à l'aide de ces mêmes barons.

Pendant tout le temps dont nous parlons, l'administration du royaume était entre les mains de Majo, qui déjà sous Roger avait rempli l'office de grand-chancelier. Guillaume, enfermé dans son palais de Palerme, n'était accessible qu'à lui et à l'archevêque Hugo (2). Le mécontentement se manifesta bientôt parmi les barons de la Sicile; on les trompa en répandant le bruit que Guillaume était mort, et que Majo ne dirigeait plus les affaires que de sa propre autorité et sous le nom du feu roi (1). Des discours on en vint à une révolte : cet événement amena un rapprochement entre Guillaume et le pape. Sur ces entrefaites les Grecs avaient pris la ville de Brindes, mais elle fut aussitôt reprise. Presque tous les barons révoltés s'étaient enfuis dans cette place; ils furent faits prisonniers, et la plus grande partie condamnés et exécutés : ceux que l'on épargna eurent les yeux crevés (2). Bari fut détruite; toute l'Apulie se soumit : le pape, qui se trouva tout-à-coup enfermé à Bénévent, conclut avec Guillaume un traité par lequel tous les deux se lièrent étroitement. Dès que le danger fut passé, Guillaume retourna à ses habitudes ordinaires : inaccessible à tout autre qu'à son grand-chancelier Majo et à l'archevêque Hugo, il changea comme un prince d'Orient son palais en sérail, où il se livra à toutes sortes de voluptés. Tel était l'état des choses dans le royaume normand, lorsque Frédéric arriva pour la deuxième fois en Italie.

Il s'était fait précéder d'envoyés dans toutes les villes et auprès de tous les seigneurs qui lui étaient dévoués. Vérone essaya alors de faire oublier à l'empereur le traitement qu'elle avait fait subir à ses précédents ambassadeurs, par la réception magnifique qu'elle fit à ceux-ci, et toute la faction des villes alliées à Pavie s'efforça de lui montrer son dévouement. De la Lombardie les envoyés se dirigèrent sur la Romagne, et, en longeant les côtes maritimes sur Ancône, là ils rencontrèrent des négociateurs envoyés de Constantinople pour engager les comtes et les villes à se replacer sous la souveraineté de l'empire d'O-

beaucoup de goût pour les beaux-arts et les jouissances de la vie; nous ne citerons qu'un passage pour faire connaître son goût pour l'architecture et les jardins : « Quosdam montes et nemora quæ sunt circa panormum, muro fecit lapideo circumcludi, et parchum deliciosum satis et amœnum diversis arboribus insitum et plantatum construi jussit, et in eo damas, capreolos, porcos silvestres jussit includi : fecit et in hoc parcho palatium, ad quod aquam de fonte lucidissimo per conductus subterraneos jussit adduci. » Cf. Romuald, *Salernit. Chron.*, ap. Muratori, *Script.*, vol. VII, p. 194.

(1) Hugonis Falcandi, *Histor. Sicul.*, apud Mur., *Script.*, vol. VII, p. 261.

(2) Hugonis Falc., *Hist. Sicul.*, l. c., p. 263 : « Ac si humanos horreret aspectus, inaccessibilem se præbuit, nisi quod Admirato singulis diebus, archiepiscopo plerumque sui copiam faciebat, etc. »

(1) Cf. Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen*, t. II, p. 65.

(2) Cf. Romuald, *Salern. Chronic.*, l. c., p. 198.

rient; mais ils furent obligés cette fois de quitter l'Italie sans avoir rien fait.

Frédéric suivit ses envoyés dans l'été de 1158, à la tête de cinq armées. La chevalerie d'Autriche, de Carinthie, de Souabe et de Bourgogne, divisée en trois corps, traversa le Frioul, Chiavenna et Cômo, après avoir passé le lac de Genève et le grand Saint-Bernard : l'empereur conduisit lui-même le corps d'élite, composé de Romains, de Franks et de Bavarois, par la vallée de l'Adige jusqu'à Vérone ; Henri-le-Lion, son cousin, suivait avec les Saxons.

Frédéric, pour laisser aux Milanais le temps de rentrer dans l'obéissance, s'arrêta quelque temps à Brescia : leurs envoyés crurent le gagner par des finesses et des offres d'argent (1) ; ils se trompaient. Se sentant alors la force en main, il demanda qu'ils se soumissent : la ville refusa ; elle fut mise au ban de l'empire.

De gros renforts des villes ennemies de Milan accoururent bientôt. Ils se félicitaient d'avoir une occasion de pouvoir contribuer à l'humiliation d'une ville que toutes haïssaient et redoutaient depuis plusieurs siècles. La première chose que fit Frédéric pour montrer son inimitié aux Milanais fut de ramener chez eux les Lodésans et de fonder une nouvelle ville de Lodi.

Les Milanais se fiaient au commencement du siége sur la solidité de leurs fortifications. Située dans une vaste plaine sur laquelle ne s'élève pas un seul point culminant d'où l'on puisse la dominer, la ville était encore protégée par une forte enceinte de murs flanqués de tours, et défendue par une nombreuse bourgeoisie habituée au métier des armes. Elle pouvait, ce semble, se rire d'une attaque ; mais le 6 août 1158 elle était entourée de tous côtés ; le plan de l'empereur était de la réduire par la faim. Les Milanais ne pouvaient se sauver d'une pareille extrémité que par des sorties, à l'aide desquelles ils introduiraient des convois. On raconte à ce sujet un grand nombre de beaux faits d'armes, tantôt amenés par des combats de deux chevaliers allemands et lombards, tantôt par des sorties faites par la masse de la bourgeoisie sur l'ennemi.

(1) Radevici Fris., lib. I, cap. 28.

Ces détails auxquels un Milanais, ou les imaginations qui se complaisent aux vaines prouesses de la chevalerie, peuvent trouver un intérêt particulier, n'ont aucune importance historique. Malgré tous les efforts des Milanais, Frédéric continua le siége, et enfin la ville fut réduite à un grand manque d'argent et de vivres. Le petit peuple devint mécontent (1) ; la haute noblesse n'avait jamais été entièrement opposée à l'empereur. Un comte, Guido de Blandrate, s'offrit pour remplir l'office de médiateur. Ses propositions causèrent d'abord des divisions dans la ville. La désunion des esprits hâta la soumission, et dès le commencement de septembre une capitulation fut signée. Elle contenait pour première condition : que Cômo et Lodi seraient replacées dans l'état où elles étaient avant que les Milanais ne les eussent opprimées ; que tous les habitants, depuis l'âge de quatorze à soixante-dix ans, jureraient fidélité à l'empereur ; que la ville lui bâtirait un palais, paierait neuf cents marcs d'argent et fournirait trois cents otages ; que dorénavant les consuls seraient tenus de se faire confirmer par l'empereur ; qu'elle relâcherait tous les prisonniers et perdrait tous les droits de souveraineté. Qu'à ces conditions le ban serait levé, et que l'armée quitterait son territoire (2).

Peu de temps après que la reddition de la ville eut eu lieu, Frédéric congédia la plus grande partie de son armée. Selon l'ancienne coutume, il se fit couronner roi de la Lombardie à Monza, et indiqua une grande diète pour toute l'Italie dans les plaines de Roncaglia. Le camp fut établi sur les deux rives du Pô avec tout le luxe guerrier de ces temps

(1) Les habitants des environs s'étaient tous sauvés dans la ville, et n'avaient fait qu'augmenter par là le désordre et la cherté des vivres. Cf. Radevici, l. I, cap. 40.

(2) L'acte de capitulation se trouve dans Radevicus, lib. I, cap. 41.

chevaleresques (1); et outre les vassaux, d'autres hommes de guerre, et les personnes qui y furent amenées par des affaires, il y eut un grand concours de curieux et d'artisans. On devait y régler et fixer définitivement l'état politique de l'Italie. A cet effet on y avait aussi appelé les consuls des villes et les professeurs de droit. Ne pouvant écouter lui-même toutes les plaintes faites par les gens de condition privée, l'empereur organisa plusieurs cours de justice et une commission particulière composée des quatre plus célèbres docteurs du temps, Bulgare, Martin, Ugo et Jacques, et de vingt-huit députés des quatorze villes de l'Italie. Cette commission fut chargée de déterminer les droits de haute souveraineté du roi des Lombards, titre que Frédéric possédait maintenant sans contestation.

Les deux opinions admises jusqu'ici, que ce furent surtout les quatre docteurs bolonais dont l'influence et les indications fixèrent l'étendue des droits de haute souveraineté que Frédéric convertit plus tard en loi, et que l'esprit du droit romain concourut puissamment à l'émission des principes qui y sont exprimés (2), ont été récemment combattues par M. de Savigny; ses raisons sont, il faut le dire, incontestables sous un rapport. Seulement il n'y a que les droits les plus insignifiants qui soient empruntés au droit romain; un grand nombre même des maximes lui sont opposées, et nulle part on ne rencontre d'indication précise, que les quatre docteurs aient plus contribué aux résolutions que les autres députés. Néanmoins on peut affirmer que le droit romain ne fut pas sans influence dans cette circonstance; car la déclaration ne se composait pas seulement de droit écrit et coutumier; ce dernier avait à peine pu se maintenir. Chaque empereur allemand, qui était venu en Italie, avait eu une idée différente de son pouvoir. Il régnait en Allemagne des idées particulières sur les rapports des princes et des sujets, et c'était dans ces idées qu'étaient élevés les empereurs. Il en existait bien aussi en Italie; mais ces dernières idées, les empereurs ne les apprenaient qu'en passant, dans leurs voyages dans ce pays. De cet état de choses en Allemagne et du pouvoir que s'était attribué chaque empereur, ainsi que de l'idée qu'il acquérait du souverain pouvoir dans ses relations avec l'Italie, naquirent ces éternelles prétentions que chacun d'eux fit valoir dans un sens différent. Depuis un siècle toute influence politique étendue de leur part sur l'Italie avait cessé. Il n'y avait donc point de droit coutumier en matière de souveraineté. L'embarras même de Frédéric prouve qu'il n'y avait pas non plus de droit écrit sur la matière. Quelles sources pouvaient donc consulter ces trente-deux commissaires choisis pour rédiger la charte du souverain pouvoir? que pouvaient-ils faire, sinon de recueillir partout les divers droits de souveraineté que l'on pourrait prouver avoir été exercés par des rois à des époques données. Ils appliquèrent ces droits à tout le royaume d'Italie et leur attribuèrent une valeur générale. Cependant il restait toujours quelques droits, tels que celui de la nomination des magistrats par l'empereur, que l'on ne pouvait rechercher dans les coutumes de l'Italie; car depuis que la juridiction de comte était devenue la propriété héréditaire des familles nobles, ce qui remontait à un temps fort reculé, jamais les échevins et les consuls des villes n'avaient été nommés par les empereurs. Les droits nouveaux qu'on leur reconnaisait ne pouvaient donc naître que d'une idée générale que l'on se forma du souverain pouvoir; et comme ce pouvoir, tel qu'on le concevait, n'avait encore jamais été exercé de cette manière en Italie, il ne faut attribuer qu'à l'influence du droit romain, qui seul pouvait donner des idées parfaites sur l'ensemble de la souveraineté, la reconnaissance de ces droits. La rédaction sans doute n'est pas empruntée à la législation romaine; les principes analogues que présentait l'ancien monde fu-

(1) Radevici, l. III, cap. 2.

(2) *Geschichte der Roemiches rechts im mittelalter*, vol. IV, p. 151—157.

rent même traités d'une manière tout opposée; mais l'idée que l'on se forma sur la perfection du souverain pouvoir, telle que l'a fournie le droit romain, n'en doit pas moins être regardée comme la base sur laquelle repose la déclaration qu'en firent les trente-deux commissaires. Si, dans l'exposition de chacun des droits plus ou moins généralement exercés autrefois, on accorde la même part aux vingt-huit députés des villes qu'aux quatre docteurs de Bologne, il faut nécessairement, d'après la nature même de la chose, regarder ces derniers comme les principaux auteurs des maximes, qui ne reposant ni sur des données historiques, ni sur l'intérêt des villes, ne pouvaient être le résultat d'une théorie abstraite du souverain pouvoir (1).

Du reste, l'idée que les choses ont dû nécessairement se passer ainsi, a fait que les Italiens ont toujours reproché aux misérables Bolonais, comme ils disent, d'avoir trahi les libertés de leur patrie; et sans donner aux quatre docteurs l'épithète outrageante dont on les a flétris, nous devons du moins reconnaître comme certain qu'ils ont agi plutôt dans le sens de leurs théories que dans l'intérêt de leur patrie, lorsqu'ils ont livré ainsi le souverain pouvoir aux Allemands.

Les députés des villes espéraient que, malgré la généralité de la déclaration faite en faveur du pouvoir absolu, les priviléges particuliers de chaque cité seraient respectés; mais il parut une loi d'état qui détruisit toutes les illusions. Frédéric crut avoir fait une grâce toute spéciale (2) en annexant à cette loi la clause, que quiconque prouverait par des titres qu'il possédait quelques priviléges qui lui auraient été concédés par ses prédécesseurs, continuerait d'en jouir, quand bien même ils seraient en opposition à la nouvelle constitution. Comme plusieurs points de cette nouvelle loi étaient restés entièrement inconnus jusqu'alors, personne ne pouvait les discuter avec l'empereur. Et parmi ces points était précisément une des dispositions les plus importantes: celle qui conférait à Frédéric la nomination du magistrat des villes, et qui en faisait ainsi non-seulement le suzerain féodal, mais le véritable souverain de toutes les cités d'Italie.

La première des villes qui forma opposition aux prétentions de Frédéric fut Gênes, déjà forte par sa nature, et qu'on entoura rapidement de nouveaux ouvrages (1). Elle imposa à l'empereur qui n'osa engager une lutte avec elle. Un traité fut conclu, par lequel il donna à ses franchises un tout autre développement politique qu'à celles des cités lombardes dont elle avait jusque là partagé la fortune. Son commerce, qui à la même époque s'étendait à pas de géant, fut également pour elle la source d'une prospérité tout-à-fait à part. Pour justifier la protection accordée aux Génois, il fut stipulé qu'ils défendraient contre les infidèles les côtes de l'Italie occidentale et celles de la Bourgogne méridionale (2). Aux termes du traité, ils durent, il est vrai, prêter le serment féodal, mais ils gardèrent le droit de nommer leurs magistrats et furent affranchis des impôts et du service militaire. Ils conservèrent également leurs domaines, même ceux qui leur avaient appartenu à titre de fiefs avant d'être biens libres,

(1) De ce principe découlait également la loi contemporaine qui, contre la coutume de Rome, interdisait les corporations bourgeoises et les réunions de la noblesse.

(2) Radevici, lib. II, cap. 5: « Hisque omnibus in fiscum adnumeratis, tanta circa pristinos possessores usus est liberalitate, ut, quicumque donatione regum aliquid horum se possidere instrumentis legitimis edocere poterat, is etiam nunc imperiali *beneficio* et regni nomine id ipsum perpetuo possideret. »

(1) Tous les habitants, hommes et femmes, travaillèrent à la construction des murs, et l'on enrôla tout ce que l'on put trouver. Les préparatifs furent faits avec beaucoup d'intelligence par les consuls. Cf. Caffari, *Annales Genuens.*, l. I, apud Muratori, *Script.*, vol. VI, p. 270.

(2) « A Roma usque ad Barchinonam. »

et tous les droits régaliens auxquels l'empereur prétendait, sans pouvoir prouver clairement qu'ils lui appartenaient. En échange d'aussi grands priviléges ils ne payèrent que 1,200 marcs.

Après avoir concilié en apparence les intérêts divers qui s'agitaient en Lombardie, l'empereur réclama l'héritage entier de la comtesse Mathilde, dont le sort reste incertain depuis la mort de Henri de Bavière, jusqu'à l'avénement de Frédéric I[er], qui, à peine monté sur le trône, le donna en apanage à son oncle Welf, frère de Henri, avec les marquisats de Toscane et de Spolète, et la principauté de Sardaigne. Mais en 1156 Welf n'était pas encore allé en Italie prendre possession du nouvel héritage : on ne sait si ce fut là, pendant un séjour ultérieur, ou en Allemagne, qu'il aliéna plusieurs droits et domaines qui en dépendaient, comme l'avaient déjà fait nombre de feudataires. Frédéric chercha à ressaisir ces diverses parties et à en reformer un tout aussi complet que possible, qu'il rendit à Welf (1) : ce dernier, et après lui, son fils, en jouirent jusqu'à l'année 1167, où Frédéric le réunit à son patrimoine.

Celui-ci songea alors plus sérieusement que jamais à revendiquer dans les États de l'Église les droits impériaux, tels qu'ils existaient du temps des Karolingiens et des Otto. Il ordonna sur ce point les plus minutieuses recherches. Mais comme pour appuyer ses prétentions il remontait à une époque bien antérieure à celle de Grégoire VII, et menaçait ainsi non-seulement de s'approprier les villes pontificales, mais d'enlever au pape ses prérogatives actuelles, Adrien se rapprocha chaque jour davantage du parti hostile à l'empereur, et manifesta son ressentiment par l'inconvenance de ses sorties contre Frédéric. Moins le langage d'Adrien était mesuré, plus Frédéric apportait de modération dans ses réponses, se bornant souvent à rappeler le pape à cette humilité qui doit être la première vertu d'un pasteur spirituel. Adrien exaspéré poussa ses prétentions jusqu'à l'extravagance et envoya proposer par ses ambassadeurs un traité de paix, dans lequel non-seulement les droits de l'empereur sur les États de l'Église étaient considérés comme nuls, mais encore une quantité de villes, nommément celles des états de la comtesse Mathilde, la Sardaigne et la Corse, étaient revendiquées en faveur de Rome seule. La réponse de l'empereur fut loin d'être conforme au message; et comme le pape ne voulut se soumettre à aucun jugement arbitral, se mettant au-dessus de tous les tribunaux terrestres, il fallut renoncer à tout espoir de paix.

En même temps les hostilités recommencèrent entre l'empereur et la ville de Milan; le premier avait envoyé des ambassadeurs à Milan pour nommer et installer les magistrats urbains conformément aux statuts de Roncaglia. Comme dans la capitulation on leur avait laissé le droit de choisir leurs consuls, dont la nomination n'avait besoin par conséquent que de la sanction impériale, les Milanais espéraient qu'en s'appuyant sur ce titre, le droit d'élection leur serait reconnu malgré les statuts de Roncaglia. Dans cet espoir leurs délégués avaient bien pu accéder seuls à ces statuts sans trahir la liberté de leur patrie; mais alors, les envoyés de l'empereur ayant déclaré que la première capitulation était annulée par la résolution postérieure de la commission qui déjà avait été reconnue, une insurrection populaire éclata à Milan; des rassemblements se formèrent; on jeta des pierres aux fenêtres des maisons où demeuraient les envoyés impériaux; on voulut même les massacrer, et les consuls eurent beaucoup de peine à les faire évader.

Frédéric, irrité de ces rébellions sans cesse renaissantes, ordonna aux Milanais de venir se justifier devant lui. Rien de ce que leurs députés purent alléguer ne fit impression sur lui : ce mauvais succès les mécontenta ; et comme on leur demandait

(1) Cf. Tiraboschi, *Memorie storiche Modenesi*, vol. I, p. 152 sq.

pourquoi ils avaient rompu la paix jurée, ils eurent l'impudence de répondre : « Nous » avons prêté un serment, mais nous n'avons » pas juré d'y rester fidèles (1). » Cette arrogance irréfléchie ligua naturellement contre les Milanais ceux mêmes des princes allemands qui tendaient à se rapprocher d'eux. Ils furent mis au ban de l'empire; de nouvelles armées arrivèrent d'Allemagne; les autres villes italiennes, suivant qu'elles appartenaient à l'un ou à l'autre parti, furent gagnées par la douceur, ou réduites par des menaces terribles : Cômo et Lodi se hérissèrent de fortifications. La mise au ban impérial, qui fut déclarée en avril 1159, portait que les biens des Milanais seraient pillés; qu'eux-mêmes seraient soumis à l'état de servage et la ville rasée (2).

Cependant les Milanais ayant de leur côté fortifié leur ville et renforcé leurs alliés, se dirigèrent, le jour même de la publication du ban, sur Trezzo qu'ils prirent et où ils n'épargnèrent que les Allemands de la garnison; les Italiens furent pendus comme traîtres. On pouvait dès lors pressentir quel caractère effrayant allait prendre cette guerre. L'exaspération était à son comble et justifiée de part et d'autre. On combattait pour des intérêts spirituels, et ces sortes de guerres sont toujours les plus terribles, parce que les moyens extérieurs d'attaque et de défense semblent indifférents à raison de l'importance de l'objet, et que les combattants en viennent bien vite à choisir sans scrupule ceux qui leur conviennent. C'est avec de telles armes que devait se décider la question de savoir si les Allemands seraient forcés de renoncer à des droits qu'ils possédaient en Italie de temps immémorial, et qui avaient été dernièrement fixés par une loi reconnue de tous, ou si l'Italie et la nouvelle vie politique et intellectuelle qui commençait à germer en elle devaient être sacrifiées à la rudesse d'un chevalier allemand dont la tête portait une couronne.

Milan n'avait conservé d'alliés que les villes de Brescia, de Plaisance et de Crema; ce fut au siége de cette dernière par l'armée allemande que les haines de parti se montrèrent sous le jour le plus effroyable.

Tandis que les Milanais combattaient pour leur liberté et leur indépendance, pour que la nationalité italienne ne fût point écrasée et anéantie par les Allemands, Frédéric soutenait l'éclat de son nom et les droits impériaux. Ceci détermina le caractère de la lutte des deux côtés : les Milanais, comme étant les plus faibles, comme des gens qui se battent non pour acquérir de la gloire, mais pour défendre avant tout leur vie et leur liberté, trouvaient tous les moyens bons; Frédéric usa avec une impitoyable cruauté de toutes les ressources que lui donnaient la supériorité, et la force ouverte, soit le droit écrit, mais il dédaigna d'employer le poison et la perfidie. Si dans le camp de Frédéric on voit éclater l'ardeur des chevaliers, on remarque chez les Milanais un enthousiasme, un dévouement dignes d'un meilleur sort, s'ils n'eussent pas été ternis par l'assassinat et le manque de foi.

L'armée impériale ne reçut pas assez de renforts pour pouvoir investir Milan ellemême; Frédéric se dirigea donc sur Crema. Cette ville, protégée en partie par des marais, était entourée de doubles murs et de fossés profonds, et contenait une population d'un courage presque unique dans l'histoire. Ce fut avec des chants moqueurs que les femmes crémasques accueillirent du haut des murailles l'armée impériale lorsqu'elle arriva aux portes de la ville. Mais bientôt assiégeants et assiégés, après avoir parcouru tous les degrés de la cruauté humaine, saisis d'une fureur bestiale, semblèrent avoir oublié toute espèce de sentiments, et, semblables à des hordes sauvages, ils en vinrent à scalper leurs ennemis.

Enfin les princes allemands se lassèrent d'une telle boucherie, et du côté de la ville

(1) « Juravimus quidem, sed juramentum attendere non promisimus. » Cf. Radevic., lib. II, cap. 25.

(2) Radevic., lib. II, cap. 30.

tant d'hommes avaient succombé, les provisions étaient tellement épuisées, que le besoin adoucit un peu la fureur des habitants. Henri, duc de Saxe, s'offrit pour intermédiaire; et le 27 janvier 1160 les Crémasques se rendirent à l'empereur, qui leur accorda la vie et tout ce qu'ils purent emporter; sa colère s'était dissipée peu à peu, et l'héroïsme des Crémasques avait excité son admiration. Après le départ des habitants, la ville fut pillée et rasée (1); Frédéric se dirigea en triomphe vers Pavie.

Cependant le pape Adrien IV était mort en janvier 1159; les cardinaux étaient divisés entre eux : les uns voulaient résister à l'empereur de concert avec les Normands et la ville de Milan; c'était le parti ecclésiastique italien, ou, comme on a désigné plus tard des factions semblables, le parti guelfe. Les autres craignaient l'empereur et n'accordaient aucune confiance aux Normands, non plus qu'aux Milanais; ils cherchaient donc à se rendre agréables à Frédéric. Le parti italien élut un Siennois, Roland Bandinelli (dei Papperoni); le parti impérial le cardinal Octavien. Le premier prit le nom d'Alexandre III, le second celui de Victor IV. Pour trancher le différend, Frédéric convoqua à Pavie les ecclésiastiques de l'empire: « Puisqu'il n'y a qu'un » Dieu, il ne devait y avoir, dit-il, qu'un » empereur et un pape, » qui représentent la souveraine puissance de Dieu dans ses deux branches nécessaires, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Il était clair que le concile de Pavie se prononcerait sous l'influence de l'empereur et de l'Allemagne; et bien que Frédéric n'eût pris parti ni pour Alexandre ni pour Victor, le premier, attendu l'origine de son élection, ne pouvait espérer d'être reconnu par l'empereur; aussi lui contesta-t-il le droit de convoquer un concile, droit qui selon lui n'appartenait qu'au pape. Victor au contraire approuva Frédéric, lui donna le titre de Défenseur de l'Église, et fut en conséquence proclamé pape au concile de Pavie (1).

Les Milanais ne voulurent pas le reconnaître en cette qualité, et à toutes les propositions de paix qu'on leur fit ils répondirent qu'ils avaient juré à Adrien de ne pas cesser la guerre contre l'empereur sans le consentement du pape, et qu'Alexandre était maintenant le véritable pape. Aussi, les négociations ne furent pas plus tôt terminées, que l'excommunication fut lancée à Milan contre Victor et Frédéric.

Après ce grand concile de Pavie, les Allemands dont le temps de service était écoulé retournèrent presque tous dans leurs foyers, et Frédéric fut obligé d'attendre dans les villes dévouées à sa cause qu'une nouvelle armée lui eût été envoyée d'Allemagne. Jusqu'au printemps de l'année 1161 il n'entreprit rien d'important. Mais à cette époque les princes allemands arrivèrent peu à peu avec de nouvelles troupes. Milan fut serrée de près et tous ses environs ravagés; les habitants voulurent traiter; munis d'un sauf-conduit délivré par le prince royal de Bohême, leurs députés partirent pour le camp allemand; mais ils furent attaqués et mis en déroute par les gens de l'archevêque de Cologne, qui ignoraient l'existence du sauf-conduit et les prirent pour des ennemis (2). Cette circonstance envenima les haines; Milan fut bloquée et toutes ses avenues cernées. Au commencement de 1162 les vivres commencèrent à manquer dans la place. Un grand nombre de Milanais, qui trouvèrent le moyen de s'échapper, abandonnèrent la ville; le clergé tout dévoué à Alexandre se montra inébranlable dans la résistance, et soutint le courage des habitants. Mais à la fin, les membres les plus recommandables se retirèrent à Gênes auprès d'Alexandre, qui lui-même, avait quitté Rome. L'union cessa de régner à Milan et on envoya de nouveaux députés à Frédéric; enfin on consentit à ren-

(1) Cf. Ottonis Morenæ *Hist.*, ap. Muratori, *Script.*, vol. VI, p. 1051.

(1) Radevic, lib. II, cap. 65.

(2) Ottonis Morenæ *Hist.*, l. c., p. 1093.

dre la ville en se soumettant à la discrétion du vainqueur.

Le 1er mars 1162 les consuls vinrent se jeter aux pieds de l'empereur et lui jurèrent fidélité ; le 4, trois cents bourgeois Milanais choisis à cet effet lui apportèrent les clefs et les étendards de la ville et prêtèrent pareillement un serment de fidélité ; le 6 enfin, tous les bourgeois de Milan, divisés en cent détachements, se présentèrent à Frédéric la corde au cou, la tête couverte de cendre, la croix aux mains, et demandèrent grâce. L'empereur était à table, il laissa les Milanais attendre à la pluie ; lorsqu'il parut ils s'approchèrent de lui, déposèrent leurs drapeaux à ses pieds et brisèrent le *Carroccio* devant ses yeux ; mais toutes les prières et les supplications ne purent obtenir de Frédéric le moindre signe de clémence (1). Ils furent contraints de renouveler leur soumission ; enfin il leur accorda la vie, mais il leur annonça que leur ville serait détruite comme l'avait été Lodi. Il adressa ces paroles aux consuls : « Milan doit être vide et déserte ; ses habitants ont huit jours pour l'évacuer et se retirer dans quatre bourgs différents (2). »

Le 26 mars l'armée impériale fit son entrée par une brèche ; les fortifications furent abattues ou en grande partie, et si quelque chose resta encore debout des autres constructions, Milan n'en sembla pas moins anéantie en tant que commune municipale (3).

Frédéric célébra ce nouveau triomphe à Pavie, ville de prédilection des souverains allemands. Là vinrent le rejoindre les envoyés de Brescia et de Plaisance, qui lui apportaient la soumission de ces villes ; l'exemple de Milan ayant découragé les plus intrépides. Les villes de la Romagne qui avaient tenu pour Milan, Imola, Faenza, Bologne, se soumirent également. Les décisions de Roncaglia prévalurent partout ; partout l'empereur nomma les consuls et réclama les droits régaliens. Cependant depuis le second quart du XIIe siècle la magistrature consulaire s'était transformée peu à peu dans presque toutes les villes lombardes. Nous avons montré plus haut que, dans l'origine les consuls n'étaient que des échevins installés dans les tribunaux des villes, et qu'ils acquirent les droits seigneuriaux par cela seul qu'ils étaient l'unique juridiction auprès de laquelle toutes les classes d'habitants fussent représentées. Ainsi, à leur action judiciaire ils avaient joint insensiblement l'autorité municipale ; mais plus tard les villes italiennes tendant de plus en plus à former des républiques indépendantes, on sentit les inconvénients de laisser le gouvernement et la juridiction entre les mains des mêmes magistrats. A Gênes, en 1133, on sépara ces deux attributions jusque là dévolues indistinctement à des consuls au nombre de six ; trois de ces derniers gardèrent l'autorité et le gouvernement de la commune ; les trois autres restèrent chargés de rendre la justice. On nomma les uns *consules de communi*, consuls de la commune ; les autres, *consules de placitis*, consuls judiciaires (1). Cômo avait adopté cette séparation même avant la ville de Gênes ; car dès l'année 1127 nous voyons à sa tête deux consules de communi (2). On trouve trois consuls de communi à Milan en 1158.

(1) Tous les assistants pleuraient : « Solus imperator faciem suam firmavit ut petram. » Cf. Burchardi, *Epist. de excidio Mediol.*, ap. Muratori, *Script.*, v. VI, p. 917.

(2) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, v. II, p. 140.

(3) M. de Raumer, dans son *Histoire des Hohenstauffen*, dit (v. II, p. 141) : « Les maisons ne furent point abattues, ni les églises détruites. Celles-ci furent généralement épargnées, ainsi que les manoirs de la noblesse, qui étaient construits en pierre. Mais les maisons du peuple, presque toutes en bois, furent incendiées. Celles en pierre furent aussi presque toutes renversées par l'action combinée du temps et de la main des hommes. » Cf. sire Raul, *De Rebus Gestis Friderici I*, ap. Murat., v. VI, p. 1187.

(1) Caffari, *Annal. Genuens.*, lib. I, ap. Murat., *Script.*, vol. VI, p. 255.

(2) *Exemplum antiquæ schedæ de causis*

La conséquence de cette division des consuls en consules de communi et de placitis, fut que la nomination des premiers seulement continua d'appartenir à l'empereur ou à ses délégués par suite des décisions de la diète de Roncaglia; mais non plus celle des seconds, qui restèrent assesseurs des tribunaux et dont l'existence ultérieure a moins d'importance sous le rapport du droit public et des événements politiques que sous celui des institutions judiciaires. Aussi longtemps que les Allemands avaient réglé les destinées de l'Italie ils avaient visé à réunir entre les mêmes mains les pouvoirs judiciaire et administratif. Mais insensiblement ces deux pouvoirs devinrent de plus en plus distincts; et ce fut un des progrès qui aidèrent le plus l'Italie à s'affranchir du joug allemand.

La nécessité d'un contrôle fut la seconde conséquence de cette remise des pouvoirs aux mains de deux ou trois consuls (1), dont le petit nombre, imitation des institutions romaines, était tout-à-fait analogue à leur magistrature, et probablement aussi au nombre des états représentés dans le principe aux colléges des échevins (2). Aussi, à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, trouvons-nous dans toutes les villes du nord de l'Italie, à côté des consuls de communi, des *consiliarii* ou conseillers (3), dont le corps reçoit, comme dans l'origine celui des consuls, le nom de conseil, et qui tantôt prêtent leur assistance aux consuls de la bourgeoisie, tantôt leur sont adjoints en qualité de conseils, tantôt repoussent l'usurpation illégale des droits de la bourgeoisie. Les *consiliarii* représentent, même après la cession du pouvoir à deux ou trois hommes, la bourgeoisie dans les affaires publiques et dans l'exercice de la puissance politique; et ils obtiennent assez souvent le titre honorifique de consuls (1).

Frédéric confia le soin d'exercer la souveraineté impériale, et surtout d'installer les consuls de communi et de maintenir les droits régaliens qu'il refusait aux villes italiennes, à des hommes dévoués à sa cause, la plupart d'origine allemande, et qui reçurent le titre de podestats ou de gouverneurs impériaux (2), et ne relevèrent que de lui. Cependant le joug oppressif de ces proconsuls, qui naturellement ne tenaient aucun compte de la liberté politique, telle qu'elle avait existé avant la décision de Roncaglia dans les villes de la Lombardie et de la Romagne; ce joug, dis-je, ne fut point imposé par Frédé-

belli inter Mediol. et *Comenses*, ap. Muratori, *Script.*, vol. V, p. 407.

(1) Cf. Radevic., lib. I, cap. 41. Il y avait aussi à Lucques trois *consules de communi* ou *majores*. Cf. *Memorie e docum. per servire all' Ist. della città di Lucca*, vol. I, p. 186.

(2) Lorsque des états libres et régis par des échevins existaient dans une ville, comme à Florence, le nombre des consuls de communi n'était pas réglé sur celui des états, mais sur celui des quartiers de la ville.

(3) A Gênes on les appelait les *silencieux*, parce qu'ils étaient tenus de garder pour eux le secret des affaires politiques qui leur étaient communiquées par les consuls. Plus tard, lorsque les moindres corporations des villes italiennes eurent acquis des richesses et une importance politique, et qu'elles prirent forcément part aux affaires publiques, le corps des magistrats désignés sous le nom de *consiliarii* ou de *silentiarii* reçut, par opposition au conseil populaire, au *consilium majus*, les noms de *consilium credentiæ*, de *credentia consulum*, de *conseil secret*. Sur l'étymologie de la dénomination de *silencieux* voyez Caffari, ap. Murat., *Script.*, vol. VI, p. 270.

(1) On ne sait pas encore à quelle époque soixante consuls furent nommés à Lucques. L'Académie Napoléonienne de Lucques a exprimé, en 1813, l'avis que Muratori s'est trompé en donnant à ces soixante magistrats le rang de *consules de communi* ou de *placitis*. Mais l'Académie a commis une nouvelle erreur en ajoutant que ces soixante consuls comprenaient non-seulement les consuls de la ville de Lucques, mais ceux des faubourgs et des bourgades environnantes. Vraisemblablement les consuls ne sont ici que des assesseurs du conseil, dont les consuls de communi et de placitis cherchaient quelquefois à faire partie. Cf. *Memorie e docum. per serv. all' Istoria della città di Lucca*, vol. I, p. 185.

(2) Ils étaient aussi *rectores civitatum et locorum*.

ric aux villes qui lui étaient le plus soumises, telles que Pavie, Lodi, Cremone et quelques autres (1), afin de se conserver, au milieu de l'indignation générale qu'il soulevait en Lombardie, quelques villes gagnées par ses bienfaits, et qui par conséquent lui fussent vraiment dévouées.

Après avoir soumis le nord de l'Italie qui, depuis la chute des Karolingiens, s'était soustrait au joug des souverains allemands, l'empereur songea à réduire pareillement la partie méridionale, particulièrement l'Apulie et la Sicile; et, dans ce but, il fit une alliance avec les deux grandes républiques maritimes, Pise et Gênes, dont l'indépendance n'avait point été ébranlée par les décisions de Roncaglia, et il les favorisa de tout son pouvoir (2).

Victor était tout dévoué à Frédéric, qui disposait presque à son gré des biens et des fonctions ecclésiastiques; aussi la puissance impériale prévalut, et Victor fut reconnu comme pape.

Pour que cette reconnaissance fût générale, Frédéric avait réuni un second synode à Lodi; mais cette convocation n'amena pas les résultats qu'il en attendait : l'Angleterre et la France se déclarèrent en faveur d'Alexandre, qui fut confirmé à un troisième synode tenu à Toulouse, où Frédéric envoya des représentants (1).

De Gênes Alexandre était parti pour la France. Il sut, dans une entrevue avec le faible roi Louis, écarter tout ce qui aurait pu lui nuire dans son esprit; et l'archevêque de Rheims, ainsi que le duc de Bourgogne, le protégèrent plus tard contre la versatilité de ce monarque irrésolu. Soutenu par la France et l'Angleterre, Alexandre fit tout au monde pour soulever de nouveau la Lombardie contre l'empereur, et il y réussit d'autant plus facilement que la conduite des Allemands vint aider au succès de son entreprise.

En effet, les municipalités lombardes, privées, par la perte des droits régaliens, de la meilleure partie de leurs revenus, furent encore accablées d'impôts par leurs podestats (2) : en outre, la perception de ces impôts était accompagnée de railleries et d'actes de violence. L'arrogance dont avaient fait preuve autrefois les habitants des villes à l'égard des chevaliers allemands et de la noblesse italienne, les podestats qui appartenaient à ces mêmes classes le leur rendaient au centuple. A la cour les Lombards n'obtenaient que bien rarement justice contre leurs tyrans, parce qu'autrefois ils avaient trop souvent porté de fausses plaintes, menti et induit en erreur. D'ailleurs, ce qui n'eût point blessé un Allemand heurtait souvent les mœurs italiennes. Frédéric ne tint aucun compte de cette dissemblance nationale. Les villes n'étaient délivrées d'un oppresseur que pour lui en voir succéder un autre : les hommes changeaient, mais le système restait; et si les villes vaincues étaient soumises à un pareil régime, le parti opposé n'avait pas non plus ce qu'il désirait. Milan et ses partisans étaient humiliés; la vieille haine qu'elle avait inspirée aux villes voisines était assouvie, mais c'était au prix des décisions de Roncaglia et du pouvoir des gouverneurs impé-

---

(1) Cf. Otto Morena, l. c., p. 1111. Lucques faisait partie de ces *quelques autres*. La charte de Frédéric Ier, de l'année 1162, se trouve dans les *Memorie e docum. per serv. all' Ist. di Lucca*, v. I, p. 186 sq.

(2) « Ut Pisani et ii qui de eorum districtu sunt, et eorum res sint liberi, etiam sub consulatu, et judicibus, et potestatibus, sicut eis placuerit, et Pisana civitas habeat plenam juridictionem, etc. » Frédéric accorda aux Pisans, non-seulement tous les droits de souveraineté, mais encore d'autres grands avantages. Il fait même semblant d'épouser leur querelle contre les Génois; il garantit leur sécurité devant la noblesse libre de l'empire, le margrave de Montferrat, les Malaspina, les Lavagna et autres.—Charte de Frédéric; dal Borgo, *Raccolta di scelti dipl. Pisani*, p. 32 sq.; la déclaration des priviléges accordés aux Génois se trouve dans Caffari, ap. Murat., *Script.*, vol. VI, p. 279.

(1) Lebret, l. c., v. II, p. 476.

(2) Cf. sire Raul, *De Gestis Frid. I*, ap. Mur., *Script.*, vol. VI, p. 1188.

riaux qui, à peu d'exceptions près, avaient été institués dans les villes dévouées comme dans les villes vaincues, bien qu'ils régissent peut-être les premières avec un peu plus de douceur. Les villes du parti impérial avaient donc perdu, comme les autres, leur indépendance primitive, et elles se voyaient forcées d'obéir à de farouches chevaliers allemands ; elles ne purent supporter un tel état de choses.

En 1163, Frédéric, qui avait quitté l'Italie peu de temps auparavant, y revint sans armée. Son retour fit espérer la cessation de tous les abus ; mais s'il sévit contre des injustices partielles, et chercha quelquefois à se montrer bon et clément, l'orgueil des Allemands et l'humilité que Frédéric et les princes d'Allemagne exigeaient des Italiens admis en leur présence, parurent à ces derniers plus intolérables que l'injustice même ; de plus, les villes, qui autrefois s'étaient fait une guerre ouverte, ne cherchaient plus qu'à se supplanter auprès de Frédéric dont elles contribuèrent ainsi à aigrir le caractère déjà peu bienveillant.

Le pape Victor mourut au printemps de 1164 : Frédéric espérait trouver dans cet événement l'occasion de mettre fin au schisme ; mais avant que sa défense de procéder à un nouveau choix fût parvenue aux cardinaux, ceux-ci, de concert avec Rainald (Renaud), archevêque de Cologne, avaient déjà élu Guido de Crema, et ce dernier était monté sur le trône papal, sous le nom de Paschal III. Cette élection illégale acheva de déterminer les Lombards, bien que seulement en secret, à regarder Alexandre III comme leur pape légitime, et à s'éloigner de plus en plus de Frédéric. Dans plusieurs circonstances le despotisme et l'injustice des podestats avaient amené en Lombardie de sanglantes réactions (1). Ce fut surtout la passion des magistrats impériaux pour les belles femmes qui les entraîna à abuser des pouvoirs qui leur avaient été confiés, et qui, en offensant le sentiment moral, rendit au peuple opprimé toute son énergie et amena des luttes sanglantes. Beaucoup de détails dignes de foi nous ont été transmis sur ce point historique ; la tradition nous en a conservé d'autres ; et dans ces récits populaires, qui, s'ils ne sont pas littéralement vrais, ont du moins un fondement historique, Frédéric lui-même est accusé d'indignes outrages contre des filles et des épouses (2).

§ IV. — *Venise.*

Troupes mercenaires.

A l'exaspération toujours croissante des Lombards et aux excitations d'Alexandre, vinrent encore se joindre les démonstrations de Venise contre l'empereur.

Le doge Dominique Michaeli, voulant se reposer dans sa vieillesse après une vie glorieuse, abdiqua sa dignité en 1130 et obtint pour successeur son gendre Pierre Polano. Avant de quitter le pouvoir, il avait conclu au nom de la république une paix sollicitée par l'empereur d'Orient, et Pierre Polano renouvela aussi les anciens traités politiques et commerciaux avec l'empire germanico-romain, à la tête duquel se trouvait, comme nous l'avons vu plus haut, Lother de Supplinbourg. Le nouveau traité fut conclu à Correggio entre Lother et les envoyés de la république (3).

Peu de temps après, Roger, roi de Sicile,

(1) Cf. Raumer, Hohents., vol. II, p. 185.
(2) Cf. Lupi, *Codice dipl. Berg.*, vol. II, p. 1248.
(3) Cf. Andreæ Danduli *Chron.*, lib. IX, cap. 13, pars 5.

entreprit contre l'empire grec les expéditions dont il a déjà été question. Les Vénitiens allaient se trouver dans le plus grand danger, si Roger réussissait à se consolider à Corfou et dans les îles voisines ou en Morée; aussi le doge offrit-il spontanément à l'empereur grec de l'aider à chasser les Normands de leurs nouvelles positions: en échange de ce secours Emmanuel accorda aux Vénitiens les plus larges franchises commerciales (1). Nous avons déjà parlé d'une autre guerre que les Vénitiens eurent à soutenir contre Pesaro, Ravenne et les localités adjointes à ces villes, en défendant Fano qu'elles attaquaient, et qui s'était mise sous la protection de la république; les contestations de voisinage qu'elle eut avec Padoue au sujet de la navigation fluviale et de quelques autres intérêts ne méritent pas d'être rapportées (2).

Pendant la guerre que les Vénitiens soutinrent contre Roger dans l'intérêt de l'empereur grec, celui-ci voulut les traiter avec tant de hauteur (3) que, se sentant offensés, ils abandonnèrent l'empire d'Orient pour se rapprocher de celui d'Allemagne.

La guerre durait encore lorsque Pierre Polano mourut en janvier 1148, et fut remplacé par Dominique Mauroceno (Morosini). Ce dernier introduisit de grands changements dans la politique vénitienne. En 1152, il conclut avec Guillaume, roi de Sicile, un traité de paix et de commerce qui accordait à la république de précieuses franchises commerciales dans le royaume normand (4). Un second traité avec Frédéric I[er] affermit les rapports amicaux qui existaient entre Venise et l'empire allemand. Pola et d'autres villes de l'Istrie, dont les pirateries inquiétaient le commerce vénitien, furent de nouveau soumises par la république, et s'estimèrent heureuses d'obtenir la paix en payant un tribut annuel. Ainsi se consolidaient dans l'ouest les relations de Venise, tandis qu'elle cherchait à dépouiller jusqu'à la moindre apparence d'amitié avec l'empire d'Orient.

En 1156, Mauroceno mourut et Vitali Michaeli lui succéda. La politique du premier avait rapproché beaucoup plus qu'ils ne l'eussent jamais été auparavant les intérêts de Venise de ceux des autres états italiens; et bien que les restrictions imposées par l'empereur à la liberté et au pouvoir des villes de la Haute-Italie non dépendantes de Venise, pussent ne pas déplaire aux Vénitiens, il n'en est pas moins vrai que le développement et la consolidation de la puissance allemande en Italie, telle que Frédéric l'avait conçue, étaient plus inquiétants pour Venise que l'inimitié de l'empereur grec ou la rivalité commerciale tentée par quelques villes voisines.

Venise, comme la république commerciale la plus riche et la plus importante de l'époque, osa affronter la colère de l'empereur, car les troupes mercenaires commençaient à n'être plus rares. Avant les croisades on en trouvait difficilement, et les croisades elles-mêmes n'ont peut-être acquis un si grand développement, que parce qu'une foule d'hommes aptes à porter les armes et par conséquent incapables d'un travail journalier embarrassaient les états de l'Europe chrétienne de leur oisiveté et de leur misère. Mais depuis que les croisades avaient contribué avec d'autres causes à enrichir l'Italie, et que les villes de ce pays étaient devenues des républiques commerçantes, l'état de mercenaire avait dû nécessairement devenir un genre de vie qui trouvait beaucoup d'amateurs. Le riche marchand, ainsi que l'artisan, ne quittaient pas volontiers leurs affaires pour soutenir les querelles de la ville au péril de leur vie. Ils aimaient mieux payer une contribution que levaient les consuls et laisser à d'autres hommes d'origine noble ou bour-

(1) Voyez sur ces priviléges commerciaux, Marin, *Storia del Commercio de' Veneziani*, vol. III, p. 62—71.

(2) Marin, *Commercio de' Veneziani*, vol. III, p. 54.

(3) Lebret, *Staatsgeschichte von Venedig* vol. I, p. 318.

(4) Andreæ Danduli *Chron.*, lib. IX, cap. 14, pars 15.

geoise le soin de faire la guerre. En outre, les progrès que l'on avait faits dans l'art de la guerre, et surtout dans celui de l'attaque et de la défense des places, depuis que les villes consacraient de grands capitaux à cet objet, avaient obligé d'étudier à fond le métier des armes, et d'en faire une des occupations habituelles de la vie.

Ainsi, quand les Génois, après les délibérations de Roncaglia, craignirent une attaque de la part de Frédéric, et qu'ils voulurent fortifier leur ville, ils prirent à leur solde un grand nombre de gens de guerre, tels que frondeurs et arbalétriers (1). Ce furent surtout les nobles qui habitaient les campagnes, et qui par suite avaient conservé toutes leurs libertés, tels que les marquis de Saluzzo, de Montferrat, de Malaspina, Lavagna et autres, qui avec leur cavalerie se chargèrent, en échange des avantages qu'on leur assura, de vider les querelles des villes entre elles. Venise se servait également alors dans ses luttes contre Padoue de soldats mercenaires (2) : dans une guerre contre l'empereur on ne pouvait manquer d'obtenir un immense concours de gens de cette sorte.

Voyant clairement que les Allemands étaient plus à craindre en ce moment pour Venise que l'empereur grec, le doge Vitalis Michaeli décida la république à reconnaître Alexandre III. Emmanuel Comnène, dont tous les plans de conquête, au moins de celle d'une partie de l'Italie, étaient déjoués par les victoires de Frédéric, offrit de l'argent, ce qui, dans un pays où l'on pouvait avoir des troupes mercenaires, valait mieux qu'une armée amenée de loin. De cette manière l'or et la politique de Venise, ainsi que le concours des empereurs grecs, non-seulement fortifiaient la Lombardie dans la haine mortelle qu'elle portait aux Allemands, mais encore lui fournissaient tous les moyens pour se débarrasser, dès qu'elle le voudrait, de leur joug. Après l'expulsion du podestat de Padoue, Venise sut engager les villes de Vérone, Padoue, Vicence et Trévise, à faire entre elles un traité d'alliance dans lequel elle entra elle-même. Ces villes étaient précisément celles qui, étant toujours restées étrangères aux passions des autres cités, avaient conservé toutes leurs forces, et avaient le moins souffert des Allemands. Aussi, sans une nouvelle armée d'Allemagne, Frédéric n'osa rien entreprendre avec ses mercenaires contre cette ligue de villes toutes liées par l'intérêt commun de l'Italie. L'année 1164 se passa donc sans aucun fait d'armes ; l'empereur la consacra tout entière à faire ses préparatifs, à gagner des villes isolées, et particulièrement Gênes.

§ V.—*Gênes, Pise et la Sardaigne.*

Dans l'organisation de Gênes il y avait moins de distinction entre les nobles et les bourgeois qu'entre les familles qui faisaient le commerce en grand et les autres. Les premières étaient presque toutes de race noble et libre, soit qu'elles tirassent leur origine d'anciennes maisons bourgeoises ou de nobles attachés autrefois au service de l'évêque, soit qu'elles descendissent d'anciennes maisons nobles fixées à la campagne, qui du reste sur les côtes de Ligurie exerçaient toutes le commerce et se livraient à la navigation. Nulle part les professions guerrières et commerciales ne s'étaient plus unies qu'à Gênes et à Pise, soit par suite des pirateries contre les mahométans, avec

(1) « Soldaderios, balisteros et archiferos tot ad civitatem conduxerunt — quorum pro solo cibo quotidie expendebant valens centum marcharum argenti. » Caffari, apud Muratori, *Script.*, vol. VI, p. 270.

(2) Cf. Marin, *Storia del Commercio de' Veneziani*, vol. III, p. 55.

lesquels, au moins sur plusieurs points on était en guerre continuelle, soit par suite de la nécessité où l'on se vit de conquérir et d'assurer les armes à la main d'importants établissements commerciaux, tels que la Sardaigne, la Corse et les possessions du Levant. Comme dans les commencements les nobles purent placer les plus grands capitaux dans le commerce, la plupart devinrent par le fait les commerçants les plus considérables.

Par suite de la disparition des distinctions de race, toute la bourgeoisie de Gênes était partagée en compagnies et en tribus. Dans les premiers temps il pouvait y avoir six compagnies; en 1133 il yen eut certainement sept. Dans l'année où les consuls furent divisés en consuls dits *de communi* et *de placitis*, on ajouta une huitième compagnie aux précédentes (1). Bientôt après, à côté des trois consuls dits *de communi*, on en créa huit dits *de placitis*, tirés chacun d'une des huit tribus. Ce nombre varia cependant souvent. Depuis que l'ensemble des anciennes institutions avait été remplacé sur un grand nombre de points par une nouvelle organisation, les consuls avaient formé une magistrature que l'esprit et la volonté populaires, ainsi que les intérêts du moment, modifièrent successivement, selon qu'on la trouvait plus ou moins conforme au but que l'on s'était proposé en la créant.

Les compagnies formaient la base des divisions politiques de la bourgeoisie de Gênes. C'étaient des corporations assermentées, et nul ne pouvait en faire partie s'il n'avait prêté le serment exigé. Ces corporations firent disparaître les anciennes distinctions de nobles et de non-nobles. Dans la profession commerciale, nul n'était considéré s'il ne pouvait prétendre aux charges publiques, et nul ne pouvait y arriver s'il ne faisait partie des compagnies (2) et n'avait gagné leur bienveillance et leur confiance, elles seules nommant à toutes les charges. Les habitants formaient ainsi un corps tout bourgeois qui avait ôté au métier des armes la prépondérance que celui-ci conservait aux nobles dans les autres villes. Si, à dater de l'année 1160, un bourgeois plus riche et plus puissant voulait en opprimer un plus faible, toute la compagnie à laquelle celui-ci appartenait se levait à son secours et allait détruire la maison fortifiée et la tour de l'autre, s'il en avait une, et le frappait dans ses biens en proportion du méfait (1).

Depuis lors il se forma de nouveau à Gênes une noblesse composée des familles dont les membres, par suite de leurs richesses, de leurs hauts faits et de leur habileté, avaient été le plus souvent promus aux charges, et avaient su ensuite conserver leur influence. Cette noblesse était presque toute sortie de familles de bourgeois et de vassaux tirant leur origine de la chevalerie; elle avait cependant une tout autre base, une forme et une importance tout autre que la simple bourgeoisie. A cette noblesse nouvelle appartenaient les Doria, les Spinola, les Cancellieri, les Marins, les Grilli, les Sismondi, les Picamili et beaucoup d'autres. Il en était de même des comtes de Lavagna qui, soumis d'abord de force par

(1) Cf. Caffari, apud Muratori, *Script.*, vol. VI, p. 259.

(2) Il en était encore ainsi en 1227. Cf. dans Caffari, l. c., p. 450, ce passage important pour l'organisation politique de Gênes : « Quum autem plures communitates et. compagniæ dicerentur esse in Januensi civitate et diutius viguisse, complures nobiles, *qui non erant* in ipsis compagniis, prout eis videbatur, *honores assequi non poterant*, ut debebant, et *nec ad communis officia vocabantur.* » Ces nobles qui ne faisaient point partie des compagnies étaient des nobles de la campagne qui étaient venus habiter la ville, et qui en étaient devenus vassaux, sans entrer toutefois dans les corporations bourgeoises.

(1) Caffari, l. c., p. 276. Les principaux bourgeois recherchaient rarement, dans leurs querelles particulières, le secours de leurs confrères; comme auparavant, c'était par eux-mêmes qu'ils les vidaient. Ainsi, en 1162, on voit les consuls arranger une querelle *inter Picamilios et Oberti quondam Usumaris filios.* Cf. Caffari, l. c., p. 283.

la ville, aimèrent mieux ensuite (1) dépendre d'elle que des empereurs qui étaient toujours sans pouvoir en Italie. De cette noblesse sortit plus tard l'aristocratie de Gênes qui, de même que celle de Pavie, s'éleva continuellement au moyen des grandes charges qu'elle occupa, telles que les gouvernements de la Corse et des possessions de la république dans la Méditerranée et le Levant, les grands commandements sur mer et dans les places et les forts situés le long des côtes maritimes et dans l'Apennin, et finit par arriver à un degré de puissance qui lui permit d'affecter les sentiments et l'orgueil des maisons princières. De même que les efforts de Pise et de Gênes pour obtenir la Corse avant son partage avaient divisé ces deux républiques, ainsi l'occupation exclusive de la Sardaigne par les Pisans, et la concurrence et les rivalités journalières des bourgeois des deux villes (que le rapprochement de leurs territoires forçait de s'adonner à peu près au même genre de commerce) donnaient continuellement lieu à des froissements et à des querelles. Si dans ces luttes les Génois se distinguèrent par la brutalité de leur conduite, les Pisans l'emportèrent par l'esprit méchant et la perfidie. A Constantinople, où les deux villes avaient chacune des quartiers et des comptoirs particuliers, les haines amenèrent des combats publics (2); près de trois cents Génois furent attaqués dans leur comptoir fortifié par un nombre supérieur de Pisans. Ils se défendirent un jour entier. Le lendemain les Pisans ayant été soutenus par les Grecs et les Vénitiens, les Génois furent obligés de céder. Outre d'autres Génois, un membre de la famille Ruffi qui occupait avec éclat les charges publiques périt dans la mêlée; trente mille perperi (3) furent enlevés, et les Génois qui restèrent se retirèrent tristement chez eux. Sans la permission des consuls la famille des Ruffi et ses adhérents armèrent douze galères contre les Pisans, et les magistrats eurent de la peine à les engager d'attendre qu'un vaisseau eût été porter à Pise une déclaration de guerre.

Lorsque décidément ils purent commencer les hostilités, ils s'emparèrent d'un grand nombre de vaisseaux chargés d'hommes et de butin : les vaisseaux furent brûlés ; les hommes et le butin menés à Porto-Venere. Pendant ce temps quatre autres galères avaient croisé autour de la Sardaigne et pris des vaisseaux pisans, et sur l'un d'eux un Buonaccorsi, un des consuls de la république. Pour venger son fils, le vieux Otto Ruffi fit massacrer un grand nombre des plus nobles Pisans qui avaient été pris. Tout cela était arrivé en 1161 ; ce ne fut qu'avec peine que Rainald de Cologne parvint à apaiser les haines des deux villes. Dès l'année 1161, l'ancienne querelle éclata de nouveau ; des pirateries et de cruelles représailles furent commises des deux côtés. L'empereur étant reparti pour l'Allemagne avant d'avoir arrangé le différend, fit jurer à deux cents bourgeois de chacune des deux villes une trève qui devait durer jusqu'à son retour. Dans l'intervalle les Génois prirent part avec des forces extraordinaires, vu le peu d'étendue de la république, aux combats des chrétiens occidentaux contre les mahométans d'Espagne.

Au retour de Frédéric, les envoyés de Gênes allèrent le trouver à Fano, ville sur laquelle les Vénitiens avaient prudemment abandonné le droit de protection que leur avait acquis la victoire. Frédéric leur indiqua un jour d'entrevue à Sarzana. Ils y amenèrent devant l'empereur un évêque de Sardaigne (1) à l'aide duquel ils se proposaient d'enlever cette île aux Pisans. La Sardaigne depuis plus de cent ans appartenait à ces derniers, qui l'avaient divisée en quatre *judicatus* (2), que l'on eût pu appeler des principautés ; les gouverneurs en étaient presque les souverains. Mais Pise, ville commerçante, n'osait créer des titres de

(1) Cf. Caffari, l. c., p. 335 et sq.
(2) Caffari, l. c., p. 280.
(3) Monnaies d'or de ce temps-là.

(1) Caffari, l. c., p. 293.
(2) Cagliari, Gallura, Arboréa (Oristano) et Torres (Logoduro).

prince. Les gouverneurs, nobles Pisans, qui au commencement tenaient leurs charges de la république, en étaient devenus à la fin possesseurs héréditaires (1), et avaient acquis le rang de véritables princes; du reste ils étaient restés constamment unis avec la métropole, cherchaient et ménageaient en tout ses intérêts. La succession à ces judicats n'était pas toujours régulière; quelquefois le droit de succession était interrompu, soit par la volonté de la métropole, soit par des intérêts puissants (2). Ainsi, par exemple, dans la judicature d'Arboréa, le peuple d'Oristano qui en était la capitale, se prononça plusieurs fois pour un des prétendants et l'obtint en dépit de tous les efforts contraires. Il y eut même des gouvernements exercés par des femmes; on pourrait comparer l'organisation de ces judicats à celle des gouvernements actuels des côtes barbaresques d'Afrique. Parmi les gouverneurs et gouvernantes qui administrèrent l'île dans le cours des XII[e] et XIII[e] siècles, il ne s'en rencontre aucun doué de talents distingués; et parmi ceux du XIV[e], l'on n'en voit figurer qu'un seul; c'est une femme, Éléonore d'Arboréa, dont les lois forment encore aujourd'hui en Sardaigne la règle des tribunaux (3).

Les administrateurs de l'île avaient souvent entre eux des démélés de toute sorte; souvent aussi ils prenaient une part active aux guerres des Pisans contre la république de Gênes. Quelques-uns d'entre eux furent infidèles à leur patrie, et se lièrent avec Gênes. De ce nombre fut Bariso, qui administrait le district d'Arboréa en 1163. A l'aide de cette ville et de l'empereur il espérait devenir roi de Sardaigne (1). De leur côté les Génois espéraient par son moyen enlever aux Pisans les avantages commerciaux que fournissait l'île. L'évêque de Sardaigne qui avait été présenté à l'empereur à Sarzana était l'envoyé de ce Bariso. Dès que Frédéric, à qui Vincent de Prague reproche en cette circonstance, comme dans plusieurs autres, l'amour de l'or, entendit parler de 4,000 marcs d'argent que Bariso offrit de payer pour le titre de roi et l'investiture impériale de l'île, sa résolution fut prise (2). Comme, jusque là, les empereurs allemands n'y avaient jamais eu aucune influence, Frédéric vit dans cette investiture un accroissement donné à son pouvoir. Le véritable état des choses lui était si peu connu, qu'il engagea d'abord les Pisans à aider Bariso à conquérir le reste de l'île sur les autres gouvernements. Ils refusèrent tout secours (3). Les Génois se montrèrent mieux disposés: Bariso fut couronné roi de Sardaigne à Pavie par Frédéric (4); Gênes avança les 4,000 marcs promis: tout cela chagrina vivement les Pisans. Bientôt Bariso, qui ne pouvait rembourser aux Génois ni les 4,000 marcs ni 1,200 autres qu'on lui avait encore avancés, s'allia seulement avec les Pisans pour frustrer les premiers; et c'est ainsi que la guerre fut de nouveau déclarée entre Gênes et Pise.

(1) *Histoire de Sardaigne*, par M. Mimaut, v. I, p. 105—117.

(2) Mimaut, l. c., p. 118.

(3) Je possède l'édition de Rome de la *Carta de Logu*, publiée en 1805 sur l'édition de Madrid, par Giov. Mar. Mameli de' Manelli, patricien de Cagliari.

(1) Mimaut, l. c., p. 137.

(2) Caffari, l. c., p. 293. On peut juger facilement combien l'amour de Frédéric pour l'argent était en jeu dans cette affaire, d'après les négociations qui eurent lieu plus tard à l'occasion de ces 4,000 marcs. Caffari, l. c., p. 295.

(3) Les consuls répondaient: «Domine imperator, quidquid prænominatus judex facit, contra nostrum velle facit; et vos, si placet, hoc contra honorem urbis nostræ facere intenditis.»

(4) Après le couronnement les Pisans dirent que l'empereur avait fait un de leurs sujets roi; et qu'il n'en avait pas le droit. Les Génois répondaient que cela était faux; qu'un grand nombre de nobles Pisans étaient les vassaux de Bariso. Les deux partis avaient raison.

§ VI. — *Histoire du royaume de Sicile.* — *Quatrième expédition de Frédéric en Italie.*

Ligue lombarde.

Frédéric était retourné en Allemagne en 1164 pour y réunir une armée et y rétablir l'ordre. Pendant que l'empereur était absent d'Italie, Alexandre se rendit de Montpellier à Messine auprès du roi Guillaume, et les Normands l'accompagnèrent jusqu'à Rome où il fit son entrée en 1165, et fut reconnu par tout le peuple (1).

Dans le royaume de Sicile Majo et l'archevêque Hugo continuèrent encore long-temps à diriger exclusivement les affaires. Enfin, par suite d'un plan de conjuration ourdi contre le roi, plan auquel ils renoncèrent plus tard, ne pouvant s'accorder sur le partage de la proie, ils conçurent des défiances l'un contre l'autre. Majo poussa le roi à faire à l'archevêque la demande de 700 onces d'or; celui-ci excita le peuple contre Majo : le grand-chancelier le fit empoisonner; mais le poison opéra si lentement, que l'archevêque eut encore le temps de renverser son ennemi (2). En Calabre des villes et des nobles avaient déjà fait serment de ne pas endurer plus long-temps la tyrannie de Majo. Un certain Bonnellus, d'une famille riche et distinguée de ce pays, chargé de les regagner au parti du chancelier, était lui-même entré dans la conjuration (3); et la crainte qu'il eut de la vengeance de celui-ci en fit un des meilleurs instruments dans la main de l'évêque. Majo fut tué à Palerme par ce Bonnellus et autres conjurés en 1160.

Sa mort ne mit nullement fin au gouvernement de sérail qu'il avait établi (1). Une nouvelle conjuration se forma, à la tête de laquelle se mit ce même Bonnellus, et en 1163 le roi Guillaume fut attaqué dans son palais par plusieurs grands du royaume, ses trésors pillés, ses odalisques enlevées, et son fils Roger proclamé roi. Mais la puissance du parti qui triompha par cette conjuration, et la manière dont il se servit de la victoire, indisposèrent bientôt le peuple contre lui : les grands furent assiégés dans le palais; et après leur avoir accordé la permission de se retirer, on les força de rendre la liberté au roi. Le prince Roger mourut peu après; les conjurés, qui se trouvaient de nouveau préparés, marchèrent avec une armée sur Palerme, mais ils n'osèrent rien entreprendre. Un traité fut fait, et la paix rétablie. De nouveaux troubles qui survinrent dans la partie inférieure du royaume, et qui furent amenés par les manœuvres de Bonellus, eurent pour résultat la prise de celui-ci, à qui on creva les yeux et coupa les jarrets (2). Sur le continent les instigateurs de troubles furent également forcés de se soumettre; et depuis l'année 1164 jusqu'au printemps de 1166, où il mourut, Guillaume put sans inquiétude s'abandonner à son penchant pour l'oisiveté et les plaisirs. Son fils cadet, Guillaume II, lui succéda sur le trône de Sicile sous la tutelle de sa mère Marguerite, de Navarre.

Tel était l'état des choses dans l'Italie méridionale lorsque Frédéric songeait à une expédition en Italie en 1166; il envoya devant

(1) Cf. Romuald Salernit., ap. Muratori, *Script.*, vol. VII, p. 206.

(2) Hugonis Falcandi, *Hist. Sicul.*, ap. Murat., *Script.*, vol. VII, p. 277 sqq.

(3) Hugonis Falcandi, *Histor. Sicul.*, l. c., p. 276.

(1) L'archidiacre Aristippe de Catania et le chambellan Adenulf remplacèrent l'archevêque Hugo et le grand-chancelier Majo.

(2) Hugo Falc., l. c., p. 295.

lui les archevêques de Mayence et de Cologne, et les suivit en novembre avec une nombreuse armée. On n'avait encore rien fait en Lombardie qui dût amener une rupture irrévocable ; des réactions contre quelques administrateurs isolés ne constituaient rien qui attaquât le système de l'empereur et l'idée qu'il avait de ses droits ; Frédéric espérait donc regagner les esprits par la douceur.

Sur ces entrefaites, les Pisans avaient donné 13,000 livres à Chrétien, archevêque de Mayence, moyennant quoi il les investit au nom de l'empereur de l'île de Sardaigne. Deux judicats, ceux de Cagliari et d'Arboréa, étaient déjà entre les mains des Génois (1) ; et ces derniers, quoique leur ville par suite des haines des principales familles entre elles fût devenue un théâtre de sang et de meurtres (2), avaient jusqu'alors soutenu avec honneur leurs guerres, contre Pise ; en même temps l'inimitié jalouse de Gênes s'était tournée contre Guillaume, marquis de Montferrat. Ce seigneur, qui était alors le prince laïque le plus considérable de l'Italie septentrionale, avait été élevé en puissance et doté de nouvelles places et de nouveaux priviléges par Frédéric, qui voulait s'en faire un appui solide contre les villes (3). Cette guerre dura presque sans relâche, jusqu'à une époque très récente où Gênes fût obligée de se soumettre au successeur du marquis Guillaume. L'empereur reconnut d'abord tout ce qu'avait fait son envoyé, l'archevêque de Mayence comme s'il l'eût fait lui-même ; il ordonna donc aux Génois qu'ils eussent à se retirer de toute la Sardaigne. Mais l'ambassadeur de Gênes, Obert Spinola, mena si bien les affaires, qu'à la fin Frédéric déclara qu'il avait investi Bariso des droits impériaux sur l'île (droits que personne ne connaissait avant lui) ; qu'il allait donc rechercher quels étaient les droits précis de chacune des deux villes sur ce pays. En attendant, il avait touché les 4,000 marcs de Gênes et les 13,000 livres de Pise ; et chacune de ces villes faisait son possible pour le soutenir dans l'expédition qu'il projetait sur Rome, espérant ainsi se le rendre favorable. Les archevêques de Cologne et de Mayence se dirigèrent sur Rome par Lucques, et l'empereur y arriva au printemps de l'année 1167 par Bologne et Ancône ; son but était de chasser Alexandre et de ramener Paschal. Avant que Frédéric arrivât, Ancône s'était soumise à l'empereur grec, Emmanuel, et avait reçu garnison. Lorsque les Lombards virent Frédéric se diriger vers Rome avant d'avoir entendu entièrement leurs griefs et remédié à leurs maux, ils furent violemment irrités (1). Pour les maintenir dans l'obéissance le gouverneur impérial, le comte de Diez, se fit livrer des otages ; cela amena de toutes parts des résolutions hardies. Le 7 avril 1187, Cremone, Brescia, Bergame Mantoue et Ferrare conclurent un traité semblable à celui que les villes du marquisat de Vérone avait fait antérieurement, et qui était même plus prononcé contre l'empereur : elles déclaraient qu'elles préféraient toutes périr entièrement que de continuer à mener une vie aussi misérable. Pour l'apparence elles y avaient inséré la clause que leur ligue aurait son effet, sans préjudice de la fidélité due à l'empereur.

Le premier pas que firent les villes liguées fut de ramener les Milanais expulsés

(1) Caffari, l. c., p. 310.

(2) « Raro enim quis civium ita puræ voluntatis videbatur, quod nullus sine armatura aliqua per urbem incideret. » Quatre hommes des plus nobles familles, Robald Borateri, Sismondo Sismondi, Joscello et Scotto furent tués en 1166. La plupart des nobles de la campagne, qui avaient organisé leurs pirateries dans les promontoires et les roches escarpées des côtes maritimes de Gênes, soutenaient le parti de Pise. »

(3) Caffari, l. c., p. 312.

(1) « Imperator namque hæc audiens multum se inde condolere in principio demonstravit, sed tamen in fine querimonias Longobardorum quasi vilipendens ac pro nihilo habens, nihil inde fecit. Igitur Longobardi hoc videntes ac maximum dolorem exinde reportantes, etc. » Cf. Ottonis Morenæ, *Hist.*, ap. Murat., *Script.*, vol. VI, p. 1132.

et de rebâtir leur ville ; elles supplièrent à genoux les Lodésans de ne plus trahir et livrer l'Italie aux Allemands, mais de se rallier aux Lombards, et de refuser tout appui à l'empereur dans ses entreprises. Les Lodésans par reconnaissance ayant voulu lui rester fidèles, on ravagea leur territoire : la faim les força de se soumettre et d'entrer dans la ligue lombarde (1).

Pendant que ces choses se passaient, Frédéric avait perdu un temps considérable au siége d'Ancône. L'archevêque de Mayence était venu dans les environs de Rome, et avec moins de mille Allemands avait battu une armée considérable de Romains. Les habitants des petites villes voisines de Rome, Tivoli, Alba, Tusculum, s'unirent aux Allemands. Le pape Alexandre était réduit à la dernière extrémité. Ancône même avait fini par capituler. Frédéric s'était dirigé vers la Pouille et avait forcé une armée de ce pays, qui venait au secours d'Alexandre, à retourner sur ses pas. Les Pisans et l'archevêque de Cologne prirent Civita-Vecchia. La cité Léonine tomba entre les mains des Allemands, lorsque Frédéric arriva à Rome. Le pape Paschal y fit son entrée solennelle, et couronna le 1er août 1167 Frédéric et son épouse. Alexandre était retranché au Colysée et dans les environs. Les Romains prêtèrent à l'empereur et à son pape le serment de fidélité ; mais au moment même où l'empereur paraissait avoir vaincu tous ses ennemis, et qu'il semblait que personne ne pût plus lui résister, une affreuse calamité vint changer la face des choses.

Une pluie du mois d'août fit naître une fièvre pestilentielle dans son armée ; bientôt cette fièvre se changea en peste, et emporta des milliers d'hommes. Dans l'espace de huit jours l'armée avait été tellement diminuée, que l'on ne songea plus qu'à un prompt retour. Paschal resta à Rome avec une garnison allemande ; Frédéric se dirigea vers Lucques : chemin faisant il perdit encore deux mille hommes. Ce ne fut qu'à l'aide du marquis de Malaspina qu'il parvint, avec le reste de son armée, à gagner Pavie à travers des chemins difficiles ; car à la nouvelle de sa fuite, les Lombards avaient occupé tous les défilés où devait passer l'armée.

Frédéric fut tellement indigné de leur conduite, que le 1er septembre 1167 il mit toutes leurs villes au ban de l'empire, à l'exception de Pavie, qui l'avait recueilli dans sa retraite de Lodi et n'avait cédé qu'à la force, et Cremone, qui antérieurement s'était montrée fidèle à ses intérêts. Cet acte détermina l'union des villes confédérées de la Lombardie et de celles du marquisat de Vérone. Le 1er décembre 1167, ces villes formèrent la grande ligue lombarde, dans laquelle entrèrent aussi Plaisance, Parme, Modène et Bologne. Elles jurèrent de maintenir le *statu quo*, tel qu'il existait du temps de Henri V, et de se prêter mutuellement tous les secours possibles (1). Pour la haute direction de cette défense mutuelle, et l'aplanissement de toutes les difficultés commerciales qui pourraient survenir entre les différents membres de la ligue, on élut des députés pris dans les différentes villes, que l'on nomma *recteurs*. Ils formèrent un collége qui fut placé à la tête de l'association.

Dans les commencements, Frédéric tâcha de pousser Pavie à se mettre en hostilité avec la ligue; mais vers le printemps de 1168 il vit bien que ce n'était pas là le moyen d'arriver à quelque résultat, et qu'il fallait faire avancer une nouvelle armée d'Allemagne contre la Lombardie. Entouré de toutes parts d'ennemis, il ne parvint qu'avec peine à y faire son entrée. Les Lombards le suivirent de près ; alors il fit pendre quelques-uns de leurs otages le long de la route, et leur envoya dire qu'il en ferait autant des autres s'ils continuaient à le harceler. A Suse, les habitants formèrent le projet de le poignarder pendant la nuit dans son lit. Un de ses cavaliers prit sa place, pendant que lui, avec cinq des siens, se sauvait vers les Alpes.

(1) Otto Morena, l. c., p. 1135—1143.

(1) Le document contenant ce serment se trouve dans Savioli, *Annales Bolognesi*, vol. I, p. 2, dipl. CLXXXVIII.

§ VII.—*Lutte de Frédéric avec les villes lombardes jusqu'à la paix de Venise.*

Histoire de Venise durant cette époque.

Après cette expédition, Frédéric demeura plusieurs années en Allemagne. Il s'apercevait bien que sans de grands préparatifs il ne ferait rien contre la ligue, et qu'il valait mieux l'abandonner à elle-même, des dissensions ne pouvant tarder à éclater parmi les villes : il travailla pendant ce temps à la consolidation et à l'agrandissement de sa maison.

Le pape Paschal mourut en automne 1168, pendant que l'empereur était absent d'Italie. Les cardinaux du parti impérial élurent si rapidement l'abbé Jean de Struma, que Frédéric ne put même profiter de cet événement pour se réconcilier avec le pape Alexandre. Le nouveau pontife prit le nom de Calixte III. Les villes du Piémont et du Montferrat, ainsi que le reste des villes de la Lombardie, entrèrent successivement dans la ligue, et fondèrent de concert en l'honneur d'Alexandre III une nouvelle cité, qui fut appelée de son nom Alexandrie.

Dans la Haute-Italie, les deux villes de Gênes et de Pavie étaient les seules qui restassent encore dévouées à l'empereur (1). Dans l'Italie, l'archevêque de Mayence, Chrétien, maintenait en grande partie la Toscane et la Romagne dans l'obéissance. Il chercha à rétablir la paix entre Gênes et Pise ; Lucques s'était liée avec la première. Pise fut bientôt serrée de deux côtés : ayant refusé d'accéder aux demandes de l'archevêque, qui avait réuni une diète où assistèrent des députés de toutes les villes voisines de Rome jusqu'à Lucques, ainsi que des envoyés de Gênes, elle fut mise au ban et déclarée déchue de tous ses priviléges (1).

Ancône s'était entièrement jetée dans les bras des Grecs. Dans les circonstances où se trouvait l'Italie, Emmanuel eût pu peut-être rattacher à l'empire les villes de la Pentapole ; mais il était de nouveau engagé dans une guerre avec les Vénitiens ; au printemps de 1171, il fit saisir les biens de tous les négociants de Venise établis à Constantinople et dans le reste de l'empire, et emprisonner ceux d'entre eux dont il put se rendre maître. Toutes les démarches faites pour obtenir satisfaction furent vaines ; les hostilités se déclarèrent entre Venise et l'empire grec. La guerre prit en peu de temps une tournure si défavorable pour Venise, que le peuple, en proie à la peste qui se déclara vers ce temps-là et exerça de grands ravages, s'insurgea et tua, en 1172, le doge Vitalis Michaeli.

Dans l'origine les ducs de Venise étaient nommés par les tribuns. On comprend que ceux-ci ne devaient porter leur choix que sur des hommes qui pouvaient faire honneur à cette dignité : du reste leur droit d'élection était borné ; il le fut encore davantage plus tard, et disparut enfin totalement par suite de l'invasion des intérêts de parti. Chaque famille, chaque faction voulait qu'on prît dans son sein l'homme qui devait être revêtu du souverain pouvoir. Pour être élu par les tribuns, il fallait dans l'origine avoir pour soi la majorité des familles influentes ; plus tard il suffit d'être à la tête du parti qui l'emportait dans l'élection : depuis ce

(1) Les recteurs de la ligue lombarde, mécontents de ce que les Génois avaient accueilli dans leur ville l'archevêque de Mayence, défendirent le commerce des blés avec cette ville. Cette interdiction produisit une grande cherté sur les côtes de Gênes. Cf. Caffari, l. c., p. 342.

(1) Cf. Caffari, l. c., p. 345 et suiv.

temps il n'y a pas de moyen d'arriver à cette dignité souveraine qui n'ait été tenté ; et comme les partis n'obtenaient de prépondérance qu'autant que le peuple se rangeait auprès de l'un ou de l'autre, des mouvements populaires étaient liés à tous les événements qui avaient quelque importance, soit pour l'élection, soit pour l'installation du doge.

Après la mort de Vitalis Michaeli, ce malheureux état de choses apparut clairement à tous les yeux ; la situation de Venise était d'ailleurs trop difficile pour que tout le monde ne sentît pas sérieusement qu'il valait mieux chercher l'intérêt de la république entière que celui d'un parti. Il fut donc décidé par une loi que l'on nommerait à l'élection de chaque doge onze hommes des plus considérables de la ville, à qui serait dévolu le droit de faire ce choix (1). Après l'élection on compensait les droits du peuple par des distributions d'argent (2). De là on voit clairement quel était l'intérêt que l'on flattait chez lui en le faisant intervenir tumultueusement dans l'élection du doge, et quel moyen les familles nobles avaient mis en usage pour arriver à leurs fins.

C'est d'après ce nouveau système, confirmé par une loi, que fut élu Sébastien Ziano, successeur immédiat de Vitalis Michaeli. Ce doge, voyant qu'Emmanuel était toujours l'ennemi le plus prononcé de Venise, s'unit avec Chrétien, archevêque de Mayence (3), contre les Anconais qui, alors comme nous l'avons déjà dit, s'étaient soumis à l'empire grec.

Au printemps de 1174, Chrétien vint mettre le siége par terre devant Ancône (4). Les Vénitiens de leur côté bloquaient la place par mer. Ce Chrétien était un fougueux et joyeux seigneur qui dépensait plus pour ses femmes et ses chevaux que l'empereur pour toute sa maison. Son armée se composait de prêtres et de femmes qui montaient à l'assaut à l'envi les uns des autres ; du reste c'était un juge intègre, qui au besoin brisait lui-même la mâchoire aux gens qu'il trouvait en faute, et un valeureux chevalier que l'on apercevait partout où il y avait du danger, couvert de son juste-au-corps violet et de son casque d'or, et tenant à la main sa massue de guerre dont il assommait l'ennemi (1). Chrétien pressa Ancône de toutes manières et la ville soutint un siége que l'on ne peut comparer qu'à celui de Cremone. La place fut enfin délivrée en l'automne de 1174 par les habitants de Ferrare et les gens de la comtesse de Bertinoro. En dernier lieu on avait été obligé de se nourrir de rats et de souris, et de cuir bouilli.

Au moment où Chrétien était obligé de lever le siége d'Ancône, Frédéric traversa pour la quatrième fois les Alpes, à la tête d'une nombreuse armée (2). Il marcha d'abord sur Suse et brûla la ville qui avait voulu l'assassiner. De là il se dirigea vers Alexandrie pour détruire cette ville, qui avait été fondée pour l'insulter. Le marquis de Montferrat et la ville de Pavie lui donnèrent tous les secours qui étaient en leur pouvoir ; mais l'année était trop avancée ; Alexandrie était bâtie sur un sol bas et marécageux. Les pluies d'automne vinrent accroître les embarras ; la place d'ailleurs, commandée par un

(1) Andreæ Danduli *Chronicon*, lib. x, cap. I : «Ut undecim viri virtuosi nominarentur qui, juramento adstricti, illum in ducem eligerent quem sapientiorem et legaliorem cognoscerent.»

(2) Lebret, *Staatsgeschichte von Venedig*, t. I, p. 360.

(3) «Non ad archiepiscopi favorem, sed ad Anconitanorum excidium, quos ut Emmanuelis fautores jam diu exosos habuerat.» Andr. Danduli.

(4) Voyez une relation étendue de ce siége, dont du reste les différentes parties ne sont pas toutes de la même époque, dans le livre *De obsidione Anconæ*, ap. Murat., *Script.*, vol. VI, p. 925 et suiv.

(1) Voyez l'ouvrage de Fr. Kortums, intitulé : *Kaiser Frederic I mit seinem freunden und feinden*, p. 132, et Cf. Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen*, t. II, p. 230.

(2) Cette armée se composait principalement de soldats dits *Brabançons* ou *mercenaires*, des Pays-Bas et de France. Cf. Romuald Salernit. *Chron.*, ap. Muratori, *Script.*, v. VIII, p. 212 : « Collecta magna multitudine Brebitionum et aliorum conductitiorum militum. »

chef (podestat) intelligent, nommé Rodolphe Concesi, se défendit avec beaucoup de résolution. Les autres villes de la Lombardie organisèrent en même temps, et lorsque déjà la faim se faisait sentir dans la place, une armée de secours commandée par deux chefs, Ezelin-le-Moine, et Anselme da Dovara. Effrayé de ces préparatifs, Frédéric se trouva heureux d'avoir, dans la levée de boucliers des villes lombardes, un motif honorable de lever le siége.

Lorsque les deux armées furent en présence, on commença les pourparlers. L'empereur consentit à remettre le jugement de ses griefs à la décision de quelques hommes de probité; les Lombards y consentirent également; seulement ils réservèrent les droits du pape et de l'église romaine. Le 15 avril 1175 une trève fut conclue à Montebello; on nomma trois arbitres choisis des deux côtés, et on décida que, dans le cas où ils ne pourraient s'accorder, les consuls de la ville de Cremone, ville qui, quoique faisant partie de la ligue, paraissait également désintéressée, trancheraient la difficulté par leur vote. En même temps Frédéric eut une entrevue avec Alexandre à Pavie; mais chaque parti faisait des demandes plus exagérées que jamais. Les Lombards voulaient une indépendance presque entière. Frédéric au contraire voulait le maintien complet de tout ce qui avait été décidé à Roncaglia; de son côté le pape était encore plus exagéré dans ses prétentions. Les pourparlers n'eurent donc pas de résultat. Par la défection de Henri-le-Lion, l'empereur perdit un secours immense sur lequel il avait compté. Les plans et les démarches de Frédéric pour l'agrandissement de sa famille en Allemagne avaient inquiété et mécontenté ce prince. Une entrevue qu'il eut avec lui à Chiavenna, en 1775, fit éclater la haine secrète qui les animait l'un contre l'autre. Henri demandait comme prix de son assistance la ville de Goslar, que Frédéric ne pouvait abandonner sans entamer l'empire. L'empereur, dit-on, supplia Henri à genoux de l'aider dans son expédition d'Italie. Les deux princes se quittèrent ennemis déclarés.

Au printemps de 1176 les princes et seigneurs du Rhin et des Pays-Bas, ainsi que quelques autres, vinrent réunir leurs forces à celles de Frédéric. Avec cette petite troupe l'empereur se proposait de frapper un grand coup. Chrétien, archevêque de Mayence, amena en même temps une nombreuse armée du fond de l'Italie centrale; les habitants de Pavie et le margrave de Montferrat préparèrent de leur côté des troupes auxiliaires. Les Lombards se hâtèrent d'aller attaquer l'empereur avant qu'il eût réuni tous ses gens autour de lui. Un combat d'avant-postes, par l'envoi successif de secours que l'on y fit des deux côtés, devint bientôt sans que l'on s'en doutât une véritable bataille. Les Lombards paraissaient déjà céder et prendre la fuite, lorsque deux bataillons de Milanais qui s'étaient voués à la mort, dans le cas où l'empereur remporterait la victoire, rétablirent la bataille. En même temps un corps de Brescians de réserve donna : le bruit se répandit que l'empereur avait été tué, et les Allemands cherchèrent leur salut dans la fuite; toute l'armée fut mise en déroute. Le camp et avec lui le bouclier et les drapeaux de l'empereur devinrent la proie des Lombards (1). Frédéric lui-même ne parut que quelques jours après à Pavie, où sa femme s'était déjà couverte d'habits de deuil (2). Après cette défaite, qui eut lieu à Legnano le 29 mai 1176, l'empereur ne put plus se flatter sur sa position. Il renoua donc les négociations, et en premier lieu avec le pape.

Lorsque celui-ci vit que Frédéric voulait décidément la paix, il écouta sincèrement les propositions qui lui étaient faites. Le pape ne voulait pas que les Lombards et le roi Guillaume fussent entièrement indépendants;

(1) Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VI, p. 475.

(2) Voyez, sur cette dernière circonstance, Raumer, *Gesch. der Hohenstauf.*, vol. II, p. 242 et suiv.

il sentait qu'il pouvait plus tard avoir besoin de l'empereur contre eux. Pour faciliter les arrangements il vint à Ferrare. Bientôt on convint du lieu où se tiendraient les négociations pour la paix. Venise fut choisie, quoique les Lombards ne se fiassent pas entièrement à cette ville qui, après s'être détachée de la ligue, était rentrée dans le parti de l'empereur. Le doge Ziano et douze nobles Vénitiens jurèrent sûreté aux envoyés et promirent de ne pas recevoir l'empereur dans leurs murs sans en prévenir l'autre parti. Après ces préliminaires on se mit aussitôt à travailler à la paix.

§ VIII. — *Paix et trêve de Venise.*

Les Normands.

Avant que les pourparlers pour la paix eussent eu lieu à Venise, Tortone et Cremone avaient fait un traité séparé avec Frédéric (1). Par là ces deux villes avaient non-seulement mécontenté la ligue contre elles, mais encore elles avaient rendu le pape plus circonspect et plus modéré dans les démarches qu'il voulait faire en faveur de la ligue : les villes du marquisat de Montferrat, quelques-unes du Piémont (2), et plus tard celles de la Romagne s'étaient de même soumises de nouveau à l'empereur. Gênes et Pavie étaient ses principaux appuis (3) ; de son côté, Alexandre avait amené avec lui à Venise et à Ferrare deux députés du roi Guillaume (car lui aussi pour rendre la paix à l'Italie voulait s'arranger avec l'empereur). Ces députés étaient Romuald, archevêque de Salerne, et Roger d'Andria, grand-connétable du royaume.

Guillaume II avait succédé à son père, sous la tutelle de sa mère. Dès les premiers jours il avait su gagner tous les cœurs par sa jeunesse et sa beauté : sa mère chercha à les lui enchaîner à tout jamais en relâchant sans rançon tous les prisonniers d'état (1). Mais ce n'était là qu'un faible moyen ; une chose qui paraissait d'après les idées d'alors une tyrannie, et qui du reste a toujours semblé un fardeau insupportable aux classes inférieures et industrielles, la nombreuse hiérarchie des officiers publics, se maintint et dut se maintenir ; il en résulta que chaque évêque, chaque baron qui voulait faire de l'opposition à la cour pouvait compter sur de nombreux adhérents. Un homme hardi, qui sacrifiait tout à ses intérêts, Gentilis, évêque de Girgenti, se mit à la tête des mécontents (2), qui avaient pour but de renverser les ministres et les étrangers. Comme l'opposition paraissait formée particulièrement contre Richard, évêque de Syracuse, un des hommes publics les plus puissants du royaume, qui durant la vie de Guillaume II n'avait pas traité la reine avec tout le respect qu'elle exigeait, celle-ci se montra elle-même indulgente pour ces fauteurs de désordre. Richard, de son côté, trouva un appui dans Gilbert, comte de Gravina, cousin du feu roi, qui voulait être à la tête de l'administration. Celui-ci demanda à la reine qu'elle ren-

(1) Cf. Romuald Salern., *Chron.*, l. c., p. 217. Avant la bataille de Legnano Cômo s'était détachée de la ligue et avait embrassé le parti de l'empereur. Cf. Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VI, p. 465.

(2) Ces villes, comme celle d'Asti, Turin, avaient été obligées de se soumettre à Frédéric, même avant la bataille de Legnano. Cf. Rom. Salern., *Chron.*, l. c., p. 212.

(3) Cf. Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, t. II, p. 246—247.

(1) Hugo Falcandus, l. c., p. 303.

(2) Hugo Falcandus, l. c., p. 314.

voyât son conseiller privé, l'alcade sarrasin Pierre (1), qui se trouvait parmi les conjurés, et que tous les mercenaires, à l'exception des Français, aimaient beaucoup. Mais on ne pouvait le renverser sans employer la force; pour se créer un parti le comte se lia surtout avec les barons qui désiraient tous le voir à la tête des affaires.

A la fin l'alcade perdit courage; il laissa la reine et ses adhérents dans l'embarras et se sauva avec ses trésors. Il fut remplacé par le connétable Richard, qu'il avait fait comte de Molise. L'avénement de celui-ci changea la face des choses; il fut gagné par l'évêque de Syracuse à force de présents et s'attacha à la fortune de celui-ci (2). Le comte de Gravina sous un prétexte honorable fut remplacé par un autre administrateur. Tous les partis paraissaient calmés : mais telle était la position du gouvernement, qu'un homme de tête pouvait seul imposer aux factions, et cet homme-là manquait. Le frère même de la reine fut bientôt à la tête d'une nouvelle conspiration ourdie contre le comte Étienne de Perche, autre parent de la régente, évêque de Palerme, chancelier du royaume, et depuis la fuite de Pierre conseiller privé de la reine. Henri, comte de Monte-Cavoso (tel était le titre que la reine avait donné à son frère), était, comme le connétable Richard de Molise qui s'était uni à lui, un des chefs des mercenaires que le royaume avait à sa solde. La conjuration fut découverte. Henri fut obligé de sortir du pays; Richard fut pris avec son partisan Gentilis, évêque de Girgenti; mais lorsque tous les troubles paraissaient apaisés, une insurrection des habitants de Messine rendit la liberté à Henri avant qu'il eût quitté le royaume. Richard fut également délivré; réunis, ils forcèrent le chancelier Étienne et le comte de Gravina à s'exiler (1). Le roi et la reine furent obligés de se soumettre au parti victorieux.

La chronique de Sicile composée par Hugo Falcandus, et qui comprend l'intervalle entre la mort du roi Guillaume Ier et l'année 1169, est à la fois faite avec goût, raison et fidélité, et c'est dommage que cette chronique remarquable n'embrasse pas les années suivantes; du reste quant au fond nous ne perdons pas grand'chose. Le peu que Falcandus a omis nous indique comment il faut classer tous les événements qui sont survenus à cette époque dans le royaume normand. C'était là un état formé d'un seul jet, et qui n'avait de vie qu'autant que la force était placée au point central sur lequel reposait toute l'organisation. Jusqu'à la paix de Venise cette force manquait; aussi toutes les portions détachées du royaume cherchaient-elles à se donner une vie isolée, par suite du manque d'harmonie générale. La chevalerie étrangère et les officiers, puis la hiérarchie formée par ces officiers, les troupes mercenaires, les sujets mahométans avec leurs alcades, les villes encore organisées d'après le mode grec avec leur *stratikos*, enfin les barons normands et lombards; tous ces éléments divers formèrent des masses isolées qui poursuivaient chacune leur intérêt, et opprimaient la cour. Dans cette cour où la haute direction était entre les mains d'une femme, et la royauté entre celles d'un jeune homme, se trouvaient d'autres hommes puissants, riches, hardis et habiles qui ne songeaient pareillement qu'à leur avantage, et cherchaient tantôt à gagner ces masses, tantôt à leur enlever leur puissance et leur position. Dans un pareil état de choses on ne peut indiquer aucun point de vue possible; tout

(1) C'est par ce mot qu'il faut traduire le titre *gaytus*. Quoique considérés par l'orgueil chrétien comme les serfs du fisc, les Sarrasins n'en avaient pas moins, comme les Grecs, dans leur administration inférieure, une constitution qui leur était propre; et, de même que ces derniers avaient leurs *stratikotes*, les premiers avaient leurs *alcades*.

(2) Hugo Falcand, l. c., p. 311.

(1) Dans le royaume de Jérusalem. Cf. Rom. Salern., *Chron.*, apud Muratori, *Script.*, vol. VII, p. 209.

paraît pendant un temps livré au hasard. Les institutions politiques se maintinrent cependant à travers ces temps de troubles, et plus tard, lorsque Frédéric II arriva en maître, il trouva dans ces institutions un excellent travail préparatoire, à l'aide duquel il put réorganiser la monarchie sicilienne d'une manière plus régulière et plus appropriée aux nouveaux besoins.

Au milieu de ces circonstances, il était naturel que dans les négociations de Venise Frédéric Ier fût encore plus opposé au royaume normand qu'aux villes lombardes. Tout dépendait d'un raccommodement solide avec le pape ; car dès que les Lombards auraient perdu ce centre d'union, il fallait qu'ils cédassent quelque chose de leurs anciennes et exorbitantes prétentions. Le pape prêta lui-même la main à Frédéric pour cet objet. Chacune des villes lombardes se trouvant dans une position différente à l'égard de l'empereur, et croyant pouvoir revendiquer des droits divers, les négociations se compliquèrent de difficultés sans fin. Le pape lui-même fit alors la proposition à l'empereur de ne pas conclure avec elles une paix définitive, mais une simple trêve (1). En public Frédéric se montra indigné d'une proposition qui lui paraissait contenir quelque chose de blessant pour la majesté impériale, mais au fond il était enchanté de voir ainsi se terminer les négociations. Alexandre traita de la même manière les affaires du roi Guillaume : il proposa une trêve de quinze années entre l'empire et le royaume de Sicile; et pendant que ses envoyés s'opposaient publiquement à Venise à une pareille proposition, Frédéric fit savoir en secret au pape qu'il consentirait volontiers à tout, s'il voulait lui laisser toucher encore pendant quinze années les revenus des biens de Mathilde, qu'il avait de nouveau obtenus du duc Welf pour sa maison, et qui, pour le moment, étaient réclamés par l'Église; et si, après l'expiration des quinze années, elle consentait comme lui-même à se soumettre, quant à la possession définitive de ces biens, à un jugement arbitral. Sans adopter complètement cette proposition, Alexandre l'accueillit assez bien pour décider l'empereur à se rendre de Césène, où jusque-là il était demeuré, à Chioggia (1). Ce rapprochement facilita beaucoup les arrangements pour la paix ; mais bientôt une invitation que les Vénitiens firent à Frédéric de venir dans leur ville, invitation dans laquelle ils lui disaient qu'il n'avait que faire de consulter le pape sur cet objet, jeta de nouveau entre les parties des semences de troubles.

La résolution subite que prit Frédéric de jurer et faire jurer par douze seigneurs de sa cour les conditions de sa paix avec l'Église, et de la trêve avec les Lombards et les Siciliens, telles qu'elles avaient été réglées, empêchèrent la rupture du congrès. Déjà les Lombards étaient retournés à Trévise, et les envoyés de la Sicile s'apprêtaient à mettre à la voile ; tout se calma alors. On vit avec plaisir l'empereur se rendre en personne à Venise : le pape l'invita à une entrevue, et leva l'excommunication qui pesait encore sur lui et les siens. Le 24 juin 1177, Frédéric arriva à Venise : le doge, le patriarche, tous les nobles et une foule innombrable de peuple vinrent au-devant de lui. Lorsqu'il fut descendu de son vaisseau et arrivé devant l'église de Saint-Marc, le pape vint le recevoir à l'entrée du porche. Frédéric se jeta à ses pieds ; Alexandre le releva en pleurant, et lui donna le baiser de paix. Entraînés par l'émotion, en voyant ce qui se passait, les Allemands entonnèrent à pleine voix un *Te Deum* (2).

Fougueux et hautain durant sa jeunesse, Frédéric avait été formé, adouci et ramené à la réflexion par le malheur; Alexandre, de son côté, était également devenu plus traitable, sans du reste rien abandonner des idées

(1) Romuald Salern., l. c., p. 224.

(1) Romuald Salern., l. c., p. 226.
(2) Romuald Salern., l. c., p. 231.

qu'il s'était faites de sa dignité. L'inimitié que devait nécessairement amener leur théorie abstraite sur l'origine du souverain pouvoir, si l'un des deux ne cédait quelque chose de ses prétentions, avait été pour le moment entièrement étouffée; c'était là le fruit de cette entrevue amicale, ou plutôt de la haute raison de ces deux personnages qui, tout en ayant chacun ses faiblesses et ses défauts, poussés souvent au-delà de toutes les bornes, l'un par la colère que provoquait la pensée de sa majesté méconnue, l'autre par son opiniâtreté dans la défense de certaines idées sur les droits de l'Église, n'en étaient pas moins les deux hommes les plus puissants et les plus capables de leur temps.

Le 1er août 1177, cette paix, qui devait enfin donner quelque repos à la malheureuse Italie si long-temps déchirée par les partis, fut définitivement réglée (1). L'empereur s'engagea à reconnaître Alexandre absolument comme on avait reconnu ses prédécesseurs; en revanche il fut convenu qu'il jouirait encore pendant quinze ans de tous les revenus des biens de Mathilde; que plus tard un jugement arbitral déciderait qui en serait possesseur; que l'anti-pape Calixte renoncerait à la papauté, et serait dédommagé par la jouissance d'une abbaye, et que les cardinaux qu'il avait faits perdraient également leur titre, et redescendraient au rang qu'ils avaient avant leur promotion. Avec les Lombards on fit une trève de six ans, et des deux parts le *statu quo* actuel fut reconnu. Les difficultés qui pouvaient survenir plus tard devaient être vidées par des arbitres: une trève semblable de quinze années fut conclue avec le royaume de Sicile. Frédéric demeura à Venise jusqu'au mois de septembre, après lequel il se rendit par la Toscane à Gênes; en 1178 il traversa les Alpes pour se rendre dans le royaume de Bourgogne.

(1) En indiquant les conditions de cette paix, je suis M. de Raumer, qui, dans son *Histoire des Hohenstauffen*, t. II, p. 253—254, en a fait connaître les principaux points.

§ IX.—*Changements dans l'organisation des villes lombardes.*

Podestats municipaux.

Depuis le milieu du XIIe siècle, l'organisation des villes de la Haute-Italie se modifia excessivement. Les villes de cette contrée, qui jusqu'alors, dépassant la limite de leurs droits, avaient voulu jouer le rôle de cités libres, se virent forcées par la nécessité de se maintenir sérieusement dans cette qualité.

Le plus important des changements survenus fut l'introduction d'une magistrature municipale dont le titulaire, à l'instar des officiers impériaux, prit le nom de Podestat. Ce mot *potestas* entendu dans le sens du mot allemand *behoerde*, autorité, magistrat, est très ancien en Italie. Dès les IXe et Xe siècles l'on trouve des exemples dans les historiens où ce mot ne peut se traduire que par celui d'autorité. Dans le XIe siècle le même mot se rencontre dans des actes (1). Dans les villes l'on ne trouve cependant, avant l'arrivée de Frédéric Ier en Italie, aucun magistrat municipal portant ce titre de Podestat. Le seul exemple en opposition

(1) Voyez-en un exemple dans Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VIII, p. 237. On lit dans ce titre: « Ideoque præcipimus, et quibuscumque interminationibus volumus jubere, decernimus ut nullus unquam potestas, minister vel missus, etc. » L'expression masculine *nullus potestas* indique qu'il s'agit ici d'hommes exerçant l'autorité souveraine.

avec cette assertion est le titre de *potestas* porté par un magistrat municipal de Bologne (1) en 1151; il paraît au reste que cette ville fut la première où ce changement dans l'organisation municipale eut lieu.

A la diète de Roncaglia, où les quatre docteurs de Bologne exercèrent une si grande influence, Frédéric rendit une ordonnance concernant les affaires qui par appel seraient portées au tribunal impérial. Il prescrivit que les tribunaux seraient répartis d'après le ressort des diocèses, et toujours occupés par des juges étrangers à la ville des parties (2). Il n'y a aucun doute que pour cette organisation judiciaire il n'eût consulté les docteurs de Bologne, qui lui citèrent pour modèle l'institution de ce genre qu'ils avaient probablement eux-mêmes fondée ou aidé à fonder dans leur ville natale quelques années auparavant. Les administrations consulaires, quelques éloges que Caffari donne à celles de Gênes, avaient bien des inconvénients : les intérêts de famille, les influences de la richesse, se montraient nécessairement souvent dans l'élection de ces magistrats et dans la manière dont ils administraient. Comme il y avait plusieurs consuls, et que par conséquent il pouvait s'en trouver de familles ennemies entre elles, et comme en outre dans le jugement des causes plusieurs d'entre eux pouvaient avoir des intérêts tout-à-fait opposés, cette régence consulaire devait amener souvent des injustices et des dissensions, et toujours une expédition fort peu rapide des affaires (3).

Nulle part cette imperfection de l'administration consulaire ne devait être plus sensible qu'à Bologne, où l'on étudiait théoriquement la science et l'application du droit. Par suite nulle ville plus que celle-ci n'était plus propre à donner au reste de l'Italie l'exemple d'un changement dans l'organisation judiciaire. Pour se débarrasser des inconvénients qu'entraînait après elle l'administration consulaire, elle appela dans ses murs (1) un Faentin, Guido di Ranieri da Sasso et l'investit pour plusieurs années du pouvoir qu'exerçaient autrefois les consuls dits *de communi* (2); en même temps elle lui conféra la présidence du collège judiciaire des consuls *de placitis*. C'est à cause de ce pouvoir judiciaire accordé au nouveau magistrat, que souvent on l'appelait aussi dans les commencements préteur.

Dans l'origine l'exemple de Bologne trouva peu d'imitateurs. Ce ne fut qu'après l'avoir suivi dans ses établissements de Roncaglia, et en avoir reconnu l'utilité, que l'empereur essaya de créer partout quelque chose de semblable. Dans les villes où il s'était réservé le droit de nommer les autorités, par exemple, à Brescia, Plaisance et en beaucoup d'autres lieux, l'empereur établit également, comme nous l'avons déjà vu, à la place des anciens consuls, des préteurs ou officiers supérieurs. Ceux-ci, il est vrai, étaient très différents des podestats des villes, attendu que les premiers étaient tout-à-fait des officiers impériaux, tandis que les seconds étaient des magistrats républicains dont la juridiction s'étendait dans une sphère déterminée. Mais l'exemple donné par Bologne ne fut pas moins la cause de la création soit des podestats impériaux, soit de ceux créés par les villes. Du reste bientôt on se convainquit tellement de la nécessité de cette institution, que presque dans toutes les villes dont les gouverneurs impériaux avaient été chassés, on établit des officiers de ce genre à la place des anciens consuls; le temps aida puissamment à la chose. Souvent inquiétées par les empereurs, les villes sentaient le besoin d'une

(1) Savioli, *Annal. Bolognesi*, I, p. 2, dipl. CXLVI.

(2) Cf. Radevicus, l. c., liv. II, chap. 5.

(3) M. de Raumer, *in den Wiener Iahbuchern*, VIII, p. 40, a indiqué à peu près de la même manière que nous, si ce n'est sous un point de vue un peu plus moderne, les inconvénients de cette administration consulaire.

(1) Cf. Savioli, *Ann. Bolog.*, I, p. 292.

(2) Le dipl. CXLVIII, cité par Savioli, *Ann. Bolog.*, I, p. 2, prouve que ce Guido possédait réellement ce double pouvoir.

plus grande unité dans leur administration, d'une plus grande promptitude dans l'application des lois et d'un plus grand désintéressement de la haute magistrature dans les intérêts locaux. L'installation de nobles étrangers en qualité de podestats garantissait tous ces avantages.

La nouvelle administration municipale était parfaitement appropriée aux intérêts de la noblesse de la campagne, soit de celle qui demeurait encore entièrement indépendante sur ses terres, et dont le nombre commençait à être fort restreint, soit de celle qui vivait dans les châteaux, dans les villes, où elle avait pris le droit de bourgeoisie, et s'était bâti des maisons fortifiées en se réservant le droit de vider ses querelles elle-même contre ceux qui n'étaient pas ses co-bourgeois, et de faire des alliances avec ceux qui n'étaient pas les ennemis de la ville (1). Pour cette noblesse, que nous avons déjà indiquée plusieurs fois comme un des éléments les plus importants de la population italienne, s'ouvrait maintenant une riche carrière de distinctions. Une partie se plaça à la tête des troupes mercenaires et vendit ses services comme chef des bandes qu'elle menait au secours des villes; l'autre se plaça à la tête de leur administration en qualité de podestats (2). La raison qui fit que l'on recourut souvent à cette noblesse de la campagne incorporée à la vie et aux intérêts des villes pour lui conférer ces sortes de charges, c'est que là seulement on croyait trouver l'indépendance complète de tous intérêts de parti; car c'étaient ces intérêts qui faisaient le plus de mal dans les villes.

L'introduction de la magistrature du podestat dépendait naturellement du plus ou moins d'indépendance où étaient les villes vis-à-vis de leur évêque ou de leur ancien seigneur. Presque toutes, du reste, soit par concession des empereurs, soit par l'insurrection, soit enfin par suite de la trêve de Venise, étaient arrivées à la jouissance de droits régaliens assez étendus pour établir dans leur sein une magistrature aussi forte et aussi indépendante que l'était celle des podestats. Quelques-unes cependant ne purent le faire que plus tard; elles conservaient encore leur ancienne magistrature d'échevins, et pouvaient tout au plus suivre les idées progressives du siècle, en convertissant les échevins en consuls. Cela avait lieu, par exemple, dans les petites villes de la Toscane. Florence même avant

(1) Non-seulement la noblesse possédait ces deux droits de vider elle-même ses querelles et de faire des alliances, mais la haute bourgeoisie même, à son imitation, en jouit longtemps en Italie dans les limites que nous avons indiquées ci-dessus.

(2) Quelques exemples choisis parmi un grand nombre d'autres, dont l'histoire de l'Italie de ce temps-là est pleine, nous montrent comment la noblesse de la campagne s'était organisée au milieu des villes, comment elle maintenait ses droits d'alliance, de guerre et ses libertés, pour n'être pas écrasée au milieu de républiques puissantes, et se conserver, au contraire, une ressource contre elles dans ses nécessités, et s'y faire assurer autant d'avantages que possible. Le vieux Obizo Malaspina s'était fait vassal de l'évêque de Gênes, son fils Moruella vassal de la ville: en même temps ils s'étaient confédérés avec la noblesse de Lunigiana, les comtes de Lavagna et autres. Ils étaient donc ainsi protégés de tous côtés. Lorsqu'ils se sentirent assez forts pour entreprendre quelque chose contre Gênes, ils attaquèrent Sestri et mirent à contribution Chiavari. Le marquis de Montferrat, qui était à la tête d'un corps de mercenaires à cheval, et les marquis de Gavi, de Bosco, de Ponzano, qui commandaient aussi chacun vingt hommes à pied, marchèrent avec les Génois contre les Malaspina, qui s'étaient retirés dans la partie basse du territoire de Sestri. A la fin une trêve fut conclue; Gênes l'employa à se former un corps de cavalerie tiré des bourgeois. Dès l'année 1173 elle livra un combat avec ce corps fort de cent hommes. Cf. Caffari, l. c., lib. II. De cette manière elle tint en respect les Malaspina et leurs confédérés. N'est-ce pas là un état analogue à ce que trouva en Allemagne François de Sickingen?

l'année 1199 n'eut pas de podestat (1). Le podestat, quoique fort différent sous beaucoup de rapports des anciens comtes, avait en réalité le même pouvoir, c'est-à-dire la haute juridiction et le commandement des forces de la ville.

Le choix d'un podestat dut être souvent sujet à de grandes difficultés, et c'est pour cela que quelquefois l'on ne choisissait point de magistrat de ce genre, et on le remplaçait par des consuls de communi. Souvent aussi ces sortes d'élections étaient entravées par des bourgeois influents qui voulaient administrer la ville en qualité de consuls. Là où l'on établit des podestats, on prit des précautions de toute espèce pour se garantir des abus que cet immense pouvoir pouvait entraîner. Les plus importantes et les plus généralement reçues furent, 1° le serment qu'on leur faisait prêter; 2° le soin que l'on eut de les empêcher de se créer un parti dans la ville; 3° le syndicat.

Le serment prêté par le podestat, qui était fort circonstancié et revêtu de formes déterminées, tirait principalement sa raison de l'origine étrangère du nouveau magistrat. Il fallait en même temps, et lui faire connaître l'ensemble des lois qui régissaient la ville qui lui avait été jusqu'ici étrangère, ainsi que les devoirs judiciaires qu'il aurait à remplir, et le lier par serment à cette ville en lui faisant promettre de ne pas l'abandonner avant d'en avoir obtenu le congé. Car comme le podestat n'avait pas de parents dans la ville qu'il gouvernait, en cas de fuite on n'avait aucun moyen pour le forcer à rendre compte de son administration : le serment du podestat est devenu la principale origine des statuts des villes. Dans plusieurs d'entre elles la collection de ces statuts n'en est même qu'un développement plus étendu.

Les moyens qu'on avait pris pour empêcher le podestat de se faire un parti variaient selon les villes. En principe, il ne pouvait avoir aucun parent dans le lieu de son administration, ou s'il y en avait ils étaient obligés pendant ce temps de la quitter, ainsi que son territoire. Il ne pouvait être élu deux fois de suite, comme aussi il ne pouvait avoir pour successeur un de ses parents. Le même principe avait été adopté quant aux gens qui l'accompagnaient à son entrée en charge; car d'ordinaire le podestat amenait avec lui, comme ses aides et ses assesseurs, quelques savants juristes et quelques chevaliers. On désirait voir cette suite composée de gens étrangers aux intérêts intérieurs de la ville. Quelquefois même ce soin d'écarter tout moyen possible de se créer un parti s'étendait jusqu'aux plus petites choses; et le premier représentant de la république, le podestat, était pendant le temps de son administration tellement enchaîné, que sa vie était plus misérable que celle du dernier bourgeois, à qui du moins on ne prescrivait pas avec qui il devait prendre sa nourriture, et qui il devait fréquenter. Du reste la magistrature du podestat était de courte durée et ne dépassait pas d'ordinaire une année; l'histoire n'en mentionne aucune qui se soit prolongée au-delà de cinq années.

L'établissement du syndicat, c'est-à-dire d'un tribunal composé des principaux habitants de la ville, devant lequel le podestat devait rendre compte de son administration, et où chacun pendant un certain laps de temps pouvait l'appeler en justice, était général. Dans le cas où malgré son serment le podestat s'évadait avant d'avoir rendu compte de son administration devant ce tribunal, on retenait pour le punir une partie de son traitement.

(1) Sozomène de Pistoja, dont les anciennes relations reposent sur de bonnes données, quoiqu'elles dégénèrent souvent en choses de peu d'importance et pèchent par des inexactitudes dans la chronologie, place la première création d'un podestat en l'an 1196. Cf. *Rer. Italicarum Script. ex Marc. Bibliot. codicib.*, p. 1.

§ X. — *Événements survenus en Italie depuis la paix de Venise jusqu'à celle de Constance.*

Calixte, qui dans les commencements cherchait à se maintenir en dépit du raccommodement de l'empereur et du pape Alexandre, se soumit en 1178 à celui-ci qui fit un arrangement amical avec les Romains relativement aux droits de souveraineté. On régla quels seraient ceux dont jouirait la ville et ceux qui appartiendraient au pape. Ce traité fait, Alexandre fixa sa résidence dans la ville de Tusculum.

En Toscane il existait toujours un parti ultra-impérial ou plutôt gibelin, qui ne respectait pas la paix de Venise, et qui avait déjà soutenu les armes à la main le pape Calixte. La capitale du parti était Viterbe; le chef, Konrad, fils du marquis de Montferrat. Chrétien, archevêque de Mayence, qui avait essayé de le soumettre, tomba entre ses mains dans une bataille, et languit dans les prisons d'Aquapendente jusqu'en 1181 (1), époque à laquelle il se racheta moyennant une forte rançon. Après que Calixte se fut soumis, ses adhérents passionnés avaient élu un nouvel anti-pape; mais celui-ci fut pris et enfermé dans le couvent de Cava.

Après la mort d'Alexandre dans l'été de 1181, on nomma à sa place le cardinal Hubald de Lucca qui prit le nom de Luce III. Comme son prédécesseur il fixa sa résidence à Tusculum, ville que les Romains détestaient par-dessus tout; aussi ne tarda-t-il pas à encourir leur inimitié : l'archevêque Chrétien vint à son secours, et battit les Romains en plusieurs rencontres, mais il mourut pendant la durée de la guerre dans l'été de 1183.

Dans la Haute-Italie, les villes dont les libertés avaient été reconnues par la trêve de Venise, jouissaient tranquillement de leur nouvelle position républicaine. Toutefois l'absence du contre-poids que leur avait jusque là opposé la puissance de Frédéric, leur fit perdre aussi leur énergie et mina leur union. Les expéditions de l'archevêque Chrétien, quoique dirigées contre ceux qui refusaient de se conformer à la paix que l'empereur avait faite avec le pape, causèrent bien encore tant d'inquiétudes aux villes pour le maintien de leurs libertés, que celles de la Lombardie, du marquisat et de la Romagne tinrent une diète à Parme. C'était un véritable bonheur pour elles que la trêve ne dût durer que six années, et qu'après ce temps la guerre pût recommencer, ou la nouvelle position acquise par les villes être assurée par une paix définitive. Dans un état de choses plus certain la ligue se serait complètement endormie, avant qu'un arrangement politique définitif n'eût été scellé; tandis qu'en 1183, époque à laquelle l'empereur n'avait pas encore oublié ses défaites en Lombardie, les villes purent en faire un très avantageux pour elles.

On régla à Plaisance les conditions de la paix dans une diète des villes; et comme on était toujours d'accord sur les principaux points, une paix définitive fut conclue à la diète de Constance au mois de juin 1183.

Un des premiers points de la nouvelle paix fut une amnistie complète pour tout ce qui s'était fait des deux côtés (1). Les villes restèrent en possession des droits dont elles jouissaient de temps immémorial (2), ainsi

(1) Cf. Mag. Boncompagni, *liber de obsidione Anconæ*, c. 25.

(1) Je suis, dans l'indication des conditions de la paix, Muratori, in *Antiq. Ital.*, vol. IV, p. 58 et 307—308. Cf. aussi Raumer, l. c., t. II, p. 278.

(2) « Omnes consuetudines sine contradictione nostra exerceatis quas ab antiquo exercuistis vel exercetis. » Vient ensuite l'énumération.

que de ceux de faire la guerre, de fortifier les places et d'exercer la juridiction dans leur sein. Dans le cas où il y aurait doute si une ville possédait coutumièrement l'un de ces droits, il fut réglé que l'évêque et des hommes probes choisis dans son sein et dans les villes dépendantes, qui ne seraient ni les ennemis de la ville ni de l'empereur, prononceraient sur les prétentions des deux partis. Toute ville de cette espèce, payant annuellement à l'empire une imposition de deux cents marcs d'argent, devait rester en possession des droits dont elle jouissait en ce moment. L'on devait trancher même quelque chose de cette somme, dans le cas où les droits dont la possession paraîtrait douteuse seraient trop peu importants pour que la ville payât l'imposition entière.

Dans les villes où l'évêque (1), par suite des priviléges d'exemptions avait possédé autrefois la juridiction de comte, il devait continuer à investir les consuls de l'autorité, lorsqu'il pourrait prouver avoir exercé jusqu'à présent ce droit. Dans les autres villes ce serait à l'empereur de conférer aux magistrats leur pouvoir (2); toutes les investitures impériales devaient être gratuites. Tous les vassaux et magistrats investis par l'empire devaient prêter serment de fidélité, les bourgeois depuis dix-sept jusqu'à soixante-dix ans; et tous les dix ans ce serment devait être renouvelé. Dans les affaires judiciaires dont l'objet dépasserait vingt-cinq livres, il y aurait lieu d'interjeter appel à l'empereur ou aux tribunaux créés par lui. Les difficultés survenues entre lui et les villes de la ligue ou quelques-uns des bourgeois de ces villes devaient être jugées d'après la loi et les usages du pays, et ce ne serait que quand l'empereur se trouverait en Italie que l'affaire serait portée devant lui. Lorsqu'il y viendrait, les villes seraient tenues de lui fournir tous les vivres nécessaires, de faire les ponts et les chemins. Il ne pourrait du reste séjourner long-temps dans la même ville, pour ne pas lui devenir trop à charge.

Telles furent les conditions de la paix que conclut Frédéric avec les villes; il les reconnut ainsi dans la position qu'il avait voulu leur ravir lors des délibérations de Roncaglia. Quoiqu'il vît sans doute avec peine la non-réussite de ses plans, il comprit du moins tout ce qu'il y avait de puissance dans une nation qui à l'aide du commerce, de la richesse et des besoins nouveaux qui en sont la suite, arrive au sentiment d'une existence politique plus libre, et s'arme de toute sa résolution pour conquérir cette existence. Il n'y a qu'un moyen de triompher d'un pareil peuple, c'est de donner une autre direction à ses idées industrielles. Le prince qui ne peut imprimer ce nouveau mouvement doit nécessairement, sa puissance serait-elle double de celle de ses adversaires, succomber dans sa lutte avec ce nouvel Antée, comme le prouve l'exemple de Frédéric en Italie et de Philippe II dans les Pays-Bas. Commerce et développement de l'intelligence, c'est-à-dire supériorité matérielle et morale : voilà les deux pivots du monde. Appuyée sur ces bases solides, une nation menacée dans ses libertés peut se rire des plus grandes armées. Celles-ci peuvent remporter une victoire passagère sur elle et la tenir quelque temps sous le joug; mais jamais elles ne la soumettront d'une manière définitive, tant que le fleuve d'or du commerce roulera des vagues nouvelles.

(1) Dans la ville d'Alexandrie, bâtie sur des terres appartenant aux marquis de Bosco, ceux-ci obtinrent des droits semblables à ceux qui sont reconnus ici aux évêques. Les consuls, par suite d'un traité passé avec ces marquis, étaient obligés chaque année de leur prêter le serment de fidélité. Cf. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 78 et suiv. Le document est de l'année 1180.

(2) Cela ne doit pas s'entendre en ce sens que l'empereur investissait chaque année les divers consuls. On entendait seulement reconnaître que l'empereur était la source de l'autorité qu'exerçaient les consuls; qu'ils ne la recevaient pas immédiatement de Dieu, mais de l'empereur.

§ XI. — *Coup-d'œil rétrospectif sur la situation politique de l'Italie depuis Henri IV.*

Destinées des petites villes et de la noblesse de la campagne.

Nous avons indiqué plus haut comment sous le règne de Henri IV, au milieu des nombreuses secousses qu'éprouvait la puissance des évêques, l'autorité publique avait passé dans les villes aux mains des bourgeois et de la noblesse de la campagne, en même temps que les capitaines, par la ruine de cette même puissance, s'étaient fait une position presque égale à celle de la haute noblesse. Nous avons également dit comment les souvenirs de l'antiquité classique, les travaux philosophiques et les études du droit avaient soutenu et aiguisé l'esprit et la réflexion des habitants des villes, et les avaient poussés tous les jours avec plus de succès dans les nouvelles voies républicaines. Les croisades favorisèrent également ce progrès dans les idées de droit public : car, tandis que dans d'autres pays elles offraient des débouchés aux populations trop considérables, elles ouvrirent aux villes maritimes de l'Italie des relations commerciales avec le Levant. Des villes, des pays entiers devinrent la propriété de ces villes; et là où elles ne purent fonder en grand des établissements commerciaux, elles cherchèrent du moins à s'y former des comptoirs. En outre l'Italie devint la station intermédiaire d'où partirent tous les pèlerins de l'Occident pour la Terre-Sainte, et surtout pour ceux d'entre eux qui voyageaient par petites troupes; ce qui avait lieu presque continuellement. Dans le cas même où ils s'embarquaient dans d'autres ports de la Méditerranée, soit en France, soit en Espagne, ou qu'ils vinssent des ports de la Frise ou de la Scandinavie, ils touchaient toujours soit à Naples, soit à Palerme ou à Messine. La plupart du reste ne prenaient la mer qu'à Venise ou à Naples. L'Italie acquit, par le passage de ce nombre énorme de voyageurs, d'innombrables avantages pécuniaires, comme aussi des relations commerciales étendues.

Le nouvel ordre de choses qui s'était formé dans les villes et au-dehors, les divers débris de l'ancienne organisation et les résultats variés de la nouvelle produisirent un singulier mélange, dont la grande fermentation menaçait d'amener une dissolution, lorsque Frédéric parut précisément dans le moment favorable, et prouva bien clairement aux villes ce qu'elles avaient déjà oublié, savoir que c'étaient elles-mêmes qui, par leurs dissensions et leurs haines sauvages, forgeaient les chaînes à l'aide desquelles on les rattacherait de nouveau à l'ancien état de choses qui leur était si odieux. Elles s'effrayèrent justement à la vue des malheurs qui les menaçaient, et après un court asservissement elles se relevèrent avec vigueur, et prouvèrent au monde qu'intellectuellement et historiquement elles étaient dignes d'occuper la position qu'elles avaient d'abord usurpée.

Nous avons exposé en détail comment cette lutte fonda la liberté des villes de l'Italie, comment était formée leur organisation extérieure, comment leurs habitants étaient partagés en capitaines, en vavasseurs et bourgeois; enfin en quoi consistait la dignité du podestat, des divers consuls et de leurs conseils. Il ne reste plus que deux points à examiner pour donner une idée complète de l'état politique de l'Italie au XIIe siècle; savoir : quelle était la position des petites villes et autres localités vis-à-vis

les grandes cités dans la proximité desquelles elles étaient situées; secondement, quelle était celle de la noblesse libre vis-à-vis ces mêmes cités.

A l'époque où les villes considérables s'affranchirent de leurs seigneurs, comtes ou évêques, les petites localités devinrent également libres, et à l'instar des autres elles se donnèrent une administration républicaine composée de consuls d'une seule espèce, ou bien elles restèrent soumises à leurs seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Les dernières trouveront leur place lorsque nous parlerons de cette noblesse. Car quand bien même elles reconnaissaient pour seigneur un évêque ou un abbé, elles avaient toujours à la tête de leur administration un comte qui tenait la ville en fief, ou un capitaine, et par conséquent un noble qui prétendait à la même position et aux mêmes droits que le reste de la noblesse impériale libre.

Les villes de la première espèce, c'est-à-dire celles qui étaient administrées républicainement, devinrent toutes la proie des grandes cités voisines. Attaquées par l'une ou l'autre, elles étaient obligées, ou de se soumettre, ou de se rattacher à l'une d'elles pour en être protégées contre les autres; alliance qui n'était autre chose qu'une soumission. En se plaçant dans cette condition inférieure, elles conservèrent, il est vrai, leur organisation, mais elles furent obligées d'accorder aux grandes cités le droit d'ouverture de leurs portes, plus tard de leur payer le droit appelé *boaticum* ou *boatia*, contribution qui se prélevait sur toute paire de bœufs, et qui dans ce temps-là était l'impôt ordinaire des petites villes. Enfin elles étaient obligées d'assurer liberté d'entrée aux habitants de la grande cité et à leurs produits, d'entretenir les routes qui conduisaient à la métropole, et de jurer qu'elles auraient les mêmes amis et les mêmes ennemis; en revanche celle-ci promettait de les protéger et de les défendre comme ses sœurs. Il existe une multitude de documents du XIIe siècle qui contiennent ces dispositions; Savioli, dans ses *Annales de Bologne*, nous en a fait connaître un grand nombre.

Par l'incorporation de ces petites villes dans le territoire des grandes, l'Italie se démembra en une masse de juridictions assez bien réparties, qui ne comprenaient plus seulement, comme la banlieue de chaque ville, quelques lieues de territoire, mais à peu près l'étendue de ce qui dans l'ancienne organisation franco-italienne s'appelait un comté; quelques-unes étendaient même leur juridiction au-delà de ces limites.

Ces petites localités se repentaient souvent, lorsque la nécessité du moment était passée, de s'être ainsi soumises ou rattachées à de grandes cités : elles cherchaient alors à s'affranchir. Le résultat de ces tentatives fut qu'elles perdirent leur administration consulaire, et qu'elles furent placées sous le gouvernement d'un podestat envoyé par la métropole. D'autres mettant des retards dans le paiement des subsides, ou leurs magistrats se rendant suspects par des liaisons avec des ennemis déclarés, tombèrent également dans le cas d'être administrées par un podestat étranger envoyé par la métropole. Bientôt même ce qui n'avait eu lieu que pour le plus grand nombre devint général pour toutes, les magistrats du chef-lieu se trouvant bien mieux d'avoir affaire à des sujets qu'à des protégés. En admettant les podestats qu'on leur envoya, elles se rendirent sujettes par le fait. Car comme ils étaient responsables, non aux habitants de la ville qu'ils administraient, mais à la métropole qui les maintenait en pouvoir, ceux-ci gouvernaient sans trop s'inquiéter des intérêts et des besoins des habitants. La métropole appelait à la tête de son gouvernement, en qualité de podestats, des étrangers qu'elle circonscrivait du reste le plus possible. Elle confiait l'administration des petites villes qui lui étaient soumises, à ses propres bourgeois qui, tant que leur pouvoir durait, jouaient en quelque sorte le rôle de princes dans ces villes. Bientôt l'esprit de commerce

se mêla à l'administration des podestats des petites villes. Ils opprimèrent et écrasèrent les malheureux habitants qui leur étaient confiés, jusqu'à ce que la misère les forçât à vendre leurs petites propriétés (1). Alors eux-mêmes ou leurs parents et amis achetaient ces fonds de terre et en faisaient un objet de spéculation. Ils ne les donnaient plus en emphythéose ou à charge de services à des habitants du lieu, mais ils y plaçaient des gens à bail dont ils tiraient à titre de fermages des revenus aussi élevés qu'ils pouvaient. Bientôt les riches habitants, pour se soustraire à la dépendance de leurs magistrats, cherchèrent à devenir bourgeois de la métropole. Ils vendirent en conséquence leurs propriétés; ou, s'ils les gardèrent, ils les donnèrent à bail aux habitants de la ville qu'ils avaient abandonnée, et spéculèrent comme les chefs de l'administration sur leurs fermiers. Alors partout la nation se divisa en seigneurs et en misérables, et dans les petites villes il ne resta guère qu'une population de cette dernière espèce, qui n'en était que mieux et sans crainte d'être foulée aux pieds par le podestat.

Au milieu de cette extension que les grandes cités donnaient à leur juridiction, la noblesse de la campagne, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, fut elle-même souvent opprimée. Comme les petites villes elle fut obligée de se lier avec les grandes cités; mais comme on ne pouvait pas lui donner de podestat pour la gouverner, et qu'il était difficile de la déposséder de ses biens, elle demeura riche et honorée. Pour que l'on puisse mieux apprécier la manière dont on rattachait cette noblesse aux grandes villes, nous allons citer les points principaux du traité (1) par lequel la famille des Corvoli de Fregnano se lia au mois de mars 1156 avec Modène. Presque tous les traités de ce genre sont conçus de la même manière. Ce cas spécial d'ailleurs fait mieux connaître en quoi ils consistaient.

Les capitaines jurent fidélité à la ville de Modène comme étant ses bourgeois, et s'engagent, 1° à l'aider contre qui que ce soit, excepté le duc Welf, lorsqu'il viendra en Italie prendre possession des biens de la duchesse Mathilde, comme aussi contre ceux qui doivent le serment de fidélité au duc en qualité de vassaux. Les capitaines de Fregnano étaient prévôts des terres de la duchesse Mathilde; comme tous les capitaines ils avaient rendu cette prévôté, qu'ils tenaient en fief, héréditaire. Ils s'engagent, 2° à demeurer chaque année à Modène avec leurs femmes un mois en temps de paix, deux en temps de guerre; à moins qu'ils ne soient exemptés de le faire par les magistrats (2); 3° à laisser traverser librement les habitants de la ville par toutes leurs terres; 4° à faire payer à la ville le droit du boaticum (chaque année 6 deniers de Lucques par paire de bœufs) par tous les sujets de leurs prévôté et terres, à l'exception de leurs châtelains, valets et officiers (gastaldes); enfin 5° à tenir en tout temps leurs châteaux ouverts aux magistrats de la ville. De leur côté, les habitants de Modène promettent, 1° de leur donner en fiefs certains biens et châteaux lorsqu'ils s'en seraient rendus maîtres; 2° de les aider contre certains nobles contre lesquels ils revendiquent des droits; 3° de les protéger partout contre leurs ennemis, et en particulier de les aider à vider leurs querelles avec le comte de Gualandi.

(1) Ou bien ils s'affranchissaient de nouveau de la dépendance des grandes cités. Dans ce dernier cas, lorsque ces petites villes recouvraient leur indépendance, à la place du podestat installé par la métropole, elles nommaient un consul ou un capitaine, ou même un autre podestat, mais élu par la ville même. Nous en avons des exemples au commencement du XIIIe siècle, à Cotrozzo, dans le territoire de Brancoli, non loin de Lucques.

(1) Savioli, *Annal. Bolognesi*, vol. I, p. 2, dipl. CLVI.

(2) Très souvent cette obligation que contractait la noblesse en entrant dans la bourgeoisie était bornée aux temps de guerre.

Le même jour les capitaines de Baiso firent un traité tout-à-fait semblable avec la même ville, et les documents de ce genre sont presque sans nombre.

Quant au moyen d'éviter les mésintelligences, il faut remarquer que cette noblesse, en entrant dans la bourgeoisie, ne se plaçait jamais sur la ligne des autres habitants, à moins qu'elle ne fût pauvre et ne se livrât à quelque métier ou au commerce. L'entrée dans la bourgeoisie n'était qu'un traité d'amitié déterminé, auquel du reste on pouvait renoncer chaque jour (1) : il n'avait plus d'effet lorsqu'une querelle survenait; et les nobles mécontents cherchaient naturellement des secours dans la première ville voisine. Souvent des nobles étaient bourgeois de deux villes à la fois : c'est ainsi que les Ghérard de Carpineto étaient bourgeois de Reggio et de Modène (2) : dans le traité qu'un gentilhomme faisait avec une ville, il pouvait déclarer que quant à telle ville, dont il était déjà bourgeois, il n'entendait point être tenu d'agir contre elle, et de la combattre (3). Quelquefois une ville payait à un seigneur puissant, à titre de fief, une pension annuelle, pour acheter son amitié. C'est ainsi que les nobles de Malaspina recevaient de Gênes, pour se reconnaître ses vassaux, une somme de mille solidi (1). Ces nobles étaient vis-à-vis les villes à peu près dans la même situation que François de Sickingen vis-à-vis la ville impériale de Strasbourg (2). Lorsqu'un grand nombre de nobles puissants se retiraient dans des villes déjà habitées par des familles de capitaines ou autres nobles libres, ils y introduisaient avec eux leur vie chevaleresque et guerrière; les guerres mutuelles qu'ils se faisaient devenaient bientôt contagieuses pour les autres classes d'habitants; poussé à bout, souvent le reste de la bourgeoisie n'avait d'autre ressource que de chasser cette noblesse turbulente, et de la refouler dans ses terres où elle pouvait guerroyer à son plaisir. Lorsqu'une seule famille puissante parvenait à prendre de l'ascendant dans une ville, elle ne tardait pas à s'y fonder une sorte de principauté.

(1) A moins de conditions plus dures contractées en entrant dans la bourgeoisie d'une ville, comme celles que subirent les marquis de Gavi en entrant dans celle de Gênes, après avoir lutté long-temps contre cette ville. En 1202 ils lui vendirent pour 3,200 livres leur seigneurie de Gavi avec tous les droits de souveraineté, ne se réservant que la moitié des droits de péage; ils furent obligés de venir habiter la ville, d'entrer dans une des compagnies dont se composait la bourgeoisie de Gênes, et de prêter serment de fidélité. Désormais, à moins de se ruiner entièrement, les comtes ne pouvaient plus renoncer à l'amitié de la ville. Cf. Caffari, l. c., p. 385.

(2) Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, vol. I, p. 155.

(3) C'était d'ordinaire dans la noblesse inférieure que l'on formait l'armée. Dans un traité fait par les nobles de Rivalta, vassaux des marquis de Bosco, avec la ville d'Alexandrie, en 1191, on lit : « Quod prædicti domini de Rivalta salva fidelitate domini imperatoris Henrici et omnium *suorum dominorum anteriorum* debent facere pacem et guerram, ubi voluerit commune civitatis Cæsareæ. » Cf. Moriondi, *Monum. Aquensia*, vol. I, p. 93.

(1) Caffari, l. c., p. 349. Les Malaspina reçurent également une somme de 215 livres, pour qu'ils déclarassent leur château appelé le Mont de Grondola (Poggio di Grondola), fief plaisantin. Cf. Affò, *Storia della città di Parma*, vol. III, p. 20.

(2) Il y avait quelque chose de singulier dans la position des nobles qui faisaient des traités avec les villes, là où ils étaient seigneurs de la terre sur laquelle ces villes étaient bâties, par exemple dans la ville nouvelle d'Alexandrie, dont le sol avait appartenu autrefois aux marquis de Bosco (petit bourg entre Novi et Alexandrie). Un document de l'année 1180 que l'on trouve dans Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 78 et suiv., porte à ce sujet: « Item omnes Alexandrini facient fidelitatem Marchionibus a XIV annis supra et LXX infra et omni anno consules. Et e converso Marchiones dant in feudum Alexandrinis statum terræ et civitatis et castrum et villam Ponzani cum tota ejus curte et Marenzanam similiter, tali modo quod absolvunt Castellanos et Paisanos utriusque loci a fidelitate sua et tantum Alexandrinis teneantur, si Alexandrini fidelitatem servaverint. »

Lorsqu'il y en avait plusieurs qui dominaient le reste de la bourgeoisie, tous les efforts de chacune tendaient ou à chasser ses rivales ou à se les assujettir.

Comme toute cette noblesse ainsi incorporée dans les villes se trouvait toujours désagréablement gênée par le magistrat, et voyait encore avec plus de peine le reste de la bourgeoisie marcher son égale, elle cherchait naturellement à flatter les passions du bas peuple. Celui-ci, quoiqu'il formât la masse la plus considérable de la population, était toujours exclu de toute participation au gouvernement. Les trois états des capitaines, des vavasseurs et des francs bourgeois étaient de longue date seuls en possession de nommer les échevins : eux seuls aussi plus tard, lors des modifications apportées dans l'organisation politique, prirent part aux élections des consuls et des podestats. La masse du peuple, composée d'ouvriers, marchands et journaliers, qui était autrefois entièrement soumise à l'évêque ou à la noblesse, et qui maintenant encore était tributaire de la ville, n'avait aucune influence. Elle devait demander justice aux tribunaux occupés par des hommes de la haute classe, se soumettre aux lois de la ville, payer les contributions aux magistrats, si elle voulait qu'on la souffrît dans l'intérieur de la cité, sans réclamer la moindre part aux affaires. Un pareil état de choses produisait toujours des mécontents; mais l'habitude et le respect pour les rangs élevés faisait tout supporter. Lorsque dans le XIIe siècle la riche noblesse de la campagne entra dans l'enceinte des villes, le commerçant qui, quoique issu de familles libres, était peut-être encore plus pauvre et moins considéré que le marchand tributaire de l'évêque, ne lui parut pas mériter plus de considération que celui-ci. Le riche chevalier et le vicomte, ou les capitaines, qui lui étaient égaux en dignité, voyaient avec trop de mépris tous les métiers exercés par la bourgeoisie des villes pour faire quelque distinction réelle entre eux. Le commerçant fut traité comme le boutiquier, et celui-ci grandit ainsi par la comparaison. La noblesse aimait volontiers à répandre ses grâces sur les classes inférieures, parce que celles-ci se montraient soumises, tandis que le bourgeois libre lui paraissait fort présomptueux de vouloir, avec sa petite fortune, et encore plus ses idées rétrécies, marcher de pair avec elle, et elle voyait en pitié les efforts qu'il faisait pour s'égaler à des seigneurs riches en terres et en sujets.

Pour se venger des bourgeois, la noblesse se plaisait donc à exciter les classes inférieures contre le magistrat et leurs concitoyens : « Vous êtes obligés, disait-elle au peuple, d'aider la ville, comme les autres bourgeois, par des contributions; de donner comme eux, pour elle, votre argent et votre sang, lorsqu'elle est attaquée, votre existence et votre avoir sont en jeu dans les malheurs publics, aussi bien que l'existence et l'avoir des bourgeois. Il est donc injuste qu'avec cette égalité de charges vous gémissiez dans une pareille oppression. » Puis la noblesse prenait en mains, soit devant les tribunaux, soit ailleurs, les intérêts du pauvre. Par suite, les magistrats et les patriciens (car c'est ainsi qu'il faut nommer les trois ordres les plus élevés des villes), jusque là habitués à n'éprouver aucune résistance dans leur autorité, se trouvant tout-à-coup contrariés, furent poussés plus que jamais à faire valoir leur puissance et leur considération. Aussi dans les vingt-cinq dernières années du XIIe siècle, depuis que les craintes qu'avait inspirées Frédéric ne forcèrent plus à rester unis, les habitants des villes se partagèrent en deux portions, composées, l'une de la nouvelle noblesse avec le bas peuple, et l'autre de la bourgeoisie habile aux dignités. Cette distinction ne doit pas cependant se prendre à la lettre; car, par exemple, quand la nouvelle noblesse était divisée par des inimitiés, ou quand elle s'était alliée avec les capitaines, une partie se rattachait aux patriciens. Dans d'autres lieux les capitaines des villes firent cause commune avec les nouveaux arrivés, et se rallièrent à eux pour s'opposer aux autres patriciens; il pouvait encore se faire

qu'une corporation d'un même métier eût été offensée par cette noblesse de campagne, ou que par des motifs d'affection elle fût attachée de longue date aux patriciens; ou qu'enfin elle se trouvât contente de l'état de choses existant et se crût menacée par un changement. Toutes ces raisons firent qu'une grande partie du bas peuple resta unie aux patriciens. Cependant partout se formèrent les éléments des deux partis dont nous parlons.

De même qu'en Allemagne la riche noblesse de la campagne possédait de petites villes dans la proximité de grandes cités, comme par exemple la maison de Kronberg, qui possédait la ville de ce nom près de Francfort; de même la noblesse d'Italie ne possédait pas seulement des châteaux et des terres, mais encore des prévôtés et des villes entières. Dans ces dernières l'ancienne administration des échevins s'était maintenue. Au-dessous des marquis, des vicomtes ou des capitaines, six ou sept des principaux habitants formaient le tribunal des échevins, dont les membres, à l'instar de ceux des villes, s'appelaient consuls; mais ils n'avaient plus rien de commun avec ceux-ci (1). Ces villes et prévôtés ainsi administrées ne passèrent pas immédiatement par l'incorporation de leurs seigneurs dans la bourgeoisie des grandes villes dans la dépendance de celle-ci. Toutefois cela ne manquait pas d'arriver quand les seigneurs ne songeaient pas à s'affranchir à temps de cette bourgeoisie. Cela arriva surtout là où avec le serment de bourgeoisie ils promettaient de tenir leurs châteaux ouverts au magistrat, et où ils consentaient à laisser prélever la contribution sur chaque paire de bœufs. Bientôt ces anciennes seigneuries ne devinrent plus que des juridictions patrimoniales. La ville achetait tous les jours de cette noblesse, que ses querelles et son luxe appauvrissaient, tandis que le bourgeois s'enrichissait de son faste par quelque nouveau droit de souveraineté sur ses terres; il la dépossédait ensuite des autres, parce qu'elle était trop contraire à ses intérêts. Dans chaque lutte survenue entre une ville et une famille noble, celle-ci perdait la totalité ou la plus grande partie de ses terres, et ce n'était qu'à condition de renoncer à tous ses droits de souveraineté qu'elle recevait un dédommagement. Dans d'autres cas, les nobles qui s'étaient établis dans une ville devenaient les victimes des haines d'une ville ennemie. On s'emparait de leurs biens, que l'on ne rendait pas entièrement lors de la paix; et le noble spolié était heureux de recouvrer leur valeur du parti ennemi, ou de recevoir une indemnité des magistrats de la ville qu'il habitait. Partout où ces villes et prévôtés de la noblesse changeaient ainsi de maîtres, elles tombaient dans la dépendance des grandes cités comme les bourgs et les pays qui s'étaient alliés volontairement à elles; elles recevaient des podestats de la ville dont elles étaient devenues la propriété. Tous les riches alors se retiraient successivement dans la métropole, y devenaient bourgeois et s'éloignaient de la terre qui avait changé d'héritiers (1). Les biens des pauvres gens étaient

(1) Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans le comté de Seprio, cet état de choses subsistait encore entièrement, quoique les échevins se nommassent *consuls*. Cf. Giulini, *Memorie di Milano*, vol. v, p. 484. Les nobles de Porcari avaient une seigneurie dans le pays de Lucques; ils y jouissaient de tous les droits de comte. Leur bailli ou vicaire (gastalde) présidait dans le comté de S. Gennaro un tribunal de consuls. Cf. *Memorie e documenti per servire all' Istoria della città e stato di Lucca*, vol. III, p. 111 et suiv. L'auteur de l'ouvrage, par un malentendu, indique ici le vicaire ou bailli comme un vicomte. L'objet pour lequel on avait créé ce magistrat était bien le même que celui du vicomte, mais son rang était très inférieur. — Dans les terres du Grand-Monastère (couvent de femmes situé à Milan), à Rosio et Bigoncio, on trouve encore en 1215 les tribunaux des échevins, mais sous le titre de *consuls*.

(1) Des réglements faits en 1199 par le magistrat de Parme, et plus tard par celui d'autres villes, indiquent combien, à la fin du XIIe siècle, on avait peu de respect pour les ancien

achetés par les habitants des grandes cités. Le sol devenait un objet de spéculation; il finissait par n'être plus cultivé que par des fermiers à gages. Cette révolution dans la propriété se fit dans toute la Haute-Italie vers la fin du XII[e] siècle, et le XIII[e] fut l'époque où toutes les traces de l'ancienne constitution allemande de la propriété disparurent. Les fermages et les contributions, et non plus l'état des personnes, indiquèrent depuis ce temps le mouvement de la population. Des anciens clients se forma une nouvelle population libre, mais sans terres, qui se composait presque entièrement de métayers. Les terres ecclésiastiques résistèrent le plus long-temps au bouleversement; ici le nouveau système ne fut jamais complètement établi; toutefois on s'y décida aussi, pour la facilité et la simplicité de l'administration, à convertir les clients en métayers, et en peu de temps le nombre des fermiers emphythéotiques fut imperceptible. Cette révolution ne put prendre dans l'Italie du sud que dans le XIV[e] siècle.

Un grand nombre de terres nobles, de prévôtés et seigneuries étaient formées de portions des anciennes propriétés de la duchesse Mathilde. Ces possessions, dès le temps de la duchesse, et plus tard des autres propriétaires du duché, avaient été réparties entre un grand nombre de nobles chargés de les administrer à titre de fiefs. Ces prévôts, comme ceux des terres ecclésiastiques, prirent le nom de *capitaines*. Tous ceux qui avaient des prétentions sur ces biens et sur les droits de souveraineté de la grande-duchesse dans les villes, cherchaient naturellement à se rendre favorables les capitaines et les villes; et comme il était incertain quel était le véritable propriétaire, tous ceux qui en possédaient cherchaient à les vendre aux capitaines et aux villes contre quelques avantages momentanés (1). Modène, Reggio, Lucques, Pise, Florence, Arezzo et Chiusi (2) furent en peu de temps en possession de tous les droits de souveraineté que la duchesse Mathilde leur avait déjà accordés sur une partie ou la totalité de leur territoire en qualité de marquise. Cependant les deux premières de ces villes ne furent jamais dépendantes du duché, mais de leurs évêques. Par ces acquisitions les capitaines gagnèrent immensément. Les châteaux, villes et terres qu'ils avaient autrefois simplement administrés, devinrent en peu de temps entre leurs mains des fiefs héréditaires; et depuis que Frédéric I[er] eut acquis le duché de Welf, et qu'il les eût confirmés dans leurs fiefs, ils se placèrent au même rang que les marquis et généralement la haute noblesse libre. Les montagnes de Lucques (3) et de Pistoja, tout le territoire qui s'étend de Florence à Bologne, et surtout celui de Mugello, qui avait formé le riche

---

héritages et terres patrimoniales des familles. Ces réglements avaient pour objet de forcer les possesseurs de propriétés situées dans le territoire des villes, et jusque là disséminées et morcelées comme elles avaient été acquises, à les échanger avec d'autres jusqu'à ce que d'une de ces propriétés morcelées ils en eussent fait une seule bien arrondie et d'une seule pièce.

(1) Le document par lequel le duc Welf abandonna à la ville de Lucques tous les droits de souveraineté possédés autrefois par la duchesse Mathilde sur cette ville, dans un rayon de cinq milles, existe encore dans les archives de Lucques. On y lit : « Lucanæ civitati totoque ejus populo do, concedo atque confirmo omne jus, actionem atque juridictionem, et omnes res quæ quo modo mihi pertinent vel ad jus Marchiæ pertinere videntur vel ad jus quondam Comitissæ Mathildis, vel quondam comitis Ugolini pertinuerunt, tam infra Bechariam civitatem ejusque burgos, quam extra infra quinque proxima milliaria prædictæ civitatis ab omni parte ejusdem civitatis. » Pour cette concession, la ville paya 1,000 deniers de Lucques.

(2) Voyez sur l'étendue de la juridiction des deux anciennes duchesses, Mathilde et sa mère Béatrix, ***Memorie e documenti per serv. all' Ist. della città e stato di Lucca***, vol. III.

(3) Voyez une description complète, quoique mêlée de nombreuses erreurs, sur l'état des terres nobles situées dans le territoire de Lucques, pendant le moyen-âge, 12[e] dissertation des *Me-*

héritage des fils d'Ubald de Mugello (1), dont la postérité s'était établie à cette époque, tantôt à Florence, tantôt à Bologne; puis tout le pays de l'Apennin et les montagnes antérieures, depuis le Pô jusqu'à Reggio et Modène, toute cette immense étendue de terres était entre les mains des capitaines. Le point central des prévôtés composant le duché était, dans le pays de Reggio, la ville de Carpineto. Lorsque Welf en était encore seigneur, il avait investi de ce lieu un noble, Ghérard, qui lui-même, ou sa famille, était déjà en possession du fief en 1166. En 1169 ce Ghérard prêta à la ville de Reggio le serment de fidélité, et s'obligea à le faire prêter à tous les sujets du fief, soit des montagnes, soit de la plaine (2). Ces expressions indiquent combien étaient étendues les possessions de ce seigneur. En 1173 Ghérard était aussi bourgeois de Modène, et cette ville lui promit de lui assurer la possession de ses terres, depuis l'Apennin jusqu'au Pô. Il mourut en 1180 podestat de Cremone. Après sa mort, les Malaspina paraissent s'être rendus maîtres de la ville de Carpineto. Dépossédés en 1202, ils cherchèrent à la reprendre à l'aide des Modénais, avec lesquels ils se liérent.

Non-seulement de nombreuses familles nobles de la campagne, mais encore des patriciens de Pise et de Lucques s'enrichirent des biens de la duchesse Mathilde; celle-ci se plaisait souvent à s'arrêter dans ces villes et accordait des fiefs et des prévôtés à leur noblesse comme à celle de la campagne, lorsqu'elle le demandait. Pour n'en citer qu'un exemple, les Gualandi de Nise eurent beaucoup de part à ses faveurs (3). D'autres familles nobles dans les villes, par exemple, les Awocati de Lucques, étaient depuis un temps immémorial en possession de prévotés de ce genre.

Il était naturel, lorsque Frédéric entreprit de replacer les villes dans leur condition inférieure, que tous les nobles qui pendant ces cinquante dernières années avaient été ruinés, soit par leur propre imprudence et leur mauvaise administration, soit par l'avidité des villes, mais qui n'avaient pas encore perdu tout souvenir de leurs anciens droits et de leurs richesses, se rattachassent à lui. D'autres essayèrent de se maintenir de la même manière dans leurs possessions; ainsi, en 1164, Albert, comte de Prato (1), qui possédait un grand nombre de châteaux et de terres dans le territoire de Florence et de Bologne, s'attacha à Frédéric et se plaça sous sa protection. Il obtint de lui la juridiction sur les villes et terres qui depuis la mort de son aïeul lui avaient été retirées; il jouit ainsi de tous les droits régaliens dans ses seigneuries. La charte par laquelle l'empereur les lui confère est un véritable acte d'exemption. Non-seulement il libère ses terres de toute juridiction des autorités impériales, mais encore des magistrats des villes, des podestats et des consuls (2). La noblesse de Toscane paraît surtout s'être réfugiée sous les ailes protectrices de l'empire. Même après la paix de Constance, l'empereur distribuait encore aux nobles de ce pays des priviléges d'exemption (3). Comme tous les vicomtes

---

morie e documenti per serv. all' Ist. della città e stato di Lucca, vol. III.

(1) Savioli, *Annal. Bologn.*, vol. I, part. 2, dipl. CXXXIII, p. 211.

(2) Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, vol. I, p. 155.

(3) Cf. *Memorie e documenti*, vol. III, p. 117 (præfatum Gualandum investivit de medietate sylvæ Pasantini), et dans plusieurs autres endroits.

(1) Les comtes de Prato sont appelés plus communément *comtes de Mangona*. C'est sous ce dernier nom qu'ils paraissent toujours dans les vingt-cinq premières années du XIIIe siècle, époque à laquelle Florence les força de prendre chez elle le titre de bourgeois. On trouve dans Savioli, *Annal. Bolog.*, vol. III, pars 1, p. 4, note M, une table généalogique de ces comtes extraite tout entière des actes.

(2) Savioli, *Annal. Bolog.*, vol. I, part. 2, dipl. CLXXXIII.

(3) Par exemple, en 1185, aux nobles de Porcari. Cf. *Memorie e document.*, vol. III,

et les capitaines épiscopaux s'étaient déjà dans beaucoup d'endroits rendus presque entièrement indépendants des évêques, et s'étaient placés presque sur la même ligne que la haute noblesse libre, il ne pouvait manquer d'arriver qu'un grand nombre d'entre eux, contre tout droit et toute justice, fissent tout leur possible pour obtenir des exemptions du même genre, qui devaient briser jusqu'au dernier lien qui les unissait à leurs anciens seigneurs directs, et les placer au rang de nobles immédiats (1). Ainsi Bertinoro dont l'ancienne et célèbre famille s'éteignit dans le XII[e] siècle, ne retourna pas, comme cela devait être et comme le voulait le dernier comte, à l'archevêché de Ravenne, mais fut annexé aux terres immédiates de l'empire.

Si l'on se rappelle qu'aux cours et dans les châteaux de cette noblesse de campagne, la bravoure, la poésie chevaleresque et la politesse des manières étaient aussi familières que l'étaient dans les villes les idées hautaines de liberté, l'activité des citoyens et l'ardeur de s'instruire; si l'on se représente ensuite que l'esprit révolutionnaire de Frédéric avait remué et agité ces éléments de la vie italienne, jusqu'alors étrangers l'un à l'autre, sans cependant supprimer le caractère particulier à chaque forme; que la noblesse des campagnes résidait souvent dans les villes en qualité de seigneurs et de chefs des troupes soldées qu'ils laissaient ordinairement dans leurs châteaux, tandis que des citoyens isolés acquéraient des seigneuries féodales, s'occupaient eux-mêmes du métier de la guerre, ou se trouvaient placés près des potentats comme légistes, on comprendra l'étonnante surabondance de vie qui distingue l'Italie dans l'histoire depuis le XIII[e] siècle. Une foule innombrable de petits foyers politiques fournissait à chaque individualité la possibilité de trouver la position qui lui convenait; toute existence devint ainsi individuelle, et c'est ce qui produisit la variété et en même temps l'unité du caractère italien.

Mais avant que cette existence pût se former en liberté, il était nécessaire que la lutte entre l'empereur et le pape recommençât, afin de briser complètement la supériorité du pouvoir politique que tous deux avaient encore sur toutes les autres puissances italiennes : il fallait détruire, ou au moins diviser l'autorité souveraine de l'empereur; il fallait que l'excommunication du pape fût dédaignée dans un point de vue spirituel, et par la première puissance temporelle, par l'empereur lui-même; ce fut alors seulement que se trouva complètement frayée la voie par laquelle le peuple italien devait atteindre le plus noble but que les peuples modernes se soient proposé.

---

p. 111. On en trouve encore un grand nombre d'exemples dans les recueils diplomatiques concernant l'Italie de cette époque.

(1) Dans d'autres endroits où les capitaines ne voulaient plus reconnaître l'évêque comme leur seigneur, Frédéric les força de se soumettre à la ville où résidait l'évêque dont ils tenaient leurs prévôtés. Ainsi les capitaines du territoire de Cômo et de la Valteline furent obligés de prêter serment de fidélité à la première de ces villes. Cf. Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VI, p. 466.

CHAPITRE VII.

DE LA PAIX DE CONSTANCE JUSQU'AU RETOUR DE FRÉDÉRIC II DE JÉRUSALEM.

§ Ier. — *Événements et situation de l'Italie jusqu'à la mort de Frédéric Ier.*

Frédéric jouissait, après le traité de paix de Constance, d'une vieillesse heureuse : il s'était borné à l'Allemagne pour l'exécution de ses plans. En compensation de la reconnaissance accordée par lui aux villes italiennes, il en avait tiré de très grosses sommes, et ses richesses le mettaient en état d'exécuter commodément et facilement en Allemagne ce qu'il jugeait favorable à sa maison. Les croisades et le séjour fréquent de troupes allemandes en Italie avaient aussi développé leur influence. On avait acquis le goût des jouissances plus délicates ; on avait vu se former la poésie des troubadours allemands, ainsi que les sentiments élevés qui nous frappent encore dans leurs ouvrages, et en même temps s'était introduite une tout autre vie de cour que celle qu'on avait connue dans les temps précédents. L'or italien fournissait à Frédéric les moyens de satisfaire ces nouveaux besoins d'une vie plus policée, de donner des fêtes plus pompeuses, des tournois plus brillants (1), et de faire de la cour impériale un modèle de manières chevaleresques. Il menait une existence à souhait, comme disaient les poètes; et ainsi qu'un vin généreux, il était devenu plus pur et meilleur avec le temps

Son bonheur adoucit son humeur : il se réjouissait franchement de l'aspect florissant des républiques italiennes, et celles-ci consentirent volontiers à le respecter lorsqu'elles n'eurent plus à le craindre. En 1184, Frédéric vint encore une fois en Lombardie : à Vérone il rencontra Luce III, qui vivait toujours en guerre ouverte avec les Romains, et qui les excommunia cette fois, parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître son autorité temporelle. Les avantages qu'on avait espérés réciproquement d'une entrevue s'évanouirent, lorsque le pape demanda, avant que les quinze années accordées fussent écoulées, l'héritage de Mathilde, et que, sa réclamation rejetée, il refusa au fils de l'empereur, Henri, la couronne impériale. L'empereur fut amplement dédommagé de la perte de l'amitié du pape par sa bonne intelligence

(1) Que l'on compare seulement dans Otto de S. Blasio, cap. 26, la description de la fête de la Pentecôte à Mayence en l'an 1184, qui fut si magnifique, et qu'on donna pour célébrer l'armement des deux fils de l'empereur, Henri et Frédéric.

avec Milan, qui entra, moyennant une imposition annuelle de trois cents livres payées à l'empereur, en possession de tous les droits qu'elle avait réclamés (1). La faveur de l'empereur s'étendit envers cette ville, jadis si detestée par lui, jusqu'à lui promettre de ne former à son insu aucune relation plus intime avec d'autres villes de la Lombardie, et de prendre sa défense s'il naissait quelques inimitiés entre elle et Pavie. Les Pavésans avaient obtenu de l'empereur Frédéric, en affectant pour lui un grand attachement, plus de priviléges que toute autre ville, sans cependant avoir rendu de service important. Milan, par la vaillance de ses citoyens, avait acquis l'estime de l'empereur, qui se félicita de s'être fait une alliée d'une ennemie aussi redoutable. La circonstance, que Pavie lui avait un jour offert un asile, était depuis long-temps effacée de sa mémoire, grâce aux prétentions de ses habitants, dont le dévouement à Frédéric était en proportion des secours qu'il prêtait à leurs haines contre les villes voisines.

L'alliance avec le royaume de Sicile fut bientôt plus intime encore que l'union avec Milan. Le roi Guillaume II n'avait pas de descendants. Sa tante, Constance, devait succéder à toutes ses propriétés normandes en Italie; si donc l'on pouvait arranger un mariage entre elle et un des fils de Frédéric, toute l'Italie méridionale se trouverait acquise à la maison de Hohenstauffen, et le pape perdrait son appui le plus important. Ni Luce III, qui mourut vers la fin de 1185, ni son successeur, Uberto Crivelli (2), archevêque de Milan depuis un an (3), qui prit le nom d'Urbain III, ne furent en état de troubler les négociations de l'empereur avec la cour de Sicile; Frédéric était passé dans l'Italie centrale, et avait fait valoir en Toscane, dans la contrée d'Ancône et en Romagne, ses droits impériaux avec vigueur. Ses mouvements furent d'autant plus décisifs que les villes avaient été abandonnées par les habitants de la Lombardie et de Vérone, et que la noblesse, assez nombreuse dans cette contrée, cherchait une protection contre elles auprès de l'empereur.

Florence commençait alors à s'élever au rang d'une des premières villes d'Italie. Pendant long-temps elle avait joué un rôle inférieur à celui de Fiésole, puisqu'elle dépendait entièrement de Pise sous le rapport commercial, et que Fiésole était plus importante jadis par sa position plus fortifiée. L'avantage du fleuve et la fertilité de la plaine (1) parvinrent bientôt à élever Florence au-dessus de la ville voisine, aussitôt qu'une vie plus policée, les beaux arts et le commerce eurent fait disparaître les obstacles qui avaient gêné jusqu'alors ses progrès. Mais avec ces progrès survint une série de combats qui ne put se terminer que par la soumission de Fiésole; car, quoique le commerce et les arts fussent encore bien arriérés dans les deux places en comparaison de Pise, les Florentins ne pouvaient voir avec indifférence une ville forte si près d'eux, à un point qui commandait la contrée sur la rive droite de l'Arno ainsi que l'entrée des montagnes, et les Fiésolans ne pouvaient souffrir que leurs relations avec l'autre rive dépendissent d'une rivale qui devenait si rapidement floris-

(1) Cf. Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VII, p. 16 sq. On lit entre autres choses dans l'acte : « Concedimus atque Mediolanensibus omnia regalia quæ imperium habet in archiepiscopatu Mediolanensi, sive in comitatibus Seprii, Martesanæ, Burgariæ, Leucensi, Stationæ, vel in aliis comitatibus et locis extra comitatus, ubicumque sint in aqua et in terra. »

(2) De la famille des capitaines de Terzago.

(3) Déjà en l'an 1176, après la mort de l'archevêque Galdinus, Ubert Crivelli, alors archidiacre, avait eu beaucoup de voix pour lui: il avait pour rival Milo da Cardano, évêque de Turin; et le cimiliarque Algisio fut choisi, parce qu'on ne voulait donner la préférence à aucun des deux autres. Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VI, p. 47.—Lorsque le siége archiépiscopal fut de nouveau vacant, Crivelli triompha de tous ses adversaires, et conserva même comme pape l'archevêché de Milan.

(1) Villani, III, 3.

sante. Mais Florence, quoique souvent détruite par les Fiésolans, se serait toujours relevée, grâce au voisinage du fleuve, tandis que la plupart des habitants de Fiésole, aussitôt que leur ville serait une fois anéantie, n'avaient rien de mieux à faire que de se rapprocher des rives fertiles et riantes de l'Arno, et de chercher asile et droit de bourgeoisie à Florence. Au reste, le mal que firent (long-temps après l'abaissement de Fiésole) les seigneurs châtelains de la Rocca di Fiésole, et qui finit par attirer la destruction sur leur tête, prouve clairement combien, dans des temps plus reculés, Fiésole dut être nuisible aux Florentins, et quels avantages devait trouver leur patrie dans la ruine de cette place (1).

Jusque vers l'époque des luttes de Henri IV avec Grégoire, les hostilités de Florence avec ses voisins sont le seul fait important qu'offrent les annales historiques de la ville, si l'on excepte l'exemption de la juridiction des comtes que lui accorda Otto Ier (2).

Pendant que les villes de la Lombardie s'attachaient tantôt à Grégoire et à Mathilde, tantôt à Henri IV, tantôt à tel archevêque créé par ceux-là, ou à tel autre que celui-ci avait nommé, Grégoire et Mathilde étaient trop puissants en Toscane pour qu'une petite ville comme était alors Florence fût en état de lutter avec avantage contre eux, ou seulement de balancer leurs forces. Florence ne fut que légèrement affectée pendant un temps assez court par les troubles de l'Église; elle ne se ressentit point de leurs suites politiques, et nous voyons que Mathilde y fut constamment reconnue; mais si la liberté de la commune ne pouvait se développer aussi rapidement que dans Pise et dans la Lombardie, Florence était néanmoins trop importante pour que la marquise la traitât avec dédain. Après sa mort, les intérêts de commerce et une communauté de haine réunirent pendant long-temps Florence et Pise contre Lucques, qui se trouvait dans leur voisinage. Pendant presque toute la guerre que Gênes et Lucques soutinrent contre Pise, Florence fut alliée à cette dernière (1). On voit clairement combien la ville agit d'une manière plus indépendante depuis la dernière moitié du onzième siècle; comment elle cherche à étendre la banlieue de six milles qui lui a été d'abord attribuée, par l'assujétissement de la noblesse de la campagne voisine et des communes plus petites. Les armes des Florentins se tournèrent d'abord contre les châteaux et les places fortes, dont la possession importait à la sûreté des routes. Cette politique peut nous servir de preuve que ce n'est pas uniquement par des usurpations contre l'empereur, mais encore par une activité intérieure, que Florence suivait le développement de sa grandeur; car elle annonce les progrès du commerce et du trafic dans la ville et les environs. Lorsque la sûreté fut rétablie, ce fut une nouvelle impulsion au progrès, et on marcha bientôt à de nouvelles conquêtes. Les autres grandes villes de Toscane suivirent la même voie; Florence et Sienne se touchèrent bientôt par leur territoire et leurs armes. Des avantages importants maintinrent plus long-temps les rapports d'amitié avec Pise.

Par le tableau que nous venons de retracer ici des occupations et des actes des Florentins jusqu'au treizième siècle, il est facile de s'expliquer comment, dans un temps où des factions intestines avaient déchiré déjà depuis près de deux siècles les villes au nord des Apennins, où le luxe s'était élevé à un degré qu'on n'avait pas même pressenti jusqu'alors (2); comment, dis-je, Florence

(1) Villani, IV, 31.
(2) Villani, IV, 1.

(1) Cf. Caffari, l. c., lib. II, p. 347, etc., et Flaminio dal Borgo, *Raccolta di scelti dipl. Pisani*, p. 307—309.

(2) Le *Chronicon P. Francisci Pipini*, ap. Muratori, *Script.*, vol. IX, p. 669, dit le contraire, mais il mérite peu de créance; il est trop exagéré, ou trop en opposition avec ce qu'on racontait un siècle plus tôt de Milan et des autres villes de Lombardie.

gardait encore son ancienne simplicité à un tel point, que Villani nous dépeint ainsi ses concitoyens au milieu du treizième siècle (1).

« Les bourgeois de Florence, dit-il, vivaient sobrement et modestement d'aliments grossiers. Ils vêtissaient leurs femmes d'étoffes grossières ; tous avaient des barrettes et des bottes, et beaucoup d'entre eux des habits fourrés sans être garnis de drap. Les femmes florentines n'avaient pas de bijoux, et les dames de la plus haute distinction se contentaient d'une robe courte en grosse écarlate, assez étroite, qui était retenue, d'après une ancienne mode, par une ceinture de cuir. Elles portaient avec cela un petit manteau bordé de fourrures, qu'elles passaient par-dessus la tête. Les femmes de la classe vulgaire portaient une robe coupée de la même manière, mais de couleur verte. Les classes moyennes donnaient en dot à leurs filles 100 lires et les classes élevées 200 ; 300 lires étaient une dot énorme (2), et qui plus est, une jeune fille se mariait rarement avant d'avoir atteint vingt ans et davantage. Voilà quels étaient les mœurs, les usages et les vêtements des Florentins. Ils avaient de la probité dans les transactions particulières ; quant aux affaires publiques, ils voulaient que tout fut établi légalement, et ils faisaient dans leur vie grossière et pauvre plus d'œuvres pieuses, et ils ornaient leurs maisons et leur ville avec plus de soin qu'à présent, que tout le monde s'est adonné à une vie si pleine de mollesse. »

C'était surtout des envahissements de ces bourgeois simples et vigoureux de Florence que la noblesse de Toscane se plaignit, lorsque Frédéric vint dans ces contrées en 1185. Presque tous les margraves, comtes et seigneurs de la contrée environnante obtinrent de l'empereur des priviléges d'exemption ; Pise, qui était rentrée en faveur, Pistoja, qui s'était toujours montrée impérialiste, furent honorées par la confirmation de leurs libertés et de leurs droits ; il paraît cependant que l'empereur se conduisit avec Florence comme il l'avait fait envers les villes de Lombardie après les décisions de Roncaglia, bien qu'il ne lui ait pas pris toute sa banlieue, ainsi que le dit Villani. Il déclara probablement barons immédiats de l'empire tous les nobles dont les seigneuries avaient été jusqu'alors incorporées au territoire florentin, rétrécit ainsi la banlieue, et ôta à la ville plus d'une régale usurpée (1).

De même que Frédéric cherchait à raffermir son autorité impériale en contenant les villes qui n'étaient pas encore très-puissantes, en se montrant gracieux envers les grands et ceux qui lui étaient dévoués, en soutenant la noblesse libre, et en augmentant ses forces par l'incorporation des capitaineries ; il avait voulu aussi se procurer un pouvoir plus solide en Lombardie (surtout après avoir gagné par sa clémence Milan, la ville la plus puissante), en prenant les intérêts de la noblesse, et en lui donnant dans la famille d'Este un point d'appui permanent.

Muratori se donne beaucoup de peine pour découvrir quel était le margraviat dont la famille d'Este (2), branche collatérale de la maison Welfe, qui avait beaucoup de biens, surtout en Lombardie, avait pris le titre de margrave ou marquis. Il ne s'est pas aperçu que, depuis le XI[e] siècle, tous les nobles qui acquéraient dans leurs seigneuries les droits de comtes, se nommaient margraves, pour se distinguer des feudataires qui s'appelaient comtes, et qui avaient bien

(1) Villani, VI. Comparez à ce tableau les beaux vers de Dante, *Paradiso*, canto XV, 97 sq.

Fiorenza dentro dalla cerchia antica,
Ond' ella toglie ancora e terza e nona,
Si stava in pace *sobria* e *pudica*.

(2) Villani écrit dans le XIV[e] siècle, par conséquent presque deux cents ans après que l'empereur Frédéric exigeait 300 lires d'imposition annuelle de Milan, en échange des droits de seigneurie qu'il lui cédait.

(1) Cf. Lebret, *Gesch. von Italien*, vol. II, p. 530.

(2) Muratori, *Antichità Estensi*, vol. I, p. 35 sq., et ailleurs.

dans leurs fiefs les mêmes droits que ceux-là dans leurs seigneuries libres, mais seulement en qualité de fonctionnaires épiscopaux, de vidames et de vicomtes. Celui qui voudrait rechercher de vraies marches anciennes pour toutes les familles d'Italie qui portaient le titre de margraves dans les XIe et XIIe siècles, entreprendrait un travail de Tantale. Outre la seigneurie de Gavello, la famille d'Este possédait dans le XIe siècle le château et le village d'Este, et des terres fort riches, avec des châteaux dans le territoire de Padoue, ainsi que dans ceux de Vicence, Ferrare, Vérone, Brescia, Cremone et Parme, particulièrement dans la Lunigiana et dans les montagnes de Toscane, dans le Plaisantin et le Modénais jusque vers Tortone, point depuis lequel les marquis de Montferrat (1) dominaient jusqu'aux montagnes de Savoie et aux Alpes maritimes. Ces propriétés étaient, soit des patrimoines libres, soit des fiefs, des bailliages et des biens ecclésiastiques. Le titre faisait peu de différence dans le XIIe siècle. Les seigneurs d'Este étaient trop puissants pour qu'un évêque isolé eût osé les traiter réellement comme ses baillis; les bailliages étaient donc par le fait semblables aux seigneuries libres.

Cette famille riche et puissante par ses biens mêmes parut à Frédéric la plus propre à défendre ses vassaux de l'Italie septentrionale dans le voisinage des deux plus puissantes républiques, Milan et Gênes; d'autant plus qu'elle ne possédait pas de propriétés importantes dans le circuit le plus rapproché de ces deux villes, de sorte que leur inimitié pourrait difficilement lui nuire. Déjà dans l'année 1184, à Vérone, l'empereur avait confirmé tous les fiefs d'Obizo d'Este et lui avait accordé de plus le margraviat de Milan et de Gênes, c'est-à-dire qu'il l'en avait nommé vicaire impérial, chargé de défendre les droits et les prétentions que l'empereur pouvait encore avoir dans l'intérieur de ces villes et de leur territoire, et de veiller à ses intérêts et à ceux de l'état.

Lorsque tout ce qu'il y avait encore à sauver et à soutenir dans la Haute-Italie et dans l'Italie centrale parut suffisamment défendu, Frédéric conclut son alliance avec le royaume de Sicile. Constance avait alors un peu plus de trente-un ans; on lui donna pour époux Henri, fils de l'empereur, jeune homme de vingt-un ans. La noce fut célébrée à Milan, au commencement de l'année 1186. Les fêtes qui eurent lieu à cette occasion surpassèrent en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors (1). Les députés de toutes les villes d'Italie, un grand nombre des ecclésiastiques les plus distingués et des personnages les plus puissants de la noblesse embellirent cette solennité de leur présence. Le pape seul ne vit dans ce mariage, et avec raison, que malheur pour le siége romain. Il suspendit tous les évêques qui avaient été présents au moment où le patriarche d'Aquilée avait posé la couronne d'Italie sur la tête de Henri, le soir de la noce. Cremone ne put dissimuler son indignation de la réconciliation de l'empereur avec Milan et de la réédification de Crema qu'elle détestait; cette ville, si dévouée jadis à l'empereur, fut la seule qui n'envoya point de députés, et fut, à cause de cette marque de dédain, frappée du ban de l'empire.

Après avoir encore investi de la juridiction criminelle (2) Uberto Visconti, de Plaisance, le premier que les Milanais eussent nommé podestat à la place des consuls de communi qui avaient jusqu'alors gouverné,

(1) Les biens des marquis de Montferrat se trouvent désignés dans un diplôme de Frédéric de l'an 1164, par lequel il confirme toutes les propriétés et les droits du marquis Guillaume.

(1) La fiancée était extrêmement riche d'après les idées de l'époque: « Habuit ex ea plus quam CL equos oneratos auro et argento, et samitorum et palliorum et grixiorum et variorum et aliarum bonarum rerum.» Cf. Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VII, p. 32.—Les velours, les manteaux et les fourrures prenaient sans doute plus de place dans les bagages que l'or et l'argent, dont il y avait peu de monnayé; c'étaient probablement des coupes, des bijoux, des galons et des brocards.

(2) Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VII, p. 37.

et humilié Cremone au point qu'elle dut lui demander grâce (1), Frédéric retourna en Allemagne en 1186. Il avait laissé comme remplaçant son fils Henri en Italie, fortifié tous les passages des Alpes et gagné toutes les villes aux environs de Vérone. Le pape était pour ainsi dire captif dans cette ville (2). Lorsque Henri s'avança vers le territoire de Rome, il se réunit aux Romains hostiles au pape, à la tête desquels se trouvait un Frangipani en qualité de préfet; il soumit partout dans les campagnes les bourgades qui tenaient pour Urbain. Le pape voulut lancer l'anathème contre l'empereur, mais les habitants de Vérone se soulevèrent pour empêcher le pape d'exécuter son projet, et Urbain mourut dans l'automne de 1187, avant d'avoir pu prendre à Ferrare, où il se retira indigné, de nouvelles mesures pour déclarer l'excommunication en règle. Son successeur, le cardinal Albert Mora, de Bénévent, prit le nom de Grégoire VIII. La douleur que lui causa la perte de Jérusalem, qui était retombée entre les mains des Sarrasins, le rendit plus souple envers l'empereur. Mais il mourut pendant son séjour à Pise, en décembre 1187, au moment où il était occupé à réconcilier Gênes et Pise, afin de conquérir en elles pour la Terre-Sainte un vigoureux appui. L'évêque Paul de Palestine, lui succèda sous le nom de Clément III.

Clément, Romain de naissance, contracta un traité de paix avec la république de Rome; il cessa de soutenir Tivoli et Tusculum, entra par-contre en la possession non contestée des droits de souveraineté qui lui avaient été accordés, et envoya même sa destitution au préfet. Frédéric bientôt après commença sa croisade pour reconquérir Jérusalem, et y trouva la mort en 1190. Son fils Henri était retourné en Allemagne peu de temps avant le départ de son père, afin de prendre aussi le gouvernement du pays, et il n'était pas encore de retour en Italie lorsqu'arriva la nouvelle du décès de son père.

(1) Frédéric avait pris entre autres, aux Cremonais, le château et le bourg de Guastalla, ainsi que Luzzara, et en avait fait un bailliage impérial, quoique l'abbé de S. Sisto en fût le propriétaire, et que ce territoire appartînt pour ainsi dire à Mathilde. C. Affò, *Storia di Guastalla,* vol. I, p. 164.—Cremone rentra en grâce le 8 juin; Cf. l. c., p. 163.

(2) Andreæ Danduli *Chron.*, lib. X, cap. 2, pars 18.

§ II. — *Relations de Gênes, Pise et Venise, depuis la paix de Venise jusqu'en* 1192.

Jusqu'en 1187 tout avait marché en paix et avec calme à Gênes. De petits différends avec les nobles ou les communes du voisinage se terminaient habituellement par une seule expédition; les querelles sanguinaires entre les citoyens de la ville étaient facilement arrangées par les consuls. Mais dans l'année précitée, non-seulement l'ancienne querelle contre Pise se réveilla, mais on se battit même violemment dans la ville. Lanfranco, fils de Jacopo de' Turchi, l'un des consuls de communi, tua un des autres consuls de communi, Angelerio del Mare (1), à l'aide de ses valets et de quelques bandits. Les consuls s'intéressèrent naturellement à l'affaire; mais la noblesse se partagea, de sorte que des combats s'engagèrent et que la ville fut pleine de sang, jusqu'à ce que le meurtrier l'eût quittée avec ses complices. Les Pisans firent en même temps une nouvelle tentative pour reprendre la Sardaigne, et expulsèrent effectivement les Génois de tout le judicat d'Arboréa. La flotte des Génois était précisément sur le point de faire voile de Porto-Venere pour Pise, lorsque des lettres du roi Henri les engagèrent avec instance à conclure la paix. La république renonça donc pour le moment à son expédition guerrière, mais on ne put

(1) Caffari, l. c., p. 358.

empêcher quelques nobles de se venger sur les Pisans par des pirateries des dommages que ceux-ci leur avaient causés.

Clément vint à bout de ce que Grégoire VIII n'avait pu faire. Une paix solide fut enfin conclue en 1188 entre les deux républiques commerçantes, et jurée par mille des Pisans les plus distingués et par autant de Génois (1). Les signatures de ces actes nous apprennent que le nombre originaire des consuls, douze, avait été conservé et qu'ils étaient probablement à la fois consuls de *communi* et de *placitis ;* on les nomme *consules majores* pour les distinguer des *consules* du commerce qui jugeaient les affaires commerciales ; des *consuls* de la corporation des ouvriers en laine qui ne s'occupaient que des intérêts de ceux-ci et jugeaient leurs querelles ; enfin pour les distinguer des *consules* des étrangers (2), qui jugeaient et surveillaient les étrangers qui venaient à Pise. A Gênes où le nombre des consuls était changé presque tous les ans, il y en avait eu cette année huit *de communi*, six *de placitis*, et huit *de foretaneis*.

Jusqu'à l'année 1190, il ne se passa rien d'important, sinon que les consuls de Gênes firent tous leurs efforts pour se dépouiller du caractère d'échevins épiscopaux en abandonnant la chambre de juridiction qu'ils avaient tenue jusqu'alors dans le palais archiépiscopal et en rendant justice dans divers endroits de la ville (3). Dans l'année suivante, Manegold de Tetocio (4), de Brescia, fut investi de la dignité de podestat et gouverna à la place des consuls de communi.

Dans les derniers temps les Pisans avaient jeté les yeux particulièrement sur le Levant où ils cherchaient à s'établir aussi solidement que possible. En l'an 1179 ils avaient fondé une factorerie à Tripoli. Ils avaient eu à cet effet un édifice du comte Raymond (1) en 1182. Le roi Baudouin de Jérusalem leur accorda à St-Jean d'Acre une place sur laquelle ils purent construire des caveaux à marchandises et autres édifices (2). Cinq ans après, Konrad, fils du marquis Guillaume de Montferrat, leur donna à Joppé et dans son territoire, aussi loin que les armes des chrétiens s'étendraient, exemption entière de toute autre autorité, de sorte qu'ils pouvaient vivre ici sous leurs propres juges et leurs propres lois, pour les récompenser du secours qu'ils avaient prêté au siége de Tyr (3). Konrad confirma dans cette même année tous les droits qu'ils avaient eus dans la ville, et y en joignit de nouveaux, de sorte qu'ici aussi ils avaient leur propre tribunal, et formaient une commune indépendante dans la partie de la ville qui leur appartenait. Vers cette époque ils s'étaient aussi fortifiés à Tripoli, et avaient obtenu de nouveaux priviléges à Tyr, et des droits égaux du comte Raymond dans la ville et le comté de Tripoli. Le roi Guido et son épouse confirmèrent deux ans plus tard les priviléges que les Pisans avaient à Tyr, et en outre, des nobles de Pise firent l'acquisition de fiefs, et des bourgeois et des marchands celle de maisons et de jardins dans les villes du royaume de Jérusalem ; des associations de commerce et de métiers des Pisans reçurent çà et là des priviléges particuliers.

Les Vénitiens, quoique toujours très considérés à cause de leur richesse, de l'étendue de leur commerce et de leur puissance maritime, et possédant presque partout les priviléges que les Pisans commençaient seulement à acquérir, se retirèrent cependant beaucoup plus tôt de la Palestine que ces derniers. Ils étaient moins actifs ; leur attention semblait captivée ailleurs. Le doge Ziani avait encore accompagné le pape à Rome

(1) Flaminio dal Borgo, *Raccolta di scelti diplomi Pisani*, p. 114 sq.

(2) *Consules foretaneorum*. A Venise, où l'on se vit forcé à la même époque d'introduire une magistrature du même genre, on appelait ses membres *practores peregrini ;* il y en avait également trois. — Voyez l'*Histoire de l'État de Venise*, par Lebret, vol. I, p. 387.

(3) Caffari, l. c., p. 363.

(4) Caffari, l. c., p. 364.

(1) Flaminio dal Borgo, l. c., p. 95.

(2) *Ibid.*, p. 96.

(3) *Ibid.*, p. 97.

après la ratification de la paix de Venise, mais il était mort bientôt après son retour, au printemps de 1178. En 1174 (1) une alliance avait été conclue par lui avec Pise; de sorte qu'à sa mort la république se trouva en bonne intelligence avec tous ses voisins, à l'exception seulement de la Grèce.

L'élection de son successeur Orio Malipiero (Aureus Mastropetrus) eut lieu sous une nouvelle forme : quatre électeurs en élurent quarante (2), et l'absolue majorité des voix de ces quarante élut le doge auprès duquel on plaça six conseillers nouvellement choisis dans différentes familles nobles pour borner son pouvoir (3). On voit que les familles nobles étaient jalouses de la puissance qui tombait en partage à l'une d'elles par la dignité de doge, et qu'elles cherchaient à en diviser les attributs sur plusieurs. Un changement de règne en Grèce, qui après la mort de l'empereur Emmanuel mit Andronicus Comnène sur le trône, fut favorable aux Vénitiens. Andronicus relâcha tous les captifs vénitiens, et contracta paix et alliance avec la république qui fit de nouveau le commerce dans tous les ports de l'empire d'Orient, et dont la lettre de franchise qu'elle avait eue d'Alexis Comnène fut complètement confirmée par le successeur d'Andronicus en 1188.

Une nouvelle tentative de défection de la ville de Zara en l'an 1180 n'est remarquable que pour avoir été la première cause de l'organisation régulière du département des dettes de l'État. On avait déjà fait auparavant des emprunts en échange de douanes et autres impôts publics, et on les renouvela lors de l'expédition contre Zara. Des querelles de divers genres entre les débiteurs de l'Etat et le fisc en furent le résultat, et pour les vider le doge nomma quatre *judices de communi* (1) auxquels se joignirent un peu plus tard encore quatre *advocati communis* (*avogadore del commune*, baillis du trésor), non pas comme juges, mais comme syndics dans toutes les affaires qui concernaient les deniers publics (2). Ces syndics eurent bientôt en conséquence de leur action juridique dans les affaires qui concernaient les revenus de l'État droit de contrôle sur les revenus. Chargés de la haute inspection sur les caisses de la république, les avogadores devinrent une des autorités les plus importantes de Venise; les *judices communis* furent remplacés avec le temps par d'autres autorités.

L'inimitié contre Ancône n'était point encore éteinte, quoique cette ville fût entièrement détachée de l'empire d'Orient à l'époque de l'élévation d'Andronicus à Constantinople, sinon plus tôt : les Pisans l'avaient soutenue pendant un court espace de temps; un nouveau traité d'alliance rétablit la paix entre Venise et Pise (3), et Ancône sut rentrer alors dans ses anciennes relations : le reste des jours de Malipiero s'écoula sans actions ni événements remarquables; il mourut dans l'année 1192.

(1) Marin, l. c., vol. III, p. 258.

(2) « Ex nobilibus et antiquis popularibus » (Andr. Dand, t. X, cap. 5, init.). Les *antiqui populares* sont les familles bourgeoises reçues dans les anciens corps de métiers et corporations de la ville de Venise en opposition avec les nombreux nouveau-venus de la contrée de Trévise, des pays du littoral slave des côtes flaminiennes et des îles grecques.

(3) Andreæ Danduli, *Chron.*, l.c., cap.2, part.1.

(1) Andrea Danduli, l. c., cap. 2, part. 1.

(2) Lebret et les historiens précédents prennent faussement les judices communis, dont Dandolo fait mention, et les avogadori, pour une seule et même autorité. Mariu a prouvé l'origine plus récente des avogadores par une acte authentique. (Marin, l. c., vol. III, p. 180.)

(3) Nous quittons ici l'histoire de Venise; le règne du doge Arrigo Dandolo commence par les grandes conquêtes que la république fit sous lui dans l'empire d'Orient, une époque si remarquable de l'histoire de Venise, qu'on ne saurait plus diviser ce qui suit jusqu'aux guerres de la fin du XVe siècle. L'histoire de Venise de l'année 1192 à l'année 1492 formera le contenu du livre V de notre *Histoire d'Italie.*

§ III.—*État de l'Italie sous Henri VI.*

La même année où Frédéric périt dans la croisade, mourut aussi le roi de Sicile, Guillaume II, qui avait tellement gagné l'affection de ses sujets par son esprit, sa justice et son amabilité, que le règne du bon roi Guillaume resta long-temps l'idéal du gouvernement pour les imaginations des Siciliens et des Napolitains. Sa fermeté avait comprimé et uni les éléments hétérogènes qui composaient ses états; sa mort les remit pour ainsi dire en liberté; la vieille haine des Sarrasins se réveilla, les puissants fonctionnaires et les barons tâchèrent de se créer une souveraineté indépendante. Henri ne pouvait plus rester en Allemagne, s'il ne voulait offrir à ceux qui affectaient de défendre sa cause la tentation de le dépouiller réellement de ses prérogatives les plus essentielles.

Les deux premiers personnages du royaume de Sicile, l'archevêque de Palerme et le chancelier Mathæus, étaient à la tête de deux partis, dont l'un, celui de l'archevêque, défendait le droit héréditaire de Constance; dont l'autre soutenait que Constance, comme femme, n'avait aucun droit au trône, qui était un fief (1), et opposait comme prétendant au roi Henri, Tancrède, comte de Lecce, fils naturel de Roger, frère aîné du roi Guillaume Ier.

Le comte Tancrède se conduisit avec autant de prudence que de valeur; le sort lui fut favorable; et au printemps de 1191 il fut presque généralement reconnu comme souverain d'Apulie (2). Vers le même temps Clément III mourut aussi à Rome, après avoir désigné pour son successeur le cardinal Hyacinthe, qui prit le nom de Célestin III (1). Henri s'avança par Bologne et la Romagne vers Rome, où Célestin avait différé de se faire sacrer, pour avoir un prétexte de se refuser à couronner Henri, s'il ne consentait pas aux exigences de l'Église. La principale chose qu'elle demandait, c'était la destruction de Tusculum, ville tellement détestée des Romains, que le pape ne pouvait espérer aucune paix durable tant qu'elle subsisterait; et, bien que Clément eût déjà cessé de la défendre, ni lui ni Célestin ne voulurent cependant autoriser sa destruction sans le consentement du roi; car Tusculum avait été pendant long-temps le point d'appui du parti impérial (2). Henri consentit, et après que cette ville eut été complètement rasée et le pape sacré, il obtint la couronne impériale en avril 1191 (3).

Ce trait suffirait déjà pour montrer combien Henri manquait des nobles qualités de son père. Cruel et méchant quand il était arrêté dans l'exécution de ses projets, il manquait de cette fierté morale de Frédéric, qui avait toujours donné à celui-ci un air de noblesse et de dignité dans les années les plus fougueuses de sa jeunesse. Henri

(1) Cf. Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, vol. III, p. 11 sq.

(2) *Chron. anon. Casin.*, ad an. 1190 : « Tancredus Apuliam fere totam et terram Laboris sibi subjecit. » *Chron. Riccardi di S. Germano*, ad an. 1191.

(1) *Chron. anon. Casin.*, ad an. 1191.

(2) Cf. Ottonis de S. Blasio *Chron.*, cap. 33, où l'on nomme Tusculum *asylum imperii.*

(3) *Chron. Riccardi di S. Germano*, ad an. 1191. Sur l'emplacement de Tusculum s'éleva plus tard Frascati. Il faut mettre sur le compte du siècle les cruautés commises lors de la destruction de cette ville; elles ne sont pas encore à comparer à celles qu'exerça Henri en Sicile même, où il fit empaler et écorcher de sang-froid ses adversaires. Quant à la haine de Rome contre Tusculum, il ne faut pas s'en étonner, car depuis des siècles Tusculum fournissait secours et asile à tous les esprits turbulents de Rome.

n'était réellement aimé de personne; ses Allemands étaient un objet d'horreur pour l'Apulie. Néanmoins il fit bientôt de rapides progrès dans la tentative de reprendre son royaume sur Tancrède. La chute de Rocca d'Arce et les excès qui l'accompagnèrent remplirent toute la contrée d'un tel effroi, que Sora et Atina se rendirent presque sans résistance, et que le chapitre de Monte-Cassino engagea l'abbé mourant à livrer S. Germano (1). Le comte Richard d'Acerra essaya de défendre Naples pour Tancrède; pendant que Henri assiégeait la ville par terre et les Pisans par mer, Salerne, où Constance avait momentanément fixé son séjour, faisait sa soumission. Mais des épidémies qui éclatèrent dans son armée forcèrent l'empereur à battre en retraite avant d'avoir atteint son but, comme il était déjà arrivé si souvent à ses prédécesseurs. L'impératrice fut chargée de défendre Salerne; le comte Konrad Lutzelinhard, que les Italiens appelaient par dérision *Mosca in Cervello*, dut soutenir Capoue; Diephold, chevalier allemand, Rocca d'Arce; Konrad de Marlei, Sorella. Mais les Salernitains firent Constance prisonnière, et l'envoyèrent à Tancrède en Sicile (2). Richard d'Acerra s'empara de Capoue par trahison; et Konrad obtint par capitulation la faculté de sortir librement de la citadelle. Malgré les otages que l'empereur avait emmenés, S. Germano tomba aussi au pouvoir de Richard. Les seules places qui restèrent fidèles furent Sorella, Rocca d'Arce et Monte-Cassino; parmi les barons il n'y eut que le comte de Celano avec quelques autres seigneurs (3).

Henri était revenu en Allemagne; des troubles qui éclataient de tous côtés y rendaient sa présence nécessaire; il envoya un comte Berthold de Kunsberg en Apulie pour y diriger la guerre comme général en chef. L'abbé de Monte-Cassino, qui accourut avec les troupes de Berthold, pendant que celui-ci se tenait encore à Florence, retrouva Constance à Ceperano; Tancrède l'avait traitée avec le plus grand respect et renvoyée comblée de présents. Alors commença une guerre qui, faite seulement par les barons et les chevaliers, traîna en longueur sans résultats importants, et ne fit que remplir l'Apulie des plus affreux désordres. Pendant que Berthold guerroyait avec succès, qu'il soumettait la vallée de Sulmona vers la fin de 1192, et s'avançait vers le comté de Molise, Tancrède maria son fils Roger avec Irène, fille de l'empereur grec Isaac. Peu de temps après, Berthold fut tué d'un coup de pierre sous les murs de Monte-Rodone qu'il assiégeait, et Konrad Lutzelinhard fut mis à sa place (1).

La guerre ne changea point de caractère avec le changement de général; c'était plutôt une guerre de guerillas qu'une lutte ouverte, et les cruautés les plus affreuses la signalaient, comme toutes celles où les combattants sont animés de passions personnelles. Tancrède était à peine revenu en Sicile, qu'il perdit son fils aîné, Roger; il ne tarda pas à le suivre lui-même (au commencement de 1194), après avoir fait couronner son second fils Guillaume (2).

Dans la même année, Henri avait enfin assez bien ordonné les affaires d'Allemagne pour pouvoir revenir en Italie; il avait rendu sa position dans ce pays extraordinairement difficile en abandonnant la politique de son père relativement aux villes lombardes. Milan lui était hostile, parce que lors de son retour en Allemagne il s'était montré très gracieux envers Pavie, lui avait accordé beaucoup de priviléges (3), livré aux Cre-

(1) *Chron. anon. Casin.*, ad an. 1191.
(2) Cf. *Chron. Riccardi di S. Germano*, ad an. 1191.
(3) *Chron. anon. Casin.*, ad an. 1192.

(1) *Chron. Riccardi di S. G.*, ad an. 1193.
(2) *Chron. anon. Casin.*, ad an. 1194.
(3) Giulini, *Memorie di Milano*, vol. VII, p. 82: « Alli 7. di Dicembre l'imperatore era ancora in Milano; e in quel giorno diede ai Pavesi un altro insigne privilegio. Per cio, che può interessare la città di Milano è notabile in quella carta, che il principe concede ai cittadini di Pavia i Ponti e la Riva del Tesino in guise, che a

monais, Crema et toute l'Isola di Fulcherio, et occasioné par cette conduite la formation d'une ligue contre Milan entre Pavie, Cremone, Lodi, Cômo et Bergamo. Henri avait ainsi ressuscité l'ancienne querelle des villes qui avait coûté à ses prédécesseurs tant de prérogatives. Le marquis de Montferrat, dont la famille avait toujours été opposée à Milan, se joignit aux villes confédérées, et Henri en accordant de nouveaux priviléges à ceux de Brescia, les sépara de Milan. Entourés d'ennemis de tous côtés, les Milanais virent leurs villages brûlés, leurs campagnes ravagées par les Bergamasques et d'autres; Lodi, Pavie et Cremone cherchèrent à leur couper les communications par eau avec les contrées du Pô inférieur, le marquis de Montferrat le commerce avec Gênes, les Comasques et les Bergamasques les relations avec l'Allemagne; cela ne les empêchait pas de vaincre partout où ils rencontraient l'ennemi en rase campagne.

C'est dans cet état de confusion que Henri trouva la Lombardie, lorsqu'il revint en Italie; ce qu'on rapporte de la cessation des hostilités avant l'arrivée de l'empereur ne repose que sur le récit peu authentique d'un écrivain postérieur, qui n'est pas très digne de foi (1). Quoi qu'il en soit, l'empereur ne s'occupa point des affaires des villes lombardes: gagner Gênes à sa cause, comme il avait fait précédemment de Pise, pour conquérir la Sicile avec le secours de ces deux villes, était pour lui la chose capitale (1).

A Gênes, les querelles de la noblesse avaient de nouveau tout bouleversé. Guillaume et Fulchin, fils de Fulcos da Castello, et un de leurs cousins, Fulchin, fils d'Anselme da Castello, avaient assassiné en 1191 Lanfranco Pevere, qui avait été consul l'année précédente. Le podestat Manegold de Brescia en armes de chevalier avait conduit le peuple à la destruction de la maison fortifiée des seigneurs da Castello (2); le désordre fut ainsi réprimé pour le moment; mais l'esprit qui engendrait toutes ces querelles de la noblesse ne disparut pas pour cela, et la puissance d'un podestat municipal, qui seule semblait être assez forte pour tenir en respect cet esprit, ne trouva point faveur à Gênes; si bien qu'en 1192 on nomma de nouveau six consuls de communi, huit en 1193, et qu'on ne créa point de podestat. Il arriva dans le cours de cette dernière année, qu'un des bourgeois les plus nobles et les plus considérés, Ingo de Fressia, fut tué dans la ruè par des bandits, comme il se rendait au port; cet événement causa une telle frayeur aux consuls, qu'ils abdiquèrent leur charge. Les familles de la Corte et de Bolta se livrèrent dans la ville même des combats sanglants et s'assiégèrent dans leurs maisons fortifiées selon toutes les règles de l'art et avec des balistes, des béliers et d'autres machines. Les consuls de 1194 ne purent non plus maîtriser les désordres; la faction de la Corte alla jusqu'à se nommer elle-même trois consuls, qu'elle opposa aux consuls municipaux. Cette insolence ouvrit enfin les yeux aux Génois. Les consuls résignèrent leur charge, et un conseil des bourgeois la confia à Obert da Olevano de

---

nessuno sia lecito di avere Ponti sopra quel fiume da Pombia fino a Pavia. Ordina che nessuno più ardisca di riedificare lomello; e dona ai Pavesi l'autorità di valersi liberamente dell' acque de' Fiumi; cioè del Tesino medesimo, della Cadrona, dell' Olona, della Barona, della Mischia, della Gogna, del Terdobio, del Coirone, della Stafola e di tutte le altre acque, che eglino avessero potuto condurre a loro vantaggio. Finalmente fa una lunga enumerazione di tutte le terre soggete a Pavia. » L'acte se trouve dans Gallus, *De Gymnasio Ticinensi*, cap. XIV, p. 109, édition de Milan de 1704.

(1) On conclut une simple trêve pour peu de temps; et qui sait comment elle fut observée, puisqu'elle était ordonnée par le sénéchal impérial, et qu'on prescrivit une peine pour son infraction. Cf. Moriondi, *Monumenta Aquensia,* vol. I, p. 103. Outre les villes lombardes, il avait encore pouvoir sur les marquis de Montferrat.

(1) *Chron. anon. Cas.*, ad an. 1194.

(2) La famille da Castello prit dans la suite le nom de Justiniani. Cf. *Senatus populique Genuensis rerum gestarum Historiæ*, auctore Petro Pizaro Sentiuati. Antv., 1579, p. 20.

Pavie, qu'ils nommèrent podestat (1). Bientôt les maisons des perturbateurs du repos public furent en son pouvoir, et Gênes redevint si tranquille, qu'elle pût fournir à Henri des secours assez importants pour ne pas rester en arrière des Pisans. Henri tâcha de persuader aux Génois que la conquête de la Sicile tournerait tout-à-fait à leur avantage; que lui ne pourrait y séjourner avec ses Allemands, et que par conséquent ce seraient eux qui jouiraient de tous les droits essentiels du gouvernement. Il dit la même chose aux Pisans et accompagna ces insinuations de promesses positives. Les deux cités crurent aux fausses paroles de Henri, et l'appuyèrent de toutes leurs forces.

Partout où il se présentait, les villes lui ouvraient leurs portes. Son sénéchal, Markwald d'Anweiler, le marquis Boniface de Montferrat (fils de Guillaume-l'Ancien) (2) et Obert d'Olevano, podestat de Gênes, prirent en commun possession de Gaëte; Naples et les îles voisines se rendirent à l'empereur qui s'avança en vainqueur jusqu'à la Calabre. Le marquis de Montferrat avait pris Salerne d'assaut et l'avait presque entièrement détruite. Mais il paraît que les Pisans devinrent bientôt jaloux des grands succès des Génois, qui étaient présents partout, ou qu'ils ne purent supporter la perspective de partager les terres promises avec d'odieux rivaux. Les flottes des deux républiques se livrèrent une sanglante bataille dans le port de Messine: une suspension d'armes que négocia Markwald n'amena qu'une paix apparente; une haine mortelle continua d'animer les deux peuples, et les funérailles d'Obert d'Olevano, qui était mort de la fièvre à Messine, faillit occasioner de nouvelles hostilités (1). Peu de temps après les Génois se séparèrent des Pisans et appuyèrent une division de l'armée impériale à la prise de Catane et de Syracuse. Palerme se rendit aussi en novembre 1194, et le roi Guillaume conclut un traité par lequel il conserva le comté de Lecce et renonça à la couronne.

Les Génois, qui réclamèrent alors le prix des vaillants exploits qu'ils avaient accomplis, pendant que les Pisans étaient restés immobiles dans le port de Messine, essuyèrent d'abord un refus; puis Henri ne se borna pas à ne remplir aucune de ses promesses; il leur enleva même tous les priviléges qu'ils avaient acquis en Sicile sous les rois normands (2).

Henri traita avec la même perfidie tous ceux de ses sujets qu'il croyait avoir à craindre. Il prétendit avoir été instruit par des lettres dont il communiqua le contenu, sans prouver leur authenticité, d'une nouvelle conspiration contre ses droits et sa vie, et commença sous ce prétexte des persécutions contre les principaux du clergé et de la noblesse, qui terminèrent leur vie dans les supplices les plus cruels (3). L'ex-roi, Guillaume de Lecce, fut même privé de la vue et mutilé; les tombeaux de son père et de son frère profanés. Pendant ces persécutions, l'impératrice donnait le jour à un prince, qui fut Frédéric II (4).

---

(1) Caffari, l. c., p. 367.

(2) Guillaume-l'Ancien, ce marquis de Montferrat à qui Frédéric I[er] avait montré tant de faveur, était mort en 1188. Il avait laissé trois fils: l'aîné, qui avait épousé une princesse grecque, et vivait à Constantinople au sein des plus grands honneurs, fut enveloppé dans le malheur de son beau-père, l'empereur Emmanuel, et périt avant la mort de son père, en 1183; le second, Konrad, après la paix de Venise, avait encore commandé pendant quelque temps les ennemis de la puissance papale dans l'État de l'Église et en Toscane, et était ensuite passé en Syrie (1186); il y avait épousé Élisabeth, sœur de Sybille, roi de Jérusalem, qui venait de mourir, avait été élu pour roi par les états, et avait partagé le royaume avec le roi Guido, qui ne voulut pas renoncer à ses droits. Konrad avait succombé en 1190 sous le poignard d'un assassin, et le troisième fils de Guillaume, Boniface, avait hérité ainsi de tous les biens de son père. Il était un des principaux appuis du parti impérial en Italie.

(1) Caffari, l. c., p. 369.

(2) Caffari, l. c., p. 371.

(3) Cf. Ottonis de S. Blasio *Chron.*, cap. 39.

(4) *Chron. anon Casin.*, ad an. 1195; M. de Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen*, vol. III, p. 54.

De même que Frédéric Ier avait créé une sorte de principauté dans les marquisats de Milan et de Gênes pour la maison d'Este et confié l'exercice des droits impériaux dans les parties moyennes et orientales de la Haute-Italie à de puissants seigneurs, tels qu'était le marquis de Montferrat dans la partie occidentale, Henri VI fonda aussi plusieurs duchés et plusieurs comtés en Italie. Les biens de Mathilde n'avaient pas encore été restitués au saint-siége, et Henri, pour qui rien n'était sacré, n'était pas homme à s'en dessaisir sans des avantages importants; il les transmit à son frère Philippe IV (1), en fit la base d'un nouveau duché de Toscane et en accorda l'investiture à ce même frère, qui dans l'intervalle avait épousé Irène, veuve du roi Roger. Il confia ensuite à son sénéchal Markwald (2) le duché de Romagne avec le marquisat d'Ancône, c'est-à-dire l'exercice et la garde des prérogatives impériales dans le territoire qui s'étend le long des côtes, depuis Ravenne et Bologne jusqu'à Ancône. Konrad Lutzelinhard obtint de la même manière le marquisat de Spolète, dont on ne saurait guère déterminer l'ancienne étendue, mais qui alors se composa presque entièrement d'usurpations faites sur les états du pape.

Après que Henri eut pris en Sicile et en Apulie tout ce qu'il pouvait faire enlever, et qu'il l'eut envoyé en Allemagne avec les otages qui devaient lui garantir la fidélité de chaque ville (3), il revint dans la Haute-Italie, où il trouva au mois de mai 1195 les cinq villes confédérées encore en guerre ouverte avec Milan. Les habitants de Crema, qu'il avait déclarés sujets des Cremonais, avaient refusé de se soumettre à cette dépendance et trouvé de l'appui dans les villes de Milan et de Brescia. Il ne se borna pas alors à renouveler la donation, en investissant solennellement les Cremonais de Crema et de l'Isola di Fulcherio, mais il mit même au ban de l'empire Milan, Brescia et Crema (1). Il en résulta que, dans une assemblée des députés des villes, qui eut lieu au mois de juillet 1195 à Borgo San-Donnino, on renouvela l'ancienne ligue lombarde de Milan, Brescia, Vérone, Mantoue, Modène, Reggio, Bologne, Faenza, Padoue et Gravedona.

Le peu de temps que Henri passa en Allemagne, il le consacra à faire proclamer roi son fils Frédéric encore enfant; il assembla une diète où la cérémonie de l'élection eut lieu. Son gouverneur en Apulie, l'évêque de Worms, fit raser les remparts de Capoue et de Naples, et dès le mois de décembre 1196, l'empereur lui-même revint à Capoue accompagné d'une armée de croisés allemands qui voulaient s'embarquer en Apulie (2). Les nouvelles cruautés qu'il exerça n'étaient pas de nature à lui gagner l'amour de ses sujets. Il ne s'en mit point en peine : il était tellement aveuglé, que la possession chancelante du royaume sicilien ne lui suffisait plus, et qu'il soupirait encore après la conquête de l'empire grec (3). La mort le surprit au milieu de ses beaux projets en septembre 1197.

Le pape Célestin III, qui était trop faible pour chercher à réprimer les entreprises d'un aussi redoutable voisin autrement que par des exhortations à prendre part aux croisades, le suivit dans la tombe au mois de janvier 1198, et cette double mort amena une révolution complète dans les rapports respectifs des

(1) Il paraît que cet événement eut lieu immédiatement après la mort du père; car, en 1193, Philippe administrait déjà les biens de Mathilde.

(2) Markwald est mentionné comme duc de Romagne dans un acte de l'an 1195. (Voyez Fantuzzi, l. c., vol. IV, dipl. LXXXI.) On ne trouve dans aucun acte antérieur des traces de cette dignité. La seigneurie de Bertinoro et les prévôtés de Medicina et d'Argelata, que Frédéric Ier avait enlevées à leurs anciens propriétaires, et rattachées immédiatement à l'empire, formèrent la base de ce nouveau duché.

(3) Cf. Ottonis de S. Blasio *Chron.*, cap. 40, où l'on raconte comment Henri envoya d'immenses richesses de Sicile à Trifels et dans d'autres châteaux-forts; et, cap. 41, où il est question de prisonniers distingués.

(1) Giulini, *Memorie*, vol. VII, p. 110.

(2) M. de Raumer, l. c., vol. III, p. 67.

(3) Otto de S. Blasio, cap. 43.

deux puissances. Pendant que la royauté chancelait entre les mains d'un enfant, ou subissait plusieurs changements, la tiare avait été dévolue à l'ancien comte Lother de Segni, devenu cardinal, qu'il faut ranger parmi les plus énergiques successeurs de saint Pierre : il prit le nom d'Innocent III.

Henri s'était réconcilié avec Milan lors de son dernier passage à travers l'Italie (1) ; Milan et Côme avaient conclu la paix (2) ; mais Milan, de concert avec Vercelli, guerroyait encore contre le marquis de Montferrat. Malgré des tentatives réitérées Gênes n'obtint pas la moindre satisfaction de l'empereur.

§ IV. — *État de la haute et moyenne Italie pendant le règne de Philippe de Hohenstauffen.*

Il fut d'abord moins facile à Innocent d'inquiéter la Sicile que les nouveaux duchés et marquisats de l'Italie centrale, fondés en grande partie aux dépens du siége papal, et le gouvernement républicain que s'étaient donné les habitants de Rome.

Nous avons montré précédemment comment de l'ancienne organisation romaine il s'était peu à peu formé un gouvernement républicain, à la tête duquel était une noblesse entièrement constituée d'après l'esprit germanique. Depuis l'époque des Karolingiens, les empereurs, en leur qualité de souverains de Rome et de défenseurs de l'église romaine, avaient toujours prétendu aux droits de souveraineté sur cette noblesse, droits qui leur avaient été reconnus presque sans interruption, du moins par un parti. L'empereur, comme premier prévôt, en quelque sorte comme vicomte de l'Église, était le chef politique, le juge temporel des vassaux de l'Église dans les territoires exemptés qui avaient été accordés au siége pontifical ; c'était par lui que devaient être jugées les contestations sur les fiefs ; c'était par ses mains que les nouveaux fiefs étaient donnés, la justice criminelle exercée, et les régales du pape levées, en tant du moins qu'un bras séculier était nécessaire pour cette opération. Le préfet de Rome remplaçait l'empereur en sa double qualité de vicaire des souverains qui avaient accordé les exemptions, et de prévôt chargé de défendre les territoires exemptés. Mais si dans des territoires plus circonscrits les évêques respectaient toujours peu la défense de se mettre eux-mêmes à la tête de leurs vassaux, et de les gouverner en souverains presque indépendants, les papes ne la respectaient guère plus, et ceux-ci, ainsi que les autres évêques, se regardaient toujours comme les concurrents du vicomte, par conséquent du préfet. La confusion même, qui régnait dans les opinions sur l'étendue de la puissance de l'empereur à Rome, les uns le considérant comme souverain, les autres comme prévôt de l'Église (il n'y avait guère que lui qui s'attribuât les deux qualités), favorisait le développement de ces deux états rivaux, dont l'un avait pour chef l'empereur, et l'autre le pape ou un des papes. Nous avons déjà vu quels désordres naquirent de cette rivalité ; comment à la fin les Romains en vinrent à ne reconnaître pour leur souverain temporel ni le préfet, ni le pape, et cherchèrent à établir une république à la manière des anciens Romains.

Ce qui parut encore avoir aggravé le mal dans les derniers temps, ce fut une concession de l'empereur, qui permit que désormais le préfet fût nommé et investi de ses droits par le pape, et non plus par l'empereur. Mais bientôt l'esprit d'indépendance de la noblesse romaine avait pris un tel développement,

(1) Giulini, vol. VII, p. 117.

(2) *Ibid.*, p. 121. Lebret parle aussi d'une paix entre Milan et Crémone. La première de ces villes ne rendit les prisonniers que sur l'ordre exprès de l'empereur. Il ne voulut point reconnaître l'indépendance de Crema ; mais cette ville resta libre, grâce au courage de ses habitants et de ses amis.

qu'après la mort d'un pape, son successeur, à moins d'avoir le préfet impérial parmi ses partisans, rencontrait en lui un redoutable adversaire. Innocent commença son règne glorieux par régler strictement les fonctions du préfet, qui lui prêta serment, se plaça ainsi dans la position qu'occupait le vicomte dans les autres évêchés, c'est-à-dire qu'il se reconnut comme chef et juge suprême des sujets du pape et des vassaux de l'église de Rome, et promit de ne se faire jurer fidélité par personne, de n'élever aucun château nouveau sans le consentement du pape, et de ne point chercher à soumettre à son pouvoir les vassaux du pape hors du territoire de Rome.

Parmi les princes nouvellement créés, le duc de Romagne, Markwald, fut le premier contre lequel se tourna Innocent. Si l'on regardait au droit positif, il avait toutes les raisons possibles pour en agir ainsi. Jamais la souveraineté du pape sur le territoire qui formait le diocèse de Ravenne n'avait été contestée ; seulement elle ne s'exerçait que sous la suzeraineté de l'empereur; mais depuis Frédéric, plusieurs prévôtés et seigneuries, telles que Medicina et Bertinoro, avaient été enlevées non-seulement à l'église de Ravenne, mais encore au pape, et placées immédiatement sous l'autorité de l'empereur, et l'on avait forcé les bourgeoisies du diocèse archiépiscopal, qui, comme celles de Lombardie, s'étaient affranchies de leurs évêques, à prêter serment de fidélité au nouveau duc de Romagne (1). C'étaient là autant d'empiétements sur les droits du siége de Rome, empiétements qui devaient nécessairement conduire à la séparation du duché de la Romagne et du marquisat d'Ancône d'avec l'état temporel de l'Église, si le pape ne les arrêtait point. Innocent demanda la restitution des territoires qui lui avaient été cédés par le défunt empereur : tous les subterfuges, auxquels le duc eut recours, non plus que l'attachement de certaines localités, ne servirent à rien. Bientôt de tout son duché il ne lui resta plus qu'Ascoli, et lui-même fut contraint de se retirer dans l'Apulie.

Konrad Lutzelinhard, qui comme marquis de Spolète avait occupé des territoires qui appartenaient encore bien plus positivement au pape que ceux de Markwald, essaya d'échapper par la soumission au sort qui le menaçait : il offrit de se reconnaître vassal du pape, de lui payer sur-le-champ une somme considérable et un tribut annuel, de lui ouvrir ses châteaux, et de lui livrer ses fils pour otages. Toutes ses propositions furent rejetées; et comme il n'avait de secours à espérer ni de l'Allemagne ni de l'Apulie, il ne lui resta plus qu'à résigner sa dignité et à retourner en Allemagne. Spolète, Assissi, Foligno, Perugia, Gubbio, Lodi, Citta di Castello, Nocera et beaucoup d'autres villes rentrèrent sous la domination immédiate du pape.

Innocent trouva plus de difficulté à combattre le duc Philippe en Toscane ; car celui-ci n'avait pas seulement pour lui la noblesse de la campagne et de la ville, que son père et son frère avaient comblée de tant de faveurs, mais il trouvait encore dans les biens de Mathilde une position bien plus ferme que Markwald et Konrad dans leurs possessions. Les droits du pape sur le marquisat de Mathilde étaient beaucoup plus douteux que ceux qu'il réclamait sur la Romagne, sur les territoires d'Ancône et de Spolète; et les seigneurs laïques de cette principauté étaient presque tous gagnés au parti allemand. En outre Philippe, qui était accouru en Allemagne aussitôt qu'il avait reçu la nouvelle de la mort de Henri, parvint à s'y faire un parti considérable parmi les princes; et comme il était à craindre que ses adversaires n'eussent aucun égard aux droits du fils encore enfant de Henri, Philippe se fit élire par son parti roi des Allemands, au printemps de 1198. On opposa bien à Philippe Otto, fils de Henri-le-Lion, et l'incertitude qui en résulta sur le véritable souverain, et la lutte des deux adversaires, remplirent

(1) Fantuzzi, vol. IV, dipl. LXXXI : « In primis quod Ravennates debent jurare fidelitatem D. Marchoaldo, *sicuti alii homines de Romana fecerunt*, qui ei juraverunt. L'acte est de l'an 1195.

tout le pays de meurtres et de désordres terribles; toutefois Philippe eut trop de supériorité dès le commencement, pour que sa position en Allemagne ne fût pas d'un grand poids dans sa querelle d'Italie. Innocent ne pouvait agir à son égard comme il l'avait fait envers Markwald et Konrad. Il envoya donc deux légats, Pandolf Masca de Pise et le doyen Bernardo de Lucques, aux villes de la Toscane; d'abord à Pise, soit pour engager particulièrement cette ville à faire la paix avec Gênes, soit pour la pousser comme les autres villes à renoncer à toutes les alliances contraires aux intérêts du saint-siége (1), et à former comme les villes lombardes une étroite confédération, qui serait conclue à l'instigation et sous la protection d'Innocent III. Non-seulement les Pisans continuèrent la guerre avec Gênes, mais ils cherchèrent même à faire révolter la noblesse de Lunigiana, qui s'était en partie soumise aux Génois (2). Ils déclinèrent complètement l'invitation d'entrer dans une confédération formée sous le protectorat du pape. Pistoja, qui avait toujours tenu avec Pise pour le parti impérial, n'y prit non plus aucune part. Mais Florence, qui était toujours restée hostile aux rois depuis que Frédéric Ier l'avait si durement traitée, et toutes les autres parties de la Toscane contractèrent la ligue désirée. Conformément aux conditions du traité, la dignité de podestat fut introduite partout où elle n'existait pas encore (3); et l'on plaça à la tête de toute la confédération, qui était représentée par les podestats ou recteurs, un magistrat qui portait le titre de prieur. Le prieur et les recteurs jurèrent de défendre les droits du siége papal et de ne reconnaître d'autre roi que celui que reconnaîtrait Innocent. Les villes de la marche de Spolète adhérèrent aussi à cette ligue à la réserve des droits du pape (1).

C'est ainsi qu'au commencement de l'année 1200 Innocent se trouvait, grâce à son énergie, à son habileté et aussi à d'heureuses circonstances, dans une position beaucoup plus forte et plus sure qu'aucun pape depuis Alexandre III, maintenant que le royaume de Sicile était de nouveau séparé de l'Allemagne et que ce dernier pays était déchiré par les factions.

Deux rois d'Allemagne briguaient la reconnaissance du pape; il les laissa tous deux dans l'incertitude, bien que dès le commencement l'ensemble de sa conduite montrât clairement qu'il penchait beaucoup plus pour Otto de la maison Velfe, que pour Philippe de la race des Gibelins, qui avait hérité des

(1) Tronci, *Memorie istoriche della città di Pisa* (Livorno, 1682).

(2) Paganello de Porcari et les seigneurs de Vezano étaient nommément parmi les vassaux génois de Lunigiana qui firent alliance avec Pise contre Gênes. Cf. Caffari, l. c., p. 380. Ils se soumirent de nouveau dans le cours de la même année, après avoir tenté une attaque infructueuse sur le château de Porto-Venere.

(3) Le gouvernement des podestats ne subsista probablement d'abord qu'une année à Florence (1199), parce qu'on ne put pas s'y accoutumer sur-le-champ. Ce ne fut qu'en 1207 que cette forme d'administration devint plus stable; et c'est pour cela que Malespini et d'autres anciens historiens florentins désignent l'année 1206 comme la dernière du gouvernement des consuls. De même qu'à Gênes, les troubles intérieurs purent seuls forcer à supporter la sévérité incommode du gouvernement des podestats. Cf. Malespini, ap. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 943. A Florence on ne confia au podestat que les fonctions judiciaires; l'administration de la ville avec la police resta entre les mains des six consuls et d'un conseil municipal de cent bourgeois influents, qui existait déjà depuis long-temps.

(1) Cf. *Notizia della vera libertà fiorentina*, parte I (an. 1724), p. 430. Innocent ne voulut point confirmer diplomatiquement la ligue toscane. Cf. *Epist. Innocentii III*, lib. I, ep. 88, edit. Baluzii. Il voulait probablement se ménager un moyen de justification près du roi, et amener à une plus grande condescendance, par sa temporisation, ces villes toscanes qui s'étaient approprié les biens et les droits de Mathilde, tandis qu'il prétextait comme véritable motif: « Quod in ipso tractatu quædam contineantur, quæ non sapiunt ecclesiasticam honestatem. »

projets de sa famille et de ses liaisons menaçantes avec la Sicile. Innocent aurait bien voulu que les deux rois eussent abdiqué, et que les Allemands en eussent élu un autre sous sa direction ; dans cette vue il lui parut à propos de rappeler l'exemple du troisième roi allemand qui avait abdiqué en faveur de Frédéric II. Il menaça, si les états allemands ne se réunissaient pas d'eux-mêmes (chose dont il pouvait voir l'impossibilité comme tout autre), et s'ils ne lui laissaient pas la décision de l'affaire, de reconnaître et de couronner Otto empereur; menace qui à elle seule suffisait pour empêcher les partisans d'Otto de faire aucune concession et rendre impossible la réunion des princes allemands. Ni l'un ni l'autre des prétendants n'abdiqua; il ne convint pas non plus aux états allemands de se soumettre à l'injonction du pape, qui, pour accomplir sa menace, reconnut publiquement le 29 juin 1201 Otto comme roi légitime d'Allemagne et d'Italie (1). Otto avait préalablement confirmé à l'église romaine la possession du duché de Romagne, des marches d'Ancône et de Spolète, de la partie méridionale de la Toscane (par conséquent de Radicofani, d'Aquapendente et de Montefiascone) et promis de l'aider à conquérir l'héritage de Mathilde. Pour ce qui concernait la Lombardie et la Toscane, il s'était engagé à suivre les conseils du pape.

Tant que la lutte dura en Allemagne, aucun des prétendants ne vint en Italie. La majorité des princes allemands était pour Philippe; le pape ne pouvait appuyer Otto que par l'activité de ses légats et son crédit auprès des rois voisins. Son frère, le comte palatin Henri, abandonna même Otto, et celui-ci se trouva en 1202 tellement privé d'amis et de ressources, qu'il quitta le pays pour chercher un appui au-dehors; il fut heureux de ne pas se laisser décourager par l'adversité, pas même lorsque Innocent cédant aux circonstances se rapprocha de Philippe, et le délivra du moins de l'excommunication prononcée contre lui : car, pendant une trève que les légats du pape avaient ménagée entre les deux rivaux en 1207, le roi Philippe fut assassiné en juin 1208 par Otto de Wittelsbach, comte palatin de Bavière, à Altenbourg près de Bamberg.

Pendant tout le temps qui s'écoula depuis la mort de Henri VI et le triomphe d'Innocent III dans l'Italie centrale, jusqu'à l'assassinat de Philippe, l'Italie fut à peu près abandonnée à elle-même par l'Allemagne. Il en résulta que dans l'intérieur des villes la constitution fit des progrès d'autant plus considérables que les rapports des différents partis y prirent une forme plus déterminée.

A la vérité tout ce que Tristanus Calchus, Galuaneus Flamma et d'après eux Giulini (1) racontent avec tant de détails de la révolte du commun peuple à Milan en 1198, sous le nom de Credenza di S. Ambrozio, n'est qu'un produit de leur imagination ; mais il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque, depuis le commencement du XIIIe siècle notamment, le commun peuple s'éleva dans les villes à une influence extraordinaire. Deux causes concoururent à ce résultat : la richesse des artisans et l'entrée de puissantes familles de la noblesse dans la bourgeoisie, ainsi que l'affranchissement presque complet de la puissance des seigneurs ecclésiastiques, des évêques, et l'absence de la puissance du souverain temporel, de l'empereur.

Jusqu'alors, les six consules de communi d'abord, et le podestat ensuite, avaient été à la tête du gouvernement de Milan; ils avaient au-dessous d'eux les consules de placitis et un conseil secret, c'est-à-dire la *credentia consulum* (2). Les assesseurs de la credentia, comme les consuls, n'étaient pris

(1) Cf. Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, III, 171.

(1) Vol. VII, p. 139 sq.

(2) Dans le XIIe siècle on appelle un conseil secret *credentia*. Les actes mentionnent souvent comme devoir des serviteurs et des vassaux impériaux l'obligation de ne pas divulguer les *credentias imperatoris;* le mot se trouve encore employé dans d'autres acceptions. C'est ainsi qu'on appelle le conseil secret, une alliance conclue, une confédération.

que dans les trois états libres, ceux des capitaines, des vavasseurs et des francs bourgeois; ces derniers avaient eu la principale part à la motta et en avaient même pris le nom. Tous les habitants de Milan qui n'appartenaient point à l'une de ces classes étaient exclus de toute participation aux affaires publiques. Ils étaient dans le principe ou tributaires de l'archevêque ou d'autres prélats, ou serfs de ceux-ci et de la noblesse. Comme tels ils étaient sous la juridiction de la noblesse, ou de ceux de ses membres qui possédaient les prévôtés ecclésiastiques. Mais la noblesse, en affaiblissant et anéantissant en partie les rapports de féodalité par son insolence, en aliénant un grand nombre de ses alleux et de ses bénéfices, en affranchissant beaucoup de ses serfs pour des avantages momentanés ou pour se conformer à la volonté de Dieu, et en forçant ses subordonnés à risquer leurs biens et leur vie pour la liberté de la ville, avait complètement changé la position du commun peuple. Une foule de membres de ce dernier ordre étaient parfaitement libres, sans être encore de la classe des échevins; d'autres suivaient l'exemple de la noblesse et usurpaient une liberté qui ne leur appartenait pas; tous s'enrichissaient par l'industrie et le commerce, par le luxe et le séjour de la noblesse dans les villes. Pour devenir tout-à-fait libre, si on ne l'était pas encore, on n'avait tout au plus qu'à émigrer dans la ville voisine, où l'on pouvait subsister par le même commerce ou la même industrie que dans sa ville natale, sans se sentir opprimé comme dans celle-ci par les exigences des seigneurs laïques et ecclésiastiques. En un mot il fut impossible, une fois qu'un grand commerce eut répandu ses bienfaits sur l'Italie et que les villes eurent dépouillé leur haine de voisinage, d'empêcher une bourgeoisie nombreuse, riche, parfaitement libre et exclue néanmoins de toute magistrature municipale, de se former dans les villes. A la fin, quiconque avait des droits de suzeraineté sur la personne d'un autre, était bien aise de les céder contre une faible compensation et des avantages momentanés, plutôt que de les perdre sans aucun dédommagement. La facilité avec laquelle on était admis dans les troupes soldées en affranchissait aussi beaucoup. C'est vers la même époque que commença la transformation des cultivateurs à gages et des serfs de la glèbe en fermiers, qui pouvaient quitter leur domaine chaque année. Beaucoup voyaient dans la ville voisine des moyens d'existence plus faciles et y émigraient. Il n'y eut que dans quelques contrées, particulièrement sur les seigneuries du clergé et de la noblesse, qu'il resta encore long-temps des sujets moins libres.

La formation de cette bourgeoisie libre amena nécessairement une révolution dans l'organisation des villes. Déjà on commençait à en voir les conséquences; cependant le second quart du XIVe siècle est la véritable époque où la bourgeoisie brilla de tout son éclat.

Depuis que par l'acquisition des régales les villes étaient devenues des républiques, elles avaient comme états indépendants de tout autres besoins qu'auparavant. Plusieurs étaient tenues de payer des sommes annuelles aux évêques, ou à leurs anciens seigneurs (1); toutes en devaient payer une à l'empereur pour prix de leur liberté (2); l'évêque ou des nobles avaient su se conserver plusieurs redevances publiques; les anciens seigneurs de la ville en avaient bien perdu d'autres, mais la nouvelle commune n'y gagnait pas, parce que les rapports qui la tenaient unie avaient disparu, ou que la confusion de toutes les relations permettait à

(1) C'est ainsi que les marquis de Bosco percevaient tous les ans certains droits sur quelques bourgs dépendants de la ville d'Alexandrie. Cf. un acte de 1180 dans Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 78 sq.

(2) On appliquait alors, comme accommodement, à ces sommes qu'on devait payer périodiquement, le nom d'un ancien impôt qu'on payait à l'empereur ou à son délégué, pour subvenir à certains besoins de sa cour, le nom de *fodrum*. Cf. Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 153.

quiconque le voulait de se soustraire à ses obligations. Outre cela les querelles des villes entre elles, les guerres avec l'empereur, le besoin d'ouvrages de fortifications, l'emploi de troupes mercenaires avec lesquelles chaque ville cherchait à opprimer l'autre, la solde d'un podestat étranger et de ses gens, augmentaient beaucoup les charges; et les contributions indirectes ne répondaient pas à toutes les exigences (1); c'est ainsi que souvent les conseils municipaux s'étaient vus forcés de recourir aux impôts directs (2); et ceux-ci, à raison de la dévastation fréquente des campagnes et du danger des invasions, retombaient principalement sur l'industrie et le commerce. Les biens du clergé ne payaient même aucun impôt; les sujets des seigneurs nobles seulement une faible taille par tête de bœuf; la noblesse elle-même ne payait rien pour un alleu (3).

D'après l'exemple de Ravenne et des villes de l'Italie méridionale, Pise, Bologne et Milan, en général presque toutes les grandes villes commerciales, avaient nommé des *consules negotiatorum*, des échevins du commerce, qui étaient choisis dans la classe des marchands, sans égard à la naissance, et ne s'occupaient d'abord que de juger les affaires de commerce; mais comme ils étaient les représentants naturels des marchands devant le conseil de ville, tiré de la classe des échevins, il devint nécessaire de les consulter, quand on avait besoin du concours ou des subsides des marchands de la ville. Des emprunts, qui alors étaient ordinairement hypothéqués sur les revenus publics, ne pouvaient être conclus sans leur consentement; l'emprunt était-il fait, c'étaient eux qui percevaient les revenus cédés en garantie, qui dirigeaient les procès relatifs à ces matières; ce qui leur donnait mille occasions de se mêler du gouvernement. Aussi, depuis le commencement du XIIIe siècle signent-ils souvent dans les actes publics comme magistrats.

Toutes les classes d'habitants étaient donc représentées près du gouvernement, excepté les manœuvres et les pauvres artisans. Ceux-ci cherchèrent même depuis le commencement du XIIIe siècle à prendre part de plusieurs manières à l'administration, mais ils ne parvinrent jamais qu'à exercer une sorte de contrôle sur l'emploi des impôts qu'ils payaient au conseil de ville. Tantôt c'était l'ambition d'un podestat qui voulait se ren-

(1) Dès le XIIe siècle, les villes italiennes connaissaient presque toutes les espèces de contributions indirectes. On n'a de documents authentiques sur ce sujet que jusqu'à la seconde dizaine du XIIIe siècle; mais on trouve, vers cette époque, une série d'impôts indirects qui paraissent établis déjà depuis long-temps. Rovelli fait mention (l. c., vol. II, p. 175) des droits de vente sur la toile étrangère, d'un droit établi sur le pain, qu'on percevait sur chaque boulanger; d'un impôt du sel, des droits sur les vins, enfin d'un droit sur l'eau employée pour l'irrigation des propriétés. On ne s'arrêta pas encore long-temps là; des droits de poids et mesures, des droits de vendre du fil dans certains endroits de la ville, etc., furent encore ajoutés: le commerce du blé était souvent sujet à de forts droits.

(2) Autant que nous sachions, les impôts indirects commencèrent à Milan en 1211. Ils ne furent d'abord établis que pour huit années, pour éteindre les charges de la ville; mais les besoins s'accrurent à un tel point, qu'il fallut les maintenir plus long-temps. Il y avait un impôt sur les propriétés; parfois les cotes s'élevaient d'une manière incroyable. Cf. Rovelli, l. c., p. 176.

(3) Que les biens du clergé fussent exempts d'impôts dans le XIIe siècle, et en grande partie dans la première moitié du XIIIe, c'était une chose naturelle; ils n'appartenaient point à la ville. Ce ne fut que quand les états politiques italiens furent arrondis par les conquêtes et la fondation de véritables tyrannies, et que le clergé fut réduit à l'état de sujet, que tout changea. Jusque là les villes s'étaient bien affranchies de leur évêque, mais elles n'avaient conquis par là aucun droit sur les territoires qui étaient restés à l'Église. Le clergé, comme corps politique, n'avait presque aucune importance aux XIIe et XIIIe siècles; mais comme la plupart des prélats sortaient de la noblesse propriétaire ou du patriciat, et qu'ils faisaient servir leurs riches bénéfices à l'avantage de leurs familles ou de la classe dans laquelle ils étaient

dre maître de la ville, et leur offrait un moyen de s'élever ; tantôt c'était un noble puissant animé des mêmes vues. Là où la noblesse se divisait en factions ennemies, l'une d'elles tâchait bien aussi de gagner le commun peuple et ses nombreuses maîtrises, par la promesse de leur accorder une part au gouvernement. D'un autre côté les artisans formaient des conjurations, des ligues, des révoltes, pour arracher par la force ce qu'on leur refusait de bonne volonté.

Ainsi commencèrent en général ces mouvements, qui se manifestèrent avec plus ou moins de puissance parmi les classes inférieures de la haute et de la moyenne Italie, depuis les premières années du XIIIe siècle. Relativement à Milan en particulier, une ancienne chronique contient simplement ces mots pour l'an 1198 : « *Facta fuit credentia S. Ambrosii* (1). » Comme à Milan on nommait alors le conseil municipal des francs bourgeois *credentia consulum*, et qu'il existait déjà depuis long-temps, ces mots ne peuvent s'appliquer à lui, on en conclut, non sans raison, que cette *credentia S. Ambrosii* était une ligue d'artisans qui voulaient obtenir pour leur classe de certains droits et une représentation près du gouvernement. Mais tout ce que les écrivains postérieurs et Giulini lui-même (2) disent sur l'établissement et le but de cette ligue, n'a rien de réel.

Dans la même année où l'on suppose que la classe des artisans se mêla pour la première fois des affaires publiques à Milan, cette ville conclut avec Lodi un traité de paix, par lequel les deux républiques reconnaissaient l'indépendance et les possessions l'une de l'autre (3). La guerre de Milan et de Vercelli contre Montferrat durait encore (1), et une querelle qui éclata entre Parme et Plaisance sépara bientôt de nouveau toutes les villes de la Haute-Italie en deux ligues ennemies.

En 1191 Henri VI avait engagé pour deux mille livres à la ville de Plaisance deux bourgades avec leurs territoires, qu'il regardait comme des fiefs de la couronne, mais sur lesquels les anciens ennemis de Plaisance, les Parmésans, croyaient avoir des droits fondés. C'étaient Borgo S. Donnino et Bargone (2). La querelle éclata aussitôt que Henri se fut éloigné de ces contrées. Deux bourgades voisines, situées dans les montagnes, Grondola et Pontremoli, étaient également en guerre depuis longues années. Le bourg de Grondola, dans le voisinage duquel les Malaspina avaient un château-fort, se joignit à Parme, ainsi que la famille des Oldeberti et les trois châtelains d'Ena. Pontremoli prit le parti de Plaisance. Une paix fut néanmoins ménagée entre les bourgs. La guerre continua entre Parme et Plaisance jusqu'à l'an 1194 ; Parme ne respecta point la suspension d'armes convenue, et avec le secours des seigneurs de Grondola (les marquis Malaspina) elle s'empara de Borgo S. Donnino et de Bargone. Les Plaisantins, appuyés par l'empereur, reprirent bientôt les deux bourgs, obtinrent en propre Borgo S. Donnino avec le péage de Fiorenzuola, et conclurent la paix avec les Malaspina ; en 1197 les seigneurs d'Ena se séparèrent aussi des Parmésans. Mais à peine eut-on appris la mort de Henri, que Parme trouva des alliées dans Cremone, Modène et Reggio, et construisit un fort à Riva-Sanguinaro pour forcer les habitants de Borghigia à se rendre. En 1198 Borgo retomba en la puissance des Parmésans, et les deux villes proposèrent à toutes leurs alliées de se fortifier par une ligue dans laquelle chacune s'engagerait par serment. Milan, Brescia, Cômo, Vercelli, Novara,

nés, les évêques et les abbés devenaient quelquefois des personnages fort influents. L'avénement d'un membre d'une famille noble à un riche évêché donnait à cette famille une position extrêmement importante, par les moyens qu'il lui fournissait d'entretenir des troupes soldées.

(1) Giulini, vol. VII, p. 148.

(2) L. c., p. 147.

(3) Giulini, l. c., p. 149.

(1) Asti et Alexandrie étaient aussi alliées avec Vercelli. Cf. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 107 et 110.

(2) Voyez l'acte d'engagement dans Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 299.

Alexandrie et Asti se joignirent à Milan; Pavie, Bergame, Cremone, Reggio et Modène à Plaisance (1). Les Plaisantins assiégèrent Borgo; une bataille s'engagea dans les environs entre les deux partis. On se battit non-seulement là, mais entre Pavie et Milan, entre Bergame et Brescia, en un mot partout où les ennemis se rencontraient; la guerre se soutint pendant toute l'année 1200. En 1201 les Pavésans essuyèrent une défaite complète, après quoi ils furent contraints de conclure la paix avec Milan à des conditions très dures, au prix des plus grands sacrifices de territoires, de priviléges et de prétentions (2). Les Parmésans et les Plaisantins ayant aussi fait en 1202 une paix, par laquelle Borgo était attribuée à la ville de Parme (3), les querelles des villes se trouvèrent en quelque sorte apaisées. Modène et Reggio eurent entre elles une guerre qui dura peu de temps; Parme, qui était amie des deux villes, arrangea la querelle.

Innocent avait beaucoup contribué par son influence à ramener en quelque sorte la Haute-Italie à l'état de paix; mais dans le même temps où ses efforts obtenaient ces succès au loin, il vit naître une nouvelle guerre de ville à ville dans le voisinage de Rome. Une mésintelligence survint entre Rome et Viterbe: bien qu'il s'associât Rome contre Viterbe qui ne respectait pas suffisamment ses droits, et qu'il invitât les villes confédérées de la Toscane à lui amener du secours (4), il se retrouva néanmoins bientôt dans les rapports les plus désagréables avec les Romains. Ceux-ci, excités particulièrement par la famille des Orsini, dont sortait le successeur immédiat d'Innocent, Célestin III, lui reprochèrent de n'avoir songé qu'à lui dans la paix conclue avec Viterbe (5). Une vieille haine de famille entre les Orsini et les parents d'Innocent avait déterminé les premiers à se mettre à la tête du parti hostile au pape; et les assassinats, les surprises, en un mot les actes les plus odieux augmentèrent bientôt cette haine à un tel point, qu'Innocent ne voulut plus rester à Rome, et se retira à Ferentino, puis à Anagni, d'où il ne revint qu'après le rétablissement de la paix en 1205. A la même époque où les Romains forçaient en quelque sorte leur chef spirituel à quitter leur ville, les Plaisantins firent une tentative pour imposer les biens de leur clergé, et contraignirent aussi leur évêque de s'éloigner. Peu de temps après, en dépit des foudres papales, les Modénais empiétèrent de même sur les droits de l'abbé de Frassinoro (1). Il paraît qu'outre cela les capitaines et les seigneurs de la montagne de Frignano obtinrent à Modène les droits de bourgeoisie vers la même époque (1205), de la manière accoutumée, en promettant de vivre chaque année un certain temps dans la ville, et d'avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis.

Pendant ce temps la lutte des différents ordres avait commencé dans l'intérieur de la plupart des villes. Dès 1199 les habitants de Reggio, qui faisaient le service de la cavalerie, par conséquent la noblesse, entrèrent en guerre avec le commun peuple, et chaque classe forma un parti séparé : la noblesse sous le nom des Scopazati, le peuple sous celui des Mazaperlini (2). A Milan se forma aussi, pour combattre la ligue de Saint-Ambroise, une espèce de corporation noble, la *societa de' Gagliardi* (3); et des mouvements analogues eurent lieu à Bergame et à Brescia (4): partout le commun

(1) Affò, l. c., vol. I, p. 30.

(2) Giulini, l. c., vol. VII, p. 186.

(3) Affò, l. c., vol. III, p. 50.

(4) Muratori, *Scr. Rer. Ital.*, vol. III, pars I, p. 563.

(5) Cf. Muratori, l. c., p. 564.

(1) Moins de vingt ans après, les Bolonais voulurent aussi forcer le clergé à payer les impôts; comme la bourgeoisie inférieure appuyait les magistrats dans cette entreprise, pour obtenir elle-même un dégrèvement, ceux-ci purent pendant long-temps braver les foudres papales. Savioli, vol. II, pars I, p. 339.

(2) *Memoriale potestatum Regiensium*, apud Muratori, *Scr.*, VIII, p. 1079.

(3) Giulini, vol. VII, p. 194.

(4) A Brescia, les habitants de l'ordre des échevins, les patriciens, étaient avides de com

peuple, qui était tenu de contribuer comme les autres classes au bien-être de la ville de son sang et de ses biens, aspirait à prendre comme elles part à l'administration des fonds publics et à la conduite de la guerre. Les conséquences de ces luttes des états se manifestèrent bientôt, bien que faiblement d'abord. Le commun peuple avait besoin de chefs, et les familles de la noblesse territoriale, qui se fondait difficilement avec la noblesse municipale, fournissaient généralement ces chefs, et lui assuraient en même temps un appui considérable par leur parenté et leur clientelle. Chaque lutte entre la noblesse comme classe et le commun peuple avait pour conséquence une division de la première; quelques nobles se mettaient toujours à la tête du peuple, et entraînaient leurs parents avec eux. Le peuple donnait volontiers une grande puissance à son chef, et d'après la nature des choses il devait la lui accorder. Mais cette puissance devenait entre les mains d'hommes qui, par leur instruction, leur éducation de chevaliers, leur nombreuse parenté et leurs vastes domaines avaient une grande supériorité morale sur leurs subordonnés, tout autre chose qu'entre les mains des chefs de l'ordre de la noblesse, qui comptaient dans leur parti une foule de gens possédant les mêmes avantages : la transformation des chefs du peuple en tyrans était partout facile; les classes inférieures se trouvaient beaucoup mieux sous un seul chef qui les protégeait et les ménageait dans son propre intérêt, que sous un gouvernement républicain qui donnait la puissance à l'ordre des échevins, pendant qu'aucun membre de cet ordre n'avait un intérêt personnel à ménager le peuple. Toutefois le cas opposé se présentait bien aussi quelquefois; c'est-à-dire que la noblesse, chassée de la ville ou opprimée par le peuple, confiait à un de ses membres, souvent au plus riche de la noblesse territoriale du voisinage, une sorte de pouvoir souverain sur la ville, pour donner de l'unité à ses efforts, et se défendre avec plus d'avantage.

C'est ainsi que le comte Casalalto, qui était à la tête de la noblesse de Brescia, tenta de se rendre souverain de la ville; mais comme le parti populaire était trop puissant, il fut chassé avec tous ses adhérents (1). A Vérone une querelle éclata au sein de la noblesse même, et la discorde et la confusion marchèrent à pas de géant en Italie pendant la longue période où elle n'eut pas de roi. A Vérone les deux factions opposées avaient pour chefs le comte Rizzardo de San-Bonifazio et la famille des Montecchi; à Ferrare c'étaient les Salinguerra et les d'Este. Ezelino da Romano (2), parent des Salinguerra et allié des Montecchi, unit par son entremise les factions de Ferrare et de Vérone.

§ V. — *Les Ezelins.*

Ezelo, fondateur de la famille Ezeline, était, dit-on, un chevalier allemand qui était venu en Italie avec Konrad-le-Salique. L'évêque de Vicence lui confia la prévôté de

bats. La noblesse avait naturellement beaucoup d'importance à la guerre; tous les avantages étaient pour elle, pendant qu'elle ne faisait que troubler les simples bourgeois dans leur profession et leur imposer en outre de nouvelles charges. Les patriciens voulaient, d'après les invitations de Milan, recommencer la lutte avec Bergame; le peuple voulut la paix et chassa la noblesse de la ville. Cf. Malvecii *Chron*, apud Murat., *Scr.*, vol. XIV, p. 894 sq.

(1) H. Cauriolo, *Istorie Bresciane* (ed. 1585). Les Gonfalonieri, les Griffi, quelques membres de la famille des Martinengi, et d'autres nobles encore durent encore abandonner Brescia. Cf. Malvecii *Chron.*, l. c.

(2) Verci, *Storia della marca Trivigiana e Veronese*, vol. I, p. 58.

Bassano (1), qui dépendait de son église. Ezelo avait épousé une Italienne, qui lui apporta un riche fief; il paraît qu'il reçut de l'empereur les seigneuries d'Onara et de Romano, qui étaient peut-être des fiefs de la couronne devenus vacants par la mort du père de Gisla. Depuis lors la famille d'Ezelo fut une des plus considérables de la marche de Vérone. Ezelin et Alberico (Etzel et Alberich), ses fils, lui succédèrent dans ses fiefs, et le dernier épousa une Italienne nommée Cunizza (2), et en eut Ezelin, qui est regardé comme chef de la maison. Depuis le temps où Otto Ier avait réuni la marche de Vérone avec la Bavière, l'évêque de Freisingen avait un château et une cour de justice à Godezo, dans la marche trévisane. Ezelin, frère d'Alberico, procura le fief de Freisingen à sa famille. Ezelin Ier, son fils, hérita de toutes les possessions de la famille.

Les Ezelins avaient toujours tenu pour l'Allemagne et les rois allemands; nous ne devons donc pas nous étonner de trouver Ezelin Ier dans le nombre des chevaliers qui accompagnèrent Konrad à la croisade (3). Revenu dans sa patrie, il augmenta rapidement sa puissance. Honneurs et richesses, tout lui arrivait. Le patriarche d'Aquilée l'investit des prévôtés de S. Paolo et S. Giorgi de Radio et de la Villa delle Mansure, et lui accorda beaucoup de petits bénéfices et de revenus, par exemple la forêt de Martella et Silvella et un château sur le Medado; en outre, les châteaux de Medado, de Fortalta et de Musa sur la Piave, avec tous les priviléges et tous les bénéfices qui en dépendaient. Plus tard le patriarche le nomma prévôt d'Aquilée et du couvent de Piro. L'évêque de Feltre lui accorda un bénéfice étendu, dont le centre était Maser; l'évêque de Bellune en fit aussi son défenseur, son prévôt, et lui donna en fief Uderzo, Massolente et d'autres endroits (4).

Il n'est pas étonnant que les villes de la marche véronaise aient recherché l'amitié du puissant Ezelin, lorsqu'elles s'unirent par une ligue offensive et défensive contre Frédéric (1). Il s'était fait construire une maison fortifiée à Trévise sur la place de la cathédrale, et y demeurait souvent; peut-être avait-il à cette condition obtenu le droit de bourgeoisie dans la ville; il avait aussi une maison flanquée de tours à Vicence. Son fils Ezelin II, surnommé le Moine, paraît à côté d'Anselme da Dovara comme chef des Lombards dans la guerre que la ligue lombarde fit contre Frédéric. On le surnomma le Moine, non point parce qu'il était réellement moine, mais parce qu'il passa tranquillement ses dernières années dans un cloître (2).

Ezelin Ier éprouva une bien vive douleur avant de mourir. Il avait marié son fils avec Cécile da Baone et l'avait enlevée au fils de sa sœur, Gerardo da Camposampiero, auquel elle était fiancée. Pour se venger, Gerardo l'enleva à son tour et la déshonora, un jour qu'elle visitait les propriétés qu'elle avait dans l'état de Padoue; de là la haine mortelle des deux familles (3). Ezelin répudia Cécile qui se remaria dans la suite à un noble Vénitien.

Comme à la mort de son père en 1183 Ezelin-le-Moine n'avait plus de frère, il hérita des biens de toute la famille. En 1184 il se remaria avec une comtesse de Mangona de Toscane (4). Dans l'intervalle il s'était brouillé avec les villes; avant même que la ligue lombarde fût dissoute elles faisaient des empiétements menaçants pour la position princière de la maison Ezeline. Vicence s'était fait prêter serment de fidélité par les habitants de Bassano, et ceux-ci cherchaient à s'affranchir autant que possible du prévôt épiscopal; les querelles succédaient aux querelles entre les villes de la marche véronaise, et la position des Ezelins était devenue de plus en plus difficile, lorsque Ezelin-le-Moine

(1) Verci, *Storia degli Ecelini* (Bassano, 1779), vol. I, p. 8 sq.

(2) Verci, l. c., p. 36.

(3) Verci, l. c., p. 51.

(4) Verci, l. c., p. 56.

(1) Son fils fut podestat à Vicence et ensuite à Trévise. Cf. Verci, l. c., p. 23 sq.

(2) Verci, l. c., p. 75.

(3) Rolandini, *Memoriale temporum*, apud Murat., vol. VIII, p. 170 sq.

(4) Cf. Rolandini, *Mem.*, l. c., p. 172.

fut reçu en grâce par l'empereur, à l'occasion de la paix de Constance (1), et fut même regardé comme le pivot de la puissance impériale dans l'état de Vérone.

Il avait six filles et deux fils, Ezelin et Alberico. Agneta, qu'il avait euc de Cécile, se maria dans la famille des Guidotti; Palma Novella, fille d'Adélaïde de Mangona, épousa un Baone et mourut sans enfants; une seconde fille, qui portait le nom de Palma, épousa Valpertin da Cavaso; Emilia procura à son père l'alliance de la puissante maison des Conti de Vicence; Sofia d'abord celle des d'Egna dans le Tyrol, et ensuite par un second mariage celle des Salinguerra de Ferrare. Enfin Cunizza (2), la plus jeune, surnommée la Fille de Beauté, vécut successivement dans des rapports intimes avec cinq hommes; elle épousa d'abord Rizzard da San-Bonifazio; celui-ci s'étant brouillé avec les Ezelins, Cunizza revint près de ses frères avec son amant, le célèbre troubadour Sordello de' Visconti, de Mantoue (3). Lorsqu'elle eut perdu Sordello, elle forma une liaison du même genre avec Bonio, chevalier de Trévise. Ils s'enfuirent ensemble et ne revinrent qu'après une longue absence et de nombreuses aventures. Elle épousa ensuite un comte de Breganze; et après sa mort et la perte de ses frères, elle était encore assez séduisante pour trouver un troisième mari à Vérone. Elle mourut à Florence chez des parents de sa mère.

Un prince qui par ses filles se trouvait ainsi allié aux familles les plus considérables de la noblesse et qui possédait d'aussi vastes biens, devait être aux yeux de l'empereur l'homme le plus propre à défendre ses intérêts. Nous ne nous arrêterons pas sur une suite de petites guerres entre les villes de la marche véronaise, auxquelles Ezelin-le-Moine prit part, tantôt comme podestat de quelque cité, tantôt dans son propre intérêt. A Vicence, où il demeurait habituellement, la noblesse s'était divisée : le comte Uguccione était à la tête des Maltraversi (1); Ezelin à la tête des Vivaresi. Or, partout où les Ezelins prenaient parti à cette époque, ils soutenaient les droits de l'empereur, l'ancienne constitution et les priviléges de l'ordre des échevins. Le peuple chercha un chef parmi la faction opposée. Dans ces querelles chaque parti s'efforçait de faire élire un podestat qui fût bien disposé pour ses intérêts. Pour atteindre ce but on employait tous les moyens; et quand les forces étaient égales des deux partis, on nommait deux podestats, qui gouvernaient la ville en commun, un de chaque faction (2).

En l'an 1194 les Maltraversi réussirent à donner un podestat à la ville de Vicence; les Ezelin durent se résoudre à s'expatrier; ils essayèrent de se défendre, et un combat s'engagea dans la ville, qui fut à moitié brûlée et remplie de sang; toutefois Ezelin n'y gagna rien. Il s'empara alors de Bassano par la force des armes et conclut avec Pa-

(1) «Et nominatim recipimus Ezelinum in plenitudinem gratiæ nostræ, et omnem offensam ei remittimus.»

(2) Le Dante la célèbre dans le IXe chant du *Paradis*.

(3) Pendant le temps que Cunizza passa près de ses frères, elle voyait souvent, pendant la nuit, son fidèle Sordello. Il se faisait porter par une petite rue sale à la porte de derrière de la maison des Ezelins, à Vérone. Ezelin da Romano, qui avait des soupçons, se déguisa et porta lui-même Sordello un soir à la porte, et lui dit : «Or ti basti, o Sordello, e non voler piu passare per luogò si sozzo ad un opera più sozza.» Mais Sordello ne put renoncer à son amour, et continua son jeu jusqu'à ce qu'il fût obligé de fuir la fureur du frère offensé.

(1) La famille des Maltraversi était de la noblesse de campagne; le château de Montebello lui appartenait. Uguccione de' Conti di Vicenza descendait de la famille qui avait jadis exercé les droits de comte de Vicence, et il paraît que la défense du reste de ces droits contre l'autorité envahissante de l'ordre des échevins était la principale cause de l'inimitié qui existait entre les Conti et quelques autres familles nobles d'un côté, et les Vivari et le reste de la noblesse de l'autre, ou entre les Maltraversi et les Vivaresi.

(2) Il en était ainsi à Vicence en 1194. Cf. Gerardi Maurisii *Historia*, apud Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 11.

doue un traité qui lui assura l'alliance de cette ville (1); il y retrouva la famille des Camposampieri. Il demanda vengeance de cette famille pour l'outrage qui lui avait été fait; mais les Camposampieri s'allièrent aux marquis d'Este établis à Padoue comme à Ferrare, et cette alliance les rendit si puissants, qu'Ezelin ne put obtenir ce qu'il demandait. Une querelle entre Bellune et Trévise divisa à cette époque toute la marche en deux factions ennemies : Padoue et Vicence se disputaient la possession de Bassano, qu'Ezelin avait mis sous la protection de la première. Les Padouans le choisirent pour leur général et il battit les troupes de Vicence près de Carmignano en 1198. Pour obtenir des secours, les Vicentins offrirent des châteaux et des villages aux Véronais, et de concert avec eux ils ravagèrent le territoire de Padoue. Un jugement arbitral établit enfin la paix. Mais en l'an 1199, à la lutte entre Bellune et Trévise succéda une autre querelle entre Trévise et le patriarche d'Aquilée qui avait voulu réconcilier les deux partis. Beaucoup de vassaux du patriarche n'attendaient qu'un moment favorable pour s'affranchir (2); ils se séparèrent de lui et passèrent du côté de Trévise. Le patriarche prit promptement sa résolution, demanda le droit de cité à Venise et acheta une maison dans la ville, qui lui fournit des secours contre les rebelles; Venise interdit à ses propres marchands tout commerce avec Trévise; enfin Innocent III ayant aussi employé toute son influence pour amener la paix, elle fut conclue en 1203 dans la marche de Vérone.

Ezelin était devenu podestat de Vérone en 1200. Les Montecchi ou Monticoli réunirent autour d'eux le parti de la noblesse. Dans toutes les villes ce parti s'appelait Gibelin, parce que le parti populaire mettait plutôt ses espérances dans le pape que dans les Allemands et soutenait volontiers Otto-le-Guelfe, qu'Innocent avait reconnu, tandis que la noblesse comptait sur Philippe-le-Gibelin. C'étaient généralement alors les noms que prenaient les partis dans toute la Haute-Italie. A Vérone c'était, comme on l'a déjà dit, le comte de San-Bonifazio qui se trouvait à la tête des guelfes (1). Ezelin, qui se présentait partout comme gibelin, fut forcé, malgré sa résolution de rester d'abord neutre, de se déclarer bientôt pour les Montecchi.

Peu de temps après, en 1204, Ezelin-le-Moine fut impliqué dans une nouvelle querelle. Maria, fille de Gérardin de Camposampiero, de cette famille qui lui avait voué une haine mortelle, devint éprise de lui, s'enfuit d'auprès de ses parents et alla le trouver. Il la garda comme concubine dans un de ses châteaux (2). Pendant que ses parents se préparaient à la lui enlever, Azzo d'Este leur conduisit des secours.

Dans la même année (1204) les Véronais avaient conclu la paix avec l'évêque de Trente, et la guerre contre le comte de San-Bonifazio et les Montecchi se poursuivit avec un redoublement de fureur. Ezelin accourut au secours de ceux-ci, et la faction opposée fut chassée de Vérone et forcée de s'enfuir dans ses châteaux. Peu de temps après, dans l'hiver de 1205 à 1206, le marquis d'Este

(1) Verci, l. c., p. 288.
(2) Verci, l. c., p. 311.

(1) Cette ville se trouvait dans la même situation que Vicence. Vérone n'avait jamais été affranchie du comte, et l'évêque n'était jamais devenu complètement souverain de la ville. La commune ou bourgeoisie, sous la conduite de ses échevins, s'était soustraite à la dépendance immédiate du comte royal et en avait racheté ou extorqué toutes les franchises, que d'autres villes avaient reçues de leur évêque. Le comte de San-Bonifazio était de la famille à laquelle les priviléges avaient enfin été concédés héréditairement, et il paraît que son but en se mêlant dans les luttes de parti était principalement de défendre le reste de ses droits de comte sur Vérone. Ils se perdirent bientôt complètement dans les violentes révolutions de l'époque suivante.
(2) Verci, l. c., p. 322; Rolandini, *Memor.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 173.

tenta d'assassiner Ezelin à Venise, où il s'était rendu pour assister à une fête chevaleresque. Au printemps de 1206 le parti guelfe rentra à mains armées dans Vérone et chassa les Montecchi, qui trouvèrent asile et subsistance dans les châteaux d'Ezelin. Leur appui lui vint fort à propos; avec eux, ses vassaux, ses troupes mercenaires et le secours que lui amenèrent les Salinguerra de Ferrare, il attaqua le chef des guelfes dans la marche de Vérone, le marquis d'Este qui avait attenté à sa vie. Azzo d'Este était alors podestat de Vérone; les intérêts d'Ezelin, des Montecchi et des Salinguerra se trouvaient donc merveilleusement réunis.

Azzo fut chassé; les Montecchi rentrèrent dans la ville; mais Azzo rassembla une armée et surprit Ezelin à Vérone en 1207. Une bataille s'engagea dans la ville; Ezelin fut chassé à son tour avec ses amis, et toutes les maisons et toutes les propriétés des Montecchi à Vérone et dans les environs furent ravagées. Ils ne se maintinrent qu'à Peschiera et à Castello di Garda, et là-même, pressés par Azzo, ils furent forcés de déposer Ezelin (1). Un deuxième siége qu'Azzo entreprit, après avoir en 1208 chassé de Ferrare les chefs du parti gibelin, notamment Salinguerra, amena la reddition de Peschiera. C'est ainsi qu'à la mort du roi Philippe, la balance penchait du côté du parti guelfe dans la marche de Vérone.

§ VI. — *Affaires de l'Italie méridionale jusqu'à l'an 1208.*

A peine Henri VI était-il mort, que la domination allemande en Sicile cessa. Constance, qui se chargea elle-même de la conduite des affaires, n'était pas fort bien disposée pour les Allemands; et bien que l'on regarde la fin du XII[e] siècle et le commencement du XIII[e] comme l'époque du plus grand éclat de la chevalerie en Allemagne, la rudesse avec laquelle les armées et leurs chefs se conduisaient sur le territoire de la conquête était intolérable pour l'esprit plus civilisé des Siciliens. Le duc Markwald, à qui Henri avait encore donné en fief le comté de Molise, dut, ainsi que tous les Allemands, quitter le royaume.

Malgré l'oppression que le despotisme avait fait peser sur elle, la Sicile jouissait alors de la plus brillante prospérité. En dépit de tous les désordres qui avaient signalé ce laps de temps; en dépit des nombreuses violences qui semblaient braver toute justice, l'état avait trouvé dans la constitution affermie depuis Roger une base qui ne laissait pas bannir tout ordre des finances, ou toute justice des tribunaux; le royaume de Sicile se distinguait en cela de tous les autres états de l'Occident. Les artisans habiles, les négociants actifs de l'Europe y cherchaient volontiers un refuge; car le despotisme de quelques-uns des souverains était passager, et ne frappait guère que sur la noblesse; et bien que la hiérarchie des fonctionnaires parût souvent oppressive à l'indigène, l'étranger et celui qui était dans la position d'étranger jouissaient des innombrables avantages que la Sicile avait sur les autres états.

Palerme en particulier était une des plus grandes villes commerciales; elle était presque aussi importante que Venise; et comme les Pisans et les Vénitiens, ainsi que les Génois, y relâchaient dans leurs voyages, et que le commerce d'Amalfi, de Salerne et de Naples s'y était presque entièrement concentré, on pouvait avec raison la considérer comme une station du commerce du monde. Les Amalfitains y avaient toute une rue garnie des plus riches boutiques (2); ils faisaient

(1) G. Maurisii *Hist.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 16.

(2) Rosario di Gregorio, *Discorsi in torno alla Sicilia*, vol. I (Palermo, 1821), p. 118.

particulièrement toutes espèces d'étoffes de laine et de soie. Les Amalfitains formaient aussi à Messine une corporation de marchands, et à Syracuse ils possédaient en propre tout un quartier de la ville. Les Vénitiens formaient également à Palerme une société qui avait ses propres magistrats, ses caissiers et son président. Les Génois avaient bien été chassés de la Sicile par la perfide politique de Henri VI, mais dès 1199 ils s'emparèrent de la ville de Syracuse, et y établirent leurs propres comtes, qui furent dans la suite confirmés par Frédéric II, et gouvernèrent la ville sous sa suzeraineté. Frédéric était aussi bien disposé pour les Génois que son père l'avait été pour les Pisans; il leur accorda une maison fortifiée à Messine, et de grandes diminutions dans les droits de douanes, jusqu'à ce qu'en 1221 Gênes mécontentât l'empereur en s'attachant au parti guelfe, et le poussât à lui retirer tous ses priviléges, et à chasser le comte guelfe de Syracuse.

Bien qu'en 1239 on manquât d'ouvriers habiles dans les fabriques de sucre de Palerme (1), la culture de la canne à sucre et les raffineries subsistèrent en Sicile pendant tout le temps de la domination normande. Les croisades prirent particulièrement le port de Trapani pour point de relâche, et contribuèrent ainsi à son agrandissement; les hospitaliers et les templiers y eurent de bonne heure des établissements (2), et c'étaient principalement les Trapanésans qui faisaient le commerce de la Sicile avec les côtes africaines.

Nous avons déjà parlé des ouvriers en soie et des juifs que le roi Roger avait transplantés en Sicile. C'était tout-à-fait dans le voisinage du palais royal à Palerme qu'étaient établies, suivant le rapport de Hugo Falcandus, les manufactures de soie, et particulièrement celles où l'on fabriquait les célèbres étoffes de soie à ramages, et les brocards de Palerme. Les draps fins étaient tissus de laine française (1). Les étoffes que l'on a trouvées dans les cercueils des rois de la dynastie des Hohenstauffen fournissent la preuve la plus décisive de la supériorité des fabriques d'alors. Les gants de Henri VI sont d'un tissu si fin et d'un travail si habile, qu'ils pourraient encore servir de modèle dans cet art, et les galons et les franges des habits sont du goût le plus parfait.

Quant à la formation de la langue et de la poésie, nous avons déjà dit plus haut qu'il faut placer en Sicile les premiers commencements d'une poésie nationale italienne, et l'échantillon le plus ancien que nous en avons cité fut composé vers la fin du XII[e] siècle. Henri avait pris peu de part à la culture de ces arts qui avaient tant plu à Guillaume I[er] et à son successeur; Frédéric II ne montra que plus de dispositions à les favoriser; bien qu'il lui fût impossible de s'en occuper aussi assidûment, ils n'en furent pas moins estimés et moins cultivés: son époque suivait déjà sous ce rapport une route tout-à-fait frayée; il trouva en arrivant au trône une langue toute formée.

Le cercle qu'embrassaient les poètes du temps de Frédéric n'est pas médiocrement étendu. Entre Ciullo d'Alcamo, de l'époque duquel nous avons déjà traité, et Guido delle Colonne qui était encore justicier de Messine en 1276 (2), il y a, outre l'empereur Frédéric lui-même et le roi Enzius, une longue suite de poètes siciliens. Le savant abbé et professeur de droit public à l'université de Palerme, Rosario di Gregorio, a publié (3) des fragments des poésies de Ranieri da Palermo (1230), de Ruggerone da Palermo, d'Inghilfredi da Palermo (1235), d'Arrigo Testa da Lentino (1245), d'Odo delle Colonne de Messine, de Stephano le protonotaire de Messine (1250), de Mazeo da Riccho de Messine, du notaire Jacopo da Lentino, de Thommaso di Sasso de Messine, qui se trouvent aussi tous imprimés d'une manière plus

(1) Gregorio, l. c., p. 126.
(2) Gregorio, l. c., p. 135.

(1) Gregorio, l. c., vol. II, p. 91.
(2) Gregorio, l. c., vol. I, p. 239.
(3) Gregorio, l. c., p. 241 sq.

judicieuse, mais aussi sous une forme moins antique, dans le premier volume des *Poeti del primo secolo della lingua italiana* (Firenze, 1816).

Cependant la tendance intellectuelle de cette époque ne se renfermait pas uniquement dans la poésie. Lorsque nous parlerons des établissements d'instruction fondés par Frédéric, ce sera le lieu de traiter de l'état des sciences à cette époque et dans ce pays; j'ai déjà eu occasion de reconnaître plus haut le mérite d'un des meilleurs historiens du moyen-âge, qui l'emporte par l'exactitude et la vivacité de la couleur sur la foule innombrable de ceux qui l'ont suivi, je veux parler d'Hugo Falcandus.

L'architecture, particulièrement l'hydraulique et la construction des jardins d'agrément ont dû fleurir en Sicile, si nous en croyons ce qu'on nous dit des palais, des parcs, des jets d'eau que les rois normands y établirent. Les commencements de la peinture dans cette île remontent fort avant dans le XIII[e] siècle.

C'est dans cet état que Constance trouva le royaume après la mort de son mari. Les bandes de chevaliers allemands, qui étaient venues sous les lieutenants de Henri dans l'Italie méridionale et en Sicile, devaient paraître, aux yeux des habitants, aussi barbares que les troupes indisciplinées des Cosaques que la puissance russe a versées sur l'Europe dans les dernières guerres. Hugo Falcandus exprime dans les termes les plus énergiques tout son mépris pour les Allemands, qui souillaient et profanaient de leur malpropreté et de leur violence sauvage les belles plaines de la Trynakrie, et aujourd'hui encore nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver des sentiments pénibles en voyant notre nation remplir contre un peuple civilisé le rôle des barbares Slaves.

Constance mourut en 1198, peu de temps après avoir fait couronner à Palerme son fils, âgé de trois ans, et avoir délivré le royaume de l'étranger.

Innocent, comme suzerain du royaume de Sicile et comme tuteur du jeune Frédéric désigné par sa mère, obtint la régence. On donna pour instituteur au jeune prince quatre évêques du royaume (1). Mais le duc Markwald, qui après la perte de la Romagne était revenu dans son comté de Molise, qu'il avait fait gouverner par ses baillis pendant son absence, et qui trouva parmi les barons d'Apulie un parti allemand ou plutôt un parti hostile au pape, mit bientôt le désordre partout; il en appela à un prétendu testament de l'empereur Henri, et réclama la tutelle et la régence.

Il se conduisit partout d'une manière qui fit ressortir son vil égoïsme, pendant qu'Innocent poursuivait partout ouvertement et avec la plus rigoureuse conséquence ce qu'il considérait comme son droit. Pour se soustraire à l'anathème qui l'avait frappé, Markwald s'abaissa aux plus humiliantes propositions : mais les intérêts des deux partis étaient trop opposés pour qu'une véritable réconciliation fût possible.

Le duc partit de Salerne, qui était favorable aux Allemands (2), se rendit en Sicile et assiégea Palerme. Une armée pontificale qui accourut pour délivrer la ville lui fit essuyer une défaite complète près de Montréal, au mois de juillet de l'an 1200 (3). Immédiatement après la mort de Henri VI la haine des Siciliens contre les Allemands était devenue si grande, qu'aucun pélerin allemand ne pouvait, sans s'exposer aux plus mauvais traitements, traverser ces contrées pour se rendre à Jérusalem (4). Mais cette haine s'augmenta encore lorsque les otages

---

(1) Savoir, les trois archevêques de Palerme, de Capoue et de Montréal, et l'évêque Walther de Troja, qui était en même temps grand-chancelier, et qui, bientôt après, chercha à réunir l'archevêché de Palerme à ses autres dignités.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1193.

(3) Cf. Raumer, *Gesch. der Hohenstauffen*, vol. III, p. 91.

(4) *Chron. Ottonis de S. Blasio*, cap. 45.

siciliens emmenés en Allemagne par Frédéric obtinrent leur liberté et racontèrent les outrages qu'ils avaient éprouvés. Malheureusement tout ce que la défaite de Montréal, et la haine du peuple contre les Allemands présageaient de favorable au parti papal, fut contre-balancé par les suites de la mort du comte de Caserta, qui avait retenu prisonnier le comte allemand Diephold d'Acerra (1). La fille de Diephold épousa alors le fils du comte de Caserta, et à la même époque où le parti allemand essuyait une défaite en Sicile, il était presque partout vainqueur en Apulie.

Pendant ce temps Valter, comte de Brienne, avait épousé la fille aînée du roi Tancrède, et il éleva sur Tarente et Lecce des prétentions que le pape reconnut : cela causa une division du parti papal dans le royaume de Sicile même; car le grand-chancelier Valter était fort mécontent de ce que le pape avait ainsi arbitrairement investi le comte de Brienne de deux places importantes. Il avait en outre été ennemi de Tancrède, et l'inquiétude que lui causait le gendre de celui-ci, qui trouvait appui près du pape, devait déjà l'éloigner d'Innocent (2). La conduite arbitraire du Saint-Père parut aussi donner au grand-chancelier le droit d'agir de même; il chercha à se maintenir en dépit des efforts d'Innocent, dans la dignité d'archevêque de Palerme, fit entrer son frère dans la régence à la place de l'archevêque décédé, et forma une alliance avec Markwald.

Innocent lança une bulle d'excommunication contre Valter (3). Bientôt celui-ci se sépara de nouveau de Markwald, et dès lors il ne fut pas plus respecté en Sicile des Allemands que du parti papal. Il passa en Apulie et s'allia avec Diephold; et sur ces entrefaites Valter de Brienne arriva en Apulie à la tête d'une armée, battit Diephold près de Capoue, et se réunit ensuite à l'archevêque de cette ville, à l'abbé du Mont-Cassin, et au comte de Celano. Velafro fut incendié. La citadelle se défendit pour Diephold. Aquino capitula (1).

Diephold et le grand-chancelier rassemblèrent bien une nouvelle armée; mais une seconde défaite qu'ils essuyèrent près de Cannes les réduisit tout-à-fait aux abois. Le frère du grand-chancelier fut fait prisonnier. Heureusement pendant que le parti papal ou guelfe triomphait en Apulie, Markwald appuyé par les Pisans, qui étaient toujours restés gibelins, soumit presque toute la Sicile. Le frère du grand-chancelier lui avait même livré le jeune Frédéric II. Il maintint sa domination jusqu'à sa mort, en l'automne de 1202, et à sa place se présenta alors le grand-chancelier Valter qui avait su habilement se réconcilier avec le parti gibelin en Sicile, et obtenir l'absolution du pape par une prompte soumission.

Pendant long-temps le comte de Brienne ne fit aucun progrès; en 1204 il battit enfin Diephold près de Salerne, mais lui-même perdit la vue dans la bataille (2). Dès l'année suivante il se laissa surprendre par Diephold et mourut des blessures qu'il reçut en cette occasion (3). De Salerne Diephold étendit de nouveau sa domination au loin sur l'Apulie. De même que Markwald, il n'avait rien moins à cœur que la défense des droits des Hohenstauffen ; ces droits n'étaient pour lui qu'un prétexte, et aussitôt qu'il eut obtenu l'absolution du pape et une part dans la régence, il accorda à Innocent tout ce que celui-ci demanda.

Reconnu du pape, il se rendit à Palerme, se fit livrer Frédéric II, et tenta de se mettre à la tête du gouvernement. Le grand-chancelier n'était nullement disposé à lui concéder une telle position ; il sut éveiller les craintes de beaucoup de grands; une révolte éclata, Diephold fut assiégé dans son

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*
(2) Cf. Raumer, l. c., p. 94.
(3) Cf. Raumer. *Ibid.*

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1201.
(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1204.
(3) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad a^u^. 1205.

palais, fait prisonnier, et se sauva avec peine sur le continent de l'Italie, où il fixa de nouveau sa résidence à Salerne (1).

Pendant que le grand-chancelier, dans la puissance duquel se trouvait alors Frédéric II, gouvernait de Palerme la plus grande partie de la Sicile, les Génois se maintenaient à Syracuse en dépit de tous les efforts des Pisans (1); et les Sarrasins de l'île cherchaient à faire tourner autant que possible la confusion de tous les pouvoirs à l'agrandissement de leur liberté. On était ainsi arrivé jusqu'à l'année 1208, sans trouver le moindre remède aux désordres causés par la mort de Constance, lorsque l'assassinat de Philippe vint aussi tout changer en Italie.

§ VII.— *Affaires d'Italie jusqu'au voyage de Frédéric II en Allemagne.*

Depuis l'an 1198, Milan et les villes alliées avec elles s'étaient attachées à Otto IV et avaient par conséquent formé une ligue de villes guelfes. Au mois d'avril de la même année cette ligue avait tenu une assemblée à Vérone (2), et la formule du serment qu'on y prêta nous montre que Plaisance, Brescia, Mantoue, Novara, Reggio, Milan, Vercelli et Vérone faisaient partie de la ligue. A l'exception de Reggio et de Modène, ce sont précisément les villes qui à la même époque avaient appuyé Plaisance contre Parme, et Modène et Reggio paraissent n'avoir tenu pour Parme que par suite d'une alliance antérieure, et avoir plutôt poussé à la paix qu'à la guerre (3). L'opposition des guelfes et des gibelins, qui se manifesta ainsi d'abord en Lombardie sous la forme de ligues entre les villes, conduisit bientôt à une opposition dans l'intérieur des villes mêmes, la noblesse penchant presque toujours pour le parti gibelin, tandis que le peuple mettait toutes ses espérances dans Innocent et se déclarait contre Philippe. Les villes qui étaient divisées de cette manière devaient, tant que l'un des deux partis n'avait pas vaincu et chassé l'autre, concentrer tous leurs efforts sur elles-mêmes et leur voisinage le plus immédiat, et rester dans le fait nulles pour Otto et pour Philippe. Il ne serait ni possible ni agréable de suivre et de raconter en détail les querelles des villes ou des classes qui se combattaient comme guelfes et gibelines. Ce que nous avons dit plus haut de la marche véronaise et de la querelle que Borgo S. Donnino avait causée entre Montferrat et Vercelli, suffit pour faire comprendre la position et la manière de combattre des partis. Les forces s'étaient à peu près contre-balancées, et lors même qu'en l'été de 1209 Otto IV descendit à Vérone par la vallée de l'Adige, son arrivée changea peu de chose dans la position respective des deux ligues; car on n'avait abusé du nom du roi allemand que tant qu'il avait été éloigné; personne ne voulait réellement se soumettre à lui pendant que tous redoutaient sa puissance, et que les villes guelfes de la marche de Vérone formaient une ligue pour se soutenir les unes les autres. De son côté, Otto cherchait aussi à ménager les gibelins, et eux qui, outre le chef guelfe, devaient encore voir en lui le roi unanimement reconnu de l'Allemagne, pouvaient sans inconséquence se rapprocher de lui.

Otto visita d'abord la marche de Vé-

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1207.

(2) Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 112.

(3) Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, vol. II, p. 24.

(1) Les Pisans avaient d'abord chassé de Syracuse l'évêque et les bourgeois les plus distingués, et s'étaient emparés de la ville. Les Génois les expulsèrent à leur tour et ramenèrent l'évêque et les autres exilés. Cf. Caffari, l. c., p. 389. Les Génois, comme nous l'avons déjà dit, obtinrent de Frédéric le droit de souveraineté sur l'île.

rone. Ezelin y était le chef des gibelins ; le marquis Azzo d'Este celui des guelfes. Azzo avait déjà triomphé à Vérone et à Ferrare ; la haine des Camposampieri contre Ezelin assurait également l'appui de Padoue au parti du marquis. Ezelin paraissait avoir repris la plus grande influence à Vicence, où Drudo Buzzacarino de Milan tâchait de maintenir le repos par une conduite prudente et ferme, et d'assurer sa vie par les nombreux otages remis entre ses mains (1). Cette conduite même lui attira la haine des membres de la noblesse mal disposés pour Ezelin, et que le marquis d'Este et le comte de San-Bonifazio excitèrent continuellement à la révolte, jusqu'à ce qu'ils eussent chassé le podestat en 1209 et détruit tous les châteaux et toutes les maisons fortifiées d'Ezelin et de ses amis (2). Vicence fut alors gagnée également au parti du marquis.

Ezelin marcha contre les Vicentins à la tête des Bassanésans, de ses vassaux et de ses troupes mercenaires ; et soutenu du comte de Bréganze avec ses gens, il les battit complètement. Étant ensuite tombé malade à Brescia, ses ennemis réunirent toutes leurs forces pour l'accabler ; mais les Padouans se laissèrent facilement entraîner à prendre les armes contre les odieux Vicentins ; Trévise respecta plus l'ancienne alliance avec la maison de Romano que celle qu'elle avait conclue avec Vicence et Vérone. Salinguerra profita de l'absence du marquis à Ferrare et soumit la ville aux gibelins par la force des armes. Azzo abandonna alors l'expédition projetée contre Bassano.

Telle était la situation de la marche, lorsqu'Otto entra sur son territoire et reçut Ezelin à sa cour (3) avec toute la distinction que méritait ce riche et brave chevalier, tandis qu'Azzo, comptant sur sa parenté avec la maison de Brunswick, avait espéré le faire complètement exclure. Ezelin porta contre le marquis l'accusation d'avoir voulu le faire assassiner à Venise ; les Salinguerra la corroborèrent, et la passion poussa les deux partis à se dire de telles injures en présence du roi, que son maréchal fut obligé de leur ordonner le silence l'épée à la main. Cependant Otto emmena Ezelin et Azzo avec lui dans son expédition, et lorsque le marquis prit congé de lui à Imola, le roi parvint à le réconcilier avec Ezelin, qui l'accompagna jusqu'à Rome.

Milan semblait trop attachée à Otto par sa conduite antérieure, et trop sûrement gagnée par des lettres flatteuses (1), pour qu'il fût nécessaire de prendre un détour considérable à cause de cette ville (2). En Toscane, Otto commença à montrer plus d'énergie et punit de fortes amendes les villes qui s'étaient montrées hostiles à la cause de l'empire, telle que Florence. Le roi et Innocent se rencontrèrent à Viterbe, et s'avancèrent ensemble vers Rome, où Otto, qui jusqu'alors avait cédé à toutes les demandes du pape, reçut la couronne impériale au mois d'octobre 1209.

Le peu de jours que l'empereur passa à Rome suffirent pour amener des scènes sanglantes. Il y avait parmi les cardinaux un parti qui lui était opposé ; leurs intrigues, jointes à l'arrogance et à la grossièreté des Allemands qui accompagnaient l'empereur, causèrent une révolte. Peut-être l'intérêt du pape lui-même, qui désirait voir partir l'armée impériale, y fut-il pour quelque chose. Le séjour prolongé des Allemands dans les campagnes de l'église romaine, après qu'ils

(1) Antonii Godi *Chronic.*, ap. Muratori, vol. VIII, p. 75.

(2) Verci, *Storia degli Ecelini*, vol. I, p. 340. — Maurisii, *Hist.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 17.

(3) Maurisii, *Hist.*, l. c., p. 19.

(1) Voyez, sur les lettres d'Otto, Giulini, vol. VII, p. 226, etc.

(2) Giulini (VII, p. 235) a certainement raison quand il soutient qu'Otto n'a point passé par Milan dans son voyage à Rome. Ses raisons sont concluantes. Ce ne fut qu'en 1210, lorsqu'il se rendit de Rome en Lombardie, qu'il visita Milan.

eurent quitté Rome, ne servit point dans tous les cas à concilier à Otto le cœur des habitants de l'Italie centrale. Les jugements des Siciliens sur les barbares du nord y trouvèrent facilement leur confirmation. Au ressentiment que leurs excès excitèrent dans le peuple vint bientôt se joindre le mécontentement du pape lui-même, qui avait été trompé par la conduite antérieure d'Otto (1).

Pour gagner tout-à-fait le chef des guelfes dans l'Italie septentrionale, le pape avait en 1208 accordé au marquis Azzo d'Este les droits et les revenus de la marche d'Ancône, qui appartenaient auparavant à Markwald comme fonctionnaire impérial. Bien que par un acte antérieur Otto IV eût reconnu le pape comme seigneur de la Romagne, de la marche d'Ancône, de la marche de Spolète, de la Toscane méridionale et des états de Mathilde, Azzo put bien chercher à obtenir d'Otto l'investiture d'Ancône, lorsqu'il vit ce prince puissant en Italie, et qu'il réfléchit qu'un changement de pape pourrait lui enlever sa nouvelle possession, si elle ne lui était pas confirmée par l'empereur. Personne ne pouvait lui garantir qu'Otto lui-même ou son successeur ne déclarerait pas les concessions faites à Innocent incompatibles avec le bien-être de l'empire. Au mois de janvier 1210 il sut donc obtenir de l'empereur l'investiture désirée (2); il fut même désigné dans l'acte comme successeur de Markwald, sans qu'on fît plus aucune mention de la suzeraineté du pape. Otto avait également rappelé déjà par l'installation d'un comte ses droits de souveraineté dans la Romagne (3), qui depuis cette époque porta le titre de comté (1). Mais ce qui dut encore blesser plus profondément Innocent, ce fut le dessein d'Otto de s'emparer du royaume de Sicile et de priver par là le pape de son lieu de retraite, dessein qui chaque jour devenait de plus en plus évident.

Le comte de Célano, qui avait établi sa puissance à Capoue, s'était allié avec Diephold, qui s'était également consolidé à Salerne, et tous deux prévoyaient qu'Otto, qui songeait à réclamer le titre de roi de Sicile, serait plus disposé à les reconnaître et à les soutenir dans la position qu'ils avaient usurpée, qu'Innocent qui avait réellement à rétablir le repos et l'ordre dans l'Apulie, qui était venu dans le duché pour cela même, avait convoqué à S. Germano une assemblée générale du pays, et qui n'avait souffert les usurpateurs qu'autant que les circonstances l'y forçaient, ou qu'il avait besoin de l'un contre l'autre.

Les deux comtes appelèrent l'empereur en Apulie; en dépit des représentations du pape, Otto obéit à l'invitation et rompit ainsi le serment qu'il avait prêté à l'église romaine de lui reconnaître et de défendre tous les droits qu'Innocent lui avait acquis; l'abbé du Mont-Cassin se joignit à lui malgré l'opposition du chapitre (2), et à peine Diephold lui avait-il livré un certain nombre de châteaux, qu'il récompensa celui-ci par un nouvel empiétement sur les droits du pape, c'est-à-dire en lui donnant l'investiture du marquisat de Spolète, sous le titre de duché : dès qu'une fois l'empereur eut résolu d'agir conformément aux principes de la dignité impériale, et non plus comme prince dépendant de la reconnaissance papale, il dut naturellement réclamer en Italie la même étendue de possessions et de droits, qu'avait eue Henri VI. La Toscane méridionale et les états de Mathilde ne pouvaient plus également être abandonnés au saint-

(1) Raumer, *Gesch. der Hohenstauffen*, vol. III, p. 159 sq.

(2) L'acte se trouve dans Muratori, *Antichità Estens.*, vol. I, p. 392.

(3) On trouve dans l'été de 1209 le comte Rodolf comme *legatus Romaniæ pro domino Ottone rege*. Cf. Fantuzzi, l. c., vol. IV, dipl. XCXV. Il était fils de Markwald. Cf. Savioli, *Annali Bolognesi*, vol. II, part. I, p. 314, not. F. Leonardo da Tricarico lui succéda dans les mêmes fonctions. *Ibid.*, p. 310.

(1) *Comitatus Romandiolæ.*

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1210.

siége (1). Otto se considérait comme la source et le souverain dispensateur de toute la puissance temporelle en Italie ; et croyant avoir pour lui les deux partis guelfe et gibelin, l'un par sa famille et sa conduite primitive, l'autre par sa qualité d'empereur, il eut le courage non-seulement de braver le pape, mais encore d'outre-passer ses droits impériaux et d'envahir l'Apulie, comme nous l'avons déjà dit.

Dans l'automne de 1210, Naples se rendit volontairement à l'empereur, contre lequel Innocent avait lancé une bulle d'excommunication, ainsi que contre tous ses partisans. Pendant l'hiver, le pape essaya plusieurs négociations pour engager Otto à renoncer à son dessein ; mais celui-ci avait déjà fait en Apulie des progrès trop considérables (2) et pouvait compter avec trop de certitude sur un parti en Sicile et spécialement sur l'appui des Sarrasins, à qui l'autorité du premier chef de la chrétienté était odieuse, et pour qui l'excommunication devait être complètement indifférente. Otto resta rebelle à l'Église. Au printemps de 1211, Innocent renouvela l'anathème lancé contre lui. En même temps le pape résolut d'employer toute son influence en Allemagne, pour former parmi les princes un parti hostile à Otto : l'exécution de ce projet n'était pas difficile, parce qu'Otto ne savait point personnellement s'attirer l'amour du peuple, et que le grand nombre aimait la liberté et la licence, qui régnaient partout. Comme il y avait doute sur le souverain légitime, et qu'en même temps on trouvait dans la désignation que Henri VI avait faite de Frédéric II pour son successeur un prétexte plausible pour contester la validité de l'élection d'Otto, les archevêques de Mayence et de Marbourg, le comte de Thuringe et le roi de Bohême, par conséquent toute l'Allemagne centrale, se déclarèrent contre Otto ; beaucoup de seigneurs et de prélats moins puissants se joignirent à eux. L'archevêque de Cologne se vit contester sa dignité, et on lui opposa un rival : tous les adversaires d'Otto, soit qu'ils considérassent l'excommunication comme la cause qui lui enlevait tous ses droits, soit qu'ils ne les eussent jamais reconnus, se réunirent pour proclamer Frédéric II et lui envoyèrent des messagers, pendant qu'Otto était encore en Apulie.

Ce fut cette révolte d'Allemagne qui décida l'empereur à la retraite. En novembre 1211 il quitta la Sicile, traversa toute la campagne romaine, la Toscane et la Lombardie, partout bien accueilli sur son passage, et rentra en Italie au printemps de 1212.

Pendant sa retraite, au mois de janvier de la même année (1), il avait convoqué une assemblée des villes italiennes à Lodi. On peut supposer que beaucoup de villes italiennes se trouvaient fort embarrassées pour la conduite qu'elles avaient à tenir. Jadis elles avaient simplement à se décider soit pour les guelfes, soit pour les gibelins. Maintenant le roi guelfe se conduisait tout-à-fait en gibelin ; et Frédéric, gibelin par sa naissance, se trouvait, par rapport à Innocent, dans les mêmes rapports de dépendance où était naguère Otto. Toutes les relations étaient ainsi renversées, et le parti de Frédéric comme celui d'Otto était composé d'anciens éléments guelfes et gibelins. Frédéric n'avait ouvertement pour lui que le marquis Azzo d'Este, qui, ne pouvant rien contre la noblesse et la bourgeoisie de Lodi, s'était de nouveau réuni à Innocent, ainsi que Pavie et Cremone, qui haïssaient principalement dans Otto l'ami de Milan (2) ; et enfin Vérone,

(1) Riccardi, *Comitis S. Bonifacini vita*, apud Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 123.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1211. Caffari, l. c., p. 401.

(1) Outre les députés des villes, on vit encore à cette assemblée le duc Diephold de Spolète, le marquis Guillaume de Montferrat, le marquis Manfrède, Punazio de Saluzzo, Boniface d'Este et Guillaume Malaspina. Cf. Savioli, *Annal. Bol.*, vol. II, part. I, p. 326.

(2) Cf. Giulini, l. c., vol. VII, p. 278.

où le marquis exerçait une influence prédominante.

Milan et Ezelin, avec leurs amis et alliés, formaient le parti d'Otto dans la Haute-Italie; Ezelin avait presque passé tout l'hiver de 1209 à 1210 dans le voisinage de l'empereur, et c'est principalement à son influence qu'il faut attribuer l'énormité de l'amende imposée au parti qui avait chassé de Vicence le podestat Drudo Buzzacarino. Ezelin promit à l'empereur de lui payer d'avance l'amende de 60,000 livres, s'il le faisait podestat de Vicence, et lui confiait la levée de l'argent. Otto accepta la proposition, et Ezelin entra dans ses fonctions de podestat dans le mois de juin 1210 (1) : les plus considérables de ses adversaires s'enfuirent à Vérone auprès du comte de San-Bonifazio, quand ils virent qu'Ezelin n'épargnait pas le sang de ses ennemis, et faisait exécuter tous ceux qui tombaient en son pouvoir.

De même que le parti guelfe de Vicence se réfugia près de San-Bonifazio, les gibelins de la marche se rassemblèrent autour d'Ezelin, entre autres l'oncle du marquis Azzo, Boniface d'Este, avec sa mère (2). Parmi les villes, Trévise, Bassano étaient dévouées à Ezelin : malgré la supériorité du nombre de ses ennemis il battit en 1212 près de Vicence une armée que le marquis avait tirée de Vérone, Mantoue, Brescia, Reggio et Pavie. Peu de temps après, Azzo tomba malade et mourut. Boniface d'Este, qui avait été lésé par son neveu dans ses droits à l'héritage paternel (3), s'attacha étroitement à Otto et à Ezelin, et en février 1212, avant de quitter l'Italie, l'empereur lui promit la moitié de toute la seigneurie de la maison d'Este, dans la possession de laquelle il chercha à se maintenir par l'appui d'Ezelin.

Avant sa mort Azzo avait encore conclu une ligue entre les villes dévouées à Frédéric, et gagné à son parti Brescia et Ferrare, outre les villes déjà nommées de Pavie, Cremone et Vérone (1); mais Mantoue avait persisté dans sa défection. Dans la partie occidentale de la Haute-Italie le marquis Boniface de Montferrat, de tout temps allié de Pavie contre Milan, s'était déclaré pour le parti contraire à cette ville et pour Frédéric. Des intérêts de commerce et des contestations sur les propriétés qu'ils avaient en Sicile avaient aussi décidé les Génois à se prononcer contre Otto. Ainsi Frédéric avait déjà un point d'appui convenable lorsqu'il songea à passer dans la Haute-Italie.

Dès l'an 1209 le jeune roi de Sicile avait été marié par l'entremise du pape à Constance d'Aragon (2). Peu de temps après, ayant reçu d'Allemagne l'invitation de se rendre dans ce pays, il quitta sa jeune épouse et son fils nouveau-né, Henri, malgré toutes les représentations, et s'embarqua au mois d'avril 1212 pour l'Italie. Après un court séjour à Rome il débarqua à Gênes qui conclut une trève de cinq ans (3) avec les Pisans également dévoués au jeune roi, et l'appuya de toutes les manières : les marquis de Montferrat, Pavie, Cremone et Azzo d'Este le reçurent avec la plus vive joie; il se rendit par Mantoue à Vérone, remonta la vallée de l'Adige, franchit les Alpes, et arriva à Coire, où l'évêque le salua le premier du titre de souverain d'Allemagne. Pendant que Frédéric s'efforçait de réunir ses partisans en Allemagne et de triompher d'Otto, les Lombards, dans leurs nouvelles dissensions, ne faisaient que continuer leur ancienne vie.

Après la mort d'Azzo, Salinguerra s'empara de Ferrare; un traité avec Aldovrandino d'Este, fils d'Azzo, partagea en 1213 le gouvernement de la ville entre les deux rivaux; ils devaient nommer le podestat en

(1) Verci, *Storia d'egli Ecelini*, vol. I, p. 358.

(2) Maurisii, Hist., ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 22.

(3) Muratori, *Antich. Estens.*, vol. I, p. 398.

(1) Cf. les actes dans Muratori, *Antich. Estens.*, vol. I, p. 400.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1209.

(3) Caffari, l. c., p. 403.

commun (1). Padoue qui eut une querelle avec Aldovrandino, appela à son secours Ezelin qui était encore podestat de Vicence. Le fils d'Ezelin, qui portait le même nom que lui, assiégea Aldovrandino dans son château d'Este, le pressa avec la plus grande vigueur; celui-ci fut enfin obligé de capituler et de livrer le château à la ville de Padoue, et de lui prêter serment de bourgeoisie. On lui laissa sous la suzeraineté de Padoue la bourgade voisine du château d'Este (2).

Pendant qu'Ezelin-le-Moine paraissait triompher de tous ses adversaires dans la partie orientale de la Haute-Italie, et ramenait les Montecchi à Vérone; pendant que les deux marquis d'Este, Boniface et Aldovrandino se réconciliaient; qu'une paix générale semblait régner de nouveau dans la marche véronaise et que tout retentissait de fêtes chevaleresques, la guerre de Milan avec ses voisins continuait sans interruption.

En 1213 les Milanais et avec eux les Plaisantins, les Lodésans, les Crémasques, les Comasques, les Novarais et une partie des Brescians marchèrent contre Cremone. Il n'y avait du côté des Cremonais que quelques nobles exilés de la noblesse de Brescia. Mais les Milanais furent complètement battus. Peu de temps après ils entreprirent une nouvelle campagne contre les Pavésans; ils avaient avec eux les troupes de Tortone, d'Alexandrie, de Vercelli, d'Aquino, d'Albano, et les gens des marquis Guillaume et Konrad Malaspina (3); cette fois encore les Milanais essuyèrent une défaite (4). Il paraît en outre que des troubles éclatèrent cette année dans l'intérieur de Milan, puisque le podestat Huberto da Vialta conclut l'année suivante une réconciliation, ce qui prouve que les capitaines et les vavasseurs avaient formé un parti, et la motta des francs bourgeois avec la classe des artisans, la credenza di San-Ambrosio, en avait formé un autre; désormais, dit le traité de paix, les deux partis doivent avoir une part égale aux fonctions publiques (1). A dater de cette époque on trouve des réglements de ce genre dans toutes les villes d'Italie, qui comme états indépendants s'étaient arrogé le droit de faire elles-mêmes leurs lois. Depuis longtemps les villes ne se bornaient plus à porter les lois concernant les affaires publiques; mais là où les anciennes coutumes et le droit romain ne suffisaient plus pour régler les nouvelles relations, c'étaient les consuls sous la présidence du podestat ou des consuls de communi, qui rendaient les lois relatives au droit civil (2). Dans plusieurs villes on s'occupait de recueillir et de rédiger les lois subsistantes; et le fonds, sinon la dernière forme de la plupart des statuts des villes italiennes subsistait encore dans le premier quart du XIIIe siècle.

Dans l'Italie centrale Bologne avait avec Pistoja une querelle de frontières; et comme la première de ces villes était appuyée par Imola, Reggio et Faenza (3), et qu'en outre Ancône, Jesi, Osimo et Sinigaglia ne reconnaissaient pas le jeune marquis (4) Aldovrandino, à qui le pape avait donné

(1) Verci, l. c., p. 367. Muratori, *Ant. Estens.*, vol. I, p. 416.

(2) Cette situation dura jusqu'en 1220, année dans laquelle Frédéric II exempta de nouveau tous les biens qui avaient jadis appartenu au marquis Azzo d'Este, et interdit particulièrement aux Padouans tout exercice de leurs droits de souveraineté. Cf. Muratori, *Antich. Estens.*, vol. I, p. 415.

(3) Fils de Moruello et d'Albert.

(4) Caffari, l. c., p. 405.

(1) Giulini, VII, p. 300.

(2) On trouve de ces lois civiles comme récemment données en l'an 1209 à Milan. Cf. Giulini, vol. VII, p. 228 sq., et dans beaucoup d'autres endroits, spécialement dans tous les livres de statuts, quand ceux-ci renferment surtout du droit romain et des articles de coutume.

(3) *Memoriale potestatum Regiensium*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 1082. La paix entre Bologne et Pistoja fut conclue en 1215. Cf. Savioli, vol. II, part. I, p. 348.

(4) Cf. l'acte dans Murat., *Antich. Estens.* vol. I, p. 417.

la marche de Vérone ; tout était aussi sur ce point plein de troubles et de confusion.

Cependant Frédéric avait eu une entrevue avec le roi de France, dont il s'était fait un allié, et après son retour en Allemagne il avait été presque généralement reconnu. Son amabilité lui gagnait tous les cœurs, autant que la dureté brutale d'Otto et l'insolence de ses troupes concouraient à lui aliéner tout le monde.

§ VIII. — *Affaires d'Italie jusqu'à la mort d'Innocent III.*

Ce qui rendit encore la situation de l'Italie plus difficile et plus critique, c'est que dans beaucoup d'états, grâce à leurs sentiments d'inimitié contre le pape, quelques sectes hérétiques avaient trouvé moyen, soit de se propager plus facilement et de sortir de leur retraite, soit de se former pour la première fois. On cite principalement les cathares, secte qui se rapprochait du manichéisme, et qui paraît avoir joué alors le même rôle que les francs-maçons ont joué tout récemment en Espagne ; on les persécutait partout, on abusait de leur nom pour perdre des hommes politiques dangereux, qu'on ne pouvait point atteindre d'une autre manière, et souvent la plus basse haine privée prenait ce prétexte pour déguiser le mobile qui la faisait agir.

Ce qui déplaisait surtout au peuple, c'était leur doctrine sur la chasteté ; car les cathares regardaient la chair comme corrompue et tout contact avec elle comme un péché. Cependant il serait possible que comme d'autres sectes du même genre qui ont existé dans d'autres pays et d'autres temps ils soient arrivés à faire ce raisonnement : Si la chair est corrompue et vile, le contact avec elle ne cause aucun mal, ne peut par conséquent être un péché ; ce n'est qu'une chose indifférente. On leur reprochait du moins l'inceste et d'autres vices honteux, accusations que le peuple porte volontiers contre toute société contre laquelle sa passion est déchaînée et qu'il hait, parce qu'il en est exclus par le mystère.

Nulle part les hérétiques ne se montrèrent en plus grand nombre : bien que les cathares fussent secrètement organisés comme une église, et correspondissent les uns avec les autres dans les différentes villes d'Italie, cette société ne contribua cependant pas peu à diminuer le crédit du clergé catholique, à rendre moins efficace l'excommunication du pape, et à familiariser les magistrats de la ville avec l'idée de voir les biens de l'Église soumis au pouvoir politique. Innocent connaissait le mal et tâchait de le combattre de toutes les manières. Après la défaite d'Otto, ce fut là ce qui l'occupa le plus avec la nécessité de soutenir la Terre-Sainte. Pour arriver à son but il convoqua à Rome en 1215 un grand concile (1), auquel assistèrent plus de quatre cents évêques et plus de huit cents abbés et autres dignitaires. Les Milanais avaient voulu se réconcilier avec Innocent ; ils furent entravés dans leurs démarches par le marquis de Montferrat, qui leur reprochait d'avoir favorisé Otto et les cathares ; et l'excommunication qui avait été lancée contre leur ville et contre Plaisance ne fut point levée. Au concile les pères réunis reconnurent unanimement Frédéric II comme roi légitime d'Italie.

Dans l'intervalle il avait su lui-même se faire reconnaître presque universellement en Allemagne. Après la défaite que le roi de France avait fait éprouver à Otto près de Bouvines, celui-ci commença aussi à devenir à charge aux habitants de Cologne, qui lui étaient restés fidèles jusque là ; il quitta secrètement la ville et abandonna ainsi à son adversaire le terrain qui devait forcer le duc de Brabant, beau-père d'Otto, à se soumettre. Le 25 juillet 1215 Frédéric reçut enfin à Aix-la-Chapelle la couronne d'Allemagne des

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1215. — *Chron. Veronense*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 623.

mains de l'archevêque Siegfrid de Mayence (1).

Sur ces entrefaites les Padouans et les Vénitiens avaient eu une querelle à propos d'une fête chevaleresque qu'on donnait à Trévise; il en résulta une guerre qui commença par une tentative des Padouans de couper aux Vénitiens tout commerce par terre (2). Presque toutes les villes de la marche prirent les armes pour Padoue. Après des pluies continuelles, l'armée s'étant trouvée entourée d'eau dans des bas-fonds, les Vénitiens l'attaquèrent de tous côtés sur des canots. Une terreur panique s'empara d'elle; il fut facile au patriarche d'Aquilée, après que les Padouans eurent essuyé une défaite, de négocier la paix avec Venise (3).

Dans la marche d'Ancône Aldovrandino était en guerre avec les villes, qui ne reconnaissaient ni lui ni Frédéric, et qui avaient appelé à leur secours le comte de Célano. Après plusieurs avantages sans importance, la mort le surprit à la fleur de l'âge en 1215 (4). Son frère Azzo VII d'Este était encore mineur, et ses tuteurs Albert da Baone et Tiso da Camposampiero, tous deux ennemis déclarés d'Ezelin, ne purent que lui conserver ses droits et non poursuivre les plans de sa maison.

L'état de la Lombardie ne changea sous aucun rapport; Milan resta en guerre avec Pavie et Montferrat; des alliés se joignirent à chaque parti. Les Malaspina qui tenaient pour Milan firent une invasion sur le territoire de Gênes; mais le peu de dommage qu'ils causèrent fut largement compensé par l'acquisition d'un allié puissant, le marquis de Cairo, qui se fit vassal de Gênes, donna sa seigneurie à cette ville et la reprit en fief (5). Le commerce de Gênes faisait des progrès rapides, depuis que cette ville avait la paix avec Pise, et un sage établissement de douanes et d'impôts devait également assurer la tranquillité pour l'avenir.

Pendant quelque temps Salinguerra domina particulièrement dans l'Italie centrale; lorsqu'il eut pris dans Ferrare une position semblable à Aldovrandino, Innocent chercha à l'enchaîner à lui en lui donnant les capitaineries ou prévôtés de Medicina, Argelata et une grande partie des biens de Mathilde (1); il en résulta une assez longue guerre entre Salinguerra et les villes qui, comme Modène, se croyaient lésées par la conduite du pape. Ce fut alors que la lutte des gibelins et des guelfes éclata pour la première fois à Florence (2) : le meurtre d'un seigneur Buondelmonti divisa la noblesse florentine en deux factions, dont chacune s'attacha ensuite à un des deux grands partis qui partageaient alors l'Italie. Voici l'origine de la querelle : le seigneur Buondelmonte de' Buondelmonti, patricien florentin, avait promis mariage à une jeune fille de la famille des Amédéi. Un jour qu'il passait à cheval dans la ville, une dame de la maison des Donati l'arrêta, le railla de son choix, parce que la beauté de la fiancée n'était pas égale à la sienne, et finit par lui offrir sa propre fille. Il accepta et abandonna sa fiancée, dont les parents jurèrent de se venger. Mais comme ils étaient trop long-temps à discuter les moyens d'exécuter leur projet, Mosca, de la maison des Lamberti, prononça cette sentence hardie : *Une chose accomplie a toujours raison* (3), et les Huberti, les Moscalamberti, les Lambertucci et les Amédéi, ayant avec eux Oderigo, Fifanti et un des

(1) Cf. Raumer, l. c., vol. III, p. 187.

(2) Rollandini, *Memoriale*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 181.

(3) Verci, l. c., p. 380.

(4) Muratori, *Antich. Estens.*, vol. I, p. 419. Le biographe anonyme du comte Rizzard de San-Bonifazio dit qu'Aldovrandino fut empoisonné. Cf. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 124.

(5) Caffari, l. c., p. 408.

(1) Tiraboschi, *Memorie Modenesi*, vol. II, p. 39. Bologne n'abandonna point Medicina et Argelata. Raumer, *Hohenst.*, vol. III, p. 340; et Savioli, vol. II, part. I, p. 374. Elles ne se soumirent en quelque sorte qu'en 1220. L. c., p. 395.

(2) Riccord. Malespini, *Ist. Fiorent.*, cap. 104.

(3) « Cosa fatta capo ha. »

comtes Gagalandi, jetèrent Buondelmonte à bas de son cheval le jour de Pâques, pendant qu'il passait sur l'ancien pont en brillant costume de fête, et ils lui ouvrirent les veines. L'épouse du jeune Buondelmonte se fit porter à travers la ville avec le cadavre, tenant sur son sein la tête sanglante de son mari. Ce spectacle déchirant fit courir aux armes non-seulement ses parents et ceux de la victime, les Donati et les Buondelmonti, mais encore toutes les familles amies, les Nerli, les Frescobaldi, les Bardi et les Mozzi. Ces familles nobles se combattirent longtemps, mais on se tromperait beaucoup si l'on croyait que les classes bourgeoises s'étaient mêlées à ces querelles. A la vérité elles furent bien avec le temps contraintes d'y prendre part, parce que les suites de la lutte touchaient profondément à tous les intérêts de la ville; mais alors cette lutte changea de caractère, la bourgeoisie se présentant en quelque sorte comme troisième faction, comme faction dominante, elle qui était d'abord restée paisible et renfermée dans ses propres affaires.

Innocent résolut alors de se rendre lui-même en Toscane, principalement pour gagner Pise et Gênes, et les décider à prendre part à la croisade qu'il méditait, mais peut-être aussi pour apaiser les troubles qui régnaient dans d'autres villes de la Toscane. Il tomba malade en chemin et mourut à Pérouze au mois de juillet 1215. A côté d'hommes tels que Grégoire Ier, Grégoire VII et Alexandre III, il reste tout-à-fait dans l'ombre : il n'avait ni la fermeté désintéressée que Grégoire Ier montra en défendant la civilisation romano-chrétienne contre les barbares ariens et païens, ni celle que déploya Grégoire VII en soutenant la dignité de l'Église contre les oppressions d'un tyran capricieux et livré à la débauche, ni enfin celle que mit Alexandre à réconcilier les Italiens et à les encourager à défendre leur nouvelle existence politique contre les attaques d'un farouche guerrier allemand; il faut ajouter encore que les moyens qu'il employa n'avaient point le même caractère de franchise et de haute moralité. Mais si l'on réfléchit que dans ce qu'il exécuta il ne fit que remplir le devoir que lui imposait cette dignité de pape; que dans cet accomplissement de son devoir il montra autant d'adresse que de fermeté, et qu'il recouvra presque par la seule force de sa parole tous les territoires qu'avait usurpés la puissance royale; qu'enfin le mélange et la confusion de tous les rapports en Italie et la multiplicité infinie des relations de parti rendaient non-seulement le choix des moyens difficile, mais que la nécessité de diviser ses efforts sur tant de points ne pouvait manquer d'en affaiblir l'efficacité, on ne pourra lui refuser la place qu'il occupe parmi les chefs les plus distingués de la chrétienté (1).

§ IX. — *Événements d'Italie depuis la mort d'Innocent III jusqu'au couronnement de Frédéric II comme empereur romain.*

Un mois après la mort d'Innocent, le cardinal Cencio de'Savelli fut élevé sur le siége papal et poursuivit l'exécution des plans qu'Innocent avait formés. L'Orient chrétien devait recevoir de grands secours; il fallait dans ce but se procurer des hommes et de l'argent. Cencio qui prit le nom d'Honorius III appela toute la chrétienté de l'Occident à prendre part à la croisade, à la soutenir par des dons et tâcha de mettre dans les préparatifs autant d'ordre et d'ensemble que possible.

Le résultat de ces efforts du pape s'étant accompli sur un autre théâtre ne nous intéresse pas ici; mais le jour de son couronne-

(1) L'historien qui fait le mieux connaître la finesse et la perspicacité d'Innocent dans les détails, sa profonde connaissance des affaires et son indomptable énergie, c'est M. de Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen*, cap. 8 du liv. VI.

ment à Aix-la-Chapelle, le roi Frédéric avait aussi pris la croix, et il était naturel qu'Honorius le pressât d'accomplir ce vœu, parce que l'influence du nom royal en Allemagne et en Sicile faisait attacher un grand prix à l'accession de Frédéric. Tant qu'Otto posséda des gens et des villes en Allemagne, c'est-à-dire tant qu'il vécut, Frédéric trouvait une excuse suffisante pour différer dans la nécessité de conduire la guerre en personne, d'autant plus que le succès de cette guerre seule délivrait les états du pape d'un grand danger. Mais lorsqu'Otto mourut au mois de mai 1218, tous les obstacles semblèrent avoir disparu.

D'un autre côté la mort de son adversaire avait complètement changé la position de Frédéric; il était universellement reconnu et semblait n'avoir presque plus besoin de l'appui du pape, maintenant qu'il avait éprouvé ses propres forces et qu'il ne voyait personne qui fût en état de se poser comme son rival, soit en Allemagne, soit en Italie. Il dut regretter vivement alors la promesse qu'il avait faite précédemment de ne point assurer la succession d'Allemagne à son fils Henri, déjà proclamé héritier de Sicile, et il était naturel qu'il désirât être affranchi de ce vœu par le successeur même du pape. En même temps, aux trois couronnes qu'il portait déjà il désirait en ajouter une quatrième, la couronne impériale. Or l'obtention de cette dernière dépendait en grande partie d'Honorius, et celui-ci ne voulait l'accorder que si Frédéric se montrait sérieusement disposé à accomplir son vœu de prendre part à la croisade.

Honorius devint plus pressant, lorsqu'en 1219 Frédéric ne paraissait faire encore aucun préparatif (1). Le prince céda alors sur tous les points; cependant il répéta son vœu de voir son fils nommé roi romain, afin que pendant l'expédition l'Allemagne ne manquât point de souverain, et que l'héritage des Hohenstauffen fût assuré. Henri resta dans les mêmes rapports que lui envers l'Église; il reconnut également les prétentions du pape sur la possession de la marche de Spolète et des territoires de Mathilde. Le dernier terme fixé pour la croisade, le mois de mars 1220, arriva au milieu de ces nombreuses négociations; il fallut de nouveau le prolonger jusqu'à la Saint-Michel. Cependant aucun sentiment d'inimitié ne détruisit la bonne intelligence de Frédéric avec Honorius; non-seulement le pape parut reconnaître la justesse des motifs de retard allégués par le roi, mais les princes ecclésiastiques d'Allemagne, gagnés par de grands priviléges, ayant joint leur voix à celles des princes temporels pour élire Henri comme roi romain, Honorius supporta cela sans passion et continua de croire à l'intention sérieuse de Frédéric d'accomplir son vœu; enfin le roi passa les Alpes au mois de septembre 1220, pour aller recevoir à Rome la couronne impériale et se mettre ensuite en marche pour l'Orient.

Pendant ce temps tout avait suivi en Italie la marche accoutumée. Après la paix de Venise avec Padoue et Trévise la marche trévisane avait joui de la tranquillité, jusqu'à ce que les Vicentins, qui avaient pour podestat le seigneur Rambeltin de Bologne eussent passé de nouveau du côté des guelfes et attaqué Ezelin; toutefois une paix générale et qui terminait toutes les querelles particulières avait été bientôt conclue entre les partis (1). Mais dès l'an 1219 une nouvelle révolte éclata à Vicence contre les gibelins, qui abandonnèrent la ville et s'enfuirent dans les châteaux d'Ezelin. En même temps beaucoup de seigneurs et de prévôts du Frioul, après la mort du patriarche Volker, se soulevèrent contre le nouveau prince d'Aquilée, Berthold de Méran, qui était aussi archevêque de Kolocza. Les seigneurs de Polcenico, Sonembergo, Villalta, Coporiaco, Savorgnano, Straso, Fontanabona, Castelliero et Buri étaient tous mécontents de se voir soumis à la suzeraineté du patriarche d'Aquilée, tandis que les capitaines

(1) Cf. Raumer, *Hohenst.*, vol. III, p. 322 sq.

(1) Voyez les actes dans Verci, l. c., vol. III, p. 168—180.

et les vassaux de tous les autres évêques italiens étaient devenus possesseurs libres de leurs prévôtés et de leurs seigneuries, ou n'avaient plus qu'un petit pas à faire pour le devenir, ils s'allièrent à Trévise, lui jurèrent fidélité et promirent de résider pendant une partie de l'année dans la ville où ils s'obligèrent à acheter des maisons (1).

Berthold, qui vit bientôt de quel faible secours les avertissements du pape étaient auprès des Trévisans, chercha à se fortifier de toutes les manières; il se procura des troupes et prit le droit de bourgeoisie à Padoue. Pendant ce temps les Bellunais s'étaient aussi soumis aux Trévisans pour s'affranchir de leur évêque. Celui-ci suivit l'exemple du patriarche et devint bourgeois de Padoue; mais les Trévisans ravagèrent et incendièrent les villes et les bourgades du Frioul qui étaient restées fidèles à leur seigneur ecclésiastique.

Pendant qu'Ezelin-le-Moine, qui s'était peu à peu dégoûté des tracas du monde, songeait à passer les derniers jours de sa vie dans le repos d'un cloître, résolution qu'il accomplit l'année suivante (1221), son fils Ezelin rassembla autour de lui tous ses vassaux et se rendit sur le territoire vicentin où dominaient les guelfes. Il battit complètement les Vicentins et emmena un grand nombre de ses adversaires à Bassano.

En Lombardie toutes les querelles avaient cessé à peu près à cette époque. Les Milanais, irrités que Honorius III eût renouvelé l'excommunication qu'Innocent avait lancée contre eux, avaient en 1216 envahi le territoire pavésan et ravagé les propriétés et les châteaux de la ville ennemie (2). De concert avec les Plaisantins ils engagèrent ensuite une bataille contre les Cremonais, les Parmésans et les Modénais. Tous ces événements n'eurent pas de résultat décisif. Dans la même année les magistrats milanais firent recueillir et transcrire les anciennes coutumes de la ville, et nommèrent à cet effet une commission de quatorze jurisconsultes habiles. Comme le recueil se rapporte entièrement au droit civil et criminel, nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage détaillé de Giulini; c'est là qu'ils verront le contenu du manuscrit conservé dans la bibliothèque Ambroisienne (1).

En 1217 Milan et ses alliés livrèrent de nouvelles batailles aux villes qui soutenaient Frédéric II. Pavie se sépara cependant des autres et négocia avec Milan une paix qui fut conclue au mois de juillet de la même année. Pavie, Milan, Plaisance, Tortone et Alexandrie s'allièrent entre elles et l'on doit (2) considérer comme le résultat de cette confédération la levée de l'excommunication lancée contre Milan, levée qu'Honorius prononça au mois de février 1218. Mais à peine la paix extérieure était-elle rétablie, que les querelles entre la noblesse et le peuple recommencèrent à Milan et à Plaisance et devinrent si vives, que l'on accepta volontiers l'intervention des légats du pape pour négocier aussi la paix avec Cremone et Parme (3); cette paix fut conclue en 1219.

La même année où Pavie et Milan avaient mis fin à leur querelle, les légats du pape avaient également amené entre les Génois et les Pisans une paix qui fut jurée de chaque côté par mille bourgeois. L'année suivante (1208) Gênes conclut une trève de dix ans avec Venise et un traité de paix avec Tortone (4). Guillaume et Konrad Malaspina se rendirent eux-mêmes à Gênes, pour regagner l'amitié de cette ville. Boniface de Montferrat qui avait beaucoup contribué à fonder l'empire latin dans la Grèce et qui

(1) Cf. Verci, l. c., vol. I, p. 391 sq.
(2) Cf. Giulini, vol. VII, p. 310.

(1) Giulini, vol. VII, p. 313 sq.
(2) Caffari, l. c., p. 411.
(3) La paix générale fut décidée à Lodi en décembre 1218, dans une assemblée des prélats les plus considérables de la Lombardie. Cf. Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 99.
(4) Cette guerre entre Gênes et Tortone avait commencé à l'époque où les villes se partageaient entre Otto et Frédéric. Cf. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 163.

avait été lui-même nommé roi de Thessalie et de Macédoine, avait avant son départ d'Italie conclu la paix avec les villes voisines de ses états, ou leur avait vendu ou engagé ses biens et ses droits pour subvenir aux frais de son entreprise. Son fils Guillaume était resté à sa place et lui avait succédé dans le marquisat en 1207; comme nous l'avons vu, il avait embrassé le parti des villes de Pavie et de Gênes. Mais la nécessité d'envoyer de l'argent, des hommes et de procurer des alliances à son frère Démétrius, qui avait succédé à son père dans le royaume de Macédoine, l'avait considérablement affaibli. Il ne détruisit point l'état de paix générale qui fut fondée en Lombardie en 1219. C'était principalement la nouvelle de la mort d'Otto IV qui avait contribué à calmer et à réconcilier les esprits; avec lui disparaissait le point d'appui de l'une des factions.

Malgré les divisions qui déchiraient alors Florence, le pouvoir de cette ville croissait chaque jour dans la Toscane. Elle avait hardiment profité de l'interrègne pour soumettre la noblesse des campagnes voisines, à tel point que les vassaux de cette noblesse prêtèrent serment de fidélité à la république, et que les seigneurs eux-mêmes s'engagèrent à demeurer une certaine partie de l'année dans la ville. Un grand nombre des vassaux des comtes Alberti de Mangona, des comtes Guidi de Bobbio, des comtes de Capraja, de Pontormo, de Certaldo et d'autres passèrent dans la bourgeoisie de Florence (1). Ce furent particulièrement les comtes Guidi qui par leur caractère turbulent donnèrent une direction toute nouvelle à la vie politique des Florentins; nous les voyons souvent dominer dans les factions, quelquefois même nous trouvons des membres de cette famille à la tête des deux partis ennemis. L'ancienne noblesse patricienne ou municipale de Florence était moins riche, moins insolente, et depuis quelque temps elle s'était rapprochée des classes des artisans (1). Toutefois la riche noblesse de campagne trouvait encore de dociles écoliers dans les jeunes patriciens.

Azzo d'Este avait été investi du marquisat d'Ancône en 1217. Les vicomtes de la *Massa Maritima*, primitivement vassaux de l'église romaine, qui portaient alors le titre de marquis et possédaient en Sardaigne de grands biens, obtinrent également d'Honorius l'investiture de leurs domaines. Pendant quelque temps la situation du marquisat de Spolète enclavé dans les États du pape fut fort compliquée; elle dépendait des destinées du royaume de Sicile. Lorsque Diephold, duc de Spolète et comte d'Acerra, et ses amis d'Apulie, les comtes de Célano, eurent été abandonnés par l'empereur Otto, ils eurent bientôt le dessous, et ce fut un bonheur pour eux que quelques villes de la marche d'Ancône restassent toujours opposées au pape et aux marquis de la maison d'Este. Ceux-ci étaient le point d'appui pour le parti vaincu de l'Italie méridionale qui ne se maintenait plus que dans Alfifa, Cajasso et quelques autres forteresses d'Apulie.

En 1216 Diephold dut abandonner complètement la marche de Spolète que le pape réclamait (2) : il voulut encore tenter la fortune en Apulie, mais il fut vaincu et emmené prisonnier à Rome; il n'obtint la liberté qu'en donnant une forte rançon : plus tard il tomba entre les mains du comte de S. Severino (3), et il ne put conserver ni son duché ni son comté; il disparut alors tout-à-fait de l'histoire.

La Romagne n'était point, comme les marches, troublée par les invasions des factions du dehors, mais elle n'en était pas plus paisible pour cela. En 1216 Césène et Rimini se firent une guerre sanglante pour une

(1) Malespini, *Hist. Fior.*, cap. 107; et Sozomeni Pistoriensis, *Hist.*, ad an. 1218.

(1) Les Mozzi, les Cardi, les Rossi, les Frescobaldi et les Cerchi sont cités comme marchands, bien qu'ils appartiennent à l'ancien ordre des échevins de Florence. Cf. Malespini, l. c., cap. 109.

(2) *Chron. Riccardi de S. Germ.*, ad an. 1216.

(3) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1221.

contestation de frontières (1). Césène était appuyée par Bologne et les villes et bourgades alliées avec elle, Faenza, Ferrare, Reggio, Forli et Bertinoro; Rimini avait pour elle Pesaro, Fano, Urbino et plusieurs comtes du pays. Comme les Bolonais tenaient pour Otto IV et étaient sous l'interdit d'Honorius, ainsi que Milan et Plaisance, toute la Romagne se trouvait divisée en une faction guelfe et une faction gibeline. Lorsque Bologne et Césène eurent fait la paix avec Rimini (2), elles attaquèrent Imola (3), et la guerre dura jusqu'en 1219, où l'on fit un traité avec Imola.

Depuis la défaite des barons apuliens tout était tranquille dans le royaume de Sicile; tellement tranquille que Frédéric peu de temps après son couronnement à Aix-la-Chapelle put faire venir en Allemagne non-seulement son jeune fils Henri, mais encore sa femme Constance, régente de l'île. Malheureusement les occupations que les affaires d'Allemagne donnaient à Frédéric ne lui permettaient pas de s'occuper beaucoup du royaume de Sicile, et tout le monde attendait avec impatience le moment où le jeune roi, que beaucoup d'expérience avait formé, viendrait prendre en personne les rênes du gouvernement.

Telle était la situation où Frédéric trouva l'Italie, lorsqu'en 1220 il revint à Vérone par la vallée de l'Adige accompagné d'une nombreuse escorte. L'archevêque de Milan était parti pour un pélerinage dans la Terre-Sainte au commencement de la même année (4), et cette circonstance ne fut pas désagréable à Frédéric, parce qu'il évita tout-à-fait Milan qui était restée opiniâtrément guelfe et amie d'Otto, et il remit à des temps plus favorables son couronnement comme roi d'Italie. Frédéric paraît surtout avoir compris que l'étonnant mélange qu'on pouvait remarquer dans les éléments des deux grandes factions de l'Italie, et qui avait été produit par l'alliance des Hohenstauffen et du pape, ne serait pas de longue durée. Il s'efforça donc de rattacher à lui les véritables partisans de sa maison, bien que ses liaisons avec Innocent, Honorius et Otto les lui eussent aliéné pendant quelque temps. C'est ainsi que peu de temps après son couronnement comme empereur romain il accorda aux Pisans la pleine confirmation de leurs droits et de leurs possessions (1), pendant qu'il mécontenta par des défaites les Génois qui dans certains cas particuliers lui avaient été attachés par la perspective de grands avantages, mais qui généralement avaient toujours gardé une position fort équivoque envers la famille des Hohenstauffen (2). Bologne, point important pour la conservation de l'Italie centrale et pour la communication avec l'Allemagne, fut gagnée par la confirmation de ses anciens priviléges (3).

La situation de l'Italie était à cette époque des plus compliquées, et certainement jamais il ne fut plus difficile à un prince allemand de se soutenir en Italie. Les droits qui dérivaient du passé se maintenaient encore, parce qu'on regardait toujours l'état des choses d'alors comme base du jugement à porter sur les questions de droit: l'exemple plus frappant de cette confusion, c'est la demande de restitution des biens de Mathilde qu'éleva Honorius, et que Frédéric II reconnut conformément à une promesse antérieure. Dans le fait l'héritage de Mathilde n'existait plus. Les prévôts et les capitaines de la marquise étaient devenus des seigneurs libres exemptés pour la plupart

(1) Il s'agissait de la possession de Lonzano. Cf. Savioli, *Ann. Bol.*, vol. II, part. I, p. 357 sq.

(2) Savioli, l. c., p. 359. Les Césénates obtinrent Lonzano. L'interdit fut levé.

(3) Les Faentins et les Bolonais prétendaient à la juridiction sur le territoire d'Imola; mais les Imolésans se procurèrent des priviléges d'exemption de Frédéric II. Cela irrita la haine qui couvait déjà depuis long-temps, et la guerre éclata. Cf. Savioli, l. c., p. 38.

(4) Giulini, VII, p. 358 sq.

(1) Voyez l'acte dans Flaminio dal Borgo, *Raccolta di scelti diplomi Pisani*, p. 42. Il est du 1er décembre.

(2) Caffari, l. c., 421.

(3) L'acte est du 1er décembre 1220. Cf. Savioli, vol. II, part. II, p. 451.

de tout devoir envers les vassaux de la maison de Hohenstauffen établis sur les biens de Mathilde ; comme barons libres ils avaient acquis le droit de paix et de guerre; leurs domaines étaient donc, par suite de traités de paix ou de conquêtes, tombés sous la dépendance des villes, ou leur avaient été librement engagés ou vendus. La juridiction des prévôts était presque anéantie par l'intervention des magistrats municipaux, par l'affranchissement des serfs, par la transformation des petits propriétaires en fermiers, par la division et la vente des droits de douanes et d'escorte. Il en était de même des droits dans les villes guelfes ; et de plus les Hohenstauffen avaient en partie vendu, en partie engagé ces droits aux villes. Celles-ci avaient aboli complètement beaucoup d'institutions qui y étaient relatives; souvent elles en avaient décrété de nouvelles qui n'auraient pas pu s'établir, si les droits de Mathilde avaient été encore exercés. C'est ainsi qu'une circonstance avait amené l'autre ; et l'on peut dire que tout le développement de la liberté municipale en Toscane avait sa cause dans le morcellement et la destruction de l'héritage de Mathilde : mais la cour romaine tenait toujours à son ancien droit; elle ne voulait point reconnaître les changements survenus et acceptés par d'autres possesseurs, malgré la promesse de restitution qu'avait réellement faite Frédéric à Vérone, et plus tard à Bologne (1) : ce qu'elle demandait était impossible ; il aurait fallu changer tout l'état de la société d'alors pour satisfaire Honorius. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était d'engager la noblesse établie sur le duché de Mathilde à prêter serment de vasselage au pape. Honorius semble avoir reconnu lui-même que les promesses de Frédéric avaient été faites moins dans la vue de les remplir à la lettre que pour obtenir des avantages immédiats. Les sentiments du roi lui parurent douteux, et il le fit sonder de plus près par ses légats; en même temps il lui fit représenter que, malgré toutes ses promesses de ne point réunir les royaumes d'Allemagne et de Sicile, il avait non-seulement appelé en Allemagne et fait élire roi des Romains son fils Henri, héritier présomptif de Sicile, mais encore qu'il avait mandé à Rome les prélats et les barons de Sicile pour en exiger le serment de fidélité à sa personne.

Frédéric satisfit avec le plus grand empressement aux demandes des légats, et affermit par la signature d'un acte particulier les rapports dans lesquels il s'était tenu jusque-là envers Honorius. Avant que le roi et sa femme fussent arrivés devant Rome, les habitants de cette ville s'étaient de nouveau brouillés, puis réconciliés avec leur pasteur, et Frédéric et Constance furent solennellement couronnés dans l'église de Saint-Pierre, le 22 novembre (2).

§ X.—*L'Italie jusqu'à la croisade de Frédéric II.*

A son couronnement même, Frédéric II avait de nouveau reçu la croix des mains de l'évêque d'Ostie, et renouvelé publiquement son vœu; son armée devait partir au printemps de l'an 1221, et lui-même devait la suivre au plus tard au mois d'août.

L'empereur resta dans le voisinage de Rome jusqu'au commencement de décembre, puis il partit pour l'Apulie : plusieurs comtes apuliens, presque tous anciens partisans d'Otto IV, étaient déjà venus à son couronnement pour gagner ses bonnes grâces par leur présence et de riches cadeaux. Naples

(1) Cf. Raumer, *Gesch. der Hohenstauffen*, vol. III, p. 346.—Cet ouvrage est une véritable source pour l'histoire d'Honorius, puisque les écrits des archives du Vatican consultés par l'auteur ne se trouvent nulle autre part.

(2) *Chron. Riccardi di S. G.*, ad an. 1220.

y avait aussi envoyé des ambassadeurs. Partout le nouvel empereur fut reçu avec de vifs témoignages d'attachement, et il se rendit par l'Apulie et la Calabre à Messine, où il tint une assemblée sicilienne, et donna une série de lois de police, rendues nécessaires par le luxe effréné et la vie licencieuse auxquels la richesse et la facilité de la vie avaient conduit dans ce royaume (1).

Quoique Frédéric II, en se portant de Rome vers le sud, eût laissé un lieutenant énergique dans la personne de son chancelier Konrad, il trouva cependant à son retour la Haute-Italie pleine de meurtres et de dissensions, qui étaient en partie le résultat de ses dispositions relativement à l'héritage de Mathilde. Les fils d'Alberto Casaloldi possédaient de ce fameux héritage le château et la seigneurie de Gonzaga; ils devaient le remettre aux chapelains pontificaux commis à cet effet; mais ils refusèrent, et les Cremonais et les habitants de Reggio marchèrent contre eux sans pouvoir rien faire (2). Bientôt après ce fut le tour des Cremonais de livrer au pape Guastalla et Luzara; mais ils ne le firent qu'en apparence, et refusèrent ensuite la remise réelle, jusqu'à ce que Frédéric, en 1222, prît de nouveau leur défense contre l'abbé de S. Cisto et le pape (3). Ezelin-le-Jeune succéda alors complètement à Ezelin-le-Moine dans la marche de Vérone. Grâce à l'entremise des Padouans, le parti de sa maison fut reçu de nouveau dans Vicence; Ezelin et son frère Alberico relâchèrent les prisonniers de Bassano, et se réconcilièrent avec les ennemis qu'ils avaient dans le territoire vicentin. Mais le podestat de Vicence, Rambertin de Bologne, ralluma bientôt la fureur des partis; son successeur, Guillaume Amato, sut conjurer l'orage, et bientôt après les frères da Romano conclurent une alliance de famille avec la maison San-Bonifazio à Vérone.

En 1222, après que les deux factions de la noblesse de Vicence parurent s'être entièrement réconciliées, un membre de la famille des Martinengo de Brescia excita par sa conduite comme podestat des jalousies entre la noblesse et le peuple. Les chefs des différents partis de la noblesse, les Romano, les Conti, les Breganze, se réunirent alors contre les bourgeois. Lorenzo di Martinengo parut vouloir se rendre maître de Brescia (1): il conduisit le peuple contre les chevaliers, et ses amis de Brescia lui amenèrent deux cents cavaliers; la noblesse de Vicence se soumit à ses jugements, lorsqu'il fut aussi appuyé par Padoue, mais sans reconnaître son droit : les quatre podestats successifs suivirent les traces de Lorenzo.

Ezelin avait demandé au comte de San-Bonifazio de ne point laisser passer par Vérone, où il demeurait alors, ces chevaliers brescians. Mais le Guelfe San-Bonifazio ne voyait pas sans plaisir que le peuple du voisinage humiliât la noblesse gibeline; il fit même attenter à la vie d'Ezelin, et le força, lui et tout le parti des Montecchi de Vérone, de prendre les armes. Ezelin était podestat, et se montra partout juste et sévère (2). Bonifazio et son parti se retirèrent dans leurs châteaux, et de là firent la guerre contre les Romano. Ezelin appuya son frère et la noblesse de Vicence; cela décida les Padouans, qui vinrent au secours du podestat et du peuple. Alberico devint podestat de Vicence en 1226. Pendant une administration de vingt-neuf mois, il acquit aussi de la gloire et de l'honneur.

Sur un autre point la querelle entre le patriarche d'Aquilée et Trévise avait duré

(1) *Chron. Riccardi di S. G.*, ad an. 1221.

(2) Affò, *Storia del ducato di Guastalla*, v. I, p. 182.

(3) Affò, l. c., p. 189.

(1) «Hic favebat nimis popularibus et cuidam communi fictitie facto.» Gerard. Maurisius, ap. Murat., *Scr.*, VIII, p. 26.

(2) Maurisius, l. c., p. 27 : «Cum quanto autem rigore regat civitatem Veronæ, et quantum ab omnibus ibi commorantibus commendetur et diligatur, nullus ignorat; nec possent illius laudes a quoquam breviter nuntiari.»

encore quelque temps. Le patriarche avait ensuite recherché l'amitié des Vénitiens et s'était procuré par là un repos de plusieurs années (1222). A Ferrare au contraire les querelles si souvent répétées des deux familles d'Este et de Salinguerra avaient éclaté de nouveau. Les partisans et les amis du marquis Azzo VII ne pouvaient supporter la haute position que Salinguerra occupait parmi ses concitoyens, et ils le forcèrent, lui et son parti, de quitter enfin la ville. Ils y revinrent en vertu d'un traité, et bientôt la paix ayant été rompue de nouveau, Azzo fut chassé avec les siens. Étant venu dans la ville avec cent cavaliers et un sauf-conduit de Salinguerra pour négocier, il fut assailli tout-à-coup et eut peine à se sauver avec quelques-uns des siens; les autres furent massacrés : on comptait parmi eux Tixolini de Camposampiero, fils de ce Gérard qui avait mortellement offensé les Romano (1). Salinguerra se soutint à Ferrare jusqu'en 1224, bien que tous les guelfes de la marche de Vérone eussent juré sa perte. Cette année Rizzard de San-Bonifazio voulut négocier avec lui en faveur d'Azzo; mais lui et les cavaliers qui l'accompagnaient furent retenus prisonniers par Salinguerra, et ne furent délivrés que l'année suivante par les Lombards. C'est ainsi que les gibelins et les guelfes se contre-balançaient toujours dans la marche.

Cependant Frédéric II était reconnu et respecté dans son royaume de Sicile (à l'exception du comte Thomas de Célano qui luttait encore contre lui). Il paraît qu'il voulait employer le retard qu'il mit à l'accomplissement de son vœu à rétablir la puissance royale dans toute son étendue. Tous ceux qui pouvaient avoir l'intention de ne point se soumettre à cette puissance durent céder devant Frédéric. Richard et Étienne, deux frères de la maison des comtes de Signia, furent obligés de lui livrer le comté de Sora et Rocca d'Arce. Le frère de Diephold d'Acerra, Siegfrid, se maintenait encore dans Alfa et Cajasso. L'empereur ne rendit la liberté à Diephold qu'on lui avait livré, que contre la remise de ces villes (1). Frédéric agit de même avec beaucoup d'autres barons et prélats, et les punit de la conduite illégale qu'ils avaient tenue pendant sa minorité et son absence.

Frédéric ne poussa pas avec le même zèle l'affaire de la croisade, malgré l'empressement qu'il avait d'abord montré pour cette entreprise; il était naturel qu'il désirât ne pas quitter si tôt son royaume de Sicile, où il venait de commencer à rétablir un ordre sévère; il différa pendant que le pape imposait tous les biens ecclésiastiques de l'Occident pour subvenir aux frais de la croisade, et s'efforçait par tous les moyens d'obtenir ces impôts des prélats (2). Quelques bandes de guerriers occidentaux se rendaient bien toujours dans la Terre-Sainte, mais une entreprise considérable paraissait tout-à-fait hors de saison. Les affaires d'Occident occupaient tellement la plupart des princes et notamment l'empereur, que le retard auquel le pape avait consenti fut prolongé jusqu'au printemps de 1222. Cependant les chrétiens éprouvèrent revers sur revers en Orient; et le pape, voyant que Frédéric s'excusait toujours sur de nouveaux obstacles, l'invita enfin à une entrevue à Véroli, au mois d'avril 1222. Là on résolut de convoquer pour le mois de novembre un congrès de tous les prélats et de tous les princes qui s'intéressaient pour la Terre-Sainte, et l'empereur promit de nouveau de la manière la plus solennelle de se rendre à Vérone au terme fixé pour la croisade (3). Ni Honorius, qui tomba malade, ni Frédéric, qui était occupé ailleurs et peut-être à dessein, ne se rendit à Vérone. Le peu de princes et de prélats qui s'y trouvèrent ne purent prendre aucune résolution, et une deuxième conférence, à

(1) Cf. Rolandini, lib. II, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 184.

(1) *Chron. Riccard. de S. G.*, ad an. 1221.

(2) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 359 sq.

(3) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 378.

laquelle le pape et l'empereur se rendirent, n'eut lieu qu'en 1223.

Mais dans l'intervalle une telle fermentation s'était manifestée dans le royaume de Sicile, que l'absence de Frédéric devint plus dangereuse que jamais; d'abord il avait choqué les Génois en leur refusant les priviléges dont ils jouissaient avant lui, et en chassant leur comte de Syracuse (1). Il est probable que cela ne contribua pas peu à les irriter contre les Pisans qu'il favorisait, et en 1222 la guerre éclata de nouveau par un tumulte à St-Jean-d'Acre entre les deux républiques commerciales. A la haine des Génois contre l'empereur vint se joindre encore la révolte des Sarrasins siciliens (2). Le comte Thomas de Célano, qui, quoique tous les barons d'Apulie fussent soumis, résistait seul encore, obtint la liberté de sortir du château de Magenul, dans lequel il avait été renfermé en 1222; il fut aussitôt soutenu par son cousin Reinald d'Aversa, reprit Célano, et sa femme ayant été obligée de se rendre à Magenul, il porta sur d'autres points la guerre contre Frédéric et obtint quelques succès.

Dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur à Ferentino, Honorius vit bien que Frédéric ne pourrait entreprendre l'expédition d'Orient tant qu'il aurait à lutter dans ses propres états, et lui-même engagea le comte Thomas de Célano à conclure un traité par suite duquel le comte quittait le royaume et livrait à l'empereur ses châteaux et ses villes, tandis que celui-ci laissait tout le comté de Molise à la comtesse qui resta dans le pays (3). Mirabett, chef des Sarrasins, avait essuyé une défaite dès 1222. L'année suivante Frédéric transporta en Apulie un certain nombre de Sarrasins de Sicile, et les établit à Luceria. Ensuite le traité n'ayant pas été observé de la part du comte Thomas, le comté de Molise fut déclaré réuni au domaine royal, et le territoire de l'abbé du Mont-Cassin dut payer une contribution considérable pour concourir aux frais de la guerre contre les Sarrasins. Un château, qui avait été enlevé à ceux-ci, fut assigné en 1224 aux habitants de celui de Célano, que l'empereur avait fait raser.

Toutes ces entreprises pour arriver à la pacification du pays ne pouvaient s'exécuter en quelques mois, et il fallut qu'Honorius accordât un nouveau délai à l'empereur, et lui donnât jusqu'à la Saint-Jean de 1225 : mais au printemps de cette année la guerre contre les Sarrasins n'était pas encore tout-à-fait finie, quoique déjà beaucoup se fussent soumis et eussent été pour la plupart transportés à Nocera en Apulie; mais d'autres causes semblaient concourir encore à rendre la croisade impossible : la France et l'Angleterre étaient en guerre l'une contre l'autre, et les pays septentrionaux de l'Europe envoyaient si peu de guerriers pour l'expédition de la Terre-Sainte, que les cent galères et les nombreux bâtiments de transport que Frédéric avait équipés, pour témoigner que son intention était sérieuse, se trouvèrent des préparatifs inutiles. Dans de telles circonstances, le pape ne put lui refuser un nouveau délai, et un traité qu'Honorius et Frédéric conclurent à S. Germano en juin 1225 (1), désigna le mois d'août de l'an 1227 comme le terme définitif, et porta à mille chevaliers l'armée avec laquelle l'empereur devait faire la guerre pendant deux ans en Palestine; pour chaque chevalier qui manquerait, Frédéric devait payer cinquante marcs d'argent au roi de Jérusalem, au patriarche et au grand-maître des Hospitaliers, et fournir en outre gratuitement le passage à deux mille chevaliers. De plus, en garantie de sa promesse, il devait remettre au roi de Jérusalem, au patriarche et au grand-maître cent mille onces d'or qu'il reprendrait lorsqu'il aurait réellement entrepris la croisade; faute de quoi

(1) Caffari, l. c., p. 423.

(2) Caffari, l. c., p. 432, et *Chron. Riccardi de S. Germ.*, ad an. 1222.

(3) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1223.

(1) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 385.

il devait non-seulement les perdre, mais être excommunié sans autre cause.

Jusqu'à la conclusion de ce traité toute l'Italie centrale fut de nouveau pleine de troubles. Honorius dut quitter Rome et se retirer à Tivoli au printemps de 1225 (1), parce que la campagne et les Marennes étaient en révolte et que les rebelles avaient des alliés à Rome même. Mais c'était surtout dans la Romagne que régnaient les plus grands désordres. Les Bolonais par suite de leur victoire avaient réduit la citadelle d'Imola sous leur dépendance; les Imolésans cherchèrent à former des intelligences avec les gens du château, pour le reprendre par leur secours. Bien que la vigilance des Bolonais les ait d'abord fait échouer, ils finirent cependant par l'emporter de force et le démolirent en juillet 1221 (2). Ils avaient pour cela profité du moment où Ugolino, comte de la Romagne, venait de mourir et n'avait point encore de successeur.

Nous voyons par l'acte qui confère à Gottfrid (Godefroi) le comté de la Romagne (3), que Frédéric s'était remis complètement en possession de la souveraine juridiction dans ce pays, et qu'il percevait tous les droits des comtes qui se liaient avec cette juridiction. Comme la conduite des Imolésans avait lésé les droits que Frédéric avait assurés à Bologne, et violé la paix du pays, Gottfrid s'allia avec cette ville pour les punir. Les Faentins, que leur rébellion contre Imola avait fait mettre au ban de l'empire, furent alors déclarés libres et se joignirent aussi au comte. Mais à peine les alliés étaient-ils entrés dans le territoire imolésan, que le représentant de l'empereur, l'archevêque de Macdebourg, prit le parti d'Imola, et menaça Bologne et Faenza de la colère de Frédéric, si elles ne cessaient pas les hostilités. Les alliés ne voulurent point se laisser arracher leur proie; ils chassèrent les envoyés de l'archevêque et se répandirent en injures contre Frédéric, conduite qui eut pour conséquence naturelle leur mise au ban de l'empire.

Les Bolonais et les Faentins s'en laissèrent aussi peu effrayer que le comte de Biandrate; ils forcèrent les Imolésans de se rendre à discrétion : ceux-ci se soumirent au comte, relâchèrent tous leurs prisonniers, rasèrent les murs de la ville, et ouvrirent les portes aux ennemis : ils consentirent, à la condition d'avoir un podestat nommé tour-à-tour par Faenza et Bologne, à reconnaître les mêmes amis et les mêmes ennemis, à remettre en état la citadelle, à ne refuser à personne la faculté d'émigrer, à donner des otages, et à ne point en appeler, à raison de ce traité, à la cour de l'empereur (1).

Cette affaire irrita l'empereur au plus haut point; il ôta à Gottfrid le comté de Romagne, et le donna à l'archevêque Albert de Magdebourg. Bologne resta soumise à la condamnation prononcée contre elle. Vers la même époque la Toscane fut aussi troublée par une guerre qui éclata entre Florence et Pise.

Florence avait d'abord été tout-à-fait dépendante de Pise pour son commerce et trop faible pour songer à secouer cette dépendance; peu à peu cependant elle s'était élevée et avait acquis dans la Toscane une telle puissance qu'elle put lutter par terre contre Pise. La dépendance où elle était de cette ville dut alors lui paraître pénible et exciter en elle une inimitié secrète. Il y avait certainement déjà long-temps que des sujets sérieux divisaient Pise et Florence, lorsque les envoyés de ces deux villes, le jour du couronnement de Frédéric, eurent une dispute pour un chien dont l'empereur leur avait fait présent (2) : un si frivole motif n'aurait point jadis allumé la guerre entre les deux

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1225.
(2) Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 11.
(3) Cf. Fantuzzi, l. c., vol. IV, dipl. CIV.

(1) Les actes pour l'histoire de cette guerre se trouvent dans Savioli, l. c., vol. III, part. II, p. 19 sq.; le traité définitif, *ibid.*, p. 33, sq. du 12 septembre 1222.
(2) On en trouve le récit dans Malespini et Villani. M. de Raumer l'a également racontée, vol. III, p. 349.

états, mais il fournit à Florence la première occasion de s'émanciper de Pise. Les Pisans furent complètement battus en juillet 1222, près du château del Bosco, et eurent plus de mille prisonniers qui furent emmenés à Florence (1). Il paraît qu'une réconciliation eut lieu ensuite entre les deux villes, réconciliation à laquelle Pise devait être d'autant plus disposée, qu'elle était également en guerre avec la république de Gênes.

Une nouvelle guerre de villes commença en 1224; Alexandrie éleva des prétentions sur Capriata, Tortone sur Aquata, deux bourgs que Gênes soutenait être sous son autorité (2). Vercelli et Tortone s'allièrent avec Alexandrie et Milan; elles assiégèrent Capriata et ravagèrent les environs. Andreolo de Bologne, podestat de Gênes, rassembla alors une armée près de Gavi, et lorsque les alliés quittèrent Capriata, il envahit le territoire d'Alexandrie et détruisit Montaldelli. Quand il fut retourné à Gênes, les alliés s'avancèrent à leur tour jusqu'aux portes d'Aquata, mais ils ne purent rien faire. L'année suivante la guerre éclata aussi entre Asti et Alexandrie; Gênes prit à sa solde cent cavaliers du comte de Savoie; un des Martinengo lui en amena cinquante de Brescia. Tous les vassaux de la république lui restèrent fidèles, et Asti s'allia avec elle. L'état d'Alexandrie fut ravagé; Alba, une des villes amies d'Alexandrie, fut assiégée; le château de Montenaro enlevé à Tortone, et des troupes alliées de cette ville, qui étaient à Serravalle, durent battre en retraite.

En 1226 plusieurs des plus puissants vassaux de Gênes commencèrent à se lasser des charges que leur imposait la guerre; les caisses de la ville étaient vides, et les sujets indisposés par le fardeau des impôts; car Gênes faisait la plus grande partie de ses guerres avec des troupes auxiliaires, avec les capitaines desquelles elle concluait des traités, et tous les châteaux-forts construits sur le revers des montagnes du côté des plaines de Lombardie possédaient de nombreuses garnisons. Les habitants de Savone et d'Albenga, ayant avec eux Henri et presque tous les autres marquis de Caretto (1), se détachèrent de Gênes, passèrent sous la suzeraineté immédiate de l'empereur, et trouvèrent protection près de son vicaire dans la Haute-Italie, le comte Thomas de Savoie. Gênes perdit ainsi d'un seul coup plus de dix fois les avantages qu'elle avait obtenus avec la plus grande peine. A la rareté du numéraire se joignit bientôt la disette, parce que les Lombards arrêtèrent tous les vivres. Un Lucquois, Lazaro Gherardini Ghiandone, qui était podestat de Gênes en 1227, tira la ville d'embarras par son énergie; les habitants de Savone furent obligés de se soumettre de nouveau à la discrétion de Gênes; Amédée, fils du comte Thomas de Savoie, prit la fuite avec ses troupes auxiliaires; les fortifications de Savone furent rasées, et une citadelle bâtie près de la ville par les Génois; il fut convenu qu'à l'avenir ce seraient eux qui nommeraient le podestat de Savone. Bientôt les vassaux rebelles, tels que les seigneurs de Guigliano, les marquis de Caretto, les seigneurs de Chiavesana, se rendirent aussi, et enfin Albenga reçut une garnison génoise. Toute l'année se passa en négociations entre les Lombards d'un côté et Asti et Gênes de l'autre; de manière qu'à la fin cette querelle fut entièrement apaisée.

A peine la guerre était-elle terminée au-

(1) Malespini, l. c., cap. 114.

(2) Caffari, l. c., p. 435.

(1) A l'exception d'Otto, qui resta fidèle à Gênes, les marquis de Caretto portaient d'abord le titre de marquis de Savone. Cf. Moriondi, *Monumenta Aquensia*, vol. I, p. 153. La ville fut promptement enlevée à leur juridiction, et la postérité de Henri ne conserva plus que le château, jusqu'à ce que celui-ci fut repris par les Génois. En 1209 plusieurs de ses possessions furent vendues à Asti. En 1216 Henri donna les autres au cloître nouvellement fondé de Millesimo. Otto de Caretto avait pris droit de bourgeoisie à Gênes, et en 1214 il avait livré les châteaux de Caro et de Caretto avec d'autres endroits à la ville de Gênes, et les avait repris comme fiefs de cette république pour lui et ses descendants.

dehors, qu'une division éclata à l'intérieur entre le peuple et la noblesse. Nous avons déjà expliqué comment à Gênes les charges publiques, qui étaient conférées par et pour les compagnies, avaient formé une noblesse municipale particulière, qui différait autant de la noblesse de la campagne non comprise dans les compagnies de la ville que des classes tout-à-fait communes du peuple et de la bourgeoisie. Cette noblesse des compagnies n'avait pas encore une position bien affermie comme classe; mais les familles qui par leur crédit en occupaient le plus souvent les charges, et formèrent ainsi plus tard la base de l'aristocratie génoise, aussi bien que les autres membres des compagnies, constituaient une ligue qui excluait de toute participation aux affaires publiques les autres habitants de la ville d'un rang inférieur, mais souvent puissants par leurs richesses, dangereux par leur grand nombre, ainsi que la noblesse de campagne, qui avait refusé de prêter serment de fidélité aux compagnies, mais surtout les vassaux et sujets de la noblesse et les habitants des bourgades voisines.

Tous ces habitants exclus, qui, s'ils étaient d'une naissance noble, faisaient le service de chevaliers, ou qui dans le cas contraire payaient les impôts aussi bien que les membres nobles et bourgeois des compagnies, ourdirent entre eux une conjuration contre un état de choses aussi oppressif. Un chevalier de la maison del Mare (Marin) se mit à la tête de cette nouvelle compagnie, comme elle s'appela. Il n'y eut que quelques bourgs, comme Sestri, et quelques nobles non compris dans les compagnies, qui refusèrent d'y entrer et restèrent vassaux fidèles de la haute bourgeoisie (1). Le podestat avait d'abord favorisé le projet de Guillaume del Mare, qui du reste était d'une famille fort considérée dans les compagnies, parce qu'il le croyait avantageux à la ville et conçu dans des vues d'équité. Lorsqu'il vit que Guillaume seul y gagnerait et que l'état serait violemment déchiré par la conjuration qui se développait à pas de géant, il prit avec beaucoup de sagesse et d'énergie des mesures capables d'arrêter les menées des conjurés, et bientôt de les forcer à se soumettre. Il fit occuper les maisons fortifiées, la tour de S. Lorenzo même, tous les châteaux importants des environs, et les confia à la garde des nobles des anciennes compagnies. Les habitants des côtes jusqu'à la ville d'Albenga eurent en même temps occasion de réparer leur malheureuse révolte en montrant une fidélité inébranlable au podestat. Le 2 novembre 1227, Lazaro Gherardini avait repris une telle supériorité de forces, qu'il triompha facilement de la compagnie del Mare et put la dissoudre par un décret. Il fit même jurer à Guillaume et aux partisans qu'il avait dans la ville qu'ils renonçaient à leurs projets. Les podestats des villes et bourgades dépendantes de Gênes firent de même pour les habitants de leur ressort.

A la fin de son année de magistrature, Lorenzo partit de Gênes emportant l'amour et l'estime de tous les bourgeois, à qui sa valeur avait rendu un district révolté, et qu'il avait préservés par sa prudence d'une conjuration redoutable.

La division de la noblesse et du peuple, qui avait été étouffée à Gênes, éclata ouvertement à Milan vers cette époque. Amizone Sacco, de Lodi, podestat de Milan en 1221, avait abusé de sa puissance jusqu'à chasser l'archevêque de la ville (1), parce que celui-ci n'avait pas voulu lever l'excommunication lancée contre les habitants de Monza. Dans le fait les ecclésiastiques auraient été les maîtres des villes, ou auraient pu le devenir, si les podestats avaient toujours respecté leurs foudres spirituelles. La conséquence naturelle de l'expulsion de l'archevêque fut l'excommunication que le pape lança contre Milan. Par suite de la ligue dont nous avons déjà parlé, les capitaines et les vavasseurs ne devaient avoir part aux fonctions publi-

(1) Caffari, l. c., p. 450 sq.

(1) Giulini, l. c., VII, p. 370.

ques que dans les mêmes proportions que la motta et la crendenza de Saint-Ambroise. Le parti des premiers portait alors le nom de *nobilitas*, les derniers celui de *populus*. Quand le peuple et la noblesse ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un podestat, on en nommait plusieurs à la fois. En 1222, la noblesse nomma Otto de Mandello ; le peuple, Ardigotto Marcellino ; le premier et ses partisans embrassèrent la cause de l'archevêque ; le second avec le peuple continua l'opposition qu'avait commencée Amizone Sacco ; une lutte s'engagea sur ce motif. Ardigotto détruisit les châteaux-forts que la noblesse possédait dans le voisinage ; mais avant qu'on en fût venu à une bataille décisive, les deux partis conclurent une trêve (1), et ensuite la paix, grâce à l'intervention du pape (2).

Nous avons déjà parlé de la guerre contre Gênes, à laquelle les Milanais prirent part en 1224. La puissance inquiétante de Frédéric II, qui après s'être affermie dans l'Italie méridionale devait encore se fortifier par l'accession du roi Henri d'Allemagne, fut ce qui contribua à disposer les esprits à la paix avec Gênes, ainsi qu'à la tranquillité dans l'intérieur. Frédéric augmentait chaque jour ses prétentions et ses exigences dans la Lombardie, et le pape paraissait tout-à-fait d'intelligence avec lui, du moins dans ses actes publics. Les villes lombardes se crurent menacées dans leur liberté, et songèrent à renouveler leur ancienne ligue. Les Milanais commencèrent par rétablir un meilleur ordre dans leur intérieur. Les quatre corporations ou compagnies : savoir 1° celle de la noblesse de Milan, 2° celle du peuple de Milan, 3° celle de la noblesse de Seprio, 4° et celle de la noblesse de Martesana (1), avaient eu depuis long-temps au moins trois podestats, souvent quatre et plus ; ce dernier cas avait lieu quand la noblesse et le peuple de Milan ne s'accordaient pas. Désormais il ne devait y avoir qu'un podestat à la tête de l'état milanais, et les quatre compagnies ne devaient avoir pour magistrats que les anciens consuls. En 1226 la paix fut aussi conclue entre le peuple et la noblesse de Vicence, qui avaient été long-temps en querelle, et lorsqu'ensuite Milan et Plaisance se furent tendu la main, la conclusion de la ligue lombarde ne rencontra plus de difficulté.

Constance, première épouse de l'empereur, était morte dès l'an 1222 ; il avait ensuite épousé (parce qu'on l'avait engagé de plus d'un côté à porter son attention sur le royaume de Jérusalem) Jolanta, fille du roi Jean, et célébré le mariage à Brindisi en novembre 1225. Aussitôt après il prit lui-même le titre de roi de Jérusalem, et prétendit avoir droit sur cet état comme gendre du roi Jean. Il en résulta naturellement la guerre avec celui-ci. En même temps une querelle s'éleva entre l'empereur et le siége papal, parce que Frédéric voulait laisser cinq évêchés d'Apulie inoccupés plus long-temps qu'il ne paraissait convenable, et que le pape au contraire voulait y installer des ecclésiastiques de sa propre autorité, sans intervention du pouvoir séculier (2).

Peu de temps après, au printemps de 1226, Milan, Bologne, Plaisance, Vérone, Brescia, Faenza, Mantoue, Vercelli, Lodi, Bergame, Turin, Alexandrie, Vicence, Padoue et Trévise conclurent la fameuse ligue de vingt-cinq ans (3), pour la défense de leurs priviléges contre les empiétements de l'empereur.

---

(1) Giulini, l. c., vol. VII, p. 372.

(2) *Ibid.*, p. 384. La mota et la credenza de Saint-Ambroise obtinrent par cette paix accès à toutes les dignités ecclésiastiques. Il n'y eut que la dignité d'archevêque qui fut réservée aux capitaines et aux vassaux de Milan et du Milanais (*Ibid.*, p. 388). Il paraît que c'était principalement la persistance à exclure le peuple des hautes dignités ecclésiastiques qui l'avait irrité contre l'archevêque, les capitaines et les vavasseurs.

(1) Les capitaines et les vavasseurs des comtés de Seprio et de Martesana s'étaient complètement affranchis de la suzeraineté de l'archevêque, et immiscés de plusieurs manières dans les affaires de la ville.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1225.

(3) Raumer, *Hohenst.*, vol. III, p. 406.

L'activité de la ligue eut pour conséquence immédiate que le roi Henri ne put rejoindre son père; que l'empereur Frédéric considéra comme rebelles les Lombards qui lui avaient fermé les portes de plusieurs villes, lorsqu'il s'était avancé d'Apulie pour terminer toutes les querelles et tenir une grande assemblée des états à Cremone. Le 11 juillet 1226 à Borgo S. Donnino il mit tous les révoltés au ban de l'empire (1).

Honorius dut voir dans ces événements une occasion favorable d'exercer son ascendant, l'empereur ainsi que les Lombards le reconnaissant pour médiateur entre eux. Dans la sentence arbitrale qu'il prononça en janvier 1227, il ne songea, à proprement parler, qu'à l'intérêt du siége apostolique et à celui des Lombards; il prononça une amnistie pour les deux partis, leva la condamnation portée par l'empereur contre les rebelles, et imposa aux Lombards l'obligation de fournir pendant deux ans quatre cents chevaliers pour la croisade, et de poursuivre les nombreux hérétiques qui se trouvaient parmi eux.

Depuis qu'il s'était séparé de Frédéric, le pape s'était lié avec ses ennemis les Lombards et le roi de Jérusalem d'une manière plus étroite qu'il ne pouvait être agréable à l'empereur : si l'on n'en vint pas à des hostilités ouvertes, on le dut uniquement au caractère personnel d'Honorius, qui était généralement doux et accommodant. Mais Honorius étant mort en mars 1227, et le cardinal archevêque Ugolino d'Ostia, de la famille des comtes de Signia, lui ayant succédé sous le nom de Grégoire IX, rien n'arrêta plus les hostilités; ce qui les fit surtout éclater presque immédiatement après : ce fut la manière dont Frédéric accomplit son vœu pour la croisade.

§ XI. — *L'Italie pendant la croisade de Frédéric II.*

Du vivant même d'Honorius, Grégoire IX avait été l'âme de toutes les entreprises de la cour pontificale en Italie; partout où des négociations difficiles demandaient de l'habileté et de la souplesse, partout où il fallait soutenir des prétentions avec énergie, nous trouvons le cardinal Ugolino à la tête des ambassadeurs et des représentants du saint-siége : son exaltation devait nécessairement donner une nouvelle direction à la politique italienne ; dès les premiers jours qui suivirent son sacre, il rappela expressément à Frédéric l'obligation d'accomplir son vœu. Mais ce ne fut pas seulement contre l'empereur qu'il se montra ferme et sévère, ce fut aussi contre les Lombards qui observaient avec négligence la paix conclue par l'intervention de son prédécesseur, et bientôt il eut la joie de voir toutes ses exigences satisfaites de ce côté.

Frédéric différait toujours de remplir ses obligations ; la contribution que le pape avait prescrite dans la chrétienté et particulièrement en Allemagne et en Italie se levait avec désordre, et les ressources de l'empereur furent bientôt épuisées par les sommes qu'il fut obligé de payer aux princes et aux seigneurs, pour leur donner les moyens de faire la croisade : les bandes de chevaliers qui arrivèrent enfin de l'Allemagne, de la France et de la Lombardie dans l'été de 1227, succombèrent en grande partie à la chaleur inaccoutumée du climat; plusieurs des princes même, nommément le landgrave Louis de Thuringe, furent les victimes d'une maladie pestilentielle; et lorsque Frédéric s'embarqua avec les autres pour se rendre en Orient, il fut après quelques jours de navigation attaqué d'une maladie si grave qu'il revint tout-à-coup, et ôta ainsi même aux plus courageux l'espoir de voir l'entreprise s'accomplir.

Grégoire IX ne vit dans la maladie de Frédéric qu'un prétexte imaginé pour se

(1) *Chron. Riccardi de S G.*, ad an. 1226.

soustraire à des obligations désagréables. Il n'hésita plus, et il prononça à Anagni en septembre 1227 l'excommunication à laquelle l'empereur lui-même s'était soumis d'avance, s'il n'entreprenait pas la croisade au dernier terme qui lui avait été fixé, et renouvela cette sentence plusieurs fois dans la même année, malgré les représentations des envoyés impériaux et leur protestation que l'empereur était réellement très malade.

Dès qu'il vit sa position menacée par le pape, Frédéric, à l'exemple de son aïeul, se déclara avec vigueur contre les abus de l'Église, dont la situation actuelle formait, disait-il, un choquant contraste avec son institution primitive (1). En même temps il poussa avec un redoublement de zèle les préparatifs de sa croisade, afin de persuader à tous que ce n'était pas une maladie feinte, mais une impossibilité réelle qui l'avait empêché la première fois de se rendre à la Terre-Sainte. A Rome même, le pape, comme chacun de ses prédécesseurs, avait contre lui un parti redoutable; et l'empereur s'était montré de toutes les manières bienveillant pour les Romains; il s'était tout-à-fait attaché les Frangipani en achetant leurs biens, et en les leur rendant comme fiefs : ils se mirent alors à la tête des ennemis de Grégoire, et les forcèrent à quitter Rome et à fuir à Perugia, lorsque, pendant les fêtes de Pâques de 1228 il renouvela la sentence d'excommunication, et déclara Frédéric dépouillé du royaume de Sicile qui était un fief de l'Église.

Cependant l'empereur avait envoyé un ambassadeur au sultan d'Égypte, et une division de croisés avait débarqué en Syrie sans lui, sous la conduite du comte d'Aquino. Une deuxième armée fut rassemblée au mois d'août de 1228; une flotte se tint prête pour l'embarquement, et la mort même de sa femme Yolante n'empêcha point cette fois Frédéric de partir pour la Terre-Sainte, où il débarqua à Saint-Jean-d'Acre le 8 septembre. Avant son départ, il avait promulgué quelques lois sous la forme de testament, dans une assemblée des barons et des prélats de Sicile; par ces lois il avait nommé un lieutenant, et désigné pour son successeur son fils Henri d'abord, et, en cas que celui-ci vînt à mourir, son second fils, Konrad (1). L'activité de Frédéric en Orient, sa conduite à l'égard des fidèles et des infidèles, appartient à l'histoire des croisades et non à celle d'Italie; nous passerons donc sur-le-champ à ce que ses amis et ses ennemis firent pendant son absence dans ses états italiens.

Grégoire sembla avoir reconnu clairement la nécessité de ne point rester dans des rapports indécis avec un homme comme Frédéric. La position des choses rendait impossible une liaison véritablement amicale; car Frédéric, comme Grégoire, était le chef suprême d'un certain cercle politique, et leurs intérêts se contrariaient et se croisaient en trop de points, pour qu'un traité fût possible autrement que par la déférence de l'un d'eux. Or Grégoire n'était pas un Honorius, et Frédéric ne le cédait ni à son père ni à son aïeul en énergie et en fermeté. Dans ces circonstances, il eût été peu sage de la part de Grégoire de se tromper sur sa propre situation, et de suivre un autre principe que celui de fournir un centre et un point d'appui à tous les intérêts opposés à ceux de l'empereur, jusqu'à ce que Frédéric se montrât soumis à l'Église; ou si ce but ne pouvait être atteint, jusqu'à ce que le royaume de Sicile fût de nouveau enlevé à la maison des Hohenstauffen. Plein de cette idée, non-seulement il rejeta toute offre de réconciliation lors du départ définitif de Frédéric pour la Syrie; mais il déclara même que cette entreprise, exécutée avec une poignée de troupes, était insuffisante, et qu'on ne pouvait nullement la regarder comme l'accomplissement du vœu de l'empereur, parce qu'il la faisait comme excommunié, et qu'il n'avait point préalablement demandé sa réadmission dans le sein de l'Église.

Rainald, lieutenant de Frédéric en Sicile,

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. III, p. 426 sq.

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1228.

avait à peine étouffé la révolte des seigneurs de Poplito (1), causée, à ce qu'il paraît, par les déclarations papales, qu'il entra avec son frère et une nombreuse armée (composée principalement de Sarrasins) dans la marche de Spolète, et les foudres du Vatican, qui le frappèrent lui et ses partisans, ne l'empêchèrent pas de ravager les états du pape jusqu'à Macerata, et de persécuter et mettre à mort les partisans que Grégoire avait parmi le clergé et le peuple (2).

Jean, roi de Jérusalem, qui était alors lieutenant temporel du pape dans l'État de l'Église, et le cardinal Jean de Colonna, furent chargés par Grégoire d'arrêter les progrès de Rainald par des mesures énergiques. Comme leur activité n'atteignait pas assez vite le but, le pape fit lever une seconde armée par son chapelain, Pandolf de Savelli d'Anagni, et les comtes Thomas de Célano et Roger d'Aquila, bannis de Sicile, et la dirigea sur l'Apulie. Pandolf marcha contre Rocca d'Arce et Fondi; mais il fut contraint de se retirer devant le grand-justicier de Sicile, Henri de Morra. Bientôt le sort se montra plus favorable aux armes papales. Gaëte se révolta contre Frédéric, dont les partisans furent forcés de quitter la ville (1). Henri de Morra fut fait prisonnier dans une bataille, S. Germano occupé par les troupes du pape, Monte-Cassino enlevé aux Siciliens, et tout le pays dévasté jusqu'à Bénévent.

En même temps le roi Jean avait repoussé le duc Rainald du territoire papal, l'avait poursuivi jusqu'en Apulie, enfermé à Sulmona, et vivement pressé de toutes les manières. Les troupes papales se réunirent alors en une seule armée, et tout paraissait perdu pour Frédéric, lorsque tout-à-coup il débarqua près de Brindisi, et reprit lui-même la conduite de la guerre contre le pape. Nous réservons pour le chapitre suivant le récit des événements de cette nouvelle lutte et de ceux qui s'y rattachent jusqu'à la mort de Frédéric II.

§ XII. — *Récapitulation. — Caractère d'Ezelin et de Frédéric II. — Lois rendues par ce dernier. — Les religieux mendiants.*

A aucune époque l'histoire des destinées de l'Italie n'est aussi ennuyeuse et aussi fatigante qu'à celle que nous avons essayé de dépeindre dans les onze derniers paragraphes. Deux grandes puissances, celle du pape et celle de l'empereur, subsistent bien encore, mais ce n'est en quelque sorte qu'un cadre dans lequel est renfermée la vie politique de l'Italie, et cette vie cherche incessamment à s'affranchir de ces puissances et à briser le cadre étroit qui arrête son essor. Les réglements si simples de l'organisation municipale romaine, le système non moins simple de la féodalité des Franks et des Lombards, disparaissent également de la constitution, et l'esprit germanique s'est depuis long-temps retiré de l'Italie. Les évêques eux-mêmes, à l'exception de ceux de Rome et d'Aquilée, sont descendus à une position tout-à-fait subordonnée. Comme membres des familles nobles du pays, ils prennent plus d'intérêt aux affaires de la cité qu'au bien du royaume et de l'Église, et on les voit souvent même, comme l'évêque d'Imola, en 1221 (2), podestats assermentés des villes dont leurs prédécesseurs avaient été souverains.

Mais la noblesse, là où, comme le mar-

(1) « Dominorum Puppliti. » Cf. *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1228.

(2) M. de Raumer est d'avis que Bertold avait été vicaire impérial en Toscane. La chose est croyable. Cf. *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 416.

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1229.

(2) Cf. Savioli., vol. III, part. I, p. 2.

quis de Montferrat, elle était restée en dehors de la constitution de la bourgeoisie, s'était arrogé les droits de souveraineté, droits qui, bien que soumis aux mêmes conditions, aux mêmes restrictions que ceux des villes, avaient cependant quelque chose de particulier. La sphère de la politique se trouvait dès lors plus bornée, et les intérêts locaux acquirent une influence bien plus grande qu'ils ne l'auraient pu auparavant. Là où, comme chez les familles composées de plusieurs branches, et dans les bourgeoisies formées de plusieurs états, des hommes d'origine, d'éducation et d'esprit différents avaient droit de participer à l'exercice de la souveraineté, cette participation se réglait d'une manière différente pour chaque ordre. En outre, l'étendue des rapports, les communications avec les états voisins, le commerce et la nature du sol avaient agi tout autrement en Sicile qu'à Rome, autrement à Rome qu'à Milan, à Rome autrement qu'à Venise, à Vérone et à Bologne.

C'est ainsi qu'on vit naître en Italie une variété infinie de formes politiques particulières. Ce serait abuser de la patience du lecteur que d'entrer ici dans tous les détails de la vie intérieure des villes, de lui exposer les mille petites nuances de leur organisation et leurs interminables démêlés. Au milieu de cette foule d'individualités qui se coudoyaient, aucune ne présentait encore une forme complète et bien déterminée. C'était une époque de transition, de travail et de bouleversement. Gênes, Venise, Florence, n'avaient point encore établi ces institutions qui leur valurent plus tard une si haute importance dans l'histoire du monde. La noblesse de campagne n'avait pas encore dans les villes la position qui lui permit plus tard de se créer des principautés, comme la maison d'Este à Ferrare, celle des Visconti à Milan; les Condottieri n'étaient pas encore arrivés à cette puissance que possédèrent dans la suite les Castracani, les Sforza, les Fagginola. La bourgeoisie était opulente sans doute; mais aucun Dante ne chantait encore, aucun Masaccio ne peignait. Seulement les anciens éléments sociaux importés du nord, ou dérivés de la Grèce et de l'empire romain, étaient anéantis. L'esprit étranger était vaincu; mais tout était encore en fermentation, et aucun des états qui s'étaient formés de ces éléments en conflit n'avait encore une physionomie propre et décidée.

Si dans la période que nous venons de parcourir l'Italie politique nous apparaît comme un chaos, il n'en est pas de même sous le point de vue religieux. Non-seulement presque toutes les villes étaient peuplées de sectes opposées les unes aux autres; mais ce qui était bien plus redoutable à l'église romaine que ces schismes, qui, en définitive, acceptaient les mêmes points fondamentaux de la foi, c'est que les diverses classes de la nation qui tenaient le sceptre de l'intelligence, professaient une assez grande indépendance d'esprit et de caractère, pour fouler aux pieds les intérêts de l'Église, quand ils étaient opposés aux leurs. Non-seulement les podestats, ou le commun peuple, qu'entraînaient des motifs d'argent, mais souvent même tous les hommes éclairés, se raillaient hardiment des bulles pontificales. Pendant de longues années, on supportait tranquillement les conséquences de l'excommunication, sans se mettre en peine de la faire lever, si ce n'est quand d'autres besoins politiques y forçaient.

En 1219, les Parmésans avaient demandé à Frédéric II la confirmation de leurs droits et franchises, et ils crurent, en l'obtenant, donner à leur situation factice de nouvelles garanties (1). Ils prétendirent d'abord se soustraire à toute exigence inhérente aux régales de l'évêque; mais le prélat soutint que le diplôme impérial ne pouvait annuler les droits conférés aux évêques par le traité de

(1) « Concedimus ipsi civitati Parmæ regalia et consuetudines tam in civitate quam extra civitatem et in perpetuum : videlicet ut in ipsa civitate Parmæ omnia habeat, sicut hactenus habuit et habet. » Cf. Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 334, acte XXXVII.

Constance (1). Le podestat Negro Maziani, de Cremone, prit le parti des bourgeois. Il soutint que non-seulement on n'avait pas besoin de la confirmation épiscopale, mais encore que, dans les localités dépendantes de la ville, où les évêques exerçaient la haute juridiction, celle-ci ne devait s'étendre qu'à de certaines causes relatives aux matières ecclésiastiques. Pour pouvoir braver l'évêque avec plus de sécurité, le conseil des Trois-Cents délia, par un décret, le podestat du serment de défendre l'évêque et ses droits, prescrivit aux ecclésiastiques de ne comparaître désormais que devant les tribunaux de la ville, défendit aux habitants tout contrat avec eux, et leur enjoignit de leur refuser jusqu'aux choses indispensables à la vie. Quiconque, en mourant, se repentait de la part qu'il avait prise dans l'opposition contre le clergé, et cherchait à se réconcilier avec l'Église, était enterré dans le fumier (1).

Combien il fallait que l'Église fût descendue dans l'opinion du monde, puisque les bourgeois les plus riches et les plus influents pouvaient, à l'unanimité, donner un tel exemple de rébellion et y persister longtemps! On s'étonne davantage encore quand on apprend que les magistrats ne persécutaient les hérétiques qu'en apparence; que l'exécution des jugements était souvent arrêtée; que tout en exigeant de fortes amendes des condamnés, on leur rendait l'argent en secret; qu'on les chassait, et que bientôt on leur permettait de nouveau de revenir habiter la ville (2). Si cette opposition avait été jusqu'à détruire la forme de l'église romaine, elle aurait eu une tout autre importance. Mais comme cet esprit de rébellion se renfermait dans une sphère où toute la puissance n'appartenait pas seulement à l'Église, mais où celle-ci pénétrait de plus en plus dans les rapports les plus intimes de la vie, il ne pouvait conduire qu'à l'incrédulité et à la plus affreuse dissolution.

Les formes anciennes et nouvelles, les factions et les associations, tant privées que publiques, l'incrédulité et la foi, la richesse et la débauche, tout se mêlait et se confondait tellement, qu'un pareil spectacle devait nécessairement exciter le dégoût de tous ceux qui s'élevaient au-dessus de la foule par leur esprit ou leur position sociale; et nous les voyons comme entraînés par une horreur morale, prendre deux directions qui devaient conduire hors de cet effroyable labyrinthe. Nous voyons souvent à cette époque des hommes qui joignent le génie à la puissance s'efforcer d'établir, en dépit de la multitude, un ordre rigoureux dans les affaires, et de fonder la justice sur la loi qu'ils trouvaient dans leur raison individuelle. L'immensité de la tâche qu'ils entreprenaient, la nécessité où ils étaient d'employer la violence, parce que le droit qu'ils voulaient n'était qu'un droit individuel, subjectif et que chacun pouvait repousser avec autant de raison qu'ils l'imposaient, l'insuccès des efforts qui leur paraissaient avoir un si noble but, poussèrent naturellement ces hommes à un tel point d'exaspération, de mépris des hommes et de despotisme, que leurs noms resteront à jamais frappés d'un sceau de réprobation. Ezelin-le-Jeune, fils d'Ezelin de Romano, fut du nombre.

La seconde voie fut prise par ceux qui voulaient se retirer complètement du tourbillon du monde, et chercher, dans la pauvreté, la chasteté et la soumission absolue à une règle sévère et qu'ils adoptaient pour la vie, la tranquillité d'esprit qu'ils n'avaient pu trouver ailleurs. Mais s'ils se vouaient à la pauvreté et observaient rigoureusement leurs vœux dans leur manière de vivre, leur

(1) Affò, l. c., vol. III, p. 101 sq.

(2) Cf. Raumer, vol. III, p. 342. Il arriva quelquefois, sur le refus des ecclésiastiques de payer une certaine somme au tribunal de la ville, que les magistrats municipaux prirent de force de l'argent ou des vases précieux à l'église. Le clergé traitait naturellement ces actes de vols sacriléges. En 1238, Pistoja offrit un exemple de ce genre, et les magistrats furent excommuniés. Cf. *Anecdotorum medii ævi collectio a* Fr. Anton. Zacharia, p. 211, dipl. II.

renonciation à tous les soins de la famille, au service de l'état, leur exemption de tout souci en faisaient bientôt des gueux fainéants et de misérables vagabonds, ou bien ils revenaient à la vie ordinaire, se bornant à ne l'embrasser que partiellement. Telle était l'idée qui avait amené l'établissement des moines mendiants. Considérons maintenant d'un peu plus près encore Ezelin, les ordres mendiants et Frédéric, qui, quoique ayant pris la direction opposée, a été forcé, par sa position de souverain, de suivre une marche plus rationnelle, plus exempte de préjugés, et qui lutta avec plus d'énergie peut-être qu'aucun de ses contemporains contre le chaos général.

Une légende, qui était fort répandue en Italie peu de temps après la mort d'Ezelin (1), porte qu'un paysan se présenta un jour chez lui, accusant son voisin de lui avoir volé des cerises. L'inculpé soutenait que le vol qu'on lui attribuait était impossible, vu que les cerisiers du plaignant étaient entourés d'une haie d'épines qui en défendait l'abord. Ezelin condamna le plaignant pour s'être plus fié à ses mesures de précaution qu'à la justice. Ainsi, tout en voulant faire aimer la justice il se laissait entraîner lui-même à une injustice. Aucun acte de sa vie publique ne caractérise mieux Ezelin. D'autres témoignages ne manquent pas non plus pour prouver qu'il n'était de son naturel ni méchant ni ennemi des hommes, et qu'il ne le devint que lorsqu'il fut obligé de lutter contre les obstacles de toute sorte que l'on opposait soit à l'exécution, soit à l'affermissement de ses plans favoris.

Si d'un côté son énergie politique dégénéra en absolutisme, et si de l'autre Ezelin suivant l'impulsion de cet esprit frondeur et incrédule qui était universellement répandu (2) tomba dans un frivole scepticisme, ces deux résultats ne provinrent encore que de l'opposition qu'il rencontra dans l'Église, dont les serviteurs étaient par eux-mêmes et par leur conduite privés de tous droits à la considération.

Si Ezelin eût vécu dans un temps et chez un peuple où une morale respectée, un droit en vigueur et universellement reconnu eussent offert une règle à la vie publique et privée, sa valeur brillante, l'étendue de son génie, son amour de la justice et son caractère naturellement bienveillant l'auraient signalé à l'admiration comme le plus noble des hommes; mais à l'époque dont nous parlons, et dans un pays comme l'Italie, où tout était égoïsme et confusion, où chacun ne faisait que ce qu'il croyait ne pas pouvoir éviter, les plus riches qualités de la nature ne semblèrent avoir été départies à Ezelin que pour le rendre l'ennemi des hommes, et l'entraîner dans la voie du mauvais génie. Si donc son amour de la justice dégénéra en violence et en tyrannie, c'est parce qu'il vécut dans un temps où l'on avait perdu tout respect pour un droit général, où l'on ne connaissait même plus ce droit, où chaque ville, chaque seigneur du voisinage, donnaient souvent asile à des brigands et à des meurtriers, où diverses associations se formaient entre les habitants d'une même ville, dans le but unique d'empêcher d'obéir à une loi; parce qu'il vivait dans un temps où l'intérêt matériel l'emportait tellement sur toute autre considération, que non-seulement des individus, mais des villes entières acceptaient tranquillement l'infamie qui flétrissait l'usure; où Asti envoyait sa jeunesse en France et en Allemagne, Florence en France et en Angleterre, pour faire fortune au moyen de vils métiers, ou pour corrompre son esprit et son cœur dans un commerce libre et ignoré avec la lie des peu-

(1) Elle est rapportée dans les *Cento Novelle antiche*, publiées par Carlo Gualteruzzi. V. l'édition de Florence, 1782, vol. II, p. 112.

(2) Dès l'an 1227 les frères de Romano étaient déjà les protecteurs de tous les hérétiques et de tous les libres penseurs de la marche véronaise. Cf. les lettres de Grégoire IX dans Verci, l. c., vol. III, p. 215—216. On y voit aussi (p. 122) qu'Ezelin mettait beaucoup de foi dans l'astrologie.

ples étrangers (1); où toutes les villes un peu considérables étaient peuplées de filles publiques et de joueurs, et le pays rempli de bandes de brigands; où les malheureux habitants des campagnes se voyaient livrés sans défense au pillage, aux violences, au bon plaisir des seigneurs. Au milieu de ce déplorable état de confusion, Ezelin dut nécessairement reconnaître qu'il ne pourrait rétablir la justice dans le monde qu'en poursuivant avec la plus inflexible énergie l'exécution du plan d'organisation régulière qu'il s'était formé. Tant qu'il agit avec douceur et qu'il respecta les rapports établis, il mérita et obtint, soit comme podestat, comme propriétaire ou comme juge, l'estime générale. Mais lorsqu'il vit qu'à chaque pas la réalité se dressait à l'encontre de ses idées, et que la ruse et les passions des hommes déjouaient tous ses efforts, son amour de la justice se changea en rage, et bientôt en hostilité ouverte contre les hommes. Il se crut alors envoyé de Dieu, comme l'instrument destiné à châtier les crimes des hommes. Alors sa douceur fit place à la soif du sang; alors son courage et son génie ne servirent qu'à lui fournir les moyens de satisfaire cette passion terrible.

On peut faire remonter le changement qui s'opéra dans le caractère d'Ezelin à la guerre dans laquelle il se trouva impliqué en 1228. L'ancienne haine qui existait entre sa maison et celle des Camposampieri, de Padoue, venait de se réveiller à la suite d'agressions nouvelles de la part de ces derniers, et comme Ezelin et Alberico voyaient leur puissance solidement assise, ils résolurent de se venger de cette odieuse famille. Ezelin attaqua à l'improviste le château de Camposampieri, s'en empara, et fit prisonnier Guillaume, fils de Giacomo, chef de cette famille (2). Le podestat de Padoue, Stephano Badoer, de Venise, prit le parti des Camposampieri; il convoqua un grand conseil, et Padoue tout entière s'unit à sa voix contre Ezelin. Badoer saccagea de fond en comble Fontaniva, dévasta la propriété d'Ezelin, et l'assiégea lui-même à Bassano. Sur ces entrefaites, Venise offrit aux parties belligérantes sa médiation, qui fut acceptée. Alberico marcha néanmoins au secours d'Ezelin, à la tête des seigneurs de Vicence, de Prata et d'Ansedisio, et des Montecchi de Vérone; mais au fond de sa solitude leur père Ezelin de Romano, surnommé le Moine, l'engagea à contenir son ressentiment, non qu'il fût guidé, en donnant ce conseil, par l'esprit du christianisme, mais parce qu'il ajournait à des temps plus propices sa vengeance et l'entière soumission de la marche de Vérone.

La lettre d'Ezelin-le-Moine à ses fils, que nous trouvons dans Rolandini (1), caractérise trop bien l'époque pour que nous la passions sous silence:

Ezelin de Romano, à ses très chers fils, Ezelin et Alberico, salut et bénédiction paternelle.

Chaque fois que je me suis trouvé engagé dans des entreprises graves de guerre et de paix, j'ai reconnu la vérité d'une chose, savoir: qu'un homme intelligent ne perdait rien, quand, pour se retirer d'une position fâcheuse, il se laissait couper un pan de son habit. Songez, mes chers fils, que notre maison ne peut pas rivaliser de puissance avec Padoue tout entière, mais qu'un jour, avec le secours de Dieu, cette ville et le pays environnant peuvent tomber sous votre domination. Votre défunte mère, qui comprenait la marche des astres et lisait dans les planètes, me disait souvent:

En quia fata parant lacrymosos pandere casus,
Gentem Marchisiam fratres abolere potentes
Viderit Bassanum, concludent castra Zenonis.

Tant que la puissance de Bassano n'aura pas pris plus d'accroissement, tant que S. Zeno et vos autres châteaux seront assiégés par vos ennemis (2), je vous engage à suivre la voie de la prudence. Cédez pour le moment au peuple de Pa-

(1) Cf. à cet égard Muratori, *Antiq. Ital.*, diss. XVI. Les historiens de cette époque en rapportent des exemples frappants.

(2) Verci, l. c., vol. II, p. 19.

(1) Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 195.

(2) La leçon de Muratori est évidemment fausse. Il faut lire *concludentur a vestris*, etc.

donc, rendez le château de Fonté comme vous avez rendu la liberté à Guillaume, pour que mon odieux cousin Tiso n'ait aucune raison de lancer les Padouans sur vos domaines. J'espère toujours que l'heure viendra où, la joie dans l'âme, vous vengerez vous et vos amis de toutes les offenses qu'on vous a faites.

Cette lettre détermina Ezelin à céder en effet pour le moment. Il rendit Fonté aux Padouans, et conclut avec leur chef un traité de paix et de fraternité dont il jura l'exécution, avec l'intention formelle de ne pas tenir ses serments. C'est à dater de cette époque et de la soumission forcée aux armes d'une ville qui protégeait ses ennemis mortels, que le cœur d'Ezelin s'ouvrit à toute l'énergie de la haine et d'une amertume implacable; d'une année à l'autre l'histoire nous le montre plus tyrannique, plus sanguinaire, plus perfide. Son caractère du reste ne fut pas un caractère unique et excentrique; car une foule de bourgeois et de chevaliers, copiant servilement ce type, s'attachèrent à marcher sur ses traces. Mais dépourvus de cette âme vigoureuse et de cette conscience de sa force qu'Ezelin possédait à un si haut degré, ils ne servirent qu'à mieux faire ressortir cette extraordinaire et grande figure.

Le caractère de l'empereur présente aussi un point de changement analogue. Bien que la facilité de satisfaire ses passions que lui offrait sa qualité d'empereur, et la sensualité, qui est particulière aux âmes tendres et aimantes, l'aient emporté plus d'une fois dans sa vie privée, et surtout dans ses rapports avec les femmes, au-delà des bornes de la morale chrétienne, il eut néanmoins assez de force d'esprit et de volonté pour donner à son royaume des institutions capables d'arrêter sa dissolution imminente, et de combattre avec succès cette frénésie avec laquelle les Italiens couraient après les jouissances des sens, les jouissances purement individuelles. M. de Raumer, dans son *Histoire des Hohenstauffen*, t. III, p. 462, a présenté un excellent aperçu des mesures appliquées par Frédéric à quelques affaires du royaume de Sicile, et consignées dans le code qu'il publia en 1231, et en faisant ressortir le côté particulier de l'activité de Frédéric, il s'est acquis autant de droits à notre reconnaissance qu'en nous initiant à l'histoire générale de cet empereur. Les bases du code de Frédéric sont empruntées aux anciennes institutions normandes que nous avons esquissées plus haut; seulement tout est reconstitué avec plus de force, distribué ou séparé avec plus d'intelligence, et partout ressort la conviction intime que l'état devait former un seul tout et embrasser tous les rapports de la vie, toutes les classes et tous les intérêts. Il ôta aux prélats, aux barons, aux villes, ainsi qu'à toutes les corporations, tous moyens de se poser comme autant d'individualités politiques au sein du royaume, et de prétendre à l'exercice du pouvoir politique, qui n'appartenait qu'à lui et à ses officiers (1). Non-seulement tous ceux qui aspiraient à une charge publique, mais encore ceux qui voulaient se livrer à l'exercice d'une profession soumise à la hiérarchie universitaire, comme celle d'avocat, de médecin, devaient subir un examen devant une commission déléguée par le gouvernement(2). L'épreuve judiciaire par le duel, usage importé de la Germanie, fut aboli (3). La loi devint une pour tous, pour les Normands autrement appelés Franks, pour les Lombards et les Romains (4). Ainsi, la Sicile ne forma plus qu'un seul royaume, ses habitants qu'un seul peuple.

---

(1) *Constitutionum Neapolit.*, lib. I, tit. 46: « Quod nullus prælatus, comes, baro, officium justitiæ gerat, » et tit. 47 : « Qua pœna universitates teneantur, quæ creant potestates et alios officiales. »

(2) Cf. *Ibid.*, lib. I, tit. 81 : « De advocatis ordinandis. » Lib. II, tit. 34: « De probabili experientia medicorum. » Il fallait que les aspirants au titre de médecins étudiassent la philosophie pendant trois ans, et subissent ensuite un examen à Salerne.

(3) Cf. *ibid.*, lib. II, tit. 32 : « De pugnis sublatis. »

(4) Cf. *ibid.*, lib. II, tit. 17 : « De jure Francorum in judiciis sublato. »

Une autre partie du code de Frédéric qui mérite de fixer l'attention, est celle relative aux mesures de police, par lesquelles il s'efforçait de mettre un frein au luxe et au relâchement des mœurs qui faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Il publia plusieurs lois de ce genre presque immédiatement après son premier retour (1). Ces lois se trouvent contenues dans le code de 1231, en tête duquel nous voyons d'abord celle contre les hérétiques, qui, à ce qu'il paraît, étaient fort nombreux dans les villes lombardes, et aux idées desquels on voulut fermer l'Italie méridionale. Les agents du roi et leurs serviteurs pouvaient seuls porter les armes; les chevaliers et les bourgeois n'avaient ce droit qu'en voyage, ou dans le service militaire, jamais dans le lieu de leur domicile (2). L'enlèvement des filles et des veuves fut puni de mort, peine réservée jusqu'alors aux violences exercées sur les religieuses (3). Quiconque ne portait point secours à une femme qui le réclamait, encourait une forte amende (4); mais les femmes qui se plaignaient sans motif, étaient aussi très sévèrement punies.

Cette activité législative de Frédéric, ce zèle à tout régler, se manifestèrent principalement pendant l'époque qui précéda sa croisade; ce qui fut fait depuis n'est qu'un complément ou le recueil et la mise en ordre des lois antérieures, et c'est plutôt le résultat des soins de Pierre des Vignes que du zèle attiédi de Frédéric. Pierre des Vignes (*Pietro delle Vigne*) était né à Capoue, de parents pauvres, et forcé de vivre d'aumônes pendant qu'il étudiait à Bologne, il était (5) arrivé, en passant par tous les degrés du service public, jusqu'aux fonctions de chancelier du royaume de Sicile. Frédéric put lui abandonner en toute confiance une foule de réglements et d'affaires, tant dans le département de la police que dans celui de la justice. Mais ce ne fut pas seulement cette possibilité de se reposer sur un autre qui changea le caractère de Frédéric, ce fut bien plus encore la dureté qui s'empara de son cœur, depuis qu'il avait vu dans l'église romaine une puissance qui s'opposait partout à l'exécution des plans de sa toute-puissance impériale. Dès lors il fut moins législateur que tyran injuste et cruel, et il s'en fallut peu enfin qu'il n'atteignît l'insensibilité d'Ezelin.

Malheur à celui qui, marchant isolé dans son siècle, a la prétention de réaliser par sa propre force et son activité individuelle ce que des intelligences supérieures n'exécutent quelquefois que parce qu'elles résument en elles les tendances diverses des masses, parce qu'elles en sont en quelque sorte l'esprit personnifié et la représentation vivante.

Nous avons reconnu dans la situation morale de la nation italienne, pendant la première moitié du XIIIe siècle, la cause qui porta plusieurs individus à tenter de donner une organisation plus ferme à la société, et qui amena l'établissement de l'ordre des moines mendiants : bien qu'on ne puisse nier l'état de dégénération et de pauvreté intellectuelle auquel cet ordre est arrivé par la suite, nous devons reconnaître dans sa fondation l'esprit profond et l'âme aimante de saint François d'Assises. Du tumulte du monde il s'élança dans les régions supérieures de la vie contemplative, là où tout homme, conduit par un sentiment énergique et vrai, s'enivre d'un ineffable bonheur, et où il n'y a au contraire qu'amertume et dégoût pour ceux qui s'y jettent sans une vocation formelle. Cet enthousiasme pur et constant, qui nous fait abjurer par je ne sais quelle disposition céleste toute notre existence matérielle, qui nous fait vivre de la vie d'amour, de la vie des autres, s'empara de François, fils de Pierre Bernardone, négociant d'Assises, au point que, renonçant à

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1221, 1222, 1223, 1224, 1226, 1227, 1231, 1232.

(2) *Const. Neapolit.*, lib. I, tit. 9 : « De illicita portatione armorum et pœna percutientium cum eis, » et le titre suivant.

(3) *Ibid.*, lib. I, tit. 21.

(4) *Ibid.*, lib. I, tit. 22, 23.

(5) Raumer, *Hohenst.*, vol. III, p. 468.

tous ses biens, il s'enfuit loin de sa famille, accompagné des railleries de ses frères, et sous le poids de la colère paternelle. Il faut lire ses lettres et ses hymnes empreintes des sentiments les plus tendres et les plus naïfs, pour avoir une idée fidèle de son excessive douceur et de sa modestie : il ne méprisait le monde d'ici-bas que lorsqu'il le mettait en regard avec l'harmonie éternelle, harmonie qu'il se représentait d'après cette pensée : que tous les hommes étaient frères de Jésus, et fils du même Dieu, quand ils faisaient la volonté de leur père qui est au ciel (1). Certes, si François ne fut qu'un rêveur utopiste, convenons du moins que ses rêveries n'appartiennent qu'à une âme noble et sensible.

Celui qui douterait encore de la sincérité de l'amour céleste dont il était animé, n'a qu'à lire ces chants magnifiques, où la passion qui débordait de son cœur se traduit par la mélodie enchanteresse du langage (2); la simplicité gracieuse de sa prose charmerait surtout ceux qui, préjugés mis à part et abstraction faite de l'esprit de parti, en entreprendraient franchement la lecture. Personne mieux que François n'a démontré, sans aucune espèce d'emphase, la fragilité humaine, et la vanité de mettre sa confiance dans les choses d'ici-bas. Complètement absorbé dans ses hallucinations ascétiques, il adressa un éternel adieu aux misères du monde réel, et ne plana sur lui que des hauteurs de cette sphère supérieure, où il n'eut à cultiver que l'amour.

La seule erreur que l'on pourrait lui reprocher, c'est qu'il crut facile à tous cet état de béatitude qui résumait son existence, et dont le bienfait ne pouvait s'acquérir qu'avec une organisation excentrique comme la sienne; c'est qu'il crut que tout homme arriverait infailliblement au même résultat que lui, en brisant comme lui tout rapport avec le monde, et en s'adonnant à la contemplation de Dieu. Par suite de cette idée, il entreprit de fonder son ordre sur une base entièrement neuve, voulant ramener les masses perverties au seul amour de la Divinité. Mais en agissant de la sorte il ne songeait point qu'il appelait les hommes destinés à le suivre, dans un désordre bien plus grand encore, et qu'il étayait pour ainsi dire cette confusion, qui venait de la manie de créer avec toute confiance des réformes, d'ouvrir de nouvelles voies; il ne voyait pas qu'il voulait imposer à tous les hommes son individualité propre.

A peine cet ordre de moines eut-il été approuvé par le pape Innocent, que l'activité de François prit un nouvel essor, sans toutefois affaiblir en rien cette mansuétude qu'il montra d'abord, et dont l'esprit ne le quitta qu'à la mort. Il se mit à voyager. Il prêcha au milieu des seigneurs, du peuple, des chevaliers et des bourgeois, plus pour propager les principes chrétiens que pour se faire des prosélytes. Son zèle, souvent poussé à l'excès, lui valut un grand nombre d'élèves et d'adeptes, et François, craignant alors que ses succès ne lui inspirassent des idées de vanité et d'ambition, s'imposa des privations et des mortifications presque incroyables (1). C'est probablement à cette cause qu'il faut attribuer sa fin prématurée. Il mourut à l'âge de cinquante-quatre ans en 1226. Avant de descendre dans la tombe, il eut la joie de voir l'ordre des Frères mineurs, celui qu'il avait fondé, solennellement autorisé en 1223 par le pape Honorius.

Comme il nous importe plus ici de montrer comment l'état où se trouvait alors la société en Italie agissait sur un esprit tel que

(1) Cf. S. Francisci Assisiatis et S. Antonii Paduani *Opera omnia*, edid. Johannes de la Haye (Pondeponti, 1739), p. 3, col. 1, cap. 10.

(2) Cf. *Poeti del primo secolo della lingua italiana*, vol. I, p. 19 sq., dans l'édition précitée des *Œuvres de S. François*, p. 56 sq.

(1) Voici comment il parle lui-même de la vanité mondaine : « Beatus servus, qui non tenet se meliorem, quando magnificatur et exaltatur ab hominibus, sicuti quando tenetur vilis, simplex et abjectus et despectus; quia quantum est homo coram Deo, tantum est et non plus. »

celui de saint François, que de suivre l'ordre des Franciscains dans toutes les phases de son développement, nous ne donnerons qu'un aperçu de la première rédaction de la règle qui a servi de base à tous les établissements de ce genre (1).

Le premier chapitre contient les statuts fondamentaux de l'ordre, et ses préceptes : l'obéissance la plus rigoureuse, la chasteté la plus sévère, le dénuement le plus absolu; le second chapitre prescrit à quiconque veut être membre de l'ordre, de vendre tous ses biens au profit des pauvres, et de prononcer ses vœux après un an d'épreuves; le troisième est relatif aux prières et aux jeûnes; et dans les chapitres suivants sont consignés les principes de la fraternité et les moyens disciplinaires à employer contre les frères en défaut. Les supérieurs s'appelaient ordinairement *ministri* et *servi*, pour montrer qu'ils devaient être les serviteurs de ceux qu'ils étaient chargés de diriger dans la vie chrétienne et de maintenir dans la sévérité de la règle; le sixième chapitre dit positivement que dans l'ordre il n'y aura pas de *prieur* (prior), qu'ils seront tous *fratres minores*, qu'ils se laveront mutuellement les pieds, ou qu'ils ne rivaliseront entre eux que d'humilité. Les frères qui connaissaient un métier pouvaient s'en occuper, non pour s'enrichir, mais pour gagner leur dépense, et seulement autant que cela ne les dérangeait en rien de leurs devoirs religieux. Ceux qui étaient privés de cette ressource vivaient d'aumônes comme les mendiants, mais ils ne pouvaient demander de l'argent sans s'exposer à être sévèrement punis. L'ordre consacrait spécialement ses soins aux pauvres, aux exilés, aux mendiants et aux lépreux. Si un des frères tombait malade, le chapitre dixième ordonnait aux frères de ne pas l'abandonner, et celui-ci perdait le titre de frère, s'il témoignait de l'impatience, ou s'il réclamait les secours de l'art; car il aurait prouvé alors qu'il tenait plus à son corps qu'à son âme. Toute rixe, toute récrimination, tout mauvais propos, étaient sévèrement proscrits tant entre eux que vis-à-vis des étrangers. Les frères devaient soigneusement éviter la vue des femmes, tout tête à tête avec elles, et ils étaient obligés de leur prêcher toujours la pénitence et la morale chrétienne. Un frère convaincu de relations criminelles avec une femme était expulsé sur-le-champ. En voyage on ne pouvait avoir que l'habit ordinaire et point de bâton; la règle voulait aussi qu'on se laissât patiemment dépouiller, et qu'on tendît l'autre joue après un soufflet reçu. L'usage d'un cheval n'était permis qu'à ceux qui à cause de leur grand âge ne pouvaient plus marcher à pied.

Les frères que les supérieurs reconnaissaient capables d'être missionnaires, obtenaient la permission d'aller au milieu des infidèles, soit pour leur donner l'exemple de l'humilité chrétienne, soit pour les convertir, s'il était possible, à la religion du Christ. On devait préférer à la vie la gloire de Dieu.

Pour prêcher il fallait être autorisé; cette autorisation, les supérieurs l'accordaient ordinairement après une épreuve, et avec la recommandation d'enseigner la doctrine de l'Église, en évitant avec soin les formules des sciences du monde, et sans ambitionner ses suffrages. Chaque communauté de frères devait tenir un chapitre une fois par an, à la fête de la Saint-Michel. Les supérieurs de toutes les communautés de l'Italie devaient également se réunir tous les ans, et ceux des communautés transalpines et d'outre-mer, tous les trois ans, vers la Pentecôte; à moins de dispositions contraires de la part du chef de l'ordre.

Tels sont les traits principaux de cet ordre célèbre. L'exposé que nous venons d'en faire nous montre clairement comment l'individualité la plus puissante ne parvient à tracer qu'une absurde et fanatique ébauche, lorsque quittant toute route frayée elle veut faire servir quelques vues, raisonnables en elles-mêmes, de fondement à une règle universelle. L'esprit vaste et profond de François le poussait vers un but élevé. Nous n'a-

(1) Cf. S. Francisci et S. Antonii *Opera omnia*, edit. de la Haye, p. 22 sq.

vons pas besoin de rappeler ici la misérable parodie que les ordres quêteurs firent plus tard de ses idées.

Presqu'à la même époque où François en Italie fondait l'ordre des Franciscains, Dominique fondait celui des Dominicains en Espagne. Les hérésies, le désordre politique et religieux qui régnaient dans le midi de la France provoquèrent cette institution. Les dominicains suivirent bientôt la même marche que les franciscains; mais comme en Italie ils n'agissaient qu'à côté de ces derniers, et que l'origine de leur ordre se rattache à des événements tout opposés, nous n'en parlerons en détail que dans l'histoire générale de l'Église et de cette époque.

CHAPITRE VIII.

DEPUIS LE RETOUR DE FRÉDÉRIC DE LA TERRE-SAINTE JUSQU'A SA MORT.

§ Ier. — *L'Italie depuis 1229 jusqu'à 1234.*

A peine Frédéric avait-il débarqué en Italie, que la position de son royaume changea tout-à-fait. Avant son arrivée, Rainald avait déjà fait chasser du pays tous les franciscains, parce qu'ils déclamaient parmi le peuple contre l'empereur, et cherchaient à lui aliéner ses sujets. Leur expulsion débarrassa le royaume de son ennemi le plus redoutable. Frédéric se hâta de lever lui-même une armée dans l'Apulie et envoya en même temps au pape les évêques de Reggio et de Bari avec le grand-maître de l'ordre teutonique, pour négocier la paix (1). La division de l'armée papale que Pandolf commandait se dispersa aussitôt que la nouvelle du débarquement de l'empereur lui parvint; l'autre, sous les ordres du roi Jean, se porta de Sulmona, qu'elle avait vainement assiégée, sur Cajasso. Mais elle ne put encore s'y soutenir; elle rétrograda jusqu'à Sora, et enfin quand cette ville eut été prise d'assaut, elle repassa les frontières du royaume.

Pendant ce temps le parti que l'empereur avait parmi la noblesse romaine avait aussi repris courage, et il lui envoya des messagers à Aquino; de sorte que la lutte, qui avait eu lieu jusque là au cœur des états de Frédéric, se trouva tout-à-coup transportée dans le voisinage de Grégoire.

De Capoue, où l'empereur se trouvait déjà en septembre 1229, il retourna à Melfi au commencement de l'année 1230; c'est là que les envoyés à la cour papale vinrent le retrouver; les négociations furent continuées avec la plus grande ardeur par l'empereur: bien que la guerre lui eût causé beaucoup de mal (1), Frédéric pouvait compter sur un parti en Lombardie aussi bien que Grégoire; partout les prélats étaient mécontents que le pape les imposât pour subvenir aux frais de la guerre, et les villes qui tenaient encore pour sa cause dans le royaume sicilien étaient de jour en jour plus fatiguées de lui, parce qu'il leur demandait plus que leur précédent souverain. Les Romains effrayés par les fléaux qui frappèrent leur ville, par des pestes et des inondations, se réconcilièrent bien avec le pape et l'invitèrent à revenir parmi eux; mais cette réconciliation était peu de chose en comparaison de ce qu'il avait perdu depuis le retour de Frédéric.

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1229.

(1) On connaissait déjà le proverbe :
Cento soldati del papa
Per sveglicre una rapa.

Au printemps de 1230 les deux partis parurent avoir déposé les armes. L'empereur, qui souhaitait d'avoir la paix avec l'Eglise, ne voulut point franchir les limites de ses états; mais les négociations traînèrent en longueur, parce que le pape refusa de sacrifier Santa-Agata et Gaëte, qui non-seulement s'étaient révoltées contre Frédéric, mais qui avaient même montré le plus grand acharnement contre lui et les siens. Un dominicain, nommé Gualo, fut enfin envoyé à Grégoire avec un message, et il parvint par sa prudence et son habileté à accomplir l'œuvre de paix (1). A peine était-il de retour à S. Germano, où l'empereur s'était rendu, que celui-ci admit tous les articles et fit annoncer au son des cloches la conclusion de la paix.

Pendant tout le temps qu'avait duré la querelle du pape et de l'empereur, les villes de la Haute-Italie n'étaient pas restées oisives. Parme, Modène et Cremone étaient demeurées fidèles à Frédéric; Reggio lui avait gardé une demi-fidélité. Dès le mois d'octobre 1228, les Bolonais, les Imolésans, les Faentins, les autres Romagnols et les Ferrarais ayant avec eux mille chevaliers de Milan, de Plaisance, de Brescia et quelques Florentins, s'étaient mis en campagne contre le parti de l'empereur, et avaient assis leur camp sous le château de Bassano (2). Ils ravagèrent en tout sens le territoire de Modène. Mais les Parmésans, appuyés de Cremone et de Modène, tombèrent sur les Bolonais et forcèrent ainsi à la retraite les ennemis, qui essuyèrent une défaite complète près de S. Maria in Strada.

A la même époque les Plaisantins attaquèrent avec intrépidité le territoire de Pontremoli, et Reggio, dont le zèle se refroidit, songea à se retirer de l'alliance de Parme et de Cremone.

En 1229 les Bolonais avec leurs alliés envahirent de nouveau le Modénais, et assiégèrent le château de S. Cesario; mais cette fois leur nombreuse armée, composée des troupes de tant de villes, succomba sous les efforts des trois cités gibelines, Modène, Parme et Cremone; elle fut battue, et perdit même son caroccio.

La paix de S. Germano mit fin non-seulement à la guerre qui déchirait le royaume de Sicile, mais encore à cette querelle des villes lombardes. Tous ceux qui dans les états de l'empereur avaient pris parti pour le pape obtinrent une amnistie. Gaëte et Santa-Agata eurent également une promesse de pardon, et il fut convenu que les troupes impériales et celles du pape les occuperaient tour-à-tour pendant un an; l'empereur promit de plus de respecter les anciens privilèges du clergé et de rétablir les comtes d'Aversa et de Célano, en retour de quoi il fut lui-même absous de l'excommunication et réadmis dans le sein de l'Église.

Le premier septembre 1230, Frédéric et Grégoire se rencontrèrent à Anagni, et l'on put croire que cette paix imposée au pape par le besoin, les représentations de son clergé et enfin par la condescendance de Frédéric avait terminé définitivement une lutte, qui avait eu pour cause des deux parts moins des prétentions extérieures qu'une sorte d'antipathie interne, et qui, dans le fait, ne trouva dans cette paix qu'une suspension d'armes (1).

Vers le même temps où les Parmésans, les Cremonais et les Modénais se battaient contre les autres Lombards pour l'empereur, la guerre avait aussi recommencé entre Gênes et les Lombards. Cette guerre avait pour cause des démêlés purement locaux. Les Milanais avaient voulu rétablir la paix; mais les Alexandrins avaient montré à cette occasion tant de perfidie, que toutes les négociations furent rompues. Le marquis Boniface de Montferrat, les villes d'Asti et de Gênes conclurent une alliance (2), et la guerre

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1230.

(2) Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 137.

(1) Plus tard Frédéric lui-même ne considéra une paix que comme un moment de repos dans le cours des guerres avec l'église romaine. Que l'on compare seulement Petri de Vineis, *Epistolarum*, lib. I, ep. 2, edit. Iselii, vol. I, p. 142 sq.

(2) Caffari, l. c., p. 455.

éclata dans le Piémont et les gorges des montagnes par de petites entreprises, des siéges, des occupations de châteaux, etc., dont le récit ne peut trouver place ici.

La lutte continua sur ce pied, jusqu'à ce que la paix de S. Germano vint terminer les querelles avec les villes gibelines de la Lombardie. La même année les recteurs de la ligue lombarde tinrent encore une assemblée à Plaisance, imposèrent à tous les membres de la ligue l'obligation de fournir un certain contingent, et l'armée formée de toutes ces troupes réunies fut envoyée au secours d'Alexandrie. Tous les passages des montagnes du côté de Gênes étaient bien gardés; ne pouvant rien de ce côté, les alliés tombèrent sur le territoire du marquis de Montferrat, et assiégèrent ses châteaux. Mais l'armée se composait des éléments les plus divers; le marquis, appuyé par Asti et Gênes, se défendit avec courage, et les Alexandrins ne retirèrent que de la honte de leur armée auxiliaire. Les Lombards consentirent enfin à se soumettre à un jugement arbitral, et la paix eut lieu. Dans le même temps le conseil de Gênes arrangea tous les différends qui divisaient Asti, Alba, le marquis de Caretto et les seigneurs de Manzano, de Salmatone, et d'autres nobles, et toute la république de Gênes, qui avait été si fort agitée depuis quelque temps, rentra enfin dans l'état de paix.

Dès que la paix fut conclue avec le pape, Frédéric n'eut rien de plus pressé que de rétablir l'ordre dans la Lombardie, où les usurpations, les querelles et les conquêtes de chaque ville et de chaque seigneur, avaient jeté tant de confusion. Dans ce but, il convoqua une diète italienne à Ravenne pour le 1er novembre 1231 (1).

Les princes de l'Allemagne furent aussi convoqués à cette diète, pour laquelle le pape lui-même avait donné tout son assentiment; mais ils furent obligés de se déguiser pour traverser la Haute-Italie, par peur des villes qui étaient opposées à l'empereur, et le roi Henri fut même forcé de s'en retourner, parce que les Lombards avaient occupé les passages des Alpes. Voici d'ailleurs quelle était la situation de la Haute-Italie:

Comme Ezelin seul n'avait pas pu se mesurer avec Padoue, il s'était allié avec Trévise et avait réveillé l'ancienne querelle de cette ville contre Feltre et Bellune. Comme l'évêque de Feltre était bourgeois de Padoue, il pouvait espérer de faire naître ainsi une nouvelle guerre avec cette ville, et d'être appuyé par de puissants alliés. Feltre fut attaquée et prise, sans qu'on eût annoncé la rupture de la paix. Aussitôt Padoue prit les armes. Le patriarche d'Aquilée et Azzo d'Este accoururent à son secours, et les Lombards intervinrent avec vigueur. La guerre fut conduite avec le plus grand acharnement. Ezelin avait choisi pour sa proie Tolbert de Camino, ennemi des Trévisans, et il le pressa tellement, que, pour obtenir la paix, Tolbert fut obligé de céder les châteaux d'Uderzo, Mota, Cessalto, Camino, Serravalle et Frégone (1). Au mois d'avril 1229 la paix fut enfin rétablie dans la marche par l'entremise du légat du pape; les Trévisans rendirent Feltre et Bellune qu'ils avaient occupées.

La même année, les ennemis d'Ezelin et Alberico réussirent à soulever les clients (2) de la famille de Romano. Dans la plus grande partie de la Haute Italie les serfs s'étaient changés en fermiers libres; presque partout ils se trouvaient soustraits à la juridiction de la noblesse, et soumis immédiatement à celle des magistrats municipaux. Les serfs des Romano voulurent aussi être libres et ne plus reconnaître la juridiction d'Alberico. A Bassano ils eurent le dessus; beaucoup se

(1) Cf. Caffari, l. c., p. 463, où l'on trouve la lettre d'invitation pour Gênes. On y lit : « Ut tot incumbentibus dissensionum malis, quæ passim et publice civitates et populos in desolationem impellunt, quæ intestina et plusquam civilia bella movent, finis debitus imponatur. »

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 34.

(2) Les hommes de la masnade.

joignirent à eux, jusqu'à ce qu'Ezelin arrivât de Vérone, prît Bassano, et fit mettre à mort un grand nombre de révoltés. Presque tous les autres s'enfuirent alors dans les domaines d'Este, de San-Bonifazio et des Camposampieri ; d'où il arriva que ce parti fut considéré dans la marche comme l'instigateur de la révolte. Le podestat de Vicence accorda de nouveau, et par arrêt judiciaire, à Alberico, la juridiction sur la prévôté de Bassano.

En 1230, un partisan des San-Bonifazio ayant blessé un des Montecchi, on en vint de nouveau à une guerre ouverte dans Vérone. Ezelin commandait les montecchis; Rizzard de San-Bonifazio les guelfes. Rizzard tomba entre les mains d'Ezelin; les guelfes furent chassés de la ville, et trouvèrent du secours à Padoue et à Mantoue. Ils voulurent délivrer de force Rizzard; les Lombards même s'employèrent pour lui. Mais Ezelin demanda comme condition de sa mise en liberté la cession du château de San-Bonifazio à la ville de Vérone. La paix fut conclue à cette condition au mois de juillet 1231. Ezelin se retira à Bassano, Rizzard à Plaisance; Vérone resta tranquille pendant quelque temps; cependant la remise du château de San-Bonifazio fut différée sous différents prétextes.

Outre les gibelins, qui étaient presque toujours hostiles au pape, tous les adversaires de l'Eglise, tous les hérétiques et les libres penseurs, trouvaient depuis long-temps un point d'appui dans Ezelin, et le même jour où Frédéric fit l'ouverture de la diète de Ravenne, Ezelin fut averti qu'il serait excommunié, si avant deux mois il ne se rendait pas à Rome pour se justifier (1). Ezelin, irrité de voir que les conditions de la paix ménagée par les Lombards n'étaient point remplies, poussé à toute extrémité par le pape, résolut de prendre sur lui et l'inimitié des villes lombardes et celle du pape, et de chercher un appui près de l'empereur.

Après avoir vainement essayé de justifier sa conduite, après avoir aussi inutilement demandé à la ligue lombarde de reconnaître ses droits impériaux, Frédéric avait mis, en janvier 1232, les villes alliées au ban de l'empire, et s'était ensuite rendu à Aquilée pour y avoir une entrevue avec le roi Henri. C'est là qu'Alberico de Romano lui-même vint le trouver, et, depuis ce temps, des relations étroites subsistèrent entre Frédéric et les deux frères, qu'il compta au nombre de ses plus fidèles partisans dans la Haute-Italie. Au mois d'avril suivant, le podestat de Vérone ayant voulu forcer Ezelin à prêter serment de fidélité à la ligue lombarde, celui-ci le surprit dans son palais et le fit prisonnier. Ezelin s'empara ensuite de la ville de Vérone, au nom de l'empereur, et exigea de ses habitants le serment de fidélité envers leur nouveau souverain.

Les Milanais avaient joui de la paix pendant tout ce temps, à l'exception de la part qu'ils prirent aux guerres contre Parme, Modène et Cremone, et à celles d'Alexandrie et de Tortone, contre Montferrat et Gênes, et ils en avaient profité pour améliorer leurs institutions municipales, institutions qui ont trop peu d'importance pour mériter ici une exposition détaillée.

A Bologne, la guerre contre les villes gibelines de Parme, Modène et Cremone, avaient eu pour résultat que les classes inférieures des habitants, mécontentes de la domination des patriciens, avaient profité de la défaite de l'armée bolonaise pour s'élever. Joseph Toschi et un des Tebaldi se mirent à la tête du peuple; de concert avec les chefs de métiers, ils demandèrent à la noblesse, en novembre 1228, un changement complet de constitution. Cette demande ayant été rejetée, une révolte éclata pendant la nuit; l'hôtel-de-ville fut pris de force, beaucoup d'actes publics déchirés et brûlés, et les changements voulus arrachés aux magistrats (1). Les métiers, auxquels se joignirent les banquiers et les marchands,

(1) Verci, l. c., vol. III. Voyez l'acte, p. 231.

(1) Savioli, *Annali Bolognesi*, vol. III, part. I, p. 54.

comme à Milan la mota s'était jointe à la credenza, formèrent, depuis cette époque, une classe constituée. Chaque métier avait ses anciens (*anziani* ou *rettore*) et ses bannerets (*gonfaloniere*); chacun était représenté au conseil par un de ses membres, et ces conseillers défendaient les intérêts du peuple auprès du gouvernement. A cette classe se rallièrent beaucoup de nobles qui s'étaient brouillés avec leurs familles, ou qui croyaient pouvoir jouer un plus grand rôle comme chefs du peuple (1). Bologne et le parti bolonais, ainsi que les villes guelfes de la marche de Vérone, formaient la ligue lombarde avec Milan et les autres villes du parti milanais.

L'occupation de la ville de Vérone par Ezelin fut le signal d'une guerre générale entre les classes du parti impérial et celles qui tenaient pour la ligue lombarde. Mantoue, soutenue par Plaisance, Brescia, Bologne et Faenza, dirigea la guerre contre Ezelin et Vérone. Azzo d'Este, avec les seigneurs de Camino, les Padouans et les Vicentins, qui, poussés par le podestat de Bergame, Henri da Rivola, adhérèrent également à la ligue lombarde, attaqua Trévise et battit complètement une armée trévisane auprès de Conegliano. Le pape envoya à Vérone le cardinal-évêque Jacques de Palestrine; et celui-ci parvint, par des menaces d'excommunication, à décider les Montecchi à recevoir Rizzard. Cependant la paix ne fut pas de durée; à peine l'évêque fut-il parti, que Rizzard lui-même n'osa point rester dans la ville, et l'abandonna avec tous les siens. La guerre continua ainsi pendant tout le cours de 1232, et l'année suivante on retrouve encore Milan parmi les ennemis les plus actifs d'Ezelin et de Vérone. De tous côtés, le domaine de Vérone fut attaqué, ravagé, rempli de meurtres et de sang.

Les Padouans et les Vicentins attaquèrent simultanément Alberico à Bassano; mais ils furent complètement battus sur tous les points de la marche véronaise; la confusion était portée au comble, lorsque Grégoire chargea le dominicain Giovanni Schio, de Vicence, de négocier la paix. Celui-ci avait acquis de la considération à Bologne par ses prédications, et il eut en effet bientôt amené les Padouans à lui donner carte blanche pour négocier avec leurs ennemis; il obtint des pouvoirs analogues de Trévise, de Feltre, de Bellune, des seigneurs de Romano et de Camino, enfin de Vicence, Vérone, Mantoue, Brescia et de Rizzard de San-Bonifazio. Tous les prisonniers furent préalablement relâchés, et le 28 août 1233 une multitude innombrable d'hommes accourut de la marche véronaise et se rassembla près de Paquara, sur l'Adige, à trois milles de Vérone. Les envoyés des villes susnommées et des autres cités voisines, beaucoup de prélats et de barons en personne s'y trouvèrent, et la prédication de frère Jean opéra de telles merveilles, qu'une paix générale fut réellement conclue, et que, pour la sceller, on fiança Adélaïde, fille d'Alberico de Romano, avec le fils du marquis Azzo d'Este. Pour ôter, en outre, tout prétexte à des querelles futures, il fut stipulé que les frères de Romano vendraient leurs propriétés de Padoue à la ville pour quinze mille livres (1).

Bien que l'alliance projetée entre les maisons de Romano et d'Este n'ait pas été abandonnée, et que le mariage d'Adélaïde ait été accompli en 1235, la paix établie par frère Jean ne dura cependant pas deux mois, tant l'émotion du moment a toujours été impuissante contre l'influence des intérêts positifs. Quiconque veut régler les affaires du monde, doit en appeler à des intérêts qui aient aussi une base solide sur la terre. L'émotion et l'enthousiasme peuvent influer beaucoup sur la vie de l'individu, ils ne

(1) C'étaient principalement les seigneurs de S. Alberto, les Balduini, les Boatieri, les Clarissimi, les Figliocari, les Garisendi, les Guidozagni, les Landolfi, les Pascipoveri, et quelques branches des Bassacomari, des Cozzanemici, des della Cocca, des Orsi, des Principi et des Savioli.

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 83.

peuvent influer en rien sur celle des peuples, s'ils ne s'appuient point sur des idées qui aient rapport à des intérêts matériels.

Ezelin était mécontent de l'alliance arrêtée avec la maison d'Este; il l'était de tout le traité; lui que l'excommunication avait frappé, qui méprisait l'Église; qui, fort de ses propres ressources, n'avait pas besoin de son appui, n'avait non plus nul égard pour ses remontrances. Ce qui l'irritait surtout, c'était la vente des biens patrimoniaux à Padoue, et les persécutions de Jean Schio contre les hérétiques révoltaient son âme (Jean avait fait brûler à Vérone, dans l'espace de trois jours, soixante personnes des deux sexes et des familles les plus considérables de la ville). Il pouvait compter sur un nombreux parti; et lorsque le dominicain, conséquent jusqu'à la plus horrible inhumanité, eut été reconnu dans la ville pour seigneur et comte, et chargé de tout le gouvernement (1), Ezelin écuma de rage. Mais les Padouans, qui avaient les premiers reçu Jean, furent aussi les premiers à rompre la paix, parce qu'il leur parut vouloir menacer leurs droits et leurs possessions. Ils marchèrent contre Vicence, battirent les troupes de Jean, qui vint à leur rencontre, et, au mois de septembre, Jean lui-même fut emmené prisonnier à Padoue. Les Padouans appartenaient au parti guelfe; aussitôt que les partisans que Jean avait à Vérone entendirent parler de leur victoire, ils se jetèrent sur les chefs du parti guelfe et les retinrent prisonniers dans la ville, jusqu'à ce que Jean, délivré des mains des Padouans, vint les rendre à la liberté. Mais il perdit par là tout crédit près de son propre parti. Ezelin arriva sur ces entrefaites, et reprit facilement la ville; son frère possédait Bassano, et dans l'hiver de 1233 à 1234 tout se retrouva sur l'ancien pied dans la marche (1).

En 1232 une querelle fort vive avait éclaté à Bologne entre l'évêque et la ville. Le podestat Ranièri Zeno, chevalier vénitien, voulait priver l'évêque de la juridiction temporelle sur les prévôtés comprises dans le territoire de la ville (2) (chose que les villes italiennes tentèrent plusieurs fois depuis cette époque, et ce que presque toutes finirent par obtenir), mais qui lui étaient restées, bien que la commune et la noblesse de la campagne fussent exemptées de la puissance de l'évêque. Ranièri installa dans ces prévôtés des magistrats municipaux qui portaient le titre de podestats. Les Bolonais bravèrent même pendant plusieurs mois l'interdit qui les frappa (3).

(1) Cf. Antonii Godi *Chron.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 80: «In tantæ postmodum temeritatis prorupit homo hic vesaniam, quod sub specie innocentiæ simplicis et sanctæ vitæ, omnibus vir bonus apparens, præsumptuose in majori consilio Vicentiæ elegi se fecit in ducem et comitem civitatis, statutaque communis correxit, emendavit et statuit pro libito voluntatis, officialesque, quos voluit, posuit in civitate veluti dominus naturalis. Rebus quoque sic taliter ordinatis, Veronam accessit et illud idem ibidem fecit.»

(1) Bientôt Jean fut baffoué comme il le méritait. Sans montrer la moindre connaissance et le moindre respect des choses établies, il aurait volontiers constitué toutes les villes *à priori* d'après son système de moine chrétien. M. de Raumer cite des railleries et des satires publiées sur lui. Voyez *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 656.

(2) La juridiction particulière des prévôtés épiscopales ôtait presque partout la possibilité de punir les malfaiteurs; car ceux-ci n'avaient qu'à fuir dans une de ces prévôtés, pour forcer à commencer contre eux devant le tribunal épiscopal un nouveau procès, qui leur donnait le temps de franchir les frontières du territoire de la ville.

(3) Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 87. Jean de Vicence réconcilia ensuite si bien la ville et l'évêque, que celui-ci céda aux magistrats municipaux le droit de rendre justice sur les prévôtés épiscopales dans presque tous les cas criminels, et principalement dans les causes où la division des juridictions aurait entravé la justice et empêché le châtiment des coupables. Du reste l'évêque conserva une sorte de juridiction, mais qui n'était guère que la justice patrimoniale. Cf. Savioli, l. c., vol. II, part. II, p. 128.

Pendant ce temps, l'empereur Frédéric était retourné par mer d'Aquilée en Apulie. Il avait auparavant puni Rainald de l'invasion précipitée qu'il avait faite, de son propre mouvement, dans le domaine papal, et qui avait occasioné la guerre avec Grégoire; il paraît que celui-ci forma alors des projets criminels pour échapper au châtiment (1). Frédéric le fit arrêter, et excita par là son frère Bertold à la révolte. Les habitants de Messine, qui croyaient être blessés dans leurs priviléges par la sévérité de Richard de Montenero à maintenir les lois générales de Frédéric, se révoltèrent aussi sous la conduite d'un certain Martin Mellone (2). Tous les barons mécontents se joignirent à eux.

L'empereur força Bertold à lui livrer ses forteresses, et le chassa du pays lui et son frère; il punit de la manière la plus rigoureuse (3) les révoltés de Messine (4). Enfin, il reprit aussi Gaëte, qui jusqu'alors était restée au pouvoir des officiers pontificaux. Cependant le pape, quoique dans une apparence d'amitié et de bonne intelligence avec Frédéric, était toujours resté vis-à-vis de lui dans une sorte d'opposition. Leur dissentiment avait pour cause la situation du royaume de Bourgogne, qui appartenait à Frédéric comme roi d'Allemagne, et où le pape s'était arrogé l'exercice de certains droits; les affaires de l'Orient, enfin et surtout les lois promulguées par Frédéric dans le royaume de Sicile, lois qui semblaient menacer les priviléges de l'église romaine, et généralement ceux de tout le clergé (5). L'église romaine forme nécessairement un état dans l'état, toutes les fois que le gouvernement ne voit pas son plus haut principe en lui-même, et ne considère point le pouvoir sacerdotal comme subordonné. Dans les temps modernes, l'Église a bien été obligée de s'arranger avec des institutions qui lui étaient peut-être encore plus contraires que celles de Frédéric. Dans le XIIIe siècle, une législation telle que celle du royaume de Sicile ne pouvait produire qu'une dissension, et enfin la guerre.

Bien que l'empereur eût tout fait de son côté pour obtenir la bonne intelligence avec Grégoire; bien qu'il eût même agi hostilement contre les Romains, qui étaient en guerre avec Viterbe (1) que soutenait le pape (2), celui-ci resta néanmoins irréconciliable, et ne se montra nullement satisfait de tant de concessions. Les hostilités de Frédéric contre les Romains, qui n'avaient pour but que d'obtenir son amitié, le pape les représenta aux habitants de la ville comme l'œuvre propre de l'empereur, afin de le tenir pour toujours éloigné d'eux; et quand celui-ci fut appelé en Sicile par la révolte de Messine, Grégoire conclut sans lui la paix avec les Romains, paix dans laquelle Frédéric ne fut pas même compris. Il n'y eut que dans le territoire de l'Église, dont l'état ne pouvait guère influer sur l'Italie, que Grégoire se montra favorable à Frédéric, pour

(1) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 637.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1232.

(3) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1233.

(4) De Messine, la révolte s'était propagée sur l'île presque entière. Catane, Syracuse et plusieurs autres places importantes y avaient pris part. Elles se soumirent à peu près dans le même temps que Messine.

(5) Deux auteurs ont particulièrement fait ressortir les causes de leur inimitié, M. de Raumer, parmi les modernes, et Riccordano Malespini, parmi les auteurs du moyen-âge (Voyez son *Histoire Florentine*, chap. 123). Si Malespini ne parle de la croisade de Frédéric que dans ses derniers chapitres, on ne doit pas oublier qu'immédiatement avant il était question des événements de l'an 1225, et que Malespini a consulté pour son travail des sources plus anciennes et fort différentes les unes des autres.

(1) Depuis long-temps, depuis la destruction de Tusculum, Rome avait presque toujours eu à soutenir contre Viterbe les mêmes luttes qu'elle avait soutenues à son origine contre les petites peuplades voisines. Chaque année les deux partis faisaient des incursions dévastatrices sur les terres l'un de l'autre.

(2) Cf. Petri de Vincis *Epist.*, lib. I, ep. XXI, ed. Iclit, vol. I, p. 143.

empêcher une rupture ouverte, attendu qu'il avait toujours besoin de lui en Italie. Ce à quoi il visait surtout, c'était de s'interposer entre la ligue lombarde et l'empereur, de les réconcilier jusqu'à un certain point, afin de se faire ainsi reconnaître une sorte de suzeraineté, mais en même temps de ne pas être inutile à la ligue, et de laisser subsister ses dissentiments avec l'empereur, pour trouver toujours dans l'un un refuge contre l'autre. En même temps il cherchait à priver Frédéric de l'appui qu'il avait dans les Sarrasins de Sicile transplantés dans l'Apulie, et il ne cessa de se plaindre de leur conduite, jusqu'à ce que Frédéric permit aux dominicains d'envoyer une mission parmi eux (1).

Au mois de juin 1233, après avoir été réellement reconnu arbitre par les deux partis (2), et avoir échoué dans une tentative d'accommodement, le pape rendit enfin le jugement suivant :

Frédéric, empereur romain, d'un côté, et les villes confédérées de la Lombardie, de la marche véronaise et de la Romagne, de l'autre, après une longue querelle, se sont réunis avec les légats du pape pour traiter de la paix : les envoyés impériaux ont demandé le châtiment des cités qui ne se sont point rendues à la ville de Ravenne et ont arrêté la marche du roi Henri. D'autre part, les envoyés des cités ont soutenu qu'ils n'avaient fait cette dernière chose que pour leur propre défense, et n'étaient point coupables. Ouï les deux parties, et voyant que tout accommodement est impossible, Grégoire a décidé arbitralement : que l'empereur pardonnerait aux villes alliées (3) toutes les hostilités auxquelles elles s'étaient livrées contre lui; qu'il lèverait la condamnation prononcée contre elles, et que le roi Henri reconnaîtrait tout ce que ferait son père ; que les alliés fourniraient cinq cents chevaliers à l'église romaine pour faire la guerre contre les infidèles, et qu'ils les lui laisseraient deux ans; qu'ils observeraient une paix solide avec toutes les villes, bourgades, avec tous les barons qui avaient été ou étaient attachés à l'empereur; qu'ils restitueraient tout ce qu'ils leur avaient pris, et renonceraient à toutes les mesures prises contre eux (1).

Autant les Lombards furent satisfaits du pape (2), autant Frédéric le fut peu. « Lui qui avait éprouvé tant de dommages et d'injures des villes confédérées, écrivit-il au pape, avait au moins espéré quelque satisfaction, lorsqu'il avait confié à l'Église la décision de l'affaire ; mais le jugement rendu ne pouvait nullement le satisfaire (3). »

Le pape répondit d'Anagni que son arrêt était parfaitement juste ; qu'il n'avait consulté que le droit de chacun, et non la personne ; que les Lombards s'étaient montrés disposés à se soumettre à un arrêt judiciaire, et à porter devant les tribunaux compétents chacun des points en litige ; mais que les envoyés de l'empereur avaient eu trop de fierté pour entrer en procès au nom de l'empereur avec des sujets rebelles; qu'ainsi il avait fallu s'en tenir à des sentences générales (4).

Beaucoup de temps s'était passé dans ces explications ; l'année 1234 arriva, et l'ancienne querelle des Romains avec le pape éclata de nouveau, parce qu'ils voulaient lui enlever les régales, comme les autres villes l'avaient fait à leurs évêques. Grégoire fut obligé de s'enfuir à Perugia (Pérouse) ; et Frédéric, qui espérait obtenir, dans ces circonstances, une décision plus favorable, remit encore une fois au pape la décision de

(1) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, vol. III, p. 645.

(2) Le compromis se trouve dans Savioli, l. c., vol. III, part. II, p. 114, dipl. DLXXXIX.

(3) Les villes alliées étaient Milan, Brescia, Bologne, Plaisance, Ferrare, Faenza, Mantoue, Padoue, Cômo et les petites bourgades qui dépendaient de ces grandes cités. Le marquis de Montferrat s'était joint à elles.

(1) Savioli, l. c., vol. III, part. II, p. 126, dipl. DXCIII.

(2) Cf. la lettre de remercîment et de ratification dans Savioli, vol. III, part. II, p. 133, dipl. DXLXV.

(3) Savioli, l. c., p. 134, dipl. DXLVI.

(4) Savioli, l. c., p. 137, dipl. DXLVIII.

sa querelle, en s'engageant à se conformer entièrement au jugement qui interviendrait (1).

Dans la position où il se trouvait, Grégoire fut tellement charmé de cette preuve de soumission, que, dans l'espoir d'obtenir de prompts secours contre les Romains, il adressa, en mai 1234, aux recteurs de la ligue lombarde, une lettre, par laquelle il les avertissait de laisser passer sans obstacle les chevaliers que le roi d'Allemagne envoyait à l'empereur, et de ne rien entreprendre contre lui ni contre la ville de Vérone, son alliée (2). Bientôt l'empereur arriva d'Apulie avec des troupes nombreuses, et vint camper devant Rospampano, occupé par les Romains (3) ; mais après deux mois de siége sans résultat, il fut contraint de battre en retraite ; les Romains ravitaillèrent la place, et marchèrent contre la ville de Viterbe, avec laquelle la querelle fut renouvelée. Ils ne purent prendre cette ville, et, forcés de se retirer, ils furent attaqués dans leur retraite par les chevaliers allemands, et complétement défaits.

Les Lombards ne consentirent qu'au mois d'octobre au nouveau jugement arbitral que le pape proposait; ils avaient constamment éludé la question, et le consentement qu'ils donnèrent enfin ne parut bientôt que mensonge et tromperie; car pendant ce temps le roi Henri se révoltait en Allemagne contre son père, et une étroite alliance unissait, depuis novembre 1234, son intérêt et celui de la plupart des membres de la ligue lombarde (1).

§ II.—*État de l'Italie jusqu'à la bataille de Cortenuova.*

Déjà, lors de l'entrevue de Henri avec son père à Aquilée, des plaintes s'étaient fait hautement entendre sur la conduite du roi d'Allemagne. Frédéric ne s'était pas borné à lui adresser, en le quittant, des paroles sévères ; il avait encore cherché une garantie en exigeant de plusieurs des premiers princes d'Allemagne la promesse de veiller sur lui et sur les intérêts de l'empire. Cela n'empêcha point Henri de persister dans son plan de se rendre indépendant de son père. Il fit enfin éclater sa rébellion en 1234, en entrant dans la ligue lombarde formée contre l'empereur.

Milan, Brescia, Bologne, le marquis de Montferrat, Novara, Lodi, et les villes ou bourgades dépendantes de ces états, reconnurent Henri pour leur roi, et promirent de lui prêter aide et secours contre quiconque l'attaquerait. De son côté, il renonça pour l'avenir à toutes les créances que l'empire réclamait encore de ces états, et s'engagea à ne plus exiger le service militaire hors de la Lombardie, à ne plus demander d'otages, et à ne point faire valoir les réclamations que les états alliés avec lui pouvaient opposer à la grande ligue des villes de la Lombardie, de la marche véronaise et de la Romagne. Le roi promit enfin de ne faire avec les ennemis de ses alliés, c'est-à-dire Pavie, Cremone et leurs amis, aucun traité sans le consentement des Milanais et de leurs amis. Si Grégoire ne fut pour rien dans cette alliance formée contre Frédéric, dans cette révolte d'un fils contre son père, il ne faut probablement attribuer sa réserve qu'à l'embarras dans lequel l'avait jeté son état d'hostilité avec les Romains ; car il n'aurait eu pour ainsi dire aucune force à leur opposer, s'il s'était en même temps brouillé avec Frédéric ; Luca de' Savelli, qui était alors sénateur de Rome, triomphait partout des partisans du pape. La dignité de sénateur s'était

(1) Savioli, l. c., p. 139, dipl. DXLIX.
(2) Savioli, l. c., p. 140, dipl. DC.
(3) *Chron. Ricoardi de S. G.*, ad an. 1234.

(1) Cf. le traité entre les deux parties dans Savioli, l. c., p. 134, dipl. DV.

formée de la fusion des fonctions et des droits de l'ancien préfet impérial, qui avait été confirmé par le pape depuis la paix de Venise, et des attributions de la charge de podestat nouvellement créée en Italie, qu'une certaine analogie avec les principes républicains avait fait introduire à Rome; mais cette fusion s'était opérée de telle sorte que le préfet de la ville, nommé et confirmé par le pape, avait la position d'un magistrat républicain; il portait le titre de sénateur, qui autrefois appartenait à tous les nobles appelés au maniement des affaires publiques. Plus tard, la charge de sénateur de Rome se rapprocha de celle des podestats des autres villes, en ce qu'on y appelait des étrangers, et le plus souvent des princes étrangers. Cette charge devint également l'occasion de plusieurs querelles entre la ville et le pape, celui-ci persistant à exiger que le sénateur fût confirmé par lui pour exercer ses fonctions, et la ville voulant rendre sa nomination tout-à-fait indépendante du pouvoir papal, et arriver ainsi à l'état de république réelle. Malgré cette révolution dans les affaires de la ville, qui eut lieu sous Innocent III, l'ancienne organisation judiciaire du temps des empereurs resta presque intacte, et le sénat municipal, composé des membres de la noblesse, ne finit point avec la limitation du titre de sénateur à une seule personne.

Lorsqu'à la place du belliqueux Luca de' Savelli eut succédé le pacifique Malabranca, une réconciliation se fit avec Grégoire (printemps de 1235), réconciliation qui nous apprend quelle était la principale cause de toute la querelle. La république romaine, dans la pleine conviction qu'elle ne pouvait subsister comme un état politique, si des corporations nombreuses et indépendantes de son pouvoir habitaient sur le même terrain, avait tenté de soumettre le clergé à ses tribunaux. Malabranca renonça à la poursuite de ce projet, et obtint ainsi la paix et la levée de l'interdit.

A peine le pape avait-il conclu la paix avec les Romains, en faisant comprendre dans le traité, pour l'observation des convenances, l'empereur son allié et son appui, qu'il essaya de nouveau, avec la même apparence de raison, en marchant toutefois directement à son but, de s'immiscer dans les affaires de Frédéric et des Lombards, sous prétexte qu'il fallait faire la paix pour pouvoir porter des secours plus efficaces à la Terre-Sainte.

Cependant les partis demeuraient toujours fort animés l'un contre l'autre dans la Haute-Italie : dans la marche de Vérone Rizzard de San-Bonifazio, soutenu par Brescia et Mantoue, se mit en campagne contre Vérone, au printemps de 1234, ravagea par le fer et le feu Lebeto, Ronco, Opeano, Bovo, Villa della Palude, l'Isola Porcaria, Bodolono, et beaucoup d'autres lieux (1). Lorsqu'il se fut retiré, Ezelin, alors podestat de Vérone, conduisit une armée contre le château d'Albaredo; l'arrivée du marquis Azzo d'Este le contraignit de rentrer dans la ville; ayant reçu des renforts, il repoussa le marquis, réduisit en cendres Albaredo, et en rasa les murs; il incendia ensuite d'autres lieux appartenant à ses ennemis, pendant que Rizzard, sorti de Mantoue, brûlait également les villages et les châteaux des partisans d'Ezelin. Le territoire de Vérone était presque réduit en désert, et le paysan qui pouvait s'arracher aux liens de famille et porter les armes embrassait avec empressement le métier de la guerre, plutôt que de cultiver de nouveau une terre chaque jour exposée aux dévastations.

Les Trévisans, d'accord avec Alberico de Romano, continuèrent la lutte contre les seigneurs de Camino, sans avoir aucun égard à la paix conclue par Giovanni. Les Padouans marchèrent sur Trévise pour soutenir leurs concitoyens (car les seigneurs de Camino avaient pris droit de cité à Padoue). Cette guerre réduisit les territoires de Bassano et de Trévise au même état que celui de Vérone. Ezelin vint au secours de Trévise; mais cette ville ne voulut point se soumettre

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 88.

au ton de maître qu'il affecta, et l'entremise des ecclésiastiques amena une paix, par suite de laquelle Trévise passa au parti guelfe. Ezelin et Alberico, chassés de la ville, parcoururent, en les ravageant, les terres de leurs anciens amis; mais leurs châteaux furent aussi pris et rasés par les Trévisans.

A Vicence, Alberico voulut bannir de la ville tous ceux qui s'occupaient de banque (1); il eut à cet égard des entrevues avec les chefs du parti guelfe, afin d'agir de concert; les autres gibelins de la ville ne lui pardonnèrent pas ces négociations avec l'ennemi; ils épousèrent la cause des banquiers, et Alberico, pour n'avoir pas à lutter contre ses amis, fut obligé de renoncer à son projet. Ces divisions intestines engagèrent les Padouans à tenter quelque chose contre Vicence, et à tâcher de s'emparer de la ville sous prétexte d'intervenir comme arbitres. Cette tentative échoua; mais le choix d'un nouveau podestat excita bientôt d'autres troubles à Vicence même. Les banquiers, qui avaient dans leurs richesses un levier puissant, et un certain nombre de moines se réunirent, et les bourgeois ayant laissé le choix du podestat au bénédictin Giordano Forzatè, qui le transmit au moine Giovanni de Verzaris, le marquis Azzo d'Este, ennemi déclaré d'Alberico, fut élu; Vicence devint ainsi ville guelfe, et les Ezelins et leurs amis furent obligés de la quitter.

Afin d'avoir de l'argent pour faire la guerre contre de si nombreux ennemis, Ezelin céda à l'évêque de Bellune et de Feltre, moyennant cinq mille livres vénitiennes, les prévôtés épiscopales de la marche trévisane, dont ses ancêtres avaient reçu l'investiture, et dont les Trévisans s'étaient probablement emparés (1). La ville de Bassano fit même encore un emprunt pour contribuer aux frais de la guerre. Néanmoins les Ezelins ne purent empêcher le marquis Azzo de consolider chaque jour son pouvoir à Vicence, d'attirer les seigneurs de Bréganze dans le parti guelfe, et d'isoler presque entièrement Alberico. Des deux parts on se fit une guerre terrible, jusqu'à ce que l'entremise des Vénitiens ramena la paix. Par suite de cette paix, le mariage d'Adélaïde de Romano avec Rinard d'Este, qui n'avait encore que douze ans, fut réellement conclu, et les noces se célébrèrent à Vicence avec la plus grande magnificence. Enfin la vente des biens que les Ezelins possédaient dans l'état de Padoue fut aussi confirmée alors pour la somme de quinze mille livres, et Ezelin y consentit, probablement parce que, pendant les derniers temps, ils avaient toujours été entre les mains de ses ennemis. En échangeant ainsi contre de l'argent comptant des propriétés qui ne leur rapportaient rien dans ces temps de troubles, les seigneurs de Romano trouvèrent moyen d'augmenter leur puissance militaire. Ezelin prit droit de cité à Padoue; à la fin de 1235, la marche de Vérone se trouva enfin, après la réconciliation des maisons d'Este et de Romano, dans un état de tranquillité parfaite.

Une guerre terrible avait commencé en Lombardie dans l'an 1234. Les Milanais, fortifiés par les troupes auxiliaires de la ligue, avaient envahi, avec le marquis de Montferrat, le territoire de Cremone, et y avaient exercé les plus grands ravages : un vif engagement avec les Cremonais près de Zenevolta, sans résultat décisif, avait terminé cette campagne (2). Les Modénais étaient accourus au secours des Cremonais; pendant ce temps une armée bolonaise se jeta sur le domaine de Modène (3). Parme et Pavie

(1) C'est une chose digne de remarque que toujours les villes situées dans les terres s'occupent plutôt de change et de banque que les grandes villes maritimes. C'était Florence qui était le siége du change pour Pise; Asti pour Gênes; Vicence pour Venise; S. Germano pour Salerne, Naples et Amalfi.

(1) Verci, l. c., vol. III, p. 254. Le traité se trouve dans l'acte nº 137.

(2) *Chron. Parmense*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. IX, p. 766, ad an. 1234. Une trêve fut conclue peu de temps après cette rencontre.

(3) Giulini, l. c., vol. VII, p. 486.

étaient encore alliées avec Modène et Cremone; ces villes formaient le parti gibelin dans ces contrées.

Ce ne fut qu'après le combat de Zenevolta que la ligue se déclara publiquement pour le roi Henri. L'hiver se passa assez paisiblement; au printemps Frédéric se rendit aussi vite que possible en Allemagne, et rassembla autour de lui tous ses fidèles : le fils rebelle, pressé de toutes parts, se soumit et fut reçu en grâce. Mais de nouvelles intrigues décidèrent l'empereur à faire Henri prisonnier; il fut ensuite renfermé dans le château de Saint-Félix en Apulie (1), et mourut, toujours prisonnier, à Martinora, en 1242. Après la répression de la révolte d'Allemagne, Frédéric épousa à Worms, en juillet 1235, Isabelle d'Angleterre, et resta dans le pays jusqu'au mois d'août 1236, pour régler les affaires de ses états transalpins.

Le renversement de Henri ne détourna point les Lombards de la voie dans laquelle ils étaient entrés; au contraire ce furent eux qui firent échouer plusieurs tentatives de paix, en n'envoyant pas de représentants au jour fixé, ou en empêchant l'adoption de mesures satisfaisantes. Quant à Grégoire, il tenait une conduite de plus en plus suspecte, tout en affectant le rôle de médiateur. Comme il parlait sans cesse des conquêtes à faire par les chrétiens dans l'Orient, pendant que le plus grand intérêt de l'Église était évidemment de combattre la dissolution morale des Lombards, l'empereur en conclut avec raison que Grégoire avait en vue un but tout autre que celui qu'il annonçait.

Lorsque les villes alliées virent la puissance que Frédéric possédait en Allemagne, et avec laquelle il menaçait de les accabler à son retour, elles resserrèrent leur ligue, et lui donnèrent une organisation plus complète. Une caisse commune fut formée et déposée partie à Venise, partie à Gênes (2).

Gênes, comme Venise, paraissait à peu près hors du cercle que pouvait menacer la querelle de Frédéric et des villes. Du moins à cette époque Gênes ne devait pas être facile à gagner à la cause de l'empereur, et elle pouvait dans tous les cas mieux résister à ses armes que toute autre ville de la Haute-Italie. Lorsqu'à Ravenne il avait mis les villes rebelles au ban de l'empire, et ordonné qu'aucune cité fidèle n'élût pour podestat un de leurs bourgeois, les Génois avaient déjà choisi un Milanais, Pagano da Pietra-Santa, et il se refusèrent à son invitation de revenir sur ce choix. Frédéric ordonna d'arrêter tous les Génois qui se trouvaient dans le royaume de Sicile. Deux partis opposés se formèrent alors à Gênes; le plus nombreux décida que des députés seraient envoyés aux villes lombardes, pour resserrer l'alliance de la république avec elles. La minorité expédia secrètement un messager à l'empereur pour négocier avec lui; mais Frédéric crut que cette manière de négocier était au-dessous de sa dignité, et fit renvoyer le messager (1). Lorsque ensuite la ville de Gênes se fut décidée à lui envoyer publiquement deux membres de la noblesse, il relâcha les prisonniers, et la ville resta neutre; elle ne passa point à la ligue lombarde (les hostilités secrètes et incessantes des Alexandrins l'en empêchèrent), et ne céda non plus aucun de ses droits contre l'empereur. Elle borna ainsi pendant tout ce temps ses efforts à la tâche de soumettre ses sujets révoltés.

Les Bolonais, qui, comme nous l'avons dit, avaient envahi, en juillet 1234, le domaine modénais, incendièrent le château de Bazano, réduisirent S. Cesareo en cendres, et se retirèrent ensuite. La noblesse de Frignano, qui avait pris naguère droit de bourgeoisie à Modène, et croyait avoir été traitée d'une manière indigne par cette ville, profita de l'occasion pour passer dans les rangs de ses ennemis. Bartolommeo de' Frignanesi et Gualando da Serazuno à la tête de cette chevalerie conclurent, en novembre 1234, le traité qui leur assurait des secours contre Modène et la libre possession de leurs châ-

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1236.

(2) Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, III, p. 731.

(1) Caffari, l. c., p. 466.

teaux, garantissait aux Bolonais une libre retraite, des secours en cas de guerre, la non-admission de leurs proscrits, et leur attribuait en outre une portion des récoltes et un impôt sur les bœufs dans les territoires de Frignano (1), en retour de quoi les capitaines contractants reçurent chacun cinquante livres, pour pouvoir entretenir un contingent au service de Bologne.

A la même époque des querelles tout-à-fait étrangères aux intérêts des Lombards éclatèrent dans la Romagne et dans la marche d'Ancône. Les comtes Taddeo et Buonconte de Montefeltro avaient la prévôté d'Urbino; les habitants voulurent s'affranchir de leur ancienne dépendance, et se refusèrent à certaines servitudes. Ils engagèrent donc une lutte contre leurs seigneurs, qui trouvèrent de l'appui dans la ville de Rimini. Le comte impérial de la Romagne, Carnelvare de' Giorgi fut chargé de juger la querelle. Un arrangement fut conclu; mais après que les Urbinates se furent soumis, on ne rendit pas tous les otages. Les Césénates s'étaient portés cautions pour ceux-ci et ils les enlevèrent de force de Forlimpopoli, où ils étaient retenus. Carnelvare, accompagné des Ravennates et des Forlésans, entra dans le territoire de Césène, pour punir cette violence; aussitôt les Faentins prirent parti pour Césène, s'avancèrent contre Ravenne, saccagèrent le domaine de la ville et brûlèrent le château de Cortina. Un corps de troupes bolonaises s'étant aussi joint à eux, Raffanora fut investi, et les châtelains Jeremie et Anastasio de Polenta, qui avaient droit de bourgeoisie à Ravenne et appartenaient à une des plus nobles familles du pays, furent contraints de se rendre. Les Césénates, les Bolonais et les Faentins réunis ramenèrent ensuite l'évêque de Cervia, qui avait été chassé par les Ravennates (2).

Après une courte trêve la guerre reprit en 1235. Les Faentins et les Bolonais marchèrent contre Forli. Les Imolésans et le comte Guido de Modigliana se joignirent à eux. Les Forlésans furent battus et repoussés dans la ville; mais Konrad, nouveau comte de Romagne, et Buonconte de Montefeltro prirent parti pour eux, ainsi que ceux de Rimini, et les Modénais crurent alors le moment favorable pour tenter une invasion dans le Bolonais de concert avec Parme, Pavie et Pontremoli. Le siége de Forli fut levé; la lutte se continua par de petits combats qui ont trop peu d'importance pour mériter un récit détaillé. Tout ce qu'il en résulta, c'est que le pays fut ravagé en tout sens. Les Faentins marchèrent encore une fois sur Ravenne et brûlèrent tout ce qui se rencontra sur leur passage jusqu'aux portes de la ville (1).

Si nous voyons l'Italie au nord de l'Apennin en proie à tant de divisions, si pleine de querelles, de sang et de dévastations, l'état de la Toscane n'était pas plus satisfaisant; seulement ici les mouvements ne se rattachaient point aux systèmes politiques les plus élevés de l'époque, comme les affaires de la Lombardie. C'est pourquoi nous ne trouvons pendant quelque temps sur ce pays que des documents incomplets et insignifiants. A peine la guerre entre Pise et Florence, dont nous avons parlé plus haut, était-elle terminée, et pendant que dans l'intérieur de cette dernière ville les factions guelfe et gibeline luttaient encore et en venaient de temps en temps à des combats sanglants, la république engagea (en 1228) une querelle avec Pistoja, parce que cette ville parut empiéter contre tout droit sur le territoire de Montemerlo. La conquête de la vallée de Carmignano fut le résultat de cette guerre; les Pistojésans furent obligés de faire raser le château de Carmignano (2).

L'année suivante (1229) les Siennois investirent Montepulciano avec un corps d'armée, contrairement au traité qui avait mis fin

(1) Voyez l'acte dans Savioli, l. c., vol. III, part. II, p. 143, dipl. DCIII.

(2) Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 105.

(1) Savioli, l. c., p. 113 sq.

(2) Riccordano Malespini, *Ist. Fiorent.*, cap. 116.

à leur ancienne querelle avec Florence. La suite de cette agression était facile à prévoir; les Florentins entrèrent dans le territoire de Sienne, le dévastèrent, s'avancèrent l'année suivante jusqu'à Radicofani, et tournant dans une autre direction ils se jetèrent sur le territoire de Perugia, qui soutenait Sienne, et le ravagèrent. En revenant ils se jetèrent même dans les faubourgs de Sienne et emmenèrent douze cents hommes prisonniers. Ils détruisirent plus de vingt châteaux dans cette dernière campagne. Cependant en 1232 les Siennois prirent Montepulciano, assujettirent les habitants à leur république et rasèrent les fortifications. Pour venger les Montepulcians, les Florentins entreprirent une nouvelle campagne contre Sienne, détruisirent le château de Quercia et emmenèrent les châtelains prisonniers à Florence (1).

La querelle dura jusqu'en 1235; cette année les troupes des Florentins, partout victorieuses, ravagèrent à un tel point les campagnes de leurs ennemis, que les Siennois, environnés de contrées désertes, consentirent à rétablir à leurs frais Montepulciano dans son premier état et à le restituer. Nous passerons sous silence les petites guerres que se firent des villes moins importantes (2), ainsi que celles qu'elles entreprirent contre les nobles des campagnes, ou que ceux-ci eurent entre eux. Ce qui précède suffira pour montrer à quel point la Toscane était aussi pleine de désordres et de violences à cette époque, où l'autorité souveraine de l'empereur était partout contestée par suite de sa lutte contre l'église de Rome, et où de nouveaux états n'avaient encore ni assez de solidité et d'harmonie intérieure, ni assez d'influence au-dehors, pour pouvoir garantir à leurs sujets la sûreté et le repos.

Frédéric essaya de ramener l'ordre dans ce pays, lorsqu'il revint à Vérone par la vallée de l'Adige au mois d'août de l'an 1236. Cinq cents chevaliers et cent arbalétriers l'avaient déjà précédé dès le mois de mai, et l'avaient attendu à Vérone, où il les rejoignit avec trois mille hommes d'armes. Ezelin et les Montecchi le reçurent dans la ville avec la plus grande joie (1). Le parti gibelin chassé de Mantoue, les troupes des Cremonais, des Modénais et des Reggians se joignirent à lui; il s'avança ainsi dans le territoire de Brescia et campa près de Montechiaro. L'armée des Lombards vint à sa rencontre; elle se composait des milices de Milan, de Brescia, des partisans du comte Rizzard de San-Bonifazio, par conséquent des guelfes véronais, des Vicentins, que conduisait leur podestat, le marquis d'Este, et enfin des chevaliers de Trévise, de Padoue, de Bologne, de Faenza, et des seigneurs de Camino (2).

Sans attaquer les Lombards, l'empereur conduisit son armée à Cremone; derrière lui les guelfes s'unirent de la manière la plus étroite contre la maison de Romano et la ville de Vérone (3). Ezelin quitta l'armée impé-

(1) Malespini, l. c., cap. 119.

(2) Une certaine importance s'attache encore aux querelles de Lucques et de Pistoja, qu'un jugement arbitral du podestat de Florence termina en 1228. Cf. Zacharia, *Anecd. medii ævi*, p. 373, dipl. XIII. En 1231 Florence, Sienne, Lucques et Pistoja étaient toutes réunies contre Pise, quoique en guerre entre elles. *Ibid.*, p. 375, dipl. XIV.

(1) La paix rétablie avec tant de peine dans la marche de Vérone, fut bientôt rompue. Ezelin ayant été prévenu que les guelfes véronais, d'accord avec Rizzard de San-Bonifazio et Azzo d'Este, voulaient surprendre et massacrer ses amis à Vérone, accourut dans la ville, arriva encore à temps, et chassa tous les guelfes avec le secours des Montecchi. Aussitôt les deux partis reprirent les armes dans toute la marche. Si l'on excepte les seigneurs de Bréganze, qui avaient repassé aux gibelins, les partis étaient exactement composés comme auparavant. Cf. Verci, l. c., vol. II, p. 199 sq. Lorsque l'empereur envoya de Vérone des messagers à Azzo, qui était à Vicence, celui-ci ne voulut pas même les recevoir.

(2) Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 122.

(3) Cf. Antonii Godi *Chron.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 82.

riale pour voler à la défense des siens, mais il se sentit trop faible pour lutter contre tant d'ennemis réunis. Il appela l'empereur à son secours, et celui-ci partit de Cremone à la tête d'un corps de cavalerie, et arriva sans désemparer jusqu'au château de San-Bonifazio. Après une courte halte il poursuivit sa marche, et son arrivée subite effraya tellement l'armée guelfe qui assiégeait Rivalta, qu'elle se dispersa tout entière; Vicence, qui refusa d'ouvrir ses portes à l'empereur, fut prise d'assaut et saccagée le 2 novembre 1236 (1).

Frédéric confia le soin d'arranger les affaires de Vicence et de relever la ville à Ezelin, qui nomma pour prévôt (capitaine) Guillaume de' Visdomini de Mantoue. De l'état de Vicence l'empereur se porta vers Padoue, ravagea et incendia tous les villages, et s'avança jusqu'à Castelfranco : il marcha ensuite contre Trévise, revint vers les frontières d'Allemagne où de nouveaux troubles l'appelaient, et laissa à Ezelin une armée allemande commandée par le comte Gebhard d'Arnstein, et suffisante pour défendre Vérone, Vicence et Bassano contre les guelfes.

L'année 1236 avait commencé dans la Romagne par de nouvelles entreprises de Faenza et de Bologne contre Forli, dont le territoire fut de nouveau ravagé dans tous les sens. Dès le mois de mai, le vicaire impérial tira une armée de Ravenne, Forli, Forlimpopoli, Bertinoro, Rimini, Meldola et Castelnuovo; les comtes Malvicino da Bagnacavallo, Buonconte da Montefeltro et Ugo da Carpegna se joignirent à lui. Mais les Forlésans, qui formaient l'avant-garde, se laissèrent battre; et toute cette grande réunion de forces n'aboutit à rien. Au mois de juin, Forli, Forlimpopoli, Bertinoro, Meldola et Castelnuovo se soumirent aux Faentins : Montemaggiore, qui avait une garnison allemande, fut forcée de se rendre, et pendant quelque temps Faenza parut être la première ville de la Romagne (1).

L'année suivante (1237) les Bolonais entreprirent une campagne contre Ravenne; ils furent appuyés par Faenza. La puissante famille des Righizzi avait décidé Césène à faire la paix avec l'empereur et son lieutenant. Les Ravennates succombèrent; leurs villages furent incendiés, jusqu'à ce que Simon, comte de Chieti, amenât à leur secours un corps de chevaliers apuliens et de Sarrasins, avec lequel il allait rejoindre l'empereur. Les Bolonais battirent en retraite, mais ils emmenèrent avec eux les capitaines de Medicina, et les laissèrent mourir en prison à Faenza.

Avant la fin de l'année 1236, Rizzard de San-Bonifazio, appuyé par Mantoue, attaqua la ville de Marcheria, la prit et massacra la garnison cremonaise. D'un autre côté, Ezelin et Gebhard d'Arnstein préparèrent une expédition contre Padoue. Pour pouvoir lutter contre le danger, les Padouans nommèrent un nouveau conseil, qui se composait de seize hommes, et avait plein pouvoir de prendre toutes les mesures de sûreté qu'il jugerait convenables. Ce conseil remit au marquis Azzo le drapeau et la défense de la ville. On découvrit ensuite que plusieurs des seize avaient des liaisons avec Ezelin. Ayant été, par suite de ces rapports, condamnés à quitter la ville et à se diriger vers Venise, ils se jetèrent presque tous dans les châteaux padouans; il n'y eut qu'un vieillard de soixante-dix ans, Schinella de' Conti, qui obéit, et Artuso de' Dalesmannini, qui fut trouvé fidèle; on déclara tous les autres coupables de haute-trahison. Ils se donnèrent alors entièrement à Ezelin (2). Marin Badoer, de Venise, qui était podestat de Padoue en 1237, fortifia Monselice, les châteaux de Cartura et de Montagnone. Tout fut inutile. Le 19 février, Eze-

(1) Cf. Rolandin., ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 207.

(1) Cf. Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 124 — 125.

(2) Verci, l. c., vol. II, p. 126.

lin, accompagné de Gebhard et d'Alberico, et d'une armée considérable, passa devant Montemerlo, Monterosso et Montagnone, et vint mettre le siége devant Cartura. Le château tomba le même jour entre ses mains. Le commandant de Monselice, Pesce de' Paltinieri, avait des intelligences secrètes avec lui, et cette place lui fut aussi livrée. Le lendemain matin, il fit demander au marquis Azzo s'il était ami ou ennemi de l'empereur. Effrayé par le bonheur d'Ezelin et la trahison des Padouans, celui-ci déclara qu'il consentait à se reconnaître sujet de l'empereur, si on voulait lui laisser ses possessions.

Ezelin marcha alors directement sur Padoue et campa au sud-est de cette ville entre Roncone et Mandria ; de tous côtés on voyait s'élever des colonnes de flammes, qui partaient des villages embrasés. La noblesse de Padoue, presque tout entière alliée aux prisonniers d'Ezelin ou à ceux qui avaient passé à lui, se prononçait de plus en plus en sa faveur. Le podestat perdit l'espoir de gouverner une ville où le peuple et la noblesse se divisaient pendant que l'ennemi était aux portes, et Artuso de' Dalesmannini proposa de se rendre. On stipula entre autres conditions, qu'Ezelin relâcherait les prisonniers, pardonnerait toutes les offenses, et garantirait la sûreté des personnes et des propriétés, ainsi que l'ancienne liberté de la ville. A ces conditions il entra en vainqueur à Padoue. Lorsqu'il passa sous la porte de la tour, il leva la visière de son casque, l'embrassa et prit ainsi possession de Padoue, comme un amant qui obtiendrait l'objet longtemps désiré de sa passion. Les ennemis d'Ezelin prirent la fuite ; ceux qui restèrent célébrèrent son arrivée par des fêtes et des jeux ; lui-même flatta ceux-ci et encouragea les autres à revenir. On le chargea de choisir un podestat, et il nomma Simon Tiatino, seigneur d'Apulie et son intime ami. Il éloigna Gebhard, en le chargeant d'aller en Allemagne porter à l'empereur la nouvelle de sa victoire. Ainsi maître de Vérone, de Plaisance, de Padoue et de Bassano, appuyé par les Allemands et les Sarassins, c'était lui qui au fond gouvernait la marche en souverain absolu. Trévise se rendit volontairement dans le courant du mois de mars. Ferrare cédant aux instigations de Salinguerra rentra dans le parti gibelin. Le château de Montagnone, qui servait de refuge à ceux des habitants de Padoue qui étaient ses ennemis les plus acharnés, fut pris d'assaut; il exigea des otages de la ville même de Padoue et jeta dans les prisons un grand nombre de ses nobles. Il est probable que le parti contraire méditait continuellement des trahisons, et qu'Ezelin entouré de piéges ne vit d'autres moyens de se soutenir que la terreur. Il fit raser plusieurs des maisons fortifiées de ses ennemis et confisqua leurs biens. Giordano Forzat, abbé de S. Benedetto avait toujours joui d'un grand crédit parmi ses ennemis ; il le fit mettre en prison (1) et entra dans une fureur terrible, lorsque l'évêque voulut faire valoir les priviléges de l'Église et réclama l'élargissement de Giordano.

C'était l'intercession de l'Église qui depuis près de deux siècles avait paralysé et anéanti toute la puissance temporelle ; c'était elle qui donnait constamment un appui à la faction anti-impérialiste. Ezelin sentait que s'il voulait se faire une position nette, il fallait avant tout mettre sous ses pieds cet appui des guelfes ; en conséquence il déclara à l'évêque qu'il eût à cesser ses injures (2) et lui imposa une caution de deux mille marcs d'argent. Tout cela allait parfaitement à son but : comme l'Église voulait régler toutes les affaires humaines suivant un principe abstrait en dehors de ce monde, et qu'elle attaquait sans cesse toutes les institutions qui ne répondaient pas à cette pensée, il ne restait

(1) Cf. Rollandini, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 217.

(2) Geraldi Maurisii *Historia*, apud Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 50 : « Ira et indignatione maxima commotus, nolens ab aliquibus laicis vel clericis in opprobrium sui et imperatoris impune contemni, ab ipso episcopo pignus duo millium marcarum argenti abstulit incontinenti et eidem de prædicto facto imposuit silentium.

enfin à ceux qui ne voulaient ni se sometttre à ce principe, ni se laisser jouer et inquiéter sans cesse, d'autres moyens que de recourir à la force et à l'arbitraire, dont l'emploi corrompt et endurcit quelquefois les hommes, mais qui dans certains cas est une nécessité pour un prince.

Beaucoup d'ecclésiastiques s'enfuirent de la ville; le podestat conduisit au secours des Ravennates, qui étaient en guerre avec Bologne, deux cents chevaliers parmi lesquels on comptait les membres les plus suspects de la noblesse. Pendant ce temps Alberico, frère d'Ezelin, parcourut le territoire de Vicence et détruisit les châteaux de ceux qui restaient encore attachés au parti guelfe. Ezelin lui-même régnait partout en maître. Au mois de juillet il se présenta devant le château de San-Bonifazio, que défendait son neveu Leonisio, fils de Rizzard et de Cunizza; il abandonna l'entreprise au mois d'août, lorsque Frédéric redescendit la vallée de l'Adige.

L'empereur avait promptement apaisé tous les désordres en Allemagne; et après avoir fait nommer son second fils Konrad roi des Romains, il revint en Italie avec une nombreuse armée à laquelle se joignirent bientôt tous les gibelins de la marche véronaise et de la Lombardie, et dix mille Sarrasins qu'il faisait venir d'Apulie.

Jacques de Carrara, de Padoue, et Azzo d'Este, les deux hommes les plus considérables parmi les ennemis d'Ezelin, vinrent au-devant de Frédéric jusqu'à Trente; mais il ne voulut les entendre qu'à l'arrivée d'Ezelin lui-même, qu'il combla d'éloges et d'honneurs. Le comte Rizzard de San-Bonifazio et la ville de Mantoue, où il avait presque constamment séjourné dans les derniers temps, recherchèrent et obtinrent également les bonnes grâces de l'empereur. La prise de plusieurs châteaux, entre autres de celui de Montechiaro, dans le Brescian (1), avait précédé la reddition de Mantoue (1). Il semblait que partout Frédéric n'avait qu'à se présenter pour remporter la victoire.

Il était naturel que dans ces circonstances les Milanais ne fussent pas tranquilles; car comme ils étaient la tête de la ligue lombarde, c'était certainement sur eux que devait retomber toute la colère de l'empereur. Ils s'adressèrent à Grégoire. Chaque jour les rapports de Frédéric et du pape devenaient plus précis et plus clairs. Le premier comprenait de mieux en mieux que la position particulière de l'Église était la seule cause de tous les troubles et de tous les obstacles qu'il rencontrait en Italie, et qu'il devait exécuter ou abandonner tout-à-fait ses plans sans trop s'inquiéter de celle-ci, qui ne le considérerait jamais comme ami, tant qu'en sa qualité de prince temporel il ne se soumettrait pas à ses principes. Il s'était déjà décidé pour le premier parti, et il refusa d'écouter les légats du pape, lorsqu'ils voulurent intervenir en faveur de Milan.

Voici probablement les raisons qui influèrent en particulier sur l'esprit de Frédéric et le décidèrent à tenir cette conduite. En premier lieu, Grégoire ne voulait pas reconnaître l'unité politique du royaume de Sicile, telle que Frédéric s'efforçait de la maintenir, en refusant d'exempter les ecclésiastiques des tribunaux séculiers, en nommant lui-même, comme chef de l'état, aux dignités ecclésiastiques les plus importantes, et enfin en forçant les ecclésiastiques qui trouvaient protection et sécurité dans le gouvernement, à contribuer de leurs biens aux besoins de l'état. Une telle unité ne pouvait convenir à Grégoire, parce qu'elle ne permettait point d'établir un double pouvoir au sein d'une même nation, et c'est sur ce sujet qu'avaient continuellement roulé les négociations avec Frédéric pendant les dernières années. D'un autre côté, le pape se plaignait amèrement des Sarrasins, qui étaient encore tolérés en Sicile, ou établis en Apulie. Il voyait avec peine que

(1) *Chron. Parmense*, ap. Murat., vol. IX, p. 767.

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1237.

l'empereur trouvait en eux un appui que les foudres de l'excommunication ne pouvaient effrayer. Tout cela avait nourri l'amertume et le ressentiment de Frédéric ; et le bruit que Grégoire avait appuyé les Milanais de fortes sommes trouva parfaite créance auprès de lui, et décida sa conduite postérieure. Toutes les propositions de paix que fit le pape furent encore plus infructueuses qu'auparavant, et Frédéric résolut de reprendre aux Lombards les prérogatives impériales qu'ils avaient usurpées, ainsi que les droits de ducs, de comtes, de marquis et d'évêques. Il leur avait d'abord promis, déclara-t-il, de leur accorder plus que la stricte justice ne permettait, s'ils voulaient se soumettre (1), et maintenant il exigeait une soumission sans réserve.

Dans le fait, il était singulier que, dans de telles circonstances, le pape songeât à éloigner l'empereur vers la fin d'octobre en 1237, en le sommant d'entreprendre une croisade. Sans s'en mettre en peine, Frédéric continua la conquête du territoire de Brescia qu'il avait commencée, et dans les premiers jours de novembre les châteaux de Gombarra, Gotolengo, Prà, Alboino et Pavone tombèrent en son pouvoir. Il se préparait à passer l'Oglio, lorsque les Milanais et les Plaisantins (2) se présentèrent devant lui avec leurs auxiliaires d'Alexandrie, de Vercelli et Novara. Ils établirent un camp fortifié, et empêchèrent l'empereur, dont les forces étaient inférieures, de poursuivre ses entreprises (3). Les deux armées n'étaient séparées que par l'Oglio, et les Lombards occupaient une position si avantageuse, qu'il n'était facile ni de les attaquer ni de passer le fleuve.

Ce que Frédéric ne pouvait obtenir par la force, il l'obtint par la ruse. Il fit semblant de désirer la paix et entama des négociations ; puis ces négociations ayant échoué, il eut l'air de désespérer de tout succès. Son armée se sépara en plusieurs corps, et se dispersa de plusieurs côtés. Mais tout-à-coup elle se réunit dans la direction de Cremone, passa l'Oglio, et s'avança rapidement contre les Lombards, qui, joyeux d'avoir vu s'éloigner l'armée impériale, se retiraient tranquillement à travers l'état de Bergame.

L'avant-garde de l'empereur rencontra les troupes lombardes le 27 novembre. Elle se composait de Sarrasins ; déjà elle commençait à céder, lorsque Frédéric et Ezelin accoururent avec le reste de l'armée, culbutèrent l'ennemi, et en firent un horrible carnage.

Depuis plusieurs années, un chevalier renommé, Henrico da Monza, avait fondé à Milan, sous le nom de *Societa de' Forti*, une association semblable au bataillon sacré de Gorgias. C'étaient les plus vaillans jeunes gens de la ville, à qui la défense du caroccio était confiée dans les batailles (1). Ils formaient l'élite de l'armée ; ils soutinrent le combat contre Frédéric, qui s'avança dans la contrée de Cortenuova, jusqu'à l'arrivée de la nuit, moment où les Lombards songèrent à une prompte fuite. Le terrain était humide et marécageux ; il fut impossible d'emmener le pesant caroccio : on enleva donc le principal drapeau et la croix d'or, afin de sauver au moins ses ornements. Vain espoir ! Le lendemain matin de bonne heure Frédéric recommença l'attaque, et un muet désespoir s'empara des Lombards ; ils se laissaient tuer ou prendre presque sans se défendre (2).

On calcule que les Lombards perdirent environ dix mille hommes, tant prisonniers que tués (3). Le nombre des premiers fut particulièrement considérable, parce qu'immédia-

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. II, p. 751.
(2) Petri de Vineis, *Epist.*, vol. II, lib. I, ep. I, ed. Iselii, p. 235—236.
(3) Raumer, *Hohenst.*, vol. II, p. 517.

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. II, p. 753.
(2) Giulini, l. c., vol. VI, p. 488.
(3) Petri de Vineis, l. c. : « De hostibus quotquot voluit quisque de nostris occidit, et quot voluit captavit. »

tement après la victoire de Frédéric les habitants de Bergame se joignirent à lui et l'aidèrent à poursuivre les Milanais fugitifs. Pierre Tiepolo, fils du doge de Venise et podestat de Milan, tomba lui-même au pouvoir de l'empereur. Il fut attaché sur le caroccio et conduit ainsi en triomphe à Cremone; le char était traîné par un éléphant que possédait Frédéric. Dans la suite Tiepolo fut conduit en Apulie avec d'autres prisonniers. Frédéric envoya le caroccio à Rome, où la famille des Frangipani avait repris la direction du parti gibelin, depuis que le sénateur était dans les intérêts du pape. Par suite de la division des partis on élut deux sénateurs en 1237 (1); un parti choisit Giovanni de'Poli, l'autre Giovanni de Cenci. Cenci s'attacha entièrement à l'empereur; pour gagner le peuple, Frédéric en lui envoyant le caroccio milanais écrivit aux Romains une lettre pompeuse, dans laquelle il comparait sa position vis-à-vis d'eux à celle des anciens empereurs, et ce souvenir les charma tellement, qu'ils conduisirent le caroccio au Capitole avec de grandes cérémonies. Peu de temps après, le pape abandonna la ville et se retira à Anagni. Selon toute vraisemblance Frédéric retourna vers la fin de décembre 1237 en Allemagne où sa présence était nécessaire. Dès le mois de février 1238, il se retrouvait déjà dans la Haute-Italie, et bientôt après plusieurs événements heureux arrivèrent dans sa famille : l'impératrice Isabelle lui donna un fils qu'il nomma Henri, et le printemps suivant il maria sa fille Selvaggia avec Ezelin de Romano.

(1) Giulini, vol. VII, p. 519.

§ III.—*L'Italie jusqu'à la mort de Grégoire IX.*

Il devenait chaque jour plus évident pour tout homme d'une âme élevée, que l'on n'avait que le choix de rétablir l'ordre par le fer et le feu et les plus grandes cruautés, ou de se retirer du tourbillon du monde. Ceux qui prirent le premier parti, et Ezelin fut du nombre, ne trouvèrent enfin d'appui pour l'ordre qu'ils voulaient introduire que dans leur propre énergie. Leur conduite prit ainsi l'apparence de l'arbitraire, quoiqu'elle eût pour motif un véritable besoin de l'époque; mais comme la violence qu'ils employaient accroissait l'énergie de ceux qu'ils voulaient soumettre à leurs réglements arbitraires, ils devinrent de véritables tyrans, qui une fois entrés dans la carrière des cruautés ne voyaient plus de moyens d'atteindre leur objet, de consolider et de maintenir leur puissance que dans des flots de sang.

L'influence que le caractère sévère d'Ezelin exerçait sur Frédéric était évidente. Ezelin tenait les guelfes pour incorrigibles, tant qu'on ne leur aurait pas coupé tous les nerfs; et lorsque, après beaucoup de délais et la soumission de presque toutes les autres villes de la ligue lombarde et du marquis de Montferrat, les Milanais (1), les Bolonais, les Brescians, les Plaisantins, les Alexandrins, les Faentins et les Comasques vinrent demander la paix, l'empereur exigea d'eux une soumission sans conditions, et les réduisit par là à une défense désespérée (2).

A l'occasion du mariage de sa fille avec Ezelin, en mai 1238, Frédéric avait tenu une assemblée de tous les états de la Haute-

(1) M. de Raumer (*Hohenst.*, vol. IV, p. 9), est d'avis que Frédéric n'exigea une soumission à discrétion que des Milanais, et il s'autorise pour cela d'une lettre, non pas de l'empereur, mais d'autres princes qui l'accompagnaient. Sans doute il était naturel que ceux-ci essayassent d'intervenir; mais on ne voit pas pourquoi les autres villes menacées n'auraient point du moins tenté de conclure un traité, si l'empereur y avait consenti.

(2) Savioli, *Annal. Bolognesi*, vol. II, part. I, p. 139.

Italie qui lui étaient restés fidèles, et il avait résolu de soumettre Brescia. Son armée se rassembla à Goïto, au mois de juillet. Outre les gibelins italiens qui y conduisirent leur contingent, le roi Konrad arriva aussi d'Allemagne avec une troupe de chevaliers, et le comte Thomas d'Acerra lui amena les chevaliers du royaume de Sicile. Le siége de Brescia commença le 3 août; il traîna en longueur, et les esprits s'irritèrent tellement des deux côtés, que l'on vit se renouveler des scènes telles que Frédéric Ier en avait permis à Crema. Enfin, tous les efforts des assiégeants échouèrent; au mois d'octobre l'empereur conclut une trève avec les Bresciens, et se retira à Cremone.

Pendant ce siége, on se battait presque sur tous les points dans la Haute-Italie. Une seconde division de l'armée impériale avait assiégé Alexandrie (1). Les villes de la Lombardie entreprenaient des expéditions isolées les unes contre les autres, et en même temps Ezelin avait de nombreux combats à soutenir dans la marche de Vérone.

Une conjuration s'était formée contre lui à Padoue, et un grand nombre des principaux habitants avait juré d'affranchir la ville de sa domination. Azzo d'Este et Jacques de Carrara étaient à la tête des conjurés. Il était convenu qu'ils arriveraient avec une troupe nombreuse, et qu'on leur ouvrirait une porte; mais avant qu'ils fussent arrivés devant la ville avec les leurs, Ezelin fut averti, et ils trouvèrent le peuple sous les armes. Toute la garde des portes avait été changée, et lorsque Ezelin fit une sortie avec la garnison allemande, tous les gens d'Azzo prirent la fuite (2). Jacques de Carrara se sauva dans son château d'Agna, où il fut pris par Ezelin. Depuis ce temps le peuple de la marche nomma toujours Ezelin seigneur ou notre seigneur (1). Jacques obtint la liberté en promettant de rentrer dans l'obéissance avec les autres conjurés.

Ezelin brûlait alors de se venger d'Azzo; celui-ci se jeta dans Rovigo : Este fut pris par Ezelin qui y mit une garnison de Sarrasins. Peu de temps après il se transporta à Vérone, ville à laquelle il se proposait de donner une nouvelle constitution. Jusqu'alors quatre-vingts citoyens, d'origine patricienne, avaient formé le conseil ou la credenza de la ville; il le porta au nombre de cinq cents membres, moitié patriciens, moitié marchands : les chefs des métiers, qu'on appelait *gastaldi*, obtinrent une influence considérable dans les affaires publiques ; il voulait par cette constitution, qui restreignait le pouvoir des patriciens, gagner la faveur du peuple, et se créer une principauté à Vérone.

Lorsque les nouvelles institutions furent adoptées, il partagea la ville en cinq quartiers; chaque quartier formait par lui-même une communauté politique ; chacun avait trois anciens (anziani), huit gastaldes (2), six bourgeois et un juriste; ceux-ci se réunissaient chaque jour dans la maison de ville et tenaient conseil. Tous les emplois que procurait l'argent furent abolis; en un mot Ezelin s'efforçait constamment de diviser le peuple d'avec la noblesse, de l'appeler aux affaires auxquelles il n'entendait rien, et qu'il

---

(1) Petri de Vineis, *Ep.*, lib. II, ep. XXXIX ed. Iselii, p. 322 : « Duas de nostris rebellibus fortes et fortissimas civitates Bricciam scilicet et Alexandriam eodem tempore, divisis nostrorum exercituum copiis, sic instanter obsedimus.»

(2) Verci, vol. II, p. 158.

(1) Cf. Rollandin., ap. Murat., *Scr.*, vol. VII, p. 221 : « Cui autem nunc sunt in civitate et burgis Paduæ omnes quasi se asserunt ab hac die in antea domini Eccelini amicos et de ipsius parte se dicunt : incipientes nunc ipsum, quasi per excellentiam, dominum nominare, nomen ejus proprium per summam reverentiam subdicentes. — Hoc plene notavit ille, quem omnes de Padua, imo verius *fere de tota Marchia*, dominum appellabant. »

(2) Le nom de gastalde pour désigner les chefs des métiers, ferait croire que les tribus de l'ancienne Rome s'étaient encore conservées à Vérone ; que les Lombards, lors de la conquête, leur avaient imposé un tribut, et qu'à la tête de chacune ils avaient placé un gastalde longobard ou juge des étrangers.

abandonnait volontiers à la discrétion d'Ezelin pour se tirer d'embarras; enfin il sut aussi fouler aux pieds les anciens réglements, et les remplacer par les dispositions qu'il avait arrêtées de sang-froid, et dont personne ne pouvait être intérieurement satisfait.

Cette tentative d'Ezelin nous montre que nous approchons des temps où toutes les institutions germaniques perdent de plus en plus leur sens, cessent d'être en harmonie avec la situation de la société, et sont peu à peu remplacées par cet esprit politique des anciens états, tel qu'ils l'avaient aux époques les plus brillantes de leur littérature, esprit qui voulait régler tous les rapports d'après des idées abstraites, et sans égard aux antécédents historiques. Nous approchons en même temps de l'époque où cessa le développement de cette première forme de la vie italienne, qui était une lutte continuelle des institutions, des droits, des sentiments et des idées de l'ancienne Rome et de l'Église contre l'esprit et les institutions germaniques, qu'on ne rencontre plus que par débris en Italie depuis le milieu du XIIIe siècle.

De Vérone Ezelin fut obligé de retourner promptement à Padoue. Azzo s'était emparé d'Este, et son crédit menaçait d'exciter de nouvelles conjurations à Padoue. En janvier 1239 Frédéric revint lui-même de Vérone à Vicence; il avait cherché auparavant à négocier avec Gênes pour la mettre dans ses intérêts : la noblesse de cette ville était toujours divisée en deux partis, l'un qui tenait pour l'empereur, l'autre pour les Lombards. Il était arrivé que parmi les électeurs que l'on nommait pour choisir un podestat, cinq avaient choisi Paolo da Soressina, de Milan, tandis que l'autre avait protesté. Comme il fallait l'unanimité, le parti impérial ne voulait pas reconnaître le podestat guelfe, qui devait gouverner la ville pendant l'année 1238; et presque tous les jours des combats s'engageaient au sein de la ville. Les nobles ne sortaient de leurs maisons fortifiées et flanquées de tours que couverts de leur armure et entourés de nombreux serviteurs. Cet état de guerre alla toujours en augmentant (1), jusqu'à ce que le jugement arbitral de l'archevêque eût rétabli la paix et fait reconnaître Paolo.

L'année de son gouvernement fut signalée par beaucoup de revers : Savone se révolta; le château génois qui était dans la ville fut pris par les habitants. Albenga, Porto-Maurizio, Ventimiglia, toutes les bourgades soumises aux Génois et gouvernées par des podestats qu'ils y avaient placés suivirent l'exemple de Savone. Frédéric crut devoir profiter de ce moment d'embarras; il envoya à Gênes des messagers qui réclamèrent pour lui le serment de fidélité : les Génois différèrent sous prétexte que leurs envoyés étaient parvenus à la cour de l'empereur : ceux-ci y parurent en effet, et prêtèrent le serment exigé. Cependant la révolte était presque entièrement apaisée; et lorsque de nouveaux envoyés de l'empereur arrivèrent et manifestèrent de nouvelles exigences, tout échoua, parce que Folco Guercio, habitant considérable de la ville, voulut que la négociation eût lieu non pas dans le conseil, mais devant toute la bourgeoisie. Ce point ayant été accordé, le podestat milanais fit lire la lettre de l'empereur dans laquelle on avait mis *juramentum fidelitatis et dominii* au lieu de *juramentum fidelitatis et hominii* : irrités de cette prétention de souveraineté absolue qui menaçait leur liberté, les Génois s'allièrent étroitement au pape et mirent leur république sous la protection de saint Pierre et de saint Paul (2).

A cette époque les affaires de la Sardaigne exercèrent encore une fois une certaine influence sur l'Italie. Nous avons déjà dit comment, après avoir reçu la couronne des mains de Frédéric Ier, le juge Boriso d'Arboréa n'avait réussi ni à conquérir la suzeraineté sur les autres judicats de l'île, ni même à payer ses dettes aux Génois; comment alors les Génois avaient occupé son district et une grande partie du reste de l'île, et

(1) Caffari, l. c., p. 477.
(2) Caffari, l. c., p. 479.

comment l'opposition de Pise, qui se soutenait encore dans d'autres parties, rendait la situation peu sure. Les juges se joignaient tantôt à l'une, tantôt à l'autre des villes ; le pape avait aussi réclamé de tout temps un droit de suzeraineté, et l'archevêque de Pise avait jadis possédé l'île comme fief papal. De temps en temps cette suzeraineté était reconnue par Pise et Gênes, quelquefois même par les juges qui cherchaient à se rendre indépendants de ces deux républiques; mais ce qui seul la fit réellement reconnaître, ce fut le fief que les juges de Cagliari possédaient sur le continent de l'Italie, la campagne papale de la Massa maritima, qu'ils gouvernaient avec le titre de duché.

Sur ces entrefaites, un Pisan, Ubaldo Visconti, s'empara par la force du judicat de Cagliari; il épousa Adelasia, héritière des judicats de Torre et de Gallura, et se trouva ainsi maître de la plus grande partie de l'île. Pour s'affranchir de l'excommunication qui l'avait frappé, il reconnut la suzeraineté papale, et fit un traité par lequel le siége papal devait hériter immédiatement de toutes ses possessions, s'il mourait sans enfants. Cependant en 1288, à la mort d'Ubaldo, un fils qu'il avait eu d'un autre mariage, ou son cousin Giovanni Visconti obtint le judicat, et le sort des possessions d'Adelasia dépendit d'un second mariage. L'empereur Frédéric la maria en octobre 1238 à son fils naturel, Enzius, au grand chagrin du pape. Enzius, qui prit le titre de roi, se disait roi tantôt de la Sardaigne, tantôt de Torre et de Gallura (1).

Il paraît que cela acheva de décider le pape; son envoyé près des Milanais agit alors ouvertement contre l'empereur; mais comme depuis long-temps Frédéric ne comptait déjà plus sur l'amitié du pape, son inimitié déclarée ne produisit presque aucun changement dans les affaires.

De Vicence Frédéric se rendit à Padoue, où il fut reçu de la manière la plus solennelle et séjourna quelque temps : il y célébra joyeusement la fête des Rameaux en 1239, pendant que le pape lançait contre lui une bulle d'excommunication (1), parce qu'il ne voulait pas s'en rapporter à l'entremise arbitrale de l'Église pour terminer ses différends avec les Lombards (2).

Frédéric voyait de ses propres yeux la dissolution presque générale de l'église d'Italie, mais il ne réfléchissait pas que les intérêts réels de beaucoup d'hommes, qui n'étaient ni pieux ni spirituellement dévoués au pape, se mêlaient aux intérêts apparents de l'Église. Ses ennemis avaient maintenant un point de réunion dans le pape ; et celui-ci commandait à des forces réellement considérables ; car, depuis que le fils du doge de Venise, Thiepolo, avait été pris et ignominieusement traité à Cortenuova, Venise comme Gênes s'était mise sous la protection de saint Pierre et de saint Paul (3), de manière que les guelfes de gênes, Alexandrie (4), Plaisance, Bologne, Faenza et Ravenne (5) formaient une chaîne qui avait son dernier anneau à Venise.

Il était facile pour Frédéric d'opposer aux motifs allégués dans la bulle du pape des raisons péremptoires (6) ; mais tous ceux qui étaient contre l'empereur n'avaient pas besoin de ces motifs pour reconnaître la vali-

---

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 15.

(1) Cf. Rolandin., ap. Murat., *Scr.*, VIII, p. 226.

(2) On trouve dans Raumer, vol. IV, p. 20—21, l'énumération des différents motifs sur lesquels Grégoire base cette excommunication.

(3) Caffari, l. c., p. 479.—Andreæ Danduli *Chron.*, lib. X, cap. 5, pars XX.

(4) Je ne puis comprendre sur quoi se fonde M. de Raumer pour dire qu'Alexandrie était du parti des gibelins en 1239 (*Hohenst.*, vol. IV, p. 54). Grégoire loue encore les *merita fidei* d'Alexandrie au mois de mai 1240. Cf. Moriondi, *Mon. Aquens.*, vol. X. p. 213, dip. CCI.

(5) A Ravenne, où les gibelins avaient dominé jusque là, Paolo Traversari chassa leur chef avec le secours des Bolonais et des Vénitiens, et conquit la ville au parti guelfe en février 1239. Savioli, vol. III, part. I, p. 147.

(6) On trouve ces motifs énumérés dans Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 22—25.

dité de la sentence, parce que leur position propre et personnelle leur faisait une loi d'agir hostilement contre Frédéric. Les écrits qui furent échangés dans cette occasion offrent plutôt un intérêt littéraire et d'histoire ecclésiastique qu'un intérêt politique, car ils ne décidèrent rien; des rapports plus importants que ces déclamations rédigées par des hommes habiles et éloquents étaient et restèrent les principaux mobiles des partis.

Le parti impérial paraissait avoir complètement vaincu dans la marche de Vérone, où Frédéric séjournait alors. Azzo lui avait ouvert ses châteaux (1) et gagné ses bonnes grâces en lui livrant pour otages son fils Rinald et Adelasia (femme de celui-ci et fille d'Alberico de Romano). Mais à peine avait-il tourné le dos, que furieux de voir emmener sa fille et son gendre en Apulie, Alberico s'allia avec les seigneurs de Camino et prit Trévise au mois de mai (2). Frédéric irrité revint à Padoue et rassembla promptement une armée; Ezelin et Azzo accoururent auprès de lui. Les Trévisans n'ayant tenu aucun compte des promesses de pardon que leur faisait Frédéric, il donna Trévise et Castel-Franco aux Padouans. Le territoire de Trévise et de Bassano fut cruellement ravagé; cependant Frédéric ne put prendre Castel-Franco qu'il assiégeait avec une forte armée, et il profita de l'éclipse de soleil pour avoir un prétexte de lever le siége avec honneur. Il se tourna alors contre les Lombards; lorsqu'il passa près du château de San-Bonifazio, Azzo d'Este s'y jeta tout-à-coup avec ses gens et se réunit à Rizzard. Toutes les promesses de grâce que leur adressa Frédéric furent inutiles; alors il fit arrêter tous les amis du marquis qui étaient restés dans l'armée et les envoya tous enchaînés à Parme et à Cremone. Les autres partisans d'Azzo et de Rizzard, ainsi qu'eux-mêmes et leurs fils, furent mis au ban de l'empire, leurs biens et leurs fiefs confisqués. De Vérone, l'empereur fit occuper la vallée de l'Adige (1), et après avoir confié à Ezelin une puissance presque illimitée sur Vérone, Vicence, Padoue et Trente, il retourna à Cremone.

D'un côté, Alberico et les Trévisans se mirent avec tous leurs biens et tous leurs amis sous la protection du pape, qui reçut leurs envoyés avec joie (2).

De Cremone, l'empereur s'avança vers Bologne. Les Modénais lui amenèrent un renfort considérable; des troupes des chevaliers de Reggio, de Parme, Cremone et Ferrare étaient déjà venues grossir son armée. Il assiégea Piumazzo, pendant que les Bolonais qui étaient trop faibles pour lui résister en rase campagne parcouraient le Modénais et brûlaient même un des faubourgs de Modène. Piumazzo et Crevalcore se rendirent à l'empereur; il marcha ensuite au secours des Pavésans contre les Milanais et envoya le roi Enzius dans la marche de Vérone comme vicaire impérial de toute l'Italie (3), pour menacer le pape de plus près. Au moment où les Bolonais croyaient pouvoir attaquer impunément les impérialistes, ils furent complètement battus par une armée de leurs ennemis que commandait le comte de Chiesi (4).

Frédéric put regarder comme fruit de sa campagne contre Milan l'accession de Cômo

(1) Cf. Rolandin., ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 227.

(2) Suivant quelques historiens, le passage d'Alberico dans le parti guelfe était le résultat d'une convention avec Ezelin; il voulait pouvoir gagner des deux côtés pendant la lutte, et n'avoir rien à craindre, quel que fût le parti qui restât vainqueur. La perfidie qui régnait partout à cette époque a pu faire naître cette supposition; on n'en trouve nulle autre part des preuves positives.

(1) Cf. Rolandin., ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 230.

(2) Verci, l. c., vol. II, p. 183.

(3) L'acte qui nomme Enzius vicaire impéria de toute l'Italie, est du 25 juillet 1239, et se trouve dans Savioli, l. c., vol. III, part. II, p. 181.

(4) Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 150.

à son parti; autrement la guerre continua en petites escarmouches sans résultat, comme cela arrivait fort souvent à cette époque.

Pendant que la lutte se soutenait les armes à la main dans la haute et moyenne Italie, Frédéric profitait de sa supériorité dans le royaume de Sicile pour opprimer tous les partisans du pape. Tous les dominicains et les franciscains natifs des villes qui lui étaient hostiles durent quitter le royaume (1); tous les barons et chevaliers qui s'étaient dans quelques occasions déclarés pour le pape contre l'empereur, surtout ceux dont les biens étaient sur la frontière des États de l'Église, furent envoyés dans l'armée impériale de Lombardie. Toutes les églises épiscopales durent payer une contribution de guerre; toutes les autres durent également contribuer d'après la proportion de leurs biens. Tout sujet de l'empereur, qui sans être banni du royaume restait à la cour du pape, perdait ses biens s'il ne revenait sur-le-champ. Quiconque voulait aller à Rome devait prendre un passeport particulier du grand-justicier, autrement on ne le laissait point rentrer dans le pays. On fouillait tous les voyageurs pour découvrir s'ils n'avaient pas sur eux des lettres en faveur du pape; et ceux qui en avaient étaient pendus. Le couvent du Mont-Cassin fut complètement pillé, et les moines (à l'exception de huit qu'on laissa pour remplir le service divin) durent quitter la maison (2).

Vers la fin de l'année l'empereur se dirigea vers la Toscane, pour attacher à ses intérêts l'ouest de l'Italie centrale, comme son fils Enzius avait déjà gagné l'est, c'est-à-dire la marche d'Ancône. Voici comment les choses s'étaient passées lors de l'expédition d'Enzius : pendant qu'il s'avançait du Bolonais vers la marche, de nombreux détachements étaient venus le joindre d'Apulie; il avait pris Macerata et il continuait d'avancer toujours, malgré l'énergique défense du cardinal Giovanni da Colonna. En Toscane la présence seule de l'empereur suffit presque pour amener la soumission; car Pise, qui avait toujours été gibeline, l'était d'autant plus maintenant, que Gênes son ancienne rivale s'était étroitement attachée au pape. La ville même de Lucques naguère en lutte avec Pise lui ouvrit ses portes; il n'y eut que les Florentins, dont la chevalerie avait d'abord rendu de grands services à Frédéric dans la Lombardie (1), qui se détachèrent alors de lui et formèrent de concert avec Perugia une ligue guelfe au sein de la Toscane. Par haine contre Florence et Perugia, Sienne et Arezzo se déclarèrent pour l'empereur. Dans l'hiver de 1239 à 1240 Grégoire ne conservait plus guère que Fano dans la marche d'Ancône, et lorsque Frédéric tenta une invasion dans le territoire de Spolète, Foligno, Orte, Città-Castellana, Sutri, Monte-Fiascone et Viterbe, ou succombèrent à ses attaques, ou se rendirent à lui par haine contre les Romains, qui s'étaient réconciliés avec le pape malgré les lettres flatteuses que leur avait écrites l'empereur. Les gens de Frédéric s'avancèrent presque jusqu'aux portes de Rome.

La position critique dans laquelle le pape se trouvait de ce côté obligea ses amis de la Lombardie de faire d'énergiques efforts pour le secourir : son légat, Grégoire de Monte-Longo, qui avait déjà été l'année précédente l'âme de toutes les entreprises des guelfes, parvint dès le mois de février 1240 à rassembler trois armées dans le territoire de Ferrare. L'une commandée par le podestat de Bologne, Ranieri Zeno, se composait de Romagnols; les Ravennates, ayant à leur tête Paolo Traversari, en faisaient partie. La seconde comprenait les Mantouans et les guelfes de la marche de Vérone, Alberico, Azzo, Rizzard de San-Bonifazio et Guecello de Camino avec leurs gens. Des troupes auxiliaires de Milan, Brescia et Plaisance grossissaient ses rangs. Les Vénitiens sous Étienne Badoër formaient la troisième, qui

(1) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1239.

(2) Cf. Gattula, *Access. ad Hist Mont. Cas.*, p. 300 et 331.

(1) Malespini, l. c., cap. 129.

coupait les communications par mer (1).

Salinguerra ne perdit pas courage ; il avait autour de lui des chevaliers allemands, des Parmésans, des Modénais, et les habitants étaient fort bien disposés. Ce ne fut qu'au mois de mai, après qu'Ugo de Ramberti, l'homme le plus puissant après lui, eut été gagné par les assiégeants, et que les bourgeois craignirent la ruine de leur industrie, parce qu'on ne pouvait labourer les champs, et que le commerce était arrêté ; ce ne fut qu'alors que Salinguerra se décida à rendre la ville. Lorsque les alliés furent entrés, ils n'observèrent aucune des conditions de la capitulation ; Paul Traversari reprocha à Salinguerra sa trahison envers le pape son suzerain, et on l'envoya à Venise pour y être renfermé sa vie durant (2). La ville ne fut pas plus épargnée que son gouverneur ; les vainqueurs la mirent au pillage et se livrèrent à toutes sortes de violences. Étienne Badoër de Venise fut nommé podestat (3) et chef des gibelins ; les Mainardi et les Giocoli quittèrent la ville. Ferrare se trouva tout-à-fait acquise au parti papal, et le marquis d'Este reprit dans cette ville la position dont Salinguerra l'avait chassé ; vers la fin de l'année le pape lui livra même Argenta. Un traité d'amitié réciproque et d'étroite alliance avait déjà été conclu le 2 juillet 1240 entre Bologne et Ferrare (4).

Pendant qu'Alberico avec les autres guelfes étaient devant Ferrare, Ezelin s'était présenté devant Bassano et avait pris possession de la ville par suite d'un traité. Il ravagea ensuite le territoire de Trévise et revint à Bassano chargé de butin, après avoir au mois de juin détruit le château de Narvesa. A Padoue il chercha à rompre les liaisons que l'on venait de renouveler avec les guelfes. Guillaume de Camposampiero s'enfuit à Ferrare ; ses amis, les seigneurs de Vado, furent jetés dans la prison de Cornuda et leurs biens confisqués. Un certain Zugno, qui avait excité les Padouans à se soustraire à la domination d'Ezelin, fut exécuté. Quatre ans plus tard Ezelin fit mourir de faim les seigneurs de Vado (1). Les choses s'étaient passées à peu près de la même manière à Vicence, pendant qu'Ezelin s'était absenté pour se rendre à Vérone ; Azzo qui était entré sur le territoire padouan essuya une défaite. Ezelin dut laisser l'occasion de remporter cette victoire au podestat de Padoue, Thebaldo Francesco ; car la trahison qui se tramait rendait sa présence à Vérone indispensable : plus il avait déployé d'énergie pour arriver au pouvoir, plus il était forcé d'en montrer maintenant pour le conserver ; les exécutions se succédaient rapidement. Les Mantouans tentèrent de s'emparer d'une portion du territoire véronais, mais ils furent complètement battus près de Trevenzolo : le podestat de Mantoue fut tué, le général fait prisonnier et envoyé à Vérone. Turizendo de' Turizendi, seigneur du château d'Ossenigo, un des guelfes les plus considérables de Padoue, s'était déjà auparavant séparé du parti de Rizzard, avait juré fidélité à l'empereur, et ouvert son château à Ezelin (2) ; celui-ci paraissait donc posséder une puissance bien établie à Vérone.

Tous ces mouvements dans le nord de l'Italie avaient empêché l'empereur de poursuivre sa carrière. D'Apulie, où il s'était rendu après quelques tentatives infructueuses sur Rome (3), il revint à travers la marche d'Ancône, et tourna ses armes contre Ravenne ; les Faentins exilés (4), le comte Tigrimo

(1) Savioli, l. c., vol. III, part. I, p. 156.

(2) Riccobaldi *Ferrare Hist.*, apud Murat., *Scr.*, vol. IX, p. 248.

(3) Cf. Rolandin., ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 234.

(4) Savioli, l. c., vol. III, part. II, p. 185, l'acte no 621.

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 193.

(2) *Ricciardi comitis Vita*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 130—131.

(3) Quelques tentatives pour soulever le royaume avaient été faites par le duc proscrit, Rainald, par l'évêque de Céphaludia et la ville de S. Angelo. Les deux premiers durent quitter le royaume. S. Angelo vit abattre ses murs.

(4) Amador Manfredi, de la noblesse faen-

de Modigliana, les habitants de Malvici, de Forli, de Forlimpopoli, Bertinoro, Rimini et Imola s'avancèrent de la Romagne pour se joindre à lui; des cavaliers arrivèrent de Sienne, Lucques, Pistoja et Arezzo : le chef des guelfes de Ravenne, Paul Traversari, était mort même avant le commencement du siége (1). Les habitants envoyèrent des messagers de paix à l'empereur et se soumirent; l'archevêque Frédéric alla expier dans les prisons d'Apulie son attachement pour le pape; les seigneurs de Polenta n'échappèrent au supplice que pour tomber dans la pauvreté; la ville fut de nouveau entièrement gibeline (2).

De Ravenne Frédéric se dirigea sur Faenza. Pour l'attirer dans son royaume de Sicile, et le détourner de Faenza, les Vénitiens expédièrent une flotte qui tenta de faire des conquêtes sur les côtes de l'Italie méridionale et pilla toutes les villes situées sur le bord de la mer. Termola, Vasto et d'autres endroits éprouvèrent ce destin (3). Il paraît aussi que le pape essaya par ses troupes légères, les dominicains et les franciscains, de tramer quelques intrigues en Apulie et en Sicile. Tous les membres de ces deux ordres, même ceux qui étaient nés dans le royaume, eurent ordre de le quitter en novembre 1240; on n'en laissa que deux dans chaque couvent, pour veiller au service divin.

Le siége de Faenza fut poursuivi avec le plus grand acharnement; au mois d'avril les habitants de la ville désespérèrent enfin de se soutenir plus long-temps, et s'adressèrent à leurs concitoyens exilés, les Accarisi, qui se trouvaient dans le camp impérial, pour obtenir par eux des conditions supportables; deux nobles de Forli, Thebaldo degli Ordelaffi et Superbo degli Orgoglisosi, furent nommés podestats; Medicina et Argelata furent également forcées de se rendre, et Bologne se trouva alors la seule ville de la Romagne qui résistât encore à Frédéric.

A la même époque (1) où Faenza était prise par les gibelins, Bénévent tombait aussi après un long siége au pouvoir des troupes de Frédéric : cette ville papale avait été le siége et le centre de toutes les intrigues et de toutes les tentatives de soulèvement que Grégoire avait faites dans le royaume de Sicile; l'empereur ordonna d'en raser les murs et de désarmer tous les habitants. Après cette victoire, Frédéric marcha directement sur Rome. Dans l'intervalle le cardinal Giovanni da Colonna et d'autres ecclésiastiques influents s'étaient brouillés avec le pape : dès 1240 celui-ci avait adressé des lettres à tous les prélats de l'église romaine, et les avait convoqués à un concile général qui devait s'assembler à Rome pour les fêtes de Pâques de 1241. Ils devaient y régler les affaires de l'Église et du pape.

A la vérité Frédéric avait protesté contre ces lettres encycliques que le pape n'avait pas le droit d'écrire sans l'autorisation impériale. Néanmoins beaucoup de prélats anglais et français se trouvaient à Gênes au commencement de 1241 pour s'y embarquer, et ils continuèrent leur voyage pour Rome. Le cardinal-archevêque de Palestrine, Jacob Pecoraria, et le cardinal-diacre de San Nicolo, Oddo de Montferrat, étaient avec eux; mais dans le trajet la flotte génoise, sur laquelle ils se trouvaient, rencontra une escadre combinée de vaisseaux pisans et siciliens. Dans le combat qui s'ensuivit les Génois succombèrent; ils perdirent vingt galères; les deux cardinaux et presque tous les prélats furent pris et amenés à Pise (2).

---

tine, avait assassiné Garatone Zambasi. Accarisio Accarisi, pour venger ce meurtre, chassa les Manfredi de la ville en 1238. Aidés de Paul Traversari, de Ravenne, ils revinrent en 1240, et leurs ennemis furent obligés de se sauver à leur tour. Ceux-ci étaient gibelins, parce que Paul Traversari et les Manfredi étaient guelfes.

(1) Cf. Riccobaldi, *Ferrare Hist.*, apud Murat., *Scr.*, vol. IX, p. 248.

(2) Savioli, vol. III, part. I, p. 159.

(3) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1240.

(1) En avril 1241. Cf. *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1241.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1241.

Déjà auparavant une invasion du vicaire impérial dans la Lunigiana, et la présence d'Oberto Pelavicini et de Marino d'Eboli dans la Lombardie avaient jeté l'inquiétude dans Gênes; et la découverte de lettres que l'empereur écrivait à ses amis dans un pain de cire avait excité une révolte parmi le peuple; mais Folco Guercio et Rubeo de Turchi, généraux génois, prirent des mesures si énergiques, que la révolte des impérialistes fut bientôt étouffée, et dans une assemblée générale tenue dans la cathédrale de Saint-Laurent, les Doria qui les commandaient se soumirent au podestat Henrico de Monza, qui avait fondé à Milan la société des Forts, *società de' Forti*, et avaient répondu pour leurs amis de Volta, pour un Spinola et un Avvogado (1). La nouvelle de la défaite navale étant arrivée à Gênes pendant que les deux chevaliers gibelins étaient encore sur le territoire de la république avec leurs gens, la terreur s'empara de tout le monde, et principalement des habitants de la campagne et des petites localités. Le château de Goviglioni se rendit volontairement à Pelavicini; il en fut de même du château de Zolaschi. Ce qui excitait surtout les inquiétudes des commerçants, c'était la flotte du Levant (nommée caravana) que l'on attendait vers ce temps, et dont la perte aurait ruiné beaucoup de maisons. Pendant que les magistrats de la ville s'occupaient exclusivement d'envoyer des secours à la flotte, les habitants de Pietro de'Bara, et avec eux beaucoup de châteaux situés dans les montagnes se soumirent traîtreusement à Pelavicini : à peine la flotte marchande était-elle en sûreté dans le port, que l'amiral de Frédéric, Ansald de Mari, arriva sur les côtes liguriennes, et attaqua Noli; la flotte génoise étant sortie pour la défendre, il prit la fuite, mais immédiatement après il tenta une attaque sur le port même de Gênes; cette seconde attaque échoua comme la première.

(1) Caffari, l. c., p. 488.

Pendant ce temps Marino d'Eboli avait tiré des renforts de Pavie, d'Alexandrie (qui s'était probablement déclarée pour l'empereur par haine contre Gênes), de Tortone, Vercelli, Novi, Alba et Aqui; les marquis de Montferrat (1) et de Bosco s'étaient joints à lui. D'un autre côté Pelavicini avait été soutenu par les villes gibelines de la Toscane, et la noblesse de la Lunigiana et le marquis Malaspina avaient embrassé sa cause. Lorsqu'Ansald de Mari apprit l'approche de ces troupes, il renouvela ses attaques et se jeta dans Savone qui venait de se révolter contre Gênes. Toutes ces tentatives échouèrent devant la vigilance et la valeur des Génois. Marino et Pelavicini se retirèrent; Ansald abandonna Savone et se rendit en Sicile. Le marquis Jacob de Caretto et les habitants de Savone avec la famille des Mascarati chassés de Gênes appelèrent ensuite Marino à leur secours et prirent le château de Segni près de Noli.

Pendant que l'on se disputait ainsi la possession de Gênes, les prélats prisonniers furent emmenés en Apulie (2), souffrirent toute sorte de mauvais traitements, et les Milanais avaient été complètement battus par les Pavésans. Frédéric lui-même marcha de nouveau contre l'État de l'Église; l'ancien général des troupes papales, Giovanni da Colonna, se trouvait maintenant de son côté, et les villes et les châteaux qui résistaient encore, comme Fano, Spolète, Terni, Narni et même Tivoli, Grotta, Ferrata et Albano, tombèrent entre ses mains. Il s'avança jusqu'aux portes de Rome et Grégoire se trouvait dans le plus grand embarras, lorsque fort heureusement pour le clergé romain il mourut dans un âge avancé le 21 août 1241.

(1) Ils avaient conclu un traité avantageux avec l'empereur, et abandonné la ligue lombarde.

(2) *Chron. Riccardi de S. G.*, ad an. 1241.

§ IV. — *L'Italie depuis 1241 jusqu'au concile de Lyon en 1245.*

A la sollicitation des prélats présents à Rome Frédéric remit en liberté les cardinaux qu'il retenait prisonniers; ils se rendirent dans la ville, et furent aussitôt renfermés sous bonne garde par le sénateur comme les autres. On voulait de cette manière obtenir forcément une élection valide; après beaucoup de discussions ce choix tomba enfin sur Godefroy de Castiglione, Milanais, qui prit possession du siége papal au mois de décembre sous le nom de Célestin IV. Il mourut trois semaines après son élection, et les cardinaux se dispersèrent immédiatement pour échapper à une nouvelle réclusion. Le parti guelfe semblait décroître de plus en plus, depuis qu'il avait perdu dans le pape son point d'appui. Le vicaire impérial satisfaisait avec plus d'empressement que jamais à toutes les exigences; les Alexandrins, les habitants de Tortone, d'Asti, d'Aqui, d'Alba, Vercelli, Novara, Pavie, Cremone, Parme, Pise et Pontremoli, tous les seigneurs et les bourgs de la Lunigiana, les marquis de Montferrat, de Ceva, de Caretto, de Bosco, les Malaspina et avec eux tous les Mascarati chassés de Gênes, les habitants de Savone, d'Albinga et des autres villes révoltées formaient dans l'occident de l'Italie une puissance formidable qui menaçait Gênes d'un danger immédiat (1). Guillaume Spinola, qui jusqu'alors s'était montré ami dévoué, fut aussi contraint par la prise de son château de Ronco sur la Scrivia de passer dans les rangs des ennemis de la république.

On attaqua d'abord les côtes situées à l'est de Gênes, et Levano fut assiégé par terre et par mer. Le podestat s'avança à la tête d'une armée sous la bannière de Saint-Georges pour délivrer la ville, et la flotte pisane se hâta de retourner vers sa patrie, aussitôt qu'elle vit Ansald de Mari prendre le large. Pelavicini avec sa nombreuse armée crut d'abord n'avoir plus rien à craindre dans ses montagnes.

Les alliés tentèrent ensuite une nouvelle attaque du côté de l'ouest, car Ansald avait fait voile pour Savone. Là il faillit être fait prisonnier; il parvint cependant à s'échapper à temps et à gagner Albinga. La lutte se passa en petites entreprises des Génois contre les bourgades et les nobles révoltés jusqu'en septembre 1245, où Marino d'Eboli amena à Savone une armée lombarde et Ansald de Mari une flotte. Il n'y eut cependant point encore d'engagements décisifs; on se borna à des manœuvres sans résultat jusqu'à la fin de l'année, et enfin les Génois achetèrent la paix du marquis Boniface de Montferrat, de ceux de Ceva et de Manfred de Caretto, qui rentrèrent dans le parti guelfe en 1243. Boniface promit alors de couper le chemin par terre à toutes les armées ennemies qui viendraient appuyer Savone. Il força Vercelli et Novara à se ranger de nouveau du côté des guelfes. Une armée des gibelins lombards qui voulaient venir au secours de Savone n'osa s'avancer que jusqu'à Aqui. Cependant Savone se défendit contre toutes les attaques des Génois jusque vers la fin d'avril 1243; ceux-ci ayant alors appris que quatre-vingts vaisseaux pisans s'avançaient vers Savone, désespérèrent de prendre la ville et se retirèrent à Gênes.

Pendant ce temps-là Ezelin avait tâché d'étouffer par la cruauté les conspirations ourdies pour rendre aux guelfes les villes qu'il gouvernait. Jacques de Carrara avait quitté le séjour qui lui avait été assigné par l'empereur et s'était jeté dans le château d'Agna; il fut fait prisonnier et exécuté publiquement à Padoue au mois d'août 1240. Un destin semblable frappa ensuite son cousin Avveduto degli Avvocati, qui, soutenu des Padouans exilés et de ses amis vénitiens

(1) Caffari, l. c., p. 493.

s'était emparé du bourg de Brenta. Sur ce point la guerre se poursuivait toujours contre Trévise et contre quelques nobles qui cherchaient à se maintenir dans les territoires de Vérone et de Vicence. Au total Ezelin triompha par sa valeur et son habileté, malgré les échecs qu'il éprouva dans quelques entreprises particulières. Plusieurs des guelfes les plus considérables, tels que le comte Pietro de Montebello et Uguccione Pileo de Vicence, se joignirent volontairement à lui en janvier 1242 (1), jurèrent fidélité à l'empereur et lui ouvrirent leurs châteaux.

Lorsqu'au printemps de 1242 Ezelin revint à Padoue qu'il n'avait pas visitée depuis long-temps, il fit exécuter, en dépit de toutes ses protestations d'innocence, Rainerio Bonelli, comme suspect d'avoir conspiré avec le marquis. Un autre noble, Almerico de' Tadi, qui fut accusé du même crime, mourut sans rien avouer pendant qu'on lui appliquait la question (2). A ces actes judiciaires se mêlaient des incursions contre Trévise et Este.

Pendant qu'Ezelin était à Padoue, Rizzard envahit le territoire véronais; Brescia et Mantoue qui étaient redevenues guelfes se préparaient à marcher contre Vérone même. Ezelin se hâta d'y accourir; après plusieurs actions insignifiantes il tira une grande armée des villes qui lui étaient soumises; il fit exécuter à Padoue le comte Boniface de Panico, qui avait voulu livrer Vérone aux guelfes; et tandis que Marcio Schio, qui commandait les Padouans, essuyait en juillet 1243 une défaite complète contre Alberico près de Ruigo dans la vallée de Cavaso, il s'avança lui-même devant le château de San-Bonifazio. Leonisio, fils de Rizzard, le livra en septembre par capitulation à son oncle qui le fit entièrement raser, et anéantit ainsi le principal appui des guelfes dans la marche véronaise. Depuis la mort de Grégoire les Vénitiens prenaient peu de part à la guerre. Une flotte qui devait voler au secours de Gênes s'occupa si long-temps des querelles des sujets vénitiens et d'autres, qu'elle rentra sans s'être rendue à sa destination, parce que le danger le plus immédiat avait été écarté sans elle. La chute de Gênes aurait été pour Venise un événement très heureux.

A Milan, le légat Grégoire de Monte-Longo tenait le parti guelfe en activité. Une paix qui fut conclue avec Pavie en 1241 eut peu de résultats. Comme nous l'avons déjà dit, Côme était devenue impérialiste et poursuivait la guerre avec la plus vive ardeur. Le territoire de Milan fut ravagé, les campagnes et les jardins dévastés; le commerce et l'agriculture semblaient ruinés pour toujours. Il n'est pas étonnant que dans un tel état de choses le peuple de Milan (la motta et la credenza di San-Ambrogio) fut mécontent de la noblesse qui voulait la guerre, et que pour agir avec plus d'ensemble il mit un capitaine à sa tête. Le premier capitaine du peuple à Milan (*capitano del popolo*) fut Pagano della Torre. L'archevêque de Milan étant mort vers cette époque, on abandonna le choix de son successeur au moine franciscain Léon de Perego (1), qui avait fort appuyé le légat par ses prédications et son activité, et s'était acquis un grand crédit. Il trouva que le choix ne pouvait tomber sur un plus digne que lui-même et fut reconnu par la noblesse.

L'activité personnelle de l'empereur s'était particulièrement concentrée sur l'Italie centrale, sur la Toscane, les marches de Spolète et d'Ancône; de temps en temps il avait fait des visites dans son royaume de

(1) Cf. Verci, l. c., vol. II, p. 209. Antonii Godi, *Chron.*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 85. La famille des Maltraversi possédait le titre de comte de Montebello. Cf. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 91.

(2) Rollandin., ap. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 239.

(1) La famille des vavasseurs de Perego était milanaise. Cf. *Chron. S. Francisci Pipini*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. IX, p. 672. Autrefois Léon n'aurait pas pu se choisir, parce que, d'après un traité conclu avec le pape, la dignité archiépiscopale était exclusivement réservée à la noblesse milanaise.

Sicile; et comme là tout lui obéissait, on peut dire que toute l'Italie centrale lui était dévouée. Son bonheur semblait au comble; seulement la mort lui enleva sa femme Isabelle d'Angleterre, en décembre 1241.

Le siége papal resta inoccupé jusqu'à l'an 1243. Il est possible que dans le principe Frédéric fût peu disposé à provoquer un nouveau choix; mais il était encore plus difficile de réunir les cardinaux. Plus ceux-ci étaient coupables du délai, plus ils étaient disposés à l'attribuer à Frédéric. Ce ne fut que quand la France menaça de mettre un chef indépendant à la tête de son Église, que l'empereur poussa l'affaire d'une manière plus sérieuse; et comme ses exhortations verbales et écrites restaient sans résultat, il marcha sur Rome avec une armée au printemps de 1243, ravagea et pilla les biens des cardinaux dans les environs; ses Sarrasins détruisirent presque entièrement Albano, et ils commettaient partout de tels excès que les cardinaux promirent de faire promptement leur choix, si l'empereur voulait leur accorder la paix. Ils se rassemblèrent à Anagni et le 24 juin 1243 ils élurent Sinibald de' Fieschi, de la famille des comtes de Lavagna de Gênes, qui était bien disposé pour l'empereur; il prit le nom d'Innocent IV.

Tout le monde était dans la joie; Frédéric lui-même ordonna de célébrer des fêtes dans son royaume pour l'entier accomplissement de l'élection, et cependant le choix qu'on avait fait l'inquiétait. Il connaissait l'énergie de Sinibald; il prévoyait qu'il emploierait cette énergie à élever la puissance papale et que naturellement il deviendrait son ennemi. Car si les villes avaient déjà pris contre l'empereur une position qui n'avait plus rien de comparable à celle qu'elles avaient du temps de Henri IV, et si elles ne pouvaient revenir à celle-ci sans se perdre, l'empereur avait encore bien davantage pris vis-à-vis du pape une position qu'il ne pouvait abandonner sans l'anéantissement de la dignité impériale; le pape de son côté ne la supporterait pas, s'il adoptait les vues de Grégoire VII et de ses plus énergiques successeurs. Or une situation où l'on ne peut supporter ce que l'autre n'ose pas abandonner est un véritable état de guerre. Il n'est donc pas étonnant que Frédéric fût inquiet du choix de Sinibald, en qui il avait eu comme cardinal un ami zélé, et qui comme pape devait probablement devenir son ennemi.

Tous deux manifestèrent des sentiments pacifiques par les premiers envoyés qu'ils s'adressèrent; mais plus ils semblaient tous deux vouloir la paix en général, moins ils étaient contents l'un de l'autre en particulier; et dès le mois d'octobre 1243, Innocent alla jusqu'à exhorter les Lombards à continuer la lutte (1), et adressa de vifs reproches au patriarche Berthold d'Aquilée, parce que celui-ci avait entrepris une expédition contre Trévise dans l'intérêt de Frédéric. Déjà auparavant il avait réussi par les intrigues de l'évêque de Viterbe à faire révolter la ville contre l'empereur. Les Romains avaient donné à Innocent les preuves du plus grand dévouement; Todi, Orvieto, Assisi, Perugia, Radicofani formaient de nouveau avec Viterbe un redoutable boulevard dans la marche de Spolète et la Toscane méridionale.

Dans la Haute-Italie le parti guelfe avait repris courage en voyant le marquis de Montferrat rentrer dans ses rangs. Soutenu par ses alliés, le marquis assiégea Turin; Cremone, Pavie, Alexandrie et Asti coururent au secours de la ville assiégée. A Milan, les magistrats éprouvaient une telle disette d'argent, qu'ils ne trouvaient plus que difficilement à emprunter. A Bologne, la noblesse s'était divisée en une multitude de petites factions; les Lambertazzi guerroyaient avec les Lambertini et les Soldani; les Carbanesi, les Galluzzi et beaucoup d'autres familles

---

(1) L'acte se trouve dans Savioli, vol. III, part. II, p. 201, dipl. DCXXXI : « Quapropter mandamus, quatenus fideles et devotos Ecclesiæ in Lombardiæ partibus constitutos, ut in ipsius devotione solita stabiliter perseverent — studeas animare. »

luttaient les unes contre les autres, de telle sorte que le territoire de la ville offrait en petit l'image de l'Italie (1).

Frédéric assiégeait depuis long-temps Viterbe : la ville ayant rejeté les conditions favorables qu'il lui offrait si elle voulait revenir à son parti (2), un assaut qu'il tenta le 10 novembre fut vigoureusement repoussé, et son armée essuya une telle défaite, qu'elle fut pendant tout le jour plongée dans la plus profonde douleur. Lorsqu'il voulut, à l'instigation du pape, cesser toute hostilité, ses gens qui avaient été assiégés dans la citadelle, et avaient obtenu une libre sortie, furent attaqués par les Viterbiens et les Romains et en partie massacrés. Une telle perfidie fit prendre à la lutte un caractère de plus en plus passionné, de plus en plus violent. Ce n'était même plus une guerre entre les villes et les seigneurs de différents partis. Presque chaque ville se trouvait de nouveau partagée en deux factions, et là où l'une n'était pas assez forte pour se maintenir dans l'intérieur des murs, elle se réfugiait du moins dans quelques châteaux du territoire, tramait de là des conspirations continuelles et offrait asile et protection à tous les mécontents. La ruse et la violence gouvernaient le pays, et tous les sentiments nobles et élevés avaient disparu de la société.

Baudouin, empereur de Constantinople, et le comte de Toulouse pressèrent enfin le pape de faire la paix. Pietro delle Vigne et Taddeo da Suessa, grand-justicier de l'empereur dans le royaume de Sicile, vinrent à Rome avec des pleins-pouvoirs, et au commencement de l'année 1244 on arrêta les conditions suivantes (3) :

1° L'Église recouvre tout ce qu'elle possédait lorsque Frédéric a été frappé d'excommunication (1). Il en est de même de ses partisans.

2° Frédéric déclare que ce n'est point par mépris pour l'Église, mais par les conseils des prélats allemands et italiens, qu'il n'a pas respecté l'excommunication; qu'il se repent de sa conduite, et qu'il veut se soumettre aux peines ecclésiastiques que le pape ordonnera (2).

3° Frédéric rend aux prélats faits prisonniers sur la flotte génoise tout ce qu'on leur avait pris, et compense toutes les pertes qu'ils ont pu faire ; il donne de même satisfaction aux ecclésiastiques qui ont souffert des dommages.

4° Les partisans de l'Église obtiennent un plein pardon.

5° Les vassaux de la Romagne, la noblesse de la marche véronaise, le marquis de Mont-Ferrat et d'autres vassaux italiens de l'empire, qui, dans la lutte, ont pris le parti de l'Église, ne seront pas obligés à l'avenir de rendre personnellement à l'empereur le service féodal; ils pourront envoyer des remplaçants (3).

D'autres conditions moins importantes étaient encore ajoutées; de son côté l'empereur était absous de l'excommunica-

(1) Savioli, vol. III, part. I, p. 177.

(2) On trouve une très belle description du siége dans Raumer., *Hohenst.*, vol. IV, p. 128 sq.

(3) Les conditions de la paix, telles que Mathieu Pâris (edit. Wilh. Wats. London, 1684) les cite, sont trop remarquables pour ne pas rapporter de temps en temps les expressions latines, telles qu'elles se trouvent dans cet écrivain, p. 565.

(1) « Quod tota terra, quam possidebat Ecclesia tempore excommunicationis, sibi reddatur, et idem de adhærentibus Ecclesiæ. »

(2) « Nihilhominus subsidium pro isto excessu faciet in militibus vel pecunia, cuicumque Dominus papa christianitatis quantumcumque et quale viderit expedire. Alias eleemosynas et jejunia facturus, juxta ordinationem Domini papæ, et sententiam ipsam usque ad diem absolutionis humiliter et devote servabit. »

(3) « Super securitate vero illorum de Romandiola, qui post ortam discordiam Ecclesiæ adhærerant, et nobilium de marchia Tervisiana et marchionis Montis-Ferrati et aliorum nobilium ita faciet Dominus imperator, videlicet quod prædicti nobiles in propriis personis nisi ad provisionem Domini papæ, sed per substitutos servire domino imperatori minime teneantur. In judicium autem vocari per nobiles et pares suos reliquos regionis ejusdem, aliis adhærentibus Ecclesiæ non exclusis, debeant judicari. »

tion, et ne devait plus être attaqué dans ses prérogatives et ses honneurs (1). Les envoyés de Frédéric jurèrent publiquement le traité à Rome le 31 mars 1244 ; mais comme il n'y était nullement question des Lombards et que le pape déclara que, si on ne faisait pas aussi une convention raisonnable pour eux, il rejetterait tout le traité, l'accomplissement de quelques conditions traîna en longueur. L'empereur voulait bien reconnaître Innocent comme juge arbitre pour toutes les querelles qu'il avait avec les villes de la Haute-Italie, et qui avaient été le premier motif de l'excommunication prononcée contre lui ; mais il ne pouvait consentir à rien qui fût contraire aux articles de la paix de Constance sans avoir obtenu l'assentiment des princes allemands. On vit bientôt que le pape n'entretenait toutes ces négociations que pour l'apparence, pour gagner du temps et trouver l'occasion de se rendre tout-à-fait indépendant. Sous prétexte de se rapprocher de Frédéric, qui était à Pise, afin de s'entendre plus facilement, Innocent se rendit à Sutri et de là à Civita-Vecchia, où une flotte génoise, qui y était venue secrètement, le reçut et le transporta à Gênes.

Un franciscain (2), nommé Bojolus, avait porté à Gênes, patrie d'Innocent, la nouvelle que celui-ci était vivement pressé par Frédéric et en danger d'être fait prisonnier; le podestat et quelques nobles, parmi lesquels se trouvait le neveu du pape, résolurent d'aller à son secours, et firent leurs préparatifs avec tant de promptitude, que la flotille put quitter le port sans qu'on se doutât seulement qu'elle était destinée à sauver le pape. Innocent reçut pendant la nuit la nouvelle que cette flotte était arrivée, et il partit aussitôt avec les cardinaux et les prélats de Sutri qui l'accompagnaient (1). Cet événement fut un coup de foudre pour l'empereur, parce qu'il détruisait nécessairement toute espérance de paix.

A Gênes tout le monde fut également surpris, quoique joyeux, lorsqu'on annonça que le pape était arrivé avec la flotte à Porto-Venere : il fut reçu avec une grande pompe par l'archevêque et le clergé, par les chevaliers, les dames nobles et tout le peuple qui faisait retentir l'air de ses acclamations. Frédéric envoya le comte de Toulouse à Savone, pour essayer de renouer les négociations avec Innocent ; mais celui-ci les déclina, et poursuivit bientôt après son voyage par Asti, Turin et Susa jusqu'à Lyon, où il arriva en décembre 1244.

Là, placé en quelque sorte dans un point central entre la France, l'Allemagne et l'Italie ; dans une ville aussi libre et aussi puissante que Milan, dans une partie de l'empire germanico-romain où l'influence du pape et de l'Église avait depuis long-temps éclipsé celle de l'empereur, et d'où il pouvait facilement fuir chez les princes ses amis, Innocent se sentit complètement libre et écrivit à la fin de janvier 1245 à tous les princes et à tous les prélats de la chrétienté, pour les convoquer à un concile général qui devait se tenir à Lyon pour la Saint-Jean prochaine.

Innocent était un véritable Génois ; cet esprit qui considère les sentiments humains comme des vagues agitées, en dépit desquelles on doit faire arriver son navire au port, qui ne fait que se servir des autres, et compte pour rien leurs sensations ; cet orgueil qui est particulier aux grands hommes,

(1) « Salva tamen sint ei honores et jura quoad conservationem integram sine aliqua diminutione imperii et regnorum suorum. »

(2) C'est une circonstance remarquable que partout les franciscains font partie de l'escorte du pape, tandis que des chevaliers despotes comme Ezelin se trouvent au service de l'empereur. C'est dans ces deux extrêmes, dans la haine de ces deux classes d'hommes l'une contre l'autre, que se trouve comprise, de la manière la plus abstraite, la lutte du sacerdoce et de l'empire, qui forme le caractère de la période romantique du moyen-âge. Comparez les expressions de Rollandinus (Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 279) : « De fratribus minoribus Eccelinus plus timebat in suis factis, quam de aliquibus aliis personis in mundo. »

(1) Caffari, l. c., p. 505.

parce qu'ils considèrent tous les autres comme de la vile plèbe, tels étaient les traits qui formaient principalement son caractère ; il imposait hardiment à ses partisans obligations sur obligations, et employait son influence et ses trésors pour l'agrandissement de sa famille (1) : s'il n'avait pas été pape lui-même, il aurait également combattu avec intrépidité celui qui aurait eu ce titre, en cas qu'il eût voulu nuire à ses intérêts ; maintenant qu'il l'était, il poursuivait les conséquences qui dérivaient des priviléges reconnus du pape, avec une vigueur, un sang-froid et une opiniâtreté que peu de ses prédécesseurs avaient possédés. Les bourgeois de Lyon eurent bientôt avec lui de si vifs démêlés, qu'il songea à se transporter autre part ; si enfin il demeura dans la ville, ce fut uniquement parce qu'il était brouillé avec Frédéric, et que tous les autres princes voisins ne se souciaient point d'accepter le fardeau de son voisinage. Il arriva ici ce qui arrive presque toutes les fois que deux hommes élevés en dignité se trouvent en face l'un de l'autre et s'efforcent de se renverser mutuellement dans la poussière : tous deux perdirent dans l'estime publique, et tandis que les partisans du pape accusaient Frédéric d'hérésie et le représentaient comme ami des Sarrasins, ou plutôt comme Sarrasin lui-même (2), toute la chrétienté s'entretenait de l'avidité et de la sordide avarice d'Innocent (3).

Le concile ne fut pas fort nombreux ; suivant les uns on n'y vit que cent quarante ecclésiastiques d'un rang élevé ; tout le royaume de Sicile n'y envoya que l'archevêque de Palerme et Taddeo de Suessa, grand-juge de l'empereur qui était chargé de soutenir sa cause. Taddeo se présenta dans la première séance (1) des pères assemblés en concile, et prononça un discours latin, fort bien écrit, pour la défense de son souverain et maître ; il parla surtout beaucoup de ce que Frédéric pourrait encore faire. Innocent, dans la persuasion que Taddeo s'était exprimé ainsi sans plein-pouvoir et en rhéteur, lui demanda quelle garantie il offrait de l'exécution de ses promesses, et soutint que Frédéric voulait tromper le concile. Taddeo lui ayant nommé les rois de France et d'Angleterre comme garants de la parole de son maître (2), Innocent répondit : « Nous n'avons garde de recevoir » pour garants les amis de l'Église, puis- » qu'elle serait exposée à se brouiller avec » eux, si, selon sa coutume, votre maître » venait à violer ses serments. » C'est ainsi qu'un trait d'audace le tira d'embarras.

Dans une séance suivante le pape traita ouvertement l'empereur de parjure, de sacrilége et d'hérétique ; et comme Taddeo, après une réplique habile, demandait un délai pour permettre à Frédéric de venir en personne présenter sa défense, Innocent refusa tout délai avec opiniâtreté, et répondit qu'il était à peine échappé au danger du voisinage de l'empereur, et qu'il ne voulait point s'y exposer de nouveau.

Tous les efforts que faisait le pape pour avoir l'air de juger en forme la cause de Frédéric dans un concile, annonçaient le dessein de le condamner publiquement, et de le déposer du consentement des pères assemblés. Innocent ne tarda pas même long-temps à déclarer son intention en termes clairs.

Taddeo et les envoyés de France et d'Angleterre insistèrent alors auprès du pape, et soutinrent qu'il pouvait bien accorder un

(1) Il avait, à la vérité, à pourvoir un grand nombre de neveux. Trois de ses sœurs étaient mariées à Parme : l'une à Guarino di S. Vitale ; la seconde à Bernardo de' Rossi ; la troisième à un homme de la ligne collatérale des Rossi, qui portait le nom de Boteri ; son prénom était probablement Gérard. Cf. Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 88. Une nièce du pape était mariée à Parme avec Bertholino de' Tavernieri. »

(2) Mathœus Parisiensis, edit. Wilh. Wats., p. 561.

(3) M. de Raumer cite une satire tirée d'un Codex du Vatican (Cf. l. c., vol. IV, p. 157) ; une autre se trouve dans Mathœus Parisiensis.

(1) Cf. Mathœus Paris., edit. cit., p. 580.

(2) Mathœus Par., ed. c., p. 581.

délai à Frédéric. Celui-ci était parti de l'Italie centrale, et s'était rendu de Vérone (1) à Turin. Là il apprit quel était le dessein du pape, et qu'on ne lui accordait qu'un court délai de douze jours pour venir se justifier.

Il était trop évident qu'Innocent avait pris son parti; qu'il était décidé à perdre l'empereur autant que cela était en lui; que par conséquent celui-ci ne ferait qu'exposer sa dignité à un affront, en paraissant personnellement à Lyon. Frédéric envoya au concile l'archi-chancelier Pierre des Vignes et l'évêque de Freisingen avec des pleins-pouvoirs fort étendus; mais avant qu'ils fussent arrivés, le délai était écoulé, et le pape proposa aux pères assemblés une bulle dans laquelle il réitérait toutes ses accusations contre Frédéric, et le déclarait déchu de ses droits et dignités (1) : tous ceux qui lui étaient attachés par serment en furent déchargés à perpétuité, et les Allemands furent autorisés à procéder à l'élection d'un nouveau roi. Le pape trouva peu d'avantages à persister dans cette sentence et à la faire connaître dans la chrétienté comme le résultat du concile; elle ne lui amena aucun nouveau partisan; l'empereur, au contraire, y trouva un avantage immédiat, il sortit d'une situation équivoque, cessa de perdre du temps en vaines tentatives de paix et mit toutes ses espérances dans la force de son épée.

§ V. — *Situation de l'Italie jusqu'à la mort de Frédéric II.*

L'empereur, qui avait profité de son séjour dans la Haute-Italie occidentale pour se réconcilier avec le marquis Boniface de Montferrat, le marquis de Ceva et Manfred de Caretto (2), retourna à Pavie, lorsqu'il eut reçu à Turin la nouvelle de l'issue du concile. Parmi les villes lombardes il avait encore pour lui, outre Pavie, Cremone, Reggio, Modène, Parme, Lodi et Bergame.

A proprement parler la guerre n'avait jamais cessé. En février même les Mantouans, accompagnés des marquis Azzo et Rizzard, avaient envahi le territoire véronais et n'en avaient été chassés qu'avec peine par Ezelin; l'échange de tous les prisonniers avait eu lieu entre Mantoue et Vérone, au mois de septembre 1244 (3). Lorsqu'ensuite Frédéric arriva lui-même à Vérone en juin 1245, le bruit se répandit tout-à-coup qu'il venait pour ôter à Ezelin le gouvernement de Vérone, ce qui occasiona probablement entre les Véronais et les gens du duc d'Autriche une querelle, qui se changea bientôt en une lutte sanglante et engagea les princes à se séparer. Ezelin resta en possession du pouvoir qu'il avait obtenu, et à la fin d'août il entreprit une nouvelle expédition contre Trévise, où son frère Alberico était à la tête de presque toutes les affaires. Mestre et le château de Niccolò se rendirent; une nouvelle fête fut instituée à Noale, et ses troupes chargées de butin revinrent à Padoue dans les derniers jours de septembre. Trévise se trouvait dans la plus grande pénurie et était obligée de contracter dettes sur dettes pour subvenir aux dépenses de la guerre. Des événements sans importance, qui arrivèrent dans la marche véronaise pendant l'hiver de 1245 à 1246, ne méritent point d'être rapportés. L'esprit actif d'Ezelin ne supportait pas le repos.

---

(1) Au mois de juin 1245 il avait tenu une sorte de congrès à Vérone avec l'empereur Baudouin de Constantinople, ses deux fils Konrad et Enzius, et plusieurs princes allemands. Cf. entre autres Rolandin., ap. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 243 sq.

(2) Caffari, l. c., p. 508. — Moriondi, *Monum. Aquens.*, vol. I, p. 218, dip. CCVI.

(3) Verci., l. c. vol. II, p. 228.

(1) La bulle d'excommunication se trouve dans Mathœus Par., ed. c., p. 586.



A Gênes on avait poursuivi la guerre contre les voisins ennemis et les sujets révoltés. La retenue de cent pour cent sur le butin qu'avaient fait les armateurs génois donna à la ville seule 12,000 livres. La guerre qui s'était faite par terre et par mer, et la puissance de Pise (la présence de l'empereur dans le Montferrat l'avait rendue très inquiétante pendant quelque temps) avaient coûté infiniment davantage, bien qu'on n'eût fait aucune entreprise considérable.

Depuis l'exaltation d'Innocent IV, ses nombreux parents avaient également formé un parti guelfe à Parme, qui était auparavant tout-à-fait dévouée au parti gibelin. Bernardo de' Rossi, beau-frère du pape, en était le chef, et déjà on avait l'espoir que le parti guelfe obtiendrait un triomphe complet dans cette ville, lorsqu'un neveu d'Innocent, Albert di S. Vitale fut choisi pour évêque (1); mais tout-à-coup l'empereur sortit de Pavie, s'avança vers Parme, et Bernardo fut obligé de quitter la ville avec tous les siens (2). Frédéric nomma alors podestat de la ville un Apulien, Thebaldo Franceschi, séquestra tous les biens de l'évêque, lui retira plusieurs priviléges dont il jouissait de temps immémorial, soumit tout le territoire de la ville et décréta enfin que quiconque se chargerait de porter un message à Innocent, perdrait un pied et une main (3).

De Parme Frédéric revint à Pavie pour entreprendre quelque chose contre Milan. Au mois d'octobre il envahit le territoire de la ville, détruisit Marimondo et établit son camp près d'Abiate; les Milanais, faute d'argent, ne purent presque faire aucun préparatif de défense, et se virent enfin obligés de vendre les vases sacrés. Des chevaliers et des archers vinrent à leur secours, de Plaisance, de Gênes, de Novara et de Brescia; mais ni Frédéric ni les Milanais n'osaient risquer une bataille. Le roi Enzius avec le contingent de Parme, Cremone et Reggio, s'était avancé devant Gorgonzola ; pendant qu'il l'assiégeait, on en vint à un combat dans lequel il fut jeté à bas de son cheval et fait prisonnier, et cependant les Milanais essuyèrent une défaite. Il paraît que les troupes de Reggio et de Parme délivrèrent le roi (1). L'empereur termina la campagne en novembre sans avoir rien fait d'important et se rendit en Toscane.

A Reggio comme à Parme, il s'était formé une faction guelfe, à la tête de laquelle était un neveu du pape de la famille de Fogliano, et à laquelle se joignirent les guelfes exilés de Parme. Enzius, aussi remarquable par sa valeur que par sa beauté, et qui était l'Achille de son temps, se fit chasser de la ville. En Toscane Frédéric se fit donner des otages par toutes les villes, par les gibelins aussi bien que par les guelfes; mais il remit ensuite les gibelins en liberté et retint les guelfes dans la forteresse de S. Miniato al Tedesco, où ils menaient la vie la plus misérable. A Florence il appuya les chefs des gibelins (2), particulièrement les Huberti, pour qu'ils chassassent les guelfes de la ville, et ce fut à cette occasion que le peuple se mêla pour la première fois dans les querelles de la noblesse. Le fils naturel de l'empereur, Frédéric d'Antioche, gouverneur de la Toscane, qui arriva avec une division allemande vers la fin de décembre 1246 (3), décida ensuite l'issue de la lutte ; à la Chandeleur de l'an 1248 les guelfes abandonnèrent la ville et se jetèrent dans leurs châteaux de Monte-Varchi dans la vallée de l'Arno, de Capraia

(1) Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 188.
(2) Caffari, l. c., p. 518.
(3) Affò, l. c., p. 194.

(1) *Memoriale potestat. reg.*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 1114.

(2) Depuis que l'empereur s'était brouillé irrévocablement avec le pape, il devait être de son intérêt de protéger les hérétiques contre les cruautés de leurs barbares persécuteurs. A Florence, où un tiers des habitants étaient cathares, et s'étaient donné un évêque, il défendit, immédiatement après la sentence de Lyon, toutes persécutions des hérétiques. Cf. Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 187 et 188.

(3) C'est à cela que fait allusion Pierre des Vignes, *Ep.*, lib. III, ep. 9.

et d'autres (1). Jusqu'alors la lutte avait eu lieu dans la ville même, chaque maison y était devenue une forteresse, chaque place un camp ennemi.

Frédéric avait formé des relations assez amicales avec Venise. Depuis qu'un Génois était devenu pape, les Vénitiens étaient peu disposés pour les guelfes; leurs envoyés revinrent de Lyon fort mécontents, et Frédéric les ayant délivrés de la captivité dans laquelle les retenait le comte de Savoie (2), il lui devint facile de lier amitié avec la république. Quant à Bologne, elle était déchirée par les querelles intestines de la noblesse (3).

Au total Frédéric gagna à tous ces événements, il acquit la prépondérance; et en laissant beaucoup de places ecclésiastiques inoccupées, en confisquant à son profit les revenus de celles dont les possesseurs étaient exilés comme guelfes, il trouva facilement des moyens de continuer la lutte.

Ce qu'Innocent ne pouvait obtenir par une guerre ouverte, il espérait l'obtenir par guet-apens; il sut habilement former des liaisons avec plusieurs barons qui étaient mécontents de Frédéric. Pandolf da Fasanella et Jacopo di Marra, deux hommes que Frédéric avait plusieurs fois employés dans des affaires importantes, se mirent bientôt à la tête d'une conspiration qui avait pour but la perte de l'empereur, à la cour duquel ils se trouvaient à Grosseto (1). Tebaldo Franceschi, Guillaume, comte de S. Severino, et avec eux Andrea da Cicala (2), tâchèrent, à l'époque fixée, de s'emparer d'une série de places fortes en Apulie; déjà ils occupaient Scala et Capoccio; les moines franciscains travaillaient à maintenir un accord étroit entre tous les membres de la conjuration; déjà le cardinal Rainer était prêt à soutenir par les armes et avec le secours des Pérugiens les tentatives des conjurés en Toscane, lorsque tout-à-coup tout fut découvert. Pandolf et Jacopo cherchèrent leur salut dans une prompte fuite. Marino d'Eboli avec des chevaliers allemands battit les rebelles toscans, et dès le 18 avril 1246 Capoccio tomba entre les mains de l'empereur, qui s'était rapidement avancé en Apulie.

Tebaldo Franceschi, Guillaume de S. Severino et d'autres rebelles se soutinrent encore jusqu'à l'été; mais alors ils se rendirent aussi, furent privés de la vue, mutilés et enfin roués. Tout prouvait clairement la part que le pape et le clergé avaient prise à la conjuration, et cela ne servit qu'à augmenter la haine de Frédéric contre l'Église. Chose singulière cependant! Il ne paraît pas que cette haine ait jamais eu la moindre influence sur ses croyances, puisque non-seulement il offrit souvent de se justifier de tout soupçon d'hérésie, mais que plusieurs prélats distingués et prudents intercédèrent à cet égard pour lui auprès d'Innocent.

A la même époque où se tramait la conjuration contre l'empereur, un si grand nombre d'habitants de Viterbe furent chassés de la ville par les guelfes comme suspects d'attachement pour lui, qu'ils formèrent enfin une armée et se sentirent bientôt assez forts, grâce aux secours qu'on leur donna, pour assiéger Viterbe même. Comme partout ailleurs

(1) Malespini, cap. 137.

(2) Cf. *Chronic. Andreæ Danduli*, lib. x, cap. 5, pars. 40.

(3) Savioli, l. c., vol. III, p. 188. La noblesse était tellement occupée de ses querelles, et le peuple si irrité contre elle, qu'il la priva du droit de concourir à la nomination des juges. Bologne était divisée en quartiers de la même manière que Vérone. Chaque quartier avait trois anciens du peuple (*anziani*); ces douze anziani formaient un tribunal trimestriel. Près d'eux siégeait *un consiglio di credenza* (un conseil des bourgeois). Certaines affaires étaient administrées par les magistrats des corporations, ou par des officiers militaires, à la tête desquels était un connétable. C'était au conseil général, à l'assemblée de toute la bourgeoisie, qu'appartenait le suprême pouvoir politique. Nous trouvons donc ici comme à Vérone une constitution établie théoriquement à la place de celle qui dérivait des anciennes institutions.

(1) Petr. de Vineis, *Ep.*, lib. II, ep. 10.

(2) Petr. de Vineis, *ibid.*, ep. 20.

à cette époque, le parti dominant à Viterbe, à la tête duquel était le cardinal Pierre Capoccio, se laissa entraîner par les passions, opprima cruellement les autres habitants, perdit par là l'affection du peuple, et dès le troisième jour du siége il se vit forcé de se rendre.

La longue absence du pape finit aussi par rendre la fidélité des Romains un peu chancelante. Les marchands de la ville avaient attaqué Innocent dans ses plus chers intérêts, dans ceux de l'argent, immédiatement après son exaltation. Grégoire IX leur avait emprunté une grosse somme, dont ils exigèrent le remboursement de son successeur. Celui-ci n'ayant pas voulu payer toute la somme, et les marchands ayant été obligés d'entrer en composition, il y eut du mécontentement des deux côtés; car la portion même que paya le pape, il la donna à regret: c'est peut-être autant à son mauvais vouloir à l'égard de Rome qu'à la crainte de Frédéric qu'il faut attribuer sa longue absence, qui porta enfin les Romains à faire un traité avec l'empereur.

Pendant que le sort semblait favoriser les entreprises de Frédéric en Italie, un parti ennemi se formait en Allemagne et il acquit une telle consistance, qu'au printemps de 1246 il choisit pour roi le landgrave Henri de Thuringe et put le soutenir jusqu'à sa mort en février 1247, et cet événement diminua du moins beaucoup les secours que l'empereur aurait pu attendre de ce côté. Les Milanais reconnurent Henri pour leur roi, et le fils de l'empereur, le roi Konrad, quoique vainqueur à la fin, était cependant continuellement occupé par lui au nord des Alpes.

Pendant que Henri luttait en Allemagne, le pape rassembla près de Lyon une armée de mercenaires qu'il voulait envoyer au secours des Milanais, espérant par là rendre la victoire au parti guelfe; mais Amédée, comte de Savoie, qui maria ensuite au printemps de 1247 sa fille Béatrix au fils naturel de Frédéric, Manfred, était dans les meilleurs termes avec l'empereur depuis le passage de celui-ci à Turin, et il sut, sans rompre avec le pape, combattre habilement ses plans. Il arrêta pendant si long-temps l'armée papale, que les chevaliers se dispersèrent, qu'il fallut congédier les fantassins et qu'Innocent perdit inutilement les quatorze mille marcs qu'il avait avancés à ses troupes.

L'empereur, qui dans l'intervalle était accouru de l'Italie méridionale à la tête d'une armée sicilienne, et arrivé par Pise et la Lombardie jusqu'à Turin, forma des liaisons encore plus amicales avec Amédée, et il nourrissait probablement le projet de surprendre le pape à Lyon même, lorsque le parti guelfe en Italie fit tout-à-coup de tels progrès, qu'il crut devoir tourner immédiatement ses forces contre lui.

Le roi Enzius, qui était resté en Lombardie et résidait à Parme, venait de quitter cette ville avec une partie des gibelins les plus décidés, pour assiéger Quinzano dans le territoire de Brescia, lorsque les guelfes réfugiés à Plaisance, les Rossi, les Lupi, les Correggeschi et les S. Vitali s'avancèrent à Noceto. Le podestat de Parme alla à leur rencontre avec une armée; mais il fut complètement battu près de Borghetto del Taro, et les guelfes rentrèrent en vainqueurs dans leur ville natale (1). Tandis que la noblesse gibeline, qui n'avait rien dans ses maisons de la ville et tout dans ses châteaux, accourait dans ceux-ci pour les défendre, Enzius marcha sur-le-champ avec les Cremonais contre Parme et établit son camp sur le pré Biancone, où il attendit son père, qui arrivait en grande hâte. Aussitôt que la nouvelle de la révolution de Parme se fut répandue, le comte Rizzard de San-Bonifazio accourut de Mantoue, des secours considérables arrivèrent de Plaisance, et Grégoire de Monte-Longo amena mille cavaliers de Milan et des hautes contrées de la Lombardie. Les

(1) Affò, *Storia di Parma*, vol. III, p. 196 sq. — *Chron. Parmense*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. IX, p. 770.

guelfes chassés de Reggio, les Bolonais, les Génois et le marquis Azzo ne restèrent pas oisifs, et bientôt on vit clairement que Parme serait le centre de toute la guerre. Une attaque qu'Enzius tenta avant même l'arrivée de son père en juillet 1247, échoua complètement : mais lorsque l'empereur approcha, Ugo de' Boteri de Parme, podestat de Pavie, se joignit à lui, bien qu'il fût neveu du pape; Ezelin lui amena de la marche un corps nombreux de gibelins; Modène, Reggio, Bergame fournirent leurs contingents; les chevaliers toscans et un corps de Sarrasins de Sicile arrivèrent ensuite et entourèrent Parme le 2 août : la ville semblait devoir nécessairement succomber; tout son territoire fut mis à feu et à sang; tous les châteaux s'ouvrirent à l'empereur. Les Parmésans ne se soutinrent que près de Mantoue et dans les environs de Guastalla.

S'ils ne se laissèrent point abattre, ils le durent principalement au cardinal-légat Grégoire, qui dirigeait alors toutes les sorties, tous les préparatifs de défense : de même qu'il avait su auparavant maintenir à Milan l'amour de la guerre et le ressentiment contre Frédéric, il inspirait toujours de nouvelles espérances au commun peuple; quand tout autre moyen lui manquait, il publiait le contenu de lettres simulées, qui promettaient l'appui et le secours de quelque état voisin, et de temps en temps les Ferrarais et les Mantouans réussissaient à faire passer des vivres sur le Pô et ensuite dans la ville. Le siége continua ainsi jusque fort avant dans l'automne, sans que les assiégeants eussent la moindre perspective de prendre la ville.

L'empereur, pour pousser les assiégés au désespoir par sa persistance, résolut de bâtir une nouvelle ville à quatre portées d'arc de Parme, sur un champ qu'on appelait Grola. De cette manière son armée pourrait braver les rigueurs de l'hiver. Aussitôt on se mit à creuser des fossés, à élever des remparts, à construire des portes et des ponts-levis, et l'on vit s'élever comme par enchantement la nouvelle ville, qui prit le nom de Vittoria (1). Il y bâtit une église à Saint-Victor, et y fit frapper des monnaies qu'on appelait Vittorini. En même temps Enzius cherchait à s'emparer des points fortifiés sur le Pô, par lesquels la ville entretenait ses communications avec Mantoue et Ferrare, et son entreprise fut couronnée de succès au même moment où Ezelin devenait maître de Guastalla. On dut alors croire à la chute de Parme; car quand même elle aurait pu résister à la force des armes, elle devait succomber à la famine.

Ce fut précisément l'impossibilité apparente d'échapper à sa perte qui la sauva; car chaque jour Frédéric et les siens devenaient plus négligents, dédaignaient de plus en plus toute espèce de précautions. Un Milanais, Bocialupo, qui était renfermé à Parme, remarqua du haut d'une tour que l'empereur partait tous les jours pour la chasse à une heure fixe. Grégoire profita de cette découverte; le 18 février 1248 Frédéric, après une indisposition de plusieurs jours, sortit pour la première fois pour aller chasser au faucon; les Parmésans, qui l'avaient observé, tombèrent tout-à-coup sur Vittoria. La surprise, car les assaillants ne furent remarqués que quand ils furent aux portes de la ville, l'audace de l'entreprise, les flammes, qui faisaient de rapides ravages dans des maisons presque toutes construites en bois, tout concourut à répandre le trouble et la terreur dans l'armée de Frédéric. Taddeo de Suessa, qui maintenait encore l'ordre, étant tombé, tout ne fut bientôt qu'une affreuse déroute.

Lorsque l'empereur revint, il trouva renversé tout ce qui lui avait coûté tant de peine, et ce ne fut qu'à Cremone qu'il cessa d'être inquiété lui-même par la poursuite de l'ennemi. Les Parmésans avaient fait un riche butin; presque tout ce qui ne fut pas brûlé, tomba entre leurs mains, jusqu'au sceptre et à la couronne. Un homme dif-

(1) Cf. *Chron. Parmense*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. IX; p. 773.

forme, et qu'on appelait à cause de cette circonstance Cortopasso (1), rentra à Parme avec cette couronne sur la tête au milieu des cris de joie et des railleries du peuple.

Frédéric ne pouvait compter sur aucun secours de l'Allemagne; la mort de Henri n'avait point anéanti le parti qui l'avait élevé, et dès le mois d'octobre 1247 ce parti avait déjà élu un nouveau roi dans la personne du comte Guillaume de Hollande. Mais c'était moins l'anti-roi et sa puissance que l'état de troubles et d'anarchie où se trouvait l'Allemagne qui rendait tout secours impossible de ce côté. En Italie même le parti impérial ne conserva bientôt plus que dans quelques contrées, dans l'Apulie et la marche de Vérone, une assez grande supériorité pour pouvoir songer à soutenir les gibelins des autres pays. Reggio était maintenant continuellement menacée par Parme, et Modène l'avait toujours été par Bologne. Même avant la délivrance de Parme les Bolonais avaient entrepris de nouveau une grande expédition contre le Modénais, et malgré l'arrivée du roi Enzius, qui s'empressa d'accourir, ils étaient parvenus à s'emparer du château de Bozano si souvent menacé (2). Après la délivrance de Parme presque toute la contrée était devenue guelfe; car la Lunigiana, la Grafagnana se déclarèrent alors pour le pape, dont les partisans possédèrent ainsi une suite de pays liés les uns aux autres depuis les montagnes génoises jusqu'à la Romagne. Bien que l'empereur lui-même se tînt pendant presque toute l'année 1248 à Asti et dans les villes voisines (3), Novarra revint encore au parti milanais, et les marquis de Gavi, qui s'étaient brouillés avec Gênes, se réconcilièrent.

Le cardinal Ottaviano dei Ubaldini, qui, arrêté par le comte de Savoie, n'avait pas pu amener alors d'armée pontificale en Italie, et était resté presque seul, se rendit à Bologne en 1248 et fit de cette ville le centre de ses opérations. Dès le mois de mai il s'empara de tout le territoire d'Imola, et après avoir laissé une partie de son armée pour assiéger la ville, il marcha avec le reste contre Ravenne, qui se rendit à lui. Il rappela l'archevêque Frédéric que le parti gibelin avait chassé, et les comtes de Polenta rentrèrent en possession de leurs biens. Les Imolésans avaient espéré qu'ils seraient délivrés par Malatesta de Verucchio; celui-ci n'ayant pu réussir dans ses tentatives, Imola se soumit aussi en mai 1248 et obtint des conditions favorables. Aussitôt les villes de la Romagne imitèrent successivement son exemple et se joignirent à Bologne; ce fut d'abord Césène, puis Forlimpopoli, Bertinoro, Cervia, et enfin Faenza (1). Le Modénais se vit encore pressé d'un autre côté : San-Cesareo fut emporté d'assaut et Nonantola occupée. Mais les querelles intestines ne cessèrent point dans les villes de la Romagne avec le triomphe décisif du parti guelfe. La noblesse de Bologne, qui par orgueil dédaignait d'aspirer aux charges du nouvel état démocratique, continuait ses querelles et trouvait dans les dignités de podestats des autres villes, ou dans sa souveraineté sur ses propres domaines, une compensation à l'exclusion des magistratures bourgeoises. D'un côté Biancolino de' Basacomari et Alverio degli Asinelli, et de l'autre Bartolomeo de' Basacomari et Filippo degli Asinelli étaient à la tête des factions ennemies. A Imola les partis des Mendoli et des Brizi, qui ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un podestat, ne furent ramenés à la paix que par l'énergique conduite de Bologne. A Faenza les Manfredi, ayant à leur tête Amadore, surnommé Bulzaga, luttaient contre les Accarisi, que commandait Tebaltello di Garatone Zambrasi. Dès le mois d'avril 1249 un vicaire du roi Guillaume arriva et s'établit dans la Romagne, tant elle était aliénée contre Frédéric.

A Milan de même qu'à Bologne, le peuple

(1) *Chron. Parm.*, ap. Murat., vol. IX, p. 775.
(2) Savioli, vol. III, part. I, p. 202.
(3) Caffari, l. c., p. 515.

(1) Savioli, vol. III, part. I, p. 211—212.

prenait de plus en plus le dessus avec ce premier capitaine du peuple, que nous avons déjà cité, Pagano della Torre. Nous trouvons maintenant son petit-fils Martin revêtu d'un nouveau titre : on l'appelait l'Anziano, l'ancien ou le président du peuple. L'ancienne constitution conservait bien encore ses formes ; mais dans les derniers temps il avait été si difficile d'obtenir des magistrats justice contre la noblesse, que l'anziano fut expressément établi pour réparer la négligence des tribunaux, ou faire justice quand ils la refusaient. Comme l'anziano avait à sa disposition des forces considérables, et qu'il pouvait appeler aux armes soit le peuple lui-même, soit les soldats payés par lui ; comme en outre le droit de chacun dépendait de lui, et qu'il n'était pas changé chaque année, il jouissait d'une certaine position de prince, et dominait toutes les autres familles nobles. L'incroyable disette d'argent, qui menait toujours à de nouveaux impôts et au plus sévère contrôle des officiers de finances, donnait constamment la plus grande puissance au peuple, et par conséquent à son chef.

Cependant Ezelin régnait dans la marche de Vérone comme auparavant. Une nouvelle conjuration contre sa vie avait encore eu lieu à Padoue en 1246, et n'avait pas peu contribué à l'exaspérer. Giordano et Pietro de' Bonici, Guercio de' Bocci et quelques autres en étaient les chefs, et ils payèrent leur tentative de leur vie (1). Alberico et Nicolo da Landenara moururent à la torture en 1247 : il eut à réprimer des troubles dans Vérone ; le podestat Enrico da Egna, son neveu, fut assassiné au mois de février de cette année ; Tagliaferro et Ottolin da Riva, Pietro Gallo de Venise, Bonaventura della Scala, Aldrighetto da Arcole et d'autres payèrent ce crime de leur tête. Nous voyons ensuite Ezelin se signaler par son activité au siége de Parme ; toutefois il retourna dans la marche de Vérone avant le malheur de Vittoria, en janvier 1248. Pendant sa présence au camp de l'empereur il avait fait assiéger Feltre par ses gens, et à son retour il redoubla d'efforts. Les seigneurs de Camino avaient dirigé la défense de Feltre ; lorsqu'au mois de mai ils virent les habitants disposés à se rendre, ils s'échappèrent et se retirèrent à Bellune. Ezelin devint donc aussi seigneur de Feltre, et fit rentrer les gibelins chassés par les seigneurs de Camino.

(1) Verci, vol. II, p. 246.

Il se porta ensuite devant Bellune ; mais il y trouva une si énergique résistance, qu'il jugea à propos de retourner à Padoue. Le pape chercha à arrêter le cours de ses victoires par une bulle d'excommunication qu'il adressa à toutes les villes de la Lombardie et de la marche. Mais dès le commencement Ezelin s'était posé en prince indépendant de la puissance ecclésiastique, avait en tout temps méprisé les avertissements du pape et protégé ouvertement les hérétiques. Cette mesure ne lui porta donc aucun préjudice, et dans les territoires qui lui étaient soumis, personne n'osa faire connaître la sentence papale.

En octobre 1248 Ezelin attaqua Mantoue, ravagea son territoire et emporta un riche butin (1). Au printemps de 1249 il renouvela le siége de Bellune ; les amis qu'il avait dans la ville avaient travaillé les bourgeois, et à peine eut-il paru devant les murs, que Biaquin de Camino fut obligé de fuir, et Ezelin entra en maître dans la ville. Peu à peu le patriarche d'Aquilée avait conçu des inquiétudes en voyant l'accroissement de la puissance d'Ezelin et la vigueur avec laquelle il la maintenait ; il se joignit à Azzo et à Rizzard et essaya de pousser Ferrare, Mantoue et Brescia à prendre des mesures en commun contre Ezelin.

A cette époque Rizzard forma des liaisons avec les Dalesmannini de Padoue ; elles furent découvertes, et le sang coula de nouveau pour punir les traîtres. En décembre 1249 Ezelin épousa Béatrice de Castelnuovo. Il paraît qu'il songeait déjà à une domination tout-à-fait indépendante, et qu'il contracta cette alliance à cause des grandes relations

(1) Rolandin., *Ep.*, Murat., *Scr.*, v. VIII, p. 250.

qu'avait la famille de Béatrice; car vers le même temps il occupa Monselice (1) qui était entre les mains du gouverneur de Frédéric, et s'empara de la forteresse d'Este (2). Les circonstances excusaient sa conduite, car Frédéric était malade en Apulie et Enzius prisonnier à Bologne. De nouvelles cruautés qu'il exerça à Padoue contre ses ennemis s'expliquent aussi par sa position; si Frédéric venait à mourir, pensait-il, on contesterait peut-être son autorité comme vicaire impérial, et il était allé trop loin pour trouver son salut autre part que dans sa propre force.

Enzius, qui, après la délivrance de Parme, avait d'abord cherché à se maintenir dans la forte position qu'il occupait sur le Pô, et était ensuite allé rejoindre Ezelin dans la marche véronaise, avait fait de là, au printemps de 1249, une expédition dans le domaine de Reggio, où la noblesse de la faction guelfe s'était maintenue en possession de plusieurs châteaux. Enzius, avec quelques chevaliers allemands qui l'accompagnaient, se trouva bientôt à la tête d'une armée de Modénais, de Cremonais, de Pavésans, de Reggians et de nobles exilés de Plaisance et de Ferrare. Il rencontra une armée bolonaise dans les environs d'Oliveto. Le combat fut long et sanglant, mais enfin les Bolonais l'emportèrent, et Enzius, qui avait perdu son cheval dans la mêlée et combattait à pied au premier rang, fut fait prisonnier et emmené à Bologne avec Marin d'Eboli, Boso da Dovara et d'autres chevaliers distingués du parti gibelin (3). Enzius n'avait que vingt-quatre ans; c'était le plus beau cavalier que l'Italie eût vu; le magistrat plébéien de Bologne fut d'autant plus ravi de cette capture, qu'il pouvait le condamner à une prison perpétuelle dans la ville. Il y demeura en effet, et y mourut (4), en dépit de toutes les instances de son père, en dépit de toutes les tentatives qu'il fit pour le délivrer.

La suite immédiate de ce malheur et du découragement de la faction impériale en Lombardie fut la défection de Modène qui passa au parti guelfe. Les Aigoni, ainsi s'appelait le parti papal exilé de Modène, qui jusqu'alors s'étaient maintenus en possession de Savignano avec le secours de Bologne, rentrèrent alors dans la ville. Les Bolonais tentèrent une incursion dans le territoire de Reggio et ravagèrent tout jusqu'aux portes de la ville (1). Si en 1249 Faenza et Ravenne revinrent au parti gibelin, cela n'arriva que parce que certaines familles essayèrent de se mettre à la tête de la ville et de se créer une puissance de princes; à Ravenne ce furent les comtes de Bagnacavallo, qui chassèrent les Polenta, et à Faenza les Manfredi. Les Malatesta s'élevèrent également à Rimini.

L'érection de ces principautés particulières n'était pas plus agréable à Frédéric que la position de plus en plus indépendante que prenait Ezelin; toutefois sans ces appuis son parti aurait complètement succombé dans la Haute-Italie. A la perspective peu satisfaisante de ne plus pouvoir gouverner l'Italie d'une manière conforme à la dignité impériale, et à la triste nouvelle de la captivité de son fils vint bientôt se joindre le douloureux souvenir de la cruauté qu'il avait exercée sur un serviteur long-temps fidèle et et aimé. Quelque évidente que parût la nécessité de punir, le repentir avait suivi de près l'exécution de la sentence. L'homme ne se sépare jamais impunément de ce qu'il a une fois aimé.

Pierre des Vignes (2), quoique, comme beaucoup de natures énergiques, trop ex-

(1) Andreæ Danduli *Chron.*, lib. x, cap. 5, pars 45.

(2) Rolandin., ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 258—259.

(3) Savioli, vol. III, part. I, p. 221.

(4) An. 1272. Cf. Ricobaldi, *Ferrar. Hist.*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. IX, p. 249. *Chron. Parm.*, ibid., p. 775.

(1) *Chron. Parm.*, ap. Muratori, *ibidem*, ad an. 1249.

(2) L'auteur que j'ai le plus suivi pour l'histoire de Pierre des Vignes est M. de Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, vol. IV, p. 256 et 632 sq.

clusif pour l'avantage de son maître, ou trop avide de biens et d'argent, avait cependant au total, et dès que l'affaire était importante, toujours été un serviteur fidèle de l'empereur. L'accusation qu'on porta ensuite contre lui, d'avoir entretenu une correspondance perfide avec le pape, pour justifier son supplice, ne repose sur aucune preuve historique et présente beaucoup d'invraisemblance; d'autres données sur la culpabilité de Pierre des Vignes ne sont encore que des bruits sans fondements; quoi que l'on fasse, il est difficile d'expliquer la conduite de Frédéric à son égard. On a prétendu, comme dernier moyen d'excuse, que Pierre avait tenté d'empoisonner Frédéric, et ce serait peut-être ce qu'on pouvait avancer de plus vraisemblable à ce sujet; toutefois beaucoup de choses qui nous sont inconnues ont pu précéder le jugement. Pierre fut déclaré traître par l'empereur, eut les yeux crevés et ses biens confisqués. Le malheureux se tua lui-même de désespoir dans sa prison.

§ VI. — *Coup d'œil rétrospectif. — Royaume de Sicile. — Mort et testament de Frédéric II.*

Si nous portons nos regards en arrière et que nous considérions l'influence de Frédéric sur l'Italie, en exceptant ses états héréditaires de Sicile, nous serons obligés d'avouer que non-seulement il n'obtint rien de ce qu'il voulait, mais encore qu'il sentit lui-même combien il s'était attiré de malheurs par son intervention dans les affaires des villes et de la noblesse de la Haute-Italie.

La lutte de Henri IV avec Grégoire VII avait brisé la puissance épiscopale dans les villes : en installant des magistrats indépendants il avait ouvert la carrière à l'esprit républicain et augmenté la noblesse libre en y incorporant les capitaines. Les villes et la noblesse avaient trouvé ensuite dans leur situation indécise vis-à-vis de l'empereur assez d'occasions de poursuivre la carrière où elles étaient entrées, jusqu'à ce qu'elles se fussent tellement éloignées du point de départ, que Frédéric crut devoir les forcer de rétrograder. Mais en réalité il ne fit que leur donner la conscience de leurs forces et de l'étendue des droits dont elles avaient besoin pour conserver le terrain conquis; et le résultat de toutes les luttes de l'empereur fut, que d'un côté il accorda régulièrement aux villes dans le traité de Constance ce qu'elles ne possédaient auparavant que comme chose usurpée, et que de l'autre il promit aux membres les plus puissants de la noblesse un appui et une protection qui leur permissent de ne pas être éclipsés tout-à-fait au milieu des agitations des villes; plus tard les dignités de podestats, de capitaines et de vicaires impériaux leur fournirent une occasion plus digne de prendre part à la vie républicaine des cités, et même de s'y créer peu à peu une puissance princière.

Quant aux haines qui divisaient les villes et la noblesse à l'avénement de Frédéric Ier, il n'en restait presque plus de traces lorsque Frédéric II reçut la couronne impériale et contracta par là l'obligation de rétablir l'ordre en Italie. Mais dans les villes mêmes l'indécision de la forme républicaine de la vie publique causa de nouvelles dissensions, qui étaient en même temps une preuve que les villes étaient réellement devenues des états indépendants, parce que ce n'est qu'alors qu'une commune présente l'image d'un tout moral, se montre universelle dans sa manière d'être, comme l'esprit humain lui-même, quand il a admis en lui le conflit, l'opposition. Partout se montrait la jalousie du peuple contre la noblesse, la jalousie des nobles établis dans les villes contre les patriciens, ou la jalousie de ceux-ci les uns contre les autres, quand ils étaient nombreux et que la différence de fortune en faisait ressortir quelques-uns. La noblesse qui formait le plus faible parti se joignait naturellement au

peuple, comme à Milan et à Gênes. Dans cette dernière ville les marquis les plus puissants jouaient un rôle fort actif presque dans chaque révolte, et des familles nobles même, comme les Fieschi di Lavagna, les Spinola de Ronco, n'étaient pas disposées pour la puissance démocratique et elles n'y étaient attachées que par les circonstances; quand les deux partis de la noblesse étaient d'égales forces et également conséquents dans leur mépris des classes inférieures, le peuple luttait contre les deux et formait par lui-même une commune, à côté de laquelle on laissait la noblesse se livrer à ses folles passions.

Cet antagonisme intérieur au sein des cités, qui se retrouvait proportionnellement dans toutes et qui permettait par conséquent d'appuyer les gens de son parti dans d'autres localités, appelait nécessairement un antagonisme analogue dans les hautes sphères politiques et le produisait là où il n'existait pas. Les chefs des états se séparent facilement les uns des autres, quand ils peuvent compter sur un appui certain dans toutes les classes de la société, tandis que la perspective de se perdre, s'ils ne sont appuyés, retient les chefs qui sont bornés à leurs seules ressources. C'est ainsi qu'à l'antagonisme du roi papal Otto contre Philippe succéda celui de Frédéric également roi papal contre Otto; et lorsque les papes ne purent plus opposer à Frédéric aucun adversaire, ou du moins aucun adversaire important, l'antagonisme ne se développa plus que comme la lutte immédiate de la plus haute puissance temporelle contre la plus haute puissance spirituelle.

Si l'un des deux partis, le parti impérial ou le parti ecclésiastique, triomphait dans les différentes villes, partout la victoire amenait une certaine unité, parce que presque partout régnait l'opinion que le clergé n'était pas en dehors de l'état, mais lui appartenait; le clergé même des villes qui tenaient pour l'Église était obligé de faire les plus grands sacrifices, entrait volontiers dans la vie politique de la bourgeoisie, et dans les villes ennemies de l'Église il était forcé aux mêmes sacrifices, et restait dans la position de sujet. De plus les attaques qu'on avait à craindre du dehors dans les villes où un parti avait triomphé, les conspirations continuelles et les tentatives de renverser la constitution et de ramener le parti exilé, faisaient qu'extérieurement une grande unité paraissait très désirable, et naturellement c'était le parti vainqueur, et en même temps l'intervention de l'empereur dans la marche véronaise, qui plaçait les dignitaires et les nobles à la tête des villes, en les revêtant d'un pouvoir de princes. Le parti exilé se donnait aussi un chef, généralement le plus riche, celui qui pouvait nourrir le plus de compagnons et de mercenaires pendant l'exil, ou celui qui avait le plus de relations, ou qui était personnellement le plus distingué. Il n'y avait que là où, comme à Bologne et à Florence, les luttes intestines avaient conservé davantage le caractère de querelles personnelles, et s'étaient moins empreintes de l'antagonisme plus général qui déchirait l'Italie, que les possesseurs de la puissance restaient encore sur l'arrière-plan. Partout ailleurs des chefs s'étaient élevés de la même manière qu'Alberico à Trévise, Ezelin à Vérone et à Padoue, Azzo d'Este à Ferrare (1), les Bagnacavallo à Ravenne, les de la Torre à Milan, les Manfredi à Faenza et les Malatesta à Rimini. A Bologne et à Florence (dans cette dernière ville peu de temps après que les guelfes en eurent été chassés avec le secours de Frédéric d'Antioche, et que le peuple ne voulut plus souffrir l'oppression de la noblesse gibeline) la constitution fut établie d'après des intérêts et des principes nouveaux, et l'on peut ajouter, d'après un mécanisme simple et théoriquement établi, parce qu'on y avait moins d'égard aux tradi-

(1) Azzo était devenu ***dominus civitatis Ferrariæ*** depuis la captivité de Salinguerra. Il tenait une cour de prince, à la tête de laquelle était Alighiero da Fontana, qui était également gouverneur de la ville. Cf. *Chronica parva Ferrar.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 487.

tions du passé qu'au besoin du moment. Mais en même temps des chefs puissants pouvaient s'élever, des constitutions populaires, des démocraties être fondées; et par suite de la lutte que Frédéric soutint avec le pape, il arriva que les intérêts qui découlaient immédiatement du peuple et du territoire italien, créèrent une nouvelle vie politique, et que les anciennes institutions et coutumes importées par les Longobards, les Franks et les Allemands disparurent. *Avec l'histoire de ces nouveaux états formés sur une base tout-à-fait romane commence une nouvelle grande section de toute l'histoire italienne, que nous exposerons dans la partie suivante de notre ouvrage,* après que nous aurons ajouté quelque chose sur le royaume de Sicile, que nous avons presque entièrement perdu de vue, ainsi que sur la mort de Frédéric et sur l'extinction des maisons des Ezelins et des Hohenstauffen, ces deux représentants des temps anciens et les principaux fondateurs des temps nouveaux. Nous abandonnons l'histoire de tous les autres états de l'Italie à l'an 1250, comme nous avons fait précédemment pour celle de Venise.

Nous avons déjà dit comment, par son grand-justicier Pierre des Vignes, Frédéric avait rassemblé les parties des anciennes institutions et lois germaniques qui avaient encore de l'utilité, comment il avait donné de sages et habiles réglements à l'état qu'il voulait fonder, et comment il fit promulguer ce code en Apulie dans une diète tenue à Melfi en août 1231, et chargea ensuite Riccardo da Montenero de faire la même chose en Sicile. Depuis lors le royaume de Sicile fut toujours régi d'après ce code, et jouit d'un état incomparablement bien ordonné pour cette époque.

Les finances et l'administration de la justice pouvaient surtout exciter l'envie des autres pays. Les fonctionnaires chargés d'administrer les revenus royaux étaient les *bajuli* ou baillis, dont les fonctions et le titre étaient dérivés de la constitution normande, comme nous l'avons déjà dit, mais dont Frédéric avait plus exactement déterminé les attributions; ils avaient inspection sur les collecteurs d'impôts indirects et les fermiers des biens royaux; ils fixaient le prix des subsistances et de la main-d'œuvre, et établissaient le taux des accises (1), de concert avec les officiers du fisc : ils avaient pouvoir d'arrêter les malfaiteurs ou les gens suspects; seulement ils étaient tenus de les traduire ensuite devant les tribunaux; ils jugeaient eux-mêmes les délits champêtres, ainsi que toutes les causes civiles. Le bailli avait auprès de lui un juriste comme assesseur et un notaire. Dans le principe cet assesseur et ce notaire étaient choisis par les magistrats supérieurs, mais alors Frédéric se réserva de les nommer lui-même.

Au-dessus de ces juges et de ces administrateurs (les *corti bajolari* paraissent avoir eu ce double caractère) étaient les *camerarii* et les justiciers. Les uns étaient les supérieurs des baillis dans les affaires civiles et financières, les autres dans les causes qui devaient être décidées par voie de police ou de justice criminelle. C'était devant le tribunal du justicier qu'on traduisait en première instance toute affaire de vol qui excédait vingt augustades, ainsi que le vol sur les grands chemins, l'effraction avec violence, les injures préméditées, les incendies, la destruction des arbres fruitiers et des vignes, le viol, le duel, les crimes de lèse-majesté, en un mot toutes les violations de la paix publique (2).

Les causes civiles n'étaient portées devant le justicier, que là où le bailli négligeait son devoir, c'est-à-dire faisait attendre une décision plus de deux mois après que les parties avaient déposé leur plainte, sans que l'affaire présentât des motifs qui rendissent une plus longue instruction nécessaire. Dans les affaires de fiefs le justicier n'était chargé que de l'instruction; la décision était réservée au grand-juge du royaume. Là où,

(1) Gregorio, *Considerazione sopra la Storia di Sicilia*, vol. III, p. 21.

(2) *Constitut. Neapol.*, lib. I, tit. 41 : « De officio justitiariatus. »

par suite d'anciens privilèges il fallait conserver les *straticos* et les *maestri militari*, les justiciers obtinrent au moins le droit de juger en première instance, dans toutes les causes qui se portaient auparavant devant le straticos, et on leur attribua en même temps une juridiction rivale, de manière que dans la plupart des cas chacun était libre de choisir, d'aller d'abord devant le straticos ou devant le justicier. Dans le fait toute juridiction était enlevée aux straticos par l'établissement de cette double magistrature, aussitôt que cette juridiction se trouvait dans la sphère du justicier et non du bailli. Nous avons déjà rapporté plus haut la révolte que cela excita à Messine contre le justicier Riccardo da Montenero, et que l'empereur n'étouffa que par la force.

Le justicier n'avait aussi qu'un juriste pour assesseur et un notaire. Il était soldé par l'état et rendait la justice gratuitement; sa magistrature ne durait qu'une année, ainsi que celle de son assesseur : tous deux ne pouvaient être habitants de la province où ils jugeaient, ni y posséder la plus grande partie de leur fortune, ni même y avoir des parents (1).

Le *camerarius* jugeait toutes les contestations qui concernaient l'administration des finances, c'est-à-dire celles du bailli avec les collecteurs d'impôts. Il formait le tribunal de seconde instance pour les causes civiles (2); mais si c'étaient des contestations entre les particuliers et le fisc, elles arrivaient en première instance devant lui : il était chargé de revoir les comptes des baillis, et tous ceux qui avaient à bail ou en garde des revenus ou des biens publics, lui étaient soumis, à l'exception des vassaux. Dans le principe les appels avaient lieu des camériers aux justiciers; Frédéric changea cela; de manière que sous son règne l'appel allait immédiatement devant le justicier. Le *camerarius* avait auprès de lui trois assesseurs et un notaire, et tous ne restaient en charge qu'une année (1).

Toutes les provinces du royaume étaient partagées entre les justiciers et les camériers; au-dessus d'eux tous était *la magna curia*, la cour suprême : cette cour se composait du grand-justicier et de quatre assesseurs, et elle recevait les appels aussi bien dans les causes civiles que dans les criminelles. La haute cour, à la juridiction de laquelle tous les sujets de l'empereur étaient soumis, jugeait toutes les causes relatives aux fiefs et qui ne ressortissaient pas de la juridiction des justiciers et des camériers. Le grand-justicier devait parcourir une fois par an les provinces du royaume avec les assesseurs et s'informer de l'état du pays.

La *segrezia*, à laquelle on livrait tous les revenus qui passaient par les mains des camériers, formait la plus haute juridiction pour les causes de finances; cette chambre fiscale était chargée d'administrer tous les revenus des places ecclésiastiques, tant qu'elles n'étaient pas occupées, ainsi que les biens séquestrés des sujets rebelles (2); les palais royaux et les maisons de plaisance étaient soumis à sa surveillance; de plus elle avait à gouverner les châteaux-forts et à les pourvoir de vivres, ainsi que les lieux dont les biens étaient destinés à l'entretien de la flotte. L'île de Sicile avait deux segrezies, une à Palerme, l'autre à Messine, et la puissance de cette dernière s'étendait aussi sur une partie du continent. Au-dessus de toutes les segrezies, dont chacune se composait d'un *segreto*, d'un assesseur et de plusieurs notaires, était le grand *segreto* qui avait également auprès de lui un assesseur et deux notaires.

Pour le contrôle de tous les officiers de finances et d'administration on avait établi des procurateurs (*procuratori*), qui revendiquaient les biens confisqués au profit de la

(1) *Const. Neap.*, lib. I, titr. 48 : « De justitiariis, assessoribus et actorum notariis ordinandis et de officio justitiariatus. »

(2) *Const. Neap.*, lib. I, tit. 57 : « De officio magistri camerarii. »

(1) Gregorio, l. c., p. 29.

(2) Gregorio, l. c., p. 35.

couronne, passaient les baux et les contrats pour les domaines de l'état, et surveillaient l'administration de ceux dont le roi s'était personnellement réservé la jouissance. Au-dessus des procurateurs était la haute chambre des comptes (*magna curia rationum*) (1), qui revoyait tous les comptes des procurateurs, ainsi que des *segreti* et des camériers, et attestait leur exactitude, ou faisait connaître leur fausseté : elle avait son siége à Palerme, et se composait de plusieurs maîtres des comptes, et d'un juriste qui remplissait le rôle d'assesseur (*judex officii rationum*).

Plusieurs hautes magistratures, qui, comme le grand justiciariat, avaient deux titulaires, étaient doublement occupées, le royaume étant partagé en deux portions assez éloignées, qui avaient chacune leur administration particulière (la Sicile et la Calabre jusqu'à Roseto formaient l'une, le reste du continent l'autre). Toutefois il paraît qu'alors ce n'était que la présidence qui passait alternativement d'un dignitaire à un autre; les assesseurs restaient toujours les mêmes ; de manière que, malgré l'existence de deux grands-justiciers, comme par exemple Pietro delle Vigne, et Taddeo da' Suessa, il n'y avait toujours qu'une haute cour pour tout le royaume (2). Le cours général de la justice et des affaires était déterminé jusque dans les moindres détails, et tout le mécanisme du gouvernement parfaitement bien réglé.

Plusieurs des grands du royaume avaient conservé jusqu'à Frédéric la haute juridiction et la justice criminelle. C'est ainsi qu'on trouvait encore des straticos souverains ou juges criminels à Butera, Noto, Catania; le code de Frédéric les mit tous de côté; le couvent du Mont-Cassin fut aussi privé de sa juridiction criminelle, et généralement les prélats comme les barons furent obligés de se conformer au principe de l'unité dans le gouvernement et l'organisation de l'état, et de sacrifier leurs priviléges en tant qu'ils ne s'accordaient pas avec cette unité (1).

(1) Gregorio, l. c., p. 39.
(2) Gregorio, l. c., p. 45.

Du reste Frédéric ne s'écarta jamais de cette idée, qu'on ne pouvait arriver à l'unité de l'état qu'en confiant la gestion des affaires publiques à des magistrats réellement nommés par le roi. Non-seulement il laissa aux prélats et aux barons leur privilége d'assister aux diètes de l'empire ; non-seulement il conserva à toute la chevalerie sa constitution avec ses connétables, mais il donna même aux communes des villes, après qu'il y eut fondé des établissements conformes à ses vues, le droit d'envoyer des députés aux assemblées des états. Il ne voulait pas exclure le peuple de toute participation aux affaires du gouvernement; mais il voulait que cette participation eût lieu d'une manière déterminée, qui ne fût point contradictoire avec l'esprit et les institutions du royaume. Il voulait et devait empêcher l'établissement dans son royaume de communes indépendantes, comme l'étaient les cités lombardes.

Dans chaque localité, que ce fût une ville ou un simple hameau, il existait depuis l'an 1222 six jurés chargés de remplir certaines fonctions de police; ils exerçaient une surveillance précise sur les monnaies qui avaient cours, sur les jeux défendus, les hôtelleries, etc. Une loi de 1232 établit deux jurés dans chaque lieu, pour surveiller les artisans et les petits marchands et juger leurs transactions. Comme ces jurés étaient choisis par les habitants eux-mêmes, nous voyons clairement qu'ils n'avaient que le droit de juger certaines affaires de police dans une forme déterminée, comme les constables en Angleterre (2). Les grandes villes, comme Naples, Messine, Salerne (3), etc.,

(1) Gregorio, l. c., p. 75 sq.
(2) Gregorio, l. c., vol. III, p. 88—91.—V. Raumer, vol. III, p. 489.
(3) Cf. *Constitut. Neap.*, lib. I, tit. 69: « In quibus rebus petatur trigesima. » N° II : « Circa tamen compalatios Neapoli et straticotos Salerni sed et Messani, quibus cognoscere licet de criminibus de speciali et antiqua prærogativa. »

conservèrent la plus grande partie de leur ancienne constitution; toutefois elles furent réduites à une position subordonnée, et les puissants straticos ou juges furent privés de leur influence incompatible avec l'uniformité de la puissance royale dans toutes les parties de la monarchie. Le choix des magistrats municipaux, tels que le recteur, le podestat ou les consuls, fut interdit sous peine de mort (1); et là-même où l'on souffrit encore les straticos, on plaça près d'eux dans la même ville des baillis, des justiciers et des camériers, qui les menaçaient à la moindre tentative de franchir les limites qui leur étaient tracées.

Dès 1232 Frédéric avait appelé à une assemblée deux *boni homines* de chaque ville et de chaque bourgade. En 1233 il accorda à toutes les localités de son royaume, même à celles qui étaient soumises à des barons, le droit d'envoyer deux fois par an des députés aux diètes provinciales, dans lesquelles chaque assistant pouvait porter plainte contre les officiers royaux. Enfin le dimanche des Rameaux 1240 Frédéric tint une diète générale du royaume, à laquelle il convoqua tous les justiciers et deux députés de chaque ville et un de chaque village (2). L'habitude de participer ainsi à la diète se conserva ensuite, et les envoyés reçurent le nom de *sindaci* (syndics). Sous Frédéric ces *sindaci* n'avaient guère d'autre droit dans les parlements ou diètes que celui de se plaindre du mépris des lois par ses officiers et de porter l'expression des besoins de leurs commettants immédiatement aux pieds de sa majesté. Quant aux états qui auraient pu empiéter d'une manière démocratique sur le gouvernement, cet habile souverain n'en voulut jamais entendre parler.

Cette courte esquisse de la situation du royaume de Sicile nous montre clairement pourquoi il resta constamment paisible, à une époque où tout le reste de l'Italie était déchiré par les guerres et les révoltes; tant qu'il y eut à la tête de l'état un monarque aussi énergique, aussi actif et aussi prudent que Frédéric II, le désordre était presque impossible. C'est la solidité de son pouvoir en Sicile qui lui permit de diriger presque constamment la guerre en personne dans la haute et moyenne Italie.

Il pouvait devenir plus difficile pour lui de conduire la guerre dans la Haute-Italie, après la mort de son fidèle et vaillant fils Enzius, et en même temps de conserver aussi bien l'ordre en Sicile après la mort de Pierre des Vignes. Pour un prince âgé il est d'une extrême difficulté de choisir des lieutenants avec tout le jugement nécessaire, quand les hommes utiles de la génération avec laquelle il a grandi ne sont plus. Le destin voulut épargner cette pénible épreuve à Frédéric. Il venait, pour assurer le succès de la guerre et avoir à lui des hommes inaccessibles à la crainte de l'excommunication papale, d'appeler d'Afrique des troupes de Sarrasins et d'occuper par elles une grande partie de l'État de l'Église (1), lorsqu'il tomba malade dans le voisinage de Luceria en novembre 1250 et mourut vers le milieu de décembre dans son château de Firenzuola. Immédiatement avant sa mort il avait été réadmis dans le sein de l'Église par l'archevêque de Palerme.

Par son testament l'empereur transmettait tout l'héritage de la maison des Hohenstauffen à son fils aîné Konrad; si celui-ci venait à mourir, au fils qu'il avait eu d'Isabelle; et s'il mourait aussi, à son fils natu-

(1) *Constit. Neap.*, lib. I, tit. 47 : « Qua pœna universitates teneantur, quæ creant potestates et alios officiales. » — « Cum satis abundeque sufficiant officiales a nostro culmine stabiliti, ut tam in civilibus quam in criminalibus causis unusquisque justitiam valeat invenire. » — « La loi portait que les bourgeois qui éliraient des magistrats indépendants, seraient réduits en esclavage, et que quiconque accepterait la charge, perdrait la vie. »

(2) Gregorio, l. c., p. 92. Les villes et les bourgades des prélats et des barons étaient exclues de la convocation, et elles restèrent dans cet état même sous Charles d'Anjou.

(1) Cf. de Raumer, vol. IV, p. 260.

rel Manfred. Comme Konrad était reconnu en Allemagne par le parti des Hohenstauffen, et qu'il était encore en lutte contre son antagoniste, Manfred fut nommé son lieutenant dans le royaume de Sicile, et il obtint en outre comme propriété héréditaire la principauté de Tarente et d'autres domaines. En cas que Konrad vécût, Henri devait recevoir cent mille onces d'argent pur, et le royaume de Bourgogne ou celui de Jérusalem, au gré de Konrad. L'Église devait recouvrer tous ses droits, sans cependant que la puissance et la dignité impériales souffrissent aucune atteinte. A l'avenir on prendrait pour norme des impôts en Sicile le taux qu'ils avaient du temps du bon roi Guillaume. D'autres dispositions du testament ne se lient pas assez étroitement aux affaires de l'Italie pour qu'il soit nécessaire de les rapporter ici.

CHAPITRE IX.

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ITALIE JUSQU'A L'EXTINCTION DE LA MAISON DE HOHENSTAUFFEN. — 1268.

§ Ier. — *L'Italie jusqu'à la mort du roi Konrad.*

Le premier mouvement du pape, après la mort de Frédéric, fut d'exprimer sans réserve la joie que lui causait un tel événement, et de chercher, avec un redoublement d'activité, à détacher tout le monde de son fils Konrad. Les évêques et les moines, et surtout les franciscains, qui étaient durement opprimés par les gibelins, furent et restèrent ses plus actifs instruments. Ils étaient chargés de communiquer au peuple les lettres pontificales, et de l'attirer de toutes façons dans les intérêts d'Innocent.

Dans le royaume de Sicile, où le mécanisme bien organisé du gouvernement permettait de remplacer facilement un chef de l'état qui mourrait, Manfred, âgé de dix-huit ans, marcha si exactement sur les traces de son père, qu'on s'aperçut à peine du changement (1). Là tout devait aussi porter le pape à créer une opposition; car aussi long-temps que la famille de Hohenstauffen se sentait en Sicile un refuge inattaquable, elle pouvait facilement tenir tête à toute espèce d'adversaires dans les autres pays, sur lesquels ses membres prétendaient avoir la suprême puissance, et chaque défaite qu'elle éprouverait ne serait que temporaire, tant qu'elle conservait un lieu où elle pourrait réparer ses pertes et reprendre de nouvelles forces. Afin de se rapprocher de l'Apulie et de la Sicile, Innocent quitta Lyon au printemps de 1251, et vint à Gênes. Après y avoir tenu une assemblée avec plusieurs députés d'Italie qui lui étaient dévoués, il se rendit à Milan (1), d'où chassé par le besoin d'argent et les exigences pressantes du podestat à qui il demandait des secours, il se transporta à Bologne.

Cependant la division avait fait chaque jour de nouveaux progrès dans les villes de la Haute-Italie, même à Côme et à Lodi. La noblesse et le peuple étaient en guerre. En 1250, la noblesse de Lodi ayant embrassé le parti des gibelins, le peuple qui avait à sa

(1) Nicolai de Jamsilla, *Hist.*, ap. Muratori, *Script.*, vol. VIII, p. 498. D. Manfred laissa en place tous les conseillers et serviteurs de son père.

(1) Quinze mille ecclésiastiques assistaient en personne à l'entrée solennelle que le pape fit à Milan. Peut-on s'étonner que la république manquât d'argent?

tête plusieurs familles nobles, entre autres les Vistarini, resta fidèle aux intérêts des guelfes. Les Avenganghi (1) étaient à la tête de la noblesse. Ils trouvèrent protection et appui près d'Uberto Pelavicini, qui jadis, comme vicaire impérial, avait combattu dans la Lunigiana contre Gênes, et était maintenant podestat de Cremone. Il avait complètement défait les Parmésans près d'Agrola, au mois d'août 1250. Il jouissait auprès Ezelin du plus grand crédit. Lorsque plus tard, en octobre 1251, la noblesse lodésane fut obligée d'abandonner le gouvernement de la ville pour dix ans à Sucio da Vistarino, capitaine du peuple, les Cremonais et les Pavésans avaient déjà rasé le château et une partie des fortifications.

Tandis que Cremone et Milan rivalisaient pour assurer la victoire à leur parti de Lodi, Innocent partit de Bologne, non pas pour se rendre à Rome, aux habitants de laquelle il portait une vieille haine, et d'où de nouvelles demandes d'argent l'éloignaient encore, mais dans le voisinage de cette ville, et il résida tantôt à Perugia, tantôt à Anagni. De là il pouvait facilement atteindre le but qui l'avait ramené de Bourgogne, c'est-à-dire révolutionner les états siciliens. Des essaims de moines mendiants furent chargés de miner le terrain ; des ecclésiastiques d'un grade élevé durent nouer publiquement des relations. Afin de donner au peuple ou à quelques-uns de ses membres un motif apparent de résistance, le pape déclara nulles et sans pouvoir toutes les lois du royaume qui étaient contraires au droit canonique. Tous ceux qui trouvaient leur avantage dans l'exécution de ce décret songèrent à la révolte. Naples et Capoue se levèrent d'abord ouvertement pour Innocent (2).

A peine le jeune Manfred, qui était entouré à Foggia de gens d'une opinion suspecte, avait-il par une réponse courageuse calmé et décontenancé les mercenaires allemands, qui voulaient tirer parti de sa situation pour lui extorquer de l'argent, et quitté Foggia qu'il avait par là sauvée d'un pillage, que cette ville tenta aussi d'arborer le drapeau de la révolte, et nomma à la place des baillis (*bajuli*) royaux un *consiglio*, comme dans les villes de Lombardie. Mais avant qu'elle pût exécuter ses plans, elle fut attaquée par Manfred qui revint en toute hâte de Luceria avec ses troupes. Les larmes des femmes, qui allèrent au-devant de lui, les cheveux épars, pour demander grâce, firent commuer le châtiment qui les attendait en une somme d'argent. Manfred se rendit alors devant Baroli (1) qui était également suspectée d'avoir des intelligences avec Capoue et Naples, et qui cherchait à l'amuser par des réponses évasives. Les Barolésans refusèrent de lui ouvrir leurs portes, lorsqu'il arriva avec son armée ; il se décida aussitôt à l'assaut et fut lui-même l'un des premiers dans la ville (2). A la même époque le margrave Berthold de Hohenbourg avait pris Avellino, qui s'était aussi révolté, et les murailles rasées de ces deux villes montraient trop clairement le pouvoir que le gouvernement possédait encore, pour qu'une autre eût osé songer à courir les mêmes chances. Capoue et Naples restèrent isolées. A Aversa, des traîtres cherchèrent encore à livrer cette ville aux rebelles ; Manfred se réunit rapidement à Berthold et expulsa des murs la faction qui lui était hostile ; il conquit ensuite Nola, que les Capouans avaient décidée à se déclarer pour le pape, et ravagea le territoire de Capoue et de Naples jusque sous leurs murs.

Pendant tous ces brillants faits d'armes Manfred n'avait pas négligé d'entamer des négociations avec Innocent ; mais celui-ci persistait dans son absurde demande que le

---

(1) Lebret, *Geschichte von Italien*, vol. III, p. 4.

(2) Nicol. de Jamsilla, l. c., p. 499 C.

(1) La ville que Jamsilla, et, d'après lui, M. de Raumer, nomment constamment Baroli, et à qui j'ai, à cause de cela, conservé le même nom, est Barletta.

(2) Nicol. de Jamsilla, l. c., p. 502.

royaume jusqu'au duché de Tarente lui fût concédé, et qu'il fût gouverné provisoirement par des fonctionnaires pontificaux. Telle était la situation des choses dans l'Italie méridionale, lorsque Konrad franchit lui-même les Alpes dans l'automne de 1251.

Konrad entra d'abord en rapport avec Ezelin. Pendant l'année 1250 celui-ci avait répandu par son podestat, Ansedisio de' Guidotti, une plus grande terreur encore dans Padoue que celle qu'il causait auparavant quand il s'y montrait en personne; le secret que tout le monde affectait, parce que les choses en étaient déjà venues au point que les gens même les mieux intentionnés n'étaient pas à l'abri du soupçon, ne faisait qu'exciter davantage la méfiance du tyran, et bientôt il s'éleva, entre la puissance brutale et toute matérielle du souverain et le ressentiment comprimé des sujets, une lutte qui peut être mise au rang des scènes les plus affreuses que l'histoire ait à nous offrir.

La famille des Caponegri fut la première victime. Ansedisio, quoique leur parent, les envoya à Ezelin (1). Tommaso, le père, mourut à la torture; on traîna son cadavre jusqu'à Padoue et on le décapita. Zambonetto son fils se mordit la langue et étouffa dans son propre sang. Cancellerio, son frère fut décapité. Un grand nombre de Padouans de classes moins élevées éprouvèrent le même sort. Guillaume de Camposampiero, beau-frère des Dalesmannini qui avaient aussi été exécutés, fut également transporté dans un cachot d'Ezelin à Angarano, quoiqu'il eût manifesté l'intention de répudier leur sœur.

Dans la même année de 1250 on découvrit une conjuration des gentilshommes de Vicence contre Ezelin; plusieurs de ceux qui y avaient participé prirent la fuite; quelques-uns payèrent leur dessein de leur vie. Alberico, qui se tenait en sûreté à Trévise, se fit à la même époque assurer par diplôme du roi Guillaume tous les biens de son frère, et Innocent confirma ce don par un brevet particulier (1).

La triste nouvelle de la mort de Frédéric fut compensée chez Ezelin par la chute des deux derniers châteaux qu'Azzo possédait dans la marche, Cerro et Calaone. Ezelin semblait marcher toujours d'un pas plus ferme vers son but, la fondation d'une puissance souveraine et indépendante. L'année suivante, 1251, il fit exécuter publiquement à Padoue Guillaume de Camposampiero; tous ses parents et amis furent faits prisonniers. Parmi eux Giovanni et Pietro da Peraga partagèrent bientôt son sort. Il en fut de même ensuite de Vando da Vigonza, Guglielmo da Cortura, Rolandin Capodilista et Rinald degli Oddi; Tavella da Conselve se tua en se précipitant de désespoir par la fenêtre. Mais on ne se borna pas à persécuter ceux qui s'opposaient au pouvoir d'Ezelin; Ansedisio, armé de pleins pouvoirs pour veiller aux intérêts de son maître, les sacrifia aux siens propres, et persécuta ses ennemis personnels sous le prétexte qu'Ezelin était menacé par eux. Gerardo Scacco, noble Padouan, fut exécuté, tous ses parents et amis jetés dans un cachot, parce qu'il s'était pris de querelle avec Giacomo, frère d'Ansedisio (2). Un grand nombre des prisonniers moururent dans les trous infects où on les tenait renfermés; les autres furent ensuite exécutés publiquement.

A cette époque Ezelin tomba sur le territoire de Mantoue avec une armée, et le ravagea cruellement pendant trois semaines. Puis il envoya une division de sa troupe, sous Frédéric dalla Scalla et Rinieri dall'

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 280.

(1) Les deux actes se trouvent dans Verci, l. c., vol. III, p. 335 et 342. La conduite d'Alberico fait réellement soupçonner que les deux frères s'étaient entendus pour s'assurer contre tout événement, en embrassant chacun l'un des partis qui divisaient l'Italie, et pour conserver leurs biens, quelle que fût la faction qui remportât la victoire.

(2) Rolandin., apud Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 267.

Isola, au secours des Averganghi à Lodi. Dans la Lombardie même il parvint aussi à la plus haute considération, et peut-être songeait-il à la soumettre à son pouvoir. Le roi Konrad arriva à Vérone peu de temps après la victoire du parti guelfe de Lodi. Il fut magnifiquement accueilli par Ezelin, et se rendit avec sa suite allemande, qu'Ezelin renforça des troupes de la marche de Vérone, au château de Goito, où il rassembla les députés gibelins de la Haute-Italie, nommément ceux de Pavie, de Cremone et de Plaisance, qui avait également passé depuis 1250 au parti des gibelins. Après un conciliabule de dix-huit jours il retourna à Vérone, gagna les côtes à la hâte par Vicence et Padoue, se transporta de là à Pola, et plus loin sur des vaisseaux apuliens à Siponto, où il débarqua en l'an 1252.

Les familles nobles du parti des guelfes, qui avaient quitté Plaisance après la victoire des gibelins dans cette ville, s'adressèrent aux Parmésans. Le parti gibelin attira le marquis Pelavicini dans ses intérêts. Une lutte pareille à celle qui avait eu lieu pour Lodi entre Milan et Cremone, s'engagea entre Parme et Cremone. Les Parmésans et les habitants expulsés de Plaisance s'emparèrent de Bardi; Pelavicini battit les Parmésans à Brescello et s'empara des châteaux de Rivalgario et Raglio; le succès de ses armes augmentait sans cesse son influence.

La famille d'Este était presque entièrement éteinte; Rinald, que Frédéric II avait conduit comme otage en Apulie, y avait trouvé la mort (1), et il ne restait, outre Azzo, que le jeune fils de Rinald, Obizzo (2). Celui-ci, que son grand-père fit venir à Ferrare, était le seul espoir de la maison; mais ce n'était pas un espoir trompeur, et la famille était encore florissante, lorsque déjà la race des Ezelins s'était honteusement éteinte. Il paraît que l'arrivée de Konrad et les mouvements de Pelavicini et d'Ezelin portèrent les villes guelfes de la Lombardie, de la marche de Vérone et de la Romagne à renouveler leur ancienne ligue : le pape lui-même, dont les prédécesseurs s'étaient toujours sagement tenus dans une attitude plus digne, entra dans la confédération et promit de fournir à ses frais trois cents chevaliers (1) pour continuer la guerre. A l'assemblée que les villes tinrent à Brescia, il fut décidé qu'on organiserait une armée dans la marche de Vérone, afin de soutenir le parti guelfe qui était sur le point de succomber. En même temps le pape faisait, quoique inutilement, de nouvelles tentatives, pour attirer Ezelin dans son parti par la douceur et par des menaces spirituelles. Celui-ci resta ferme dans son opinion comme dans ses actes, et l'année 1252 on vit encore à Padoue et à Vérone une série de victimes mourir sur l'échafaud.

A Padoue on découvrit une conspiration au profit des guelfes : toutes les prisons furent bientôt remplies, et en juin commencèrent des exécutions qui devinrent bientôt si nombreuses, qu'il faut renoncer à citer les noms de chaque individu. Tous les quartiers de la ville furent garnis de troupes mercenaires, qui devaient tout tenir en respect (2). Ils crurent avoir trouvé dans un Cremonais, qui faisait ses études à Padoue, un nouveau médiateur entre les guelfes et plusieurs habitants de la ville, et non-seulement celui-ci mourut à la torture, mais de nouvelles exécutions recommencèrent et se prolongèrent pendant toute l'année 1253. Les familles d'Enregino da Fiume et de Giovanni da Moro furent entièrement exterminées.

A la même époque le sang coula à grands flots à Vérone. Une lettre, qui était destinée à un certain Ottone Volpe, tomba en février 1253 entre les mains du frère naturel d'Ezelin, Ziramonte; il crut reconnaître sur l'adresse l'écriture d'Albertino, frère d'Ot-

(1) On dit qu'il mourut empoisonné; mais cela n'est pas probable.

(2) *Chronica parva Ferrar.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 487.

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 295. Un ou deux serviteurs accompagnaient chaque chevalier.

(2) Cf. Rolandin., apud Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 70.

tone, qui était franciscain à Rome; il l'ouvrit et trouva des exhortations à ne pas perdre courage; il lui disait que la guerre serait bientôt faite avec tant de vigueur dans la marche, qu'Ezelin pourrait difficilement se soutenir plus long-temps. Aussitôt tous les amis et parents d'Ottone furent arrêtés; beaucoup d'entre eux moururent au cachot, les survivants tombèrent sous le glaive du bourreau ou périrent par le feu.

Ezelin faillit devenir à cette époque la victime de sa propre cruauté. Deux frères, Monte et Araldo da Monselice, furent conduits enchaînés au palais d'Ezelin au moment où il était à table; ils proclamaient hautement leur innocence, et attirèrent par leurs cris l'attention d'Ezelin. Lorsqu'il survint et que Monte l'aperçut, celui-ci dans sa rage sauta sur lui, le renversa, et à défaut d'armes, il lui déchira le visage avec les dents et chercha à l'étouffer en lui pressant le cou, jusqu'à ce que des gens de la suite d'Ezelin l'eussent terrassé (1). Bientôt après, un étranger, qui ne savait pas même l'italien, voulut absolument voir le seigneur de Romano; comme c'était à une heure indue et qu'il insistait beaucoup, il fut arrêté. On trouva un poignard sur lui, et quand on vit qu'on ne pouvait en obtenir aucun aveu ni aucune explication, on le brûla tout vif. On croyait alors que c'était un assassin du Vieux de la Montagne, que les ennemis d'Ezelin avaient su obtenir de celui-ci. Plus le danger croissait, plus Ezelin avait à craindre non-seulement pour son pouvoir, mais aussi pour sa vie, plus il devenait sombre et sanguinaire, plus le triste génie auquel il avait accordé libre entrée dans son âme le poussait à la tyrannie (2). Bienheureux celui, qui, comme Riprando, seigneur d'Arco, pouvait vendre ses biens à prix d'argent, ou qui acquérait son amitié en se faisant son vassal (1). Au commencement de l'année 1254, la mort le délivra de son ennemi le plus ancien et le plus acharné, le comte de San-Bonifazio, qui mourut en février à Brescia, après avoir lutté toute sa vie et presque toujours sans succès contre Ezelin.

Après avoir non-seulement soumis presque tous les révoltés de Sicile, mais encore remis chaque branche du gouvernement dans le meilleur ordre, Konrad montra d'abord une extrême bienveillance à Manfred (2). Mais son activité et son courage, ainsi que l'attachement de toutes les personnes qui l'entouraient, excitèrent la méfiance du roi, et de même qu'il avait d'abord cherché à élever son frère, il fit alors tous ses efforts pour le ravaler. Afin de l'humilier et d'affaiblir sa puissance, sans s'exposer au reproche d'une rancune personnelle, Konrad déclara qu'il voulait rétracter toutes les donations qu'il avait faites depuis la mort de l'empereur. Manfred lui céda volontairement Monte-San-Angelo et Brindisi, qui lui avaient été concédés comme dépendances du duché de Tarente. Son acquiescement empressé ne fut pour Konrad qu'une invitation à aller plus loin et à lui enlever encore d'autres seigneuries annexées depuis long-temps au duché de Tarente, telles que les comtés de Gravina, de Tricarico et de Monte-Cavaso. En outre il imposa au duché de Tarente des contributions si fortes pour le trésor royal, que les habitants durent considérer comme un malheur de se

(1) Cf. Rolandin., ap. Murat., vol. VIII, p. 274.

(2) Que l'on parcoure la terrible description de la forteresse de Malta, dans Rolandini, l. c., p. 277 : « Illic multi consumpti fame, siti quoque arida anhelati talem auferunt potum, talem furtim emerunt cibum qualis per sui fratris posteriora vel socii de corpore desiccato exivit; forsitan et de suo, etc. »

(1) Compter les principaux de la noblesse parmi ses vassaux était sa plus haute ambition; en effet, c'était là la voie directe pour arriver à la dignité de prince.

(2) Nicol. de Jamsilla, ap. Murat., vol. VIII, p. 505 : « Fecitque eum sibi in regno secundum, ut vicem suam in omnibus gereret propter magnam sapientiam, quam in ipso esse considerabat. »

trouver sous Manfred, et de ne pas être soumis immédiatement au roi comme les autres habitants du royaume. Manfred crut pouvoir, en vertu des expressions du testament de son père, nommer de son propre chef un justicier à Tarente, chose qui ne lui était accordée ailleurs que comme représentant de son frère; Konrad destitua sur-le-champ le justicier et en nomma un autre à sa place.

Aussitôt après la mort de l'empereur, Manfred avait envoyé son frère cadet, Henri, en Sicile et en Calabre, afin d'assurer davantage l'attachement des habitants par sa présence; mais ni celui-ci, qui était à peine sorti de sa minorité, ni Manfred lui-même n'avaient autant d'influence dans cette partie du royaume que Pietro Ruffo, qui s'était élevé d'un rang subalterne à la cour à la dignité de maréchal et conseiller de l'empereur, et qui fut attaché à Henri comme guide et comme appui (1). Lorsque Manfred voulut donner à son oncle Gualvano Lancia (2) pour des services rendus à l'empereur et non récompensés le comté de Buteria et d'autres propriétés, Pietro s'y opposa et excita les habitants de ces territoires à la révolte. Manfred avait destiné à son autre oncle, Federico Lancia, le comté de Squillace, mais Pietro s'opposa aussi à cette donation, et laissa le vice-roi sans secours pendant qu'il combattait avec les rebelles apuliens. Il était naturel que Pietro Ruffo se mît du côté de Konrad, aussitôt qu'il serait arrivé; leur inimitié contre Manfred les lia promptement, et le maréchal obtint bientôt du roi que les comtes Lancia fussent exilés du royaume.

Dans l'intervalle Aquino, Suessa, S. Germano et beaucoup de châteaux voisins de ces villes s'étaient révoltés contre Konrad. Manfred, qui supportait tranquillement toutes les offenses, aida son frère à soumettre les rebelles; et quand ensuite il se trouva, par le moyen d'un emprunt fait à Sienne, en état de commencer le siége, Naples et Capoue furent forcées de se rendre en octobre 1253 (1).

Tandis que les deux frères étaient occupés de ces entreprises, deux de leurs propres parents moururent; Frédéric, fils du malheureux Henri, mort en captivité en 1252, et un an après, Henri-le-Jeune, auquel était destiné le royaume de Bourgogne ou de Jérusalem.

Innocent avait considéré le trône de Sicile comme vacant depuis l'excommunication de l'empereur. Il avait eu sans doute d'abord l'idée d'incorporer ce pays aux États de l'Église; il en donna au moins quelques parties à ses vassaux, comme s'il en était le souverain immédiat. L'activité de Manfred et de Konrad le convainquit enfin qu'il n'était pas en état de faire valoir à lui seul ses prétentions, et qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que de décider un prince étranger à tenter la conquête de la Sicile contre les Hohenstauffen, par la promesse de donner au conquérant ce royaume comme fief de l'Église. Mais il accompagna ses premières propositions de conditions si exorbitantes, que le comte Charles d'Anjou, auquel il s'adressa d'abord, refusa net. Richard, comte de Cornouailles, se moqua même d'Innocent en comparant sa promesse à celle d'un charlatan qui ferait à un autre donation de la lune, et lorsque le roi Henri d'Angleterre eut enfin accepté la proposition pour son fils Edmond, ce prince insensé en fut pour la somme qu'il envoya au pape pour l'entretien de la guerre. L'avidité et la rapacité dominaient si fortement dans le caractère d'Innocent, qu'il n'était pas encore venu à Rome, parce que les Romains croyaient pouvoir exiger de lui la restitution de certaines sommes qu'ils avaient dépensées au profit de son

(1) Jamsilla, l. c., p. 547: « Petrus de mandatis, quæ sibi princeps faciebat, non nisi ea tantum, quæ ipse volebat, exsequebatur: videbaturque sibi, quod non subesset principi in prædictis provinciis gubernandis, sed ipse in capite in ipsarum gubernatione præpositus esset. »

(2) La mère de Manfred était une comtesse Lancia.

(1) Jamsilla, l. c., p. 506.

prédécesseur. Sa longue absence laissa aux Romains la faculté de se constituer de nouveau en république. Cette fois ils choisirent leurs sénateurs, comme d'autres villes leurs podestats, et voulurent, en l'an 1252, s'assimiler aussi aux autres républiques d'Italie en ne nommant plus d'indigènes au sénatoriat. Un Bolonais, Brancaleone da Andelo, fut appelé pour remplir cette charge. Mais il ne se rendit à l'invitation qu'à la condition de conserver sa dignité non pas un an, comme ses prédécesseurs, mais trois. Il était ami d'Ezelin et de Pelavicini, et il trouva un parti gibelin nombreux parmi la noblesse de Rome.

Ils firent promulguer un décret de la république, qui rappelait impérativement le pape dans la ville dont il était évêque, et qui menaçait de guerre Perugia, ainsi que tous les autres endroits qui pourraient s'opposer au retour du saint-père, ou qui lui procureraient la facilité de s'éloigner de Rome. Le caractère du pape, qui en faisait une charge pour toutes les villes où il séjournait, contribua sans doute autant que la peur à leur faire faire tous leurs efforts pour le décider à revenir dans sa capitale. La crainte de voir Rome se tourner complètement vers Konrad, si lui-même persistait à se tenir éloigné, eut aussi une grande influence sur Innocent; et enfin, dans l'automne de l'année 1253, après une longue absence, il rentra dans sa résidence, où il fut d'abord reçu avec solennité, mais où bientôt les exigences de ses créanciers, les demandes d'indemnités pour les pertes que sa longue absence avait occasionnées, devinrent si pressantes, qu'il se vit obligé de chercher refuge et protection auprès du sénateur.

Il paraît que toutes ces contrariétés abaissèrent un peu la fierté d'Innocent, et malgré les engagements contractés avec le roi d'Angleterre, il se montra plus favorablement disposé qu'auparavant à entamer des négociations avec Konrad; cependant, cette fois même, les prétentions de tous deux se trouvèrent encore tellement opposées, que ces négociations restèrent sans résultat, et Konrad mourut peu de temps après leur rupture, en mai 1254, d'une fièvre qui ne l'avait presque pas quitté depuis six mois (1). Il n'avait que vingt-six ans.

§ VIII.—*Du royaume de Sicile jusqu'à la mort du roi Manfred.*

La mort de Konrad fut pour l'Allemagne une source de troubles interminables, et il en résulta que désormais le chef de l'empire se trouvait dans une position tout-à-fait nouvelle, lorsqu'enfin il parvenait à se faire généralement reconnaître. La conséquence la plus immédiate pour l'Italie fut que toute influence des princes allemands cessa pour long-temps; et même plus tard, lorsque des rois d'Allemagne franchirent de nouveau les Alpes avec leurs troupes, afin de conquérir la couronne impériale, et de faire reconnaître les rapports de vasselage des états d'Italie, leur position vis-à-vis de ces états n'était plus du tout la même.

Après la mort de Konrad, son fils Konrad, âgé de deux ans, hérita du royaume de Sicile. Sa jeunesse lui fit donner le nom de Konradin, que lui a conservé l'histoire. Quand bien même il ne se fût pas trouvé en Allemagne, une régence eût été indispensable; il s'agissait seulement de savoir si elle appartiendrait à Manfred ou au comte Berthold de Hohenbourg, auquel tous les mercenaires allemands étaient attachés, et qui était proche parent de Konradin par sa mère. Manfred, ayant appris les intentions de cet homme ambitieux, resta auprès du lit de son frère

(1) M. de Raumer a clairement démontré la fausseté des bruits suivant lesquels les derniers Hohenstauffen, Frédéric, Henri et Konrad, seraient morts par le poison, ou du moins par le meurtre. *Gesch. der Hohenst.*, vol. IV, p. 344 et 347—350.

malade, renonça volontairement à toutes ses prétentions, et Berthold fut reconnu régent de Sicile après la mort de Konrad.

Le testament de Konrad ordonnait que son fils conservât vis-à-vis d'Innocent IV les mêmes rapports où s'était tenu auparavant Frédéric II à l'égard d'Innocent III. Lorsque les envoyés de Berthold apportèrent cette nouvelle au pape, il n'y vit qu'un signe de faiblesse, et crut pouvoir exiger d'autant plus décidément la reddition de tout le royaume. Son pupille, c'est ainsi qu'il appelait Konradin, devait être sûr de sa faveur; aussitôt qu'il serait majeur, il ferait examiner ses droits au royaume de Sicile, à supposer qu'il en eût(1). Il noua en même temps des relations avec plusieurs grands et plusieurs villes du royaume, afin de l'arracher adroitement aux mains de Berthold.

Lorsque Berthold, qui avait cru la tâche du gouvernement plus facile, et qui avant tout s'était emparé du trésor royal, vit l'agitation des esprits, et s'aperçut enfin qu'il était aux prises avec des éléments dont il ne savait pas se rendre maître, il déposa la régence. Lui-même, et tous les prélats et barons dévoués à la maison des Hohenstauffen, supplièrent Manfred de reprendre le pouvoir suprême. Après de longues instances, celui-ci se laissa persuader, et accepta le fardeau de la régence, afin surtout d'écarter de sa maison de plus grands malheurs que ceux qui avaient déjà frappé sur elle.

Aussitôt qu'il eut repris les rênes du gouvernement, il organisa tout pour la défense du royaume et pour la consolidation du pouvoir suprême. Lorsqu'il vit que Berthold ne remplissait pas une des conditions auxquelles il avait accepté la régence, et ne livrait pas les trésors royaux, il vendit sa propre argenterie, afin de satisfaire les Allemands qui étaient à sa solde. Par leur secours il tint S. Germano et Capoue en respect, tandis que l'orage s'amoncelait toujours de plus en plus autour de lui. Berthold l'abandonna entièrement, et ne songea plus qu'à son propre avantage. Pendant le gouvernement de Berthold, Riccardo da Montenero, par inimitié contre lui, était entré en rapports avec le pape, et lui avait promis de le reconnaître et de lui ouvrir ses châteaux, aussitôt que ses troupes auraient franchi les frontières. A Capoue se trouvaient aussi des conjurés qui se déclarèrent en même temps pour le pape. Berthold avait transmis de nouveau le commandement de la Calabre et de la Sicile au fameux Pietro Ruffo, et l'on vit bientôt clairement que celui-ci avait formé des liaisons plus qu'équivoques avec Innocent.

Sur ces entrefaites, Manfred, ayant reçu des exhortations réitérées du pape de remettre le royaume à l'église romaine, réfléchit, en homme prudent, qu'il succomberait infailliblement s'il opposait la force à la force, et que sa défaite entraînerait la ruine de toute sa maison; que, d'un autre côté, s'il cédait à Innocent, celui-ci s'aliénerait promptement tous les esprits, et lui préparerait en peu de temps un terrain sur lequel on pourrait lutter avec avantage contre l'Église. Manfred céda donc pour le moment, et recommanda Konradin à la sauvegarde du pape, auquel Konrad l'avait lui-même confié par testament. Afin de se donner auprès d'Innocent encore plus l'apparence d'un fils soumis de l'Église, il vint au-devant de lui jusqu'à Ceperano, et tint la bride de son cheval de Ceperano jusqu'au-delà du pont du Garigliano (1). En novembre 1254, le pape se rendit à Naples en passant par Capoue. Pendant ce temps, son cardinal-légat, Guglielmo de'Fieschi parcourait le royaume, et se faisait partout prêter serment de fidélité, comme s'il était lui-même héritier de la couronne. Il exigea même le serment de Manfred; mais celui-ci en référa à la capitulation faite avec le pape, qui était contraire à cette exigence.

Cependant Burello de' Angloni, auquel Manfred, durant sa régence, avait accordé un fief dont Frédéric l'avait justement dépouillé, s'était entièrement attaché à Inno-

(1) Nicol. de Jamsilla, l. c., p. 507.

(1) Jamsilla, l. c., p. 512.

cent, et avait obtenu de lui, pour prix de sa trahison, même avant la soumission de Manfred, le comté d'Alesina et Monte-San-Angelo. Après la mort de Konrad, ce domaine était retombé entre les mains de Manfred; Burello se présenta donc, et vint réclamer ses droits auprès du duc de Tarente. Comme Manfred ne voulait pas céder le terrain, Burello envoya un corps de troupes dans le comté d'Alesina; mais Manfred, auquel Innocent assurait, malgré la donation bien précise, qu'il n'avait fait aucun empiétement sur ses droits, et qu'il voulait examiner l'affaire à Capoue, se tenait encore tranquille. La cour papale était à cette époque à Teano, et comme on disait que le marquis Berthold voulait s'y rendre, Manfred se mit en route pour aller au-devant de lui. Sur une hauteur non loin de la ville, où la route se rétrécissait, Manfred vit une troupe de cavaliers arrêtée; il se fit donner son casque, et plusieurs de ses chevaliers descendirent de leurs palefrois pour monter sur leurs coursiers de combat. Voyant ces apprêts, les cavaliers, qui n'étaient autres que Burello et ses gens, prirent la fuite; quelques hommes de la suite de Manfred les poursuivirent, et l'un d'eux, malgré le prince qui le rappelait, frappa Burello, qui fuyait vers Teano, avec le bois de sa lance; toutefois le marquis ne reçut aucune blessure. Lorsque Burello entra à cheval à Teano, où l'on avait eu la nouvelle de la rencontre, et qu'on ne vit pas revenir Manfred, le bruit se répandit qu'il avait assassiné le prince. Le peuple se souleva aussitôt dans une grande fureur, et le tua (1).

Manfred craignait, s'il restait plus longtemps avec une faible suite auprès du pape, que celui-ci, ou l'un des amis de Burello, ne se vengeât; il partit donc, et se rendit chez le comte d'Acerra, son cousin. Lorsqu'il traversa Capoue, les cardinaux qui y attendaient le pape voulurent le faire prisonnier, mais ils n'eurent ni assez de courage pour exécuter leur projet, ni assez de présence d'esprit pour le cacher; le prince fut poursuivi au sortir de la ville, et une partie de ses gens, qui étaient encore à Capoue, furent faits prisonniers; vingt chevaliers allemands protégèrent sa fuite, et il parvint heureusement à Acerra.

Berthold, qui avait entendu parler des aventures de Manfred, et qui passait dans le voisinage, évita de parler au prince, malgré toutes les exhortations de son cortège, et des amis et messagers de Manfred, et s'empressa de se rendre auprès d'Innocent, qui refusa même, à l'instigation du marquis, d'accorder à Manfred un sauf-conduit pour venir à Capoue; malgré ce refus, le prince voulait aller le trouver, mais à Aversa, où le pape croyait arriver le jour suivant; il détestait même Capoue à cause de la tentative des cardinaux. Innocent lui fit alors dire qu'il ne voulait pas l'entendre en personne; qu'il devait porter sa justification devant le cardinal-légat; cela le décida enfin à agir.

Tandis que l'oncle de Manfred, Gualvano Lancia, restait à la cour papale, afin d'observer tout ce qui s'y passait, le prince se rendit lui-même à Luceria, chez Jean-le-More, fils d'une négresse de l'empereur, qui s'était élevé à la cour par son zèle et son adresse, et était maintenant maître des chambres et chef des Sarrazins de Luceria. Ils tenaient à lui plus qu'à tout autre homme (1). Il avait déjà promis aux messagers de Manfred des secours pour leur maître, et celui-ci, accompagné seulement de deux gentilshommes connaissant la contrée, Marin et Konrad Capace, et de ses valets, arriva par des chemins de traverse au château d'Atripalda, puis à Nusco, qui appartenait au comte d'Acerra; de là il sut attirer à lui de nombreux partisans, qui étaient prêts à le soutenir. Les habitants de Guarda promirent de s'opposer au cardinal-légat; le village de Bincio, qui lui appartenait à lui-même, se montra fidèle en tous points. Melfi voulut bien le laisser entrer, mais non l'aider

(1) Jamsilla, l. c., p. 515.

(1) Jamsilla, l. c., p. 522.

de ses armes, et l'on évita Ascoli, qui paraissait également suspect, parce que le prince craignait que, si les habitants se montraient hostiles et n'avaient pas le dessous contre sa suite, ce premier revers ne fît tout échouer, et que si au contraire ils étaient battus, les vainqueurs ne se livrassent au pillage et n'amenassent un plus grand danger encore. Manfred se tourna donc vers Venosa, dont les messagers étaient venus au-devant de lui pour l'inviter. Il fut accueilli avec la plus grande joie.

Tout faillit échouer à Luceria même; car, après avoir promis ses secours aux serviteurs de Manfred, Jean laissa dans la ville un certain Marchisio avec mille Sarrasins et trois cents guerriers allemands, en lui donnant consigne de ne laisser entrer personne; il se hâta de se rendre lui-même près du pape, sous prétexte d'y veiller aux intérêts de Manfred, mais au fond pour se livrer lui et sa ville à Innocent (1). Les habitants sarrasins étaient naturellement contraires au pouvoir papal; Manfred se hasarda donc à aller à Luceria, accompagné seulement de trois écuyers et de quelques valets sous la conduite du maître des chasses de l'empereur Frédéric, Adenolfo Pardo. Après avoir marché pendant toute la nuit par la pluie, il arriva, le 2 novembre 1254, à la porte de la ville, et sa vue répandit la joie parmi la garde sarrasine. Si elle avait fait son devoir et annoncé à Marchisio l'arrivée du prince, l'attachement des Sarrasins aurait bien pu n'être pas d'un grand secours à Manfred; mais décidés à le soutenir, ils lui crièrent bien vite de pénétrer dans la ville par un conduit qui avait été pratiqué sous la porte (2). Il ne réfléchit pas longtemps, et cette humiliation volontaire lui valut la couronne; car les Sarrasins, ne pouvant supporter l'idée que le fils de leur bien-aimé empereur se vît réduit à entrer dans leur ville d'une manière si misérable, enfoncèrent les portes. Une fois dans l'intérieur des murailles, tout fut gagné, le peuple l'escorta avec des cris d'allégresse et le porta en triomphe à travers les rues. Un combat faillit s'engager, lorsque Marchisio, étonné de voir le prince dans la ville tandis qu'il avait serré toutes les clefs des portes, voulut s'opposer à sa marche. Mais l'enthousiasme de la masse du peuple était trop grand; Marchisio fut forcé de se soumettre et de baiser les pieds de Manfred.

Pendant qu'à Luceria tout se livrait à la joie, le frère de Berthold, le margrave Otto de Hohenburg, arrivé de Foggia, avait vu le valet de Manfred encore hors des portes, et effrayé de ce qui s'était passé d'une manière si imprévue, il avait repris la route de Foggia; Berthold y était aussi arrivé, et l'on y attendait le cardinal-légat.

Manfred trouva dans le palais royal, à Luceria, de riches trésors. Il donna aux Allemands une solde si libérale, que leurs compatriotes venaient de toutes les contrés de l'Apulie pour lui demander des armes, des chevaux et un salaire en échange de leurs services. Avec eux et les Sarrasins, il aurait pu résister à des forces plus grandes que celles qu'il avait devant lui; car les gens du margrave et du cardinal-légat passèrent aussi de son côté, lorsqu'ils eurent entendu parler de son bonheur, de sa bravoure et de sa générosité.

Berthold, qui s'était montré partout sans caractère, tendit aussi la main à Manfred; mais lorsqu'il vit que les négociations de ce dernier avec le cardinal-légat marchaient plus lentement, il chercha de nouveau des moyens d'évasion. Sur ces entrefaites, toute une troupe, une connétablie de chevaliers allemands (1), passa du service du cardinal-légat à celui de Manfred, et renforça tellement son armée, qu'il crut pouvoir hasarder une bataille rangée.

Le margrave Otto fut complètement battu

(1) Jamsilla, l. c., p. 527.
(2) Jamsilla, l. c., p. 531.

(1) *Comestabulia.* — On appelait les divisions d'une armée de chevaliers *comestabuliæ*, parce qu'à la tête de chacune était un *comes tabuli*, un maréchal ou connétable.

à Foggia et se sauva à Canosa. Après un siége de deux heures Foggia tomba au pouvoir de Manfred, et fut presque entièrement pillée et détruite, à l'exception du palais royal (1). Le cardinal-légat se sauva de Troja en toute hâte; ses gens le suivirent dans le désordre le plus affreux, à tel point que plusieurs d'entre eux ne prirent pas le temps de seller leurs chevaux, et que d'autres laissèrent leurs armes. Troja se rendit au prince.

Le margrave Berthold était parti la veille de la défaite de son frère pour Naples, afin de parler à Innocent, qui y était alité, de la part du cardinal-légat. Celui-ci arriva aussitôt que lui; ils trouvèrent le pape mort; il était décédé le 13 décembre 1254 (2), et, à ce qu'il paraît, avec le sentiment de n'avoir employé que dans un but méprisable la puissance de son esprit et la haute position que lui avait donnée le destin.

Les cardinaux voulaient quitter aussitôt Naples et le royaume. Cédant aux persuasions de Berthold et de Guglielmo, ils restèrent et élurent un nouveau pape dans la personne de l'évêque Rinald d'Ostia, qui prit le nom d'Alexandre IV.

Jean-le-More avait été assassiné par les Sarrasins d'Acerenza, auprès desquels il s'était réfugié, n'ayant pu recouvrer les bonnes grâces de Manfred. Gualvano Lancia prit possession d'Acerenza pour le prince, tandis que celui-ci faisait son entrée à Venosa. Rapolla, ville du comte Gualvano, qui persista dans sa résistance, fut prise d'assaut et ruinée. Ce fait d'armes répandit un tel effroi, que Melfi, Bari, Trani et d'autres bourgs voisins se soumirent aussitôt. Tous ces heureux événements inspirèrent à Manfred tant d'orgueil, que malgré toutes les exhortations du comte Thomas d'Acerra et de Riccardo Filangieri, il n'envoya point de députés au nouveau chef de l'Église chrétienne, ni ne voulut entrer en négociation avec lui, à moins que celui-ci ne déclarât le royaume de Sicile héritage légitime de Konradin et ne le reconnût lui, Manfred, comme gouverneur (1). Enfin le notaire du pape, Giordano da Terracina, le décida à expédier à Alexandre ses secrétaires intimes Gervasio da Mortina et Goffredo da Cosenza. Ils connaissaient toutes ses idées et ses intentions, et ils ne voulurent rien céder des droits de leur seigneur, ce qui rendit la négociation sans résultat. Pendant ce temps, Manfred soumit successivement tous les bourgs et châteaux récalcitrants; de sorte qu'Alexandre chargea de nouveau un cardinal-légat (le cardinal-diacre Ottaviano di Santa-Maria-Inviolata) de rassembler une armée pour marcher contre Manfred. Les députés du prince quittèrent Naples. Dans l'intervalle Misagna avait été prise d'assaut et détruite; Lecce s'était soumise, les territoires de Brindisi et d'Oria avaient été ravagés jusque sous leurs murs. Les habitants de Messine s'étaient soulevés à la même époque et avaient chassé le comte Pietro Ruffo de Catazanro. Presque toute la Sicile était en fermentation. Comme Pietro s'était lié peu auparavant avec Manfred, la révolte en Sicile était aussi dirigée contre celui-ci, et en général on retrouve encore à cette occasion cette manie qui se remarque dans toute l'histoire de l'Italie méridionale et de Sicile, de vouloir s'isoler et former des petits états indépendants; cette manie semble maintenant avoir passé dans chaque ville. Pietro Ruffo n'eut bientôt plus de son gouvernement que la Calabre; car, afin de sauver sa vie, il avait cédé à ceux de Messine tout ce qu'il possédait encore dans l'île (2).

Dans l'espoir de conserver au moins la Calabre, Pietro offrit alors de donner cette contrée à l'église romaine. Manfred fut obligé d'envoyer contre lui une partie de ses gens sous Konrad Trurich Gervasio da Martino, et les Messins firent en même temps

(1) Jamsilla, l. c., p. 539.

(2) Cf. sur le jour de sa mort M. de Raumer, *Gesch. Hohenst.*, vol. IV, p. 375, n. 2.

(1) Jamsilla, l. c., p. 543.

(2) Jamsilla, l. c., p. 553.

des invasions en Calabre. Attaqué de deux côtés, abandonné de ses sujets, Pietro n'eut plus d'autre alternative que de fuir avec sa famille sur un petit esquif de Tropea à Naples auprès d'Alexandre.

Les Messins, voyant que le général de Manfred avait asservi presque toute la Calabre, commençaient à montrer du mécontentement; ils avaient espéré s'emparer d'une grande partie du pays; ils rassemblèrent une armée. Ils furent attaqués des deux côtés dans la plaine de Corona entre Seminara et la forêt de Solano, et prirent honteusement la fuite presque sans avoir opposé de résistance (1). Reggio et Calanna se rendirent aussi, et la guerre fut pour ainsi dire terminée.

Cependant Berthold de Hohenbourg et ses frères Louis et Otto avaient contracté un traité avec le pape, qui ajouta à leurs anciennes possessions le duché d'Amalfi et d'autres avantages; le cardinal Ottaviano avait aussi rassemblé une armée et Alexandre avait renouvelé le 9 avril le traité de ses prédécesseurs avec Henri d'Angleterre; Edmond devait avoir le royaume de Sicile, à l'exception du territoire de Bénévent, contre une redevance annuelle de deux mille onces d'or, mais à condition que toutes les affaires de l'Église seraient réservées exclusivement au pape; que toutes les donations et prescriptions d'Innocent IV resteraient en vigueur; qu'Edmond renoncerait pour lui et les siens à la couronne impériale, et qu'il n'aurait pas de comptes à demander pour le temps pendant lequel le royaume avait été sous la direction du pape (2).

Manfred, qui avait long-temps assiégé inutilement Oria et qui s'était ensuite reposé quelque temps à Melfi, s'empressa d'aller à la rencontre de l'armée papale, qui arriva au commencement de juin dans le voisinage d'une ville sarrasine, nommée Bolfida. Les deux armées se rencontrèrent près de Frigento, et campèrent en face l'une de l'autre, sans que Manfred pût décider le cardinal-légat à risquer un engagement. Pendant qu'il était là, le bruit se répandit en Calabre qu'il était bloqué et que les troupes papales étaient partout victorieuses. Pietro Ruffo et l'archevêque de Cosenza, nouvellement nommé par Alexandre, arrivèrent par mer sur les côtes de Calabre et s'emparèrent facilement de Cosenza. Mais une armée de terre, que le pape avait voulu envoyer également en Sicile, s'étant réunie au cardinal-légat et des bruits inquiétants s'étant répandus autour de Pietro, celui-ci craignit d'être cerné; il se rembarqua donc subitement et retourna à Naples, après avoir fait des essais infructueux pour débarquer à Tropea et à Messine. L'arrivée d'un ambassadeur de Bavière, que la veuve du roi Konrad avait envoyé afin de négocier en faveur de son fils Konradin avec le prince de Tarente et la cour papale, fournit un motif convenable pour consentir à un armistice.

Pendant cette suspension d'armes, Manfred se rendit avec son armée à Bari; il espérait que les conditions convenues seraient fidèlement observées et qu'il n'avait rien à craindre pour ses possessions. Mais avant qu'il pût considérer la trêve comme expirée, Berthold et le cardinal-légat attaquèrent Foggia et cherchèrent à couper ses communications avec Luceria (1).

Manfred ayant reçu à Trani la nouvelle de la rupture de l'armistice, s'empressa d'accourir à Luceria en passant par Ascoli et Baroli. Dans l'intervalle S. Angelo près du Mont-Gargano s'était aussi révolté contre lui, et Berthold avait conquis Trani, Baroli et toutes les villes de la contrée de Bari, à l'exception d'Andria. Manfred ne perdit cependant point courage; il assiégea à Foggia le cardinal Ottaviano, qui n'avait pas osé l'attaquer à Luceria, et de nouvelles ruses que Berthold avait imaginées pour pouvoir se réunir avec le cardinal n'ayant point réussi, et les ren-

(1) Jamsilla, l. c., p. 559—560.

(2) M. de Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 382—383.

(1) Jamsilla, l. c., p. 572.

forts et les provisions qu'il voulait introduire de nuit ayant été interceptés par les gens de Manfred, le cardinal, qui avait perdu tout espoir de se voir délivré de sa position, conclut un traité qui renfermait les conditions suivantes (1): « Manfred devait garder pour lui et Konradin le royaume de Sicile, à l'exception de la terre de Labour (Terra di Lavoro), qui était encore tout entière entre les mains du pape; mais il devait avoir le droit d'attaquer même la terre de Labour, si le pape ne ratifiait pas ce traité. Le cardinal obtint par contre une libre retraite et les troupes papales abandonnèrent le royaume à l'exception de la terre de Labour.

Alexandre ne ratifia pas le traité, et Manfred fit arrêter les trois comtes de Hohenbourg, qui cherchaient de nouveau à entraîner ses partisans à la trahison. Tout en combattant lui-même contre le cardinal-légat, il avait nommé son oncle Federico Lancia gouverneur de Calabre et de Sicile; celui-ci avait été reçu partout en Calabre avec soumission, et quelques villes de Sicile lui envoyaient déjà des plénipotentiaires. Le franciscain Rosino était légat du pape dans l'île, et les principales villes se déclarèrent pour lui; mais quand le pouvoir de Manfred reprit le dessus sur le continent, et que son gouverneur en Calabre encouragea tous les amis de la maison de Hohenstauffen en leur promettant secours, un parti se souleva dans Palerme même où Rosino séjournait, et le fit prisonnier. Plusieurs autres cités se déclarèrent de même et le gouverneur put rassembler de nouveau dans l'île une armée pour écraser les villes du parti ennemi.

Cependant Manfred avait tenu un concile en février 1256 à Baroli; là il avait donné à Gualvano Lancia la principauté de Salerne et la dignité de grand-maréchal, à son frère Federico le comté de Squillace, à d'autres de ses fidèles partisans d'autres dignités et propriétés, et il avait fait condamner à mort les trois Hohenbourg, peine qu'il avait commuée ensuite en une détention perpétuelle. Le pape ne savait comment se tirer d'affaire; il avait écrit en Angleterre dans l'automne de 1255, pour avoir de nouvelles sommes d'argent: mais son crédit tombait de jour en jour; ses troupes se dispersaient, et Manfred attaqua précisément alors la Terra di Lavoro avec toutes ses forces. En Sicile ses armes avaient eu aussi d'heureux succès; les troupes de la partie adverse avaient été complètement battues dans une rencontre, et Federico attaqua le siége principal de la faction papale, Messine, laquelle s'était organisée tout-à-fait en république et avait appelé un Romain pour remplir la charge de podestat (1). Le podestat perdit courage; il vit que la noblesse était mal disposée pour le régime républicain, que le peuple était trop lâche pour qu'on pût compter sur lui; il remit donc la ville au gouverneur du prince, et toutes les places de Sicile qui avaient résisté jusqu'alors, suivirent l'exemple de Messine.

La nouvelle de ces heureux événements parvint à Manfred précisément au moment où il conduisait son armée vers la Terre de Labour. Naples et Capoue se rendirent promptement; Aversa se serait aussi soumise, s'il n'y avait pas eu dans la ville une trop forte garnison de troupes soldées par le pape. Mais aussitôt que la garnison eut repoussé le premier assaut, un parti se souleva rapidement dans l'intérieur de la place et ouvrit les portes à Manfred. La citadelle seule tint encore quelque temps. Après sa chute toute la Terra di Lavoro se soumit; Sora et Rocca d'Arce se rendirent à la fin.

Brindisi fit de même bientôt après, parce que les habitants pensaient que ce serait folie de résister à celui que Dieu avait si visiblement élevé, et la soumission de Brindisi entraîna celle d'Oria et d'Otrante, plus tard celle d'Aquila et de toutes les citadelles qui résistaient encore. En Sicile il n'y eut que Piazza, Aidoni et Castro-Giovanni qui persistèrent dans la révolte; Federico prit la première d'assaut malgré sa forte position,

(1) Jamsilla, l. c., p. 577.

(1) « More civitatum Lombardiæ et Tusciæ. » — Cf. Jamsilla, l. c., p. 579.

et la traita avec douceur, sur quoi Aidoni se rendit volontairement, et Castro-Giovanni fut réduit par la famine. Manfred se trouva enfin, grâce à son activité et à celle de ses amis, de nouveau maître de tout le royaume de son père. Il vint lui-même en Sicile. La paix régnait dans le pays, et l'on parut bientôt avoir entièrement oublié que le pape avait encore des droits à faire valoir sur le pays. Personne ne désirait un meilleur souverain que Manfred, qui par son énergie personnelle avait enlevé l'état à ses ennemis, et qui par son amabilité avait gagné les cœurs de tous ses sujets. Un pouvoir invisible semblait guider tous ses pas.

Pendant qu'il était encore en Sicile, le bruit se répandit tout-à-coup que Konradin était mort en Allemagne. Sans attendre la confirmation de cette nouvelle, les comtes, barons, prélats et grands du royaume vinrent à la cour de Manfred, les villes envoyèrent des députés et tous le pressèrent d'accepter la couronne. Il céda aux instantes prières de tous les états, et fut solennellement couronné à Palerme le 11 août 1258(1).

Les victoires de Manfred n'avaient rien pu changer aux intentions du pape. Celui-ci avait excommunié le prince au printemps de 1257, lui avait contesté ses propriétés particulières et avait négocié sans cesse avec l'Angleterre. Manfred de son côté obligea, avec l'aide des Sarrasins, les ecclésiastiques papistes de son royaume à se soumettre à son pouvoir, tandis qu'Alexandre lançait l'anathème contre l'archevêque de Girgenti, l'évêque de Sorente et l'abbé de Monte-Cassino, parce qu'ils se montraient amis de Manfred, sans tenir aucun compte de ses remontrances. Les foudres de l'anathème servirent à peu de chose; Manfred, aussitôt qu'il eut obtenu la paix et la couronne dans son pays, devint le soutien de tous les Gibelins d'Italie(2). Nous dirons plus tard et dans un lieu plus convenable quelle influence il exerça sur l'Italie septentrionale, et nommément sur la Toscane; mais les événements des marches d'Ancône et de Spolète se lient tout naturellement aux événements du royaume de Naples. Manfred envoya en 1259 dans ces contrées, où le parti gibelin lui reconnut le même pouvoir qu'à son père, son gouverneur Parcival Doria de Gênes avec une troupe de cavaliers. Celui-ci s'empara bientôt de plusieurs places fortes, parmi lesquelles on nomme en particulier S. Ginesio, Fermo et Camerino (1). Alexandre se trouva si embarrassé, qu'il renoua en 1260 des négociations, qui se rompirent au bout de quelques mois sans résultat, parce que Manfred ne voulait pas sacrifier au pape ses fidèles Sarrasins. Les Gibelins étendaient de plus en plus leurs progrès dans l'Italie centrale, lorsqu'Alexandre mourut en 1261, à Viterbe. Les cardinaux furent long-temps avant de pouvoir s'accorder sur un successeur (2); ils choisirent enfin le patriarche de Jérusalem, Jacob Pantaléon de Troyes en Champagne, qui prit le nom d'Urbain IV(3).

A cette époque la paix de la Sicile fut troublée plusieurs fois, d'abord par l'assassinat du gouverneur Federico Maletta, ensuite par un imposteur, qui voulut se faire passer pour feu l'empereur Frédéric, mais qui ne put réussir. Manfred avait, dès l'été de 1259, épousé Hélène, fille du despote d'Épire, et le jeune et beau couple fut bientôt environné d'un cercle des chevaliers, des chanteurs et des femmes les plus spirituels et les plus aimables (4). Avec cet entourage,

(1) Jamsilla, l. c., p. 584.

(2) *Anonymi Supplem. ad Jamsill. Hist.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. VIII, p. 586.

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 450.

(2) Cf. *Anonym. Suppl.*, l. c., p. 588.

(3) Il était fils d'un cordonnier, et s'était élevé par son talent et son heureuse étoile. Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 466.

(4) Malespini, *Istoria Fior.*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. VIII, p. 978, cap. 148: « Il detto re Manfredi fu nato per madre d'una bella donna de' Marchesi Lancia di Lombardia, e fu bello del corpo come il padre, e più lussurioso in ogni lussuria sonatore e cantore e volontieri si vedeva intorno giocolatori (jongleurs, musiciens) e belle

la fidélité des Sarrasins et l'amour de ses sujets, Manfred pouvait se rire de l'excommunication du pape; il envoya cependant à Urbain, aussitôt après sa nomination, des ambassadeurs, afin de négocier avec lui sa rentrée au sein de l'Église, et sa reconnaissance comme roi de Sicile. Mais ces négociations ayant encore échoué, Jacques d'Aragon ne craignit pas de demander Constance, fille de Manfred (d'un premier mariage avec Béatrix de Savoie), pour son fils Pierre, et de contracter l'alliance en juin 1262, malgré les remontrances du pape.

En effet, le seul homme qui pût adresser avec raison des reproches à Manfred était son neveu Konradin; mais Manfred pouvait dire, à sa justification, que le droit d'héritage de Konradin n'aurait pas pu être reconnu, s'il n'avait pas défendu lui-même le pays contre le pape, et s'il ne l'avait pas en quelque sorte reconquis; que les droits de Konradin devaient par conséquent céder à ses propres droits de conquête. Il promettait d'assurer la succession à Konradin après sa mort, si celui-ci voulait venir en Italie et grandir au sein de la nation qu'il gouvernerait un jour; demande qu'il était parfaitement autorisé à faire en qualité de représentant du peuple sicilien.

Urbain avait encore moins de respect que Manfred pour les droits de Konradin, et sans s'arrêter à l'engagement qu'avaient contracté les deux papes précédents avec Edmond, il offrit le royaume de Sicile au frère du roi de France, le comte Charles d'Anjou. L'épouse de Charles, Béatrix, était une de ces quatre filles de Raimond de Provence dont le Dante (1) dit qu'elles portaient toutes des couronnes. Elle pria son mari de lui procurer une position semblable, et celui-ci accepta la proposition du pape.

Outre l'obligation imposée à Charles de donner annuellement une redevance de mille onces et un coursier blanc au pape, et de lui fournir à la première demande trois cents chevaliers, il fallut que ce prince renonçât à la dignité impériale, qu'il promît de respecter les droits des ecclésiastiques, et d'accepter le royaume tel que le pape le limiterait (1). Il consentit à tout, parce qu'il voyait bien que plus tard il dépendrait de lui de tenir ces conditions ou non, et parce qu'il appartenait à la classe des hommes qui ne reculent jamais devant un manque de parole.

Sur une invitation que le pape, avant d'être aussi avancé avec Charles d'Anjou, avait fait placarder à Orvieto contre toutes les portes des églises sans l'envoyer à Manfred, celui-ci vint jusqu'à la frontière de ses états, afin de se maintenir toujours dans la possibilité d'une réconciliation. Mais il ne réussit pas, et Urbain, sans écouter sa justification, lança de nouveau l'anathème contre lui (2). Le traité avec Charles était presque conclu, lorsque les Romains, après maintes discussions, convinrent de le choisir pour leur sénateur, et il accepta la place qui lui était offerte. Il parut beaucoup plus dangereux à Urbain comme roi de Sicile, qu'il ne l'aurait été pour lui comme empereur romain, et le pape exigea, avant la ratification du traité convenu, une promesse formelle de Charles qu'il n'accepterait pas la dignité de sénateur étant roi, ou du moins qu'il ne la porterait qu'un petit nombre d'années. Mais Charles ne voulut prendre cet engagement qu'après la réalisation de la promesse de lui livrer le royaume; c'est ainsi que les négociations traînèrent en longueur.

Quand le représentant de Charles, qui devait revêtir pour lui la dignité de sénateur, arriva à Rome, une partie de la noblesse romaine, qui avait souhaité Manfred pour chef, quitta la ville, entre autres Pietro da

concubine e sempre vestiva drappi verdi:—Per moglie ebbe la figliola del dispoto di Romania.»

(1) *Paradiso*, canto VI, v. 133—135:

Quattro figlie ebbe, e ciascuna reina,
Ramondo Berlinghieri, e ciò gli fece
Romeo, persona umile e peregrina!

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 482.
(2) *Anonym. Suppl.*, l. c., p. 591.

Vico, qui était en état d'hostilités avec le comte Pandolfo da Anguillara. Soutenu par les chevaliers allemands de Manfred, il étendit la querelle et en fit une guerre générale contre les partisans du pape ; il conquit Sutri et força les habitants de prêter serment de fidélité à Manfred. En même temps Parcival Doria conduisit une armée de Sarrasins et d'Allemands sur le territoire de Spolète, et vint jusqu'à Nera. Comme il s'y noya, l'armée s'en retourna sans avoir rien entrepris (1).

Pietro da Vico, qui avait déjà été chassé par les Romains sous la conduite du gouverneur de Charles, et assiégé dans son château de Vico lorsque l'armée romaine fut repartie, continua la lutte avec le secours de Manfred, battit ses ennemis dans un engagement, et fit le comte d'Anguillara prisonnier. Bientôt la fortune changea de nouveau. Charles d'Anjou s'étant mis en route pour Rome, Pietro crut pouvoir tenter quelque chose, et mettre Rome, s'il était possible, sous le pouvoir de Manfred, avant que Charles n'arrivât. Après s'être entendu avec les Gibelins de la ville, il y pénétra un matin avec une troupe de cavaliers, et voulut s'emparer de l'île du Tibre. Des Provençaux soldés l'en empêchèrent d'abord, jusqu'à ce que Giovanni de' Savelli survint avec d'autres Guelfes et le battit complètement. Pietro se sauva avec trois hommes seulement ; ses autres compagnons périrent dans le combat, ou bien furent jetés dans les prisons du Capitole. Malgré cette victoire, Urbain fut chaque jour plus tourmenté par ses ennemis, et particulièrement par les Gibelins (2) des États de l'Église ; et s'étant rendu pour plus de sécurité à Perugia, il mourut bientôt après son arrivée, en octobre 1264. Le cardinal de Santa-Sabina, Guido, jadis légiste à Paris, et ensuite archevêque de Narbonne, lui succéda sous le nom de Clément IV, en février de l'année suivante, 1265 (1).

Clément était en mission hors de l'Italie lorsque le choix tomba sur lui : les guerres des Guelfes et des Gibelins avaient déjà pris un tel développement, tout respect pour le chef de la chrétienté avait tellement disparu chez les seconds, ils étaient si décidément contraires aux papes, que Clément ne put venir à Perugia que sous un déguisement. L'on pourrait jusqu'à un certain point nommer la lutte des Guelfes et des Gibelins une guerre de religion, un avant-coureur des luttes des protestants et des catholiques ; car, pendant plus de cent ans, les Gibelins furent un point d'appui pour toute espèce d'hérésie et pour tout ce qui résistait au pape ; seulement ils n'étaient jamais absolument séparés des autres ; des intérêts de famille et de localité les mêlaient souvent, ce qui produisait parfois une confusion complète, et faisait donner le nom de guelfe à une faction tout opposée à l'Église.

Clément né à Saint-Gilles en Provence (2), était tout dévoué à Charles d'Anjou ; il avait donc un intérêt personnel à renverser Manfred, quand même il n'y aurait pas été poussé par la nécessité d'arracher son pouvoir à un roi qui, de la Lombardie où Pelavicini était son gouverneur, reliait et soutenait tous les Gibelins de la Toscane, de la Romagne, de l'Ombrie et de la campagne de Rome, ou bien de se soumettre à cette puissance : la fortune favorisa ses efforts. Malgré toutes les mesures de précaution des Gibelins, qui voulaient intercepter à Charles la route de Rome, et avaient rendu l'entrée du Tibre impossible par des ouvrages de pilotis et de maçonnerie, il leur échappa comme par miracle, car une tempête le força de débarquer sur les côtes de Toscane ; il pénétra avec ses galères dans le Tibre, et arriva heureusement (en mai 1265) à Rome (3), où

(1) *Anonym. Suppl.*, l. c., p. 594.
(2) Les Gibelins de la campagne de Rome avaient pour chef Jacques-Napoléon, noble romain, exilé de la ville comme Gibelin.

(1) Saba Malaspina, ap. Murat., v. VIII, p. 813.
(2) *Ibid.*
(3) Malaspina, l. c., p. 815.

il fut accueilli avec la plus grande joie. Peu de temps auparavant le chef des Gibelins, Napoléon, avait battu les Guelfes dans le pays de Tivoli avec le secours des mercenaires allemands, avait fait le général ennemi prisonnier et l'avait envoyé à Manfred.

La présence de Charles hâta prodigieusement la conclusion du traité concernant les états siciliens. Il obtint le royaume pour lui et ses descendants des deux sexes; les filles ne devaient cependant pas succéder, tant qu'il y aurait des descendants mâles; et si les héritières présomptives se mariaient sans le consentemnet du pape, elles perdaient tous leurs droits; la succession suivait les règles de la primogéniture. Charles promit en échange de ne diviser ni étendre ses états et de ne point se mêler surtout des affaires de la Lombardie et de la Toscane. Quant aux affaires de l'Église, le droit canonique devait être partout reconnu et observé; tous les actes publics des rois depuis le concile de Lyon devaient être regardés comme non avenus; et Charles, s'il restait plus de six mois sans payer le tribut de vassal, perdait par là même sa couronne. Cette redevance resta fixée à huit mille onces d'or par an; Charles devait payer une bien plus grande somme immédiatement après la conquête, et déposer la dignité de sénateur (1).

Ce fut un bonheur pour Charles que le traité eût été négocié et conclu avec les cardinaux peu de temps après son arrivée à Rome; car la prolongation de son séjour dissipa toutes les espérances qu'on avait fondées sur lui; sa personne n'inspirait pas de confiance et n'attirait pas les cœurs, et ce manque de qualités personnelles n'était suppléé ni par une suite nombreuse ni par de grands trésors; en un mot tout lui manquait.

Manfred tint une assemblée à Bénévent, où l'on examina les moyens de pourvoir à la défense du pays. Il convoqua tous ses vassaux, rappela auprès de lui toutes les troupes mercenaires qu'il avait dispersées, et écrivit en Allemagne, afin d'en obtenir deux mille chevaliers moyennant une solde plus élevée (1). Mais une armée auxiliaire partit aussi de France pour se rendre au secours de Charles, traversa la Lombardie et la Romagne, donna çà et là dans les villes le dessus aux Guelfes, entraîna des localités indécises dans le parti papal, mais sans laisser au total des résultats bien durables, arriva devant Rome, et y fit son entrée vers la fin de décembre 1265. Le pape, qui, arrêté par les manières peu engageantes et l'extérieur peu brillant de Charles, s'était toujours refusé de le couronner roi de Sicile, finit alors par céder, et le 1er janvier 1266 il fit solennellement poser la couronne sur la tête du comte par les cardinaux présents à Rome (2).

Pendant son séjour dans cette ville, Charles fut tellement à charge au pape par sa misère et son égoïsme, et son armée se permit tant d'excès et d'insolence, que Clément songea de nouveau à entamer des négociations avec Manfred (3). Mais Charles fut lui-même poussé à l'action par sa position gênée et précaire (4); les choses en étaient venues au point qu'il ne pouvait plus entretenir son armée que par la guerre; et après avoir fait parvenir à Manfred, qui songeait encore à une transaction pacifique, une réponse outrageante et ébranlé la fidélité des états du royaume par de belles promesses secrètes, il quitta Rome vers la fin de janvier et se rendit à Ceperano. Grâce à une trahison du comte de Caserta, le pont du Garigliano fut pris, et la terreur causée par l'occupation d'un passage aussi important, livra bientôt à Charles toutes les villes ou bourgs jusqu'à S. Ger-

(1) Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 498 sq.

(1) Malaspina, l. c., p. 818.

(2) Malaspina, l. c., p. 819.; *Anonym. Suppl.*, l. c., p. 600.

(3) Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 514.

(4) « Profecto, quia exercitus nescit esse jejunus, modica suppellex rerum penuria et carentia pecuniæ Gallicos instantissime impellebat ad regnum. » Malaspina.

mano; le défaut de vigilance de la garnison fit même tomber cette ville entre ses mains. Les habitants furent obligés de prêter hommage à leur nouveau souverain et de lui payer des impositions sans lesquelles il se serait trouvé dans le plus pressant embarras.

Manfred, quoique exposé au plus grand danger par l'approche rapide de l'armée française, ne perdit cependant pas courage. Il rassembla une armée près de Capoue, et lorsque Charles tenta de le tourner en se portant sur Bénévent, il le prévint et occupa la ville avant lui. Fatiguée par une marche longue et pénible dans des contrées coupées et inconnues, l'armée de Charles arriva en désordre devant la ville le 26 février 1266: Manfred l'attendait avec des troupes fraîches et reposées. Emportés par leur fougue naturelle, les Français demandèrent la bataille à leur chef, et malgré leur fatigue elle commença le jour même. Ce fut probablement la prompte résolution des chefs français qui leur valut la victoire; et encore les chevaliers allemands de Manfred l'auraient-ils rendue douteuse, si Charles n'avait excité les siens à une conduite qui passait à cette époque pour déloyale et n'était pas admise dans les tournois, c'est-à-dire à tuer les chevaux de leurs adversaires à coups de lance. Les Allemands avec leurs armures pesantes furent ainsi battus. Les flèches et les armes légères des Sarrasins furent impuissantes contre les cuirasses des chevaliers français: Manfred, voyant qu'il n'était pas possible de changer l'aspect des choses, se précipita dans le fort de la mêlée et y trouva la mort qu'il désirait. Son cadavre, qu'on chercha d'abord longtemps en vain, et qui fut enfin trouvé par hasard, fut inhumé près du pont de Bénévent sans les honneurs de la chevalerie ni de l'Église. Mais là-même il parut encore dangereux pour les habitants du royaume; il pouvait rappeler le souvenir du beau temps de son règne; on le transporta dans une vallée écartée sur la frontière et fermée par un bras du Tronto; c'est là qu'il trouva enfin une paix qui ne fut plus troublée (1).

L'épouse de Manfred, Hélène fut bientôt mise en prison avec sa fille et ses trois fils, qui y moururent. Beatrix fut remise en liberté en 1284, afin d'obtenir la liberté du fils de Charles, qui était prisonnier de guerre et entre les mains des Aragonais.

§ III. — *Extinction de la maison des Ezelins.*

Pendant que toutes ces luttes avaient lieu entre les Guelfes et les Gibelins de l'Italie méridionale, les partis n'étaient pas restés en paix en Lombardie et dans la marche de Vérone. Peu de temps après la mort de Konrad, Innocent avait poussé les choses à leur comble, en appelant tous les chrétiens zélés à une croisade contre les hérétiques. Il promit que ceux des hérétiques qui prouveraient leur conversion en prenant part à l'expédition contre les autres, seraient grâciés, à l'exception d'Ezelin et de Pelavicini (1). Par cette exception il déclarait au fond que la guerre était dirigée contre eux. A la vérité son appel n'eut extérieurement d'autres suites que de désigner plus clairement le caractère religieux des deux partis: mais ce peu de résultat vint uniquement de ce qu'Innocent mourut bientôt après, et la voie qu'il avait indiquée fut enfin celle dans laquelle les Guelfes remportèrent la victoire.

Mais peu à peu Ezelin avait aussi porté au

(1) Verci, *Storia degli Ecelini*, vol. III' dipl. CCX: « Egilino de Romanis, Uberto Marchioni Pelavicino, Marchionibus, Comitibus, Baronibus, Capitaneis, Potestatibus Rectoribusque civitatum atque locorum, similibusque personis, qui in ecclesias et personas ecclesiasticas sæva exercuisse noscuntur—duntaxat exceptis.»

(1) De Raumer, *Hohenst.*, vol. IV, p. 534.

comble sa tyrannie; obligé de lutter continuellement avec la haine et la trahison, il s'était défendu par la violence et la cruauté. L'infortune morale avait déjà prouvé, le malheur politique devait bientôt confirmer qu'une pareille violence avait ses bornes. La première ville qui s'arracha à son pouvoir fut celle qui, par sa position locale, se trouvait le plus hors de sa portée, Trente. En avril 1255, tous les partisans d'Ezelin en furent expulsés (1). Egino, depuis peu évêque de la ville, et qui voyait de quelle position jouissaient les évêques d'Allemagne, ses voisins, ne pouvait supporter d'être ravalé par Ezelin à la position ordinaire des évêques de Lombardie. Ce fut lui qui souleva principalement la ville contre ce prince hérétique. Le territoire de Trente, surtout les biens et châteaux des vassaux épiscopaux, furent cruellement ravagés par Ezelin ; mais il fut long-temps impuissant dans ses efforts contre la ville. L'amitié de Meinhard, comte de Tyrol, pour Ezelin, ne put pas même lui faire recouvrer la ville pendant cette année.

On peut considérer comme une faute politique, qu'Ezelin n'ait pas renoncé, l'année suivante, à ses entreprises contre Trente; cette ville n'était qu'une possession sans importance pour l'accroissement et la conservation de son pouvoir en Italie; il n'était menacé d'aucun danger du côté de l'Allemagne, et tous ses efforts et l'attention qu'il avait consacrés à Trente eussent été beaucoup plus utilement employés pour le reste de l'Italie. Ce fut même un malheur pour lui d'atteindre son but et de rester en 1256 en possession de cette ville (2) ; car il fut obligé de s'y maintenir par une tyrannie excessive, et c'est ainsi qu'il mina lui-même le sol sous ses pas, tout en voulant poser les fondements d'un pouvoir inébranlable.

A peine rentré en possession de Trente, il recommença de nouvelles persécutions à Vérone. Cette fois son propre beau-père et ses fils se trouvèrent même parmi ceux qui périrent dans les prisons. Son frère Ziramonte et son neveu Enrico da Egna avaient déjà été exécutés auparavant. Son cœur de tyran restait même fermé aux pleurs de sa femme ; il était seul et abandonné ; l'argent et la force pouvaient seuls le soutenir.

Réuni à Pelavicini, il appuya dans la même année les Gibelins de Brescia, et leur procura la victoire sur leurs adversaires ; puis il marcha contre Mantoue, dont il ravagea les environs de la manière la plus cruelle. A cette époque Ansedisio tenait à Padoue la même conduite qu'auparavant ; des fuyards et des gens chassés de Padoue, de Vérone et d'autres lieux par la mort ou la persécution de leurs parents, se rassemblaient chaque jour en plus grand nombre à Ferrare autour du marquis Azzo; chaque jour des plaintes et des lamentations plus fortes parvenaient aux oreilles du pape, à tel point que dès le mois de décembre 1255, Alexandre, de concert avec Azzo, résolut d'opposer de plus grandes forces à Ezelin; il envoya en Lombardie comme légat Filippo Fontana, archevêque de Ravenne, et ordonna à tous les évêques de le soutenir. Dès le principe celui-ci sut gagner Venise. On fit regarder l'expédition contre Ezelin comme une croisade; une armée considérable fut bientôt rassemblée; les fuyards padouans étaient en si grand nombre, qu'ils nommèrent un podestat à eux, Marco Quirini (1); Marco Badoer se mit comme capitaine à la tête de toute l'armée croisée; Tommasino Giustiniani conduisit un corps auxiliaire vénitien.

Ansedisio espérait en vain mettre obstacle à la marche des Vénitiens en détournant la Brenta et le Bachiglione : le moyen n'ayant pas réussi, il fortifia tous les châteaux et tous les villages qui se trouvaient sur la route de l'armée ennemie. Un grand nombre de Padouans profitèrent de la première rencontre pour échapper au pouvoir d'Ezelin et passèrent aux troupes de la croisade. A

(1) Verci, l. c., p. 320.
(2) Verci, l. c., p. 321.

(1) Cf. Rolandin., ap. Murat., vol. VIII, p. 283.

Ponte-Longo Ansedisio voulut marcher lui-même contre les ennemis, mais les siens prirent à l'instant la fuite. Après plusieurs autres essais, pour retenir l'armée des croisés sur le territoire de Padoue, il se laissa persuader par la ruse de se retirer vers la ville même, au moment où le marquis Azzo amenait aussi un corps de troupes de Ferrare et de Rovigo. Padoue se trouva alors cernée; les troupes mercenaires qui devaient défendre la ville s'étaient amollies et corrompues au service de la tyrannie; les habitants étaient non-seulement fatigués d'Ezelin, mais ils avaient encore une foule de motifs de considérer la fin de son pouvoir comme la délivrance des terreurs mortelles que chacun éprouvait pour soi et les siens. Néanmoins on repoussa vaillamment le premier assaut; mais une troupe de moines de presque tous les ordres, qui combattaient avec les croisés, ayant appliqué un bélier contre la muraille près des portes, et les assiégés ayant mis le feu à cette machine en bois, les flammes se communiquèrent aux portes (1) et Ansedisio perdit courage. Lui et tous ceux des siens qui purent échapper prirent la fuite le 20 juin 1256. L'armée des croisés entra dans Padoue (2); mais alors se montra chez la plupart des croisés le motif temporel qui les avait poussés à cette pieuse entreprise; la ville délivrée fut considérée comme ville conquise, saccagée et mise au pillage pendant huit jours; en même temps les haines et les vengeances purent se donner libre carrière. La chute de Padoue entraîna l'affranchissement de Mestre, de Citadella, Monfelice et Este.

Ezelin était précisément en route pour retourner de Mantoue à Vérone, lorsqu'il reçut la nouvelle de la perte de Padoue. Il fit enfermer sur-le-champ le messager (3); du reste il conserva sa tranquillité, et lorsqu'il fut arrivé à Vérone, il fit arrêter tous les Padouans. Cependant un dominicain amena au légat un corps auxiliaire de Bolonais; les Guelfes exilés arrivaient de plus en plus des villes voisines; vers la fin de juillet l'armée des croisés marcha sur Vicence. Dès le premier engagement qui eut lieu, les Vicentins perdirent leur podestat; le légat obtint par l'arrivée d'Alberico et des Trévisans qui l'accompagnaient un renfort considérable. Mais le bruit s'étant répandu qu'Ezelin s'avançait lui-même vers la ville, une terreur panique s'empara des croisés. Les Bolonais se séparèrent à l'instant de l'armée (1); d'autres les suivirent bientôt, et pour qu'ils ne se dispersassent pas tous, il fallut les ramener à Padoue. On avait conçu le soupçon qu'Alberico était d'intelligence avec son frère et qu'il voulait remettre Padoue entre ses mains; on refusa donc de lui ouvrir les portes, et le lendemain il se sépara en colère de l'armée.

Le légat fortifia si bien Padoue, que toutes les tentatives que fit Ezelin depuis la fin d'août 1256 pour s'emparer de la ville échouèrent. Lorsqu'il rétrograda vers Vicence, il sut attirer par une ruse les habitants dans les faubourgs; puis il occupa rapidement la ville avec ses troupes sarrasines et allemandes et des gens de Bassano et d'Asolo, sur la fidélité desquels il pouvait compter. Beaucoup de Vicentins se sauvèrent à Padoue. Il fit alors exécuter tous les Padouans qui étaient encore captifs à Vérone, et attaqua par des expéditions séparées plusieurs petits villages de la marche, qui s'étaient alliés à ses ennemis et dont les habitants payèrent alors leur révolte de leur sang.

Au commencement de l'année 1257, le légat se porta à Mantoue. Afin de rendre la supériorité aux Guelfes de Brescia, il y envoya un dominicain, Everardo, qui par son éloquence obtint effectivement la liberté pour les Guelfes prisonniers. Puis il vint lui-même dans la ville et effectua une réconciliation entre les deux partis. En même temps Azzo reprenait successivement dans le territoire

(1) Cf. Rolandin., l. c., p. 296.
(2) Verci, l. c., vol. II, p. 336.
(3) Rolandin., l. c., p. 304.

(1) Sous prétexte de ne pas recevoir leur solde. Cf. Rolandin., l. c., p. 308.



de Padoue chacun de ses châteaux occupés par les hommes d'Ezelin. Celui-ci avait chargé des assassins de le débarrasser d'un adversaire aussi redoutable; il les renvoya les yeux crevés et le nez coupé; mais l'événement le plus important de l'année 1257 fut la réconciliation d'Alberico avec son frère, auquel il donna ses trois fils en otage. Le sort de Trévise était lié aux résolutions d'Alberico, il y exerçait un pouvoir royal comme Ezelin à Vérone, et les deux frères ainsi réconciliés se trouvaient maîtres d'un territoire aussi vaste que compacte dans ses parties. Des révoltes ayant éclaté à Trévise contre le pouvoir d'Alberico, il déploya dans cette ville autant de violence que son frère dans celles qui lui étaient soumises (1). A Vérone, Ezelin avait fait exécuter Ansedisio pour le punir de sa lâche fuite de Padoue, et puis deux frères, Federico et Bonifazio della Scala soupçonnés d'avoir des intelligences avec Azzo. A Trévise, Alberico fut également réduit dès le commencement de l'année 1258 à faire décapiter plusieurs habitants et à chasser de la ville les familles les plus distinguées. Des incursions dévastatrices eurent lieu des deux côtés aussi long-temps que la désunion régna dans la marche.

De même qu'une lampe jette une plus vive clarté à l'instant de s'éteindre, de même Ezelin parut s'élever au faîte de sa grandeur en 1258, peu de temps avant sa chute. Le bonheur qui favorisait ses entreprises effrayait tout le monde; mais ce fut précisément là ce qui fit que tout le monde se réunit contre lui, afin d'échapper au danger. Boso da Doaria et Oberto, marquis de Pelavicini, jouissaient alors de la plus grande considération parmi les Gibelins de la Lombardie. Tous deux se voyaient menacés par l'influence du légat et ne pouvaient surtout se consoler de la perte de Brescia; ils se lièrent donc avec Ezelin. Leurs efforts ayant fait renaître des querelles de parti à Brescia et les Gibelins ayant été chassés de la ville, tandis que Leonisio de San-Bonifazio, fils de Rizzard, amenait des troupes aux Guelfes, ils résolurent de combattre Brescia de concert et de ramener les Gibelins. En août, Pelavicini et Boso da Doaria délivrèrent Toricella que les Brescians assiégeaient: Ezelin s'avança contre Peschiera, puis accourut à marches forcées sur l'Oglio, où il se réunit à ses deux alliés. Le légat, qui s'était mis en route avec une armée de Brescians et de croisés contre Pelavicini et Boso, rétrograda promptement pour attendre le marquis Azzo près de Gambara. Ses ennemis l'y rattrapèrent, et un engagement eut lieu le 28 août 1258; l'idée qu'Ezelin se trouvait lui-même parmi les combattants répandit d'abord une telle terreur dans l'armée du légat, qu'elle ne fit presque pas de résistance et prit la fuite dès la première charge (1); le légat lui-même, l'évêque de Vérone, les podestats de Brescia et de Mantoue, ainsi qu'un grand nombre de nobles de ces villes furent faits prisonniers (2). Lorsque les trois armées alliées parurent devant Brescia, elle ouvrit ses portes sans seulement essayer de se défendre. Ils partagèrent le commandement de la ville, et Ezelin fit exécuter ou bannir beaucoup de nobles Brescians, parce qu'il les connaissait pour ses ennemis, ou bien parce qu'il ne se fiait pas à eux. L'évêque prit la fuite; tous les ecclésiastiques et tout ce qui restait encore du parti guelfe et qui trouva moyen de se sauver, le suivirent.

Les trois chefs ne restèrent cependant pas long-temps en bonne intelligence; cette possession en commun les divisa, car les deux autres ne pouvaient supporter la conduite arbitraire d'Ezelin; bientôt même ils conçurent de la méfiance envers lui, et voici à quelle occasion: Ezelin conseilla à Pelavicini de se débarrasser de Boso, afin de commander seul dans la Lombardie gibeline, et en même temps il offrit à Boso de le nommer podestat de Vérone. Quand ils se furent

(1) Cf. Rolandin., l. c., p. 325.

(1) Verci, l. c., vol. II, p. 371.
(2) Rolandin., l. c., p. 332.

éloignés de Brescia, Ezelin en resta seul possesseur, et c'est ainsi qu'il avait atteint son but. Les dévastations des Padouans dans le territoire de Vicence le rappelèrent dans la marche au printemps de 1259. Il s'avança à la tête d'une armée mercenaire de Véronais, de Bassanais et de Vicentins contre les retranchements des Padouans près de Friola; il s'en empara ainsi que de la ville, et y exerça les plus effroyables cruautés pour se venger de ce que les Padouans l'avaient dérangé dans ses autres plans et l'avaient attaqué par-derrière. Il ordonna de crever les yeux ou de couper les membres aux prisonniers, et d'émasculer les enfants mâles. Puis ayant assouvi sa vengeance, il retourna à Brescia, où il arriva vers la fin de juin, engagea de nouvelles troupes, rassembla autour de lui tous ses amis et organisa ainsi une armée nombreuse, parce que Boso et Pelavicini, pour se venger de lui, s'étaient réunis aux Guelfes de Cremone, et nommément à Azzo d'Este et à Leonisio de San-Bonifazio, afin de l'écraser. Alexandre déclara bien nulle et non avenue (1) cette alliance de ses partisans avec un gouverneur de Manfred maudit de l'Église, mais cela n'en arrêta pas les suites.

Pendant ce temps de nouveaux troubles avaient éclaté à Milan, comme nous l'expliquerons plus au long dans l'histoire de cet état, et Guglielmo da Soresina en qualité de chef des nobles avait été opposé au capitaine du peuple, Martin della Torre. Un légat du pape était venu à Milan pour réconcilier les partis et avait décidé les deux chefs de la ville à la quitter; mais Martin della Torre étant revenu malgré sa promesse, et beaucoup de nobles ayant été obligés d'abandonner la ville, ceux-ci s'adressèrent à Ezelin, afin qu'il les aidât à rentrer; en retour ils lui promirent le gouvernement de leur ville. Afin de mieux cacher ses intentions, Ezelin fit des préparatifs ostensibles pour le siége d'Orci, le seul endroit du Brescian qui fût encore occupé par les Cremonais (1). Pelavicini et Boso marchèrent contre lui jusqu'à Soncino et les deux armées campèrent sur l'Oglio en face l'une de l'autre. Azzo accourut avec des Ferrarais et des Mantouans et prit une position forte près de Marcheria; Martin della Torre se porta avec un corps de troupes milanaises à Cassano sur l'Adda. C'était précisément ce qu'Ezelin désirait, et il donna aussitôt à ses fantassins l'ordre de retourner à Brescia; voulant pendant l'absence de Martin attaquer lui-même Milan avec ses cavaliers et d'autres troupes sures, il quitta subitement de nuit son camp d'Orci, passa l'Oglio et l'Adda près de Vaveri et rejoignit près de Veprio la noblesse de Milan. Mais les Bergamasques avaient déjà informé Martin, qui arriva à Milan avant Ezelin, dont tout le projet échoua, parce qu'il l'avait basé sur la surprise. Il ravagea le territoire de la ville et chercha à se rendre maître de Monza; cette ville, ainsi que Trezzo, fit une vigoureuse résistance et Ezelin se trouva alors dans une position désespérée; environné de pays et de troupes ennemis, séparé des siens par ces troupes et par deux fleuves, dénué de provisions et de fourrages, il n'eut plus d'autre ressource que de se frayer un passage les armes à la main. Il était presque parvenu à traverser l'Adda, lorsqu'une blessure arrêta son activité et découragea ses troupes. Il eut à la vérité assez d'empire sur lui-même pour se remettre le lendemain à cheval et conduire son armée malgré les plus vives douleurs; déjà même il avait traversé heureusement l'Adda; mais les Brescians le trahirent alors, passèrent aux ennemis, et Azzo d'Este le poursuivit sans relâche, pendant qu'il cherchait à lui échapper par les terres de Bergame. Le 16 septembre 1259, il fut obligé d'accepter la bataille, et après une résistance vaillante et vraiment désespérée, il fut pris par ses ennemis. Les paroles outrageantes et les menaces, que poussa la foule de curieux qui se précipita aussitôt

(1) L'acte se trouve dans Verci, l. c., vol. III, p. 404.

(1) Cf. Rolandin., l. c., p. 344.

autour de lui, lui firent pressentir le sort qui l'attendait; les égards et les procédés de Boso et de Pelavicini, qui ne voyaient en lui que le prince tombé et le grand capitaine, ne purent le consoler; un songe prophétique, qui lui revint à la mémoire, lui qui croyait aux songes et aux astres, acheva d'abattre son courage, et il mourut le 27 septembre, plutôt de chagrin et de désespoir que de ses blessures, sans avoir été réadmis dans le sein de l'Église et sans donner le moindre signe de repentir. Son nom vivra toujours dans l'histoire comme celui d'un des hommes les plus énergiques qui aient su supporter avec une fermeté inébranlable l'infortune politique et morale que le sort leur infligea.

Le malheur d'Ezelin entraîna la perte de toute sa race. Les villes qui lui avaient été soumises s'affranchirent presque toutes du joug qui les oppressait. Vérone accueillit de nouveau Leonisio de San-Bonifazio; mais accoutumée par la domination d'Ezelin à l'obéissance et aux formes monarchiques, elle se soumit bientôt à la famille du podestat qui fut élu immédiatement après la chute du tyran, à Martino della Scala. Feltre, Bellune et Trente rentrèrent dans leurs anciennes positions; les Gibelins conservèrent leur prépondérance à Brescia, et afin de se rendre plus forts, ils nommèrent Pelavicini commandant de la ville. Vicence fut libre; Bassano se remit sous la protection de Padoue; la puissance d'Alberico ne put pas même contenir Trévise dans l'obéissance; il s'enfuit avec sa famille et sa garde allemande au château de San-Zeno, qui, défendu déjà par sa position naturelle, avait encore été fortifié et fourni d'armes par Ezelin qui le regardait comme un dernier asile en cas de besoin (1).

(1) Cf. Rolandin., l. c., p. 355.

Au lieu de s'y tenir tranquillement, il parcourut avec ses Allemands les environs, les dévasta et décida ainsi le podestat de Trévise, Marco Badoer, à confisquer par un décret tous les biens de la maison Romano, à le déclarer, lui, sa femme et ses enfants, hors la loi, et s'ils tombaient entre les mains des Trévisans, condamnés à périr par la hart, lui et ses fils; sa femme et sa fille sur le bûcher (1).

Les Trévisans réunis aux Vénitiens, aux Vicentins, aux Véronais, au marquis d'Este et aux seigneurs de Camino, se mirent en marche afin d'exécuter ce décret. Ils commencèrent le siége de San-Zeno au mois de juin 1260; ils le firent long-temps sans résultats, jusqu'à ce que le lieutenant d'Alberico, Meta da Percilia, et quelques Allemands se fussent laissé gagner, et qu'Alberico eût été obligé de se retrancher à cause de cette trahison dans son dernier château. Il y congédia tous ses valets et tomba au pouvoir de ses ennemis, sans plus tenter de résistance, avec ses six fils, dont le dernier au berceau, sa femme et deux filles nubiles. Ses fils furent décapités sous ses yeux et leurs cadavres déchirés, sa femme et ses filles brûlées; enfin lui-même, vieillard de soixante ans, traîné par le camp et puis tué le 26 août 1260 (2).

(1) Voici comment le jugement était motivé (l'acte se trouve dans Verci, vol. III, p. 422): « Cum Albericus de Romano frater ipsius Ecelini infideliter se subtraxerit a servitio et voluntate S. Romanæ ecclesiæ, destruens et confundens civitatem Tarvisii, et personas habitantes in ea et ipsius districtu nequiter et inique *excæcans parvulos*, occidens presbyteros et clericos et alias religiosas personas et eos occidi faciens cum cotis et indumentis ac apparatibus clericalibus in opprobrium S. Matris Ecclesiæ. »

(2) Verci, l. c., vol. II, p. 409.

§ IV. — *Chute de la maison de Hohenstauffen* (1).

Nous ferons entrer encore dans la première période germanique de la vie populaire d'Italie la tentative du dernier des Hohenstauffen, Konradin, pour reconquérir son royaume de Sicile, parce que ce récit termine l'histoire des races de rois allemands, qui eurent une influence plus que passagère sur l'Italie, et qu'il se trouverait isolé et insignifiant au milieu des événements qui seront contenus dans les livres suivants. Nous nous réservons toutefois d'y exposer toutes les institutions intérieures et les établissements de Charles d'Anjou en Sicile.

En Allemagne tout vestige d'un pouvoir suprême avait disparu depuis la mort de Konrad IV. Konradin, privé presque de tous les biens et dignités de ses aïeux, vivait abandonné de sa mère, qui avait épousé le comte Meinhard de Goërz, et retiré chez son oncle, le duc Louis de Bavière. Il était naturel qu'un rejeton d'une ancienne race de rois se laissât aller à des idées fantastiques, lui qui ne trouvait dans la réalité rien qui répondît aux prétentions qu'il avait apportées en naissant. Tant que Manfred vécut, il ne put, à raison de l'hostilité du pape contre la maison gibeline, songer à s'emparer de la Sicile, quand même il n'eût pas été d'un âge trop tendre pour une entreprise de ce genre. Mais la nouvelle de la chute de son oncle, et les invitations du parti gibelin en Italie, lui parvinrent à l'âge où il passait de l'enfance à l'adolescence et où il commençait à nourrir les espérances les plus hardies. Plusieurs partisans de Manfred, ainsi que ses deux oncles, les comtes Lancia, qui avaient fui en Allemagne, l'excitèrent à tenter cette entreprise aventureuse, qui ne paraissait pas par trop folle, puisqu'à cette époque on pouvait mettre sur pied pour de l'argent des armées entières, et que quelques villes gibelines, telles que la riche Pise, lui offrirent leur protection en argent et en soldats. En Allemagne il se trouva beaucoup de chevaliers, qui dans l'espoir d'une bonne solde, d'un riche butin et de fiefs en Sicile, se montrèrent empressés à se joindre à l'expédition; et Meinhard, son beau-père, ainsi que Louis de Bavière, eurent plus d'influence sur lui par leur autorisation et leurs promesses, que sa mère qui lui donnait des conseils contraires.

Dès l'automne de 1267, Konradin descendit la vallée de l'Adige avec une armée d'environ dix mille hommes, pour se rendre à Vérone. Il avait obtenu l'argent nécessaire pour l'équipement des soldats en vendant et mettant en gage presque tous les biens héréditaires des Hohenstauffen; mais dès Vérone, la disette se fit si vivement sentir, que pour décider au moins trois mille hommes à le suivre encore, il fut obligé d'abandonner la plus grande partie du patrimoine qui lui restait, à son oncle et à son beau-père qui le quittèrent en ce lieu. Il se trouvait ainsi sans état avec une poignée de chevaliers au milieu de l'Italie; il ne pouvait se résoudre à retourner en Allemagne, où il aurait retrouvé sa pauvreté et son abandon, auxquels se serait joint encore le mépris; il se dirigea donc avec son ami Frédéric, fils de Hermann de Bade, vers son royaume héréditaire, en traversant les villes italiennes, qui le reçurent honorablement, mais qui firent peu de chose pour le soutenir. Il fut atteint en route par la bulle d'excommunication du pape qui dégageait tous ses

(1) J'ai suivi entièrement pour la rédaction de ce paragraphe M. de Raumer; car la description qu'il a faite de ces événements est au nombre des parties les plus soignées et les mieux écrites de cet ouvrage.

gens de leur serment ; le pape excommuniait tous ceux qui appuieraient le prince, et lui contestait ses droits sur le pays qu'il était en train de conquérir. Tous les ecclésiastiques qui se joindraient à lui devaient perdre leurs places, tous les laïques et leurs descendants, jusqu'à la quatrième génération, être déclarés inadmissibles aux emplois ecclésiastiques.

Si Konradin parvint, malgré cette conduite du pape et malgré le pouvoir que possédait Charles en Sicile, à pénétrer par Pavie en Toscane, il en fut redevable à un autre aventurier, le prince Henri de Castille. Celui-ci, après avoir tenté la fortune avec peu de succès en Afrique, était venu en Italie avec une poignée de chevaliers qui allait tout au plus à cinq cents hommes, et avait offert ses services au pape et à Charles. Il était parvenu, lorsque Charles, comme roi d'Italie, dut déposer la dignité de sénateur, à être nommé à sa place, et il espérait obtenir le consentement du pape pour la conquête de l'île de Sardaigne, dans laquelle il voulait fonder un royaume héréditaire. Clément n'était pas opposé à ce projet; mais Charles, qui après la facile conquête du trône de Sicile songeait déjà à la conquête de l'Afrique et des états de la Grèce, et ne voulait pas se laisser prendre d'avance cette île voisine, s'opposa aux desseins de Henri et ne lui rendit pas les quarante mille doublons qu'il lui avait empruntés dès le commencement. Henri, irrité de cette déloyauté, fit arrêter les partisans les plus prononcés de Charles à Rome, confisqua à son profit tous les biens dont il put se rendre maître et se joignit à Konradin.

A peu près à la même époque, les Sarrasins de Luceria s'étaient révoltés, et d'autres parties de l'Apulie, qui étaient mécontentes du gouvernement de Charles, se réunirent à eux; Konrad Capece, que Konradin avait nommé son vicaire en Sicile, arriva de Tunis avec Frédéric, frère de Henri, et huit cents mercenaires allemands, espagnols et italiens, et fondit sur l'île qui lui était destinée, où il trouva les habitants d'autant plus disposés à se joindre à lui. que Charles avait traité le pays en province et transporté le siége du royaume à Naples. Presque toute l'île, à l'exception de Messine, Palerme et Syracuse, se révolta contre le roi.

En dépit de tous ces événements, Charles resta jusqu'en janvier 1268 en Toscane, où malgré sa promesse formelle il s'efforça de toutes manières d'étendre son influence, et où il comptait tous les Guelfes pour partisans. Il fallut bien enfin retourner dans ses états; mais il était encore à Viterbe chez Clément, lorsque Konradin arriva le 5 avril 1268 à Vado, où il s'embarqua pour se rendre à Pise; et bientôt après Frédéric d'Autriche amena aussi l'armée de Konradin en Toscane à travers la Lunigiana. Charles se hâta d'entrer en Apulie.

Pise, qui s'était vue durement opprimée par Charles et les Guelfes toscans, mit tout en œuvre pour appuyer Konradin. Une flotte pisane conduisit Federico Lancia en Sicile, tandis qu'une division de l'armée de Konradin faisait près de Ponte di Valle cinq cents prisonniers avec le maréchal de Charles, marchait par Poggibonsi et Sienne vers Viterbe. Clément lui prédit à Viterbe le sort qui l'attendait.

Le sénateur Henri accueillit Konradin à Rome avec tous les honneurs dus à la royauté. Les hommes en cortége pompeux, des femmes, des jeunes filles richement parées allèrent au-devant de lui et le menèrent au Capitole; toutes les maisons et allées étaient ornées de fleurs, de guirlandes et de précieux tapis, et l'allégresse était générale parmi les grands et le peuple.

Pendant ce temps, les partisans de Konradin avaient eu partout le dessus; mais d'un autre côté, au moment où la flotte pisane arrivait sur les côtes d'Italie, une flotte provençale arrivait sous Robert de Lavena au secours de Charles. Elle se réunit aux vaisseaux de Messine, et on en vint à une bataille navale, dans laquelle les Pisans remportèrent une victoire complète le 11 août 1268. Si sur terre-ferme les événements avaient pris une tournure quelque peu favorable à Kon-

radin, on pouvait considérer la Sicile comme gagnée.

Le 18 août, Konradin se dirigea de Rome vers Tivoli, d'où il voulait pénétrer par la vallée du Teverone et les Abruzzes en Apulie. Il choisit cette route, parce qu'il pouvait supposer que le roi Charles ne l'y attendait pas, et parce que c'était dans ces parages qu'il comptait le plus de partisans secrets.

Charles était encore occupé au siége de Luceria, lorsqu'il reçut la nouvelle du départ de Konradin, et effectivement sur toute la route que le jeune prince avait parcourue avec son armée, on n'avait pris nulle part des mesures de défense, de sorte qu'il atteignit heureusement les hauteurs d'où l'on aperçoit la plaine Palantine, presque sans avoir rencontré de résistance. Le roi Charles de son côté avait brusquement quitté Luceria et était arrivé à Aquila. Les deux armées devaient se rencontrer dans la plaine Palantine près de Scurcola. Le camp de Konradin avait derrière lui la route de Tagliacozzo; ses devants étaient couverts par le Salto; la petite rivière Raffia et les montagnes de Scurcola défendaient son aile gauche contre une attaque imprévue. Charles avait choisi sa position à deux milles de lui dans la contrée d'Alba, sur la hauteur d'Antrosciano; c'est dans cette situation qu'ils se trouvaient le 22 août.

Dans l'armée de Konradin, à côté de lui et de son ami Frédéric, qui commandait les chevaliers allemands, le sénateur Henri conduisait une troupe de chevaliers espagnols, Gualvano Lancia les Lombards qui s'étaient joints à l'expédition, et le comte Gherardo Denoratico de Pise les Gibelins toscans. L'armée de Charles fut plus lente à se ranger en bataille, parce que le roi, fatigué des efforts de la veille, ne fut réveillé que lorsque Konradin eut déployé ses forces qui étaient bien supérieures. Erard de Valery prit, d'après les ordres de Charles, la conduite de la bataille. Il plaça les guerriers provençaux et italiens à l'avant-garde, qu'il fit avancer vers l'armée de Konradin. Pour les appuyer et les couvrir, là où il serait nécessaire, la seconde division de l'armée, composée de Français, devait s'arrêter sur le penchant des hauteurs d'Antrosciano. Erard plaça les combattants les mieux choisis de toute l'armée dans une petite vallée cachée, formée par la montagne de Felice et la colline d'Antrosciano, d'où ils pouvaient tomber à l'improviste sur les derrières de Konradin, si celui-ci poursuivait trop vivement sa victoire sur l'avant-garde de Charles. Il conduisait lui-même ces troupes.

La bataille eut lieu, ainsi qu'Erard l'avait pensé. L'armée de Konradin exécuta bientôt son passage sur le Salto et repoussa les Provençaux et les Italiens de l'armée de Charles. Le second corps, conduit par Henri de Cousance, fut aussi mis en fuite après sa mort, et l'armée de Konradin se livrait à la joie de la victoire et renonçait déjà à tout ordre, parce qu'on croyait les ennemis totalement battus et le roi mort. Mais celui-ci sortit tout-à-coup de l'arrière-garde avec Erard de Valery, mit en fuite toutes les divisions qui se trouvaient encore sur le champ de bataille, et les dispersa, de sorte que Henri de Castille, en revenant de poursuivre les ennemis, trouva son propre camp conquis. Il tenta encore un effort pour reprendre la victoire; ce fut en vain. Erard de Valery, par une nouvelle ruse, sut diviser ses troupes; la défaite fut bientôt complète.

Konradin, Frédéric et Henri furent faits prisonniers. Konradin s'étant sauvé par Rome était déjà heureusement arrivé sur mer, lorsqu'un Frangipani, membre d'une famille romaine toujours dévouée aux Hohenstauffen, s'empara de lui et le livra au roi Charles.

Il fut amené à Naples comme criminel, parce que le roi Charles (après avoir reconnu au pape le pouvoir de lui donner le royaume) ne pouvait mettre son propre droit en doute. Traiter comme malfaiteurs non-seulement tous les partisans que Konradin avait dans ses états, tous ceux qui s'étaient montrés favorables à lui, mais encore Konradin lui-même, ce jeune fils de roi, poussé au malheur par de fantastiques espérances, c'était se mon-

trer bien cruel; mais d'après ses idées et celles de tous ceux qui reconnaissaient son droit et rejetaient par conséquent celui de Konradin, il était autorisé à le traiter comme un perturbateur tout-à-fait étranger.

Potenza, Alba, qui s'étaient montrées favorables à Konradin, furent détruites. Plus de cent hommes de Corneto qui s'étaient joints au prince allemand furent exécutés. Tous les chrétiens qui avaient soutenu les Sarrasins à Luceria le furent de même; la plupart des Sarrasins avaient perdu la vie au siége de Luceria. Enfin Konradin et son ami Frédéric furent condamnés, malgré leur jeunesse et leur haute naissance qui parlaient tant en leur faveur. Mais Charles se déshonora, en assistant lui-même à l'exécution qui eut lieu le 29 octobre 1268.

La race des Hohenstauffen, qui régnait depuis si long-temps en Italie, s'éteignit avec Konradin, et du haut de l'échafaud celui-ci transmit ses prétentions au roi Pierre d'Aragon, gendre de Manfred.

La Sicile fut forcée de se soumettre peu de temps après la bataille de Scurcola; Konrad Capece, gouverneur de Konradin, qui tomba entre les mains de ses ennemis, eut les yeux crevés et fut pendu. Gherardo Denoratico et Gualvano Lancia subirent aussi à Naples le châtiment réservé à la haute-trahison.

§ V. — *Résultats de l'alliance politique de l'Allemagne et de l'Italie pour cette dernière contrée.*

L'Allemagne et l'Italie, depuis le moment où leurs peuples ont eu entre eux des rapports réciproques jusqu'aujourd'hui, n'ont plus été capables de les rompre, si j'ose m'exprimer ainsi; on vit aussitôt se former entre elles une certaine assimilation spirituelle et morale qui est restée inaltérable, malgré tous les changements extérieurs qui sont survenus. Dans les temps les plus reculés, où ces rapports n'étaient que grossiers et purement militaires, comme dans les temps modernes, où l'Italie n'a plus exercé son influence que sur les classes éclairées de l'Allemagne, et que l'Allemagne n'influait plus sur l'Italie que par sa prépondérance politique et militaire, cette union remarquable a toujours conservé son caractère principal, de même que dans le moyen-âge, dont l'activité politique et intellectuelle repose en grande partie sur elle.

L'Italie n'a cessé d'exciter à des entreprises hardies, d'inspirer le goût des lumières, des arts, des jouissances, de tout ce qui est beau et bon dans la vie; l'Allemagne au contraire a toujours cherché à restreindre, à retenir, et à donner par là même de l'énergie, à changer la légèreté italienne en quelque chose de plus solide.

L'Allemagne fut l'acier qui fit jaillir de la pierre italienne les vraies étincelles du génie, qui imposa au peuple italien, toujours porté au plaisir, toujours prêt à se laisser aller à la mollesse et à se diviser en une multitude de petits états, un joug qui le força sans cesse à former des associations, des corporations, qui le força en un mot à s'éclairer et qui empêcha les individualités de s'isoler.

Par l'effet de ce caractère impérieux ou avide de domination, que l'activité des Allemands a toujours conservé en Italie, il est facile de concevoir que non-seulement la grossièreté de leurs manières ait été pénible aux indigènes, mais aussi que ces mêmes Italiens, qui se joignaient à eux, soient devenus moins civilisés et plus rudes de mœurs et de manières. C'est ainsi que l'opposition du caractère de l'Allemagne et de l'Italie fut transportée dans l'Italie même, et l'on pourrait en général comparer

ces deux nations à deux époux d'un caractère différent : le mari est plein de force, de courage, la femme pleine de ruse et d'adresse ; ils ne peuvent se quitter; ils s'appartiennent moralement ; et cependant ils ne cessent de s'irriter mutuellement et de remplir la maison de querelles et de divisions.

Nous avons retracé l'époque la plus animée de leur liaison, et nous voilà au commencement d'une période où les deux principaux pouvoirs qui les représentent, la papauté et l'empire, vont en décroissant.

Mais par l'effet de leur contact, elles ont mis au monde une série d'enfants, c'est-à-dire d'états qui ont dû leur naissance à leurs luttes, et les ont rendues fortes, indépendantes et libres, par les tentatives qu'elles ont faites pour les soumettre au pouvoir sévère des auteurs de leurs jours.

Cette postérité politique (les différents états isolés qui finissent par composer l'Allemagne et l'Italie) attire tout l'intérêt vers elle depuis le milieu du XIII[e] siècle. La génération précédente a montré son importance morale ; la jeunesse florissante la fait pâlir et demande de son côté qu'on lui rende aussi justice. Montrer ces efforts variés et vigoureux de la jeunesse dans les différents états les plus importants de l'Italie, sera notre tâche dans les livres suivants, où nous avons résolu de raconter l'histoire de Venise, de Gênes, de Milan, du Piémont, les destinées de Florence, celles des États de l'Église et du royaume de Naples jusque vers la fin du XV[e] siècle.

LIVRE V.

HISTOIRE DE VENISE ET SITUATION POLITIQUE DES ÉTATS VOISINS SES ALLIÉS, JUSQU'A L'AN 1492.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE VENISE DEPUIS L'AN 1192 JUSQU'A LA CLOTURE DU GRAND CONSEIL.

§ I[er]. — *Situation de Venise et caractère de sa constitution à la fin du* XII[e] *siècle.*

On a vu dans les livres précédents de quelle manière la république de Venise s'est formée peu à peu, en empruntant pour éléments les principes des établissements militaires qui s'étaient introduits en Italie sous la domination de l'empire d'Orient. Dans le fait on peut regarder les commencements d'un état tel que Venise comme méritant peu d'intérêt; la suite de ses destinées ne dépendait point de son origine. Un état dont le caractère est déterminé par ses rapports avec le monde, se développera toujours conformément à ces rapports, quelle que soit sa base ou son point de départ.

C'est ainsi que Venise à la fin du XII[e] siècle présente déjà une commune constituée, qui ne doit assurément pas sa forme au mélange de ses divers éléments physiques, s'il est permis de s'exprimer ainsi, mais bien à ses rapports avec des puissances que pouvaient seuls vaincre un courage inébranlable et une persévérante intelligence; le but de ce livre est d'étudier les causes qui, postérieurement à ces premiers temps, régissent les masses et concourent à leur organisation.

Nous avons déjà parlé de quelques institutions publiques en vigueur à la fin du XII[e] siècle dans la république de Venise. Les sources de l'histoire sont muettes ou ne contiennent sur l'origine des autres institutions que des détails qui méritent peu de

confiance. Un simple aperçu (1) des autorités les plus influentes, et de leurs attributions respectives, suffira pour jeter plus de clarté sur ce qui nous reste à raconter.

A la tête des affaires publiques, et comme chef de l'état, était le Doge, dont les attributions étaient du reste très circonscrites. A côté de lui se trouvaient six conseillers, appartenant aux familles nobles, et qui représentaient les six quartiers, ou plutôt les *Sestierc* de Venise (2). De ce conseil, présidé par le doge, émanaient toutes les propositions qui devaient être soumises au grand conseil et qui intéressaient le gouvernement. Toutes les affaires publiques étaient concentrées dans ses mains; quand il agissait d'accord avec le doge, on le désignait sous le titre de *seigneurie*.

La *quarantie* (3), collége qui devait son nom au nombre de ses membres (quarante) dont il était composé, se rapprochait plus, par ses attributions, d'un corps judiciaire. Dès son origine, elle siégeait en cour criminelle, jugeait en premier et dernier ressort les accusations capitales, statuait en seconde instance sur les délits et était investie de tout le pouvoir d'un tribunal suprême dans toutes les causes civiles. Mais comme, ainsi que nous l'avons dit précédemment, le pouvoir judiciaire tendait toujours à se confondre avec le pouvoir politique, surtout lorsque il était appelé à prononcer sur des crimes d'état, bientôt la *quarantie* devint un collége politique intermédiaire entre la *seigneurie* et le *grand conseil*. Les propositions que la première avait adoptées pour être soumises à ce dernier pouvoir étaient avant tout transmises à la *quarantie* qui en délibérait.

Dans le cas où le doge croyait utile de concilier à une proposition importante l'opinion de citoyens influents dans l'état, il convoquait un conseil des *invités* (*consiglio dei pregadi*); il y appelait tous ceux dont l'autorité et l'expérience pouvaient être de quelque poids auprès du grand conseil. On recourait surtout à ce moyen quand il s'agissait de questions tout-à-fait neuves et sur lesquelles le gouvernement n'avait pour se guider aucun antécédent, et principalement enfin lorsque ces questions intéressaient le commerce et le crédit public; il était alors d'une haute importance de consulter les hommes les plus distingués et de ne rien faire sans leurs conseils ou de les convaincre de l'opportunité de la mesure en délibération. On voit d'après cela que les *pregadi* formaient, de même que la *quarantie*, un collége intermédiaire.

La représentation nationale résidait surtout dans le *grand conseil* (*consiglio maggiore.*) Et, comme dans tout état commerçant les intérêts des membres de la nation sont le fondement de toutes les combinaisons politiques, le peuple pensait que ses intérêts étaient suffisamment représentés dans le *grand conseil*. Ce n'est que dans les cas où, à cause des sacrifices que *tous* avaient à supporter, on pouvait appréhender que le peuple ne se révoltât, si l'on n'avait pas obtenu son assentiment, et aussi pour donner aux lois fondamentales une plus haute sanction; ce n'était que dans ces cas, disons-nous, que l'on convoquait le peuple et il votait par acclamations. Il n'est pas à ma connaissance qu'il soit arrivé une seule

(1) Voyez Marin, vol. III, p. 175 et sq.

(2) Andr. Dandol., lib. X, cap. 2, pars 1.

(3) Je n'ai rien de positif à présenter sur l'origine de la *quarantie*. Daru, qui, en général, n'est jamais embarrassé pour trouver des explications, nomme la *quarantie* « un tribunal dont l'origine se perd dans la nuit des temps. » *Hist. de Venise*, vol. I, p. 68. Ce qui paraît plus probable, c'est que l'origine de cette magistrature date de la suppression des tribuns. Les trois *capi* de la *quarantie* nous portent à croire que cette haute cour de justice était sortie de l'union de plusieurs corps judiciaires, sous le pouvoir desquels Venise était anciennement placée suivant les diverses localités. Dans l'état de Ravenne, il y avait un juge nommé *dativus*, qui se joignait souvent au tribunat (voyez lib. IV, cap. 1, p. 2, note 15). Rien n'empêche de penser qu'à la suppression du tribunat, son collége de justice ne se soit réuni à la *quarantie*.

fois que le peuple, convoqué d'après les lois de Venise (*arrengo*), ait refusé son approbation aux propositions qui lui étaient soumises. C'est une preuve qu'on avait la sagesse de ne recourir à cette grave mesure qu'après s'être assuré de l'opinion publique.

Quand un décret, sur la proposition du doge, était voté par le *grand conseil*, celui-ci chargeait de son exécution soit le doge seul, soit les six conseillers qui lui étaient adjoints, soit la seigneurie elle-même, soit aussi la *quarantie* et parfois même les trois *capi* qui étaient à la tête de ce collége. Ces derniers, dès le milieu du XIIIe siècle, étaient membres perpétuels de la seigneurie (1).

Ainsi que cela a lieu dans tout état commerçant, on avait pris à Venise un soin remarquable de tout ce qui pouvait garantir la propriété et la sûreté des transactions et des contrats. Si nous voulions examiner la composition des divers tribunaux civils, leurs attributions, les dispositions légales en vigueur pour régler ce qui constitue le droit civil, et pour garantir les propriétés des Vénitiens situées dans les pays étrangers, nous serions entraînés bien au-delà de notre but et de la route que nous nous sommes tracée. L'occasion se présentera du reste plus tard de citer diverses particularités. Ceux qui cependant désireraient plus de détails, en trouveront dans l'excellent ouvrage de Marin sur l'histoire de chaque siècle de la république.

§ II. — *Depuis le dogat de Henri Dandolo jusqu'à l'expédition de Constantinople.*

Aussitôt après la retraite de Malipiero, qui précéda sa mort de peu de jours, Henri Dandolo fut élu à la dignité de doge suivant la forme que nous avons décrite précédemment (liv. IV, chap. 7, § 2) (2). C'était un vieillard qui avait conservé toute l'énergie et le courage de la jeunesse (3), bien qu'à l'époque de ses dissensions avec l'empereur Emmanuel il eût presque perdu la vue par suite de mauvais traitements; en politique c'était un marchand plein d'intelligence, au cœur inflexible, qui entendait user des droits acquis, et que jamais la peur ne détournait de ce but.

Le doge avait alors une position toute particulière; d'abord il avait à se maintenir contre les priviléges et l'autorité du patriarche et du clergé, dont les principaux membres appartenaient aux premières familles de Venise, quoique le clergé là, plutôt que partout ailleurs, s'attachât plus étroitement aux intérêts de l'état et considérât que le maintien de ces intérêts était la plus sure garantie de sa propre position; en second lieu il devait se concilier les familles nobles, les plus élevées après sa maison, qui se réservaient, par l'adjonction de six conseillers, une grande influence sur la puissance suprême. Enfin à l'intérieur cette même puissance, loin d'être concentrée en ses mains, était répartie dans les divers colléges qui en avaient été investis par le peuple, d'où émanait tout pouvoir, et à l'extérieur elle rencontrait de nouvelles entraves dans les priviléges et dans les lois constitutives des pays soumis à la république.

Dans toutes les parties de la Venise de cette époque, l'ancienne constitution militaire des Romains avait été le fondement des institutions nouvelles ; mais cette même constitution devint précisément aussi la source

(1) Dans l'ouvrage de Andr. Dandolo, la seigneurie est citée en 1268. Cf. lib. X, c. 8, pars 1.

(2) Le nom des quarante électeurs se trouve dans l'ouvrage de Andr. Dand., lib. X, cap. 8, pars 47.

(3) Cf. Ville-Hardouin, *De la Conquête de Constantinople* (edit. Venit., 1729), p. 60 : « Le duc de Venise, qui viels hom ère, et gote ne veoit, mais mult ère sages et preuz et vigueros. »

des nombreuses corporations et le germe de réquentes dissensions. Les habitants des les vénitiennes vivaient sous la domination de leurs tribuns avant de se réunir sous un seul et même chef (*dux*) et de se détacher de l'*exarchat;* ils étaient partagés en corporations (scholæ) ou corps de métiers (1).

Chaque tribunat comprenait ordinairement une des grandes îles ; sans aucune relation politique avec les autres tribunats, soumis au collége suprême de Ravenne, il veillait séparément à ses affaires et à ses intérêts et, comme chaque localité avait des branches d'industrie différentes, de même les habitants de chacune d'elles avaient entre eux des rapports différents. L'introduction de la dignité de doge n'avait rien changé à cette division des communes politiques sous des chefs différents, rien à la diversité des constitutions, rien enfin à la composition des corps de métiers (*scholæ*). Il n'avait donc qu'à régler les relations générales et à les défendre, l'ordre dans chaque district étant maintenu, et le district lui-même étant administré par les autorités locales.

En cas de guerre, et lorsqu'il s'agissait de rapports commerciaux, chaque île y prenait part suivant sa convenance (2). Lorsque le nom de tribun se perdit, les fonctionnaires qui les remplacèrent reçurent le titre de *gastaldes* (1), parce qu'ils se trouvaient à la tête de communautés politiques de moindre importance.

C'est ainsi que *Chioggia*, à l'époque de l'élection de Dandolo, avait ses *gastaldes*, à elle et son propre droit administratif. Comme chaque île faisait en particulier le commerce du sel, elle avait son *saliniero* et son château était commandé par un châtelain spécial. Il y avait en outre d'autres magistrats municipaux (2). Torcello possédait plusieurs petites îles et contrées riveraines et formait une autre communauté politique. Là aussi, comme à Chioggia, les habitants étaient subdivisés en diverses corporations. Ces deux exemples suffiront pour faire comprendre la composition de l'état de Venise. La vieille noblesse vénitienne reportait l'origine de son influence, de son autorité et de sa puissance à l'époque où s'étaient formées les communautés politiques, quelles que fussent les variations que le temps eût apportées dans leur constitution intérieure. Cette noblesse se composait des familles aux destinées desquelles celles des communautés semblaient attachées et, de même que le crédit de l'ancienne aristocratie attique, ne put être miné que lorsque *Cleisthenès* changea et mélangea les plus petites communautés civiques, y introduisit de nouveaux colons et les priva de toute importance politique, celui qui, à cette époque, eût voulu renverser le pouvoir de la noblesse vénitienne, eût dû suivre une

(1) Dans les premiers temps du moyen-âge, les corporations étaient désignées sous le nom de *scholæ*. Cf. Andr. Dandol., lib. IX, cap. 13, pars 10. On les nommait spécialement *scholæ artificum* (Ibid., lib. X, cap. 8, pars 1). Marin, vol. III, p. 216 sq., a donné des renseignements pleins d'intérêt sur les corps de métiers de Venise à cette époque. Excepté l'architecture civile et les métiers qui s'y rattachent, l'art des constructions navales était florissant, car les Vénitiens pouvaient mettre en mer, avec beaucoup de facilité, des centaines de galères et de vaisseaux de transport. Ils ont inventé aussi beaucoup de machines de guerre pour le siége des places fortes. Les verreries, les soieries et les draperies paraissent aussi avoir été en pleine prospérité dès cette époque.

(2) A cet égard, les droits de foire de chaque île sont surtout remarquables. Cf. Marin, vol. III, p. 246. La foire hebdomadaire de Rialto était la plus considérable. Dès 1167, la foire de l'Ascension de Saint-Marc commençait à prendre un tel essor, qu'elle était comptée parmi les plus importantes de l'Europe.

(1) Ce nom paraît être venu des villes du continent qui ont été détachées de la Lombardie ; car là les corporations civiles qui étaient d'origine romaine recevaient des *gastaldes*. Cf. lib. IV, cap. 8, § 3, note.

(2) *Hist. de Venise*, de Lebret, lib. I, p. 393.

marche absolument identique. Le grand nombre d'étrangers qui vinrent s'établir à Venise obtinrent rarement d'être admis dans les corporations; c'est ce qui établissait une profonde séparation entre eux et les anciens citoyens (*antiqui populares*) qui seuls partageaient avec la noblesse le droit d'élire le doge et de participer au gouvernement. On peut affirmer que l'on ne considérait comme citoyens proprement dits, que les *antiqui populares* et les membres de la noblesse (*nobiles*) (1).

Et cependant les nobles n'étaient pas encore ce qu'ils furent dans les derniers temps, les dominateurs de Venise; mais ils étaient tellement identifiés avec les habitants, par l'identité de leur origine et leur commun accroissement, qu'ils jouissaient d'un grand pouvoir et enchaînaient, pour ainsi dire, le doge dans une sphère d'action très limitée. L'activité de Dandolo se dirigea donc vers l'extérieur; toutes les relations intérieures avaient une origine trop historique pour qu'elles pussent se prêter à un esprit d'innovations et pour qu'elles présentassent un champ glorieux à son ambition. Il régnait d'ailleurs trop d'union entre les Vénitiens et le doge pour que les esprits puissent ressentir une tendance révolutionnaire. Une semblable tendance ne put se manifester qu'à la suite de l'impulsion donnée par Dandolo à ses concitoyens vers les questions extérieures; car, à cette époque, tout à Venise fut ébranlé faute d'équilibre et par cette tension de tous les esprits vers un seul et unique point.

Grâce aux efforts de Dandolo, une alliance fut conclue (2) avec Vérone, les relations amicales avec la Hongrie furent confirmées, la vieille rivalité avec Pise continua, mais à l'avantage de Venise; Zara, Pola et les contrées voisines furent de nouveau réduites à la soumission. Cependant on doit dire que les anciens statuts furent revisés et le code criminel reçut des améliorations.

Deux circonstances suffisaient pour donner aux efforts de Dandolo une tendance déterminée : d'abord l'extension, chaque année croissante, du commerce des Pisans en Orient et le refus toujours répété d'une entière satisfaction pour d'anciennes violences dont les Vénitiens avaient été victimes; en second lieu le retard que mettaient les empereurs grecs à renouveler d'anciens privilèges. Déjà à l'époque où Dandolo (1), par l'entremise de *Reinerio Zeno* et de *Marin Malipietro*, négociait avec Alexis Angelus, qui avait occupé le trône de Constantinople après la chute de son frère Isaac et la fuite de son neveu, on peut présumer qu'il avait conçu la pensée d'occuper quelques contrées grecques pour en faire des points de stations sures pour le commerce du Levant, et propres à contre-balancer l'influence que donnaient aux Pisans leurs importantes possessions dans ces contrées. Aussi quand on vit que toutes les promesses de l'empereur grec ne pouvaient protéger les Vénitiens contre l'oppression, dès que les Pisans commencèrent à l'emporter sur Venise (2) et que l'empereur répondit par un refus à quelques réclamations pécuniaires

(1) Il résulte de ce que nous venons de dire que les idées de Machiavel sur la vieille constitution de Venise étaient parfaitement justes, et que Daru est dans l'erreur quand il cherche à le réfuter. *Hist. de Venise*, vol. VII, p. 15—16.

(2) Andr. Dandol., l. X, cap. 3, pars 1. La guerre avait éclaté entre Venise et Vérone à cause de la navigation de l'Adige, et Dandolo interdit en représailles le commerce avec Vérone. Cf. Marin, vol. III, p. 278.

(1) And. Dandol., l. X, cap. 3, pars 14. On trouve l'original de ces négociations dans Marin, vol. III, p. 278.

(2) Marin, vol. IV, p. 7, à Nicetas. Lebret, l. c., p. 402. Les Pisans avaient pris pied à Brindes, et cherchaient à entraver la navigation vénitienne. Les suites de cette provocation furent la destruction de Brindes par les Vénitiens. Cf. Andr. Dandol., l. c., pars 21.

peu importantes, Dandolo s'allia ouvertement aux ennemis de l'empire et devint même le chef et l'âme de leurs opérations.

§ III. — *Extension de la domination de Venise sur les provinces grecques.*

Les embarras des chevaliers français, qui entreprirent à cette époque la quatrième croisade, servirent merveilleusement à l'accomplissement des plans de Dandolo. Ils s'étaient réunis à Venise à l'effet de s'y embarquer pour la Syrie; leurs émissaires avaient négocié avec le doge toutes les conditions du passage; et le traité conclu à cet égard, après avoir été présenté aux différents colléges, avait été confirmé par le peuple votant par acclamations (*arrengo*) (1). Mais lorsque les croisés durent exécuter ces conditions, de graves difficultés s'élevèrent; plusieurs d'entre eux prirent une autre route, d'autres étaient morts, quelques-uns restèrent chez eux, ceux qui se rassemblèrent à Venise se virent forcés de payer aux Vénitiens, qui avaient équipé des vaisseaux et les avaient approvisionnés pour un nombre beaucoup plus considérable, non-seulement le prix de leur passage personnel, mais aussi celui des croisés absents; quels que fussent leurs efforts, la chose se trouva au-dessus de leurs moyens. Ils n'eurent plus d'autre alternative que de prendre du service pour la république. Les habitants de Trieste faisaient à cette époque un tort considérable au riche commerce de Venise par leurs pirateries; Dandolo conduisit contre eux une flotte de trois cents vaisseaux au mois d'octobre 1202 ainsi qu'une partie des chevaliers croisés. Trieste, n'étant pas en mesure de résister à des forces aussi considérables, s'engagea à renoncer à toute agression et à payer un tribut annuel de cinquante urnes de vin, comme gage de sa soumission.

Zara, qui avait trouvé de l'appui auprès du roi de Hongrie et qui s'était depuis longtemps soustraite à la domination vénitienne, devint ensuite l'objet des entreprises de Dandolo; elle fut prise, mais les habitants les plus riches avaient quitté la ville avant l'entrée des Vénitiens. Ils la reconquirent bien de nouveau, après le départ de la flotte, mais se jugeant trop faibles pour continuer la lutte, ils reconnurent par un traité l'autorité vénitienne. Ils conservèrent leur constitution, ils devaient élire un comte de Zara, et le choisir parmi les Vénitiens. Celui-ci était obligé de payer un tribut annuel de trois mille peaux de lapin. Ils s'engagèrent à livrer passage sur leur territoire aux troupes vénitiennes, en cas de guerre et placèrent leur église dans le diocèse du patriarche.

Pendant que la flotte hivernait dans le port de Zara, une violente rivalité s'éleva entre les Vénitiens et les Français; il en résulta de sanglants combats, mais il fut encore plus difficile d'apaiser une autre discorde qui surgit quand une partie des croisés, à la suite des brefs du pape, réclama son passage immédiat en Syrie. Dandolo sut rendre, en quelque sorte éternelle, la dette des croisés; la conquête de Zara même ne l'avait en rien diminuée. Mais bientôt les croisés furent comblés de joie à l'arrivée d'un message de Philippe de Hohenstauffen qui fit pressentir un nouveau moyen de combattre pour le service de Venise et surtout montra en perspective un butin riche et abondant.

Le fils d'Isaac Angelus qui s'était évadé de Constantinople, et qui, comme son oncle

(1) V. Ville-Hardouin, *De la Conquête de Constantinople* (edit. Ven., 1729), p. 5. Dans les pages suivantes, les conseillers du doge sont nommés les Quarante-Six; c'est suivant toute probabilité la seigneurie (6) réunie avec la quarantie (40).

son ennemi, s'appelait Alexis et était beau-frère de Philippe de Hohenstauffen, essaya de faire valoir ses justes droits à l'empire et ceux de son père aveugle, et réclama à cet effet les secours des Vénitiens et des croisés.

Dandolo, par un long séjour dans ces contrées, connaissait les ressources de l'empire et pouvait prévoir que les promesses faites par Alexis en retour du secours qu'il demandait ne pourraient être remplies. Mais il n'en accorda que plus volontiers le secours imploré; en marchand rusé et inexorable il connaissait toute la valeur d'une dette non payée, puisqu'elle mettait le débiteur à sa discrétion. Voici du reste les promesses d'Alexis : Les Vénitiens devaient obtenir satisfaction pour leurs anciennes créances ; la flotte et l'équipage devaient, pendant l'expédition, être payés et approvisionnés par Alexis, et, en cas d'impossibilité momentanée, les sommes avancées à ce sujet devaient être remboursées à la république. Les croisés recevraient les sommes nécessaires à l'amortissement de leurs dettes envers Venise et, pour tranquilliser le pape, irrité de la non-réussite de la croisade, on avait stipulé la promesse, souvent faite et jamais accomplie, de forcer l'église grecque à reconnaître la suprématie de l'église romaine.

Nous ne nous arrêterons point à raconter les événements particuliers à l'expédition, comment Alexis s'embarqua sur la flotte, comment celle-ci arriva sans accident devant les murs de Constantinople, comment Alexis et son père remontèrent sur le trône, ne purent exécuter leurs engagements et amusèrent les croisés jusqu'en 1204, quelles révolutions se succédèrent chaque jour dans cette capitale depuis le commencement des hostilités jusqu'à leur terme ; tout cela appartient plus à l'histoire des croisades et à celle de l'empire d'Orient qu'à l'histoire de Venise.

Long-temps avant la prise de Constantinople, les Vénitiens et les croisés avaient fait un traité stipulant les conditions du partage des conquêtes que l'on avait en vue (1). D'abord le pillage de Constantinople devait servir au paiement de la dette des croisés, l'excédant devait être partagé par égales portion. Les Vénitiens rentreraient dans les droits d'honneur, de possession et de commerce dont ils avaient anciennement joui dans l'empire grec. Ils pourraient commercer librement dans toute l'étendue de l'empire et ne seraient justiciables que de leurs propres lois. Six Vénitiens et six des chefs croisés devaient, après la conquête de la capitale, élire à la pluralité des voix un nouvel empereur; celui-ci recevrait pour habitation les deux palais impériaux, mais il n'aurait que le quart des revenus et des domaines de l'état. Les trois autres quarts seraient partagés par moitié entre les Vénitiens et les croisés, enfin les possesseurs respectifs auraient le droit de céder en fief tout ou partie de leur possession suivant leur bon plaisir.

Ce traité fut exécuté à la lettre : Beaudouin, comte de Flandre, fut élu empereur, et Dandolo, qui au nom de sa ville natale réclamait un quart et demi de l'empire, reçut le titre grec de *despote* et ajouta à son titre de doge celui de : *Quartæ partis et dimidiæ totius imperii Romaniæ Dominator*.

Ce traité avait des articles supplémentaires (2) ; il était stipulé entre autres choses, que les clercs des deux parties contractantes (les croisés et les Vénitiens), parmi lesquels l'empereur ne pouvait être pris, se réuniraient pour l'élection d'un patriarche d'une nouvelle église latine qu'on voulait instituer dans l'empire grec. Par compensation au choix de l'empereur, ce fut un Vénitien, Thomas *Morosini*, qui fut promu à la dignité de patriarche. On parvint à calmer le ressentiment du pape qui se montrait très contrarié du tour qu'avait pris la croisade, et bien que le patriarche fût relevé du serment qui pouvait faire de toutes les paroisses

(1) Andr. Dandol., lib. x, cap. 8, pars 33.
(2) Muratori, *Scr.*, vol. xii, p. 327.

de son diocèse autant de fiefs pour la noblesse de Venise, la république retira cependant de grands avantages de cette victoire ecclésiastique. Bien plus, Morosini dans le trajet de Venise à Constantinople se rendit maître de Durrazzo.

§ IV. — *Les provinces grecques conquises par les Vénitiens.*

Bien que nous ayons désigné la portion de l'empire dévolue aux Vénitiens par suite du traité conclu avant l'élection du nouvel empereur, il est cependant bien difficile d'indiquer exactement en quoi consistait cette part de conquêtes. Elle se composait du reste, en grande partie, des possessions de grandes familles grecques, dont les noms sont souvent défigurés, et dont la situation géographique est parfois inconnue. Je me bornerai donc à traduire et à citer les documents qui font mention des conquêtes des Vénitiens (1).

« Dans la première part (le quart) de » l'empire qui échut aux Vénitiens se trou- » vaient : la ville d'*Archadiopolis*, *Missini* » (Messène d'après Libret (2)), *Mosino-* » *polis*, et *Bulgarifigo* (d'après Lebret Ber- » gola), qui appartiennent à *Archadiopolis;* » les possessions des *Picti* et de *Nicodème;* » la ville d'*Héraclée;* les possessions de *Ca-* » *ludros* avec les villes de *Rodosto* et *Pa-* » *nedo* (*Banados*) et toutes leurs dépen- » dances; la ville d'*Andrinople* et son » territoire; les fiefs de *Cotrichi* ou *Coltrichi*, » un domaine des *Bracchiales;* les fiefs » de *Sageedei* ou *Saguelai*, un domaine des » *Mantimane;* ceux de *Sigopotamo* et dé- » pendances; celui de *Ganos; Cirtasca* » *Miriofitum*, les fiefs des *Raulates;* » *Examilli* sur le territoire de *Gallipoli;* » les fiefs de *Cortocopi;* un domaine des » *Peristatos*, *Emborium* ou *Estborium*, » *Lazua* et *Lactu*.

» La seconde partie (le demi-quart) con- » tenait, dans le district de Lacédémone, la » grande et la petite *Episkepsis*, c'est-à-dire » la grande et la petite propriété des *Calo-* » *briens* ou *Calobrites; Ostrones* ou *Ostro-* » *bos;* le district de *Colonis*, *Oreos*, *Karistos*, » *Antros*, *Concilani* ou *Conchi-Latica*, *Cavi-* » *sia* ou *Nisia*, *Egina et Caliros* ou *Ca-* » *luris* (d'après Lebret, *Calauria*, c'est » *Salamine*); les possessions de *Lapados*, » *Zacinthos*, *Oprion* ou *Orili*, *Céphalonie*, » *Patras*, *Modon* et dépendances; tout cela » faisait partie des possessions de la maison » *Brana;* les possessions des *Cantacuzène*, » les villages de *Chirai Hermis* (fille de » l'empereur) ou *Chir-Alexii;* en outre les » propriétés de *Molineton* et d'autres mo- » nastères qui appartenaient au domaine » impérial (1), comme dans le petit et le » grand district de *Ricopalla* ou *Nicopalla*, » les dépendances d'*Artha*, *Bohello*, *Ana-* » *tolico*, *Lescone* et autres monastères avec » les *Cursolares*. La contrée de *Durazzo* et » l'*Albanie*, y compris *Clominissa* ou *Clavi-* » *nissa* de *Vagnetia;* la contrée de *Janina*, » le district de *Drinopolis*, celui d'*Acris;* » *Leucas* et *Corfou*. »

Cette multitude de noms presque tous altérés ou défigurés par les diverses transformations qu'ils ont subies en passant par divers dialectes, rendent presqu'impossible, on le voit, la description exacte des limites assignées aux conquêtes de la république. Il faut ajouter à cela que les Vénitiens, ou n'entrèrent que très tard en possession de leurs nouvelles provinces, ou même ne parvinrent jamais à occuper une partie d'entre elles, quelque assurés que fussent leurs droits

(1) Muratori, *Scr.*, vol. XII, p. 328.

(2) Lebret *Gesch von Venediq*, vol. 1, p. 446.

(1) « Monasteriorum sub quibusdam villis quæ sunt imperatoris. »

sur le parchemin. Les unes furent défendues par les Grecs qui étaient encore indépendants, les autres furent conquises par des Vénitiens, il est vrai, mais par de simples particuliers qui les possédèrent sous le patronage de la république et comme des fiefs ou des principautés, qui jouirent à la fin d'une indépendance presque absolue. Bien plus, d'autres contrées, qui ne sont pas comprises dans cette liste, furent occupées également par des aventuriers vénitiens; la république elle-même vendit à quelques chevaliers français plusieurs districts importants, et ceux-ci se trouvèrent obligés de revendre une partie de leur acquisition pour se procurer l'argent comptant nécessaire à l'occupation et à la défense de la partie qu'ils se réservaient. Nous sommes donc contraints de nous borner à mentionner les conquêtes principales, et nous ajouterons quelques mots sur l'acquisition de l'île de Candie et sur la forme de l'administration introduite dans les provinces de l'empire grec occupées par les Vénitiens. Il est bon aussi d'observer qu'en général les possessions vénitiennes n'étaient pas agglomérées de manière à former un territoire compacte, mais qu'elles étaient disséminées sur les rives depuis la mer Noire jusqu'à la mer d'Épire (1), indépendamment des îles diverses dont nous avons parlé. Le premier chevalier français qui céda ses droits à la république fut le marquis Boniface de Montferrat. C'est au mois d'août que ce chevalier fit la cession de ses prétentions sur l'île de Candie; quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis la prise de Constantinople. Cette île lui avait été concédée, avant la conquête de l'empire par les Latins, par son parent Alexis aussitôt qu'il était remonté sur le trône impérial. Le marquis de Montferrat transmit également au doge ses créances sur Alexis, sur la rentrée desquelles il ne croyait pas pouvoir compter. Il reçut en échange une somme de mille marcs d'argent et autant de territoire, dans la Macédoine occidentale, qu'il en fallait pour lui assurer un revenu annuel de mille florins d'or. Il restait à la république à occuper Candie; cette île, ainsi qu'un quartier de Constantinople qui lui échut en partage, formèrent l'objet principal des conquêtes des Vénitiens. La situation particulière de l'île de Candie en rendait la possession d'une haute importance, ce que l'on comprendra mieux par la suite des événements. Celle-ci en effet donnait accès à des idées d'innovation dans la constitution. Les autres colonies vénitiennes n'étaient, sous le rapport de leur administration, que des copies exactes de la métropole; car les institutions républicaines, nées avec l'état de Venise. avaient pénétré dans les mœurs : de même que plus récemment les Anglais ont transplanté les fondements de leur vie politique et de leur constitution partout où ils ont formé de nouveaux établissements, de même les Vénitiens transplantaient leur constitution sur la mer et au-delà des mers. C'est à tel point qu'on voit plus d'une fois, sur les flottes vénitiennes, tout l'équipage soumis à des formes politiques; on voit l'amiral entouré de conseillers, de colléges en activité, et la masse de l'équipage se réunir en *Arrengo* et voter par acclamations.

Dandolo avait d'abord tout dirigé lui-même à Constantinople, pendant que son fils le remplaçait à Venise comme son lieutenant dans la dignité de doge; mais sa mort, arrivée au mois de juin 1205, l'enleva à sa patrie. Nous croyons que c'est ici l'occasion de donner quelques détails concis sur la constitution de la commune vénitienne établie à Constantinople. Après la mort de Dandolo, tous les Vénitiens (1) présents dans cette ville se rassemblèrent et décidèrent d'abord que l'on recevrait de Venise un *podestat*, mais qu'il fallait élire un magistrat pour remplir l'intérim, car on comprenait la nécessité de la centralisation de l'action gouvernementale.

Un podestat fut donc mis à la tête de la colonie de Constantinople. Ce magistrat

(1) Lebret, l. c., vol. I, p. 448. Daru, l. c., vol. I, p. 307. Marin, l. c., vol. IV, p. 61—65.

(1) Cf. Marin, vol. IV, p. 73.

dépendait du doge et du grand conseil; il était vis-à-vis de la colonie dans une position analogue à celle du doge vis-à-vis de la métropole. Il avait, comme à Venise, à côté de lui un petit et un grand conseil (1); six juges composaient le tribunal appelé à statuer sur les affaires civiles et criminelles; deux *camerlingues* étaient chargés de l'administration des finances; deux *avogados* de la controverse du fisc, et enfin un *capitan* commandait la flotte. Ces deux derniers étaient nommés par le grand conseil et envoyés de Venise à Constantinople.

Nous trouvons un peu plus tard à *Trébizonde* (1) une colonie ayant les mêmes formes de gouvernement qu'à Constantinople, à l'exception du titre de *Bailo* (bailli) conféré au magistrat suprême, au lieu de celui de podestat. On peut en conclure que le même régime administratif se retrouve dans *toutes* les possessions vénitiennes, même à Candie et à Corfou, sauf les modifications qui furent la conséquence du système de colonisation militaire adopté pour ces deux îles.

§ V. — *Dogat de Pietro Ziani.*

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, Dandolo ne jouit pas long-temps du fruit de ses victoires, il mourut le 1er juin 1205 à Constantinople. Le 5 août suivant, Pietro Ziani, fils de Sébastien Ziani qui avait été aussi revêtu de la dignité suprême, fut élu doge de Venise; il avait été l'un des conseillers de Dandolo (2).

Les conquêtes de ce dernier eurent une grande influence sur la position du doge et la changèrent entièrement. Les contrées conquises, aussitôt qu'elles furent tout-à-fait assurées, restèrent soumises au pouvoir des magistrats suprêmes de la république (3). Bien que les Vénitiens qui s'y étaient établis y eussent formé des communautés républicaines, cependant le doge qui, avant cela, se trouvait toujours entravé dans toutes ses entreprises par l'intervention des corporations de la métropole, fut investi d'une sphère d'action beaucoup plus libre, puisque sa bienveillance et son appui n'étaient que le prix du bon vouloir des colons. Il pouvait, de concert avec ses conseillers et avec le grand conseil, disposer de ressources importantes et tout-à-fait en dehors du contrôle des citoyens de Venise. L'administration des provinces conquises nécessitait la création d'un grand nombre d'emplois de *podestat*, fonctions très lucratives, et que recherchaient avec empressement les membres des plus nobles fa-

(1) Lebret, l. c., vol. I, p. 454, et Marin, vol. IV, p. 75.

(2) Andr. Dandolo, l. X, cap. 4, pars 1.

(3) Il y avait de grandes différences entre l'administration de ces nouvelles conquêtes et celle des anciennes possessions vénitiennes d'outre-mer. C'est ainsi que les villes et les îles situées sur les côtes de Dalmatie étaient avec la république dans une relation analogue à celle des seigneurs grecs qui, postérieurement, reçurent des concessions de fiefs. Il y avait entre elles un traité offensif et défensif très étendu, en sorte que ces villes et ces îles reconnaissaient la suzeraineté de Saint-Marc, payaient un tribut annuel, accordaient une entière liberté au commerce vénitien, et recevaient de la métropole leur magistrat suprême, ainsi qu'un intendant portant le titre de comte; en cas de guerre, elles devaient assistance à la république, et du reste conservaient leurs lois et leurs institutions. Il résulta de ce système que la flotte, pendant long-temps, se composa à peu près comme l'armée; celle-ci des soldats fournis par les possesseurs des fiefs; celle-là des vaisseaux fournis par les pays soumis. Capo-d'Istria, Parengo, Citta-Nova, Zara, Umago devaient envoyer des galères quand Venise armait; à d'autres villes, la république, comme jadis Athènes, envoyait son triarche, la quille des vaisseaux que celles-là devaient armer et équiper. Cf. Marin, vol. III, p. 209 sq.

(1) Cf. Marin, vol. III, p. 210; vol. IV, p. 92.

milles ; cette carrière ouverte à l'ambition assurait au doge une grande influence, puisqu'il avait la collation de presque tous les emplois publics à l'extérieur, du moins en dernière instance, car le grand conseil était toujours consulté. Cette ambition et cette concurrence à l'obtention des fonctions publiques eurent de graves conséquences ; la patrie même fut négligée et quelques modifications s'introduisirent dans son administration intérieure.

Dans un tel état de choses on ne doit pas s'étonner si la magistrature subit elle-même quelques changements ; c'est ainsi, qu'à cette époque, le grand conseil remplaça par un *podestat* le *gastalde* (1) de Chioggia.

Ces conquêtes, qui avaient augmenté l'autorité et les richesses de la maison de Dandolo et de plusieurs autres nobles familles (car une grande partie des contrées cédées à la république par le traité de Constantinople devinrent la propriété de divers particuliers), eurent encore une autre conséquence, ce fut de stimuler l'ardeur des autres familles et de leur inspirer le vif désir d'acquérir les mêmes richesses, d'obtenir des propriétés semblables. Il en résulta de nombreuses expéditions particulières, dont les succès parvinrent à dépouiller graduellement les Grecs, et à placer sous le patronage de Saint-Marc toutes les possessions nouvelles (2).

C'est ainsi que Marco Dandolo et Jacopo Viaro s'emparèrent de Gallipoli ; Marco Sanuto de Nixia, Paros, Milo et Santorin ; Marin Dandolo d'Andros ; Rabano de' Carceri de Vérone, ami intime de Henri Dandolo, de Negrepont ; Andrea et Jeremia Grisi de Tine, Schiro, Schiato et Scopilo ; Filocalo Navagioso de Stalimène ; les Gozzadini de Siphano ; les Pisani de Nio. Sur les points où l'on ne croyait pas pouvoir arracher aux Grecs la possession d'un district convoité, on reconnaissait les droits de la famille la plus puissante de la contrée, qui, de son côté, consentait à reconnaître la suzeraineté de Venise ; c'est ainsi que les Brana furent seigneurs d'Andrinople, les Comnène de toute la Grèce occidentale, depuis Durazzo jusqu'à Lépante.

Il était impossible que les autres villes maritimes d'Italie restassent silencieuses et tranquilles, en présence de cet énorme accroissement de la puissance vénitienne. Gênes et Pise (1) se trouvaient presque éclipsées par l'essor extraordinaire des ailes de la république. Gênes surtout qui, avant ces événements, jouissait, dans l'empire grec, de prérogatives importantes, se trouva menacée dans ses intérêts les plus chers. De même que les heureux efforts de Dandolo avaient donné naissance à Venise à un esprit belliqueux, de même cette tendance se propagea de Venise à tous les états voisins qui étaient dans une position analogue ; les Génois se déclarèrent l'appui de *Leo Veterano*, pirate, natif de Gênes, qui cherchait à défendre Corfou contre les Vénitiens ; il en résulta une guerre maritime qui dura longtemps et dont l'épisode le plus digne de re-

---

(1) Andr. Dandol., l. x, cap. 4, pars 1 : « Qui ut antea sancitum erat pollicetur, quod electio potestatis Clugiæ (gastaldionis existentis finito tempore) ripatica, bona accisionis et percussionis et alia quæ per Duces agebantur inibi in Commune Venetiarum debeant removeri, reservatis sibi regaliis gallinarum, vini, gondolæ, fœni et receptionis suæ et nuntiorum ejus, excepto etiam eo, quod ei fieri debet, quando voluerit ire vel mittere venatum vel appellationibus et interdictis. » Cf., l. c., pars 25 : « Clugienses turris Babiæ quia in consequenda victoria viriliter se habuerat, à tributo trium gallinarum, quas in tribus terminis quælibet familia annuatim duci exhibere tenebatur, liberati sunt. »

(2) « Latinorum igitur ex gestis mirificis superaucta potenti et Græcorum exinanita plerique nobiles cæteris Græcis (est-ce là une leçon corrompue?) sibi colligatis Græciæ oppida audacter invadere statuunt.» Dandol., l. c., pars 5.

(1) La guerre entre Pise et la république paraît s'être beaucoup ralentie pendant toute la durée de l'expédition contre l'empire grec. Si les Vénitiens étaient absorbés par l'importance de celle-ci, Pise, de son côté, trouvait une occupation suffisante dans les hostilités qu' elle vait à soutenir contre Gênes.

marque fut la tentative que fit le comte Henri de Malte (Enrico Pescatore) (1), à l'effet d'enlever, avec l'aide des Génois, l'île de Candie aux Vénitiens.

Corfou cependant tomba au pouvoir de la république, et le doge y plaça dix magistrats (2) pour l'administrer et la défendre. Peu après, Modon et Coron furent conquises. Otton de la Roche, l'un des chevaliers du marquis de Montferrat, empêcha les Vénitiens d'étendre leurs conquêtes plus avant dans le Péloponèse.

La guerre de Candie dura plusieurs années; les Grecs, réfugiés dans les montagnes, y défendaient leur indépendance. Rainerio Dandolo, qui avait entrepris cette expédition, et qui la dirigeait, succomba, frappé d'un coup de flèche; Modon et Coron, dont on avait pris possession en son nom, et qui étaient défendues à ses frais par Pietro Pollano et par Lello Veglo, reçurent, à compter de ce jour, des magistrats vénitiens nommés par le doge et revêtus du titre de *conservatori*. L'administration de l'île de Candie fut confiée à Jacopo Tiepolo, et il reçut, ainsi que les magistrats suprêmes qui lui succédèrent, le titre de *duc*.

Le jeune Godefroi de Ville-Hardouin obtint en fief, et sous la suzeraineté de Venise, l'*Achaïe*, non compris Modon et Coron; uni avec Guillaume de Champlite, il avait presque seul fait la conquête (3) de cette principauté. Un autre chevalier français obtint *Céphalonie*.

Il est à remarquer, qu'en général, Venise suivit, à l'égard de ses nouvelles conquêtes, le même système que, plus tard, l'Angleterre adopta pour l'Amérique septentrionale. Elle cherchait à les coloniser, et à cet effet elle concédait des fiefs considérables, afin de peupler ses acquisitions de Vénitiens, indépendamment de ceux que le commerce attirait et fixait dans les villes. Aussitôt que le comte Henri de Malta eut consenti, moyennant une somme considérable, à abandonner Candie, on songea à coloniser cette île, et, dans l'année 1212, un nombre considérable de Vénitiens y reçurent des fiefs : ces fiefs étaient de deux classes; les uns sous le nom de *cavallerie*, étaient donnés aux chevaliers candiotes; les autres, sous celui de *serventarie*, étaient concédés aux fantassins (1).

Quand on étudie ce mode de colonisation appliqué par les Vénitiens à l'île de Candie (2), on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec l'institution des anciens Doriens en Crète. La terre conquise fut partagée en trois parts égales : la première était donnée en dotation au clergé pour subvenir aux dépenses du culte et des monastères, et donner à l'Église latine une base solide; la seconde appartenait au domaine; les revenus étaient consacrés aux frais d'administration de l'île; à ces revenus se joignaient les droits régaliens consistant en partie dans le revenu des mines, surtout des mines d'argent, dans le droit d'exploitation des sables aurifères et dans les octrois des villes; la troisième partie enfin fut employée à créer cent trente-deux fiefs (*cavallerie*) et quatre cent huit fiefs (*serventarie*) : ces derniers étaient cinq fois moins grands que les premiers; ceux-ci devaient avoir plus d'importance, puisque chaque chevalier devait servir la république à cheval, avec lance et armure complète et suivi de deux écuyers conduisant deux chevaux de rechange. Pendant les quatre premières années ces fiefs ne payèrent aucun impôt; celui dont ils furent grevés plus tard fut considéré comme une des branches importantes des revenus du fisc. Tous les colons jurèrent foi et hommage à la république, et les fiefs furent héréditaires dans la ligne masculine. Chaque fief de chevalier reçut vingt-quatre esclaves sarrasins, chaque *serventarie* en reçut quatre. Depuis long-temps ces Sarrasins

(1) Dandolo l'appelle *comes Maultæ*, que Lebret traduit très inexactement par *comte de Malea*, l. c., p. 465.

(2) Andr. Dandol., l. x, cap. 4, pars 47.

(3) Cf. Ville-Hardouin, l. c., p. 55.

(1) Dandolo, l. c., pars. 18.

(2) Voyez Lebret, IV, p. 469.—Marin, IV, 81.

habitaient l'île et y étaient réduits à un véritable ilotisme (1). Quant aux terres échues en partage à l'Église, elles furent en général cultivées par les Grecs qui les possédaient à titre de *francs tenanciers*.

A la tête de l'administration de l'île était une régence établie de la même manière que dans les autres possessions vénitiennes. Tous les nobles et leur postérité formaient de droit le grand conseil ; le duc, assisté de deux conseillers, le présidait. Dans les premiers temps de la conquête, le duc exerçait ses fonctions pendant long-temps, plus tard leur durée fut fixée à deux années. Deux *avogados*, deux *camerlingues* et un *massaro*, ce dernier devant nécessairement être colon vénitien et investi du droit de contrôle sur les camerlingues, formaient la régence. Il y avait, en outre, plusieurs tribunaux dont les membres devaient être colons. La cavalerie était commandée par un *proveditor*, et l'armée par un *capitan-général*.

La noblesse grecque, ayant à sa tête les *Hagiostephaniti* (2), s'opposait au nouveau système de colonisation. Le duc Tiepolo, moyennant la promesse faite par lui de cinquante fiefs (cavallerie), obtint des secours de Marco Sanuto qui, à cause de ses nombreuses possessions dans l'Archipel, portait le titre de *duc de l'Archipel;* grâce à cette assistance, Tiepolo réprima la sédition ; mais victorieux, il oublia ses promesses et fut à son tour chassé de Candie par Sanuto. Pendant quelque temps celui-ci, de Candie dont il s'était emparé, et Tiepolo, de Temène où il s'était retiré, continuèrent une guerre d'agressions mutuelles ; à la fin Venise secourut Tiepolo, et Sanuto, par un traité, obtint de sortir avec les honneurs de la guerre. Paolo Cherini fut nommé duc après Tiepolo : sous son gouvernement les Grecs tentèrent une nouvelle révolte, en sorte que, pour les contenir, on dut fonder dans l'île de nouveaux établissements militaires.

La guerre continua avec Gênes; mais de part et d'autre, elle se borna à des actes de piraterie indignes d'occuper l'attention de l'histoire. Les événements survenus dans le plat pays de Vérone, qui méritaient d'éveiller la sollicitude de la république et qui réclamaient son concours, ont déjà été exposés dans le livre précédent. Le doge fit encore quelques améliorations au code des lois civiles et peu après déposa le pouvoir ; sa mort qui eut lieu au mois de mars 1229 suivit de bien près sa retraite des affaires.

§ VI. — *Administration ducale de Jacopo Tiepolo.*

Le successeur de Ziani fut élu d'une manière irrégulière : les voix ayant été partagées, on recourut au sort qui se prononça en faveur de Jacopo Tiepolo. Dès son avénement au pouvoir, la révolte des Grecs à Candie nécessita un déploiement de forces extraordinaire. Giovani Storlato était à cette époque (1230) duc de l'île ; il fut, il est vrai, secouru par Marco Sanuto (3), qui amena son armée pour combattre la révolte ; mais ce dernier se laissant bientôt gagner par une somme considérable que lui remit l'amiral de Jean Vatatzès (celui-ci était alors, comme empereur, à la tête des Grecs indépendants), il abandonna ses compatriotes. En même temps Marco Quirino livra Retimo; Malguarito Foscarino, Milipotamo ; Konrad de Millena, Castronovo. Cependant la puissance des Grecs essuya bientôt un échec devant Santo-Bonifacio, et leur flotte fut dispersée par une tempête dans les parages de l'île de Cythère. Mais il ne fallut pas moins de la durée de quatre dogats pour reconquérir tout ce que l'on avait perdu. La guerre dans l'intérieur de l'île continua jusqu'en 1238.

(1) Marin, vol. IV, p. 82.
(2) Dandol., l. c., pars 18.
(3) Dandol., l. c., pars 1.

La guerre de Candie engagea les Vénitiens à prendre avec vigueur parti pour Jean de Brienne, empereur latin de Constantinople. Les amiraux Leonardo Quirini et Marco Gussoni conduisirent en 1236 une flotte de vingt-cinq galères contre Leon Gavala, amiral de Jean Vatatzès, qui assiégeait Constantinople; ils le battirent complètement, lui prirent vingt-quatre galères et rétablirent de nouveau l'empire latin sur des bases solides (1). Bien plus, Léon Gavala, maître de Rhodes, reconnut par la suite la suzeraineté de la république, lui jura foi et hommage et lui paya un tribut.

A la même époque, Raguse, qui avait tenté de reconquérir son indépendance, fit sa soumission (en 1232.)

A Venise même la juridiction que la république s'était réservée sur le clergé fut limitée aux affaires qui avaient pour objet la *propriété*. Mais il fut expressément stipulé que toute décision sur les affaires personnelles et criminelles formait une partie essentielle des immunités de Saint-Marc (2). Le changement le plus important qui fut apporté à la constitution de la république fut le mode adopté pour compléter et renouveler le grand conseil. Les douze électeurs furent remplacés par un collége de quatre et un collége de trois électeurs; chaque année, le premier nommait, à la Saint-Michel, cent nouveaux conseillers qui remplaçaient un nombre égal de membres sortants, les trois cent quatre-vingts membres restants continuant à siéger jusqu'à ce que vînt leur tour de sortie; le second collége n'élisait que les conseillers nécessaires pour remplir les vides que la mort ou toute autre cause faisait dans les rangs des conseillers. Il est évident que cette nouvelle disposition accrut de beaucoup la force du grand conseil, si même on ne partage pas l'avis de quelques écrivains (3), qui voient dans cette mesure les premiers débuts d'une aristocratie naissante.

(1) Dandolo, l. c., pars 15.
(2) Dandolo, l. c., pars 12.
(3) Voyez Lebret, I, p. 514.

Sous le dogat de Tiepolo, de même que sous celui de Ziani, Venise prit une part active aux événements qui agitèrent sur différents points l'Italie. Mais nous avons, dans le premier livre de cet ouvrage, dit quelle part la république prit aux dissensions qui troublèrent la marche de Vérone; nous avons parlé des prisonniers qui y furent faits, du traitement barbare infligé au fils du doge à la bataille de Cortenuovo; comment ensuite Venise fit alliance avec le pape (1) et se réconcilia pour long-temps avec Gênes, son ennemie; comment enfin elle prit la même attitude vis-à-vis de l'empereur Frédéric.

Les habitants de Zara, profitant du moment où l'attention de la république était absorbée par les affaires intérieures, se révoltèrent et firent alliance avec Bela, roi de Hongrie qui, chassé par les Tartares, s'était réfugié dans les provinces maritimes de la Dalmatie. Ils arborèrent donc l'étendard de la révolte et chassèrent en 1242 Luvani Michieli, comte de Venise (2).

Tiepolo envoya contre la ville révoltée une flotte de vingt-six galères suivie de vingt-quatre bâtiments de transport et de machines de siége. La chaîne qui fermait le port fut rompue; les Hongrois qui devaient secourir Zara, ne connaissant pas ce genre de guerre, sortirent de la ville suivis des principaux habitants. Les Vénitiens y entrèrent par escalade le 15 juin 1243. Tiepolo nomma comte de Zara Michel Morozzini et colonisa la province soumise comme l'avait été Candie.

La prise de Zara n'empêcha pas le comte Bartholomée de Vegla de rompre ses liens de feudataire envers la république et de se soumettre au roi de Hongrie. Les habitants de Zara qui s'étaient réfugiés auprès de ce dernier continuèrent la guerre jusqu'en 1248. Ils furent cependant réduits à se soumettre; car les affaires du continent d'Italie ayant toujours été favorables aux Vénitiens,

(1) Dandolo, l. c., pars 20.
(2) And. Dandol., l. c., p. 44.

ceux-ci purent redoubler d'efforts : les Zaratins demandèrent humblement pardon, ce qui leur fut accordé; les colonies militaires furent supprimées, mais les fortifications du port furent démolies, et on construisit un château fort où les Vénitiens mirent garnison : du reste ils rentrèrent en possession de leur ville, leur ancienne constitution fut remise en vigueur, sous la suzeraineté de la république, aux intérêts de laquelle veillaient un comte vénitien et deux conseillers.

Peu de temps après, au commencement de 1249, Tiepolo abdiqua et mourut au mois de juillet de la même année.

§ VII. — *Résumé des progrès et de la situation du commerce vénitien au commencement du* XIII[e] *siècle* (1).

La prise de Constantinople livra l'entrée de la mer Noire aux Vénitiens, qui déjà depuis long-temps avaient l'habitude d'en visiter les bords; à partir de ce jour ils devinrent et restèrent long-temps maîtres presque exclusifs du commerce du Levant. Ce commerce était doublement important, d'abord en ce que les produits divers de l'intérieur de l'Asie et de la Russie, si recherchés en Occident, arrivaient facilement par l'intermédiaire des nations riveraines de la mer Noire, ensuite parce qu'il s'établit, entre les villes maritimes de ce littoral, et surtout entre elles et Constantinople qui s'y approvisionnait, un commerce considérable presque tout entier concentré entre les mains des Vénitiens. Ceux-ci avaient commencé à s'emparer de ce commerce à l'époque où les guerres fréquentes entre les Grecs et les nations barbares dont les frontières aboutissaient à la mer, rendirent nécessaire l'intervention d'un peuple neutre pour les échanges commerciaux. La conquête de l'empire grec ne fit que confirmer et agrandir ces importantes relations. Des rivages de la Crimée les Vénitiens apportaient du blé, du sel et des pelleteries; l'accroissement de l'empire mogol au XIII[e] siècle facilita aussi le commerce avec le Levant et lui ouvrit de nouvelles sources de gain, par les esclaves et autres butins qu'on pouvait acheter aux vainqueurs; les Vénitiens s'y procuraient même des métaux précieux et des laines grossières; des rives de la mer d'Azof ils exportaient les productions de la Russie et des peuples voisins de la mer Caspienne, telles que le caviar, les pierres précieuses, l'or, l'argent, les perles, les étoffes d'or, les fourrures et le chanvre.

Les Vénitiens retiraient d'autres produits des rives méridionales de la mer Noire, où ils avaient un entrepôt à Trébizonde. C'est là qu'Alexis III, expulsé de Constantinople, s'était retiré et avait transféré le siége de l'empire grec; la Cilicie, une partie de la Cappadoce et des contrées caucasiennes formaient ce soi-disant empire. Les Vénitiens ne tardèrent pas à entrer en relations amicales avec les empereurs de Trébizonde; ils fondèrent dans leur capitale une de leurs plus importantes colonies. Ils obtinrent pour eux et leurs marchandises une garantie complète, furent admis à un commerce entièrement libre et exemptés de tous impôts exorbitants et extraordinaires; tous les marchands étrangers arrivant à Trébizonde sur des vaisseaux vénitiens étaient admis à la jouissance des mêmes droits et priviléges. Enfin un quartier séparé leur fut assigné et ils eurent la liberté d'y vivre en communauté et d'y construire une église.

Un bailo vénitien était à la tête de cette colonie, il était assisté d'un conseil (consiglio); ses compatriotes ne reconnaissaient d'autre juridiction que la sienne dans les con-

(1) Vid. Marin., vol. IV, p. 114 — 188 et 244—295.

testations qui pouvaient s'élever entre eux. Outre cela ils avaient le droit de se servir de leurs poids et mesures.

Trébizonde est une place qui est surtout importante à cause du commerce avec l'Arménie, la Perse et la Mésopotamie. Ce commerce avait été l'objet d'un traité contracté en 1201 par Henri Dandolo avec Leo, roi d'Arménie. Un autre traité conclu en 1245 avec le roi Uso donne des détails suffisants à cet égard. Toute sûreté pour les biens et les personnes fut garantie aux Vénitiens en Arménie; ils furent admis à faire le commerce dans toute l'étendue de l'empire; le libre transit fut accordé pour tous les pays avec lesquels l'Arménie était en paix. Toute controverse entre Vénitiens était jugée par leurs magistrats, et à leur défaut par l'archevêque.

Il paraît que beaucoup de Vénitiens s'établirent en Arménie pour y faire le commerce de vins en gros et en détail, et s'y livrer aux opérations d'escompte et de change.

La diversité des branches du commerce de Trébizonde procurait aux Vénitiens des produits de toute nature : des étoffes de soie, des draps, de la rhubarbe, de l'opium, des perles, des épiceries, des dattes. D'un autre côté les Vénitiens, par Constantinople et au moyen du Danube, entraient en relations avec les marchands de Bulgarie, de Servie, de Hongrie et de Valachie. C'est ainsi que le commerce de la mer Noire s'étendait dans une sphère où affluaient les produits des diverses zones, comme sur une immense foire dont les Vénitiens occupèrent d'abord long-temps et exclusivement le point central, et ensuite, en concurrence avec les Génois. Leurs bénéfices devaient donc être immenses, quand même ils n'auraient pas porté sur ces divers marchés leurs propres produits, tels que glaces, draps, orfévrerie et cuirs tannés.

Les Vénitiens étendirent aussi leurs relations commerciales en Syrie et sur les rives qu'occupaient les Sarrasins en Afrique. Les renseignements les plus certains à cet égard nous sont fournis par un traité conclu avec le sultan d'Alep en 1229. Ce traité, comme ceux de Trébizonde et d'Arménie, assurait aux Vénitiens une sûreté complète pour leurs personnes et leurs biens, ainsi que la liberté du commerce dans toute l'étendue des pays soumis au sultan. Les impôts, à une très légère exception près, se bornaient à un droit de six pour cent prélevé sur les ventes et sur les achats. Les marchandises recherchées principalement par les Vénitiens étaient le coton, le gingembre, le poivre, les noix muscades et le cubèbe. Dans les principales villes, et surtout à Alep, ils avaient leurs églises, leurs magasins et leurs boulangeries particulières; leurs contestations étaient jugées par leur bailo. Un semblable traité avait déjà, en 1219, été conclu avec le sultan turc d'Iconium. Parmi les marchandises détaillées dans ce traité, nous remarquons les plumes (probablement pour parures, et provenant de l'autruche), ainsi que l'orfévrerie. Dans les villes chrétiennes de Syrie, les Vénitiens étaient, ainsi que nous l'avons dit précédemment, indépendants et y vivaient sous leurs propres magistrats, comme s'ils eussent été dans leur patrie.

L'ancien commerce d'esclaves, d'armes et de bois de construction que l'on faisait avec l'Égypte durait toujours, malgré quelques interruptions de courte durée et des prohibitions réitérées. Les seules marchandises dont le commerce fût libre dans ces contrées, étaient les pelleteries, l'huile, les noix, les amandes et les métaux; les Vénitiens recevaient en échange du poivre, du piment, des parfums, des baumes, de l'ivoire, des étoffes de soie et de coton. L'Égypte produisait aussi du blé, des dattes et du sucre. Une pièce authentique de l'an 1262 nous donne des détails certains sur ce commerce avec l'Egypte ; ce document, ainsi que tous ceux qui ont eu le même but, stipule la sûreté des biens et des personnes, règle le mode à suivre pour les décisions à prendre sur les controverses ; celles qui s'élevaient entre Vénitiens, ainsi qu'entre eux et d'autres chrétiens, étaient jugées par leurs

consuls, tandis que celles qui pouvaient survenir entre Vénitiens et Sarrasins étaient soumises au cadi. Des articles supplémentaires contenaient des stipulations relatives aux droits, aux prix de vente et d'achat, ainsi qu'aux naufrages, mais ils n'ont aucun intérêt pour notre histoire.

Les Vénitiens eurent à lutter contre une plus grande concurrence avec les Pisans et les Génois dans la partie ouest du littoral de l'Afrique septentrionale occupée par les Sarrasins. Cependant ils s'assurèrent toujours une assez forte prépondérance par les immenses ressources de leur commerce avec toutes les parties du monde connu; la mer Noire leur fournissait des esclaves, l'Allemagne du fer, des armures et des cuirs, les contrées slaves des bois de construction au moins en aussi grande quantité que la Sardaigne et la Corse pouvaient en fournir à leurs rivaux. Dès l'année 1251 ils firent un traité avec le sultan de Tunis qui les autorisa à occuper dans les villes des quartiers séparés, d'y avoir des bains et des boulangeries et de nommer des consuls, et leur assura toute sécurité pour leurs biens et leurs personnes. Le blé que Tunis fournissait en abondance, et le plomb donnèrent encore plus d'activité au commerce de Venise, qui faisait toutefois un trafic beaucoup plus considérable en sel et en coton avec Tripoli. C'est surtout au XIVe siècle que ces relations commerciales paraissent avoir pris une grande activité.

Si à tout cela nous ajoutons le commerce avec la Lombardie, le Frioul, Aquilée et avec les contrées transalpines jusqu'au Danube (1) et de là dans d'autres directions, jusqu'à l'Oder et aux rives de la mer Baltique, nous pourrons nous représenter toute la richesse de cet immense cercle dont Venise est le centre et nous faire une image de la puissance et de l'importance de la république. Car toutes les fois qu'une ville bien constituée à l'intérieur, et forte à l'extérieur, comme Venise, est en possession d'un commerce aussi étendu, on peut dire qu'il n'y a qu'un bouleversement de l'univers qui puisse l'ébranler, puisque partout où la menace se montre, partout se trouvent des bras pour sa défense, en aussi grand nombre que pourraient en réunir les empires les plus populeux.

§ VIII. — *Dogats de Marin Morosini et de Raynerio Zeno.*

Les détails précédents sur le commerce vénitien dans le XIIIe siècle sont d'autant mieux placés que les événements qui suivirent la mort de Tiepolo sont moins importants. A l'exception de troubles survenus dans la marche de Vérone et dans le Frioul, on n'a presque rien à dire de Marin Morosini, successeur de Tiepolo. Il ne fut pas élu par quarante, mais bien par quarante-un électeurs. Cette mesure fut adoptée pour ne plus retomber dans l'inconvénient qui s'était présenté, lors de l'élection de Tiepolo, et qui avait forcé de recourir à la voie du sort à cause du partage des voix. Le nouveau doge fut en outre obligé, à raison de l'esprit guelfe de la république, d'instituer des tribunaux d'inquisition pour la répression des crimes d'hérésie et pour rendre surtout impossible à l'avenir le sacrifice des intérêts de l'état à des intérêts particuliers, et ne plus impliquer la république, comme cela avait eu lieu lors de la prise du jeune Tiepolo à Cortenuova, dans des guerres que ses intérêts ne

---

(1) Marin., IV, p. 202 : « Il commercio con la Germania in quei tempi altamente fioriva. Cosi grande era il concorso de' mercadanti Tedeschi a Venezia e tante erano le merci che di Germania seco traevano, che e per loro commodo e per publico decoro venne assegnato ad essi un alloggio, che fu detto come ora a Foudaco dei Tedeschi. »

rendaient pas nécessaires. Morosini fut aussi contraint de s'engager par serment à ne jamais confier à ses fils la régence de contrées qui ne seraient pas sous la suzeraineté de Venise.

Il n'est pas digne de l'histoire générale de rappeler que, sous le dogat de Morosini, les Ragusiens révoltés rentrèrent dans le devoir après une courte rebellion et sans tirer l'épée, et que la domination vénitienne à Candie s'affermit encore davantage par l'établissement de nouveaux colons. Après un gouvernement court et pacifique, Morosini mourut en 1252 (1).

Raynerio Zeno lui succéda. Après la pacification de quelques affaires territoriales de peu d'importance, l'œuvre la plus remarquable de ce doge fut un nouveau code maritime. Jusqu'alors les Vénitiens avaient bien eu leurs propres lois pour la navigation et le commerce de mer, cependant en général ces lois étaient les mêmes qui régissaient les états chrétiens dans la mer Méditerranée occidentale et qui nous sont parvenues dans le code de Barcelonne. C'est à Niccolo Quirini, Pietro Badoer et Marin Dandolo que le doge confia la rédaction de ce code. Il fut accepté par le petit et par le grand conseil et enfin par l'assemblée du peuple (*publica concio*) (2).

La guerre, entreprise pour la défense de Négrepont contre Guillaume de Ville-Hardouin, frère de Godefroi le jeune, prince d'Achaïe, fut courte et peu importante. Les événements survenus dans la marche de Vérone, auxquels les Vénitiens prirent une part active, et qui se terminèrent par la chute d'Ezelin, furent plus graves; mais moins encore que la guerre qui éclata à cette époque entre Venise et Gênes à cause de la Syrie.

Les Génois réclamèrent à Ptolemaïs un droit exclusif sur l'église de S. Sabba, et quand les Vénitiens, s'autorisant de lettres de recommandation du patriarche et du pape, en réclamèrent une partie, les premiers, appuyés par les chevaliers de Saint-Jean, s'y opposèrent. La discussion fut violente et on en vint aux mains. Les Pisans s'unirent aux Génois, pillèrent les maisons des Vénitiens et parvinrent à contraindre Philippe de Montfort, gouverneur de Ptolemaïs, d'expulser ces derniers des trois quarts de la ville qu'ils possédaient.

Les ambassadeurs de Gênes voulurent, il est vrai, donner un autre motif à cette violente agression; mais, comme ils refusèrent d'accorder une juste satisfaction, la guerre éclata. Tout-à-coup, à la suite d'une négociation à Modène, les Pisans, ainsi que Manfred, régent du royaume de Sicile, s'allièrent à la république (1). Les Génois ouvrirent la campagne par la prise de quelques châteaux pisans; puis bientôt après Lorenzo Tiepolo entra avec la flotte vénitienne dans le port de Ptolemaïs. Il brûla tous les vaisseaux génois; un fort qui devait défendre l'église de S. Sabba tomba aussi au pouvoir des Vénitiens en 1256; l'année suivante ils rentrèrent en possession de leur quartier, et Gênes fut contrainte de demander un armistice (2).

Une flotte génoise de vingt-deux galères ayant mis à la voile de Tyr, sous les ordres de Pasquetto Malone, se dirigea vers Ptolemaïs, et attaqua la flotte vénitienne, mais elle fut vaincue; Pasquetto lui-même fut pris avec le vaisseau qu'il montait, et deux autres galères qui tombèrent également au pouvoir des vainqueurs.

Pendant ce temps les dissensions des nobles entre eux, et même avec le peuple, occasionèrent à Gênes une révolte qui fut apaisée par le pouvoir monarchique du capitaine-général Gulielmo Boccanera, et on institua une nouvelle forme de gouvernement plus énergique. Gulielmo arma quarante galères et quatre autres bâtiments, et les envoya, sous les ordres de Roberto de' Turchi, croiser sur les côtes de Syrie.

A cette nouvelle, le doge ordonna d'a-

(1) Andr. Dandol., l. c., cap. VI, pars 6.
(2) Andr. Dandol., l. c., cap. VII, pars 2.

(1) Andr. Dandol., l. c., pars 8.
(2) Andr. Dandol., l. c., pars 11.

bord à Andrea Zeno de mettre en mer avec quinze galères, et le fit suivre peu de temps après par Paolo Faliero avec dix vaisseaux pour porter secours aux Vénitiens de Syrie. De cette manière Lorenzo Tiepolo fut en état d'aller, avec une flotte de trente-neuf galères et quatorze autres bâtiments, au-devant de l'amiral génois. Celui-ci fut complètement battu, et après avoir perdu quinze galères, il se retira, non sans peine, à Tyr (1).

Les Génois possédaient encore à Ptolemaïs un château fortifié, appelé Muzoia; ce château, ainsi que tout ce qui en dépendait, fut démoli, et lorsqu'enfin Gênes se vit contrainte de demander un armistice, elle ne l'obtint qu'à des conditions humiliantes : les vaisseaux génois, venant de Tyr, ne purent à l'avenir entrer dans le port de Ptolemaïs qu'en amenant leur pavillon ; leur tribunal dans cette dernière ville fut aboli. Enfin le pape parvint à décider ces deux peuples belliqueux à conclure une trève de cinq années.

Cependant, l'existence de l'empire latin, et conséquemment le sort des possessions vénitiennes, se trouvaient de jour en jour plus compromis et plus menacés. Toute l'attention de la république se dirigea donc sur ce point important. D'un autre côté les Génois qui, tant qu'ils avaient été seuls contre leurs ennemis, avaient toujours eu le dessous, firent une alliance avec les Grecs indépendants contre l'empire latin et la république. Les choses en vinrent bientôt au point que Jacopo Quirini fut impuissant à défendre avec la flotte vénitienne la capitale menacée par Michel Paléologue, tuteur des fils de Théodore Lascaris, que les habitants de Constantinople, à l'exemple de tous les Grecs, désiraient vivement voir parmi eux. L'empereur Beaudouin, le podestat vénitien, Marco Gradenigo et le patriarche Pantaleo Justiniani furent obligés de fuir et se retirèrent avec la flotte vénitienne à Négrepont. Alexis Strategopalus, général de Michel, employa avec bonheur la ruse et la force pour s'emparer de Constantinople; quinze de ses soldats étant parvenus à s'y introduire, massacrèrent les gardes des portes et les ouvrirent à l'armée grecque qui entra, pendant la nuit, dans la capitale de l'empire reconquise, et ses défenseurs coururent en toute hâte au port pour s'évader (le 7 juillet 1261).

La prise de Constantinople fut aussi avantageuse aux Génois que nuisible aux intérêts de Venise; ils reçurent de Paléologue, qui monta sur le trône, après en avoir violemment écarté ses pupilles, de grandes concessions. Ces avantages, joints à l'appui qu'ils rencontraient dans tout l'empire, leur assurèrent bientôt dans la mer Noire une position plus puissante, sous tous les rapports, que celle des Vénitiens. Gênes envoya sur-le-champ une flotte de trente galères pour soutenir Michel contre les attaques de la république ; Venise, de son côté, arma trente-sept galères, et les envoya, sous les ordres de Jacopo Delfino, et elles continuèrent la guerre maritime avec quelques avantages, bien qu'elles eussent à lutter contre des forces beaucoup plus considérables. A Sette-Pozzi (Sept-Fontaines) Gilbert Dandolo livra un combat sanglant dans lequel l'amiral génois, Pietro de Grimaldi, fut tué, quatre galères génoises prises et le reste de la flotte obligé de se réfugier à Malvasia (1). Au printemps de 1263, une nouvelle flotte vénitienne, forte de cinquante-cinq galères, commandée par Andrea Barozzi, se mit en mer; étant dans le voisinage des côtes de Sicile, elle reçut le faux avis que la flotte génoise avait paru dans les eaux de Syrie, au port de Tyr. Barozzi s'y rendit aussitôt; il s'empara d'un vaisseau marchand génois richement chargé, puis, secouru du côté de Ptolémaïs, il attaqua la ville, mais sans succès. De son côté, l'amiral génois, Siméon Grillo, se livrait aussi à des actes de piraterie ; cependant la flotte de commerce vénitienne rentra sans pertes à Venise en 1264. Pendant l'année suivante la guerre se borna à quelques actes isolés de piraterie. Une flotte vénitienne, en-

(1) *Codex Ambros.*, Andr. Dand., p. 25.

(1) Marin., vol. IV, p. 317.

core plus nombreuse, sous les ordres des amiraux Jacopo Dandolo et Marco Gradenigo, rencontra celle de Gênes, entre Mascara et Trapani, sur les côtes de Sicile; cette dernière était commandée par Lanfranco Barbarino. Là se livra une des batailles navales les plus sanglantes et les plus opiniâtres que l'on connaisse; elle se termina par la destruction complète de la flotte génoise.

Ce bonheur continuel qui accompagnait les armes de Venise, décida enfin Michel Paléologue à entrer en arrangement avec la république. Il fit sortir de prison le Vénitien Henrico Trevisano et lui donna la mission de faire connaître son désir à ses compatriotes. Des ambassadeurs furent immédiatement envoyés de Venise et la paix fut bientôt conclue à Constantinople avec l'empereur grec. L'armistice avec les Pisans fut également prolongé de cinq ans (1), en sorte que les Génois restèrent isolés dans la lice et contraints de se borner à des entreprises peu importantes. Tous leurs efforts ne tendirent plus qu'à attaquer les flottes marchandes de la république et à ravager les côtes de Candie.

Les principales clauses du traité conclu entre Venise et l'empereur furent (2) :

1. Cessation des hostilités;
2. Engagement pris par les parties contractantes de ne pas s'allier avec leurs ennemis respectifs;
3. Échange de tous les prisonniers;
4. Convention que les Vénitiens ne posséderont aucune contrée dans l'empire, ni aucun quartier dans une ville, mais qu'ils pourront s'établir et séjourner où ils voudront, avoir leurs boulangeries et leurs bains, leurs poids et leurs mesures;
5. Qu'ils pourront aussi conserver leurs églises et leur patriarche;
6. Que les Génois resteront en possession de leurs priviléges à Constantinople, dans l'empire et sur la mer Noire;
7. Que les Vénitiens pourront commercer librement et ne seront soumis qu'à leurs propres tribunaux, dont la juridiction sera déterminée aussi exactement que celle des tribunaux grecs à l'égard des sujets de la république.

Les efforts réunis du pape, des rois de France et de Sicile parvinrent enfin, à la fin de l'année 1298, à persuader aux Vénitiens d'envoyer des ambassadeurs à la cour du pape à Viterbe, pour y ouvrir des négociations tendant à la conclusion de la paix avec les Génois. Dans l'intervalle le doge mourut le 17 juillet (1) de la même année, et aussitôt les ambassadeurs quittèrent Viterbe sans avoir rien arrêté.

(1) Andr. Dandol., l. c., pars 31.
(2) Marin, vol. IV, p. 326.
(1) Lebret, vol. I, p. 581.

§ IX. — *Dogat de Lorenzo Tiepolo.*

Chaque fois qu'un doge mourait, on s'occupait d'introduire dans le mode d'élection des changements et des améliorations nouvelles. C'est ainsi, qu'avant de procéder au choix du nouveau doge, la seigneurie proposa au grand conseil, et soumit au peuple qui l'approuva comme loi, qu'à l'avenir nul ne prendrait part à l'élection que les électeurs proprement dits, âgés au moins de trente ans. Les membres du grand conseil devaient être soumis à un ballotage, au moyen de boules de cire dans trente desquelles serait glissé un papier portant le mot *lector*; neuf de ces trente devaient sortir, sept de ces neuf devaient élire quarante électeurs; les deux autres étaient exclus de l'élection. Huit des quarante devaient élire vingt-cinq personnes; les noms de ces personnes devaient être tirés de l'urne jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que neuf; ces derniers devaient élire quarante-cinq personnes, dont on tirait les noms, à l'exception de onze; et enfin neuf de ces onze nommaient les quarante-un électeurs véritables. Ceux-ci ne devaient être

unis par aucun lien de parenté. Enfin il fallait une majorité de vingt-cinq voix pour que l'élection du doge fût valable (1).

Toute la période qui s'écoula sous le dogat de Lorenzo Tiepolo, élu de la manière que nous venons de décrire, est remarquable par une cherté extraordinaire des vivres (et principalement du blé), cherté qui fut même au point de faire appréhender une famine. Ceci prouve que comme jusque là les contrées qui avoisinent la mer Noire avaient fourni abondamment à Venise du blé à un prix très bas, cette ville s'était toujours fiée à cette ressource, et en outre que les habitants du continent italien s'étaient beaucoup moins adonnés à l'agriculture. On s'explique aussi par là comment des demandes réitérées et consécutives firent subitement hausser les prix. Enfin cette énorme importation de blé fait comprendre comment toute la marche de Vérone fut si long-temps le théâtre perpétuel de combats et de dévastations toujours réitérés, sans qu'il en résultât une famine et une complète disette.

La reprise de Constantinople par Paléologue fut le premier coup porté au commerce de blé, et à partir de là la rivalité avec Gênes, et la guerre qui en résulta le maintinrent dans une situation embarrassée et languissante. Mais pendant que la nature des choses avait amené cette cherté des vivres, les Vénitiens crurent pouvoir recourir à des moyens violents pour contraindre les villes d'Italie de lui céder du blé à bas prix. Dans ce dessein, ils opprimèrent le commerce des Padouans et celui d'autres villes; ils entravèrent surtout la navigation sur le Pô en exigeant des droits inusités. Ces mesures violentes amenèrent une rupture entre Venise et Bologne, qui d'abord sembla devoir être fatale à la première de ces villes (2), jusqu'au moment où le courage et l'intelligence de Marco Gradenigo et de Jacopo Dandolo ramenèrent la victoire sous les drapeaux de leurs compatriotes. Les Bolonais furent forcés d'implorer la paix; ils restituèrent aux Vénitiens tous les droits en litige au sujet de l'occupation des points fortifiés à l'embouchure du Pô. En dédommagement ils reçurent le droit de pouvoir annuellement transporter sur ce fleuve une certaine quantité de blé et de sel. La guerre avec Ancône et Trieste se termina aussi heureusement. Celle avec Gênes avait pris fin, par un armistice signé à Crémone, par les négociateurs des deux parties contractantes dans l'année où commençaient les hostilités avec Bologne, c'est-à-dire en 1271.

Comme cette dernière guerre a eu pour cause le commerce du blé et du sel, nous croyons opportun de considérer cette branche du commerce vénitien d'un peu plus près que nous ne l'avons fait jusqu'ici (1).

Au premier rang des contrées qui fournissaient du blé à Venise, nous voyons tous les pays situés sur les bords de la mer Noire; au second rang l'Afrique septentrionale. Sur ce dernier point cependant le commerce était plus restreint, parce que les princes mahométans ne permettaient l'exportation qu'aux époques de cherté inusitée à Venise et quand le blé ne dépassait pas chez eux un prix déterminé.

L'exportation des blés de Candie, de Morée et en général de toute la Grèce était moins importante, en raison de ce que l'agriculture souffrait par suite de l'instabilité des propriétés et du peu d'aptitude d'un terrain trop accidenté. Les Vénitiens tiraient aussi du blé de Sicile, mais à des conditions encore plus dures : l'exportation ne pouvait s'effectuer que de certains ports et à des époques fixées (du moins les achats ne pouvaient être que périodiques, lors même que le transport était permis). En échange de sel et d'oignons Venise pouvait aussi se procurer du blé dans les états du patriarche d'Aquilée. Naturellement on ne tirait des moyens de subsistance du continent de l'Italie, que tant qu'on ne pouvait en obtenir des

(1) Andr. Dandol., l. c., cap. VIII, pars 1.
(2) Marin, vol. V, p. 16 sq.

(1) Marin, vol. V, p. 24—29.

pays plus éloignés et plus pauvres en numéraire, et l'activité des habitants de l'Italie, dans le voisinage des villes maritimes et des îles, se dirigea vers d'autres branches d'industrie et de culture, du moment où celle du blé ne fut plus assez lucrative. Il en résulta qu'au XIIIe siècle les produits de l'agriculture et les propriétés territoriales baissèrent de prix considérablement, et que les cultivateurs, ainsi que les nobles qui faisaient valoir leurs terres par eux-mêmes, s'appauvrirent dans la proportion inverse de l'accroissement de fortune des habitants des villes. Aux époques où le blé était abondant, comme en 1230, les villes voisines de Venise furent obligées de lui céder d'immenses priviléges, pour obtenir d'elle l'écoulement de leurs produits; c'est à cette circonstance que se rapportent les traités avec Ferrare, Padoue, Trévise, etc. Puis comme l'abaissement excessif du prix du blé avait donné au travail et aux spéculations une autre direction, quand les arrivages de l'extérieur diminuèrent dans une forte proportion, la cherté se fit sentir à Venise, et elle dura pendant tout le gouvernement du doge Lorenzo Tiepolo.

Il paraît que les Vénitiens empruntèrent aux mahométans la disposition qui prohibait l'exportation aussi long-temps que le blé n'était pas descendu à un certain prix. Et comme pendant la première moitié du XIIIe siècle d'énormes quantités de blé furent importées à Venise, un vaste champ fut ouvert à l'avidité des spéculateurs. Trois magistrats, nommés *domini bladorum*, étaient chargés à Venise de la surveillance du blé, d'assurer l'exécution des lois qui réglaient l'exportation et l'importation, et de constater enfin la bonne qualité des denrées.

Quant au commerce de sel, la plus grande quantité des arrivages provenait des provinces vénitiennes; cependant il en venait aussi à la foire de Venise des pays étrangers. Des expéditions de sel se faisaient de la Russie méridionale ainsi que de Tripoli au sud de l'Afrique; les salines de Servie, ainsi que celles de Sicile en fournissaient également. Néanmoins toutes ces importations étrangères ne pouvaient être comparées aux produits de Chioggia, de l'Istrie et de la Dalmatie. Celui de Chioggia était de si bonne qualité qu'on le désignait sous le nom de *sal Clugiæ*, tandis que celui qui venait d'outremer s'appelait *sal maris*. Chioggia avait un inspecteur particulier des salines (*Salinaro*), et le commerce de sel à Venise était sous la surveillance de quatre magistrats, anciennement nommés *Salinari* et plus tard *Proveditori del sale*. Ces magistrats étaient entièrement maîtres de ce commerce, comme le prouvent les traités qui sont venus jusqu'à nous. Tout le sel indigène et étranger était réuni à Venise dans des magasins, dont il ne pouvait sortir sans la permission des proveditori. Ceux-ci passaient des traités avec les maisons de commerce de Venise et leur livraient, à des prix convenus et à des époques fixées, certaines quantités de sel qui étaient transportées et vendues par ces maisons dans des villes ou villages désignés d'avance. Parfois c'était aussi le podestat d'une ville, comme le fit celui de Milan en 1268, qui, au nom de la commune, concluait un traité relatif à la livraison d'une certaine quantité de sel, avec les inspecteurs des salines de Venise, qui alors en disposaient dans les intérêts de la république.

On avait aussi fait des réglements à part pour la conservation du sel, non-seulement à Venise, mais même pendant le transport. Les vaisseaux chargés de cette denrée étaient soigneusement scellés; et si le sceau était brisé, et que le sel fut augmenté, de manière à ce qu'on pût s'en apercevoir; si enfin la fraude était constatée, le capitaine du vaisseau devait payer une amende égale à la valeur de la cargaison. Les mêmes mesures de précaution étaient en vigueur dans les salines étrangères où Venise s'approvisionnait. En général, il faut remarquer que l'Italie, et surtout Venise, qui commerçait sur les côtes occupées par les Sarrasins, empruntèrent aux mahométans leurs institutions de police qui réglementaient le commerce et même la vie civile. Les

mahométans, avant les croisades, devançaient les Européens dans la civilisation, autant que ceux-ci les surpassaient en profondeur d'esprit et pour l'organisation de la vie sociale et morale.

Il n'y eut aucun événement important depuis la conclusion de la paix avec Bologne jusqu'à la mort de Tiepolo, qui arriva au mois d'août 1275; car on ne peut considérer comme tel une révolte des Grecs de Candie, que le général de la république Marin Morosini combattit (1) pendant plusieurs années avec des chances variées, et la prolongation de la trêve avec Gênes. Peu après la mort de Tiepolo, Cervie reconnut la suzeraineté de la république.

§ X. — *Dogat de Jacopo Contarini.*

L'élection du nouveau doge fut, comme à l'ordinaire, l'occasion de nouvelles lois sur le mode d'élection. Ce mode resta tel que nous l'avons décrit, si ce n'est que des boules de cuivre remplacèrent celles de cire. On décida qu'à l'avenir le doge et ses descendants, pendant sa vie, ne pourraient épouser des femmes étrangères, ni posséder ou acquérir un fief étranger. Ses descendants, en outre, ne pourraient, en aucun cas, occuper les fonctions de gouverneur ou de podestat, à Venise ou ailleurs.

Ces conditions établies, Jacopo Contarini fut élu le 6 septembre doge de Venise. Une courte rupture de l'armistice avec Gênes n'eut d'autre résultat qu'une nouvelle prolongation de deux années (1). Le commerce du blé amena de nouvelles difficultés avec Padoue et Trévise, ces deux villes ayant la prétention de contraindre Venise à élever le prix du blé suivant leur convenance. Mais quand le consul vénitien en Apulie eut fait venir, des ports de cette contrée, des villes de la Lombardie, ainsi que des possessions des nobles du continent italien, des approvisionnements de blé à un prix modéré, Padoue et Trévise furent contraintes de se relâcher de leurs prétentions.

A peine dans les premiers jours de 1276 venait-on de renouveler la trêve pour cinq ans, qu'une nouvelle guerre éclata entre Ancône et Venise, et ce fut encore le commerce du blé qui en fut le prétexte. Venise prétendait, depuis long-temps, avoir le droit de fermer, selon son bon plaisir, l'embouchure du Pô, et d'exercer l'inspection de la navigation sur ce fleuve. Puis, lorsque le prix du blé devenait élevé, elle ne permettait l'importation de cette denrée dans l'intérieur de l'Italie, que quand elle était elle-même approvisionnée. Déjà, sous le doge précédent, Bologne avait dû recourir aux armes pour se procurer le droit de transporter, par le Pô, du blé et du sel; et Ancône se trouva, par la fermeture de la navigation, lésée à un tel point, qu'après avoir épuisé la voie des négociations, elle n'eut plus d'autre moyen que de s'armer pour contraindre Venise à un arrangement juste et raisonnable (2).

Giovanni Tiepolo, avec treize galères, et bientôt après Marco Michieli, avec un nombre égal, se dirigèrent vers Ancône en 1277. La conduite de cette guerre fut confiée à la seigneurie et à vingt personnages appartenant aux plus illustres familles. Ce conseil de guerre envoya immédiatement six vaisseaux pourvus d'un attirail complet de machines de siége, et Ancône fut attaquée et assiégée par les flottes réunies jusqu'à la fin de juin. Mais alors une horrible tempête dispersa les vaisseaux des assiégeants; la moitié furent coulés à fond, et ceux

(1) Andr. Dand., l. c., cap. IX, pars 1.

(1) Andr. Dandol., l. c., cap. VIII, pars 13.
(2) Marin, vol. V, p. 60 sq.

qui échappèrent à ce désastre contraints à la retraite. Les deux amiraux furent condamnés à rentrer à Venise, dépouillés de toute marque honorifique, en signe d'ignominie; ils payèrent en outre chacun une amende de cent marcs d'argent. Pancrazio Malipieri conduisit une nouvelle flotte contre Ancône. Il attaqua cette ville avec beaucoup d'acharnement (1).

Pendant ce temps, les ambassadeurs de Venise reçurent à la cour du pape un accueil très froid; ce qui ne détourna pas la république de ce qu'elle avait entrepris. D'autres amiraux remplacèrent Malipieri, et continuèrent la guerre avec gloire. Dans ces entrefaites, l'armistice avec Gênes et avec la Grèce fut encore prolongé, et Jean de Montfort restitua aux Vénitiens les trois quarts de la ville de Tyr, qu'ils avaient possédés avant la guerre génoise. Ce qui empêcha de terminer la guerre d'Ancône avant la mort du doge Contarini, et fit prendre à la république une simple attitude défensive, ce fut la révolte de Capo-d'Istria, qui voulut se soustraire au paiement du tribut annuel dont elle était redevable. Montona et S. Lorenzo s'étaient spontanément placées sous la suzeraineté de S. Marc; elles furent attaquées par les habitants de Capo-d'Istria et par leurs alliés. Ceux-ci croyaient que le moment était opportun, sinon pour détruire, du moins pour ébranler gravement la domination de la république(1), en ce moment occupée par différentes guerres; mais l'issue de cette tentative fut tout autre qu'ils ne l'espéraient. Capo-d'Istria fut obligée, après une courageuse résistance, de capituler et de se rendre aux proveditors vénitiens, Thomas Quirini, Ruggero Morosini et Pietro Gradenigo. Les vainqueurs abattirent une partie des remparts et démolirent les maisons des principaux moteurs de cette guerre. Les districts furent traités comme pays conquis, et Venise leur donna pour premier podestat Ruggero Morosini.

Après la reddition de Capo-d'Istria, toutes les autres difficultés furent aplanies avec un bonheur étonnant. Le comte Pisino, qui s'était allié avec les vaincus, évacua S. Lorenzo, dont il s'était rendu maître. George et Théodore Costayzi, chefs des sujets grecs révoltés, furent vaincus en 1279 et expulsés de l'île de Candie, à l'arrivée de Marin Gradenigo, qui venait d'en être nommé duc (2). Les Vénitiens se trouvèrent alors en état de diriger toutes leurs forces contre Ancône et ses alliés, les pirates d'Almissa; mais le doge Contarini, déjà octogénaire quand il arriva au pouvoir, se trouvant trop faible pour conduire cette guerre à une bonne issue, abdiqua peu de jours avant sa mort au mois de mars 1280.

(1) And. Dandol., l. c., cap. IX, pars 11.
(2) Marin, vol. V, p. 71.

(1) Andr. Dandol., l. c., pars 24.
(2) Lebret, vol. I, p. 605.

§ XI. — *Dogat de Giovanni Dandolo.*

Quoique très court, le gouvernement de cet homme remarquable est digne d'attention; il avait déjà illustré sa jeunesse par de grandes actions. L'énergie qu'il déploya contraignit bientôt les habitants d'Ancône, commandés par le podestat Furlato de Pietra-Mala, à conclure une paix dont les principales conditions (2) étaient la reconnaissance des créances des Vénitiens, une juste indemnité des pertes supportées par la république pendant la guerre, et l'oubli de toutes les violences qui en étaient résultées. Les armistices avec Pise et Gênes furent encore heureusement prolongées pour quelques années, en sorte que la république put soutenir une lutte opiniâtre avec

le puissant patriarche d'Aquilée, Ramondo della Torre, et avec ses alliés les comtes de Gœrtz et de Meran.

Les villes d'Istrie nouvellement soumises, et notamment Capo-d'Istria qui avait perdu sa constitution et dont les fortifications étaient détruites, furent causes de cette guerre. Le joug de Venise leur était intolérable : trop faibles pour rien tenter par elles-mêmes, elles n'eurent d'autre ressource pour recouvrer leur indépendance, que de susciter à la république des ennemis redoutables et de se concilier par là de puissants protecteurs. Elles pouvaient même avoir la pensée de se soumettre entièrement au patriarche, qui n'avait aucun intérêt à les priver de leur ancienne constitution ou à entraver leur commerce, tandis que Venise au contraire avait adopté un système d'administration provinciale qui ruinait tous les pays qui lui étaient soumis, parce que ses intérêts étaient opposés à ceux du commerce des villes d'Istrie, ou tout au moins les réduisait à un état secondaire.

Trieste qui, de toutes les villes istriotes, était la plus libre, prit la première une attitude hostile à la république, et l'obligea par ses pirateries à former une armée considérable dont Marin Morosini fut le chef; il bloqua entièrement cette ville. Le patriarche et ses alliés se hâtèrent de venir au secours de Trieste menacée avec une armée de trente-six mille hommes. Mais Morosini ne se laissa pas épouvanter, et quand il eut découvert les projets perfides d'un traître nommé Gerard d'Accio, dit *Lancia Longa*, qui avait promis de livrer à l'ennemi le camp vénitien (1), le patriarche et le comte de Gœrtz se retirèrent sans avoir rien entrepris. Malgré cette retraite, le siége traîna en longueur, et quoique l'armée se renouvelât souvent par l'arrivée de troupes fraîches, elle perdit courage et leva le siége en apprenant l'arrivée prochaine d'une armée ennemie.

Les habitants de Trieste n'en furent que plus audacieux, plus même que leurs forces ne le leur permettaient. Ils entreprirent une expédition contre Caorle et s'en emparèrent sans difficulté ; elles firent prisonnier le podestat et brûlèrent la maison de la régence vénitienne. Malamocco fut de même attaquée et prise.

A cette nouvelle, le peuple de Venise éclata en murmures, et montra hautement son mécontentement contre le gouvernement à la négligence duquel il attribuait ces désastres. Heureusement les infidèles s'emparèrent à cette époque de Tripoli, de Sidon et Beryt en Syrie et jetèrent l'alarme dans toute la chrétienté; Venise surtout trembla pour son commerce de Syrie. Elle offrit au pape, sur sa demande, d'envoyer contre les Sarrasins cinq galères et vingt autres vaisseaux approvisionnés de biscuits et d'eau, à la charge pour Sa Sainteté de les armer. Le pape accepta ces offres et la flotte alliée mit à la voile, sous les ordres de l'évêque de Tripoli et de l'amiral vénitien Jacopo Tiepolo.

Cette expédition fut pour les Vénitiens qui avaient souffert des pertes inattendues, ainsi que pour le patriarche et pour Trieste qui se voyaient menacés de toutes parts d'une manière effrayante, une occasion souhaitée et honorable de mettre fin à une guerre à la continuation de laquelle les deux partis n'avaient rien à gagner. Le traité fut conclu au mois de mars 1289 (1). Il contenait les stipulations suivantes :

1. Le patriarche se porte garant de la restitution des objets perdus par les Vénitiens dans son patriarcat et dans les états du comte de Gœrtz pendant la durée de la guerre, ou à défaut d'un dédommagement équivalent ;

2. Toutes les sommes que la république n'avait pas reçues devaient lui être payées ;

3. Du reste, le traité conclu précédemment et qui réglait les relations de la république avec le patriarche, conservait toute sa force. Le commerce devait surtout être libre et protégé dans tous les états du patriarche.

Le comte de Gœrtz adhéra à ce traité.

(1) Andr. Dandolo, ap. Muratori, *Scr.*, XII, p. 400, *Add. ex Amb. Cod. sub. litt. C.*

(1) Marin., vol. V, p. 81 sq.

Peu de jours après, la paix fut également conclue avec Trieste; les stipulations principales portaient :

1. Que les impôts dus à la république seraient payés;

2. Que douze à vingt-quatre habitants de Trieste, désignés par le doge, viendraient à Venise prêter serment de fidélité, et y resteraient en otage;

3. Que toutes les fortifications érigées à Trieste depuis le commencement de la guerre seraient rasées;

4. Que toutes les machines de guerre seraient livrées;

5. Que toutes les propriétés vénitiennes seraient restituées ou payées;

6. Que Trieste paierait quatre mille livres en indemnité des pertes supportées par les Vénitiens en chevaux;

7. Qu'elle supporterait la dépense occasionée par tous les prisonniers transportés à Venise;

8. Enfin qu'elle prêterait de nouveau foi et hommage à la république.

Cette paix était toute à l'avantage des Vénitiens. Giovanni Dandolo ne survécut pas long-temps à cette glorieuse issue de la guerre de Trieste; il mourut dans l'automne de la même année (1289). On peut citer comme une chose curieuse que ce fut lui qui, le premier, fit frapper des ducats et des sequins.

§ XII. — *Depuis le dogat de Pietro Gradenigo jusqu'à la clôture du grand conseil.*

Le fait qui domine et caractérise la fin du XIIIe siècle fut la perte de la Syrie pour la république. Tyr, Ptolemaïs, tombèrent au pouvoir du sultan Al Naser, et il en résulta que le commerce des Vénitiens en Syrie fut réduit à rien pour une assez longue période de temps. Bien qu'un traité eût été conclu avec le sultan, la chute de ces établissements indépendants et républicains qui avaient rendu le commerce si florissant, eut une fatale conséquence, et les bénéfices devinrent presque nuls, en comparaison de ceux qu'avait rapportés précédemment le transport des pélerins.

Une autre suite de la perte de la Syrie fut que, pour Venise, et aussi pour Gênes, le commerce avec la Grèce et sur la mer Noire prit un plus grand développement. En Grèce, où ces républicains puissants et orgueilleux, les Vénitiens surtout, se comportaient d'une manière hautaine, l'empereur faisait tout ce qui lui était possible pour mettre des bornes à leur influence. Andronicus surtout, ennemi des Vénitiens, favorisa les Génois, qui songèrent à en profiter pour accaparer le commerce de la mer Noire. Jusqu'en 1296 les armistices avaient été renouvelés; mais lorsque Pancrazio Malipieri eut conduit, en 1292, une flotte vénitienne sur les rivages de l'empire, et surtout depuis que Jacopo Tiepolo eut dévasté les côtes de la Romélie, et envahi l'île de Lango, l'empereur grec trouva, malgré l'armistice de 1294, des alliés fidèles dans les Génois. Dans presque tous les ports et villes de commerce, où ceux-ci se rencontrèrent avec les Vénitiens, des rixes sanglantes s'élevèrent, et bientôt les hostilités devinrent si multipliées de part et d'autre, les passions et les haines nationales si vivement mises en jeu, qu'il devint impossible de s'entendre, et que la guerre éclata de nouveau avec un épouvantable acharnement (1).

Les Vénitiens étroitement liés avec les Pisans, cherchèrent à anéantir le commerce des Génois dans la mer Noire, commerce que rendait seule possible une étroite alliance avec l'empereur, et que facilitaient la possession de Péra, et la colonie de Caffa, nouvellement fondée par Gênes. Le premier combat naval important et sur lequel il existe plusieurs relations contradictoires (2) fut livré en septembre 1294 par Marco Basegio, amiral vénitien, et Nicolo Spinola, commandant la flotte génoise. Les Vénitiens

(1) Marin., vol. v, p. 97.

(2) Marin., vol. v, p. 98 sq.

furent complètement battus, et durent cette défaite à l'ardeur imprudente avec laquelle ils se jetèrent sur le tillac des vaisseaux génois, liés entre eux par des ponts. Basegio lui-même fut tué dans le combat; presque tous les meilleurs marins vénitiens furent faits prisonniers(1). Peu de jours après la guerre fut déclarée de part et d'autre dans les formes usitées.

Les Vénitiens envoyèrent alors Niccolo Quirini avec soixante galères; les Génois tenaient la mer avec une flotte de quarante. Ceux-ci s'étant adroitement soustraits à la vue de l'ennemi sur les côtes de Sicile, l'amiral vénitien crut, sur un faux rapport, qu'ils étaient rentrés dans le port de Gênes, lorsque la flotte génoise reparut tout-à-coup à la hauteur de Candie, prit et devasta Canea. Une flotte de bâtiments marchands, que devait protéger Andrea Dandolo avec dix galères vénitiennes, tomba ensuite au pouvoir des Génois, et les avantages que les Vénitiens obtinrent près de Chypre, sous le commandement de Matteo Quirini, ne furent qu'une faible compensation de toutes les pertes qu'ils essuyèrent ici.

Les Génois, irrités par les faibles blessures qu'ils avaient reçues, et encouragés par la victoire qu'ils avaient obtenue, firent alors d'incroyables efforts pour la poursuite de la guerre. Uberto Doria commandait cent soixante-cinq galères parfaitement équipées, portant la fleur de la noblesse génoise, l'élite de la jeunesse de presque toutes les côtes liguriennes. Les Vénitiens n'osèrent plus prendre l'offensive contre de telles forces, et ils ordonnèrent aux podestats de toutes les villes maritimes de se préparer à une vive attaque et de se borner pour le moment à faire une vigoureuse résistance.

Les Vénitiens remportèrent la victoire, grâce au repos dans lequel ils restèrent. La grande flotte des Génois ne rencontra point d'ennemis qu'elle pût combattre, mais son équipement épuisa le trésor, refroidit le zèle, et fut aussi funeste pour la république, que l'équipement de la flotte sicilienne l'avait été autrefois pour Athènes.

A Constantinople les Vénitiens demeuraient encore à côté des Génois et des Grecs dans une certaine indépendance, et vivaient estimés comme marchands sous leur propre bailo, malgré leur étroite liaison avec les Grecs. Mais en 1296 une lutte s'engagea entre les sujets des deux républiques; l'empereur Andronicus, qui n'attendait qu'une occasion de ce genre, fit arrêter et dépouiller de leurs richesses tous les Vénitiens présents à Constantinople, ainsi que leur bailo. Les Génois, probablement d'intelligence avec les Grecs, tombèrent ensuite sur les prisonniers et les massacrèrent tous sans distinction d'âge ni de sexe.

Une flotte vénitienne de soixante galères sous le commandement de Ruggero Morosini, surnommé Malabranca, qu'avait expédiée le doge, pour tirer vengeance de cette basse cruauté des Génois, ne rencontra pas les quarante-trois galères que ceux-ci avaient dirigées sur Modon; mais Morosini ravagea les côtes de Romélie et particulièrement tous les établissements des Génois depuis Largiro jusqu'à Péra, brûla les vaisseaux de la république et ceux des Grecs, qu'il trouva dans le port de Constantinople, s'empara de Péra et détruisit cette partie de la capitale; il attaqua sans succès le palais où l'empereur se tenait renfermé.

A peine Morosini était-il de retour à Venise, que Giovanni Soranzo fut envoyé par la république avec vingt-cinq galères dans la mer Noire pour détruire la principale colonie génoise, Caffa, qui avait été fondée en 1271 dans le voisinage de l'ancienne Theodosia. Outre beaucoup de prises, qui tombèrent entre ses mains pendant la route, il détruisit réellement Caffa et brûla six bâtiments ennemis qui étaient dans le port.

En 1297 les Vénitiens sous le commandement de Matteo Quirini di Cà Maggiore (1)

(1) And. Dand., ap. Mur., XII, p. 404: «Flos hominum maritimorum detentus et captus erat.»

(1) Pour *di casa maggiore*, comme on dit en latin *de domo majori*, de la branche aînée. Andr. Dand., ap. Murat., *Scr.*, XII, p. 407.

et de Eurosio Morosini, obtinrent encore des succès contre les Génois et leur firent éprouver des pertes nombreuses dans les ports de Sicile, sur les côtes de Romélie, à Chypre et en Arménie. Des négociations, que le pape essaya pour ramener la paix, échouèrent complètement.

Les armements de l'an 1298 furent immenses. Andrea Dandolo, qui commandait une flotte de quarante galères, rejoignit encore les escadres de Matteo Quirini et d'Eurosio Morosini, poussa une flotte à Tunis, fit de riches captures et prit aux Génois environ vingt bâtiments. Lorsque ensuite les Génois expédièrent soixante galères sous le commandement de Lamba Doria, les Vénitiens donnèrent à leur amiral quatre-vingt-quinze galères, avec lesquelles il vint mouiller près de la flotte génoise dans les eaux de Curzola.

Les Génois étaient tellement effrayés de la supériorité des forces ennemies, qu'ils proposèrent d'abandonner leurs vaisseaux aux Vénitiens, si l'on voulait accorder libre sortie aux équipages; mais les Vénitiens exigèrent une soumission à discrétion, et par cette exigence ils inspirèrent aux Génois la résolution de faire une defense désespérée. Les Vénitiens eurent d'abord l'avantage et s'emparèrent promptement de dix galères ennemies; mais la certitude apparente de la victoire causa du désordre parmi eux, et le vent, qui changea tout-à-coup et s'éleva avec force, procura bientôt aux Génois une telle supériorité, que les Vénitiens furent complètement battus et ne sauvèrent que trente galères. Andrea Dandolo fut du nombre des prisonniers; Matteo Quirini du nombre des morts.

Andrea Dandolo avait été obligé de commencer la bataille malgré lui et par suite de la résolution des conseillers qui l'accompagnaient; car, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, partout et même à la guerre les formes républicaines gouvernaient les Vénitiens. Il mourut avant d'arriver à Gênes, en se frappant la tête contre un hauban, de désespoir de l'affront qu'il avait éprouvé. Dix galères de Chioggia et cinq de Zara avaient avec le vaisseau amiral offert la plus vigoureuse résistance et comptaient le plus de tués et de blessés. Les Génois emmenèrent cinq mille prisonniers.

Comme autrefois Rome dans ses jours de malheur, ce fut alors que Venise montra la plus grande énergie. Cent galères nouvelles furent bientôt préparées; on fit venir des machines de guerre de la Catalogne, où l'art militaire florissait plus que partout ailleurs, et la république prit à sa solde huit maîtres d'équipages catalans. Le bonheur voulut que précisément à cette époque, un parti de la bourgeoisie génoise, le parti guelfe, fut chassé de la ville et chercha asile et protection chez les Vénitiens, de manière que l'on put transporter le théâtre de la guerre sur le territoire génois.

Le commencement de l'année 1299 fut particulièrement remarquable par les exploits d'un marin déjà célèbre comme hardi corsaire, Dominico Schiavo, qui n'était pas d'origine noble, mais à qui ses entreprises avaient acquis un grand renom. Il avait déjà ravagé les côtes de Romélie; maintenant, après qu'à la honte des Vénitiens, deux galères génoises eurent osé attaquer Malamocco, il devint la terreur de la Méditerranée occidentale, où il enlevait des vaisseaux aux Génois, et leur causait des dommages infinis. Il poussa même la hardiesse jusqu'à attaquer le port de Gênes et fit graver sur le môle de la ville un monument aux armes vénitiennes pour insulter à la république.

Cependant les deux puissances étaient lasses de la guerre; Venise était épuisée, Gênes étonnée par le bruit des nouveaux préparatifs de son ennemie, paralysée par les guerres intestines. Matteo Visconti, seigneur de Milan et vicaire impérial en Lombardie, offrit sa médiation (1); les villes d'Asti et de Tortone s'intéressèrent pour Gênes dans les négociations; Padoue et Vérone pour Venise; enfin le 25 mai 1299 une paix fut

(1) Andr. Dandol., l. c., p. 409.

signée à Milan entre les deux villes ennemies.

Il fut convenu :

1. Qu'une paix perpétuelle subsisterait entre Gênes et Venise; que toutes les inimitiés, toutes les pertes antérieures seraient oubliées;

2. Que si Venise attaquait les possessions impériales et que Gênes prêtât secours à l'empereur, cela ne serait pas regardé comme une rupture de la paix entre Venise et Gênes;

3. Que s'il survenait une guerre entre Pise et Gênes, les Vénitiens ne navigueraient pas dans les ports situés au nord-est d'une ligne tirée de Nice à Civita-Vecchia; seulement qu'ils pourraient aller à Gênes; et que si une guerre avait lieu sur la mer Adriatique, les Génois ne pourraient se rendre dans aucun de ses ports, excepté celui de Venise;

4. Que chaque commandant de navire avant de mettre à la voile jurerait d'observer la paix convenue entre les deux nations;

5. Asti et Tortone se portaient cautions pour Gênes pour l'observation de cet article du traité; Padoue et Vérone pour Venise, et Matteo Visconti promit de veiller à ce que cette garantie fût réelle.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE VENISE DEPUIS LA CLOTURE DU GRAND CONSEIL JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DES CARRARE A PADOUE.

§ Ier. — *Clôture du grand conseil.*

Pour une république, des possessions à l'extérieur, gouvernées comme contrées vassales par des fonctionnaires qu'on y envoie, sont toujours une cause d'organisation aristocratique. A plus forte raison le deviennent elles, si elles ont été acquises à une époque où la république était déjà entièrement constituée. Car l'attention des citoyens peu fortunés qui veulent s'enrichir ou obtenir des places à la faveur des conquêtes, sera d'abord détournée par cela même des affaires de l'intérieur et celles-ci paraîtront pendant un certain temps moins importantes; puis les magistrats qui ont principalement procuré à la patrie cet accroissement par leur intelligence et leur bravoure, songeront à s'élever eux et leurs familles au moyen de ces conquêtes, ou plutôt ce sera le résultat naturel de ces conquêtes mêmes. Les richesses, les honneurs leur tomberont en partage, et comme ce sont aussi eux qui connaissent le mieux les pays conquis, ils auront les places de gouverneurs; tous les individus qui, même sans crédit, voudront tirer parti de la nouvelle tendance pour leur propre avantage, rechercheront désormais la faveur de ceux dans lesquels ils n'avaient jusqu'alors vu que de simples fonctionnaires de la ville, et beaucoup de familles, de citoyens d'une classe peu élevée se trouveront composer pour eux une clientelle volontaire et indépendante.

Les hommes favorisés par les circonstances, ainsi que leurs familles, s'approprieront bientôt les manières princières qui leur sont imposées par leur position dans les provinces, à un tel point, qu'ils ne les quitteront pas même dans leur ville natale. Toutes les maisons également favorisées de la fortune feront comme eux.

Le sentiment de cet avantage nobiliaire marchera de pair avec le sentiment de l'infériorité dans les classes bourgeoises, et l'aristocratie se trouvera formée de fait, tandis qu'en théorie l'organisation de l'état semble rester encore long-temps toute démocratique.

Cette révolution dans l'esprit de l'état atteint le plus durement les familles, qui, grâce à des souvenirs historiques ou à leur position d'ancienne date, se croient autorisées à prendre encore part aux droits importants de la classe élevée, sans avoir eu le bonheur ou l'adresse de savoir se placer dans une position également aisée en apparence. C'est surtout vis-à-vis de cette classe que la nou-

velle aristocratie cherche d'abord à tracer une ligne de démarcation; quant au pauvre peuple, cela n'est nullement nécessaire.

Les conquêtes de Venise avaient principalement été effectuées par la maison Dandolo; celle-ci, par conséquent, représentait en grande partie la nouvelle tendance aristocratique, à laquelle s'étaient opposés d'anciens nobles, ainsi que des plébéiens; ceux-ci se rangeaient dans le nombre des familles bourgeoises mentionnées plus haut, et attendaient en murmurant le moment où des membres de cette noblesse nouvellement créée se sépareraient de leur classe et les soutiendraient.

Il est à remarquer que ce fut précisément une maison qui n'était pas d'origine noble, celle des Tiepolo, et qui avait fait autrefois partie du peuple, qui s'opposa la première et le plus formellement aux Dandolo, et prit le parti de la faction des nobles (1) blessés par l'orgueil de la nouvelle aristocratie.

La première cause de cette querelle de familles paraît avoir été l'élection long-temps douteuse de Jacopo Tiepolo dans l'année 1229. Les voix des Quarante furent long-temps également partagées entre Marino Dandolo et Jacopo Tiepolo; le sort fit enfin triompher ce dernier. Mais comme il n'était que d'une famille bourgeoise, quoique ancienne, et que son élection avait été faite d'une manière irrégulière, le doge Pietro Ziani, qui, en qualité de conseiller de Henri Dandolo, semblait être lié de très près à sa maison, le reçut avec mépris lorsqu'il vint le visiter (2).

Depuis ce moment il exista entre la maison Tiepolo et la nouvelle aristocratie fondée par suite des actes de Henrico Dandolo, une inimitié constante, et tous ceux qui étaient mécontents de celle-ci, nommément les Quirini, se joignirent aux Tiepolo. En 1266 les deux partis en vinrent même à se livrer combat. L'aristocratie, qui était en possession de la plus grande partie des fonctions importantes, voulut doubler un impôt que payait le peuple de Venise : cela l'excita à la révolte; on jeta des pierres au doge; on démolit plusieurs maisons de nobles, et ce fut alors sans doute que le parti des Tiepolo se consolida; car l'aristocratie chercha, non-seulement à gagner les familles populaires des Ghisi, des Foscolo et des Viaro (1), qui s'étaient élevées par suite des conquêtes, mais Leonardo et Giovanni Dandolo tentèrent bientôt après d'assassiner Lorenzo, chef de la maison Tiepolo, ce qui occasiona derechef une division acharnée et pleine d'animosité parmi le peuple. Il paraît que l'orgueil de l'aristocratie était devenu très pénible à supporter pour la classe mitoyenne, qui était très nombreuse. Après la mort du doge Zéno, plus de la moitié des électeurs fut prise dans des familles dont les noms ne s'étaient pas trouvés jusqu'alors à côté des Dandolo, des Morosini, des Ghisi, des Ziani, des Zeno, des Giustiniani, des Michieli, des Navagiero et des Gradenigo; et le résultat fut que l'ennemi de l'aristocratie, Lorenzo Tiepolo, devint doge.

Il semblerait qu'un des moyens principaux de l'aristocratie, pour exercer son influence sur l'état, avait été jusqu'alors de chercher à désigner, pour électeurs, dans les quartiers isolés de la ville, des hommes qui lui fussent favorables, lorsque le grand conseil se complétait à la Saint-Michel par de nouvelles nominations de membres. Ils étaient probablement souvent forcés, pour avoir leur nombre complet, et pour ne nommer que des membres portés pour l'aristocratie, de choisir aussi des hommes dont la naissance avait une tache quelconque, ou qui étaient

(1) Daru, appelle constamment ces nobles de vieille date qui s'opposaient à la nouvelle aristocratie, les *aristocrates*, et, par conséquent, le parti des Tiepolo, le parti de l'*aristocratie*. Je fais cette observation afin d'éviter les malentendus.

(2) Andr. Dand., l. x, cap. 5 : « Procem. Qui post tertium diem prædecessorem in lectulo jacentem visitans propter genus suum et insuetum ascensionis modum ab eo spernitur. »

(1) Un Viaro conquit Gallipoli avec un Dandolo.

déjà chargés d'autres fonctions de l'état. Une loi de l'année 1271 excluait tous les bâtards du grand conseil; une seconde loi de l'année 1289, si l'on prend bien en considération son contenu principal, défendait le cumul de deux fonctions publiques (1).

Toutes ces lois isolées ne mettaient cependant nullement fin à la tension et à la gêne qui existaient en général dans l'état; elles ne changeaient rien aux malheureuses circonstances qui voulaient qu'un certain nombre eût en réalité tout le pouvoir politique en mains, mais que quelques familles moins aisées et moins considérées, d'une origine en partie plus noble, leur disputassent encore ce droit, et cherchassent à profiter de chaque mécontentement du peuple pour expulser de sa position la faction toute-puissante qui ne formait pas encore un état constitué. Plusieurs tentatives pour établir une espèce de tribunal de censure échouèrent (2), par la raison toute simple que ce parti devait craindre d'être tout-à-fait dérangé dans sa tendance, si le parti opposé parvenait à s'emparer du pouvoir de ce tribunal. Un pareil tribunal, qui pouvait contrôler les actes du grand conseil, semblait tout-à-fait populaire; et la proposition de le constituer provenait sans doute de la faction populaire, car Giovanni Dandolo, pendant le règne duquel elle avait été faite, s'y opposa de toutes ses forces, en se joignant à la plupart des membres du grand conseil.

La guerre des factions se ralluma avec une nouvelle force après la mort de Giovanni Dandolo. Le parti aristocratique fut pour Pietro Gradenigo à la nouvelle élection d'un doge; le parti populaire vota pour Jacopo Tiepolo. Quoique les deux factions eussent décidé naguère de soustraire par les voies du sort l'élection du doge à l'influence de parti, c'était toujours l'esprit de parti qui décidait les choix; seulement la chose était accidentelle, et on ne pouvait calculer d'avance si les démocrates ou les aristocrates formeraient la majorité parmi les derniers électeurs. Après la mort de Dandolo, les aristocrates l'emportèrent dans l'élection, et Gradenigo fut nommé.

(1) Marino, vol. v, p. 143.
(2) Marino, vol. I, p. 144.

Le peu de succès qu'eut Venise pendant les premières années du dogat de Gradenigo dans sa guerre avec Gênes, rendit les efforts des aristocrates plus faciles. L'état ne pouvait être sauvé que par des moyens et des sacrifices extraordinaires, et les aristocrates pouvaient, par leurs richesses, surpasser les races moyennes en preuves brillantes de patriotisme. Dans la guerre, ils avaient presque toutes les places de chefs et acquéraient la plus grande gloire. Dans la première bataille navale qui eut une issue malheureuse, ce furent ces chefs qui se montrèrent les plus vaillants, ou du moins l'équipage subalterne causa en grande partie la défaite par sa rage imprudente, et souffrit le plus en proportion. Bref le parti aristocratique profita de l'embarras dans lequel se trouvait l'état pour s'y poser plus solidement, et pour faire passer en février 1296, dans la quarantie, comme au grand conseil, la loi suivante, qu'on donna d'abord comme mesure temporaire, mais qui devint plus tard le fondement de l'aristocratie (1) :

Il est décrété, que l'élection des membres du grand conseil se fera pour l'intervalle du dernier jour de février 1296 jusqu'à la Saint-Michel de la même année, et une année après, de la manière suivante :

Les noms de tous ceux qui auront siégé au grand conseil pendant quatre ans, à la date du dernier jour de février 1296, devront être présentés isolément à la quarantie; celui dont le nom aura été désigné par douze voix ou plus des membres de la quarantie, sera membre du grand conseil pour le temps ci-dessus mentionné.

Si quelqu'un de ceux dont les noms seraient votés était absent, et si, par cette raison, son nom n'était pas prononcé, il pourra exiger, après son retour, le vote des chefs de la quarantie.

On nommera ensuite trois électeurs, qui

(1) Marino, vol. v, p. 149.

en choisiront parmi ceux qui n'auront pas siégé au temps désigné dans le grand conseil, autant que le doge et son conseil intime leur enjoindront d'en choisir, et les noms de ces éligibles seront aussi présentés de la même manière, et dans le même but, à la quarantie, qui en décidera.

Il faut que ces électeurs soient membres du grand conseil, et à la Saint-Michel 1296, ils seront remplacés, par trois nouveaux électeurs qui doivent être également membres du grand conseil, et qui auront cette charge jusqu'à la Saint-Michel 1297.

Cette loi ne pourra jamais être abrogée, à moins que cinq membres du conseil intime, ou vingt-cinq membres de la quarantie, ou bien encore deux tiers du grand conseil ne lui soient contraires.

On ajoutera néanmoins dans le livre de statuts du grand conseil que, dans la première quinzaine de chaque année, on soumettra au grand conseil la question de savoir si la nouvelle loi d'élection continuera à être en vigueur à l'avenir; et si le grand conseil négligeait cette mesure, il serait condamné à payer dix livres, et les *avocatori del commune* chargé de faire rentrer l'amende.

Néanmoins nul ne siégera au grand conseil s'il en a été déjà exclu par un décret du conseil, quand même il y aurait siégé dans l'espace des dernières quatre années, et que son nom aurait été approuvé par douze voix de la quarantie.

Les chefs de la quarantie devront désigner à leur collége, trois jours d'avance, chaque nom qu'on désignera pour l'élection des membres du grand conseil.

La quarantie ne pourra approuver personne, s'il n'y a pas au moins trente membres de rassemblés, et le décret sera inséré dans le livre des statuts; et toute chose contraire à cette décision du grand conseil, ou au livre de statuts de la quarantie, sera considérée comme nulle.

On voit, sans plus d'explication, que le doge Gradenigo avait habilement choisi, pour faire passer cette loi, le temps où la faction ennemie de l'aristocratie ne possédait qu'onze places dans la quarantie et, en réalité, cette loi n'était autre chose que l'organisation complète de l'aristocratie en classe régnante; car toutes les places au grand conseil lui appartenaient désormais, et par là même (car le grand conseil représentait le pouvoir suprême dans l'état, où le peuple avait toujours passé pour en être le possesseur, et nommait à toutes les places, ou approuvait au moins les nominations) l'aristocratie, qui existait de fait, et qui le composait, devint nécessairement le véritable état, et tous les autres Vénitiens ne furent plus que ses sujets.

C'est ce qui arriva effectivement, et depuis ce temps les priviléges de la noblesse se renferment à Venise dans les familles de chefs du peuple et d'ancienne noblesse, qui s'étaient réservé des places au grand conseil; tandis qu'un grand nombre de maisons nobles d'après les anciennes idées, et qui n'étaient souvent que des branches d'une famille régnante, tombaient dans la masse du peuple soumis et vassal.

Les résolutions relatives au maintien de la nouvelle loi d'élection, telles qu'on les prit dans les années suivantes, sont venues jusqu'à nous (1). A dater de l'année 1298, les limites du pouvoir furent encore resserrées; il ne suffisait plus d'avoir douze voix de la quarantie, il fallait être approuvé par vingt voix au moins.

Lorsque le grand conseil se trouva composé tout aristocratiquement, il fut facile de multiplier de plus en plus les lois restrictives. On ne pouvait plus rien opposer à ces lois par la voie légitime, et les conspirations des chefs du parti populaire, ou bien une révolte du bas peuple, en cas que celui-ci se trouvât offensé par l'orgueil des grands, étaient seules à craindre. Aussi, d'après le conseil des Pregadi, l'épreuve par la quarantie fut-elle étendue, et le collége des Quarante, destiné, dans son origine, à servir de tribunal criminel, devint un véritable aréopage.

(1) Marin, vol. V, p. 155.

§ II. — *Dogat de Pietro Gradenigo jusqu'à sa mort en 1311.*

Les institutions décrites dans le paragraphe précédent ne furent, ainsi qu'il a été dit plus haut, introduites dans le principe, que comme des mesures en apparence temporaires, qui étaient justifiées par des circonstances malheureuses, que la formation sévère des colléges publics permettait de prendre pour prétexte. Aussi long-temps qu'eut lieu cette justification, et qu'on ne vit pas dans les décrets sur la formation des conseils publics un établissement solide du grand conseil, c'est-à-dire tant que dura la guerre pénible avec Gênes, qui semblait avoir motivé ces décrets; ceux-ci ne rencontrèrent pas d'opposition. Mais lorsqu'on vit qu'après la conclusion de la paix la loi d'élection se confirmait d'année en année, et qu'il fut clairement démontré par là à tout homme intelligent, que cette loi avait pour but de fixer le pouvoir de l'état entre les mains d'un petit nombre de familles, les réactions commencèrent; et comme celles-ci ne trouvaient plus dans l'état d'organe légalement reconnu pour les faire valoir, elles eurent recours aux conspirations.

Nous ne savons rien de la première de ces conspirations qui éclata en l'année 1304, sinon qu'un certain Marino Bocconio, d'origine populaire, se trouvait à sa tête, et que lui et tous les conjurés furent pris et pendus (1). Les Tiepolo prirent-ils part à cette conspiration, et jusqu'à quel point? c'est ce qu'on ne sait pas. Il est toutefois probable qu'elle n'avait été entreprise tout-à-fait dans l'intérêt de leur parti que par quelques hommes aussi imprudents qu'audacieux.

Une seconde conspiration, qui éclata au printemps de l'année 1310, fut préparée avec de plus grands moyens et plus de circonspection, par des hommes plus considérés, qui appartenaient encore eux-mêmes, en partie, au grand conseil, et qui y voyaient seulement leur influence entièrement détruite; Bajamonte Tiepolo, qui semble avoir été dans ce moment le chef de sa maison, avec deux autres Tiepolo, tous les Quirini di Cà Maggiore, quelques Quirini di Santa-Giustina, deux Barozi, deux Badoer, et quelques autres personnages de vieilles souches, se trouvaient à la tête; il s'y joignit un grand nombre de *popolari*, qui n'étaient pas comptés dans les races susceptibles de siéger. Bajamonte est désigné dans les écrits que le doge publia plus tard (1) pour l'instruction de ceux qui voulaient savoir ce qui s'était passé, comme le point central de toute la rébellion. Celui-ci pensant qu'il avait un assez grand nombre d'habitants pour lui, chercha aussi à attirer dans son parti les exilés de Venise, prit à ses gages des gens qui faisaient métier de piller sur les grandes routes, ou de servir à la guerre pour de l'argent, et leur donna rendez-vous à son logis pour la nuit d'avant la Saint-Guy. Le plan consistait à se rendre de là, bien armés, au palais du doge, et de renverser, par la force, le gouvernement existant. Mais la nouvelle de cette assemblée extraordinaire, ainsi que de ses desseins, parvint aussitôt au doge, qui fit signifier aux signori de se présenter chez lui, manda aussi les *ufficiali di notte* (institution de police pour les délits nocturnes), et les *avvocatori del commune*, et beaucoup d'autres nobles d'honorables familles, sur l'opinion desquels il pouvait compter. Tous se rendirent à leur poste, à l'exception d'Andrea Doro, qui faisait partie des conjurés.

Avant le lever du jour, le doge avait déjà autour de lui des troupes suffisantes pour

(1) Andr. Dand., ap. Muratori, *Scr.*. XII, p. 409.

(1) « Raphayni Caresini cont. Andr. Dand., ap. Mur., XII, p. 483 sq.

occuper la place Saint-Marc. Il en était temps; les conjurés, qui avaient pillé plusieurs archives et caisses, arrivaient déjà en masse, avec des étendards flottants, et en poussant des cris furieux. Un combat désespéré eut lieu sur la place de Saint-Marc même, les conjurés furent obligés de céder le terrain, après avoir fait des pertes cruelles (plusieurs des Quirini avaient été tués). Ils marchèrent, par la rue du Rialto, vers le pont, et fortifièrent une maison qui se trouvait immédiatement en deçà : le pont fut enlevé.

Le dogè, avec les siens, resta sur la place Saint-Marc, jusqu'à ce qu'Ugolino Giustiniani, podestat de Chioggia, fût arrivé avec des forces nombreuses; celui-ci s'avança alors vers le pont avec les deux principaux chefs de l'armée du doge, Andolin Dandolo et Baudouin Delfino.

Badoerio Badoer, l'un des Vénitiens exilés qui s'étaient joints à Tiepolo, suivi d'une troupe de soldats qu'il amenait de Padoue, arriva trop tard, et tomba, avec les siens, au pouvoir des gens du doge. Il fut lui-même décapité, ainsi que deux de ses compagnons, gentilshommes de Florence; cinq autres rebelles, qui se trouvaient avec lui, furent pendus : quatre d'entre eux étaient nés à Este, et le cinquième à Conegliano.

Les premiers qui avaient engagé la lutte, se voyant pressés du côté du Rialto, avaient quitté la ville après une capitulation avec le doge. On leur avait accordé la vie sauve, à condition que les nobles iraient vivre en exil, et dans les endroits qui leur seraient désignés par le doge. Quant aux roturiers, ils obtinrent pleine amnistie, à condition qu'ils se présenteraient au doge et imploreraient leur grâce. Néanmoins, aussitôt que le danger fut passé pour les chefs de la rébellion, et qu'ils se virent personnellement en sûreté, presque chacun d'eux alla où il lui plut.

Si l'on veut pénétrer les causes qui, outre l'organisation aristocratique du grand conseil (où l'on n'admettait cependant que des hommes de classe moyenne et quelques grandes familles qui représentaient leurs intérêts, mais point de bas peuple), rendirent possible une révolte d'une telle étendue, il faut, avant toutes choses, envisager la lutte entre Venise et le pape. Quoique le gouvernement de Venise témoignât en toutes circonstances une grande déférence pour les droits du clergé catholique, il avait aussi montré la plus grande indépendance et la vigilance la plus sévère, aussitôt que ce clergé avait voulu étendre ces droits, obtenus avant la déclaration de son schisme avec l'église grecque, et avant le rétablissement politique du catholicisme. Plusieurs fois le conseil de Venise avait opposé aux menaces du pape celle de prendre des ecclésiastiques grecs à la place des ecclésiastiques romains, et, grâce à l'exemple rapproché de l'empire grec, la noblesse vénitienne avait conservé, par rapport aux prétentions romaines, une attitude indépendante sans exemple en Occident.

Au commencement du XIVe siècle (1), lorsque la maison d'Este était représentée par trois frères, qui s'étaient partagé, quoique peu à l'amiable, leurs vastes propriétés étendues (2), celui d'entre eux, Azzo, qui possédait Ferrare et les meilleures contrées, ne laissa, après lui, qu'un fils naturel, nommé Francesco, ou plus communément Fresco, et lui donna sa principauté. Franceschino, frère d'Azzo, qui avait établi sa résidence à Reggio, ne voulant pas laisser Ferrare à son neveu, attaqua sa souveraineté, s'empara de Rovigo, ainsi que d'autres villes et bourgades qu'il céda à Padoue, qui, en retour, le soutint, dans ses attaques contre Ferrare. Francesco vit qu'il lui serait impossible de résister seul à de pareils ennemis, et Venise avait prouvé, dans ce temps, par la prise de Cervia, de Mantoue, et d'autres endroits, combien elle était disposée à étendre sa puissance sur terre. En 1308 Fran-

(1) Ce qui suit d'après Lebret, vol. I, p. 673.
(2) Cf. *Historia Cartusiorum*, lib. I, cap. 9.

cesco céda donc à Venise, malgré la répugnance des Ferrarais, sa ville contre un paiement annuel d'une somme très-considérable; et la république l'ayant occupée, sut s'y maintenir malgré la haine et les tentatives de résistance réitérées de ses habitants. Venise envoya à Ferrare un podestat, et cette ville fut administrée comme les autres contrées soumises.

Franceschino n'avait cependant nulle envie de renoncer aussi facilement aux droits qu'il croyait avoir : s'étant rappelé les anciennes relations de Ferrare avec le siége de Rome, il tâcha de se la faire donner comme fief papal, et obtint de Clément la protection la plus décidée.

Les colléges de la classe dominante, par conséquent le parti contraire aux Tiepolo et aux Quirini, se déclarèrent, avec leur indépendance accoutumée, contre les prétentions du pape, qui leur proposait de renoncer à Ferrare; ils promirent en même temps de soutenir les droits du clergé ferrarais. Cela ne faisait pas l'affaire de Clément; il demandait la haute souveraineté sur Ferrare pour lui-même, la possession de cette ville pour son vassal Franceschino; et voyant que la seigneurie et le grand conseil ne cédaient pas, et que l'évêque de Cervia, qui voulut soutenir par les armes les prétentions du pape, avait été battu par les Vénitiens, il lança une bulle d'excommunication pleine de rage et de passion contre Venise (1).

Les Vénitiens réclamèrent contre cet anathème irréfléchi et précipité; ils demandèrent qu'on examinât juridiquement leurs prétentions sur Ferrare, et promirent de se soumettre, si elles se trouvaient être sans fondement. Mais le pape, qui connaissait sans doute très bien l'état des choses, et le mécontentement d'un certain parti de la noblesse vénitienne, ne céda pas, et congédia les envoyés de la république avec un mépris insolent. Le parti des mécontents trouva alors dans le peuple un soutien puissant, car il représenta la bulle du pape simplement comme la suite de l'esprit dominateur de l'aristocratie, pour les fautes et l'orgueil de laquelle le peuple devait pâtir; en effet on profita de tous côtés de la bulle du pape pour piller les Vénitiens, déclarés sans droits, et dont les biens étaient enviés. Des pirateries avaient lieu sur toutes les mers, et l'on s'emparait des dépôts de marchandises qu'avaient les Vénitiens dans les villes de commerce d'Angleterre, de France et d'Italie.

Malgré la résistance du parti des Quirini, qui était, à la vérité, très inférieur aux autres, on décida, dans le grand conseil, qu'on ne se soumettrait pas aux prétentions du pape, et qu'on soutiendrait, par les armes, la possession de Ferrare. Clément fit alors prêcher une espèce de croisade contre la république. Un légat papal rassembla à Bologne une armée nombreuse, marcha vers Ferrare, et s'empara de la ville, avec le consentement de ses habitants. Les armées ennemies en vinrent bientôt aux mains près du Pô, et les Vénitiens éprouvèrent une défaite complète; un grand nombre de prisonniers eurent les yeux crevés. Padoue crut devoir profiter du malheur qui atteignait la

(1) Cette bulle est assez curieuse pour en communiquer, comme pièce curieuse, un des passages les plus durs : « Item quia nobis et E. R. fidelibus alimenta quantum in eis est subtraherent, et mercimonia impediant et perturbent, ut in his, in quibus nos affligunt, puniantur, monemus omnes et singulos, cujuscumque dignitatis et conditionis existant, universitates, collegia et communia terrarum et rectores eorum pro primo, secundo et tertio et peremtorie — nullas merces vel victualia Venetias, Clugiam vel ad terras eorum subjectas dominio et ad eorem utilitatem per se vel per alium deferant, vel deferri faciant, nec cum duce vel singularibus personis Venetis contrahant vel mercentur, emant vel vendant vel permittant ut aliquem contractum cum eis vel eorum altero ineant. » Tous les contrats et toutes les dettes envers des Vénitiens devaient être annulés, et les Vénitiens déclarés infâmes.

république pour humilier sa voisine puissante et enviée, et soutint les violences et les empiètements qu'on faisait subir à Venise; de sorte que le peuple de cette ville ne voyant que pertes d'argent, infortunes et deuil, pour résultat de la manière d'agir de Gradenigo, se joignit volontairement et en masse aux Tiepolo et aux Quirini, pour lutter contre le nouveau gouvernement. Comme cette lutte se faisait dans l'intérêt du pape, le parti qui la déclara fut nommé le parti de l'Église (pars Ecclesiæ), ou parti guelfe. Les aristocrates de Venise reçurent, au contraire, la dénomination de Gibelins, quoique les droits impériaux ne se fussent jamais trouvés à Venise en conflit avec les droits du pape.

Les divisions intestines de Venise empêchèrent, aussi long-temps que vécut Gradenigo, la continuation de la guerre contre le pape, aux gens duquel il fallut livrer, en attendant, la contrée ferraraise.

Pour l'organisation politique de Venise, la révolte des Tiepolo eut encore un résultat important par la fondation d'une nouvelle autorité, celle des inquisiteurs de la ville.

La conspiration de Bajamonte Tiepolo avait montré suffisamment quels intérêts puissants existaient contre l'état de choses actuel. Les principaux conjurés vivaient encore, quoique exilés, et pouvaient facilement renouer de nouvelles liaisons. Toute l'opposition était plutôt opprimée par la violence, que soumise; et plus le gouvernement semblait puissant, plus des mesures cachées étaient à redouter de la part des sujets.

Afin de savoir quels étaient ceux qui avaient trempé dans la conjuration, et jusqu'à quel point chacun y avait pris part, et afin d'infliger à ceux qui seraient trouvés coupables, et dont on parviendrait à s'emparer, les punitions qu'ils méritaient, on établit une commission extraordinaire de dix hommes, une espèce de tribunal de police, et on lui accorda, à cet effet, les pleins pouvoirs les plus étendus. Comme il s'était joint à la conjuration, non-seulement des plébéiens, mais aussi des nobles, non-seulement d'anciens nobles, entièrement repoussés de la nouvelle aristocratie, mais encore de ceux auxquels l'entrée dans les colléges de l'état n'était point interdite, le nouveau collége de justice eut liberté entière de citer tout le monde devant son tribunal, sans avoir égard au rang ni à la personne, de se servir de tous les moyens pour s'en emparer, et d'imposer les châtiments qu'il lui plairait.

Cette commission extraordinaire n'avait d'abord été instituée que pour deux mois; mais on prolongea sa durée de deux mois en deux mois; car dès qu'on voulut prendre note des moindres actions, ainsi que des relations et des expressions contraires au gouvernement existant, on ne trouva plus de terme aux enquêtes. Un indice menait, sans le vouloir, à un autre indice; et il semblait que le moment où ce collége des dix inquisiteurs deviendrait inutile, n'arriverait jamais. Après l'avoir prolongé pendant une année de mois en mois, il devint une institution annuelle, comme la loi d'élection; et, plus tard, dans l'année 1335, il fut déclaré, par le grand conseil et par le peuple rassemblé, institut organique et toujours nécessaire à la république (1).

C'est ainsi que l'opposition contre un pouvoir existant eut encore cette fois pour tout résultat la consolidation de ce pouvoir et l'établissement d'un tribunal, dont l'activité rendit presque à jamais impossible la réapparition d'un danger comme celui qui avait été préparé à la république par Tiepolo.

Il ne nous reste plus que deux événements à mentionner pendant le temps que Gradenigo porta la dignité de doge de Venise : une

(1) Marino, vol. v, p. 317. Un papier d'état appelle, d'après Daru (vol. vi, p. 49), le collége des Dix : « Concordiæ et quietis publicæ tenacissimum vinculum. »

révolte à Candie et un traité de paix conclu avec l'empire grec.

Ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que les Grecs candiotes portaient le joug qui leur avait été imposé par les Vénitiens, et nous avons déjà parlé plus haut de plusieurs de leurs révoltes; nous en avons omis d'autres qui n'ont pas eu de suites remarquables.

Quelques-unes des familles grecques les plus considérables avaient été reçues dans le nombre des chevaliers vénitiens qui formaient la colonie, et partageaient en conséquence la position des vainqueurs; mais leur langue, leurs usages et leurs opinions les liaient encore à la population opprimée de l'île, dont ils étaient les représentants, et cela devait nécessairement établir entre eux et les chevaliers vénitiens une sorte d'éloignement.

L'un de ces chevaliers grecs, Alexis Kalergis, était vers la fin du XIIIe siècle le plus considéré parmi ses compatriotes. Quoiqu'il eût rendu autrefois à la république, dans une révolte des Grecs formée par la famille Cortazzi, d'importants services, il paraîtrait que les Vénitiens étaient cependant jaloux du crédit dont il jouissait dans l'île, et Jacopo Dandolo, à cette époque gouverneur de Candie, reçut l'ordre d'envoyer Kalergis captif à Venise. Ayant été averti à temps, celui-ci s'évada heureusement et aucune promesse de sécurité ne put le décider à revenir. Des troupes de palicares se joignirent à lui dans les montagnes candiotes, et la révolte ne tarda pas à être générale.

La milice des chevaliers vénitiens ne pouvait espérer de vaincre que dans une bataille rangée, mais Kalergis avait soin de l'éviter et faisait avec les siens dans les montagnes une guerre de brigands. Ni Pietro Giustiniani, qui remplaça Dandolo dans sa dignité ducale, ni son successeur ne furent en état de vaincre les rebelles. La malheureuse lutte de la république avec Gênes vint à propos pour eux, quoique Kalergis haït et redoutât beaucoup trop les Génois, pour se jeter dans leurs bras. Enfin, au printemps de l'année 1299(1); Vital Michieli, qui était gouverneur de Candie, parvint au moyen d'offres très avantageuses et de témoignages de faveur, à décider Kalergis à faire la paix. Alexius ainsi que ses descendants furent depuis ce moment dévoués à la république, et ses fils obtinrent des diplômes de noblesse vénitienne. L'aristocratie régnante à Venise, se composant de races qui s'étaient élevées à la faveur des conquêtes et de la fondation des colonies, avait pour principe politique de se renforcer par les familles les plus considérables des établissements vénitiens à l'extérieur, plutôt que par l'ancienne noblesse vénitienne, et déjà lors de la perte des ports syriens, on comptait les plus riches des fugitifs qui étaient d'origine vénitienne et qui se tournèrent vers Venise, au nombre des races susceptibles de siéger. Plusieurs familles qui se rendirent de Candie à Venise, obtinrent plus tard la même distinction, et parmi elles se trouvait aussi la ligne de la famille Kalergis, qui descendait d'Alexius.

Peu d'années après la pacification de Candie et la conclusion de la paix avec Gênes, Venise fit aussi la paix avec Andronicus, empereur grec. Quoique les Grecs se fussent rangés, dans la guerre entre Gênes et Venise, du côté de la première de ces villes, la paix entre les deux principales parties belligérantes avait été conclue sans y comprendre la Grèce, parce que Venise adressait à l'empereur des demandes d'indemnités, contre lesquelles celui-ci ne cessait de résister. Il parait néanmoins que les hostilités s'étaient de plus en plus assoupies de part et d'autre, et enfin en octobre 1302 eut lieu un traité entre les deux puissances, contenant ce qui suit :

1. Tous les particuliers qui se sont fait réciproquement tort et préjudice, dans la guerre

(1) Cf. Lebret, vol. I, p. 648.
(2) Marin, vol. V, p. 278 sq.

précédente, sont tenus, si la chose est prouvée, de payer une indemnité. On portera les preuves contre les Grecs devant leurs tribunaux, et contre les Vénitiens devant le bailo ou rettore vénitien.

2. L'empereur, au contraire, sera affranchi de toute obligation d'indemnité.

3. Mais il renonce aussi, de son côté, aux indemnités pour les empiètements sur son territoire, et paie 79,000 lires hyperperes, sur lesquelles il avait mis arrêt, comme bien vénitien; outre cela, il donne 14,000 lires hyperperes; seront à décompter cependant sur la somme totale comme dédommagement pour le vaisseau de l'empereur pris à Chios, 24,000 lires hyperperes.

4. Les Vénitiens gardent les îles Amorgo, Nernia, Zea et autres, dont ils se sont emparés pendant la guerre.

Ce traité devait être valable pendant dix ans.

Lorsque Gradenigo mourut en août 1311, il laissa l'état qu'il avait gouverné, quoique solidement établi à l'intérieur, livré à des intrigues politiques et ecclésiastiques, en guerre avec le chef de l'Église, et le commerce détruit de toutes parts hormis avec les ports sarrasins. La bonne intelligence qui régnait entre la république et les rois de Chypre depuis l'année 1306, à une époque où le commerce était entravé au nord et à l'orient, était d'une extrême importance (1). Cette année les Vénitiens obtinrent à Nicosia, Famagosta et Limissi des églises, des dépôts de marchandises, des tribunaux et des places réservées à eux seuls. Outre cela les sujets vénitiens obtinrent le droit d'acheter des habitations à Chypre sans payer d'impôts, à la seule condition de ne point s'y fortifier. Ils étaient toujours favorisés dans les affaires de douane et de péage, le commerce leur était livré et il était permis à leurs fonctionnaires de porter des cannes dans tout l'empire.

§ III. — *Dogats de Marino Giorgio et de Giovanni Soranzo* (1328).

Le dogat de Giorgio, successeur immédiat de Gradenigo, ne dura que quelques mois et n'eut rien de remarquable. L'excommunication existait toujours; le commerce des Vénitiens était gêné de tous côtés et les Zaratins mêmes profitèrent de la bulle du pape, qui affranchissait tous les sujets vénitiens de leur serment de fidélité, pour chercher à reconquérir la liberté et l'indépendance.

Au mois de juin 1312, Giovanni Soranzo succéda à Giorgio, et le gouvernement de Venise acquit enfin la conviction, qu'avant toutes choses il fallait chercher à regagner la faveur du pape. De même que plus récemment, les Hollandais, lorsque les intérêts de leur commerce l'exigèrent, se soumirent tranquillement aux humiliations les plus avilissantes, les Vénitiens envoyèrent à la cour papale un ambassadeur, Francesco Dandolo, qui joua long-temps auprès du Saint-Père le rôle d'un chien couchant (2), avant que celui-ci ne crût au repentir sincère des républicains et ne les délivrât de son anathème. Le commerce redevint bientôt florissant, et Zara se voyant privée du prétexte au moyen duquel elle espérait reconquérir sa liberté, se soumit de nouveau à son ancien souverain.

Plusieurs institutions utiles, surtout sous le rapport de l'administration et de la police, furent fondées pendant le gouvernement de

(1) Marin, vol. v, p. 299.

(2) Quelques-uns cherchent à expliquer d'une autre manière le surnom *il Cane*, que cette humiliation valut à Francesco Dandolo (Cf. Daru, vol. I, p. 516). Quoi qu'il en soit, le fait est réel. Andr. Dand., ap. Murat., XII, p. 402.

Soranzo : le nombre des procurateurs de Saint-Marc fut porté à six ; on augmenta celui des fonctionnaires chargés de veiller à la sûreté de la ville et on cultiva avec une nouvelle ardeur tous les arts et métiers pacifiques.

Ce n'est que vers la fin de ce règne qu'une nouvelle guerre avec Gênes fut recommencée par des pirateries. Ottone Doria avait attaqué une flotte de commerce vénitienne, tué un Giustiniani et un Cornaro et forcé les marchands auxquels appartenait la cargaison, de payer huit mille ducats de rançon (1). Venise fit partir aussitôt sous le commandement de Giustiniano Giustiniani quarante galères, qui prirent un grand nombre de vaisseaux génois et menacèrent même Péra d'hostilités, jusqu'à ce que les habitants se fussent décidés à leur payer leurs pertes et leurs frais; de petites pirateries eurent cependant encore lieu de part et d'autre dans les années suivantes.

Un Quirini et deux Barozzi conspirèrent encore pour le renversement du gouvernement existant; Soranzo signa leur arrêt de mort pendant la dernière année de son règne, et mourut bientôt après en janvier 1328.

§ IV. — *Dogat de Francesco Dandolo* (1339).

Henrico Dandolo avait conduit Venise à des conquêtes importantes outre-mer; ce n'est que sous Francesco que le territoire propre de la république fut considérablement agrandi.

La famille della Scala de Vérone avait réussi à fonder dans la marche véronaise une seigneurie semblable à celle que la famille des Romano avait voulu établir précédemment (2). Can Francesco della Scala avait obtenu en 1312 de Henri de Luxembourg le vicariat de l'empire à Vérone et à Vicence, et il avait conquis Padoue, Trévise, Cividale et Brescia; il était parvenu à se faire chef des Gibelins dans toute l'Italie supérieure, et le fils du frère de Can Francesco, Alberic se trouvait à la tête de la maison Mastin. Outre Vérone, il avait sous sa puissance ou celle de son frère Alberto les villes de Vicence, Bassano, Trévise, Feltre, Bellune, Padoue, Brescia, Parme, Reggio et Lucques,

(1) Marino, vol. VI, p. 5.

(2) Mastin della Scala, compatriote plus jeune d'Ezelin, était devenu, après sa chute, chef du parti gibelin à Vérone, où c'était le parti du peuple; il réussit à tenir constamment en respect le parti guelfe ou de Saint-Boniface, surtout depuis qu'il avait été nommé capitan del popolo, et à étendre la souveraineté de Vérone. Trente fut réduite à l'obéissance; une grande partie du territoire de Vicence se trouva soumis au pouvoir de Vérone. Enfin il fut assassiné en 1279; mais lorsque son frère Alberto arriva en toute hâte de Mantoue, où il était podestat, le parti adverse ne retira de son crime que le tort d'avoir irrité de nouveau le peuple et de s'être attiré sa fureur. Presque tous les nobles ennemis périrent ou furent proscrits, et Alberto fut nommé capitan del popolo. Il fit encore un pas dans la consolidation de la souveraineté en nommant, par la suite, lui-même le podestat, élu d'après le mode républicain. Grace à son gouvernement plein de douceur, et à d'heureuses guerres, il sut se conserver la faveur du peuple. Vicence, Feltre, Bellune et beaucoup de seigneuries, furent acquises par lui à Vérone, qu'il fortifia, embellit, et qui se livra, par sa sollicitude, à l'industrie et au commerce de la manière la plus florissante. Son fils aîné Bartholomeo régna dans son sens après sa mort, depuis 1301 jusqu'à 1304. A la mort de celui-ci, ses frères cadets Alboin et Can Francesco lui succédèrent comme capitani del popolo, jusqu'à ce que Henri VII eût déclaré la dignité de capitaine abolie, et eût nommé en 1312 les frères della Scala comme ses vicaires, princes de l'état dans leur seigneurie.

de sorte que son pouvoir menaçait d'un côté Venise et de l'autre Florence.

Mastin et son frère avaient persuadé Bertrand, patriarche d'Aquilée, d'effectuer une attaque contre le bourg de Valle, qui appartenait à la république; mais Venise avait un allié vaillant dans Rizzard de Camino, et mit sur pied en Frioul une armée qui ravagea toute la contrée, jusqu'à ce que Bertrand eût renoncé à l'attaque, fait la paix et promis de ne jamais prendre sous sa protection en Istrie des sujets de la république. La part qu'avaient prise les frères della Scala à toute la conduite hostile du patriarche ne pouvait rester cachée, et la haine des Vénitiens contre le pouvoir nouvellement fondé du prince allait tous les jours croissant.

La république avait entre les mains, comme il a été dit plus haut, le commerce des sels dans presque toute la contrée d'Italie qui reconnaissait les della Scala pour souverains, et en fixait le prix arbitrairement. Les della Scala, ne voyant aucune raison pour se laisser imposer plus longtemps cette tyrannie, construisirent des fortifications sur le Pô, barrèrent le passage du fleuve par une chaîne, et cherchèrent à s'ouvrir eux-mêmes des voies indépendantes pour le commerce des sels (1). Le commerce vénitien fut bientôt après chargé d'impôts nouveaux très lourds, et le transport des produits des biens appartenant aux bourgeois et aux couvents vénitiens dans les territoires de Padoue et de Trévise fut souvent gêné et troublé.

Mastin répondit de la manière suivante aux réclamations des envoyés vénitiens contre ces usurpations : « Les seigneurs della Scala peuvent agir à leur guise dans toutes les villes et tous les villages qui leur appartiennent; du reste, ils enverront des plénipotentiaires à Venise pour s'expliquer plus en détail sur les événements en question. » Mais quand la république vit que les Scala ne négociaient que pour gagner du temps pour la construction de leur château fort, et que, lorsque celui-ci fut terminé, ils déclarèrent qu'ils ne le raseraient pas avant que cette affaire n'eût été examinée juridiquement et qu'ils eussent été condamnés à la démolition, elle prit enfin les armes.

Le commencement de cette guerre fut un signal pour tous les seigneurs et toutes les républiques de l'Italie septentrionale, qui se croyaient d'une part menacés par la puissance des della Scala (on avait déjà répandu le bruit que Mastin s'était fait faire une couronne de roi de Lombardie), et qui d'autre part espéraient s'enrichir par son anéantissement. Tous se joignirent alors à Venise. Azzo Visconti (vicaire de l'empire à Milan), les marquis d'Este à Ferrare (1), les Gonzague à Mantoue et la ville de Florence se lièrent avec la république; parmi les princes allemands, Charles et Jean, fils du roi de Bohême, se joignirent à la coalition; comme le Tyrol et la Carinthie leur appartenaient, les ennemis des Scala cernèrent ceux-ci de tous côtés. Le 10 mars 1337 ils se réunirent « *ad desolationem et ruinam dominorum Alberti et Mastini fratrum de la Scalla.* »

Les principales clauses du traité étaient celles ci (2) :

(1) Marin, vol. VI, p. 11.

(1) Non-seulement Franceschini d'Este n'avait pas pu, après que Ferrare fut tombée au pouvoir des troupes papales, se la faire rendre, mais encore il avait été assassiné, lorsque les gouverneurs du pape avaient reconnu l'attachement des habitants pour sa personne. Ses fils, Azzo et Bertold d'Este, et ses neveux, Rinaldo, Obizzo et Niccolo, dont le dernier avait été allié aux Pepolo de Bologne, profitèrent alors du mécontentement des Ferrarais, s'emparèrent subitement, en 1317, de la ville et du castel Tedaldo, et gouvernèrent de telle sorte Ferrare, que Rinaldo fut considéré comme chef de la famille. La maison d'Este resta dès lors, pendant long-temps, gibeline. Rinaldo mourut en 1335, et ses frères continuèrent à régner ensemble.

(2) Marino, vol. VI, p. 21.

1. Les alliés entretiendront trois mille cavaliers, et des fantassins selon les besoins. Venise supportera un tiers des frais, Florence un autre tiers, et le troisième sera à la charge des seigneurs de la Lombardie. Ces forces seront mises en activité en Lombardie et dans la marche.

2. Venise et Florence entretiendront en outre, à leurs frais, mille cavaliers, et des fantassins en proportion, dans les territoires de Padoue et de Trévise.

3. Les deux armées se soutiendront mutuellement.

4. Après la victoire, Florence aura Lucques, et rien de plus.

5. S'il arrivait que les seigneurs de Lombardie fussent attaqués dans leur seigneurie, on leur porterait secours à frais communs.

6. Toutes les villes et tous les bourgs qui seraient enlevés aux Scala auront leur liberté, à l'exception de Lucques et des endroits dans lesquels les marquis d'Este ont des prétentions à la juridiction.

7. On n'entamera et ne poursuivra de négociations et de traités avec l'ennemi commun qu'après en être convenu ensemble.

La conclusion de cette alliance, à laquelle se joignirent aussi, ainsi qu'il a déjà été dit, Charles de Bohême et Jean de Moravie, mais plutôt comme condottieri et en échange de la promesse d'avoir Feltre, Bellune et Cadore, servit en même temps d'appel à tous les gens amis de la guerre en Italie et dans les contrées adjacentes. Ostazio de Polenta, à cette époque seigneur de Ravenne, se joignit encore à Venise; Bologne fit de même. Pietro de Rossi de Parme, qui venait de se sauver à Pontremoli, pour fuir les persécutions des Scala, devint le général en chef de l'armée des alliés et se hâta d'aller arracher Lucques à l'ennemi.

Les Scala résistèrent d'abord avec bonheur. Mais lorsque Campo San-Pietro, Asolo, Novale se furent révoltées; lorsque Ceneda et Conegliano se furent livrées à Venise; que Marsilio di Carrara, chargé de demander la paix pour les Scala, les eut vendus à Venise, sous la promesse d'avoir Padoue, Monselice, Este, Castelbaldo, Cittadella et Bassano comme seigneurie, s'il consentait seulement à rétablir le commerce et les douanes d'après l'ancienne coutume; lorsque Padoue fut tombée par trahison au pouvoir de Marsilio; qu'Alberto della Scala fut tombé lui-même dans cette ville entre les mains des ennemis; que Charles de Bohême se fut emparé de Feltre et de Bellune; que Visconti eut occupé Brescia; que Rolando de' Rossi, qui avait succédé comme général de l'armée des alliés à Pietro, tué devant Monselice, pressa Lucques; lorsque Trévise fut assiégée et Vicence menacée du même sort, Mastin renonça enfin à son orgueil (1) et s'humilia devant les alliés pour obtenir la paix à tout prix. Elle eut lieu bientôt après (2); et plusieurs parties du territoire de Lucques, nommément Pescia, Bugiano, Colle et Altopasso furent abandonnés aux Florentins; Trévise et tous ses environs, Bassano et Castelbaldo aux Vénitiens; on garantit la libre navigation sur le Pô, ainsi qu'à Ubertin da Carrara (3) la possession de Padoue, Bassano et Castelbaldo, qui lui avaient été cédés par Venise. Tous les petits seigneurs, *communi et condottieri*, qui s'étaient battus, eurent aussi des avantages, qui seraient trop longs à détailler ici. Le pouvoir des della Scala fut resserré dans un cercle plus convenable. Les frères Mastino et Alberto, dont le dernier avait recouvré par la paix sa liberté, prirent droit de citoyens à Venise et jurèrent fidélité à la république.

Cette guerre avait commencé en 1334, la paix fut conclue au mois de décembre 1338.

Par l'acquisition de la contrée de Trévise, la politique de Venise prit une toute nouvelle direction; tandis que jusque là elle n'avait pris part aux affaires du continent d'Italie qu'autant qu'il s'agissait de défendre son commerce et de ne point laisser aux puissances voisines un accroissement dispro-

(1) Andr. Dand., ap. Murat., XII, p. 413.

(2) Marino, vol. VI, p. 34.

(3) Marsilio était mort pendant les négociations de paix et avait institué pour son héritier son cousin Ubertin.

portionné, elle se plaça maintenant au rang des gouvernements qui cherchent à agrandir leur territoire aux dépens de leurs voisins. L'entrée des vivres du continent adjacent, qui autrefois était souvent entravée, même lorsqu'on les amenait des biens appartenants aux Vénitiens, se trouva alors parfaitement assurée; et la nouvelle conquête de la république lui avait valu la possession d'une contrée qui fournissait de l'excellent bois de construction et qui était un très bon intermédiaire pour faire le commerce avec l'Allemagne.

Venise put, grâce à cette acquisition, se considérer pour le moment parfaitement dédommagée des pertes qu'elle éprouvait sur mer en luttant contre les Génois. Les deux républiques, en guerre entre elles, n'étaient encore arrivées à aucun accommodement, lorsque Francesco Dandolo mourut en novembre 1339.

§ V. — *Dogats de Bartholommeo Gradenigo et d'André Dandolo.*

Bartolommeo ne régna que pendant quelques années, et rien de mémorable n'eut lieu de son temps, à l'exception d'une révolte des Candiotes, événement si fréquent dans l'histoire de Venise, et qui a eu si peu de retentissement dans le cours de l'histoire universelle, que nous l'avons plus d'une fois passé sous silence.

Le successeur de Bartolommeo, Andrea Dandolo, était un jeune homme de trente-trois ans, distingué sous tous les rapports, mais surtout très versé dans la théologie, la jurisprudence et la politique (1). Il fut nommé doge en janvier 1342.

Dès le commencement de son gouvernement, il contracta une alliance avec le pape Clément VI, avec le grand-maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, le roi de Chypre et l'empereur des Grecs contre les Turcs, qui depuis long-temps ne se contentaient plus d'enlever à l'empire grec une contrée après l'autre, mais qui attaquaient aussi les chrétiens de tous côtés sur mer et troublaient leur commerce par leurs pirateries.

Les alliés organisèrent une flotte à laquelle Venise donna cinq galères et Pietro Zeno pour chef. Après plusieurs avantages peu importants que celui-ci remporta sur les Turcs, il conquit Smyrne et battit les ennemis dans un combat opiniâtre. Mais bientôt, enhardi par son bonheur, il devint trop téméraire. Les Turcs profitèrent de son incurie pour l'attaquer et le tuèrent, ainsi que le patriarche de Jérusalem, le légat du pape et plusieurs Vénitiens (1).

La guerre avec les Turcs continua pendant quelque temps d'être malheureuse; les habitants tartares des bords de la mer Noire chassèrent les Vénitiens de leurs côtes, et lorsque la navigation et le commerce avec ces contrées eurent été assurés par de nouveaux traités avec Zanibeo, chef des Tartares, les premiers marins qui en revinrent rapportèrent cette terrible peste, décrite par Boccace, qui dévasta plus tard presque toute l'Europe et qui causa tant de maux à Venise même. Elle dura depuis le mois de janvier 1347 jusqu'en septembre 1348, et coûta, dit-on, la vie au tiers des habitants.

Avant que la peste se fût déclarée à Venise, les Zaratins s'étaient encore une fois révoltés et soumis au roi de Hongrie. Celui-ci arriva à la tête d'une grande armée de Hongrois et de Bosniaques, mais il ne put défendre Zara; car son armée ne put rien contre les Vénitiens, qui, en parfaite sécurité sur leurs vaisseaux et derrière leurs retranchements, attendirent que l'armée hongroise eût consommé tous les vivres de la contrée: lorsqu'elle se retira ignominieusement, Zara

(1) Raphayni Caresini cont., ap. Murat., XII, p. 417.

(1) Marin., vol. VI, p. 52.

se vit obligée, en novembre 1346, de se soumettre de nouveau à la souveraineté de Venise. Cependant, malgré ce résultat malheureux, la peste avait à peine rendu Venise déserte en 1348, que les habitants de Capo-d'Istria se soulevèrent aussi. Ils ne parvinrent pas même à prendre la citadelle Castel-Leone qui était à leurs portes, occupée par une garnison vénitienne; ils furent obligés d'implorer encore cette même année le pardon du doge.

Telle était, malgré de fréquentes infortunes, et la guerre toujours constante avec les Turcs, l'attitude imposante et pleine de dignité de la république, lorsque les Génois, qui avaient eu pendant quelque temps des relations amicales avec Venise, à l'époque où les Vénitiens avaient été chassés des côtes tartares, renouvelèrent leurs anciens plans et voulurent de nouveau avoir à eux seuls le commerce avec la mer Noire (1). Ces prétentions étaient cette fois d'autant plus dangereuses pour le commerce vénitien, que les Génois s'étaient subitement emparés en 1346 de l'île de Chio (2), et étaient devenus par là ainsi que par la possession de Péra des ennemis très puissants, tout en empêchant en vertu de prétendus droits et par la force la fortification des quartiers vénitiens à Trébizonde.

Le gouvernement vénitien se vit enfin forcé, dans l'année 1350, d'envoyer contre les Génois et sous le commandement de Marco Ruzini une flotte de vingt-cinq galères, qui se renforça encore en chemin de dix galères que commandait Marco Morosini pour la défense du commerce dans le golfe Adriatique, et rencontra quatorze galères génoises dans le port de Caristo près de Négrepont. Il n'en échappa que quatre, les dix autres tombèrent au pouvoir des Vénitiens. Ruzini pénétra encore jusque devant Constantinople, brûla un grand nombre de vaisseaux génois et rentra à Venise chargé de gloire et de butin.

(1) Raphaymi Car., l. c., p. 420.
(2) Marin, vol. VI, p. 84.

Les Génois avaient des ennemis aussi acharnés dans les Catalans que dans les Vénitiens, et il était tout naturel que ces derniers s'alliassent à Pierre d'Aragon pour détruire entièrement Gênes (1). Dans le traité d'alliance on désigna les Génois comme des pirates impies et incorrigibles, et comme les hommes les plus infâmes, contre lesquels le roi et les Vénitiens s'engageaient à entretenir à frais communs, hiver et été, une flotte bien équipée.

Les Vénitiens trouvèrent aussi un allié moins important, mais qui n'était cependant nullement à dédaigner, dans la personne de Jean Cantacuzène, empereur d'Orient, qui était irrité au plus haut degré contre les Génois à cause de l'enlèvement violent de l'île de Chio.

Pendant qu'on négociait et contractait ces alliances, les quatre galères génoises qui avaient échappé aux Vénitiens près de Caristo, s'étaient réunies à cinq autres galères venant de Chio et avaient attaqué des possessions vénitiennes dans l'Archipel. Sur ces entrefaites Ruzini avait été remplacé par Nicolo Pisani et celui-ci conduisit à Constantinople en 1351 Giovanni Delfino, qui conclut dans la même année le traité avec l'empereur, et fit une attaque très vive contre Péra, où les Génois se défendirent vigoureusement. La sortie d'une grande flotte de Gênes le rappela à Négrepont, où il espérait recevoir encore trente galères vénitiennes et sept galères catalanes pour les joindre à ses quinze bâtiments; mais avant qu'il y fût parvenu, il se vit cerné par soixante-six galères génoises sous Paganino Doria et forcé de couler les siennes à fond et de se sauver à terre avec son équipage.

Après bien des peines et des dangers, une flotte vénitienne de trente galères sous Pancrazio Giustiniani et une flotte catalane de vingt-deux galères sous Ponzio di Santa-Pace se réunirent enfin en l'an 1352; toutes

(1) Marin, vol. VI, p. 90: « Ad confusionem, destructionem et exterminium finale Januensium, communium inimicorum. »

deux se mirent sous le commandement supérieur de Nicolo Pisani; elles firent voile à la suite de la grande flotte génoise vers Péra et livrèrent sous les murs de cette ville une des batailles navales les plus meurtrières que l'on connaisse; la perte fut incalculable des deux côtés, et l'on se sépara, sans qu'aucun des deux partis eût pu remporter la victoire.

L'année suivante Pisani se rendit avec vingt-deux galères dans la mer Noire et causa sur sa route beaucoup de dommages à l'ennemi; il retourna ensuite dans la Méditerranée et se joignit à une flotte catalane de quarante galères, que Girardo di Caprara avait menée auparavant contre Algheri en Sardaigne, et qui alla alors avec Pisani à l'encontre d'une flotte génoise de cinquante-deux galères sous Antonio de' Grimaldi. On en vint à un combat décisif, dans lequel Grimaldi éprouva une défaite complète.

Gênes, déchirée par les factions intestines, ayant fait d'immenses pertes, dépensé tous les deniers publics et étant ravagée par une famine, ne sut pas se tirer autrement d'affaire qu'en se jetant dans les bras de l'archevêque Giovanni Visconti de Milan. Les Gibelins, repoussés par la milice de Gênes, et en particulier par les Spinola, auxquels appartenaient les principaux passages vers la plaine de Lombardie et du Piémont, s'étaient déjà joints depuis quelque temps à la famille des Visconti, dont l'archevêque était le chef, et qui avaient acquis en Lombardie une puissance pareille à celle des della Scala dans la marche. Ils se réunirent à lui pour couper les vivres à Gênes et la forcèrent ainsi à se rendre.

Quelque sage que fût la manière dont l'archevêque gouvernait la ville, elle fut cependant dans la nécessité de céder le pas en politique à Venise, quoique la réunion de la puissance de la maison des Visconti, à laquelle appartenaient, outre Milan, beaucoup d'autres villes et une partie de la Lunigiana, lui eût procuré un accroissement dangereux pour les possessions de Venise sur le continent.

De même que la république trouva dans tous les petits seigneurs et les communes de l'Italie septentrionale des alliés contre les della Scala, lorsque ceux-ci menacèrent de devenir des maîtres orgueilleux, de même on vit se joindre alors à Venise contre la maison des Visconti Jacopo et Francesco de' Carrara (seigneurs de Padoue) (1), Can Grande della Scala (seigneur de Vérone) (2), les marquis d'Este (seigneurs de Ferrare) (3), les marquis Gonzague (seigneurs de Mantoue), et les marquis de' Manfredi (seigneurs de Faenza), et tous espéraient avoir un chef en Charles IV qui faisait précisément alors son voyage de Rome, et obtenir

---

(1) Ubertin de Carrara avait gouverné la seigneurie de Padoue jusqu'au printemps de 1345, avec autant d'esprit, de goût et de savoir que de cruauté (qualité indispensable à tout prince à cette époque). Il laissa par testament la seigneurie de Padoue à Marsilietto Papafava, à l'exclusion de son successeur naturel; mais Marsilietto fut assassiné dès le mois de mai de la même année, par Jacopo di Carrara. Un bâtard de la maison Carrara, Guglielmo, assassina Jacopo en décembre 1350. Le plus jeune frère de Jacopo, appelé aussi Jacopo, ou plus communément Giacomino, et le fils de Jacopo, Francesco, se succédèrent ensuite dans la seigneurie de Padoue.

(2) Martin della Scala était mort pendant l'été de 1351, après avoir marié son fils et successeur Can le second, ou Can Grande avec une fille de Louis de Bavière.

(3) Après la mort de Rinaldo (1335), les frères Nicolo et Obizzo avaient continué à régner ensemble, et avaient reconquis Modène, en 1344. Nicolo mourut aussi, de sorte qu'Obizzo resta seul chef de la famille. Nicolo avait laissé un fils, Ricialdo. Obizzo acheta aux Coreggi la souveraineté sur Parme, pour soixante mille florins d'or; mais en 1346 il fut obligé de l'abandonner pour le même prix aux Visconti. Il s'était arrangé de telle sorte avec la cour papale, que la maison d'Este eut le vicariat de Ferrare et d'Argenta en fief. Lorsque Obizzo mourut en mars 1351, il laissa cinq fils pour successeurs, et l'aîné d'entre eux, Aldobrandini, comme chef de la maison. Raphayn. Cares., ap. Murat., XII, p. 422.

par là des priviléges contre les Visconti. Mais celui-ci ne voulut point agir contre les trois neveux de l'archevêque mort sur ces entrefaites, Matteo, Bernabo et Galenzzo, qui étaient maintenant possesseurs des seigneuries des Visconti, et se rendit à Rome en abandonnant à eux-mêmes les partis de l'Italie septentrionale.

Les hostilités recommencèrent alors sur mer ; d'abord par des pirateries, ensuite par un siége sans résultat d'Algheri fait par une flotte vénitienne et catalane, réunie sous les ordres de Pisani. Les Génois, soutenus par les Visconti, s'armèrent d'un nouveau courage, et Paganino Doria conduisit une flotte assez importante dans l'Adriatique. Après quelques petites victoires, il s'empara de la ville de Parenzo et la détruisit entièrement; puis il fit voile vers Chio.

Andrea Dandolo mourut au mois de septembre 1354, après avoir gouverné la république pendant près de douze ans avec un jugement, une modération et une dignité remarquables.

§ VI. — *Dogat de Marino Faliero.*

Marino Faliero revenait d'une ambassade à Avignon, lorsqu'il rencontra à Vérone les messagers qui lui apportaient la nouvelle de sa nomination à la dignité de doge. Il fit une entrée vraiment triomphale à Venise.

Dans l'intervalle, Nicolo Pisani avait plusieurs fois tenté de décider l'amiral génois à un combat naval près de Chio, et s'était ensuite rendu à Porto-Longo pour y attendre en sûreté des ordres ultérieurs de Venise et des nouvelles de l'ennemi. Paganini Doria l'y ayant suivi, s'aperçut tout-à-coup d'une circonstance qui semblait lui promettre la victoire et attaqua subitement les Vénitiens. Nicolo Quirini qui était à l'avant-garde, dirigea aussitôt son vaisseau vers la terre et s'enfuit; tout l'équipage se livra au découragement et se rendit après une légère résistance.

Les Visconti profitèrent du bonheur qui avait favorisé les armes génoises pour offrir la paix à la république; on établit d'abord un armistice de quatre mois, puis en juin 1355, on conclut un traité de paix définitif dont voici les principales clauses :

1. Oubli de tous les torts et préjudices commis des deux côtés pendant la guerre.
2. Libre entrée et sortie dans les territoires respectifs pour les marchandises et les personnes.
3. Les Gonzague, les Este, les Manfredi, les Carrara et les Scala, sont compris dans la paix.
4. Les Visconti engagent aussi leur parole pour la ville de Gênes, qu'elle observera exactement cette paix.

Voici ce qu'on décida ensuite, par rapport à Gênes :

5. Les Génois et les Vénitiens affranchissent tous les prisonniers, et promettent de ne pas aller pendant trois ans à Tana.
6. Aucune des deux parties ne prendra sous sa protection les proscrits, les rebelles et les pirates de l'autre partie.
7. Aucun vaisseau de guerre génois ne naviguera sur la mer Adriatique; aucun vaisseau de guerre vénitien ne naviguera entre Porto, Pisano et Marseille.
8. Comme garantie de la paix, Venise, ainsi que Gênes, déposeront chacune 100,000 florins d'or à Sienne, Pise, Florence ou Pérouse.

Comme il arrivait presque toujours à Venise, des troubles intérieurs succédèrent aux guerres faites à l'extérieur. La trève de quatre mois fut à peine conclue en janvier 1355, qu'on découvrit une conspiration qui avait pour but le bouleversement de l'état.

Quelque romantique que soit tout ce qu'on raconte de la jalousie du doge Marino Faliero et de la beauté de sa femme, de la galanterie de Michele Steno et de son audace pleine d'ironie, ces détails sont de peu d'im-

portance et en tous cas tellement embellis, qu'on aurait bien de la peine à découvrir les faits dans toute leur vérité. Ce qu'il y a de certain, c'est que la génération qui possédait le gouvernement s'enorgueillissait d'une position aristocratique solidement établie, et qu'elle laissait tomber ses regards sur le peuple avec un sentiment bien plus orgueilleux que ses ancêtres; ensuite, que les guerres qui venaient d'avoir lieu avaient excité le peuple, lui avaient inspiré le sentiment de ses propres forces et l'avaient rendu par cela même incapable de supporter des traitements orgueilleux de la part de la noblesse régnante; finalement, que le doge lui-même, s'il venait à être blessé dans ses intérêts personnels et individuels par l'aristocratie, devait voir dans l'irritation du bas peuple et dans l'exemple des seigneurs voisins de la marche et de la Lombardie un moyen et un encouragement pour conquérir une position plus indépendante dans l'état, dont il était le chef suprême.

On ne saurait mettre en doute que Marino Faliero s'attira le dévouement de tous les hommes du peuple maltraités et battus par les patriciens. Un excellent marin, Bertuccio Isdraeli, et un maçon, Filippo Calendaro, fortement irrités eux-mêmes et désirant se venger, s'étaient mis à la tête du parti populaire. D'accord avec le doge, ils fixèrent le 15 avril 1355 pour faire éclater le mouvement révolutionnaire contre le gouvernement existant; mais la conspiration fut découverte par les dix inquisiteurs de l'état; les principaux conjurés sortis du peuple furent pendus avant le 15 avril, et peu de jours après le doge lui-même périt par le glaive.

§ VII. — *Dogats de Giovanni Gradenigo, de Giovanni Delfino, de Lorenzo Celsi et de Marco Cornaro* (1367).

La paix avec les Visconti n'avait été conclue qu'après l'exécution de Marino Faliero, et par conséquent par Giovanni Gradenigo, nommé doge à sa place. Mais presque aussitôt qu'elle eut terminé la guerre, la république se vit dans le cas d'en commencer une autre.

Quelques navires appartenant à des sujets du roi de Hongrie furent attaqués dans la mer Adriatique par des vaisseaux siciliens et essuyèrent de graves dommages. Les Vénitiens se maintinrent partout maîtres du golfe et firent valoir le droit, que seuls ils possédaient, d'y tenir des navires armés, en échange de quoi ils avaient pris dans presque tous les traités qui garantissaient ce droit, l'obligation de protéger le commerce et la navigation sur le golfe.

Un traité de la république avec le roi de Hongrie semblait rompu par le dommage qu'avaient essuyé ses vaisseaux, quoique les Vénitiens n'eussent pû l'empêcher, et le roi, ayant envie des possessions de Venise, commença la guerre.

Une armée hongroise eut à peine campé devant Conegliano, que cette ville passa par trahison à l'ennemi. Castel-Franco et Trevise firent une résistance vigoureuse; Serravalle fut obligée de se rendre. Uderzo et Novale se défendirent; mais Mestre passa à l'ennemi, et Francesco di Carrara protégea les Hongrois en leur faisant parvenir des vivres de Padoue (1).

Le doge mourut en août 1256, précisément pendant cet état de gêne dans lequel se trouvait la république, et Giovanni Delfino qui défendait Trévise contre les Hongrois et qui était par conséquent absent, le suivit de près. Delfino n'avait pu revenir à Venise que quand le roi se fut retiré lui-même après n'avoir laissé qu'une division de son armée près de Trévise. Ni sa prudence

(1) Raphayni Cares., ap. Murat., XII, p. 426.

ni son courage ne purent donner à la guerre une direction plus heureuse; Trau et Spalatro se révoltèrent; Zara, après une résistance opiniâtre, fut prise par les Hongrois; la navigation était plus que jamais troublée par des pirates turcs; les Candiotes se soulevèrent une seconde fois; c'eût été folie de continuer plus long-temps la guerre contre les Hongrois; la paix fut conclue en février 1358, et Venise se fit rendre, en échange de la côte de Dalmatie, Conegliano, Serravalle, Asolo et les autres endroits du pays de Trévise, occupés par les Hongrois (1). Du reste, le règne de Delfino n'offre rien de remarquable. Il mourut en juillet 1361, et Lorenzo Celsi le remplaça au bout de quelques jours dans la dignité ducale.

Sous Lorenzo Celsi, il y eut encore une révolution à Candie; cette fois elle n'était pas excitée par les Grecs candiotes, mais bien par les colons vénitiens eux-mêmes, qui ne voulaient plus rester dans la dépendance de la métropole. La révolte débuta par des exigences toutes semblables à celles des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord. Les Vénitiens candiotes devaient payer un impôt dont le produit servait à l'entretien du port de la ville de Candie. Ils demandèrent qu'un certain nombre d'entre eux siégeât comme représentant de la colonie au grand conseil de la république, si celui-ci voulait continuer à être reconnu d'eux comme possesseur du pouvoir suprême sur Candie.

Tito Venier et Tito Gradenigo étaient à la tête des mutins (2). Ils firent prisonniers tous les fonctionnaires vénitiens, choisirent Marco Gradenigo pour duc de Candie et lui donnèrent quatre conseillers; ils instituèrent un gouvernement à eux, quoique fondé sur la base des anciens réglements vénitiens et choisirent saint Titus pour patron. Des négociations tentées par le doge de Venise et une amnistie promise par lui aux rebelles n'amenèrent aucun résultat. Les Grecs de l'île se joignirent aux colons révoltés et leur donnèrent une meilleure position. Enfin la république se vit obligée d'envoyer dans l'île une armée commandée par Luchino del Verme, exilé de Vérone, qui lui servit de condottiere. On donna à Luchino pour conseillers de guerre, deux gentilshommes vénitiens, Giovanni Dandolo et Pietro Morosini.

La ville de Candie fut bientôt forcée de se rendre; les rebelles se retirèrent, comme aux révoltes précédentes, dans les montagnes. Tito Gradenigo se sauva à Rhodes et puis à Constantinople. Tito Venier avec la plus grande partie des révoltés tenait encore Napoli et Lasitho, parce qu'il espérait obtenir des secours de Gênes ou d'Aragon, auxquels il offrait la souveraineté de l'île.

Mais les colons candiotes furent moins heureux que ceux de l'Amérique septentrionale; aucune puissance ne prit leur défense; les rois de Chypre et de Hongrie et la reine Jeanne de Naples se déclarèrent même contre eux (1); et l'on pouvait déjà prévoir une issue favorable à la république dans cette lutte, lorsque Lorenzo Celsi mourut en juillet 1365. Marco Cornaro lui succéda dans la dignité dogale.

C'est pendant son règne que fut apaisée la révolte candiote; les dernières forteresses des rebelles tombèrent en 1366 au pouvoir de l'armée de la république. Tito Venier fut fait prisonnier et exécuté. Un grand nombre

(1) Marin, p. 148—149.

(2) Raph. Cares., ap. Murat., XII, p. 459: « Isti autem duo cum eorum complicibus facto sub murmure propter quædam datia satis tenuia imposita pro auxilio expensarum portus Candiæ, plurima reparatione indigentis, subito tumultu totum populum commoverunt, manusque nefarias in Ducham et consiliarios aliosque officiales Cretæ necnon in omnes Nobiles et mercatores venetos tunc ibi existentes, injecerunt, ipsos tetro carceri includentes, prædæ expositis eorum mercationibus atque bonis. Idem excessus in omnibus locis insulæ est commissus. »

(1) Lebret, vol. II, p. 78.

de ses partisans subirent le même sort, d'autres furent exilés.

Marco Cornaro mourut au mois de janvier 1367.

§ VIII.—*Dogat d'Andrea Contarini.*

Andrea Contarini, voyant, après la mort de Cornaro, que la pluralité des voix dans la ville était si décidément en sa faveur qu'il ne restait plus aucun doute sur son élection, quitta Venise, et ne céda enfin qu'aux plus instantes prières pour se charger d'une dignité qui donnait une position brillante en apparence, mais qui ne rapportait du reste que des peines, chargeait d'une grande responsabilité, et n'avait presque pas d'influence dans les circonstances importantes.

Il paraît que le succès de la défection de la Dalmatie en faveur de la Hongrie inspira aussi aux habitants de Trieste un nouveau courage pour entreprendre quelque chose contre la souveraineté de Saint-Marc. Des fautes commises par de simples particuliers amenèrent des dissensions avec le nouveau doge, qui voulut d'abord gagner les Triestins par la douceur, mais ne les rendit par là que plus audacieux. Comme il les menaçait d'une invasion, ils se jetèrent dans les bras des ducs Léopold et Albert d'Autriche, et ceux-ci envoyèrent une armée considérable à leur secours. Mais cette fois ce fut le lion de Saint-Marc qui triompha; les Allemands se virent obligés d'effectuer leur retraite, et Trieste fut forcée par la famine à se rendre (1).

Des traités furent alors conclus entre Venise et Trieste; les clauses principales (2) étaient :

1. Que Trieste prêterait de nouveau serment de fidélité à la république et à ses fonctionnaires;

2. Qu'après la nomination de chaque nouveau doge, le drapeau de Saint-Marc flotterait pendant un jour sur le marché de Trieste, et tous les ans, à Pâques, sur l'Hôtel-de-Ville;

3. Que les Triestins seraient tenus d'observer tous les traités qui avaient été contractés depuis la mort de Henri Dandolo;

4. Que la république aurait le droit d'exercer la justice pénale.

Au moyen d'une somme d'argent, on décida les ducs d'Autriche à se désister formellement de leurs droits sur Trieste.

Cette lutte fut à peine terminée victorieusement, que la république se trouva de nouveau engagée par Francesco di Carrara dans une guerre avec ses voisins. Le commerce du sel, pour lequel Venise tenait Padoue dans une dépendance complète, et la navigation libre sur la Brenta, que les Padouans demandaient, n'avaient cessé d'entretenir la vieille animosité entre Padoue et Venise. Francesco da Carrara, à cette époque seigneur de Padoue, chercha à se venger de la république en détournant et changeant par des canaux le cours de la Brenta, et en faisant creuser des fossés près d'Oriago et de Moranzano.

Toutes les protestations du doge ne purent fléchir Francesco, et l'on prit des mesures pour intercepter les arrivages dans les possessions padouanes qui étaient enclavées dans des contrées vénitiennes. Ceci amena les autres états italiens à se mêler aussi de la querelle; on voulut remettre l'affaire à la décision de dix arbitres (cinq Padouans et cinq Vénitiens); mais Francesco chercha à profiter du temps pendant lequel les arbitres étaient assemblés, pour décider le roi de Hongrie et les ducs d'Autriche à rompre la paix avec la république, et à se défaire par des assassins des adversaires les plus in-

(1) Raph. Cares., l. c., p. 433.

(2) Marin., vol. VI, p. 162.

fluents qu'il avait à Venise. Les bandits furent pris, forcés d'avouer et exécutés; les alliances extérieures ne pouvaient donner une tournure plus favorable à la guerre avec la république, qui éclata à cette époque.

Le doge rassembla deux armées : l'une près de Novale, l'autre près de Castel-Franco. Il nomma pour les commander Raynerio de' Guaschi, des maremmes de Sienne, et lui adjoignit Andrea Zeno et Dominico Michieli comme gouverneurs vénitiens. L'armée de la république pénétra dans le territoire padouan; mais des hordes hongroises firent en même temps une irruption sur les terres de Trévise, et exercèrent des ravages de tous côtés; les ducs d'Autriche s'établirent dans les cantons de Bellune et de Feltre. On en vint à une série de combats. Une flotte vénitienne fut envoyée vers la côte esclavonne, tandis que les Hongrois pénétraient dans les environs de Bassano et de Vicence.

La guerre n'avait amené encore que peu de résultats avantageux pour les Vénitiens, lorsqu'on résolut de congédier le commandant en chef de l'armée; il fut remplacé par Ghiberto di Correggio, auquel on adjoignit Leonardo Dandolo et Pietro della Fontana comme gouverneurs. Grâce à la sagesse et à l'énergie de ce dernier, les affaires prirent bientôt une autre tournure; les Hongrois essuyèrent une défaite complète; leur chef, le waiwode de Transylvanie et beaucoup de seigneurs padouans furent faits prisonniers par les Vénitiens.

Après cette bataille, Francesco désespérait déjà de l'issue favorable de la guerre, et il tenta d'amener par de l'argent la défection des gens à la solde des Vénitiens. Il réussit à débaucher cinq cents lances; le tort qu'il fit par là aux Vénitiens lui fut cependant de peu d'utilité; car il avait dans Padoue même trop d'antagonistes, qui n'attendaient que le moment de se soulever contre lui. Il fut bien aise de trouver dans l'intervention du pape un moyen honorable de négocier la paix. Les premières dissensions avaient commencé en décembre 1371; la paix fut conclue en septembre 1373 (1). Les principales conditions étaient:

1. Que les limites entre les territoires de Trévise et de Venise d'une part, et celles entre les territoires de Padoue et de Bassano de l'autre, devaient être fixées par trois ou cinq nobles de Venise nommés par la république;

2. Que Francesco paierait à la république 100,000 ducats pour les frais de la guerre: 40,000 tout de suite, le reste en fractions annuelles;

3. Que Francesco enverrait son fils à Venise, et ferait demander par lui, dans la salle du grand conseil, pardon à la république;

5. Qu'il paierait, pendant quinze ans à l'église de Saint-Marc, annuellement 400 ducats, comme expiation de sa faute envers la république;

5. Que si Francesco venait jamais à posséder Feltre et Bellune, il céderait à la république Casamatta, S. Baldo et Chiusa di Quero.

Suivent encore une série de décisions nécessaires à l'aplanissement définitif des difficultés, mais sans importance historique, telles que la délivrance réciproque des prisonniers, la démolition de plusieurs retranchements et châteaux-forts, etc., etc.

Les hostilités avec Padoue étaient à peine heureusement terminées, que Venise se trouva engagée dans une guerre beaucoup plus pénible contre Gênes, son ancienne rivale. Trois ans après sa reddition à l'archevêque Visconti, cette ville s'était déjà révoltée contre son neveu, et avait redoublé d'efforts pour exclure les Vénitiens du commerce de la mer Noire. A cet effet, et afin de devenir une puissance commerciale exclusive en Grèce, Gênes avait pris parti pour un usurpateur, le prince Andronicus, contre son père, empereur légitime; des Génois l'avaient délivré de sa captivité et placé sur le trône de Constantinople. Il était naturel qu'à cette occasion des voies de fait fussent exercées dans l'empire contre les Vénitiens qui tenaient pour l'ancien empereur, et que les autorités vénitiennes eussent bien

(1) Raph. Cares., l. c., p. 440.

des avanies à subir à Constantinople (1).

Outre cela, des différents avaient éclaté entre les Génois et le roi de Chypre. Le royaume de Chypre avait toujours été favorable aux Vénitiens, et les Génois accusèrent alors ceux-ci de confirmer le roi de Chypre dans ses intentions hostiles et de le soutenir partout.

Les habitants de l'île de Ténédos ayant entendu parler généralement de la cupidité brutale des Génois et de leurs inclinations sanguinaires, se dévouèrent aussitôt aux Vénitiens après le triomphe de la cause génoise dans l'empire grec, et ces derniers soutinrent que l'île leur avait déjà été concédée par l'empereur déchu; les Génois s'appuyaient au contraire sur une donation de l'empereur élevé par eux sur le trône. C'est ainsi que divers motifs occasionèrent une guerre entre les deux républiques.

Les Génois trouvèrent des alliés dans les voisins de Venise; le roi de Hongrie continua la guerre; le patriarche d'Aquilée prit également les armes, et Francesco rompit la paix qui venait d'être conclue.

Mais le roi Pierre de Chypre et Bernabo Visconti de Milan passèrent du côté de Venise. Le roi d'Aragon loua des galères, qui furent équipées par le roi de Chypre, et dont se servirent les Vénitiens. Tous les chrétiens habitant les côtes de la Méditerranée se laissèrent engager dans la lutte.

Les Vénitiens recommencèrent les hostilités en envoyant douze galères, moitié aragonaises moitié vénitiennes, pour transporter Valentine Visconti, fiancée du roi Pierre, à Chypre, et en se rangeant du parti de ce dernier contre les Génois qui s'étaient emparés de Famagosta. Ceci se passa dans l'été de 1378, et ils avaient déjà employé auparavant quatorze galères sous le commandement de Vittore Pisani, qui rencontra près de Porto d'Anzo dix galères génoises sous la conduite de Lodovico de' Fieschi et en prirent six avec l'amiral qui s'y trouvait (2). La nouvelle de cette perte rendit les Génois si furieux, qu'elle fut cause de la destitution du doge Dominico di Campo-Fregoso et de la nomination tumultueuse de Niccolò di Guasco.

L'amiral vénitien attira encore à lui près d'Ischia cinq galères candiotes; il pilla alors Cattaro, qui appartenait aux Hongrois et occupa le château. Le gouvernement de Venise lui envoya encore seize galères, afin de pouvoir tenir tête à une nouvelle flotte plus considérable équipée par les Génois. Ainsi renforcé, il chercha long-temps inutilement les traces de la flotte génoise; il se tourna alors vers Sebenico, qu'il détruisit; prit Arbe, cerna Trau et exerça pendant le courant de l'hiver de 1379 des hostilités de tout genre sur la côte de Dalmatie. Au printemps il accompagna une flotte chargée de blé d'Apulie et destinée pour Venise, depuis Manfredonia jusqu'à la hauteur de Pola. Tandis qu'il était occupé à Pola de la réparation de ses vaisseaux et que la flotte se trouvait en partie hors d'état de service, vingt-trois galères génoises parurent devant le port, commandées par Lucien Doria. Elles attaquèrent aussitôt les Vénitiens, et Vittore Pisani, seul de toute la flotte, se sauva avec quatre galères. Tous les autres tombèrent entre les mains des ennemis.

Pisani fut à peine arrivé à Venise avec son triste message, que la flotte génoise parut elle-même dans les parages vénitiens. Elle s'approcha de San-Niccolò di Lido et y brûla un vaisseau marchand qui revenait de Syrie. C'est dans cette position embarrassée que les Vénitiens firent preuve d'un véritable héroïsme; car à peine eurent-ils de nouveau chassé l'ennemi de leur voisinage, qu'ils envoyèrent à Carlo Zeno, qui faisait la croisière aux environs de Naples avec une petite flotte, six galères de renfort, avec lesquelles celui-ci inquiéta même la côte ligurienne, puis fit voile vers Constantinople, après avoir attiré à lui des galères de Négrepont et de Ténédos, et renversa du trône l'usurpateur Andronicus, à la place duquel il remit l'empereur précédent Jean. Mais pendant qu'il menaçait

(1) Raph. Carcs., l. c., p. 443.
(2) Raph. Carcs., l. c., p. 444.

les Génois à Péra, une flotte génoise parut devant Chioggia; les Padouans lui firent passer des vivres et lui envoyèrent des troupes auxiliaires. Pietro Aymo, podestat de Chioggia, chercha à défendre l'île aussi long-temps qu'il lui fut possible, mais ses mercenaires prirent la fuite, et il fut lui-même fait prisonnier par les Génois; Chioggia fut occupée par les ennemis.

La perte de Chioggia entraîna celle de Loredo, de la Tour de Bebbe et de Capo-d'Argere; la communication par eau avec la Lombardie fut ainsi coupée; celle par Padoue l'était depuis long-temps. Les ennemis faisaient la petite guerre jusqu'à Malamocco et Poveglia. Les Génois transportèrent même à la fin leur quartier-général à Malamocco, et y placèrent une galère de Savone en avant-garde.

Les Vénitiens coulèrent à fond des vaisseaux dans les endroits les plus difficiles à défendre, prirent d'autres mesures de sûreté, et concentrèrent leurs forces près de S. Niccolo di Lido. Puis ils firent sortir des brûlots, mirent le feu au vaisseau de garde de Savone et harcelèrent de tous côtés, avec de petis navires, la flotte ennemie, tandis que Jacopo de' Cavelli, général vénitien, pressait les ennemis dans leurs retranchements à Malamocco. Le courage de Venise semblait croître en proportion de sa détresse. Les marchands surpassèrent les nobles en démonstrations de zèle et de patriotisme, et firent les plus grands sacrifices, en argent, tandis que les *nobili* équipaient trente-quatre galères à leurs frais.

Mais pendant que Venise était inquiétée par les Génois et les Padouans du côté de la mer, une armée hongroise faisait de nouveau incursion dans le pays de Trévise, les Padouans attaquaient Mestre, et s'emparaient à eux seuls de S. Lorenzo, et en commun avec les Hongrois de Castel-Romano. La république était de tous côtés menacée de ruine; mais elle était fidèle à l'axiome, qu'on n'est perdu que quand on reconnait l'être.

Le doge voulut partager le sort de la flotte, et fit arborer le drapeau ducal sur la galère de Luca Contarini. Les ennemis avaient abandonné de nouveau Malamocco et s'étaient retranchés dans Chioggia; après avoir long-temps attendu que les Génois les attaquassent, les Vénitiens se décidèrent à commencer. Dans le nuit du 23 décembre 1379, la flotte leva l'ancre; la lune répandait une belle clarté; tout était silencieux, même le sifflet pour donner des ordres aux matelots; chacun avait sa consigne. Un nuage qui cacha pendant quelques instants la lune, faillit faire échouer toute l'entreprise; mais, au moment décisif, le ciel s'éclaircit, et peu avant le point du jour, seize légères galères, qui avaient vogué en avant, attaquèrent subitement les ennemis. Les Génois, livrés au plus grand désordre et à une incurie parfaite, n'étaient préparés à rien, et n'avaient pas même placé de vaisseaux en vedette; ils se virent tout-à-coup entourés de toutes parts. Ils cherchèrent à se tirer d'affaire en brûlant deux vaisseaux marchands, mais ils remplirent par là, sans le vouloir, les intentions des Vénitiens. Pietro Doria, chef des ennemis, voulut se sauver du port, mais tous les passages étaient gardés ou rendus impraticables par les bâtiments coulés à fond. Il tomba lui-même, quelques jours après, atteint d'une bombarde vénitienne. Lorsque les Génois étaient pressés de tous côtés et pour ainsi dire assiégés, Carlo Zeno, l'aventurier vainqueur, vint d'une manière tout-à-fait inattendue, au commencement de l'année 1380, avec quatorze galères au secours des Vénitiens qui formaient l'attaque. Les Génois laissèrent enfin leurs vaisseaux et tâchèrent de se défendre seulement à Chioggia; ils avaient brûlé quinze galères; il en tomba onze entre les mains des Vénitiens.

Les Génois expulsèrent de Chioggia femmes, enfants et tout être qui ne pouvait servir à la défense; ils s'emparèrent de tous les vivres pour la garnison, car Pietro Aymo avait de nouveau intercepté les arrivages de Padoue avec des vaisseaux de guerre. Ce ne fut plus que de temps en temps que Francesco di

Carrara pouvait encore amener à l'île de petits bâtiments avec des vivres. Enfin lorsqu'une tentative de la garnison génoise pour se frayer un passage eut manqué, lorsque la famine et la disette poussèrent à commettre de jour en jour des actes plus affreux, ce fut en vain que Gaspard Spinola, quoique exilé, se rendit de Bologne à Gênes, et qu'il y fit construire avec de l'argent de Padoue des galères pour aller débloquer la ville assiégée (1). En allant de Zara à Chioggia, ils furent arrêtés en mai 1380 par Pisani; une tentative semblable fut déjouée en juin, et tout combat près de Chioggia fut évité d'après le conseil des Visconti. A la vérité trente-huit galères dalmatiennes et génoises se réunirent de nouveau peu à peu près de Chioggia, mais elles ne purent se frayer un passage; les mercenaires à la solde des Vénitiens ne se laissèrent pas gagner et à la fin il ne resta plus d'autre parti à prendre que de se rendre à la merci de l'ennemi. Le 21 juin (2) Fezio Cibo, chef des Génois à Chioggia, se transporta chez le doge de Venise, et se remit en son pouvoir, lui, Chioggia et cinq mille Génois, qui formaient la garnison de l'île. Trente-deux galères ennemies tombèrent entre les mains des Vénitiens.

Ceux-ci ne perdirent pas de temps; Vittore Pisani conduisit aussitôt cinquante galères vers les côtes d'Istrie, afin d'en chasser la flotte génoise qui y stationnait. Saraceno Dandolo reprit la tour delle Bebbe et rendit par là la navigation de l'Adige libre; toutes les garnisons de Padouans et de Génois dans le voisinage se retirèrent. Les Triestins seuls eurent le courage de faire prisonnier précisément à cette époque le podestat vénitien et de remettre la ville au patriarche d'Aquilée.

La flotte génoise avait en attendant pris Capo-d'Istria sur la côte d'Istrie et remis cette ville au patriarche d'Aquilée; Pisani parut au mois de juillet et ayant repris la ville, il fit prisonnier le gouverneur du patriarche. Il se dirigea ensuite vers Trieste, poursuivit des vaisseaux génois, pilla la côte de Dalmatie, mais ne tarda pas à tomber malade et mourut à Manfredonia.

Carlo Zeno fut nommé amiral de la flotte vénitienne à la place de Vittore Pisani. La république se plaça bientôt du côté du continent dans une position favorable contre ses ennemis en faisant le sacrifice de la ville de Trévise, qu'elle céda aux ducs d'Autriche.

Zeno passa quelque temps en entreprises moins importantes et à poursuivre la flotte; mais comme il ne put l'atteindre et que les Génois évitaient partout son approche, il se rendit enfin avec quinze galères à Porto-Venere sur la côte génoise, où il arriva en juillet 1380 (1). Une tempête l'empêcha de pénétrer dans le port de Gênes même, et le temps qui suivit jusqu'à la conclusion de la paix se passa en entreprises insignifiantes.

Le comte Amédée de Savoie amena la réunion des ambassadeurs des puissances belligérantes, et c'est lui qui eut par son intervention le plus d'influence dans la conclusion de la paix. Le 12 août 1381 elle fut signée, et publiée le 24 août (2).

Voici les clauses principales des traités entre Venise et ses adversaires (3) :

I. *Paix entre Venise et la Hongrie.*

1. Paix éternelle entre la république et le royaume.
2. Affranchissement des prisonniers des deux côtés.
3. La république paiera au roi une somme annuelle de 7,000 ducats : mais les sujets hongrois perdent, par contre, le droit de naviguer à l'avenir sur aucun des fleuves qui ont leur embou-

(1) Raph. Cares., l. c., p. 454.

(2) On a sans doute voulu dire ce mois et le mois de janvier. Janvier doit être une faute d'écriture ou de typographie dans l'original de Raphaynus Caresinus, d'après Muratori, XII, p. 458.

(1) Raphayn. Cares., l. c., p. 463.

(2) Raph. Car., l. c., p. 463, not.

(3) Marin., vol. VI, p. 215 sq. Raph. Cas., l. c.

chure dans la mer Adriatique, entre Capo-Pulmenterio et Rimini.

4. Les marchands de la Dalmatie ne pourront acheter de marchandises annuellement à Venise pour plus de 35,000 ducats.

5. On exercera des deux parts, dans les affaires contentieuses des sujets respectifs, prompte et sévère justice.

II. *Paix entre Venise et Gênes.*

1. Affranchissement réciproque des prisonniers.

2. Les Vénitiens remettront, avant deux mois et demi, Ténédos au comte de Savoie, afin qu'il puisse emmener ses habitants avec leurs effets. On leur donnera, à Négrepont et à Candie, des indemnités pour leurs immeubles. L'île sera rendue inhabitable, et tous les édifices seront rasés.

3. Comme le roi de Chypre n'a point envoyé d'ambassadeurs aux négociations de paix, les Vénitiens ne le soutiendront plus.

4. Quant à la navigation, les anciens traités entre les deux républiques seront maintenus, et l'empereur grec sera compris dans la paix.

III. *Paix entre Venise et Padoue.*

1. Restitution réciproque de toutes les conquêtes. Les Vénitiens recouvreront nommément Capo-d'Argere et le fort de Moranzano. Les fortifications qui auront été construites pendant la guerre, de part et d'autre, sur les terres conquises, seront rasées avant la reddition du territoire.

2. Le commerce des sels sera continué d'après les anciens traités.

3. Tous les biens meubles pris pendant la guerre par des particuliers, et appartenant à des particuliers, seront restitués.

IV. *Paix avec le patriarche d'Aquilée* (1).

1. Oubli réciproque de tous les dommages occasionés.

(1) Le patriarche Marguard était mort vers cette époque, et le pays était gouverné par un vidame.

2. Affranchissement des prisonniers.

3. Muco, Muculano et Trieste auront leur liberté pleine et entière; seulement ces villes seront tenues de payer au doge les régales convenues dans des traités précédents, et de laisser les Vénitiens faire leur commerce avec elles en toute liberté et sécurité.

4. Le pape décidera comme arbitre les discussions de limites entre la république et le patriarcat.

Par ces quatre traités de paix toutes les hostilités étaient arrêtées, à l'exception de celles entre le duc d'Autriche et Padoue; car comme la république avait cédé au duc Trévise et la plus grande partie du territoire de cette ville, il se trouvait en contact immédiat avec la souveraineté des Carrare à Padoue, et chacun cherchait à faire des conquêtes au détriment de l'autre (1).

La guerre faillit se rallumer entre Gênes et Venise à cause de Ténédos. Le bailo et capitan de Ténédos, Giannachi Mudazzo s'obstina à ne pas rendre l'île aux gens du comte Amédée et il persuada aux Génois d'enlever pour cent cinquante mille ducats de marchandises, qui appartenaient aux Florentins, parce que Florence avait garanti pour Venise la reddition de Ténédos. Le doge mourut en juin 1382 avant que cette affaire fût arrangée.

Un fait à remarquer pendant son règne est l'agrandissement du grand conseil de trente familles qui n'y avaient pas été admises jusqu'alors. C'étaient les familles qui avaient fait le plus de sacrifices pour soutenir la république dans la dernière guerre.

(1) La guerre se prolongea ici jusqu'en janvier 1384. Les événements de cette guerre, en ce qui regarde Trévise, se trouvent consignés dans Verci, *Storia della marca Trivigiana*, vol. XVI, p. 5 — 63. Le duc vendit enfin, pendant la paix, ses possessions italiennes.

§ IX. — *Dogats de Michele Morosini et d'Antonio Venier, jusqu'en* 1388.

Après la mort de Contarini, le ci-devant procurateur de San-Marco, Michele Morosini, fut élu doge, et le seul acte d'une importance historique de son gouvernement fut la reddition de Ténédos. On y envoya Giovanni Miani avec les vaisseaux nécessaires, et la tête de Giannachi fut mise à prix.

Le résultat de la mission de Miani n'était point encore assuré, lorsque Morosini mourut, après avoir régné un peu plus de quatre mois; Antonio Venier le remplaça au mois de novembre.

Comme Giovanni s'était, dans l'intervalle, adressé aux Turcs, et avait obtenu leur protection, les corps de troupes que l'on envoyait de Candie et de Négrepont contre Ténédos durent être renforcés. Giannachi se vit enfin forcé de demander grâce, et ce ne fut que lorsqu'on fut convenu de tout avec Gênes, et que l'on eut restitué aux Florentins leurs marchandises, que la paix put être considérée comme solidement établie.

Bientôt après, une acquisition très avantageuse s'offrit aux Vénitiens. Corfou, s'étant soustraite à la souveraineté du royaume de Naples, se rangea sous l'influence de Venise, et ses habitants choisirent pour chef le capitan du golfe, Giovanni Miani; l'année suivante (1387), ils se livrèrent décidément au pouvoir vénitien (1), qui, partout où des intérêts de commerce immédiats ne se trouvaient pas en jeu, passait pour pacifique et plein de douceur. C'est de l'époque de la paix avec Gênes que date réellement la plus belle et la plus brillante période de l'histoire de Venise, et presque toutes les entreprises de la république furent depuis lors couronnées de succès.

C'est que les relations intérieures étaient bien réglées, que les divers états s'étaient accoutumés à leur sphère, que non-seulement l'aristocratie était solidement constituée, mais que la manière arbitraire dont elle s'était formée était oubliée. On n'assemblait plus que très rarement le peuple (1) pour lui faire approuver les décisions du grand conseil, et il ne songeait plus lui-même à la part qu'il prenait autrefois aux affaires politiques, qui étaient d'ailleurs devenues trop compliquées pour qu'il pût s'en mêler. Les membres de la quarantie n'étaient plus élus que par le grand conseil, et dans des familles appelées à siéger. C'est ainsi que l'aristocratie forma un cercle parfaitement fermé, dont le centre était dans le grand conseil, mais qui avait des sections dans la seigneurie, la quarantie et les Pregadi, auxquels étaient confiées des branches détachées de l'administration publique. Les autorités supérieures furent en grande partie attirées peu à peu dans les assemblées des Pregadi, formèrent le sénat, et étendirent souvent par le fait la signification du nom de Pregadi. Après que tout le corps de l'état se fut organisé aristocratiquement, la nomination des Pregadi ne pouvait plus se faire parmi les bourgeois; l'entrée dans ce corps, composé jusqu'alors sans égard pour le rang ou la fortnne, fut aussi réservée à l'aristocratie; jadis ce n'était pas le doge seul qui confirmait les droits à cette participation, et depuis Jacopo Tiepolo, dans le premier trimestre du treizième siècle, soixante Pregadi étaient nommés annuellement par des électeurs désignés par le grand conseil.

(1) Raphayn. Cares., l. c., p. 473.

(1) Marin (vol. VI, p. 233) trouve encore des preuves d'assemblées populaires dans les années 1324, 1376, 1413, 1422; plus tard il n'y en eut plus d'une importance politique, car on les abolit par une loi en 1423. Ce n'est qu'aux élections des doges que le peuple se levait en masse.

La forme stable que le gouvernement de Venise avait enfin prise par tous ces changements exerça une influence très bienfaisante sur le commerce et l'industrie. Les aristocrates se dérobèrent de plus en plus à ces professions, et la cessation de leur concurrence (au moins jusqu'à un certain degré) laissa par elle-même une latitude favorable à l'activité des classes inférieures. Le résultat inévitable de la complication des affaires publiques, et de l'existence d'une classe d'hommes qui s'en occupaient exclusivement et sans cesse, fut le développement d'une intelligence toute particulière dans les relations politiques.

Le commerce avec la Flandre, et en général avec les Pays-Bas, procurait d'immenses avantages ; on allait là chercher des métaux bruts, qui devaient être travaillés à Venise et dans d'autres ports avec lesquels Venise faisait le commerce (1); des cargaisons de ce genre étaient cependant considérées comme lest, et les produits des fabriques vénitiennes et flamandes formaient les principaux objets du commerce, pour le service duquel huit galères se rendaient annuellement dans les Pays-Bas. S'il ne se trouvait pas assez de marchandises pour charger ce nombre de bâtiments, on n'osait point en envoyer du tout, car une flotille plus faible eût été exposée à de grands périls de la part des pirates. En général, le commerce ne se faisait sur terre qu'en transports nombreux, et avec des escortes bien armées, et sur mer, au moins pour des ports éloignés, non pas au moyen de bâtiments isolés, mais par des flottilles qu'on appelait caravanes, et qui, lorsqu'elles étaient importantes, avaient des vaisseaux de guerre pour escorte.

C'est à cette époque, où la république avait pris une attitude politique solide, et surpassait de jour en jour davantage tous les états voisins en bien-être, que le pape Urbain donna le patriarcat d'Aquilée en prébende au cardinal Philippe d'Alençon, ce qui mécontenta vivement. Le cardinal se lia à Padoue avec Francesco da Carrara, et celui-ci occupa une partie du territoire d'Aquilée ; mais les villes, à commencer par Udine, résistèrent ouvertement (1). Les Vénitiens, craignant que Carrara ne devînt seigneur du Frioul, ou au moins qu'il ne profitât des moyens que lui offrait la position du cardinal pour se venger de Venise et entraver le commerce avec l'Allemagne (2), se déclarèrent alliés des villes indociles. Antonio della Scala (3), alors seigneur de Vérone, re-

(1) Verci, *Storia della marca Trivig.*, vol. XVI, p. 73.

(1) Du côté du cardinal il n'y avait que Cividale, Sacile, Aviano, Spilimbergo, Gemona, Polcenigo, Meduna, Val-Vassone, Cuccagna, S. Daniello, Tolmezzo, et quelques autres; tout le reste était contre lui. Ils voulaient un vrai patriarche, et pour le devenir, Philippe devait renoncer au cardinalat.

(2) « Ut itinera Alemanniæ interciperet, nec mercatores et mercationes Alemanniæ possent uti Venetiis, ligam contraxit cum eodem cardinali. » Raph. Cares., l. c., p. 473.

(3) On a déjà dit plus haut, dans une note, qu'après la mort de Martin della Scala, son fils Can Grande lui succéda comme chef de la maison. Deux des frères, dont l'un s'appelait aussi Can, avec le surnom de Signore, et l'autre Alboino, partageaient avec lui le pouvoir. Comme Can Grande était allié à la maison des princes allemands qui possédaient alors le Tyrol, il avait à lutter sans cesse contre la jalousie de ses voisins en Italie, et contre l'ambition et l'esprit dominateur de ses frères. Dans une tentative que firent ses voisins de Milan et de Mantoue pour le renverser, en soutenant son frère naturel Frignano, celui-ci se noya dans l'Adige, et Can Grande resta maître de Vérone et de Vicence. Il fit alors bâtir un château-fort à Vérone, afin d'avoir une résidence sûre; il en fit autant à Vicence; il établit de nouveaux impôts fonciers, et chercha à laisser à ses fils naturels, auxquels il voulait procurer la souveraineté au détriment de ses frères, une fortune indépendante, formée des économies qu'il avait placées à Venise. C'est ainsi qu'il s'attira de tous côtés des ennemis : les bourgeois lui en voulaient à cause de son gouvernement tyrannique; les propriétaires, à cause des impôts élevés

doutait le pouvoir croissant des Carrare et se lia avec la république et les Frioulais. Aussitôt qu'il eut reçu de l'argent de Venise (il devait avoir 25,000 ducats par mois), son général Cortesia da Serego fit une invasion dans le territoire padouan, mais il fut complètement battu près de Padoue en juin 1386. Cette défaite donna à un parti de mécontents dans Vérone le courage de se soulever et de s'adresser à Milan pour avoir des secours contre Antonio. Giovanni Galeazzo Visconti, ordinairement appelé comte de' Virtu (*comes Virtutum*), s'était déjà mis en rapport avec le vieux Francesco de' Carrara, et il commença rapidement une entreprise contre la maison Scala en avril 1387. Antonio fut repoussé vers Vérone en octobre 1387; malgré l'argent qu'il recevait de Venise, il ne put se maintenir dans la ville, car un parti traître s'était entendu avec l'ennemi, et il se vit obligé de se retrancher dans la citadelle. Sachant alors sa famille en sûreté à Venise, il s'y introduisit lui-même déguisé, et le pouvoir des Scala fut entièrement anéanti (1).

ses propres frères, parce qu'il leur préférait ses enfants illégitimes. Une menace de Can Grande contre Can Signore obligea celui-ci de le prévenir, et Can Grande tomba en décembre 1359 sous l'épée de son frère, pendant une promenade à cheval. Le résultat fut une guerre avec le Tyrol, et la défection du comte Arco en faveur du Tyrol. Can Signore et Alboin se mirent à la tête du gouvernement; mais Can Signore se conduisit avec tant d'arrogance, qu'Alboin se laissa entraîner dans une conspiration, qui fut découverte, et qui causa la perte de tous ceux qui y avaient pris part. Alboin la paya de sa tête. Lorsque Can Signore mourut en 1375, il laissa le gouvernement à ses fils naturels, Bartolomeo et Antonio. Le partage du pouvoir suprême eut aussi un fratricide pour résultat en 1381. Depuis ce moment, Antonio régna seul sur les états des della Scala.

(1) « Populo tumultuante ipse dominus castrum intravit; nec se ibi tutum reputans subito praemisit uxorem et filios ad navigium et subsequenter incognitus solus navalem fugam cepit cum persona ad Venetias privatum se reducens. Et sic magnifica domus de la Scala longissima possessione civitatum Veronæ et Vicentæ omniumque castrorum in momento extitit spoliata, eorum dominio domino comiti Virtutum totaliter remanente. » Raph. Cares., l. c., p. 474.

Guglielmo de' Bevilacqua, qui avait en grande partie persuadé Visconti de faire son entreprise contre Venise, sut aussi amener les habitants de Vicence à ouvrir leurs portes; le vieux Carrara, qui avait espéré avoir Vicence pour lui, se vit tout-à-coup sur les bras un nouvel ennemi plus puissant encore dans la personne du comte de' Virtu. Ugolotto Biancardo, général des Carrare, avait lui-même prêté la main à la trahison en retirant la garnison de Vicence. Francesco ne se laissa plus séduire alors par les discours des Visconti; après avoir occupé presque tout le patriarcat, il tâcha de faire la paix avec les Vénitiens, et les négociations étaient déjà assez heureusement entamées à Ferrare par le marquis Niccolo d'Este (1), lorsque Visconti parvint à gagner les Vénitiens à sa cause. La seigneurie et le comte de' Virtu conclurent ensemble en 1388 un traité dont les clauses principales étaient les suivantes (2) :

1. Les deux états alliés s'engagent à faire la guerre contre Francesco de' Carrara l'aîné, et son fils Francesco il Novello.

2. Tous les chemins qui conduisent à Padoue à travers les lagunes seront fermés, et toutes les communications entre Venise et Padoue interrompues.

3. Le comte s'engage à faire la guerre avec 1,500 lances et 1,000 écuyers à pied; il

(1) Pendant qu'Aldobrandini d'Este était chef de sa maison, et qu'il régnait aussi sur Ferrare, Modène et leurs dépendances, tous les droits, honneurs, dignités et possessions de cette maison princière, furent confirmés par Charles IV en 1355, quoique cette famille se fût croisée avec d'autres et que sa dernière génération fût illégitime. Aldobrandini mourut en 1361, et son frère Niccolo lui succéda comme chef de la maison d'Este jusqu'au printemps de 1388.

(2) Marin, vol. VI, p. 291. Raph. Cares., l. c., p. 478 - 479.

fournira, outre cela, 300 artilleurs, 100 cavaliers avec des chevaux de main, et 100 chariots pour conduire les fourrages et l'artillerie.

4. Padoue et son territoire appartiendront au comte, à quelques petites exceptions près.

5. Mais il devra raser plusieurs de leurs endroits fortifiés, et ni lui ni ses héritiers ne pourront construire de nouvelles forteresses dans cette contrée.

6. S'il veut obtenir réellement la possession du territoire padouan, il devra observer tous les traités précédents avec la république.

7. Du reste, le comte devra enlever par conquête à Francesco de' Carrara, qui les a occupés, Trévise et son territoire, ainsi que le comté de Ceneda (1), les livrer à la république, et les lui garantir comme propriété.

8. Enfin les Vénitiens paieront au comte, pendant la première année de la guerre, 100,000 ducats; si la guerre durait plus long-temps, 8,000 ducats par mois.

Le même jour où ce traité fut conclu, la guerre fut déclarée aux Carrare, et le vieux Francesco déposa son pouvoir à Padoue en le cédant à la ville. Celle-ci le donna à son fils Francesco. Les alliés prirent à leur solde Jacopo dal Verme, fils de Luchino mentionné plus haut, et envoyèrent d'autres troupes dans la Brenta sur des barques ou des chaloupes de canonniers sous le commandement de Francesco Delfino afin de ravager le territoire de Padoue.

Dans l'intervalle une armée de Padouans s'était réunie dans le district de Sacco, mais elle ne put empêcher la prise de Castel Caro; Francesco perdit toute confiance en l'armée, les bourgeois et lui-même (1); il entama des négociations avec le général ennemi, et le 21 novembre 1388 il lui livra en vertu d'un traité Padoue, Trévise, Ceneda, Feltre et Bellune avec toutes leurs dépendances. En retour les Carrare obtinrent une pension convenable, et le père resta ensuite comme prisonnier dans le château de Como, le fils avec sa famille dans la forteresse d'Asti (2). Quant à Venise, elle conserva son ancien territoire, une portion du Padouan et la campagne de Ceneda, pendant que la domination des Visconti s'étendait presque sur toute la Haute-Italie.

(1) Les Carrare avaient acheté aux ducs d'Autriche, en 1384, Trévise et Ceneda; en 1386, Bellune et Feltre : les deux premières pour 97,000 ducats. Cf. Verci, *Storia della marca Trivig.*, vol. XVI, p. 65; et les deux dernières pour 60,000. Cf. *ibid.*, p. 118 sq.

(1) Un parti parmi eux, à la tête duquel se trouvait le général Albertino da Perego, était déjà en bonne intelligence avec Guglielmo Bevilacqua et Ugoletto Biancardo. Verci, vol. XVII, p. 23.

(2) Raph. Cares., l. c., p. 482.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE VENISE DEPUIS L'ANÉANTISSEMENT DE LA DOMINATION DES CARRARE JUSQU'A L'EXPÉDITION DE CHARLES VIII CONTRE NAPLES.

§ Ier. — *Dernières années du dogat d'Antonio Venier jusqu'à* 1400.

Les querelles du Frioul avaient pris fin avant même la chute de la maison de Carrare. Philippe d'Alençon était mort, et, en novembre 1387, le pape avait nommé pour patriarche, Jean, prince de Luxembourg (1), que tous les sujets reconnurent. Francesco de' Carrare continua bien encore quelque temps les hostilités après cette nomination, mais bientôt il se vit obligé, par les circonstances, d'user de toutes ses forces pour conserver sa propre indépendance. Depuis la chute des Carrare, les contrées voisines de Venise étaient en paix; toutefois le perfide Giovan Galeazzo était alors bien plus à craindre pour la république qu'autrefois les ambitieux seigneurs della Scala et de Carrare ensemble (2).

(1) Verci, *Storia della marc. Triv.*, vol. XVII, p. 8.

(2) La réponse que fit le comte de' Virtù à l'envoyé de Padoue, en janvier 1389, montre comment il était disposé pour Venise. Il lui dit que si Dieu lui accordait encore cinq ans de vie, il ferait en sorte que les Padouans et les Vénitiens fussent égaux, et n'eussent pas plus de puissance les uns que les autres. Verci, l. c., p. 52.

Le jeune Francesco de' Carrara fut traité par son vainqueur avec moins de générosité qu'il n'aurait pu s'y attendre; en conséquence il forma la résolution de s'enfuir à Florence. Cette ville était contraire aux Visconti depuis que Giovan Galeazzo menaçait la Toscane; toutefois elle le craignait. Asti avait été donné avec Valentine Visconti à son époux, le duc d'Orléans; le gouverneur d'Asti ne dépendait donc pas du comte de' Virtù; aussi procura-t-il à Francesco des moyens de passer sûrement en Savoie. De là Francesco partit pour Florence avec sa femme enceinte, et y arriva en avril 1389, après un voyage extrêmement pénible et rempli d'aventures périlleuses.

Il est certain qu'il n'aurait pu faire grand' chose auprès de républicains méfiants et soupçonneux, si le comte de' Virtù n'eût manifesté de plus en plus clairement ses plans de conquête contre la Toscane et le Bolonais. C'est la connaissance de ces projets qui détermina les Florentins à envoyer Francesco comme leur ambassadeur auprès du duc Etienne de Bavière, pour décider celui-ci à une attaque contre le seigneur de Milan.

Pendant que Francesco était en Alle-

magne, Giovan Galeazzo attaqua Bologne, et rompit avec Florence. Il avait avec lui les Este de Ferrare et les Gonzague de Mantoue. Aussitôt les Florentins envoyèrent au secours des Bolonais tous les capitaines qu'ils purent trouver, et à peu près à la même époque (en mai 1390) Francesco revint par le Frioul avec une nombreuse escorte de cavaliers dont la plupart étaient Allemands; Michel da Rabatta, son proche parent, y avait enrôlé deux cents lances pour lui, et une grande partie des gentilshommes frioulais se portèrent à son secours à leurs propres frais; toutes les fois qu'il s'approchait des contrées qu'il avait possédées autrefois, il était accueilli à bras ouvert. Padoue fut prise par une attaque hardie dans la nuit du 18 au 19 juin, et à peine Francesco y fut-il entré que les bourgeois s'armèrent pour lui. Castelbaldo, Montagnana, Este et Monselice chassèrent les garnisons viscontiennes, et de tous les lieux qui lui avaient jadis obéi, Bassano seul resta du côté des ennemis (1). Le duc Étienne de Bavière lui amena aussi une armée auxiliaire considérable.

Dans l'escorte de Carrara se trouvait Canfrancesco, fils d'Antonio della Scala, qui, à la faveur de cette lutte contre les seigneurs milanais, espérait recouvrer les possessions de sa famille. Déjà les Véronais le proclamaient leur maître, lorsqu'Ugolotto Biancardo qui devait avec sept cents lances ravitailler la citadelle de Padoue, se jeta avec quatre cents d'entre eux dans Vérone, et y fit un carnage horrible. On porte à quinze cents le nombre des tués, mais la ville fut conservée à Visconti. Padoue ne put être reprise sur les Carrare; le 27 août la garnison de la citadelle de cette ville se rendit, et le 8 septembre Francesco fut solennellement reconnu pour souverain de Padoue par les anciens, le capitaine du peuple, le gonfalonier et toute la bourgeoisie.

Le comte de' Virtù avait été obligé d'abandonner le siége de Bologne pour sauver le territoire de Vérone, et Francesco remporta sur l'allié de Visconti, le marquis Albert d'Este (1), de tels avantages, que celui-ci se vit obligé de consentir à une paix qui l'associa aux Carrare, aux républiques de Bologne et de Florence, généralement à tous les ennemis des Visconti, mais qui en même temps lui fit recouvrer tout ce que Francesco lui avait pris.

La guerre contre Giovan Galeazzo fut continuée jusque dans le mois de janvier 1392, époque où le pape et Antoniotto Adorno, alors doge de Venise, se portèrent médiateurs.

Le traité de paix portait en substance (2):

1. Que Francesco de'Carrare garderait et posséderait, comme seigneurie libre, Padoue et le territoire y appartenant; mais que Bassano, Bellune et Feltre resteraient à Visconti;

2. Que Francesco paierait à Visconti 500,000 ducats, en termes annuels de 10,000 ducats chacun;

3. Que les nobles padouans qui, comme partisans de Visconti, avaient fui de Padoue et perdu leurs propriétés, les recouvreraient (3).

Venise, sans participer elle-même à la guerre, avait partout favorisé Francesco, afin de se débarrasser de son puissant voisin; elle conserva sa conquête intacte. Après la restauration des Carrare, le doge Venier donna à leur famille le titre de nobles vénitiens (4).

(1) Verci, l. c., p. 119. Visconti, pour récompenser les Bassanais de cette marque d'attachement, déclare leur ville république parfaite: « Concedimus castro vestro et rectoribus vestris merum et mixtum imperium ac omnimodam jurisdictionem. » — Ils ne devaient reconnaître que la suzeraineté de Milan.

(1) Il avait succédé, en 1388, à son frère, comme chef de sa maison.

(2) Voir l'acte dans Verci, l. c., n. 1941.

(3) J'omets ici les conditions qui ne se rapportent pas immédiatement aux affaires de la marche de Trévise, parce qu'elles appartiennent plutôt à l'histoire des autres états qui ont figuré dans cette guerre.

(4) Verci, l. c., p. 175.

Dans l'intervalle, la république, malgré la redoutable rivale qu'elle avait sur la Méditerranée dans la puissance toujours croissante des Turcs, avait cependant fait beaucoup de progrès dans le territoire de l'empire grec. C'est ainsi qu'elle avait acheté, en 1388, de la dernière héritière de la maison d'Enghino, Argos et Napoli (Nauplie) de' Romania avec les territoires, châteaux forts et forteresses qui en dépendaient, moyennant une rente viagère de 500 ducats, reversible sur ses descendants (1); Marie d'Enghino s'était décidée à cette vente après la mort de son époux, Pierre Cornaro, parce qu'elle craignait de ne pouvoir défendre ces terres contre les Turcs. Quelques autres contrées suivirent l'exemple de Corfou et se soumirent volontairement à Venise pour jouir de la protection de ses puissantes flottes. Le commerce de Venise continua donc de s'étendre et de se consolider, mais plus cette république s'enrichissait et augmentait sa puissance, plus aussi ses nobles devenaient accessibles aux intérêts vulgaires; l'amour de l'argent ne manqua pas d'exercer ici comme partout ailleurs son influence délétère.

Du vivant de Venier, les Vénitiens se virent obligés de s'immiscer encore une fois dans les affaires du continent italien. Giovan Galeazzo, qui songeait toujours à s'agrandir aux dépens de ses voisins moins puissants que lui (2), entra, en mars 1397, de deux côtés sur le territoire de Francesco da Gonzaga, seigneur de Mantoue. Ugolotto Biancardo et Jacopo dal Verme amenèrent chacun un corps de troupes pour le service de Milan, le premier de Vérone, l'autre des contrées au sud du Pô. De leur côté, les Florentins envoyèrent aux Mantouans quelques-uns de leurs capitaines; Venise qui, comme à l'époque de la restauration des Carrare, ne voulait pas rompre ouvertement avec Visconti, mit à la solde de Francesco de' Carrara des galères et d'autres bâtiments avec lesquels celui-ci remonta le Pô et se porta au secours de Mantoue. Au mois d'août, les troupes milanaises éprouvèrent une défaite décisive, et, par la médiation des Vénitiens, on conclut une paix qui fut signée en mai 1398, et qui garantissait le *statu quo* du territoire de Mantoue (1).

Venier vécut encore jusque dans le mois de novembre 1400. Pendant dix-huit années il avait dirigé la république avec sagesse et modération, et les historiens vénitiens parlent, non sans un juste orgueil, de son amour de la justice, et citent comme exemple, qu'il avait condamné son fils à une détention perpétuelle, parce qu'il avait séduit la femme d'un noble vénitien et attaché par moquerie des cornes au-dessus de la porte de cet époux outragé.

---

(1) Cf. Raphaynus Cares., ap. Murat., XII, p. 182.

(2) Cette tendance de Giovan Galeazzo avait déjà fait naître une alliance défensive entre Florence, Bologne, le marquis Albert d'Este, Francesco de' Carrara, les seigneurs de Ravenne, Bernardin et Ostasio de Polenta, ceux d'Imola, Lodovico et Philippe degli Alidosi, et Astorgio de' Manfredi, seigneur de Faenza; alliance à laquelle adhérèrent encore beaucoup d'autres nobles et châtelains de la Romagne. Cf. Verci, l. c., p. 182.

(1) *Chron. Johann. Bembi*, ap. Muratori, *Scr.*, vol. XII, p. 515 et 516.

§ II. — *Dogat de Michel Steno, jusqu'à 1413.*

De nouvelles guerres avec les Génois forment l'intérêt principal des premières années du dogat de Steno, qui commença en janvier 1401. Les Génois virent dans la puissance des Turcs, qui chaque jour faisaient de rapides conquêtes sur l'empire grec, un moyen d'anéantir entièrement le commerce de Venise sur la mer Noire; en conséquence ils se lièrent entièrement avec eux et les favorisèrent partout où ils le purent. Bajazet Ier (Baïezid), ce hardi conquérant, après avoir réuni les troupes turques, les conduisit de conquête en conquête jusqu'à l'époque où Timur éleva à une nouvelle splendeur l'empire entièrement délabré des Mogols, battit, en 1402, Bajazet près d'Angora, et brisa la puissance ottomane en Asie. Au milieu des périls et des embarras qui suivirent la défaite de Bajazet, les Génois donnaient, comme auparavant, beaucoup de secours aux Turcs, et ils les soutinrent notamment contre les Grecs, qui étaient étroitement unis aux Vénitiens, en qui ils cherchaient un appui. Les Génois, qui étaient assez forts pour contrarier partout leurs rivaux, ne purent cependant parvenir à arriver à une position politique où ils fussent à leur aise. Depuis 1390 jusqu'en 1394 il y avait eu révolution sur révolution dans la haute administration génoise; dix fois on avait changé de doge, et enfin les Adorno, chefs de la faction gibeline, se maintinrent avec l'aide de Giovan Galeazzo de Milan. Visconti, perfide partout, le fut aussi contre les Adorno; et il porta enfin le doge Antoniotto Adorno à chercher un appui dans un roi qui, avant tout, ne paraissait avoir d'autre intérêt que de restreindre la liberté des Génois. C'est ainsi qu'en 1396 la république se mit sous la protection de Charles VI, roi de France, et pour veiller à l'exécution du traité conclu à ce sujet, un lieutenant du roi vint à Gênes. Mais dès 1398, les luttes de partis recommencèrent dans cette république; et le lieutenant français se vit obligé de prendre la fuite. Lorsque les Génois furent fatigués de la guerre civile, on tâcha de rétablir les relations avec la France, et ce fut sous un chef français, le maréchal Boucicaut, que la république fit la guerre contre les Vénitiens. Le commencement des hostilités fut, pour ainsi dire, dû au hasard : on connaissait les intentions des Génois, et le gouvernement de Venise avait donné à un de ses amiraux, Carlo Zeno, l'ordre d'observer la flotte de Boucicaut (1), et, si elle entreprenait quelque chose qui ne fût pas dans ses droits, de s'y opposer par la force. Zeno et Boucicaut se rencontrèrent près de Modon, et ils en vinrent à une lutte qui, malgré les dispositions pacifiques d'un parti nombreux à Venise, rendit une guerre inévitable. Toutefois elle ne dura pas long-temps : la médiation du duc de Savoie amena bientôt la paix.

Dans l'intervalle les Vénitiens furent de nouveau inquiétés par la puissance croissante d'un prince de leur voisinage immédiat. Après la mort de Giovan Galeazzo, sa veuve, qui prit comme tutrice les rênes du gouvernement, vit qu'elle ne pouvait guère compter sur les conseillers et les capitaines qui lui étaient adjoints. Elle chercha donc sérieusement à se réconcilier avec les Carrare, et à contracter une amitié intime

(1) La flotte de Boucicaut était ostensiblement destinée pour Chypre; mais elle avait pris Bairuth, saccagé cette ville et les entrepôts vénitiens qui s'y trouvaient. Carlo Zeno invita vainement Boucicaut à cesser les hostilités. La rencontre eut lieu en octobre 1403; les Génois y perdirent six galères, dont trois tombèrent au pouvoir des Vénitiens, et les trois autres coulèrent bas avec leurs équipages. Cf. *Chron. Johan. Bembi*, ad ann. 1403, ap. Muratori, vol. XII, p. 517.

avec eux; but qu'elle atteignit au moyen d'un traité signé le 7 décembre 1402 (1), par lequel elle s'obligea à rendre aux Carrare Bellune, Feltre et Bassano. La remise de ces villes fut fixée au 30 juin 1403, mais dans l'intervalle les conseillers de la princesse douairière la décidèrent à la différer jusqu'au mois d'août. Pendant ce temps il s'éleva aussi à Brescia une nouvelle lutte entre les Guelfes et les Gibelins, et les derniers qui furent contraints à évacuer cette ville, l'assiégèrent de tous côtés sans que le gouvernement des Visconti fît rien pour amener la paix. Jean Martinengo, qui était à la tête des Guelfes, résolut, avec l'assentiment des autres bourgeois influents, de se détacher lui-même et la ville des Visconti et de se rendre aux Carrare. Francesco de' Carrara, irrité de ce que le traité n'avait pas été exécuté, accepta cette offre et entra, le 12 août 1403, en campagne, appuyé par le marquis d'Este. Il s'empara de Brescia sans rencontrer d'obstacle, mais la citadelle de cette ville tint jusqu'à ce que Jacopo dal Verme et d'autres capitaines milanais eussent amené des renforts suffisants; de sorte qu'à la fin les troupes carraraises à Brescia furent fort heureuses d'obtenir une libre retraite. Après bien des négociations inutiles pour rétablir la paix, Philippe da Pisa, chef militaire des Carrarais, établit, en dépit du gouverneur de Vérone, Ugolotto Biancardo, un camp fortifié sur le territoire véronais. Pendant que dans ces contrées on se battait des deux côtés avec acharnement, Guillaume della Scala, fils naturel de Can-Grande, autrefois chanoine à Vérone, arriva dans le camp carrarais, et promit à Francesco de' Carrara la possession de Vicence, s'il voulait l'aider à prendre Vérone. Guillaume était accompagné de ses fils Brunoro et Antonio, qui, tandis que leur père malade restait dans le camp, se rendirent avec des troupes de Francesco à Vérone. Cette ville fut surprise et emportée pendant une nuit obscure. Guillaume rejoignit ses fils et le 17 avril 1404, on le proclama seigneur de la ville, mais il mourut dès le lendemain (1).

Pendant que Brunoro et Antonio della Scala restaient à Vérone comme seigneurs de cette ville, les Carrarais assiégeaient Vicence. Un tel agrandissement de la puissance carraraise parut dangereux aux Vénitiens; ils firent donc avec la princesse douairière de Milan une convention par laquelle elle leur cédait Vérone, Vicence et Bassano, probablement moyennant de fortes sommes d'argent. Vicence leur fut remise sur-le-champ. Les frères della Scala crurent que, dans ces circonstances, le plus sûr serait de se séparer des Carrarais et de se rendre eux-mêmes et cette ville aux Vénitiens. Indigné de cette ingratitude, Francesco de' Carrara, dont les troupes occupaient encore Vérone, les fit arrêter et conduire à Padoue; puis il entra solennellement dans Vérone, et se fit proclamer seigneur de la ville (2).

Cette mesure acheva de décider les Visconti à céder à Venise toutes les villes qu'ils possédaient dans la marche de Vérone. Bellune fut solennellement remise à Venise le 18 mai 1404. A son exemple, les autres villes voisines reconnurent, du consentement de leur princesse, la suzeraineté de Venise. Bassano se soumit le 10 juin, et Feltre le 15 du même mois; de tous côtés Francesco de' Carrara voyait s'échapper une partie de sa proie, et bientôt il fut, en outre, impliqué dans une guerre avec le marquis Gonzaga de Mantoue, qui envahit le territoire de Vérone, et occupa Ostiglia et Peschiera. Les Vénitiens avaient tout préparé en secret, et

(1) Voyez Verci, *Storia della marca Triv.*, vol. XVIII, p. 72.

(1) Il est faux que Francesco de' Carrara ait empoisonné Guillaume. Cf. Verci, l. c., p. 106.

(2) Antonio et Brunoro della Scala, après avoir recouvré leur liberté, se rendirent en Allemagne auprès de leurs autres frères, et trouvèrent un protecteur dans l'évêque de Trente, qui bientôt eut lieu d'être mécontent de Venise, cette république ayant pris possession des provinces véronaises. Cf. Verci, vol. XIX, p. 5.

tout-à-coup ils commencèrent aussi les hostilités, sans en avoir fait aucune déclaration préalable, sous prétexte que les Carrare avaient construit des fortifications sur le territoire de la république. Des deux côtés on prit à sa solde les condottieri les plus distingués. L'armée vénitienne avait pour général en chef Malatesta de Pesaro. Dans le commencement la fortune parut favoriser les Carrarais, mais dans l'état de Vérone les forteresses tombèrent successivement au pouvoir des troupes de Venise et de Mantoue. Quant à Vérone même, bien que des traîtres eussent laissé entrer pendant la nuit dans ses murs un grand nombre d'ennemis, elle tint encore quelque temps, grâce à l'intrépidité de Jacopo di Carrara. Le marquis Nicolas d'Este, qui secondait les Carrare, se trouva heureux, lorsque des revers frappaient ceux-ci, de pouvoir obtenir de la république une paix convenable.

Francesco de' Carrara se voyant refoulé vers Padoue, mit sa famille en sûreté à Florence, et contracta une alliance avec Gênes, qui lui procura de l'argent; cela le mit à même de prendre à sa solde Alberico da Barbiano, comte de Cunio, et renforcé ainsi, il put recommencer la guerre avec une nouvelle vigueur. Mais les Véronais, ne voulant plus supporter la faim et les anxiétés de tous les jours, rendirent leur ville le 22 juin 1405.

Assiégée par les ennemis et décimée par la faim et les maladies, Padoue seule résistait encore; les châteaux forts des Carrarais tombèrent l'un après l'autre au pouvoir des Vénitiens. Enfin, le 16 novembre, le vieux Francesco de' Carrara, malgré l'impossibilité de résister plus long-temps à la supériorité de l'ennemi, refusant encore d'entendre parler de capitulation, les habitants se soulevèrent et exigèrent une reddition immédiate. Pendant le désordre qui résulta de cet événement, les Vénitiens parvinrent, en corrompant la garde de la porte de Santa-Croce, à pénétrer dans la ville. Francesco consentit alors à un armistice, mais les bourgeois se soumirent et rendirent la ville à la république, qui leur garantit leur constitution comme elle l'avait fait autrefois aux populations de Vicence, Vérone, Bassano, Feltre et Bellune.

Francesco et son fils du même nom, qui était resté auprès de lui à Padoue, cherchèrent enfin à obtenir par grâce de la seigneurie ce qu'auparavant ils n'avaient pas voulu accepter par un traité librement conclu. Il fallut les protéger par une escorte armée contre la populace de Venise; ils se prosternèrent devant le doge, mais tout cela ne leur servit de rien. L'autre fils de Francesco, Jacopo qui avait défendu Vérone, fut pris dans sa fuite par des paysans et conduit à Venise, où on les enferma tous les trois dans une cage de douze pieds de haut sur treize de large. Ainsi la tentative de rétablir la domination des Carrare se termina par leur ruine. Le vieux François fut étranglé le 17 janvier 1406, et immédiatement après on fit subir le même supplice à ses fils prisonniers. Le brave et sage vieillard, Carlo Zeno, qui, d'après une note trouvée dans les papiers des Carrare, avait autrefois prêté à Francesco quelques centaines de ducats, fut, pour ce fait, privé de tous ses honneurs et dignités, et condamné à deux ans d'emprisonnement. Ce fut alors que, pour la première fois à Venise, la politique, qui se trouvait dans l'élément fondamental de cet état, se révéla dans toute sa cruauté, en foulant aux pieds tout sentiment de justice et d'humanité, époque où Venise, il est vrai, avait acquis de vastes possessions sur le continent italien, et par là s'était placée en partie sur un terrain où tout homme ayant suffisamment d'esprit, de courage et d'argent pouvait entreprendre les choses les plus grandes, commencer les révolutions les plus hardies et réunir les armées les plus nombreuses; mais où, par conséquent, l'individu devait être moins jugé d'après la justice et l'équité que d'après la raison d'état; et où, par cela même, il devait y avoir dans les hommes tant de passion, de colère et de rancune qu'à la fin, même lorsqu'on voulait, malgré les suggestions de la prudence,

faire honneur au bon droit, on ne pouvait rien faire sans en être immédiatement puni par les conséquences que cette témérité entraînait.

Peu de temps après que la république eut si puissamment étendu son territoire sur le continent italien, elle se trouva impliquée dans des querelles religieuses par l'élévation d'un de ses nobles à la dignité pontificale. Après la mort d'Innocent VII, Angelo Corraro fut élevé, le 30 novembre 1406, sur le siége apostolique, à condition qu'il renoncerait au pontificat, si l'anti-pape (l'Église était depuis long-temps divisée par un schisme) en faisait autant dans le but de préparer l'élection unanime d'un nouveau pontife. Corraro prit comme pape le nom de Grégoire XII. Son exaltation devint à Venise, parmi les maisons nobles, une source de rivalités et d'innombrables querelles; il chercha bien à gagner les Condolmier, les Barbarigo et les Moresini, en donnant le cardinalat à des membres de leurs familles, mais cela ne lui fut pas d'une grande utilité; car, lorsque le concile de Pise se fut déclaré contre lui, et qu'il se vit obligé de quitter l'Italie centrale, la république refusa de le recevoir sur son territoire, et ne lui permit qu'à grand'peine de le traverser pour se rendre à Cividale-di-Friuli. De là Grégoire s'engagea aussi dans des contestations avec le patriarche d'Aquilée, le déposa et mit à sa place Antonio da Ponte, noble vénitien. Par ces moyens, il réussit bien à ranger de son côté plusieurs des familles les plus influentes de Venise, mais en général l'opinion qui l'emporta fut qu'il n'était pas avantageux qu'il y eût sur le trône papal un homme qui avait des parents dans le sénat de Venise, et qui, par la concession de hautes dignités, pouvait facilement gagner d'autres familles sénatoriales. La haine de quelques personnages contre Grégoire appuya cette opinion, d'ailleurs raisonnable, et à la fin on se concerta pour reconnaître comme successeur de saint Pierre Alexandre V, évêque de Rome, qui avait été élu par le concile de Pise pour remplacer les deux papes schismatiques, Grégoire et Benoît.

Cette querelle ecclésiastique se compliqua bientôt de querelles temporelles. Le roi de Naples, Ladislas, qui ne put se maintenir dans la Hongrie, dont il ambitionnait la couronne, offrit à la république de lui vendre, moyennant 100,000 ducats, Zara qui lui restait seule avec quelques autres provinces de la Dalmatie (1). Venise accepta cette offre avec empressement, mais la suite nécessaire de ces actes fut l'inimitié de l'autre prétendant au trône de Hongrie, le roi Sigismond qui, en outre, reconnaissait et appuyait Grégoire XII. De tous les côtés un orage paraissait se former. Les della Scala qui restaient encore, et les Carrare, après avoir erré long-temps sans but, s'étaient rendus à Gênes où ils avaient contracté une amitié intime avec Boucicaut. Ce maréchal avait un grand ascendant sur le jeune duc de Milan, Jean-Marie Visconti, et les ennemis des Vénitiens l'accompagnèrent à la cour milanaise, lorsqu'il s'y rendit avec un corps de troupes considérable pour jouer un rôle à la faveur des dissensions de la Lombardie. Mais l'arrogance des Français, et le peu de ménagements avec lequel ils avaient traité Gênes, presque comme une ville conquise, avaient rendu leur administration insupportable aux Liguriens, qui, avec l'aide du marquis de Montferrat (2), secouèrent le joug français en 1409 (3). Le marquis devint capitaine de la ville avec les mêmes attributions qu'avaient autrefois les doges.

Boucicaut voulut reprendre Gênes, mais sa ruine et celle de son armée importaient beaucoup à Venise, parce que Brunoro

(1) Cf. le fragment de la chronique de Jean Bembò, année 1409, dans Muratori, vol. XII, p. 522. Bientôt après la noblesse de Sebenico livra aussi cette ville aux Vénitiens.

(2) Et que les Vénitiens excitèrent. Cf. Verci, l. c., vol. XIX, p. 33.

(3) Sismondi, *Hist. des Rép. ital.*, vol. VIII, p. 194.

della Scala et Marsiglio de' Carrare étaient avec lui. Trois célèbres capitaines viscontiens, liés avec Venise, Pandolfo Malatesta, Cabreri Fondulo et Facino Cane rencontrèrent l'armée du maréchal près de Serravalle et furent battus. Le vainqueur retourna en Lombardie, où il s'établit dans le pays de Plaisance, et continua la guerre contre Venise et ses partisans dans la Lombardie, tandis que les Scala et les Carrare cherchaient à détacher Vérone et Padoue de la république. Déjà une conjuration s'était formée à Padoue, et on avait pratiqué des intelligences dans Vérone, lorsque tout fut découvert, et Boucicaut attaqué par Facino Cane près de Novi, essuya une telle défaite, qu'il ne put se maintenir plus long-temps en Italie. Mais alors Sigismond, ennemi des Vénitiens, devint roi des Romains; Brunoro et Marsiglio se rendirent auprès de lui, et en reçurent un bon accueil et la promesse de sa protection royale. Les troubles du Frioul, qui provinrent de ce que Grégoire XII s'était ingéré des affaires du patriarcat, favorisaient Sigismond dans ses intentions hostiles contre Venise; d'un autre côté, ils servaient à augmenter la puissance de cette république, parce que les vassaux du patriarche (1), dont les terres étaient situées à l'ouest du Tagliamento, craignaient des invasions et se soumirent à la république (le 14 mai 1411) pour avoir un appui. La ville de Sacile suivit bientôt après l'exemple de ces gentilshommes.

Dès que Sigismond fut assez préparé pour entreprendre quelque chose contre Venise, il demanda le libre passage par le territoire de cet état, afin de pouvoir se rendre à Rome pour son couronnement. Venise le lui refusa, à moins qu'il ne voulût faire le voyage sans armée. Sigismond déclara que cette réponse était une violation de ses droits royaux, et redemanda même Zara. Dès lors la guerre fut décidée.

Le 28 novembre, le général en chef de Sigismond, Pippo Spano, Florentin de naissance, conduisit onze mille Hongrois à Cividale-del-Friuli, et aussitôt les Udinois reconnurent la suzeraineté impériale que le roi des Romains pouvait réclamer. Presque toutes les autres villes et districts du Frioul suivirent l'exemple d'Udine. Marano et Portogruaro, qui voulurent résister, furent emportées de force. Sacile et Brugnera seules résistèrent, mais cela n'empêcha pas l'armée hongroise d'avancer; les ennemis arrivèrent par Ceneda et Serravalle à Bellune, qui se rendit sur-le-champ. Feltre en fit autant, et alors Sacile, Brugnera, Cerdignano, Valdimareno et Castelnuovo se virent aussi hors d'état de se défendre plus long-temps. Ce fut contre Conegliano et Asolo que s'essaya d'abord l'armée royale, dont l'impétuosité porta la désolation dans tous les environs.

Cependant Sigismond avait nommé, le 22 janvier 1412, Brunoro della Scala, vicaire impérial à Vérone et à Vicence (1), et dès le 1er mai il y eut une révolte populaire à Vérone; mais dans son commencement elle fut si insignifiante et si peu appuyée qu'elle ne causa aucun préjudice à la république, et cessa par sa propre faiblesse. Au printemps de 1412, Charles Malatesta, général en chef des Vénitiens, marcha contre les Hongrois et pénétra jusqu'au centre du Frioul, où il prit Spilimbergo ; l'été se passa en petites escarmouches.

Bientôt après, Sigismond arriva lui-même en Italie, et, au commencement de 1413, Peppo Spano entra dans le territoire vicentin, mais il ne put prendre ni Vicence, ni Vérone, ni Bassano, ni les décider à se rendre. Sigismond quitta alors le Frioul, et l'on conclut à Trieste un armistice pour cinq ans, portant que le *statu quo* du pays serait maintenu; que pendant la durée de la trève

(1) C'étaient les seigneurs de Porzia et de Brugnera, ceux de Valvasone, Frédéric della Torre, les seigneurs de Prata, de Polcenigo et de Spilimbergo. La république, suivant l'usage de cette époque, prit en même temps ces gentilshommes à sa charge. Cf. Verci, l. c., vol. XIX, p. 47.

(1) Cf. Verci, l. c., vol. XIX, dipl. MMC.

le commerce serait libre de toutes entraves; et que le patriarche Louis d'Aquilée, les comtes de Gœrz, le Tyrol, Ortemburgh et François Gonzaga seraient compris dans l'armistice (1).

Le doge Michel Steno mourut au mois de décembre de la même année (1413), après un gouvernement qui, sans avoir été toujours heureux, ne laissa pas d'être glorieux, et d'ajouter à la grande activité intérieure de la république une grande puissance extérieure.

§ III. — *Dogat de Thomas Mocenigo jusqu'en* 1423.

Le 7 janvier de l'année suivante (1414) Thomas Mocenigo fut proclamé doge, et chargé de la direction des affaires de la république. Dès son avénement au pouvoir, il parvint à lier entre eux par un traité les différents états de la Haute-Italie, traité dont le but était le maintien et la garantie du *statu quo* dans cette contrée. A cette occasion, les états se réunirent et se formèrent en deux partis; à la tête de l'un se plaça le duc de Milan (Philippe-Marie Visconti), autour duquel se rangèrent le comte de Savoie, le marquis de Montferrat et la république de Gênes; Venise couvrait l'autre parti de son patronage: après elle Nicolas d'Este, Carlo Pandolfo et Malatesta de' Malatesti, Obizzo da Polenta, les comtes Porzia et Collalto, les seigneurs de Castelnovo, de Coldonazzo, de Savorgnano, d'Arco et de Castelbarco (2).

Comme le traité de paix conclu avec Sigismond ne devait expirer qu'en 1418, grâce à cette alliance, la république se trouva parfaitement rassurée contre toute aggression du côté de la terre-ferme, et tout-à-fait à même de déployer ses forces militaires contre les Turcs, auxquels elle déclara la guerre peu de temps après.

Les Turcs, en étendant leur domination en Grèce, n'avaient pas respecté les possessions vénitiennes; l'île de Négrepont avait été ravagée, plusieurs vaisseaux marchands avaient été pris et pillés; Candie était menacée et les négociations entamées en 1415 pour la conclusion d'un armistice avaient échoué par l'imprudence du duc d'Andros. La république se vit donc forcée d'envoyer dans les parages du Levant une flotte considérable pour protéger son commerce contre les attaques des Turcs. Un combat naval très meurtrier s'engagea, à la hauteur de Gallipoli; les Vénitiens remportèrent la victoire, malgré la supériorité des forces de l'escadre ennemie. Cet avantage décisif détermina les Turcs à consentir à un armistice équitable: les clauses principales furent l'échange réciproque des prisonniers, et l'engagement pris par les Turcs de ne plus accorder de protection à la piratèrie mahométane contre Venise (1).

Dans ces entrefaites, la trêve avec le roi Sigismond allait expirer; quelques tentatives furent faites auprès des Vénitiens pour les engager à une prolongation, mais ce fut en vain; la république avait gardé un souvenir trop vif des pertes qu'elle avait essuyées, elle espérait aussi que les villes de Bellune et de Feltre ne tarderaient pas à regretter sa domination douce et bienveillante, souffrantes qu'elles étaient des exactions exer-

(1) Verci, l. c., vol. XIX, p. 91.

(2) Verci s'est trompé en disant que ce traité d'alliance avait été conclu directement contre Sigismond (vol. XIX, p. 106), car on y lit la clause suivante: « Pour la défense et la conservation des états des parties susdites contre tous ceux qui chercheraient à offenser, molester et troubler l'un des états, partie contractante, et *aussi* contre le roi de Rome et de Hongrie, *dans le cas où il aurait la volonté ou tenterait d'offenser sans cause* (indebite), etc., etc. »

(1) Marin, vol. VII p. 128. Daru, vol. II, p. 72 sq.

cées par les lieutenants de Sigismond, le comte de Gœrz d'abord et ensuite Ulric della Scala. La guerre éclata donc de nouveau au printemps de 1418, et fut conduite avec bonheur par les capitaines Tristan de Savorgnano, Lodovico de' Buzzacarini et Simon da Canossa. La ville de Ceneda, sa forteresse et son territoire furent reconquis sur le duc Louis de Teck, alors patriarche d'Aquilée; Portobufoletto et Pordenone se rendirent bientôt après; Astico, seigneur de Brugnera, se déclara spontanément pour Venise, et reconnut la suzeraineté de la république.

Les tentatives qu'on fit dans le courant de l'hiver pour rétablir la paix furent complètement vaines; et les Vénitiens se virent forcés de faire des préparatifs plus imposants pour la continuation des hostilités. Dès le mois d'avril, Cividale s'était rendue par capitulation à Philippo d'Arcelli, l'un des capitaines les plus distingués de ce temps-là et qui avait offert ses services à la république. Peu après Sacile dut suivre cet exemple; enfin, en peu de temps, Aviano, Caneva, Cardignano tombèrent au pouvoir des Vénitiens. Prata ne put sur aucun point résister à d'Arcelli; en octobre 1419, il se rendit maître par escalade de Serravalle, puis d'Ercole, qui appartenait au baron de Camino, dont jadis la famille n'avait pas été moins puissante que les Romano et les Carrare, et qui se trouva réduit à implorer la grâce de la république.

Une armée considérable, venant de la Hongrie, menaça tout-à-coup d'enlever à Venise toutes ses conquêtes; elle était commandée par Denis, prince de la Sclavonie. Avec lui marchaient Marcilio da Carrara, Frédéric d'Ortenburgh et Ricoluccio da Prata; mais quelle que fût la valeur des généraux alliés, elle échoua contre la défense vigoureuse de Cividale. Les Hongrois qui, probablement, avaient espéré une conquête plus rapide et un butin plus riche, évacuèrent sur-le-champ le Frioul, où ils avaient pénétré, et cet abandon laissa dans un découragement complet les partisans de Sigismond et du patriarche Louis. Dès que l'armée vénitienne se dirigea vers Feltre, cette ville n'osa résister et se racheta du pillage au prix de dix mille ducats; Philippe d'Arcelli y fit son entrée solennelle le 14 mars 1420. Bellune fut également obligée de capituler, et obtint des conditions très avantageuses; ses anciens statuts furent confirmés, et le 24 avril, Philippe célébra sa victoire par une entrée triomphale. Rien ne put résister en Frioul. et le 4 juin les habitants d'Udine envoyèrent des députés au camp d'Arcelli, qui était assis devant leurs murs, et se soumirent au lion de Saint-Marc, dont le général vénitien porta l'étendard victorieux dans cette ville, le 7 du même mois. Aucune ville, aucun baron, aucun seigneur en Frioul ne restèrent indépendants; ceux qui résistèrent furent impitoyablement sacrifiés à la vengeance de la république, et le patriarche lui-même, jadis le plus puissant des ecclésiastiques d'Italie après l'évêque de Rome, se trouva à la fin heureux de conserver, par un traité conclu en 1421, Aquilée et les châteaux forts de S.-Danielo et de San-Vittor (1) et de recevoir de la république une somme annuelle de trois mille ducats pour défrayer sa table (2); le comte de Gœrtz qui jusqu'alors avait tenu ses fiefs du patriarche, se déclara vassal de Venise.

Dès que Venise eut ainsi soumis tous ses ennemis du continent italien, elle porta ses armes en Dalmatie, qu'elle espérait reconquérir. Trau fut pris d'assaut en juin 1420, Spalatro capitula sans combattre; il en fut de même de toutes les îles Dalmates, depuis Brazza jusqu'à Cursola et enfin de Cattaro. Cette campagne se termina par la reddition de Scutari, Drivasto et Dulcigno en Albanie.

Ces victoires consécutives assurèrent à la république la possession du littoral de la mer Adriatique depuis l'embouchure du Pô, par Venise, le Frioul, l'Istrie et la Dalmatie jusqu'en Albanie. Corfou et Négrepont, et tout

(1) Verci, l. c., vol. XIX, p. 176.
(2) Marin, l. c., vol. VII, p. 130.

l'intervalle placé entre ces îles, lui appartenaient. Elle pouvait s'emparer de la Morée quand elle le voudrait, étant depuis longtemps en possession de Modon et de Coron. Les Vénitiens occupaient aussi Corinthe, qui s'était rendue pour être protégée contre les Turcs. Et ce fut seulement par égard pour ces derniers que la république ne voulait pas mécontenter, qu'elle n'accueillit pas l'offre du chef des Grecs, de se reconnaître son vassal et de lui jurer foi et hommage.

Thomas Mocenigo mourut le 15 avril 1423 après une glorieuse administration, laissant Venise dans la situation la plus prospère à l'intérieur, et la plus avantageuse à l'extérieur (1); tant de succès excitaient l'admiration de l'Europe, et assuraient à la république la première place parmi les principaux états de la Péninsule italique.

§ IV.—*Depuis le dogat de Francesco Foscari jusqu'à l'an* 1457.

Mocenigo, sur son lit de mort, avait signalé Foscari comme un homme dangereux qu'on ne devait pas élire doge, à moins qu'on ne voulût être entraîné à des guerres chaque jour renaissantes. Francesco Foscari avait eu en toute occasion un rare bonheur; il avait déployé une intelligence peu commune, un courage brillant et une inflexibilité qui ressemblait un peu à de la dureté. Il s'était toujours montré incliné vers les entreprises audacieuses; toujours il avait refusé les emplois les plus éminents, les gouvernements les plus importants auxquels on l'avait appelé, et n'avait accepté que les ambassades auprès de l'empereur d'Allemagne, à la cour du pape et auprès des princes grecs et des Turcs; il tenait avant tout à ne pas s'éloigner de Venise, où se trouvait le point central de ses intrigues politiques, et le seul but auquel aspirât son ambition. Lors de l'élection, il rencontra beaucoup d'adversaires, d'abord à cause de son âge peu avancé, et ensuite à cause de la médiocrité de sa fortune, et de son caractère trop entreprenant.

Il eut recours à la ruse, et elle lui réussit; ses amis les plus proches ne lui donnèrent pas d'abord leurs voix; et en s'entretenant avec quelques électeurs qu'il savait lui être opposés, il déclara que toute son ambition se bornait à obtenir quelques suffrages, ce qu'il considérait comme un grand honneur. Les électeurs se laissèrent prendre à ce piége, et tous ses amis, votant

(1) Daru évalue les revenus de la république, à la mort de Mocenigo, à 996,280 ducats, somme énorme pour ce temps. (Daru, vol. II, p. 190.) Mais cette évaluation, calculée sur le change des monnaies, est très incertaine, et ne cadre pas avec celles que présentent les comptes parvenus jusqu'à nous. Ce n'est donc qu'une estimation très approximative. Il est plus simple, pour comprendre les ressources de la république, de se reporter aux faits suivants : elle possédait 3345 vaisseaux et autres bâtiments; ses flottes étaient montées par 38,000 marins, et ses seules constructions navales occupaient 10,000 ouvriers. La noblesse comptait 1,000 familles, dont les revenus s'élevaient de 4,000 jusqu'à 70,000 ducats. Le commerce pour la Lombardie, en draps, étoffes diverses, toiles, soieries, brocards d'or, savon, épiceries, sucre, bois de teinture et autres denrées, le sel excepté, procuraient, suivant le rapport de Sanuto dans un essai sur Mocenigo, un revenu de 2,789,000 ducats (l. c., p. 188). Il faut avouer que Sanuto, dans son récit, ne se montre guère plus scrupuleux que Daru dans son évaluation. Au nombre des articles de commerce les plus importants pour la Lombardie, on doit faire entrer en ligne les esclaves; et il ne faut pas croire que cette assertion soit erronée, car le luxe généralement répandu, et la corruption des mœurs à cette époque, presque universelle dans toutes les classes de la société, ne

alors pour lui, assurèrent la majorité (1), et il fut élu doge.

Peu de temps après son élection, la république se laissa entraîner à tenter une conquête que le doge précédent avait toujours refusé d'entreprendre, celle d'une partie de la Grèce que les Turcs menaçaient d'envahir. Venise s'empara donc de Salonique, que son chef, trop faible pour la défendre, lui livra sans hésiter. On envoya des procurateurs et des troupes pour occuper cette ville et la mettre à l'abri de toute attaque. La conséquence inévitable de cette occupation fut une déclaration de guerre des Turcs.

Pietro Loredano, qui déjà précédemment avait commandé les armées vénitiennes contre les Turcs, fut chargé de défendre Salonique. Amurat vint avec une nombreuse armée assiéger cette ville; mais, forcé de lever le siége, il se dirigea vers la Morée, où antérieurement les armées turques avaient subi un échec. Mais leur puissance s'était accrue de tous côtés, et les Grecs conclurent un traité qui assurait aux Turcs le paiement d'un tribut annuel de 100,000 livres *hyperperes*. La guerre de Morée continua entre le sultan et les Vénitiens, et le premier refusa d'accéder à toutes les demandes qu'on lui fit de consentir à la paix, jusqu'au moment où il se rendit maître de Salonique par un coup de main, en 1429. Les habitants cherchèrent, il est vrai, à se défendre; mais dans leur ardeur ils négligèrent d'observer les mines pratiquées par l'ennemi, et par lesquelles celui-ci s'introduisit au cœur de la place d'une manière tout-à-fait inattendue. Toute la population fut massacrée, à l'exception de quelques habitants qui parvinrent à se réfugier sur trois galères vénitiennes et sur d'autres vaisseaux qui stationnaient dans le port. L'unique résultat pour Venise de cette imprudente acquisition fut une dépense de 700,000 ducats (1); et lorsque la guerre fut finie, on se trouva fort heureux de renouer les anciennes relations commerciales avec ces contrées.

Pendant cette guerre, la république se trouva engagée dans une suite d'affaires compliquées. La noblesse vénitienne était divisée en deux partis, dont l'un désirait la continuation des conquêtes dans l'intérieur de l'Italie, et se proposait de fonder une domination égale à celle de l'ancienne Rome; l'autre ne voyait dans ce système d'envahissement qu'une cause imminente de destruction pour une république, en quelque sorte issue du sein des eaux, qui ne devait placer son salut que dans ses flottes, et tirer ses richesses que de son commerce. De puissants intérêts personnels servaient l'opinion des premiers; ils furent encouragés par les exhortations des Florentins, qui désiraient voir s'établir une puissance qui pût contrebalancer celle du duc de Milan, et leur prêter secours et appui dans la guerre qu'ils soutenaient contre lui. Venise se trouva ainsi entraînée dans une carrière qu'elle eût dû abandonner aussitôt, quels que fussent les avantages temporaires et l'éclat trompeur qu'elle pût lui offrir au début.

Le parti qui souhaitait la guerre l'emporta d'autant plus facilement que le doge lui-même appuya cette opinion de son éloquence. Dans le mois de novembre 1425, un envoyé de la république de Florence, messer Marcello degli Strozzi, docteur et chevalier, arriva à Venise. Il affirma que Florence se trouverait forcée de se soumettre à Filippo Maria, duc de Milan, si la république ne venait à son aide. Venise alors, malgré tous les efforts de l'envoyé du duc, messer Fran-

disposait pas à trouver que le commerce d'esclaves et l'esclavage en lui-même eussent rien qui pût répugner. On a trouvé dans les archives de la maison de Médicis un contrat relatif à l'achat d'une femme esclave. Tout ce que nous venons de dire de la situation de Venise est extrait d'un tableau joint par Sanuto à la biographie de Mocenigo. Cf. Muratori, *Scr.*, XXII, p. 946 sq. Cf. sur le commerce de Venise au XV[e] siècle, Marin, vol. VII, p. 153 sq.

(1) Sanuto, *Vita di Fr. Foscari*, ap. Muratori, *Scr.*, XXII, p. 967.

(1) Sanuto, *Vita di Fr. Foscari*, l. c., p. 1008.

cesco da Castiglione, se déclara l'alliée de Florence, et, au mois de janvier 1426, la guerre fut déclarée à Milan. Voici les conditions stipulées entre Venise et Florence :

1. Seize mille cavaliers et huit mille fantassins seront entretenus à frais communs pendant toute la durée de la guerre.
2. Tous les armements nécessaires seront faits sur mer et sur le Pô.
3. La direction des hostilités appartiendra à Venise.
4. Toutes les provinces conquises en Lombardie seront de droit à la république ou à ceux à qui elle en fera l'abandon.
5. Les conquêtes faites en Toscane et dans la Romagne, si toutefois l'Église romaine n'y a pas de droits, appartiendront à Florence (1).

Tous les anciens alliés de Venise se liguèrent avec elle : Niccolo, marquis d'Este, seigneur de Ferrare; Giovanni Francesco da Gonzaga, seigneur de Mantoue, et Obizzo da Polenta, seigneur de Ravenne. Les Florentins avaient pour alliés Fregosi et Fieschi, exilés de Gênes par le parti milanais. Francesco de Carmagnola fut proclamé chef de la ligue; il avait été autrefois au service du duc de Milan, mais ayant épousé une de ses filles naturelles (2), une si violente inimitié s'éleva entre eux que le duc chercha à l'empoisonner; malheureusement pour lui le poison ne produisit d'autre effet que de donner libre carrière à la haine de Carmagnola. Francesco était un des premiers capitaines de son temps, la connaissance parfaite qu'il possédait des provinces et des ressources de Philippo Maria lui était d'une grande utilité, et un ardent désir de vengeance remplissait son âme. Dès le mois de mars 1426, la ville de Brescia et son territoire tombèrent au pouvoir de Carmagnola et des provveditori qui l'accompagnaient. Giovanni Francesco fit aussi plusieurs conquêtes sur le duché de Milan et, au mois d'avril, le duc de Savoie entra dans la ligue vénitienne. Malgré ces avantages, la situation de Venise n'était pas entièrement satisfaisante, la guerre avec les Turcs continuait, Négrepont était menacée, Gênes armait une grande flotte pour secourir le duc de Milan, et des corps nombreux, accourus de l'Allemagne et de la Hongrie, semblaient prêts à envahir le Frioul. Le duc de Milan vendit au pape Forli et Imola (1), dont il s'était emparé, et se procura ainsi des sommes d'argent considérables, et un renfort de soldats romagnols. Ce n'est qu'aux dissensions des condottieri, force principale de l'armée du duc, qu'il faut attribuer les progrès chaque jour croissants que faisait la ligue, et enfin la prise de la citadelle de Brescia au mois de novembre. Alors le pape offrit sa médiation, et un congrès se réunit à Ferrare; on s'accorda bientôt sur les conditions de la paix : les Florentins avaient récupéré les provinces qui leur avaient été enlevées, ils devaient les conserver; le pape eut les villes de la Romagne, Brescia fut cédée à Venise, et le duc de Savoie conserva ses conquêtes dans le Piémont (2). Le duc de Milan souscrivit à ces conditions humiliantes avec une lâcheté qu'on a peine à comprendre, et la paix fut signée le 30 novembre 1426, avant même d'avoir livré aucune bataille (3).

(1) Navagiero, *Storia de Venezia*, ap. Murat., *Scr.*, vol. XXIII, p. 1086, 1087. Machiavelli, *delle Storie Fior.*, lib. IV, ediz. dell'a 1819, vol. I, p. 468. Navagiero parle seulement de seize cents cavaliers; mais la proportion en usage, à cette époque, entre la cavalerie et l'infanterie, se rapporte mieux au nombre de seize mille. C'est aussi l'opinion de Lebret, *Gesch. von Ital.*, vol. VI, p. 154.

(2) L'histoire de Carmagnola, à cause de l'intérêt qu'elle présente, fera suite à l'histoire de la domination de Milan.

(1) Sanuto, *Vita di Foscari*, l. c., p. 985.

(2) Sismondi, *Hist. des Rep. ital.*, vol. VIII, p. 372.

(3) Sanuto donne le relevé des condottieri, et du nombre de mercenaires qui les suivirent dans cette guerre. Ce relevé n'est pas sans intérêt. Carmagnola lui-même commandait 230

Quand ce traité fut connu à Milan, la consternation devint générale; une députation de la noblesse supplia le duc de ne pas consentir à l'exécution de ces conditions désastreuses, de ne pas évacuer Brescia, enfin de ne pas livrer si facilement à ses ennemis les clefs de ses états. Autant le duc avait montré de faiblesse en acceptant de telles conditions, autant il montra d'orgueil pour leur rupture. D'après ces remontrances, il n'évacua pas au printemps suivant les forteresses qu'il s'était engagé à livrer, et il attaqua à l'improviste les Mantouans. Son armée était commandée par les capitaines les plus renommés : Angiolo dalla Pergola, Vittorello Belmamolo, Rasmino de' Triulzi, Niccolo Piccinino et autres. La guerre continua pendant tout l'été; les Milanais remportèrent d'abord de grands avantages. Sans compter l'armée de Carmagnola, les Vénitiens en avaient une autre, sur les bords du Pô, sous les ordres de Stephano Contarini. Le provveditor Francesco Bambo fut envoyé de Venise auprès de Carmagnola, qui montrait un peu de négligence à secourir les provinces vénitiennes. Ce général se porta aussitôt avec son armée à la rencontre des Milanais postés à Brescello. Les troupes vénitiennes étaient composées de tirailleurs et de Slavons, elles mirent les Milanais en déroute et les chassèrent devant elles, Bambo remporta plusieurs avantages consécutifs, et enfin Carmagnola lui-même gagna une victoire décisive auprès du bourg de Macalo; la nuit seule put sauver les Milanais d'une destruction complète. On fut tellement satisfait de cette nouvelle à Venise qu'on prépara des récompenses princières à Carmagnola; mais celui-ci ayant pendant la nuit, qui suivit la victoire, mis en liberté un grand nombre de capitaines milanais prisonniers, les adversaires de Foscari et de la guerre continentale, à la tête desquels était la famille Loredano, en prirent texte pour élever des accusations contre le général en chef.

Un congrès se rassembla de nouveau à Ferrare à la fin de 1427, et des négociations s'y ouvrirent sous la médiation du légat du pape, et amenèrent la conclusion d'un traité de paix, le 18 avril 1428, d'autant plus facilement qu'à Venise, par les efforts du parti Loredano, Carmagnola avait perdu la plus grande partie de la considération qu'il méritait, bien qu'extérieurement on lui rendît tous les honneurs imaginables. Les conditions de cette paix furent :

1. Que la ville et la forteresse de Brescia, avec son territoire et tous les villages conquis dans les environs de Crémone, appartiendraient à la république.

2. Qu'il en devait être de même de la ville de Bergame et de ses dépendances, ce que les Vénitiens n'avaient pas occupé devant leur être livré dans les trente jours; toutes les difficultés qui pouvaient surgir à cette occasion devaient être soumises au légat du saint-siége.

3. Que le comte Carmagnola récupérerait toutes les terres et possessions qui lui avaient appartenu dans le Milanais, même les fiefs que

---

lances; le seigneur Giovanni Francesco, 400; Pietro Gian Paolo, 196; le marquis Taddeo, 100; Ruffino, de Mantoue, 88; Falza et Antonello, 63; Rinieri, de Perugia, 60; Ludovico de' Micalotti, 70; Battista Bevilacqua, 50; Giovanni di Messer Marino, 50; Bianchino, da Feltre, 50; Buso da Urbino, 50; Scariotto, da Faenza, 40; Lombardo, da Pietramala, 30; Jacopo, de Venezia, 10; Christoforo, da Fuogo, 8; il y avait 115 lances sans chefs. Indépendamment de ces corps, d'autres chefs étaient dispersés avec leurs lances dans des garnisons isolées : Bernardo Morosini, avec 60; Jacopo da Castello, avec 26; Antonello di Roberto, avec 50; Testa da Moja, 20; Jacopo da Firminato, 13; Giovanni Sanguinazzo, avec 63; Antonio degli Ordelaffi, 10; Bolachino da Calogna, 45; le comte de Ulenda, 45; Luigi dal Berme, 260; Orsino delli Orsini, 120; Pietro Pelacani, 100; Giovanni da Pomaro, 38; une compagnie isolée, 15. Il serait trop long d'énumérer les compagnies d'infanterie de la même manière. Chaque condottieri, en général, faisait son traité particulier, stipulant le montant de la solde, le temps du service ainsi que le pays à occuper. Ils n'avaient aucun intérêt particulier à l'issue de la guerre, et ne vivaient que par elle.

le duc lui avaient antérieurement accordés; il n'avait cependant pas la faculté de les vendre.

4. Le duc de Milan s'engageait à ne s'allier à aucune puissance, ni dans la Romagne, ni en Toscane, et à ne porter secours à aucun allié, à moins qu'il n'y fût tenu par des traités antérieurs à la dernière guerre (1).

Déjà depuis long-temps le duc de Savoie, grâce à de grands sacrifices, avait été gagné par Philippo Maria; et sa conduite équivoque fut cause qu'après cette guerre il essuya une perte plus considérable que celle qui l'avait précédée.

L'entreprise de Foscari avait cependant procuré un grand avantage à la république, car l'œil le moins clairvoyant devait s'apercevoir que la conquête d'un district sur le continent, quelque médiocre qu'il pût paraître, était une garantie de puissance et de stabilité politique que ne peuvent donner les relations de commerce les plus étendues, bien que ces dernières concourent grandement à procurer de l'importance à un état.

Quoique la prolongation des guerres du continent eût accru les dettes de la république et que son crédit fût en baisse (2), il y avait cependant un parti qui cherchait avec ardeur l'occasion de reprendre les hostilités contre Milan. Cette occasion s'offrit à la fin de 1431, époque qui semblait présager une suite d'heureux événements pour la république. En effet, après la mort de Martin V, Gabriel Condolmieri, Vénitien, monta sur le trône pontifical, sous le nom d'Eugène IV. On devait croire que le pape soutiendrait vivement les intérêts de sa patrie contre la maison de Visconti, et telle était effectivement sa secrète pensée. La première conséquence de sa nomination fut une discorde qui s'éleva entre les nobles vénitiens, à l'imitation de celle qui avait eu lieu dans le temps de Grégoire XII.

La cause de la troisième guerre contre Philippo Maria, à laquelle, si l'on en excepte le duc de Savoie, tous les alliés de la république prirent part, fut la tentative faite par le duc de Milan pour s'emparer du district de Brescia; pour atteindre ce but il rechercha des alliances secrètes; cela lui réussit à Orcinuovi. Mais la conspiration fut découverte, les complices roués vifs et les envoyés milanais expulsés de Venise (1). Avant le commencement des hostilités, la république fut nommée tutrice de la seigneurie de Ravenne; Obizzo da Polenta avait laissé son fils mineur sous la tutelle de Venise, qui devait exercer la régence par intérim, et hériter de ses états, dans le cas où son pupille mourrait sans enfant.

Dans cette troisième guerre l'armée vénitienne se composait de troupes mercenaires sous les ordres de Carmagnola, et d'une escadre sur le Pô commandée par Niccolo Trevisano; l'une et l'autre étaient approvisionnées et assez fortes pour ne laisser aucune inquiétude sur l'issue des hostilités. Malgré cela les Vénitiens s'étant imprudemment laissés entraîner à poursuivre avec trop d'ardeur un avantage remporté sur l'ennemi, furent battus à Somino par Niccolo da Tolentino. Quand Carmagnola, au sortir de Brescia, ouvrit la campagne, il avait avec lui quatre mille cent cinquante-un mercenaires et douze mille quatre cent cinquante-quatre cavaliers; quatre cents autres mercenaires, commandés par Luigi Cane, étaient dans le Montferrat. Mais le duc de Milan avait placé toute sa confiance dans les troupes qui montaient la flotte stationnée sur le Pô et qui étaient commandées par Ambrogio Spinola (2). Le comte Francesco Sforza, Belmamolo, Rasmino de' Triulzi, Guido Torello et les plus braves condottieri étaient sur la flotte vénitienne. On voit par là que

(1) Navagero, l. c., p. 1094. Sanuto, *Vita di Foscari*, l. c., p. 1000 sq. Ce dernier auteur donne le traité dans toute son étendue.

(2) Cf. Daru, vol. II, p. 281.

(1) Sanuto, vol. II, p. 281.

(2) Sismondi désigne Pacino Eustachio et Giovanni Grimaldi comme amiraux de la flotte. Cf. vol. VIII, p. 418. Je m'en rapporte à ce que dit Sanuto, p. 1016: « Essendo Ambrogio Spinola capitano dell' armata del duca di Milano nel Po. »

le duc de Milan considérait cette dernière comme l'armée la plus dangereuse; peut-être aussi voulut-il rendre Carmagnola suspect en ne dirigeant aucune attaque contre lui. Toujours est-il que celui-ci exprima hautement sa colère de la défiance des Vénitiens, et qu'il se laissa tromper par un piége que lui tendirent les généraux ennemis en se mettant en ordre de bataille comme s'ils voulaient l'attaquer le lendemain, en sorte qu'il ne porta pas le moindre secours à la flotte. Celle-ci fut complétement battue, l'amiral fut un des premiers à perdre la tête. A cette occasion les Vénitiens promulguèrent une loi qui infligeait la peine capitale à tout chef qui abandonnerait la flotte, le vaisseau ou la place forte confiés à sa défense.

Quelques mois après (août), Pietro Loredano, commandant une flotte de dix-huit galères vénitiennes et de trois galères florentines, attaqua la flotte génoise et la défit complètement sur les côtes de Ligurie (1). L'amiral génois Francesco Spinola et quelques autres généraux furent faits prisonniers; les galères ennemies furent prises ou coulées à fond, les côtes dévastées et tous les plans que Gênes avait formés pour l'anéantissement de la flotte vénitienne s'évanouirent par cette seule victoire, qui donna aux ennemis de Foscari, les Loredano, une grande influence dans les affaires de l'état; tandis que Carmagnola, contre qui ils avaient toujours excité les soupçons du peuple, à cause de son manque d'activité, semblait seconder lui-même les efforts de ses accusateurs. Un de ses condottieri était parvenu à se rendre maître de la porte San Luca à Crémone; il ne put ni s'y maintenir ni la défendre, faute de secours nécessaires pour s'emparer d'une ville dont la possession était d'une haute importance. Les ennemis de Carmagnola ne manquèrent pas de représenter ce fait comme une nouvelle preuve de la trahison dont ils l'accusaient. La baisse continuelle du crédit public et l'invasion faite dans le Frioul par les Hongrois, contre lesquels il fallut envoyer le proveditor Francesco Loredano, accrurent le mécontentement. Cette expédition fut conduite d'une manière barbare des deux côtés, on coupa les mains et on creva les yeux aux prisonniers. Carmagnola se dirigea de son côté sur le Frioul avec quatre mille cinq cents cavaliers, mais il n'y trouva plus d'ennemis. Il perdit cette unique occasion qui lui restait de reconquérir la confiance des Vénitiens. A cette époque Sigismond se rendit à Milan pour y recevoir la couronne de fer; profitant de sa présence, les Vénitiens commencèrent des négociations avec lui, pendant que leurs envoyés et ceux de Florence négociaient sans succès à Plaisance avec les envoyés du duc de Milan. Dès que la paix avec l'empereur fut conclue, le collége des Dix à Venise prit la résolution, le 8 avril 1432, de faire arrêter Carmagnola et de le mettre en jugement pour le crime de trahison dont il était accusé.

A cette époque il n'était pas facile en Italie d'emprisonner un capitaine qu'entourait tant de gloire et de renommée, car les armées ne connaissaient d'autres liens d'attachement que ceux des traités de solde conclus avec elles, et un général pouvait aussi facilement faire marcher ses troupes contre l'état qu'il servait que contre ses ennemis. On eut recours à la ruse; il n'y a pas d'autre moyen de gouverner quand les liens du droit et de la hiérarchie sont ainsi rompus. Carmagnola fut invité à se rendre à Venise pour donner son avis au sujet de la paix qu'on négociait. Il y vint, et partout sur son passage les plus grands honneurs l'attendaient. Il fut reçu comme un des citoyens les plus distingués aux portes de la ville, et de là conduit au palais où on le retint, jusqu'à ce que la nuit fût venue, par des entretiens adroitement prolongés; mais quand il voulut se retirer, sous prétexte de le conduire à une porte plus voisine, on le mena dans un cachot. Là on le soumit aux plus horribles tortures jusqu'à ce que, brisé de souffrances,

(1) La lettre de Loredano se trouve dans l'ouvrage de Sanuto, l. c., p. 1024 sq.

il avouât le crime dont on l'accusait. Enfin le 5 mars 1432, après le coucher du soleil, il fut conduit baillonné sur la place, devant le palais du doge, et décapité entre les deux colonnes. Ses biens furent confisqués, on assura à sa veuve, qui dut se retirer à Trévise, une pension annuelle de 10,000 ducats et à ses filles des dots convenables (1). Giovanni Francesco, seigneur de Mantoue, le remplaça à la tête de l'armée.

Il n'y a qu'une voix pour reconnaître que la mort de Carmagnola fut un des coups d'état les plus barbares des Vénitiens, et que légalement elle ne peut se justifier d'aucune manière. Cependant celui qui veut se reporter à cette époque et qui verra les conditions qu'imposaient les généraux pour la fixation de la solde, comme il en existe cent exemples, celui-là ne pourra entièrement condamner ce jugement sévère, en admettant que les Vénitiens n'eurent ici en vue que la raison d'état et qu'ils se vengèrent sur un seul des insultes de toute une classe d'hommes à qui on n'avait pu faire comprendre que par la torture et le glaive du bourreau, qu'ils étaient trop puissants dans l'état, si les lois devaient régner.

La campagne de 1432 fut tout-à-fait sans importance. La flotte génoise attaqua Corfou sans pouvoir s'y maintenir. Loredano fit des incursions jusqu'aux rivages de la Ligurie, prit le château de Sestri et fut légèrement blessé (2). En général la guerre sur tous les points ne se distingua que par son insignifiance. Le 7 avril 1433, les envoyés des parties belligérantes se réunirent de nouveau dans un congrès à Ferrare et y arrêtèrent les conditions d'un traité de paix, que voici :

1. Le duc de Milan restituera, dans l'espace de neuf jours, toutes les conquêtes qu'il a faites pendant la guerre sur le territoire vénitien.

(1) Quand sa veuve se retira en 1435 avec ses filles, à Milan, elle perdit sa pension, et ces dernières leurs dots.

(2) Sánuto, l. c., p. 1030.

2. Il fera la même restitution avant un mois au marquis de Mantoue (1).

3. Également avant un mois, il rendra aux Florentins tout le district de Pise.

4. Il s'engage à ne se mêler, dans aucun cas, des affaires de la Romagne et de la Toscane.

5. Avant deux mois, ceux de chaque parti qui voudront être considérés comme alliés, devront le déclarer.

6. Le marquis d'Este et celui de Saluzzo statueront comme arbitres sur toutes les difficultés auxquelles pourrait donner naissance l'exécution du traité (2).

La dernière guerre n'avait donc pas augmenté le territoire de la république, elle avait au contraire fait naître des dissensions, amené la disette à la suite de la cherté des vivres ; à ces maux se joignirent la peste, la stagnation du commerce, et la diminution du crédit public. Tout ceci irrita le peuple contre le doge et contre son parti qui avait causé tous ces malheurs. Le parti des Loredano jouissait d'un tel crédit, grâces aux services de Pietro, que le doge se vit outragé et son influence anéantie. C'était pour lui faire injure et lui déplaire que ses ennemis avaient préparé la catastrophe qui avait coûté la tête à Carmagnola. La paix étant rétablie, Foscari, qui considérait les dernières guerres plutôt comme une conséquence des circonstances et des vrais intérêts de l'état, ne voulut pas s'exposer à de nouveaux désagréments, à des reproches plus graves. Il crut être arrivé à une époque favorable pour abdiquer avec dignité ses hautes fonctions, mais alors la haine des partis parut satisfaite et on le contraignit à rester au pouvoir.

Foscari avait bien prévu que la paix ne pourrait pas durer long-temps; le duc de Milan ne cherchait qu'à gagner du temps pour reprendre des forces et susciter de

(1) Les Gonzaga, qui prenaient le titre de marquis sans y avoir droit, l'achetèrent en 1432 de l'empereur pour la somme de 12,000 ducats. Cf. Sanuto, l. c., p. 1029.

(2) Navagero, l. c., p. 1097.

toutes parts des ennemis à la république. Dans l'année 1433, trois condottieri des Vénitiens entrèrent au service du duc de Milan : Antonello da Siena avec quatre cents cavaliers, Taliano Furlano avec trois cents, Stephano Maramonte avec deux cent cinquante. Mais lorsque l'année suivante le pape Eugène fut expulsé de Rome et se réfugia à Florence, le peuple de Bologne se souleva dans l'intérêt de Philippo Maria. La quatrième guerre entre Venise et Milan éclata donc à cette époque ; les Vénitiens avaient augmenté leurs forces, ils avaient pris à leur solde, entre autre condottieri, Gatta Melata de Narni avec quatre cent cinquante cavaliers et huit cents fantassins (1). Ils l'envoyèrent avec le capitaine Florentin Nicolo da Tolentino contre l'armée du duc de Milan, commandée par Nicolo Piccinino qui campait près de Faenza, au moment où le duc se préparait à occuper les villes du pape dans la Romagne. Mais les troupes de la ligue furent complètement défaites et l'année se termina sans nouveaux incidents importants.

Le duc de Milan chercha à susciter des troubles dans le sein de la république ; il espérait pouvoir rétablir les Carrare à Padoue ; mais les gens de la campagne étaient pour Venise ; l'un d'eux fit connaître aux magistrats vénitiens ce qui se préparait, et quand Marsiglio da Carrara s'avança suivi seulement de dix cavaliers, il fut arrêté aux portes de la ville, conduit à Venise et décapité avec plusieurs de ses complices entre les deux colonnes, au mois de mars 1435. L'événement le plus remarquable de cette année fut la décision que prit Gênes de se détacher du duc de Milan et de se constituer de nouveau en république indépendante, en mars 1436, sous le doge Tommaso Fregoso, et d'entrer dans la ligue avec Venise. Le duc de Milan pendant tout l'été inquiéta le territoire de Gênes jusqu'au moment où Venise mit de nouveau en campagne, sous les ordres du marquis de Mantoue, une armée de sept mille cavaliers et de cinq mille fantassins et l'envoya dans le duché de Milan où elle hiverna jusqu'au mois de mars 1437 (1), sans événements remarquables, si ce n'est que le marquis fut repoussé dans le pays de Bergame et que les Vénitiens sollicitèrent Florence, qui ne pouvait pas souhaiter l'agrandissement excessif de la république de Saint-Marc, d'envoyer son général Francesco Sforza dans le pays de Parme pour opérer une diversion et partager les forces du duc de Milan qui, sous un chef tel que Piccinino, étaient de beaucoup supérieures aux forces vénitiennes. Les Florentins ne répondirent pas à cette demande par un refus, mais leur promesse ne se réalisa pas ; de nouvelles dissensions de peu d'importance s'élevèrent et l'on ne pouvait prévoir aucun résultat favorable à la république, surtout lorsque le marquis de Mantoue, avec quatre cents cavaliers, eut quitté subitement le camp vénitien en laissant le commandement à Gatta Melata de Narni (2). Peu de temps après, le duc de Milan s'empara d'une partie du territoire de Bergame et invita François Sforza à accepter la main de sa fille naturelle, avec l'assurance d'hériter de tous ses états après sa mort, et d'avoir pour dot les villes d'Asti et de Tortone, sous la condition d'entrer à son service (3). Des négociations s'ensuivirent qui amenèrent la séparation des Florentins de la ligue et leur paix séparée avec le duc de Milan en avril 1438 (4). A la même époque Piccinino marcha tout-à-coup sur Ravenne et parvint, par négociations et par ruse, à l'amener sous la domination du duc ; en sorte que le jeune da Polenta se trouva vis-à-vis du duc de Milan dans la même position où il avait

(1) Sanuto, l. c., p. 1035.

(1) Sanuto, l. c., p. 1042, ed. Ivi Stette, fino a 14 di marzo del 1437.

(2) Sanuto, l. c., p. 1049.

(3) Joh. Simonetæ, *Vita Fr. Sfortiæ*, lib. IV, apud Murat., *Scr.*, vol. XXI, p. 266.

(4) Sanuto, l. c., p. 1056 : « E questo è stato per averli liberato, e n'è cagione l'ingratitudine. »

été antérieurement vis-à-vis de Venise. Piccinino se dirigea ensuite sur Crémone, s'empara de tous les châteaux vénitiens, entra dans la marche de Vérone, et réuni avec le marquis de Mantoue, qui s'était séparé de la ligue, il ravagea les territoires de Bergame et de Brescia. Venise redoubla d'efforts pour résister à tous ses ennemis, elle consentit à l'abolition de la dette du marquis d'Este (1) pour la garantie de laquelle il avait donné la ville de Rovigo à la république. Cette concession fut faite pour ne pas le voir passer aussi dans le camp ennemi.

Brescia fut cependant assiégée par les gens du duc ; mais la garnison étant beaucoup plus nombreuse que ne l'exigeait la défense de la place, presque toute l'armée vénitienne y était concentrée, Gattamelata se décida à se retirer avec une partie de ses troupes dans le Véronais, ne laissant que le marquis Taddeo d'Este, avec mille hommes, pour la défense de Brescia. Il n'y avait pas d'autre issue que la route du nord, le long du lac de Garda, et Gatta Melata effectua sa retraite dans l'automne de 1438, avec la plus grande audace et une rare intelligence, en profitant des défilés des montagnes, surmontant toutes les difficultés que la nature opposait à son entreprise ; et malgré les marches forcées qu'il devait faire pour éviter les troupes de l'évêque de Trente et des Mantouans. Arrivé dans la marche de Vérone, Gatta Melata fit aussitôt une expédition dans le marquisat de Mantoue, et le dévasta. Jusqu'alors ce n'était que par intérim, et à cause des circonstances, qu'il remplissait les fonctions de général en chef ; mais l'habileté de la retraite qu'il venait d'opérer le fit proclamer général de la république avec des honneurs extraordinaires (1). Loredano, qui méditait de grandes choses avec la flotte sur le Pô, fut sur le point d'être pris avec toute sa suite, car le marquis de Mantoue ayant fait rompre les digues, il lui resta à peine assez d'eau pour s'échapper. Peu après, atteint d'une maladie grave, il mourut.

Le siége de Brescia traîna en longueur jusqu'au mois de décembre ; alors Gatta Melata fit une démonstration pour venir à son secours. Piccinino, qui, à cette époque, dirigeait les opérations du siége, marcha à sa rencontre, et le contraignit à se retirer sur le territoire de Padoue. Piccinino profita de cette occasion pour rançonner impitoyablement le pays de Vérone et de Vicence (2). Le bonheur continuel des armes du duc de Milan modifia la politique des Florentins ; ils revinrent à la ligue vénitienne. Depuis que les Médicis étaient à la tête de la république florentine, leur système constant avait eu pour but de maintenir un équilibre parfait entre les puissances italiennes, dont Milan et Venise formaient les deux contrepoids. La nouvelle ligue se composait donc des républiques de Venise, de Florence et de Gênes, et des états du saint-siége (3).

La ligue nomma pour son général en chef Francesco Sforza, à qui le pape, pour compenser les promesses du duc de Milan, confia

(1) C'est Nicolo III; Nicolo II était mort en 1388, son frère Albert lui avait succédé jusqu'au mois de juillet 1396, et laissé ses biens à son fils Nicolo III, âgé seulement de neuf ans, et qui, quoique illégitime, avait été reconnu par le pape et par ses sujets comme héritier présomptif. Taddeo d'Este appartenait à une branche collatérale, et servait la république comme condottieri. Nicolo III eut le malheur de voir un abominable scandale dans sa famille : son épouse Parisina de' Malatesti vivait avec son fils bâtard dans des relations incestueuses : il les fit décapiter tous deux. Parmi ces fils, Dionello, quoique illégitime, mais reconnu par Martin V, était préféré par lui, et désigné comme son successeur.

(1) Gatta Melata fut admis au nombre des nobles vénitiens. On voulut sans doute par là contrebalancer les mauvaises impressions qu'avait pu laisser dans les esprits la décapitation de Carmagnola.

(2) Sanuto, l. c., p. 1076.

(3) Le traité fut conclu le 19 février 1439. — Navagero, l. c., p. 1103.

le marquisat d'Ancône, comme fief de l'Église. La ligue lui en garantit la possession, et Sforza s'engagea, moyennant une solde considérable, à tenir sous les armes, pendant cinq ans, trois mille cavaliers et mille fantassins. Sa renommée comme grand capitaine était telle, que Gatta Melata, qui avait commandé en chef, n'hésita pas à se ranger sous ses ordres, et ne crut pas que sa propre gloire en pût souffrir.

Peu de temps après la nomination de Sforza, Piccinino évacua le territoire de Vicence jusqu'aux frontières de Vérone (1). L'armée alliée comptait quatorze mille cavaliers, sous les ordres de vingt-cinq condottieri. Piccinino campa à Soave, et fit creuser un fossé profond, depuis les montagnes jusqu'aux bords de l'Adige ; de cette manière il empêcha Sforza de pénétrer plus avant dans le Milanais. Cependant une grande partie du territoire de Vérone retomba au pouvoir des Vénitiens, et la garnison de Brescia devint plus audacieuse dans ses sorties. Le marquis fut vaincu et fait prisonnier à la suite de plusieurs sorties, au mois de novembre, et une flotte expédiée par les Vénitiens sur l'Adige y fut détruite. Sforza cependant étant parvenu à déboucher par les montagnes de l'autre côté de Vérone, remporta immédiatement une victoire sur Piccinino, qui voulait l'empêcher d'approvisionner Brescia. La perte supportée par les ennemis de la ligue en cette occasion eut été largement compensée par la prise de Vérone, effectuée par le marquis de Mantoue, si seulement cette prise eût pu être conservée. Il existait dans les murs de la forteresse des ouvertures qu'on ne pouvait cacher qu'avec ruse ; pendant que Piccinino marchait au secours du comte d'Arco, vivement pressé par Sforza, le marquis de Mantoue, informé de cette faiblesse des murs de Vérone, y introduisit plusieurs de ses gens, qui brisèrent la porte de la citadelle, et y firent entrer leurs camarades, en sorte qu'avant le point du jour, Vérone, à l'exception du vieux château et des forts de San-Félix et de San-Pietro, fut en leur pouvoir. Les bourgeois demandèrent grâce et se soumirent.

Aussitôt que Sforza, qui assiégeait quelques châteaux dans les monts Tridentins, eut appris la prise de Vérone, il y revint en hâte, jeta ses troupes dans les forts de S. Félix et de S. Pietro, et celles de Gatta Melata dans le vieux château, et de là il attaqua vivement l'ennemi. Les bourgeois le secondèrent en se révoltant, et les Mantouans furent obligés d'évacuer Vérone.

En récompense de cette rapide et glorieuse expédition, Francesco Sforza fut nommé noble vénitien. Gatta Melata, épuisé de fatigues, succomba bientôt à une attaque d'apoplexie. Sa mémoire fut honorée par la république, qui lui éleva une statue équestre à Padoue.

Comme pendant l'année 1440 la guerre fut en grande partie faite par Piccinino en Toscane, il y eut peu d'événements importants dans la Lombardie. Une petite flotille vénitienne remporta une victoire sur le lac de Garda. Sforza secourut Brescia, ses avant-postes firent des incursions jusqu'aux portes de Crémone, et le marquis de Mantoue ne fut pas assez fort pour lui résister (1).

(1) Ce serait sortir de l'histoire de Venise que de suivre les particularités les plus intéressantes des campagnes des deux généraux les plus habiles de l'Italie, sur le même terrain illustré plus tard par les hauts faits d'armes du plus grand capitaine de tous les temps connus. Nous devons nous borner aux faits capitaux et aux péripéties les plus importantes de cette guerre. Ceux qui sont plus curieux de détails peuvent se satisfaire en parcourant les compilations de Sanuto; et ceux qui désirent un résumé clair et exact, lire la *Biographie de Sforza*, par Simoneta, Murat., *Scr.*, vol. XXI, p. 276 sq., et après lui la narration de Lebret, *Gesch. von Ital.*, vol. VII, p. 238.

(1) Vid. Joan. Simoneta, l. c., p. 287. Les Sigismond, Pandolphe, Malatesta et Dominico Malatesta, se distinguèrent dans leur temps par leur astucieuse politique. Ils se divisèrent, en sorte que le dernier fit alliance avec

Avec la prospérité, les amis reparurent peu à peu, dans le nombre des petits seigneurs voisins soumis à la domination de la république. Ce furent d'abord les Malatesta, puis Ostasio da Polenta, que son père avait placé sous la tutelle de Venise, et qui s'était rangé du côté du duc de Milan. La république traita ce dernier avec beaucoup de rigueur; elle le dépouilla de ses états, et l'exila à Candie, où il mourut, ainsi que son fils. C'est ainsi que la maison des Polenta s'éteignit au profit de Venise.

Le duc de Milan, du reste, avait vu s'améliorer sa position par la déclaration du marquis de Ferrare, qui voulut intervenir comme arbitre, et en conséquence congédia ses soldats, qui vinrent renforcer la faible armée milanaise. De cette manière, Piccinino se trouva de nouveau à la tête de dix mille hommes; et au printemps de 1441 il entra sur le territoire de Brescia, où il remporta d'abord quelques avantages, et voulut s'en servir pour abuser de la position difficile de Philippo Maria, et du besoin que ce dernier avait de ses services. Il demanda Plaisance, en récompense de ses services. Deux autres condottieri, à son exemple, se montrèrent aussi exigeants : Luigi de S. Severino demanda Novarre, et Alessandro dal Verme, Tortone (1). Enfin d'autres condottieri demandèrent diverses récompenses. Le duc fut (2) tellement choqué de ces exigences, qu'il se décida à faire la paix à tout prix. Un émissaire de confiance proposa de sa part à Sforza la main de sa fille, s'il voulait préparer et amener la conclusion de la paix, et pour dot Crémone et une grande partie de son territoire. Francesco communiqua ces ouvertures aux Vénitiens, qui l'autorisèrent à faire la paix, après s'être entendu avec les négociateurs de la république, ceux du duc de Milan et du marquis de Mantoue. En sa qualité d'arbitre, voici les conditions qu'il fit accepter (1) :

1. Bergame, Brescia, Lonado, Peschiera, et Riva di Trento, avec les territoires nécessaires, appartiendront à la république.

2. Crémone et une portion du district de Milan formeront la dot de la princesse Bianca Maria, fille du duc, et qu'épouse Francesco Sforza.

3. Le duc reçoit Cheradadda en pleine propriété.

4. Le *statu quo* des frontières du marquisat de Mantoue, du côté de Venise est maintenu.

5. La république de Gênes sera entièrement indépendante du duc de Milan.

Les années qui suivirent ce traité s'écoulèrent dans une paix profonde, et sans événements historiques importants pour Venise. Foscari voulut de nouveau abdiquer le dogat dans l'été de 1442 ; il s'abstint d'assister aux délibérations; mais il fut encore contraint de conserver le pouvoir. Les Turcs firent de nouvelles conquêtes en Europe; ce qui était d'autant plus grave pour les intérêts des Vénitiens, que l'empire grec devenait de jour en jour plus faible et plus près de sa fin. L'empereur et tous les grands cherchaient à intéresser à leur sort le reste de l'Europe ; mais malgré l'importance que la république devait attacher à surveiller l'agrandissement de la domination turque dans l'Orient et dans son voisinage, son attention fut absorbée par les affaires de l'intérieur de l'Italie ; et ce fut alors que commencèrent les guerres de parti pour la couronne de Naples, guerres qui menacèrent de donner une tout autre physionomie aux relations politiques.

Francesco Sforza, à cause des fiefs qu'il possédait dans le royaume, s'était déclaré pour René d'Anjou, contre Alphonse, son concurrent au trône. Plus ce dernier avait fait de progrès, grâce à l'éloignement de

---

Milan, tandis que le premier restait fidèle à la ligue. De cette manière ils surveillaient les événements, afin depouvoir en profiter pour assurer l'existence de leur maison.

(1) Simoneta, l. c., p. 306.

(2) Cf. Machiavelli, *dell. Stor. Fior.*, ed. cit., vol. II, p. 94.

(1) Cf. Navagero, l. c., p. 1108.

Sforza, et aux affaires qui le retenaient dans l'Italie supérieure, plus il devait appréhender que la paix qui venait de se conclure entre Milan et Venise ne rendît à Francesco toute son activité. Il employa donc tous ses efforts pour engager le duc à retenir son gendre dans l'Italie supérieure. Philippo Maria n'aimait pas Sforza, quoiqu'il lui fût redevable de la conclusion de la dernière paix. Il avait à cœur les pertes qu'il avait supportées, et les concessions qu'il avait été forcé de faire. Il sollicita le pape, que cette paix avait lui-même mécontenté, de retirer à Sforza le marquisat d'Ancône, qu'il lui avait cédé, et de se servir à cet effet de l'armée de Piccinino, considérablement augmentée par les troupes que Venise avait congédiées (1). Eugène y consentit, et l'on vit ainsi se former une ligue entre les trois princes les plus puissants d'Italie, le roi de Naples, le pape et le duc de Milan, ligue qui menaçait de renverser cet équilibre pour la conservation duquel les Florentins avaient fait tant de sacrifices.

L'attaque faite par Piccinino sur Lodi, Assisi et autres possessions de Sforza, empêcha celui-ci de venir au secours du roi René (2). Alphonse remporta donc une victoire éclatante, et son adversaire fut forcé de quitter le royaume, et bientôt après l'Italie (3). Francesco eut le dessous dans les deux *marches*, parce que les condottieri sur lesquels il comptait par suite du traité fait avec eux, furent relevés de leur serment par le pape, et que ses propres capitaines l'abandonnèrent dans le danger (4). A la fin Alphonse étant entré dans les *marches* pour y attaquer Francesco, il ne resta plus à ce dernier qu'à jeter des garnisons dans les châteaux les plus forts, et à se retirer en hâte avec le reste de son armée dans le nord de l'Italie. Arrivé à Fano, il fit comprendre aux Florentins et aux Vénitiens que sa chute entraînerait la leur, et heureusement Philippo Maria fut bientôt effrayé de la puissance croissante d'Alphonse et de celle du pape; et de même que récemment une ligue s'était formée entre les souverains les plus puissants pour opprimer un parvenu, de même ce parvenu intéressa à sa défense toute l'Italie supérieure, qui se coalisa contre les puissances du sud; dont le seul but était d'étendre leurs frontières.

Cependant Bologne, qui depuis les guerres de la ligue, était tombée au pouvoir de Niccolo Piccinino, avait recouvré la liberté (1). Annibale Bentivogli, fils de Niccolo Francesco, qui avait été, avant ces événements, chef de cette république, sut inspirer de l'intérêt à Florence et aux Vénitiens.

C'est ainsi qu'en septembre 1443 se forma une alliance entre le duc de Milan, la république de Venise, celles de Florence, Bologne, Gênes, et le comte Francesco Sforza, alliance dont la durée fut fixée à dix ans (2). Pendant ce temps-là, Alphonse, sur les remontrances du duc Philippo Maria, consentit à suspendre les hostilités contre le gendre de ce dernier, et se retira dans ses états.

La guerre que continua Francesco avec les secours de la ligue, contre son ancien adversaire, Niccolo Piccinino, fut cou-

(1) Sismondi, *Hist. des Rep.*, etc., vol. IX, p. 192 sq. Machiavelli, l. c., p. 96.

(2) Simoneta, l. c., p. 321.

(3) Simoneta, l. c., p. 323.

(4) Sanuto, l. c., p. 1110. Simoneta, l. c., p. 125.

(1) Simoneta, l. c., p. 326.

(2) Sanuto, l. c., p. 1111. Voici les articles de cette alliance : « Prima promette esso duca di Milano di mandar soccorso al conte Francesco e al signor Sigismondo da Rimini nostro collegato di cavalli 3000 e di fanti 1000 fine a un mese prossimo. E pel simile promette alla lega nostra di dare e mandare ad ogni volere della detta, dove sarà di besogno al compimento di cavalli 5000 e di far giurare idetti nelle mani della lega, e di far guerra e buona pace a' piaceri della detta lega. E all' incontro promette la lega di fare il simile per conservazione de' suoi stati. E in questa lega sono Genovesi e Bolognesi con tutti i loro aderenti e collegati.

ronnée de succès (ce dernier était à cette époque au service du pape). Cette guerre est cependant sans intérêt pour nous, car elle n'a eu aucune influence sur la politique intérieure de la république, ni sur sa puissance territoriale. Elle se termina à la mort de Piccinino (1), qui mourut de chagrin en voyant les succès de son rival, et surtout à la nouvelle du traité conclu entre le pape et Sforza, qui assurait à celui-ci la possession de toute la marche d'Ancône, à l'exception d'Osimo, de Fabriano et de Recanati (2).

L'achat de Pesaro par Sforza, qui voulait en former une petite principauté pour son frère Alexandre, occasiona une nouvelle guerre; car cette ville avait appartenu à Galeazzo Malatesta (3), et le seigneur de Rimini, Sigismondo Malatesta, quoique gendre de Sforza, et allié intime de Venise, fut fort irrité de voir cette principauté sortir de sa famille (4). Il devint l'ennemi mortel de son beau-père. Les affaires de Bologne prirent aussi à cette époque une tournure qui ne pouvait que déplaire à Philippo Maria. Celui-ci se sépara donc de la ligue. Il ne fut pas difficile aux ennemis de Francesco Sforza d'indisposer aussi le pape contre lui; et comme Alphonse ne s'était abstenu de combattre le comte qu'à la pressante sollicitation du duc de Milan, il était tout prêt à renouveler les hostilités. C'est ainsi que se forma la ligue républicaine de Venise, Bologne, Florence et Gênes, contre celle des princes, dont faisaient partie le roi de Naples, le duc de Milan, le pape et le seigneur de Rimini. La guerre qui éclata à la suite de ces coalitions, en 1446, intéressa particulièrement les domaines de la république de Saint-Marc.

Francesco Sforza fut nommé général en chef de la ligue républicaine, et il réussit, de concert avec la flotte vénitienne, à mettre Ancône à couvert des attaques du roi de Naples (1). Ascoli fut cependant forcée de se rendre aux troupes papales, et le 14 avril, le saint-père fulmina une bulle d'excommunication contre Francesco Sforza, les Bolonais et leurs alliés. Michel Attendolo de Cotignola commandait les forces vénitiennes dans l'Italie supérieure. Dès que l'armée du duc de Milan, forte de huit mille hommes, et suffisamment approvisionnée, fut entrée sur le territoire de Crémone, et eut occupé les contrées voisines des frontières de Venise, la seigneurie ordonna à son général de réunir toutes ses forces et de protéger les domaines de Sforza. Michel rassembla une armée de six mille cavaliers et quatre mille fantassins, et se porta en hâte sur le camp retranché, occupé par les troupes du duc de Milan, à Casalmaggiore. La bataille fut livrée au mois de septembre, et Michel remporta une victoire complète. Les capitaines milanais Luigi dal Verme (général en chef), Rasmino de Triulzi et Francesco Piccinino, durent, il est vrai, leur salut à la fuite; mais une grande partie des cuirassiers, plus de quatre mille chevaux, tous les bagages et les vivandières, furent la proie du vainqueur (2). Tous les châteaux des territoires de Crémone et de Gheradadda tombèrent au pouvoir des Vénitiens, et le duc, suivant sa coutume, demanda la paix, qui lui eût été plus coûteuse que les précédentes, si elle lui eût été accordée. La république fut si satisfaite des exploits de Michel Attendolo, qu'elle le nomma *nobile*; celui-ci ne ralentit pas le cours de ses succès, il poussa une expédition jusqu'au cœur

(1) Machiavelli, l. c., p. 103. Sanuto, l. c., p. 1115.

(2) Sanuto, l. c., p. 117. Machiavelli, l. c., p. 103.

(3) *Chron. Eugubinum*, ap. Murat., *Scr.*, vol. XXI, p. 983. *Annales Forolivienses*, ad an. 1445, ap. Murat., *Scr.*, vol. XXII, p. 222. Quelques uns appellent à tort Galeazzo, Pandolpho. Cf. Sanuto, l. c., p. 1118.

(4) Galeazzo n'avait pas d'enfants.

(1) Sanuto, l. c., p. 1119.

(2) Sanuto, l. c., p. 1112: « Rimase preso tutto il resto de' loro capitani e condottieri, presi da cavalli 4000 e più e tutti i carriaggi loro sino le sue femine e munizioni. »

du duché de Milan, et ravagea tout sur son passage. Cassano se soumit au mois de novembre, et Michel reçut, en récompense de ses services, Castel-Franco, dans le pays de Trévise, comme fief de la république.

Lorsque les alliés du duc le virent dans une telle détresse, ils envoyèrent un corps d'armée à son aide. Ils demandèrent au marquis Lionello de Ferrare (1) d'accorder passage sur son territoire à leurs troupes; le duc de Milan se joignit à eux pour obtenir cette autorisation; mais quand ils virent que le marquis était plus porté en faveur de Venise, les troupes forcèrent le passage sans attendre la réponse, et vinrent augmenter les forces du duc qui, à cette époque, étaient inférieures à celles de ses ennemis. Mais Francesco Sforza lui-même fut bientôt plus à craindre pour Venise que ne l'était le renfort qu'il venait de recevoir. Sforza voyait clairement que Venise n'avait d'autre but que de faire chaque jour de nouvelles conquêtes, aux dépens du duché de Milan, dont l'héritage lui était promis; il comprit que ses domaines à venir se diminueraient de tout ce dont les Vénitiens parviendraient à s'emparer. La république lui fit en outre des remontrances sur ce que son armée inactive était plus dispendieuse que l'armée victorieuse de Michel. A cette inquiétude de Francesco Sforza vinrent aussi se joindre des observations de Cosmo de Médicis, qui tremblait pour l'équilibre de l'Italie (2) ainsi compromis par les entreprises hardies de Michel. A quoi il faut ajouter enfin les sollicitations de son beau-père, qui l'invitait à une réconciliation, et l'engageait à défendre un pays sur lequel il était appelé à régner.

Les négociations entamées entre Sforza et le duc de Milan eurent une grande influence sur la conduite des Vénitiens; ils devinrent soupçonneux et redoublèrent de vigilance. Sur ces entrefaites, le pape Eugène mourut au mois de février 1447; et les Vénitiens témoignèrent leur défiance de Sforza en cherchant à s'emparer par trahison de sa ville de Crémone (1). Cette étrange conduite eut des fruits décisifs; Sforza se réconcilia sur-le-champ avec le duc de Milan, ainsi qu'avec le roi Alphonse. Il reçut du duc les mêmes charges et honneurs dont l'avait investi la république; il eut les mêmes avantages et fut nommé général en chef contre ceux qu'il avait commandés au début de cette guerre.

La résolution adoptée par Francesco fut cependant au point de causer sa perte, car Philippo Maria, entouré de capitaines ennemis de Sforza, et envieux de sa gloire, se repentit bientôt de s'être confié à lui; et le comte, paralysé dans ses mouvements, par le retard des sommes d'argent qu'il attendait de Milan, et sur lesquelles il comptait, fut obligé de s'arrêter dans sa marche sur l'Italie supérieure, pendant que l'armée vénitienne, au printemps de 1447, arrivait aux portes même de Milan, et appelait à la liberté tous les habitants de cette ville. Cependant les Milanais étant restés sourds à cet appel, les Vénitiens se retirèrent sur les lacs de Côme et de Lugano, dévastant et pillant tout sur leur passage (2).

L'extrémité où se trouva réduit le duc de Milan le détermina à sauver son gendre de la position périlleuse où il se trouvait. Le roi Alphonse paya à Sforza la somme qui lui était nécessaire, mais sous condition que la dernière ville que possédait le comte dans la Marche, c'est-à-dire Jesi, serait livrée au pape Nicolas V, successeur d'Eugène. Francesco était dans une si grande détresse, qu'il dut accéder à cette condition (3); mais à peine était-il en marche pour secourir son beau-père, qu'il reçut la nouvelle de sa

(1) Il avait succédé à son père Niccolo, mort en décembre 1441. Sismondi, vol. IX, p. 192. *Annales Foroliv.*, ap. Murat., *Scr.*, vol. XXII, p. 221.

(2) Simoncta, l. c., p. 378.

(1) Machiavelli, l. c., p. 110. Simoncta, l. c., p. 390.

(2) Sanuto, l. c., p. 1125.

(3) Sismondi, vol. IX, p. 259—260.

mort. Elle était arrivée le 13 août 1447.

La narration détaillée des mouvements auxquels donna lieu la mort de Philippo Maria, dans les villes et les provinces soumises à sa domination, ainsi que des événements occasionés par la lutte des princes qui croyaient avoir des droits à sa succession, appartient à l'histoire de Milan. Il me suffira de dire ici que Lodi et Plaisance se soumirent à la domination de Venise (1), et que Milan, Pavie et Parme cherchèrent à se constituer en républiques indépendantes (2).

Aussitôt après que Lodi se fut soumise, et que les Vénitiens ayant passé l'Oglio, entrèrent sur le territoire de cette ville pour enlever toute cette contrée aux Milanais, il fut facile de prévoir que ces derniers ne pourraient lutter contre Venise, s'ils ne parvenaient à intéresser un grand capitaine à prendre leur parti. Francesco, voyant la puissance des concurrents à la succession de Philippo Maria, comprit qu'il ne pourrait, par la force, parvenir à occuper le duché de Milan; il n'avait d'autres chances de réussite que de se présenter d'abord comme défenseur de la république milanaise. Il conclut donc avec cette dernière un traité par lequel il s'engagea à être son général en chef, à condition que Brescia lui appartiendrait, s'il parvenait à s'en emparer, en stipulant toutefois que cette ville reviendrait à la république, s'il prenait Vérone, qui, dans cette dernière hypothèse, serait sa propriété (3).

Les premiers effets de ce traité furent, que Sforza chassa les troupes vénitiennes de Crémone, et que les habitants de Pavie, écoutant les avis de la comtesse mère Bianca, se soumirent à Francesco, et le nommèrent leur comte. Mais les Vénitiens armèrent de nouveau une flotille et l'envoyèrent sur le Pô, sous le commandement d'Andrea Quirini. Avant qu'elle pût être réunie, Sforza rassembla toutes ses forces, et s'empara de Plaisance (1). Le marquis Taddeo, qui commandait la garnison vénitienne, fut pris avec toutes ses troupes; Plaisance fut pillée, et Michel Attendolo, qui avait levé des contributions dans le pays de Milan et de Pavie, dut se retirer (2). Sforza se rendit maître de tous les châteaux du territoire de Cheradadda, ainsi que de Cassano; Caravaggio seul lui résista.

Pendant ces événements, la flotte vénitienne parut sur le Pô, et s'avança jusqu'à Crémone, ravageant toute la contrée. Toutes les forces de Sforza se concentrèrent sur ce point; ce dernier avait aussi des vaisseaux, mais en plus petit nombre. A Casal-Maggiore, la flotte vénitienne se trouva resserrée dans le lit plus étroit du fleuve; on tira sur elle du haut des rives avec de grosses pièces d'artillerie; et bientôt Andrea Quirini n'eut plus d'autre alternative que de sauver, pendant la nuit, l'armement de la flotte dans la forteresse de Casal-Maggiore, et d'incen der les vaisseaux, ce qui eut lieu le matin du 17 juillet 1448. Plus tard il eut sujet de s'en repentir, et fut condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de mille livres (3).

(1) Sanuto, l. c., p. 1126.
(2) Machiavelli, l. c., p. 111.
(3) Sanuto, l. c., p. 1126.

(1) Le 16 novembre 1447.
(2) Les Vénitiens commencèrent à cette époque avec Milan une négociation qui resta sans résultat. Le proveditor vénitien à Plaisance, Gerardo Dandolo, ayant été fait prisonnier, trouva dans le camp de Sforza, au milieu des condottieri de Milan, qui tous en secret étaient très hostiles à leurs anciens rivaux, les fils de Nicolo Piccinino, qui se laissèrent persuader d'ouvrir une négociation secrète entre Milan et Venise, à l'insu de Sforza. Les conditions de paix future étaient déjà écrites, lorsque celui-ci en eut connaissance et en empêcha la ratification au moyen du parti nombreux qu'il avait dans le peuple de Milan. Cf. Daru, vol. II, p. 362 sq. Après la victoire de Casal-Maggiore et de Caravaggio, les Milanais n'approuvèrent pas les conditions de la paix. Navagero, l. c., p. 1112.
(3) Sanuto, l. c., p. 1128.

Peu après cette heureuse expédition, Sforza, qui avait voulu envahir immédiatement le territoire de Brescia, reçut ordre du sénat de Milan de prendre Caravaggio, seul point fortifié qui fût encore au pouvoir des Vénitiens dans le district de Cheradadda, et Michel Attendolo, qui était arrivé trop tard pour sauver la flotte à Casal-Maggiore, se dirigea bientôt contre le camp de Sforza, qui bloquait de tous côtés le château de Caravaggio. A peine les Vénitiens eurent-ils posé leurs tentes, qu'ils furent attaqués par les troupes de Francesco; ils eurent cependant le temps de se fortifier; mais journellement des combats s'engageaient dans l'intervalle qui séparait les deux camps. Les Vénitiens avaient douze mille cinq cents cavaliers, et leurs principaux condottieri étaient Lodovigo da Gonzaga (1), Bartholomeo Coleoni, Gentile da Lionessa, le comte Carlo del Monte, Tiberto Brandolino, Giovanni, comte des Romains, Guido Rangoni, Alberto Bodiense, Cesar da Martinengo et Nicolo Guerrieri, tous hommes de guerre distingués. L'armée de Francesco était forte de douze mille cavaliers; sans compter ses propres condottieri, il avait avec lui la plus grande partie de ceux qui avaient servi sous Philippo Maria. Les principaux chefs de cette armée étaient les fils de Piccinino, Francesco et Jacopo, le comte Luigi dal Verme, Guillaume de Montferrat, Carlo de Gonzaga, Robert de S. Severino; Giovanni da Tolentino, Christoforo Torello et Bartholommeo Quartiero.

Il y avait plus d'un mois que les deux armées étaient en présence, lorsque les proveditors vénitiens (Gerardo Dandolo et Hermolao Donato), malgré l'avis contraire d'Attendolo, demandèrent qu'on livrât une bataille générale, alléguant que sans cela il serait impossible de sauver Caravaggio, qui ne pouvait davantage prolonger sa résistance, et que du sort de cette place dépendait celui de Lodi. Les proveditors furent soutenus dans leur opinion par un ordre arrivé de Venise. L'issue de la bataille prouva la justesse de l'avis d'Attendolo : non-seulement les Vénitiens furent complétement battus, mais aussi les proveditors, une grande partie des condottieri et un grand nombre de soldats furent faits prisonniers. Un immense butin devint la proie de l'armée de Sforza. Caravaggio capitula, et presque tout le territoire de Bergame et de Brescia fut occupé par Francesco (1).

A la suite de ce désastre les nobles vénitiens montrèrent encore une fois une énergie peu commune et un dévouement sans bornes aux intérêts de l'état. L'argent, à cette époque, était la condition du succès de toute entreprise militaire. Le doge et la noblesse de Venise réunirent bientôt une somme considérable, et nommèrent deux nouveaux proveditors de l'armée, Luigi Loredano et Pasquale Malipiero. Ils confièrent à Jacopo Antonio Marcello, gouverneur de Vérone, la mission de porter à Brescia 30,000 ducats, et d'y rester comme proveditor, l'armée devant de nouveau se rassembler dans cette ville. Sur le lac de Garda on arma une petite flotte.

Les Vénitiens se confièrent, et ce fut avec raison, dans le résultat de leurs négociations, plus que dans ces armements. Les Milanais étaient jaloux de la fortune du comte Sforza et encore plus soupçonneux; ils croyaient fermement qu'il n'avait pas abandonné l'espoir de régner un jour sur eux.

(1) Après la mort de son père Giovanni Francesco, il devint marquis de Mantoue et l'allié des Vénitiens. Cf. Sanuto, l. c., p. 1116. Giovanni Francesco mourut en septembre 1444.

(1) Sanuto, l. c., p. 1129. Joan. Simonetta, l. c., p. 469 sq. Sismondi, vol. IX, p. 313 sq. Machiavelli, l. c., p. 120. La bataille eut lieu le 15 septembre 1448. Sanuto prétend que dans cette bataille l'armée vénitienne ne perdit qu'un homme. Si cette assertion n'est pas vraie à la lettre, on voit cependant par là que Machiavelli n'a pas eu tort, en parlant de la manière de combattre des condottieri, de dire : « È nota, che in questa rotta fu morto de' nostri solo uno, sicchè tutti furono fatti prigioni, perchè parte s'impaludarono. »

Les craintes des Milanais et l'ambition même de Francesco offrirent aux Vénitiens le plus sûr moyen de les diviser entre eux (1). Les fils de Piccinino avec les autres condottieri de Milan étaient devant les portes de Lodi; Sforza était avec les siens dans le voisinage de Brescia; au nombre des prisonniers vénitiens faits à Caravaggio, se trouvait Clemente di Aldini, secrétaire des proveditors. Celui-ci était ami de Giovanni Simonetta, secrétaire du comte; ils préparèrent entre eux des négociations et les firent agréer à la république et à Sforza, et la paix fut conclue, le 18 octobre 1448. Les clauses essentielles étaient que Venise et le comte contractaient une alliance contre Milan; à cet effet, le comte devait recevoir de la république une armée de quatre mille cavaliers et deux mille fantassins, qui resteraient à sa disposition, jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de Milan et mis en possession du duché; il devait recevoir en outre de la république un subside mensuel de 13,000 ducats (2). Enfin la frontière entre le territoire de Milan et celui de Venise serait tracée par le fleuve Adda.

Aussitôt après la conclusion de ce traité, Sforza passa l'Adda pour envahir le duché de Milan; mais la république congédia son général Michele Attendolo en lui donnant pour résidence le territoire de Trévise. Lodi, pour ne pas tomber au pouvoir de Sforza en conséquence du dernier traité, se hâta de s'allier de nouveau avec les Milanais. Tout le pays entre l'Adda et le Tesin, à l'exception de Milan, de Lodi et de Como, fut soumis par le comte; Tortone, Novarre, Alexandrie della Paglia, et enfin Parme lui ouvrirent leurs portes. Au printemps de 1449, il commença le blocus de Milan. Francesco et Jacopo Piccinino, avec trois mille cavaliers et deux mille fantassins, vinrent se joindre à Sforza (1). Cependant les Vénitiens l'abandonnèrent de nouveau : ils n'avaient jamais eu dessein de voir Milan soumise à sa puissance; ils ne s'étaient proposé que de l'engager à menacer cette ville pour que celle-ci fût forcée d'implorer la protection de la république. La seigneurie déclara qu'elle considérait l'accueil fait par le comte Francesco aux fils de Piccinino comme une rupture de la paix récemment conclue, et elle commença immédiatement à négocier avec Milan (2).

Le roi Alphonse, voyant les Milanais tellement pressés par les efforts communs de la république et de Sforza, crut leur rendre service en chassant tous les Vénitiens de ses états (3). Par cet acte hostile, il força la seigneurie à diviser ses forces, et elle expédia contre lui une flotte de vingt-cinq galères et quelques autres vaisseaux, sous les ordres de Luigi Loredano.

Les négociations entamées en Lombardie avec Milan et Crema inspirèrent à la république la résolution d'offrir au comte une pacification entièrement opposée au précédent traité : il conserverait Crémone (4), Pavie, Parme, Plaisance, Alexandrie, Tortone et Novarre avec leur territoire; mais Milan resterait indépendante; la république

(1) Sanuto, l. c., p. 1130 : « Ma Iddio volle, che il detto conte Francesco, essendo tanto prosperato, venne in sospetto a Milanesi, dubitando che si volesse fare duca di Milano, come egli aveane intenzione. E desiderando eglino di mantenersi in libertà, à poco à poco incominciarono à togliergli le forze, ogni giorno e credergli meno. Onde egli se n'accorse, e subito disposesi à volere far pace colla signoria nostra coll' ajuto della quale sperava d'ajutarsi per conseguire il suo desiderio. »

(2) Simoneta, l. c., p. 485.

(1) Sanuto, l. c., p. 1134.

(2) Les deux Piccinino quittèrent bientôt de nouveau l'armée du comte, et entrèrent au service de Milan; ce qui fit dire qu'ils n'avaient eu d'autre dessein que de faire vivre leurs troupes aussi long-temps qu'ils ne purent secourir la ville. Francesco Piccinino mourut peu après au mois d'octobre.

(3) Navagero, l. c., p. 1113.

(4) Dans l'ouvrage de Navagero, l. c., p. 1114, il y a une faute d'impression; quand il dit que c'est Crémone qui devait appartenir aux Vénitiens, c'est Crema.

aurait en partage toutes les autres possessions du duc Philippo Maria, à l'exception de celles situées à l'est de l'Adda; Milan pourrait tenir sous les armes six mille cavaliers, le comte quatre mille seulement, et la république huit mille. Sforza était dans une situation difficile; il ne voulait ni accepter ni refuser ouvertement (1); de cette manière, un temps assez considérable s'écoula en négociations.

Cependant Loredano avait mis à la voile; arrivé à Messine, il avait brûlé les vaisseaux et incendié l'arsenal. Les mêmes hostilités furent également exercées dans le port de Syracuse. Ces avantages paraissaient avoir raffermi la république dans le projet qu'elle avait formé d'arriver promptement au partage des possessions de Philippo Maria dans l'Italie supérieure; car au mois de septembre 1449 elle nomma Sigismondo Malatesta général en chef, et fit la paix avec Milan, aussitôt que Sforza eut fait connaître son refus (2).

Les anciens alliés de Venise, les Florentins, ayant refusé de seconder la république contre Sforza, pour ne pas renoncer à leur système d'équilibre, furent forcés de quitter la ville et le territoire vénitien (3). Pendant la guerre ils avaient tellement observé la neutralité qu'ils n'avaient secouru Venise qu'après la perte de la bataille de Caravaggio. Mais au moment actuel Côme Médicis appuyait libéralement le comte Sforza de ses propres ressources et engageait vivement la république florentine à se déclarer ouvertement pour lui (4).

La famine croissait de jour en jour à Milan (5). Sigismond Malatesta tâcha de pénétrer à travers les troupes du comte pour ravitailler la place, mais ceux-là seuls parvinrent à y pénétrer qui passèrent par des chemins détournés et ces secours furent loin d'être suffisants (1). Le général vénitien cherchait à engager la bataille avec autant de tenacité que Sforza montrait d'attention à l'éviter. Enfin la pénurie fut telle dans la ville, que le peuple, en général, plus porté pour le gouvernement ducal que pour les institutions républicaines, se révolta, le 25 février 1450; plusieurs magistrats et l'envoyé vénitien, Leonardo Veniero, furent assassinés, et le peuple envoya des députés pour offrir au comte la reddition de la ville. Le 26 février, Francesco Sforza y fit son entrée comme duc de Milan (2). Lodi s'était déjà soumise depuis long-temps; Monza, Como et Bellinzona lui ouvrirent leurs portes. Sigismond se vit contraint de se retirer derrière l'Adda.

Aussitôt qu'il fut maître de Milan, Francesco Sforza se vit partout reconnu comme successeur de Philippo Maria. Le roi d'Allemagne, Frédéric III, prétendant qu'un fief du royaume d'Italie ne pouvait être conféré que par lui, et le roi de France, qui voulait faire valoir les prétentions que la famille d'Orléans avait sur ce dernier duché, par son alliance avec Valentine de Milan, refusèrent de reconnaître le nouveau duc, sans cependant rien faire pour le troubler dans la jouissance de ce titre (3). Mais le roi Alphonse ne pouvait voir d'un œil indifférent qu'un prince belliqueux et son ennemi occupât une principauté d'une si haute importance dans l'Italie supérieure. L'intérêt commun réunit donc

(1) Sanuto, l. c., p. 1135.

(2) Sismondi, vol. IX, p. 352.

(3) Au mois de juin 1452 les clercs et les moines florentins furent expulsés de Venise. Sanuto, l. c., p. 1140.

(4) Machiavelli, l. c., p. 132.

(5) Simoneta, l. c., p. 593.

(1) Sanuto, l. c., p. 1136 : « Allora occultamente da alcuni fu portato qualche poco di vettovaglia in Milano. Ma perche nella detta città era fame in tanta multitudine à niente servi, nè per questo cessò la carestia; e si vendeva il moggio del frumento ducati 10; tanta penuria v'era. » Quelques-uns prétendent que la mesure de blé coûtait vingt ducats; mais il y a exagération. Comparez Daru, vol. II, p. 375, note.

(2) Sanuto, l. c., p. 1137. Machiavelli, l. c., p. 137.

(3) Simoneta, l. c., p. 607.

Naples et Venise contre Sforza, et il en résulta un traité entre ces deux puissances. Enfin la même jalousie qui avait jadis armé les Florentins contre la maison Visconti se tourna contre Venise et naturellement ils s'allièrent à Sforza (1). La guerre que fit Alphonse à la république de Florence est étrangère à notre histoire.

Les puissances de second ordre de l'Italie supérieure changèrent aussi de politique à la même époque. Le marquis Lodovico (Louis) de Mantoue, qui depuis son avénement avait été l'allié constant de la république, tandis que son frère Carlo, qui avait été privé par lui e l'héritage paternel (2), et conséquemment s'était toujours rangé du côté du parti opposé à Venise, avait été, peu après que Sforza eut obtenu le duché de Milan, nommé gouverneur de Tortone. Mais Lodovico se réconcilia avec Sforza, et Carlo fut tout-à-fait prisonnier. Bien plus, lorsque peu de temps après il eut racheté sa liberté, on lui imposa la condition de vivre dans un district désigné comme lieu d'exil. Il ne tarda pas à s'enfuir et à se réfugier à Venise; Mantoue était donc fermement du parti de Sforza (3). Il en fut de même de Bologne.

Le marquis Lionello de Ferrare avait négocié le traité de paix conclu entre son beau-père Alphonse et la république de Venise, le 2 juillet 1450; mais il mourut bientôt après, le 1er octobre même année, à Belriguardo (4); son frère Borso, également sans enfant (1), lui succéda. Ce prince se voua entièrement aux arts de la paix, et ne chercha qu'à rendre heureuses les provinces placées sous sa domination.

Les puissances placées à l'ouest du duché de Milan, le marquis de Montferrat et le prince de Savoie, entrèrent dans l'alliance du roi Alphonse et des Vénitiens; les Siennois ainsi que les seigneurs de Corregio, suivirent le même parti. Cette ligue contre Milan, Florence et Mantoue fut conclue au mois de mai 1451 (2). Jusqu'à cette époque, tout s'était passé plutôt en négociations qu'en hostilités ouvertes, mais enfin Gentile da Lionessa prit, comme *governatore magnifico*, le commandement en chef des armées vénitiennes (3).

Il paraît que Bartolommeo Coleoni se trouva frustré dans ses droits par cette nomination, car dès ce moment il ne pensa plus qu'à trouver une occasion d'emmener ses troupes et de les conduire au duc de Milan. Heureusement ses projets furent découverts, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint lui-

(1) Machiavelli, l. c., p. 138.

(2) Sanuto, l. c., p. 1140: « Cacciato da beni lasciatigli per testamento dal marchese Gian Francesco suo padre. »

(3) Sismondi, vol. IX, p. 394 et 94, qui cite les principales sources. Lodovico Gonzaga était disciple de Vittorino de Feltre, et célèbre par ses doctrines philologiques, par son estime pour les sciences et la protection qu'il accorda aux savants.

(4) Lionello était disciple de Guarino de Vérone, et sa cour était la résidence des sciences et des lettres; il était plein d'esprit, et animé d'un amour véritable pour les beaux-arts.

(1) Sanuto, l. c., p. 1138.

(2) Sanuto, l. c., p. 1140. Sienne accéda à quelques conditions qui ne permettaient pas de douter qu'elle fût hostile à Florence.

(3) Sigismond fut destitué. Sanuto, l. c., p. 1137. Il avait empoisonné sa femme, fille de Sforza, afin de pouvoir épouser sa maîtresse. Ce crime rendait toutes ses entreprises contre son beau-père sans efficacité; elles étaient paralysées par la peur qu'il avait de sa juste vengeance, s'il tombait en son pouvoir. Les bruits qui coururent sur son compte, quand il fut destitué, n'étaient pas sans fondement. V. Sanuto, L. C.: « Fu presa nel Veronese una donna Tedesca di nobil sangue, la quale andava al giubileo a Roma, da' nostri soldati. Era bellissima donna, ed era accompagnata da alcuni cavalli, e fu rapita. Ella sempre contrastando, non senza molto sangue sparso da chi era con lei, mai non volle consentire al rapitore, e piuttosto volle essere ammazzata, che mai acconsentire a tanta sceleraggine. Ne fu incolpato il signor Sigismondo Malatesti, il quale in que giorni era stato casso di capitan nostro, ch'egli avesse fatta rapirla. »

même à s'échapper et à se réfugier auprès du marquis Lodovico. Venise chercha à s'attacher plus étroitement les autres condottieri en leur faisant des présents et en leur donnant des maisons et des propriétés. Toute l'année 1451 s'écoula de cette manière sans combats importants; ce ne fut que dans l'année suivante que les hostilités conçues sur un plan mûri et conduites avec énergie, commencèrent entre les deux partis. Le manque d'argent à Venise (1) avait causé en partie cette lenteur dans les opérations militaires. C'est dans le courant de 1452 que le roi Frédéric III se rendit à Rome par Venise pour y être couronné empereur. En passant à Ferrare il donna au marquis Borso le titre de duc de Modène et de Reggio; pendant son séjour à Venise une déclaration de guerre en forme fut signifiée au duc Sforza, et les hostilités s'ouvrirent le 2 mai 1452.

Gentile se dirigea vers Lodi, ses soldats firent des courses jusqu'aux portes de Milan, et ils finirent par assiéger Soncino. D'après les décrets adoptés à Venise l'armée devait être forte de quinze mille cavaliers et huit mille fantassins; mais ces derniers ne dépassèrent pas le nombre de six mille. De son côté Sforza envahit le territoire de Brescia, s'empara de Gambara, et mit le siége devant Pontevico. Les deux généraux atteignirent leur but : Soncino et Pontevico capitulèrent. Mais aussitôt que le duc en personne menaça Brescia, Gentile s'approcha en hâte et un combat sanglant fut livré. Cependant le marquis Guillaume de Montferrat fit de son côté une invasion dans les états de Sforza, dévasta les districts d'Alexandrie, de Tortone et de Pavie jusqu'au moment où, des combats s'étant engagés, Guglielmo eut le dessous. En même temps Coleoni entra dans le pays de Brescia avec mille cavaliers et porta partout la dévastation. Jacopo Piccinino qui, à cette époque, était au service de la république, obtint quelques avantages partiels sur les troupes ducales. Ainsi se termina l'année 1452 sans autres faits décisifs.

L'hiver procura à Sforza des avantages beaucoup plus importants. Evangelista Savello, l'un des condottieri de Venise, quitta brusquement l'armée et vint le joindre; Tiberto Brandolini abandonna aussi le service de la république, afin de pouvoir plus tard et d'une manière plus honorable se ranger sous les drapeaux du duc. Le roi de France, cédant aux sollicitations des Florentins (1), consentit à ajourner les prétentions de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, et à secourir René d'Anjou dans ses desseins contre Alphonse de Naples; de cette manière la Savoie et le Montferrat furent neutralisés. Le duc Sforza reçut ainsi, au printemps, un secours de quatre mille cuirassiers sous les ordres de René d'Anjou (2).

A l'ouverture de la campagne de 1453, Gentile de Lionessa fut mortellement blessé devant les murs de Manerbio; les Vénitiens le remplacèrent dans les fonctions de *governatore* par Jacopo Piccinino. Cette campagne eut d'abord le même caractère que celle de 1452 : tout se borna à quelques siéges et à quelques combats partiels et escarmouches, à des marches et contremarches. A cette époque, on cherchait plutôt à remporter la victoire par la stratégie que par des batailles sanglantes. Dans un pays qui, comme l'Italie, était depuis les temps les plus reculés désolé par des guerres continuelles et acharnées, on devait finir par arriver à une semblable modération. Aussi fut-on frappé d'étonnement en voyant la conduite barbare des Français commandés par René, lors de la prise de Ponte-

(1) On chercha de toute manière à s'en procurer : « Misero varie provigioni e imposizioni, e fecero conto di trovare da quelle ducati 170000 e dall' uffizio del sale servirsi di ducati 5000 e delle camere nostre di terra ferma ducati 80000, che sommato in tutto ducati 300000. » —— « A' di 24 di decembre del 1451 fu tassato pel collegio tutto il clero à dare la metà della sua entrata alla signoria nostra. »

(1) Machiavelli, l. c., p. 151.

(2) Sanuto, l. c., p. 1147.

vico (1). Toute la plaine de Brescia, le château de Breanza et le territoire de Gheradadda se soumirent au duc; Roado et Orci Nuovi imitèrent cet exemple. Mais les pluies d'automne le forcèrent d'abandonner Asola, qu'il voulait conquérir pour le marquis Lodovico. René l'avait déjà quitté avec mécontentement, et s'était retiré à Asti qui, depuis la mort de Philippo Maria, appartenait à la France (2).

L'année 1453 fut, sous plus d'un rapport, fatale à la république; les Turcs s'étaient enfin emparés de Constantinople; quarante-sept nobles vénitiens, et beaucoup d'autres, y avaient trouvé leur tombeau; un beaucoup plus grand nombre fut pris, et plusieurs familles vénitiennes virent leur fortune ébranlée (3) par la perte de marchandises considérables et la nécessité où elles se virent d'acquitter les rançons de leurs parents prisonniers.

Toutes les possessions de la république en Grèce étaient menacées et Jacopo Loredano fut immédiatement envoyé avec douze galères pour protéger Négrepont. Pour faire face aux dépenses courantes et extraordinaires, la république avait besoin d'une somme de 700,000 à 1,000,000 ducats.

Dans de telles circonstances rien ne pouvait être plus agréable à Venise qu'une paix avec Sforza. Mais les négociations entamées à Rome, sous les auspices du pape, traînèrent en longueur, et il fallut recourir à des traités particuliers qui eurent une réussite plus prompte et plus favorable à Venise. Coleoni abandonna le parti du duc et rentra au service de la république, et bientôt un traité de paix fut conclu par Fra Simonetto da Camerino, et signé le 5 avril 1454 à Lodi (1). Voici quelles étaient les clauses principales :

1. Le duc restituera toutes les conquêtes faites sur la république, excepté Gheradadda.

2. Le marquis Carlo di Gonzaga recevra de son frère l'héritage paternel.

3. Tout ce que les Florentins ont conquis sur le roi de Naples leur sera garanti, à l'exception de Castellina.

4. Ils restitueront aux Siennois tout ce qu'ils ont pris sur le territoire de ces derniers (2).

Cette paix assurait au duc l'ancien district de Crémone et le duché de Milan, à l'exception du pays de Bergame et de Crema jusqu'à l'Oglio; il conservait la liberté d'agir suivant sa volonté à l'égard de la Savoie et du Montferrat qui n'étaient pas compris dans le traité. Tous les états inférieurs furent obligés, s'ils ne voulaient pas y être contraints par les armes, de souscrire à ces conditions; le pape et la république de Florence y adhérèrent (3). Le roi Alphonse seul se montra mécontent, car il regardait comme un affront d'être traité comme les états de second ordre, et ce ne fut qu'à la suite d'ambassades multipliées qu'on parvint à calmer son ressentiment (4). On fut cependant forcé de le laisser agir ainsi qu'il l'entendrait à l'égard de Gênes, de Sigismondo Malatesta de Rimini et du comte Astorre de Faenza (5).

On pouvait donc regarder l'Italie comme pacifiée et placée dans une situation où la tranquillité intérieure devait avoir une longue du-

(1) Sanuto, l. c., p. 1147: «È qui la ferocia de' Francesi usò gran crudeltà contro de' Castellani. La qual cosa tanto spaventò l'animo de' popoli, che tutto quello, che i nostri aveano nel Cremonese e nel Bresciano, salvo Soncino e Romanengo, non aspettando il venir de' nemici, in pochi giorni si rendè loro.»

(2) Les cruautés des Français à Pontevico, où ils exercèrent même leur barbarie contre les troupes du duc qui voulaient protéger les habitants, occasionèrent la rupture de Francesco et de Sforza.

(3) Sanuto, l. c., p. 1151 : «Fu stimato il danno de' nostri per ducati 200000.»

(1) C'est la date que donne Sanuto; Machiavelli dit le 9.

(2) Sanuto, l. c., p. 1152. Navagero, l. c., p. 1117.

(3) Avant l'espace d'un mois.

(4) Machiavelli, l. c., p. 155.

(5) *Chronicon Eugubinum*, ap. Muratori, Scr. vol. XXI, p. 989—990.

rée ; dans l'Italie supérieure Milan et Venise, dans l'Italie inférieure Naples et le saint-siége formaient les contrepoids nécessaires au maintien de l'équilibre. Florence résolut de veiller à ce que cette balance ne fût pas ébranlée, et se tint prête à s'allier contre ceux qui voudraient la détruire. Mais de tous les points de l'Italie les yeux se portaient avec anxiété vers l'orient. Le plus grand nombre des princes les moins puissants se consacraient de cœur et d'âme aux intérêts des arts et des sciences, d'autres se livraient avec ardeur aux plaisirs que procure la culture de l'esprit. Venise et Florence, en possession d'un commerce lucratif et étendu, ne pouvaient désirer la prolongation de la guerre ; c'est ainsi que le traité de Fra Simonetto fut le premier acte de cette époque célèbre de l'histoire d'Italie, appelée à bon droit la *renaissance*. Le roi de Naples, le duc Francesco, les républiques de Venise et de Florence, et le pape Nicolas V formaient la haute aristocratie italienne ; à eux se réunirent bientôt et dans le même esprit les ducs de Savoie et de Modène (1), et les républiques de Bologne, Sienne et Lucques (2).

A la même époque, Venise parvint à conclure un traité de paix et de commerce avec le sultan Mohammed. Par ce traité le commerce et la marine de la république furent admis librement dans les provinces turques. Un bailo et un chapelain vénitiens résidèrent de nouveau à Constantinople, la sûreté des personnes et des biens fut réciproquement garantie, et les criminels livrés à leurs juges respectifs. Le duc de Naxos, sa famille et ses sujets furent, comme feudataires de Venise, compris dans ce traité. Les engagements pris par la république pour la conservation de leurs possessions, toutes enclavées dans les provinces turques, surtout les sommes allouées pour la défense de certaines places, restèrent les mêmes que sous le règne du père de Mohammed (1).

La paix extérieure fut bientôt à Venise le signal de dissensions intérieures, et de luttes entre les partis : depuis l'élection de Foscari, la faction des Loredano n'avait cessé de se montrer hostile à son système ; elle avait persécuté sans relâche les hommes qu'il affectionnait, et en dépit de son pouvoir elle avait même poussé ses amis à l'échafaud. La famille de Foscari ne put échapper à ces persécutions ; son fils unique, Jacopo, fut soumis à des enquêtes criminelles, condamné plusieurs fois à l'exil et enfin, malgré son innocence, soumis à d'atroces tortures et banni de nouveau ; heureusement la mort arracha à de nouvelles barbaries ce corps tout brisé des souffrances de la question (2).

Francesco Foscari avait déjà deux fois offert avec empressement son abdication, et chaque fois on lui avait opposé un refus, parce que la guerre toujours imminente fai-

(1) Le duc Borso fit preuve, en 1454, de son penchant pour la paix, en abandonnant Bagnacavello aux Vénitiens, dans le seul but d'empêcher le renouvellement des hostilités. Cf. Sanuto, l. c., p. 1153.

(2) Daru a commis une erreur en disant que le roi Alphonse accepta la paix de Simonetto en janvier 1455. Sanuto a présenté cette acceptation comme l'objet d'un traité particulier, et qui aurait donné lieu à une alliance entre tous les Italiens, comme il n'en avait pas existé jusqu'à ce jour. Cf. Daru, vol. II, p. 389.

(1) Sanuto, l. c., p. 1154 — 1158. Marin, vol. VII, p. 151. L'ouvrage de Marin est sans importance pour l'histoire du XVe siècle.

(2) Il fut horriblement mutilé par la torture des cordes. Il n'existe pas un plus touchant exemple d'amour de la patrie, une plus noble abnégation en présence de la volonté des lois, que ce que nous raconte Sanuto du vieux Foscari, lorsqu'il vit son fils dans sa prison : « Il doge era vecchio in decrepita età, e camminava con una mazzetta. E quando gli andò parlogli molto costantemente, che parea che non fosse suo figliuolo, licèt fosse figliuol unico. E Jacopo disse : « *Messer padre, vi prego, che procuriate per me, acciochè io torni a casa mia.* Il doge disse : *Jacopo va, e ubbidisci a quello, che vuole la terra, e non cercar più oltre.* Ma si disse che il doge, tornato al palazzo, tramortì.

sait sentir le besoin de ses talents et de ses capacités, qui ne furent jamais au-dessous des circonstances. Les malheurs de son fils, et la continuelle tension d'esprit réclamée par les événements avaient enfin brisé ses forces. Au mois d'octobre 1457 le conseil des Dix, entièrement composé des amis des Loredano, réclama unanimement l'abdication de Foscari à cause de son grand âge et de sa caducité. Sa conduite, depuis la mort de son fils, servait d'ailleurs leurs projets; car à dater de ce jour il avait cessé d'assister à toute délibération publique. Cependant la lutte des partis dura pendant huit jours jusqu'au moment où s'étant enfin mis d'accord, ils vinrent prier le doge d'abdiquer et de se retirer avec une pension de 1500 ducats. Mais comme cette abdication avait été deux fois refusée, quand il l'avait offerte, et comme on lui avait dit qu'un doge ne pouvait, sans le consentement de la république, déposer ses fonctions, Foscari répondit qu'il resterait doge jusqu'à ce qu'on le congédiât. Cela ne tarda pas, on lui laissa la pension de 1500 ducats (1), en lui promettant, à son enterrement, les honneurs du rang suprême; mais aussi il dut quitter le palais dans un délai de trois jours (2). Ce fut un touchant et effrayant spectacle quand on vit ce noble vieillard, favori du peuple, soutenant sa faiblesse sur une béquille, dépouillé des vêtements de son rang, quitter ainsi le palais qu'il avait habité pendant trente-quatre ans. Des rumeurs si violentes s'élevèrent à cette vue dans les groupes populaires qu'on craignit une révolte (1). Mais déjà, à cette époque, l'inquisition d'état avait répandu une telle terreur qu'on se soumit à l'instant à ses ordres, quand elle eut déclaré qu'on devait s'abstenir de parler davantage de cette affaire (2).

Francesco Foscari quitta le palais le 25 octobre 1457. Il ne fut pas long-temps témoin du triomphe de ses ennemis; car il mourut, sans doute de chagrin, le 1er novembre suivant, le jour même où le son des cloches lui annonça l'élection du nouveau doge. En admettant même que les vues qui dirigèrent sa politique et qui entraînèrent Venise dans des expéditions qui étaient peu en rapport avec sa situation, et contraires à ses intérêts, en admettant enfin que cette politique fût un avant-coureur de la décadence intérieure de la république, on ne peut cependant nier que le caractère de Foscari ne soit du nombre des plus nobles et des plus énergiques que Venise ait produits. Son épitaphe fut à la fois brillante et vraie :

Post mare perdomitum, post urbes marte subactas,
Florentem patriam Longævus pace reliqui.

§ V. — *Dogat de Pasquale Malipiero et de Cristoforo Moro, jusqu'en 1471.*

Pasquale Malipiero fut élu doge le 30 octobre 1457; pendant toute la durée de son gouvernement la république n'eut à souffrir aucun échec à l'extérieur. Pasquale était un homme intègre, ami de la justice, d'une belle figure, ayant un maintien noble et des manières séduisantes. Sa fortune, du reste, était médiocre, il s'adonnait avec ardeur aux plaisirs et aimait les femmes. Partisan de la paix, on ne trouve de remarquable, sous son gouvernement, que les fêtes publiques célébrées, à l'occasion de son élection, sur la place Saint-Marc (3).

(1) D'après Sanuto, 2000 ducats; d'après Navagero, 1800.

(2) Suivant quelques-uns, dans les huit jours; suivant d'autres, dans les vingt-quatre heures.

(1) Daru, vol. II, p. 417 (« Se fosse stato in loro potere volontieri lo avrebbero restituito. »)

(2) Sanuto, l. c., p. 1164.

(3) Il est à remarquer qu'il régnait à cette époque un amour ardent pour les plaisirs, qui se mon-

Nous ne faisons pas mention des négociations ouvertes par le pape Pie II, à l'effet d'engager la république à prendre part à une guerre contre les Turcs, parce que cette entreprise que le pape voulait diriger lui-même n'eut aucun résultat. La continuation des relations amicales et commerciales de Venise avec l'Égypte furent plus intéressantes.

Pasquale Malipiero mourut le 5 mai 1462. Le 12 du même mois Cristoforo Moro, issu d'une famille candiote, fut appelé à lui succéder. Les premiers temps de son gouvernement s'écoulèrent encore dans une paix complète. Mais on pouvait déjà prévoir l'imminence d'une guerre contre les Turcs, qui n'avaient plus d'autres conquêtes à faire en Grèce que celle des possessions que Venise conservait encore dans cette contrée. D'ailleurs il faut supposer qu'il y avait depuis long-temps de profondes inimitiés entre ces deux puissances, pour comprendre comment une cause futile suffit pour exciter une guerre aussi sanglante.

Un esclave appartenant au pacha d'Athènes s'était enfui en emportant une somme de 100,000 aspres; il vint à Coron, et, moyennant un partage de la somme volée avec le conseiller vénitien Girolamo Balaresso, il en obtint un asile. D'après les traités, l'esclave aurait dû être livré, mais pour le refuser, on allégua qu'il s'était fait chrétien. Les Turcs commencèrent immédiatement les hostilités et s'emparèrent d'Argos (1), qui appartenait, ainsi que la plus grande partie de la presqu'île de Morée, à la république de Venise (2). Celle-ci se prépara à la guerre, Bertoldo d'Este, fils du marquis Taddeo, condottiere de la république, fut envoyé avec une flotte de trente-six vaisseaux en Morée. Il avait sous ses ordres quinze connétables (1) avec cinq cents fantassins. Il prit et ravagea Argos, le château seul excepté, jusqu'à ce qu'un sanglant combat se fût engagé, et que les Turcs eussent désespéré de pouvoir le secourir. Bertoldo y mit une garnison de trois cents arquebusiers, se dirigea ensuite avec une armée de quinze mille hommes, qu'il avait réunie en Morée, vers Corinthe, dont les Turcs s'étaient emparés. Luigi Loredano le seconda dans ce siége avec six galères, et empêcha les Turcs de secourir la place. Bertoldo fit rétablir Examilion, muraille que l'empereur Manuel avait fait construire dans l'isthme depuis le golfe de Lepante jusqu'à celui de Saroni; en quinze jours, non-seulement cette muraille fut relevée, mais un fossé profond fut creusé au pied, et cent trente-six tours furent bâties de distance en distance pour en faciliter la défense (2). Malheureusement Bertoldo mourut des suites d'une blessure grave qu'il avait reçue devant Corinthe. Bettino da Calzina lui succéda dans le commandement de l'armée, mais il n'eut pas le courage d'attendre derrière Examilion la grande armée turque qui s'avançait sous les ordres de Beglerbey, et il se retira à Napoli de Romanie, où les deux armées se livrèrent de sanglants combats.

Cependant Pie II remit ses plans d'une croisade contre les Turcs, dès qu'il vit les Vénitiens contraints, par leurs propres intérêts, à prendre part à cette entreprise. Le pape voulut assister lui-même à l'expédition et réclama la pré-

tra surtout infatigable sous le gouvernement de Foscari. Ni les désastres qui affligèrent la république, ni la peste qui, chaque année, la dépeupla, ni les souffrances morales de Foscari, persécuté par les ennemis, ne purent empêcher les fêtes de se succéder de jour en jour.

(1) « Nullo indicto bello. » Navegero, l. c., p. 1121.

(2) Sanuto, l. c., p. 1172.

(1) Les condottieri les plus célèbres étaient: Bettino da Calzina, Cecco Brandolini, Giovanni Attelano, Roberto da Tiene, Giovanni Massario et Lione Schiavone. Outre les fantassins italiens, qu'on peut regarder comme la force de l'armée vénitienne, elle se composait aussi de Candiotes, et d'autres recrues des colonies grecques. Les Mainotes et les Cimeriotes s'étaient alliés aux Vénitiens.

(2) Daru, vol. II, p. 445; Sanuto, l. c., p. 1173.

sence du doge (1). Celui-ci fut contraint par les nobles de Venise, presque par des menaces, d'accéder à cette condition. On rappela Luigi Loredano dont on n'était pas satisfait et on le remplaça dans le commandement de la flotte par Orsato Giustiniani, qui se rendit en Morée avec trois mille cavaliers et trois mille fantassins.

Au mois de janvier 1464, un conseil fut nommé pour accompagner le doge. Cependant l'expédition fut retardée par les dissensions qui s'élevèrent entre Trieste et Capo-d'Istria, au sujet de prétentions formées par la première de ces villes sur le commerce d'Allemagne. Capo-d'Istria s'y opposa : cette ville appartenait à Venise et Trieste à l'empire. La république fut obligée de mettre une armée sur pied pour assiéger Trieste et les Allemands vinrent la secourir. La guerre se prolongea jusqu'à ce que Pie II (2) interposât sa médiation et fit conclure aux parties belligérantes un traité de paix qui assura aux Vénitiens la possession de leurs conquêtes, Castelnuovo, Moco et les forteresses de San-Cervolo avec leurs territoires; les habitants de Trieste durent renoncer à faire le commerce de sel par la mer. Enfin ils s'engagèrent à l'extradition des criminels et des esclaves vénitiens qui se réfugieraient sur leurs possessions, et à conserver au patriarche et au doge tout ce que leur assuraient les anciens traités (3).

Au mois de mars 1464 Sigismondo Malatesta fut nommé généralissime en Morée; les Vénitiens y avaient récemment essuyé une défaite à Calamata; Giustiniani était mort à Modon et avait été remplacé par Jacopo Loredano.

Enfin dès que les astrologues eurent fixé l'heure la plus propice au départ, le doge s'embarqua trois heures avant le coucher du soleil, le 30 juillet 1464. Le 12 août il arriva avec vingt galères devant Ancône, où le pape l'attendait; mais il trouva celui-ci si gravement malade qu'il expira dans la nuit suivante. Le doge revint à Venise après avoir célébré quelques fêtes, et être convenu avec les cardinaux de l'établissement d'un impôt, nommé contribution des Turcs, et qui devait faire face aux dépenses de la croisade. Le cardinal de Saint-Marc, noble vénitien, Pietro Barba, monta sur le siége pontifical, en remplacement de Pie II, et prit le nom de Paul II.

On n'entreprit rien en Morée à cause de l'inimitié qui s'éleva entre Sigismondo Malatesta et le proveditor de l'armée vénitienne. Un envoyé persan arriva à Venise pour solliciter une alliance contre les Turcs; un envoyé du sultan vint à la même époque à Milan pour engager le duc à contracter une alliance offensive et défensive contre Venise; tous deux furent reçus avec de grands honneurs, mais le second échoua dans ses négociations. L'année suivante (1464) fut encore moins féconde en succès contre les Turcs; Paul II menaça Sigismond Malatesta, comme feudataire désobéissant de l'église, et l'excommunia; celui-ci revint de Morée pour défendre ses possessions. L'événement remarquable de cette année fut l'achat de Cervia, qui appartenait à Domenico Malatesta de Cesena, pour la somme de 20,000 ducats (1).

De nouvelles difficultés étaient sur le point de s'élever dans les états italiens, et la république méditait déjà de nouveaux plans,

(1) « Hortamus igitur tuam nobilitatem, ut modo in hâc parte desiderio satisfacere non postponas. Accingere huic bello, atque ita res tuas disponito, ut nobis mare ingredientibus præsto adsis ad Anconam, etc. »

(2) Le 17 décembre 1463.

(3) Sanuto, l. c., p. 1178—1179.

(1) *Chron. Engub.*, apud Murat., *Scr.*, vol. XXI, p. 1005. Sanuto, l. c., p. 1182. Il ne faut pas oublier les différents que la république eut en 1465 avec le grand-maître de Rhodes. Les chevaliers de Rhodes avaient capturé quelques vaisseaux marchands vénitiens, parce qu'ils avaient à bord des commerçants mahométans, et ils avaient jeté ceux-ci dans les fers. Les Vénitiens ayant dévasté l'île pendant trois jours, le grand-maître fut contraint de céder.

lorsqu'au printemps suivant de l'an 1466, le duc Francesco Sforza et dans l'automne, son épouse la comtesse Bianca Visconti, moururent, laissant le duché de Milan à leur fils aîné Galeazzo Maria. Si on appréhendait déjà du vivant du vieux duc une rupture, on avait encore plus à la craindre par suite de l'ardeur naturelle à l'âge du jeune Galeazzo.

A cette époque les armes de la république étaient victorieuses, Vittore Capello, qui avait remplacé Jacopo Loredano, s'empara d'Athènes et la dévasta; mais, en revanche, le proveditor de Morée, Jacopo Barbarigo, fut fait prisonnier par les Turcs et empalé à Patras. L'armée vénitienne alla aussitôt assiéger cette place, mais elle essuya un échec complet. La république se montra alors plus disposée à la paix, quoique Paul II lui offrît un secours de 300,000 ducats. Les Florentins, déjà opposés à la croisade que les Vénitiens devaient diriger, firent une alliance avec les Turcs, et Gênes imita leur exemple; les premiers parce qu'ils craignaient toujours de voir l'équilibre politique compromis en Italie par les victoires des Vénitiens, la dernière par intérêt commercial. A la fin Vittore Capello expédia un sauf-conduit à un envoyé et les négociations s'ouvrirent (1), du reste avec peu d'empressement de la part des Turcs (2). Vittore mourut au mois de mars 1467, il fut remplacé par Jacopo Loredano et la guerre continua avec beaucoup de lenteur. La république tournait de plus en plus toute son attention sur l'Italie; elle prit à son service, comme général en chef, Bartolommeo Coleoni, moyennant une somme de 90,000 ducats; elle lui adjoignit Alessandro Sforza, frère du feu duc.

En 1468, un traité fut conclu entre Venise et Milan, traité par lequel les possessions des états contractants étaient mutuellement garanties. Dans la même année un traité semblable fut signé par la seigneurie, le roi de Naples et Florence, sous la médiation du pape. Malgré ses conquêtes sur le continent, à la suite des guerres avec Philippo Maria, et malgré celles qu'elle avait faites aussi en d'autres contrées, les dépenses de la république s'étaient accrues depuis 1423 et ses recettes avaient diminué de 50,000 ducats (1); elle avait donc tout intérêt au maintien de la paix.

(1) Sanuto, l. c., p. 1183.

(2) Navagero, l. c., p. 1126.

Une aggression des Turcs contre Négrepont, en 1470, renouvela les hostilités, et donna à la guerre, qui jusqu'à ce jour n'avait été qu'une guerre de pillages et de dévastations, un caractère plus déterminé. Les Vénitiens étaient restés froids en présence des malheurs successifs qui avaient contraint les graves Épirotes à se soumettre aux Turcs, ce qui leur avait enlevé leur plus solide boulevard contre les envahissements du croissant; il ne leur restait plus qu'à défendre avec énergie le peu de possessions qui leur restaient encore dans ces contrées.

Le sultan Mohammed (2) avait juré de faire disparaître la foi chrétienne de la surface de la terre; il rassembla au printemps de 1470 une flotte nombreuse et une armée considérable à Constantinople. Au mois de mai il se dirigea sur la Grèce et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que cette expédition était dirigée contre les possessions vénitiennes dans l'île de Négrepont. Une terreur panique s'empara des Vénitiens; car tout ce qu'ils purent armer contre leur formidable ennemi se borna à trente-cinq galères, sous les ordres de Nicolo da Canale. Nicolo mit en mer avec courage pour reconnaître la flotte ennemie; il avait foi dans la supériorité des marins vénitiens, mais l'énorme différence numérique des forces turques l'empêcha d'engager le combat. Il dut se borner à recourir à tous les moyens possibles pour mettre en

(1) Les sommes que mentionne Sanuto ne cadrent pas avec la somme totale; il évalue la diminution à 300,000 ducats. Mais Daru, qui a révisé tous ces calculs, affirme que les revenus, qui s'élevaient à cette époque à 996,290 ducats, furent réduits à 945,750, ce qui porte la diminution à 50,740 ducats. Cf. Daru, vol. II, p. 462.

(2) Sismondi, vol. X, p. 348.

état de défense la capitale de Négrepont. Sa flotte s'empara du détroit et le rendit impraticable en coulant des vaisseaux et en tendant des chaînes qui le traversaient. Mais les Turcs réunirent bientôt l'île au continent par un pont de vaisseaux, et Mohammed commença le siége de la place.

Nicolo da Canale reçut des secours de Venise et de Candie, et notamment quelques galères qu'on avait pu armer avec promptitude à la nouvelle de l'imminence du danger. Il se trouva bientôt en état de braver la flotte turque. Mohammed avait cependant déjà donné trois assauts à la ville, mais il avait chaque fois été repoussé avec une perte considérable. Le connétable Thomaso Schiavo qui avait formé le projet de livrer la ville par trahison aux Turcs, ne put cacher son intention perfide et fut pendu les pieds en l'air (1). Ces échecs ne firent que redoubler l'acharnement du sultan, il se décida à prendre la ville à tout prix, et déploya toutes les ressources de sa puissance pour y parvenir. Nicolo ayant fait briser les chaînes qui fermaient la sortie en mer, se montra tout-à-coup avec toutes ses forces à l'ennemi, le 11 juillet; mais cette manœuvre sembla avoir épuisé son énergie, sa résolution disparut; plusieurs de ses capitaines voulaient briser le pont de vaisseaux derrière lequel était abritée la flotte ennemie, mais il voulut différer, et perdit la nuit et la journée suivante. Pendant ce temps Mohammed donnait quatre assauts successifs et toujours avec des troupes fraîches; enfin le 12 au matin, les défenseurs de Négrepont furent rejetés des fortifications extérieures; mais chaque rue était barricadée; ils s'y défendirent jusqu'à la dernière extrémité. Le combat fut si meurtrier qu'on évalue la perte des Turcs à soixante-dix-sept mille combattants (2). Puis lorsqu'enfin Nicolo da Canale eut reçu des renforts par l'arrivée du reste de sa flotte, il s'approcha pour secourir les assiégés, mais n'apercevant plus l'étendard de Saint-Marc il se retira en toute hâte. Paolo Erizzo, qui s'était enfermé dans la citadelle, ne la livra aux Turcs que sous promesse de la vie sauve, mais à peine se fut-il rendu, que Mohammed trahit sa promesse et eut l'horrible barbarie de le faire scier entre deux planches.

Nicolo da Canale, bien qu'après la prise de Négrepont il eût reçu des renforts considérables, n'osa rien tenter de décisif. La république lui retira le commandement et le confia à Pietro Mocenigo ; celui-ci, en vertu des ordres du conseil des Dix, fit charger de chaînes Nicolo et l'envoya à Venise. Il fut condamné à un exil perpétuel. En Morée les Turcs enlevèrent aux Vénitiens Vostizza, le château de Calamata et plusieurs autres places considérables; leurs succès jetèrent l'épouvante dans toute la chrétienté. Jusque-là on n'avait considéré les Turcs que comme une puissance continentale, et l'on s'était fié sur le courage des Hongrois et des Allemands pour les contenir, mais quand on les vit tout-à-coup se placer au rang de puissance maritime de premier ordre, et qu'ainsi toute l'Italie était ouverte à leurs aggressions et surtout Rome, qui était le point central et le but des vues de Mohammed, Paul II, dans sa terreur, envoya à tous les princes italiens des lettres pour les engager au maintien de la paix intérieure et à se liguer contre l'ennemi commun. Il parvint ainsi à faire renouveler les anciens traités pour la défense du territoire et même à leur faire donner plus d'extension.

Au mois de janvier 1471 (1) une ligue fut formée entre le roi Ferdinand de Naples, le doge de Venise, le duc de Milan, la république de Florence, le roi Jean d'Arragon, les ducs de Ferrare (2) et de Modène, les

(1) Sanuto, l. c., p. 1190.

(2) V. Sanuto, l. c., p. 1191. La description du combat se trouve dans Sismondi, vol. X, p. 350.

(1) Sanuto, l. c., p. 1193, dit que cette ligue fut formée en 1470; mais c'est, suivant toute apparence, une faute d'impression.

(2) Dès cette époque, Gênes, dépendait de Milan. Malatesta, Manfredi et d'autres posses-

marquis de Mantoue et de Montferrat, le duc de Savoie et les républiques de Sienne et de Lucques; cette ligue avait été préparée au mois de décembre précédent par les soins du pape (1).

Dès que Mohomed en eut connaissance, il se décida à entrer en négociation avec les Vénitiens, persuadé que c'était le meilleur moyen de paralyser les efforts de cette alliance qui le menaçait, et de se trouver à même d'attendre un temps plus favorable à l'exécution de ses projets ultérieurs. C'est ainsi que l'année 1471 s'écoula sans que la guerre entre les Turcs et Venise donnât lieu à des entreprises de quelque importance.

Peu de temps après, la mort de Borso d'Este, qui arriva le 20 août 1471 (2), donna lieu à de nouveaux différents entre les puissances italiennes. Paul II lui-même, le pacificateur de l'Italie, avait précédé Borso de peu de jours; il avait succombé à une maladie mortelle, le 26 juillet (1). Les prétendants à la succession du duché de la famille d'Este étaient Niccolo, fils de feu Lionello, et Hercule, fils de Niccolo III et père de Lionello et de Borso. Leurs prétentions étaient également fondées, Borso n'ayant laissé aucune disposition testamentaire. Les Vénitiens appuyèrent Hercule, et envoyèrent une flotille pour le seconder. Niccolo avait espéré que le duc de Milan le secourrait avec une nombreuse armée; mais ce prince ne voulut rien entreprendre avant de connaître la politique qu'adopterait le successeur de Paul II. De cette manière Hercule s'empara facilement de Ferrare (2). Il déclara rebelles et punissables de mort les partisans de son adversaire; il fit même exécuter plusieurs nobles qui tombèrent en son pouvoir.

Le doge Cristoforo Moro, que les historiens vénitiens nous représentent comme peu aimé et comme peu digne de l'être, mourut le 9 novembre 1471 (3).

§ VI. — *Dogat de Niccolo Tronò, de Niccolo Marcello et de Pietro Mocenigo, jusqu'en* 1476.

Niccolo Trono fut élu doge de Venise le 23 novembre 1471, à l'âge de soixante-quatorze ans. Le pape Sixte IV renouvela bientôt tous les efforts de son prédécesseur pour cimenter une alliance entre les cours chrétiennes, afin de pouvoir résister aux Turcs. A cette époque, des forces maritimes plus considérables furent armées. Le roi de Naples envoya vingt galères, le pape un nombre égal, et Venise quarante. Le duc Charles de Bourgogne, allié de la république, resta cependant entièrement inactif, pendant que les Turcs envahissaient le Frioul, et emmenaient en esclavage un grand nombre d'habitants (4).

Par l'entremise des ducs de l'Archipel (5), on parvint à resserrer l'alliance avec les Persans, et ceux-ci envahirent, en 1473, une

---

seurs de fiefs de l'Église, n'adhérèrent à cette ligue qu'au nom du pape leur suzerain. Les seigneurs de Corregio avaient perdu tous leurs domaines, même Modène.

(1) Borso d'Este avait été nommé par l'empereur duc de Modène et de Reggio. Paul II, après la formation de cette ligue, lui donna le titre de duc de Ferrare, à titre de fief du saint-siége. Le texte ci-dessus contient donc un anachronisme de peu d'importance. Borso fut atteint à Rome d'une fièvre qui causa sa mort.

(2) Cf. Sismondi, vol. X, p. 337.

(1) Sanuto, l. c., p. 1194 : « La sera egli cenò bene, e andò in letto, e la notte morì. »

(2) Et ensuite de Castelnuovo. Cf. *Chron. Eugub.*, ap. Murat., vol. XXI, p. 1021.

(3) Sanuto, l. c., p. 1194 : « Morì con cattiva fama d'ipocrita, di vendicativo, di doppio, d'avaro. Era mal voluto dal popolo. » P. 1195: « Era guercio, di statura piccola. »

(4) Sanuto, l. c., p. 1197.

(5) Lebret, *Hist. de Ven.*, vol. VII, p. 280.

partie de l'Asie-Mineure. A la même époque, l'amiral vénitien Pietro Mocenigo dévasta les rivages de la Turquie. La guerre paraissait devoir tourner d'une manière favorable à la ligue, lorsque Mahomet, fidèle à sa politique, entama des négociations avec Venise. En même temps il insultait les Persans (1), quiétaient loin d'égaler les Ottomans en courage. Ils étaient d'ailleurs dépourvus d'artillerie, réduits à quelques pièces qui leur avaient été données par la république.

Niccolo Trono mourut pendant cette guerre, le 28 juillet 1473. Le 13 août suivant, Niccolo Marcello fut proclamé doge; c'était un homme noble, ami de la justice et plein d'activité.

Les Persans furent forcés d'évacuer l'Asie-Mineure. Les années 1473 et 1474 s'écoulèrent sans grands exploits de la part de l'armée vénitienne, si ce n'est la courageuse résistance que fit Scutari en Albanie, malgré les souffrances inouïes des assiégés, et les efforts multipliés de l'armée assiégeante, qui était très nombreuse (1). Cet état de choses dura jusqu'à ce qu'une déclaration de guerre de la Hongrie forçât les Turcs de porter leur attention sur un autre point, et délivrât l'Albanie vénitienne (2). Le doge Niccolo Marcello fut attaqué d'une maladie soudaine pendant une procession faite en commémoration d'une alliance nouvellement contractée avec Milan et Florence, pour la garantie des possessions respectives des trois états durant vingt-cinq ans. Il mourut le 1er décembre 1474. Le 16 du même mois, l'amiral Pietro Mocenigo, revenu malade de ses expéditions maritimes, lui succéda. Son gouvernement fut court et ne fut signalé par aucun événement important. Il succomba à une longue maladie, le 23 février 1476.

§ VII.—*Dogat d'Andrea Vendramini et de Giovanni Mocenigo, jusqu'en* 1485 (Royaume de Chypre).

L'élection d'Andrea Vendramini, qui eut lieu le 5 mars 1476, rencontra quelque opposition, parce que sa famille était une des trente qui n'avaient été anoblies qu'après la guerre de Chioggia (2).

Pendant la guerre contre les Turcs, les Vénitiens furent de plus en plus abandonnés par les puissances chrétiennes. Le roi de Naples, dont les états étaient placés au centre des conquêtes des musulmans qui s'étendaient en Albanie, eût dû, plus que tout autre, être intéressé à résister; cependant il se retira le premier de la ligue, et le pape lui-même ne tarda pas à l'imiter. Les Vénitiens essuyèrent un échec complet à Lisonzo. Le Frioul fut envahi de nouveau; les Turcs portèrent la dévastation dans toute cette contrée, et emmenèrent les habitants en esclavage. Venise fut saisie d'une terreur panique (3); les Turcs menaient la peste à leur suite, et personne ne pensait à secourir la république, à l'exception du duc de Ferrare et de la duchesse de Milan, et encore ces derniers ne se déclarèrent-ils qu'au moment où l'ennemi fut sur le point de se retirer. Les Vénitiens se récrièrent contre cette trahison de leurs alliés, et surtout contre l'abandon du pape. Les différends entre la république et la cour de Rome, qui causèrent ce refroidissement, avaient leur source dans les faits suivants. La famille de Lusignan possédait Chypre depuis le temps des croisades, alors que Guido reçut cette île comme royaume, en dédommagement de Jérusalem, par l'in-

(1) Il disait qu'ils n'étaient que des chevriers, et non des soldats.

(2) Voyez le chap. II, par. 8, vers la fin.

(1) Sanuto, l. c., p. 1200.

(2) Daru, vol. II, p. 474.

(3) Sanuto, l. c., p. 1206.



fluence de son protecteur, Richard, roi d'Angleterre. Cette île était colonisée à la manière latine, et quatorze rois de la famille Lusignan s'étaient succédé sans interruption; Janus III était le quatorzième (1).

Janus III avait eu de sa première femme, la marquise de Montferrat, une fille nommée Charlotte; il avait épousé en secondes noces une princesse Paléologue, fille du despote de Morée : cette union avait été stérile. Cependant la reine obtint bientôt une si grande influence sur le gouvernement et sur le roi, que ce dernier était entièrement dans sa dépendance; ce qui irrita contre lui toute la noblesse.

Charlotte fut mariée à un prince portugais, Jean de Coïmbre, qui devint ainsi le point de ralliement de tous les barons mécontents, jusqu'à ce que la reine Hélène se débarrassât (en 1457) par le poison de cet ennemi dangereux. Elle se crut alors assurée d'avoir en mains les rênes de l'état; car le fils bâtard du roi Jacques était destiné à l'archevêché de Nicosia, et semblait ainsi écarté des degrés du trône. Mais peu de temps après la mort de Jean, et avant que la princesse Charlotte eût pu contracter une nouvelle union, la reine Hélène et le roi Janus moururent. Celui-ci, avant sa mort, avait promis sa fille Charlotte au prince Louis de Savoie, qui arriva bientôt en Chypre, et épousa la princesse le 7 octobre 1459. Une question s'éleva alors pour savoir qui, du gendre ou du fils naturel du roi Janus, serait appelé à lui succéder.

Ce fils naturel, nommé Jacques de Lusignan, s'était, déjà long-temps avant la mort de son père, réfugié à Rhodes, pour s'y mettre à l'abri des persécutions de la reine et de la princesse Charlotte. Aussitôt qu'il eut connaissance de la mort de Janus, il s'échappa de Rhodes, et vint à la cour du sultan d'Égypte, dont les Lusignan étaient feudataires. Celui-ci le reconnut comme successeur de Janus, et appuya ses démarches pour recouvrer le trône de Chypre, en envoyant un corps nombreux de Mameluks; peu après le prince Louis de Savoie fut obligé de quitter Chypre. La princesse Charlotte, son épouse, réclama l'assistance de plusieurs princes chrétiens, et notamment celle du pape Pie II. En 1460, le pape et les chevaliers de Saint-Jean, qui étaient maîtres de Rhodes, prirent son parti, et secoururent la seule place qu'elle possédât encore en Chypre, Cérinès.

Les relations de Chypre avec l'Italie eurent une grande influence sur ses destinées. Dans cette île se trouvait un noble vénitien de la famille Cornaro, du prénom de Marco, depuis long-temps exilé de Venise. Il sut gagner la faveur du roi Jacques, et devint en quelque sorte son banquier et son confident intime. Les Vénitiens acquirent par là une grande prépondérance dans l'île; mais, d'un autre côté, ils excitèrent beaucoup d'envieux. L'influence de la maison de Savoie détermina les Génois, qui possédaient encore plusieurs places fortes dans l'île, à se déclarer pour la princesse Charlotte. En 1464, le roi Jacques s'empara de Cérinès; mais il ne pouvait cependant pacifier son royaume sans être secouru et reconnu par les princes chrétiens. Il était toujours exposé à perdre sa puissance d'un instant à l'autre.

Dans cette position difficile, il épousa la nièce de Marco Cornaro, fille d'Andrea Cornaro, que la république avait auparavant adoptée, suivant son usage à l'égard des nobles vénitiennes qui se mariaient à des princes souverains. La belle Catherine de Cornaro arriva en Chypre en 1471, et la république prit ainsi ouvertement le parti de Jacques en le reconnaissant en quelque sorte comme son gendre. Jacques, de son côté, se rangea sans hésiter parmi les alliés de Venise dans la guerre contre les Turcs, et l'île de Chypre devint, pour les flottes vénitiennes, un lieu de ravitaillement et de refuge.

---

(1) Voyez la relation sur Chypre dans l'histoire de Sismondi, vol. x, p. 394 sq. — Daru, vol. II, p. 482 sq.

Peu après son mariage, Jacques de Lusignan mourut en 1473. Par son testament, il laissa la régence à sa veuve, qui était enceinte ; et dans le cas où elle donnerait naissance à un prince, celui-ci devait hériter de la couronne. Dans le cas contraire, la couronne devait appartenir à son fils naturel. A cette époque, Mocenigo était amiral de la flotte vénitienne, et en même temps le pape avait aussi armé des vaisseaux contre les Turcs, et les avait mis sous le commandement d'un cardinal-légat. Tout-à-coup Mocenigo cessa de prendre part aux opérations contre les Turcs, malgré les instances du cardinal-légat ; il se hâta de venir en Chypre pour y secourir la reine Catherine, qui était mal vue et entourée d'ennemis. Probablement la république comptait déjà, à cette époque, hériter de sa fille adoptive, pendant que la princesse Charlotte, qui résidait à Rhodes, avait entamé des négociations avec le sultan d'Égypte, pour obtenir la restitution de son patrimoine. D'un autre côté, il existait en Chypre un parti (1), à la tête duquel était l'archevêque de Nicosia ; ce parti s'adressa au roi Ferdinand de Naples, et lui offrit de marier son fils naturel Alonzo à la fille du feu roi Jacques, qui se nommait aussi Charlotte, et de donner à celle-ci la couronne en dot (2). On fit courir le bruit dans le peuple que le roi Jacques avait été assassiné par les Vénitiens ; mais le peuple alla plus loin qu'on ne le voulait, il se révolta, et Andrea Cornaro, ainsi que le médecin vénitien Marco Bembo, furent assassinés (1). Comme les Vénitiens étaient puissants dans l'île, et avaient à proximité une flotte formidable, ceux qui, en secret, travaillaient dans les intérêts de la république, firent tout leur possible pour écarter la vengeance qu'elle pouvait vouloir tirer de ces attentats populaires. Catherine mit au monde un fils, qui reçut le nom de son père, Jacques de Lusignan, et fut reconnu par toute la ville comme son successeur.

Déjà, à cette époque, avant même que la flotte vénitienne eût interrompu les opérations contre les Turcs, le cardinal-légat, et par lui la cour de Rome s'étaient éloignés de la république. La nécessité de ne pas perdre Chypre de vue forçait néanmoins de continuer la guerre maritime, mais on le faisait avec moins d'énergie. Peu de temps après, les barons cypriotes enlevèrent à Catherine son fils et la régence, et la forcèrent de reconnaître, comme siens, tous les arrangements qu'ils adoptèrent. Mocenigo revint en Chypre et appela des renforts de Morée et de Candie. L'archevêque de Nicosia dut s'enfuir avec tous les barons de son parti ; et aussitôt que l'on eut châtié tous ceux qui avaient pris part à la dernière révolte contre Catherine, Mocenigo régla tout dans l'île pour la défense de la reine, absolument comme si elle était une possession de la république. L'année suivante, en 1474, le roi Jacques mourut, et on désigna, comme tuteurs de Catherine, deux nobles vénitiens, Lodovico Gabrielli et Francesco Minio, qui, à proprement parler, étaient régents du royaume. Giovanni Soranzo fut mis à la tête de l'armée, et les forts de Famagusta et de Cerinès furent

(1) Navagero donne les détails suivants sur ce parti, l. c., p. 1138 : « Perchè i primari e i nobili del regno furono dal quondam re Giacomo, perchè aveano seguitata la parte della sorella, privati degli ordini loro, e molti banditi dal regno, e ne'gradi loro ammessi certi forestieri e di bassa sorte, la maggior parte di Catalogna, soliti esercitare l'arte piratica : questi dopo la morte del re, se bene da quello largamente di molti terreni, e d'altri beni erano stati provisti, assuefatti di vivere di rapine, desideravano novità nel regno. » Sur ces Catalans, voyez Gibbon, cap. LXII.

(2) Navagero, l. c., p. 1138, l'appelle Carola.

(1) D'après la narration de Navagero, il paraît que cet assassinat n'eut lieu qu'après la mort du roi Jacques, l. c., p. 1139. Peu après eut lieu la séparation du jeune roi d'avec sa mère, et le mariage d'Alonzo avec la jeune Charlotte ou Carola ; Mocenigo arriva en Chypre avec des secours de Candie et de Morée.

placés sous le commandement de chefs nommés par le grand conseil de Venise. Enfin, l'île entière devint vénitienne, et Catherine ne reçut jusqu'à sa mort que les honneurs extérieurs dûs à son rang royal (1).

La conduite des Vénitiens dans les affaires du royaume de Chypre porta un grave préjudice aux intérêts du roi de Naples. Le roi Mathias, de Hongrie, ayant épousé, en 1476, une princesse napolitaine, Venise n'avait plus aucun secours à attendre de ce côté. Le pape Sixte IV était, de son côté, très mécontent de Venise, pour sa manière d'agir envers la famille de Savoie. C'est ainsi que, quand les Turcs envahirent, en 1477, le territoire de la république en Italie, personne ne se leva pour lui porter secours. Le doge Vendramini mourut le 6 mai 1478; le 18 du même mois, Giovanni Mocenigo fut élu et lui succéda.

Quand Mocenigo prit les rênes du gouvernement, l'Italie était de nouveau partagée en deux camps ennemis. Le pape Sixte IV et le roi de Naples, étroitement unis, menaçaient la république de Florence. Il était dans les intérêts de Venise de secourir celle-ci, car leurs ennemis étaient communs. La duchesse de Milan prit aussi le parti de Florence, et l'on vit encore une fois le nord s'armer contre le sud de l'Italie, car le duc de Ferrare et de Modène entra dans l'alliance de Venise, et fut nommé général en chef de la ligue (1).

Avant la mort de Vendramini, des négociations avaient été entamées avec les Turcs. On était au moins convenu d'un armistice, et l'on espérait pouvoir le convertir en une paix définitive; mais pendant la durée de l'armistice, le roi de Hongrie ayant, en son nom et au nom du roi de Naples, conclu un traité de paix avec le sultan, et la Perse succombant elle-même sous le poids de ses dissensions intérieures, Mahomet, délivré de ces ennemis, put diriger toutes ses forces contre la république de Saint-Marc. Il imposa donc des conditions si dures au traité de paix que l'on négociait, que l'armistice fut rompu, et les hostilités recommencèrent. Il redoubla d'efforts pour conquérir le territoire vénitien en Albanie. Croja, qu'on avait offert de lui céder pour prix de la paix, se rendit à discrétion, et les habitants furent passés au fil de l'épée (2). Les Turcs assiégèrent ensuite Scutari, et tentèrent l'assaut avec toutes leurs forces réunies. Puis, pour augmenter la terreur des Vénitiens, ils firent une invasion dans le Frioul; mais, en cette circonstance, les commandants des places fortes déployèrent la plus grande vigueur pour la défense des populations, et les Turcs, n'osant diviser leurs forces, se retirèrent à la fin de juillet 1478. Le sultan continuait cependant le siége de Scutari; il avait cru qu'en renouvelant les assauts avec des troupes fraîches, le petit nombre des défenseurs s'affaiblirait graduellement. Il fit donner des escalades successives, et sans interruption, pendant deux jours et une nuit; mais enfin un tiers de ses soldats ayant succombé dans les fossés de la place et devant les murs en ruine, il fut forcé de changer le siége en un blocus, espérant réduire la garnison par la faim (3). Tous les châteaux forts furent pris; Sebenigo et Drivasto furent obligés d'ou-

(1) Quand pour obtenir l'appui du roi de Naples, la princesse Charlotte, en 1476, eut adopté son fils Alonzo, époux futur de Carola, la république fit conduire à Venise les enfants de Jacques de Lusignan, et ceux-ci y moururent peu de temps après d'une manière très suspecte. C'est ainsi que fut écarté le plus grand nombre des prétendants dont les droits étaient à craindre. L'île de Chypre resta au pouvoir de la république; on y établit un grand nombre de fiefs de chevaliers vénitiens, mais sans concessions de terres. Chaque noble vénitien qui obtenait un de ces fiefs, et on en concédait à tous ceux qui en faisaient la demande, recevait annuellement trois cents ducats, moitié en argent, moitié en nature, à charge d'entretenir continuellement un serviteur monté et complètement armé. Cf. Navagero, l. c., p. 1149.

(1) Sanuto, l. c., p. 1209.
(2) Navagero, l. c., p. 1153.
(3) Navagero, l. c., p. 1155.

vrir leurs portes. D'un autre côté, la peste faisait d'épouvantables ravages à Venise; c'est à peine si le grand conseil pouvait se réunir de temps à autre. Enfin, les affaires d'Italie réclamaient l'attention de la république. Dans ces fâcheuses circonstances, Venise se décida à demander la paix, sous quelques conditions que ce fût. Giovanni Dario fut envoyé auprès du sultan, et le 14 janvier 1479 il signa un traité de paix aux conditions suivantes :

1. Venise livrera Scutari et son territoire au sultan, et restituera tout ce qu'elle a conquis pendant la guerre ;
2. Venise paiera, dans l'espace de deux ans, une somme de 100,000 ducats;
3. Le sultan évacuera les territoires de toutes les villes que les Vénitiens possèdent encore en Albanie, en Morée et en Dalmatie;
4. Les frontières vénitiennes resteront telles qu'elles étaient avant la guerre; deux commissaires, turc et vénitien, seront chargés de les déterminer ;
5. Les Vénitiens conserveront leur bailo et sa juridiction à Constantinople;
6. Le commerce de la république ne sera pas soumis aux droits de douane;
7. En compensation, les Vénitiens paieront une redevance fixe et annuelle de 10.000 ducats;
8. Seront compris dans cette paix tous les sujets vénitiens, et toutes les villes qui, sans être soumises aux Turcs, auront arboré l'étendard de Saint-Marc avant d'être assiégées (1).

Scutari ne tarda pas à être évacué; Stalimène et Braccio di Maina furent cédés : la république prit soin des malheureux habitants qui furent forcés d'émigrer. Les Turcs rendirent tous les prisonniers sans rançon; et enfin, le 25 avril 1479, après une lutte longue et sanglante, après une suite de catastrophes, la république put célébrer une fête en réjouissance de la paix récemment conclue.

A peine ce traité était-il signé, que les Turcs se préparèrent à de nouvelles expéditions. Le pape, dont la politique ambitieuse et égoïste en Italie avait été la principale cause des désastres qui avaient accablé la république restée seule en présence de ses ennemis, fut presque le premier à reprocher à celle-ci la paix qu'elle venait de conclure ; et quand une armée turque eut débarqué (1), en juillet 1480, à Otrante, eut pris cette ville d'assaut le 11 août, massacré la moitié des habitants, et réduit l'autre moitié à l'esclavage, et surtout traité tout ce qui tenait au clergé avec la plus grande barbarie, et enfin profané les lieux saints, l'épouvante s'empara de Sixte IV. Il fut sur le point d'abandonner l'Italie et d'aller fixer sa résidence en France. Il envoya des ambassadeurs à tous les princes chrétiens, à tous les états italiens, pour réclamer instamment des efforts communs contre l'envahissement du croissant.

La paix fut conclue entre Naples et Florence le 6 mars 1480. L'épouvante causée par l'invasion des Turcs opéra aussi un rapprochement entre Florence et le saint-siége au mois de décembre de la même année. De cette manière, la guerre cessa en Italie, et au printemps de l'année suivante, le 3 mai 1481, la mort délivra la chrétienté de son ennemi mortel, le sultan Mahomed II, et Otrante fut reconquise le 10 août 1481. Ainsi disparurent tous les dangers qui, de ce côté, menaçaient de compromettre la sûreté de l'Italie.

A peine délivrés de cette appréhension, le pape et la république réunirent leurs efforts pour écraser la maison d'Este : le pape, afin d'obtenir de quoi doter ses neveux ; la république, afin d'agrandir son territoire. Elle ne put résister à une si grande tentation; les possessions du duc Hercule avaient une situation trop séduisante pour ces deux puissances. Venise avait d'ailleurs contre Hercule les mêmes motifs de guerre qu'elle avait eus anciennement contre la maison

(1) Navagero, l. c., p. 1160. Sanuto, l. c., p. 1210.

(1) Sismondi, vol. XI, p. 196 sq. Sanuto, l. c., p. 1213.

Carrara (1). Le duc tirait du sel de Commachio; il exigeait des droits de navigation sur le Pô pour tout ce que les Vénitiens transportaient de cette denrée; suivant l'opinion des Vénitiens, leur vicomte à Ferrare n'avait pas pris leurs intérêts. Toutes ces difficultés amenèrent des plaintes et des offres de justification de la part du duc; mais elles furent refusées, et la guerre fut déclarée : le pape s'allia avec la république (2). Venise prit comme lieutenant-général Roberto de San-Severino, qui avait servi sous les ordres du duc Francesco comme condottieri, et Roberto Malatesta, seigneur de Rimini, fut nommé général en chef. Elle prit en outre à son service, le marquis Rodolpho di Gonzaga (3), le comte Piermaria de' Rossi et son fils Guido, ainsi que le comte Amoratto Torello, don Ubizzo et don Gian Alessandro, tous deux de la famille des Fieschi et le comte Angiolo de' Frangipani. La guerre fut déclarée le 2 mai 1482.

Le roi de Naples se rangea du côté du duc de Ferrare. Pour l'empêcher de marcher au secours de son beau-fils contre les troupes vénitiennes, Sixte IV envoya une armée dans les *marches*, par où devaient passer les troupes napolitaines pour arriver à Ferrare. Peu après, une grande partie de la flotte vénitienne entra dans le Pô, sous le commandement de Damian Moro, et s'avança jusqu'à Papozze; cette place capitula. Le reste de la flotte, sous les ordres de Giovanni Manolesso et de Cristoforo da Mula, entra dans une autre branche du fleuve, et s'empara de Pianta Melone, et peu de jours après d'Adria. Adriano et Commacchio se soumirent aussi.

L'armée, commandée par Roberto de S. Severino, occupa Melara, Bregantino, et enfin Castel-Nuovo. Pendant ce temps, Federigo di Monte-Feltro, duc d'Urbino, vint au secours du duc Hercule, et pourvut avec lui à toutes les mesures de défense (1). Les troupes et une flotille de Milan, se dirigèrent sans retard sur le Pô, pour y secourir le duc. Les Vénitiens avaient beaucoup souffert à l'attaque de quelques forteresses de Polesine di Rovigo; cependant ils menaçaient continuellement Figheruolos, qui n'était presque pas en état de faire résistance (2).

Hercule, pour se rendre ses sujets favorables, institua sous le nom de *Savi di Guerra* un collége composé de seize citoyens qui devaient former un conseil de guerre supérieur, et il fut bien payé par le résultat. En effet, Hercule ayant été peu de temps après atteint d'une maladie grave, pendant laquelle sa raison s'égara, ce collége, réuni à son épouse, femme courageuse et active, gouverna le pays et le défendit de la manière la plus honorable. On ne put cependant empêcher Figuerolles de tomber au pouvoir de l'ennemi, à la fin du mois de juin (3).

Dans le Parmesan, Piermaria di Rossi combattait les Milanais, commandés par Guglielmo, marquis de Montferrat. Les Vénitiens eurent d'abord le dessous; mais quand le pape se fut réuni à la république, et que les Génois, qui avaient recouvré leur indé-

(1) Daru, vol. II, p. 515 sq., présente la chose comme si Hercule était la première cause de cette guerre; il prétend qu'il voulut, à l'instigation de son beau-père, le roi de Naples, s'affranchir des priviléges accordés aux Vénitiens, et qui lésaient ses intérêts. Mais alors, pourquoi ces efforts d'Hercule pour maintenir la paix en faisant des concessions? Les Vénitiens, au contraire, montrèrent qu'ils voulaient la guerre à tout prix, en ordonnant que l'envoyé de Ferrare, qui faisait des remonstrances, quittàt la ville dans l'espace de huit jours. Navagero, l. c., p. 1172.

(2) Sanuto, l. c., p. 1214.

(3) Frère du marquis régnant.

(1) Neuf mille cavaliers et trois mille fantassins. Navagero, l. c., p. 1173.

(2) Sanuto, l. c., p. 1217.

(3) Sanuto, l. c., p. 1219.—La maladie d'Hercule s'aggrava surtout à la nouvelle de la défaite du duc de Calabre, en sorte que sa raison fut égarée pendant assez long-temps.

pendance, et Agostino di Campo Fregoso furént venus à leur secours, la situation des affaires s'améliora un peu. Rovigo s'était soumise à la république le 17 août (1), quand les bourgeois s'étaient aperçus qu'ils étaient trahis par un connétable espagnol. Après la prise de Rovigo, les Vénitiens menacèrent Lendenara, qui ne fit presque aucune résistance, et capitula le 19.

Les troupes du pape étaient aussi victorieuses. Sixte IV avait réuni une armée sous le commandement de Roberto Malatesta, qui alla au-devant du duc de Calabre, qui s'était avancé jusque dans les environs de Rome. Le duc fut d'abord repoussé à Velletri, et ensuite jusqu'à Campo-Morto. Enfin, la bataille s'engagea non loin de Castel-Nettuno, et Roberto Malatesta remporta une victoire éclatante. Pour toute reconnaissance, le pape appela le vainqueur à Rome, où, selon toute probabilité, il l'empoisonna, afin de ne pas avoir à rémunérer d'aussi importants services (2). Roberto mourut le 10 septembre (3).

(1) D'après Navagero, l. c., p. 1175, ou d'après une inscription, le 14. Les Vénitiens laissèrent là, comme dans toutes les villes dont ils s'emparaient, le symbole de leur république, le lion de Saint-Marc, peint sur les murs d'un édifice public : « Sotto la loggia della città fu fatto dipignere un S. Marco, et fece mettere questo breve : *Urbem Rhodigii ex tenebris in pristinam lucem reddidit* MCCCCLXXXII, XIV *augusti Augustinus Barbadicus Paduæ, Rhodigii præfectus.*»

(2) Sismondi, l. c., vol. XI, p. 225. Navagero, l. c., p. 1177. On était, à cette époque, très soupçonneux, et l'on expliquait par le poison toute mort subite et inattendue. Il est vrai que le neveu du pape laissa percer la joie que lui causait la mort de Roberto. Cependant Sixte IV reconnut Pandolpho, fils de celui-ci, comme son successeur légitime dans les domaines paternels. Quelques historiens, il est vrai, prétendent qu'il ne s'y décida que quand il fut convaincu de l'impossibilité d'obtenir le consentement des Vénitiens à l'occupation de Rimini par son neveu.

(3) Sanuto, l. c., p. 1223.

Au mois d'août, les Vénitiens s'étaient déjà emparés de la Badia, dernier château qui restât au duc Hercule dans la Polésine; le commandant crut ne pouvoir résister, et capitula le 31 août. Commacchio fut repris par les troupes de Ferrare, puis pris de nouveau par les Vénitiens.

Piermaria de Rossi et Federigo di Monte-Feltro moururent à la même époque. Ferrare elle-même, sans être assiégée, souffrait déjà de tous les maux qu'entraîne un siége, et surtout de la famine, car tous les habitants des contrées voisines avaient cherché un refuge dans ses murs. Un changement soudain dans la situation des affaires pouvait seul sauver le duc de Ferrare, et ce changement eut lieu quand Sixte IV commença à comprendre qu'il était entièrement opposé à ses intérêts de laisser les Vénitiens acquérir tant de puissance par la conquête des fiefs du saint-siége. Probablement aussi Girolamo Riario, en faveur duquel le pape avait voulu s'emparer d'une partie des domaines du duc Hercule, sentit qu'il serait un bien faible voisin de la puissante république, et qu'il ne pourrait guère s'y maintenir long-temps, après la mort du pape (1).

Dans cet intervalle, Sixte IV envoya un cardinal-légat à Naples pour y commencer les négociations, et la paix fut conclue entre Rome et Naples le 12 décembre 1482, avec garantie des possessions du duc de Ferrare.

Au mois de janvier 1483, le duc Alphonse de Calabre, avec deux mille cavaliers et quatre cents Turcs (2), se porta par Florence et Bologne, à Ferrare au secours du duc Hercule. L'armée vénitienne poussait ses

(1) Il était surtout irrité de ce que la république ne voulait consentir, sous aucune condition, à ce qu'il s'emparât de Rimini.

(2) Quand Otrante fut obligée de se rendre aux Napolitains, plusieurs corps de troupes turques entrèrent au service de Naples. Ces corps furent acceptés avec plaisir, parce qu'on pouvait mieux compter sur eux que sur les autres mercenaires, qui n'étaient attachés par aucun lien aux états qu'ils servaient.

reconnaissances au-delà du Pô, jusqu'aux murs de Ferrare, et ravageait toute la contrée. A cette époque, le duc René de Lorraine (1) entra au service de la république. Les troupes milanaises assiégèrent et prirent quelques châteaux de Rossi. Enfin, le pape, de son côté, pour user de toutes ses armes, fulmina une sentence d'excommunication dans l'église de Saint-Pierre, contre les Vénitiens. Mais comme cette mesure n'était qu'un acte passionné et dicté par l'intérêt personnel, il fut plus nuisible au pape qu'aux Vénitiens eux-mêmes, car ceux-ci se décidèrent à ne pas se soumettre à l'interdit, et en appelèrent au futur concile. Le collége des Dix ordonna le maintien des cérémonies du culte, et telle était la puissance de cette magistrature, que ses ordres même dans les affaires de religion rencontrèrent plus d'obéissance que les brefs du pape (2).

Le duc de Calabre était cependant entré dans le district de Brescia et s'était rendu maître d'un grand nombre de petites places fortes; le marquis Federigo de Mantoue, après ces succès, ne tarda pas (3) à déclarer la guerre à la république. Les ennemis de Venise firent aussi quelques conquêtes dans le pays de Bergame; mais lorsque Roberto de S. Severino se dirigea sur le territoire de Brescia, il reprit presque toutes les places que l'ennemi avait occupées, avec autant de facilité qu'elles avaient été prises.

Pendant ces expéditions les armes de Venise remportèrent sur mer des avantages éclatants. Zante et Céphalonie avaient été autrefois occupées par les Turcs; le frère du despote d'Arta chercha à s'en emparer à l'aide d'une de ces troupes mercenaires appelées *Catalans* (on désignait alors sous ce nom les bandes armées de pirates appartenant à toutes les nations de la Méditerranée); cette entreprise lui réussit, mais Priamo Trono, proveditor vénitien à Modon, crut que les Épirotes n'avaient pas plus de droits sur ces îles que la république elle-même et il s'empara de Zante en son nom. Les troupes catalanes se retirèrent à Céphalonie, qui parut devenir le quartier général des pirates, jusqu'à ce que la république ayant négocié avec leurs chefs, ceux-ci laissèrent les Vénitiens s'en rendre maîtres (1). Peu de temps après le roi de Naples, non content des hostilités dirigées contre les Vénitiens, et à l'instigation du pape, fit séquestrer (2) tous les biens des sujets de la république. Venise, pour se venger, envoya en 1483 une flotte de vingt-cinq galères sous les ordres de Jacopo Marcello vers les côtes de Naples; les

(1) Il arriva très tard, parce que le pape avait menacé d'excommunier tous les princes qui lui accorderaient un passage sur leurs territoires. Il se retira aussitôt qu'il eut connaissance de la mort du roi Louis XI. Sismondi, vol. XI, p. 234, 235. Navagero, l. c., p. 1184, 1186.

(2) « Ma alcuni frati dell' ordine di san Francesco Osservanti, che stavano nel monastero di S. Giobbe, volendo ubbidire il papa, e non volendo dir messa ne altri uffizi in chiesa, tenendo tal'opinione, che *omnis censura justa vel injusta timenda est*, furono mandati pel consiglio de'Dieci in esilio da questa città e dalle terre e luoghi nostri. » Sanuto, l. c., p. 1228.

(3) Le marquis Lodovico mourut le 11 juin 1478; son fils Federigo lui succéda. Ce prince avait eu une destinée très orageuse. Voulant éviter un mariage avec une princesse bavaroise, il avait quitté secrètement la cour de son père, dont la colère fut extrême, et il se trouva bientôt sans argent et réduit à vivre des secours que lui apportaient ses domestiques, et qu'ils se procuraient par leur travail. Il s'était réfugié à Naples, et vivait caché chez une pauvre femme. La mère de Federigo s'adressa au roi de Naples, fit espionner son fils, obtint de son époux l'oubli de cette faute, et Federigo revint à Mantoue, où il épousa la princesse bavaroise. Ses fidèles serviteurs furent richement récompensés.

(1) Navagero, l. c., p. 1180. Les Vénitiens, en 1484, restituèrent Céphalonie au sultan, qui leur céda l'île de Zante moyennant un tribut annuel de cinq cents ducats. Navagero, l. c., p. 1189.

(2) Navagero, l. c., p. 1182.

galères stationnées sur le Pô vinrent se réunir à elles; toutefois l'amiral vénitien dut se borner, pendant cette année, à défendre les côtes de Dalmatie contre la flotte napolitaine, que commandait le prince Federigo. Au mois de mai de l'année suivante (1484), Marcello débarqua dans le voisinage de Gallipoli, et cette ville, après plusieurs assauts, où succomba l'amiral vénitien lui-même, fut prise par son successeur Domenico Malipiero. On se hâta de rétablir les fortifications de la ville; tous les châteaux voisins capitulèrent et quinze cents auxiliaires de Corfou furent envoyés pour renforcer l'armée de la république dans ces contrées (1).

La guerre continua dans la haute Italie, et l'on porta alternativement la dévastation et l'incendie sur les territoires ennemis, jusqu'à ce que le roi de Naples, dont toutes les villes maritimes demandaient des renforts, et qui lui-même avait peu de confiance dans la fidélité des barons calabrois, rappelât son fils, le duc de Calabre, et son armée pour la défense de son propre royaume. Bientôt le marquis Federigo de Mantoue mourut, le 15 juillet (2), et enfin le désir de la paix se fit généralement sentir. Lodovico Sforza, qui, à cette époque, était régent du duché de Milan, et Roberto de S. Severino entamèrent des négociations qui amenèrent, le 7 août, la signature d'un traité de paix, malgré les intrigues du pape et de son neveu. Voici les conditions de ce traité (3) :

1. Les Vénitiens rendront au duc Hercule toutes les conquêtes faites par eux dans le duché de Ferrare;

2. Il n'est pas permis au duc, comme les anciens traités l'ont décidé, de fabriquer du sel;

3. La Polesine di Rovigo (c'est-à-dire les places de Rovigo, Lendenara, la Badia, les Torri del Doge, Beneza et leurs territoires), conquise par la république, reste en sa possession;

4. Le duc reconnaît à l'avenir la juridiction du vicomte vénitien à Ferrare, dans toute son étendue;

5. Le duc de Milan et le marquis de Mantoue restitueront à la république tout ce qu'ils ont conquis dans les districts de Bergame et de Brescia;

6. Les Vénitiens seront obligés de démolir le pont de Lago-Scuro, ainsi que toutes les fortifications élevées pour sa défense;

7. Venise restituera au duc de Milan et au marquis de Mantoue tout ce qu'elle a conquis sur leur territoire;

8. Roberto de S. Severino recouvrera tout ce qui lui a été pris dans le Milanais; il sera nommé général en chef des armées de la ligue d'Italie, formée par le présent traité, et recevra annuellement du pape dix mille ducats, du roi de Naples dix mille, de la république de Venise cinquante mille, du duc de Milan cinquante mille, de Florence dix mille, des ducs de Ferrare, Modène et Reggio, dix mille (1);

9. Gallipoli sera rendue au roi de Naples, ainsi que toutes les conquêtes faites par les Vénitiens sur la côte napolitaine;

10. Un mois est accordé à la république de Gênes pour adhérer au présent traité.

Dès que Sixte IV reçut la nouvelle de la conclusion de cette paix, il en fut tellement effrayé qu'il en mourut dans la nuit même du 12-13 août 1484. Son successeur Innocent VIII leva, le 2 mars 1485, l'interdit qui pesait sur la république de Venise. L'Italie ainsi pacifiée paraissait respirer après tant de guerres et de dévastations. On eût dit qu'avec le génie malfaisant de Sixte IV avait disparu l'esprit de trouble qui avait agité ce malheureux pays.

Le doge Mocenigo ne survécut pas longtemps à la conclusion de la paix; il mourut le 4 novembre 1485 d'une atteinte de peste, fléau qui commençait de nouveau ses ravages à Venise.

(1) Navagero, l. c., p. 1188.
(2) Son fils aîné, Francesco, lui succéda. Sanuto, l. c., p. 1231. Sismondi, vol. XI, p. 242.
(3) Sanuto, l. c., p. 1232 sq.

(1) Sismondi, vol. XI, p. 245.

§ VIII. — *Dogat de Marco Barbarigo et d'Agostino Barbarigo jusqu'en 1492.*

Marco Barbarigo fut élu doge le 19 novembre 1485; il vécut en paix avec tout le monde, à l'exception de son frère Agostino, jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 14 août 1486 (1). Cependant ce fut ce même frère qui fut appelé à lui succéder le 28 du même mois.

Les événements les plus remarquables de cette époque sont : d'abord les différents qui s'élevèrent entre la république et le saint-siége, au sujet de la nomination aux emplois de la cléricature ; il serait trop long d'entrer ici dans de grands détails, il nous suffira de dire que toutes ces discussions avaient le même caractère, c'est-à-dire que Venise, convaincue que le clergé des états de la république devait être entièrement sous sa dépendance, ne s'écarta jamais de cette prétention, et la soutint avec une inébranlable fermeté, sans faire la moindre concession au saint-siége.

Deux autres événements importants sont une guerre avec l'Autriche, puis l'occupation totale de l'île de Chypre. La guerre eut lieu en 1487; elle avait pour cause les dissensions des comtes d'Arco ; Andrea et Odorico chassèrent leur frère Camillo, ce qui occasiona des discussions sur la délimitation des frontières, qui ne se terminèrent pas à l'avantage de Venise. Le duc d'Autriche, maître du Tyrol, prit le parti des seigneurs d'Arco. Les habitants d'Arco et de Riva, impliqués dans ces démêlés, retinrent prisonniers les marchands vénitiens venus à la foire de Botzen et sequestrèrent leurs marchandises ; les Autrichiens se montrèrent devant Roveredo, et s'emparèrent de Borgo. Roveredo fut obligée de capituler, à l'exception du château, qui continua sa résistance jusqu'au 30 mai (2).

Les Vénitiens confièrent d'abord le commandement de leurs troupes à Julio Cesare di Varano, seigneur de Camerino, et l'envoyèrent pour repousser les Allemands; mais, bientôt mécontents de sa conduite timide et peu entreprenante, ils le rappelèrent. Il fut remplacé par Roberto di S. Severino, mais la carrière de celui-ci fut courte, car à peine avait-il pénétré jusqu'à Trente, qu'il fut attaqué à l'improviste pendant la nuit, et tué dans le combat (1). Enfin la paix fut conclue le 13 novembre aux conditions suivantes :

1. Les sujets des deux puissances contractantes jouiront, comme précédemment, d'une entière liberté de commerce ;
2. Les prisonniers qui n'ont pas payé de rançon seront réciproquement remis en liberté;
3. Les marchandises séquestrées, et, en général, toutes les propriétés particulières prises dans cette guerre, seront rendues, ou, à défaut, les propriétaires dûment indemnisés ;
4. Les comtes d'Arco ne seront plus à l'avenir attaqués par la république ; de son côté le duc d'Autriche s'abstiendra de toute agression contre les comtes de Logrone et d'Agresta.

Quant à ce qui concerne le royaume de Chypre, on peut dire que la conduite des Vénitiens envers la reine devenait de plus en plus oppressive. En 1488 les Turcs firent contre le sultan d'Egypte une expédition dans laquelle ils n'essuyèrent que des pertes; mais comme les Vénitiens continuaient toujours à traiter le sultan d'Egypte en suzerain de Chypre, ils durent envoyer une flotte pour protéger l'île.

Elle était commandée par Francesco Priuli, qui, par son orgueil et sa dureté rendit le gouvernement vénitien tellement odieux en Chypre, que les Cypriotes aimèrent mieux reconnaître les Turcs pour maî-

(1) Sanuto, l. c., p. 1239.
(2) Sanuto, l. c., p. 1241 et 1242.

(1) Sanuto, l. c., p. 1243, le 9 août. Cf. Sismondi, vol. XI, p. 319.

tres. A Venise on connaissait l'état de choses où se trouvait l'île ; la reine Catherine était jeune et jolie, elle pouvait se remarier ; on disait même que le prince Federigo de Naples avait des projets sur elle et sur son royaume. Pour prévenir ce danger, Giorgio Cornaro, frère de la reine, fut envoyé en Chypre avec la flotte en janvier 1489 ; il avait ordre du collége des Dix d'amener sa sœur à Venise, et il en était responsable. Il réussit à lui persuader de se soumettre aux ordres de la seigneurie. Le 15 février Catherine quitta Nicosia, s'embarqua à Famagusta, et le 26 février l'étendard de Saint-Marc flotta sur les villes de Chypre. La reine reçut comme possession souveraine pendant sa vie le château et la contrée d'Asolo dans le Trévisan, où elle oublia facilement, au milieu des agréments d'une cour joyeuse, vive et spirituelle, un royaume qu'elle ne pouvait gouverner (1).

§ IX. — *Coup-d'œil rétrospectif sur le développement de Venise, de 1192 à 1492.*

Nous avons vu comment, à la fin du XIIe siècle, Venise, presque sans territoire, et par son habileté à exploiter ses rapports avec les puissances étrangères, s'était élevée au rang d'état libre ; comment, au moyen d'une foule d'industries et de trafics qui s'aidaient mutuellement, on sut persuader à chacun que l'intérêt de l'état s'identifiait parfaitement avec son propre intérêt. Sans doute des associations de commerce qui dataient de plusieurs siècles, et des communautés locales qui devaient leur formation à leur situation topographique, s'étaient peu à peu formées, et la division des classes subsistait sans que les inférieures fussent jalouses des supérieures.

D'abord la piraterie, puis la nécessité d'accroître les avantages d'un état tout en littoral par l'interdiction d'une exploitation semblable aux côtes voisines, enfin le besoin de se procurer facilement et avec sécurité les matériaux de construction pour leurs flottes, avaient poussé les Vénitiens à réduire les villes maritimes et les îles voisines dans une sorte de dépendance. Au reste, cette dépendance n'affectait l'existence propre des lieux qui s'y soumirent qu'en limitant leurs mouvements au profit de Venise.

Mais quand survint la rivalité entre Venise et Gênes, on sentit le besoin d'avoir des positions fortes entre la Syrie et Venise, entre cette ville et la mer Noire. La quatrième croisade en fournit les moyens, et comme les conquêtes ainsi faites ne pouvaient se conserver de la même manière que celles de l'Istrie et de la Dalmatie, on en fit des colonies.

Ceci eut un double résultat : les familles qui avaient montré le plus d'activité pour l'établissement de ces colonies, et qui y avaient le plus concouru, s'élevèrent à une opulence et à un crédit extraordinaires, tandis que les familles qui avaient concentré leurs vues et leurs efforts sur l'ancien ordre de choses se virent éclipsées, bien qu'elles fussent les plus nobles.

Ainsi naquit cette lutte d'une nouvelle aristocratie contre celle qui ne pouvait oublier l'ancienne Venise, lutte qui amena un changement complet dans l'intérieur de la république : l'état ne fut plus considéré comme le patrimoine de tous, mais comme le partage exclusif de quelques familles qui avaient entre leurs mains les destinées des autres.

Le second résultat fut que les descendants des colons partis de Venise devinrent étrangers à cette ville, ne se sentirent plus aussi vivement parties intégrantes de la république, sans cesser néanmoins d'exercer une certaine influence du point du terri-

(1) Sismondi, vol. XI, p. 320 sq.

toire qu'ils habitaient. Cette scission de la grande famille détermina une tendance qui aurait pu avoir pour fin la constitution des colonies en états indépendants, si Venise n'eût exercé sur elles le contrôle le plus sévère. Mais cette circonstance même produisit un autre système de gouvernement à l'égard des contrées dépendantes en dehors de l'Italie. Elles furent sacrifiées à l'intérêt de Venise, et si l'aristocratie gouvernait avec sévérité dans la métropole, elle régnait avec bien plus de rigueur encore sur les colonies, que l'on exploitait dans des intérêts particuliers, et dont l'administration et ses priviléges dédommageaient les Vénitiens de l'oppression qu'ils souffraient chez eux.

Cette oppression à l'intérieur avait causé des réactions dont l'origine se perd souvent dans les luttes de familles de l'aristocratie elle-même. Pour les prévenir, on institua l'inquisition politique. Si celle-ci voulait faire son devoir, elle devait être plus importune aux magistrats qu'ils ne le souhaitaient; elle devait dans l'état actuel de l'Italie, où l'argent était le véritable instrument de la guerre, surveiller avec une méfiance continuelle les généraux de la république; elle devait s'élever au rang de tribunal suprême, devant lequel chacun aurait à rendre compte de ses actes, et qui pourrait s'emparer de toutes les causes.

Quand on commença à saisir de pareilles conséquences, ce collége avait déjà la plus grande influence; il était en quelque sorte maître du gouvernement; chacun le craignait, le doge et le gondolier lui étaient soumis, et celui-ci moins encore que le premier; en lui s'était concentrée toute l'aristocratie. Comme cette charge était amovible et passait successivement à différentes familles, elle servit de second dédommagement. Une fois arrivé, on pouvait par cette puissance même se venger d'avoir tremblé devant elle.

Deux causes poussèrent les Dix à se mêler des affaires du continent italien, et rendirent leur domination plus pesante : c'est que les nobles de Venise pouvaient trouver des soutiens dans les armées de terre ferme, des points d'appui dans les villes voisines, et que les révolutions des autres états italiens pouvaient s'étendre à Venise. D'abord ce fut la formation des grandes principautés qui lança dans la voie des conquêtes ou de l'oppression. Les Visconti, les della Scala, les Carrara, les d'Este, étaient des voisins tout autrement dangereux que ne l'avaient été jadis les évêques de Padoue et de Vicence. Par mesure de garantie pour soi-même, il fallut se créer une puissance afin de s'opposer à ces nouveaux princes. En second lieu, ce fut l'intérêt de certaines branches de commerce qui ne pouvaient être florissantes, si Venise n'était maîtresse de la navigation du Pô, n'empêchait par là les états voisins de se livrer à la même industrie, et ne les forçait de s'approvisionner chez elle. Pour arriver à ce résultat, il fallait posséder une certaine influence sur le continent voisin; et quand des princes plus puissants refusèrent de se soumettre à cette influence, il y eut nécessité pour la république de chercher à les anéantir. Ainsi commencèrent ces guerres qu'on fit non pour défendre un droit ou sa propre vie, mais pour maintenir la prospérité de certaines exploitations. Ces guerres mirent fin à la puissance des maisons de Carrara, des della Scala, de Polenta, affaiblirent celles d'Este, des Visconti et du patriarche d'Aquilée, et créèrent à la république dans les territoires nouvellement conquis un grand nombre d'emplois publics, qu'elle put encore donner aux Vénitiens en dédommagement de l'oppression à laquelle ils étaient soumis chez eux.

Mais quel était donc l'intérêt pour lequel on faisait la guerre? l'intérêt de l'industrie, c'est-à-dire l'argent; la conservation des territoires soumis et de leurs places, par conséquent encore l'argent.

Le Vénitien s'habitua à sacrifier sans conditions son individualité, dès qu'il se trouvait en collision avec l'état; il voyait que celui qui n'avait pas assez de sang-froid pour se résoudre à propos à un tel sacrifice exposait sa liberté et sa vie. C'est

ainsi que le respect de la loi devint presque pour tous une seconde nature. On se consolait de l'oppression individuelle en considérant que le même état défendait les intérêts privés, qu'il donnait les fonctions publiques. Or le commerce et les places publiques que représentaient-ils, si non l'argent?

La moitié des sujets du continent était exclue de cette consolation; ils n'avaient qu'une demi-part dans le commerce: ils avaient bien les places municipales, mais ils n'osaient gouverner avec la même autorité que les orgueilleux seigneurs de Venise. Quant aux sujets d'outre-mer, ils étaient exclus de toutes fonctions et bornés au commerce et à l'industrie; leur sujétion était plus grande que ne le fut plus tard celle des colonies espagnoles en Amérique. C'était un malheur d'être sujet dalmate, albanais, candiote ou cypriote.

Il y en avait donc beaucoup qui n'étaient nullement dédommagés de l'oppression qu'ils souffraient, et comme en général un homme n'est jamais assez faible pour la souffrir paisiblement, la tyrannie des maîtres n'en fut que plus violente.

Mais ceux qui participaient au dédommagement pouvaient, outre l'argent, obtenir une portion de pouvoir dans les contrées dépendantes et ne s'en servaient que comme un moyen de s'enrichir. Dans la métropole c'était différent. La retenue, la discrétion sur ses desseins véritables étaient nécessaires dans une république où chaque particulier était en rapport avec l'état, où l'inquisition soupçonnait tout. Mais aucun homme ferme ne se laissait emporter par ses passions et ne commettait une violence extérieure. A moins qu'il ne fût dominé par une rage aveugle, il nourrissait intérieurement des pensées de vengeance et ne pouvait les satisfaire que par des violences secrètes, ou quand il était inquisiteur d'état, en usant des pouvoirs de sa charge.

C'est ainsi que le pouvoir suprême devint un instrument de vengeance; et quand on ne pouvait en user à sa volonté, les générations étaient obligées d'attendre l'occasion, et la haine des familles se perpétuait souvent au-delà d'un demi-siècle.

La haine individuelle se réfugia donc dans la région des abus de pouvoir, dans la région de l'assassinat, dans les régions enfin dont l'accès n'était ouvert qu'à l'argent et dans les voluptés sensuelles. Les meurtres et les abus de pouvoirs étaient rares, les plaisirs multipliés, presque incessants; l'argent devint le représentant de tout ce que la nature pouvait procurer de plaisirs, l'argent parut la clef de toutes les jouissances.

Mais là où règne une telle existence politique, là sont brisés les liens de la famille, là l'église devient vénale; elle n'est plus qu'une institution gouvernementale qui n'existe que parce qu'elle ne peut être détachée du tout sans compromettre l'existence de ce tout lui-même. C'est ainsi qu'on voit à la fin du xv[e] siècle se former à Venise un état sans religion, guidé par une raison inflexible, animé par le respect le plus inflexible de la loi, basé sur l'injustice la plus flagrante envers les sujets et livré aux plus grandes voluptés, voluptés qui n'ont été ennoblies par les œuvres de l'art et représentées comme les fruits d'une nature policée, que parce que la nature semble avoir donné aux Vénitiens, comme à tous les Italiens, des facultés inépuisables pour le plaisir. Il n'en eût pas été ainsi dans le nord. Mais cela n'est-il pas le résultat vivant, personnifié de la loi, dans un pays où ce qui devait donner à la vie individuelle place pour un rare développement, la comprime au contraire, où la première des jouissances est l'argent et le plaisir qu'il représente, où le souverain qui dirige est un pouvoir formidable et occulte?

Mais un état peut-il être autrement constitué quand il a vieilli dans ces habitudes et qu'il a cependant assez de forces pour se défendre sous sa dernière forme en dépit des états voisins? Une telle situation politique est toujours le résultat d'une législation dans laquelle l'intérêt le plus intime, le plus sacré des particuliers n'est plus considéré et ne sert

qu'à un but qui leur est étranger et pour lequel ils ne reçoivent que des dédommagements extérieurs.

Mais les états doivent tous arriver à cette situation, s'ils ont perdu cette force de tension de l'esprit à qui ils doivent leur première formation, et reviennent à un centre commun, à un système général; car alors chaque état obtient la position que possédait autrefois chaque individu au sein de cet état, et l'individu reprend la position que les membres ont vis-à-vis du corps; on veille à son bien-être extérieur afin qu'il puisse servir.

Quand les états n'agissent plus isolément, mais forment une société d'états constitués comme l'Italie à la fin du XVe siècle, la vie politique a sans doute de la grandeur et de l'élévation; mais aussi malheur au particulier qui n'a pas la force de se mettre à la hauteur de sa situation, ou de la dominer et d'obtenir sa part du pouvoir lors de sa distribution.

LIVRE VI.

HISTOIRE DE MILAN, DES VILLES ET DES SEIGNEURS VOISINS ATTACHÉS A SA POLITIQUE.

(De 1250 à 1492.)

CHAPITRE PREMIER.

MILAN, JUSQU'A LA CHUTE DE LA MAISON DELLA TORRE.

§ Ier. — *Jusqu'à la révolte du peuple contre la noblesse, sous la conduite de Martino della Torre* (1257).

Après la mort de Frédéric II et le retour du pape Innocent en Italie, le parti guelfe parut vouloir ressaisir un instant sa prépondérance sur les états lombards. Milan occupait alors, comme toujours, le premier rang parmi les villes pontificales, tandis que Crémone était à la tête des villes impériales. A Lodi le parti gibelin des Averganghi, soutenu par les Crémonois, combattait contre Vistarini, puissamment secondé par les Milanais. Lorsque ces derniers eurent fait la paix avec Pavie et mis Lodi sous le gouvernement de Succio de' Vistarini, le calme parut renaître, mais au-dehors seulement; car les troubles intérieurs recommencèrent aussitôt (1).

Malgré la protection que lui accordaient les Guelfes, Milan, comme toutes les autres villes d'Italie, était remplie d'hérétiques (2). Depuis 1232, le dominicain Pietro de Vérone avait été nommé inquisiteur de la ville et du district. Ses prédications dans lesquelles éclatait un zèle furibond pour l'église de

(1) Rosmini *dell' Istoria di Milano* (Milano, 1820), vol. I, p. 286. Le livre de Rosmini n'est en grande partie qu'un résumé de ce que Giulini a écrit sur cette époque.

(2) Giulini, vol. VIII, p. 95.

Rome, et la haine la plus prononcée contre l'hérésie, exaspérèrent les esprits et firent haïr davantage encore cette croyance exclusive qui se donnait pour la seule vraie. Le dominicain périt victime de son zèle : il fut trouvé assassiné sur la route de Como à Milan, au mois d'avril 1252. Stefano de' Confalionieri di Aliate, qui était à la tête des hérétiques, et qu'on soupçonnait fortement d'avoir contribué à ce meurtre, fut condamné au bannissement; un des assassins ayant été pris, parvint à s'échapper le dixième jour de sa détention. Le peuple irrité, qui attribua cette évasion à l'hérésie du podestat Pietro degli Avvocati de Como, se souleva, traîna ce magistrat devant l'archevêque Leon da Perego, et demanda sa mort; mais le prélat se borna à le priver de ses fonctions. Dès ce moment le mécontentement devint général contre l'archevêque et son parti, dont la majorité se composait de nobles. Cette désaffection s'alimentait encore des dissentiments que fomenta la nouvelle élection du podestat. Pendant long-temps on ne pouvait s'accorder sur le choix à faire; le peuple et la noblesse avaient chacun leur candidat particulier ; enfin, au mois de juin les deux factions parurent se rapprocher et nous voyons alors Alberto de'Caccianemici de Bologne gouverner la ville en qualité de podestat. Il paraîtrait que cette subite réconciliation n'était due qu'à la reprise des hostilités avec la ville de Pavie.

L'histoire milanaise de cette époque est tellement surchargée de faits inventés à plaisir par les historiens postérieurs, que les détails qu'ils nous ont transmis ne doivent être accueillis qu'avec la plus grande circonspection.

Un nouveau traité de paix fut bientôt conclu avec Pavie, et la guerre à l'extérieur ayant cessé, les dissensions intestines ne tardèrent pas à éclater de nouveau. Ces combats et ces désordres sans cesse renaissants épuisèrent toutes les ressources de la ville et amenèrent une pénurie complète de numéraire.

On s'était flatté de rétablir l'ordre en appelant, l'an 1253, le marquis Manfred Lancia d'Incisa au gouvernement temporaire de la cité, et en lui conférant des pouvoirs si étendus que les podestats annuels ne pouvaient rien sans son approbation (1). Mais ce moyen même fut trouvé insuffisant et on manda Beno de' Gozzadini de Bologne pour administrer les finances et les impôts (2). Celui-ci remplit ses fonctions avec une telle rigueur, qu'à peine l'administration du marquis eut-elle cessé, en 1256, que de nouvelles luttes s'engagèrent entre le peuple opprimé et la noblesse.

Emmanuele de' Maggi de Brescia avait été élu podestat, mais la noblesse, toujours jalouse de ses prérogatives, avait pris pour chef Paolo da Soresina, capitaine milanais; le peuple, de son côté, était commandé par Martin della Torre. Sur ces entrefaites Emmanuele fut appelé à Rome comme sénateur. Son départ nécessita une nouvelle nomination qui donna lieu à beaucoup de troubles et de désordres. Bien qu'on s'accordât finalement à investir de cette dignité Enrico Saccos de Lodi, de nouvelles luttes s'engagèrent l'année suivante (1257), luttes interminables, fomentées sourdement par Martin della Torre, qui avait conçu le dessein de s'emparer de la suprême autorité en se servant du pouvoir que le peuple lui avait délégué pour le protéger contre les nobles. Les troubles civils si favorables à de pareils desseins étaient donc un besoin pour lui.

(1) Giulini, l. c., p. 104—106.

(2) Rosmini, l. c., p. 290. Giulini, l. c., p. 114. Cet administrateur intègre fut regardé comme un fléau, pour avoir augmenté les impôts dans un but d'utilité publique. La populace est partout la même. C'est à lui cependant qu'on dut la création d'un comité de finances, *officium fodrorum*, chargé de surveiller cette branche importante de l'administration. Giulini, l. c., p. 125. L'archevêque Léon éprouva également des embarras pécuniaires, et obtint l'autorisation du pape de vendre tous les biens appartenant à l'archevêché, mais situés dans des diocèses trop éloignés, tels que Gênes, Tortone, Acqui. Giulini, l. c., p. 124.

Pendant qu'à Milan, où dominait en général l'esprit guelfe, peuple et noblesse se rangeaient néanmoins sous les bannières opposées des Guelfes et des Gibelins, la Lombardie était le vrai champ de bataille où ces deux factions luttaient avec le plus d'acharnement. Oberto, marquis de Pelavicini, était à la tête des Gibelins de Cremone, siége principal de ce parti. Cet Oberto, que le pape avait qualifié d'*ennemi de Dieu et de la sainte Église*, était, ainsi qu'Ezelin, dans la marche de Vérone, le plus ferme appui des hérétiques. Parmi ces derniers on remarquait surtout le comte Egidio de Cortenuova, leur chef, qui, après avoir vu détruire par les Guelfes son manoir de Cortenuova, donna refuge aux ennemis de Rome dans un fief même de l'Église, le château de Mozanica, appartenant au clergé de Cremone. Plusieurs autres seigneurs lombards agirent dans le même sens; et pendant que les inquisiteurs, secondés par une populace fanatique, dressaient des listes de proscription et infligeaient des châtiments, les chevaliers établissaient dans leurs forts et dans leurs châteaux des écoles pour anéantir l'esprit monacal de Rome avec les armes de la raison (1).

§ II. — *Jusqu'à la paix de Saint-Ambroise* (1258).

Dès que Martin della Torre fut parvenu au poste éminent qu'il ambitionnait, il s'appliqua avec activité à détruire une foule d'anciennes lois, dont l'application ne paraissait plus en rapport avec le gouvernement et l'esprit du temps, et qui pesaient sur le peuple en général, ou sur quelques-uns de ses membres.

Depuis l'invasion des Lombards, les différents corps de métiers avaient été assujettis à une redevance proportionnée à leur genre d'exploitation. La corporation des boulangers avait seule conservé une position spéciale; tributaires de l'archevêque comme les autres artisans de Milan, le vicomte archiépiscopal exerçait sur eux un pouvoir particulier. Lorsque la position de l'archevêque vis-à-vis de la ville eut changé, et que les priviléges et les immunités attachés à sa dignité cléricale et civile eurent passé en d'autres mains, il ne resta aux membres de la famille du vicomte, qui avaient joui en dernier lieu de ces prérogatives, que quelques droits isolés, comme par exemple la surintendance des boulangeries et la taxe du pain. Leur pouvoir, restreint dans des limites si étroites, ne fut exercé qu'avec plus de rigueur. Des boulangers convaincus de fraude furent, sur les ordres des vicomtes, fustigés publiquement dans un état de nudité complète (2).

En traversant ainsi la ville, si le délinquant avait le bonheur de rencontrer une dame de la maison des Visconti, et que celle-ci, touchée de compassion, voulût bien jeter son manteau sur lui, sa peine lui était remise. Les boulangers s'affranchirent de cette juridiction, l'an 1256, en payant une redevance de deux *solidi* chacun, et ne furent plus justiciables que des seules autorités municipales (3).

Une fois en voie d'amélioration, on ne s'arrêta plus : l'on était sur le point d'abolir un autre abus, reste d'une ancienne loi, lorsque cette tentative occasiona une nouvelle guerre entre le peuple et les nobles. Ces derniers avaient conservé, à travers toutes les vicissitudes des événements politiques, le droit de se racheter des châtiments au moyen d'une simple amende. Ainsi un

(1) Giulini, l. c., p. 112.

(2) Les boulangers d'Italie, surtout dans la partie méridionale, vont encore tous nus de nos jours.

(3) Giulini, l. c., p. 128.

assassinat commis sur un artisan redevancier par un homme allodial n'entraînait d'autres peines pour ce dernier qu'une amende de 7 livres 12 deniers. Cet abus monstrueux parut intolérable du moment que le privilége de se racheter n'existait plus pour d'autres délits, et que l'artisan avait pris rang dans la cité et participait à la puissance publique. Martin della Torre réclama avec force son abolition. Un capitaine milanais, Guglielmo da Landriano, voulant sans doute user de son droit tant qu'il n'était pas abrogé, invita un de ses créanciers, homme du peuple, nommé Guglielmo da Salvo, à venir à sa villa de Marnate, dans le comté de Seprio, et l'assassina. Il se flattait d'apaiser la justice en payant l'amende habituelle de 7 livres environ, mais la nouvelle de ce crime s'étant répandue dans la ville, le peuple s'assembla en tumulte, et la vue du cadavre qu'on avait apporté exaspéra tellement les esprits, que toutes les maisons appartenant à la famille de Landriano furent saccagées, et les nobles chassés de la ville.

Ces derniers se réfugièrent dans les districts de Como, Seprio et Martesana, les anciens points d'appui des Gibelins milanais. A la tête de ce parti se trouvait l'archevêque en personne. La guerre éclata ouvertement en 1257. Le peuple essaya de pénétrer dans les châteaux-forts des seigneurs ; ceux-ci eurent l'avantage dans les campagnes ; les deux partis se rencontrèrent enfin, et campèrent vis-à-vis l'un de l'autre, à Narviano et Legnano. Une action décisive paraissait inévitable. Déjà Martin della Torre avait fait amener le *caroccio*, lorsque les autres villes confédérées ouvrirent des négociations, à la suite desquelles un armistice fut conclu (le 29 août), et le pape Alexandre nommé arbitre des deux factions. Au mois d'octobre de la même année, l'archevêque mourut à Lepano (1).

Beno de' Gozzadini, qui remplissait à cette époque les fonctions de podestat à Milan, tâcha alors de faire goûter son système de finances au clergé ; mais les ecclésiastiques, loin d'entrer dans ses vues, profitèrent de cette circonstance pour augmenter encore l'animosité du peuple contre ce financier sévère. Malgré les services immenses qu'il avait rendus à Milan, il fut traduit devant un tribunal, et condamné à une amende exorbitante. Comme il ne put acquitter une somme aussi énorme, le peuple le priva de la vie, traîna le cadavre dans les rues, et le jeta dans les fossés de la ville (1).

L'élection de son successeur n'eut pas lieu d'un commun accord. La noblesse, comme de coutume, voulait imposer un homme de son choix ; le peuple, de son côté, avait le sien. On commençait à comprendre alors la nécessité d'une constitution qui, en réunissant les éléments contraires dont se composait la population de Milan, en fît un tout homogène, propre à concilier tous les intérêts. On jeta en conséquence les premières bases d'une convention. Trente deux délégués furent choisis des deux côtés, lesquels, réunis aux deux podestats, s'assemblèrent en congrès, sous la présidence de Guiscardo della Pietra Santa, que les deux partis considéraient comme neutre dans leurs démêlés. Les délibérations de cette assemblée se terminèrent, le 4 avril 1258, par un traité qui régularisa avec la plus grande netteté les points en litige (2).

Tous les emplois publics, jusqu'à la place de trompette de la ville, furent répartis entre les deux factions, à proportion égale, et cette distribution se fit avec tant de soin, que les places destinées aux nobles ne furent pas données en entier à la noblesse de la ville de Milan ; la moitié fut remplie par des gentilshommes des comtés de Seprio et de Martesana.

Les lois rendues depuis 1251 furent rapportées, les proscrits rappelés, et divers actes

(1) Rosmini, l. c., p. 292.

(1) Giulini, l. c., p. 146.

(2) Giulini, l. c., p. 147. L'*Istoria di Milano*, volgarmente scritta dall' eccellentissimo oratore M. Bernardino Corio (Vinegia, 1554), p. 114.

judiciaires déclarés non avenus. Les réclamations de plusieurs citoyens relativement à des indemnités furent prises en considération. Un grand nombre d'ordonnances de Beno de' Gozzadini furent annulées, les impôts et les douanes considérablement réduits; enfin on accorda à tous les gentilshommes qui avaient abandonné leur parti pour se joindre au peuple la liberté de rentrer dans leur ordre. On accorda la même faveur à la famille della Torre, à Landolfo Crivillo et à Gasparo da Birago.

§ III. — *Jusqu'au gouvernement d'Oberto de Pelavicini* (1259).

Le traité de paix conclu dans l'église de San-Ambrogio était trop nuisible aux intérêts des della Torre pour être de longue durée; aussi fut-il rompu au bout de trois mois. Il est probable, toutefois, que la reprise des hostilités fut occasionée par l'état des affaires à Como. Cette dernière ville était également partagée entre deux factions; d'un côté le parti du peuple ou guelfe, commandé par les Vitani; de l'autre les gentilshommes ayant pour chefs les Rustoni. Or, il avait été stipulé par une clause expresse dans le traité ci-dessus mentionné, que les hostilités entre Novara et Como cesseraient à l'instant et ne seraient plus renouvelées. Mais pour que cette clause pût être strictement observée, il eût fallu s'abstenir de toute intervention dans les démêlés qui divisaient les partis de cette cité, et c'est à quoi on ne put arriver. La noblesse milanaise appuya secrètement les Rusconi; le peuple se rangea du côté des Vitani. Une nouvelle collision paraissait donc imminente, et les nobles durent encore une fois quitter Milan. Cependant Crémone, Pavie, Novara et plusieurs autres villes circonvoisines leur offrirent des secours (1). Martin della Torre, toujours à la tête du parti populaire, alla joindre Vitani, emmenant avec lui des forces considérables. Les ennemis se rencontrèrent aux environs de Como et se livrèrent une bataille dans laquelle les nobles furent défaits et contraints de se retirer à Canturio. Les Rusconi furent en conséquence expulsés de Como, et Azario de' Vitani nommé podestat.

(1) Rosmini, l. c., p. 294.

L'archevêque de Ravenne, qui séjournait dans ces provinces en qualité de légat, conjointement avec le podestat de Milan et d'autres personnes intéressées au rétablissement de la paix, firent de nouvelles tentatives pour amener une réconciliation. Leurs efforts furent couronnés de succès. Déjà on avait désigné des arbitres, lorsqu'une méprise dont on abusa déloyalement vint renverser ces projets et troubler de nouveau la tranquillité publique.

Dès les préliminaires, les médiateurs avaient traité comme si l'armistice était implicitement reconnu des deux parties, bien qu'il ne fût pas stipulé; le peuple partagea la même erreur, et s'étant dirigé sans défiance vers la ville, il fut attaqué à l'improviste, refoulé dans le fort de Prato Pagano, dont toutes les communications furent coupées. Il se vit en conséquence contraint de déchirer le traité de Saint-Ambroise et d'accepter une convention humiliante toute à l'avantage de la noblesse (1).

Il était évident qu'une paix établie sous de tels auspices ne pouvait durer. Les nobles se voyaient sans cesse menacés de nouveaux dangers, et beaucoup d'entre eux se dérobèrent à l'orage en quittant la ville. Plus on cherchait à circonscrire les droits du peuple, plus il empiétait sur ceux de ses adversaires, et il commençait à acquérir une telle puissance, que les gentils-

(1) Giulini, l. c., p. 157.

hommes, concevant des craintes sérieuses, firent des ouvertures à Ezelin, qui disputait alors à Oberto et à Boso da Doaria la possession de Brescia. Malheureusement la désunion se mit également dans les rangs du peuple. La *Credenza* demandait la réinstallation de Martin della Torre au poste éminent de seigneur de la ville. (Ce dernier s'était tenu à l'écart depuis quelque temps, et n'exerçait qu'une influence toute personnelle.) La *Motta*, de son côté, tout en reconnaissant l'opportunité d'une telle nomination, insistait sur l'exclusion de la noblesse et désirait voir tomber le choix sur un de ses membres, sur Azzolino Marcellino. Mais la *Credenza* ne tint aucun compte de ces réclamations, et Martino ayant prêté serment fut proclamé chef suprême du peuple. Cette nomination se fit avec beaucoup de pompe dans l'église de Sainte-Thècle. Après la cérémonie, della Torre fut reconduit en triomphe par la *Credenza*; mais la *Motta*, qui était restée dans l'église, proclama à son tour Azzolino. Les esprits étaient fortement agités; le podestat Teodorico Galotessio de Cesenne, qui l'avait prévu, conjura secrètement beaucoup d'habitants notables de ne se joindre, en cas de collision, à aucun parti, mais de se ranger autour de lui, seul chef légal, pour rétablir l'ordre.

Le 3 avril, les deux factions complètement armées, enseignes déployées, se présentèrent dans les rues prêtes à combattre. Dans l'intervalle, de nouveaux adhérents étaient venus grossir les rangs de toutes deux. Une partie de la noblesse s'était rangée sous les ordres de Guglielmo da Soresina; d'autres avaient pris pour chef un membre de la famille Mandelli; enfin Orombello-le-Louche s'était mis à la tête d'une autre fraction. Au milieu de cette confusion il devint facile au podestat d'attirer le plus fort parti de son côté. Un violent orage, qui éclata au moment le plus critique, contraignit beaucoup d'insurgés à se réfugier dans les maisons, et ne contribua pas peu à la réussite des mesures prises par le podestat. Cette échauffourée n'eut pas de suite, mais peu de temps après Azzolino périt frappé d'un coup de poignard. Cet événement augmenta encore la force numérique du parti de della Torre, et le 24 avril Martino fut proclamé d'une voix unanime *anziano* et chef du peuple (1). En conséquence de cette mesure la *Motta* passa au parti des nobles et mit ces derniers en position de se mesurer de nouveau avec le peuple. Leurs liaisons avec Ezelin devinrent de plus en plus étroites. Le peuple de son côté se mit en communication avec les ennemis d'Ezelin, Oberto et Boso. Les deux factions de la capitale des Guelfes se rangèrent ainsi en quelque sorte sous les ordres des chefs gibelins de l'Italie supérieure. Cet état de choses devait être vu d'un œil inquiet par le pape; son légat (2) se rendit en toute hâte à Milan, parvint à rétablir l'ordre et à faire bannir le chef des nobles, Guglielmo, aussi bien que celui du peuple, Martino della Torre; mais cet acte énergique du légat ne put changer la tendance des esprits, et ne fit que précipiter la crise. Martino avait un parti trop puissant pour respecter son ban; il retourna à Milan malgré l'arrêt de proscription. Baldo de' Ghiringello, qui avait voulu s'opposer à main armée à son passage fut mis en déroute, et Martino ayant, après son entrée dans la ville, fait renouveler solennellement l'acte de bannissement contre Guglielmo da Soresina devint plus puissant que jamais. Dans l'intervalle, les nobles avaient pris l'engagement avec Ezelin de l'investir du pouvoir suprême, s'il voulait ramener Guglielmo et les autres proscrits, et renverser le gouvernement populaire à Milan. C'est alors que commencèrent les événements dont nous avons rendu compte dans le quatrième livre de cet ouvrage, événements qui préparèrent la chute d'Ezelin (3).

La défaite d'Ezelin porta un rude coup à

(1) Giulini, l. c., p. 162—164. Rosmini, l. c., p. 296. Corio, l. c., p. 116.

(2) Probablement Henri, évêque d'Embrun.

(3) Voir plus haut, liv. II.

son parti dans le Milanais, et bien que la famille Sommariva fit recueillir à Lodi la noblesse proscrite de Milan, Martino parvint non-seulement à les chasser de cette ville, mais à s'en faire proclamer le seigneur. Le parti des nobles prit dès lors pour chef Paolo da Soresina; mais allié à la famille de Martino, il inspira bientôt de la défiance et fut soupçonné d'entretenir des intelligences avec l'ennemi. On le remplaça en conséquence par Giordano da Lucino, chef des Rusconi de Como. Paolo fut mis en état d'arrestation à Legnano, mais dès qu'il se vit en liberté il se réunit en effet aux della Torre.

Martino, avec son tact et sa finesse, comprit facilement que pour mieux gouverner le peuple il fallait se mettre à la tête de l'opposition. La haine instinctive que nourrit partout le peuple contre le chef visible du pouvoir exécutif et le dispensateur officiel de la fortune publique, là où il sent son importance; cette haine eût infailliblement atteint Martino, s'il fût resté ostensiblement au timon des affaires. Il souffrit donc qu'Oberto portât le titre de gouverneur de la ville. Par cet acte prudent il se fit de lui un ami, et se mit à l'abri de toute responsabilité pour les mesures administratives dont le peuple aurait à se plaindre.

Oberto ayant été nommé capitaine-général pour cinq ans, fit son entrée à Milan le 11 novembre 1259 au milieu des acclamations du peuple, et à la grande joie de tous les hérétiques lombards, dont il était depuis long-temps le plus ferme appui. Partout où s'étendait son pouvoir, depuis Milan jusqu'à Novara, Brescia et Crémone, les prêtres hérétiques prêchaient ouvertement leurs nouvelles doctrines, et les écoles retentissaient de maximes subversives de l'autorité du souverain pontife (1). L'inquisiteur nommé par le pape fut contraint de quitter Milan, qui se plaça ainsi pendant une courte période sous l'égide du parti gibelin, malgré le triomphe des Guelfes, triomphe qui avait en quelque sorte amené ce résultat.

(1) Corio, l. c., p. 118: « In ogni luogo dove lui dominava gli heretici pubblicamente tenevano gli errori suoi ed havevano le manifeste sinagoghe, ne nessuno inquisitore poteva l'ufficio suo contra tali delinquenti ministrare. »

§ IV. — *Jusqu'à la mort de Martin della Torre.*

Depuis la mort du dernier archevêque en 1257, le siége était resté vacant, par suite de la désunion qui régnait parmi le clergé épiscopal, quant au choix de son successeur. Les uns mettaient en avant Raimond della Torre, archi-prêtre de Monza, parent de Martino; les autres voulaient donner cette dignité à Francesco da Settala. Oberto n'était pas fâché de cette vacance, et il est probable qu'il l'aurait prolongée indéfiniment après la résignation de cette dignité par Francesco, si le pape, inquiet de l'extension toujours croissante de l'hérésie, ne s'était pas hâté d'y pourvoir en nommant Ottone degli Visconti, d'une famille distinguée du Milanais (1). L'évêché de Como fut donné à Raimond comme compensation.

(1) Le 22 juillet 1262, Giulini, l. c., p. 190.

Sans la nomination d'Ottone, on eût pu considérer le parti de la noblesse comme détruit. Lorsque les personnes attachées à cette faction furent contraintes de quitter Lodi et de chercher un asile à Plaisance, cette ville qui avait reconnu la suprématie d'Oberto en lui conférant le titre de signore et le lui avait ôté bientôt après, les recueillit dans ses murs. Le marquis vit dans la protection accordée aux transfuges un excellent prétexte pour se venger de l'affront qu'il avait reçu, se sentant d'ailleurs puissamment soutenu par le peuple de Milan. Il força Plaisance à le reconnaître de nouveau, fit expulser les

capitaines et les vavasseurs non-seulement de la ville, mais du territoire, et les contraignit à chercher un refuge à Bergame.

Au printemps de l'année 1261 ces derniers s'emparèrent brusquement de Licurti, place forte du Milanais. Mais les habitants de Bergame se voyant menacés par Oberto, qui était entré en campagne à la tête d'une armée nombreuse, demandèrent la paix, et pour l'obtenir se virent forcés de les éloigner du pays. Ce malheureux parti décimé par toute sorte de revers, ne se composait plus que de neuf cents hommes (1), qui tous se jetèrent dans la forteresse de Tabiago. Ils y soutinrent un siége des plus rigoureux, les assiégeants étant infiniment supérieurs en nombre. Le marquis y avait réuni des forces considérables de Milan, de Crémone, de Novara et de Brescia. La famine et les maladies les forcèrent enfin de se rendre à discrétion. On les conduisit à Milan sur des charettes et enchaînés (2). La populace se porta contre eux aux plus grands excès; plusieurs devinrent victimes de sa fureur, et telle était la haine qu'ils inspiraient qu'on eût regardé comme d'une extrême clémence l'arrêt qui ne les eût condamnés qu'à une détention perpétuelle; le peuple demandait leur mort à grands cris. Mais comme il est facile de donner le change aux passions d'une populace italienne, et de la porter d'un extrême à l'autre, Martino, qui connaissait parfaitement l'art d'agir sur les masses, sauva les prisonniers par un mot heureux : « Je n'ai jamais donné la vie à un homme, dit-il, il ne m'appartient donc pas de l'ôter. » Ces paroles, prononcées d'un ton moitié sérieux, moitié riant, apaisant la multitude, les détenus furent condamnés à l'exil, et on leur assigna des lieux de séjour hors du territoire milanais.

L'élévation de Visconti à l'épiscopat ayant paru ranimer l'espoir du parti noble, Oberto et Martino se hâtèrent de devancer ses desseins par la prompte occupation des châteaux et des fiefs appartenant à l'archevêché (1). Othon parvint néanmoins, après l'excommunication lancée contre Milan, à s'emparer d'Arona, entreprise à laquelle coopérèrent les gentilshommes qui s'étaient réunis à lui. Mais se voyant assiégé par terre et par mer, et menacé au sein même de la ville où ses ennemis comptaient beaucoup de partisans, il fut contraint de fuir. Sa retraite entraîna la reddition d'Arona dont les fortifications furent rasées. Les forts d'Angera et de Brebbia subirent le même sort. La victoire de Martino parut si complète que les habitants de Novara s'empressèrent de lui offrir la seigneurie à la place d'Oberto dont l'administration finissait vers cette époque.

Martino ne survécut pas long-temps à son triomphe ; il tomba malade à Lodi, en septembre 1263, et mourut le 20 novembre de la même année, après avoir fait nommer son frère Philippo aux fonctions qu'il avait remplies.

---

(1) Un grand nombre de gentilshommes, et la *motta* tout entière, s'étaient décidément réunis au peuple ; d'autres avaient accepté paisiblement le nouvel état de choses comme un fait accompli, mais se tenaient éloignés des affaires.

(2) Capiuntur in arce.
Nomine Tebiago plures, quæ prominet undis
Lambri. Nobilium post prælia dura ligatos
Plaustra vehunt milites, clauduntur carcere duro.

STEPHANARDI DE VICOMERCATO, poema, § III, ap. Muratori Scr. vol. IX, p. 68.

(1) Præceps hic laxis fertur habenis
Ira potens urbis prætoris, et occupat agros
Ecclesiæ.

STEPHANARD. d. V., poema, l. c., § VI, p. 69.

§ V.—*Jusqu'à la mort de Philippo della Torre* (1265).

La mort de Martino donna lieu à des troubles sérieux dans la Lombardie. Grâce à l'influence des Vitani on lui avait conféré dans les derniers temps le titre de signore de Como , mais dès qu'il eut cessé de vivre, les Rusconi, croyant le moment favorable, essayèrent, secondés par la noblesse de la Valteline et les proscrits milanais, de se rendre maîtres de la ville. Ils mirent à cet effet Corrado da Venosta à la tête des troupes qu'ils avaient fait venir. Philippe se hâta d'accourir sur les lieux; sa présence suffit pour rendre aux Vitani leur influence perdue, et il fut salué du titre de seigneur (1).

Pour éviter le retour de semblables dangers, Philippe prit possession du territoire de la Valteline et démantela la forteresse la plus considérable du pays, le château de Tellio. Cette action d'éclat eut pour résultat la soumission de Lodi, de Novara, de Vercelli et de Bergame, qui toutes le reconnurent pour signore (2).

Vers cette époque (novembre 1264) l'administration du marquis Oberto touchait à son terme. Ce dernier avait essayé plus d'une fois de se faire un parti et de se fortifier contre della Torre, mais toujours en vain. Les succès qui venaient de couronner l'heureux Philippo, l'enthousiasme du peuple pour sa personne et l'influence que la maison della Torre exerçait sur toutes les villes environnantes rendaient impossible toute tentative de se maintenir contre leur gré. Il quitta en conséquence Milan, le cœur ulcéré et plein de ressentiment, fit cause commune avec les nobles, et parvint à capturer la flotte milanaise stationnée dans le Pô, qui se composait en grande partie de vaisseaux marchands chargés de riches cargaisons.

(1) Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 241.
(2) Rosmini, l. c., p. 308.

Cependant Philippe resta fidèle à la politique de son frère en déclinant pour lui-même la seigneurie; mais il en donna l'investiture pour cinq ans à Charles d'Anjou, plus tard roi de Sicile. Il se fit envoyer par ce prince des troupes auxiliaires françaises et un podestat provençal qui, comme on le pense bien, n'était que sa créature. Par ces dispositions adroitement calculées, la conduite de ces étrangers pouvait fournir dans l'occasion un prétexte plausible pour se débarrasser du signore, lorsqu'il donnerait de l'ombrage.

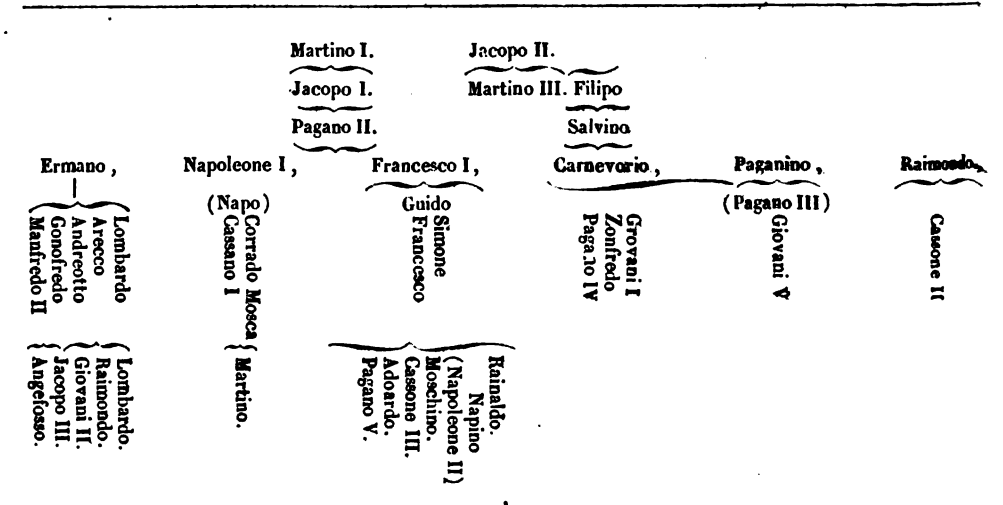
En attendant, cette alliance avec Charles donna un grand crédit à Philippe; le bruit se répandit bientôt que le prince allait entrer en Italie à la tête d'une armée formidable. Les habitants de Brescia, qui avaient précédemment conféré la *signoria* à Oberto, l'offrirent à Philippe qui gouverna alors presque toute la Lombardie; celui-ci accepta avec joie. Au moment où il allait se rendre au vœu de la population, et partir pour cette ville, il tomba malade et mourut en septembre 1265. Son fils Salvino étant encore trop jeune pour se mettre à la tête du parti, ce fut Napoléon della Torre, frère de l'évêque de Como, Raimond, qui succéda à Philippe (1).

(1) Pour l'intelligence de l'histoire qui suit, en tant qu'elle a rapport à la maison della Torre, je donnerai ici la généalogie de la branche aînée, ainsi que celle de la branche régnante, à dater de Napoléon. Les membres de cette famille qui sont mentionnés dans cette histoire, et qu'on ne voit cependant pas dans cette table, appartiennent, ou à une autre branche, ou étaient alliés aux Torre par des degrés de parenté qui échappent aux recherches de l'historien :

§ VI. — *Jusqu'à la nomination de Napoléon della Torre au vicariat royal de Milan* (1274).

Le projet qu'on avait formé de détruire l'influence de Pelavicini à Brescia n'eut pas de suite, et l'on se vit forcé d'abandonner à sa vengeance ceux qui s'étaient trop mis à en avant. Cependant l'armée de Charles d'Anjou, qui était entrée en Lombardie et dans le pays de Ferrare, et la victoire qu'avait remportée ce prince sur Manfred, donnèrent une grande importance à ses partisans. Napoléon della Torre, maître de toutes les villes qui avaient reconnu naguères l'autorité de Philippe, parvint à mettre Brescia également sous l'influence du parti des Torre. Les habitants, exaspérés d'ailleurs par l'arbitraire d'Oberto, avaient chassé la garnison que ce dernier avait introduite dans la ville. Lorsque Napoléon s'y rendit, accompagné de ses frères Raimond et Francesco, pour en prendre possession, les habitants se portèrent en foule à sa rencontre. Après y avoir séjourné pendant quelque temps, il partit, laissant Francesco en qualité de podestat (1). Un autre de ses frères, Paganino, fut nommé podestat de Vercelli; mais ce dernier fut poignardé par des gentilshommes milanais et des hommes envoyés de Pavie. Treize des premiers furent pris et immolés sans pitié. La vengeance atteignit même les parents des assassins. Cinquante personnes en tout subirent le dernier supplice (1). Comme cette cruauté indigna le peuple, Napoléon, usant de ruse, feignit d'en avoir horreur lui-même. Il en rejeta toute la culpabilité sur le podestat français, qui, disait-il, avait seul provoqué ces sanglantes exécutions pendant son absence, et le priva de ses fonctions. Il est évident cependant que ce dernier n'avait fait que céder aux exigences irascibles de la famille della Torre, et cherché, par cette lâcheté, à se maintenir en faveur auprès d'eux.

La victoire que Charles d'Anjou avait remportée en Sicile eut des conséquences plus immédiates encore pour les affaires de la Lombardie, que la puissance toujours crois-



(1) Rosmini, l. c., p. 311.

(1) Funera quinque quidem decies et quator una.

sante des della Torre, et leur supériorité sur les nobles gibelins et les condottieri.

Le parti des della Torre à Milan, en sa qualité de parti du peuple, appartenait forcément aux intérêts guelfes. Charles d'Anjou, élu roi de Sicile par la volonté du pape, était le chef naturel de ce parti en Italie. Les Torre, ses chauds partisans, étaient donc enchaînés à cette faction par toutes sortes de liens. Cependant, par une étrange contradiction, ils avaient osé former opposition à la nomination de l'archevêque faite par le pape, et avaient encouru par là l'excommunication de l'Église. Cette fausse position n'était pas supportable; aussi engagèrent-ils Charles à intervenir en leur faveur, et grâce à sa médiation, leurs envoyés furent favorablement accueillis par le pape Clément (1). Un légat fut accrédité auprès d'eux, qui, après avoir examiné les griefs respectifs des deux parties, et obtenu la promesse d'une prompte évacuation de toutes les possessions archiépiscopales, et la reconnaissance d'Ottone, accorda à Milan de rentrer dans le giron de l'Église.

Les Milanais s'étant réunis aux Guelfes par ces importantes concessions, la lutte entre les deux partis parut vouloir prendre de nouveau un caractère grave et alarmant. Les factions se dessinaient d'une manière plus tranchée, et combattaient pour des intérêts mieux définis. L'entreprise de Conradin, ayant pour but d'expulser Charles du royaume des Hohenstaufen, avait relevé le courage des Gibelins de la haute Italie. Le marquis de Pelavicini et Boso da Doara étaient toujours les chefs dirigeants du parti des Hohenstaufen. Vérone et Pavie surtout les appuyaient avec énergie; mais à Crémone les Guelfes avaient ressaisi leur ancienne prépondérance, et la seigneurie d'Oberto touchait à son terme. Pour contre-balancer la puissance menaçante des seigneurs gibelins et des villes de cette couleur, ainsi que du parti des Hohenstaufen en général, il se forma à Vérone une ligue guelfe, réminiscence, en quelque sorte, de la ligue lombarde, dont faisaient partie, outre les marquis de Montferrat et d'Este, Milan, Vercelli, Novara, Como, Ferrare, Mantoue, Parme (1), Vicence, Padoue, Bergame, Lodi, Brescia, Crémone et Plaisance. C'est le 4 avril 1267 (2) que cette alliance fut formée, et Napoléon et Francesco della Torre, conjointement avec le marquis de Montferrat, en devinrent les chefs.

La guerre qui se faisait toujours contre la noblesse proscrite de Milan, bien que sur une petite échelle, opéra les plus importants changements dans l'organisation et la discipline de l'armée. Les troupes mercenaires, tirées de l'étranger, étaient en grande faveur à cette époque, et on avait donné à ce système d'armement une très grande extension. Les chefs de parti surtout ne tiraient leur force que de ces aventuriers, qui avaient fait de la guerre le mé-

Occubuere truci Primatum cæsa furore.

STEPHANARDI d. V.

(1) Voir Giulini, l. c., p. 213, qui rapporte les différentes versions de ce fait; j'ai suivi celle qui m'a paru la plus vraisemblable.

(1) Grâce aux soins de Ghiberto, podestat des marchands et plus tard de la cité, une réconciliation eut lieu entre les deux factions de Parme, l'an 1253. Tous les proscrits furent rappelés. La magistrature de Ghiberto fut prolongée de cinq ans. Quelque temps après, il opéra une pacification semblable à Reggio, en reconnaissance de quoi les habitants nommèrent son frère podestat. Bientôt proclamé seigneur de Parme (en 1254), dignité qu'on déclara héréditaire dans sa famille, il prit des troupes à sa solde et augmenta ses revenus. Mais ayant eu l'imprudence de froisser le clergé dans plusieurs circonstances, un parti se forma contre lui. Ce parti s'augmenta de plus en plus à mesure que croissait l'arbitraire de son administration, arbitraire qui se signalait surtout par la protection qu'il accordait aux malfaiteurs, autrefois ses satellites zélés, et par sa rapacité. En 1259, les Parmesans le dépouillèrent de son autorité, encouragés secrètement dans cet acte par Oberto. Cf. Affo, *Storia di Parma,* vol. III, p. 235—255.

(2) Voir Giulini, l. c., p. 226.

tier de toute leur vie. En opposition à ces terribles hommes d'armes, vieillis dans les combats, les milices bourgeoises de Milan parurent de bien pauvres soldats.

En conséquence, l'an 1266, de nouvelles taxes pour l'entretien de l'armée furent décrétées. On enrôla une foule d'hommes dont on forma un corps de cavalerie, armé et équipé de la manière la plus formidable. Grâce à cette mesure, les chefs du peuple à Milan purent prendre une attitude et exercer un pouvoir semblable à celui qu'Oberto de Palavicini et Boso da Doara possédaient depuis long-temps sur les leurs.

La réorganisation de l'armée porta bientôt ses fruits; car, peu de temps après la formation de la ligue guelfe, les Milanais prirent, de concert avec les Bergamois et les Novarais Vigevano, en présence de l'armée de Pavie. Oberto da Pelavicini mourut peu de temps après en 1269 (1). Boso da Doara, qui avait été contraint lui aussi de fuir de Crémone, se vit abandonné du plus grand nombre de ses partisans, et Pavie accepta la paix dictée par Milan en cédant Vigevano et en passant au parti pontifical. Le triomphe des Guelfes était complet dans la Lombardie, et les Gibelins, après avoir succombé dans le midi de l'Italie, paraissaient également anéantis dans le nord.

Bientôt de nouvelles dissensions excitées par le roi Charles éclatèrent dans les villes de la haute Italie. Celui-ci, après avoir fait tomber la tête de Conradin sous la hache du bourreau, et se voyant maître absolu de la Sicile, chercha à étendre son autorité dans l'Italie septentrionale, n'épargnant aucune promesse pour déterminer les villes guelfes à le reconnaître comme souverain. Mais l'intérêt du marquis de Montferrat et celui de Napoléon, dont une grande partie de ces cités suivaient les conseils, prévalurent, et empêchèrent la réalisation complète de ses projets sur la Lombardie, du moins pour un certain temps; car quelques-unes de ces villes, telles que Parme, Brescia, Plaisance, Crémone, manifestèrent l'intention de le proclamer. Brescia expulsa même le parti des Torre, et fit flotter l'étendard de Charles sur ses murs (1). Lodi essaya également de s'affranchir de la domination de Napoléon. Succio de' Vistarini attaqua ce chef en personne, le renversa de son cheval, et ce ne fut qu'avec peine qu'il échappa à de plus grandes humiliations. Furieux d'un pareil traitement, il assemble à la hâte les troupes disséminées dans les villes encore soumises à son autorité, et prend Lodi d'assaut. Succio expie sa violence au fond d'un cachot, et Napoléon fait mettre à mort deux de ses fils. Il fait de plus bâtir deux tours fortifiées pour tenir la ville en respect, et au mois de juin 1269 s'empare de la forteresse la plus importante des hérétiques gibelins, le château de Mozanica, qu'il fait raser. Tout le terrain qui en dépendait devient la propriété des dominicains.

Pendant que la faction gibeline se voyait de plus en plus comprimée, et qu'un autre parti, dans les intérêts de Charles d'Anjou, paraissait vouloir la remplacer dans sa lutte contre les Torre, l'état intérieur de Milan s'était singulièrement modifié. Une partie de la noblesse n'avait pas émigré, ou du moins était revenue habiter la ville. Bien que toujours séparés du peuple par les distinctions de rang et de titres, de *capitaines* et de *vavasseurs*, ces gentilshommes avaient accepté les emplois du gouvernement, et s'étaient rangés docilement sous les ordres des Torre. La noblesse émigrée, au contraire, entretenait sans cesse l'inquiétude par une opposition systématique. L'archevêque Ottone était l'âme de cette opposition, bien que Squarcino Borro en fût le chef ostensible. Ce prélat, dont l'autorité spirituelle n'avait jamais été contestée, se faisait représenter à Milan par un délégué, n'osant, en sa qualité de chef de parti, séjourner dans l'enceinte même de la ville.

(1) Voir Affò, *Storia di Parma*, vol. II, p. 290, sur les descendants et les derniers moments d'Oberto.

(1) Rosmini, l. c., p. 317.

Dans cet état de choses, Milan jouissait d'une tranquillité inaccoutumée. Depuis le renvoi du podestat français, la souveraineté de Charles n'avait été, en quelque sorte, que nominale. Napoléon y régnait de fait, et son habile administration contribua puissamment à maintenir la paix, dont elle avait tant besoin.

Il n'obtint pas le même succès avec les autres villes voisines. Nous avons déjà parlé de la révolte de Bergame et des tentatives de Lodi. En 1271, Como, où Raymond exerçait la puissance temporelle et spirituelle, se souleva contre la domination des della Torre; les habitants se saisirent de la personne d'Accursio Cotica, fonctionnaire appointé par ces derniers, et ne le relâchèrent qu'après la mise en liberté du capitaine Simon de Locarno, que Philippe avait fait prisonnier dans les dernières guerres, et avait enfermé dans une cage de fer, au fond d'un cachot ignominieux situé sous l'escalier du Palazzo Nuovo (1).

Como devint alors le point de réunion des nobles exilés, et le lieu d'asile de tous les capitaines, pour qui le séjour de Milan était devenu intolérable. Parmi ce nombre se trouvaient les Castiglione et les Birago. Du reste, ce que Martino et Philippe avaient prévu, arriva. Ils avaient toujours décliné le titre de signore, et ne paraissaient avoir d'autre ambition que d'être les chefs du parti populaire, connaissant l'aversion du peuple pour ceux qui imposent les taxes, quelle que soit d'ailleurs l'utilité et l'urgence de ces charges. Cette aversion se développa cependant peu à peu contre Napoléon, malgré la bienveillance non équivoque qu'il manifesta en toute occasion pour les Milanais. Il fit assainir et paver les rues de Milan, achever le canal de Gazano, commencé par Beno de' Gozzadini, et ordonna plusieurs autres améliorations d'une grande utilité. Mais ce furent ces mesures mêmes qui donnèrent par degrés un caractère despotique au gouvernement des della Torre.

Vers le même temps, les espérances du parti des Visconti parurent avoir plus de chances de se réaliser. Depuis qu'Ottone s'était mis à la tête des Gibelins milanais, le pape Clément ne lui avait prêté qu'un appui douteux. Grégoire X, en montant sur le saint-siége, promit solennellement de ramener Ottone et la noblesse proscrite à Milan (1). Ce fut ce même Simon de Locarno, qui avait juré une haine mortelle aux Torre pendant sa captivité à Milan, qui fut nommé général en chef des nobles. La guerre, bien que réduite à de petites proportions, fut conduite de part et d'autre avec une grande animosité.

Lorsque Grégoire, se rendant à Lyon, en 1273, voulut passer par Milan, pour y ramener Ottone et ses partisans, les Torre, par des bruits adroitement répandus, jetèrent une telle épouvante dans l'esprit du saint-père et de l'archevêque, qu'Ottone n'osa point accompagner le pape à Milan. Grégoire, à son arrivée, fut reçu avec la plus grande distinction; il répondit à cet accueil en cherchant à gagner les Torre par des faveurs et des grâces. Ainsi, il nomma l'évêque de Como, Raimond, patriarche d'Aquilée (2). Peu de temps après cet échange de courtoisies avec le chef de l'Église, Napoléon reçut de Rodolphe de Habsbourg, auquel il avait envoyé un ambassadeur en 1274, pour le complimenter sur son avénement au trône et pour solliciter ses bonnes grâces, des pleins-pouvoirs sur le Milanais et l'assurance de son appui. Ce prince lui envoya, en le nommant vice-roi, quelques détachements de cavaliers allemands, sous les ordres de Cassone della Torre, fils de Napoléon, qui devaient servir à maintenir l'autorité de cette maison.

(1) Selon quelques auteurs, tout ce qui est dit ici de Como, doit être placé à une époque bien postérieure, lorsque les Gibelins se soulevèrent de nouveau contre les Torre. Rovelli, entre autres, se prononce pour cette opinion, et il adopte l'année 1276. Voir *Storia di Como*, vol. II, p. 246.

(1) Rosmini, l. c., p. 319.

(2) Giulini, l. c., p. 271.

§ VII. — *Jusqu'à la nomination de l'archevêque Ottone à la* seigneurie (1277).

Pendant que les Comois, en 1274, continuaient à faire la guerre non sans quelque succès, les Pavésans et les Novarais, à l'instigation des Comois, se déclarèrent de nouveau contre Milan en faveur du parti de la noblesse. Ce parti, par l'intermédiaire du marquis de Montferrat, fit des démarches auprès de l'empereur Alphonse. Ce prince, qui avait un grand intérêt à se ménager des partisans dans un pays aussi éloigné, ne se montra pas difficile quant aux conditions de leur soumission, et leur accorda sa protection. Dans cette année, Novara souscrivit cependant à un nouveau traité avec Napoléon. La puissance de cette ville se trouvait affaiblie par les dissensions des Cavallazzi et des Brusati. Les Torre demeurèrent spectateurs paisibles de ces luttes, sachant bien qu'elles ne pouvaient tourner qu'à leur profit, et finiraient par soumettre cette cité à leur domination. Toutefois le parti gibelin parut se ranimer tout-à-coup d'une manière inattendue. Le marquis de Montferrat qui, depuis l'intervention des Angevins dans les affaires de l'Italie supérieure, s'était de plus en plus séparé des Guelfes, prit ouvertement, en 1274, le titre de chef des Gibelins. Alphonse envoya des troupes espagnoles, dont Boso da Doara prit le commandement. A ces deux chefs laïques se joignirent les villes de Pavie, d'Asti, les Visconti de Milan, et les habitants de Como. On s'empara bientôt d'Alexandrie, qui s'était soumise à Charles, ainsi qu'Albe. Cette dernière ville se rendit également, peu de temps après, malgré les secours de Milan, la garnison provençale ayant trahi et s'étant retirée au-delà des Alpes.

Cet accroissement d'influence des Gibelins dans la Lombardie eut pour conséquence une surveillance plus ombrageuse dans les villes guelfes. Deux cents gentilshommes furent de nouveau bannis de Milan; mais, en revanche, Novara se déclara encore une fois en faveur des Gibelins, l'an 1275 (1). Ces événements alimentaient sans cesse le feu de la guerre civile, et d'après l'organisation des armées alors en vigueur, entraînaient à des dépenses toujours croissantes, qui firent murmurer le peuple contre les Torre. Le pape continua à se montrer favorable à ces derniers, et pour ne pas augmenter la puissance dangereuse des Gibelins, affecta, en repassant à Milan, lors de son retour de Lyon, vers l'automne de 1275, non-seulement de ne faire aucune démarche pour réinstaller l'archevêque Ottone, mais lui notifia de se rendre à Biella, dans le pays de Vercelli, pendant toute la durée de son séjour à Milan. Toutes ces intrigues diminuèrent l'affection du peuple pour Napoléon. Les proscrits nommèrent le comte Gottofredo de Langosco, de Pavie, capitaine-général et signore futur de Milan. Vers le printemps de 1276, ils prirent possession, sous ses ordres, d'Arona et d'Angera; mais les Visconti, ayant été défaits dans une bataille rangée, dans laquelle le comte fut fait prisonnier et mis à mort, ces deux villes rentrèrent sous la domination des Torre. Tous les prisonniers subirent le même sort, et entre autres le neveu de l'archevêque Ottone. Ce prélat, dont le délégué était toujours respecté à Milan, et qui s'était flatté de rentrer paisiblement dans son diocèse, n'avait point pris jusque-là une part ostensible aux hostilités; mais l'exécution de son neveu l'enflamma de ressentiment, et ne songeant plus qu'à la vengeance, il se mit ouvertement à la tête des Gibelins proscrits, assembla une armée à Novara, s'empara du

(1) Giulini, l. c., p. 284.

fort de Seprio, et Napoléon et Cassone, ayant fait un mouvement pour venir l'assiéger, il marcha à leur rencontre pour leur offrir bataille. Le combat dura deux jours; pendant le premier, la victoire parut pencher pour l'archevêque; mais le second son armée fut complètement défaite et dispersée dans toutes les directions.

Il assembla toutefois une nouvelle armée à Canobbio, près du lac Majeur. Simon da Locarno, qui jouissait d'une grande influence à Como, l'aida dans cette entreprise. Dès que les Torre en eurent connaissance, ils envoyèrent une petite flotte pour observer les ennemis; mais ceux-ci, guidés par le rusé et courageux Simon, s'en emparèrent, massacrèrent ou firent prisonniers tout l'équipage. Dans ces conjonctures favorables, le marquis de Montferrat arriva avec une autre armée, composée de Pavésans, de Novarais et de Milanais proscrits. Il fit sa jonction devant Arona avec l'archevêque et Simon; mais la fortune les trahit encore une fois. La flotte qu'ils y avaient concentrée fut détruite, et Arona secourue. Le marquis se retira lâchement sans coupférir; l'archevêque se rendit, en conséquence, à Novara, et Simon à Como. Ce dernier réussit toutefois à attirer Como dans les intérêts de l'archevêque, et à lui ouvrir ses portes. Ottone en fit immédiatement le centre de ses opérations ultérieures.

Napoléon devait s'estimer heureux de n'avoir subi, dans les diverses rencontres avec l'ennemi, aucune défaite un peu importante; car l'aversion marquée avec laquelle le peuple, exaspéré des impôts qui pesaient sur lui, portait son joug, l'eût infailliblement perdu à la première nouvelle d'une victoire remportée sur lui par l'archevêque. On pouvait prévoir que la domination de ce parti, à moins d'un concours de circonstances éminemment favorables, approchait rapidement de son terme.

Ottone donna le commandement en chef de son parti au comte palatin Rizardo de Lomello. Celui-ci s'empara des châteaux forts de Lecco et de Civate au mois de janvier 1277. Cassone marcha contre lui à la tête de la cavalerie allemande, jusqu'à Canturio. Napoléon s'avança en personne jusqu'à Desio, avec une partie des troupes auxiliaires italiennes; mais les dispositions des habitants parurent déjà si douteuses, qu'il se vit forcé de laisser dans cette ville le plus grand nombre de ses troupes pour empêcher sa reddition. Malgré ces précautions, l'archevêque, informé par un affidé de l'infériorité de la garnison et de la sécurité des ennemis, les attaqua. Francesco et beaucoup d'autres personnes de la famille della Torre trouvèrent la mort dans ce combat. Napoléon lui-même, renversé de son cheval, et se défendant encore couché à terre, n'échappa au même sort que par l'intervention personnelle de l'archevêque. Il fut conduit à Como, ainsi que son fils Mosca, son neveu Guido, et ses deux cousins, Arecco et Lombardo della Torre; et en retour de la vengeance exercée autrefois contre Simon, on les jeta solitairement dans les cachots du château de Baradello, enfermés dans des cages de fer.

Dès que cette nouvelle parvint à Milan, le peuple se souleva en tumulte et saccagea toutes les maisons appartenant aux Torre, après les avoir pillées. Vainement Cassone, qui était retourné à la ville, à la tête des cavaliers allemands, conjura-t-il le peuple de rentrer dans l'ordre. Il resta sourd à cette injonction, et proclama Othon maître de la ville. Tout ce que Cassone put faire, fut de tirer une vengeance sanglante de quelques pillards qui étaient tombés entre ses mains. Il quitta Milan lorsque les ténèbres purent le dérober aux regards. Lodi et Crémone ayant refusé de le recevoir dans leurs murs, il comprit que tout espoir de ressaisir le pouvoir était perdu; il se réfugia à Parme, qu'il choisit pour sa résidence temporaire.

Cependant l'archevêque avait fait son entrée triomphale à Milan, au milieu des plus bruyantes acclamations, s'était rendu à l'église de Saint-Ambroise pour remercier Dieu de la victoire qu'il venait de rempor-

ter, et avait été investi par le grand-conseil de la *seigneurie* à l'unanimité. Le comte de Lomello fut nommé podestat, et Simon de Locarno capitaine du peuple. C'est le 22 janvier 1277 qu'Ottone fit son entrée (1).

§ VIII. — *Jusqu'à l'alliance du roi Rodolphe et de l'archevêque Othon* (1284).

Les adversaires dangereux de l'archevêque s'étant volontairement retirés de la lutte, celui-ci n'eut plus besoin de recourir à des moyens extrêmes pour consolider son pouvoir ; il se borna à faire bannir par une loi les plus chauds partisans des della Torre. Mais pour récompenser le dévouement de la *Motta*, qui, nous l'avons dit plus haut, s'était réunie au parti de la noblesse, il conféra à trois familles tirées de ce corps (les Meravigli, les Marcellini et les Castœno), la dignité de capitaines archiépiscopaux. L'année s'écoula sans que la paix fut troublée, jusqu'à l'époque où Cassone, ayant concentré des troupes auxiliaires suffisantes, tirées du Frioul et de l'Allemagne, pour tenter un coup hardi, attaqua Lodi à l'improviste (au mois de mai 1278), entra dans la ville, la fortifia en très peu de temps, l'approvisionna et la mit en état de soutenir un siége (1).

Depuis que l'archevêque gouvernait à Milan, toutes les villes gibelines de la Lombardie s'étaient rangées de son côté. Une armée considérable composée de Pavésans, de Novarais, de Vercellins, de Comois, marcha contre Cassone. Ce dernier, soutenu par Vicence, Reggio, Modène, Crémone et Parme, quoique inférieur en nombre, n'hésita pas à se porter contre l'ennemi. Il est probable toutefois qu'il était instruit de la discorde qui régnait dans le camp opposé. Tout-à-coup l'armée milanaise se débande, chaque fraction reprend le chemin de ses foyers. Les troupes de Cassone, qui n'ont plus devant eux que les Milanais proprement dits, les battent, et poursuivant les autres qui se retirent, font un nombre considérable de prisonniers.

Presque tous les points fortifiés du territoire milanais tombèrent au pouvoir des Torre; aucun Milanais ou Pavésan n'osait s'aventurer au-delà des portes de sa ville. Ottone se vit réduit à une telle extrémité qu'il eut recours au marquis de Montferrat et lui offrit la seigneurie de Milan pour cinq ans, à condition qu'il combattrait le parti des Torre. Celui-ci accepta la convention le 16 août 1278 (2). Le marquis était déjà alors seigneur de Turin, d'Albe, d'Ivrea, de Vercelli, d'Alexandrie et de Tortone, et son alliance n'était pas à dédaigner. Toutefois ses entreprises militaires ne furent pas d'un grand secours : il dévasta d'abord le pays de Lodi, mais reconnaissant son infériorité vis-à-vis de ses ennemis, il se replia sur Melegnano, où il entama des négociations avec le patriarche Raimond et son neveu Cassone. Le 28 janvier 1279 on conclut un traité de paix. Aux termes de ce traité les prisonniers devaient être échangés sans rançon, les proscrits retourner à Milan, les partisans des Torre rentrer dans leurs biens, et tous les châteaux appartenant à ces derniers être livrés entre les mains de personnes sur l'intégrité desquelles on pût compter.

Mais ce traité n'était qu'une pure déception : les partisans des Torre eurent l'imprudence de relâcher les premiers les prisonniers sans rançon. Aussitôt les familles gibelines les plus remuantes de la noblesse, les Visconti, les Pustala, les Soresina, les Mandelli, les

(1) *Chronicon Parmense*, ad an. 1278, ap. Murat., vol. IX, p. 791.

(1) Giulini, l. c., p. 306. *Histoire d'Italie*, tom. III.

(2) Napoléon della Torre mourut le même jour dans sa prison. Rosmini, l. c., p. 332.

Crivelli, protestèrent contre la convention; les Comois déclarèrent qu'à moins d'une rançon, les captifs enfermés dans des cages de fer à Baradella ne seraient pas élargis. Le marquis chercha à pallier aux yeux des Torre son impuissance à remplir ces conditions par des paroles doucereuses, et la lutte recommença avec une nouvelle furie.

La guerre se prolongea pendant les années 1279 et 1280 par une série de petites entreprises où les passions mises en mouvement n'eurent que trop souvent l'occasion de se manifester. Cependant la réputation militaire du marquis déclina de jour en jour, et lorsque, vers le printemps de l'année 1281, il se rendit en Espagne sous le prétexte de demander de l'argent et des troupes à son beau-père, Alphonse de Castille, afin, disait-il, de pousser la guerre avec plus de vigueur, les Torre, enhardis par son absence, devinrent de plus en plus audacieux dans leurs entreprises; mais s'étant trouvés en présence avec une armée gibeline infiniment supérieure en nombre, à Veprio (en mai 1281), ils furent mis dans une déroute complète. Cassone fut tué dans le combat; beaucoup de fuyards se jetèrent dans l'Adda et s'y noyèrent, un grand nombre tomba vivant entre les mains des Milanais; c'en était fait de la puissance des Torre pour long-temps; Raimond retourna à sa résidence pour aviser aux moyens de tenter de nouveau les chances de la guerre.

Dès que Guglielmo fut de retour d'Espagne amenant avec lui six cents hommes, il fit marcher l'armée milanaise contre Lodi (1), mais tous ses efforts aboutirent à dévaster les environs, et il fut finalement repoussé même de là par les Crémonois, le marquis d'Este, les troupes de Modène et de Reggio.

Les Lodésans ne voulant pas, pour complaire aux impuissants Torre, s'exposer une seconde fois à semblable danger, firent la paix avec Milan l'hiver suivant, le 9 janvier 1282, et privèrent ainsi ce parti du point d'appui qui servait de base à toutes ses opérations. Bientôt après les Vitani ayant été chassés de Como par le marquis de Montferrat, les Rusconi lui donnèrent la seigneurie pour dix ans. Dans cet état de choses, il se mit à la tête d'une armée composée de toutes les troupes appartenant aux villes dont il était seigneur, marcha contre Crémone, le lieu d'asile des Torre, et campa à Crema, place conquise par ces derniers dans la guerre de Lodi. Mais à peine eut-il fait un mouvement jusqu'à Castel-Leone pour reconnaître l'armée combinée de Crémone et des autres villes guelfes, qu'il se retira honteusement vers le Milanais. Les Crémonois, pendant cet intervalle, avaient fait des propositions de paix à Milan; le marquis s'y était opposé, mettant pour condition la reconnaissance de Boso da Doara comme possesseur de Crema, de Sucino et de Ruminengo. Mais après sa retraite, l'archevêque et le conseil de Milan conclurent la paix sans sa participation et il n'eut d'autre alternative que de la ratifier. Dans ce traité auquel adhérèrent Plaisance et Brescia, il n'est fait aucune mention de Boso; il fut conclu au mois de juillet 1282.

Le gouvernement du marquis n'était évidemment qu'un embarras pour le parti des Visconti; il respectait sans doute les formes extérieures de la constitution, mais il agissait de plus en plus sans le concours de l'archevêque et de ses adhérents. Dans tous ses actes, il paraissait mu bien plus par le désir de consolider et d'étendre son pouvoir dans les villes lombardes que de défendre les intérêts des Gibelins milanais, il pouvait même nuire souvent à ces intérêts par sa manière d'agir. L'archevêque avait recherché, durant la guerre, l'amitié des familles les plus influentes de la noblesse. Lorsque, quelques mois après la ratification du traité de paix, le marquis se rendit à Vercelli pour des affaires pressantes (décembre 1282), Ottone ordonna au podestat nommé par le marquis de quitter Milan et fit savoir à ce dernier que le séjour de cette ville lui était interdit. L'ar-

(1) *Chronicon Parmense*, ad an. 1281, ap. Murat., vol. IX, p. 795.

chevêque fut nommé seigneur de la cité. Il sut déployer tant de sagacité et d'adresse dans l'exercice du pouvoir qui venait de lui être conféré, pouvoir dont l'étendue a presque toujours dépendu de qualités personnelles, qu'il prépara l'élévation future de sa maison en rendant la souveraineté héréditaire dans sa famille.

Cependant le marquis possédait encore beaucoup de villes adhérant au parti gibelin, et tant que Raimond jouissait de l'influence inhérente au patriarcat, les Torre ne laissaient pas d'être redoutables. Toutefois, en détachant adroitement Rodolphe de Habsbourg de ces derniers et en l'attirant dans ses intérêts, il pouvait aisément braver ses adversaires réunis. Il l'essaya et réussit. Vers l'an 1284, Rodolphe forma une alliance avec le puissant prélat et lui envoya des troupes allemandes. La faction des Visconti qui comptait au nombre de ses adhérents les villes de Milan, de Crémone, de Plaisance et de Brescia devint ainsi un parti mitoyen entre les Guelfes et les Gibelins.

§ IX. — *Jusqu'à l'élection de Matteo degli Visconti comme chef du peuple* (capitano) (1287).

Après la victoire d'Ottone, on vit ce qui est arrivé souvent de nos jours : deux partis opposés d'intérêts et de but, se réunir pour en accabler un troisième arborant un drapeau distinct des leurs. Le marquis de Montferrat et Raimond della Torre se liguèrent d'abord secrètement, puis ouvertement contre les Visconti. Ceux-ci ne restèrent pas oisifs et encouragèrent les factions hostiles au marquis, dans toutes les cités encore sous sa domination. A Vercelli, les Avvocati, partisans des Visconti, se soulevèrent et firent même des démonstrations contre Montferrat. A Como les Rusconi se divisèrent et prirent parti, les uns pour les Visconti, les autres pour Montferrat. Ces derniers triomphèrent et forcèrent le chef de leurs adversaires, Simon de Locarno, de quitter la ville (1). Lotario Rusca et Guido da Castiglione, qui étaient à la tête du parti vainqueur, saisirent cette occasion pour faire évader Guido della Torre, fils de Francesco, ainsi que ses gardiens.

La lutte continuant toujours à Como pendant toute l'année 1284, la faction de Montferrat jeta enfin le masque et appela à son secours Guido della Torre.

Carnevario et Lombardo moururent pendant cet intervalle dans leurs prisons. Mosca et Arreco furent immédiatement rendus à la liberté. Gottifredo (Godefroi) della Torre, nommé général de l'armée des Visconti, entra le printemps suivant (1285) dans le Milanais, et s'empara du fort de Seprio. Le neveu de l'archevêque, Matteo degli Visconti était l'âme de toutes les entreprises. La complication d'intérêts si divers et l'aspect défavorable des relations extérieures entravèrent toutefois l'exécution de ses plans hardis, et le 15 mai les deux partis conclurent un armistice aux termes duquel la forteresse de Seprio fut rendue à Guido da Castiglione, les Torre retournèrent à Como et les Visconti à Milan. Cet armistice devait être le précurseur de la paix, mais les négociations ne conduisirent à aucun résultat. La guerre éclata de nouveau peu de temps après, mais sur une petite échelle, et toujours pour la possession de Seprio. Enfin un traité de paix fut conclu à Barlassina, au mois d'avril 1286, traité dans lequel on avait inséré deux clauses évidemment destinées à satisfaire le marquis de Montferrat et les Torre. Le premier, d'après ces stipulations, devait renoncer à toute prétention sur le Milanais en échange d'une somme considérable qu'on s'engageait à lui payer ; les seconds rentraient dans leurs possessions seigneuriales situées dans le Milanais, à condition de

(1) Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 256.

n'habiter ni ce pays ni celui de Como, et de se retirer dans le territoire de Ravenne (1).

Les Torre se soumirent d'abord à ces conditions ; mais abandonnant bientôt leur retraite, ils se concentrèrent à Aquilée, siége et résidence de leur parti et de leur commandant, et jetèrent de nouveau le trouble dans Milan.

Depuis le dernier traité, le château de Seprio était resté au pouvoir de Guido de Castiglione. En cas de guerre, cette place importante pouvait devenir le centre d'opérations militaires ; l'archevêque le comprit, et, au moyen d'agents dévoués, il s'en empara au mois de mars 1287 par ruse, et fit raser les fortifications. Guido ne se déroba à la captivité qu'en courant les plus grands dangers. Par un ordre d'Ottone la reconstruction du château fut interdite pour toujours.

Bientôt la découverte d'une conspiration ourdie contre les Visconti fournit à ces derniers le prétexte de frapper de confiscation tous les biens appartenant aux Torre ; et lorsque, par l'entremise de l'archevêque, Matteo degli Visconti fut nommé *capitaine* du peuple (1), la puissance de cette famille parut mieux affermie qu'aucune de celles qui avaient régné à Milan (2).

§ X. — *Jusqu'à la nomination de Matteo degli Visconti à la dignité de vicaire royal* (1294).

Tandis que les Torre, trop faibles pour prendre ouvertement l'offensive, agissaient sourdement et cherchaient à éluder les dispositions du traité, le marquis de Montferrat ne négligeait aucun moyen pour étendre son influence dans la haute Italie et provoquer une nouvelle ligue guelfe. Milan, Pavie, Plaisance, Crémone, Brescia et Asti formèrent en effet, en 1288, une alliance offensive et défensive. Mais avec une confédération composée d'éléments si hétérogènes, et dont chaque fraction cherchait à faire triompher son intérêt particulier, il ne devenait pas difficile au marquis d'obtenir des succès ; et dès 1289, Pavie lui ouvrit ses portes. Cette cité, comme toutes les autres villes voisines, avait son parti de la noblesse dont le comte de Langosco était le chef ; le parti du peuple était dirigé par la famille Beccaria. Manfred, qui appartenait à cette maison et commandait la faction populaire, fut expulsé. Les Langoschi, bannis antérieurement, conçurent l'espoir de retourner dans leur patrie à l'aide du marquis et d'écraser leurs ennemis. L'armée confédérée du marquis et des Langoschi prit position

(1) Rosmini, l. c., p. 342. Corio, l. c., p. 146 b. Giulini, l. c., p. 377.

(1) Et même « *Con facoltà di emendare i publici statuti.* » Giulini, l. c., p. 387.

(2) J'ajouterai ici quelques notices relatives à l'organisation civile de Milan, que Giulini, l. c., p. 393, a réunies d'après Bonvicino da Riva, Flamma et Gotofredo da Bussero. Cette ville se composait, en 1288, de treize mille maisons, six mille fontaines, soixante *piazze de' nobili*, qui ne paraissent avoir été autre chose que des espèces de berceaux voûtés (arcades) construits devant les maisons des nobles, quatre cents fours à boulangers, mille marchands de vins, cent cinquante hôtelleries, et de cent cinquante à deux cent mille habitants. L'administration de la justice avait subi un changement complet ; le podestat, assisté de juges nommés par lui, connaissait des causes criminelles, et prononçait les arrêts de mort, droit qui appartenait autrefois aux comtes, et après eux aux consuls des communes. En matière civile, on suivait le droit romain, et un *collége* judiciaire, composé de cent vingt savants jurisconsultes, institué à cet effet, se formait probablement quelquefois en commissions pour juger des délits civils. La ville renfermait de cent quatre-vingts à deux cents médecins, dont plusieurs étaient pensionnés par

au mois de juin 1289, dans les environs de Rosaiano. L'ennemi, c'est-à-dire les Milanais et les Pavésans sous les ordres d'Uberto Salvatico, commandant en second sous Matteo degli Visconti, se rangea en bataille sur une ligne parallèle. Au moment d'en venir aux mains, on apprit que les habitants de Pavie avaient donné accès aux Langoschi et qu'on avait conféré à Guglielmo la seigneurie à vie. Les Milanais durent, en conséquence, reprendre le chemin de leur ville sans avoir rien produit par leur démonstration. Une tentative subséquente pour ressaisir leur influence, pendant le séjour du marquis à Novara, n'eut pas plus de succès.

Manfred et les autres Beccaria, voyant que l'élection de Montferrat à la seigneurie était inévitable, crurent d'abord se venger de leurs ennemis, et se rendre le marquis favorable, par un zèle outré pour sa cause; mais ils reconnurent bientôt la nécessité d'abandonner la ville. Leur retraite fut presque

elle; quinze professeurs de grammaire et de logique; environ soixante-dix à quatre-vingts instituteurs pour l'enseignement primaire; cinquante copistes d'ouvrages, ou scribes (les libraires de cette époque). Déjà du temps des Lombards, cette ville comptait un grand nombre d'armuriers. Flamma prétend qu'il y avait alors plus de cent fabricants de harnais seulement, qui occupaient un nombre considérable de personnes. On y confectionnait des armures complètes pour hommes et chevaux, qu'on expédiait par Gênes et Venise aux Sarrasins et aux Tartares. Les chevaux de bataille milanais étaient très recherchés en France. Les selles de Milan n'étaient pas moins estimées. On y fabriquait également des draps fins, dont les matières premières étaient tirées de France, des Pays-Bas et d'Angleterre. Les confitures formaient une autre branche importante de son commerce. Quant aux lois civiles qui régissaient cette cité, on peut en prendre une idée nette dans la formule de serment dont se servit le *capitan del popolo* en entrant en fonctions en 1289: « *Manterro in piena osservanza i decreti, consigli, gli statuti e gli ordini d'el commune di Milano fatti e da farsi, e dove questi mancassero, farò osservare la lege romana.* »

immédiatement suivie d'un arrêt de proscription, et on résolut même de s'emparer de leurs possessions dans le territoire de Pavie. La ligue s'opposa à l'exécution de ces desseins.

Quelque temps auparavant, une conspiration contre les Visconti, en faveur de Montferrat, avait été découverte et n'avait pas peu contribué à fortifier le gouvernement de Matteo, qui sut tirer tout le parti possible de cet incident. Le pouvoir qu'il exerçait comme *capitaine* du peuple fut non-seulement prolongé de cinq ans, mais augmenté d'un grand nombre d'attributions importantes (1).

Les hostilités cessèrent. En général, tout le pays milanais parut pacifié jusqu'au mois d'août 1290. Vers ce temps Guglielmo, de concert avec quelques partisans des Torre, fit une nouvelle irruption. Matteo Visconti accourut aussitôt avec l'armée de la ligue; le marquis se replia d'abord sur Pavie, puis se rejeta soudain sur Asti; mais il trouva cette place également protégée par un corps de l'armée alliée que commandait le comte de Savoie à la tête de douze cents cavaliers et d'une troupe considérable d'arbalétriers et d'infanterie. Guglielmo se porta en toute hâte à Alexandrie, où les habitants d'Asti intriguaient contre lui; mais la sévérité dont il menaça les malintentionnés ne fit que les confirmer dans leur résolution et précipita la crise; les habitants d'Alexandrie se soulevèrent le 8 septembre 1290, et se rendirent maîtres de lui et de sa suite, consistant principalement en cavaliers. Ces derniers furent remis en liberté; mais le marquis fut enfermé dans une cage de fer (2).

Le fils de Guglielmo, encore mineur, n'a-

(1) On lui accorda deux adjudants (collaterali), douze chevaliers, trois jurisconsultes, et un traitement égal à celui du podestat. Il avait en même temps le droit de révoquer ce dernier de ses fonctions et d'en nommer un autre. Giulini, l. c., p. 425—426.

(2) Selon d'autres, c'était une cage en bois. Guglielmo mourut au bout d'un an et demi dans cette prison ignominieuse.

vait aucune chance de succéder à son père. Toutes les villes qui avaient le marquis pour seigneur, secouèrent le joug. Novara et Vercelli transmirent cette dignité à Matteo degli Visconti pour cinq ans. Outre le podestat, dont les attributions ne s'étendait guère au-delà des procès criminels et de la police, on s'était tellement habitué à voir à la tête des affaires un chef politique supérieur à ce magistrat que le renversement d'un tel chef était nécessairement suivi de l'élévation d'un autre. C'était là une conséquence naturelle de la ligne de conduite suivie dès l'origine à l'égard du podestat. Cette magistrature avait été instituée pour tenir la balance entre les pouvoirs politiques. Mais une telle expérience a toujours échoué contre la force des choses. Les pouvoirs politiques qu'on veut neutraliser, combattre l'un par l'autre, se concentrent dans un seul point et quelquefois là où l'on s'y attendait le moins. La nature du corps social est une et indivisible absolument comme celle d'un individu ; et ne saurait se mouvoir sans unité et sans cohésion ; il faut donc que les éléments divers dont il se compose soient concentrés dans une seule autorité qui puisse le représenter entièrement. Cela est tellement vrai que toute tentative d'organisation sociale conçue dans un autre sens, n'a jamais produit qu'un état fiévreux qui dégénérait bientôt en anarchie. Une fois le pouvoir du podestat restreint dans des limites trop étroites, il devint impossible aux autres branches de l'administration d'exercer convenablement la puissance publique. C'est ainsi que prit naissance la magistrature plus éminente des *signori* élus d'ordinaire pour plusieurs années, afin d'éviter les troubles et la fermentation inséparables de fréquentes élections ; état si nuisible aux intérêts particuliers, et dont on avait sans doute fait une triste expérience, lorsque les élections annuelles des podestats avaient encore de l'importance.

A peine Matteo eut-il pris les rênes du gouvernement à Novara et à Vercelli que son influence se fit sentir également à Como. La mort de Lotario Rusca, en 1271, releva de nouveau le courage des Vitani (1). Pietro, fils de Lotario, se sentant trop faible pour leur résister, appela Matteo à son secours. Celui-ci vint camper devant la ville ; mais il refusa d'y entrer à moins d'être mis en possession au préalable des forts et de la flotte. Ce point lui ayant été accordé, il fit son entrée le 3 janvier 1292, et opéra une réconciliation entre les deux partis, réconciliation qui se maintint grâce à Matteo, qui s'interposait chaque fois que l'ancienne inimitié paraissait vouloir renaître.

Ces événements ayant été bientôt suivis de la mort de Guglielmo de Montferrat, Matteo dirigea ses efforts contre les pays qu'il avait gouvernés. Tous les châteaux, les uns après les autres, tombèrent en son pouvoir; il fut proclamé partout capitaine de Montferrat, et reconnu en cette qualité par le jeune marquis Giovanni lui-même. Alexandrie imita également son exemple.

Matteo suivit les mêmes errements que les Torre avaient suivis autrefois : il commença d'abord par se faire investir de pouvoirs temporaires; puis une fois en possession de ces pouvoirs, il s'adressa au roi des Allemands, Adolphe de Nassau, qu'on continuait toujours à regarder comme la source légale de l'autorité suprême, malgré son impuissance en Italie, et se fit proclamer vicaire royal. Il gouverna ainsi en vertu d'un double mandat avec toute l'autorité et l'éclat qu'on pouvait attendre d'un représentant de la royauté. Sa nomination comme vicaire lui fut transmise par l'intermédiaire d'ambassadeurs envoyés à cet effet vers le mois d'avril 1294. Matteo cependant déploya plus de finesse et de ruse que les Torre, instruit sans doute par leur exemple. Il flatta en toute occasion les républicains ombrageux, n'accepta la dignité

(1) Ou Lambertenghi, comme on les appelait quelquefois à cette époque. Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 262.

conférée par le roi (bien qu'elle lui eût, dit-on, coûté des sommes énormes) qu'après en avoir reçu l'invitation pressante du conseil municipal et même alors il fit encore semblant de ne se rendre qu'à la condition qu'on prolongerait de cinq ans son capitanat (1).

§ XI. — *Jusqu'à l'expulsion des Visconti de Milan* (1302).

Ce n'est pas seulement dans les villes qui l'avaient reconnu précédemment comme chef que Matteo gouvernait au nom du roi; sa juridiction s'étendait sur toute la Lombardie, mais partout le *vice-roi* excitait plus de soupçon que le capitaine. Une nouvelle faction torrienne se forma tout-à-coup, s'appuyant principalement sur les partisans de cette famille répandus dans les villes de Lodi et de Crema. En conséquence Matteo entra en campagne contre Lodi. On se fit de part et d'autre une guerre d'extermination. Ce ne fut que vers le printemps de 1295 que le vice-roi, à la tête de trente mille hommes, fit rentrer la ville rebelle dans l'obéissance. Pendant le cours des négociations à Milan, l'archevêque, Ottone Visconti, mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, au mois d'août 1295. Sa mort n'apporta aucun changement dans les affaires politiques. Au commencement de septembre la paix avec Lodi et Crema ayant été conclue, le parti des Torre fut encore une fois expulsé de la Lombardie.

Le pouvoir confié aux mains de Matteo ne trouva plus de résistance depuis cette époque; et, à l'avénement d'Albert de Habsbourg, celui-ci le confirma dans sa dignité (1). Le clergé milanais cependant était divisé sur le choix d'un nouvel archevêque; l'élection traîna tellement en longueur que Boniface VIII, outrepassant ici comme partout ailleurs ses prérogatives, nomma de son chef Ruffino da Friosetto de Lucques à la dignité de métropolitain. Étranger et regardé comme un intrus, ce prélat ne jouit d'aucune influence et ne vint jamais à Milan, se faisant représenter par un délégué (2). Du reste, en moins d'un an, ce siége devint encore une fois vacant par la mort de Ruffino. Boniface lui donna pour successeur Francesco, noble Parmésan, personnage tout aussi insignifiant.

Cependant Giovanni de Montferrat avait atteint sa majorité et méditait le projet de ressaisir sur les Visconti l'héritage paternel. La puissance non contestée dont avait joui Matteo dans les derniers temps éveillait d'autant plus les inquiétudes des chefs et des villes voisines qui craignaient de voir s'étendre sa domination. Cette disposition des esprits facilita beaucoup les négociations secrètes entamées par Giovanni; et dès l'année 1298 il parvint à organiser une ligue qui comptait au nombre de ses membres les plus influents le marquis de Saluzzo, le comte de Langosco et les habitants de Pavie. Les partisans secrets de cette ligue étaient disséminés dans toutes les villes lombardes. D'un autre côté, Matteo, par le mariage de sa fille Catherine avec Alboin della Scala, fils d'Alberto, avait formé une alliance avec la maison régnante de Vérone qui n'était pas à dédaigner. Cette famille y exerçait un pouvoir analogue à celui des Visconti à Milan (3).

Au mois de mars 1299, les préparatifs de guerre de la ligue ayant paru assez avancés, les confédérés firent une irruption dans le Novarais, dont la capitale leur ouvrit spontanément les portes. Le marquis y fit son

(1) Giulini, l. c., p. 500. Rosmini, l. c., p. 355.

(1) Giulini, l. c., p. 457.
(2) Giulini, l. c., p. 482.
(3) Rosmini, l. c., p. 356.

entrée tandis que le podestat, Galeazzo degli Visconti, fils de Matteo, prit la fuite. Vercelli, Casale, S.-Evasio, suivirent l'exemple de Novara; Bergame, Crema, Crémone et le marquis d'Este adhérèrent à la ligue et prirent une part active aux opérations militaires. Matteo, de son côté, avait enrôlé des troupes de Vérone, de Plaisance et de Parme. Les armées toutefois se bornaient à des marches et à des contre-marches. Enfin on entama des négociations par l'instigation indirecte de Matteo, qui, au moyen de cette manœuvre, jeta la division dans les rangs de ses adversaires, et chercha à se concilier séparément chaque parti. Au mois de septembre 1299, la tranquillité était partout rétablie : les fiançailles du fils de Matteo, Galeazzo degli Visconti (1), avec la sœur du marquis Azzo, Beatrice d'Este, veuve du Pisan Nino degli Visconti, eurent lieu peu de temps après; les noces furent célébrées en juin 1300.

Vers la fin de l'année 1299 les dissensions des deux familles Beccaria et Langosco éclatèrent avec une nouvelle violence; Matteo ayant été nommé arbitre opéra un accommodement. Mais la lutte ne tarda pas à se renouveler avec plus de fureur que jamais; et, le 20 février 1300, les deux partis se livrèrent un combat sanglant dans les rues même de Pavie, dans lequel les Beccaria essuyèrent une défaite si grande qu'ils furent contraints d'évacuer la ville. Matteo les abandonna alors à leur destinée. Immédiatement après il fiança sa fille Zaccarina à Richard de Langosco (1). Il se vit de la sorte allié aux familles régnantes de Vérone, de Ferrare, de Reggio, de Modène et de Pavie. Il était loin de croire que l'une de ces alliances formées dans le but de consolider sa puissance, deviendrait la source de sa ruine.

Parvenu, par sa politique habile et astucieuse, à détacher les partisans du marquis Giovanni, il lui fit signer contre son gré un traité de paix défavorable. Toutefois ce dernier n'abandonna pas pour cela ses desseins. Excitées par ses intrigues et ses sourdes menées, Vercelli et Novara (2) se révoltèrent de nouveau dès l'année 1301, et toutes les tentatives pour les faire rentrer dans l'obéissance demeurèrent infructueuses. Le triomphe de la faction viscontine à Bergame, qui se composait des familles Soardi et Coleoni en opposition aux Bongi et Rivoli, et qui en récompense des secours que leur avait apportés Matteo, l'avaient nommé capitaine (3), pouvait être considéré comme une compensation de la défection de Vercelli et de Novara. Mais de nouveaux dangers menaçaient la maison des Visconti, venant d'une source tout opposée.

La belle-fille de Matteo avait été promise au seigneur de Plaisance, Alberto Scotto; mais le mariage avec Galeazzo degli Visconti ayant paru plus avantageux, on rompit la promesse qu'on avait faite au premier et elle épousa Galeazzo. Alberto résolut de se venger. Il trouva facilement un allié dans le comte Philippe Langosco de Pavie, également blessé de l'affront qu'avait reçu son fils, par l'union de Zaccarina avec Rusca, chef des Rusconi à Como, Zaccarina ayant été promise à son fils. Le marquis Giovanni fit bientôt

(1) C'est à eux que le Dante fait allusion dans ces beaux vers du *Purgatorio* (VIII, 76—81):

Per lei assai di lieve si comprende
Quanto in femmina fuoco d'amor dura
Se l'occhio o'l tatto spesso nol raccende.
Non le farà si bella sepoltura.
La vipera che i Milanesi accampa
Com' avria fatto il gallo di Gallura.

Les Visconti avaient une vipère dans leurs armes.

(1) Giulini, l. c., p. 517.

(2) A Novara, comme dans toutes les autres villes lombardes, deux partis étaient en présence. Giovani se rangea du côté des Cavalazzi, et des Brusati; leurs adversaires, les Tornielli furent expulsés de la ville. Giulini, l. c., p. 524.

(3) Rosmini, l. c., p. 359.

cause commune avec Albert et Philippe, et son exemple entraîna la défection des villes de Novara, Vercelli, Lodi, Alexandrie, Crémone, Crema et même Como. Les Torre, enchantés des chances de contre-révolution que leur promettait cette nouvelle ligue guelfe, s'avancèrent avec des troupes du fond du Frioul où ils s'étaient retirés. Outre les Milanais, il ne restait d'autres alliés à Matteo, que les habitants de Bergame, de Parme et les familles proscrites des villes opposées. Toutefois ces forces eussent suffi pour résister à ses ennemis, s'il eût pu compter entièrement sur les Milanais : mais ses adversaires avaient des intelligences jusque dans cette ville; et au moment d'entrer en campagne contre eux, en juin 1302, il découvrit une conspiration qui le força d'y laisser une grande partie de ses forces sous le commandement de son fils Galeazzo. A peine eut-il pris position entre Melzo et San-Erasmo qu'il reçut la nouvelle d'une rébellion à Milan et du danger qu'y courait son fils. Il ne lui resta d'autre alternative que de faire des propositions de paix aux confédérés, et le 14 juin il signa un traité par lequel lui et sa famille renonçaient à la souveraineté du Milanais, accordaient le rappel des émigrés et la restitution de tous les biens appartenant aux Torre (1); mais à peine eut-il licencié son armée qu'Alberto Scotto, qu'il avait toujours considéré comme son ami malgré son titre de général en chef du parti opposé, le fit prisonnier, l'emmena à Plaisance, et ne le remit en liberté qu'en échange de la forteresse de San-Colombano.

Lorsque la nouvelle de ces événements se répandit à Milan, le peuple se souleva. Galeazzo ne parvint à s'échapper que sous la protection de deux mille hommes de sa garde. Il se rendit à Bergame, d'où il alla joindre son beau-frère à Ferrare. Les Torre retournèrent à Milan, et Bernardo, fils d'Alberto Scotto fut nommé podestat pour six mois. Les différents membres de la famille, des Visconti, restés à Milan, et autrefois ennemis de Matteo, firent une dernière tentative pour expulser les Torre; mais ayant échoué, ils furent eux-mêmes, ainsi que beaucoup d'autres familles nobles, bannis du Milanais.

§ XII. — *Jusqu'à l'élection de Guido della Torre comme capitaine du peuple* (1307).

Un grand nombre d'hommes distingués de la famille della Torre rentrèrent à Milan après l'expulsion des Visconti, et ils n'eurent rien de plus pressé que de se fortifier par des alliances avec les familles régnantes des villes circonvoisines et avec la noblesse guelfe de Milan. Ainsi Guido, étant devenu veuf, épousa une comtesse Langosco; son fils Francesco se maria avec une nièce d'Alberto Scotto; d'autres s'unirent aux familles des Crivelli, Pusterla, etc.

Le contre-coup de la révolution de Milan se fit sentir dès la même année à Como. Leone de' Lambertenghi, évêque de cette cité, s'était mis à la tête des Vitani. Les Gibelins Rusconi ayant été chassés de la ville, se joignirent ainsi que les gentilshommes proscrits de Milan, à Matteo degli Visconti (2). Déjà au mois de mai 1303, ils avaient rassemblé trois cents hommes de cavalerie et quatre mille d'infanterie dans Bellinzona; mais les Milanais les battirent complétement dans les environs de Como; Matteo se rendit en conséquence auprès d'Alberto Scotto pour concerter avec lui la ruine des Torre. Ils assemblèrent leurs trou-

(1) Giulini, l. c., p. 538 : « Che i Visconti deponessero ogni comando nella repubblica di Milano : che tutti gli esuli tornassero nella città; e che ai signori della Torre si ristuissero i loro beni ancora esistenti, e si compensassero quelli, che più non esistevano. »

(2) Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 273.

pes mercenaires à Plaisance. Cette ville, ainsi que Tortone et Alexandrie, firent cause commune avec eux; exemple que suivirent Vérone, Parme et Mantoue qui avaient toujours combattu pour les intérêts gibelins. Les proscrits appartenant à ce parti, et même les villes guelfes de la Lombardie se déclarèrent en leur faveur et il se forma une ligue gibeline aussi formidable que l'alliance guelfe. En septembre, Matteo passa le Pô et marcha contre Milan à la tête de huit cents lances et de six mille hommes d'infanterie. Alberto, à la tête d'une autre armée, devait faire sa jonction avec lui à Orio; mais il lâcha pied en voyant se concentrer rapidement les divers corps d'armée de Crémone, de Crema, de Brescia, de Pavie, du Montferrat, de Novara, de Vercelli, de Como et de Milan. Cette honteuse retraite força Matteo de revenir à Plaisance sans avoir rien fait.

Au printemps suivant, 1304, Alberto se mit de nouveau à la tête d'une armée gibeline, envahit le territoire de Pavie, prit quelques forts et ravagea le pays. La ligue se détermina en conséquence à rassembler toutes ses forces pour l'écraser. Une bataille sanglante paraissait inévitable, d'autant plus que l'armée d'Alberto s'était grossie des forces rassemblées à Parme et qui se composaient des troupes sous les ordres de Galeazzo Visconti, de Tortone, d'Alexandrie et d'Asti, de Manfred da Corregio, frère de Giberto da Corregio, seigneur de Parme (1). Les ennemis d'Alberto, qui s'étaient déjà avancés dans le pays de Plaisance, effrayés de ce surcroît de forces, se replièrent sur Pavie. Mais pendant cet intervalle, il se forma contre Alberto une opposition au sein même de la ville. Il l'étouffa, il est vrai, en sévissant avec la plus grande cruauté contre les fauteurs de la sédition; mais lorsque l'armée guelfe reparut sur le territoire de Plaisance, les habitants, exaspérés, donnèrent un libre cours à leurs sentiments. Ils s'assemblèrent en armes, chassèrent le *signore*, le bannirent lui et toute sa famille, et rasèrent leurs maisons (1).

Alberto Scotto se rendit à Parme. Sa chute affaiblit tellement le parti gibelin que ce ne fut qu'en 1306 que Matteo, secondé par les Brescians et les Véronais, put faire une nouvelle tentative sur le Milanais; mais ayant encore une fois échoué, il se retira à la Villa Nogarola près du lac Iseo, paraissant abandonner désormais toute idée de restauration par la voie des armes.

Cependant l'influence des Torre s'étendait de plus en plus (2). En 1307, le

(1) Depuis le triomphe des Guelfes à Parme, cette ville était toujours restée attachée aux della Torre de Milan. L'expulsion de l'évêque Obizzo di S.-Vitale attisa de nouveau la discorde en 1295. Le marquis d'Este protégeait la noblesse. Guiberto avait obtenu le rappel des émigrés parmésans et une amnistie. Ces derniers, en rentrant dans la ville, se mirent à crier : « E! viva don Giberto! viva! viva! Le peuple se joignit à eux, et ils conduisirent leur défenseur (Guiberto), presque de force, au palais Vecchio, devant le conseil: « Et in ipso consilio factus et vocatus fuit dictus dominus Ghibertus, dominus et defensor et protector civitatis, communis et populi Parmæ et conservator pacis prædictæ. » Peu de temps après un grand nombre des Rossi, qui étaient revenus, quittèrent la ville. *Chronicon Parmense*, ap. Murat., *Scr.*, vol. IX, p. 847—848, et Affò, *Storia di Parma*, vol. IV, p. 1—132.

(1) Rosmini, l. c., p. 366.

(2) C'est vers cette époque qu'eut lieu la fin tragique de Dolcino, fils d'un prêtre laïque de Milan. Ayant adopté l'hérésie des manichéens, prêchée par des moines bulgares à Trieste, il assembla autour de lui et de sa compagne Margareta les plus tenaces et les plus exaltés des hérétiques lombards, ceux qui avaient échappé au fer des nobles et n'avaient pas recherché le pardon de l'Église. Après bien des persécutions, il fonda un monastère sur le mont Zebello, dans le pays de Vercelli. Mais bientôt on l'attaqua dans cette dernière retraite, et dans un combat livré le vendredi saint 1307, le plus grand nombre de ses partisans périt. Lui-même et Margareta furent pris vivants. Comme ils se re-

conseil général de Milan nomma Guido della Torre capitaine pour une année, et Plaisance en fit autant pour deux années. Guido se fit représenter dans cette dernière ville par son cousin Passerino; et lorsqu'à la place de l'archevêque qui venait de mourir, on choisit Francesco, fils de Mosca Cassone della Torre, nomination que confirma le cardinal légat Napoléon degli Orsini (1), la bonne étoile des della Torre parut autant s'élever à l'horizon que celle des Visconti s'éclipsait. Mais malgré ces apparences favorables, la maison des Torre approchait rapidement de sa ruine.

§ XIII. — *Jusqu'à la chute de la maison della Torre.*

Le capitanat de Guido touchant à son terme, la ville lui conféra cette dignité à vie (1); jamais avant lui, personne ne s'était vu élevé aussi haut. Le peuple n'avait accordé jusque-là que des pouvoirs temporaires et il fit une exception en sa faveur (2). La ville de Plaisance le confirma également dans son titre pour cinq ans (3), et Zonfredi della Torre devint podestat de Parme (4); mais au lieu de se consolider par ces succès apparents le pouvoir des Torre s'en affaiblissait en réalité. Dès 1309 (mois de mai) Alberto Scotto, secondé par ses partisans de Plaisance, parvint à se rendre maître de cette cité et à chasser la garnison torrienne. Des dissensions éclatèrent dans le sein même de la famille della Torre. C'est à cette époque que commencèrent les querelles pour la possession de Ferrare dont nous avons rendu compte dans l'histoire de Venise, troubles dans lesquels figurèrent le pape et Venise comme parties intéressées, bien qu'ils ne prirent ostensiblement leur source que dans les prétentions de la famille d'Este qui ne fit que prêter son nom à ces intrigues. L'archevêque della Torre trouva dans l'armée papale des ennemis acharnés de Guido (2); poussé par leurs conseils, il médita le projet de se rendre maître de Milan comme l'avait fait autrefois Ottone (3). Au mois de septembre 1309, Cassone étant de retour à Milan, Guido le fit arrêter ainsi que trois de ses frères, Pagano, Adoardo et Moschino. Rainaldo le quatrième frère était alors à Trezzo, forteresse dont il avait le commandement, et Massino se trouvait à la chasse. Celui-ci ayant

fusèrent à abjurer leur croyance hérétique, Margareta fut brûlée à petit feu, aux yeux de Dolcino, et lui-même mourut dans les plus affreux supplices. Cf. *Historia Dulcini hæresiarchæ*, vol. IX, p. 427. *Abailard et Dulcin* par *Frederic Christ. Schlosser*, p. 6—36, et Corio, l. c., fol. 165, p. 6.

(1) Sur la proposition de Corrado da Concorezzo, jurisconsulte distingué de Milan. Giulini, vol. VIII, p. 575.

(2) On rapporte que Guido, rendu arrogant par ses succès, fit demander à Matteo s'il pensait toujours revenir à Milan; celui-ci lui fit répondre : « Quello che faceva il potevano vedere; del venire à Milano sperava di si, quando y peccati de i Turriani avanzassero quelli, che lui havea quando ne fu scacciato. » Corio, l. c., fol. 166, p. 6.

(3) On voit dans la *Chronic. Placentin.*, comment le parti de Guido fut chassé de Plaisance dès 1309, et Leo da Fontana nommé signore à sa place.

(4) Mais seulement pendant un très court espace de temps; il se démit volontairement de ses fonctions le 2 août. *Chron. Parmense.*, l. c., p. 875.

(1) Rosmini, l. c., p. 367.

(2) Giberto da Corregio, seigneur de Parme; Matteo Maggi, seigneur de Brescia; Manfredo da Beccaria; Galeazzo degli Visconti, et autres.

(3) Les Beccaria devaient pénétrer en même temps à Pavie et chasser les Langoschi, après avoir battu les ennemis des Correggi, qui s'étaient concentrés à Borgo S.-Donnino. Tout le complot fut découvert à Pavie. Giulini, l. c., p. 579.

appris l'arrestation de l'archevêque et de ses autres frères, prit la fuite vers Trezzo; mais Leone della Torre (communément appelé Leoncino) l'atteignit à Cernuschio et allait s'emparer de sa personne lorsque les habitants ignorant ce qui c'était passé et ne voyant dans celui qui implorait leur secours que le frère de l'archevêque, favorisèrent son évasion; il s'échappa et se rendit à Trezzo.

Dès que cet événement fut connu dans les villes environnantes, on envoya des députations à Milan avec mission d'intercéder en faveur des détenus; et grâce à leurs efforts réunis, l'archevêque fut mis en liberté à condition toutefois de s'expatrier, de ne prononcer l'excommunication ni contre Guido ni contre la ville, et de ne point exciter le pape à une telle démarche. Rainaldo et Napino furent contraints de rendre la forteresse de Trezzo, mais non pas à Guido; ce fut l'évêque de Padoue Pagano IV della Torre qui en prit possession. L'archevêque, arrivé auprès du légat à Bologne, ne tint aucun compte de la convention à laquelle il devait sa liberté, excommunia Guido et ses fils ainsi que tous ses adhérents; et malgré les châtiments sévères dont Guido menaçait ceux qui oseraient publier un écrit quelconque à son désavantage, l'excommunication fut non-seulement publiquement affichée dans plusieurs endroits, mais des prêtres osèrent la fulminer du haut de la chaire.

Le changement qui s'était opéré pendant cet intervalle en Allemagne parut une occasion favorable à Matteo degli Visconti pour ressaisir sa puissance dans la Lombardie. Il avait exercé à Milan la lieutenance générale; comme tel il pouvait encore prétendre légalement à une grande influence quand même le peuple refuserait de le reconnaître. Il sollicita donc la reconnaissance et la protection du nouveau roi d'Allemagne, Henri de Luxembourg. Cette demande d'intervention dans les affaires de Milan fut fortement appuyée par l'archevêque banni. Henri l'accueillit favorablement et envoya l'évêque de Constance à Milan, chargé d'annoncer à la république son dessein de se rendre en Italie pour faire valoir ses anciens droits, abaisser l'orgueil des seigneurs suzerains et rétablir partout ses vice-rois. Ce message n'eut d'autres resultats qu'un décret de Guido enjoignant aux milanais de ne s'occuper en aucune façon de cette affaire et de s'abstenir de tous préparatifs pour la réception de Henri. Guido ne croyait pas à la possibilité d'un voyage d'un roi d'Allemagne en Italie. Mais voyant que les Allemands se disposaient sérieusement à exercer leur ancienne suzeraineté, il convoqua une assemblée des principaux chefs du parti guelfe, savoir : le comte Filippo de Langosco, seigneur de Pavie; Antonio da Fisiraga, seigneur de Lodi; Guglielmo da Cavalcabo de Crémone, Simone degli Avvocati da Corobiano, de Vercelli, les comtes palatins de Lomello et autres. Guido proposa une ligue générale ayant pour objet de s'opposer par la force des armes à l'entrée du roi en Italie. Mais les autres membres de l'assemblée qui avaient plus à espérer qu'à craindre de Henri, rejetèrent cette proposition comme contraire à la foi jurée et à leur conscience (1). Ce fut en vain que Guido chercha à les faire changer tantôt en se livrant aux plus violents emportements, tantôt en parlant avec mépris du *comte de Luxembourg;* ils restèrent inébranlables dans leurs résolutions.

Peu de temps après cette réunion infructueuse le roi s'avança par la Savoie, passa à Susa et Turin et arriva à Asti au mois de novembre 1310. Les seigneurs de Pavie et de Lodi accoururent avec empressement au-devant de lui (2); Matteo degli Visconti se hâta également de le saluer comme son roi. Henri lui fit l'accueil le plus gracieux ainsi qu'à l'archevêque Cassone; il voulut les réconcilier lui-même. On chercha à opérer une réconciliation semblable avec le comte de Langosco et le seigneur de Fisiraga; mais ils s'y refusèrent obstinément en accablant

(1) Joannis de Cermenate, *Historia*, cap. XII.

(2) *Iter Italicum Henri VII imperat.*, apud Muratori, vol. IX, p. 889.

Matteo d'injures. Le roi qui s'était proposé de réconcilier les factions ennemies de la Lombardie, se sentit vivement contrarié de cette conduite et ce fut en vain qu'ils essayèrent de le détourner de son voyage à Milan en cherchant à lui inspirer des craintes. Malgré la défense de Guido, un grand nombre de nobles milanais vinrent à la rencontre du roi, et les magistrats des différents districts de Milan, ainsi que ceux de la ville même rivalisèrent de zèle pour lui témoigner leur dévouement.

A Novaras les animosités des partis furent apaisées par les soins du roi, et c'est là qu'il reçut les envoyés de Guido; malgré l'accueil flatteur qui leur fut fait, de violentes contestations s'étaient élevées déjà entre le grand maréchal et Guido. Ce dernier défendait les droits et les immunités de Milan violés par le roi, en ce que celui-ci avait fait accompagner le maréchal d'une escorte armée et demandait à loger dans l'enceinte même de la ville. Guido refusa de mettre à sa disposition l'hôtel de villé (le palazzo del commune) et conserva mille cavaliers pour sa garde en dépit des remontrances du maréchal.

Avant de faire son entrée à Milan, Henri voulut s'assurer des bonnes dispositions des habitants. Il fit publier en conséquence qu'il désirait les voir venir à sa rencontre en masse et sans armes, ce qu'ils firent, nobles comme simples bourgeois. Guido voyant son autorité méconnue, céda au torrent et se rendit au-devant du roi pour le complimenter sur son arrivée. Henri le reçut avec bienveillance et le conjura de renoncer à tout dessein hostile. Il fit son entrée à Milan le 23 décembre 1310 (1).

Quelques jours après, les deux factions ennemies de Milan, les Torre et les Malesardes (c'est ainsi qu'on appelait alors le parti émigré) se réconcilièrent; et grâce à la médiation du roi une convention fut conclue entre les chefs des partis opposés vers la fin de décembre 1310. Tous les proscrits furent rappelés, et la paix et la concorde devaient remplacer et faire oublier les dissensions passées, les biens des émigrés leur être rendus et les réclamations qui pouvaient s'élever à ce sujet être soumises à l'arbitrage du roi en personne ou de son délégué. La tranquillité publique ayant paru rétablie de la sorte, le roi Henri se fit couronner solennellement, ainsi que son épouse, dans l'église de S.-Ambrogio le 6 janvier. Des députations de toutes les villes lombardes, de la marche de Vérone et en général de toute l'Italie supérieure, assistèrent à cette solennité. Il n'y eut que les villes d'Albe, d'Alexandrie et d'autres villes piémontaises qui ne s'y firent pas représenter, de crainte de donner de l'ombrage au roi Robert de Naples.

Jusque-là tout allait au gré de l'empereur et des habitants; mais bientôt on agita une question d'argent qui fit peu d'honneur aux Allemands et qui montra de nouveau leur rapacité déjà si notoire dans le temps du règne des Hohenstauffen. La tournure que prit cette affaire remplit d'indignation toute la ville. Un présent en argent devait être fait au roi pour subvenir à ses frais de voyage. On convoqua à cet effet le grand conseil. Un fondé de pouvoir du roi accompagné d'un notaire se présenta devant cette assemblée (1). Le conseil chargea Guglielmo da Pusterla de fixer le montant de la somme. Celui-ci opina pour 50,000 florins d'or. Cet avis fut adopté; mais sur la proposition de Matteo on y ajouta encore 10,000 florins pour la reine. Guido della Torre se leva alors et, soit

(1) Giulini, l. c., p. 601. Joannis de Cermenate, *Historia*, cap. XVIII, l. c., p. 1236.

(1) Joannis de Cermenate, *Historia*, cap. XX, p. 1239 : «Hic etenim rex noster magnanimus erat, et omnium virtutum dives, pecunia et auro nimium pauper, nihil nisi Italicis adjutus propositi agere omnino valebat. Convocatis itaque utriusque factionis Mediolani primoribus et magnatibus, propositaque eis necessitate regis, subveniri sibi non nisi sua sponte petitum est. Verum ante ora omnium intercessor regis erat penes se scriptorem tenens, cui, nota, inquit, quid tantæ urbis cives offerre volunt regi!»

qu'il voulût flatter par là le roi ou se venger des Milanais qui l'avaient si lâchement abandonné, il soutint que 100,000 florins étaient le moins qu'une ville aussi riche pût donner (1). Le notaire se hâta d'enregistrer cette somme et toutes les réclamations des habitants demeurèrent infructueuses auprès du roi, qui ne voulut rien retrancher de ses prétentions. Cette contribution ne lui suffit même pas ; toutes les petites villes du territoire milanais durent fournir leur part à ses frais de voyage.

Cent Milanais, cinquante hommes de chaque parti devaient en outre escorter le roi jusqu'à Rome. Matteo et Guido furent du nombre. Ces nouvelles prétentions indisposèrent tous les esprits. Les deux partis soupiraient après le départ du roi pour se ranger de nouveau sous leurs chefs respectifs; mais, en les emmenant à Rome, le roi les retenait en quelque sorte comme otages, comme garantie de la tranquillité publique à Milan. Le peuple craignait de plus d'être pressuré de nouveau pour l'équippement et l'entretien de cette escorte. La fermentation qui régnait dans la ville, et les entrevues amicales de Francesco della Torre, fils de Guido, et de Galleazzo degli Visconti, que réunissait probablement un sentiment commun de haine contre l'étranger, ouvrirent les yeux du roi sur sa faute et sur la position dangereuse qu'il s'était faite par ces imprudentes demandes. Mais il ne pouvait plus reculer, il fallait donc prévenir le danger par un coup d'éclat. Des ordres furent donnés rapidement de cerner et d'envahir les maisons des Torre et des Visconti, qu'on disait remplies d'hommes armés, prêts à fondre sur les Allemands, de s'emparer des rebelles et d'étouffer ainsi la conspiration naissante.

Jean de Cermenate, l'un des plus naïfs et des meilleurs historiens d'Italie qui aient décrit les événements qui marquèrent le séjour de Henri VII à Milan, rapporte avec beaucoup d'autres écrivains, que les soldats du roi trouvèrent Matteo sans armes, sans défiance, conversant tranquillement (1) ; que celui-ci les reçut sans la moindre émotion, et leur fit présenter des rafraîchissements, en sorte qu'ils sortirent de sa demeure sans concevoir le moindre soupçon (2). Les Torre n'agirent pas avec cette prudence ; Ils furent surpris dans un état d'armement qui rendit toute explication superflue. Un combat sanglant dont l'issue parut longtemps douteuse, s'engagea aussitôt. Pendant cet intervalle Matteo s'était rendu en toute hâte auprès du roi, protestant de son dévouement, tandis que son fils, à la tête des Visconti armés secrètement pour la même cause que les Torre, se vit contraint de marcher contre eux et de soutenir les Allemands. Le hasard heureux qui donna le change sur les vraies intentions des Visconti et la prompte résolution de Matteo de tirer parti de cette circonstance pour accabler ses anciens adversaires milanais, valurent plus tard à cette famille les dignités les plus éminentes. En effet, lorsque les Torre battus sur tous les points eurent quitté la ville (3), leurs maisons furent rasées, leurs partisans bannis à perpétuité et le roi crut

(1) Jean de Cermenate ne voit dans la proposition de Guido qu'une manière détournée et ironique pour exprimer son étonnement de celle de Matteo.

(1) Les soldats de Matteo étaient occupés à préparer leurs armes, lorsque l'alerte fut donnée, et ce dernier n'eut que le temps de les faire fuir pour reparaître et s'avancer avec calme au-devant des troupes allemandes.

(2) Selon d'autres, Matteo non-seulement était instruit de l'attaque qui allait avoir lieu, et avait pris ses mesures en conséquence, mais il n'avait attiré les Torre dans ce piége que pour les conduire à leur ruine et donner une preuve de fidélité au roi. C'était là un jeu dangereux. Il est facile sans doute d'expliquer des événements après coup, et de leur donner pour cause un plan profondément médité, lorsque le succès paraît plus qu'un hasard heureux.

(3) Ces villes n'avaient pas attendu l'arrivée des troupes royales, mais s'étaient soumises volontairement.

prudent d'éloigner également les chefs des Visconti pour un certain temps, afin de rétablir complétement la tranquillité publique à Milan. Mais lorsque le parti guelfe disséminé dans les villes circonvoisines redoutant un sort semblable à celui des Torre, eut pris dans Lodi, Crema, Crémone et Brescia une attitude de plus en plus menaçante, Henri crut ne pouvoir mieux consolider son pouvoir dans la Lombardie qu'en protégeant ouvertement le parti contraire, et en conférant au chef Matteo degli Visconti des pouvoirs étendus propres à contenir les adversaires de son droit aussi bien que ceux du parti protégé. Matteo reparut donc à la cour à Pavie où le roi était allé faire ses Pâques (1311). Brescia qui était devenue le séjour des Guelfes de Lodi, de Crema et de Crémone (1), fut contrainte de se rendre par l'influence des Visconti. Toutes les villes guelfes furent taxées énormément ; et au départ du roi pour le sud par Gênes, il laissa Matteo en qualité de lieutenant de la ville et du territoire de Milan (1).

Guido della Torre essaya, avec le concours de Robert de Naples, de former une ligue guelfe ; mais toutes les tentatives ayant pour but de renverser le pouvoir des Visconti échouèrent. La manière dont cette république s'est approchée des formes monarchiques et du terme de sa carrière (terme qui ne pouvait être douteux que pour la dynastie régnante) est si clairement indiquée dans les événements que nous venons de retracer qu'il est inutile d'y insister plus longtemps. Fatigué de ces fluctuations sans cesse renaissantes des factions et de leurs luttes interminables, on soupire après un ordre de chose plus stable et une organisation plus simple; mais l'histoire postérieure de la domination des Visconti sur la *gente inconsolabile* de Milan est loin de satisfaire à ce besoin.

(1) La rapacité du roi se fit voir d'une manière honteuse. Il rançonna jusqu'aux habitants de Brescia qui avaient embrassé sa cause : « Condemnati fuerunt (sc. Brixiani) in una summa pecuniæ; quam omnes simul Guebelini et Guelfi solverent; licet Guebelinis, qui expulsi fuerint per alios, videretur esse contra justitiam propter rebellionem quod in tali summa condemnabantur. Quæ summa fuit, ut mihi videtur, sexaginta millia florenorum. Et quia Guebelini non rebellaverant, dicebant quod de tali summa ratione talis culpæ non debebant aliquid solvere. Oportuit tamen, quod solverent suam partem. » Cf. *Iter. italicum Henrici VII*, l. c., p. 904.

(1) On fixe la date du commencement de ce vicariat au 18 juillet. Giulini, l. c., p. 646. Matteo paya 50,000 florins pour cette dignité, outre la redevance annuelle de 25,000. On ne pouvait le remplacer qu'en lui restituant les 50,000 florins. La puissance souveraine était donc en quelque sorte hypothéquée entre ses mains.

CHAPITRE II.

DOMINATION DE LA MAISON DEGLI VISCONTI A MILAN.

§ Ier. — *Jusqu'à la mort de Matteo* (1322).

Bien que les efforts de Robert de Naples pour s'opposer à la marche de Henri en Italie et pour opérer une contre-révolution en faveur des Torre eussent échoué, la position du roi même à Gênes et de ses représentants dans la Lombardie devint très critique. Casale, Asti, Vercelli s'étaient soulevées; les Florentins, au moyen de 12,000 florins qu'ils payèrent à Ghiberto da Correggio (1), l'entraînèrent dans la ligue; il se déclara avec Parme, Reggio et Crémone, et enfin Padone et toutes les villes guelfes de la Romagne et de la Toscane voulurent se joindre à Robert pour arrêter la marche du roi Henri. Ce ne fut qu'à la fidélité de Gênes, dont il était le seigneur immédiat, et surtout à Pise (car ses exactions devinrent même onéreuses aux riches habitants de Gênes) qu'il dut de pouvoir continuer sa route. Le roi s'embarqua et arriva en Toscane au printemps de l'année 1312. Vers la même époque Guido della Torre mourut à Crémone, au moment où tous les chefs du parti guelfe étaient réunis dans cette ville pour se concerter en commun sur les moyens de combattre leurs ennemis (2). Matteo se conduisit toujours avec une extrême circonspection jusqu'à la nomination de son fils Galeazzo au vicariat de Plaisance, dignité à laquelle il fut élevé par le roi (1) en 1313.

Galeazzo s'empara des personnes d'Alberto Scotto et de ses fils Francesco et Bernardo, ainsi que du comte Filippo de Langosco et les envoya prisonniers de Pavie à Milan. Matteo se croyait alors en sûreté contre ses dangereux ennemis et rien ne s'opposait à l'exécution de ses desseins ambitieux. Son autorité était si bien affermie que même après la mort de l'empereur, qu'on croit avoir été empoisonné en 1313, son fils fut proclamé maître de Plaisance. La faction gibeline lui conféra le titre de signore au mois de septembre de la même année.

Mais si d'un côté les Visconti et en général les Gibelins se fortifiaient par suite de la disparition de la scène politique d'un grand nombre de chefs opposés, ils ne se voyaient pas moins en butte aux hostilités de leurs ennemis; loin de là, l'audace de ces derniers semblait s'accroître en proportion de

(1) *Iter. Italicum*, l. c., p. 907. Affò, *Storia di Parma*, vol. IV, p. 175.

(2) Ferreti Vicentini, *Historia rerum in Italia gestarum*, ab. an. 1250—1318, ap. Murat., *Scr.*, vol. IX, p. 1094.

(1) *Chronicon Placentinum*, ap. Murat., vol. XVI, p. 489.

la force qui leur était opposée. Les Guelfes de la Lombardie s'unirent étroitement au roi de Naples ; ils lui promirent la souveraineté dans tout le nord de l'Italie, s'il pouvait les faire triompher de leurs ennemis ; à cet effet ils mirent sur pied une puissante armée sous les ordres du général Tommaso Marzano, comte de Squillace, pour opérer contre les Visconti. Les habitants des comtés de Seprio et de Martesana, les premiers qui voulurent s'opposer à la marche de cette armée furent battus ; un second corps d'armée commandé par Matteo en personne fut également mis en fuite. Déjà les Guelfes s'avançaient vers Milan lorsque la désunion se mit dans leurs propres rangs ; le comte de Squillace ne put s'entendre avec les chefs lombards et se dirigea sur Pavie. Dès que les Visconti eurent connaissance de ces divisions, ils attaquèrent l'ennemi de nouveau et rentrèrent à Milan victorieux et triomphants. Pendant ce temps le bruit se répandit à Pavie que le comte de Squillace s'était laissé corrompre par l'or de Matteo : aussitôt le peuple se soulève, pénètre de vive force dans la demeure du comte et sans l'intervention de Francesco della Torre, ce dernier serait tombé victime de la fureur populaire.

Les Guelfes puisant en quelque sorte de nouvelles forces dans leurs revers, résolurent de tenter une seconde campagne contre les Visconti en 1314. Ils commencèrent leurs opérations par Plaisance. Alberto, qui avait recouvré sa liberté, se mit à leur tête. Ils s'emparèrent du bourg San-Leonardo, et il eût été difficile à la petite garnison de Plaisance de résister, si Francesco da Gabargnate n'était pas parvenu, malgré la vigilance des Guelfes, à jeter des renforts considérables dans la ville, en passant le Pô pendant la nuit. La désunion se mit de nouveau parmi les chefs de l'armée guelfe ; l'entreprise avorta, et Marco degli Visconti non-seulement les attaqua avec vigueur dans leur retraite, mais s'empara même de Tortone (1).

Ces dissensions sans cesse renaissantes entre les Guelfes et les Gibelins allaient bientôt recevoir un nouvel aliment par les prétentions du pape Clément V, qui voulait exercer dans toute son étendue un pouvoir censorial dans l'empire romain, prétentions souvent mises en avant par les successeurs de saint Pierre, mais jamais avec cette persistance. Il ne se borna pas à démontrer ses droits théoriquement : profitant de la lenteur avec laquelle on procédait en Allemagne à l'élection d'un successeur de Henri VII, il conféra de son autorité privée le vicariat impérial au chef du parti guelfe, au roi Robert de Naples, démarche qu'aucun de ses prédécesseurs n'aurait osé faire, mais dont il ne redoutait pas les suites, en France où il résidait. Il mourut peu de jours après avoir rendu cette bulle en faveur de Robert (au printemps 1314).

Sa mort suspendit l'exécution de ses dernières volontés et Matteo en profita pour se consolider de toutes les façons. Afin de maintenir son autorité à Tortone et de contenir Pavie, il fit ériger le château de Ghibellino, au confluent de la Scrivia avec le Pô. Le général de Robert, Ugo del Balzo, qui voulait y mettre obstacle, et marchait à cet effet vers ce point à la tête d'une armée composée de Pavésans, de gens de Vercelli, d'Alexandrie et d'Asti fut complétement battu par Marco degli Visconti au mois de juin 1315 (1). Il y a plus : pendant l'expédition contre le fort Ghibellino, Pavie restée sans défense fut attaquée par un troisième fils de Matteo, Stefano, qui s'en empara après un combat acharné dans lequel Riccardo Langosco tomba mortellement blessé (2). Tous les Guelfes de cette ville qui

(1) Pour la prise de Tortone, voir Buonicontri Morigiæ, *Chronicon Modœtiense*, Muratori, vol. XII, p. 1110. Alberto Scotto se trouvait toujours au nombre des ennemis les plus actifs de Matteo, jusqu'à l'année 1317, époque vers laquelle il mourut pendant une marche sur Crémone. Cf. *Chron. Placentinum*, ad an. 1317, ap. Murat., *Scr.*, XVI, p. 492.

(1) Rosmini, l. c., p. 337.

(2) Buonicontri Morigiæ, *Chron.*, l. c., p. 1111. *Hist. d'Italie*, de Leon.

avaient pris les armes furent contraints de fuir ou faits prisonniers, et le gouvernement fut confié à un quatrième fils de Matteo, nommé Lucchino. La domination des Visconti s'établit ainsi dans Milan, Como, Bergame, Plaisance, Tortone, Pavie et même Alexandrie, dont les habitants se révoltèrent contre Robert et ouvrirent les portes à Matteo.

Au milieu de ces troubles, Jean XXII monta sur le trône pontifical. D'une basse extraction, il passa une partie de sa jeunesse à Naples, attira les regards du roi Charles qui le combla de bienfaits. Celui-ci, ainsi que Robert, le chargea bientôt de missions importantes. Il fut revêtu successivement de toutes les dignités ecclésiastiques et c'est surtout à l'influence et à la protection du roi qu'il dut son élévation au saint-siége. La faction guelfe napolitaine regardait cette élection comme un bonheur inespéré; car la famille Visconti de Milan n'avait rien à en attendre et se trouvait menacée dans ses intérêts les plus chers.

Suivant l'exemple de Clément, Jean déclara nuls les pouvoirs des vicaires nommés par l'empereur défunt, et s'empara de l'administration de l'Italie comme un droit appartenant au saint-siége, jusqu'à ce que, disait-il, un roi eût été légalement élu. Matteo, qui de son côté évitait avec soin tout ce qui pouvait être considéré comme un défi jeté au saint-siége, d'autant plus que rien ne présageait encore l'issue de la lutte entre les deux compétiteurs en Allemagne, résigna son titre et ses fonctions de lieutenant du roi, mais prit soin de se faire nommer signore de la république de Milan (1).

Cependant malgré cette conduite circonspecte, le pape blessa vivement Matteo, peu de temps après, à l'occasion d'une nouvelle nomination à l'archevêché de Milan. Cassone della Torre, qui s'était vu privé de son siége par la proscription de sa famille, sollicita le patriarcat d'Aquilée devenu vacant, et l'obtint. En conséquence, le chapitre de Milan élut à sa place Giovanni degli Visconti, fils de Matteo. Jean XXII n'en tint aucun compte et nomma de son autorité privée Riccardo, moine franciscain. Lorsque celui-ci se rendit en Italie pour prendre possession de son siége, il ne fut admis dans aucune ville appartenant aux Visconti.

Le pape fut grandement irrité de cette désobéissance, d'une telle atteinte portée à son autorité. De leur côté les Guelfes de la Lombardie et à leur tête le roi Robert résolurent de s'unir contre la maison des Visconti, et de détruire à tout prix une influence qu'ils avaient reconnue être le plus grand obstacle à leur prépondérance. Ainsi à Gênes (comme nous le décrirons plus tard dans l'histoire de cette ville), les Gibelins avaient été forcés de s'expatrier; mais au printemps de l'année 1318, ils attaquèrent avec vigueur cette cité par terre et par mer dans le dessein d'en expulser à leur tour la faction ennemie et de rentrer dans leurs foyers. Marco degli Visconti se joignit aux assiégeants à la tête d'un corps d'armée considérable pour cette époque et les seconda dans leur entreprise. Les assiégés se virent bientôt dans la nécessité de demander secours aux autres Guelfes et au roi Robert.

Celui-ci vint en personne avec une flotte au mois de juillet 1318. Les Génois le proclamèrent aussitôt seigneur de la ville. Les Gibelins commençaient à désespérer de la réussite de leur entreprise et allaient opérer leur retraite, lorsque le roi engagea le combat avec les Visconti; il fut sanglant, mais les derniers remportèrent la victoire et relevèrent par là le courage des Gibelins. Le siége fut repris de nouveau.

Le roi Robert avait cherché plus d'une fois à attirer dans son parti l'un des plus

(1) Ferreti Vicentini, *Historia*, l. c., p. 1167 : « Isce (c'est-à-dire Jean XXII) quidem, velut accepimus, ex Cadurca gente patreque plebeio ortum trahens, dum pubes effectus in adolescentiam laberetur, avunculo duce, qui tenui mercimonio lucris intentus aliena spe fora tentabat, Neapolim proficiscitur. »

puissants chefs gibelins de l'Italie supérieure, Can della Scala, seigneur de Vérone. Cette accession eût été de la plus haute importance, attendu que la lutte devant Gênes n'était que le prélude d'une guerre générale et décisive dans laquelle les Guelfes, plus puissants que jamais par leur alliance avec le pape et Robert, menaçaient d'exterminer les Gibelins. Aussi Matteo se hâta-t-il de convoquer tous les chefs de la faction gibeline de l'Italie supérieure à Soncino, dans un congrès général. Il s'efforça d'organiser son parti et de lui donner l'unité qui distinguait les opérations des ennemis. Sur l'avis d'Ugucciono della Faggiuola, on nomma un général en chef de tout le parti gibelin. Matteo eut assez d'esprit pour ne pas faire valoir ses titres à ce commandement et pour sentir que cet honneur, conféré à Can della Scala, était le lien le plus puissant qui pût l'attacher à son parti.

Ce fut en effet le principal et presque l'unique avantage qu'on tira de cette réunion; car en dépit des renforts envoyés aux assiégeants par les Gibelins, la prise de Gênes devenait impossible, par l'occupation de Sesto del Ponente dont Robert s'était emparé. Les assiégeants se trouvaient ainsi placés entre deux feux : la ville devant eux, le camp de Robert derrière. Cette position critique s'aggrava encore par les dissensions qui éclatèrent parmi les Gibelins génois combattant dans les rangs de l'armée des assiégeants; il fallut renoncer à l'entreprise et lever le siége. Marco degli Visconti éprouva de grandes pertes dans sa retraite et ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à ramener ses légions en Lombardie (au mois de mars 1319). Après la délivrance de Gênes, le roi se rendit en personne auprès du pape Jean à Avignon pour concerter avec lui un plan d'opérations plus uniforme contre les Gibelins. Pour contre-balancer cette alliance Matteo ne négligea aucun moyen pour susciter des ennemis à Robert dans les pays voisins de son royaume. Il se ménagea, à cet effet, des intelligences avec Frédéric de Sicile et en Grèce; mais il vit la nécessité d'avoir à sa disposition des forces imposantes; il fit venir en conséquence de nouvelles légions de mercenaires allemands.

Marco, pendant cet intervalle, nourrissait toujours l'espoir de ramener les Gibelins génois dans leur ville; l'arrivée des nouvelles troupes offrit une occasion favorable. Il fallut bien les exercer et les voir à l'œuvre; une nouvelle campagne fut donc résolue. Pour mieux masquer son dessein, Marco prit d'abord position devant Asti pendant quelques jours; mais levant brusquement son camp, il parut tout-à-coup devant Gênes, pendant que Corrado Doria bloqua le port avec sa flotte. On était déjà au mois de novembre que les Milanais assiégeaient encore la superbe Gênes; soudain Ugo del Balzo, gouverneur d'Asti nommé par Robert, de connivence avec un gentilhomme d'Alexandrie, attaqua cette ville, et s'empara d'un des faubourgs. Marco accourut aussitôt avec une partie de son armée et obligea Ugo de battre en retraite, poursuivi par son frère Lucchino. Ce dernier l'atteignit près de Monte Castello; une action s'engagea sur-le-champ. L'armée d'Ugo essuya une déroute complète, et lui-même fut tué par la main de Lucchino (1).

Le succès qui couronna les opérations militaires des Visconti d'un côté fut plus que contre-balancé par la perte de Crema et de Crémone. La première de ces villes, pour se soustraire au pillage des soldats viscontins, s'était d'abord unie étroitement aux Gibelins et leur avait donné des otages; mais cédant aux instigations des Brescians, les otages prirent la fuite et la ville se déclara ouvertement pour les Guelfes. Une légion viscontine fut de plus battue complétement près de Vailate (2). Can della Scala et Matteo résolurent en conséquence d'attaquer Brescia, siége principal des Guelfes dans la Lombardie, avec toutes leurs forces réunies. Les Guelfes leur opposèrent Ghiberto da Corregio comme général en chef.

(1) Rosmini, l. c., p. 394.
(2) Corio, l. c., p. 189.

Ce dernier reçut ordre de se porter en toute hâte au secours des Brescians; ce qu'il exécuta malgré les efforts de Galeazzo pour entraver sa marche. Toutes les forteresses appartenant aux Guelfes proscrits tombèrent en son pouvoir; il dévasta le territoire de Bergame, ainsi que celui de Crémone. Non content de ces succès, il parut devant cette dernière ville inopinément; il l'investit au milieu de la nuit, et ayant reconnu la possibilité de faire une brèche aux murs et de s'emparer d'une des portes, il pénétra dans la ville et toute son armée remplit les rues avant que les citoyens eussent pu courir aux armes. Les horreurs qui signalèrent le sac de cette ville, celles surtout qui furent exercées sur les femmes jetèrent l'épouvante dans toute l'Italie et déshonorèrent le nom de Ghiberto aux yeux de tout le monde (1). La reddition de Crémone eut lieu en novembre 1319. Ghiberto retourna à Brescia suivi bientôt de la garnison qu'il avait laissée à Crémone, et les marquis de Cavalcabo, chefs des Guelfes de Crémone prirent les rênes du gouvernement de cette ville.

Ces événements changèrent si peu l'état des choses en général, que Marco ne fut pas seulement rappelé de Gênes, également bloquée alors du côté de la mer par quarante galères siciliennes. Robert sollicita et obtint du saint-père une flotte à laquelle il joignit des vaisseaux napolitains, le tout au nombre de cinquante-cinq voiles, et l'envoya au secours de Gênes; il décida de plus le pape à déclarer Matteo ennemi de l'Eglise et à conférer à lui Robert le vicariat impérial dont il avait déjà été revêtu par Clément V. Or Matteo, qui opposait aux armées guelfes une résistance si tenace, montrait la plus grande déférence quand il s'agissait du pape. Il connaissait l'effet terrible d'une excommunication; il savait qu'elle pouvait servir de drapeau à ses sujets rebelles, leur fournir un prétexte plausible pour exécuter sous le manteau des intérêts de l'Église les plus honteux desseins. Il ne négligea en conséquence aucun moyen pour donner une autre tournure à la marche du procès commencé contre lui. Il reconnut Aicardo comme archevêque, restitua les biens de l'Église hypothéqués par les Torre en les dégageant de ses propres deniers et se soumit en toute occasion aux exigences du pape. Mais tout fut inutile. Jean envoya un cardinal légat comme pacificateur dans la Lombardie avec les pouvoirs les plus étendus, l'autorisant à faire usage à la fois de punitions spirituelles et temporelles, le cas échéant. En même temps le roi Robert nomma le comte Philippe de Maine (plus tard roi de France), gouverneur d'Italie, et l'envoya à Asti à la tête de deux mille cavaliers, auxquels devaient se joindre des troupes auxiliaires de toute l'Italie et de la France (1), et qui devaient former alors une armée assez puissante pour écraser les Visconti.

Philippe arriva le premier à Asti, au mois de juillet 1320; le cardinal-légat le suivit de près. La guerre contre Matteo commença aussitôt. Devant Vercelli, d'où le parti gibelin avait été chassé par leurs adversaires, se trouvait un corps d'armée viscontin. Les Français crurent pouvoir secourir cette ville sans la moindre difficulté; mais Matteo avait pris ses mesures. Une armée de trente mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie, commandée par ses fils Marco et Galeazzo, marcha à leur rencontre. Le comte fit d'abord mine de vouloir attaquer les Viscontins; mais reconnaissant leur supériorité numérique, il se replia sur un camp retran-

(1) *Il perche Giberto—maggior vergogna ne riportò, che honore, per le sue innarabili crudelta.* De pareilles expressions devraient être prises en considération par ceux qui s'élèvent sans cesse contre l'atrocité des mœurs italiennes au moyen-âge. Nulle part la guerre ne s'est faite, en général, avec plus d'humanité que dans ce pays. Lorsque des Allemands ou des Français s'y trouvaient mêlés, ils y apparaissaient comme des cannibales en comparaison. Quand un général italien tolère de tels excès, il est aussitôt couvert d'un mépris général. Ce trait caractéristique mérite bien d'être remarqué.

(1) Rosmini, l. c., p. 397.

ché, se tint immobile dans cette position pendant deux jours, et l'abandonna tout-à-coup dans la matinée du 23 août. Il opéra ensuite sa retraite non-seulement sur Asti, mais sur la France où il se retira sans faire une seule halte. Les Viscontins le virent partir sans le molester dans sa fuite, soit qu'ils craignissent de compromettre l'avantage de leur position par une attaque intempestive, soit que cette retraite ne fût que l'effet d'une trahison, comme le crurent alors les Guelfes indignés, qui accusaient hautement les Français de s'être laissé corrompre à prix d'or. Un armistice de trois mois fut conclu ensuite entre les parties belligérantes.

Malgré la honteuse retraite de son corps auxiliaire, le cardinal-légat Bernardo del Poggetto demeura non-seulement à Asti, mais il envoya même des émissaires à Milan, avec mission de sommer Matteo de se démettre de la seigneurie de cette capitale ainsi que des autres villes, de mettre en liberté tous les Torre et les Guelfes encore détenus, et de rappeler les proscrits. Injonction fut faite à la république de Milan de proclamer le roi Robert seigneur du pays. Comme on le pense bien, on ne tint aucun compte de ces ordres. Cette fermeté produisit son effet : le cardinal se montra moins exigeant et parut disposé à traiter; mais son chapelain, chargé d'ouvrir des négociations, fut arrêté à son arrivée à Milan et enfermé dans le fort de Rosate. A cette nouvelle le cardinal indigné fit aussitôt afficher sur les murs de l'église des franciscains à Asti un décret d'excommunication contre Matteo, dans lequel ce dernier était sommé de comparaître dans le délai de deux mois devant le pape pour entendre son arrêt final. Matteo toutefois ne se rendit ni à cette sommation ni à celle faite par Jean XXII lui-même, sachant bien que cette démarche ne conduirait à aucun résultat favorable pour lui. En conséquence, l'excommunication fut solennellement prononcée à Avignon, le 20 février 1321, contre lui, ses fils et toutes les villes obéissant à son autorité. Une invitation fut faite à toute la chrétienté de prendre les armes contre cet ennemi de l'Église (1).

Dans l'intervalle les Visconti avaient recommencé le siége de Vercelli, et pressaient si vivement cette ville que son sort dépendait en quelque sorte de la réussite ou de la non-réussite d'une expédition sortie d'Asti dans le but de la ravitailler. Les troupes de Robert chargées de protéger le convoi furent mises en fuite; les bagages et les vivres tombèrent entre les mains de Marco degli Visconti, qui commandait les assiégeants, et la ville fut forcée de se rendre. Tous les châteaux forts et les maisons appartenant à la noblesse guelfe furent rasés, et douze personnages notables conduits à Milan et jetés dans les prisons (2).

Bientôt après Raimondo di Cardona, Catalan au service de Robert, et qui devait succéder dans le commandement à Philippe de Maine, fit une pointe sur Tortone en passant par le territoire d'Alexandrie. Mais Marco degli Visconti, le plus habile général des fils de Matteo, marcha à sa rencontre et le força bientôt à la retraite. A peu près vers la même époque Galeazzo se porta de Plaisance sur Crema; mais ayant échoué contre cette ville il attaqua Crémone. Aussitôt le marquis Jacopo Cavalcabo, à la tête d'un grand nombre de troupes soldées vola à sa délivrance. Galeazzo, laissant une partie de son armée devant cette cité, marcha contre Jacopo, campé devant Bardi dont il assiégeait le château chemin faisant. Le combat s'engagea aussitôt; le marquis tomba mortellement blessé entre les mains de ses adversaires, et ses troupes furent dispersées. Il mourut quelques jours après, et Crémone se rendit de nouveau aux Visconti (le 7 janvier 1322 (3).

En Allemagne les deux compétiteurs de la couronne, Louis de Bavière et Frédéric

(1) « Et fecit præconizari crucem contra eum plena indulgentia a pœna et a culpa. » *Annal. Med.*, l. c., p. 699, cap. 92.

(2) Simon degli Avvocati se trouva du nombre. Tous finirent leurs jours dans les prisons de Milan. Cf. Corio, l. c., p. 191 b.

(3) Rosmini, l. c., p. 402.

d'Autriche, se faisaient toujours une guerre d'extermination. Le pape, désespérant de voir réussir ses desseins en Italie par le seul secours du roi Robert, consentit à ce que ce dernier réclamât l'intervention de Frédéric dans les affaires de la Lombardie. Cette démarche décida du sort de la maison des Visconti; car il ne leur resta plus alors qu'à se déclarer les adversaires de Frédéric, et leur triomphe ou leur abaissement dépendait désormais du parti qui sortirait vainqueur de la lutte en Allemagne. Le pape promit 100,000 florins à Frédéric et le titre de roi de Rome, à condition qu'il accorderait sa coopération. La proposition fut acceptée avec avidité par les Autrichiens. Le duc Henri entra aussitôt dans la Lombardie à la tête de 1500 chevaliers et d'un nombre considérable de lansquenets. Il fit son entrée à Brescia (1) le 10 avril 1322. Cette ville devint dès lors le centre de tous les Guelfes expulsés des villes viscontines.

Les Gibelins, de leur côté, cherchèrent à éluder par la ruse une déclaration ouverte en faveur soit de Frédéric, soit de Louis; mais ils firent comprendre à Henri qu'en agissant ainsi contre le parti qui avait toujours nourri des sentiments royalistes, il privait son frère d'un appui puissant dans la Lombardie, sans cependant obtenir l'adhésion sérieuse des Guelfes; que le pape ne tiendrait pas sa promesse et n'agirait jamais qu'en faveur de Robert. Ils lui offrirent 60,000 florins à condition qu'il quitterait la Lombardie; ils s'engagèrent de plus à défendre les droits de son frère comme roi de Rome dans le cas où il viendrait en Italie, et à lui conférer la couronne de fer. L'argent et les arguments des Gibelins l'emportèrent: le 18 mai Henri quitta Brescia pour retourner en Allemagne.

Pendant ces négociations, le cardinal-légat ne resta pas oisif; il mit tout en œuvre pour semer l'inquiétude parmi les adhérents des Visconti, et notamment parmi les Milanais, et chercha à ébranler leur fidélité par le tableau des dangers résultant de l'excommunication, et de la lutte qui se préparait de différents côtés contre les Visconti. Le peuple prêta l'oreille aux promesses du légat pour une diminution d'impôts sous la seigneurie future du roi Robert. Matteo feignit de ne pas voir toutes ces intrigues; d'ailleurs son âge avancé (il avait soixante-douze ans) et les événements si variés de sa vie le rendaient extrêmement circonspect, dès qu'il avait à lutter avec des ennemis contre lesquels la force ouverte ne pouvait rien. Toutes ces considérations le portèrent à profiter de la position alors favorable des Gibelins pour souscrire aux demandes du légat, donnant par là un gage de modération et de déférence aux exigences du cardinal. Il envoya douze gentilshommes pour entamer des négociations, mais le prélat persista dans ses prétentions. Il exigea que Matteo remît entre les mains du pape le pouvoir qu'il exerçait sur toutes les villes dont il était seigneur, qu'il relâchât tous les prisonniers, qu'il rappelât les proscrits, etc. Avant la mise à exécution de ces articles, il ne fallait pas songer à voir lever l'interdit. Les gentilshommes envoyés pour traiter furent assez faibles pour trahir les intérêts de Matteo, et pour promettre en leur nom l'accomplissement de la volonté du légat. A peine le bruit de ce résultat se fut-il répandu que les Gibelins ardents de toutes les villes viscontines accoururent à Milan, conjurant Matteo de tout sacrifier plutôt que de souscrire à un pareil accommodement. Ils trouvèrent Matteo faible et indécis: il ne voulait plus rien hasarder, et il les invita même à chercher leur salut auprès du légat. Déjà ils commençaient à désespérer de lui et de leur cause, lorsque Galeazzo, arrivé en toute hâte de Plaisance, donna une tout autre tournure à l'affaire par l'énergie qu'il déploya; il déclara avec fermeté que son père, affaibli par l'âge et incapable de tenir les rênes du gouvernement, devait abdiquer en sa faveur. Matteo consentit; il conféra solennellement à son fils tout son pouvoir. L'âme troublée et redoutant les conséquences des anathèmes de Rome, il errait d'église en église pour im-

(1) Corio, l. c., p. 193.

plorer la miséricorde divine. S'étant rendu à Monza pour y faire également amende honorable dans l'église Saint-Jean, il tomba malade et mourut bientôt, après avoir sans cesse conjuré ses fils de rentrer dans le giron de l'Église. Le jour de sa mort est incertain, attendu qu'on crut nécessaire de la tenir cachée pendant quelque temps, et de l'inhumer secrètement; mais il est probable que ce fut le 24 juin 1322.

Matteo était doué de l'esprit le plus délié, le mieux adapté aux affaires de ce monde; nul ne jugea mieux et ne sut mieux faire usage des leviers qui remuent les masses; mais il paraît avoir toujours eu la conviction que cette finesse d'esprit tenait du démon, et c'est ce qui explique sa réponse à Guido della Torre (1), lorsqu'il se trouva dans le malheur, et ses terreurs superstitieuses pour les anathèmes de l'Église dans la prospérité. Il ne voyait dans l'Église qu'un moyen de pallier ses actions, toutes dirigées par des nécessités mondaines, tandis que d'un autre côté, une voix intérieure lui reprochait le vide et l'impiété d'un pareil système.

§ II. — *Jusqu'à la mort de Galeazzo* (1328).

Immédiatement après la mort de son père, Galeazzo fut proclamé par le grand conseil seigneur de Milan. Bientôt après, son frère Marco remporta une grande victoire sur Raimondo da Cardona, près de Bassignana, le 6 juillet.

Galeazzo avait cru pouvoir laisser Plaisance sous la sauvegarde de sa femme Beatrice, lorsqu'il s'était rendu à Milan pour prévenir les démarches humiliantes de son père vis-à-vis du légat; mais Verzusio de' Landi, dont il avait cherché à séduire la femme à une époque antérieure (1), ne le vit pas plutôt éloigné qu'il entama des négociations avec le cardinal-légat, et s'empara de la ville en son nom (le 9 octobre) (2); Azzone, fils de Galeazzo, n'échappa qu'avec peine à la captivité. Ce dernier, que les affaires de Milan préoccupaient tout entier, se vit contraint d'abandonner Plaisance à sa destinée. La députation des douze gentilshommes, qui était toujours restée auprès du légat, revint. Galeazzo avait cherché à entraver leur retour; mais ils n'insistèrent qu'avec plus de chaleur sur le maintien de la paix, disant qu'il ne fallait pas sacrifier le repos et la prospérité de toute une ville à l'ambition d'une seule famille. Galeazzo se trouva dans le plus grand embarras. Il essaya d'améliorer sa position en employant la violence: défense fut faite au peuple de parler de la paix. Cette défense n'eut d'autre résultat que de le faire haïr davantage, et les meilleurs amis de son père, tels que Francesco da Garbagnate et même son cousin Lodrisio, se déclarèrent contre lui. Ils se concertèrent avec d'autres chefs des Gibelins milanais; sachant combien la solde de sa garde allemande était toujours arriérée, ils cherchèrent à la corrompre, ce qui ne leur fut pas difficile. Le 8 novembre, les conspirateurs se portèrent en foule vers la demeure de Galeazzo, et exigèrent péremptoirement son consentement au traité de paix, tel que l'avait dicté le cardinal, ainsi que son abdication et celle de toute sa famille. Galeazzo, environné de ses amis, de ses parents et d'un petit nombre de troupes fidèles, opposa pendant quelque temps une résistance désespérée; mais il fut contraint de quitter la ville et se rendit à Lodi, où les Vistarini l'accueillirent avec empressement (2).

(1) Voir la seconde note du § XIII, chap. 1.

(1) Voir l'histoire de cette Bianchina de' Landi dans Morigia, l. c., p. 1119.

(2) *Chron. Placentin*, l. c., p. 493.

(2) Rosmini, l. c., p. 410. Morigia, l. c., p. 1125.

Dès que les partisans de Galeazzo eurent évacué la ville, on nomma capitaine de Milan un gentilhomme savoyard nommé Jean de la Tour, qui prétendait descendre des Torre. Les Guelfes avaient ressaisi leur ancienne influence par la dernière révolution, si toutefois on peut appeler Guelfes des gens qui ne pouvaient avoir qu'un intérêt gibelin, et qui ne se trouvaient dans le camp opposé que par haine contre Galeazzo. Aussi les factions devaient-elles nécessairement reprendre leurs allures ordinaires à la première occasion. En promettant de l'argent aux troupes allemandes, on avait compté sur le légat, qui devait fournir les sommes nécessaires ; mais ce dernier non-seulement ne tint pas sa parole, mais se mit secrètement en communication avec d'autres partis et chercha à mettre Milan tout-à-fait dans la dépendance de Rome.

Lodrisio degli Visconti profita de ce moment pour conclure une nouvelle capitulation avec les Allemands, et écrivit sur-le-champ à son frère, occupé d'organiser à Lodi une nouvelle armée, qu'il pouvait revenir à Milan, s'il le voulait, comme simple particulier, mais non comme seigneur de la ville (1). Galeazzo arriva le 9 décembre. Il se sentit bientôt assez fort pour expulser le capitaine du peuple. Toutes les personnes qui s'étaient compromises avec le légat prirent la fuite. Le 29 décembre Milan reconnut de nouveau la seigneurie de Galeazzo degli Visconti. Le légat, qui voyait ainsi s'écrouler l'édifice qu'il avait cherché à élever avec tant de soin, ne négligea aucun moyen pour atteindre par la violence ce qu'il n'avait pu obtenir par la trahison. Il enrôla des mercenaires de tous les côtés, et dès le printemps 1323 il avait rassemblé à Plaisance trente mille hommes d'infanterie et huit mille de cavalerie. Vers la fin de février une bataille eut lieu entre les deux parties belligérantes, car les Visconti aussi étaient préparés au combat. Francesco de Garbagnate s'était réfugié auprès du légat avec l'ennemi le plus acharné de la maison viscontine, Simone degli Crivelli. Ces deux chefs venaient de passer l'Adda près de Trezzo, lorsque Marco et Lucchino degli Visconti les rencontrèrent à la tête de six mille hommes d'infanterie et mille hommes de cavalerie. Marco les attaqua aussitôt avec cinq cents cavaliers, et Francesco, ainsi que Simone, trouva la mort dans ce combat (1). Pendant ce temps d'autres détachements avaient passé le fleuve, ce qui força les Visconti à se replier sur Milan.

L'armée pontificale se rendit maîtresse de la plupart des forteresses aux environs de Milan, telles que Vaprio, Trezzo, Vimercato, Monza; ce dernier endroit toutefois était déjà démantelé. Au mois de mars, toute l'armée se concentra dans un camp près de Monza. Marco essaya de la tenir assiégée en interceptant les vivres, mais ce fut en vain; il fallut se borner à la défense de Milan et renoncer aux secours promis par Louis de Bavière, qui venait de triompher de Frédéric d'Autriche en Allemagne. Le pape refusa de reconnaître Louis, et lorsque celui-ci fit exhorter le légat à ne pas mettre le siége devant une ville de l'empire, le légat répondit qu'il s'étonnait que le duc de Bavière osât parler des droits de l'empire que le saint-père n'avait pas l'intention de violer, qu'il voulait

(1) J'ai suivi la version de Rosmini. Corio raconte cet incident d'une manière différente, l. c., p. 191. Selon lui les Allemands qui, par leur nombre, eussent pu imposer leurs volontés à Milan, tinrent conseil et résolurent de rétablir Galeazzo dans sa dignité, à condition que lui et les siens oublieraient le passé et n'en tireraient aucune vengeance. Marco degli Visconti vint d'abord à Milan pour préparer les voies, et le 10 décembre Galeazzo retourna en personne, comme s'il avait volontairement quitté la ville pendant quelque temps. Presque tout le monde se soumit ; ses ennemis les plus prononcés prirent seuls la fuite.

(1) Morigia, l. c., p. 1130. Marco les trouva prisonniers entre les mains de ses soldats, et les tua.

au contraire les maintenir pour le souverain légitime. Au mois de juin 1323, l'armée du légat s'empara des faubourgs de Milan, les pilla et les réduisit en cendres.

Dans cet état de choses, Louis ne se borna plus à des intercessions; les représentations de ses ambassadeurs eurent pour résultat de détacher du parti pontifical le marquis d'Este, Can della Scala et Passerin de Mantoue (1). Il envoya même huit cents cavaliers allemands au secours des Milanais (2).

Le légat de son côté était parvenu à corrompre les mercenaires allemands de Galeazzo, qui voulurent s'emparer de sa personne. Mais son frère, le seigneur spirituel Giovani degli Visconti, informé du complot et du danger que courait son frère, fit cerner les Allemands par des troupes italiennes. Ces derniers implorèrent alors leur pardon, promettant solennellement de réparer leurs torts par leur conduite future. Giovanni céda à leurs prières, et en récompense ils persuadèrent à dix compagnies allemandes de passer du côté des Milanais.

Outre ces pertes en troupes allemandes et italiennes, une épidémie décima l'armée du pape; les sorties devenaient de plus en plus audacieuses, les vivres commençaient à manquer, et le légat se vit forcé de lever le siége. Dans la nuit du 25 juillet, il commença son mouvement rétrograde sur Monza. Les Milanais harcelèrent alors à leur tour l'armée pontificale; mais le légat ayant reçu des renforts et l'épidémie s'étant répandue également dans leurs rangs, ils se virent forcés de rentrer à Milan au mois d'octobre sans avoir obtenu aucun résultat.

Au mois de février de l'année 1324, les Milanais avaient repris Cassano et Trezzo et étaient sur le point de menacer également Vaprio, lorsque l'armée papale accourut pour secourir cette place, et leur livra une bataille dans laquelle elle subit une défaite complète.

Pendant que le blocus de Monza se resserrait de plus en plus, Galeazzo entama des négociations avec le pape par l'intermédiaire d'un personnage notable, Raimondo di Cordona, fait prisonnier dans le dernier combat et auquel il donna la liberté (1); mais les prétentions du pape, qui réclamait son concours contre le roi Louis, le libérateur de Galeazzo, excommunié précisément pour avoir porté secours à ce dernier, gâta tout. La garnison de Monza se vit en conséquence forcée de capituler. Le légat, informé par le gouverneur de cette ville de sa détresse, ne put rien faire pour sa délivrance.

A peine Galeazzo parut-il être débarrassé de ses ennemis extérieurs qu'il se forma une puissance ennemie dans le sein de sa propre famille. De tous les fils de Matteo, Marco était sans contredit le plus brave; c'était surtout à ses exploits que la famille viscontine devait sa haute position : cependant telle était la défiance jalouse avec laquelle Galeazzo exerçait son pouvoir, qu'il considérait comme monarchique, que dans les affaires les plus importantes, jamais Marco ni ses autres frères n'étaient admis dans son conseil. L'ambitieux Marco en fut vivement blessé (2). Leodrisio degli Visconti, qui avait déjà formé le dessein de s'emparer de la suprême puissance après la mort de son père, ne pouvait non plus se résoudre à être le subordonné de Galeazzo. Ces deux frères mirent le roi Louis dans le secret des négociations commencées avec le pape, le conjurèrent de se rendre promptement en Italie, en l'assurant d'un dévouement à

(1) La famille Buonacossi possédait alors la seigneurie de Mantoue, qu'ils conservèrent jusqu'à 1328. Passerino di Buonacossi était le chef de cette maison.

(2) Corio, l. c., p. 199, donne le chiffre de 600.

(1) Cf. Corio, l. c., p. 201. Il le fit évader pour ne pas être suspect aux Gibelins. Corio raconte ce fait d'une manière assez plaisante; il paraît avoir suivi Morigia. Cf. ces deux auteurs.

(2) Corio, l. c., p. 204.

toute épreuve. Le roi se rendit en effet en Italie et arriva au mois de février 1327 à Trieste (1); Galeazzo envoya son fils Azzone à sa rencontre. Marco ne tarda pas à venir également, et secondé par les autres Gibelins les plus ardents, il s'efforça de rendre Galeazzo suspect aux yeux de Louis. Le roi toutefois ne voulut prendre aucune détermination avant son arrivée à Milan. Il y fit son entrée le 17 mai. Galeazzo le reçut avec les plus grands honneurs et le traita de la manière la plus somptueuse. Le 31 du même mois il fut couronné roi de Lombardie dans l'église de S. Ambroise.

Les chefs de la faction gibeline s'attendaient toujours à voir Louis demander un compte sévère à Galeazzo de sa conduite vis-à-vis du pape; quel ne fut donc pas leur étonnement en apprenant sa nomination au vicariat royal. Mais soit que Galeazzo ne se fût pas montré assez reconnaissant de ce bienfait, soit que les efforts redoublés de ses ennemis eussent ébranlé les convictions du roi, il changea bientôt de dispositions. Les troupes allemandes de Galeazzo lui étaient dévouées; le 5 juillet il fit arrêter ce dernier, ses deux frères Lucchino et Giovanni (2), ainsi que son fils Azzone, après avoir exposé dans le grand conseil les raisons qui avaient dicté cette démarche. Il ne se borna pas à cette mesure. Il essaya de changer la constitution de Milan en donnant le gouvernement de la ville à un comité de vingt-quatre nobles milanais présidés par un Allemand, le comte Guillaume de Montfort; il nomma en outre un Allemand à la place de podestat (1). Le nouveau gouvernement, voulant faire un don de 50,000 florins à Louis pour le défrayer dans sa route jusqu'à Rome, leva un impôt sur la bourgeoisie. On comprit alors les ressorts honteux et les motifs intéressés qui avaient présidé à la révolution, et Louis eut de la peine à se justifier auprès des autres personnages marquants du parti gibelin rassemblés sur son passage à Orci; les lettres mêmes qu'il leur montra comme venant de Galeazzo et adressées au pape et à Robert furent regardées comme apocryphes. Tout cela n'empêcha point les dons en argent et les escortes nombreuses. En janvier 1328 il reçut à Rome la couronne de fer de la main de deux évêques excommuniés, celui de Venise et d'Aleria.

Le titre d'empereur lui donnait le droit de surveillance dans les affaires du saint-siége; il déposa en conséquence Jean XXII son ennemi, le déclarant pape hérétique, et fit nommer à sa place un franciscain, Pietro da Corvara, qui prit le nom de Nicolas V (2).

---

(1) L'année précédente le pays de Parme avait été surtout le théâtre de la lutte entre les Gibelins et les Guelfes; car, à vrai dire, la guerre n'avait jamais cessé. Un traité de paix, conclu en janvier 1326, venait de terminer à peine la lutte sanglante entre Passerin de Mantoue et Modène, lorsque Verzusio de' Landi, fit une nouvelle expédition contre Sassolo, puis dans le pays de Reggio. Il prit Carpi, mais non la citadelle de cette ville; un grand nombre de places fortes tombèrent en son pouvoir. Il y eut une bataille entre Passerin et Ghiberto de' Corregi, dans laquelle ce dernier eut l'avantage. Mais qui pourrait énumérer les changements de fortune de ces chefs de partisans? En septembre 1326, Parme, et en octobre, Reggio, reconnurent la puissance papale.

(2) Les orgies des Allemands, à cette époque, comme en général dans tout le moyen-âge, étaient vraiment abominables. Stephano de' Visconti, qui voulait lutter d'assaut avec eux, fut trouvé mort dans une taverne, la nuit qui précéda l'arrestation de ses frères; du moins c'est ce que font penser les expressions suivantes de Petrus Azarius: *Taliter potavit, quod ea nocte diem clausit extremum.* Corio laisse entrevoir la possibilité du poison.

(1) Le nom de Guillaume de Montfort est adopté d'après les autorités de Morigia, Corio, Rosmini et Sismondi. Pazarius pense cependant que ce fut Bertold de Moorstetten.

(2) Comme le pape Jean était étroitement lié avec le roi de Naples, le roi de Sicile (car ces deux royaumes étaient déjà séparés, comme nous le verrons plus tard dans leur histoire),

Cependant, Marco degli Visconti était en proie à la plus profonde affliction. En accusant son frère il avait été loin de s'attendre à un tel résultat. Il n'avait eu d'autre but que de partager sa puissance ou d'en obtenir une semblable; par sa démarche coupable, il voyait sa famille sans influence et ses plus proches parents dans les fers; il mit tout en œuvre pour leur rendre la liberté. Ce ne fut qu'à l'intercession de Castruccio Castracani qu'on la leur accorda, mais avec l'injonction de se rendre en Toscane pour y attendre l'empereur. Pendant son séjour dans l'Italie centrale il tomba malade et mourut bientôt après (le 6 août 1328) (1).

§ III. — *Jusqu'à la mort d'Azzone* (1339).

Au moment même où Galeazzo mourut, Louis éprouvait de grands embarras pécuniaires, et les trois Visconti, Marco, Giovanni et Azzone, qui se trouvaient en Toscane, surent tirer tout le parti possible de cette circonstance; Azzone devint vicaire impérial pour la somme de 60,000 florins. Giovanni obtint également par l'entremise de l'empereur le chapeau de cardinal, l'évêché de Milan, et fut nommé légat du pape dans la Lombardie; Marco demeura près du roi en Toscane (1). Le gouverneur récemment nommé par l'empereur, ou plutôt le président résigna sa place en recevant de l'argent en compensation. Les nouvelles dignités d'Azzone et de Giovanni furent généralement reconnues à Milan.

Cependant il n'échappa pas à ces deux seigneurs combien leur position était précaire. La puissance de Louis de Bavière tenait à des circonstances fortuites indépendantes de sa volonté, et qui le gouvernaient bien plus qu'elles n'en étaient gouvernées. Toutefois son influence maintenait le pape schismatique; il était donc de la bonne politique de se rapprocher de ce pontife à temps, afin de s'assurer de sa protection, dans un cas éventuel. Les marquis d'Este, parents des Visconti par la mère d'Azzone, avaient déjà pris ce parti et leur rendirent de grands services par leur médiation. Une réconciliation avec les Guelfes, sous la condition que ce parti reconnaîtrait Azzone comme vicaire royal et Giovanni comme archevêque, était en outre le meilleur moyen de se maintenir dans ces dignités sans payer un denier des arrérages dûs à l'empereur. Le retard apporté à ces paiements fut aussi ce qui éveilla l'attention de Louis sur la conduite des chefs milanais. Ses soupçons sur les intentions hostiles des Visconti se changèrent en certitude en apprenant la défection d'une partie des troupes allemandes, qui passèrent sous les drapeaux d'Azzone. Pour surcroît de désappointement l'assemblée des chefs gibelins, convoquée par Louis à Marcheria au mois d'avril 1329, se montra peu favorable à ses intentions; il ne sut comprendre ni les hommes ni les

n'ayant rien à espérer de lui, donna son adhésion à Pietro da Corvara. La majeure partie de l'ordre des franciscains, tout le parti gibelin, l'Allemagne et la ville de Rome, se déclarèrent pour lui. *Anonymi Itali Historia.*

(1) Corio prétend qu'il fut retenu comme garantie de la somme promise. S'il se fonde sur les paroles de Morigia, il a mal compris cet auteur, car Morigia ne dit pas que l'empereur retint Marco comme garantie des paiements, mais que celui-ci s'était constitué comme otage des sommes dues à certaines troupes révoltées au service de l'empereur.

(1) Rosmini, l. c., p. 428. Corio, l. c., p. 205 : « Fu Galeazzo principe bellicossissimo e forte, di mediocre statura e buona carnosità, di color bianco et rubicondo, con la facia rotonda, piu che qualunque altro vivesse liberale, magnifico in far doni e conviti, non pauroso d'alcuna contrarietà, de grandissimo consiglio e raro parlatore, ma facondo. »

choses en Italie et inspira un éloignement universel (1).

Azzone se montra bientôt ouvertement hostile ; il prit les armes et expulsa le gouverneur impérial du château et de la ville de Monza (2) ; Louis accourut sur les lieux. Lodi lui avait fermé ses portes (3); mais il trouva accès dans la citadelle de Monza et de là dirigea ses attaques contre la ville, ce fut sans succès. De nouveaux renforts grossirent insensiblement l'armée impériale, et bien qu'il ne pût se rendre maître de Monza il marcha contre Milan même. Les chefs gibelins qui s'étaient flattés d'obtenir la faveur spéciale de Louis et de lui voir prendre des mesures décisives pour la destruction de leurs adversaires, le voyant toujours persister dans son système temporisateur également hostile à tous les partis, rompirent brusquement avec lui à l'exception de Can della Scala (4), et même celui-ci hésita à demeurer son unique adhérent en Italie. Les Visconti profitèrent de cette crise alarmante pour Louis, et lui firent des propositions de paix qu'il accepta avec joie (5). Il partit de Milan pour se rendre à Pavie, et après un court séjour dans cette ville il retourna en Allemagne (1).

Marco degli Visconti avait été, ainsi que nous l'avons vu plus haut, retenu comme garanties des arrérages que Louis devait à quelques troupes allemandes, et qui devaient être payées avec les sommes promises par les Visconti. Mais dès qu'il eut quitté l'Italie, ces soldats mirent leur prisonnier en liberté, le proclamèrent leur général, et s'emparèrent sous ses ordres de Lucques et de Pise. Ils essayèrent de vendre Lucques pour rentrer ainsi dans leur solde, et envoyèrent à cet effet Marco à Florence. Celui-ci ayant échoué ne se sentit nullement disposé à rejoindre ce ramassis d'aventuriers, et se rendit directement à Milan où il arriva au mois d'août 1329. Ses parents le reçurent avec la plus grande joie ; mais il leur reprocha amèrement de l'avoir laissé languir si long-temps parmi ces misérables vagabonds pour épargner un peu d'argent.

La réputation militaire de Marco éclipsait celle de tous les autres Visconti ; il commençait alors aussi à vivre avec une splendeur princière, à s'environner de partisans et d'amis, en un mot il se conduisait de manière à donner des inquiétudes aux gouvernants. Aussi le trouva-t-on étranglé un matin dans sa chambre (2).

(1) Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 287.

(2) Rosmini, l. c., vol. II, p. 9.

(3) Gualvaneus de la Flamma, ap. Murat., *Scr.*, vol. XII, p. 1001.

(4) Comme Louis ne put mettre ces projets à exécution par la violence, faute de moyens et surtout d'argent, du moins là où il n'avait affaire qu'aux Guelfes, il suivit les errements des précédents rois d'Italie, c'est-à-dire qu'il accorda des priviléges et des immunités aux petits états soumis à l'autorité impériale, aux dépens des pouvoirs constitués, même gibelins : « Non per sua virtù gli nemici vincea, anzi per denari i sudditi dell' emperio liberava. »

(5) Corio, l. c., p. 207 : « Con Azzo Visconte si convene, mediante una poca quantità di denari, di confermarlo nel vicarioto, e di lasciare l'impresa, restituendogli il castel di Monza e cosi levato l' esercito del mese d'agosto se n'audò à Pavia. » On avait stipulé 12,000 florins immédiatement, et 1,000 chaque mois tant que Louis resterait en Italie. Voir l'acte latin dans Corio, l. c., p. 207, et Morigia, l. c. 1158 sq.

(1) Avant de retourner en Allemagne, il se rendit aussi à Parme. Cette ville appartient au parti gibelin depuis cette époque. Affò, *Storia di Parma*, vol. IV, p. 266.—Louis nomma Marsilio de' Rossi vicaire royal, et envoya son frère Pietro de' Rossi à Reggio, avec le même titre. Les Rossi étant les ennemis jurés des Corregi, depuis que Ghiberto da Corregio avait eu le gouvernement de Parme, ces derniers quittèrent en conséquence immédiatement la ville, et se retirèrent dans les forts de Collechio, Riviano et Segalara. Jamais il n'y eut depuis une réconciliation durable entre ces deux familles. Affò, *Storia di Parma*.

(2) Les auteurs varient sur la nature de sa mort. Les uns prétendent qu'il se précipita par une fenêtre; les autres qu'il fut d'abord

Les négociations avec le pape Jean XXII continuaient toujours et elles amenèrent enfin la révocation de l'anathème lancé contre les Visconti, ainsi que de l'interdit contre Milan. Toutefois Giovanni ne fut pas reconnu comme archevêque de Milan, mais seulement comme évêque de Novara. Bientôt après Azzone abdiqua le titre de vicaire impérial pour prendre celui de vicaire pontifical, dignité qui ne lui fut conférée toutefois que pour un an ; mais il sut si bien mettre à profit ce temps qu'il fut de nouveau nommé seigneur de Milan le 14 mars 1330. Peu de temps après, il épousa la comtesse Catherine de Savoie. Nicolas V, rejeté de tout le monde, tâcha d'adoucir Jean XXII par les démarches les plus humiliantes et mourut enfin dans les cachots d'Avignon.

Les villes déchirées par les factions guelfe et gibeline cherchèrent de nouveau un appui auprès d'un prince allemand, Jean de Luxembourg, roi de Bohême dont on ne croyait pas avoir à redouter la violence, parce qu'il était en dehors de tous les partis et paraissait seul capable de sauver de leur fureur; mais ses efforts n'eurent d'autre résultat que d'affermir et de consolider les dissensions.

Comme les autres villes, Brescia était depuis long-temps partagée entre les deux factions guelfe et gibeline. Toutefois le premier de ces deux partis avait la prépondérance depuis quelques années ; Robert de Naples était reconnu comme seigneur de la ville, et tous ceux qui s'étaient montrés Gibelins ardents, avaient été chassés. Ces derniers espéraient rentrer dans leurs foyers, en partie par le secours des Visconti, en partie par celui des della Scala. En effet le départ de Louis ayant paru calmer les esprits en Italie, les deux chefs gibelins, Azzone degli Visconti à Milan, et Mastino della Scala qui avait succédé à son oncle Can dans le gouvernement de Vérone, songèrent sérieusement à accéder aux demandes qu'on leur avait faites de ramener les Gibelins à Brescia et de s'emparer de la seigneurie. Déjà Mastino avait marché contre Brescia dont les habitants, partout environnés de populations dévouées aux Gibelins et n'ayant par conséquent aucun secours à espérer de Naples, se virent placés dans la position la plus critique. Dans cette extrémité ils résolurent tout-à-coup d'appeler à leur secours le roi Jean de Bohême, qui se trouvait alors dans le voisinage à l'occasion d'une alliance qu'il venait de contracter avec le duc de Carinthie. Dès qu'on lui eut offert la seigneurie, il l'accepta et fit savoir à Mastino qu'il eût à cesser toute hostilité contre une ville qui lui appartenait. Avec le consentement de Jean aux propositions des Brescians arrivèrent trois cents cavaliers allemands. Mastino, trompé dans tous ses projets, n'osa pas braver le roi et leva le siége. Ce dernier fit son entrée triomphale le 31 décembre 1330. Grâce à ses soins les Gibelins proscrits rentrèrent à Brescia dès le commencement de l'année suivante, et il opéra entre tous les partis une réconciliation générale.

La tranquillité et la concorde que sa présence avait ramenées à Brescia, et que Louis de Bavière avec toute son autorité et ses moyens violents n'avait jamais pu obtenir dans les villes italiennes, parurent d'autant plus agréables aux populations environnantes que Jean n'avait aucun droit de commander et qu'il ne devait qu'à ses qualités personnelles l'hommage qu'on voulait bien lui rendre. Presque toutes les villes de la Haute-Italie lui offrirent la seigneurie. Le 12 janvier Bergame se soumit à son autorité, le 26 Crema le reconnut également, et cet exemple fut bientôt suivi de Pavie, Vercelli, Novara, sans qu'il eût fait la moindre démarche pour les porter à cette démonstration.

étranglé, puis jeté par la fenêtre pour donner le change sur le genre de sa mort. Rosmini, l. c., p. 13. Corio raconte ce fait d'une manière plus pathétique. Marco, selon lui, trahi par sa belle maîtresse, l'aurait fait noyer dans le fossé du fort de Rosate. Mais son amour survivant à sa vengeance, il errait en proie au plus violent désespoir, lorsqu'on l'étouffa dans le palais d'Azzone et qu'on le jeta dans la rue.

Au mois de mars il fit son entrée à Parme, dont les habitants conférèrent la seigneurie à lui et à ses descendants. Les Correggi furent rappelés (1); Reggio et Modène ne tardèrent pas à suivre l'exemple de Parme, ainsi que Cremone; la ville de Lucques même se joignit à cette nouvelle confédération, pour y trouver un appui contre Florence. Azzone se comporta vis-à-vis de Jean absolument comme envers un roi des Romains; en effet le bruit se répandit que ses plans étaient concertés avec le pape, et cette opinion donnait, aux yeux des Italiens, une valeur de plus aux actes de Jean. Azzone le fit proclamer seigneur de Milan en 1331, mais conserva tout son pouvoir comme son vicaire. Ainsi muni contre toute éventualité, il attendit patiemment la fin du règne du duc de Luxembourg, qui ne pouvait tarder, vu l'état des choses en Italie.

Elle ne pouvait manquer d'arriver, dès que Jean deviendrait homme de parti, ou voudrait employer le pouvoir qui lui était confié dans des intérêts allemands. Il est vrai qu'il ne se prononça ni en faveur de l'un ni en faveur de l'autre des partis, et qu'il chercha à tenir la balance entre les Gibelins et les Guelfes; mais en laissant les chefs de ces factions à la tête des affaires, il indisposa la bourgeoisie, à laquelle il devait spécialement son élévation, et qui avait compté sur sa protection contre l'arrogance de la noblesse. Tel était l'état des choses à Reggio et à Modène. Partout Jean fit élever des châteaux-forts, qui parurent aux citoyens autant de citadelles menaçantes pour leur liberté; il forma pour ses chevaliers des établissements en biens-fonds qu'il retrancha du territoire des villes, et qu'il leur confia en fiefs; ses soldats offensèrent par leur insolence, ses fonctionnaires allemands par leur sévérité; enfin, si les commencements avaient été favorables à Jean, l'antipathie des deux nations ne tarda pas à se montrer, et Azzone avait compté sur ce résultat.

Dans son désir de se mettre bien avec tous les partis, Jean eut une entrevue avec le légat du pape; et malgré le voile dont on chercha à couvrir ces négociations, il en perça assez pour éveiller des soupçons. Au milieu du mécontentement toujours croissant qu'inspirait sa conduite, qui trahissait évidemment le dessein de fonder un royaume allemand en Italie, il était de la plus haute imprudence de laisser son fils comme vicaire de Milan, sous la tutelle du comte Louis de Savoie, et de se rendre en personne auprès du pape, à Avignon. La désaffection ne s'arrêta pas à la bourgeoisie; elle gagna également les chefs, qui crurent voir dans cette entrevue du saint-père et du roi un rapprochement d'intérêt ne tendant à rien moins qu'à leur ruine, et décelant un plan bien concerté de partager entre eux toute la Haute-Italie, et d'opprimer de concert la noblesse et les villes. Les chefs de parti firent taire aussitôt leurs animosités particulières, pour se réunir contre l'ennemi commun, et ils s'assemblèrent à Castelbalda, dans le Véronais, le 8 août 1332; une alliance offensive et défensive y fut conclue entre Azzone degli Visconti, Mastino della Scala, Lodovico da Gonzaga, seigneur de Mantoue (1), et le

(1) Ghiberto da Correggio avait déjà été expulsé de Parme en 1316. Affò, *Storia di Parma*, vol. IV, p. 203, et Morigia, *Chron.*, l. c., p. 1112. Il mourut au château de Nuovo en 1321. Ce sont Giovanni Quirico di S. Vitale et Rolando de' Rossi qui le contraignirent à émigrer. *Istoria di Parma*, Murat., vol. XII, p. 733.

(1) La maison de Gonzaga était une de ces familles de *capitani* de Mantoue qui, profitant des dissensions occasionées par les prétentions rivales qui se disputaient la seigneurie de Mantoue, étaient parvenues à convertir le droit de bailliage, qu'elles tenaient à titre de fief, en un privilége héréditaire, et à se placer par là au niveau de la noblesse impériale. Or, pendant les premières années du XIVe siècle, les Buonacossi gouvernèrent Mantoue jusqu'à l'époque où Francesco de Buonacossi essaya de séduire la femme de Filippino da Gonzaga, douée d'une grande beauté. La haine qui existait déjà contre cette maison prit dès lors un caractère plus dé-

marquis d'Este ; les Florentins et le roi de Naples adhérèrent bientôt à cette ligue. D'après ce traité, on avait partagé tous les pays soumis à Jean entre les divers membres de la confédération, et on assignait au Visconti de Milan les villes de Bergame, Cremone et Plaisance. Dès le 27 septembre, Bergame était en son pouvoir; la garnison allemande fut contrainte d'évacuer la ville. Mais en en prenant possession, Azzone adopta une ligne de conduite différente de celle de della Scala, dont la présence à Brescia, même avant la formation de la ligue, en juin 1832, fut le signal de la destruction des Gibelins. Azzone se tint en dehors de tous les partis. Peu de temps après, Pizzighettone fit sa soumission, qui fut bientôt suivie de celle de Pavie, grâce à l'influence des della Beccaria. La garnison du fort de cette dernière ville continua cependant encore à se défendre (1).

En apprenant les dangers qui menaçaient sa puissance, le roi de Bohême accourut du midi de la France à la tête de huit cents cavaliers. De Parme, où il s'était d'abord rendu, il marcha contre Pavie pour ravitailler le fort ; mais ayant échoué, il se dirigea sur Bergame, et la garnison se rendit. Azzone conféra la seigneurie de Pavie aux Beccaria, ne se réservant que la suprême puissance (2).

Après avoir dévasté le pays et levé des contributions dans le Milanais, Jean conclut un armistice avec la ligue, et se retira dans l'Italie centrale. A Bologne, une réunion eut lieu entre lui et le légat du pape, à la suite de laquelle ils signèrent une alliance offensive et défensive. A la faveur de ces apparences menaçantes, Jean arracha à ces sujets des sommes assez considérables. Muni du fruit de ses spoliations, il n'attendit pas seulement le terme de l'armistice, et retourna avec son fils Charles en Allemagne, laissant aux villes italiennes le soin de se tirer des embarras financiers dans lesquels il les avait plongées.

Cette honteuse retraite ouvrit les yeux aux habitants des villes soumises à son autorité. Ils se virent forcés de rechercher la protection d'un autre, et tous jetèrent les yeux sur Azzone, dont la modération était universellement reconnue, et qui ne penchait exclusivement vers aucun parti. Vercelli prit l'initiative, et le proclama signore en mars 1334. Bientôt après Azzone prit Cremone à la tête d'une armée de la ligue forte de trente mille hommes, en forçant le gouverneur du roi Jean, Ponzino de' Ponzini, à se rendre (en juillet 1334) ; Como se soumit également à son autorité. Franchino Rusca de' Rusconi, Gibelin décidé, avait été nommé par l'empereur Louis vicaire de Como. La sévérité de son administration l'avait fait détester par la ville, autant qu'il était haï des Visconti pour les sourdes menées dont il se rendait coupable envers eux. Il ajouta à cette désaffection en refusant de reconnaître l'évêque] Benedetto da Osinago, que Jean XXII avait nommé à cette dignité. Il la conféra au contraire, de son autorité privée, mais avec l'assentiment du clergé de Como, à Valeriano de' Rusconi, et fit confirmer cette nomination par l'empereur (1).

---

terminé. Secondés par les della Scala, les Gonzaga renversèrent la puissance des Buonacossi. Lodovico da Gonzaga devint seigneur de la ville. Passerino périt dans le combat ; ses fils et ses neveux moururent de faim dans les cachots par ordre de Pic de la Mirandole, qui se vengea ainsi du meurtre de son père.

(1) Rosmini, l. c., p. 19.

(2) Ce pays resta long-temps le théâtre de la lutte. Parme était destinée aux della Scala ; Reggio aux da Gonzaga, et Modène aux d'Este. L'armée de la ligue fut battue dans une action près de Reggio par le prince Charles, avec lequel se trouvaient les Fogliani de Reggio, les Pii de Modène, les Rossi de Parme, et Ardigerio d'Enzola. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer toutes les vicissitudes de ces petites expéditions. Au mois de juin 1335, Parme tomba au pouvoir des della Scala, et au mois de juillet de la même année les Gonzaga prirent possession de Reggio.

(1) Rovelli, *Storia di Como*, vol. II, p. 292. Valeriano était frère de Franchino.

En conséquence l'évêque nommé par le pape marcha avec une armée formidable contre Como; et Rusconi, se voyant abandonné par Azzone, se rendit à Vérone pour demander assistance à Mastino. Celui-ci envoya des troupes; mais Azzone arrêta leur marche, et le seigneur de Como ne vit d'autre moyen de salut que d'abdiquer en faveur d'Azzone (1), et de stipuler en échange la possession de Bellinzona (2). Le 25 juillet 1335, Azzone fit son entrée solennelle à Como, et rétablit l'évêque-légat dans son autorité.

La soumission de Como fut bientôt suivie de celle de Lodi. Il y avait dans cette dernière ville un meunier qui s'était tellement distingué par sa bravoure dans la lutte contre Suzzo et Jacopo de' Vistarini lors de leur domination à Lodi, qu'il se vit enfin à la tête d'une partie de leur propre garde. Il profita de cette position favorable pour étendre son influence dans la ville et au-dehors. Mais Suzzo ayant séduit une nièce de Pietro Thomacoldo (c'était le nom du meunier (3), jeune fille vouée au cloître, ce dernier sentit tous les bienfaits précédents étouffés par la haine que cet acte lui inspirait. Il parvint à gagner des soldats, et appelant le peuple aux armes, il jeta dans les fers la plus grande partie des membres de cette famille. Après les avoir mis à la torture, il les fit mourir de faim (4). Il s'arrogea le titre de seigneur de la ville, et fit savoir à Guillaume de Montfort, alors président impérial à Milan, qu'il n'avait renversé les Vistarini que pour détruire leur projet de faire tomber la ville entre les mains du légat. Son gouvernement, qui dura de 1328 jusqu'à 1335, ne fut cependant pas plus doux que celui des Vistarini. Les sollicitations secrètes des habitants de Lodi à Azzone devinrent de plus en plus pressantes; il se rendit à leurs vœux; on lui ouvrit les portes, et Thomacoldo fut arrêté. Plus de trois mille habitants chassés par ce dernier rentrèrent dans leurs foyers (1), et Azzone fut proclamé seigneur. Crema suivit aussitôt son exemple.

Azzone avait hésité jusque-là à s'emparer de Plaisance, bien que cette ville lui fût tombée en partage en vertu des stipulations de la ligue; il craignait d'irriter le pape: cette cité était au nombre de celles sur lesquelles le légat comptait le plus. Quoique les commotions politiques eussent retenti jusqu'à Bologne, et que le pouvoir temporel du saint-père fût fortement ébranlé dans toute la Haute-Italie, Azzone ne voulut point entrer en hostilité avec Plaisance. Il préféra soutenir les prétentions de Francesco Scotto, fils d'Alberto, autrefois gouverneur de cette ville; il lui était facile de prendre ensuite l'attitude qui lui conviendrait le mieux vis-à-vis de ce dernier. Francesco s'empara de Plaisance et en expulsa la famille la plus puissante, les Landi (en 1335, au mois d'août). Il paraîtrait qu'Azzone n'accorda sa coopération que sous la condition d'être reconnu chef suprême; sur le refus de Francesco de souscrire à cette clause, Azzone prit les armes et s'empara de Plaisance au printemps de l'année 1336 (2).

Les prétentions rivales qui se disputaient Lucques à cette époque donnèrent une nouvelle impulsion à l'esprit de conquête. Suivant la convention de la ligue, cette dernière ville, partie intégrante du territoire du prince luxembourgeois, devait échoir à Florence. Pietro de' Rossi, gouverneur institué par le roi Jean, opposa la plus opiniâtre résistance; mais la ville ayant été livrée à Mastino della Scala, celui-ci, en violation du

(1) Flamma, l. c., p. 1013.

(2) Morigia, l. c., p. 1168.

(3) Rosmini le nomme Fremacoldo, ainsi que Morigia. Corio copie presque littéralement ce dernier.

(4) Corio, l. c., p. 206 : « Parve questa cosa come giudicio divino, concio fosse, che i due principi (Sucino e Giacobo) mai non imprigionavano alcuno, che rilasciassero, e molti haveano fatti morir di fame, allegrandossi d'udire gli incarcerati lamentarsi. »

(1) Flamma, l. c., p. 1014.

(2) Flamma, l. c., p. 1019.

traité, la conserva pour lui-même. L'ambition démesurée de Mastino, et le grand pouvoir dont il jouissait déjà, le rendaient un objet de crainte pour tous ses voisins; il ne devint donc pas difficile aux Florentins d'entraîner d'autres villes dans leurs projets d'humilier son orgueil. Presque toute la marche véronaise depuis Vérone jusqu'au Frioul, y compris Brescia et Parme, obéissaient alors à della Scala. Dans ses rapports avec Venise, il se permit des innovations qui lui suscitèrent un nouvel ennemi. Les princes de la Haute-Italie firent cause commune avec Florence et Venise, et il s'ensuivit cette guerre dont il a déjà été fait mention dans l'histoire de Venise. Azzone y gagna Brescia (1); il en prit possession au mois d'octobre 1337, et cette ville lui resta même après la paix conclue plus tard.

Depuis que les Visconti étaient redevenus maîtres de Milan après les désastres qu'ils avaient éprouvés sous Louis, leur cousin Leodrisio avait vécu d'abord dans une situation subalterne, puis avait quitté la ville et le territoire de Milan pour se rendre auprès de Mastino. Celui-ci ayant licencié le plus grand nombre de ses troupes mercenaires allemandes, Leodrisio les prit à son service. Il assembla de cette sorte deux mille cinq cents cavaliers et plusieurs milliers de fantassins, qu'il nomma la compagnie de Saint-Georges. A la tête de ces troupes il passa l'Adda au mois de février; les soldats de Pinalla Aliprando, chargés de la défense de la rive opposée, se débandèrent à son approche, et il pénétra ainsi jusqu'à Legnano. Comme il avait promis à ses soldats le pillage de Milan, il fut joint par tous ses amis, et en outre par tous les aventuriers avides de butin. Azzone, retenu par la goutte, était incapable d'agir en personne; mais, soutenu par les villes voisines et ses propres sujets, il se vit bientôt en état d'assembler une armée de quatorze mille hommes de pied et de trois mille cinq cents à cheval, à la tête de laquelle Lucchino marcha contre Leodrisio. A Parabiago, l'une des colonnes de l'armée de Lucchino fut surprise et mise en fuite. Heureusement celui-ci accourut sur les lieux assez à temps pour rétablir l'ordre et arrêter l'ennemi; mais après un combat acharné dans lequel un grand nombre de ses officiers trouvèrent la mort, il fut fait prisonnier. La bataille paraissait perdue, et déjà le second corps d'armée milanais se préparait à battre en retraite, lorsque le comte Ettore di Panigo, à la tête d'une légion de cavaliers composée de Savoyards et de gens du marquisat d'Este, parut sur le champ de bataille et se précipita sur les soldats de Leodrisio fatigués d'un si long combat. On dégagea Lucchino, et Leodrisio ainsi que ses deux fils furent faits prisonniers à leur tour. Azzone n'abusa point de sa victoire; il enferma Leodrisio dans la forteresse de S. Colombano, mais ses soldats furent mis en liberté à condition de ne jamais reparaître sur le territoire de Milan. Azzone ne survécut pas long-temps à ce triomphe; il mourut le 16 août, à l'âge de 37 ans.

§ IV. — *Jusqu'à la mort de Lucchino* (1349).

Après la mort d'Azzone, les Milanais élurent pour seigneurs ses deux oncles Lucchino et Giovanni. On n'avait pas voulu choisir le premier seul, à cause de ses mœurs dissolues et de son penchant à l'injustice; on croyait neutraliser ses mauvaises dispositions en lui donnant son frère pour collègue; mais ce dernier ne prit aucune part active aux affaires, et lui abandonna l'exercice du pouvoir. Cependant Lucchino congédia ses com-

(1) Je suis encore Rosmini quant à l'ordre chronologique; il a pour lui l'autorité de Flamma. Selon Morigia, et d'après lui Corio, l'entreprise de Leodrisio devrait être placée avant la reddition de Brescia, c'est-à-dire au mois de février.

pagnons de débauche de son propre mouvement, et se fit remarquer par son austérité et sa justice plutôt que par des habitudes opposées. La sévérité de son administration lui suscita beaucoup d'ennemis parmi les fonctionnaires, et ayant eu l'imprudence de traiter avec mépris Francesco della Pusterla, qui appartenait à l'une des plus nobles familles, après avoir, dit-on, voulu séduire sa femme Margharita degli Visconti, il donna ainsi un chef aux mécontents. Ils formèrent le complot d'assassiner Lucchino et Giovanni et d'élever à la seigneurie les fils de Steffano degli Visconti, Matteo, Bernabo et Galeazzo. La conspiration fut découverte : Francesco n'eut que le temps de rassembler ses plus proches parents et ce qu'il avait de plus précieux pour fuir vers Avignon; les autres conspirateurs moururent dans les tortures. Francesco même ne tarda pas à tomber entre les mains de Lucchino. Il l'attira à Pise au moyen de fausses lettres dans lesquelles Mastino l'invitait à venir dans cette ville; on l'arrêta lui et les siens, et ils furent livrés à Lucchino qui les fit tous décapiter à Milan (1). Matteo, Bernabo et Galeazzo traînèrent leurs jours dans l'exil.

La sévérité que Lucchino déploya en cette occasion donna à son administration une autorité dont aucun de ses prédécesseurs n'avait joui, à tel point qu'on ne le crut pas indigne de la seigneurie. Les villes d'Asti et de Bobbio, jusqu'ici soumises au roi de Naples (2), mais qui n'en étaient pas moins déchirées par des factions, se soumirent à Lucchino. Benoît XII, qui avait d'abord donné l'ordre aux frères Visconti de restituer ces deux villes, se laissa fléchir par des motifs de cupidité et par les représentations de ses agents. Non-seulement il confirma Giovanni dans la possession d'Asti et de Bobbio, mais il les nomma même ses vicaires à Milan et dans d'autres villes. A la mort de Benoît l'an 1342, son successeur Clément VI alla même plus loin. Ricardo étant enfin décédé, il confirma Giovanni degli Visconti dans la dignité d'archevêque de Milan (le 17 juillet 1342).

A Pavie la famille della Beccaria exerçait toujours la seigneurie sous la suzeraineté des Visconti, mais cette suzeraineté n'était qu'un vain titre, et Lucchino demandait quelque chose de mieux; avec les honneurs il désirait aussi le pouvoir. Les Beccaria conçurent des soupçons et redoublèrent leurs mesures de précaution pour préserver la ville de toute attaque. Ils invitèrent en secret l'empereur Louis à se rendre de nouveau en Italie pour détruire le pouvoir exorbitant des Visconti (1). Aussitôt que ces sourdes menées furent connues de Lucchino, il résolut de mettre de côté toutes réserves, et de s'emparer de vive force de Pavie. Les Pavésans furent tellement effrayés de ses préparatifs qu'ils lui livrèrent la ville en dépit des Beccaria. Lucchino fit démanteler le château, et se réserva pour l'avenir la nomination du podestat et des premiers fonctionnaires civils; il imposa de plus la condition onéreuse de pouvoir, dans tous les temps, loger ses soldats dans la ville et requérir des renforts partout où ses troupes se trouveraient engagées dans le territoire de Pavie (2). Malgré ces actes d'autorité, les Beccaria conservèrent l'influence attachée à leurs richesses et à leurs alliances de famille.

Lucchino eut bientôt à lutter contre des ennemis plus opiniâtres. Il avait envoyé aux habitants de Pise un corps auxiliaire sous les

(1) Flamma, l. c., p. 1035. Morigia, l. c., p. 1176—1177.

(2) A vrai dire, Asti avait déjà été arrachée au roi par Giovanni de Montferrat à l'aide des flibustiers allemands déjà mentionnés. Flamma, l. c., p. 1032. De ce seigneur la ville passa aux Visconti.

(1) Flamma, l. c., p. 1045.

(2) « Deinde tanquam socii Dominorum Mediolani possederunt sc. illi de Beccaria Papiam usque ad divisionem Mediolani et subjectorum, factam inter præfatos Dominos Mathæum, Barnabovem et Galeatium fratres. » Petr. Azarii, *Chron.*, l. c., p. 372.

ordres de Giovanni degli Visconti da Oleggio, à l'effet de conquérir Lucques. Ceux-ci, loin de reconnaître ce service, non-seulement éloignèrent de la ville les fils de Castruccio Castracani, partisan zélé de Lucchino et qui avait parlé autrefois en sa faveur à l'empereur Louis, mais ils écartèrent également Giovanni da Oleggio, sous le prétexte qu'il se mêlait de choses qui n'étaient pas de son ressort. Lucchino fit à l'instant arrêter tous les Pisans qui étaient à son service, et dans l'année 1344 Giovanni entra avec une nouvelle armée dans la Toscane, et remporta une victoire complète. Toutefois les ravages de la peste, qui régnait alors, l'empêchèrent de recueillir le fruit de ses succès, et il se vit contraint d'abandonner de nouveau la Toscane.

Vers la même époque Lucchino eut à soutenir une autre guerre. Pendant la lutte avec Jean de Luxembourg, Mastino était devenu possesseur de Parme et gouvernait cette ville avec beaucoup de rigueur ; les familles qui avaient joui autrefois d'une grande influence avaient surtout à souffrir de son despotisme. Les Correggio, ses proches parents, délivrèrent enfin la cité de son joug. Azzo da Correggio conclut une convention avec Lucchino, l'an 1341 (1), aux termes de laquelle celui-ci lui accordait son appui et l'autorisait à s'insurger contre les della Scala, à condition que la seigneurie lui serait dévolue au bout de quatre ans. Dès le mois de mai de la même année, les troupes véronaises évacuèrent la ville (2). Le gouvernement des Correggi fut d'abord paternel, mais dégénéra bientôt en tyrannie. Le plus âgé des frères, Simone da Correggio, mourut au mois de mars 1344. La désunion se mit entre les trois autres, Guido, Azzo et Giovanni, et bien que suivant la convention Azzo dût abdiquer la seigneurie en faveur de Lucchino, il la vendit au marquis Obizo d'Este pour 60,000 florins. Il se ligua ensuite avec lui, ainsi qu'avec Mastino della Scala, Giovanni et Giacomo, deux frères de la famille de Pepoli, alors seigneurs de Milan, contre Lucchino.

Mais les frères d'Azzo se rangèrent du côté de ce dernier, ainsi que les Rossi et les Gonzaga de Mantoue. C'est ainsi que commença cette guerre qui mit en feu presque toute la Haute-Italie. Elle s'ouvrit par le combat entre Philippe de Gonzaga et le marquis Obizzo dans le territoire de Reggio ; le premier prit sept cent vingt-deux hommes à l'ennemi. Le marquis ne se sauva que par une prompte fuite. Filippino, général habile, prit dès lors le commandement général des troupes de Lucchino dans la Toscane, et pressa si vivement la ville de Pise qu'elle fit faire des propositions de paix auxquels on acceda, à condition qu'elle paierait une somme de 80,000 florins, qu'elle enverrait annuellement à Milan une haquenée et un faucon pour Lucchino, et ferait la restitution de tous les biens appartenant aux fils de Castracani. Aussitôt que la paix fut conclue, Lucchino dirigea toutes ses forces contre le marquis. Filippino expulsa l'ennemi de tout le pays de Reggio, qu'il occupait, la ville inclusivement. Obizzo voulait marcher de nouveau contre Reggio ; mais Mastino l'ayant abandonné pour passer à Lucchino, dix compagnies de troupes allemandes que Mastino avait envoyées comme auxiliaires passèrent également à l'ennemi ; il ne lui resta donc d'autre alternative que de faire des propositions de paix.

Obizzo offrit de céder Parme aux Visconti pour le prix qu'elle lui avait coûté, et en décembre 1346 la paix fut conclue à Milan, où le marquis s'était rendu lui-même (1). Pour fortifier l'alliance Obizzo tint ensuite sur les fonts de baptême deux enfants jumeaux que l'épouse de Lucchino, Isabella de' Fieschi, lui avait donnés, et qui reçurent les noms de Lucchino Novello et Giovanni (2).

(1) Affò, *Storia di Parma*, vol. IV, p. 372.

(2) *Istoria di Parma*, ap. Murat., *Scr.*, vol. XII, p. 742.

(1) Affò, *Storia di Parma*, vol. IV, p. 334 et 335.

(2) Corio, l. c., p. 221, donne les noms de

Lorsqu'on vit Lucchino sortir avec bonheur de cette guerre, et que les bienfaits de la paix se furent répandus dans tout l'intérieur de ses États, Tortone et Alexandrie se soumirent aussi volontairement à lui en janvier 1347; et peu de temps après, Alba, Chierasco et plusieurs petites bourgades du Piémont et de la Lusigiana suivirent leur exemple (1).

Lucchino demanda ensuite une portion des domaines de la famille Gonzaga, sur lesquels il croyait avoir des droits; déjà son armée s'avançait victorieusement dans le pays, déjà elle avait pris Casal-Maggiore, Sabioneta, Piadena, Asolo et Montechiaro, lorsque Filippino lui fit essuyer une défaite complète en septembre 1348. Cela ne l'empêcha pas de s'immiscer en même temps dans les affaires des Génois, et d'envoyer aux nobles exilés, en partie ses parents, des troupes auxiliaires commandées par son fils Bruzio. Déjà aussi cette armée s'était avancée jusqu'à Gavi et au delà, lorsque la nouvelle de la mort de Lucchino arrêta sa marche. Il expira le 24 janvier 1349. Les mercenaires se dispersèrent. Bruzio était lui-même trop détesté à Milan pour oser y retourner après la mort de son père; il mourut plus tard sujet des Vénitiens (1).

Lucchino fut probablement emporté par la peste, qui exerçait alors ses ravages en Italie (2). Mais le penchant des Italiens à regarder tout ce qui arrivait plutôt comme l'effet de la méchanceté des hommes que comme des événements naturels, leur fit attribuer cette mort à une autre cause. On dit que pendant un pèlerinage à Saint-Marc de Venise, Isabella, femme de Lucchino, avait manqué à la fidélité conjugale, et que, pour échapper au danger qui la menaçait, elle avait prévenu son mari et l'avait empoisonné.

Si après être arrivé à la tête de l'État viscontin Lucchino continua encore à encourir le reproche d'ambition, de perfidie et de dissimulation, son siècle et sa position en furent les principales causes. La solidité intérieure de la domination viscontine s'accrut considérablement par le repos et la modération qu'il aimait à l'égal d'Azzone, et par la sévérité qu'il avait de plus que son prédécesseur (3).

§ V. — *Jusqu'à la mort de l'archevêque Giovanni* (1354).

Après la mort de Lucchino, le gouvernement passa aux mains de Giovanni. Bien que ses droits fussent égaux à ceux de son frère, il avait volontairement renoncé de son vivant à l'exercice du pouvoir. Des deux fils jumeaux de Lucchino un seul vivait encore. Au moment où Giovanni allait le faire proclamer seigneur, sa mère s'enfuit avec lui à Gênes, des doutes s'étant élevés tout à coup sur la légitimité de sa naissance (4). En conséquence l'archevêque rappela Matteo II,

Borso et de Forestino, au lieu de ceux mentionnés dans le texte. Mais il est évident qu'on confond ici ces noms avec ceux d'un fils naturel de Lucchino nommé Forestino, que l'archevêque retint plus tard dans une détention perpétuelle. *Petri Azarii Chronicon*, Murat., *Scrr.*, vol. XVI, p. 323—324.

(1) Rosmini, l. c., p. 46.

(1) Ce Bruzio degli Visconti faisait partie des savants, des amis de la littérature de son temps, et l'on possède même des preuves de son talent poétique. Voyez Rosmini, l. c., p. 48, not. 1. Il existe aussi un sonnet de son père Lucchino. Celui-ci avait des relations intimes avec Pétrarque.

(2) Corio, l. c., p. 223, dit qu'il y avait déjà longtemps qu'il était malade.

(3) « Fu Lucchino huomo di grande animo e di gran prudenza e molto amatore della indifferente giustizia e carità. »

(4) Rosmini, l. c., p. 52.

Galeazzo II et Bernabo, autrefois bannis par Lucchino, et leur fit conférer solennellement le titre de seigneurs, pour qu'ils pussent lui succéder après sa mort.

Peu de temps après, l'archevêque fit un traité de paix avec tous les États environnants, maria son neveu Galeazzo à Bianca, sœur du comte Amédée VI de Savoie, et Bernabo à Beatrice Regina (1), fille de Mastino della Scala. Cependant la paix générale, que Giovanni parut d'abord avoir surtout à cœur de maintenir, ne fut pas de longue durée; il la troubla lui-même en cherchant à agrandir son territoire.

La perte de Bologne était toujours vivement regrettée par le pape. Cette ville avait alors pour maîtres Giovanni et Giacomo de' Pepoli. Astorgio da Duraforte, nommé par Clément VI comte de la Romagna, l'assiégea en 1350, et la pressa si vivement, que Giovanni de' Pepoli, désespérant de la défendre, la vendit aux Visconti, ainsi que la souveraineté de certains châteaux et bourgs, pour la somme de deux cent mille florins d'or (2). L'archevêque envoya aussitôt à Bologne ses neveux Galeazzo et Bernabo, accompagnés de Pepolo et d'une nombreuse suite; le tout, disait-on, pour préserver la ville des attaques de Duraforte. Mais dès que les Pepoli, par l'arrivée de ce renfort, se crurent assez forts, ils convoquèrent le conseil, et firent proclamer Giovanni degli Visconti seigneur de Bologne (oct. 1350).

Ce changement toutefois excita beaucoup de mécontentement parmi une certaine classe de Bolonais. Leur nombre et leurs dispositions parurent assez dangereux (1) à Galeazzo, gouverneur, pour le déterminer à la retraite; il quitta la ville sous prétexte de maladie (2). Mais lorsqu'à sa place Giovanni da Oleggio eut pris d'une main ferme les rênes du gouvernement, tout le monde se soumit au nouvel ordre de choses. Le comte de la Romagne avait renoncé à l'espoir de prendre la ville de vive force, d'autant plus que ses troupes soldées l'avaient abandonné pour passer à l'ennemi. Les menaces du pape furent également infructueuses. Tant qu'il n'avait pas été confirmé par le saint-père dans sa dignité ecclésiastique, il était de son intérêt de le ménager; mais une fois en possession de cet avantage, les foudres de Rome devaient peu inquiéter un esprit hardi comme le sien. Cependant les efforts du légat tendant à entraîner les autres princes italiens dans une ligue contre lui, le réveillèrent un peu de sa sécurité. Il envoya en conséquence des ambassadeurs à Avignon, porteurs des plus riches présents, et parvint à fléchir le pape, qui révoqua l'excommunication et l'interdit au mois de mai 1352. Il nomma même les Visconti vicaires du saint-siége à Bologne, moyennant la somme de cent mille florins d'or et une redevance annuelle de douze mille florins.

Pendant les hostilités avec le gouvernement papal, les généraux viscontins, Giovanni da Oleggio, Lucchino del Verme, de Vérone, et Ranialdo de' Alessandri, de Mantoue, tentèrent plusieurs expéditions contre les Guelfes de la Toscane, mais sans obtenir de grands résultats. Au mois de janvier 1353, un traité de paix fut négocié à Sarzane entre les villes guelfes de la Toscane et l'archevêque, par la médiation de la république de

(1) On lui avait donné le nom de Regina à cause de sa tendance monarchique.

(2) Voir Giovanni, Crevalenone, Nonantula. Plus tard, lorsque les Pepoli furent accusés de vouloir replacer Bologne entre les mains des Florentins, ils perdirent non-seulement leurs biens, mais Giacomo fut condamné à une détention perpétuelle. Giovanni reçut une pension du gouvernement de Milan, et on ne laissa à leurs descendants que de petits endroits sans défense et peu importants.

(1) Ils vociféraient: « *Noi non vojemo essere venzu.* » Mais ce fut en vain; ils n'en étaient pas moins Viscontins.

(2) « In eo rumore populari Dominus Galeaz valde timuit de persona curavitque de recessu, etc. » *Petr. Azarii Chron.*, l. c., p. 326.

Pise. Cette convention fut signée le 31 mars et promulguée le 9 avril.

L'archevêque se voyait donc en possession de Milan et de Bologne, deux villes comptées parmi les plus considérables d'Italie. Gênes était sur le point de tomber en son pouvoir sans coup férir. Cette cité, affaiblie par ses défaites dans la guerre contre Venise dont il a déjà été fait mention dans l'histoire vénitienne, se trouvait bloquée du côté de la mer par les flottes de cette puissance et par des corsaires. Pour surcroît de malheur, en 1353, le prix des denrées haussa à tel point, qu'on craignit une effrayante disette, l'archevêque ayant refusé le transit des grains dans les provinces qui environnent Gênes, depuis Alexandrie jusqu'à Lunigiana. La noblesse était toujours divisée en Guelfes et en Gibelins. Le peuple, mécontent et agité, désigna l'archevêque comme le seul prince capable de le sauver. En conséquence, le doge Giovanni da Valente lui offrit la seigneurie au nom du grand conseil de Gênes. Non-seulement il accepta l'offre avec empressement, mais il envoya même sur-le-champ des provisions de toute espèce, nomma le marquis Guglielmo Pelavicini gouverneur, et fit occuper la ville par quinze cents hommes d'infanterie et sept cents cavaliers. Il avança même les fonds nécessaires pour la réorganisation de la flotte. La manière dont il chercha à remédier au mal existant lui gagna le peuple au plus haut degré, et en réintégrant les nobles dans leurs emplois civils il se les attacha également. Gênes paraissait devoir jouir, sous son autorité, de la même tranquillité qui régnait dans les autres villes lombardes. Mais le caractère des habitants était tout autre, et la domination viscontine dans ce port de mer ne survécut pas à celui qui l'avait fondée.

L'acquisition de Gênes néanmoins donna l'éveil à tous les princes voisins sur la puissance toujours croissante de la maison Visconti. Presque toute la haute Italie se ligua contre elle. Des invitations pressantes furent adressées simultanément à Charles IV de Luxembourg, par les deux partis opposés, pour hâter son arrivée en Italie. Ce prince, fils du roi Jean, venait de succéder, comme roi de Rome, à Gunther de Schwarzbourg. Charles répondit favorablement à toutes les deux; mais son voyage resta ajourné. L'archevêque profita de cet intervalle pour entamer des négociations avec les villes et les seigneurs ennemis, par l'intermédiaire d'ambassadeurs à la tête desquels se trouvait son ami le grand poëte Pétrarque (1). Mais même cet homme de génie si populaire échoua dans son entreprise, et se rendit vainement à Venise au mois de janvier 1354. Les hostilités commencèrent de part et d'autre. Nous ne nous occuperons que de la guerre de terre, les événements qui marquèrent la lutte entre Gênes et Venise ayant déjà été mentionnés.

L'archevêque mit deux armées en campagne, l'une destinée à agir contre les marquis d'Este, sous les ordres de Francesco Castracani, fils de Castruccio; l'autre, commandée par Giovanni Bizzozero, contre les Gonzague.

Francesco obtint d'abord quelques avantages dans le pays de Modène, et déjà même il menaçait la capitale; mais l'armée de la ligue se renforça par des troupes mercenaires, semblables à celles connues sous le nom de l'*association de Saint-George*, et à celles de la *grande compagnie* du comte Werner d'Urslingen; c'étaient, en un mot, les compagnons du comte Lando (2); Francesco

---

(1) Rosmini, l. c., p. 64, not. 1, donne des fragments d'une lettre de Boccace, qui n'a été imprimée que tout récemment, et dans laquelle ce dernier fait une satire, sous la forme d'une pastorale, de la versatilité de Pétrarque. Pétrarque avait parlé d'abord de Giovanni degli Visconti comme du tyran le plus abominable d'Italie; puis, à son passage à Milan, il s'était laissé complétement gagner par lui.

(2) Azarius le nomme Conradus comes de Lando, l. c., p. 409. Cf. le passage suivant : « Hoc tempore comes Landus de Suevia, cum quatuor millibus galeatis et peditum multitudine, sicut latro Romandiolam vastavit. » *His-*

dut céder à cette supériorité numérique, et battit en retraite.

Giovanni degli Visconti mourut (le 5 octobre 1354), au milieu de cette campagne, à l'âge de soixante-quatre ans (1). Ce prélat, doué d'un esprit fin et élevé, avait toujours montré un penchant pour la société des gens de lettres et les hautes jouissances intellectuelles, sans cependant avoir un goût bien décidé pour des études abstraites; il n'en était que plus propre aux affaires de ce monde. Les lettres de Pétrarque montrent avec quelle ardeur il a recherché son amitié. Il rendit un hommage non moins éclatant au Dante, en chargeant deux théologiens, deux philosophes (c'est ainsi qu'on appelait alors des naturalistes et des médecins) et deux artistes, de faire un commentaire sur son grand poëme. Il fit fleurir également l'université de Bologne. En général, depuis le milieu du XIVe siècle, la culture de l'esprit humain en Italie doit ses progrès aux princes, qui, sous ce rapport, se sont placés bien au-dessus de la noblesse française de la même époque. Les poëtes frivoles et courtisans qui florissaient à la cour de France n'étaient, aux yeux des seigneurs français, que de misérables bouffons; tandis qu'en Italie les nobles encourageaient les conceptions hardies, philosophiques et élevées, et préparaient ainsi une régénération universelle en Europe.

§ VI.—*Jusqu'à la mort de Galeazzo II, en* 1378.

Après la mort de l'archevêque, ses neveux lui succédèrent sans obstacle. Afin de prévenir des contestations, ils se partagèrent l'État viscontin. Les princes de ce pays en usaient déjà absolument comme d'une possession qui leur appartenait par droit d'héritage. Matteo obtint Bologne, Parme, Bobbio, Plaisance et Lodi; Bernabo devint seigneur de Bergame, Brescia, Crema et Crémone; et Galeazzo reçut Como, Novara, Vercelli, Asti, Alba, Alexandrie et Tortone (2). Quant à Milan et à Gênes, elles demeurèrent sous la juridiction collective des trois frères (3).

Peu de temps après, Charles IV se rendit en Italie. On le reçut avec beaucoup d'éclat à Padoue et à Mantoue (1). La lutte entre la ligue et les Visconti durait cependant toujours. Ces derniers ne négligèrent aucun moyen pour l'attirer à Milan, et lui envoyèrent, à cet effet, une ambassade fastueuse assez inutile, puisque, s'il avait le projet de se faire couronner roi de Lombardie, il devait nécessairement venir dans cette ville. Les Visconti offrirent cent cinquante mille florins d'or pour le vicariat, et cinquante mille pour ses frais de voyage à Rome. Ces offres eurent plus de poids aux yeux de Charles que la présence de l'ambassade. Il chercha à opérer un rapprochement entre les parties belligérantes, en s'interposant comme médiateur; mais ses efforts n'eurent d'autres résultats qu'un armistice qui devait durer jusqu'au mois de mars 1355. Après avoir fait conclure cette convention, il se rendit dans les États viscon-

toria Cortusiorum, lib. X. Murat., vol. XII, p. 941.

(1) « Fu di tanto nome e magnificenza, che non solo per Italia, anzi per tutte le infidele nazioni con gran venerazione era nominato. Qualunque signore o legato che da lui venisse a modo d'imperatore era ricevuto. A i suoi sudditi era humanissimo, clemente a i delinquenti ed a gli amici e poveri di Cristo liberalissimo. » Corio, l. c., p. 229.

(2) Voir ce partage dans Petrus Azarius, l. c., p. 337.

(3) Milan fut partagée aussi dans un certain sens; mais tous les trois se réservèrent le droit d'entrée et de sortie dans le territoire.

(1) *Historia Cortusiorum*, lib. XI, l. c., p. 343—44.

tins, et fut reçu partout avec la plus grande pompe et l'hospitalité la plus généreuse. Le 4 janvier 1355, il fit son entrée solennelle à Milan. Son couronnement eut lieu le 6 du même mois dans l'église de Saint-Ambroise. Dans tous les territoires viscontins, le roi se voyait constamment escorté par des milliers de soldats bien équipés, et, selon l'usage de ce temps, exercés à exécuter toutes sortes d'évolutions ingénieuses. Il trouva la ville de Milan remplie de troupes; et en général, dans toutes les villes où il passait, la garnison était doublée pendant son séjour, mesure que les Visconti prétendaient avoir prise uniquement en son honneur, mais destinée, en réalité, à lui donner une haute opinion de leurs rèssources militaires.

En revenant de Rome, où il venait d'être couronné empereur avec un cérémonial si mesquin et si peu conforme aux sacres précédents, il trouva toutes les villes viscontines fermées, et se sentit trop faible pour tirer vengeance de cet affront. Il retourna en Allemagne. Sa présence en Italie n'avait servi qu'à détruire les dernières traces du prestige qui environnait autrefois la puissance impériale. Le départ de Charles IV fut suivi bientôt de la paix entre Milan et Venise, dont nous avons déjà parlé dans l'histoire vénitienne.

Matteo voulut profiter de cet état de calme pour consolider son pouvoir à Bologne. Jusque-là il avait été forcé de laisser à la tête de l'administration Giovanni da Oleggio, nommé par son oncle, attendu qu'il eût été dangereux d'entreprendre quelque chose contre un guerrier si habile et si déterminé, au milieu de troubles où son ressentiment eût pu peser dans la balance des événements. Cependant Giovanni gouvernait mal, opprimait la ville et faisait détester la domination viscontine. Matteo rappela d'abord une partie de la garnison, et punit plusieurs officiers qui s'étaient permis des actes illicites à Bologne, puis se mit en mesure de demander un compte sévère de son gouvernement à Giovanni. Celui-ci, déjà irrité de la perte de plusieurs fiefs dont on venait de le priver, et que l'archevêque lui avait accordés, ne se vit pas plutôt sérieusement menacé, qu'il résolut de se rendre maître de la ville, et de braver l'autorité des Visconti. Il réussit à se faire des partisans, et beaucoup de citoyens, mus par le désir d'être indépendants, se déclarèrent contre les Visconti. Le 18 avril 1355, Giovanni fit arrêter les fonctionnaires nommés par Matteo, et ayant trouvé un appui dans le marquis Oldobrandino d'Este, il battit une armée viscontine et se maintint à Bologne. Vers la fin de septembre, Matteo mourut subitement au moment où il se préparait à marcher de nouveau contre Bologne (1).

Les possessions de Matteo furent partagées entre les deux autres frères. Lodi, Parme et Bologne échurent à Bernabo; Plaisance et Bobbio à Galeazzo. Renverser le pouvoir de Giovanni da Oleggio ne parut pas une tâche facile à Bernabo; il aima mieux traiter avec lui et lui concéder la possession de Bologne sa vie durant, en se réservant toutefois la souveraineté nominale; il stipula de plus qu'après la mort de Giovanni la seigneurie lui reviendrait à lui et à ses héritiers. Cette dignité donnait le droit de percevoir un certain impôt, d'y envoyer une garnison, et de nommer le podestat.

La ligue, qui pendant la paix conclue

(1) Les uns attribuent sa mort à sa vie licencieuse; les autres prétendent qu'il fut empoisonné par ses frères pour avoir dit : « *Esser bella cosa* il regnare, ma senza compagnia. » On dit, d'autre part, qu'on l'a mis à mort à temps pour prévenir une révolte de la part des pères et des époux des femmes qu'il avait déshonorées. Rosmini, l. c., p. 77 : « Dominus Mathœus means domi quondam domini archiepiscopi in Mediolano, divisus ut supra et malam vitam ducens, plures formosas juvenes in lecto tenens, etiam de nobilibus Mediolani, personam suam guastavit. Solo vitio luxuriæ fœdabatur. In virtutibus cæteros fratres suos antecellebat et præsertim in facundia, qua non erat ei similis nec par inter magnates Lombardiæ. » P. Azarius, l. c., p. 342.

entre Milan et Venise, n'avait pas donné signe de vie, releva de nouveau la tête vers le commencement de l'année 1356. Les marquis d'Este, les Gonzague, les Carrara, les della Scala et avec eux tous les Giovanni, ainsi que le marquis de Montferrat, devenu l'ennemi acharné des Visconti à cause d'une insulte qu'il en avait reçue, se réunirent contre cette maison. Charles IV, en voyant les princes milanais menacés de tant d'ennemis, se souvint également de l'affront qu'ils lui avaient fait en lui refusant l'accès dans leurs villes, et se joignit à la confédération. Giovanni da Oleggio finit aussi par se ranger du côté des ligueurs. Une conspiration qu'il venait de découvrir à Bologne, et à la suite de laquelle l'agent de Bernabo, Arrigo Castracani, et le podestat furent décapités par son ordre, lui avait prouvé jusqu'à l'évidence que toutes les concessions faites par Bernabo n'étaient qu'un leurre pour mieux le perdre.

Les Visconti cette fois allaient avoir à combattre des ennemis redoutables. Philippe da Gonzaga et son neveu Ugolin étaient d'habiles généraux, et de son côté Aldobrandino d'Este faisait la guerre avec la plus grande vigueur. La campagne s'ouvrit par l'expulsion des troupes viscontines du territoire de Reggio, que les Gonzague et leurs alliés forcèrent à la retraite. Le marquis de Montferrat, que Charles IV venait de nommer son nouveau vicaire dans la Lombardie, prit ensuite Asti (sauf le château) avec l'aide des Pavésans, qui s'étaient encore une fois rendus indépendants de leurs seigneurs milanais. Le gouvernement de Galeazzo avait paru si tyrannique, qu'Albe, Chierasco, Chieri et autres villes du Montferrat se soulevèrent et se déclarèrent pour le marquis. Ce dernier trouva même un allié dans le comte de Savoie.

Galeazzo mit tout en œuvre pour reconquérir Pavie (1). Mais un jeune moine de l'ordre de Saint-Augustin fit échouer tous ses projets. Ses prédications, dans lesquelles il proclamait la liberté et l'égalité, et qualifiait tous les princes du nom de tyrans, excitèrent un tel enthousiasme, que non-seulement les habitants ne se laissèrent point effrayer par l'approche d'une armée de quarante mille hommes, mais soutinrent un siége long et opiniâtre, pendant lequel les assiégeants élevèrent autour de la ville trois lignes de retranchements pour couper toute communication et la prendre par la famine. Le 27 mai les Pavésans firent enfin une sortie, commandés par le jeune héros ecclésiastique. Leur attaque fut dirigée avec tant de vigueur et d'habileté que les retranchements furent enlevés et toute l'armée milanaise mise en fuite (1).

Enhardi par ce succès, le vicaire de Charles IV somma les frères Visconti de venir se justifier à un jour fixé des accusations qui pesaient sur eux. Ils répondirent à cette injonction avec mépris. Dans l'intervalle, les chefs alliés avaient su attirer dans leur parti les compagnies franches du comte Lando, et ils pénétrèrent, au mois d'octobre 1356, dans les pays de Parme et de Plaisance. La plus grande confusion régnait à Milan; les troupes allemandes refusaient de combattre contre le drapeau impérial, et sans les dissensions qui divisaient les ligueurs, ils eussent certainement triomphé. Mais le marquis de Montferrat se sépara de l'armée, parce qu'on voulut le forcer de remettre le commandement en chef au comte Lando. Il se dirigea vers le Piémont, et s'empara de Novara par trahison (2). Le comte Lando se tenait toujours avec son armée dans les riches provinces qu'on avait occupées dès le début de la campagne, pour enrichir sa compagnie franche, et il perdit par là l'occasion opportune. Azzo da Correggio se détacha également de l'armée avec sept cents lances (3) pour faire une tentative infruc-

(1) Petrus Azarius, l. c., p. 346.

(1) Rosmini, l. c., p. 81.

(2) Ou plutôt par la négligence et l'impéritie des autorités, au rapport de Petrus Azarius, l. c., p. 349.

(3) Une lance nommée *barbuta* consistait en

tueuse contre Vercelli ; on un mot on donna le temps aux Visconti de respirer, de revenir de leur frayeur et de se réorganiser. Les rangs de leurs ennemis s'éclaircirent par la désunion. Ces derniers étaient devenus la terreur du pays par les excès épouvantables auxquels se livraient les soldats de Lando (appelés la *grande association*).

Galeazzo et Bernabo nommèrent leur cousin Leodrisio généralissime (c'est ce même Leodrisio qui avait été défait antérieurement près de Parabiago). Ils prirent à leur solde de nouveaux corps de condottieri et des troupes italiennes. Les Allemands revinrent sur leur première résolution, et se rangèrent sous les ordres de Leodrisio. Telle était la terreur qu'inspiraient partout les bandes forcenées de Lando dans la Lombardie, que les habitants prirent volontairement les armes en faveur des Visconti. Leodrisio marcha contre l'ennemi, et lui livra, près de Corsorate, une bataille dans laquelle il remporta une victoire complète. Tous les généraux de la ligue tombèrent en son pouvoir, à l'exception du général en chef, le comte Lando (1).

Les ligueurs trouvèrent bientôt un dédommagement à leur perte par l'adjonction d'un nouvel allié (au mois de novembre de cette année). Gênes ne s'était laissé incorporer à l'État viscontin que forcée par la nécessité, et à des conditions qui restreignaient beaucoup l'autorité de cette maison. Cependant, après la mort de l'archevêque, le gouverneur Matteo Mandello commença à dépasser les bornes prescrites. Le conseil fit des représentations ; le gouverneur demanda des instructions à Milan, et conseilla d'y envoyer la députation du conseil : la plus grande agitation régnait dans la ville, et tout présageait une révolte. Simone Boccanera, qui venait d'arriver de Pise à Milan, s'offrit pour apaiser le tumulte ; mais, à peine arrivé à Gênes (le 15 novembre), ses véritables desseins se firent connaître. Le peuple proclama la ville indépendante, et assaillit le palais du gouverneur, qui se vit forcé de fuir avec les siens. Les Génois réélurent l'ancien doge Simone Boccanera.

Mais ce qui rendit la vie et le courage à la ligue, bien plus que l'adhésion de Gênes, ce fut le légat du pape, le cardinal Egidio d'Albernoz, doué de la plus haute raison. Toute l'année 1357 fut marquée par des désastres pour les Visconti, bien que les armements se succédassent rapidement. Quelques faibles avantages remportés sur les Pavésans en 1358 furent considérés comme des événements heureux. Enfin, au mois de juin 1358, la médiation de Venise amena entre les Visconti et la ligue un traité de paix, aux termes duquel toutes les parties restaient en possession des territoires qu'elles possédaient avant la guerre ; seulement la ville d'Asti était laissée au pouvoir du marquis de Montferrat, et on lui cédait de plus Novi. Pavie ne fut pas mentionnée dans le traité, et resta *in statu quo*. L'époque qui suivit ces événements fut signalée par de nombreuses réjouissances dans la maison Visconti. En 1358, la femme de Bernabo, Beatrice della Scala, mit au monde un fils, qui reçut le nom de Lodovico ; vers le même temps, Catherine, fille de Matteo II, épousa Ugolino da Gonzaga.

Bernabo fit élever, sur ces entrefaites, deux nouvelles citadelles à Milan ; et, dès le printemps 1359, les deux frères firent des préparatifs contre Pavie. Les Beccaria de cette dernière ville étaient parvenus à faire conférer la seigneurie au marquis de Montferrat, et à en faire leur défenseur, se réservant adroitement la plus grande part d'influence réelle. Le marquis toutefois avait su attirer dans ses intérêts le démagogue ecclésiastique Jacopo Bussolari (1), qui,

deux cavaliers, dont l'un chevalier et l'autre valet. Sept cents barbutes accompagnaient Azzo.

(1) Rosmini, l. c., p. 84.

(1) Corio dit sans détour que Jacopo était l'agent du marquis : « Lasciò a Pavia per suo governatore un fra Giacomo Bussolario dell' or-

tout en tonnant contre la domination des princes en général, dirigeait de préférence ses attaques contre les vues des Beccaria sur Pavie. Ceux-ci essayèrent de se venger de lui par l'assassinat; mais le peuple protégea le héros qui avait sauvé la ville. Du haut de la chaire, le moine nomma vingt-deux centurions, et leur ordonna d'organiser dans chaque diocèse une compagnie, à la tête de laquelle devait se mettre l'un des capitaines. Toutes ces mesures furent approuvées et par le peuple et par le marquis. On accorda à Jacopo une garde de soixante hommes, et les Beccaria reçurent l'ordre de quitter la ville. Toutes leurs maisons et leurs possessions furent entièrement détruites (1).

Les Beccaria se tournèrent, en désespoir de cause, vers Galeazzo, lui promirent la seigneurie s'il voulait les ramener, et mirent à sa disposition, comme garantie, leurs châteaux situés dans le pays de Pavie et de Lomella. Au mois de mars 1359, une armée viscontine, commandée par Lucchino del Verme, marcha contre Pavie. Jacopo déploya toute son éloquence pour obtenir des habitants l'argent nécessaire à l'entretien des troupes, et il y réussit si bien, que les femmes mêmes firent le sacrifice de leurs bijoux et de leur parure (2). Le marquis prit à son service la *grande association* de Lando (la compagnie franche), et réussit à mettre en fuite cette nouvelle armée d'assiégeants. Mais dès le mois de septembre, une autre parut. La ville était ravagée par une épidémie, et Lando avait quitté le service du marquis pour passer à celui des Visconti, mieux rétribué, en sorte que Jacopo fut contraint de capituler. Ce religieux oublia toutefois sa propre sûreté, et paya son imprudence par une détention perpétuelle dans un couvent, à Vercelli. Galeazzo fit son entrée à Pavie en novembre, y fit aussitôt bâtir un château fort, et, se croyant par là en toute sûreté, régna sans contrôle (1).

Giovanni da Oleggio observa si fidèlement le traité qui l'avait réintégré dans la possession de Bologne (2), qu'il envoya six cents cavaliers pour soutenir les Visconti dans leur entreprise contre Pavie. Malgré cette preuve d'attachement, Bernabo commanda au condottiere Francesco d'Este de s'emparer de Bologne, et rompit ainsi la paix sans aucun motif. Les troupes viscontines arrivèrent devant les murs de cette ville dans les derniers jours de décembre 1359. Giovanni se vit abandonné de tous ses voisins; le cardinal Egidio seul lui envoya quatre cents cavaliers. Réduit à la dernière extrémité, il se vit forcé de vendre la ville. Les Florentins, Bernabo lui-même, et le cardinal, au nom du pape, s'en disputèrent l'acquisition. Ce dernier l'emporta, moyennant une forte somme et la cession de Fermo, que Giovanni obtint comme fief du saint-siége avec le titre de marquis. Il quitta Bologne le 31 mars 1360 pour se rendre dans sa nouvelle principauté.

Le cardinal Egidio nomma son neveu Velasco Fernandez et le général des troupes papales gouverneurs de la ville. Bien que Bologne, par cette transaction, appartînt à l'autorité pontificale, Bernabo n'en continua pas moins le siége avec une nouvelle vigueur. Le saint-père lança l'excommunication contre lui; mais ce fut en vain. Il sollicita, en conséquence, auprès du roi Louis de Hongrie le secours de quelque mille hommes de cavalerie légère pour combattre les troupes viscontines. Mais ces cavaliers commirent les plus grandes horreurs, et devinrent plus nuisibles à leurs alliés que les soldats mêmes des Visconti, bien qu'ils les forçassent à lever le siége et à se retirer dans le Parmésan.

Bernabo cependant n'abandonna pas ses

---

dine de S.-Agostino, solenne predicatore, ma decettore degli huomini, l. c., p. 231.

(1) Comparez la *Chron.* de Petrus Azarius, l. c., p. 376.

(2) Petru sAzarius, *Chron.*, l. c., p. 377.

(1) Rosmini, l. c., p. 96.

(2) Possession qui n'était pas sans conditions, puisqu'à Bernabo était dévolu le droit de nommer les podestats.

projets, et fit des efforts inouïs pour se ressaisir de Bologne. Il dépêcha Lando en Allemagne pour recruter d'autres troupes, et leva de nouvelles taxes, qu'il fit peser particulièrement sur les églises et les couvents. Son frère prit des mesures semblables, mais dans un autre but; il avait formé le dessein de marier son fils avec une princesse du sang de France. Il y réussit; mais un tel succès coûta, dit-on, à Galeazzo, la somme de six cent mille florins d'or. Isabelle de Valois, fille du roi Jean, apporta pour dot à Giovanni Galeazzo le comté de Vertus, en Champagne; ce qui lui valut plus tard le titre honorable et en même temps dérisoire de *conte di Virtù*.

Bernabo avait réalisé, par ses contributions forcées, la somme de trois cent mille florins d'or, et nourrissait toujours l'espoir de reconquérir Bologne; mais plus il mettait d'obstination à saisir ce but, plus il lui échappait. Il tint cette ville bloquée depuis le commencement d'avril jusqu'au 20 juin de l'année 1361, époque à laquelle son armée essuya une défaite si complète, qu'il dut lever le siége (1). D'autres calamités vinrent se joindre à ce désastre, et il se vit dans la nécessité d'offrir la paix au pape et de lui abandonner Bologne le 15 décembre 1361.

Dans cet intervalle, le marquis de Montferrat, qui n'attendait qu'une occasion favorable de ressaisir Pavie, inquiétait vivement Galeazzo. Le marquis se rendit enfin en Provence pour engager la *compagnie blanche*, composée d'Anglais, qui se trouvait en disponibilité par suite de la suspension d'armes conclue alors en France. Les mêmes calamités qui avaient signalé la présence des Hongrois dans les campagnes de Bologne marquèrent le passage de ces nouveaux mercenaires dans les contrées occidentales de la Lombardie. Les maladies épidémiques marchaient partout à leur suite. La population de Milan seule, dit-on, perdit soixante-dix-sept mille âmes (1).

Tous ces revers, loin de courber l'orgueil des Visconti, ne les rendirent que plus opiniâtres. Des ambassadeurs du pape ayant remis à Bernabo une lettre dont le contenu lui déplut, il les traita d'une manière arrogante (2), et poussa ainsi Innocent VI à une nouvelle ligue avec les princes de la haute Italie. Cette ligue, formée à l'instigation du pape, se composait des Carrara, des della Scala, des Este et des Gonzague. Les confédérés envoyèrent des ambassadeurs à Bernabo, avec mission de le menacer d'une guerre générale, s'il ne s'abstenait de toute hostilité envers le saint-siége. Mais ce message ne fut accueilli qu'avec mépris. Nous passons sous silence les incidents de la guerre qui s'ensuivit, guerre dans laquelle Brescia fut pressée vivement par les troupes confédérées, sans qu'elles pussent s'en rendre maîtres. Le marquis de Montferrat attirait toujours des troupes de la France, et s'allia avec Gênes. Il arracha à la domination de Galeazzo Voghera et d'autres villes du pays de Tortone, de Novara et de Pavie. Sur ces entrefaites Innocent VI mourut, et Urbain V, l'un des légats insultés par Bernabò, monta sur le trône pontifical (au mois de novembre 1362). Le nouveau pape le somma de comparaître devant lui pour se justifier de sa conduite arrogante envers le chef de l'Église; et, comme il ne se rendit point à cette injonction, Innocent prononça l'excommunication contre lui (au mois de mars 1363).

---

(1) Rosmini, l. c., p. 101—102.

(1) Petrus Azarius, l. c., p. 396.

(2) Les ambassadeurs, rencontrant Bernabo sur un pont du Lambro, lui auraient immédiatement remis la missive dont ils étaient porteurs. Après l'avoir parcourue, il leur demanda, les yeux étincelants, s'ils préféraient manger ou boire. Les ambassadeurs, connaissant sa cruauté, et craignant d'être jetés dans le fleuve, se prononcèrent pour le manger. Il leur fit avaler aussitôt jusqu'au dernier fragment du message. Telle est du moins la tradition. Comparez à ce sujet Rosmini, l. c., p. 104, et Corio.

De plus en plus exaspéré, Bernabo fit peser sa tyrannie sur ceux qui l'entouraient, et persista dans son système de résistance. Dans la campagne du printemps de l'année 1363, le général de la confédération le battit complétement près de Solara; il y reçut même une blessure. Vers la même époque, le marquis de Montferrat pénétra dans le Milanais, et dévasta tout sur son passage. Le comte Lando, qui commandait à Novare pour le compte de Galeazzo, fut tué dans une sortie (1). Les Anglais, après avoir tout pillé dans les États de Galeazzo, se retirèrent, sur l'invitation des Pisans, dans les riches contrées de la Toscane; alors seulement Galeazzo put respirer et se relever de sa position critique. Son général Lucchino del Verme reprit rapidement une grande partie du territoire viscontin conquis par le marquis. Toutefois Bernabo se vit dans la nécessité d'accepter la médiation des rois de France, de Hongrie, et de l'empereur romain. Après de longues négociations, une paix générale fut conclue entre Galeazzo, Montferrat et Gênes, ainsi qu'entre Bernabo et la ligue. Le traité fut publié le 3 mars 1364. Au terme de cet acte, Bernabo renonçait entièrement à Bologne en faveur du pape, moyennant une somme de cinq cent mille florins d'or, payables par termes. Quant aux autres portions de territoire, elles demeurèrent *in statu quo*, comme avant la guerre. Galeazzo conserva Pavie, Albe et Novara, mais reconnut le marquis de Montferrat comme possesseur d'Asti.

A peine cette guerre achevée à l'extérieur, Galeazzo commença des hostilités contre ses ennemis du dedans. Tous ceux de ses sujets qui avaient montré la moindre velléité d'opposition durant la guerre furent livrés aux tribunaux et condamnés aux plus horribles supplices (2). Il accabla ensuite les pays soumis à son autorité d'impôts exorbitants pour remplir son trésor épuisé par la guerre et pour achever le château de Pavie et d'autres fortifications. Les sujets de Bernabo n'étaient pas mieux traités; mais l'oppression de Galeazzo avait du moins un but sérieux, tandis que la tyrannie du premier était dictée par les motifs les plus futiles. Il aimait passionnément la chasse, et surtout la chasse au sanglier; il entretenait une meute de cinq mille chiens, pour lesquels il avait fait bâtir un édifice particulier. Mais cet établissement ayant été trouvé trop peu spacieux, un grand

(1) Petrus Azarius, l. c., p. 412, 413.

(2) Il m'est impossible de passer sous silence la sentence que Galeazzo prononça encore pendant la guerre contre tous ceux qui étaient accusés de trahison: « Intentio domini est, quod de magistris proditoribus incipiatur paullatim. Prima die quinque bottas de Curlo. Secunda die reposetur. Tertia die similiter quinque bottas de Curlo. Quarta die reposetur. Quinta die similiter quinque bottas de Curlo. Sexta die reposetur. Septima die similiter quinque bottas de Curlo. Octava die reposetur. Nona die detur eis bibere aqua, acetum et calcina. Decima die reposetur. Undecima die similiter aqua, acetum et calcina. Duodecima die reposetur. Decima tertia die serpiantur eis duæ corrigiæ per spallas et pergottentur. Decima quarta die reposetur. Decima quinta die dissolentur de duobus pedibus; postea vadant super cicera. Decima sexta die reposetur. Decima septima die vadant super cicera. Decima octava die reposetur. Decima nona die ponantur super cavalleto. Vigesima die reposetur. Vigesima prima die ponantur super cavalleto. Vigesima secunda die reposetur. Vigesima tertia die extrahatur eis unus oculus de capite. Vigesima quarta die reposetur. Vigesima quinta die truncetur eis nasus. Vigesima sexta die reposetur. Vigesima septima die incidatur eis una manus. Vigesima octava die reposetur. XXIX d. incidatur alia manus. XXX d. reposetur. XXXI d. incidatur pes unus. XXXII d. reposetur. XXXIII d. incidatur alius pes. XXXIV d. reposetur. XXXV d. incidatur sibi unum castronum. XXXVI d. reposetur. XXXVII d. incidatur aliud castronum. XXXVIII d. reposetur. XXXIX d. incidatur membrum. XL d. reposetur. XLI d. intenglietur super plaustro et postea in rota ponatur. » Et c'est ainsi que beaucoup de personnes ont été exécutées de 1362 à 1363.

nombre de ces chiens furent répartis entre de simples citoyens, surtout de riches aubergistes des environs de Milan, avec injonction de les nourrir, de les soigner, et de les présenter tous les quinze jours au bureau d'un inspecteur institué à cet effet, et appelé *uffizio de' cani*. Lorsque les animaux paraissaient maigris, on punissait les gardiens pour les avoir mal nourris; étaient-ils trop gras, on les punissait encore pour les avoir rendus impropres à la chasse. Celui qui laissait périr un des chiens confiés à sa garde perdait toute sa fortune. Nul ne pouvait posséder un de ces quadrupèdes comme sa propriété privée; et le moindre délit de chasse était réprimé par les punitions les plus barbares. Sa cruauté ne s'arrêta même pas là (1); elle monta à un tel degré, que l'on courait quelquefois risque de la vie pour le rencontrer à un endroit où il ne voulait pas être vu. Il suffisait d'être accusé de trahison ou impliqué dans une conspiration pour être perdu sans retour.

Il nous semble que c'est le lieu d'examiner ici la nature de l'immense pouvoir exercé par les deux frères Visconti. Cette puissance, ils ne la durent d'abord qu'à l'autorité attachée à la seigneurie, qui elle-même n'était dans l'origine que le pouvoir politique séparé des fonctions judiciaires et municipales (la police) du podestat. Avec le temps on restreignit tellement la sphère d'action de cette magistrature, que la justice et la police demeurèrent en effet ses seules attributions, et elle n'exerça plus aucune influence sur les événements politiques. Plus on affaiblissait l'action du podestat, et plus les chefs des différents partis montrèrent d'audace et purent agir librement, et plus le parti populaire put prendre une attitude décidée, averti qu'il était, par son instinct, que sa composition demandait de l'unité. Lorsque la lutte des factions ensanglantait la ville, le podestat était sans force, à moins de se ranger du côté de l'une ou de l'autre des parties contendantes; et, en agissant ainsi, en se faisant homme de parti, lui naguère encore étranger à la ville, il devenait nécessairement le subordonné du chef né et élevé dans la cité, et qui connaissait parfaitement tous ses intérêts. Le podestat demeurait dans cette position subalterne même après le triomphe de l'un des partis; car le pouvoir politique et la haute direction des affaires restaient toujours entre les mains d'un *signore* de la ville ou d'un capitaine du peuple. Or celui-ci ne tenait son autorité que du parti dominant, dont il avait à ménager les intérêts avec la plus grande prudence, contrôlé qu'il était d'ailleurs par les conseils municipaux, composés tantôt des familles les plus considérables, tantôt tirés des corporations ou même de la masse des bourgeois, selon que l'une ou l'autre faction l'emportait.

Ce pouvoir limité ne se fortifia pas beaucoup, comme on aurait pu le croire, de l'extension toujours croissante du système de recrutement si favorable à la tiédeur des citoyens, qui aimaient mieux acheter des mercenaires que d'aller eux-mêmes au combat. Il est vrai que les seigneurs et les capitaines en trouvèrent plus souvent l'occasion de s'enrichir, attendu qu'ils fixaient la quotité des contributions de guerre, que les fonds passaient par leurs mains, et qu'ils devaient nécessairement en tirer l'avantage de pouvoir appliquer les deniers publics à leurs intérêts privés. Le titre de vicaire royal, qu'ils ajoutaient quelquefois à celui de seigneur et de capitaine, n'augmentait pas beaucoup non plus leur puissance; car, si la ville y avait été décidément opposée, ils n'auraient pas osé se l'arroger, ou n'auraient pas pu le maintenir. Bien que ce titre vînt d'une source royale, ils n'étaient de fait que les magistrats d'une république.

(1) On voit par la manière plaisante avec laquelle Bernabo accueille les remarques du paysan qui lui montre son chemin dans la forêt sans le connaître, qu'il n'a pas toujours été un tyran, et ne l'est devenu que par degrés. Voir P. Azarius, l. c., p. 398. Sa manière d'apprécier et de traiter ses fonctionnaires dénote beaucoup de sagacité.

Mais ce qui donna une grande impulsion à la puissance de ces seigneurs, c'est que plusieurs villes vinrent se ranger sous l'autorité d'un seul réputé capable de contenir les factions et de faire prévaloir l'ordre et la justice, comme la possibilité en avait été démontrée depuis Jean de Bohême (1). En devenant le chef de plusieurs cités confédérées, le seigneur se rendait indépendant de chacune d'elles en particulier; car, dès qu'une seule voulait secouer son joug, il se servait de la coopération de toutes les autres pour la ramener à l'obéissance. Il y a plus, elle se mettait par ce fait dans la position d'un pays conquis. Le seigneur confisquait en outre à son profit les biens des rebelles isolés, qui autrefois revenaient à la communauté. D'un autre côté, les conquêtes ne contribuèrent pas peu à fonder un pouvoir autocratique dans les États annexes, les seigneurs et les capitaines ne faisant plus la guerre pour une ville unique, mais pour l'intérêt de toute la confédération, c'est-à-dire pour le leur. Les troupes, payées par toutes les villes, n'appartenaient à aucune d'elles, et n'étaient en réalité que les gardes du corps des seigneurs. Les sommes qu'on prélevait pour leur entretien formaient un fonds totalement distinct du fisc spécial de chaque ville.

Dans cet état de choses, le pouvoir de ces chefs dégénéra rapidement en un despotisme militaire, comme nous l'avons vu notamment chez les Visconti. Ils conservèrent les autorités républicaines subalternes, à peu près comme les empereurs romains depuis Auguste maintinrent le sénat et les magistrats de l'ancienne Rome. Milan eut ses Néron et ses Héliogabale. La position précaire de ces chefs au commencement de leur domination les rendait cruels. Sentant sans cesse la terre trembler sous leurs pas et prête à les engloutir, ils cherchèrent un dédommagement à ces continuelles alarmes en profitant des moments de répit pour satisfaire leurs appétits effrénés et pour se venger d'une manière atroce des moments de troubles qu'on leur avait occasionnés. Une fois la cour infectée de ces éléments immoraux, tous ceux qui s'élevèrent à son ombre se familiarisèrent facilement avec la tyrannie; ils n'avaient plus à lutter contre aucun bon penchant. Les cruautés ordinaires ne suffisaient même plus à ces despotes, qui surpassèrent en inventions et en raffinements la barbarie des empereurs romains.

Une preuve de la perversité croissante des deux frères Visconti, c'est qu'ils commençaient à se soupçonner l'un l'autre. Galeazzo souffrait de la goutte; ses courtisans murmurèrent aussitôt que ne pouvant plus donner aux affaires l'attention nécessaire, il ne serait plus un moment en sûreté contre les persécutions de Bernabo. Il prêta assez l'oreille à ces insinuations pour transférer sa résidence de Milan à Pavie (l'an 1365).

Au mois de février de la même année, Bernabo maria sa fille Verde au duc Léopold d'Autriche. Suivant la coutume des princes allemands en pareille occurrence, il extorqua une riche dot à ses sujets, ce qui provoqua de nouveaux murmures parmi

(1) Rovelli, qui a mieux compris l'esprit des constitutions de la Lombardie au moyen âge qu'aucun autre historien, présente ainsi la marche des événements (*Storia di Como*, parte II, p. CLXVI) : «Il timore sempre a cauto della dominante fazione di veder risorgere a proprio danno la fazion depressa faceva sì che quella non credendosi abbastanza sicura sotto la protezione di un potente cittadino chiamasse al governo, e quasi alla difesa della repubblica da lei maneggiata un protettore più potente e straniere, senz' avvedersi del pericolo a cui esponeva se stessa insieme colla repubblica. A costui davasi talvolta il solito titolo di podestà, ma più spesso quello di capitano del popolo o di capitano generale e con esso il comando dell' armi, o un autorità straordinaria. Il peggio si è che questa pericolosa autorità per lo più conferita a chi l'aveva nello stesso tempo su d'altre città non ristringevasi ad un anno, come per lo passato, ma si prorogava a tre, a quattro, a cinque, e sino a dieci anni.»

le peuple. Mais Galeazzo et Bernabo avaient pris leurs précautions; toutes les forteresses et les châteaux appartenant aux nobles du parti guelfe avaient été démantelés par leur ordre.

Les fêtes somptueuses et les orgies de la cour formaient le plus étrange contraste avec la désolation qui régnait encore dans certaines parties du pays, le ressentiment de la noblesse milanaise et la rage du malheureux peuple, privé de tout moyen d'exhaler son indignation; puisque même des prêtres qui s'étaient enhardis à faire quelques remontrances avaient été brûlés pour cette *nouvelle hérésie*, comme Bernabo le disait avec dérision (1). Lorsqu'en mai 1366 la belle-fille de Galeazzo, la princesse française, accoucha d'une fille, de cette *Valentine* si fatale à l'Italie, le comte Amédée de Savoie, le marquis Nicolo d'Este et Malatesta, le Hongrois de Rimini, vinrent à Milan pour assister à la solennité du baptême et aux réjouissances données à cette occasion.

La manière dont les deux Visconti procédèrent après la paix eût dû attirer sur eux le blâme du chef de l'Église, comme contraire à toute notion chrétienne; mais le projet de lever une contribution sur les ecclésiastiques, les insultes et le mépris dont on les abreuvait, voilà ce qui inspira enfin à Urbain V (2) l'idée d'une nouvelle ligue mieux organisée que la première. Avant de la former, il transféra sa résidence en Italie, malgré les représentations des cardinaux, et ne ratifia le traité d'union que dans le mois d'août, à Viterbo. Suivant cette convention, la ligue avait pour chef le roi Louis de Hongrie, et se composait, outre le saint-père et l'empereur Charles IV, de tous les États d'Italie, à la seule exception des della Scala et des Florentins. Afin de ne pas réveiller les Visconti de leur sécurité avant qu'ils ne fussent assaillis de toutes parts, on donna pour prétexte à la ligue la destruction de toutes les *compagnies di ventura*, c'est-à-dire de tous les corps francs, consistant en mercenaires allemands, français, catalans et anglais, qui infestaient l'Italie.

Les Visconti se doutèrent néanmoins de ce qui se tramait contre eux, et demandèrent à faire partie de la coalition, ce qu'on ne leur refusa pas positivement; mais les formes évasives et dilatoires avec lesquelles on accueillit leur proposition achevèrent de leur ouvrir les yeux sur le but réel de ces armements. Ils assemblèrent aussitôt un nombre de troupes considérables, se lièrent étroitement avec Côme della Scala, alors seigneur de Vérone, et recherchèrent l'alliance du prince allemand voisin, le duc de Bavière. Le fils de Bernabo, Marco, épousa Isabelle, fille du comte palatin Frédéric (1); et le frère du dernier, le duc Étienne, se maria avec Taddea, fille de Bernabo. L'année suivante 1368, Galeazzo donna en mariage sa fille Violante à Lionel, duc de Clarence, et lui donna pour dot Albe et les possessions de Piémont qui appartenaient autrefois à la maison Visconti. Cette union procura à Galeazzo la grande compagnie d'Anglais sous les ordres de Jean Hawkwood; mais Lionel mourut dès le mois de septembre 1368 des suites, dit-on, de son intempérance (2).

---

(1) Si l'on veut avoir une idée du faste déployé dans les fêtes de cour à cette époque, qu'on lise la description du banquet donné aux noces de Violante degli Visconti et de Lionel de Clarence, en 1368, dans Corio, l. c., p. 239.

(2) Dans la guerre suivante avec Bernabo, Urbain faisait mettre à la torture ou mourir de faim les prisonniers de guerre.

(1) Les *Annales Mediolanenses* appellent la fiancée Élisabeth, fille du duc Étienne. Nous avons suivi Rosmini.

(2) Corio place cet événement en 1367. Il entre dans de grands détails sur la dot de Violante : « Con la dote di ducento mille fiorini e la città d'Alba, con molte terre e castelli del piede de' monti, come fu conio, Corastro, Mondovico e Braida. » L. c., p. 238. Les solennités nuptiales eurent lieu le 15 juin 1368. Corio, l. c., p. 239.

Bernabo degli Visconti et Côme della Scala commencèrent les hostilités ; leurs mouvements combinés avaient pour but la prise de Mantoue. Bernabo avait à sa solde les Anglais d'Hawkwood, des Allemands, des Hongrois, des Brabançons. Les Este se rangèrent aussitôt du côté des Gonzague. Au mois de mai 1368, Charles IV s'avança de l'Allemagne à la tête d'une armée formidable ; le pape lança de nouveau une bulle d'excommunication, et appela aux armes tous les bons chrétiens contre Bernabo. Tout présageait la ruine inévitable de la maison Visconti (1); mais les troupes impériales n'étaient ni bien exercées, ni composées de toutes les armes comme celles des Visconti et des della Scala. Les Italiens surpassaient de beaucoup les Allemands dans la défense des retranchements et des fortifications. L'empereur dissipait ses forces devant des bourgs insignifiants, et devint seulement à charge aux Gonzague, dont il contribua à épuiser les ressources pécuniaires. Le 24 août il conclut un armistice avec les Visconti à l'avantage des Gonzague, et se dirigea vers Lucques. La retraite de l'empereur et l'attitude formidable des seigneurs de Milan inclinèrent leurs adversaires à la paix. Déjà le 11 février 1369 le traité en fut public des deux côtés (2). Une nouvelle lutte s'engagea bientôt entre Galeazzo et Giovanni au sujet d'Albe, que les agents du duc de Clarence avaient hypothéquée au marquis de Montferrat pour vingt-six mille florins d'or, lutte pendant laquelle les Comois se soulevèrent aussi, exaspérés par les nouveaux impôts dont Giovanni les accablait. Au printemps de l'année 1370, Galeazzo reprit Come, et dans l'automne Valence et Casale di S.-Evasio.

Bernabo, de son côté, s'était de nouveau mêlé à toutes sortes d'intrigues et s'efforçait d'étendre son autorité dans la Toscane. La ville de Sarzana s'était soumise (1); Perugia et S.-Miniato avaient demandé sa protection, l'une contre le pape, l'autre contre Florence. Il se porta en personne sur Sarzana, et là chercha les moyens de conquérir Lucques, après avoir au préalable fait marcher Hawkwood contre les Florentins. Il provoqua de cette sorte une nouvelle ligue contre lui, qui s'organisa en effet au mois de décembre 1369, et se composa du pape, de la république de Florence, du marquis d'Este, des Gonzague, des Carrara, de Bologne, Lucques, Pise, et finalement du roi de Naples.

Bernabo rappela Hawkwood de la Toscane et assembla d'autres troupes; mais il fut battu par l'armée de la ligue, dans le Reggio. Hawkwood ayant bientôt après remporté une victoire à son tour, toutes les parties penchèrent pour la paix, qui fut en effet conclue le 12 novembre 1370 (2).

Feltrin da Gonzaga, à qui le territoire de Reggio était depuis longtemps tombé en partage, gouvernait ce pays de la même manière que Bernabo le sien. Indignés de cette tyrannie, les plus nobles citoyens s'adressèrent au marquis Nicolo d'Este, implorant sa protection. Ils s'engagèrent à lui remettre la ville s'il voulait les délivrer de leur seigneur. En conséquence, au mois d'avril 1371, Bechino da Marano, général du marquis, à la tête de quelques escadrons de cavalerie, attaqua Reggio et s'en empara. Feltrin se maintint seulement dans la citadelle; mais, désespérant d'expulser les ennemis de la ville, il la vendit, ainsi que la souveraineté de Novellaro et de Bagnuolo, pour cinquante mille florins d'or. Un certain Lucius de Lando, qui, comme son cousin du même nom, se trouvait à la tête d'un corps de mercenaires allemands, alors au service de Nicolo, le trahit dans cette conjoncture, et

(1) « In questo tempo Carlo imperatore entrò in Italia con molta gente, e quasi tutti i baroni d'Alemagna e di Boemia, sperandosi de sotto mettere in tutto la Lombardia in dedizione dell' imperio. » Corio, l. c., p. 240.

(2) Rosmini, l. c., p. 123.

(1) *Annales Mediol.*, l. c., p. 741.

(2) Rosmini, l. c., p. 127.

livra la ville ainsi que les troupes à Bernabo pour la somme de vingt-cinq mille florins d'or (1).

Dès que Bernabo se vit en possession de Reggio, il envoya son fils Ambrogio avec une armée dans le pays de Modène, dans l'espoir d'obtenir de plus grands avantages encore contre le marquis. Une nouvelle perspective favorable s'ouvrit à Galeazzo par la mort du marquis Giovanni de Montferrat, arrivée vers le milieu de mars 1372. Le duc Othon de Brunswick et le comte Amédée de Savoie avaient été nommés les tuteurs des enfants du marquis. Le dernier surtout les défendait avec beaucoup de zèle contre Galeazzo, qui poursuivait ses desseins avec plus de vigueur que jamais. L'armée viscontine pressait vivement Asti; mais elle se vit forcée de lever le siége lorsque le pape Grégoire XI se rangea du côté des ennemis de Galeazzo et envoya de l'argent et des troupes.

Durant cet intervalle Ambrogio degli Visconti avait battu, près d'Erberia, une armée ennemie composée des troupes des Gonzague, des Carrara et du pape réunies. La médiation du roi de France amena un armistice de six mois, dont Bernabo profita pour piller sans obstacle le territoire de Bologne. Cette infamie souleva de nouveau tous les esprits contre les Visconti. Le pape lança contre les deux frères des excommunications, auxquelles Galeazzo ne répondit autrement qu'en séquestrant les biens de l'Église. L'empereur nomma le comte Amédée son vicaire dans la Lombardie, et le pape le pourvut si bien de secours en argent, qu'il se vit en état de mettre sur pied une armée considérable, destinée à opérer contre Galeazzo, tandis qu'une autre armée pontificale, commandée par le cardinal de Bourges, marchait contre Bernabo. Les Viscontins évacuèrent bientôt le pays de Bologne; le cardinal pénétra dans le pays de Plaisance, pendant qu'Amédée se porta jusque dans le Milanais même, et put détruire les beaux jardins aux environs de Pavie appartenant à Galeazzo. Lorsque le cardinal marcha dans le Brescianais, Amédée s'avança dans le Bergamois pour faire sa jonction avec lui; mais, avant que cette réunion put avoir lieu, l'armée papale fut battue près de Montechiaro, par le fils de Galeazzo, le comte de Vertus. Cependant ses soldats s'étant abandonnés trop légèrement à l'enivrement du triomphe, ils subirent immédiatement une rude défaite. Ce fut le signal de la révolte pour plusieurs districts viscontins. Bernabo envoya son fils Ambrogio dans la vallée de S.-Martino, sur les frontières de Bergame et de Milan, pour faire rentrer dans l'ordre les habitants insurgés; mais il fut attaqué à l'improviste et tué le 17 juin 1374 (1). Bernabo marcha en personne contre les ennemis, et les ayant soumis exerça sur eux les plus cruelles vengeances.

Les sujets de Galeazzo ne se montrèrent pas plus attachés, et manifestèrent des sentiments tels qu'on devait les attendre envers un souverain aussi barbare. Les habitants de Vercelli se soulevèrent, refoulèrent la garnison dans la citadelle, et même s'emparèrent de ce dernier point de défense au mois d'août 1374.

Depuis cette époque les Visconti témoignèrent, en toute circonstance, le désir de faire la paix. Les confédérés ne la désiraient pas moins; Grégoire seul s'y opposa avec fermeté, se fondant sur la perfidie des Milanais. Cependant, lorsque la famine, la peste et tous les fléaux qui marchaient à la suite des hordes mercenaires, eurent porté la misère de l'Italie à un degré inouï, on convint d'un armistice pour la durée d'un an; mais cette suspension, loin de soulager l'Italie,

---

(1) Après avoir exercé la plus grande tyrannie dans la ville : « Tutta la città posero à sacco, fino i tempi ed hospitali, le femine adulterarono e molto case destrussero; onde la città per le genti, che vi stettero ventidue giorni, quasi fu condotta all' ultima rovina. » Corio, l. c., p. 244.

(1) Rosmini, l. c., p. 136. Corio, l. c., p. 246.

ne fit qu'aggraver ses maux. Les princes congédièrent le plus grand nombre de leurs troupes soldées. Hawkwood, le plus fameux chef de ces bandes, les attira tous à lui, et en forma un corps d'armée considérable composé de presque toutes les nations de l'Europe. A la tête de ces mercenaires, il traversa le pays de Mantoue, pénétra jusqu'en Toscane, leva partout de fortes contributions. Il extorqua des seuls Florentins la somme de cent trente mille florins d'or. Comme il insinua partout qu'il allait rentrer au service du pape, il confirma l'opinion qu'avaient déjà les Florentins que le saint-père avait l'intention de les soumettre à son autorité. Il en résulta le plan d'une coalition des républiques toscanes contre le souverain pontife, à laquelle Bernabo Visconti donna volontiers son adhésion. Cette ligue entraîna la révolte d'un grand nombre de villes papales tenues, dans les derniers temps, dans l'état de servitude le plus rigoureux (1).

Galeazzo, depuis 1375, avait cédé à son fils, le comte de Vertus, une grande partie de ses possessions, et ne s'en était réservé que la souveraineté. Il s'abstint de toute participation à la ligue contre le pape, et conclut même avec ce dernier un traité définitif, au terme duquel Vercelli et d'autres villes lui furent restituées moyennant la somme de deux cent mille florins d'or qu'il paya au trésor du saint-père. Grégoire se félicita d'autant plus de voir Galeazzo se séparer de la coalition, qu'il avait le projet de transférer son siége d'Avignon à Rome. Il négocia avec succès un traité de paix entre le marquis Secondotto de Montferrat et les deux Visconti, Galeazzo et Giovanni Galeazzo, à la suite duquel le marquis épousa la veuve du duc Lionel de Clarence, Violante. C'est le 7 juillet 1377 que le traité fut ratifié.

En arrivant devant Asti à son retour de Pavie, Secondotto trouva les portes fermées; les habitants s'étaient révoltés. Ils ne se soumirent que par l'intervention de Giovanni Galeazzo, qui saisit cette occasion pour faire valoir ses prétentions à nommer désormais le podestat, le gouverneur du château, tous les hauts fonctionnaires de la ville; il s'arrogea enfin tous les droits et priviléges du marquis. Naturellement irritable, Secondotto exhala sa colère sur tout ce qui l'entourait, et ce fut en maltraitant l'un de ses gens, qu'il fut si grièvement blessé par le père de la victime, un Allemand, qu'il mourut quelques jours après.

Son beau-père ne lui survécut pas longtemps. Galeazzo, dont la santé s'était de plus en plus affaiblie dans les dernières années, expira le 4 août 1378, à Pavie. Les impôts exorbitants dont il avait écrasé ses sujets, la cruauté avec laquelle il procéda contre ceux sur lesquels planait le moindre soupçon, fit de sa mort un événement heureux pour toute la Lombardie occidentale, bien qu'avant sa mort ses sentiments se fussent singulièrement adoucis, au point même qu'il rendit un décret (au mois d'octobre 1377), dans lequel il annulait toutes les faveurs et concessions accordées à des individus qui se trouvaient en opposition avec les véritables droits.

Comme presque tous les seigneurs de Milan de la maison Visconti, il avait le plus grand enthousiasme pour les hautes productions intellectuelles et la culture de l'esprit; il parut avoir hérité de l'esprit de ses oncles Lucchino et Giovanni. L'une des plus célèbres écoles d'Italie, celle de Pavie, lui doit sa fondation. Le privilége impérial pour cette institution fut donné en 1361, et Galeazzo n'épargna aucun soin pour y réunir, comme professeurs, les savants les plus capables (1). Galeazzo et ses frères traitèrent Pétrarque avec la plus grande distinction, et le chargèrent de missions importantes, jusqu'à ce que la peste l'ayant chassé de la Lombardie, il alla se réfugier à Padoue.

(1) Rosmini, l. c., p. 138 : « Ces villes étaient celles-ci : città di Castello, Viterbo, Montefiascone, Perugia, Gubbio, Spoleto, Forli, Ascoli, etc. » — « Et omnes istæ rebelliones fiunt auctoritate ligiæ domini Bernabovis et Florentinorum. » Sozom. Pist., l. c., p. 1095.

(1) Rosmini, l. c., p. 141.

§ VII. — *Jusqu'à la mort de Bernabo degli Visconti* (1385).

Le comte di Virtù entretint d'abord des rapports de bonne amitié avec ses voisins. Il forma une alliance avec le comte Amédée, ainsi qu'avec son oncle Bernabo; et, pour mieux cimenter cette union avec le dernier, on fiança le fils de Giovanni Galeazzo, Azzo, avec la fille de Bernabo, tous deux en bas âge. Il conclut en outre un armistice pour deux ans avec le marquis de Montferrat.

Bernabo avait d'autant plus d'intérêt à rester en bonne intelligence avec son neveu, qu'il était alors en hostilités ouvertes avec ses voisins de l'Italie orientale. Can della Scala était mort sans laisser d'héritiers légitimes; Bernabo pensa que les fils naturels de ce seigneur, Bartolomeo et Antonio, avaient moins de droits à la succession que sa femme Beatrice, la sœur de Can. Il commença, en conséquence, vers le printemps de l'année 1378, une guerre de succession qui dura avec des chances diverses jusqu'au mois de février 1379, époque à laquelle Bernabo reconnut les Scala. Ceux-ci s'engagèrent à payer à Beatrice quatre cent mille florins d'or en une fois, et de lui faire une pension viagère de deux cent mille florins par an (1).

La facilité avec laquelle Bernabo entra dans cet arrangement tenait surtout à l'esprit douteux des généraux commandant les troupes soldées, John Hawkwood et le comte Lucius de Lando. Ces condottieri avaient le plus grand intérêt à empêcher l'oppression totale des petits souverains d'Italie, attendu que toute leur importance dépendait de ces déchirements intérieurs. Bernabo les congédia aussitôt la guerre terminée; mais leur retraite occasionna plus de dégâts et de dévastations que les hostilités ouvertes.

Peu de temps après, Bernabo partagea ses États entre ses cinq fils, ne se réservant que la suzeraineté. Cette mesure, dictée par le même esprit qui avait présidé à la dotation du comte des Vertus lors de son mariage, ne dut pas être fort agréable à ce dernier. Entre tant de mains la domination viscontine devait nécessairement perdre de sa considération en se fractionnant. Il en résulta une certaine froideur entre l'oncle et le neveu, qui s'augmenta encore, lorsqu'à la mort de Charles IV, ce dernier sollicita auprès de son successeur Venceslas, le vicariat dans la Lombardie, tandis que le premier s'en abstint par orgueil. Giovanni en obtint l'investiture au mois de janvier 1380.

Afin d'effacer les fâcheuses impressions laissées dans l'esprit de son oncle, le comte proposa un mariage entre les membres de la famille Visconti, qui fut bientôt suivi d'un autre. Veuf lui-même, les fils que lui avait donnés sa première épouse étaient tous morts; en conséquence, pour perpétuer sa race, il se détermina à une seconde union avec Catherine, fille de Bernabo. Le fils de ce dernier, Lodovico Giovanni, épousa ensuite Violante, sœur de Galeazzo, marquise douairière de Montferrat. Ces alliances apaisèrent le ressentiment de Bernabo, et ses soupçons sur les intentions de son neveu se trouvèrent assoupis.

Le comte avait su acquérir l'affection de ses sujets. Spectateur impartial, il avait pu observer l'effet produit sur les hommes par la dureté de son père et la tyrannie de son oncle; et, bien que ses sentiments personnels ne s'opposassent nullement à des actes semblables, sa raison lui disait qu'il fallait suivre une route diamétralement opposée pour consolider et étendre son autorité. Il abolit entièrement les grands châtiments pour les

(1) Ces revenus considérables donnèrent l'idée à Beatrice, ou plutôt à Regina della Scala, comme on la nommait alors, de bâtir l'église Santa-Maria della Scala, à la place de laquelle on éleva, en 1776, le théâtre della Scala. Rosmini, l. c., p. 147, not. 1.

petits délits, adoucit la pénalité des grands, et exerça un contrôle sévère sur tous les membres de son administration. Les capitaines des petites villes, qui étaient autant de tyrans subalternes, furent supprimés, les impôts diminués, le clergé respecté ; en un mot il s'acquit partout la réputation d'un homme sensé, d'un prince plein de sagesse, et les sujets de Bernabo désiraient avec d'autant plus d'ardeur être soumis à son gouvernement, que la tyrannie du vieux seigneur croissait avec l'âge.

Bernabo considéra la conduite de son neveu d'un œil bien différent. Il ne vit en lui qu'un lâche, pour lequel son mépris augmentait en proportion de la modération, de l'humanité et de la justice qu'il montrait à son peuple et à ses voisins. Les sujets de Bernabo succombaient presque sous le poids des impositions ; lorsque son fils Carlo épousa la comtesse d'Armagnac en 1382, ils n'en furent pas moins forcés de subvenir aux frais énormes des noces ; et lorsque, dans la même année, la fille de Bernabo, Maddalena, fut fiancée au duc Frédéric de Bavière, la dot et la dépense des réjouissances furent encore extorquées au peuple.

Giovanni succéda à Secondotto dans le gouvernement de Montferrat. Celui-ci, qui venait de conclure un armistice avec Giovanni Galeazzo, mourut dans le royaume de Naples. Son frère et successeur, Théodore II, consentit à une paix définitive, dont on arrêta les bases en 1382. D'après les clauses de ce traité, Giovanni Galeazzo resta possesseur de toutes les villes qu'il avait entre les mains à la fin de la guerre. Mais plus son gouvernement paraissait affermi au dehors, plus on le croyait précaire au dedans et dans son voisinage. Le bruit se répandit que Bernabo et ses fils lui dressaient des embûches ; que le premier n'avait consenti au mariage de sa fille avec lui que pour mieux le perdre. Ce qui donna du crédit à ces rumeurs, c'est que Giovanni Galeazzo en effet ne sortait presque plus de son palais, et lorsqu'il paraissait en public il marchait environné de gens armés, comme dans l'appréhension de quelque coup de main ou de quelque trahison. Il était évident qu'il avait les plus fortes raisons de croire à un complot de ses proches parents d'attenter à sa vie, et il est probable que dès ce moment il forma le projet de prévenir les desseins de son oncle.

Pour mieux donner le change, il affecta de s'adonner entièrement aux sciences, et ne vécut presque qu'avec les savants à Pavie. Bientôt il fit un pas de plus, se retira même de cette société, joua le dévot, distribua lui-même des aumônes, chanta des cantiques avec les moines, et parut quelquefois plongé dans l'extase de longues prières. Mais pendant ces momeries, sa garde le surveillait et l'environnait constamment. Enfin toutes les apparences extérieures venaient corroborer l'opinion de son oncle, qui l'avait toujours considéré comme un homme pusillanime. Les derniers actes du comte lui donnèrent même l'air d'un maniaque aux yeux du comte Bernabo. Sa femme Beatrice Regina della Scala étant morte en juin 1384, il s'abandonna sans frein à ses penchants barbares, et médita sérieusement le projet de perdre son neveu à la première occasion (1).

---

(1) *Annal. Med.*, l. c., p. 794. Le long resistre. La cruauté de Bernabo est vraiment unique. Il punissait surtout de la manière la plus barbare les délits de chasse ; mais que n'appelait-il pas délit de chasse ! Un jeune homme raconte avoir tué dans un rêve un sanglier. Aussitôt Bernabo lui fait couper une main et crever un œil pour ce crime imaginaire. Une autre fois il rendit un arrêté à ses fonctionnaires, leur faisant défense de réclamer leur traitement s'ils ne pouvaient prouver avoir conduit à l'échafaud un voleur de lièvres. Rosmini, l. c., p. 153. Du reste, Beatrice n'a pas été un grand obstacle aux penchants barbares de Bernabo, s'il est vrai ce que Corio dit d'elle (l. c., p. 257) : « Questa in gran parte resse l'imperio del suo marito, fu di natura impia, superba et audace, insaciabile di ricchezza ; di sorte, che di continuo i figliuolo e principalmente Marco conspirava contra di Giovan Galeazzo Visconti suo nipote per cupidita di dominare oltre al suo stato l'imperio di quello ; il che fu la prima cagione d'ell' ultima

Giovan Galeazzo écrivit enfin au mois de mai 1389 à son oncle, qu'il avait fait vœu d'entreprendre un pèlerinage auprès d'une image de la Vierge, dans le voisinage de Varèse; qu'il se rendait à Milan et aspirait au moment d'embrasser son oncle et son beau-père; mais que faible, abattu, il ne pouvait plus contenir son inquiétude, et qu'il n'osait entrer dans Milan. Le 5 mai le comte quitta Pavie, passa la nuit à Binasco avec cinq cents lances (1), sous la conduite de Jacopo del Verme, d'Ottone da Mandello et du marquis Giovanni Malaspina. Le 6 de bonne heure, il devait se porter à Milan. Bernabo fut averti par un de ses domestiques de se défier de son neveu; mais il avait une opinion trop arrêtée sur la lourdeur d'esprit de Giovanni Galeazzo pour le croire capable d'un plan audacieux. Les fils de Bernabo, Rodolfo et Lodovico, reçurent leur cousin aux environs de Milan. Il leur fit un accueil plein d'effusion et de confiance. Sur le pont, entre S.-Ambroggio et S.-Vittore, Bernabo vint aussi au-devant de lui sans grande suite; mais alors on le désarma ainsi que ses deux fils, et tous furent conduits au château di Porta-Giovia, dépendant de la part du comte dans le Milanais, et dont la garnison était composée de gens à lui. De là Giovanni Galeazzo fit son entrée dans Milan, et partout le peuple se leva dans sa joie tumultueuse, criant: *Viva il conte, e muojano le gabelle e le colte!* La populace assaillit les palais de Bernabo et de ses fils. La régie du sel fut dévastée, et l'on exerça bien des représailles contre des institutions détestées. Tous les châteaux de Bernabo dans le Milanais se rendirent le lendemain au comte, qui trouva dans l'un sept cent mille florins d'or, sans compter les autres trésors (2). Le grand conseil de Milan, sans égard pour les fils de Bernabo, déclara Giovanni Galeazzo seigneur du Milanais; et, avant l'expiration du mois, tous les autres territoires de Bernabo s'étaient soumis au nouveau souverain.

Pour sa justification, et pour montrer que sa conduite violente avait été le seul résultat de la nécessité, Giovanni Galeazzo fit faire un procès en forme à son oncle, et en adressa les pièces à tous les princes voisins (1). Bernabo fut transféré du château di Porta-Giovia dans celui de Trezzu. Là, au bout de quelque temps, il tomba malade des suites d'empoisonnement, à ce que l'on prétendit. Sentant sa fin approcher, il perdit tout espoir; puis, plein de recueillement et de repentir, il reçut les saints sacrements et mourut le 19 décembre 1385 dans sa soixante-sixième année (2). Ses deux fils, Rodolfo et Lodovico, moururent plus tard dans le même château.

ruina de Bernabo e i suoi figliuoli, si come dimostraremo un poco più avanti.»

(1) Les *Annales Mediol.*, l. c., p. 784, ne portent que quatre cents; cette circonstance n'a point d'importance.

(2) Ceci, comme le récit composant le texte, depuis le temps où s'interrompt l'ouvrage de Giulini est tiré de Rosmini. Les *Annal. Mediol.* l. c., p. 785, offrent quelque changement dans le fonds: «Et dicitur, quod fuerunt septem plaustra onerata auro, et argento, hoc est sexcentum millia ducatorum auri.»

(1) Corio, l. c., p. 258. *Annales Mediolanenses*, l. c., p. 788.

(2) Corio, l. c., p. 259. Avec une grande dévotion et abondance de larmes, il prit les divins sacrements, demandant sans cesse pardon à son Créateur de ses péchés passés; et jusqu'au moment où l'âme abandonna le corps, il ne cessa de dire: «Cor meum contritum et humiliatum Deus meus non despicias.» Bernabo fut grandement porté à la fureur, sévère dans ses jugements; et là où il s'agissait de justice, il la suivait admirablement; à cet effet il créa de nombreuses et excellentes institutions, qui fleurissent encore aujourd'hui. On doit dire de Bernabo qu'il exerça la justice avec une rigueur excessive, mais toujours à la manière d'un sultan turc, en sorte que le châtiment n'avait aucune proportion équitable avec le délit, et que son administration de la justice offrait le caractère de l'arbitraire. Le trait suivant la présente sous cet aspect. *Annal. Mediol.*, l. c., p. 796: «Fecit suspendi per gulam quemdam Guillelmum Crivellum in castro Burgi s. domini, eo quia uni mulieri completam non fecerat solutionem pro duobus caponibus quos ab ipsa emerat.»

§ VIII. — *Jusqu'à la mort de Giovanni Galeazzo.*

Avant la mort de son oncle, le comte s'était uni avec les Este, les Carrara et les Gonzaga, pour expulser les bandes de brigands qui désolaient l'Italie plus que la peste et la famine. Les alliés nommèrent pour leur général Bartolomeo di Smeduccio de S.-Severino, et lui remirent une bannière bleue avec l'inscription : *Pax*, comme si cette guerre devait être la dernière, et se poursuivre seulement pour donner enfin le repos à la malheureuse Italie. Cependant, par des circonstances qui ont été rapportées dans l'histoire de Venise, Giovanni Galeazzo vit s'ouvrir la perspective de pouvoir incorporer Vérone à ses États, et renverser la maison della Scala. Le comte di Virtù rejeta dès ce moment le rôle pacifique par lui joué jusque-là ; et déjà l'on a vu par des récits précédents comment, non-seulement Vérone, mais encore Vicence, au mépris du traité fait avec Francesco da Carrara, devinrent la proie du seigneur de Milan.

Vers le temps même où les États du comte s'étendaient aussi grandement par les conquêtes, il resserrait ses liens avec la maison royale de France, unissant, dans l'année 1387, sa fille unique Valentine avec Louis, duc de Touraine, comte de Valois, frère de Charles VI de France, et lui donnant en dot Asti avec toutes ses possessions du Piémont, plus quatre cent mille florins (1).

La prise de possession de Vérone et de Vicence fut suivie de l'alliance du comte et de la république de Venise contre les Carrara, rappelée déjà dans l'histoire vénitienne, et de la guerre avec cette maison princière de Padoue. Durant les hostilités naquit au comte Giovanni Galeazzo un fils, Giovanni Maria, en septembre 1388 (1). Nous passons rapidement sur tous les rapports des princes de Milan avec la république de Venise. Leur longue suite, autant qu'elle se rattache fortement à notre point de vue, a été déroulée précédemment.

Après que la plus grande partie des États des Carrara furent tombés entre ses mains par la chute de cette maison et l'effet des conventions avec ses alliés, le comte fit de nouveaux préparatifs, parce que ses récentes acquisitions accroissaient son désir de possessions plus grandes, et parce que presque aussitôt, le jeune Carrara, parvenu à s'échapper, dirigea de Florence des hostilités contre Giovanni Galeazzo. Mais comme en s'étendant davantage vers l'Orient, il serait entré en lutte avec la puissante république de Venise, celui-ci avait tourné ses regards avides sur la Toscane, morcelée en parties et en petits États. En avril 1390, le comte déclara la guerre aux Florentins ; de son côté se rangèrent les Gonzaga et les Este. Les Bolonais prêtèrent assistance aux Florentins. La lutte se soutint principalement dans le Bolonais, où furent envoyés de Milan Jacopo dal Verme, de Florence John Hawkwood, jusqu'à ce que la retraite du jeune Carrara sur Padua ramenât la guerre dans le voisinage de Venise. Les alliés de Giovanni Galeazzo se séparèrent de lui lorsque la guerre pesa sur leurs États ; il se vit donc forcé de surcharger ses sujets de contributions de guerre excessives. Les Florentins appelèrent le comte Jean III d'Armagnac, dont la sœur, épouse de Carlo de' Visconti, était la bru de Bernabo, afin qu'il vengeât

(1) Cf. *Chronic. Placentinum*, ap. Murat., *Scrr.*, XVI, p. 548. *Annales Mediol.*, ibid., p. 803. Corio, l. c., p. 360 b.

(1) Corio, l. c., p. 264 b, cite un vœu de Giovanni Galeazzo, si la bienheureuse Vierge lui accordait des fils, de les nommer Maria, comme une preuve que ses fils (même le naturel, Gabriel), s'appelaient tous Maria.

son beau-père et sa famille; et tandis que les troupes d'Armagnac devaient pénétrer d'Alexandrie dans le Milanais, ils envoyèrent, en mai 1381, John Hawkwood avec six mille six cents hommes de grosse cavalerie, douze cents arbalétriers et une grosse troupe d'infanterie dans les cantons de Reggio et le Parmésan. Hawkwood poussa jusque dans le Milanais; mais le comte d'Armagnac ne vint pas à temps, et les généraux de Giovanni Galeazzo, Jacopo del Verme et Ugolotto Biancardo (ou de' Biancardi), menèrent vingt-six mille hommes contre l'Anglais, qui dut se retirer devant eux en juillet, et évacuer de nouveau les États des Visconti. Le comte d'Armagnac, arrivé au commencement de juillet dans le canton d'Alexandrie avec dix mille cavaliers et une grosse troupe d'infanterie, était venu trop tard pour pouvoir appuyer Hawkwood (1).

Le général français conduisit la guerre d'après une règle qui ne s'accommodait pas avec la manière italienne. Dans les luttes des Français et des Anglais au XIVe siècle, chaque expédition de cavalerie s'était dirigée comme un duel dans lequel chaque adversaire se dépouillait librement d'avantages dus au hasard, se partageait également la poussière et le soleil; la galanterie chevaleresque s'était développée, et les chevaliers français qui accompagnaient d'Armagnac voulurent y rester fidèles en Italie, dans un pays où tous les combats étaient livrés autour des murailles, rarement en rase campagne, et toujours avec des troupes de mercenaires, le rebut de l'Europe.

Tandis que le général français campait devant Castellazzo, Jacopo del Verme le bravait derrière ses fortes murailles dans Alexandrie. D'après les mœurs françaises, son honneur aurait exigé qu'il allât présenter la bataille aux assiégeants. Il ne le fit point. Les Français l'appelèrent; il ne répondit pas non plus à cette invitation. Pour lui faire sentir sa honte, le comte d'Armagnac se rendit avec cinq cents lances seulement sous les murs d'Alexandrie, et le provoqua. Jacopo s'assura d'abord bien s'il n'y avait pas plus de cinq cents hommes; puis il leur dressa une embûche et les prit avec leur chef, après une furieuse défense (1). Peu de temps après, le comte d'Armagnac mourut de ses blessures à Alexandrie (2); son armée se retira en tumulte de Castellazzo, et fut atteinte et prise par Jacopo del Verme entre Nice et Incisa (3).

Délivré de ses agresseurs, Giovanni Galeazzo envoya son général Jacopo par Sarzana en Toscane pour se réunir aux troupes milanaises qui déjà y avaient été expédiées, et aux Siennois, ennemis des Florentins. En septembre, Jacopo arriva dans les cantons de Florence où il rencontra encore Hawkwood, qui lui était opposé. D'abord il s'arrêta dans les alentours de Pistoja; puis il prit ses quartiers entre Pise et Florence pour couper à cette dernière ville les communications avec les côtes. Les nombreuses guerres qui désolaient l'Italie depuis de longues années avaient réduit l'agriculture à un état si misérable, qu'elle ne pouvait plus satisfaire en aucune manière les besoins du pays; elle fournissait encore quelque chose en Lombardie; mais en Toscane la famine se faisait sentir, aussitôt que les arrivages par mer étaient arrêtés. A Florence elle commença bientôt à montrer ses effets. Les Florentins voulurent y remédier; mais un gros transport, dans lequel ils avaient placé leurs es-

(1) Sozom. Pistor., l. c., p. 1145 : « Qui postea non venit nisi de mense julii quia non valuit venire in Italiam. »

(1) Sozom. Pistor., l. c., p. 1146. Corio, l. c., p. 270 b.

(2) Sismondi, *Hist. des Rép. it.*, vol. VII, p. 317. On accuse Jean Galeazzo de l'avoir fait empoisonner.

(3) *Chron. Placent.*, l. c., p. 554 : « In quo conflictu omnes fuerunt capti aut mortui, qui erant circa lanceæ 1300, qui sunt equites circa 4000.

pérances, tomba le 16 décembre entre les mains de Jacopo del Verme, et dès lors la république de Florence dut souhaiter la paix à tout prix. Le pape Boniface IX intervint. Un congrès se forma à Gênes, et la paix fut conclue en janvier 1392 (1). Le comte de' Virtù dut ne plus se mêler des affaires de Toscane; les Florentins s'interdirent de prendre aucune part aux événements de Lombardie (2).

Cette paix, entre autres conditions, avait imposé aussi au comte Francesco de Gonzaga la restitution d'un territoire (3) qui depuis longtemps formait un point de contestation entre les Visconti et le seigneur de Mantoue, et qu'en définitive le comte avait engagé à cette ville pour 50,000 florins. La possession de ce canton était très-importante pour la sûreté de la ville de Mantoue, et Francesco fit toutes sortes d'offres pour réunir une ligue hostile aux Visconti (4), afin de rentrer dans la possession du district cédé. Jusqu'en septembre 1392, il était en effet parvenu à gagner comme alliés les Florentins, les Pisans, les Bolonais, les sujets d'Imola, Faenza et Padoue, et le marquis de Ferrara. La ligue donnait comme motif de son existence la conservation de la paix en Italie. De son côté le comte trouva un allié dans Charles VI de France, et il envoya l'évêque de Novara au roi Wenzel pour le gagner aussi à ses intérêts. En dépit des efforts des envoyés florentins présents à Prague, la conduite adroite de l'évêque (Pietro Filargo, depuis pape Alexandre V) réussit non-seulement à pousser le roi du côté de Visconti, mais encore à le décider à conférer le titre et le rang de duc à Giovanni Galeazzo (en mai 1395 (1) et à ériger d'abord Milan, puis (2) toutes les possessions du nouveau titulaire en duché. Politiquement c'était là un acte d'une très-grande portée; car les Visconti, qui originairement n'étaient que de petits chefs de cités républicaines et les vicaires impuissants de rois, avaient bien pu se prétendre princes en face de leurs sujets; mais ce ne fut qu'à dater de cette époque qu'ils se revêtirent légitimement de la dignité princière qu'auparavant ils avaient usurpée (3). Cette élévation fut célébrée à Milan par des fêtes éclatantes en septembre 1395 (4).

Après que le comte se fut ainsi fortifié, affermi contre la ligue par le plus bel appui, il demanda aux États unis pour le maintien de la paix en Italie de le recevoir aussi dans leurs rangs.

(1) Sozom. Pistor., l. c., p. 1150.

(2) Corio, l. c., p. 271 b. Encore bien que ledit prince ne dût pas se mêler des affaires au delà du fleuve, dans les cantons derrière Sarzana et Pietra-Santa, ni les Florentins intervenir de ce côté.

(3) C'étaient Castiglia, Asola, Canido et quelques autres points.

(4) Francesco avait de plus des vengeances personnelles à exercer sur Giovanni Galeazzo pour une intrigue. Francesco avait pour épouse une fille de Bernabo, et le Milanais craignait que cette princesse ne voulût venger le sang de son père et pousser son époux contre lui. Il fit donc savoir, par son envoyé, à Gonzague que son épouse le trompait; qu'il en trouverait la preuve dans une suite de lettres qu'elle conservait dans sa chambre. En effet on trouva ces papiers supposés par l'envoyé milanais. Le secrétaire de l'accusée avoua tout ce que l'on voulut, et Francesco fit couper la tête à son épouse. Mais, dans la suite, la fourberie du Milanais fut découverte à Gonzaga, et Galeazzo s'efforça de mettre tout en mouvement contre Mantoue pour châtier l'injuste supplice de sa tante.

(1) Le privilége se trouve *in extenso* dans les *Annal. Mediol.*, l. c., ap. Mur., *Scrr.*, XVI, p. 824 sq.

(2) Ce second privilége est aussi dans les *Annal. Mediol.*, l. c., p. 827 sq. Pavie et une partie des États milanais situés dans le voisinage de Pavie furent érigés en comté. Giovanni Galeazzo pourvut ainsi à l'établissement de son second fils.

(3) Le droit de succession reçut aussi par là une règle plus fixe. Le droit de primogéniture fut établi par le diplôme plus récent d'octobre 1396, qui a été cité dans la note précédente. Des parties du duché purent être conférés comme fiefs milanais par chaque duc.

(4) Corio, l. c., p. 273 b. sq.

En mai 1396, un congrès des membres de la ligue fut tenu à Florence, et alors, outre le duc, on vit les Siennois, les Lucquois et les sujets de Rimini accéder à la ligue, qui perdit ainsi complétement le caractère primitif que Francesco da Gonzaga avait prétendu lui donner. Le résultat fut sa prompte dissolution, et la formation d'une autre ligue hostile au duc.

Voici quelle fut la cause de ce changement: Giovanni Galeazzo s'était uni, en 1394, avec Charles de France, qui croyait ainsi favoriser ses propres vues sur Gênes; car il formait des plans pour l'acquisition de cette ville. Mais de son côté le duc crut ne pas devoir négliger les circonstances qui paraissaient être favorables au roi, et commença des négociations pour la seigneurie de cette ville. Informé de ces manœuvres, Charles se tourna vers les Florentins, qui gagnèrent les Bolonais, le marquis de Ferrara, les seigneurs de Mantoue et de Padoue; et en septembre 1396, la ligue hostile au Milanais était déjà conclue à Paris. Antoniotto Adorno, le doge de Gênes, mit à la fin plus de confiance dans le roi que dans le duc, qui soutenait ses ennemis, et finit par vendre Gênes à Charles.

Giovanni Galeazzo considéra Gonzaga Francesco comme le provocateur de tous ses ennemis; il tourna sur lui toute sa rage. En avril 1397, il envoya deux armées contre lui; l'une sous Jacopo del Verme (1), l'autre confiée aux ordres d'Ugolotto Biancardo. Le premier pénétra par Marcheria en face de Borgoforte vers le Serraglio di Mantua; celui-ci vint du pays de Vérone. Francesco reçut une prompte assistance du marquis d'Este, et il mit à la tête de ses troupes Carlo Malatesta, son beau-père. Jusqu'en juillet Malatesta contint les Milanais; alors la flotte milanaise battit les bâtiments ferrarais sur le Pô, et l'armée de Visconti entra dans le Serraglio; mais ce qui avait paru une infortune pour Gonzaga fit son salut; car les membres de la ligue et Venise elle-même, qui ne pouvait considérer plus longtemps avec tranquillité les conquêtes de Visconti, prirent Mantoue sous leur protection, et dès le mois d'août l'armée et la flotte de Milan étaient complétement défaites, et les alliés se chargeaient de butin. Le duc ne perdit pas courage. Il accrut les impôts qui étaient déjà oppressifs, exigea de ses plus riches sujets un emprunt forcé, prit à sa solde deux fameux condottieri, le comte Alberico da Barbiano et Facino Cane da Casale, et les envoya au secours de ses généraux, en sorte que ceux-ci purent bientôt reprendre l'offensive.

Jacopo del Verme remporta en octobre de grands avantages à Borgoforte et entra de nouveau dans le Serraglio. Francesco se trouva dans une position très-dangereuse. Mais Venise, qui n'avait secouru la ligue qu'en secret, se déclara ouvertement pour elle et donna aux affaires une autre tournure. Des négociations furent ouvertes à Mantoue et continuées à Pavie; elles eurent pour résultat un armistice de six ans, dont la conclusion eut lieu au mois de mai 1398.

Sur ces entrefaites, le duc de Milan tourna toute son attention sur la Toscane; le vieux Jacopo Appiano, qu'il avait lui-même défendu et affermi dans la domination pisane contre les habitants de Florence et de Lucques, devait lui être acquis, et Pise se trouverait amenée sous la suzeraineté des Visconti. Mais toute l'adresse que l'agent du duc, Paolo Savello, déploya dans cette affaire échoua devant la résolution et l'habileté d'Appiano, jusqu'à la mort de celui-ci, en septembre 1398. Son fils Gherardo Appiano fut reconnu par les Pisans comme leur seigneur; mais il n'avait ni le courage de son père ni assez de talent et d'adresse pour lutter contre le duc et contre les Florentins; il crut donc plus prudent de vendre son droit de seigneurie sur Pise au duc de Milan. Il reçut une somme de 200,000 flo-

(1) Sur cette armée, que l'on compare les *Annales Mediol.*, l. c., p. 830. Sur toute la guerre contre Mantoue, Corio, l. c., p. 276 b. sq.

rins d'or, et sa domination sur Piombino et l'île d'Elbe fut garantie (1). Les Pisans se montrèrent furieux d'être ainsi vendus comme des esclaves, mais ce fut en vain : les troupes du duc occupèrent la ville en février 1399 (2).

Dès que Giovanni Galeazzo eut de cette manière pris pied en Toscane, il pensa à y étendre sa domination. Il persuada à un capitaine de partisans, Broglio, chassé du service papal, d'envahir le district de Sienne et de faire courir le bruit que c'était à l'instigation des Florentins. Les Siennois haïssaient Florence; ils demandèrent l'appui du duc de Milan, mais celui-ci s'excusa en alléguant l'armistice qui l'empêchait d'attaquer les Florentins, et la résolution où il était de ne faire la guerre que pour défendre ses propres sujets. Les Siennois pouvaient être mécontents ou non; mais s'ils voulaient l'appui du duc, ils devaient avant tout le reconnaître pour leur seigneur, et c'est ce qui eut lieu. L'évêque de Novarre prit, en septembre 1399 (3), possession de Sienne au nom de Giovanni Galeazzo. En janvier 1400, les Pérugiens, durement opprimés par le pape, et croyant trouver dans le duc, plus éloigné, un seigneur meilleur et un plus puissant défenseur, suivirent l'exemple des Siennois. Giovanni Galeazzo envoya à Perugia Ottobuono Terzo comme gouverneur, et celui-ci soutint qu'Assissi était une dépendance de Perugia ainsi que Spolète et Nocera (4). En même temps le duc enleva entièrement aux marquis Malaspina la seigneurie qu'ils possédaient encore dans la Luigiana et soutint Paolo Guinigi à Lucques, pour enlever cette ville à Florence.

Ainsi le comte des Vertus était tout à fait au plus haut point de sa fortune quand, au printemps de 1400, l'armistice conclu pour dix ans avec Venise et la ligue fut converti en un traité de paix; les Florentins se trouvèrent bloqués de tous côtés et parurent destinés à être sacrifiés les premiers à l'ambition du Milanais. Cependant cette ambition prit une autre direction, et la liberté trouva encore pendant longtemps un asile sur les rives de l'Arno.

Le roi Wenzel, que son père Charles avait déjà nommé roi de Bohême à l'âge de deux ans, était, quand il fut couronné à Aix-la-Chapelle, en 1376, âgé de quinze ans et déjà marié. Cette trop prompte initiation aux affaires publiques et aux relations de famille, porta un coup fatal à l'activité du jeune roi, et il en vint bientôt à ne vivre que pour boire, manger et satisfaire ses passions. Cette indolence devint telle chez lui que rien ne put le ranimer (1). Depuis la mort de Grégoire XI, l'Église était partagée en deux partis; il y avait des papes à Avignon et à Rome. Le roi Wenzel, en qualité de défenseur de l'Église romaine, désirait voir finir son schisme; mais d'un autre côté il avait peu à cœur les intérêts de l'Église. Enfin, sur les conseils de l'université de Paris, la cour de France prit le parti de faire ordonner par les deux papes la résignation du sceptre pontifical et de faire procéder à une nouvelle élection. L'Allemagne appartenait à l'obédience romaine, et Boniface X, qui en 1389 avait succédé à Urbain VI, craignit que Wenzel, cédant à l'influence de la cour de France, ne se déclarât contre lui; il chercha à faire usage du mécontentement qui était général en Allemagne pour amener la déposition de Wenzel.

(1) Sozom. Pistor., l. c., p. 1167. Corio, l. c., p. 280.

(2) Sismondi, l. c., p. 384. La principauté de Piombino resta pendant deux ans dans la maison d'Appiano.

(3) La date de la capitulation est du 11 septembre. Malavolti, *Hist. de' falti e guerre de Sanesi*. Venet., 1599, p. 185. Sozomenus nomme le mois d'août, Corio nomme juillet comme le mois de la capitulation.

(4) Rosmini, l. c., p. 198. D'après Corio, l'occupation de Assissi est postérieure à celle de Nocera et Spoleto, l. c., p. 282.

(1) Wenzel était, dans les derniers temps de sa vie, entouré d'hommes flétris, dont le caractère se faisait voir par les noms bohémiens qu'il leur donnait.

Il ne fallait plus pour décider l'Allemagne que recevoir une impulsion du dehors ; car Wenzel y était si méprisé qu'on ne le regardait pas comme un roi. Le grand chancelier de l'Empire à Mayence, Jean de Nassau, qui avait à se plaindre de Wenzel, était l'instrument le plus propre à seconder les plans du pape ; il fit une ligue avec trois autres électeurs et beaucoup d'autres princes ; ils invitèrent le roi à venir à Lahnstein : mais, comme il ne s'y rendit pas (1), ils prononcèrent sa déchéance et nommèrent à sa place l'électeur du palatinat de Pfalz, Ruprecht. Giovanni Galeazzo ne voulut pas reconnaître celui-ci; il était attaché à Wenzel, qui l'avait nommé duc de Milan.

Pendant que les ennemis du duc, surtout les Florentins, concevaient de nouvelles espérances, les Milanais s'armèrent pour empêcher Ruprecht de traverser les montagnes qui séparent l'Italie de l'Allemagne, dans le cas où il voudrait hasarder une expédition. Les Carrare de Padoue, les Florentins et le pape demandèrent à Ruprecht de marcher sans retard contre Galeazzo, lui promettant de grands secours d'argent (2). Le nouveau roi accepta leur proposition et en attendant qu'il pût recourir à la violence, il correspondit avec le duc de Milan, ne le traitant qu'en gentilhomme milanais, tandis que celui-ci ne lui accordait que le titre d'électeur de Bavière. Galeazzo rassembla une armée de quatre mille cinq cents lances et treize mille fantassins (1), presque toutes troupes italiennes, dont la fidélité dans une guerre contre l'Allemagne était beaucoup plus assurée que celle des lansquenets allemands. Les capitaines de cette armée étaient le comte Alberico da Barbiano (2), Jacopo et Taddeo del Verme, Facino Cane, Ottobuono Terzo, Francesco da Gonzaga, Carlo Malatesta et autres condottieri distingués de cette époque.

Au mois d'octobre 1401, Ruprecht arriva à Trident avec une armée de quinze mille cavaliers ; Francesco da Carrara se réunit à lui à la tête des auxiliaires italiens, et ils pénétrèrent par les défilés jusque sur le territoire de Brescia. Facino Cane et Ottobuono Terzo commandaient sur ce point les troupes ducales, et firent éprouver de grandes pertes aux alliés. Le duc Léopold d'Autriche (3) quitta l'armée allemande ; Carrara, poussé par la jalousie, abandonna

(1) Un historien allemand du moyen âge s'explique d'une manière très-naïve, en ces termes : « Wenzel est un des plus mauvais princes qui aient été; il négligeait la sainte chrétienté et protégeait le vice. C'est pour cela que l'électeur du Rhin, duc Ruprecht, fut élu. Il fit la guerre au roi Wenzel, dévasta les environs de la Forêt, et Wenzel, toujours ivre, le laissa faire.

(2) Sozom. Pistor., l. c., p. 1173 : « Florentini oratores suos per totam istam æstatem apud Robertum electum imperatorem tenuerunt, ut eum conducerent contra ducem Mediolani, et tandem concluserunt cum eo dare sibi CC millia florenorum, etc. »

(1) Sismondi, l. c., p. 420 : « Les préparatifs que le duc de Milan avait faits pour se défendre étaient proportionnés à l'importance de la lutte dans laquelle il se trouvait engagé. Il avait levé une contribution extraordinaire de six cent mille florins sur ses États, et il avait rassemblé sur les frontières une armée de treize mille cinq cents cuirassiers et douze mille fantassins. »

(2) Sur les changements dans l'art militaire en Italie à cette époque, voyez Sozom. Pistor., l. c., p. 1168. Alberico est le premier qui ait commandé avec bonheur une armée italienne. C'était l'association de Saint-Georges. La plus grande partie des autres condottieri s'étaient formés à cette école. Parmi tous les capitaines qui se formèrent sous Alberico il faut nommer Sforza Attendolo da Cotignola. Le nom de Sforza, il le reçut dans un âge avancé (Corio, l. c., p. 259) ; au baptême, il avait reçu celui de Jacopo. Son père était réputé comme un bon général; il avait eu de sa femme Elisia de' Petracini vingt et un fils, dont Bartolomeo, Sforza et Francesco avaient seuls atteint l'âge viril. Dans les premières années, Sforza quitta ses parents et s'associa au comte Alberico.

(3) Il avait été quelques jours prisonnier, et s'était laissé gagner par Galeazzo.

aussi Ruprecht, et celui-ci fut obligé de se retirer à Trente. Il congédia presque toute son armée, négocia longtemps sans résultat avec les Vénitiens et avec Florence pour en obtenir des secours en argent, et fut forcé de quitter l'Italie à la fin d'avril 1402, sans avoir rien exécuté (1).

Aussitôt que Galeazzo se vit libre par la retraite de Ruprecht, il se mit en mesure de faire de nouvelles conquêtes en Italie; mais il ne se dirigea pas sur la Toscane. Il voulut se rendre maître de Bologne, certain qu'alors la soumission de Florence serait facile. Au commencement de cette guerre, pendant une maladie de son général, Alberico da Barbiano, l'armée milanaise fut battue par les Bolonais. Le duc rassembla une armée nouvelle, et aussitôt qu'Alberico fut rétabli, il l'envoya au secours des vaincus; celui-ci, pour assurer l'exécution de ses plans, fut forcé d'augmenter les impôts dans cette contrée, en sorte que les habitants émigrèrent en grande partie, et s'enfuirent au delà des frontières.

Giovanni de' Bentivogli, seigneur de Bologne, secouru par les troupes de Florence et de Padoue, en vint aux mains à Casalacchio avec l'armée milanaise; il fut complétement battu : en haine de leur seigneur, les Bolonais combattirent à peine. Quand Alberico arriva devant Bologne, un parti de mécontents (2) lui en ouvrit les portes; le peuple cria : *Vive le duc!* et assassina le commandant (1); et le 10 juillet 1402 Galeazzo fut proclamé seigneur de Bologne.

Aussitôt que le duc se vit maître de Bologne, il fit bloquer Florence de tous côtés; puis il offrit à la république de Venise de lui céder Feltre et Cividale si elle voulait le reconnaître comme roi d'Italie. Il fit même préparer la couronne et les insignes du nouveau royaume avec lesquels il voulait faire une entrée triomphale dans Florence, où il se proposait de se faire couronner. Mais une telle gloire ne lui était pas réservée : une maladie pestilentielle, qui exerçait alors ses ravages en Italie, l'enleva dans sa cinquante-cinquième année, le 3 septembre 1402.

Sans posséder un grand courage personnel, Giovanni Galeazzo, par une grande expérience du monde, un rare esprit de conduite et un bon choix des hommes qu'il employait, sut s'élever au rang des princes les plus puissants et les plus riches de son temps (2). Plusieurs des reproches qu'on lui adresse n'étaient que le résultat naturel de l'époque dans laquelle il vivait. Une gloire

(1) Rosmini, l. c., p. 203. Voici comment Sismondi parle des progrès de l'art militaire en Italie : « Les Allemands n'avaient point perfectionné leur armure ou leur tactique dans le cours du dernier siècle; les freins et les brides étaient trop faibles pour qu'ils pussent demeurer maîtres de leurs chevaux dans l'ardeur du combat. Les Italiens, au contraire, depuis qu'ils étaient rentrés dans la carrière militaire, avaient fait usage de leur esprit inventif et de leur industrie pour fortifier leur armure, pour s'accoutumer à des évolutions plus rapides, pour rendre leurs chevaux plus dociles, et pour perfectionner leurs manœuvres. »

(2) Sozom. Pistor., l. c., p. 1175 : « Et. Landus Ambrogini Beccarius custos januæ aperuit eam Johanni de Gozadinis, et intrarunt omnes Bononiam. »

(1) Voyez *Annales Forolivienses*, ap. Murat., *Serr.*, vol. XXII, p. 201 : « Altera vero die aggredientes viriliter ipsam civitatem potiti sunt libere dominium urbis, miserrime ipso Johanne interempto, primitus pluribus vulneribus crudeliter receptis ab ejus inimicis, capto Bernardono et duobus filiis Francisci da Carraria. » *Annal. Mediol.*, l. c., p. 835—836.

(2) Sismondi dit, vol. VII, p. 274 : « Jean Galeazzo avait un courage d'entreprise qui contrastait étrangement avec sa lâcheté personnelle. Le même homme qui ne se montra jamais à la tête d'aucune armée, qui se dérobait à tous les yeux dans le palais fortifié de Pavie, qui s'entourait de triples gardes, et qui se mettait encore en défense contre elles dans son appartement, comme s'il était sûr de leur trahison, cet homme n'hésitait jamais un instant dans ses déterminations; jamais il n'était troublé par le danger ou découragé par le mauvais succès. »

qui n'appartient qu'à lui, ne pourra jamais lui être contestée, c'est, au milieu de ses grandes entreprises, d'avoir accordé une protection éclairée aux arts et aux sciences. Depuis le mois de mars 1386, il avait fait commencer la construction de la cathédrale de Milan, dont le premier architecte fut Marco da Campione, natif de Como, patrie des plus célèbres architectes italiens. Si la construction, entreprise par Galeazzo en 1396, de la Certosa de Pavie ne peut, à cause des ornements surchargés et du défaut de symétrie, qu'inspirer l'étonnement résultant de tant de travaux et de richesses, personne n'aura vu cependant sans admiration la merveilleuse église de marbre de Milan; son aspect provoque un sentiment supérieur à celui qui naît à la vue de toutes les cathédrales italiennes. Quel magnifique spectacle s'offre du haut de son dôme, d'où l'on aperçoit le paradis de la Lombardie qui se développe entre les Alpes, le Montferrat et les Apennins, avec ses cent villes, ses fleuves riants et ses lacs plus riants encore! En vérité celui qui sut comme Galeazzo vivre d'une manière si active, si féconde en actes utiles, ne peut être un tyran vulgaire; et s'il a opprimé les hommes, c'est que pour l'exécution de ses desseins il a dû mettre leurs forces en œuvre et savoir les contraindre.

Le dôme de la Certosa n'est pas le seul témoignage de l'esprit supérieur de Giovanni Galeazzo. Combien d'hommes distingués dans les sciences n'honora-t-il pas, n'appela-t-il pas dans ses conseils (1)? Il fonda une académie d'architecture et de peinture; il forma une riche bibliothèque, fit réviser les anciennes lois de Milan par les jurisconsultes les plus célèbres, et réunit tous les travaux de ceux-ci en un code complet; il rétablit l'université de Plaisance et y appela comme professeurs soixante et onze des savants les plus distingués; il favorisa toute nouvelle découverte; il sut contraindre ses sujets à le seconder dans ses vues, et assouplir des hommes qui ne semblaient pas faits pour être civilisés (2).

§ IX.—*Jusqu'à l'assassinat du duc Jean Maria* (1412).

D'après le testament du duc Galeazzo, le duché de Milan était destiné à son fils aîné, Gian Maria; en cette qualité il devait posséder Milan, Como, Lodi, Crémone, Piacenza, Parme, Reggio, Bergame, Brescia, Bologne, Sienne et Perugia; son second fils, Philippo Maria, devait être comte de Pavie et avoir en partage Pavie, Novarre, Vercelli, Tortone, Alexandrie, Vérone, Vicence, Feltre, Bellune, Bassano et Riviera di Trento; enfin un troisième fils naturel, mais légitimé, Gabriel, devait être seigneur de Crema et de Pise (1).

Tous trois étaient mineurs; aussi le testament avait-il institué une régence que présidait la duchesse Catherine, veuve du duc, et dans laquelle figuraient les plus braves capitaines de Galeazzo, le comte

(1) Il établit un collége qu'on peut comparer à ce que de nos jours on appelle ministère de l'intérieur. Ce collége avait l'intendance du commerce. Carlo Seno, noble vénitien, était le premier conseiller de Galeazzo; il devint ensuite podestat de Milan, et enfin gouverneur général (tel était le titre du nouveau collége). Rovelli, *Storia di Como*, vol. III, pars I, p. 41—42.

(2) Galeazzo fut reconnu comme un sage administrateur, non-seulement par ses contemporains, mais aussi par les historiens plus récents. *Annales Foroliv.*, ap. Murat., *Scrr.*, vol. XXII, p. 201: «Multarum civitatum et locorum prudentissimus dominator, excedens undique omnes prædecessores ejus in magnitudine dominii. Fuit autem ipse magnanimi animi, et

(1) Rosmini, l. c., p. 213—214. *Annal. Mediolanenses*, l. c., p. 338 sq.

Alberico, Francesco da Gonzaga, Jacopo del Verme, le comte Antonio d'Urbino, et aussi Francesco Barbavara, le confident intime et chambellan du feu duc. Galeazzo avait cru de cette manière assurer les intérêts de ses enfants en faisant entrer à la fois dans le conseil de régence les plus braves guerriers et le plus rusé de ses serviteurs; mais il n'avait pas prévu qu'il ouvrait une source intarissable de discordes en plaçant ainsi au même rang un simple serviteur et des nobles comtes et seigneurs. Le premier, pour suppléer à ce que sa naissance lui refusait, redoubla d'orgueil et trouva un appui auprès de la duchesse; il en résulta que la régence des États milanais, faute d'union et d'accord, ne put tenir tête à des grands embarras.

Peu après la mort de Giovanni Galeazzo, les Florentins et le pape Benoît IX firent un traité avec le marquis Nicolo d'Este, nommèrent celui-ci leur général en chef, et déclarèrent la guerre à Milan. Carrara se réunit à eux avec toutes ses forces, et les alliés parvinrent à force d'argent à détacher le comte Alberico du parti milanais. Ce dernier (1) quitta Milan au mois de janvier 1403, et se réunit avec ses troupes à l'armée papale. La régence était toujours troublée par la discorde intérieure, et la noblesse s'agitait de nouveau par la haine des Guelfes et des Gibelins.

Barbavara, par la protection de la duchesse (2), était devenu tout-puissant; il ordonnait en souverain, sans prendre conseil de ses collègues; deux cousins de la famille Visconti, Antonio et Francesco de' Visconti, se coalisèrent avec les membres des familles Aliprandi, Porro, Arisi et Bagio, armèrent les habitants d'un quartier de Milan, et se montrèrent devant le palais ducal le 27 juin 1403, demandant la tête de Francesco Barbavara et de son frère Manfrède (1). La duchesse les sauva tous deux; mais la populace furieuse massacra tous leurs partisans. La duchesse se vit ainsi obligée d'instituer une nouvelle régence et d'en choisir les membres suivant le désir des révoltés. Dès que ces nouveaux conseillers furent installés, le pouvoir de la duchesse n'exista plus que de nom.

Des révoltes semblables éclatèrent dans les villes voisines, et plusieurs furent ainsi perdues pour la maison de Visconti : c'est ainsi que Hugo Cavalcabo, marquis de Biadiana, s'empara de Crémone (2); Giorgio de' Venzoni, de Crema; Franchino Rusca, de Como; les barons de Sar, de Bellinzona, Giovanni Bignate, de Lodi. Les Guelfes et les Gibelins se livrèrent de sanglants combats à Brescia et à Piacenza; les Guelfes furent vaincus; les Scotti se rendirent maîtres de Piacenza, et les Landi du pouvoir suprême à Robbio : il semblait que tout ordre eût disparu avec Giovanni Galeazzo (3).

---

ardui consilii, intellectus profundissimi, mansuetus, mitis, absque crudelitate, benignus, raro vel nunquam irascebatur, dulcis eloquentiæ, omnibus blandicus, omnibus honorans, injurias sustinens, tarde ac prudens in agendis rebus, excedens omnes cujuscumque artis vel præeminentiæ, viros famosos diligens et ad se trahens, largus et toto fere orbe notus. » Vid. Sozom. Pistor., l. c., p. 1176.

(1) Corio, l. c., p. 291.

(2) On le disait amant de la duchesse. Sismondi, l. c., vol. VIII, p. 76.

(1) Corio, l. c., p. 292.

(2) Sismondi, l. c., vol. VIII, p. 79 : « Jean Ponzoni, dont les ancêtres avaient dirigé le parti gibelin, était exilé de cette ville; il y rentra le 30 mai à la tête d'une troupe de gens armés. Il en chassa Jean de Castione, commissaire de la duchesse, et rendit la liberté à tous les prisonniers. Parmi ceux-ci, se trouva Ugolin Cavalcabo, ancien chef des Guelfes de Crémone. » — P. 80 : « Dès le mois de juillet, Cavalcabo chassa les Gibelins de Crémone; on le soupçonna d'avoir fait empoisonner Jean Ponzoni, son rival, qui avait été son libérateur. Une assemblée du peuple lui décerna la seigneurie de Crémone. »

(3) Si l'on veut avoir une idée des dissensions et des guerres civiles de cette époque en Lombardie, il faut lire *Chron. Bergomense*, dans Muratori, vol. XVI de ses œuvres. A Brescia,

Depuis le moment où Alberico s'était joint à l'armée papale et s'était avancé jusqu'à Casal Maggiore, la régence chercha surtout à faire la paix avec le pape; elle y réussit par la médiation de Francesco da Gonzaga et de Carlo Malatesta de Rimini; mais cette paix, conclue le 25 août, enleva Bologne, Perugia, Assissi et leurs dépendances aux Visconti. Facino Cane, à la tête des troupes qu'il avait amenées au secours de la régence, remporta une grande victoire sur les habitants d'Alexandrie, qui s'étaient révoltés, et les contraignit à se soumettre de nouveau à la domination milanaise (1). Brescia, qui était occupée par les Carrara, fut aussi sauvée par Jacopo del Verme et Ottobuono Terzo. Pandolfo Malatesta, qui commandait une armée milanaise contre Como, rentra dans la ville rebelle et la livra au pillage pendant plusieurs jours (2).

La conséquence de ces heureuses expéditions fut la délivrance de la duchesse de Milan, que la régence avait réduite à la simple apposition de son nom au bas de tous ses actes. Elle se retira tout à coup dans le château de Porta-Giovia, y réunit tous ses partisans et ceux de Barbavara; au nombre des capitaines distingués se trouvaient Jacopo del Verme et Delfino da Vrivio; aussitôt que les préparatifs nécessaires furent terminés, elle ordonna, le 7 janvier 1404, à tous les membres de la régence de se rendre auprès d'elle, et les fit tous prisonniers, à l'exception de Francesco degli Visconti, qui avait pressenti le danger et s'y était soustrait par la fuite (3). Les deux Porri et Aliprando furent décapités, et leurs collègues jetés dans des forteresses. Francesco Barbavara revint en triomphe comme ministre du jeune duc (1). Cependant le comte Philippo Maria avait fixé sa résidence à Pavie, afin de la maintenir dans l'obéissance par sa présence, quand il avait vu les villes milanaises se révolter les unes après les autres. Ses conseillers appartenaient tous au parti qui avait renversé la régence de Milan, c'est-à-dire à la noblesse gibeline, opposée à la faction de Barbavara; ils firent arrêter le comte Manfrède, qui vivait paisiblement à Pavie, et forcèrent Philippo d'écrire à son frère, le jeune duc, qui considérait comme oppressive la tutelle de sa mère et de son favori, d'en agir de même avec Francesco Barbavara. Mais avant que Gian Maria fût en mesure de suivre ce conseil, Barbavara s'enfuit, et les Gibelins revinrent ayant à leur tête Francesco degli Visconti. Les Gibelins vengèrent la mort des membres de la régence qui avaient été décapités, en suscitant une émeute à l'aide de laquelle tous les partisans de la duchesse et de Barbavara furent immolés. La citadelle de Porta-Vercellina fut rasée.

Telles furent les suites de ces désordres intérieurs et des pertes successives qu'amena la guerre contre l'ennemi étranger. Nous avons déjà, dans l'histoire de Venise, rendu compte du sort de Vérone, et raconté comment à cette époque s'accomplirent les destinées de la dynastie des Carrara.

Pour conserver la paix avec le pape, la duchesse avait sacrifié un assez grand nombre de provinces; les mêmes sacrifices se renouvelèrent pour armer Venise contre les Carrara. Les fidèles et braves capitaines de Galeazzo, voyant ainsi livrer aux étrangers les possessions milanaises, tremblèrent enfin pour eux-mêmes, et pensèrent à s'emparer

on vendait publiquement de la chair humaine chez les bouchers. Corio, l. c., p. 292.

(1) Rosmini, l. c., p. 219. A cette occasion Alexandrie fut pillée. Sismondi, l. c., p. 78. Sozom. Pistor., l. c., p. 1178.

(2) Sozom., Pistor. l. c., p. 1179.

(3) *Chron. Bergomense*, l. c., p. 946. Cette chronique n'est pas bien claire.

(1) *Chron. Bergomense*, l. c., p. 937: « Nota quod die jovis ultimo januarii 1404 prædictus Franciscus Barbavayra retornavit Mediolanum honorifice associatus de civibus Mediolani, et aliis, quos secum duxerat cum equis et hominibus mille et pluribus de bona voluntate et beneplacito prælibatorum dominæ ducissæ et ducis filii sui. »

pour eux-mêmes de provinces que l'État de Milan ne pouvait défendre. D'abord Pandolfo Malatesta demanda et obtint de la duchesse la possession de Brescia, Ottobuono Terzo s'empara de Reggio (1), de Parme et de Piacenza; Facino Cane, d'Alexandrie, de Novare et de Tortone; le marquis de Montferrat, de S.-Evasio et de Vercelli; le marquis de Saluzze (2), des autres possessions des Visconti en Piémont. Sienne chassa le gouverneur milanais, et fit la paix avec Florence. Philippo Maria, appréhendant aussi une révolte à Pavie excitée par les Beccaria, n'osait quitter son château, et les Gibelins de Milan parvinrent à soustraire le duc à l'influence de sa mère. Le peuple se divisa en deux partis (3), et le désordre devint général jusqu'au moment où la duchesse quitta le château de Porta-Giovia et se rendit à Monza, espérant, à l'aide de Giovanni della Pusterla, y trouver un sûr asile; aussitôt Pandolfo vint en hâte de Brescia pour la défendre. Mais Giovanni della Pusterla, commandant du château de Monza, trahit la confiance de la duchesse, et la livra à Francesco degli Visconti et à Castellino della Beccaria. Pandolfo s'enfuit, non sans peine, et à demi nu; la duchesse resta prisonnière, et mourut peu de temps après à Monza, le 17 octobre 1404.

Gabriele degli Visconti, pour se défendre contre les Florentins, avait recherché l'alliance du roi de France et lui avait payé ses services d'avance, en lui livrant Livourne et en reconnaissant qu'il tenait toutes ses possessions en fiefs de la couronne de France. Les Français proposèrent alors à Gabriele de leur vendre Pise, et il y consentit, mais pas assez secrètement pour que les Pisans, irrités de se voir encore l'objet d'un semblable marché, n'eussent le temps de se révolter et d'attaquer, en juillet 1405, la garnison de Gabriele. Celui-ci s'enfuit avec peu de monde dans le château, et le vendit à la république de Florence avec tous ses droits sur la ville et sur les forts de Librafatta et S.-Maria, moyennant une somme de 206,000 florins. Dès qu'il eut livré le château, il se retira à Sarzana, seul reste de la succession paternelle; mais il le perdit encore quand l'année suivante, en 1406, il quitta cette place pour terminer quelques affaires. Les Génois corrompirent ses serviteurs et s'emparèrent de Sarzana. Quand plus tard il vint à Gênes pour y recevoir la somme de 80,000 florins que lui devait Florence, et dont le payement était garanti par le gouverneur Boucicaut (1), il fut arrêté, jeté dans un cachot, accusé de trames secrètes contre Gênes, torturé et enfin décapité le 15 décembre 1408, à l'âge de vingt-deux ans.

Cependant de nouveaux changements s'opéraient encore à Milan. Jacopo del Verme, qui, lors de la fuite de la duchesse, commandait le château de Porta di Giovia, avait longtemps, auprès du jeune duc, tenu tête aux Gibelins les plus violents, quand ceux-ci, ayant pour chefs Facino Cane, Francesco et Antonio Visconti, se révoltèrent contre le duc. Jacopo reçut ordre de ras-

(1) Il était de Parme et avait autrefois reçu de Galeazzo les propriétés des Corregio. Avant de s'emparer de la domination, il avait chassé de Parme tous les partisans de Rossi. Cf. *Annales Mediol.*, l. c., p. 838 : « Eodem mense (mai 1402) dominus dux Med. investitit dominos Ottonem, Jacobum et Johannem nobiles de Tertiis de omnibus castris, terris, juribus, juridictionibus et honorantiis, quæ olim fuerant Giberti de Corrigia, in feudum honorabile, videlicet guarda fono, scalegia, cohornio et aliis castris et terris dicti quondam Giberti. Quarum possessionem dicti nobiles de Tertiis jam a morte ipsius Giberti habebant, excepto castro Rosenæ, quod per Gerardum et fratres de Corrigia tenebatur. Qui hoc gravissime et molestissime tulerunt. Et hoc fuit magnum principium disturbationis et mali in civitate et episcopatu Parmæ. Nam ex hoc dicti nobiles se facere voluerunt caput partis illorum de Corrigia, quibus aliqui de dicta parte fuerant et adhæserant. Major vero ipsorum pars, immo ex quinque quatuor contradixerunt, et parti rubeorum adhærere conati sunt. »

(2) Rosmini, l. c., p. 226. Sozom. Pistor., l. c, p. 1183.

(3) Sozom. Pistor., l. c., p. 1181.

sembler une armée (1). Facino profita de son absence pour obtenir du duc une entrevue, qui eut pour résultat la grâce de tous les Gibelins. Facino Cane lui-même fut nommé général en chef, et Jacopo del Verme, destitué, fut déclaré ennemi de la maison Visconti. Mais Jacopo, appuyé par les Vénitiens, par Gonzague, Ottobuono Terzo, Pandolfo Malatesta et Gabrino Fondulo, s'avança hardiment à travers le Bergamasque, par le pont de Trezzo, et occupa Desio, Sarono, Mazenta et Rosate; il battit complétement Facino Cane, qui était venu à sa rencontre auprès du couvent de Morrimondo, en février 1407, et fut reçu avec amitié à Pavie par le comte Philippo Maria. Facino s'enfuit à Alexandrie, Le duc, qui avait eu le malheur de grandir au milieu des déchirements des factions, à une époque où tous les bons sentiments étaient étouffés par les fureurs des guerres civiles, et gâté par les intrigues des hommes qui l'entouraient, avait contracté l'habitude de changer de parti comme de gants, et n'eut pas de peine, après la victoire de Jacopo, à se déclarer en sa faveur avec autant de promptitude qu'il s'était antérieurement prononcé contre lui. Avec Jacopo revinrent à Milan Ottobuono Terzo, Pandolfo Malatesta et autres condottieri guelfes, en sorte que ce fut le tour des Gibelins d'être sacrifiés à leurs ennemis, bien que Jacopo en personne fît tous ses efforts pour arrêter les massacres. Enfin les Gibelins se rendirent maîtres du château de Porta-Giovia, braquèrent les canons sur la ville et chacun s'attendait à un horrible désastre, quand on parvint à conclure la paix, à laquelle Ottobuono seul s'opposa. Comme celui-ci se montrait insatiable et demandait de grandes sommes d'argent, Guelfes et Gibelins se réunirent contre lui, et il fut bientôt forcé de quitter Milan et de se réfugier au commencement de 1407 à Monza, il rejoignit son fils Bernabo (2).

Jacopo fit longtemps tout son possible pour rétablir l'ordre et rendre force à la justice; mais, quand il vit les mœurs corrompues du duc lui-même et celles des jeunes gens qui l'entouraient et le gouvernaient, il quitta la cour de Milan pour n'y plus reparaître (1).

Les hommes au milieu desquels Gian Maria avait été élevé regardaient le meurtre et la décapitation comme des moyens commodes, dont l'utilité faisait toute la justice. Gian alla plus loin : l'utilité seule ne le poussait pas à la violence; il s'y portait par une passion sauvage qui avait besoin de sang et de supplices. Cette humeur tyrannique, que nous avons signalée dans Bernabo, se réunissait dans Gian Maria aux caprices puérils et opposés d'un être entraîné avant la maturité par toute la corruption de la vie. Le bruit qui se répandit, à la mort de sa mère, qu'elle avait été empoisonnée par lui, le révolta avec raison; mais, pour en montrer l'absurdité, il déploya un acharnement incroyable contre les complaisants qui avaient servi ses mœurs corrompues, et surtout contre les serviteurs qu avaient trahi sa mère. Gian Maria prenait un horrible plaisir à voir ceux qu'il avait condamnés déchirés par d'énormes dogues (2) qui n'étaient nourris que de chair humaine. Giovanni della Pusterla subit un semblable supplice en janvier 1408. Il fit ensuite décapiter Giovanni da Baggio, Perucchino del Maino, Filippo degli Aliprandi et Parizio da Concorezzo, parce qu'ils étaient Gibelins. Ils ne furent que les principales victimes; bien d'autres martyrs perdirent la vie sous la dent des chiens furieux auxquels on les jetait en pâture (3).

---

(1) *Chron. Bergomense*, l. c., p. 996.

(2) Corio, l. c., p. 301.

(1) Rosmini, l. c., p. 233.

(2) « E tanto in questa inaudita crudelta si diletto, che insino la notte andava per la città, col Giramo inventore di si inaudita sceleragine, e favoreggiato da lui pertanto horrendo maleficio, cacciando il sangue humano como fanno i cacciatori ne' boschi le sevissime fore. » Corio, l. c., p. 303.

(3) Ce n'est pas la seule manière par laquelle Gian Maria exerçait ses cruautés. Un jour une

Giovanni della Pusterla avait laissé un fils âgé de douze ans. Rien ne put sauver cet enfant, contre lequel Gian Maria ordonna de lâcher ses meutes enragées; en vain le pauvre enfant, à genoux dans l'arène, demandait en pleurant grâce et pardon, le duc resta inflexible. Les chiens cependant parurent comprendre qu'il s'agissait ici d'un crime plus odieux que tous ceux dont ils avaient été les instruments; ni menaces ni excitations ne purent les lancer sur cet enfant qui pleurait et priait: alors le duc, furieux, menaça le bourreau et maître des chiens, Squarcia Girami, de le faire périr lui-même s'il épargnait l'enfant, et le bourreau, pour sauver sa tête, poignarda cette innocente créature.

Carlo Malatesta osa essayer du même moyen qu'avaient employé autrefois les princes allemands avec Henri IV; il persuada au duc d'épouser la fille de son frère Malatesta de' Malesti. Le mariage fut célébré en juillet 1408; mais aucune créature humaine ne pouvait adoucir la férocité de Gian. Sa tyrannie devint de jour en jour plus sauvage, et bientôt Carlo Malatesta dut le quitter lui-même et se retira à Rimini.

Cependant Facino Cane, Giovanni il Piccino, Storre degli Visconti, Giovanni da Bignati et autres condottieri et seigneurs des contrées voisines, entourèrent de plus en plus Milan et en occupèrent tous les abords. La famine ne tarda pas à se faire sentir, et le conseil général osa adresser des remontrances au duc pour l'engager à faire la paix. Il y consentit; pendant les négociations, au commencement de 1409, Milan fut ravitaillée. Sur ces entrefaites, Carlo Malatesta revint auprès du duc afin d'empêcher Facino Cane, son ennemi personnel, de s'emparer du pouvoir. Il le quitta cependant de nouveau, lorsque Facino se rapprocha des murs de Milan; personne, même son beau-père, ne pouvait rester auprès de Gian Maria.

Dans cette crise imminente, les conseillers du duc le voyant mécontent de tout, manquant de vues constantes, l'engagèrent à former pour sa défense une ligue avec son frère Philippo Maria, avec Boucicaut, gouverneur français de Gênes, et le duc de Savoie. D'autres seigneurs du parti français se réunirent aussi à cette ligue; mais, d'un autre côté, le nombre des ennemis du duc de Milan s'était augmenté de Pandolfo Malatesta de Brescia et du marquis Théodore de Montferrat; enfin des troupes nombreuses de fugitifs milanais et pavésans étaient venus renforcer l'armée ennemie. Dans la plaine de Rovagnate, un combat sanglant fut livré entre le Guelfe Pandolfo et le Gibelin Facino, quoique tous deux s'accordassent dans leur haine contre le duc, et cette passion les réunit encore assez fortement pour que l'issue du combat n'amenât aucun résultat. Ils marchèrent contre Milan dans le dessein d'en chasser les conseillers qui agissaient de manière à faire passer la Lombardie sous la domination française, et de placer le duc sous la tutelle de deux gouverneurs, dont Facino et Pandolfo se réservaient le choix par moitié.

Aussitôt que le siége fut commencé, les deux condottieri déclarèrent que la guerre n'était pas dirigée contre le duc, qu'ils reconnaissaient comme leur souverain, mais seulement pour le délivrer des perfides conseillers qui l'entouraient. A Milan, la famine se fit bientôt sentir; le duc, se voyant assailli dans les rues par le peuple, qui demandait la paix à grands cris, le fit massacrer par centaines, et cela ne servit à rien. Il y eut presque de la folie dans la défense que publia Gian Maria, de prononcer le mot de paix; les prêtres eux-mêmes durent s'en abstenir en disant la messe. Enfin, à la suite d'une entrevue avec Facino, le duc fut contraint de céder, au mois de juin 1409. Tous les confidents du duc, les Français furent obligés de quitter le pays; Facino obtint quelques châteaux, les Gibelins furent am-

femme vint se plaindre à lui qu'un prêtre refusait d'enterrer son mari faute de payement; il fit creuser la fosse, jeter au fond le prêtre, le mort par-dessus, et en couvrir le tout de terre. Corio, l. c., p. 303.

nistiés, et Gian Maria reçut un gouverneur guelfe, Ugolino da Fano, et un gouverneur gibelin, l'évêque de Feltre. Malatesta de' Malatesti se trouva de nouveau à la cour de Milan comme gouverneur de la ville.

Boucicaut trouva moyen d'entrer encore en relation avec le duc; les Malatesta furent gagnés à prix d'argent, le duc lui-même fut satisfait quand les Français, maîtres de Piacenza, vinrent de Gênes à Milan, et à la fin d'août enlevèrent à Malatesta le gouvernement de la ville. Facino et le marquis de Montferrat secoururent les Génois, qui secouèrent le joug étranger. Tous les Français qui étaient à Gênes furent massacrés, et le marquis fut nommé seigneur de cette ville. Facino occupa Novi; alors Boucicaut, prétextant une expédition à Lodi, quitta Milan, dont les habitants étaient exaspérés contre lui parce qu'il y avait mis en circulation une monnaie nouvelle et sans valeur; il chercha à rentrer dans Gênes, mais il essuya un échec et quitta l'Italie à la fin de novembre. Facino fut alors nommé par le duc gouverneur de Milan (1).

La conduite vigoureuse de Facino blessa bientôt tant d'intérêts, qu'une conjuration se forma contre lui parmi les hommes les plus importants. Le duc lui-même entra dans le complot; mais, comme on allait l'arrêter, Facino conçut des soupçons et il quitta Milan, d'où, sans descendre de cheval, il se rendit à Rosate au mois d'avril 1410.

Le duc se trouva bientôt dans le plus grand embarras, et il se soumit à Facino de la manière la plus humiliante, déclarant que les conjurés avaient employé la force pour le contraindre à s'associer à leurs projets. Facino voulut bien ajouter foi à ces assurances, et un nouveau traité de paix fut conclu au mois de mai, qui lui assura le gouvernement de Milan pendant trois ans; il y fit une entrée triomphale.

Facino chercha à réconcilier avec le duc les seigneurs qui s'étaient mis à la tête de la ville, et il prépara silencieusement avec Beccaria la chute du comte de Pavie, qui, après le départ des Français, s'était montré plusieurs fois hostile à son frère, et avait accordé un asile aux Milanais expulsés. Assisté par Beccaria, Facino s'empara de Pavie et la livra au pillage; il conclut avec Philippo Maria, qui s'était réfugié dans le château, un traité dont il dicta les conditions, et qui le rendit maître de Pavie comme il l'était de Milan : le comte conserva le titre de seigneur suzerain. Ceci se passait au commencement de 1411 (1).

Facino s'empara de l'administration des finances à Milan et à Pavie; ce qui était nécessaire au rétablissement de l'ordre. Mais il assigna aux jeunes princes un revenu fixe, qui suffisait à peine aux dépenses de leur cour; il leur fallut congédier plusieurs serviteurs : le manque d'ordre les mettait souvent dans le besoin. Quand Facino se fut assuré de la puissance, il marcha, au printemps de 1412, contre Pandolfo Malatesta, seigneur de Brescia et de Bergame; mais une maladie soudaine l'obligea de se faire transporter dans le château de Pavie. A Milan, les Gibelins redoutèrent après sa mort une vengeance terrible du duc; ils résolurent d'en prévenir l'effet par un assassinat. Les membres des familles de Pusterla, de Maino, Aliprandi, Mantegazzi, un Visconti, un Concorrezzo et quatre Trivulzi firent une conjuration pour immoler le duc pendant qu'il entendrait la messe à l'église de Saint-Gothard. Le complot réussit; les conjurés possédaient en grande partie la confiance du duc; l'un d'eux, au jour fixé, 1er mai 1412, commandait les gardes du corps; le meurtre s'accomplit sans la moindre difficulté, et la joie éclata universellement au bruit de la mort du tyran. Squarcia Girami, piqueur, fut pendu à sa propre porte, et son cadavre jeté à la voirie.

Facino mourut dans la soirée du jour où le duc avait été assassiné (2).

---

(1) Rosmini, l. c., p. 242. Corio, l. c., p. 304.

(1) Corio, l. c., p. 304.

(2) Corio, l. c., p. 305 b.

§ X. — *Jusqu'à la mort de Philippo Maria* (1447).

Les conjurés, avant d'exécuter leur projet, s'étaient mis en relation avec Estorre degli Visconti, le capitaine sans peur, et lui avaient offert, ainsi qu'à Gian Carlo, son cousin, la domination à Milan. Ceux-ci vinrent dans cette ville et s'en rendirent maîtres, à l'exception du château de Porta-Giovia, que le commandant Vincenzo Marliano ne voulut pas livrer.

A Pavie, après le mort de Facino, Philippo Maria ne fut sauvé que par les efforts de l'archevêque Bartolommeo Capra. Celui-ci fit fermer le château. Les troupes de Facino demandaient de l'argent avec menaces, et les Beccaria cherchaient par des voies détournées à s'emparer du pouvoir; l'archevêque leur résista. Philippo Maria épousa sans retard la veuve de Facino; comme elle était héritière de son premier époux (1), il recueillit ainsi des sommes considérables (2). Avec une distribution de quatre cents florins, il contenta les troupes de Facino; les Beccaria n'osèrent plus rien entreprendre.

Estorre Visconti et Gian Carlo avaient dû recourir à Milan à des impôts extraordinaires; ils avaient persécuté les partisans de Philippo; en un mot, ils s'étaient déjà rendus odieux. Philippo promit tout aux Milanais, n'exigeant que la punition des meurtriers de son frère, en sorte qu'il put entrer à Milan avec son armée dès le 16 juin; les deux usurpateurs se retirèrent à Monza. Plusieurs de leurs complices furent décapités, et le 19 du même mois Philippo fut proclamé duc au milieu de l'explosion de la joie populaire (3).

Le nouveau duc conclut de suite un armistice pour vingt ans avec le marquis de Montferrat; il fit une alliance plus étroite avec Giovanni Vignate, seigneur de Lodi. Mais Gian Carlo avait aussi un allié puissant dans le roi Sigismond d'Allemagne. Les envoyés de celui-ci retardèrent effectivement longtemps le duc dans l'exécution des mesures qu'il avait projetées; ce fut seulement en 1413 qu'il s'empara de Monza. Estorre défendit encore la citadelle, et quand il mourut des suites d'une blessure, sa sœur le remplaça dans le commandement, et ne capitula, forcée par la faim, que le 1er mai, à des conditions honorables. Après la conquête de Monza, les Génois, le marquis de Montferrat et Malatesta de Brescia s'allièrent avec le duc, qui put alors attendre sans trop d'appréhension une attaque de Sigismond. Cependant celui-ci était déjà dégoûté de faire des sacrifices pour Gian Carlo; il préféra vendre la paix à Philippo Maria, moyennant une somme de 20,000 florins d'or: il lui donna en outre en fief de l'Empire, comme duc de Milan, tout ce qu'il possédait en Lombardie.

Dans l'automne de 1413, Sigismond vint lui-même en Lombardie; tout était préparé à Milan pour qu'il y fût couronné roi d'Italie; mais comme il avait dans sa suite Gian Carlo, Philippo Maria refusa de le recevoir (1). Il chercha à s'en venger en excitant Giovanni Vignate, seigneur de Lodi, et Gabrino Fondulo (2), seigneur de Cremona, contre Milan. Il prit Piacenza sous sa suzeraineté

(1) Rosmini, l. c., p. 248.

(2) Beatrice avait quarante ans et Philippo vingt seulement.

(3) Indépendamment de quatre cent mille ducats, il eut tous les châteaux et autres possessions de Facino. Corio, l. c., p. 306.

(1) Corio, l. c., p. 308.

(2) Voici comment Gabrino Fondulo s'empara de Crémone: Ugo Cavalcabo était prisonnier de Estorre Visconti, et pendant ce temps Gabrino fit proclamer seigneur de Crémone Carlo Cavalcabo. Ugo une fois délivré, les deux Cavalcabo en vinrent aux mains; Gabrino les invita tous deux, ainsi que leur famille, à se réconcilier dans un festin; mais quand ils voulurent se retirer, ils furent massacrés avec soixante-

immédiate, y laissa une garnison, et, au printemps de 1414, retourna en Allemagne. A peine eut-il tourné le dos que le capitaine du duc, Philippo Arcelli, ramena Piacenza sous son obéissance; et Philippo Maria songea dès lors à relever peu à peu la puissance dont son père avait joui en Italie.

Sigismond, au grand déplaisir de Visconti, avait rétabli en Lombardie un vicaire général dans la personne du marquis Théodore de Montferrat. A ce dernier se joignit un parti de mécontents d'Alexandrie; cette ville, ainsi que Novare et Tortone, faisait partie de l'héritage que le duc avait obtenu par son mariage avec la veuve de Facino. Le marquis de Montferrat s'en empara; mais il ne tarda pas à en être chassé, en février 1415, par Francesco Bussone da Carmagnola, capitaine du duc de Milan. Cet officier s'était déjà distingué à la prise de Monza, et plus tard il fut regardé comme le premier capitaine de son temps; le duc lui était tellement attaché, qu'il le préférait à tout autre; bien qu'il fût d'une naissance peu élevée, il lui avait donné le comté de Castel-Nuovo, et le traitait en toute occasion comme son favori et son compagnon le plus cher.

Filippo Arcelli en fut si vivement irrité qu'il se révolta et s'empara de son gouvernement de Plaisance, dont il se déclara seigneur. Ce ressentiment avait plusieurs causes : la plus puissante était l'ardeur avec laquelle Carmagnola recherchait la main d'Antonia Visconti, veuve de Francesco Barbavara, après avoir refusé la sœur d'Arcelli. Celui-ci sut effrayer tous les voisins du duc par ses projets, et former une ligue qui se composait du seigneur de Brescia et Bergamo, Pandolfo Malatesta, du seigneur de Lodi, Giovanni Vignate, du seigneur de Crémone, Gabrino Fondulo, et du marquis de Montferrat. Philippo Maria appela à son secours dans cette circonstance Philippe, comte des Vertus; mais bientôt une assistance plus puissante lui fut envoyée. Braccio da Montone, pendant une guerre contre sa ville natale Perugia, dont il avait été banni, avait fait prisonnier Carlo Malatesta, seigneur de Rimini et frère de Pandolfo, qui était allié des Pérugins. Pandolfo, craignant de perdre tous les domaines de Malatesta, s'il n'allait au secours de ceux-ci, força ses alliés à conclure un armistice avec Milan le 30 juillet 1416. Giovanni Vignate n'ayant pas observé l'armistice fut fait prisonnier le 19 août suivant et conduit à Milan, d'où il fut envoyé au château de Pavie et enfermé dans une cage en fer (1). A la nouvelle que Lodi était au pouvoir de Visconti et que son fils Luigi était prisonnier, de désespoir il se se brisa la tête contre les barreaux de sa cage (2).

dix de leurs parents et amis, et Gabrino se trouva seigneur de Crémone.

Le malheur du seigneur de Lodi était un enseignement pour Loterio Rusca de' Rusconi, à cette époque seigneur de Como. Il offrit lui-même de céder Como à Visconti, moyennant une somme de quinze mille florins d'or et la possession de la vallée de Lugano; Philippo Maria accepta. Celui-ci se tourna ensuite contre Coleone de Bergamo, qui s'était emparé de Tresso; Carmagnola se mit en marche en janvier 1417, se rendit maître de Crema par la trahison d'un parent de Giorgio Benzone; puis, quand Carmagnola voulut marcher contre le marquis de Montferrat, celui-ci, se décidant à la paix, céda au duc, pour conserver S.-Evasio et quelques autres places, Vercelli et ce qu'il possédait sur les territoires de Novare et de Pavie. Enfin Philippo Arcelli à Piacenza fut chassé d'abord de la ville dans le château et de là dans la Rocca di Piacenza, où il se défendit avec acharnement; refusant toutes les conditions que lui offrait Carmagnola, il préféra voir pendre devant lui son fils et son frère plutôt que de céder à son ennemi (3). A la fin, quand il n'eut plus aucun moyen de résister, il s'enfuit. Ses officiers livrèrent le château à prix d'or, en janvier 1418.

Dès que le duc se fut, de cette manière,

(1) Rosmini, l. c., p. 259.
(2) Corio, l. c., p. 311 b.
(3) Corio, l. c., p. 315.

remis en possession des propriétés de la famille Visconti en Lombardie, il chercha à se débarrasser de celle à qui il devait sa puissance. Son épouse avait longtemps souffert avec calme sa conduite pleine de mépris pour elle. Philippo souhaitait d'épouser Agnès del Maino; il avait avec celle-ci une grande intimité, et elle ne négligeait rien pour l'exciter contre la duchesse. Enfin il fit brusquement emprisonner sa femme et un musicien de sa cour, Michel Orombelli; Michel, au milieu des tortures, déclara qu'il avait eu des relations criminelles avec Beatrice; mais la duchesse le désavoua hautement, quoique brisée par les souffrances d'une atroce torture (1). Ils furent tous deux décapités en septembre 1418.

A cette époque les partis à Gênes poussèrent à de nouvelles hostilités entre le duc et Pandolfo Malatesta; le duc s'était déclaré en faveur des Adorni, et le seigneur de Brescia pour Campofregoso. Un combat fut livré dans le voisinage d'Alginate entre les troupes milanaises et celles de Pandolfo. Ce dernier fut battu. Au mois de mai 1419, Tommaso da Campofregoso fut obligé, après avoir été repoussé avec perte, de compter immédiatement à Visconti 50,000 ducats, en s'engageant à lui en payer encore 150,000 dans un délai de quatre ans. Précédemment, dès le mois de février, un traité avait été conclu avec Pandolfo par la médiation du pape Martin V, et suivant ce traité Malatesta devait conserver sa vie durant ses villes de Lombardie; mais il consentait qu'à sa mort elles rentrassent sous la domination des Visconti. La paix rétablie avec Gênes, l'armée milanaise se dirigea contre Gabrino Fondulo, et pressa si vivement l'ami de Malatesta, que celui-ci rompit le traité récemment conclu, et fit cause commune avec Gabrino contre le duc de Milan. Le résultat de cette conduite fut pour Pandolfo d'être entraîné dans le malheur de son ami.

En juillet, Carmagnola occupa Bergame et menaça Brescia. En janvier 1420, Gabrino offrit au duc de lui céder pour 35,000 ducats ses droits sur Castelleone. En octobre, Malatesta, après un combat sanglant, fut fait prisonnier; le duc le traita avec magnanimité et le mit en liberté sans condition, mais Brescia était perdue (1). A la fin un traité fut aussi conclu au sujet de Parme et de Reggio, anciennes possessions de Giovanni Galeazzo, avec leur possesseur actuel, le marquis Niccolo d'Este (2); celui-ci céda Parme au duc et conserva Reggio comme fief, en consentant à payer un tribut.

Vers le temps de ses dernières conquêtes, le duc avait conclu des traités avec Florence et Venise, l'un en février 1420, l'autre pour dix ans en février 1421. Mais, dès que les dissensions intérieures furent calmées en Lombardie, et que Philippo Maria y eut rétabli la domination de son père, il envoya Carmagnola pour secourir le parti des Adorni, qui était revenu à Gênes, sans y prédominer. Le duc avait pris à son service sept galères catalanes pour bloquer cette ville maritime.

Le capitaine milanais se rendit bientôt maître d'Albenga; la conquête de Savone fut plus difficile; car cette ville avait pour gouverneur, au nom de Gênes, le frère de Tommaso Campofregoso, Spinetta; à la fin, quand les galères de Tommaso furent battues par les galères catalanes, celui-ci craignit une révolte des Génois contre lui, et traita avantageusement avec Carmagnola le 28 octobre. Par la capitulation Gênes fut réunie au duché de Milan, Tommaso reçut une somme fixe et la possession de Sarzana,

(1) Corio dit que Beatrice, après avoir reçu vingt-quatre coups, avoua le crime dont on l'accusait, mais qu'elle se rétracta auprès de son aumônier.

(1) Pandolfo céda Brescia en mars 1421 pour trente-quatre mille florins d'or, et quitta la Lombardie. Rosmini, l. c., p. 270.

(2) Ottobuono Terzo fut, sur l'invitation de Niccolo d'Este, assassiné en mai 1409 par Sforza et Michel Attendolo da Catignola; c'est ainsi qu'il s'était rendu maître de Parme et de Reggio. Corio, l. c., p. 302 b.

sous la condition de ne pouvoir vendre cette place à aucune autre puissance qu'à Gênes. Spinetta de Campofregoso ouvrit les portes de Savone aux Milanais, moyennant 15,000 florins d'or.

Peu après Francesco Carmagnola et Angelo della Pergola chassèrent les Suisses de Bellinzona et de Domodossola; mais il leur fallut défendre ces cantons dans un combat acharné et sanglant (en juin 1422) (1).

Jusqu'en 1422 Philippo Maria n'avait pas encore laissé entrevoir qu'il eût le projet de ressaisir les conquêtes de son père en Toscane; il avait continué ses expéditions, et les Florentins ne concevaient aucune inquiétude, lorsqu'un événement imprévu vint dévoiler ses projets.

Giorgio degli Ordelaffi, seigneur de Forli, mourut en janvier 1422, laissant un seul fils mineur, Tebaldo, dont il confia la tutelle au duc de Milan. Sa veuve, Lucrezia degli Alidosi, n'avait nulle confiance en Visconti, et elle ne tint aucun compte du testament de son mari. Elle s'empara elle-même de la tutelle et de la régence. Cette princesse était de la famille des seigneurs d'Imola; elle demanda du secours à son père et chercha à se défendre contre les habitants de Forli. Mais l'introduction de voisins détestés et insolents jeta des semences de juste ressentiment au sein de la ville. Instruit de ces dispositions, Philippo y envoya des troupes. Ceux de Forli se révoltèrent au mois de mai 1423, saisirent la régente, ses partisans et son fils, et ouvrirent leurs portes aux troupes du duc. Une armée florentine, conduite par Pandolfo Malatesta et Niccolo da Tolentino, qui venait au secours de la régente, fut vaincue par le capitaine milanais Secco da Montagnana, au mois de septembre, et le duc, quand il vit que la paix ne pouvait être maintenue avec Florence, fit attaquer Imola par une nouvelle armée sous la conduite d'Angelo della Pergola (1). En février 1424, le froid fut tel que l'eau des fossés se gela, et que les Milanais les traversèrent facilement et s'emparèrent d'Imola par escalade (2). Lodovico degli Alidosi, seigneur d'Imola, fut pris et envoyé à Milan. Le seigneur de Faenza se soumit au duc de Milan (3).

Une seconde armée florentine, commandée par Carlo Malatesta, assiégea Forli; mais elle se laissa attirer par Angelo della Per-

(1) En 1419 Uri et Obwalden achetèrent le comté de Bellinzona, ainsi que Riviera et Bollens, pour empêcher le baron de Masox de les céder à Milan. Dès l'année suivante, le duc demanda de les racheter; mais quand on le lui eut refusé, il s'empara par surprise de Bellinzona en 1421, laissant cependant sortir la garnison avec ses bagages, pour ne pas mécontenter la confédération. Les Milanais s'emparèrent avec le même bonheur de Eschental et de Livinen, et les garnisons, trop faibles, se retirèrent dans le Valais par le mont Saint-Gothard. Tout à coup Uri et Obwalden occupèrent la vallée de Livinen; mais n'étant pas secourus par les confédérés, ils furent obligés de l'abandonner.

Les vues des confédérés différaient beaucoup sur l'opportunité et sur le but de la conservation de ces conquêtes en Italie; à la fin Lucerne, Schwitz, Ridwalden, Zug et Glaris promirent du secours. Trois mille hommes de Lucerne, d'Uri, d'Underwald et de Zug se rassemblèrent et marchèrent sans trouver de résistance jusqu'à Bellinzona. Schwitz et Glaris les suivirent, ainsi que Zurich, quand on apprit que la résolution était prise. Les plus téméraires, contre qui s'avancèrent les meilleurs capitaines italiens avec une armée plus nombreuse, furent battus le 30 juin 1422, et perdirent leurs bagages. Il est vrai que la défaite de Bellinzona et d'Arbedo ne fut pas totale; les Suisses eurent trois cent quatre-vingt-seize morts; le combat dura huit heures; il y eut beaucoup de blessés et de prisonniers. Les vainqueurs avaient supporté une perte plus considérable, et ils avouaient eux-mêmes que les confédérés, quoique blessés de coups de lances, se défendaient encore avec rage. Voyez Meyer von Konau, *Handbuch der Geschichte der Schweizerich. Eidsgenossenschaft*, t. I, p. 173, 174.

(1) Cf. Machiavelli, *Stor. Flor.*, lib. IV, ediz. Fior., 1819, vol. I, p. 455.

(2) « Furtive. » Voyez *Annal. Forolív.*, ap. Murat., *Scrr.*, XXII, p. 212.

(3) Rosmini, l. c., p. 275.

gola dans le voisinage de Sagonara, et le comte Alberico da Barbiano (1) perdit son château d'Angelo pour avoir fait, dans l'intérêt des Florentins, des excursions dans les environs d'Imola. Angelo della Pergola attaqua ensuite et battit complétement les Florentins, qui avaient beaucoup souffert de la pluie et du mauvais temps; Carlo Malatesta resta lui-même prisonnier (28 juillet 1424) (2).

A cette époque la mésintelligence du duc et de Carmagnola croissait de jour en jour. Le duc devait avoir la conviction que sa puissance avait été l'ouvrage de cet homme, et il est rare que d'un tel sentiment ne naisse pas tôt ou tard la haine dans le cœur d'un prince. Deux confidents de Philippo Maria, son ancien précepteur Oldrado da Lampugnano et Sanino Riccio, ancien secrétaire de Facino, ne négligèrent rien pour animer cette haine. Ils y parvinrent si bien que le duc fut enchanté que la prise de Gênes lui fournît l'occasion d'éloigner de l'armée Carmagnola, en le nommant gouverneur de cette ville Mais l'éloignement de Francesco aida ses ennemis à le rendre plus odieux, et bientôt il conçut lui-même des soupçons quand il se vit traité avec plus de froideur, quand il vit surtout que le commandement de la flotte envoyée par le duc au secours de la reine Jeanne de Naples, sur lequel il avait compté, fut confié au comte Guido Torello.

La perte de la faveur du duc était pour Carmagnola, s'il n'y prenait garde, un arrêt de mort : initié aux secrets de l'État, il était trop à craindre, et le duc n'avait d'autre choix que de grandir sa position ou de le perdre. Il fut clair qu'on s'était arrêté à ce dernier parti, quand le duc ordonna à Carmagnola de congédier trois cents cavaliers qu'il avait encore à son service. Carmagnola recourut à la prière pour les conserver; il ne reçut pas de réponse. Il demanda son congé sans plus de succès : ses lettres étaient soustraites par ses ennemis. Enfin il se mit en route pour se réconcilier dans une entrevue avec son maître; mais les conseillers du duc représentèrent cette visite comme une trahison, et l'audience qu'il demandait lui fut refusée.

Carmagnola, irrité d'un traitement si injuste, se rendit en toute hâte en Piémont, et Oldrado, qui le poursuivait pour l'arrêter, ne put l'atteindre. Il arriva auprès du duc Amédée de Savoie, dont il reçut un accueil bienveillant; il était né son sujet. Les plans ambitieux de Philippo Maria menaçaient ce prince, ainsi que Carmagnola put le lui prouver facilement; et peu de temps après, celui-ci, traversant la Suisse et le Tyrol, arriva à Venise pour y négocier une alliance entre le duc de Savoie, la république et Florence contre le duc de Milan. Il échoua dans cette négociation, mais il entra au service de Venise. Le duc de Milan confisqua tous ses biens et nomma à sa place, comme gouverneur de Gênes, le cardinal Jacopo Isolani de Bologne (1).

Pendant ce temps, les Florentins avaient envoyé une troisième armée en Romagne, sous le commandement d'Oddo Fortebraccio, fils de Braccio da Montone, et de Niccolo Piccinino. Le 1er février 1425, l'armée

(1) C'est un autre Alberico que celui dont il a été question plus haut; le fondateur de l'association de Saint-Georges était mort en 1409.

(2) En cette occasion Visconti se montra encore généreux; il renvoya Carlo et beaucoup d'autres prisonniers sans rançon. Machiavel, à l'occasion de la bataille de Sagonara, lance une plaisanterie satirique sur les mercenaires de cette époque; mais il a par là violé la vérité. Il dit : « Nondimono in una tanta rotta, per tutta Italia celebrata, non mori altri che Lodovico degli Obizzi insieme con due altri suoi, i quali cascati da cavallo affogarono nel fango. » La bataille n'a pas été sans coûter du sang; et, à cette époque, les soldats italiens n'étaient pas sans bravoure. Voyez, sur cette bataille, *Annal. Foroliv.*, l. c., p. 218 : « Facta fuit miserrima strages. »

(1) Rosmini, l. c., p. 285. Simonetta (*Murat., Scrr.*, vol. XXI, p. 201) fait mention de la nomination du nouveau gouverneur et de la désertion de Carmagnola.

milanaise l'attaqua au Val di Lemone et la défit complétement. Oddo lui-même fut tué, Niccolo et son fils Francesco furent faits prisonniers, ainsi que Niccolo da Tolentino et le comte Niccolo degli Ursini. Les Milanais pénétrèrent, sous le commandement de Guido Torello, qui était revenu de Naples, jusque dans le voisinage de Florence; mais ils s'arrêtèrent cependant à Arezzo. Au mois d'octobre, les Florentins essuyèrent une nouvelle défaite auprès d'Anghiari; les meilleurs condottieri, Bernardino della Carda, Taliano Furlano et Ardigio da Carrara furent faits prisonniers, et pas plus de huit jours après, ils perdirent encore mille hommes et le condottiere Lambertino da Gaggio auprès de Faggiuola. La victoire que Tommaso da Campofregoso remporta, à Sestri, sur les Milanais, ne fut qu'un faible dédommagement des deux échecs précédents; elle servit au contraire de prétexte au duc pour emprisonner les Génois les plus distingués, partisans des Campofregoso.

Comme Venise ne s'était pas ouvertement déclarée pour ses ennemis, le duc fit tout son possible pour conserver la paix avec elle; car il craignait toujours de les voir s'allier à Florence. Dans une telle éventualité il appréhendait beaucoup les seigneurs de second ordre qui possédaient des villes dans le voisinage de ses États; de ce nombre était Gabrino Fondulo, maître de Castelleone. Pour prévenir un tel danger, Gabrino fut attiré par son ami Oldrado hors du château où il se renfermait, jeté dans les fers et conduit à Milan, où il fut décapité. Le duc s'enrichit beaucoup par la prise de Castelleone; et comme à cette époque le trésor de Florence était épuisé, il ne lui fut pas difficile de gagner à son parti les meilleurs capitaines de cette république. Niccolo Piccinino, Alberico da Zagonara (ou Barbiano), le comte de Cunio, Christofano d'Avello, Antonfrancesco dal Pontadera, Azzo de la famille des comtes de Romena, Guelfo de celle des comtes de Dovadola, quittèrent tous avec leurs soldats le service de Florence, et entrèrent à celui du duc.

Florence eût été perdue si, à cette époque, une tentative de Philippo Maria pour empoisonner Carmagnola n'eût échoué et convaincu les Vénitiens que celui-ci était réellement disgracié du duc, et qu'ils n'avaient aucune trahison à craindre de lui. Les Vénitiens et les Florentins conclurent, à la fin de 1425, une alliance dont nous avons déjà parlé dans l'histoire de Venise, ainsi que de la guerre qui en fut la suite. Nous avons aussi suffisamment raconté tout ce qui précéda le traité de paix conclu en décembre 1426 par la médiation du pape Martin V, à qui le duc avait cédé les villes qu'il possédait dans la Romagne.

Des événements qui suivirent immédiatement jusqu'à la mort du duc, nous passons tout ce qui concerne les rapports avec Venise, et nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous en avons dit dans le livre précédent. Nous nous bornerons à raconter les autres événements remarquables arrivés sur d'autres points de l'Italie, et qui intéressent l'histoire de Milan.

Pendant une nouvelle lutte entre le duc et les alliés en 1427, le marquis de Montferrat et le duc de Savoie entrèrent sur le territoire d'Alexandrie et de Vercelli, et les Génois qui appartenaient au parti ennemi du duc portèrent la dévastation sur celui de leur patrie, et Philippo Maria se vit menacé de tous côtés. Dans cette situation, il lui parut prudent d'assurer au moins ses derrières; il céda Vercelli au duc de Savoie et épousa sa fille Maria (1).

Peu de temps après la conclusion de ce traité, et pendant que le duc était vivement pressé par la ligue, les Génois forcèrent à la retraite l'armée des seigneurs de Campofregoso, qui les assiégeait. Mais Francesco Sforza (2), l'un

(1) Sismondi, l. c., p. 388. Ce mariage fut célébré en octobre 1488.

(2) Francesco Sforza naquit le 23 juin 1401 à S.-Miniato en Toscane. *Annales Bonincontrii*, ap. Murat., *Scrr.*, vol. XXI, p. 82. Son père Sforza Attendolo da Catignola s'était noyé en

des capitaines milanais, se laissa battre par le frère de Tommaso Abraam da Campofreposo ; il fut accusé à la cour du duc d'avoir entretenu des relations secrètes avec les ennemis, et exilé à Mortara. Peu de temps après, une seconde paix fut conclue entre Milan et la ligue.

Francesco Sforza était cependant rentré en grâce auprès du duc, et celui-ci l'employa à continuer la guerre, en dépit de la paix récemment conclue. Les Florentins pressaient Paolo Guinigi, seigneur de Lucques, et celui-ci, qui avait précédemment servi le duc contre la ligue, était perdu sans l'assistance milanaise. Il envoya des députés à Milan ; mais ils y furent reçus avec froideur, et le duc s'excusa sur la paix qui régnait entre lui et Florence ; et, sous prétexte de soulager ses sujets, il congédia Francesco Sforza, de sorte que les députés de Lucques purent l'engager de suite à la solde de leur seigneur, en janvier 1430. Sforza arriva en Toscane, et les Florentins levèrent le siége de Lucques pour s'occuper de leur propre défense. Aussitôt que leur ville fut à l'abri de toute crainte, les Lucquois accusèrent eux-mêmes Paolo Guinigi d'avoir voulu les vendre aux Florentins ; Sforza les laissa agir, et quand ils eurent arrêté leur propre seigneur et son fils Ladislao, il fit conduire ceux-ci à Milan, où Paolo mourut deux ans après en prison. Sur ces entrefaites, les Florentins offrirent à Sforza cinquante mille ducats s'il voulait abandonner la défense de Lucques ; celui-ci accepta, et revint en Lombardie (1) sous prétexte de fuir la peste.

Les Lucquois furent de nouveau assaillis par les Florentins ; cette fois le duc les secourut d'une autre manière. Il traita avec Gênes, qui sous beaucoup de rapports était indépendante de lui ; les Génois s'allièrent, sans compromettre le duc, avec les Lucquois ; mais, afin qu'ils ne manquassent pas d'un capitaine expérimenté, il congédia de son service Niccolo Piccinino. Dès le mois de novembre, une armée assez considérable et prête à entrer en campagne pour défendre Lucques, s'était placée à Serchio en face de l'armée florentine, commandée par Guidantonio, comte d'Urbino. Les Florentins furent battus au mois de décembre, ce qui amena une nouvelle ligue contre Philippo Maria, qui reprit Sforza à son service ; il lui promit la main de sa fille naturelle, encore mineure, Bianca, et lui donna des fiefs considérables sur les terres d'Alexandrie. La guerre commença et dura jusqu'en 1433.

Dès que l'Italie supérieure fut ainsi pacifiée, le duc s'occupa des affaires de l'Italie centrale. Le pape Eugène IV avait secouru les Florentins contre Milan ; Philippo Maria pour s'en venger, malgré la paix, se servit encore de Sforza comme d'un instrument utile. Un des condottieri de la reine Jeanne de Naples, Jacopo Caldora, avait attaqué à l'improviste des villes qui appartenaient aux fiefs de Sforza dans ce royaume ; celui-ci demanda au duc la permission d'aller défendre ses domaines et l'obtint.

Il attira à lui les gens de son cousin Lorenzo Attendolo, se rendit dans la Marche d'Ancône, et tout à coup s'y déclara ennemi du pape, invoquant un ordre qui lui aurait été donné par le concile de Bâle. La conquête de la Marche fut facile ; car le gouverneur papal Giovanni de Bittelleschi, évêque de Recanati, avait mécontenté la population. Jesi, Osimo, Fermo,

1424 dans le fleuve Pescara, en voulant sauver un de ses pages. Francesco était déjà si renommé qu'il put facilement garder tous les capitaines de son père sous le drapeau des Sforza. La reine Jeanne de Naples lui conserva tous ses fiefs et lui donna le nom de Sforza comme nom de famille. Pendant ses campagnes contre Florence, Philippo Maria l'avait pris à sa solde avec deux mille cavaliers et trois cents fantassins. — Joh. Simonetta, ap. Murat., *Scrr.*, vol. XXI, p. 188 et 202. Corio, l. c., p. 323.

(1) Rosmini, l. c., p. 308. Au sujet des derniers événements, voyez Machiavelli, l. c., p. 489 sq.

Recanati, Ascoli et Ancône tombèrent en peu de temps au pouvoir de Sforza. Le gouverneur pontifical s'enfuit au printemps de 1434, et Sforza entra en Ombrie, où il prit Todi, Amelia, Toscanella, Utricoli, Mogliano, Soriano et beaucoup d'autres villes (1).

En même temps, Niccolo Fortebraccio, à l'instigation du duc, marcha aussi contre Rome, se réunit aux Colonna, occupa Tivoli et menaça le pape jusque dans sa résidence. Il prétexta également une mission du concile de Bâle. Il fut évident plus tard que lui, comme Sforza, en avait imposé; mais pour le moment Eugène se trouva dans une telle détresse, qu'il ne pouvait se sauver qu'en traitant avec l'un des condottieri. Il choisit le plus puissant, Sforza, et lui envoya son secrétaire, l'historien Biondo da Forli. La convention fut conclue ; elle accorda à Sforza, pour toute sa vie, la possession de la Marche d'Ancône avec le titre de marquis, et le vicariat général sur toutes les autres conquêtes qu'il avait faites dans les États de l'Église. A ces conditions, il devait défendre le pape contre Fortebraccio. Sforza envoya de suite son frère Leone Sforza et son cousin Lorenzo Attendolo pour secourir le capitaine papal Micheletto Attendolo, et par eux remporta une victoire sur Fortebraccio à Tivoli, tandis que lui-même prenait Montefiascone.

Le duc de Milan fut consterné; mais là, comme dans les affaires de Lucques, il sut remédier aux difficultés. Perugia était menacée par Sforza; les habitants désirèrent avoir pour les défendre leur compatriote Niccolo Piccinino : le duc le congédia. Piccinino se mit en relation avec Fortebraccio; le peuple de Rome se révolta, le pape fut assiégé dans son propre palais, d'où il fut obligé de s'enfuir vers le Tibre, poursuivi à coups de pierres par la populace. Il s'embarqua à Ostie sur une galère qui le conduisit à Florence, où il arriva au mois de juin 1434.

Pendant ce temps Fortebraccio et Niccolo Piccinino s'étaient emparés de Rome, et Sforza avait pris ses quartiers dans le voisinage. Un engagement paraissait inévitable, lorsque les envoyés du duc offrirent leur médiation, et un traité fut conclu entre les condottieri, à la suite duquel Piccinino se retira en Romagne (1).

Le duc avait ainsi jusqu'alors caché sa participation aux embarras du pape ; mais un événement arrivé en Romagne l'entraîna dans une nouvelle guerre contre la ligue. Imola et Bologne s'étaient révoltées contre le pape, avaient chassé leurs magistrats et reçu des garnisons milanaises. Aussitôt commença la guerre de Florence et de Venise contre le duc ; Sforza, pour ne pas perdre son marquisat et ne pas se trouver sous les ordres de Piccinino, accepta le commandement de l'armée de la ligue. Cette guerre se termina par une nouvelle paix en 1435.

Cependant la reine Jeanne de Naples était morte. René d'Anjou et Alphonse d'Aragon se disputaient la couronne. Celui-ci assiégea Gaëte. Cette ville, ainsi que celles du parti d'Anjou, s'adressèrent à Venise pour en obtenir du secours. Les Génois de leur côté avaient de puissants intérêts à défendre à Gaëte; le duc les encouragea à se déclarer; ils envoyèrent huit cents hommes commandés par Spinola, et une flottille de trois galères et de treize autres bâtiments, portant deux mille quatre cents hommes. Elle était sous les ordres d'un marin expérimenté, Biasio Asserato. Avec onze galères et quinze autres bâtiments, Alphonse marcha au-devant de ces forces, laissant le reste de sa flotte pour continuer le siége de Gaëte; et au mois d'août 1435 une bataille navale fut livrée près de l'île de Ponza. Les Génois combattirent avec fureur contre les Catalans, leurs ennemis depuis un temps immémorial. L'excès de leur haine l'emporta sur le nombre; un seul bâtiment aragonais s'échappa à Ischia; tous les autres furent pris par les Génois: sur ces vaisseaux se trouvaient le roi Alphonse, son frère le roi Jean de Navarre, Henri, grand maître de l'ordre de Saint-

(1) Rosmini, l. c., p. 324.

(1) Rosmini, l. c., p. 326.

Jacques, le duc de Sessa, le prince de Tarente, les comtes de Campobasso, Morceno, et plusieurs autres grands seigneurs napolitains. Gaëte fut délivrée par une sortie de Francesco Spinola. Le retour de la flotte fut regardé à Gênes comme un triomphe inouï (1).

Mais le duc de Milan arrêta les Génois dans l'explosion de cette joie. Il fit débarquer les prisonniers à Savone, et ordonna de les conduire de suite à Milan, où ils furent reçus de la manière la plus honorable. Philippo Maria et Alphonse furent bientôt réconciliés, et se séparèrent comme amis et alliés. L'ordre fut donné aux Génois de convoyer Alphonse jusqu'à Naples, et de le secourir contre ses ennemis, les partisans de René d'Anjou. Toutes ces mesures excitèrent une révolte à Gênes. Au moment où le gouvernement de cette ville passa de Pacino Alciata à Arasmino de' Triulzi, le premier et d'autres Milanais furent massacrés; l'indépendance de Gênes fut proclamée, la garnison milanaise chassée de Savone, et Gênes se réunit à la ligue. Niccolo Piccinino fut envoyé au printemps de 1436 en Ligurie, et dévasta cette contrée sans cependant être en état de faire des conquêtes importantes. Une expédition que Niccolo entreprit contre Florence par Sarzana, à travers le territoire de Lucques, fut anéantie dans la bataille de Barga (2) gagnée par Sforza sur les troupes milanaises en février 1437 : un ordre du duc le rappela.

Nous ne voulons point parler ici de toutes les autres entreprises du duc jusqu'au mariage de sa fille Bianca avec Sforza en octobre 1441, et à la paix qui s'ensuivit avec la ligue.

Le duc n'avait donné sa fille à Sforza, conclu un traité avec lui et fait la paix avec la ligue, que parce qu'il n'avait pas d'autre moyen pour résister aux prétentions de ses capitaines. Sa haine contre Sforza ne fit que s'en accroître; pour la satisfaire, il conseilla au pape Eugène IV d'enlever à Sforza la Marche d'Ancône. Afin de faciliter ce plan, il congédia Niccolo Piccinino, qui passa au service de l'Église. Celui-ci arriva à Perugia pour s'y reposer, disait-il, de ses fatigues ; mais, dans le trajet, il vit à Bologne le pape, qui le nomma défenseur de l'Église romaine, et dévoila ainsi ses projets contre Sforza. Niccolo cependant n'alla pas à Perugia, mais entra dans la Marche, où il prit Todi et assiégea Assissi. Sforza accourut, et les combats et les négociations se succédèrent, jusqu'au moment où il eut perdu presque tout son marquisat. Alors son beau-père changea de rôle et forma une ligue en sa faveur. Dans l'histoire de Venise nous avons suffisamment détaillé tous les événements importants de cette nouvelle guerre. Après la bataille de Monte-Lauro, qui en novembre 1443 rétablit la puissance de Sforza sur les terres de l'Église, il eut de Bianca, le 24 janvier 1404 un fils nommé Galeaz Maria. Peu après, Piccinino fut battu par le lieutenant général de Sforza, Siarpellone, près de Monte-Milone. Piccinino ne survécut pas longtemps à ce désastre et à un second que son fils essuya pendant qu'il était à Milan ; il mourut en octobre 1444, et déjà peu de jours avant le pape avait fait la paix avec Sforza, en lui donnant la Marche d'Ancône, à l'exception d'Osimo, Recanati, Fabriano et Ancône; Sforza devait toutefois recevoir les revenus de ces villes (1).

A cette époque s'était élevée chez les hommes les plus opposés de caractère, et en position d'influer sur les affaires de l'État, l'idée d'une balance politique en Italie. Chacun, suivant sa manière de voir, cherchait des contrepoids différents ; les Florentins trouvaient leur sûreté dans l'opposition du midi, le roi de Naples et le pape se faisant équilibre ; au nord de l'Italie où Milan contiendrait Venise, Philippo Maria ne voyait cette balance qu'en opposant les uns aux autres les condottieri les plus puissants. Pendant la vie de Piccinino, tous les efforts du duc avaient tendu à le mettre continuel-

(1) Rosmini, l. c., p. 331.
(2) Machiavelli, l. c., vol. II, p. 26.

(1) Rosmini, l. c., p. 370.

lement en hostilité avec Sforza, et il avait atteint son but; mais après sa mort nul autre en Italie ne réunissait assez de talent et de renommée pour pouvoir être opposé à Francesco.

Francesco Piccinino, qui était prisonnier de Sforza (1), fut mis en liberté sur les instances du duc. Philippo Maria l'éleva en le comblant d'honneurs ainsi que son frère cadet Jacopo. Tous les compagnons d'armes de leur père se réunirent sous les ordres des deux fils; mais cela ne suffit pas pour balancer la supériorité de Sforza. Le duc se décida enfin à corrompre le lieutenant de Francesco, Siarpellone; il lui fit offrir la place de général en chef; celui-ci se laissa séduire; mais, quand il demanda à Sforza la permission d'aller à Milan, son maître conçut des soupçons, le fit emprisonner, torturer (2) et pendre le 29 novembre 1444, à Fermo (3). Le duc, n'ayant pu par aucun moyen arriver à son but, forma une nouvelle ligue contre son gendre. Cette fois Sforza perdit toute la Marche d'Ancône, à l'exception de Jesi; il fut frappé d'une sentence d'excommunication. Le duc chercha même à lui enlever la dot de sa fille, Crémone et Pontremoli. Les Vénitiens crurent de leur côté qu'il était temps de défendre Sforza, et nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit dans l'*Histoire de Venise* à cet égard et jusqu'à la mort du duc. En avançant en âge, Philippo Maria devint plus soupçonneux, plus variable dans ses résolutions; peu avant sa mort, son gendre avait vendu Jesi et toutes ses prétentions sur la Marche d'Ancône, moyennant trente-cinq mille florins d'or, et il était en route pour se rendre en Lombardie, lorsqu'il apprit à Catignola la nouvelle de la mort de Philippo Maria, arrivée le 13 août 1447.

Philippo Maria n'avait que 55 ans; mais il était d'une faible santé et d'une obésité qui le rendait presque informe. Il mourut sans manifester aucun sentiment religieux, et comme il avait vécu (1). Sous beaucoup de rapports il était la vivante image de son père; il avait la même astuce, la même finesse de jugement, la même taciturnité; mais il manquait des qualités plus nobles qui recommandaient celui-ci. Aucun savant distingué n'a fait l'éloge de Philippo Maria; car on ne peut considérer comme tels le vénal Fidelfo (2) et le vil Palermitain Beccadelli. Philippo Maria aima Tite-Live, le Dante et Pétrarque.

(1) Simonetta, l. c., p. 362.

(2) Simonetta dit que Siarpellone avoua tout pendant la torture; mais c'est une erreur. Sim., l. c., p. 363.

(3) Sismondi, l. c., p. 226.

(1) Il désirait même que le duché de Milan fût dissous après sa mort. Corio, l. c., p. 358.

(2) « Che a peso d'oro solea vendere e tributare le lodi. »

§ XI.—*État intérieur des villes de la Lombardie à la fin du* XIVe *siècle et au commencement du* XVe.

Nous ne nous sommes occupés jusqu'ici que des entreprises guerrières, et cela était tout naturel, puisque tout l'état politique des villes de Lombardie reposait sur un despotisme militaire. Là, comme dans l'ancienne Rome, le pouvoir monarchique était sorti de la puissance du général; toutes les formes républicaines disparurent devant cette force despotique, à laquelle elles auraient pu encore opposer des barrières.

La magistrature avait, à cette époque, perdu toute importance politique; le droit romain était partout en vigueur : il était envisagé comme la base de toute jurisprudence. Il était pratiqué dans les tribunaux, dont les membres, savants jurisconsultes, n'avaient aucune influence sur les relations politiques;

car ceux d'entre eux qui étaient en rapport avec les hommes du pouvoir ne devaient cette faveur qu'à leur mérite personnel, et nullement à leur position de juges. Tandis que les relations entre les hommes se trouvaient ainsi réglées d'après un système de droit très-parfait, et que la procédure était sagement organisée, les crimes et les violences étaient néanmoins fréquents, et peut-être à aucune époque la justice n'a été exercée en Lombardie avec plus de sévérité et d'une manière plus terrible.

A côté du système militaire, sur lequel reposait tout l'État, s'élevait le système financier, dans lequel nous ne remarquons aucune vue élevée. En général on se bornait à tirer le plus d'argent possible du peuple, sans toutefois le ruiner. Tout ce qui restait des anciennes formes administratives dans certaines villes était réduit à une position secondaire, et n'avait aucune influence supérieure.

Pour détruire toute égalité et effacer les dernières traces des droits des villes libres, l'époque qui suivit la mort de Giovanni Galeazzo semble avoir exercé l'action la plus forte. Avant elle, les princes de la maison Visconti, absorbés par les soins que réclamaient les villes les plus importantes, avaient négligé d'innover dans l'administration intérieure des villes de second ordre; mais bientôt celles-ci durent céder à leur tour et se soumettre aux petits tyrans qui s'élevèrent après la mort de Giovanni Galeazzo, et peu après rentrer sous la domination milanaise.

Pour donner une idée plus juste que ne peuvent le faire des observations générales sur la situation des villes de Lombardie, nous allons choisir l'État de Como, examiner sa condition pendant la vie de Giovanni Galeazzo, et ce qu'elle devint après sa cession à Philippo Maria par les Rusconi. L'État de Como servira d'exemple pour tous les autres, et nous le choisissons de préférence, parce que nous avons sur lui les renseignements les plus complets, qui nous sont fournis par l'historien le plus instruit de la Lombardie. Il peut, il est vrai, se trouver dans le mécanisme intérieur de l'administration des autres villes quelques différences avec celle de Como, mais elles sont de peu d'importance, et sur tous les points essentiels on peut affirmer que le tableau présenté par Rovelli est applicable à toutes les villes de la Lombardie.

Sous le père de Giovanni Galeazzo, l'administration civile de Como était dirigée par un *chef de police*, nommé podestat; il était assisté par un grand et un petit conseil; le dernier s'appelait le conseil des sages (*consiglio de' sagi*) ou collége d'administration (*officio delle provvisioni*); il était composé de douze membres choisis par la voie du sort dans le sein du grand conseil; celui-ci (*consiglio generale*) comptait cent membres, et ne se rassemblait que dans des occasions extraordinaires; le podestat le convoquait quand il s'agissait de vendre des biens de la ville ou de les donner en gage, de mettre en ferme les douanes et impôts, de conférer les droits de cité ou de bourgeoisie; le son de la cloche était le signal de la convocation. Depuis l'année 1375, on voit paraître un juge d'impôts (*giudice de' dazi*); il y avait en outre pour l'administration des finances deux procuratori particuliers et six employés des comptes (*ragionieri*). Le podestat avait un vicaire, et l'un ou l'autre ou tous deux présidaient les sessions des colléges de la ville (1).

A Como, tous les impôts et les droits de douane restaient dans les mains des employés de la ville; celle-ci payait chaque mois une certaine redevance au prince de Milan, d'abord quatre mille florins d'or, et plus tard, en 1377, depuis l'accession de la Valteline au district de Como, quatre mille cinq cents florins. Les employés, dont le chef était le juge des impôts, n'avaient d'autre attribution que de recevoir les revenus de la ville; car le moindre changement dans la répartition et dans l'assiette de l'impôt ne pouvait avoir lieu sans le consentement de

(1) Rosmini, *Storia di Como*, parte III, t. I, p. 25.



Galeazzo (1). Les impôts, à cette époque, étaient :

1° L'impôt de mouture (*dazio della macina* (douze impériales pour chaque *stajo* de froment qui était conduit au moulin).

2° L'impôt de boulangerie (*dazio del pane*). C'était un impôt particulier, qui différait de celui prélevé sur les boulangers et sur le pain étranger (*dazio del pan forese*); le pain du pays que l'on portait au marché devait avoir un certain poids, et beaucoup de boulangers avaient des fours en ville, où ils livraient du pain au poids fixé, et pour lequel ils payaient *l'impôt de boulangerie* ; ils avaient en même temps des fours hors de la ville, où ils cuisaient du pain pour la campagne.

3° L'impôt du sac (*dazio de' sacchetti*); il était payé par ceux qui employaient la farine eux-mêmes.

4° L'impôt de l'orge (*dazio della misuratura*), payé moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur.

5° L'impôt d'abatage (*dazio delle carni*); vingt *solidi* par chaque tête de bétail ou porc pesant cent livres; douze *solidi* si ce dernier ne pesait que de soixante à cent livres. On payait un impôt d'exportation pour la viande qui se vendait en ville pour le plat pays.

6° L'impôt du bétail (*dazio della dogana delle bestie*); il était double : d'abord c'était un impôt annuellement payé par les possesseurs de bestiaux, quatre *soldi* pour le grand bétail par tête, et un *soldo* pour le petit bétail; ensuite il y eut l'impôt prélevé sur la vente, payé par moitié par le vendeur et l'acheteur.

7° L'impôt du vin (*dazio del vino*); une portion du prix de vente.

8° L'impôt des tonneaux (*dazio dell' imbottatura*); on payait pour chaque barrique introduite en ville, indépendamment du droit d'octroi.

9° L'impôt d'octroi (*dazio grande delle porte*); c'étaient des droits d'entrée sur le vin, le bois de chauffage et de construction, sur le foin, les fourrages et le chanvre.

10° Les douanes (*pedaggio maggiore*); un quantième sur le prix des marchandises importées et exportées, douze deniers par livre.

11° Impôt sur la laine; un florin d'or pour une balle de cinq cents livres. Il y avait en outre un impôt sur les draps confectionnés.

12° Impôt sur la pêche (*dazio della pesca*); chaque filet de pêcheur dans les lacs de Como et de Lugano était marqué d'un timbre pour lequel il fallait payer un droit.

13° L'impôt (*officio del broletto*), que payaient les notaires pour l'exercice de leur charge.

14° L'impôt du sel (*gabella del sale*).

Toute fraude était sévèrement punie; l'amende imposée était payée moitié au fermier, moitié à la ville.

Les tribunaux, qui jadis étaient sous la direction du podestat, se composaient de jurisconsultes qui prononçaient comme ses suppléants et en son nom. Le *vicario* prononçait dans les affaires civiles, le *judice de' malefizi* dans les affaires criminelles. Dans les affaires civiles, en concurrence avec le *vicario*, il y avait les tribunaux des quatre consuls de la justice (*consoli di giustizia*), et les deux juges du palais (*giudici di palazzo*). Ces derniers étaient des magistrats qui autrefois rendaient la justice sous la bannière du roi, à Como, qui n'avait pas reçu les droits de libre commune germanique. Dans le XIVe siècle, les consuls de la justice et les juges du palais, ainsi que le vicaire, étaient des jurisconsultes savants. Chaque consul et juge du palais avait quatre notaires à ses côtés; le vicaire n'en avait que trois.

Sous Giovanni Galeazzo, la ville fut privée du droit d'élire son podestat. Celui-ci fut, ainsi que dans les autres villes de Lombardie, nommé par la cour de Milan. De nouveaux magistrats furent institués, un capitaine de la ville, un de la citadelle, un capitaine de marine, tous fonctionnaires militaires; en outre un référendaire, un employé ducal des finances qui fut placé à côté de celui de

(1) Rovelli, l. c., p. 26.

la ville; le juge des impôts, en 1387, qui plus tard fut supprimé; un magistrat pour le timbre (*uficio delle bollette*); depuis 1388, un juge des rues (*giudice delle strade*), chargé de la police des rues (1). Après 1390, la ville perdit le droit d'administrer elle-même ses impôts, et ses employés n'eurent plus à s'occuper que de ce qui était nécessaire pour subvenir aux dépenses de la commune. Le référendaire ducal, qui dépendait du collége des impôts à Milan (*referendario delle curia ducale*), remplissait toutes les fonctions financières; la ville administrait seulement la gabelle. L'employé de la ville chargé de cette administration (*gabelliere*) était obligé d'acheter quinze mille cinq cents staji de sel des magasins du duc; le *stajo* coûtait trente impériales: chaque habitant de la province de Como devait recevoir du *gabelliere* la quantité de sel estimée nécessaire à ses besoins, et le payer au prix fixé; s'il ne le faisait, il était puni. Plus tard les villes et villages reçurent le sel du *gabelliere* et le partagèrent ensuite entre chaque famille.

Indépendamment des anciens impôts, il fut établi sous Giovanni Galeazzo un droit sur la chaux, un droit pour les passe-ports délivrés aux étrangers, un droit sur les voitures, et d'autres encore; peut-être ces droits étaient-ils plus anciens, mais on n'en fait mention qu'à cette époque.

Sous Giovanni Galeazzo, qui le premier essaya d'établir une administration générale, il y eut à la tête du pouvoir judiciaire un haut collége, ou tribunal général de Milan (*consiglio di giustizia*), jugeant en dernier ressort, et à la tête de l'administration le conseil intime ducal à Pavie (*consiglio segreto.*)

Ce dernier avait plusieurs bureaux qui correspondaient avec les provinces (*magistrati delle entrate ordinarie, delle entrate estraordinarie, referendarii della curia ducale*); à la tête des premiers colléges étaient les *regolatori*. Pour les affaires militaires, il y avait les *collaterali del banco degli stipendiarii;* pour la police du blé, les *capitani del divieto de' grani.*

On voit par là qu'on ne manquait ni d'une administration détaillée, ni de fonctionnaires publics. Mais les conseillers des villes, ainsi que les employés du duc, même le podestat, paraissent trop pauvres et dans une trop grande dépendance.

Un état plus violent paraît avoir été fondé par l'interrègne des Rusconi. Les combats avec les Vitani qui se renouvelèrent à cette époque, entraînèrent dans un état de guerre continuelle. Les emprunts, les confiscations et les pillages étaient alors les moyens financiers les plus habituels. La fureur des partis et la loi du plus fort suspendirent toute justice. Depuis 1412, sous le gouvernement de Franchino Rusca, l'ordre parut se rétablir un peu, et plus encore sous son fils et successeur Loterio, en 1413; celui-ci avait obtenu un long armistice du duc de Milan par l'intermédiaire du roi Sigismond.

Lorsque Philippo Maria devint maître de Como, il y rétablit le podestat, le référendaire, les capitaines de la ville, de la citadelle et de la marine et un chef du timbre (1). Le podesta recevait annuellement douze mille florins d'or; avec cette somme il devait entretenir le vicaire, le juge criminel et le collatéral (espèce de lieutenant de police). Le capitaine de la ville commandait une cornette de lansquenets; il recevait trois cents florins. Le capitaine de la marine avait soixante hommes et deux calebasses avec lesquelles il devait défendre les côtes et recevoir les impôts; il avait quatre cent trente-deux florins d'or, et en outre il était obligé de payer un vicaire, qui devait être jurisconsulte, pour la décision des causes criminelles qui avaient quelque rapport avec la police maritime. L'official ou chef du collége des timbres était chargé de délivrer des passe-ports aux étrangers; il exerçait la police sur eux et celle des portes; il avait la surveillance pour la sûreté des bourgeois et sur les quarantaines. Un collége de police (*giudice*

(1) Rovelli, l. c., p. 42—44.

(1) Rovelli, l. c., p. 77.

delle vittuaglie) surveillait la police des vivres et des médicaments. Ceux-ci, comme les *giudici delle strade*, n'appartenaient pas aux colléges des villes, mais à ceux du duc. L'administration des domaines de la ville était confiée à douze sages, qui n'étaient pas nommés par le grand conseil, mais par les magistrats du duc qui en élisaient chaque fois dix, lesquels nommaient les deux autres et les choisissaient dans les douze membres sortants ; ces deux restaient en fonction deux mois de plus pour mettre les nouveaux membres au courant des affaires. Le grand conseil se rassemblait rarement, et les employés du duc avaient droit d'assister aux séances des deux conseils chaque fois qu'il s'y traitait des affaires touchant aux intérêts du souverain.

La ville était divisée en deux quartiers, celui des Vitani et celui des Rusconi ; depuis le mois d'octobre 1425, les magistrats du duc nommèrent, en les choisissant dans les deux quartiers, les cent membres du grand conseil, dont ils n'avaient que quarante depuis 1417. Le podestat, le référendaire, les capitaines de la ville choisissaient quatre citoyens considérés, pieux et pacifiques, de chaque quartier ; ces quatre citoyens, réunis aux trois magistrats du duc, nommaient cent conseillers, cinquante de chaque quartier. Parmi ceux-ci les magistrats du duc tiraient au sort douze sages, six également de chaque quartier de la ville. Le grand conseil devait être renouvelé au bout de deux ans ; mais, si à cette époque le nombre n'était pas suffisant pour remplacer les sages, cinquante suppléants devaient être élus également par moitié dans chaque quartier. Du collége des douze sages, deux membres devaient sortir chaque mois et deux rester, comme nous l'avons dit plus haut.

On voit clairement par cet ordre de choses à Como, qui était le même dans tous les États milanais, qu'il existait un système d'employés et d'administration qui avait ramené sous un même niveau, ou rendu sans conséquences les coutumes et les usages distinctifs introduits précédemment par la vie républicaine dans les localités et les cercles particuliers. Dans ces villes le pouvoir papal, qui s'était opposé à l'établissement monarchique, et contre lequel avaient dû lutter Galeazzo et Bernabo, était sans prépondérance, surtout depuis le grand schisme. Chaque pape avait été obligé de se faire des partisans au moyen de grandes concessions ; c'est ainsi que Giovanni Galeazzo obtint que dans ses États les fonctions ecclésiastiques fussent conférées par lui et ses successeurs, le pape ne s'étant réservé que la ratification (1), et on remarqua que depuis ce temps, les clercs dans le Milanais étaient plus pieux et plus savants : mais aussi l'Église y perdit toute son importance politique, comme elle l'avait depuis longtemps perdue dans les États vénitiens.

Ainsi nous voyons, à l'extinction de la famille des Visconti en Lombardie, au lieu de républiques et de communes indépendantes, un État dont le caractère dans son mécanisme est un despotisme militaire bien organisé.

---

(1) *Chronicon Placent.*, ap. Murat., *Scrr.*, vol. XVI, p. 547. *Annales Mediol.*, ibid., p. 802.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE MILAN SOUS LA DOMINATION DE LA MAISON SFORZA, JUSQU'EN 1492.

§ Ier. — *Histoire des événements arrivés en Lombardie depuis la mort de Philippo Maria jusqu'à la prise de possession du duché de Milan par Francesco Sforza.*

Après la mort de Philippo Maria, tout était en désordre à Milan : il n'avait pas laissé d'héritier direct ; aucun prince de sa maison n'avait droit à sa succession. Il est vrai que la veille de sa mort il avait, par un testament, institué pour son héritier Alphonse, roi de Naples; mais plus tard on prétendit que cet acte était faux (1), et quand même il eût été authentique, Philippo Maria n'avait pas droit de disposer par testament d'un fief du royaume d'Italie. Cependant ceci servit de prétexte aux prétentions d'Alphonse. Un autre parti soutenait Francesco Sforza à cause de son mariage avec Bianca Visconti, et enfin le duc de Savoie, comme frère de la duchesse de Milan, comptait aussi des partisans. La duchesse ne négligeait rien pour procurer à sa famille la possession de Milan (2).

Dès que Sforza apprit à Catignola la mort de son beau-père, il marcha sur cette ville, ne se présentant pas cependant comme héritier de Philippo Maria, mais plutôt comme général, pour secourir les Milanais contre les Vénitiens. Le parti napolitain plaça des garnisons dans les châteaux milanais, et les principaux condottieri jurèrent fidélité au roi; parmi eux Guidantonio de Manfredi, Carlo da Gonzaga, Lodovico dal Verme, Guido Torello et le comte de Sanseverino.

Le peuple se révolta bientôt contre ce parti, d'abord prépondérant; il proclama la liberté de la ville; une partie de la noblesse ne voulait plus du pouvoir ducal, qui, dans les derniers temps, avait été orgueilleux et tyrannique. Ce furent surtout Antonio de' Triulzi, Teodoro de' Bossi, Giorgio da Lampugnano et Innocenzo Cotta, qui animèrent le peuple contre la monarchie (1). Ils soutinrent que la dynastie ducale étant éteinte, la république était de droit le gouvernement de l'État ; Bartolommeo Morone, savant jurisconsulte de Milan, les appuya de l'autorité de son opinion.

Alors le peuple se réunit dans une grande assemblée; chaque réunion de six quartiers nomma quatre citoyens, qui, sous le titre de

(1) Muratori, *Chronicon Placent.*

(2) Rosmini, l. c., p. 388.

(1) Corio, l. c., p. 358 b.

capitani et defensori della libertà, se mirent à la tête de la nouvelle république, et qui devaient prendre les déterminations que les circonstances rendaient nécessaires. Les condottieri, voyant la république ainsi formée, comprirent que cet état de choses leur procurerait de plus grands avantages que ne pourrait leur en offrir le service du roi; ils le quittèrent et prêtèrent serment de fidélité à la république. La garnison napolitaine se retira des forteresses qu'elle occupait (1) moyennant une somme de dix-sept mille florins d'or, que l'on prit dans le trésor du feu duc. La liberté de Milan fut ainsi consolidée.

Mais il restait quelque chose de plus difficile à faire, c'était de résister à Venise, qui espérait soumettre Milan et refusait de faire la paix. Lodi et Piacenza s'étaient livrées à la république de Saint-Marc; Pavie, Parme et Tortone s'étaient déclarées indépendantes; le château de Pavie seul était occupé par une garnison milanaise commandée par Matteo Bolognini; Asti était occupée au nom du duc d'Orléans, qui élevait des prétentions sur les États milanais; Crémone et les autres dépendances de la dot de Bianca étaient au pouvoir de Sforza; Brescia et d'autres contrées étaient depuis longtemps dans la dépendance des Vénitiens; enfin la république de Milan se trouvait, après la mort du duc, dans une position aussi abandonnée, aussi dénuée de ressources que l'avait été Rome après l'expulsion des rois. Como, Alexandrie et Novare lui étaient seules restées fidèles.

Mais ces dangers rétablirent l'union à l'intérieur, la liberté nouvelle enflamma les courages; Francesco Sforza, le plus habile capitaine d'Italie fut pris au service (2) de la république : on lui garantit ce que le duc lui avait donné; on lui assura en outre la possession de Brescia et de Vérone, s'il parvenait à les enlever aux Vénitiens.

Parme fut bientôt obligée de se soumettre à Milan; Francesco et Jacopo, fils de Niccolo Piccinino, quittèrent le service de Venise et entrèrent à celui de la république; Bartolommeo da' Coleoni en fit autant; alors Sforza se crut assez fort pour entrer sur le territoire de Lodi.

Pavie était aussi agitée que Milan (1). Dans le château où commandait Matteo Bolognini, demeurait Agnès del Maino, mère de Bianca et belle-mère de Sforza. Elle persuada à Matteo d'être plus favorable à son gendre qu'à la république de Milan; elle lui promit le titre de comte et le château de S.-Angelo. Sforza avait aussi un parti dans la ville, et pendant qu'il assiégeait S.-Colombano dans le pays de Lodi, le conseil général de Pavie le déclara seigneur de la ville, pourvu qu'il promît de ne jamais la soumettre à Milan. Sforza accepta ces conditions, confirma les priviléges de Pavie, et exécuta les promesses que sa belle-mère avait faites à Matteo Bolognini. Il s'occupa peu du mauvais effet que cela pourrait faire sur l'esprit des Milanais (2). Ceux-ci, de leur côté, étaient obligés de cacher leur mécontentement; car ils avaient à craindre trop d'ennemis qui, seigneurs ou communes, s'étaient emparés des possessions de l'ancien État de Milan. Bonello d'Este avait pris Castelnovo et Cupriaco; les Corregi, Bressello; Giano da Campofregoso, doge de Gênes, Bottagio et autres châteaux, et menaçait Tortone; Louis, duc de Savoie, cherchait par des promesses à engager ceux de Novare et d'Alexandrie à se soumettre à lui, et en attendant levait des contributions dans le pays; le marquis Giovanni de Montferrat agissait

(1) C'étaient les châteaux de Porta-Giova et de Rochetta di Porta-Romana. Tous deux furent démolis un peu plus tard par le conseil des capitaines et des défenseurs de la ville. Rosmini, l. c., p. 457. — Rosmini, pour jeter du blâme sur la république de Milan, cite une série de lois et ordonnances sur la religion, les sciences et l'ordre de la ville.

(2) Corio, l. c., p. 359.

(1) Au sujet des dissensions de ce temps à Milan, vid. Simonetta, lib. IX, ap. Murat., *Scrr.*, vol. XXI, p. 403 sq.

(2) Rosmini, l. c., p. 396.

de même, ainsi que Dresnay, commandant d'Asti au nom du duc d'Orléans.

Tortone capitula peu de temps après l'élection de Sforza comme seigneur de Pavie (1), et se rendit à lui, mais en secret. Pour ne pas indisposer tout à fait les Milanais contre lui, Sforza conquit pour eux Plaisance, que défendait Taddeo d'Este avec deux mille cavaliers, deux mille fantassins et six mille bourgeois armés. Peu de temps après, Taddeo d'Este, Alberto Scotto et le gouverneur vénitien Gherardo Dandolo, qui s'étaient réfugiés dans la citadelle, furent obligés de capituler. La ville fut livrée au pillage, et les habitants traités avec barbarie. Les couvents seuls furent respectés d'après un ordre sévère de Sforza (2). Presque à la même époque Dresnay fut battu par Bartolommeo Coleone et Astore de' Manfredi à Bosco près d'Alexandrie, et sur la sommation de Bartolommeo la ville de Tortone, après avoir congédié le commandant de Sforza, se soumit à la république de Milan.

Sforza en cette occasion se conduisit envers Milan de la même manière que la république avait agi précédemment à son égard; tous deux avaient leurs vues. Mais dans l'hiver de 1448 les députés milanais négocièrent à Bergame avec les Vénitiens. La noblesse guelfe de Milan, surtout celle qui voulait conserver l'indépendance de la ville et craignait Sforza, fit tout son possible pour favoriser la conclusion de la paix, surtout les Triulzi. Les Gibelins préféraient la guerre et avaient plus de penchant pour Sforza; les plus importants étaient les Bossi et les Lampugnani. Lorsque la paix dut être confirmée par le conseil général de Milan, ils ameutèrent le peuple, et le conseil épouvanté décida la continuation de la guerre.

Mais la jeune république n'avait plus d'argent, ses condottieri la quittaient l'un après l'autre, d'abord Astore de' Manfredi, puis Bartolommeo Coleone; Francesco seul demeura sans aigreur, il savait que sa position était d'autant plus favorable que les autres condottieri se montraient plus exigents.

Au commencement du printemps de 1448, la guerre recommença avec plus d'acharnement sur l'Adda et surtout vers Lodi. Au mois de juillet une bataille fut livrée à Casal-Maggiore; elle anéantit la flotte de Venise, dont l'armée avait été détruite peu de temps auparavant à Caravaggio. Sforza, d'après les ordres du conseil de Milan, devait aller attaquer Bergame et Lodi; mais il y envoya seulement les condottieri milanais qui lui étaient peu attachés, et avec les autres il marcha sur Brescia, dont la possession lui avait été promise (1).

La marche des événements avait cependant refroidi l'amitié des Milanais pour Sforza, et les Vénitiens crurent le moment favorable. Ils pensèrent que les Milanais, irrités de la trahison du comte, préféreraient la suzeraineté de la république de Saint-Marc à celle de Francesco, s'ils étaient réduits à cette alternative, et c'est ainsi que Venise fit avec lui en octobre un traité, dont nous avons parlé dans l'histoire de cette ville.

Piacenza ferma ses portes au condottiere milanais, Jacopo Piccinino, et les ouvrit au comte (2); en revanche, Lodi se rendit à Francesco Piccinino. Beaucoup de condottieri milanais prirent le parti de Sforza; mais Carlo da Gonzaga le quitta et se réunit à Milan. Francesco Piccinino commanda, comme capitaine général, l'armée milanaise; Carlo da Gonzaga, comme capitaine du peuple, prit le commandement de Milan. Mais Sforza fit pendant ce temps sur le territoire de Milan des conquêtes successives; la division entre les Guelfes et les Gibelins se réveilla et fut très-nuisible au bien de l'État.

Dans ces circonstances, Carlo da Gonzaga forma le plan de gagner la faveur du

(1) Rosmini, l. c., p. 397.

(2) Corio, l. c., p. 365 : « Il perchè mandò molti de' suoi più fidati ai monasteri, dove le donne erano rifuggite, che le defendessero da ogni violenza. »

(1) Rosmini, l. c., p. 412.

(2) Corio, l. c., p. 377.

parti guelfe, qui était le plus puissant, mais opposé à Sforza, et de se rendre, avec son aide, maître de Milan, afin de pouvoir vendre cette ville, trop difficile à défendre, soit aux Vénitiens, soit à Sforza, contre une autre ville d'une garde plus facile (1). Effectivement, par une conduite pleine de sagesse, il fut bientôt à même de préparer l'exécution de ses desseins, et il fut facile de prévoir qu'il cherchait à se faire proclamer seigneur de Milan. Mais les principaux Gibelins, qui étaient presque tous écartés des affaires et sans influence, résolurent de le prévenir en s'adressant à Sforza et en lui offrant de lui livrer la ville sous des conditions qui en assureraient la liberté et la sûreté autant que possible. Ces conditions ne plurent pas à Sforza (2); il amusa longtemps, par des paroles amicales, ceux qui les lui proposaient. Dans l'intervalle, le parti contraire conçut des soupçons; sous prétexte d'une mission à laquelle on les destinait, et pour laquelle on voulait les faire escorter fortement dans l'étendue des quartiers de l'armée de Sforza, Carlo conduisit les chefs gibelins hors de la ville, et les fit arrêter par leur escorte (3). Beaucoup de Gibelins furent décapités; d'autres s'enfuirent à Pavie ou dans le camp de Sforza.

Alors Carlo, le capitaine Ambrogio de' Triulzi, Innocenso Cotta et autres chefs du parti guelfe favorisèrent l'élection aux plus hautes fonctions d'hommes de la plus basse classe, pour flatter l'orgueil du peuple. Ces nouveaux magistrats publièrent bientôt des ordonnances dignes d'eux; ils proclamèrent qu'ils préféreraient rendre la ville au diable plutôt qu'à Sforza; que ceux qui parleraient de ce dernier sans haine seraient punis de mort. Enfin ils usèrent du pouvoir de la manière la plus odieuse; sous prétexte de rechercher les magasins de blé, ils entrèrent dans toutes les maisons et y enlevèrent tout ce qui pouvait avoir quelque valeur; les gentilshommes furent surtout en butte à leurs persécutions.

Dans ces circonstances Francesco et Jacopo Piccinino quittèrent le service de Milan et passèrent dans le camp de Sforza. Jacopo fut nommé commandant de Parme, après que cette ville, déchirée par des divisions intestines, se fut livrée au frère de Sforza, Alexandre Sforza. Le comte bloquait étroitement Milan; il est vrai qu'à Monza les siens avaient essuyé un échec, et que la médiation de la duchesse veuve avait procuré aux Milanais l'alliance du duc Louis de Savoie; mais ni ces deux circonstances heureuses, ni une nouvelle trahison des deux Piccinino qui abandonnèrent Sforza pour rentrer au service de Milan, ne suffirent pour raffermir la liberté de cette ville; car les Savoyards furent complétement battus au mois d'avril à Borgo-Mainero, de manière que leur duc ne put intervenir directement dans les affaires de Milan, sur le territoire de laquelle le comte de Sforza fit de nouvelles conquêtes, ainsi que sur ceux de Pavie, de Piacenza et de Lodi.

Le collége des *defensori et capitani della libertà* devait être renouvelé tous les deux mois; par une faveur insigne, ses deux membres les plus violents et les plus grossiers, Giovanni d'Ossa et Giovanni d'Appiano (1),

(1) Corio, l. c., p. 380 : « Carlo Gonzaga essendo a Milano vedendo la città vacillare e in dubio e timore si pensò in che via e modo si potesse far signore, non perchè sperasse poter tener quella terra, ma sperava dal conte in cambio aver Cremona ò qualche gran premio; adunque avendosi amicato gran parte della plebe e alcuni de nobili promettendo gran premii per liberar la patria, gli pareva che altro non mancasse a pigliar la signoria, che correre la terra, e fosse gridato viva Carlo, e già da casa avea fatto venire più nobile massaria e apprechiato un publico convitto per ricevere i sequaci suoi. »

(2) Simonetta, lib. XVI, l. c., p. 509, après les mots : « Interea conjurati Mediolanenses, » il faut supprimer ceux *et Carolus*, qui n'ont pas de sens.

(3) Simonetta, l. c., p. 510.

(1) Corio, l. c., p. 381 : « Giovanni da Ossona dell' infimo ordine de mercadanti, e Gio-

avaient obtenu d'être maintenus dans leurs fonctions pendant six mois. La noblesse en était irritée; et, comme pendant les six derniers mois le comte Sforza avait été partout victorieux, que la famine était à son comble, le peuple était moins favorable au gouvernement plébéien, et lorsqu'au 1er juillet un nouveau collége dut entrer en fonctions, les deux tyrans furent éliminés (1). Alors la noblesse s'empara du pouvoir, et les capitani Guarnerio di Castiglione, Pietro della Pusterla, et Galeotto de' Toscani firent leur possible pour obtenir la paix de Venise, et sauver ainsi la liberté. Dès que Carlo da Gonzaga connut leur dessein, il lui parut impossible de réussir dans ses plans; il offrit à Sforza la possession de Lodi et de Crema, ainsi que toutes ses troupes, ne demandant pour lui que Tortone, qui était au pouvoir du comte. Il quitta Milan au mois de septembre et vint rejoindre Sforza; Lodi fut occupée par ce dernier. Crema, qui appartenait à Venise par suite d'un ancien traité, fut pressée de tous côtés; mais dès que les Vénitiens virent Sforza maître de Crema, ils firent la paix avec Milan (2).

Bien que Sforza se trouvât lésé dans ses intérêts par cette paix, il dissimula cependant et conclut un armistice d'un mois avec Milan, et les négociations pour un traité de paix s'ouvrirent immédiatement; le comte devait être reconnu seigneur de Novare, Tortone, Alexandrie, Pavie, Parme, Piacenza et Crémone; Milan devait conserver sa liberté et garder Lodi et Como. Sforza avait perdu plusieurs de ses meilleurs condottieri, le comte Dolce dell' Anguillara, Manno Barile, Lodovico del Verme. Tous crurent qu'ils devaient, dans ces circonstances, faire la paix, et bientôt on vit à Venise le frère du comte, Alessandro Sforza, en qualité de plénipotentiaire. Les Milanais oublièrent bientôt les maux de la guerre; ils employèrent aux semailles la plus grande partie de leurs approvisionnements, et ne pensèrent pas à les renouveler. En cela ils servaient les vues secrètes de Sforza, qui ne négligeait rien pour traîner les négociations en longueur. Enfin quand les Vénitiens, lassés de ces lenteurs, menacèrent son frère de l'emprisonner, celui-ci signa le traité et vint en toute hâte rejoindre Sforza, qui protesta contre la violence faite à Alessandro.

L'armistice étant expiré, il remplit de nouveau le territoire de Milan de ses troupes; dans leur sécurité les Milanais avaient laissé tout leur bétail au dehors, ils le perdirent. La ville entière fut consternée, une hydropisie (1) ayant enlevé Francesco Piccinino, son frère Jacopo fut nommé capitaine général; mais il n'était pas aimé des soldats. Le parti de la violence reprit le dessus dans le conseil des capitani, et personne n'entrevoyait d'heureuse issue, malgré l'appui de Venise. Au moment où Jacopo Piccinino subissait une défaite (2), le général vénitien, Sigis-

vanni d'Appiano notaro, huomini audaci e temerari. »

(1) Simonetta, lib. XIX, p. 552.

(2) Rosmini, l. c., p. 439, cite les conditions de cette paix d'après le traité original, qui se trouve dans les archives du marquis Gian Jacopo Triulzi: « Le più importanti condizioni d'esso sono, che la rep. veneziana manterrebbe in tempo di guerra a proprie sue spese otto mila cavalli e 4000 fanti, e la milanese 6000 cavalli e 3000 fanti, le quali milizie sarrebbono a mutua difesa impiegate, e in caso di bisogno aumentate collo medesima proportione. In tempo di pace poi Venezia sei milla cavalli e 3000 fanti terrebbe assoldati, e Milano 4000 cavalli e 3000 fanti. Che niuna delle parti possa far pace o lega con altra potenza o co' propri nemici senza saputa o consentimento dell' altra. Finalmente che la parte che contravvenisse ad un solo de' patti di questa convenzione, incorra nella pena di 200,000 fiorini d'oro. »

(1) Corio, l. c., p. 398.

(2) Corio, l. c., p. 395. — Je puis citer de cette guerre un trait intéressant, et qui prouvera de quelle considération jouissait le comte Francesco auprès de l'armée. Ce trait eut lieu après la défaite de Jacopo (Corio, l. c., p. 396): « Ma di quantà autorita fosse il conte appresso di tutti gli italiani soldati di qui si può conoscere, che subito gli nemici, tra' quali incautamente era trascorso, perchè credeva che già

mondo Malatesta était rejeté derrière l'Adda. En janvier 1450, Sforza fit facilement la paix avec le duc de Savoie, s'empara de Trezzo et commença à affamer Milan. La disette y était à son comble, le pillage des riches à l'ordre du jour, la mauvaise qualité des vivres provoqua une épidémie; les places et les rues étaient encombrées de malades; le collége à cette vue perdit courage et convoqua, en février 1450, un conseil général dans l'église de S.-Maria della Scala (1).

Pendant que le conseil était réuni pour prendre une résolution et demander du secours à Venise, le peuple du quartier de Porta-Nuova prit les armes et fut près de massacrer un député du conseil, qui avait voulu le calmer. Quand le capitaine de justice se montra avec des gardes et des bourreaux, le tocsin fut sonné; Gasparo di Vimercato et Pietro Cotta furent élus chefs du peuple, et on marcha contre le palais public où les capitani s'étaient réfugiés; leurs gardes furent chassés et l'envoyé vénitien massacré; les autres quartiers s'associèrent à ce mouvement, et le peuple fut bientôt maître des portes et des forts, à l'exception de Porta-Romana, que défendit Ambrogio de' Triulzi.

Le jour suivant, 26 février, un nouveau conseil général se réunit à S.-Maria della Scala pour adopter d'autres mesures. Presque tous étaient d'avis qu'il fallait rétablir une constitution monarchique à Milan. Mais, tandis qu'on passait en revue presque tous les princes puissants d'Italie, et que l'on pensait même au roi de France, personne ne prononçait le nom de Sforza. Enfin Gasparo di Vimercato le proposa (1), et répondit ainsi à la pensée secrète de chacun; car personne ne s'opposa à cette proposition. Gasparo fut lui-même député auprès de Sforza.

Le comte, à la nouvelle de la révolte, s'était rapproché de Milan, et rien ne s'opposa à son entrée immédiate (2). Il ne manqua pas de moyens pour éviter de répondre ouvertement aux demandes d'Ambrogio de Triulzi et de quelques autres nobles guelfes qui l'attendaient à la Porta-Nuova, et qui voulaient lui faire souscrire une espèce de capitulation.

Francesco entra dans la cathédrale aux acclamations du peuple, qui le salua du titre de duc; et, après avoir rendu grâces à Dieu de l'heureuse issue de cette longue guerre, il donna des ordres pour faire entrer des vivres dans Milan. Il revint ensuite dans son camp pour combattre les Vénitiens. Monza, Como, Bellinzona et toutes les villes du Milanais le reconnurent le jour suivant comme duc.

Nous avons raconté ailleurs les événements de la guerre avec Venise. Après l'expulsion de ses ennemis et l'installation de la cour ducale, Francesco Sforza, avec son épouse et son fils, fit son entrée solennelle à Milan le 25 mars par la Porta-Ticinese. Il était accompagné de tous les députés des gouvernements italiens, à l'exception de Venise et de Naples. Il reçut les insignes de duc dans la cathédrale, où les députés des quartiers lui prêtèrent serment de fidélité (3). Son fils fut proclamé comte de Pavie, et l'an-

---

i suoi fossero agli argini lo connobbero, gittarono l'arme, e coi capi scoperti riverentemente lo salutarono. E qualunque poteva, con ogni reverentia gli toccava la mano, perchè lo reputavano padre della milizia, e ornamento di quella. »

(1) Corio, l. c., p. 399 : « Questi erano congregati nel tempio di S.-Maria nominata alla Scala per fingere alcuna cosa, con la quale tenessero in speranza la plebe. » Corio suit Simonetta pour toute l'histoire de cette époque.

(1) Simonetta, lib. XXI, p. 600.

(2) Corio, l. c., p. 401 : « I Milanesi avevano eletti i principali della città, che ricevessero il duca, e acciochè l'entrada fosse più honorata aveano preparato un carro triomfale, con un baldachino di panno d'oro bianco, e così con gran moltitudine aspettavano il principe avanti alla porta. Ma Francesco Sforza per la sua modestia ricusò il carro e il baldachino, dicendo tali cose essere superstizioni de' re. »

(3) Rosmini, l. c., p. 453.

cienne forme de monarchie militaire fut rétablie à Milan, sous une nouvelle dynastie, il est vrai, et avec de légers amoindrissements de territoire.

§ II. — *Jusqu'à la mort de Sforza* (1466).

Après la soumission de Milan, deux choses préoccupèrent le nouveau duc : la première fut la reconstruction du château démoli par le gouvernement républicain ; la seconde, sa reconnaissance comme duc par le roi des Romains, sans laquelle sa nouvelle dignité, en dépit de l'hommage de ses sujets, manquait d'appui et lui laissait un caractère d'usurpation exposé à de continuelles contestations.

La continuation de la guerre avec Venise le servit à persuader ses sujets que, pour la défense de Milan, il fallait opter entre la reconstruction du château, ou l'introduction en ville d'une armée nombreuse qui y serait logée. Pour éloigner tout soupçon, le duc leur laissa la liberté de choisir. L'assemblée générale se décida pour la reconstruction du château (1) de Porta-Giova.

La reconnaissance du roi des Romains, moins importante, à la vérité, pour le moment, n'était pas aussi facile à obtenir. Celui-ci regardait Milan comme un fief de sa couronne et le duc comme un usurpateur. Les Vénitiens refusèrent la paix qui leur fut offerte, et dès le mois de novembre Sforza fut obligé de faire jeter en prison Carlo da Gonzaga, gouverneur de Milan, et de l'exiler à Binasco, pour avoir trempé dans une conspiration perfide avec Venise, dans le but de le renverser. Les manœuvres s'étaient pratiquées à l'instigation du marquis Lodovico. Carlo, ayant cédé Tortoni, quitta le lieu de son exil, et se rendit par Gênes à Venise (2).

(1) Corio, l. c., p. 401—402.

(2) Rosmini, l. c., p. 466. Il est probable que le désir de reprendre Tortone fut le principal motif de l'accusation, ou que Carlo, le pressentant, rechercha l'alliance de Venise pour se défendre.

Cette république fit en 1415, une alliance, avec le roi de Naples, le duc de Savoie, le marquis de Montferrat, les Siennois et les seigneurs de Corregio, qui déjà étaient en guerre avec le duc. Sforza était, de son côté, en bonne intelligence avec le marquis de Mantoue, les républiques de Gênes et de Florence. Il conclut une alliance avec ces deux États, et fut nommé capitaine général de la ligue.

La guerre n'éclata cependant pas immédiatement. Au commencement de 1452, le roi Frédéric III vint en Italie. Tous les États avaient les yeux fixés sur lui pour voir comment il se conduirait envers Milan et envers le duc. Celui-ci lui envoya son fils Galeazzo Maria pour obtenir la reconnaissance qu'il désirait; mais Frédéric évita Milan, se fit couronner à Rome roi d'Italie et empereur d'Allemagne par Nicolas V, fit une visite au roi de Naples, et de là revint à Venise. Pendant son séjour dans cette ville, la seigneurie déclara la guerre à Sforza, et le roi de Naples à Florence.

Nous passons ici sous silence l'histoire de cette guerre contre le duc et contre Florence. Ceux-ci, voyant la supériorité de leurs ennemis, s'adressèrent à Charles VII, roi de France, et en obtinrent qu'il envoyât René en Italie à leur secours, en promettant qu'après la soumission de l'Italie supérieure, ils appuieraient René d'Anjou contre Alphonse dans ses prétentions sur le royaume de Naples.

A cette nouvelle, les Vénitiens redoublèrent de vigueur. Jacopo Piccinino menaça, en janvier 1453, Castiglione dans le marquisat de Mantoue, et la pressa vivement : elle fut emportée. Plusieurs autres villes furent prises avec moins de peine. Mais au mois

d'avril les Vénitiens perdirent leur général Gentile da Lionessa, et Jacopo fut élu à sa place. Carlo da Gonzaga fut complétement battu à Villabuona dans le pays mantouan, par son frère Lodovico. Après cela les troupes milanaises ne remportèrent aucun avantage signalé.

Nous avons dit dans l'*Histoire de Venise*, comment René d'Anjou vint avec des troupes françaises au secours de Sforza, comment elles se rendirent odieuses par leur barbarie à Pontevico, comment enfin René se retira en France au mois de février 1454; de quelle manière Sforza fit la conquête de Brescia et de Bergame, et à quelles conditions la paix fut conclue entre Milan et Venise, au printemps de 1454, par l'entremise du moine Augustin Simone da Camerino. Le duc conserva Cheradadda et abandonna aux Vénitiens Brescia et Bergame. Par un article secret, il se réserva la liberté d'agir contre le marquis de Montferrat et le duc de Savoie (1). Cette paix entraîna l'adhésion de presque tous les États d'Italie, et enfin, sur les instances du pape Nicolas V, en janvier 1455, celle du roi de Naples qui s'y était longtemps refusé.

La politique extérieure des États italiens s'était, à cette époque, surtout depuis la prise de Constantinople, dirigée contre les Turcs. Ce qu'il y a de remarquable à cet égard a déjà été dit dans l'*Histoire de Venise*. Les autres événements importants se rattachent à la politique extérieure et concernent particulièrement le roi de Naples et l'État pontifical.

Sforza voulut, autant que possible, être pour ses sujets un maître pacifique. Longtemps il avait concentré sur lui presque toutes les vues politiques en Italie. Un peu avant et immédiatement après son élévation à la dignité ducale, il se montrait encore sur le premier plan; désormais il évita de plus en plus de se mettre en évidence; et l'on dut s'accoutumer à le considérer comme un membre nécessaire du système des États de l'Italie.

Il fit partie du congrès rassemblé à Mantoue, le 11 février 1459, par Pie II, pour aviser à une croisade générale contre les Turcs (1). Il assista Pietro di Campofregoso, dans la guerre entreprise par celui-ci, en 1459, pour délivrer Gênes de la domination française. Du reste il se consacra exclusivement, pendant les premières années de son règne, au bien de ses États.

Comme les événements arrivés à Gênes se lient intimement à ceux qui survinrent dans la suite et qui intéressent le duché de Milan, il est nécessaire de placer ici une partie de l'histoire de Gênes.

Quand Alphonse de Naples eut accédé à la paix générale, il rechercha, autant que possible, une union avec le duc Sforza. Celui-ci pouvait lui être utile pour s'opposer à une marche des Français contre Naples, sur laquelle ils avaient conservé toutes leurs prétentions. Le duc, de son côté, appréciait tous les avantages d'une alliance aussi honorable. Ippolita, fille de Sforza, fut fiancée à Alphonse, le plus jeune des fils du roi de Naples, et Eleonora, sœur du jeune Alphonse, le fut à Sforza Maria, troisième fils du duc (2); tous étaient encore enfants. Galeazzo Maria, fils aîné de Sforza, fut fiancé à Suzanne, marquise de Mantoue, et Philippo Maria, son second fils, à Marie de Savoie (3).

Quand le roi Alphonse se vit, par cette alliance avec le plus puissant prince de l'Italie supérieure, garanti contre une attaque de la France, il entreprit de révolutionner dans le nord-ouest une autre puissance aussi redoutable par ses rapports avec la France. Il travailla à Gênes à faire remplacer au pouvoir les Campofregoso par les Adorni. Sous prétexte de la guerre contre les Turcs, il équipa une grande flotte, et commença une guerre qui inspira au doge Pietro da Campofregoso, au commencement de 1458, l'idée de livrer Gênes aux Français, par désespoir de lutter plus longtemps contre les Adorni. Charles VII accepta, et envoya Jean, fils de René

(1) Rosmini, l. c., p. 477.

(1) Simonetta, lib. XXVI, p. 689.
(2) Corio, l. c., p. 405.
(3) Rosmini, l. c., p. 479.

d'Anjou, pour prendre le gouvernement de Gênes (1). Alphonse continua cependant la guerre avec le plus grand acharnement, jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de juin 1458 (2).

Après sa mort, le pape Callixte III se déclara contre son fils Ferdinand, et prétendit que le royaume de Naples était un fief rétrocessif de l'Église. Heureusement Callixte mourut au mois d'août, et Pie II lui succéda. Pendant ce temps Gênes resta en paix.

Si le péril avait seul forcé les Génois à recevoir les Français, ils sentirent bientôt le poids de leur domination oppressive, quand ils n'en eurent plus besoin (3). Les Campofregoso, qui avaient appelé ces étrangers, formèrent eux-mêmes le plan de les chasser, avec l'aide de Ferdinand de Naples et du duc de Milan. Les Napolitains bloquèrent Gênes par mer et les Milanais par terre : ces derniers étaient commandés par Tiberto Brandolino, qui se réunit à Philippo del Fiesco, général des Génois partisans de Campofregoso. L'armée cependant se retira peu après à Novi, et la flotte napolitaine s'éloigna.

Une nouvelle attaque eut lieu en septembre 1459; elle fut suivie d'une bataille des Milanais et des Génois contre Jean d'Anjou et le reste des habitants de Gênes qui lui étaient demeurés fidèles : elle fut contraire à ceux-ci. Pietro di Campofregoso entra à Gênes, mais il fut abandonné par les siens, qui se débandèrent. Il dut chercher son salut dans la fuite.

Alors Jean d'Anjou voulut conquérir par mer le royaume de Naples. Le gouverneur qu'il avait laissé à Gênes leva des impôts extraordinaires; car la guerre avait épuisé toutes les caisses. Le roi de France demanda des vaisseaux pour son service. Le 9 mars 1461, le peuple se révolta d'abord à Borgo di Stefano. Le gouverneur voulut négocier, et encouragea ainsi les séditieux. Enfin il dut se retirer dans le Castelletto.

Ces circonstances servirent l'archevêque Paolo Fregoso, père de Pietro di Campofregoso. Il vint à Gênes avec des paysans armés; mais d'un autre côté vinrent aussi des bandes en armes du parti des Adorni (1). Des combats sanglants eurent lieu, jusqu'au moment où les chefs des deux partis se réunirent contre les Français, et élurent pour doge (2) Prospero Adorno. Secourus par le duc de Milan, les Génois assiégèrent les Français dans le Castelletto.

Les Français réunirent une nombreuse armée à Savone pour leur tenir tête, et le duc envoya des masses considérables de troupes sur les côtes de Gênes, sous les ordres de Marco Pio, seigneur de Carpi. René d'Anjou, qui commandait les Français (3), s'avança jusqu'auprès de Gênes. Après des négociations que les Génois avaient traînées en longueur, le 17 janvier 1461, il attaqua la ville et fut complétement battu, parce que, dans la chaleur du combat, trois capitaines milanais arrivèrent à Gênes, annonçant la prochaine venue des secours, et enflammèrent le courage des Génois.

Aussitôt après la défaite des Français, les Adorno et les Fregoso en vinrent aux mains dans la ville, en présence des Milanais qui restèrent neutres, jusqu'à ce que le premier parti fût vaincu et chassé. En remplacement de Prospero, le cousin de l'archevêque, Spinetta Fregoso fut élu doge (4). René chercha à exciter des mésintelligences parmi les Fregoso eux-mêmes et demanda à Lodovico Fregoso, qui avait été doge autrefois, de les livrer le Castelletto; mais Spinetta résigna ses fonctions, et tout se ter-

(1) Corio, l. c., p. 406.
(2) Simonetta dit que c'est en juillet. Lib. XXIV, p. 684.
(3) Corio, l. c., p. 408.

(1) Simonetta, lib. XXVII, p. 720.
(2) Simonetta, l. c., p. 721.
(3) « Carlo, re di Francia, intendendo la ribellione de' Genevesi, vi mandò Renato con dieci galere e bellicoso esercito. » Corio, l. c., . 408.
(4) Simonetta, l. c., p. 726.

mina pacifiquement. René mit une garnison à Savone et rentra en France.

Quelque temps après, l'archevêque se repentit de ne pas avoir pris le dogat pour lui-même; il crut pouvoir réparer cette faute, attaqua le palais du doge le 14 mai 1462, chassa celui-ci, et fut élu par son parti. Mais le peuple irrité murmura contre cette usurpation, et quelques jours après Paolo, désespérant de pouvoir se maintenir, se retira. Il attendit jusqu'en 1463, se fit alors confirmer par le pape Pie II la dignité de doge et augmenta son parti. Tout à coup il attaqua de nouveau Lodovico qui était revenu, le contraignit de lui livrer le Castelletto, et se fit réélire doge, se vengeant cruellement de ses ennemis. A la tête de l'armée se trouvait Ibieto del Fiesco, entièrement dévoué aux intérêts de l'archevêque; la force décida tout, et le tyran parut solidement établi (1).

Les plus nobles habitants de Gênes s'enfuirent de tous côtés; leurs regards se tournèrent vers le duc de Milan, qui devait les secourir. Sforza, quoique ennemi de Charles VII, était ami du dauphin Louis, qui avait succédé à celui-ci sous le nom de Louis XI. Ce roi, qui cherchait à établir un nouvel ordre de choses dans son royaume, devait d'autant plus s'attacher des alliés à l'extérieur. Sur ces entrefaites, un traité fut conclu entre le duc et le roi, par lequel Savone fut abandonnée aux Milanais avec toutes les prétentions de la France sur Gênes (février 1464) (2). Corrado Fogliano occupa Savone au nom du duc. Albinga et toute la côte orientale de la Ligurie prêtèrent serment de fidélité à Milan. Dans Gênes, le duc sut gagner à son parti Spineta Fregoso, Ibieto del Fiesco et Prospero Adorno. La plus grande partie des habitants était fatiguée de la tyrannie; et, comme l'archevêque ne voulut entrer dans aucune négociation, le duc envoya une armée d'exilés génois et de Milanais, qui assiégea Gênes sous les ordres de Jacopo da Vimercato.

Quand Paolo vit la guerre imminente, il perdit courage, plaça cinq cents hommes au Castelletto et s'enfuit de Gênes (1). Ibieto del Fiesco ouvrit une porte à l'armée de Sforza, et celle-ci entra aux acclamations du peuple, en avril 1464. Six semaines après, le Castelletto capitula à prix d'or, et déjà des députés génois étaient venus à Milan prêter serment de fidélité au duc au nom de leur ville (2).

A cette époque, le roi Louis proposa au duc la main de sa parente Bone de Savoie pour son fils Galeazzo Maria. Le duc traîna les choses en longueur à cause de l'ancienne alliance arrêtée entre son fils et Suzanne de Gonzague. Mais le marquis Lodovico, père de Suzanne, croyant l'affaire conclue avec la France, accusa le duc devant toutes les cours d'Italie d'avoir manqué à sa parole. Sforza chargea aussitôt sa femme Bianca d'entrer en pourparler avec la marquise en février 1465, et il s'ensuivit une réconciliation amicale, à la suite de laquelle, au printemps de 1465, s'accomplit le mariage de Galeazzo Maria avec Bone de Savoie (3).

Dans la même année devaient aussi se célébrer les noces d'Ippolita avec le duc Alphonse de Calabre. Cette princesse était déjà sur la route de Naples dans les environs de Sienne; déjà le roi Ferdinand de Naples avait donné en fief le duché de Bari au troisième fils du

(1) Rosmini, l. c., p. 495.—Simonetta (l. xxx, p. 753) fait le tableau suivant de la situation de Gênes à cette époque : « Multi acceptas injurias ulciscebantur, novisque contumeliis, quos oderant, afficiebant. Nullus urbis magistratibus honos erat; nullus virtuti locus. Seditiosissimus quisque et notæ temeritatis homines in præcipuo honore habebantur. Scelera quæque impune admittebantur. Bonorum innocentia in tanta perditissimorum hominum licentia parum tuta videbatur. Omnia pro Pauli Hybletique libidine gerebantur. »

(2) Corio, l. c., p. 411 a et b.

(1) Simonetta, l. c., p. 754.

(2) Simonetta, l. c., p. 756.

(3) C'est ainsi que Rosmini, l. c., p. 459—500, raconte l'événement d'après des documents des archives de la famille des Triulzi.

duc, Sforza Maria ; enfin l'amitié la plus vraie semblait régner entre Naples et Milan, quand tout à coup Ferdinand jeta en prison Jacopo Piccinino. Celui-ci avait longtemps servi Jean d'Anjou dans le royaume de Naples ; mais, quand le parti angevin eut perdu toute chance de succès, Jacopo se réconcilia comme tant d'autres avec le roi Ferdinand, qui lui donna des fiefs considérables. Cependant, quand il vit que le roi anéantissait successivement ses anciens ennemis après les avoir longtemps endormis dans une trompeuse sécurité, en dépit des assurances de Ferdinand, il se retira à Milan, où malgré ses anciennes trahisons il fut accueilli honorablement par le duc, qui lui donna en mariage sa fille naturelle, Drusiana. Dès qu'il se vit ainsi en sûreté, il chercha, avec l'appui du duc, à conserver ses propriétés dans le royaume de Naples. Le roi fit son possible pour le persuader de sa bienveillance et y parvint. Jacopo revint à Naples; mais à peine y fut-il arrivé que le roi le fit jeter dans un cachot.

Aussitôt le duc de Milan ordonna à l'escorte de sa fille de s'arrêter à Sienne; il envoya son fils Tristan à Reggio et à Modène pour persuader Hercule et Sigismond d'Este, les États de Bologne, de Florence et de Sienne de toute son innocence dans cette affaire, et il tâcha d'obtenir à Naples la liberté de Jacopo.

Mais la flotte napolitaine avait remporté une grande victoire sur celle du parti d'Anjou ; Naples retentissait des acclamations des vainqueurs; tout à coup le bruit se répandit dans la ville que Jacopo, ayant voulu voir passer le cortége, était monté sur un banc afin d'atteindre la fenêtre de son cachot, mais que le banc s'étant rompu, il était tombé et s'était grièvement blessé. Enfin le 12 juillet, le roi annonça à l'envoyé milanais que Jacopo venait de mourir des suites d'une blessure.

Tristan arriva trop tard ; le duc voulait retirer son consentement au mariage de sa fille ; mais le pape le pria de ne pas compromettre la paix de l'Italie, puisqu'on ne pouvait rendre la vie à Jacopo. Les Florentins parlèrent dans le même sens ; enfin Sforza céda, et au mois de septembre 1465 Ippolita arriva à Naples et épousa Alphonse (1).

Le dernier événement politique important auquel prit part le duc Francesco fut la guerre du roi Louis XI contre ses vassaux, qui se termina par la paix de Conflans. Galeazzo commandait les troupes auxiliaires en France. Peu après, le 8 mars 1466, Francesco Sforza mourut d'une hydropisie, âgé de soixante-cinq ans et quelques mois.

Nous avons suivi le chef de la dynastie des Sforza dans la guerre comme dans la politique, et nous l'avons vu dans la combinaison de ses plans se borner toujours à ce qui était possible et ne jamais rien livrer au hasard. Dans l'administration, il rétablit tout sur le même pied que sous Philippo Maria (2). Seulement il se montra plus doux, plus compatissant et plus enclin à calmer les souffrances et à répondre aux besoins des pays soumis, dont, en sa qualité de prince parvenu (3), il devait se concilier l'attachement.

On lui doit le canal de Martesana entre Trezzo et Milan, et le grand hôpital dont la construction fut confiée à l'architecte florentin Francesco Averlino (Filarete). Il honora les sciences, à l'exemple de tous les seigneurs italiens de son temps. Les Grecs fugitifs de Constantinople trouvèrent un asile à sa cour. Constantin Lascaris fut le précepteur de sa fille Ippolita, qui apprit le grec d'après une grammaire composée par

(1) Rosmini, d'après les archives des Triulzi, l. c., p. 504—525.

(2) Rovelli, l. c., p. 292.

(3) Corio fait ainsi le portrait de Francesco Sforza : « Fu questo prencipe liberalissimo, pieno d'humanita e mai nessuno di mala voglia si partiva da lui, e singolarmente honorava gli huomini virtuosi e dotti ; contra gli huomini simplici non essercitava alcuni nemicitia. Ma aveva in sommo odio i versuti e maliciosi, in nessuno fu maggiore osservanza di fede, amo sempre la giustitia, e fu amatore della religione, hebbe eloquenza naturale e niente istimava gli astrologhi. » Corio, l. c., p. 413 b.

Constantin, et imprimée à Milan en 1476. Bonino Mombrizio, professeur d'éloquence à Milan (1), Francesco Filelfo, Leodrisio Crivelli, Pietro Candido Decembrio, n'eurent qu'à se louer de la bienveillance du duc ; et Simonetta, son secrétaire et plus tard son historien, lui était attaché par de longs services.

§ III.—*Jusqu'à l'assassinat du duc Galeazzo Maria* (1476).

La duchesse de Milan, aussitôt après la mort de son époux, se hâta de rappeler Galeazzo Maria, qui était en France ; elle recommanda à tous les États voisins les héritiers de Francesco, et nomma conseiller intime et secrétaire d'État Francesco Simonetta, frère du secrétaire du feu duc (2).

Aussitôt que cette nouvelle lui fut parvenue, Galeazzo Maria envoya un courrier au roi de France, se réunit à quelques compagnons, au nombre desquels se trouvait son ami Gian Jacopo de' Triulzi, et à un marchand milanais qui habitait Lyon et se rendit dans ses États par des chemins détournés. Les conseillers du duc de Savoie avaient projeté de le faire arrêter afin d'obtenir pour sa rançon une partie des domaines du duché de Milan. Après plusieurs aventures et quelques dangers, il arriva le 20 mars à Novare.

Le jeune duc prit aussitôt les rênes du gouvernement; mais il eut bientôt une contestation avec Florence. Son père recevait de cette ville une somme annuelle que les Florentins refusèrent de payer plus longtemps, alléguant qu'ils l'avaient donnée au condottiere Sforza et non au duc de Milan ; que Galeazzo n'avait que ce dernier titre et n'était pas capitaine général. Bien que le parti des Médicis appuyât les prétentions de Galeazzo Maria, la république resta inflexible jusqu'à ce que Pietro de Médicis fût vaincu par ses ennemis.

Plusieurs Florentins bannis par les Médicis se réfugièrent à Venise, et obtinrent de cette république des secours pour attaquer Florence et anéantir la domination des Médicis. Venise cependant ne se déclara pas ouvertement ; elle congédia Bartolommeo Coleone afin qu'il pût être employé par les Florentins réfugiés, et donna à ceux-ci des subsides en argent. Les Florentins exilés, indépendamment de Bartolommeo Coleone, prirent à leur service Hercule d'Este, Alessandro Sforza, seigneur de Pesare, Pino degli Urdelaffi, seigneur de Forli, les seigneurs de Carpi et Galeotto de' Pic de la Mirandole. Ils armèrent ainsi six mille cavaliers et huit mille fantassins, et au mois de mai 1467 ils passèrent le Pô, incendièrent Dovadola dans le pays d'Imola, et marchèrent directement contre Florence.

Pietro de Médicis, ou plutôt la république de Florence, prit à sa solde le comte Federigo d'Urbino ; le roi de Naples envoya le duc de Calabre à son secours avec une armée, et Galeazzo Maria fournit lui-même un corps de six mille hommes. Le comte campa à Castrocaro et empêcha ainsi la marche des ennemis ; lui-même, ainsi que Bartolommeo ne voulait pas, sans être sûr de la victoire, risquer une bataille dont l'issue pouvait compromettre leur réputation de grands capitaines. Mais les Florentins avaient dans la personne de Galeazzo Maria, homme plein d'orgueil, aimant le trouble, et cependant lâche au combat, un obstacle à tout succès. Tant qu'il restait à l'armée, Federigo n'osait livrer bataille. Pour l'éloigner, les Florentins l'invitèrent à venir assister à de grandes fêtes, et pendant ce temps-là les deux armées en vinrent aux mains à Molinella (1), le 25 juillet 1467.

(1) Rosmini, l. c., p. 532 sq.

(2) Rosmini, l. c., vol. III, p. 6.

(1) Machiavelli, l. c., p. 212, prend encore

L'issue de ce combat ne fut pas décisive. Mais, quand le duc de Milan apprit que cet engagement avait eu lieu en son absence, il fut si irrité, qu'il se retira de suite en Lombardie avec ses troupes. Il est vrai que Philippe de Bresse, frère du duc de Savoie, était entré dans le Monferrat et menaçait le territoire milanais, en sorte que la présence du duc en Lombardie était nécessaire. En novembre, une paix conclue par la médiation du roi de France intervint entre Milan (Venise), le Montferrat et la Savoie, et au mois d'avril, par la médiation du pape, entre Milan, Florence, Naples et Venise.

Au mois de juillet s'accomplit enfin le mariage de Galeazzo Maria avec Bone, sœur d'Amédée IX et de Philippe de Bresse. Cette princesse avait été élevée à la cour de France, et le roi Louis XI lui donna en dot, sans s'inquiéter du consentement de ses frères, la partie des États qui avait anciennement appartenu aux Visconti, et qui était encore au pouvoir du duc de Savoie. Il avait autorisé Galeazzo Maria à reprendre ces provinces par la force, si Amédée refusait de les livrer. La question était difficile, surtout pour Vercelli; et le duc de Savoie trouva une alliée dans la république de Venise, en sorte que les Milanais n'osèrent rien entreprendre.

Giovanni Galeazzo s'était accoutumé en France à rompre tout frein. Il renvoya tous ceux qui le fatiguaient par leurs sages conseils. Il comptait si fortement sur l'affection du roi Louis XI, qu'il croyait avoir en lui un appui inébranlable, et pouvoir tout se permettre. Ceux qui le soutenaient dans ses passions effrénées, hommes sans expérience et sans principes pour la plupart, obtinrent son entière confiance, dont il dépouilla tous les autres, et même sa mère. Cet entourage lui peignait sa mère comme une femme ambitieuse, en sorte qu'il lui déclara qu'elle n'eût plus à se mêler des affaires de l'État, qu'il voulait régner seul. Bianca se retira à Melegnano, où elle mourut au mois d'octobre 1468; et telle était déjà l'opinion publique sur Galeazzo Maria, qu'on l'accusa d'avoir empoisonné sa mère.

L'année suivante, le duc chassa les seigneurs de Corregio de Bressello, qu'ils possédaient depuis la mort de Philippo Maria, et conclut avec eux, sous la médiation de Borso d'Este, duc de Modène, en septembre 1470, un traité qui leur garantissait leurs autres possessions : c'étaient de petites seigneuries dans lesquelles ils avaient su se maintenir, tels que les Pii, les Carpi, les Pici et les seigneurs de Mirandole.

La passion dominante de Galeazzo Maria était l'amour du faste et des fêtes splendides (1); il l'avait contractée pendant son séjour en France. Au mois de mars 1471, il fit avec sa femme, sous prétexte d'accomplir un vœu, un voyage à Florence, qui au fond n'avait pour but que d'assister à une grande fête. Les historiens florentins parlent de la présence de la cour de Milan comme d'une cause de la corruption des mœurs à cette époque (2). Le duc se lia intimement avec Laurent de Médicis, et retourna par Lucques dans ses États. Au mois de juillet de la même année, il fit un autre voyage à Mantoue.

Les dépenses de cette cour voluptueuse occasionnées par ces voyages répétés amenèrent le besoin d'argent, la création de nouveaux impôts et le mécontentement public ; mais Galeazzo Maria ne

---

occasion de s'abandonner à sa verve satirique contre les mercenaires : « Vennero a una ordinata zuffa, la quale durò mezzo un giorno, senza che niuna delle parti inclinasse. Nondimento non vi morì alcuno; solo vi furono alcuni cavalli feriti, e certi prigioni da ogni parte presi. »

(1) Cette passion, suivant Pontanus, que Rosmini cite, l. c., p. 19, fut telle, qu'il faisait imiter des pierres précieuses, et s'en parait comme si elles eussent été véritables.

(2) Machiavelli, l. c., p. 226 : « Se adunque quel duca trovò la città di Firenze piena di cortigiane delicatezze e costumi a ogni bene ordinata civiltà contrari, la lasciò molto più. » Tout le détail des fêtes de Milan se trouve dans Corio, l. c., p. 415 b sq.

connaissait pas de bornes à ses volontés. En 1472, il fit reconnaître solennellement pour son successeur son fils encore enfant, Gian Galeazzo Maria, et le fiança à Isabelle, fille du duc Alphonse de Calabre et d'Ippolita; ce qui fut une nouvelle occasion de dépenses somptueuses. L'année 1473 ne vit aucun changement important. Pour se concilier les nobles, il institua, en 1474, cent chambellans choisis dans les familles milanaises, et donna à chacun d'eux un traitement annuel de cent sequins. Parmi eux se trouvait Bernardino Corio, âgé de quatorze ans, et qui fut plus tard l'historien de Milan.

De telles mesures cependant ne suffisaient pas pour calmer la haine et les désirs de vengeance de ceux qui avaient été personnellement victimes de la cruauté, des folles dépenses, de l'orgueil et de l'inhumanité de Galeazzo Maria; encore moins pouvaient-elles combattre le mépris du peuple. L'histoire nous a conservé une foule de traits de la vie de ce prince qui révoltent l'humanité. Un prêtre qui lui avait prédit qu'il mourrait au bout de onze ans fut condamné à périr de faim. Petrin da Castello, qui avait échangé quelques lettres avec une maîtresse du duc, eut les deux mains coupées. Pietro Drago fut, par son ordre, enfermé dans un cercueil et enterré vif. Un paysan qui avait tué un lièvre fut forcé de le manger cru, avec peau et poil, et en mourut. Il fit torturer son barbier; puis, pour prouver son mépris des hommes, il se laissa de nouveau raser par lui. Il éprouvait tant de plaisir à la vue des tortures et du meurtre, qu'il assistait à toutes les exécutions. Il pardonnait aux criminels pour de l'argent (1); il persécutait ceux qui possédaient quelque chose, les faisait impliquer dans des crimes réels ou imaginaires, pour avoir occasion de les dépouiller. Il était voluptueux au-dessus de toute mesure. Pour satisfaire ses passions, il foulait aux pieds tous les liens sociaux. Il poursuivait de ses odieuses assiduités les femmes nobles et sans tache. Là où l'argent ne pouvait rien, la ruse ou la violence lui soumettait ses victimes (1); puis sa passion satisfaite, il les livrait aux plaisirs de ses compagnons de débauche ou de ses valets (2). Il aimait surtout à réduire les pères et les maris à le servir dans ses plans de séduction; et si les malheureux cédaient à l'appât de l'or ou à la terreur, il les abandonnait au mépris public (3).

Le mécontentement éclata d'abord à Gênes. Pour enchaîner ces bourgeois orgueilleux, il avait ordonné de continuer les fortifications du Castelletto et de les conduire au travers de la ville jusqu'au rivage; de cette manière Gênes se trouvait divisée en deux parties qui, en temps de révolte, pouvaient être cernées par les garnisons. Tous les principaux habitants se réunirent pour le prier de ne pas continuer ces travaux, mais inutilement. Alors Lazzaro Doria chassa les ouvriers, parce que de semblables travaux étaient contraires aux lois et aux traités.

Une révolte suivit l'expulsion des ouvriers. Galeazzo Maria en fut si irrité, qu'il rassembla une armée de trente mille hommes qu'il voulait envoyer contre Gênes. Cependant il reçut huit députés génois, se laissa calmer par eux, et congédia son armée. Les Génois avaient peu de confiance dans cette clémence de Galeazzo Maria, et ils vivaient dans une anxiété continuelle. Pour y mettre fin, un jeune marchand (Girolamo Gentile) résolut de rendre à Gênes son ancienne indépendance. Il rassembla de nombreux amis, entra avec eux pendant la nuit, au mois de juin 1476, par la porte de S.-Tommaso, et fut bientôt maître de toutes les portes de la ville; mais

(1) Corio, l. c., p. 425 b: « In tutto seguitava Galeazzo il rigore di giustizia. Ma per denari molti ne liberava; era avido in cumular tesoro, il perchè molti sudditi privata de' i suoi denari, et gravi vettigali mettava. »

(1) Rosmini, l. c., p. 24.

(2) Corio, l. c., p. 425 b: « Quando lui havea sodisfatto alla dishonesta voglia, poi da assai numero de' suoi le faceva stuprare. »

(3) Sismondi, vol. XI, p. 58.

il laissa au gouverneur, Guido de' Visconti, le temps de réunir le sénat le matin, et de prendre des mesures. La plupart de ses partisans l'abandonnèrent dès que le sénat commença à agir. Enfin Girolamo fut obligé de capituler : on lui paya sept cents ducats que lui avait coûtés son expédition; ses complices furent graciés, et il obtint un sauf-conduit. Le duc fut mécontent de cette clémence envers un rebelle; mais les affaires du duc Philibert de Savoie et de Charles de Bourgogne réclamaient toute son attention, et le forcèrent à ne pas troubler Gênes pour le moment. Cependant, dans le déplaisir qu'il ressentait, sa cruauté s'accroissait de jour en jour. Il fit enterrer vives plusieurs personnes; il en contraignit d'autres à manger leurs propres excréments; et, comme il ne leur faisait donner aucune nourriture, elles moururent misérablement. Ceux qu'il avait torturés, il les insultait, les huait, et aucune crainte ne pouvait l'arrêter dans son esprit infernal (1).

Il y avait à cette époque à Milan deux jeunes gens appartenant aux premières familles de la ville, Girolamo Olgiato et Gian Andrea Lampugnano. Tous deux avaient été élevés par le même précepteur. Celui-ci, depuis leur enfance, les avait entretenus des grands faits de l'histoire ancienne. Il leur peignait en traits de feu l'avilissement et la misère de leur patrie. Niccolo Montano, ce précepteur, était né à Gaggio dans l'État de Bologne. Il nourrissait une haine implacable contre le duc, dont il avait été aussi le précepteur, et qui, pour se venger des corrections qu'il lui avait infligées dans son enfance, l'avait fait fouetter publiquement. Montano présenta à ses élèves Galeazzo Maria comme un nouveau Tarquin, un Néron. Cependant les sermons exagérés du précepteur eussent eu difficilement de graves conséquences, si le mécontentement universel n'était venu à son aide. Montano fut emprisonné pour avoir écrit des satires contre les favoris du duc, puis exilé parcequ'il n'avait pas su se taire; Olgiato et Lampugnano restèrent, et leur haine, inculquée dans leurs âmes par Montano, justifiée par l'opinion publique, ne fit que s'accroître chaque jour davantage.

De nouveaux méfaits du duc poussèrent enfin les deux amis à résoudre sa mort; Galeazzo Maria déshonora la sœur d'Olgiato, refusa de conférer au cousin de Lampugnano une prébende qu'il lui avait promise et que le pape avait confirmée. Un troisième complice, Carlo Visconti, qui avait aussi été personnellement outragé par le duc, se réunit à eux; ils allèrent tous trois dans la basilique de Saint-Ambroise, décidèrent l'assassinat du duc, et s'engagèrent par serment à punir ce prince criminel devant Dieu et devant les hommes; ils prièrent saint Ambroise, patron de Milan (1), d'être favorable à leur dessein; mais ce saint, qui avait jadis fait couler tant de sang pour sa cause, ne parut pas croire que le crime dût être puni par le crime, et les abandonna aux conséquences de leur action.

Le jour de la Saint-Étienne, le 26 décembre 1476, les conjurés se rendirent à l'église dédiée à ce saint : le froid était vif; ils se chauffèrent en chemin chez un ecclésiastique

(1) Il y avait cependant dans le caractère de Galeazzo Maria un singulier mélange, qui en faisait un étonnant sujet d'études psychologiques. Son chambellan Corio (l. c., p. 426) dit qu'il aimait les jeux de plume, les chiens; qu'il faisait cas des beaux chevaux, qu'il aimait la peinture. Il ajoute : « Il suo concilio era costituito de i primati huomini del suo imperio; et quantunque alcuni vitii esserticasse, nondimeno oltra modo amava i virtuosi, et quei con doni accarezzava; per il contrario aborriva i presontuosi et huomini versuti, et di prava conditione. » Est-ce le chambellan qui parle? Alors il se serait tu sur toutes les cruautés de Galeazzo Maria. Celui-ci appartenait entièrement à la faction gibeline; il voyait avec plaisir les meurtres. Il aimait la danse et la musique; il appelait autour de lui les plus experts dans cet art. Il était spirituel et avait des connaissances variées. Il parlait bien et écoutait volontiers chacun.

(1) Sismondi, vol. XI, p. 62.

qui demeurait dans le voisinage, jusqu'au moment où un grand bruit leur annonça l'approche du duc. Celui-ci paraissait avoir eu un pressentiment de son malheur; il avait désiré entendre la messe dans sa chapelle; mais déjà le prêtre, ignorant son désir, l'attendait à Saint-Étienne. L'évêque de Como, qui était présent, aurait pu satisfaire le duc; mais il s'en excusa. Enfin Galeazzo Maria se rendit à Saint-Étienne. Lampugnano marchait devant lui, écartant le peuple comme pour faire libre passage au duc; puis, se retournant comme s'il voulait lui présenter un placet, il se mit à genoux et lui porta un coup de poignard dans le ventre; pendant ce temps Olgiato le frappait au cou, et Visconti sous le bras; la confusion et le trouble furent partout, les gardes poursuivirent les assassins. Lampugnano, dans sa fuite, s'embarrassa dans les longues robes des dames, et tomba; il fut tué sur-le-champ; Visconti eut le même sort. Olgiato paraissait devoir être plus heureux; il parvint à se sauver jusqu'à la maison paternelle : son père et son frère ayant refusé de le recevoir, sa mère, moins inflexible, le cacha dans la maison d'un clerc, son parent. Olgiato avait espéré que le peuple profiterait de cette occasion pour reconquérir sa liberté, et se rendrait maître de la duchesse et du secrétaire d'État; mais si le peuple détestait Galeazzo Maria, il méprisait l'assassinat; en outre la famille du duc prit des mesures si bien concertées, qu'aucune émeute n'éclata. Quand Olgiato osa sortir, il rencontra une foule nombreuse qui traînait sur le pavé le cadavre de Lampugnano; sa consternation à cette vue le trahit et le fit reconnaître; on l'arrêta, on lui fit subir d'horribles tortures, son corps fut tenaillé avec du fer rouge, puis on lui trancha la tête. Il n'avait que 22 ans.

§ IV. — *Histoire de Milan jusqu'en 1492.*

Le secrétaire d'État, Simonetta, immédiatement après le supplice d'Olgiato, reconnut comme successeur du feu duc son fils Gian Galeazzo, qui n'avait que huit ans, en sorte que la duchesse Bone prit, comme tutrice, la régence le 9 janvier 1477 (1). La régence diminua de suite les impôts et prévint une famine imminente en faisant des achats de blé considérables. Pour éviter, comme cela avait eu lieu pendant la minorité de Gian Maria, que les États voisins ne prissent possession des domaines de l'État à leur convenance, les frontières furent garnies de troupes et confiées à la défense des capitaines les plus fidèles, les garnisons des villes furent augmentées, les principaux colléges du duché supprimés et remplacés par deux sénats; c'étaient les *consiglio segreto* et *consiglio di giustizia*, auxquels on substitua un *senato di stato* et un *senato di giustizia* (1).

Le feu duc avait cinq frères : deux, Philippo Maria et Ottaviano étaient à Milan; trois étaient exilés à cause des troubles qu'ils avaient suscités, Ascanio à Rome, Lodovico le Maure (2) et Sforza Maria, duc de Bari, en

(1) Rosmini, l. c., p. 41.

(1) Corio considère ces deux sénats, à cause de leur organisation, comme des institutions nouvelles; cependant il y en avait eu antérieurement d'absolument analogues. Corio, l. c., p. 426 b.

(2) Je traduis le mot *il Mauro* par *le Maure*; suivant quelques-uns, ce surnom lui avait été donné à cause d'un signe de naissance que la nature avait imprimé sur son corps, et qui ressemblait à *une mûre* (*il mauro* signifie en italien *un mûrier*). On conçoit qu'une semblable étymologie est impossible à traduire en français. D'autres prétendent que ce surnom venait de ce que Lodovico avait mis sur ses armes un mûrier, arbre qui verdit très-tard, mais aussi très-rapi-

France. Aussitôt que les deux derniers apprirent la mort de leur frère, ils vinrent à Milan, espérant s'emparer du pouvoir; mais ils trouvèrent tout dans l'ordre le plus parfait, et la duchesse ainsi que Simonetta affermis dans leur position. Ils cherchèrent à miner la puissance de la régente en excitant de nouveaux troubles; quand on leur offrit des places dans le sénat de justice, ils refusèrent, et s'associèrent avec Ibieto del Fiesco et avec deux des plus braves capitaines de ce temps, les comtes Roberto de S.-Severino et Donato del Conte (1), qui étaient également mécontents du gouvernement. Ils surent aussi attirer dans leur parti leur troisième frère Ottaviano, et ayant ainsi réuni des forces supérieures, ils tentèrent d'enlever la régence à la duchesse et à Simonetta, pour la conférer au duc de Bari; telle était la position des partis de la duchesse et de ses beaux-frères, sous la dénomination de Guelfes et de Gibelins, lorsque Carlo da Gonzaga arriva à Milan au mois de février, et en interposant sa médiation parvint à les réconcilier.

Chacun des princes, à l'exception d'Ascanio, dont il ne fut pas question, reçut une somme annuelle de douze mille cinq cents ducats, le commandement de cent cavaliers et la restitution des châteaux et domaines qu'ils avaient possédés autrefois, et que le feu duc leur avait enlevés; en échange ils renoncèrent à toute participation au gouvernement, et promirent de donner l'exemple de la soumission. Ainsi fut rétablie la tranquillité (2).

dement, pour exprimer, par cette allégorie, qu'il mûrissait tous ses projets. D'après Guicciardini, ce nom lui avait été donné dans son enfance, à Milan, à cause de la noirceur de sa chevelure et de son caractère rusé (*Istoria d'Italia*, ed. Giov. Rosmini; Pise, 1819, v. II, p. 36). Nous avons préféré cette dernière version d'un auteur contemporain.

(1) Il s'appelait Donato de' Burri, et était d'une famille noble de Milan; Francesco Sforza prît une telle affection pour lui, pendant qu'il était condottiere dans son armée, qu'on le surnomme *il Donato del conte*. Rosmini, l. c., p. 52, not.

(2) Rosmini, l. c., p. 44.

L'assassinat du duc avait fait renaître à Gênes le désir de reconquérir l'ancienne indépendance. Galeazzo Maria n'y était pas aimé; plusieurs ennemis de la domination milanaise avaient été exilés, et ceux-ci pensèrent alors à rentrer dans leur pays et à le délivrer du joug étranger.

Dès que le gouverneur Giovanni Francesco Pallavicini apprit la mort du duc, il convoqua le conseil général, nomma huit capitaines qui durent répondre de la tranquillité de la ville, et envoya vingt-quatre députés à Milan pour jurer fidélité au jeune duc. Malgré cela les Fiesci et les Fregoso, qui étaient les chefs des exilés, entrèrent avec leurs partisans dans la ville; mais ils ne purent s'y maintenir. Ibieto fut plus heureux; la duchesse, sous prétexte de l'honorer, le gardait à sa cour, craignant sa présence à Gênes. Quand il se vit abandonné des beaux-frères de Bone de Savoie, il quitta Milan tout à coup, s'entendit avec ses frères Matteo et Gian Luigi et avec les Fregoso, arma les montagnards, et, suivi de plusieurs bandes armées, marcha contre Gênes. Le gouverneur se retira dans le Castelletto et les Génois arborèrent l'étendard de la révolte.

Aussitôt une armée partit de Milan sous le commandement de Roberto de S.-Severino, d'Ottaviano et Lodovico Sforza, de Donato del Conte et Gian Jacopo de' Triulzi. Dans l'armée milanaise se trouvait Prospero Adorno; celui-ci, avec une partie des troupes, anéantit les Fregoso; son frère Carlo s'empara de la porte de S.-Tommaso; Prospero se rendit le 11 avril au palais, et fit connaître que la duchesse pardonnerait à tous ceux qui mettraient bas les armes. Le peuple, qui craignait le pillage, se soumit; le conseil général reconnut Prospero comme gouverneur, et paya six mille florins d'or à l'armée milanaise (1). Ibieto del Fiesco fut battu auprès du château de Saviniano; ce château fut pris par les Milanais, et Ibieto, après avoir obtenu une capitulation, revint à la cour de Milan.

(1) Rosmini, l. c., p. 47.

Une nouvelle conspiration fut tramée par Lodovico, Sforza Maria, Ascanio et Ottaviano avec Roberto de S.-Severino, Donato del Conte et autres. La duchesse, ses deux fils et Simonetta devaient être tués, Lodovico nommé duc, et chacun de ses frères recevoir une ville. Ceci ne put rester secret pour Simonetta; au mois de mai, il fit emprisonner Donato del Conte. Aussitôt les autres conjurés prirent les armes, s'emparèrent de Porta-Tosa et appelèrent le peuple à la révolte, mais ce fut en vain; ils se fortifièrent à Porta-Tosa. Enfin, quand ils virent que la duchesse avait rassemblé une grande armée, ils demandèrent un armistice. On les somma de déposer les armes, ils le firent; Lodovico, Sforza et Ascanio se prosternèrent devant la duchesse et obtinrent leur grâce. Roberto de S.-Severino ne fut pas si confiant; il s'enfuit à Asti (1). Ibieto, qui avait aussi pris la fuite, fut arrêté et emprisonné au château de Porta-Giova; Ottaviano, qui ne voulut pas se soumettre, se noya en passant l'Adda (2).

Le procès de Donato fit connaître tous les plans des conjurés, et il en résulta que les trois qui avaient obtenu leur grâce furent exilés; Sforza Maria dans son duché de Bari, Lodovico à Florence ou à Pise, et Ascanio, que le pape venait de nommer protonotaire apostolique, à Sienne ou à Perugia. Tous durent quitter Milan le 2 juin 1477. Donato, dans une tentative qu'il fit pour s'échapper, tomba dans les fossés du château et mourut quelques jours après des suites de ses blessures.

A Gênes, Gian Luigi del Fiesco, mécontent de l'emprisonnement de son frère, excité par Roberto de S.-Severino, rassuré par le malveillant Prospero, tenta une révolte de ses châteaux de Torriglia et de Boccatagliata et s'avança jusqu'auprès de Gênes. La régente voulut user de clémence envers lui, et ouvrit des négociations par l'entremise de Gian Jacopo de' Triulzi, mais inutilement; car il demandait avant tout la liberté de son frère Ibieto. Enfin il fut vaincu, livra ses châteaux pour une somme d'argent, et se retira à Finale au mois de juin 1477. Tout fut tranquille depuis cette époque jusqu'au couronnement solennel du jeune duc, qui eut lieu le 24 avril 1478 (1).

La conspiration infructueuse des Pazzi à Florence entraîna cette ville dans une guerre contre le pape et le roi de Naples; la duchesse Bona envoya au secours de Florence ses meilleurs capitaines et entre autres Gian Jacopo de' Triulzi. Ce général se distingua dans cette guerre par ses connaissances, son courage et son intelligence. Ces secours accordés par la duchesse à ses alliés forcèrent le pape et le roi de Naples à lui susciter des embarras qui la missent dans la nécessité de rappeler ses troupes pour sa propre défense. Le roi de Naples engagea le gouverneur de Gênes, Prospero Adorno, à se révolter contre Milan, à proclamer l'indépendance de la ville et à se faire élire doge; il lui promit du secours. La duchesse, soupçonnant ces projets, sans laisser à Prospero le temps d'en préparer l'exécution, envoya l'évêque de Como pour le rappeler et le remplacer. Mais le prélat n'eut pas le courage d'agir avec fermeté; il convoqua un conseil général à S.-Syro, et y montra les lettres de la régente. Mais avant qu'il eût pris les mesures nécessaires contre Prospero, celui-ci avait rassemblé ses adhérents, fait élire six capitaines du peuple parmi les artisans et les habitants des faubourgs, revêtu les insignes du dogat et arboré le drapeau de la république. Roberto de S.-Severino lui amena des troupes, et l'ancien doge, Lodovico Fregoso, une flotte de sept galères napolitaines. La garnison milanaise du Castelletto fut vivement pressée.

La régente envoya une nouvelle armée contre Gênes, sous les ordres de Sforza Secondo, fils naturel de son beau-père; les troupes qui étaient en Toscane ne furent pas rappelées, mais Roberto ne resta pas non plus dans l'inaction; il mit le siége devant le Cas-

(1) Relativement à la ruse qu'il employa pour fuir, voyez Corio, l. c., p. 427 b.

(2) Rosmini, l. c., p. 51. Corio, l. c., p. 428.

(1) Rosmini, l. c., p. 55.

telletto, et avec le reste de ses troupes marcha contre les Milanais, qu'il attaqua et défit complétement près de *Due Gemelli*, le 7 août 1478 (1). Les prisonniers milanais Gian Pietro Bergamino, Pietro del Verme et Conte Borella furent rendus en échange d'Ibieto. La régente conçut le désir de reconquérir Gênes, et chercha à favoriser le parti ennemi d'Adorno; elle abandonna le Castelletto à Battistino da Campofregoso, et celui-ci lui promit de se présenter comme doge, de chasser Roberto et Prospero, et de ne jamais souffrir à Gênes la domination d'un parti hostile à Milan.

D'abord il paraissait qu'à Prospero resterait l'avantage dans la lutte qui s'engageait; mais, outre qu'il se montrait extrêmement cruel envers ses ennemis, il fut assez imprudent pour parler publiquement de son projet de s'emparer pour l'État de la banque de Saint-George, conservatrice de la fortune des gens de toutes classes; la plupart de ses partisans le quittèrent. Ibieto se laissa aussi gagner par les Campofregoso pour six mille florins; Prospero, se regardant comme perdu, s'enfuit sur un vaisseau napolitain; Roberto suivit son exemple, et Battistino se maintint comme doge, et protégea en même temps la liberté de la ville (2).

Comme Gênes ne combattait plus contre Milan, le roi excita la Suisse. Quoique ceux-ci eussent déjà un an auparavant fait la paix avec Milan, les habitants d'Uri étaient toujours en mésintelligence avec la duchesse, à cause de la jouissance d'une forêt. Le pape leur accorda des indulgences et les dégagea de toutes les promesses faites antérieurement. Des confédérés se réunirent aux habitants d'Uri; mais ils assiégèrent inutilement Bellinzona. Enfin, après un échec essuyé par les Milanais commandés par le comte Marsiglio Torello, le 28 décembre 1478, à Giornico, la paix fut conclue par la médiation du roi de France (3).

Le roi de Naples chercha alors à intervenir à Milan pour préparer le rappel des oncles du jeune duc et susciter des ennemis à la régente, mais il n'y réussit pas; on était satisfait de l'administration de Simonetta. D'un autre côté le duc de Bari et le Maure entrèrent dans les projets du roi de Naples,

---

(1) Rosmini, l. c., p. 66.

(2) Corio, l. c., p. 429.

(3) Rosmini, l. c., p. 69 et 70. Voyez aussi *Handbuch der Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschafft*, von Ludwig Meyer, t. I, p. 524 : « A peine la paix conclue avec Galeazzo fut-elle renouvelée, en 1477, avec le fils mineur de celui-ci, que le pape Sixte II fit tous ses efforts pour engager les confédérés à la rompre et à attaquer Milan, qui contrariait ses vues sur Florence et Gênes. Les indulgences promises attirèrent facilement les mercenaires, qui vinrent servir la puissance papale, qui, par cette facile ressource, recrutait ses armées et remplissait ses coffres. Aussitôt un étendard bénit, appuyé de promesses plus positives, fut arboré, et ne resta pas sans influence sur l'esprit des confédérés. Cependant tous ne crurent pas devoir s'armer. Uri, qui voulait faire des conquêtes sur la terre d'Italie, fut la première cause de la guerre. Ses troupes traversèrent le Saint-Gothard. L'abbé de Saint-Gall, quoique peu persuadé de la justice de leur cause, mais par devoir de confédéré, leur accorda les secours demandés. Plusieurs autres cantons, par le même mobile, envoyèrent leur contingent au mois de novembre 1478. Milan leur avait écrit comme à des barbares; étant pleine de confiance dans la justice de sa cause, elle s'était plainte de la rupture de la capitulation. Bellinzona fut assiégée sans succès, et on prétendit que c'était par le désir d'épargner les grands magasins de marchandises qui se trouvaient dans cette ville. Les négociants de Berne se trouvaient exposés à être aussi maltraités par les assiégeants que par les assiégés. Déjà les Milanais, qui étaient plus nombreux, s'étaient retirés derrière Lauis, quand les rigueurs de l'hiver forcèrent les Suisses à prendre leurs quartiers. L'entrée de la Livinerthal fut occupée par eux et confiée à six cents hommes qui semblaient devoir être coupés et taillés en pièces par une armée de quinze mille ennemis. Cependant les Milanais furent vaincus, perdirent quinze cents hommes, huit pièces d'artillerie et tous leurs bagages. L'influence de la France amena le rétablissement de la paix; Uri obtint quelque concession de territoire dans la Livinerthal.

et quittèrent le lieu de leur exil aussitôt qu'ils furent assurés de recevoir de celui-ci des secours en hommes et en argent. Lodovico il Moro, qui déjà s'était réuni avec Ibieto, arriva à la fin de janvier 1479 à Pietra-Santa. Roberto de S.-Severino vint l'y joindre, et ils résolurent d'abord de dévaster la Toscane dans plusieurs directions, afin de forcer la régente à y envoyer des troupes et à dégarnir ainsi Milan. L'espoir du butin attira un grand nombre de soldats sous leurs drapeaux. Quand ils ne purent plus se maintenir en Toscane, Roberto passa la Magra et se fortifia sur le Varèse, dans l'État de Gênes.

Là se dispersa une grande partie de leur armée; mais les deux Sforza et Roberto lancèrent un manifeste par lequel ils déclarèrent qu'ils ne voulaient que délivrer la duchesse et le jeune duc de la domination tyrannique de Simonetta. Après la conquête du château de Montanano, ils attendirent Ibieto del Fiesco et Lodovico Fregoso pour attaquer Campiano dans la vallée du Taro, pendant que Giovanni Conte, Gian Battista dell'Anguillara et Gian Jacopo de' Triulzi occupaient le Borgo della valle di Taro. Les premiers se retirèrent derrière le Varèse, où mourut le duc de Bari, le 29 juillet 1479 (1). Le roi de Naples donna son duché à son frère Lodovico. Celui-ci, avec Roberto et Ibieto, amusa longtemps la cour de Milan par des négociations; mais, quand ils se virent assez forts, ils envoyèrent un trompette au camp ennemi, déclarant qu'ils voulaient combattre à force ouverte. Tout à coup, au mois d'août, ils entrèrent dans les montagnes, parurent devant Tortone, dont le commandant Donato Raffagnino était gagné; le Maure entra dans cette ville le 23 août et en prit possession au nom de son neveu; plusieurs contrées voisines se soumirent. L'armée milanaise était campée à Voghera; chacun s'attendait à une bataille, quand tout à coup Lodovico se réconcilia avec sa belle-sœur, et le 7 septembre de la même année reçut à Milan l'accueil le plus amical. Ses partisans, même les exilés, furent amnistiés et obtinrent la permission de rentrer à Milan (1).

Aussitôt Roberto fut invité à poser les armes et à entrer au service de la duchesse; il déclara qu'il y consentait, mais qu'il ne le pouvait tant que son ennemi mortel, Simonetta, serait à la tête du gouvernement; le Maure et ses partisans pressèrent alors la faible duchesse de sacrifier son fidèle serviteur, le vieux Simonetta; elle céda: ils déclarèrent ensuite qu'il n'y avait aucune sécurité pour l'État si on n'emprisonnait celui-ci et tous ses partisans; elle céda encore. Le 10 septembre, Francesco Simonetta, son frère Giovanni, son fils Antonio et ses amis furent arrêtés. La duchesse fit part de cette révolution à tous les États italiens comme d'un événement heureux, et flétrit Simonetta pour se justifier. Roberto revint, fut bien accueilli et récompensé pour *sa vertu distinguée et sa fidélité éprouvée* (2).

Lodovico le Maure prit la place de Simonetta; tous ceux qui voulaient des places ou des faveurs s'attachèrent à lui, et bientôt une ordonnance du duc, du 1er janvier 1480, lui accorda en temps de paix le commandement de cent cinquante cavaliers et une somme annuelle de seize mille ducats, et en temps de

(1) «Dicesi che fu avelenato, altri dissero esser proceduto per l'incredibile grassezza.» Corio, l. c., p. 430.

(1) La duchesse se laissait, à cette époque, conduire par Antonio Tassino, d'une bonne famille de Ferrare. Il était d'une grande beauté et très-aimable; il avait été chambellan pendant la vie du duc Galeazzo Maria. Il obtint l'amour et la confiance de la duchesse. Il parut dangereux à Simonetta, et celui-ci prépara sa perte; mais Antonio le prévint. Ce fut lui qui ménagea la réconciliation de la duchesse avec Lodovico, avant que Simonetta eût pu s'y opposer. Dans la suite Antonio traita Lodovico et Roberto comme ses créatures. Rosmini, l. c., p. 86—88. Pour empêcher Antonio de rappeler Simonetta, Lodovico dissimula jusqu'à ce que l'orgueilleux Antonio osât demander le commandement de Rocca, lui qui avait déjà le château presque entièrement en son pouvoir.

(2) Rosmini, l. c., p. 85.

guerre vingt-deux mille ducats et un commandement de deux cents cavaliers pesamment armés, et vingt-cinq armés à la légère (1).

Antonio Tassino de Ferrare, amant de la duchesse, avait cependant plus d'influence sur elle que Lodovico ; il osa même demander pour son père, Gabriele, le commandement de Rocca, qui l'aurait rendu maître de Milan, puisque le château dépendait déjà de lui.

Le commandant du château, Philippo Eustachio, déclara qu'il avait juré au duc défunt de ne donner Rocca qu'à son fils aîné. Antonio se préparait à employer la force; mais Philippo et le marquis Pallavicino de Pallavici, oncle du duc, lui persuadèrent de se rendre à Rocca et d'en déclarer les motifs; la duchesse en fut furieuse; elle menaça de se venger de ceux qui tenaient son fils en leur pouvoir. Celui-ci demanda avant tout arrangement que Gabriele Tassino et ses fils fussent exilés pour dix ans du territoire milanais. Elle y consentit enfin; et, privée de toute influence, elle se vit entièrement sous la domination de Lodovico (2).

Le parti qui menait alors le duc, et dont Lodovico était le chef, désirait, pour ne pas offenser les cours de France et de Savoie, que toutes les démarches pour déposséder la duchesse de la régence parussent venir d'elle-même. On chercha à l'y entraîner par une foule de décrets qui blessèrent son orgueil; cela réussit. La duchesse voulait quitter Milan; Lodovico la retint par de belles paroles. Pendant ce temps on instruisait le procès de Simonetta; on le contraignit à écrire une lettre à la duchesse, à la suite de laquelle elle nomma ses juges comme le voulait Lodovico. Simonetta fut condamné à mort et décapité à Pavie, le 30 octobre 1480; son frère Giovanni fut exilé à Vercelli (1).

Après la mort de Simonetta, Lodovico ne craignit plus d'expulser la duchesse. Il remontra au jeune duc que sa mère était sous l'influence pernicieuse de son entourage, et celui-ci ordonna le renvoi de tous les serviteurs de la duchesse, qui furent remplacés par des hommes du choix de Lodovico. Bona en eut assez de ce nouvel affront; ni instances, ni prières ne purent la retenir à Milan; elle voulait se tuer si on ne la laissait point partir.

On lui fixa une pension annuelle de vingt-cinq mille ducats; on lui donna pour cinquante mille ducats de pierreries qui, après sa mort, devaient retourner au duc; une somme de dix mille ducats une fois comptée lui fut remise, et on lui assigna pour résidence le château d'Abiategrosso; le 2 novembre 1480, elle quitta Milan; le 3, Lodovico fut nommé tuteur de son neveu et régent, par Gian Maria lui-même.

Aussitôt que le Maure vit son pouvoir assuré, il pensa à abaisser le parti auquel il devait son élévation, afin de s'en rendre indépendant; dans cette vue, il se tourna vers les Guelfes, et surtout vers le marquis Pallavicino et vers Philippo Eustachio, pendant qu'il s'éloignait prudemment des Gibelins, surtout de Roberto. Celui-ci, irrité de ce changement, s'en plaignit amèrement dans le conseil, et quand il vit qu'il ne pouvait obtenir satisfaction, il quitta tout à coup Milan sans congé, le 17 septembre 1481, et se retira dans son château de Castel-Nuovo, à Tortone. Pietro del Verme à Boghera, Pierre Maria de Rossi à S.-Stefano, dans le pays de Parme, effrayés du bruit qui se répandit que Lodovico en voulait à leur vie, s'allièrent avec Ibieto Gian Luigi del Fiesco et Roberto. Lodovico fit des démarches pour les rappeler à Milan, mais ce fut en vain. Roberto fut assiégé dans Castel-Nuovo par Constanzo Sforza, seigneur de Pesaro, et par Gian Jacopo de' Triulzi. Un jour qu'il faisait une sortie, les habitants,

(1) Rosmini, l. c., p. 86.

(2) Antonio et sa famille se retirèrent à la cour de Ferrare, où on le rencontre jusqu'en 1495. Depuis cette époque on n'entendit plus parler de lui.

(1) Corio, l. c., p 432

croyant avoir assez souffert, se rendirent aux Milanais, et il fut forcé de se réfugier à Venise (1).

L'armée milanaise marcha ensuite contre Pietro Maria; celui-ci essuya plusieurs échecs jusqu'en 1482. La plupart de ses adhérents le quittèrent; dans cet abandon, il demanda du secours aux Vénitiens. A cette époque la république était dans des relations très-étroites avec le duc Hercule Ier de Ferrare; elle lui demanda d'accorder un passage sur son territoire aux troupes qu'elle voulait envoyer pour secourir les Rossi; le duc refusa. La guerre s'ensuivit bientôt, et la lutte entre Venise et Ferrare partagea l'Italie en deux camps ennemis : d'un côté Venise, le pape, Gênes, Sienne, et Malatesta de Rimini, avec Roberto de S.-Severino pour général; de l'autre Milan, Florence, Naples, Mantoue et Giovanni Bentivoglio de Bologne; leurs troupes étaient commandées par Federigo de Urbino. Le duc de Ferrare perdit plusieurs batailles; mais le pape fut vivement pressé par le duc de Calabre, jusqu'au moment où Roberto Malatesta de' Rimini remporta un avantage décisif sur l'armée napolitaine, à Velletri. Pendant cette guerre, en septembre 1482, Pietro Maria mourut dans un âge avancé. Il avait un fils nommé Guido et un fils naturel nommé Beltramo; ceux-ci devaient partager l'héritage paternel; Beltramo prit le parti de Sforza et attaqua son frère Guido, qui fut ainsi contraint de demander la paix à Milan au mois d'octobre. En décembre 1482, la guerre s'apaisa presque entre tous les États italiens; les Vénitiens seuls la continuèrent. Une première diversion que Venise tenta en faisant attaquer les fiefs milanais de Gian Jacopo de' Triulzi par les habitants de la Valteline fut sans conséquence; une seconde révolte de Guido de' Rossi, qui espérait reconquérir ses domaines avec l'argent vénitien, n'eut pas plus d'importance. La première fut facilement réprimée par Renato, frère de Gian Jacopo; la seconde n'eut d'autre suite que de faire perdre à Guido le reste de ses propriétés. Le pape, au mois de mai 1483, excommunia les Vénitiens; ceux-ci poursuivirent leurs victoires contre Milan, jusqu'au moment où le duc de Calabre contraignit leur général Roberto de S.-Severino à se retirer dans le pays de Bergame. Ce dernier remporta peu après de nouveaux avantages; il résista à toutes les tentatives que l'on fit pour ébranler sa fidélité envers les Vénitiens.

(1) Rosmini, l. c., p. 110.

Pendant que les avantages se balançaient ainsi, l'année 1483 expira. Une conjuration eut lieu à Milan contre Lodovico; elle était formée par les Gibelins qui l'avaient élevé au pouvoir et qu'il négligeait maintenant; ils voulurent se venger en l'assassinant, et rappeler la duchesse Bona à la régence (1). Lodovico devait, le jour de Saint-Ambroise, être frappé à l'entrée de l'église de S.-Ambrogio. Quand il arriva, il trouva les portes tellement encombrées de peuple, qu'il prit une autre voie; c'est ce qui le sauva. Quand un des conjurés, Luigi da Vimercato, demanda avec impatience des nouvelles du régent, et laissa voir qu'il était armé d'un poignard, on l'arrêta, et tous les secrets des conjurés furent bientôt connus; ils s'enfuirent tous. Luigi fut décapité le 27 février 1784.

La guerre contre les Vénitiens continua pendant cette année. Venise essaya par des négociations d'obtenir la paix. Roberto était campé à Orci-Nuovi, et voulait de là au mois de mai passer l'Oglio; en face de lui se tenait le duc de Calabre, près de Quinzano. Roberto se retira à Verola, et le duc de Calabre n'entreprit rien de décisif; des sujets de mésintelligence entre lui et Lodovico s'étaient récemment élevés.

Le duc Gian Galeazzo avait été fiancé, en 1480, à Isabelle, fille du duc de Calabre. Le jeune prince n'ayant que douze ans, le mariage avait été retardé; mais il paraissait à présent avoir atteint l'âge convenable, et

(1) Fra Ugo Baretino, aumônier de la duchesse Bona, était du nombre des conjurés. Corio, l. c., p. 440 b.

cependant Lodovico mettait toujours de nouveaux retards à reconnaître sa majorité. Alphonse conclut avec raison que Lodovico ne cherchait qu'à gagner du temps pour opprimer complétement son neveu. Tout ceci amena d'abord des représentations de la part du duc de Calabre, et la résolution de ne pas remporter de victoires dans l'intérêt de celui qu'il regardait comme l'ennemi d'Isabelle; de son côté, Lodovico pensa, dès qu'il soupçonna les vues du duc, qu'il était de son intérêt de se débarrasser de sa présence; et comme les Vénitiens armaient en ce moment une flotte contre Naples, il envoya un message au duc pour lui conseiller de rentrer sans retard dans son pays, afin de le défendre, Milan ne voulant pas le tenir plus longtemps éloigné de ses provinces menacées.

Mais en même temps, Lodovico envoya un message à Hercule, duc de Ferrare, et lui remit la conduite ultérieure de la guerre. On en vint de part et d'autre à des explications qui n'accommodèrent pas les différends; mais les Vénitiens, qui alors étaient plus disposés à la paix, mirent à profit les circonstances pour nouer de nouvelles négociations, qui se terminèrent en août par la paix de Bagnuolo. Quelques jours après sa conclusion, la mort emporta aussi le pape Sixte IV, qui dans les derniers temps avait été la source de tous les troubles en Italie.

Le repos renaquit alors à Milan pour quelque temps; les habitants du Valais étaient seuls encore en débats avec le duc; ils se plaignaient de l'élévation des droits. Les Grisons les soutenaient; l'évêque du Valais, Jost de Sillinen, entra aussi en hostilités avec le comte d'Arona; Pietro Bergamino fut chassé par les Valaisans; les ponts d'Urco et de Creola furent occupés par eux; Gian Jacopo de' Triulzi entreprit alors la négociation, et il réussit en juin 1485 à terminer ces différends.

L'année suivante 1486, les troupes auxiliaires milanaises, sous les ordres de Gian Jacopo de' Triulzi, du comte Marsilio Torello, et du comte de Cajaccio, prirent part aux combats du roi de Naples contre ses barons révoltés et contre le pape; et Jacopo joua un rôle très-actif dans les négociations de paix suivies à Rome en août 1486; elles se terminèrent par un traité qui rendit le repos à à l'Italie méridionale.

Tout ce temps s'écoula dans la tranquillité pour l'État de Milan, ainsi que l'année 1487; toutefois Lodovico laissa de plus en plus pénétrer ses vues. Il remit la place de commandant du château de Pavie à un homme entièrement dévoué à sa personne. Malgré ses intrigues, il augmenta encore sa considération, lorsque cette même année Gênes se soumit de nouveau à Milan. En 1484, alors que les Florentins et les Génois étaient en hostilités près de Sarzana, Battistino avait été renversé par l'ambitieux archevêque Paolo Fregoso et réduit en captivité avec sa femme et son enfant, et Paolo lui-même avait repris la dignité de doge; pendant cette guerre, Sarzana avait été occupée par Agostino Fregoso, et les Florentins se regardèrent comme autorisés par la paix de Bagnuolo à lui arracher la possession de cette seigneurie; dans sa détresse, Agostino remit Sarzana à la banque de Saint-George, à laquelle déjà la plus grande partie du territoire génois était engagée. La lutte de Florence et de la banque, pour la possession de Sarzana, se prolongea jusque dans l'année 1486, alors qu'Innocent VIII essaya de réconcilier les parties ennemies; ses tentatives échouèrent, et les Génois bloquèrent le bourg de Sarzanello, près de Sarzana, occupé par les Florentins, jusqu'à ce que leur armée fût battue, et que Luigi del Fiesco tombât entre les mains des assiégés. Bientôt après, dans l'année 1487, Sarzana se rendit aux Florentins; mais à Gênes, le doge crut ne pouvoir tenir contre les progrès ultérieurs des Florentins, et offrit au duc de Milan la suzeraineté de Gênes, s'il le secourait dans la nécessité actuelle.

Lodovico accéda aux propositions faites à son pupille; mais à peine eut-il quelques droits à Gênes, qu'il voulut la domination

dans toute son étendue; il caressa, excita le parti ennemi du doge; enfin il provoqua lui-même les troubles, rejeta l'archevêque dans le Castelletto aussitôt l'entrée des troupes milanaises, et prit la résolution de se soumettre entièrement à Milan. Lorsque l'archevêque vit les choses aussi avancées, il offrit de livrer le Castelletto pour une pension annuelle de six mille florins, ce qui fut accepté; et le dernier jour d'octobre 1488, seize Génois se rendirent à Milan, en qualité de députés, pour rendre hommage au duc. Agostino Adorno fut nommé par Lodovico gouverneur de Gênes.

Plus le Maure s'affermissait en Lombardie par sa conduite prudente, plus le duc de Calabre concevait de soupçons; à la fin il ne resta plus à Lodovico, s'il ne voulait pas rompre ouvertement, que l'accomplissement du mariage avec la fille d'Alphonse, pour dissiper toutes les défiances. Le 1er février 1489, la princesse fit son entrée solennelle à Milan, et en décembre 1490 elle mit au monde un fils qui reçut le nom de son bisaïeul, fondateur de la dynastie Sforza, Francesco (1).

Après que Lodovico crut avoir assez fortement gagné l'opinion publique par le mariage de son neveu pour oser la tenter encore, il répandit le bruit que les commandants des châteaux de Milan et de Trezzo s'étaient entendus avec l'empereur Frédéric III pour remettre à ce prince les forts qui leur étaient confiés, et lui livrer en même temps le régent et le duc prisonniers. Le duc lui-même fut persuadé de la vérité de ces propos, et les postes des commandants dans toutes les plus fortes places du duché furent remis à des créatures de Lodovico. En janvier 1491, Lodovico épousa Beatrice, fille d'Hercule d'Este, dont le fils Alfonso d'Este se maria avec Anne, sœur du jeune duc de Milan.

Les suites de ce mariage furent des luttes ardentes et ambitieuses entre Beatrice, qui avait une cour plus brillante et jouissait d'une plus grande influence, et Isabelle, qui se voyait partout rejetée. Lodovico, au lieu d'empêcher de telles querelles, les provoqua jusqu'à ce qu'Isabelle le traitât en face d'usurpateur qui s'arrogeait encore le pouvoir suprême après que le duc était parvenu à sa majorité. Alors le Maure fit dire au roi Ferdinand, par Gian Jacopo de' Triulzi, combien il avait de justes motifs de se plaindre de sa petite-fille, puisque sa vie était à peine en sûreté, si l'on voulait présumer les vues de la princesse d'après ses discours; il éloigna de l'armée, distribuée en garnisons dans les places fortes, tous ceux sur lesquels il ne pouvait pas compter; il consulta le duc sur de tels changements, et sut par son adresse en obtenir l'agrément. Mais lorsqu'il se fut saisi du trésor de l'État, il agit entièrement en maître, élimina aussi des emplois civils tous ceux auxquels il ne pouvait se fier, pour y mettre ses créatures, en sorte qu'il se fit de lui-même prince du pays.

Ces changements s'opérèrent en 1492; les événements ultérieurs de cette année, en tant que l'État et la cour de Milan y prirent part, se rattacheraient de trop près au développement des faits généraux en Italie pour qu'ils pussent trouver ici leur place. Nous interrompons donc en ce moment l'histoire de Milan pour donner encore, dans les deux chapitres suivants l'histoire antérieure de Gênes de 1250 à 1458 (1), et un court extrait de l'histoire du marquisat de Montferrat de 1150 à 1492.

L'État de Milan, que nous avons vu l'année 1250 former comme une suite d'États libres séparés, et divisés entre eux, nous le laissons en 1492 comme une monarchie appuyée sur un despotisme militaire qui ne renferme aucune limite contre le pouvoir suprême, sinon celle qu'imposent à un gouvernement intelligent les artifices

(1) Rosmini, l. c., p. 147.

(1) Dès cette dernière année, l'histoire de Gênes a été poursuivie avec celle de Milan.

de l'esprit vif, ardent, avide d'entreprises de quelques hommes audacieux, ou la vivacité d'impressions et le mécontentement d'un peuple mobile et léger. C'est un État dans lequel profitent les actions les plus nobles, quand le chef est un grand homme; où la conduite la plus monstrueuse est possible, quand le maître ne trouve en lui-même aucune barrière; c'est un État tel que le moyen âge chrétien en offre rarement, et comme le mahométisme en présente beaucoup à l'historien.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DE GÊNES DEPUIS L'AN 1250 JUSQU'A L'AN 1458.

§ Ier. — *Jusqu'à l'armistice avec Venise, l'an* 1271.

Tout ce que nous avons à dire sur la constitution de Gênes, lorsque cette ville commence à former un État particulier, se rattache aux observations que nous avons déjà présentées ailleurs. Nous n'avons donc plus besoin de revenir sur la différence qui existait entre la noblesse urbaine alors établie par les fonctions dans les compagnies, et la noblesse ancienne liée aux franchises des échevins et à l'investiture des fiefs. Nous renvoyons de même à nos précédentes recherches sur l'opposition entre la ville de Gênes et les communes tributaires, ainsi qu'entre la noblesse de compagnie et celle de campagne, qui, composée d'anciennes familles de margraves, d'anciens capitaines archiépiscopaux et de chevaliers libres, ne tenait pour ainsi dire qu'à moitié à Gênes (1).

Dans l'année 1250, Gênes se divisait encore en ville proprement dite (*civitas*) et en faubourg (*burgus*). Les deux quartiers avaient la même part au gouvernement, affecté à huit compagnies civiles, dont quatre étaient pour la ville et les quatre autres pour le bourg.

Dès le XIIe siècle, il y eut quelquefois des podestats à la tête de la ville; mais cette institution avait encore alterné jusqu'en 1217 avec celle des *consules communis*, qui étaient d'ordinaire au nombre de six, trois pour chaque quartier. Depuis cette époque jusqu'en 1250, le pouvoir exécutif avait été constamment entre les mains des podestats. A ces magistrats étrangers étaient jadis adjoints

(1) Je ne puis m'empêcher de citer deux passages du Dante, où le caractère de Gênes au XIIIe siècle est exprimé parfaitement, en traits rapides. L'un est de l'*Enfer*, XXXIII, v. 151 et suivants :

Ahi Genovesi, uomini diversi
D'ogni costume, e pien d'ogni magagna,
Perchè non siete voi del mondo spersi?

L'autre passage, du *Paradis*, IX, 92, est mis dans la bouche du Génois Folchetto da Marsiglia :

. . . . La terra ond'io fui,
Che fè del sangue suo già caldo il porto.

Il n'est pas, que je sache, dans toute l'histoire, un seul peuple qui montre tant de mépris pour l'humanité et tant de perfidie, d'ironie et de cruauté que les Génois du moyen âge. N'ayant aucune fixité dans les idées, ils ne connaissent pas le repos et ne s'attachent à aucun lieu.

des magistrats indigènes, qui, tantôt sous le titre de *consules maris*, tantôt sous celui de *rectores* ou *consules pro rationibus communis faciendis*, étaient choisis également dans les deux quartiers de la ville.

Mais, après que le pouvoir des podestats eut en 1218 commencé à prendre racine, et que, grâce à l'influence du podestat Lambertino di Guido de' Bonarelli de Bologne, la part que les citoyens indigènes avaient à l'administration fut établie sur des bases solides, on institua le collége des Huit (huit nobles seigneurs, ou comme on les appela plus tard *clavigeri* (1).

Les huit membres de ce collége étaient choisis par les compagnies, un dans le sein de chacune, et ces choix se renouvelaient tous les ans.

Pour l'administration de la justice, le podestat avait à côté de lui d'autres tribunaux. Il restait encore de l'ancienne institution des échevins le conseil des *consules placitorum* ou *justitiæ*. Ce conseil avait subi beaucoup de changements, et nous avons déjà indiqué plus haut qu'il avait fini insensiblement par se rendre indépendant de l'archevêque. Au commencement du XIII[e] siècle, les *consules placitorum* étaient choisis d'une manière égale dans les compagnies; c'est-à-dire que les compagnies de la ville avaient un tribunal particulier pour les affaires judiciaires, où les deux parties étaient membres de ces compagnies. Dans ce tribunal siégeaient quatre juges (un pris dans chaque compagnie), qu'on changeait tous les ans, et que l'on désignait par le nom de *consules placitorum quatuor compagniarum civitatis* (2). Le *borgo* avait de même son tribunal spécial, dont les assesseurs étaient appelés *consules quatuor compagniarum de versus burgum* (1). Il y avait en outre un autre tribunal de quatre juges, connu sous le nom de *modio*, et institué pour concilier les différends entre les membres des compagnies de la ville, et les membres des compagnies du bourg, et *vice versa* (2). Deux de ces juges appartenaient toujours à la ville, deux autres au bourg. Un tribunal particulier jugeait les contestations entre les habitants de Gênes et les étrangers, ou, pour mieux dire, d'une part entre les membres des huit compagnies et leurs subordonnés, et d'une autre part entre les gens qui ne faisaient pas eux-mêmes partie des compagnies, ou bien qui étaient représentés.

Ce tribunal ne se composait que de deux juges, les *consules foritanorum*, pris, l'un dans le *borgo*, l'autre dans ville.

Il paraît que c'étaient ces dernières places de juges que l'on obtenait le plus facilement; car c'est parmi les *consules foritanorum* que l'on trouve le plus souvent les noms des familles nouvellement investies de fonctions publiques. Quelques noms ne figurent qu'à côté de ces dignités; ce qui fait présumer qu'ils ne se sont pas élevés plus haut.

Les tribunaux subirent, au XIII[e] siècle, diverses révolutions, quant au personnel des juges. L'an 1215, les *consules communis* se chargèrent du tribunal des étrangers, et investirent des fonctions de juge, un jurisconsulte d'une ville étrangère.

Cette mesure avait sans doute une cause politique, et c'était pour mieux convaincre les étrangers de l'impartialité des jugements qu'on ne leur donna plus des juges sortis du sein des compagnies. L'année suivante, la même chose eut lieu pour les trois autres tribunaux, où vinrent siéger également trois jurisconsultes étrangers. En 1227, on essaya de rendre à ces trois tribunaux des juges indigènes, et d'en nommer trois pour chaque

(1) Le nom de *clavigeri*, affecté aux huit un peu plus tard, leur était déjà donné avant 1250. Il semble qu'il y eut avant cette époque quelques *clavigeri* particuliers chargés de garder les deniers de la ville.

(2) Le titre complet, tel que nous le donnons, se trouve dans Muratori, *Scrr.*, vol. VI, p. 414.

(1) Voyez encore Muratori, l. c., p. 454.

(2) « Consules electi pro justitiis inter habitantes in quatuor compagniis versus burgum definiendis. » Muratori, l. c., p. 382.

tribunal; mais dès 1228 on en revint à l'ordre établi depuis 1216. En 1247, on changea de nouveau; on retrouve encore des Génois dans tous les quatre tribunaux, deux dans chaque. On s'en tint longtemps à ce système (1).

Une instance supérieure pour les affaires civiles était formée par le tribunal du podestat, qui prenait comme assesseur un savant jurisconsulte étranger à la ville et aux pays de Gênes (2). La justice criminelle était rendue par le podestat, et pour cela il était accompagné d'un second juge, désigné ordinairement par le nom de *judex ad maleficia audienda*.

Indépendamment de l'administration des Huit, qui avaient d'abord en dépôt tous les deniers de la république, et qui finirent par acquérir la plus haute influence sur tout l'État, outre la police exécutive et militaire du podestat, et les différents autres tribunaux, il y avait encore à Gênes une chancellerie. Depuis l'an 1230, elle avait quatre greffiers; plus tard elle en eut cinq, et, depuis 1238, six. Leurs fonctions étaient très-importantes, et donnaient le plus grand crédit, puisqu'ils étaient chargés de rédiger tous les décrets, édits, manifestes et correspondances de la république. Un des greffiers était garde des sceaux de l'État, et portait le titre de *cancellarius*. En 1249, la première année où l'on voit paraître un membre de la famille di Fiesco (de Flisco) dans le conseil des huit nobles seigneurs, le chancelier et quatre anciens secrétaires de la ville sont avec lui assesseurs de ce conseil.

Tandis que dans les compagnies de la ville, des familles illustres, telles que les Malloni, les Anglotti di Caffara, les Barbavara, les Alberici, les Fornari, les Striaporci, branche des Guerci, les Tornelli, les de Castello, les de Pallo et della Volta, et dans les compagnies du *borgo*, les Doria, les Lercari, les Picamili, autre branche des Guerci, les del Nero, les Lomellini, les Ususmaris, les Grilli, les Domoculta, les del Mare, les Marini, les Cigala, les Falamonica, les Sardena, les Ghisulfi del Campo, les Gattilusi, et autres, se distinguent surtout dans les fonctions de juges, et prennent également part aux affaires administratives, on voit d'autres familles plus orgueilleuses ne rechercher que des places et des honneurs dans l'administration civile et militaire, soit comme *gonfalonieri* de la ville et du *borgo*, soit comme amiraux. De ce nombre sont les Avogati, les Scoti, les Spinola, les Malocelli, les delle Croce, les Embriaci, les del Pevere ou Peverelli, les Turchi ou del Turca. Les familles les plus altières, les Fiesci de Lavagna, les Grimaldi, les Venti, ne se décidèrent que plus tard, et en peu d'occasions, à entrer dans le collége des Huit (1).

En temps de paix, les places de podestats, dans les lieux soumis à Gênes et situés sur la côte ligurienne et dans les îles de la Méditerranée, convenaient le plus à ces familles or-

(1) Ce n'est que depuis l'an 1266 que l'on retrouve les noms des consuls. Cette année présente de nouveau, pour chaque tribunal, un consul, qui était généralement un étranger. Muratori, *Scrr.*, vol. VI, p. 537.

(2) Ce juge du podestat est désigné sous le nom de *consul civium et foritanorum*. Muratori, *Scrr.*, VI, p. 441, et comme *judex, qui ex altera parte palatii gerebat vicem potestatis*. Ibid., p. 456.

(1) Beaucoup de ces noms de familles nobles disparaissent plus tard, et non pas toujours, comme pour les Embriaci et les Zacharia, par l'extinction de la race. Le plus souvent cela eut lieu à la suite des nombreuses commotions politiques de Gênes, où s'élevèrent non-seulement les grands partis des Guelfes et des Gibelins, mais parmi ces factions mêmes, une foule de compagnies et corporations nobles, lesquelles échangèrent quelquefois leur nom de famille contre celui de leur compagnie. C'est ainsi que les Castello, les Franchi et les Soprani finirent par s'appeler *Giustiniani;* les Peverelli, les Avogati, les del Turca et les della Curia, *Gentili;* les Malloni et les della Volta, *Catanei;* les Castagna, les Stanconi, les Scoti, *de Colonna;* les Bestagrio, les Bechiguoni, les Oltramarini et les Cantelli, *Centurioni*.

gueilleuses. Établies dans le voisinage de leurs grands fiefs et de leurs terres seigneuriales, ces familles, souvent défendues par des châteaux forts, pouvaient mener une vie de prince, ou se livrer sans crainte à leur penchant belliqueux, soit en soutenant des luttes contre la noblesse voisine, soit en entreprenant comme pirates de petites expéditions sur mer (1).

Outre les administrations mentionnées de la ville de Gênes, on y trouve aussi des conseils municipaux; mais, dans leur convocation, on semble s'être attaché plutôt à réunir les hommes les plus influents des compagnies qu'à rassembler des membres nommés d'une manière fixe. Cela s'applique du moins au plus grand conseil, le *consiglio generale*. Il se peut cependant que le conseil moins étendu des *silentiarii*, comme les appellent les chroniqueurs latins, ait eu une organisation formelle et précise. Il ne faut pas confondre avec le *consiglio generale* la *concio generalis*, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, et qui avait ordinairement lieu dans la belle cathédrale de la ville, et sur la petite place qui est devant cette église. C'était une réunion de tous les citoyens qui voulaient venir et qui trouvaient à se placer. On n'y délibérait pas; mais l'archevêque, le podestat, ou bien tout autre qui avait provoqué l'assemblée, prenait la parole et faisait connaître les mesures prises, en cherchant à leur concilier les suffrages publics.

Après ces observations préliminaires sur la constitution de Gênes, les événements historiques qui se rapportent à cette ville, se résumeront facilement, et avec beaucoup plus de clarté que pour toute autre ville d'Italie durant cette époque. Les continuateurs des *Annales de Caffari* (source principale des affaires politiques de Gênes pendant une longue période) étaient des hommes presque tous revêtus des premières fonctions, et qui, par ordre des administrations, notaient en forme de chroniques ce qui s'était passé sous leurs propres yeux.

A la mort de Frédéric II, la ville était encore en proie aux factions des Gibelins et des Guelfes, qui dans les dernières années du règne de ce prince, avaient bouleversé tout l'État de Gênes, parce que les Gibelins s'étaient élevés à la suite de la défection de Savone, d'Albenga et de plusieurs autres fractions du territoire de Gênes. Dans les contrées littorales situées à l'est de Gênes, toute l'insurrection avait été étouffée depuis qu'en 1247 un urbain, Cavazza, avait rendu pour de l'argent le fort de Zoloschi; car les habitants de la contrée du Varèse, les derniers qui de ce côté avaient fait quelque résistance, ne l'osèrent plus, et cherchèrent à rentrer en grâce auprès de la république. Mais une expédition infructueuse contre Savone fut encore entreprise en 1250. La mort de Frédéric et une révolution opérée dans le collége des Huit, à Gênes, en 1249, changèrent subitement toute la face des choses.

La famille noble des Mascarati avait déjà été avant ce temps expulsée de Gênes; elle y avait laissé des parents considérés; mais ceux-ci usaient en vain de leur crédit dans les compagnies pour obtenir le rappel des exilés; ils avaient des ennemis trop puissants.

Un Fiesco ayant été élevé au rang de pape, la famille des comtes de Lava-

(1) Stella, apud Murator., *Scrr.*, XVII, p. 1062, qui a rassemblé les documents anciens, nous donne une singulière description de l'état des mœurs à Gênes au commencement du XIV[e] siècle : «Multi olim juvenes et viri laudandi malis artibus lucrandi se dederunt et prædæ multæ. Raræ sobolis matrimonia, quæ jam diu completa fuissent, nimis sero fuere contracta; mulieresque plures olim venerabilis castitatis, indigentia delinquendi magistra earum pudorem corporis sui venali commercio corrumpunt.» Joignez à cela le plus grand luxe : «Fuit reatus excessivorum sumtuum, pretiosarumque vestium, ornatusque alterius superfluitas.» On vit s'élever au milieu des guerres continuelles des palais superbes dans la ville, des châteaux et des villas sur toute la côte et dans la vallée de Polievere et de Bisagno. Toutes les maisons étaient remplies de vases d'or et d'argent.

gna (1) avait acquis aussi une grande influence dans la ville, et les Fiesci étaient de proches parents des Mascarati. Ils firent jouer tous les ressorts pour amener un raccommodement et pour faire rappeler les Mascarati; ils y réussirent en 1250. En observant comment l'année précédente le premier Fiesco, et avec lui, par extraordinaire, le chancelier et quatre greffiers de la ville se trouvaient dans le sein des Huit, on ne peut s'empêcher de rappeler que les Fiesci, en contribuant puissamment à faire entrer dans le conseil des Huit cinq membres qui leur étaient entièrement dévoués, établirent par là d'une manière durable leur influence dans la ville.

La circonstance que les Fiesci, qui étaient alliés avec les Mascarati, dominaient à Gênes, devait faciliter aux habitants de Savone, effrayés par la mort de Frédéric, les moyens d'entrer en accommodement avec leur ancienne souveraine, et d'obtenir une paix avantageuse. Ils la conclurent l'an 1257; en même temps Jacopo, margrave de Caretto, et les autres rebelles firent leur soumission. La guerre avec Pise seule se prolongea encore, parce que les Pisans refusaient de livrer le fort de Lerici. Savone obtint d'assez bonnes conditions; cependant la ville dut souffrir que le droit de fortification lui fût enlevé, et en 1253 une partie de ses murs fût réellement abattue (2).

Enfin, en 1244, après que les Pisans eurent essuyé de rudes échecs de la part des Florentins avec lesquels ils étaient en guerre comme avec les Génois et les Lucquois, une paix fut conclue entre les quatre républiques de Gênes, de Pise, de Florence et de Lucques. Les Pisans devaient livrer aux Génois Lerici et Trebbiano; mais ayant remis à l'année suivante l'exécution de cette clause, Manfred, voulant relever le parti gibelin en Toscane, ranima la haine de Pise contre Florence; ce qui amena une nouvelle alliance de Gênes, de Lucques et de Florence contre Pise. Les Pisans eurent, en 1256, le dessous contre les Florentins, et les Génois prirent le fort de Lerici. La Sardaigne fut aussi mêlée à cette guerre. Il y avait encore en Sardaigne les magistratures établies par les Pisans, et transformées alors en suzerainetés princières. La rivalité des deux républiques commerçantes de Pise et de Gênes avait fourni aux princes les moyens de se soustraire insensiblement à toutes les obligations onéreuses (1).

Le roi Enzius, qui par mariage avait acquis les juridictions de Gallura et de Logudoro, ayant été fait prisonnier, son sénéchal et gouverneur, Michel Zanche, prit le titre de prince de ces seigneuries, et épousa Adelasie, dont il avait été longtemps l'amant (2). Quant aux autres juridictions, Chiano, prince de Cagliari, se joignit aux Génois, parce qu'il voyait que les Pisans, qui avaient aidé, en 1240, le comte Guglielmo da Caprara à s'approprier la juridiction d'Arbovie (3), le soutenaient de manière à le rendre redoutable à ses voisins. Chiano ouvrit aux Génois les forts de Castro et de Santa-Ila, épousa une noble demoiselle de la maison de Malocelli, mais succomba dès la même année devant ses ennemis, les Caprara et les Pisans, qui le

---

(1) C'est aux Fiesci de Lavagna qu'appartenait la partie la plus fertile de la côte de Gênes; leurs possessions étaient situées entre Chiavari et Sarzana.

(2) Cont. Caffari, ap. Muratori, *Scrr.*, vol. VI, p. 520. *Uberti Folietæ Genuensium Histor.*, ap. Grævium, in *Thes. antt. Ist.*, vol. I, p. 357.

(1) Les Génois trouvèrent un prétexte légal de se mêler des affaires de la Sardaigne dans les disputes de la cour du saint-siége et des Pisans sur les droits de souveraineté dans l'île. Les Génois, comme bons Guelfes, se montrèrent les défenseurs des papes.

(2) Voyez *Beitrag zur Geschichte der Hohenstaufen*, von Dr E. Münch (Ludwigsburg, 1828), p. 89.

(3) Mimaut, *Histoire ancienne et moderne de la Sardaigne*. Le continuateur de Caffari nomme Chiano *Ælianus*, ce qui semble le véritable nom, tandis que Chiano n'en est qu'une corruption. L. c., p. 922.

firent prisonnier et le tuèrent. Son oncle Guglielmo Cepolla prit sa place, conclut avec les Génois un traité tout à fait semblable, et leur laissa à sa mort, survenue bientôt après, toute la juridiction de Cagliari, à titre de legs (1).

L'an 1256, Philippo della Torre avait été podestat à Gênes; il paraît qu'il abusa fort de son pouvoir pour satisfaire ses intérêts privés (2), et occasionna, au commencement de 1257, un soulèvement du peuple et d'une partie de la noblesse, qui demandait que l'on choisit un *capitano del popolo* des nobles familles indigènes, et qu'on lui transmit une partie de la puissance et des fonctions du podestat étranger. Les grands indigènes obtenaient, par la création de cette charge toute populaire, une place influente de plus. Les chefs de ce parti turbulent se réunirent dans l'église de S.-Syro, et nommèrent capitaine Guglielmo Boccanera. On lui adjoignit de chaque compagnie quatre *anziani*, qui tous, au nombre de trente-deux, devaient former un conseil municipal. Ces mesures furent ratifiées par l'ancien conseil. On proclama Guglielmo *capitano del popolo* pour dix ans, et on lui adjoignit un chevalier et un jurisconsulte. Douze *guardatori* et cinquante *serventi* lui furent donnés comme gardes et comme exécuteurs de ses ordres. Toutes ces dispositions ayant été prises, le capitano, assisté des *anziani*, choisit pour podestat le noble seigneur Raynerio de' Rossi, de Lucques. Cependant la plus grande partie du pouvoir politique était enlevée au podestat par le capitano (3).

Pendant ces entrefaites, les Pisans assiégeaient Cagliari, en Sardaigne. Les Génois envoyèrent une flotte au secours de cette ville, et donnèrent au convoi parti pour l'Orient l'ordre de seconder l'attaque contre les Pisans, et d'aider à l'approvisionnement du port de Castro. Mais le convoi ayant échoué dans cette entreprise, la garnison, prise par la famine, finit par se soumettre au comte d'Arborea. Vers le même temps les Génois avaient aussi à soutenir contre les Vénitiens une guerre dont les événements ont déjà été exposés dans l'*Histoire de Venise*. Les Pisans s'étant alliés aux Vénitiens, auxquels s'associèrent aussi les Provençaux, cette querelle parut devoir tourner au plus grand préjudice des possessions chrétiennes en Orient. Cela engagea le pape à intervenir, et en 1258 il parvint à conclure entre les villes maritimes un traité de paix pour cinq ans. Les Florentins s'étaient déjà séparés en 1256 des Génois, et avaient contracté une paix particulière avec Pise.

L'année 1259 amena de nouveaux troubles à Gênes. Le parti des Fiesci conspira contre le nouveau capitano. La conjuration fut étouffée, et un grand nombre des partisans des Fiesci s'enfuirent de la ville; leurs maisons furent en grande partie rasées. Ceux que l'exil ne bannit pas de la ville durent offrir des cautions de leur conduite ultérieure. Le capitano s'adjugea la maison d'Obizo del Fiesco sur la place de S.-Lorenzo, et se fit compter cinq cents livres par la ville pour fortifier cette maison. La contre-révolution méditée ne servit donc qu'à consolider le pouvoir de Boccanera.

La révolution qui éclata dans l'empire grec arma de nouveau, dès 1661, les Génois contre les Vénitiens. Les événements de cette guerre, terminée en 1271 par un armistice à Crémone, ont déjà été racontés dans l'*Histoire de Venise;* et à cet effet nous renvoyons, pour toutes les querelles de Gênes et de Venise, même pour la suite, à l'histoire de cette dernière république.

Cependant Guglielmo Boccanera étendait de plus en plus le pouvoir qui lui avait été confié, jusqu'à le transformer en une espèce de souveraineté tyrannique. Quant aux hommes qui par leur noble extraction, par leurs dignités et leurs richesses, jouissaient

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 523.

(2) « Licet de puritate non fuerit laudatus. »

(3) Toute cette révolution fut sans doute opérée par le parti de la noblesse, opposé aux Fiesci et aux Mascarati, et n'offre qu'une représaille des actes qui avaient eu lieu en 1248.

d'une autorité indépendante de sa faveur, et pouvaient facilement restreindre son pouvoir, il cherchait à les écarter. Il élevait, au contraire, des hommes d'une origine obscure, qui lui devaient tout, et flattait la masse pour être en état de tenir tête aux nobles en cas de besoin.

Enfin Guglielmo voulut s'assurer des plus puissants de ses adversaires en les jetant en prison. Il fit venir des hommes armés des gouvernements du territoire de Gênes ; mais cette disposition éveilla les soupçons de ses antagonistes. Ils se soulevèrent contre lui en 1262, et Boccanera, étant entouré de huit cents soldats sur la place, les deux partis en vinrent aux mains. Il voulut assaillir les maisons des Grimaldi, mais beaucoup des siens l'abandonnèrent ; il retourna à la place publique. Pendant cet intervalle, son frère Lanfranio avait été tué, et cette nouvelle, s'étant répandue, dispersa le peu de partisans qui lui restaient encore (1). Ce ne fut qu'à l'intercession de l'archevêque qu'il dut sa sûreté ; mais il perdit son pouvoir, et Martino da Fano fut nommé podestat, selon l'ancienne pratique.

Après la chute de Boccanera, la rivalité des Fiesci n'en continua pas moins contre les maisons nobles que le capitano avait favorisées. Une lutte ouverte fut sur le point d'éclater, en 1264, lorsque Simone Grillo (ou de' Grilli) se prononça si fortement contre les Grimaldi et les Fiesci (2), que ces derniers et le podestat Guglielmo de' Scarampi d'Asti craignirent qu'il n'eût l'intention de se faire proclamer capitano du peuple. Les choses en étaient venues à une révolte, et le tocsin avait déjà commencé à retentir; mais la conduite modérée de Simone empêcha d'autres troubles, et la constitution resta intacte. Toutefois la mésintelligence ne cessa pas; les familles nobles des différents partis élevaient sans cesse des disputes sur le nombre de ceux qui, du sein de chacune de ces familles, étaient appelés dans le conseil urbain. Il s'ensuivit que l'on régla la forme de la nomination aux fonctions de conseiller urbain et au conseil des Huit. Chaque compagnie choisissait cinquante de ses membres pour une députation élective; la députation de la première compagnie choisissait quatre conseillers de la seconde; celle-ci, autant de la troisième, et ainsi de suite; enfin la huitième nommait quatre membres dans le sein de la première. Les trente-deux électeurs nommés de cette manière élisaient alors pour conseillers et membres des Huit ceux qui leur paraissaient remplir les conditions voulues. C'est ainsi que cessa l'ancienne forme arbitraire de recruter le grand conseil, et qui reposait sur l'influence accidentelle des familles puissantes. D'ailleurs les cent membres des huit députations électives devaient servir au podestat d'appui contre toutes les attaques qui pourraient être faites contre la constitution.

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 529.
(2) Solieta, l. c., p. 369.

Au mois d'octobre de la même année 1264, Oberto Spinola essaya de nouveau de se faire proclamer capitano du peuple; il comptait parmi ses adhérents son frère Tommaso et quelques Génois qui faisaient partie de ses commensaux; puis, Guglielmo di Pietra, avec quarante hommes de la vallée de Scrivia; Giovanni de' Ravascheri et Guglielmo Bottin, avec environ trente-deux *Garibaldi* de Lavagna, et enfin une troupe de la populace de Gênes. Le plus grand nombre des nobles du parti ennemi étaient dans leurs châteaux pendant le temps de la *villeggiatura* (1). C'est ainsi que Spinola put surprendre le podestat la nuit, et se faire proclamer capitano par les siens (2). A l'aube du jour, une assemblée générale fut indiquée auprès de S.-Lorenzo; mais, lorsqu'Oberto

(1) On nomme *villeggiatura* la coutume, généralement usitée en Italie, de passer le mois d'octobre, si beau dans ce pays, à la campagne et au milieu des plaisirs champêtres. En Italie, la *villegiatura* passe pour une condition aussi indispensable à la vie confortable du grand monde qu'en Allemagne les voyages aux eaux.
(2) Cont. Caffari, l. c., p. 534.

voulut marcher du palais du podestat à la place publique, les Guerci avec leurs gens lui barrèrent le chemin, et les partis ennemis en vinrent aux mains. Les Guerci furent battus, et leurs maisons fortifiées, comme celles de leur race alliée dell' Isola, rasées. Enfin les personnages les plus marquants de la ville intervinrent. Le gouvernement fut retiré au podestat et confié à Guido Spinola et à Niccolo Doria, jusqu'au commencement d'une nouvelle podestarie. Oberto fut gracié, et l'ancien podestat congédié après qu'on lui eut payé tout son traitement, et qu'on l'eut indemnisé de toutes ses pertes.

Jusqu'à l'année 1270, il n'y a plus rien de remarquable à mentionner dans l'histoire des relations intérieures, si ce n'est un traité de commerce et de navigation avec le roi Charles de Naples, qui délivra les Génois, en 1269, de la persécution barbare du droit de rivage; mais cette libération sur parchemin ne leur servit de rien, puisque, après avoir pris la part la plus active à l'expédition infructueuse de saint Louis contre Tunis, ils perdirent à leur retour, en 1270, plusieurs vaisseaux jetés par une tempête sur les côtes de la Sicile (1).

Cependant, parmi les nobles et en général parmi les factions de la ville, les familles des Grimaldi et des Fiesci étaient restées à la tête d'un parti, les Spinola et les Doria à la tête de l'autre. Les hostilités entre les familles nobles avaient lieu moins dans le sein de la ville qu'autour de leurs châteaux forts; de sorte que toute la contrée était désolée par le meurtre et le brigandage, et que la route de Rapallo n'était pas même sûre. Enfin, en 1270, la querelle sur la podestarie de Ventimiglia amena une lutte ouverte. Lucchetto de' Grimaldi avait su se procurer la podestarie; mais il eut contre lui le parti de Curli. Ayant quitté Ventimiglia, ils trouvèrent aide et assistance auprès du parti des Doria et des Spinola à Gênes; mais cela ne les ayant pas empêchés d'être battus, le théâtre de la guerre fut transporté à Gênes même. Les Doria et les Spinola sortirent victorieux de cette lutte: le podestat fut fait prisonnier; les maisons fortifiées des Fiesci furent occupées, et le peuple proclama capitaines Oberto Spinola et Oberto Doria, en leur conférant plein pouvoir sur la ville et sur tout le district (1). Le podestat fut dédommagé; tout le pays de Genève et Luchetto de Ventimiglia les reconnurent.

En 1271, on nomma un nouveau podestat; mais on conserva les capitaines. Ils devaient veiller à ce que le podestat ne fît qu'exécuter les lois existantes, tandis que les dispositions prises par les deux capitaines devenaient aussi lois, et devaient être traitées comme telles par le podestat (2). Celui-ci ne resta que six mois en place; le reste du temps, les capitaines régnèrent de nouveau seuls. Un grand nombre des Grimaldi et de leur parti furent bannis.

§ II. — *Histoire de Gênes jusqu'à l'an* 1292.

L'année 1272 est très-importante pour les relations politiques de Gênes. Car c'est dans cette année que les Fiesci et les Grimaldi exilés se rendirent en foule à la cour du pape, et donnèrent l'exemple de la conduite devenue plus tard une habitude pour le parti vaincu des nobles, c'est-à-dire, de s'adresser à un prince voisin, et de lui faire, en échange

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 551.

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 552.

(2) « Recturus tanquam potestas, capitulis civitatis Januæ et rationis regulis observatis, salvis tamen dictorum capitaneorum mandatis, quæ omnibus statutis et legibus tenebatur preferre. »

de secours, des promesses aux dépens de Gênes elle-même. Les Fiesci et les Grimaldi (que depuis cette époque nous désignerons sous le nom de parti guelfe) s'adressèrent à Charles de Naples, et lui promirent la souveraineté de la ville, s'il leur prêtait aide et assistance pour réduire les Spinola et les Doria, Gibelins (1).

Les Grimaldi prirent ensuite quelques forts dans le pays de Gênes, sur la côte occidentale (2). Niccolo Doria fut envoyé contre eux; la guerre commença. Plusieurs des Fiesci prétendirent se soustraire à la puissance des capitaines, et se retranchèrent dans leurs forts situés dans les environs de Sestri; Oberto Doria, nommé capitaine militaire de la côte occidentale, fut chargé de les réduire. Il remporta une victoire aussi facile que celle obtenue auparavant par Niccolo; mais de nouveaux troubles forcèrent les capitaines de nommer deux autres vicaires, Ansaldo Balbo di Castro pour la côte orientale, Oberto Sardenas pour la côte occidentale. Sur ces entrefaites, le roi Charles fit arrêter tous les marchands de Gênes qui se trouvaient dans son royaume, et séquestrer leurs biens; il donna la chasse aux vaisseaux marchands de Gênes, et le marquis del Bosco attaqua le territoire génois du côté de la terre, jusqu'à ce que Corrado Spinola marchât contre lui, et s'emparât des forts d'où le marquis faisait ses expéditions dans le pays de Gênes. L'an 1273, les Alexandrins, le marquis de Saluces, et les marquis de Carrette se joignirent aux ennemis de Gênes, tandis que les capitaines de la ville continuèrent à gouverner sans podestat. On fit la conquête des possessions de Charles, près d'Oneglia (3). Une armée rassemblée au nom de Niccolo del Fiesco fit des ravages du côté de la Toscane, sur la côte orientale. Niccolo possédait dans la Lunigiana génoise toute une chaine de forts, le long des rives de la Magra, près de Tivegna, de Vezano, d'Isola et de Spezzia. Cependant ses soldats furent refoulés par Ansaldo Balbo jusqu'à Sarzana (1), et poursuivis par Oberto Doria, à la tête d'une armée de Génois, renforcés à Sestri par des chevaliers de Pavie qu'il avait pris à sa solde, et par des fantassins lombards. Un des Squarciafichi conduisit en même temps une flotte à Porto-Venere. L'équipage enleva le fort de Manaroca, appartenant aux Fiesci; quant à Oberto, il prit avec ses gens le fort Spezzia, qui fut rasé immédiatement; les forts de Vezano, d'Isola, de Vesigna de Polcevera, de Beverino, et toutes les possessions du parti des Fiesci dans les environs se rendirent alors sans coup férir. Le capitaine traversa la Bara, occupa Brugnato qui s'était déjà déclaré en faveur de Gênes, rasa le fort de Bozolo, et retourna en triomphe à Gênes.

C'est de Vezano, où il avait établi son quartier général, qu'Ansaldo Balbo di Castro continua la petite guerre contre l'armée ennemie campée près de Sarzana, jusqu'à ce que les Lucquois et les Florentins, qui pour plaire au roi Charles s'étaient associés à l'expédition de Fiesci, et qui par les hostilités contre Gênes voyaient alors leur commerce troublé, demandassent la paix, et que le reste de l'armée se dispersât.

Bien que les négociations fussent de nouveau rompues, la guerre ne se poursuivit cependant pas avec vigueur de ce côté, et Oberto Doria prit seulement Carpena dans une seconde expédition. Le vicaire de la côte occidentale, Oberto Sardena, s'était démis de sa charge, et avait été remplacé par le neveu du capitano Spinola, nommé également Oberto Spinola. Au mois de mai de l'année 1273, le sénéchal de Provence marcha contre le territoire de Gênes, et se ren-

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 554.

(2) Les possessions des Grimaldi étaient surtout situées dans les environs de Noli.

(3) En 1289, Mondovi, Cuneo et autres lieux voisins, fatigués des vexations de la noblesse de campagne, s'étaient réunis au comté de Provence. Les conquêtes que Charles avait faites ensuite dans la contrée d'Oneglia sur le comte Enrichetto de Ventimiglia tombèrent alors au pouvoir des Génois.

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 557.

dit, par trahison, maître du fort de Roccabruna; mais le châtelain, tombé ensuite au pouvoir de Spinola, fut exécuté. Ventimiglia fut aussi livré aux Provençaux; d'un autre côté, un des Guelfes émigrés avait conduit contre Savone Lanfranco de' Malocelli, gouverneur de Charles dans la Lombardie. Aussitôt les hommes de deux compagnies de la bourgeoisie de Gênes et le podestat de Voltri, Jacopo Doria, étaient allés au nombre de cinq cents à Savone; mais les ennemis, qui avaient espéré s'emparer de la ville sans coup férir, s'étaient déjà retirés. Une seconde attaque tentée contre Savone ne réussit pas mieux que la première.

On envoya dans la même année Giglio del Nero, comme vicaire des capitani, contre le marquis Corrado del Bosco et ses frères Riccardo et Leo, qui se montraient toujours hostiles au pays de Voltri et aux possessions des Génois dans la vallée de Polcevera. Riccardo et Leo furent faits prisonniers dans le fort d'Ovadia, dont une partie appartenait au marquis Tommaso Malaspina, qui appela les Génois et leur ouvrit les portes. Quant à un autre fort, Moribello, possédé à moitié par les marquis del Bosco et Tommaso, ce dernier le prit avec le secours de Gênes, et en fit un fief de cette ville. Ovadia, Ronciglione, Campo, Massone, rendirent hommage à Gênes; Tagiolo et Usecio, restés seuls attachés à Corrado, se défendirent jusqu'à ce que les assiégeants eussent commencé à construire des machines de guerre; ils se soumirent alors, tandis que le marquis était allé chercher du secours dans la ville d'Alexandrie.

L'an 1274, le marquis de Montferrat et les villes de Pavie, d'Asti, et de Gênes, contractèrent une ligue contre le roi Charles et ses amis; Gênes se réserva la liberté de pouvoir conclure seule la paix, si elle la trouvait conforme à ses intérêts.

C'est ici une occasion convenable de parler du sort ultérieur de la Corse (1). En 1195, les Génois s'étaient emparés, de force et par ruse, du château de S.-Bonifacio, dans la partie pisane de l'île, et y avaient d'abord établi une colonie génoise, qui reçut un podestat de Gênes, et jouit de privilèges extraordinaires. Mais la noblesse corse, travaillée par les factions, continua sa vie turbulente, ce qui favorisa la prospérité de la colonie de Gênes; car, dans ces temps de troubles où un chef ou bien un parti quelconque triomphait d'une manière aussi décisive, les petits seigneurs et les familles étrangères au vainqueur, dans leur impuissance de se défendre, ne pouvaient trouver un meilleur refuge que S.-Bonifacio. Il était impossible de songer à subjuguer l'île; il fallait chercher à gagner les habitants des diverses localités, les possesseurs des forts, en leur accordant de grands avantages; aussi, vit-on à cet égard Génois et Pisans renchérir les uns sur les autres. De temps en temps, des dynasties corses s'éteignaient, et elles étaient remplacées par la noblesse de Gênes ou de Pise. Cela ne changeait rien au fond; car les nouvelles familles étaient bientôt formées aux anciennes coutumes, et mêlées aux intérêts particuliers de la Corse. Les Avogari et les Peverelli s'établirent en souverains dans la contrée de Capo-Corso (1), et élevèrent sur sa côte occidentale le fort de Nanza. Un de' Franchi fonda sa domination dans le Pievi di Valle, et construisit le

(1) Nous avons parlé pour la dernière fois de cette île lors de son partage entre les Génois et les Pisans. Mais ce partage ne semble guère avoir eu lieu que sur le papier; car la noblesse corse ne songea pas à se soumettre de sitôt aux étrangers qui, dans l'intérêt de leur commerce et de leur navigation, cherchaient à tirer parti de l'île en fondant sur la côte plusieurs forts et établissements; ces établissements furent, jusqu'en 1195, plutôt l'affaire de quelques nobles ou marchands, ou bien de quelques compagnies de marins, dont le principal but était toujours la piraterie.

(1) Cependant ils entrèrent ensuite en dispute entre eux, et les Avogari vendirent d'abord une partie de leurs possessions à Anseldo del Mare; enfin les Peverelli finirent aussi par consentir au partage.

fort d'Istria au-dessus du golfe di Valinco; il fut entraîné dans une guerre avec la famille de Valinchi, qui trouva un appui dans Guglielmo di Cinarca. La fortune ayant favorisé les armes de Guglielmo, il établit après l'extinction des Valinchi, à Rocca di Valle, le siége de sa puissance, et régna depuis S.-Giorgio jusqu'à S.-Bonifacio. Ses descendants se nommèrent della Rocca.

Le frère de Guglielmo, Guido di Cinarca, avait été un partisan zélé des Génois. Celui-ci vint à mourir, et Guglielmo, s'étant rendu aux obsèques de son frère, fut tué par ses neveux. Mais ces derniers ne purent rien conquérir du territoire de leurs cousins della Rocca, et restèrent restreints à la contrée de S.-Giorgio jusqu'à Secce. Les della Rocca demeurèrent attachés à Pise, tandis que les Cinarca restèrent fidèles à Gênes.

Vers le milieu du XIIIe siècle, Pise nomma Sinucello della Rocca, fils de Guglielmo, juge et gouverneur de Pise; plusieurs des gentilshommes corses, entraînés par l'intérêt personnel, s'étaient décidés à devenir vassaux de Gênes ou de Pise, et Sinucello, les armes à la main, fit valoir la suzeraineté de Pise contre les feudataires de cet État. Il y réussit, et en 1264 l'influence de Gênes se trouva pour ainsi dire réduite à S.-Bonifacio.

Le juge Sinucello avait alors une position semblable à celle des juges de Sardaigne; si ce n'est que, grâce au caractère particulier du pays et du peuple, les vassaux inférieurs étaient toujours plus indépendants des juges que dans cette île. Ils payaient un impôt sur la cire, la moitié de la capitation, avaient une juridiction inférieure, et étaient en outre soumis au tribunal supérieur du juge (1). L'île semblait vouloir marcher vers un ordre plus régulier, lorsque les offenses faites à un gentilhomme corse, auquel se joignirent tous les hommes mécontents de Sinucello, remplirent de nouveau toute l'île de troubles, de dissensions et de scènes de carnage. Enfin Sinucello parvint à expulser de l'île ses ennemis, qui cherchèrent un appui auprès des Génois. Ce furent surtout les familles alliées à son antagoniste Giovaninello, telles que Pietraellerata, Perniee, Bagagnineo da Biguglia, les marquis de S.-Colombano, di S.-Antonio, et Bracaggio. Les Génois occupaient encore le fort Lombardo, près d'Ajaccio; ils le perdirent également en 1274, le roi Charles l'ayant fait enlever par une flotte provençale (1). Mais, dès l'année suivante, le parti de Giovaninello, soutenu par les gentilshommes génois qui avaient des possessions au Capo-Corso, revint dans l'île, et avec lui l'ancienne anarchie.

C'est aussi en 1274 que le vicaire établi sur la côte occidentale, Ansaldo Spinola, reconquit Ventimiglia. Il était sur le point de prendre le fort de Mentone, qui appartenait à la famille guelfe des Venti, lorsqu'il en fut empêché par l'approche des Provençaux. Il se retira avec perte, et Niccolo Doria fut ensuite chargé à sa place de la même mission; mais sur ces entrefaites le roi Charles avait armé quarante galères, sur lesquelles se trouvaient Franchino de' Grimaldi et beaucoup d'autres Guelfes exilés. Ils menacèrent Gênes; mais, n'étant nulle part aidés par quelque commotion intérieure, ils se dirigèrent vers la Provence, et ne purent ravager plus tard que la petite île située devant Porto-Venere. L'année 1275 se passa dans les mêmes agitations, sans amener des événements importants. En 1286, à l'instigation d'Innocent V, la paix, négociée longtemps entre les deux partis, fut enfin conclue avant la mort du pape. Son successeur Adrien V, de la famille des Fiesci, leva l'excommunication lancée par Grégoire X contre Gênes la gibeline (2); et Niccolo del Fiesco vendit à la république génoise, pour vingt-cinq mille livres, les forts de Vezano, de Carpena, d'Isola, de Vesigna, de Manorola, de Spezzia, de Tivegna, de Volastra, de Montenero, d'Amelia, de Castiglione, avec d'autres possessions situées dans le voisi-

(1) Lebret, *Geschichte von Italien*, t. III, p. 548.

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 563.
(2) *Ibid.*, l. c., p. 565.

nage. Tous les exilés rentrèrent dans leur pays. Depuis 1275, il y eut de nouveau, à Gênes, un podestat; mais il était placé sous l'autorité supérieure des capitani; les deux capitani conservèrent même leur dignité l'année suivante.

Dès 1277, plusieurs chefs guelfes ne voulant pas vivre sous la dépendance des capitani gibelins, et se laisser juger par leurs tribunaux, sortirent de nouveau de la ville, suivis d'un grand nombre de leurs partisans. Les capitani les firent déclarer bannis pour toujours de la république.

Nous serions conduits trop loin si nous voulions entrer dans les détails des petites entreprises tentées dans ces combats des partis. Le lecteur connaît maintenant le théâtre de la lutte, ainsi que la composition des deux factions ennemies et leur manière de faire la guerre. Nous n'indiquerons ici que les principaux faits qui ressortent de la lutte, et les changements importants qui survinrent dans les partis et dans les intérêts. Quant au reste, nous nous bornerons à retracer les événements les plus saillants de l'histoire génoise, arrivés dans les époques placées entre ces changements.

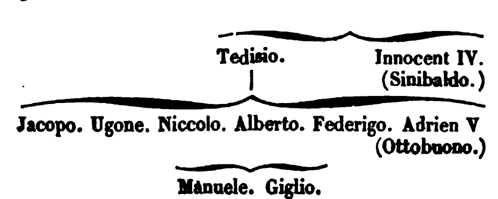
L'an 1278, Moruello Malaspina et ses frères, fils du marquis Corrado, malgré la fidélité qu'ils avaient jurée à la république, s'allièrent aux Guelfes émigrés, Albert del Fiesco et ses fils, comtes de Lavagna (1). Ils pillèrent Chiavari; chassés par le capitano Oberto Doria, leur armée, composée de trois cents cavaliers et mille deux cents fantassins, se dispersa dans la vallée de Trebbia. Manuele del Nero fut nommé vicaire de la côte orientale, et fit des conquêtes sur Malaspina, dans la Lunigiana. Les années suivantes, les Guelfes ne semblent pas avoir hasardé de nouvelles attaques; cependant, dès 1278, ils avaient engagé le pape Nicolas à interdire de nouveau la ville. En 1281, on retrouva un privilége qui déclarait à jamais impossible que Gênes fût frappée de l'interdit; et dès lors les ecclésiastiques, sans y faire la moindre attention, exercèrent le culte religieux (1).

Cependant le juge de Corse (alors de la maison des Cinarca), qui pendant quelque temps avait accueilli les demandes de Gênes et de la noblesse corse pour s'assurer la partie des seigneuries en son pouvoir, opprima de nouveau S.-Bonifacio et les nobles du parti génois de la manière la plus cruelle. On envoya en Corse contre lui, de Gênes, Francesco di Camilla et Niccolo di Petruccio, avec quatre galères; ils prirent les forts de Castello-Nuovo, de Talia, d'Ornano, de Rocca di Valle, d'Istria, de Contendola. Les Corses se retirèrent partout dans l'intérieur des montagnes. Cinarca se réfugia ensuite à Pise, et resserra de nouveau ses liens avec cette ville, en lui demandant des secours contre les Génois, auxquels il avait juré auparavant hommage et fidélité (2).

Les Génois envoyèrent des messagers à Pise, et firent prier cette république de ne pas se mêler des querelles que la ville de Gênes avait avec un vassal génois; ils témoignèrent leur étonnement lorsque la république de Pise déclara le juge son vassal, qu'elle ne voulait aucunement abandonner. Les Pisans ayant commencé à lever une armée, les Génois équipèrent une flotte.

En 1282, au mois d'août, vingt-trois galères et quelques autres bâtiments, commandés par l'amiral Niccolino Spinola, mirent à la voile; le capitano Oberto Doria se trouvait à bord; on signala bien la flotte pisane de trente-deux galères, mais le combat ne s'engagea pas. On était au moment des vendanges, et on ne pouvait, sans exciter le

(1) Voici quel était à cette époque le lien généalogique entre les hommes les plus remarquables de la famille de Fiesci :



(1) Cont. Caffari, l. c., p. 575.

(2) *Ibid.*, l. c., p. 578.

mécontentement, tenir dans cette saison les troupes si longtemps éloignées de leur pays.

Les Pisans embarquèrent cent vingt chevaliers et deux cents fantassins pour l'île, où ils devaient soutenir Cinarca. Pendant ce temps, la troupe génoise envoyée en Corse avait livré aux indigènes du parti génois les forts conquis, et avait abandonné l'île bientôt après. Il en résulta que Cinarca reconquit promptement, à l'aide d'auxiliaires pisans, près de Porto-Venere, tout ce qui lui avait été pris. La flotte pisane, sous le commandement de Guinicello de' Sismondi, ravagea l'île près de Porto-Venere. C'est ainsi que s'ouvrit de nouveau la guerre entre les deux républiques (1).

Pour soutenir cette guerre, on institua à Gênes un conseil de guerre secret (*credenza*), composé de deux capitani et de quinze assesseurs ou *savi*. Aussitôt on commença à construire cinquante nouvelles galères, et on fit les préparatifs les plus imposants; en attendant qu'ils fussent terminés, on entretint la lutte au moyen de pirateries. Le 30 avril 1283, une flotte de vingt-huit galères et de quelques autres bâtiments, commandée par l'amiral Tommaso Spinola, mit à la voile. Jusqu'au mois de mai, des vents contraires la retinrent près de Porto-Venere. Elle prit alors l'île de Pianosa, qu'elle pilla, et dont les fortifications furent rasées. Il y eut ensuite, de part et d'autre, quelques entreprises moins importantes contre la Sardaigne, la Corse, et sur les côtes de Gênes et de Pise; mais la flotte de Spinola revint dès le mois de juin, après avoir livré un combat naval aux ennemis, d'où elle sortit victorieuse, et fournit à l'État un butin de vingt-huit mille marcs d'argent de Gênes.

Sur ces entrefaites, une flotte pisane de cinquante-quatre galères, commandée par Andreotto de' Saraceni, était venue à Pianosa et avait trouvé l'île déserte, mais aussi tout à fait dévastée. On envoya contre les Pisans cinquante galères génoises, sous la conduite de Corrado Doria, fils du capitano, qui fit essuyer une grande défaite à une partie de la flotte ennemie, sur la côte de Piombino. Les Pisans envoyèrent alors, sous le commandement de Rosso Buscarino de' Sismondi, soixante galères contre les Génois, qui en armèrent soixante-dix. Oberto Doria le capitano fut nommé lui-même amiral de cette dernière flotte. Les Pisans se retirèrent promptement de Porto-Venere, où ils avaient essayé de débarquer. Dans l'intervalle la république s'était aussi réconciliée avec Moruello Malaspina; et celui-ci, avec Caccianemico della Volta, conduisit en Sardaigne une petite armée contre les Pisans (1).

L'an 1284, un nouveau combat fut livré, où Enrico del Mare, amiral de Gênes, avec vingt-deux galères, battit les Pisans qui en avaient vingt-quatre, leur en prit huit, et en coula une à fond. Bientôt après, on vit mettre à la voile une seconde flotte génoise de trente galères, contre laquelle Pise arma à son tour soixante-douze bâtiments. Les Pisans étant arrivés dans la contrée d'Albenga, en moins de vingt-quatre heures cinquante-huit galères et huit autres bâtiments génois étaient rassemblés et prêts à les combattre. A cette force imposante se joignirent encore trente galères, sous Benedetto Zacharia, de sorte que les Pisans se virent obligés de céder à la supériorité de leurs ennemis. Enfin une terrible bataille navale fut livrée dans le voisinage de l'île Molara; l'étendard de Pise fut pris, et les Pisans essuyèrent une défaite complète. Les Génois s'étaient emparés de vingt-neuf galères, et en avaient coulé sept à fond.

La suite de cette victoire fut que les villes guelfes de la Toscane, pour assurer la perte de Pise, ville gibeline, voulurent s'allier avec Gênes, ville également gibeline; et que les Pisans, pour avoir la paix, offrirent d'accéder à tout ce que demandait la ville de Gênes. Celle-ci demanda une alliance de trente ans avec les Guelfes de Toscane,

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 579.

(1) Cont. Caffari, l. c., p. 587. Folieta, l. c., p. 393 et suiv.

avec Lucques, Pistoja et Florence. Les Pisans n'eurent à la fin d'autre moyen de salut que de se faire Guelfes eux-mêmes, de remettre la souveraineté au comte Ugolino della Gherardesca, et de détacher de cette manière les villes toscanes du parti de Gênes. Les années 1285, 1286 et 1287 se passèrent au milieu de petites entreprises, en grande partie de pirateries; la force de Pise était brisée à jamais.

Les deux capitani Corrado Doria (1) et Oberto Spinola étaient toujours placés à la tête de la ville de Gênes; le podestat, qui depuis l'institution des capitani, n'était changé que tous les deux ans, avait alors un pouvoir subordonné, et était chargé de l'administration de la police et de la justice. Jusqu'en 1288, les capitani semblent s'être réservé la justice criminelle, ou du moins lui avoir fait subir leur influence; aussi en souffrit-elle beaucoup, parce qu'elle exigeait unité de mesures et un juge désintéressé dans les affaires de la ville. A l'époque indiquée, elle fut confiée au podestat, qui débarrassa la ville, en peu de temps, des gens sans aveu (2). De nouveaux capitani devant être nommés un peu plus tard, au mois de mars, les mêmes furent réélus. Leurs fonctions devaient leur être conférées pour cinq ans; mais ils ne prêtèrent le serment que pour trois ans. Enfin, au mois d'avril, on conclut avec Pise une paix négociée par les nobles Pisans qui étaient retenus prisonniers à Gênes. Et quoique Ugolino della Gherardesca fût opposé à cette paix, il fut forcé d'y consentir, de peur du peuple, dont le commerce était toujours plus menacé par la supériorité des Génois sur mer (1).

(1) En 1286, il avait pris la place de son père, qui était fatigué des affaires publiques. Folieta, l. c., p. 395.

(2) On est frappé d'étonnement en lisant le passage suivant (Cont. Caffari, l. c., p. 593): « Qui quidem (podestà) suum officium bene et sapienter exercuit et multos malefactores suo tempore punivit et ultimo damnavit supplicio, *ita quod malefactores suo tempore cogitaverunt civitatem relinquere.* »

En vertu de ce traité, les prétentions de Gênes sur Cagliari furent reconnues, mais jamais satisfaites. Michele Zanche, juge de Gallura et de Logudovo, avait été assassiné avant ce temps par son gendre, le Génois Cranca Doria, et la juridiction de Gallura avait été placée depuis sous la souveraineté de Pise; tandis qu'à Logudovo les Doria et (depuis que Moruello Malaspina avait été prêter du secours à ces Génois et avait fait des enquêtes) les Malaspina venaient de s'établir, et y menaient une vie semblable à celle de la noblesse corse. Pise céda aux Génois Sassari, qui reçut d'eux des podestats.

Durant l'état de paix qui s'établit alors momentanément pour le commerce de Gênes dans les eaux voisines, il fallut songer à lui donner de nouvelles bases plus solides.

Nous avons déjà fait remarquer dans l'histoire vénitienne, comment les Génois, après avoir aidé fidèlement les Grecs à renverser l'empire latin, firent un commerce très-étendu dans la mer Noire, et pendant quelque temps un négoce presque exclusif sur ses côtes. Leurs principaux établissements se trouvaient à Constantinople (2) et à Caffa, où les Génois avaient une colonie particulière, dont les habitants vivaient à leur manière et sous la juridiction de leur propre consul. Ils possédaient de semblables établissements dans les villes, sur la côte syrienne et dans l'île de Chypre (3).

(1) Il chercha alors à troubler la paix avant qu'elle ne fût conclue, en faisant exercer des hostilités contre les Génois; mais cela ne servit qu'à accélérer sa chute, dont nous aurons occasion de parler dans l'*Histoire de Toscane*.

(2) La partie de Constantinople que l'on appelle aujourd'hui Pera était principalement habitée par les Génois depuis la chute de l'empire latin. En 1304, ce faubourg leur fut entièrement cédé par l'empereur d'Orient. Georgii Stellæ, *Annales Genuenses*, in Murator., *Scrr.*, vol. XVII, p. 1021.

(3) En Europe, c'était surtout à Nîmes, à

Un des principaux siéges de leur commerce en Syrie, Tripoli, leur fut enlevé par les Égyptiens. Cependant ils parvinrent immédiatement après à conclure avec le roi Antoine d'Arménie, fils de Léon, un traité de commerce, qui leur assura dans ces pays un établissement semblable et une diminution dans les droits des douanes. Ils entretenaient des relations commerciales avec l'Égypte; mais, à ce qu'il semble, sous certaines restrictions; le principal siége de commerce pour Gênes fut Tunis. Les objets et le mode de ce commerce sont les mêmes que ceux que nous avons décrits en parlant de Venise; car c'est avec Venise, Pise et Marseille, que sur toutes ces routes commerciales de la Méditerranée Gênes se trouvait dans la rivalité la plus directe.

La paix avec Pise eut pour les relations intérieures de Gênes des résultats qui menaçaient de devenir funestes. En 1288, plusieurs Guelfes nobles, qui avaient observé l'ancien traité, et qui étaient restés établis à Gênes, entrèrent avec les Guelfes bannis dans une conspiration contre le parti gibelin, représenté à Gênes par les deux capitani et par le magistrat, nommé abbé du peuple (*abbas populi*), qui était chargé de défendre les droits des citoyens inférieurs contre les prétentions des familles nobles. Les Fiesci, les Grimaldi, les del Nero, les de Castro, les Malloni, les Striaporci (appelés depuis quelque temps Salvagi), les Embriaci, les Marini, les Malocelli, les Salamonica, les Ghisulfi, les Picamili et les Cybo étaient tous impliqués dans cette conspiration préparée de longue main. Le 1er janvier 1289, ces Guelfes occupèrent la cathédrale de S.-Lorenzo, et attaquèrent l'abbé du peuple. Ils furent battus; l'abbé du peuple, le podestat, et les capitani rassemblèrent aussitôt de nombreuses troupes d'hommes armés, et les forcèrent de se soumettre. Environ quarante des conjurés furent envoyés en exil.

Les conditions de paix, principalement par rapport à Cagliari, n'ayant pas été remplies, on songea de nouveau, en 1290, à la guerre contre Pise. On nomma une nouvelle credenza, qui prit aussitôt des mesures pour faire armer cent vingt galères (1), et qui

---

Aigues-Mortes et à Majorque, que les Génois avaient des établissements de commerce importants. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici quelques données de Jacopo Doria (Murat., *Scrr.*, vol. VI, p. 608) sur le commerce de Gênes vers la fin du XIIIe siècle : « Les marchands génois envoyaient tous les ans cinquante à soixante-dix grands vaisseaux, chargés de drogues et autres marchandises renfermées dans des ballots, vers l'empire grec et sur la mer Noire, en Sardaigne, en Sicile et à Aigues-Mortes. Ce commerce n'était interrompu que depuis la mi-novembre jusqu'à la moitié du mois de février. Beaucoup d'autres vaisseaux exportaient annuellement de Gênes des cargaisons de laine et de peaux. La Sicile fournissait le sel à cette ville. Pour chaque ballot on payait, en chargeant ou déchargeant, quatre deniers, et ces revenus étaient affermés, en 1293, pour la somme de quarante-neuf mille livres. Le fermage des autres droits et revenus indirects rapporta la même année à la république soixante et une mille livres. Dans cette somme n'était pas compris l'impôt sur le sel, qui rapportait au delà de trente mille lires. Dans ce temps de la plus grande splendeur de Gênes, les assassinats et les violences étaient à l'ordre du jour; mais en 1293 la credenza institua un tribunal de dix-huit hommes, investis pour quelque temps d'un pouvoir de police absolu.

(1) A cette occasion on fit une nouvelle matricule pour les diverses parties du territoire de Gênes, d'où l'on apprend le mieux à connaître toutes ces dispositions. On fixa exactement la part que chacun prendrait à l'équipement de la flotte : Roccabruna devait équiper deux bâtiments; Mentone, trois; Ventimiglia, cinquante; Pozzo-Rinaldi, trois; S.-Remo et Cœriana, soixante; Taggia, vingt-cinq; Porto-Maurizio, cinquante; S.-Steffano, cinq; Pietra lata sottana e soprana, dix; les comtes de Ventimiglia, trente-trois; Langueglia et Castellaro, vingt-cinq; la podestarie de Triore, cinquante; Loano, quarante; Cervo, quinze; Andozia, trente; Albenga, soixante-deux; l'évêché d'Albenga, quarante-cinq; le marquis de Chiavesana, quarante; Cosse et Pronaso, huit; Fimale, soixante-deux; Noli,

conclut une alliance avec Lucques. En Corse, où pendant la dernière guerre Calvi s'était rendu aux Génois, le vicaire du capitano Lucchetto Doria tomba malade; on lui donna pour successeur Niccolo Boccanera. En se rendant en Corse, ce dernier aborda dans l'île d'Elbe; il soumit cette île, qui était restée jusqu'alors au pouvoir des Pisans, en lui promettant les mêmes priviléges que possédait S.-Bonifacio et que Calvi avait obtenus.

Le capitano Corrado Doria se rendit alors lui-même à l'île d'Elbe, où il reçut les hommages des habitants. Gênes et Lucques continuèrent la guerre avec beaucoup de succès, en faisant des invasions sur le territoire de Pise. Cependant, comme le terme approchait pour lequel les capitani avaient prêté leur serment, les Génois crurent qu'il serait plus avantageux pour leur ville que les capitani, toujours mêlés aux intérêts des différents partis de la ville, ne fussent pas choisis dans les nobles familles indigènes, mais qu'on nommât un capitano étranger, comme on en avait vu plusieurs dans les villes lombardes depuis la décadence du pouvoir des podestats. Guido Spinola et l'ancien capitano Oberto Doria furent chargés de rédiger une instruction pour le capitano, que celui-ci jurerait comme une espèce de capitulation, ainsi que faisait l'empereur d'Allemagne (1). Au mois de mai de l'année 1291, Laufranco de' Soardi de Bergame fut nommé capitano de Gênes (2); il entra en fonction le jour de Saint-Simon et de Saint-Jude, après que l'on eut donné des présents honorifiques aux anciens capitani. La guerre contre Pise fut continuée, de la part de Gênes, par des pirateries. Pise était encore trop épuisée pour équiper une plus grande flotte; cependant elle reprit l'île d'Elbe. L'année 1292 se passa sans amener d'autres changements, et au milieu des négociations inutiles de la part des envoyés du pape et du roi de Naples, qui cherchaient en vain à décider les Génois à leur prêter une assistance active pour reconquérir la Sicile.

§ III. — *Jusqu'à l'introduction de la dignité de doge à Gênes* (1339).

Pendant la dernière guerre avec Pise, de nouvelles dissensions avaient d'abord éclaté entre les Génois et les Vénitiens, à l'occasion des tentatives faites par les Vénitiens de porter à Pise, sur leurs vaisseaux neutres, des marchandises, et principalement aussi des vivres achetés pour le compte de quelques maisons de Pise. Les Génois, loin de respecter cette espèce de neutralité, ne se firent aucun scrupule de saisir ces marchandises. A ces considérations se joignirent ensuite d'autres causes qui ressortaient des

vingt-cinq; l'évêché de Noli, trois; Quiliano, dix; Savona, soixante-deux; Arbizola, six; Voraggio et Celle, cinquante; Valtri, cent; la vallée de Polcevera, soixante-quinze; la vallée de Bisagno, cent; Necco, vingt; Rapallo, trente; Chiavari, cent; Sestri, soixante-quinze; Levanto, vingt; Passano et Lagneto, trois; Matarana, Carodano soprano e sottano, cinq; Carrara, cent; Carpena, soixante-quinze; Porto-Venere, vingt-cinq; Vezano, dix-huit; Arcole, dix; Trebbiano, trois; Lerici, vingt.

(1) Les principales clauses de cet acte constitutif étaient : « Quod capitaneus esset perpetuo in Janua de extra civitatem et districtum; et quod consiliarii et antiani et omnia alia officia darentur mediatas illis de populo et alia mediatas nobilibus. » — « Quæ omnia populus et nobiles januenses juraverunt in totum observare. » Cont. Caffari, l. c., p. 600. On voit comment, à la suite des guerres de partis parmi les familles nobles, le peuple commença de plus en plus à se considérer et à se constituer comme une puissance tierce, qui avait à se garantir contre les résultats funestes de ces luttes.

(2) Aussi, dans les années suivantes, des Bergamasques furent capitani : en 1292, ce fut Beltramo de' Ficeni; en 1293, Simone de' Grumeti.

rapports avec l'empire grec. Ces différends s'envenimèrent au point d'amener une guerre dont nous passons les détails, parce qu'ils ont déjà été rapportés dans l'*Histoire de Venise*.

La guerre avec Venise, en 1296, eut pour les relations intérieures de Gênes cette conséquence qu'elle amena de nouveaux combats entre les partis gibelins et guelfes; que ce dernier parti fut presque entièrement chassé, et qu'à la place du capitano étranger on nomma de nouveau deux indigènes de la faction gibeline, savoir Corrado Spinola et Corrado Doria, fils des deux Oberti (1). Pendant la guerre des Vénitiens, les Pisans avaient continué sans peine leurs hostilités, et s'étaient relevés jusqu'à un certain point. La paix conclue en 1299 entre Venise et Gênes laissa soudain Pise seule contre Gênes; et, pour ne pas être écrasés, les Pisans se virent obligés de réclamer un armistice pour vingt-sept ans, à des conditions très-onéreuses. Ayant provoqué la guerre en n'observant pas les anciennes stipulations de paix, ils durent payer cent trente-cinq mille livres de Gênes, à titre de frais de guerre, livrer Sassari en Sardaigne, et renoncer tout à fait la Corse (2).

En 1300, des galères montées par des Guelfes génois entrèrent pendant la nuit dans le port de Gênes; l'équipage mit pied à terre et tua Lanfranco Doria qui était tombé entre ses mains. Boniface VIII mit l'interdit sur la ville, pour avoir assisté le roi Frédéric de Sicile contre les prétentions élevées par le saint-siége sur cette île. Mais, dès 1301, le culte fut rétabli par l'intervention de Charles II de Naples.

En 1306, de nouvelles scissions éclatèrent dans la noblesse génoise. Pendant les derniers temps, les Spinola et les Doria avaient dirigé toutes les affaires; ils semblaient alors affermis dans leur haute position; mais les Spinola étaient plus riches et plus orgueilleux que les Doria, depuis le mariage d'une Spinola avec un prince grec, Teodoro, marquis de Montferrat; ce fut là ce qui les brouilla. Les Doria, dévorés d'envie, se liguèrent contre les Spinola avec les familles guelfes qui étaient restées dans la ville, et portaient le nom de Mascherati. Bernabo Doria, seul, demeura fidèle aux Spinola. Il s'engagea dans la ville une lutte sanglante, où les Doria succombèrent; le combat eut des résultats d'autant plus funestes, que toute la bourgeoisie avait pris parti pour les uns ou pour les autres. Le lendemain de cette bataille, Obizzo Spinola et Bernabo Doria furent nommés capitani. Tous les autres Doria et leurs partisans s'étaient retirés de la ville.

En 1307, les Doria et les Guelfes vinrent à Oneglia; Bernabo Doria et Rinaldo Spinola marchèrent au-devant d'eux, jusqu'à Porto-S.-Maurizio. Enfin, grâce à un accommodement, les exilés rentrèrent dans leur patrie, au mois de décembre. Un nouveau sujet de discorde intérieure se formait à Gênes. Le marquis Teodoro de Montferrat était le gendre d'Obizzo Spinola; le marquis de Saluces était alors l'ennemi de Teodoro. Une autre branche des Spinola, nommée della Piazza, avait décidé Bernabo Doria à donner sa fille au marquis de Saluces; ce qui enleva à Montferrat l'appui qu'il avait cru trouver à Gênes (1). La mauvaise intelligence que l'on vit depuis régner parmi les capitani encouragea les Doria et les Grimaldi à contracter une nouvelle alliance. Ils se mirent à porter des habits de deux couleurs (2), et se montrèrent de jour en jour plus hostiles au gouvernement établi, jusqu'à ce qu'Obizzo les chassât de la ville, en 1308. L'année d'après, les Spinola prirent si bien

(1) Folieta, l. c., p. 404 et suiv. A la place de Corrado Doria, Lamba Doria arriva au pouvoir en 1298. La magistrature des podestats semble avoir reparu avec l'année 1300.

(2) Georgii Stellæ, *Annales Genuenses*, ap. Muratori *Scrr.*, vol. XVII, p. 1019.

(1) Folieta, l. c., p. 409.

(2) Ces habits étaient faits de manière à ce que chaque côté fût d'une couleur différente, comme on a encore l'habitude de le faire pour les prisonniers, afin de leur rendre la fuite plus difficile.

leurs mesures, que Bernabo fut destitué et fait prisonnier. Obizzo fut nommé *rector et capitaneus generalis et perpetuus reipublicæ et populi genuensis*. Les Doria et les Guelfes s'établirent à Porto-S.-Maurizio; les Spinola della Piazza et Bernabo, qui avec leur secours échappa de Gênes, dans Sassello, château de Bernabo.

L'an 1310, Obizzo fut battu par les Guelfes, et dut se réfugier de Gênes à Gavi. Les maisons des Spinola di S.-Luca, branche à laquelle Obizzo appartenait, furent brûlées. On institua un gouvernement provisoire, composé de l'abbé du peuple (qui était alors Roberto Bevagna) et de seize nobles du parti des Fiesci, des Grimaldi et des Doria.

Le 1er juillet, une nouvelle forme de gouvernement fut établie. L'abbé du peuple fut maintenu, et on lui adjoignit six gentilshommes et six *popolari* avec le titre de *governatori*. Les Spinola di S.-Luca, maîtres de Gavi et de Monaco, firent de là tous les dommages possibles à Gênes, et furent soutenus par le marquis Teodoro. Cependant les Doria se maintinrent dans la ville, et avec eux le gouvernement institué sous leur influence. Peu de temps avant qu'Henri de Luxembourg vînt à Gênes, la république conclut la paix avec les Spinola di S.-Luca. Ils obtinrent quarante mille livres à titre de dédommagements, et purent revenir à Gênes à l'exception d'Obizzo, condamné à vivre encore pendant deux ans exilé dans ses propres terres.

Henri fut reçu avec magnificence. Les Doria surtout recoururent à toutes sortes de moyens pour le gagner, et il sut prendre à Gênes une attitude qui ôtât à chacun l'idée qu'il se prononcerait pour un parti quelconque. Pour l'honorer, les différentes branches des Doria, qui avaient eu jusqu'alors diverses armes, adoptèrent l'aigle noire de l'empire, mais divisèrent le champ en deux parties, l'une de gueule, l'autre d'argent. Obizzo revint à la ville avec Henri; une paix générale mit fin aux dissensions intestines (1).

(1) Stella, l. c., p. 1025.

Les Génois choisirent alors le roi pour leur souverain pendant vingt ans, s'il vivait jusque-là, et lui prêtèrent leur assistance en toute chose.

C'est à Gênes que la mort frappa l'épouse de ce prince; et, lorsqu'il quitta enfin la ville pour se rendre en Toscane et à Rome, il nomma Ugguccione della Faggiulo pour son vicaire. Après la mort de Henri, Ugguccione quitta Gênes pour se charger du gouvernement de Pise, et aussitôt commencèrent les anciens troubles et les guerres de parti. Dès 1313, on entendit gronder de loin l'orage qui allait fondre sur la ville. On commença de nouveau à prononcer souvent les anciens noms des Mascherati pour le parti des Doria, ceux des Rampini pour le parti des Spinola, dont les diverses branches s'étaient de nouveau réconciliées.

Les *popolari* s'allièrent aux Rampini contre les Mascherati, l'ancien parti impopulaire de la noblesse. L'an 1314, un nouveau traité fut conclu entre les Doria et les Spinola; dès la même année, on vit éclater une lutte ouverte.

Deux familles établies dans la contrée de Rapallo, les della Torre di Rapallo et les Marchesi, étaient en guerre; pendant que les Doria allaient soutenir les uns, quelques Spinola s'empressèrent de voler au secours des autres. Prévoyant le combat qui allait en résulter dans la ville, des messagers leur portèrent l'ordre de revenir. Lorsque les Doria de Nervi rentrèrent dans la ville, ils crièrent : *muojano gli Spinoli!* et on en vint aussitôt à un combat sanglant. Obizzo assaillit les maisons des Doria; enfin ces derniers furent tellement soutenus, que les Spinola durent quitter la ville. Cependant l'ancienne noblesse guelfe s'était divisée : les Grimaldi s'étaient déclarés pour les Doria, et les Fiesci pour les Spinola. Les Salvagi (corporation noble dont faisaient surtout partie les anciens Striaporci) se divisèrent, et embrassèrent les uns la cause des Doria, les autres celle des Spinola. Le théâtre de la guerre fut de nouveau transporté dans le voisinage de Gavi, de Serravalle, d'Arguata,

qui étaient les domaines particuliers d'Obizzo. Les Spinola prirent à leur solde des mercenaires allemands qui firent essuyer de grandes pertes aux Génois (1). La lutte continua aussi toute l'année 1316, jusqu'à ce qu'enfin en 1317 les Fiesci, qui étaient restés dans la ville, s'entendirent avec les Grimaldi, à l'insu des Doria, et accordèrent aux Spinola un sauf-conduit, s'ils venaient sans armes à Gênes. Le chef de la maison Doria était Corrado; voyant les Spinola dans la ville et beaucoup de gens disposés en leur faveur, il se crut trahi, lui et les siens, et voulut quitter Gênes. Quoique les Grimaldi se portassent caution, plusieurs Doria sortirent de Gênes le même jour, et les autres ne tardèrent pas à les suivre. Aussitôt l'ancien parti guelfe se souleva, se rassembla devant S.-Lorenzo, et nomma Carlo de' Fiesci et Gaspar de' Grimaldi capitani de la ville. En voyant cela, les Spinola commencèrent aussi à être inquiets et quittèrent également la ville. Rebella de' Grimaldi fut proclamé capitano de la côte occidentale; les Doria, dont les biens étaient situés près de Loano (2) qui leur appartenait, les Spinola de Monaco, les marquis de Chiavesana, de Ceva, de Caretto, les comtes de Ventimiglia et les seigneurs de Langueglia se liguèrent contre lui et l'assiégèrent à Albenga.

Les Spinola et les Doria se réconcilièrent. Savona se révolta en leur faveur; Matteo Visconti et les autres Gibelins lombards se lièrent avec eux, et l'an 1318 ils mirent sur pied une nombreuse armée, à la tête de laquelle se plaça le Visconti Marco.

Au mois de mars, Marco marcha contre Gênes et arriva jusqu'aux faubourgs de cette ville. Il l'enferma presque entièrement du côté de la terre; cependant le siége se prolongea sans succès important jusqu'au mois de juin. A cette époque, tous les faubourgs furent enlevés, la ville et le Castelletto résistèrent; cependant les Génois s'étaient adressés au roi Robert de Naples, qui possédait une grande partie des terres voisines comme comte de Provence et seigneur de Marseille et de Nice, et à qui Asti, Alba et la plupart des villes du Piémont, avaient déjà aussi conféré la *signorie*. Le 20 juillet, on vit arriver des troupes auxiliaires de Naples; les Gibelins se retirèrent un peu; le 21, le roi parut en personne à la tête de vingt-cinq galères et d'une armée considérable. Le 27, les deux capitani remirent entre ses mains tout leur pouvoir, devant S.-Lorenzo; et les rênes de l'État furent confiées pour dix ans au roi Robert et au pape Jean XXII (1).

Au mois d'août, un combat s'engagea avec l'armée assiégeante; celle-ci remporta la victoire, et les chevaliers de Robert essuyèrent surtout de grandes pertes. Le siége fut alors poussé avec une nouvelle ardeur par les Gibelins; mais les Guelfes étant parvenus, au mois de février 1319, à débarquer sur les derrières des Gibelins, près de Sesto (Sestri di Ponente), environ quatorze mille fantassins et huit cent trente cavaliers, et Marco degli Visconti, voyant que les Spinola et les Doria vivaient de nouveau en mauvaise intelligence, et qu'un Spinola servait comme général sous les ordres du roi Robert, quitta avec tous les Gibelins lombards si subite-

(1) Stella, l. c., p. 1028.

(2) S.-Remo appartenait aussi aux Doria. Les Doria et les Grimaldi étaient de la *riperia del ponente;* les Fiesci, de la *riperia del levante;* les Spinola, de *ultra jugum,* comme on appelait les vallées au nord des limites maritimes des Apennins.

(1) Stella, l. c., p. 1033 : « Per syndicos universitatis Januæ cæterosque Januenses ibi præsentes summus pontifex Joannes XXII et idem rex in gubernatores et præsides ejus urbis electi sunt ad justitiam ministrandam cum mero et mixto imperio et gladii potestate et omni modo jurisdictione usque ad annos X tunc proxime sequuturos hoc ordine : ut si decederet papa in decennium, loco ejus deberet subrogari rex ipse. Quod si intra id tempus is etiam moreretur, ejus loco usque ad eorundem annorum finem dux ipsius regis natus debeat assumi. Effectu tamen semper erat dominus ipse rex; erant enim intra Januam ultra præmissos MCC milites equestres circa MC subsidio Florentinorum, Bononiensium et Senensium destinati. »

ment son camp, pour se retirer à Voltaggio et à Gavi, que toutes les provisions et beaucoup d'armes et de bagages de l'armée gibeline tombèrent au pouvoir des Guelfes. Les Spinola et les Doria, qui ne pouvaient pas rester seuls et qui avaient suivi Marco, se réconcilièrent alors à Gavi. Robert se rendit auprès du pape à Avignon, et laissa, comme son vicaire, Rizzardo de Gambatesa. Mais les Spinola et les Doria s'étaient établis à Savone, et commandaient toute la côte occidentale, à l'exception de quelques endroits fortifiés qui étaient encore occupés par les Guelfes. Les galères des Gibelins enlevèrent, jusque dans le port de Gênes, un navire chargé d'une riche cargaison et destiné pour la Flandre. Lerici, Vezano, Trebbiano, Arcole et toutes les possessions de Gênes au nord des Apennins se trouvaient aussi sous la domination des Gibelins, et depuis Lerici jusqu'à Rapallo et Precco, ce parti dominait dans les campagnes et dans les châteaux de la noblesse. Il n'y avait que les principaux forts appartenant à la ville de Gênes qui résistaient aux Gibelins.

Au mois de juillet 1319, une nouvelle armée lombarde, arrivée au secours des Gibelins de Gênes, descendit la vallée de Polcevera, et arriva à Savone, où Corrado Doria se mit à la tête de tout le parti (1) ; ce dernier arma vingt-huit galères qui, sous la bannière de Gênes et sous le patronage de saint George, se présentèrent devant le port de la ville. Les Guelfes aussi arborèrent cette bannière pour leur flotte de trente-deux galères, dont ils donnèrent le commandement à Gasparo de' Grimaldi. La flotte de la ville alla au-devant des galères de la noblesse exilée; mais elle rentra dans le port, après avoir perdu trois galères, le 7 août.

Le siége fut ensuite poussé avec le plus grand zèle et le plus grand courage par terre et par mer. Au mois de septembre, douze galères provençales vinrent au secours de Noli, qui était attaché aux Guelfes. Les Gibelins prirent huit de ces galères et en brûlèrent une. L'équipage des autres se fraya par terre un chemin jusqu'en Provence.

La disette de la ville était arrivée au dernier degré, lorsque dix galères guelfes, apportant du blé de Constantinople, entrèrent heureusement dans le port le 7 octobre. Bientôt après, Rinaldo de' Grimaldi, à la tête de trente-six galères, sortit du port contre Savone; en même temps les Gibelins emportèrent presque tous les ouvrages extérieurs de la ville, entrèrent avec vingt-trois galères dans le port, brûlèrent six vaisseaux chargés de sel, dont trois appartenaient à Gênes et trois à la Catalogne, mirent le feu à une galère génoise et en prirent une autre. La flotte des Guelfes, ayant eu à Noli connaissance de l'entrée des Gibelins dans le port de Gênes, se disposa aussitôt à battre en retraite; les vaisseaux des Gibelins se retirèrent à Lerici, où les suivirent vingt-sept galères guelfes. Une grande tempête s'étant élevée, trois galères gibelines et une galère guelfe coulèrent à fond; les vaisseaux gibelins, ayant encore essuyé d'autres pertes, retournèrent à Savone. Le 12 février 1320, les Gibelins firent une nouvelle attaque contre le port de Gênes, et bientôt après ils construisirent à l'est de Bisagno, au delà du Saint-Bernard et du Saint-François, un fort qu'ils appelèrent Castel-Franco. Des vaisseaux provençaux et napolitains vinrent au mois de mai prêter main forte aux Guelfes. Dans un combat naval près de Lerici, les Gibelins perdirent onze galères, et les Guelfes ravagèrent le pays; mais ils ne purent se rendre maîtres du fort.

Le 15 juin, Gambatesa rassembla toutes les galères génoises, napolitaines et provençales, à peu près au nombre de soixante, en outre plus de deux cents autres bâtiments (1)

(1) Pour soutenir la guerre contre la ville, le parti gibelin nomma dans son sein une credenza qui institua des capitani et d'autres fonctionnaires publics. La credenza avait son siége à Savone.

(1) Stella, l. c., p. 1040.



qui portaient quatre cent cinquante cavaliers et un grand nombre de fantassins, que l'on devait débarquer près de Sesto. Cette tentative ayant échoué, Gambatesa se dirigea contre Savone et ravagea tout le territoire autour de la ville; il attaqua et prit ensuite Albenga; les Calabrais qui se trouvaient sur la flotte de Gênes pillèrent jusqu'aux églises.

Déjà avant ce temps, quarante galères du roi Frédéric de Sicile étaient venues au secours des Gibelins, de sorte qu'ils purent mettre en mer soixante galères. On leur opposa une flotte guelfe de soixante-huit galères; mais celle-ci ne fit rien, parce que les Calabrais exigèrent une solde et une nourriture abondante, et comme on ne put les leur fournir, ils s'en allèrent avec leurs vaisseaux.

Par terre, Castruccio Castracani vint de Lucques au secours des Gibelins. Les hostilités continuèrent sans événement décisif, jusqu'au mois d'octobre, où la flotte sicilienne retourna chez elle, et où le roi Robert fit de nouveaux efforts pour assister les Guelfes. Les Gibelins ne perdirent pas courage, poursuivirent le siége avec beaucoup d'ardeur, et reprirent aussi bientôt Chiavari, qui leur avait été enlevé pour quelque temps. Au mois de février 1321, Noli se rendit aussi à eux. Au moi de mai, les Guelfes rassemblèrent de nouveau une flotte de vingt et une galères provençales, quatorze génoises, et dix calabraises, sous la conduite de Raimondo Fiesci. De temps à autre on fit des expéditions, on prit des forts et des vaisseaux. Gênes, cernée constamment par terre, fut attaquée et défendue sans que cela amenât de résultat définitif.

Cependant, à l'aide de la puissance des capitaines étrangers et de leurs guerriers, les chefs des Guelfes acquirent à Gênes une prépondérance marquée; on prit moins garde aux citoyens inférieurs qui, dans l'état d'anarchie où se trouvait la ville, étaient opprimés de diverses manières, quoique l'institution des abbés du peuple se fût maintenue, au milieu des changements politiques, jusque dans les derniers temps.

Cela donna lieu à une ligue parmi les citoyens des dernières classes, qui prit le nom de *motta del popolo*, et qui plaça à sa tête dix capitaines, et les adjoignit à l'abbé du peuple, pour qu'à chaque offense ou injustice faite à un membre de cette ligue elle forçât le vicaire étranger de rendre justice dans l'espace de trois jours. Si le vicaire négligeait de le faire, la *motta* réunie au son du tocsin, se faisait par force la justice qu'on lui avait refusée. La même année 1321, on jeta aussi les fondements du fanal sur le port.

Les Guelfes reçurent de nouveaux secours de la part du roi Robert, au mois de mai 1322. Les Gibelins en obtinrent bientôt après de semblables de la part du roi Frédéric, surtout des subsides en argent. Des combats se livrèrent, principalement par terre, autour de la ville. Cependant cette année encore n'amena aucune solution. Des négociations entamées entre le pape, en 1323, à Avignon, et des ambassades envoyées par les deux partis restèrent sans résultat. Les différents partis s'étaient également partagé les possessions étrangères des Génois. Les Gibelins faisaient le commerce avec la Sicile et Constantinople; tandis que les Guelfes s'étaient emparés des relations avec l'Arménie et la côte syrienne, avec la Flandre, la France et Naples. Sur la mer Noire, les Gibelins étaient maîtres de tout, et les tentatives des Guelfes pour y fonder de nouveaux établissements eurent une issue fort triste.

Jacques II, roi d'Aragon, avait demandé la paix au saint-siége, en renonçant à la Sicile, et en obtenant en échange la Sardaigne et la Corse. En dépit des agressions des Génois et des Pisans, ces deux îles étaient toujours restées sous la domination de l'Église, et étaient considérées comme fiefs du saint-siége. La renonciation de Jacques à ses droits sur la Sicile était, du reste, superflue; car les Siciliens avaient, en 1296, proclamé roi son frère Frédéric, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre ses prétentions sur la Sardaigne et sur la Corse, et son fils, l'infant Alphonse, dans les années 1322 à 1324, en avait soumis une grande partie. Le comman-

dant d'Arborea, et à son exemple Doria, à Logudoro, avaient reconnu ses droits. Cagliari et quelques contrées voisines étaient seules restées sous la suzeraineté de Pise. Les Pisans, pour secourir cette ville, envoyèrent, sous le commandement de Gasparo Doria, une expédition contre les Catalans ; mais ils furent complétement défaits. Ensuite, affaiblis par leurs dernières guerres avec Gênes, menacés par terre par Castruccio Castracani, seigneur de Lucques, les Pisans ne purent plus rien entreprendre pour sauver Cagliari ; et enfin, le 19 janvier 1324, les habitants de cette ville obtinrent, par la médiation de Bernabo Doria, une capitulation du roi d'Aragon. Ils le reconnurent comme seigneur de l'île, conservèrent leur ancienne constitution, et s'engagèrent à payer un tribut annuel de deux mille lires, qu'ils payèrent à titre de feudataires de la couronne d'Aragon (1). Alphonse confirma aussi dans leurs fiefs tous les barons de l'île qui s'étaient soumis. Les Génois avaient en même temps remis à Alphonse la place de Sassari ; mais bientôt les Aragonais soupçonnèrent les Doria, à l'exception de Bernabo. Plusieurs de ces derniers furent emprisonnés, et il en résulta une confédération entre les Génois gibelins et les Pisans du même parti, tandis que les Aragonais trouvèrent dans les Guelfes de fidèles alliés, avec lesquels ils s'entendirent relativement à la possession de l'île.

La même année, le roi Robert se rendit de Provence à Naples avec une flotte nombreuse, et de là à Gênes. La noblesse guelfe sut obtenir de lui qu'il supprimât la *motta*, ainsi que d'autres ligues formées pour la défense du peuple, et les six recteurs de la noblesse guelfe. Mais à peine le roi y eut-il consenti et eut-il donné huit nouveaux recteurs à la noblesse, que le peuple demanda que le roi restât maître absolu de la ville. Les plus petits bourgeois (je regarde comme tels tout ce qu'on désignait sous le nom de *popolo*, c'est-à-dire les familles non anoblies et appartenant aux anciennes corporations (1), ainsi que la noblesse) étaient opposés à l'anéantissement sans retour de la liberté républicaine ; aussi la seigneurie ne fut-elle continuée au roi de Naples que pour dix ans, et en outre une seconde prolongation de six ans fut accordée à son fils. Robert quitta de nouveau la ville au mois de mai, et il ne survint aucun changement dans le cours de l'année 1324. Sur les côtes occidentales les exilés génois, sur les côtes orientales Castruccio Castracani avaient la prépondérance sur les Guelfes. Ainsi s'écoulèrent les années 1325 et 1326, pendant lesquelles on construisit un phare. En 1327, Castruccio prit Sesto, et le conserva malgré les efforts de Lucchino de' Fieschi ; mais les Guelfes se réconcilièrent avec le roi Frédéric de Sicile, de manière à rétablir les relations commerciales entre les deux pays. En 1328, les Gibelins génois voulurent secourir Louis de Bavière et le roi Frédéric contre le roi de Naples. Ils armèrent une grande flotte ; mais ces préparatifs n'eurent aucune suite importante. Les Guelfes prirent Voltri, le fortifièrent, et embellirent le port de Gênes malgré la continuation de la guerre.

A Gênes, les nobles s'étaient surtout adonnés au commerce ; presque tous les vaisseaux leur appartenaient, et les capitaines et pilotes étaient de leur caste. Aussi, quand peu à peu la noblesse s'habitua à se considérer comme un État isolé, les équipages des vaisseaux se trouvèrent dans une mauvaise situation relativement à l'administration de la ville ; car auparavant, tant que les compagnies ne s'étaient pas divisées en deux castes, les *populares* et les nobles, le peuple s'était habitué à regarder les capitaines de vaisseau en général comme de simples particuliers ; mais, depuis le nouvel ordre de choses, l'orgueil des nobles avait fait de ces mêmes capitaines une certaine classe de pri-

(1) *Hist. d'Aragon dans le moyen âge*, du Dr F.-A. Schmidt (Leipsig, 1818), p. 250.

(1) Stella, l. c., p. 1053.

vilégiés, contre lesquels s'élevait la jalousie populaire.

Dans l'année 1329, la lutte entre les deux partis se borna à des pirateries et agressions peu importantes contre les forteresses. En 1330, le roi de France chercha à interposer sa médiation; mais cette tentative fut sans résultat, et les deux partis continuèrent à se livrer à des actes de brigandage sur mer.

Les vues des hommes sur la paix sont en réalité bien singulières. L'état de guerre où se trouvaient les Génois n'était-il pas propre à développer presque sans mesure les forces de chaque individu? Longtemps toute la surface du territoire, dans toutes les directions, fut divisée irrégulièrement en deux moitiés hostiles, sans connexion entre elles, en sorte que chaque violence jouissait d'une certaine protection, et que la vieille passion dominante des Génois pour la piraterie revêtait un caractère de légitimité. D'ailleurs les voisins ne souffraient que le dommage qu'ils voulaient bien souffrir; car les Génois, acharnés entre eux, ne se portaient pas contre les étrangers. Cependant la nature humaine est assez bornée pour ne pas voir que cet état de choses était ce qui convenait le mieux à Gênes; elle avait ainsi la paix de l'esprit. Toute situation politique bien organisée, fondée par un calme régulier, était justement celle qui lui était le plus contraire et le moins tolérable. C'est ainsi que chaque fois qu'on essaya d'y rétablir la paix, on jetait les germes de nouvelles dissensions, qui naissaient de la nature même des choses; tandis qu'avec le simple raisonnement qu'il ne s'agissait pas là de certains principes de la morale chrétienne, auxquels il faudrait se rattacher rigoureusement, mais des besoins réels du pays, on se serait abstenu de ces tentatives infructueuses, et on lui aurait épargné bien des déchirements intérieurs.

Ces idées de la guerre et de la paix sont entre elles comme le chaud et le froid; et de même que certains animaux ne peuvent vivre que sous un climat brûlant, d'autres sous un ciel glacé, et que, transplantés en d'autres contrées, ils y périssent ou y dégénèrent, de même dans ce monde on a causé souvent beaucoup plus de maux par la paix que par la guerre, parce qu'on alliait ensemble deux choses contraires entre elles, en voulant créer un ordre politique général, et en sacrifiant les individualités et les petites existences, que l'on absorbait dans un vaste corps sans couleur et sans vie. C'est ainsi que le plus beau pays de l'Europe a été privé de toute force par l'anéantissement des petites corporations.

Que Gênes trouvait dans la guerre la seule paix qui lui convînt, on le voit par l'accroissement de son commerce, par le nombre des châteaux fortifiés qui s'élevèrent sur ses côtes; on le voit surtout quand les deux grands partis furent régulièrement constitués; alors les Spinola et les Doria se séparèrent du parti gibelin, et dans Gênes même, au mois de novembre 1330, le peuple et la noblesse guelfe vécurent en mésintelligence ouverte.

L'association noble des Cattanei voulut protéger un exilé qui s'était réfugié dans leur palais; le vicaire le fit arrêter, mais ils le délivrèrent de force. Le jour suivant, le vicaire et le tribun du peuple se réunirent, firent sonner la cloche d'alarme, et, suivis d'une troupe de bourgeois armés, s'avancèrent pour escalader les maisons des Cattanei. Ceux-ci réclamèrent le secours de la noblesse, et tous les nobles marchèrent en armes à leur aide; cependant les plus puissants, les Fiesci et les Grimaldi, restèrent neutres. La noblesse se réunit à S.-Giorgio, les bourgeois à S.-Lorenzo. Le vicaire entra dans cette église, y fit allumer les cierges, et fit dire aux nobles que tant que ceux-ci ne seraient pas éteints, il serait prêt à négocier, et il les invita à envoyer huit députés à cet effet, ajoutant que s'ils laissaient passer ce délai, il commencerait l'attaque. Mais le soir le peuple impatient marcha contre S.-Giorgio, et fut repoussé avec perte. La noblesse paraissait plus disposée à livrer la ville aux Gibelins qu'à se sou-

mettre à l'orgueil des bourgeois (1); il paraît aussi que les demandes du vicaire, mécontent de la désobéissance du peuple, se réduisirent beaucoup; car bientôt, et avant l'extinction des cierges, quatre députés de la famille des Malloni vinrent le trouver, et une réconciliation s'ensuivit.

Le roi Alphonse IV d'Aragon prit le meilleur moyen de mettre fin à ces guerres intestines; il avait succédé à son père en 1327. Les Sardes, peu habitués au système sévère de gouvernement qu'on leur avait imposé, se révoltèrent. Le mouvement d'abord commença par l'ancienne alliée de Gênes, Sassari, et gagna les seigneurs de Malaspina, puis l'île presque tout entière. Les Génois secoururent leurs alliés ou leurs anciens sujets de Sardaigne, et alors on vit Guelfes et Gibelins se réunir contre Alphonse. Celui-ci envoya sur les côtes génoises, en 1331, une flotte considérable, et les Génois n'eurent plus besoin de chercher à l'intérieur ce qu'ils trouvaient au dehors, c'est-à-dire la guerre. Les deux partis convinrent d'abord, au mois de mars, d'un armistice de quatre mois, qui bientôt, à la suite de négociations nouvelles, fut fixé pour un an. Une députation commune fut envoyée, au mois de juillet, au roi Robert. A la fin de ce mois, la flotte catalane arriva sur les côtes de Gênes, et attaqua, quoique sans résultat, Monaco. Toutefois les troupes de débarquement ravagèrent le plat pays, ainsi que Chiavari et Lavagna; mais bientôt une tempête violente les effraya et les força à quitter ces parages. Enfin le 2 septembre, par la médiation du roi Robert, intervint une paix définitive entre les deux partis de Gênes; les Gibelins y rentrèrent, et les emplois publics furent confiés en nombre égal à eux et aux Guelfes. Le roi donna à la ville un magistrat suprême, qui reçut le titre de capitaine. On ne pensa plus au roi Frédéric.

En 1332, la guerre contre les Catalans continua avec beaucoup d'énergie. Antonio de' Grimaldi fut nommé amiral, et mit à la voile avec quarante-cinq galères et quelques autres bâtiments. Il se rendit sur les côtes de Catalogne, où il prit plusieurs navires aragonais, et dévasta les contrées maritimes. Il revint au mois d'octobre. Ottobuono Marin et Gianotto Cigala, en 1333, mirent en mer avec des flottes moins considérables. Dans l'année 1334, Sologno del Nero fit de même. On montra dans cette année une grande activité pour défendre les châteaux et possessions des Doria en Sardaigne; on enleva une escadre de transport catalane, qui devait les attaquer, et on fit beaucoup de mal aux Aragonais. Les Génois demandèrent à Pera de se déclarer contre les Catalans.

A la suite de la paix entre les deux partis, on voit paraître à Gênes un nouvel ordre de choses. On nomma, en 1335, huit tribuns du peuple et huit recteurs de la noblesse, à la tête desquels se trouvait un capitaine étranger. Cette année, ce fut Bulgaro da Tolentino; mais comme il avait été envoyé sans que les Gibelins en eussent reçu avis, ils prévinrent des rapports plus intimes de concert avec les Guelfes et le roi de Naples, et à mesure que la guerre extérieure parut moins vive, de nouveaux troubles naquirent à l'intérieur. Au mois de février de cette année, la caste noble des Imperiali, qui se composait surtout de la famille des Pignatari, en vint aux mains avec les Guelfes. Les autres Gibelins firent venir des troupes de leurs châteaux, fermèrent les quartiers de la ville qu'ils habitaient; la famille noble des Salvagi, qui appartenait au parti guelfe, se réunit aux insurgés, et le 27 février un combat eut lieu entre les deux partis. Quand les Fiesci apprirent la défection des Salvagi, ils quittèrent la ville dans la nuit du 28 février, y laissant la domination aux Gibelins, et le capitaine napolitain dut aussi se retirer.

Le 9 mars, l'amiral sicilien Rafaele Doria et Galeotto Spinola di S.-Luca furent nommés capitani pour deux ans; les huit tribuns

(1) «Catalonis Januensium pars utraque damna cederat, et ipsi Cataloni Januensibus e converso.» Stella, l. c., p. 1062.

du peuple furent remplacés par un seul; du reste l'ancienne constitution fut rétablie telle qu'elle avait existé sous la domination des Spinola et des Doria. Un grand nombre de nobles guelfes devinrent Gibelins; il en fut de même de beaucoup de *populares*. Un plus grand nombre encore prêta serment de soumission. Les Fiesci s'y refusèrent et se retirèrent à Monaco avec les restes du parti guelfe. La guerre fut continuée contre eux et l'Aragon; toutefois elle dura contre Alphonse seulement jusqu'en 1336, où Gênes conclut d'abord un armistice avec lui, et enfin la paix au mois de septembre. Les Gibelins cependant méprisaient tous ceux qui n'appartenaient pas ouvertement à leur parti. Ils s'emparèrent de tout le pouvoir, et en 1337 prolongèrent pour huit ans les fonctions des capitani; ils abolirent le podestat, enlevèrent aux *populares* le droit d'élire le tribun du peuple, et conférent cette élection aux capitani. Les Guelfes de Monaco se fortifièrent de manière à pouvoir non-seulement envoyer des flottes considérables contre les Gibelins, mais même commencer une guerre contre Venise, et lui faire, par leurs pirateries, un tort considérable en enlevant les vaisseaux destinés pour la Flandre(1).

L'année 1338 ne présente rien de remarquable; les Gibelins de Gênes et les Guelfes de Monaco louèrent leurs flottes au roi de France pour le servir dans la guerre contre l'Angleterre. L'année 1339 fut d'autant plus animée. Sur la flotte qui était au service de France s'élevèrent des plaintes contre les extorsions des patrons nobles dans la distribution de la solde. A la tête des marins qui accusaient leurs patrons était Pietro Capurro de' Voltri (2). Le roi prit le parti des patrons, et Pietro, ainsi que quinze de ses camarades, furent emprisonnés. Quand les marins revinrent à Gênes, ils firent entendre leurs plaintes contre la noblesse, et se répandirent dans le port en criant : *Viva Capurro!* Les habitants des vallées de Voltri, Polcevera et Bisagno, tous marins, se réunirent dans l'église de S.-Donato, à Savone. Odoardo Doria, brave amiral, essaya en vain de les disperser par la persuasion, leur rage n'en devint que plus violente; ils se saisirent de lui et l'enfermèrent dans la tour de l'hôtel de ville de Savone. Aux séditieux se réunirent les corps de métiers. Ils nommèrent deux recteurs, l'un marin, l'autre artisan, leur donnèrent un conseil composé de quarante membres pris dans les deux états, et constituèrent ainsi leur propre credenza dans Savone. A eux se rallièrent les *populares* de Gênes, et ceux-ci contraignirent les capitani à les laisser élire librement un abbé du peuple. Au moment où l'on allait procéder au choix, le 23 septembre 1339, les députés chargés de l'élection parurent délibérer trop longtemps; le peuple rassemblé s'impatienta et se porta en grand nombre au palais de l'abbé du peuple, dans la rue de la Chaussée, où l'élection devait avoir lieu. Alors un simple artisan, un batteur d'argent, se leva tout à coup et demanda : « Seigneurs, voulez-vous savoir ce qui vous manque? » Quelques-uns crièrent : *Non!* mais les autres le croyant fou, ou supposant qu'il voulait faire une plaisanterie, lui accordèrent la parole. Alors il s'écria : « C'est Simone Boccanera qu'il faut nommer abbé du peuple. » A l'instant même une voix unanime proclama ce nom; car le peuple se souvenait des services rendus par cette famille. Tous crièrent : *Oui! allons à Boccanera! allons à Boccanera!* Mais, par un événement fortuit, Simone était présent; ceux qui étaient près de lui l'élevèrent dans leurs bras, et tous crièrent encore : *Voilà l'abbé du peuple! c'est Boccanera!* Mais celui-ci, d'origine noble, ne crut pas pouvoir accepter les fonctions d'abbé du peuple; il s'excusa en disant que sa famille avait occupé des emplois plus élevés.

(1) Stella, l. c., p. 1071.

(2) Je ne puis comprendre comment Sismondi (vol. v, p. 281) a confondu Voltri et Voltaggio; ni Folieta (l. c., p. 433 sq.), ni Stella n'ont donné lieu à une telle erreur.

Tout le peuple cria : *Eh bien ! il sera notre seigneur !* Pour apaiser ces troubles, un des capitani et l'ancien tribun prièrent Boccanera d'accepter. Celui-ci dit alors au peuple : « Je consens à être votre abbé, et même votre seigneur si vous le voulez. » Mais le peuple répondit : *Il ne sera pas abbé, mais bien notre seigneur !* — « Mais, dit Boccanera, je ne le puis, car vous avez des capitani. » — *Eh bien ! qu'il soit doge !* cria-t-on unanimement. Ils l'élevèrent alors sur leurs épaules, et le portèrent en triomphe à S.-Syro. Le peuple s'arma, les capitani étaient dans un grand danger ; ils se retirèrent. Partout on criait : *Viva el popolo ! Vive la corporation des marchands ! Vive le doge !* Les maisons des Doria et des Salvagi furent dévastées (1).

Le capitaine Galeotto Spinola et son fils Napoleone se retirèrent le même jour à Scriviathal, l'autre capitaine le jour suivant à Loano ; et Simone Boccanera fut solennellement proclamé doge perpétuel, devant S.-Lorenzo.

§ IV. — *Dogat de Simone Boccanera jusqu'en 1344.*

Cette révolution changea, dans toute l'étendue de l'expression, l'essence du gouvernement ; car, bien que plus tard les nobles aient réussi à reprendre quelque influence, le peuple, qui jusqu'alors n'avait eu que des magistrats subalternes, parut avoir acquis tant de consistance par la nomination d'un doge, qu'il prit un rang dans l'État. Comme dès les XIIIe et XIVe siècles, le peuple en Italie se levait partout contre les nobles, Gênes adopta aussi une constitution nouvelle, qui ne reposait aucunement sur les anciennes lois du pays.

Il ne fut plus mention de la seigneurie du roi de Naples ; le doge était à la tête du gouvernement ; il était noble à la vérité, mais à ses côtés se trouvaient quinze *consiglieri populares ;* le podestat resta dans son ancienne situation ; tous les partisans des Doria et des Spinola, ainsi que tous les nobles guelfes, furent chassés de la ville. Les habitants non nobles furent divisés par connétablies, comme précédemment ils l'avaient été par compagnies ; à la tête de chaque quartier se trouvait un constable populaire qui le représentait dans toutes les affaires politiques. Lors de la première sédition, le peuple avait escaladé la maison de chapitre (ainsi se nommait le lieu où se tenaient les registres des dettes), et avait brûlé ceux-ci, ainsi que tous les registres d'impôts. Le peuple s'acharna partout contre les Guelfes, et sans l'intervention du doge il eût massacré Rebella de' Grimaldi. Mais, d'un autre côté, il aida fortement le doge à soumettre tout le territoire, et depuis Ventimiglia jusqu'à Magra tout reconnut sa puissance, excepté Lerici. Les nobles exilés se livrèrent à la piraterie ; un Marin, un Grimaldi et un Malocelli sont souvent cités comme des corsaires célèbres et Vénitiens (2).

En 1340, les nobles qui étaient maîtres de Lerici capitulèrent et livrèrent cette ville au doge pour une somme d'argent ; à Oneglia et à Porto-S.-Lorenzo, la guerre continua avec la noblesse. Un complot fut formé par celle-ci avec quelques *populares*, pour assassiner le doge ; mais il fut découvert presqu'au moment de l'exécution ; ceci ne fit qu'affermir la puissance de Boccanera, dont le gouvernement était sage et modéré. Le commerce avec Pera, Caffa et Trébisonde se fit en dépit des pirateries des Turcs. L'année suivante, en 1341, une flotte de vingt galères, sous les ordres de Giglio Boccanera, frère du doge, alla servir le roi de Castille contre Maroc ; et les hostilités avec Pise, qui semblaient avoir cessé d'elles-mêmes depuis le

(1) Stella, l. c., p. 1073.
(2) Stella, l. c., p. 1175.

retour dans cette ville de la noblesse gibeline, furent terminées formellement par la conclusion d'un armistice de vingt-cinq ans. Les marquis de Caretto, qui avaient encore des châteaux près de Servo et de Finale (un d'eux avait pris le titre de marquis de Finale), ainsi que plusieurs nobles de Langueglia, furent forcés de livrer leurs forteresses et leurs châteaux, que l'on démolit. Seulement Ventimiglia, où s'étaient réfugiés Doria, Spinola, Fiesci et un Grimaldi, Oneglia où se tenait un Doria, et Monaco où étaient les Grimaldi, restèrent opposées au doge. En 1342, les Doria d'Oneglia, à l'exception d'Antonio, se soumirent; les châteaux de Doria d'Oneglia, Loano et Pietralata, furent livrés à la ville. Cette famille conserva le reste de ses possessions.

Le commerce avec la mer Noire fut, en 1343, presque entièrement anéanti par les Tartares, qui expulsèrent les Génois et les Vénitiens de Tana; toutefois la colonie de Tana était plus importante pour Venise que pour Gênes; Caffa se défendit courageusement. Les nobles de Monaco continuaient leurs pirateries contre les marchands génois avec tant de violence, qu'enfin une flotte fut armée contre eux et leur prit, en 1345, une galère dans le port même de Monaco. Mais, quand les nobles menacèrent, pour se venger, de faire une invasion dans la vallée de Polcevera, le doge se vit obligé de traiter avec la noblesse qui était restée en ville, et qui était exclue de toute participation au pouvoir. Le conseil du doge fut composé de douze membres, dont six nobles et six *populares;* tous les autres emplois furent ainsi également partagés, ainsi que la défense de la ville. Quand les exilés entrèrent avec leur armée dans la vallée de Polcevera, les nobles de Chiavari, Recco, Rapallo, se révoltèrent, chassèrent les podestats *populares* qu'on leur avait imposés; enfin, lorsque l'armée ennemie fut maîtresse du faubourg, Boccanera se vit dans la dépendance des nobles restés en ville.

Il en résulta un traité qui mit des bornes au pouvoir du doge; il devait être contrôlé par les quatre principales familles. Mais le peuple conçut des soupçons, il était toujours armé; enfin, le 23 décembre 1344, Boccanera, voyant qu'il avait perdu presque toute son influence par les concessions faites à la noblesse, déclara qu'on n'avait pas tenu les promesses qu'on lui avait faites, abdiqua sa dignité, et se retira dans sa maison fortifiée de Squarciafichi, et peu après à Pise (1).

§ V. — *Histoire de Gênes jusqu'en* 1372.

Aussitôt que Boccanera se fut démis volontairement de ses fonctions, ceux qui étaient dans la ville voulurent faire la paix avec ceux qui étaient devant les portes. Déjà tout était convenu, les exilés devaient rentrer, lorsque Galeotto Spinola prétendit entrer armé; cette demande rompit toutes les négociations; les portes furent fermées, et le 25 décembre un nouveau doge, Giovanni di Murta fut élu. Celui-ci, dans son discours, cita le doge de Venise comme un modèle à suivre (1).

Le 11 janvier 1345, les habitans de Savone chassèrent les nobles. A cette nouvelle, le peuple génois s'arma et cria : *Viva il popolo! Viva il doge nuovo!* Lorsque cette troupe

(1) Stella, l. c., p. 1083 : « Ipse quidem dux boni nomen habens et recti, publica asseruit concione, se regulis subdi velle ad modum Venetiarum ducis, et prout electi ad condendas regulas disposuerint. Nil etiam de communi urbis pecunia volebat tangere, nec a republica regiminis mercedem volebat, nisi solum id quod in ducatu pro se et sua familia præsidem decet expendere. »

(1) Stella, l. c., p. 1082.

armée voulut parcourir les rues occupées par la caste des Squarcia, un combat s'engagea, et le peuple fut vainqueur. Les nobles fermèrent leurs maisons fortifiées; les douze conseillers du doge s'enfuirent, et quinze nouveaux, tous *populares*, furent élus par le peuple comme en 1339.

Le 14 janvier, le peuple fit une sortie contre les nobles qui campaient devant les portes, et auxquels s'étaient réunis les habitants des vallées de Voltri, Polcevera et Bisagno, ainsi que les Savonais exilés. Les nobles furent complétement battus; ils levèrent le siége dans la nuit suivante, et se retirèrent dans leurs châteaux.

La guerre continua sur les côtes jusqu'au 18 juin, jour où fut conclu un armistice par la médiation de Lucchino Visconti, qui fut nommé comme arbitre. Pendant l'armistice, Lucchino parvint à négocier une paix qui fut accordée à tous les nobles, à l'exception de Galeotto, Geraldo et ses neveux, Federigo de la maison Spinola de S.-Luca, Carlo, Antonio et ses neveux de la maison de Grimaldi, et Niccolo, Rafaele et Romanio Fiesco; ils ne pouvaient approcher de Gênes d'une distance de dix milles.

Les Grimaldi et ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cette paix se fortifièrent à Monaco et à Roccabruna. Une société de riches capitalistes arma contre eux une flotte de vingt-neuf galères pour le compte de l'État, qui contracta ainsi une dette considérable. Un *populare*, Simone Vignoso, fut nommé amiral de cette flotte; le 22 janvier 1346, il reçut l'étendard de Saint-George. Aussitôt que les nobles de Monaco en eurent avis, ils s'enfuirent avec leur flotte de trente-neuf galères, mal armées à la vérité, et se réfugièrent à Marseille, où ils entrèrent au service du roi de France (1). La flotte génoise fit une excursion sur les côtes de Naples et dans la mer de Grèce, et, quand elle revint, les intéressés reçurent l'assurance d'un payement annuel de soixante-dix mille livres pendant vingt ans, et reçurent en garantie les revenus de plusieurs contrées que leur remit la maison de chapitre.

Jusqu'en 1350, époque à laquelle mourut Giovanni di Murta (1), après un gouvernement sage et en général pacifique, si on en excepte ses querelles avec les Grimaldi, il n'y a rien de remarquable dans l'histoire de Gênes. La mort du doge fit naître des dissensions nouvelles; les Spinola avaient un parti dans la ville qui voulait élire Lucchino da Facio, chef d'un parti du peuple, et ami des Spinola; mais le parti contraire se déclara pour le fils du dernier doge. Enfin les marchands vinrent dans l'église de S.-Giorgio et se décidèrent à élire Giovanni da Valente; Lucchino fut obligé de se soumettre, et Giovanni fut reconnu partout. Celui-ci partagea de nouveau les emplois entre les nobles et les *populares*.

Les seuls événements de l'année suivante se bornent à de petits combats avec les flottes catalanes, grecques et vénitiennes dans les mers de la Grèce; nous en avons suffisamment parlé dans l'*Histoire de Venise*. Mais en 1353, les Génois éprouvèrent de tels désastres que, par les impôts qui en furent la suite, les temps devinrent très-difficiles; la famine vint bientôt se joindre à la misère, et Gibelins et Guelfes s'armèrent encore les uns contre les autres, jusqu'au moment où ils convinrent d'anéantir le gouvernement existant et de se soumettre à l'archevêque de Milan, Giovanni de' Visconti; ce qui eut lieu au mois de septembre 1353.

Le nouveau seigneur de la ville lui envoya aussitôt des secours d'argent; en remplacement du doge qui abdiqua ses fonctions, il plaça le marquis Guglielmo Pelavicini comme capitaine pour gouverner la ville.

Les emplois administratifs et judiciaires furent également partagés entre les nobles et le peuple. Les Génois se tinrent calmes tant

(1) Stella, l. c., p. 1087.

(1) Stella, l. c., p. 1091 : « Totus deditus bonitati et rectitudini sic adhæsit ut propria linqueret pro republica. Pauperes profecto, ut justus rector, de tanta dominii plenitudine suos hæredes reliquit. »

que dura la guerre contre Venise. Mais après la mort de l'archevêque, son neveu conclut d'abord un armistice avec Venise, et ensuite la paix, en 1355 ; alors de nouveaux troubles éclatèrent. Comme Pelavicini rencontrait à une ordonnance publiée en 1356 de la résistance dans un membre de la caste noble des Cattanei, Maliano de' Malloni fut invité par les Visconti à venir à Milan. Celui-ci craignit leurs projets et rassembla ses amis et partisans ; ils convinrent d'enlever le gouvernement de Gênes aux Visconti. Lorsque le 14 novembre, les nobles mécontents se révoltèrent, un grand nombre de *populares* se joignirent à eux ; un autre parti de nobles et de *populares* se réunit à S.-Luca, en sorte que les habitants se divisèrent pour et contre Visconti, et en vinrent aux mains. Pendant ce temps Boccanera, qui était revenu à Gênes, se rendit avec deux cents hommes armés de S.-Syro à la place du palais pour chercher le capitaine ; celui-ci ouvrit les portes sans résistance, et aussitôt Boccanera fit sonner le tocsin. Alors le parti qui s'était rassemblé à S.-Luca reconnut qu'il devait céder, et se retira. Le jour suivant, 15 novembre, Simone Boccanera fut pour la deuxième fois proclamé doge, et l'entreprise des Cattanei eut une tout autre issue que celle qu'ils avaient espérée. Boccanera exila immédiatement quelques nobles les plus à craindre, désarma les autres et les exclut des fonctions de podestat, ainsi que du commandement des vaisseaux de la république ; les *populares*, quoique divisés en Guelfes et en Gibelins, eurent une part égale aux emplois publics. Savone, Ventimiglia et la plus grande partie des villes du territoire se soumirent. On fit une alliance avec le marquis de Montferrat contre Milan ; et le frère du doge, Bartolommeo Boccanera, fut mis à la tête de l'armée qui devait défendre le territoire de la république.

Jusqu'en 1362, Gênes fut tranquille. Simone avait fondé sa domination sur un système de continuel envahissement, et comme les marchands les plus riches étaient pour lui, tout resta dans l'ordre ; mais en 1362, quelques *populares* riches se laissèrent entraîner dans des complots avec une partie de la noblesse. Au mois d'octobre, la conjuration fut découverte ; les principaux *populares* furent emprisonnés et confiés à la garde du marquis de Montferrat. Au mois de novembre, une seconde conspiration fut connue ; le chef, qui était un *populare* gibelin, fut décapité. L'année suivante, pendant le séjour du roi Pierre de Chypre à Gênes, le doge fut empoisonné en dînant avec le roi chez Pietro de Malocelli ; alors le parti contraire se souleva le 14 du même mois, entra dans le palais du doge, emprisonna ses frères Bartolommeo, Giovanni et Niccolo, et chargea dix électeurs du soin de nommer un nouveau doge. Ceux-ci nommèrent Gabriele Adorno, riche marchand, appartenant aux *populares* (1). Bientôt après mourut Simone Boccanera, et par la haine du parti d'Adorno, il fut pour ainsi dire enterré sans les honneurs dus à son rang. A côté du doge, de même qu'à Venise, on plaça six conseillers, et on leur confia le soin de mettre des bornes à sa puissance, et en outre d'adopter des résolutions convenables à la constitution de Gênes. Mais aussi, de même que sous Boccanera, on n'accorda aux nobles aucune part dans les emplois publics, à tel point qu'un Embriaco, nommé en 1365 capitaine d'une troupe armée qui devait marcher contre les marquis de Caretto ou de Finale, pour n'avoir pas voulu obéir aux conditions de soumission à la ville, était à peine sorti de Gênes qu'on le déposa, sur le soupçon qu'il était de famille noble, et l'on nomma à sa place Bartolommeo di Viale. Pour contenir les marquis de Caretto, on fit construire un château fort à Finale, et dans la même année Pietro Recanello, beau-frère du doge, repoussa une armée que les Doria

(1) On imita dans cette circonstance le mode d'élection usité à Venise : d'abord les *populares* nommèrent vingt personnes, celles-ci soixante, ces dernières quarante, lesquelles en choisirent vingt et une, qui en élurent dix, qui enfin élurent le doge. Stella, l. c., p. 1096.

avaient fait venir de Lombardie à Sassello.

Bientôt après arriva une troupe des brigands qui au XIV[e] siècle parcouraient l'Italie; elle était aux ordres d'Ambrogio de'Visconti, fils naturel de Bernabo; elle ravagea presque toute la côte orientale; les habitants, leurs femmes et leurs enfants se réfugièrent dans la ville et la remplirent de trouble. Une troupe de peuple se rassembla devant la maison de Leonardo de Montaldo, dans le voisinage de S.-Syro, et parcourut les rues en criant: *Viva il popolo e messer Leonardo da Montaldo!* A S.-Lorenzo, où le podestat voulut résister, il fut tué par Leonardo lui-même; de là les révoltés allèrent au palais; le doge appartenait aux *populares* gibelins, et Leonardo voulait le chasser, excité par le parti guelfe; mais le palais du doge était bien fermé et bien défendu. Leonardo se retira au palais du podestat; beaucoup de personnes sur lesquelles il avait compté ne parurent pas, en sorte qu'il ne put se maintenir et dut se retirer. Les *populares* gibelins rassemblèrent aussi une foule armée; Gianotto Adorno (frère du doge), Pietro Recanello et Giovanni da Magneri les commandaient; ils dévastèrent la maison de Leonardo, qui s'était sauvé à Pise.

Les pirates suivirent au mois de janvier 1366 les côtes de Ligurie, et arrivèrent jusqu'à la vallée de Visagno et devant la porte de S.-Stefano, à Gênes. Tout était troublé et en armes dans cette ville, surtout parce que les Gibelins, craignant continuellement les Guelfes, voulaient faire une tentative pour renverser le doge. A peine les pirates s'étaient retirés, au mois de mars, que Leonardo entra au mois d'avril, avec quatre cents hommes armés, dans la vallée de Bisagno, et s'allia avec Niccolo del Fiesco contre la ville. Ils brûlèrent Recco, Quarto, Camaldoli, et occupèrent une forte position dans a vallée de Polcevera. Sur ces entrefaites arriva Spinola avec des troupes milanaises jusqu'à S.-Pietro, et Gabriele, qui avait à craindre un parti ennemi même dans la ville, crut plus sûr de se réconcilier avec les Visconti, qui, d'après les anciens traités, se regardaient comme seigneurs de Gênes. Il offrit de leur payer annuellement quatre mille pièces d'or, et de mettre toujours à leur disposition quatre cents ballebardiers; il fut aussi stipulé que les nobles exilés pourraient rentrer dans Gênes; mais Leonardo devait quitter la ville pour deux ans. A ces conditions le doge obtint de Milan d'abord un armistice, et en juillet 1367 un traité de paix; mais Spinola et les Fiesci continuèrent une guerre de brigandages.

Tout resta tranquille à Gênes jusqu'en 1370. Alors beaucoup de bourgeois, mécontents de l'administration de Gabriele, et surtout des impôts, se rassemblèrent dans l'église de S.-Maria del Vigne; l'homme le plus important parmi eux était Domenico da Campofregoso, riche marchand et *populare* gibelin. Ils marchèrent contre le palais du doge et l'assiégèrent: celui-ci fit sonner le tocsin, mais personne ne vint à son secours; et, quand les assiégeants mirent le feu à la porte, Gabriele fut forcé de s'enfuir; aussitôt les vainqueurs élurent Domenico pour doge (1). Le conseil resta le même, et les places furent confiées aux *populares*. Gabriele fut enfermé dans le château de Voltaggio. Au commencement de 1371, le château des Fiesci fut démoli, et le commandant, qui avait tramé un complot en faveur de ces derniers, fut décapité ainsi que ses complices. Giovanni del Fiesco, l'évêque de Vercelli, qui était venu pour appuyer l'entreprise avec des troupes jusqu'aux portes de Gênes, fut obligé de s'éloigner.

L'année 1371 est aussi très-remarquable pour l'administration de Gênes; car à cette époque on institua un fonds d'amortissement pour les dettes de l'État; jusqu'ici on avait abandonné aux créanciers certains revenus ou certaines impositions. On forma une société nommée *chapitre*, qui se rassembla dans un local nommé *maison de chapitre*, où se trouvaient le nombre d'employés nécessaires pour enregistrer les recettes et les dépenses. La dette de l'État fut divisée en

(1) Stella, l. c., p. 1101.

parcelles de cent livres; on appelait ces parcelles un *luogo della repubblica*, et elles pouvaient être vendues ou transférées. Francesco de Vivaldi, *populare* génois, avait quatre-vingt-dix *luoghi* ou neuf mille *lires;* il donna cette somme à la république, de manière que les intérêts seulement devaient être payés par la maison du chapitre. Mais, pour solder la somme totale, on devait faire en sorte que les intérêts de la somme qu'on payait courussent jusqu'à l'entier acquittement.

L'année 1372 amena une nouvelle cause de guerre entre Venise et Gênes. Lors du couronnement solennel du roi Pierre de Chypre, une querelle de préséance survint entre le bailli vénitien et le consul génois : les Cypriotes prirent le parti du premier; on en vint aux mains, huit Génois furent tués. La vieille haine et la vieille jalousie qui avaient toujours existé entre ces deux villes se réveillèrent avec force; de nouvelles rivalités dans l'empire grec vinrent se joindre à cette cause de querelle, et rien ne put empêcher la guerre; les Génois armèrent une flotte sous les ordres du frère du doge, Pietro Fregoso; nous avons, dans l'*Histoire de Venise*, raconté les événements les plus importants de cette guerre.

§ VI.—*Histoire de Gênes jusqu'en* 1396.

Durant la guerre avec Chypre et Venise, on ne parle plus de celle contre les Fiesci (1). En général il paraît que les nobles s'étaient réconciliés avec le nouvel ordre de choses; et d'un autre côté le gouvernement leur avait fait beaucoup de concessions (2). Les noms des Spinola, des Doria, des Grilli, des Malloni et Lomellini sont souvent cités comme commandants de vaisseaux ou de flottes; il doit y avoir eu même une réconciliation avec les Fiesci (3) pendant les premières années de cette guerre; c a en 1378, Lodovico del Fiesco conduisit dix galères génoises contre Venise. Les marquis de Caretto s'unirent aux ennemis de Gênes, et prirent en 1378 Albinga, Noli et le nouveau château de Castel-Franco. Albinga leur fut livrée par Bartolommeo Visconti; celui-ci, pendant sa podestarie, avait été l'ami intime du doge, à tel point qu'on le nommait en public vice-doge ; mais il paraît que Domenico redouta cette influence, et que pour l'éloigner il lui confia le commandement d'Albinga. C'est alors que Bartolommeo, de dépit, livra cette place aux ennemis de Gênes; plus tard il fut pris, torturé et pendu dans le port.

Cependant Domenico, malgré la sagesse de son gouvernement, s'était fait beaucoup d'ennemis dans la bourgeoisie la plus influente par ses richesses; ceux-ci cherchaient à l'expulser. Mais sa vigilance les empêchant d'armer le peuple, ils recoururent à la ruse ; ils répandirent le bruit qu'une armée des Visconti était en Lombardie; cette fausse nou-

(1) Au commencement de 1377, la guerre de Gênes ne regardait que le roi de Chypre ; mais la querelle qui s'éleva sur la possession de Ténédos arma Gênes contre Venise.

(2) Les seuls Grimaldi paraissent à cette époque avoir été éloignés des affaires et s'être retirés dans leurs terres.

(3) Je ne trouve là-dessus aucun renseignement précis, si ce n'est dans Stella (l. c., p. 1103) : «Dux Austriæ, patriarcha Aquilegensis et Franciscus de Carraria, dominus Paduæ, se simul colligaverunt cum præmisso rege Ungariæ et dominio Januæ adversus regem Cypri, Bernabovem vicecomitem dominum Mediolani ac Venetiarum dominium. Ut autem bellum plenius ageretur, exules orientalis riperiæ Januæ absoluti ab iis quæ antea perpetraverant, ad patriam restituti sunt. » Les domaines des Fiesci étaient situés sur la côte orientale; après la vente de leurs château dont nous avons déjà parlé, ils possédaient encore une grande partie du territoire de Varèse et des montagnes.

velle alarma le doge, qui ordonna lui-même au peuple de s'armer. Mais le 16 juin 1378, le peuple escalada le palais du doge trois heures avant le lever du soleil (1).

On ordonna une nouvelle élection, et Niccolo da Guarco fut élu ; mais le peuple se souleva en faveur du parti d'Adorno, et proclama doge Antonietto Adorno. Celui-ci dut céder, et Niccolo resta en fonctions. Ce doge rendit de nouveau à la noblesse la moitié des emplois publics; Domenico et Pietro Campofregoso furent placés sous une surveillance étroite, les autres Fregoso furent exilés à perpétuité; toutefois Pietro parvint à s'enfuir de prison.

En 1379, un traité fut conclu avec le marquis de Caretto ; ce traité mit fin aux hostilités dans le voisinage de la ville, jusqu'au moment où Bernabo Visconti envoya une compagnie de brigands dans la vallée de Polcevera. Cette troupe s'établit à S.-Pietro dell' Arena, et pendant six jours ravagea tous les environs. Le doge n'osait rien entreprendre, parce qu'en armant le peuple il craignait le même sort que son prédécesseur; enfin il acheta à prix d'or la retraite de ces troupes, en leur permettant d'emporter leur butin.

Au mois de septembre, cette compagnie reparut de nouveau, mais dans la vallée de Bisagno; elle campa près de la ville, à S.-Francesco. Mais alors beaucoup de nobles et de *populares* sortirent de la ville, environnèrent cette troupe qui ne comptait que quatre cents hommes; ils les battirent et les firent tous prisonniers ; Astorre de Manfredi, qui les commandait, parvint seul à s'échapper déguisé en paysan.

A Pera, les Génois étaient vivement pressés par leurs ennemis, les Grecs, les Vénitiens et les Turcs, tant par pirateries que par attaques plus directes. A la tête des habitants, Niccolo di Marco, capitaine, et le podestat Luciano del Nero, donnèrent tant de preuves de bravoure, qu'en 1379 ils obtinrent des Grecs et des Turcs un traité de paix.

En 1380, la république acheta le château de Bolsanetto, dans la vallée de Polcevera, et le fortifia, afin d'assurer de ce côté une meilleure défense à la ville. Quand les Visconti, en automne, prirent Novi et menacèrent Gênes, le doge craignit le parti d'Antonietto Adorno, et sous prétexte de vouloir l'envoyer pour recruter des troupes en Toscane, il l'invita à venir au palais ; mais Antonietto, devinant son véritable dessein, se cacha et s'enfuit. Pietro, qui s'était jadis enfui aussi, vint avec des troupes mercenaires sur la côte orientale ; Pietro et Spineta Spinola se rallièrent à lui, ainsi que Simone della Torre di Chiavari. On envoya contre eux Lodovico da Guarco, frère du doge ; au mois de janvier, le parti des Fregoso eut le dessous, et au mois d'août un traité fut signé à Turin par le comte de Savoie, les Génois et tous les ennemis de cette république, à l'exception du roi de Chypre, qui n'y prit aucune part ; du reste les hostilités, jusqu'en 1382, ne présentent rien de remarquable.

En revanche l'année 1383 fut remplie de troubles. Il paraît que, pendant toutes ces dissensions intestines, les caisses publiques s'étaient vidées ; les impôts étaient restés confiés à un collége de huit assesseurs qui étaient élus par les classes supérieures. Ces assesseurs étaient ainsi soumis à un changement ; ils refusèrent l'argent nécessaire au payement de la solde de la garde dont le doge voulait s'entourer ; ils demandèrent en outre au doge de renoncer au droit de tenir un tribunal criminel, de laisser ce droit au podestat, de congédier en conséquence son juge criminel, ainsi que les soixante-quinze fantassins qui composaient sa garde.

Cette opposition de la part des assesseurs contre le doge donna du courage au peuple pour exprimer son mécontentement sur les droits indirects, qui étaient très-élevés ; le métier des bouchers se plaignait surtout du droit d'un denier par livre de viande, récemment imposé. Quand ils se rassemblèrent le jeudi saint devant la porte de S.-Tommaso

(1) Stella, l. c., p. 1109.

pour s'entendre sur le prix de la viande pendant les fêtes, tout à coup une voix cria : *Viva il popolo !* mais ils ne furent pas soutenus et n'osèrent entrer dans la ville. La nuit suivante ils sonnèrent la cloche d'alarme, à S.-Benigno et à S.-Bernardo, et appelèrent ainsi les habitants de Voltri, de Polcevera et de Bisagno (1). Le samedi, le tumulte n'était pas réprimé, et au moins deux mille hommes armés, tant de Gênes que des campagnes, mirent garnison dans le cloître des Dominicains. Cependant ils entrèrent en ville en criant : *Viva il popolo, muojano le collezioni* (on appelait *collezio* les droits indirects) ! d'autres criaient qu'il fallait changer le gouvernement. Quand les hommes sages représentèrent au doge qu'il ne devait élire des conseillers ou *anziani*, comme on les appelait, que parmi les *populares*, et congédier ceux qui étaient en fonctions, il l'accorda ; mais, avant que cela fût connu, les hommes des vallées avaient tué un caporal de la garde du doge. Les frères de celui-ci, Isnardo et Lodovico, qui se trouvaient dans la cour du palais avec peu d'hommes, n'avaient pu l'empêcher. Les séditieux tuèrent aussi le juge criminel; enfin, quand par l'ordre du doge l'on dit au peuple, du haut du balcon, qu'une nouvelle ordonnance des impôts serait publiée, il se calma, et le doge rassembla un nouveau conseil de cent membres, qui furent nommés pour négocier avec la noblesse et les *populares*. Cela n'empêcha pas que le dimanche de Pâques la ville ne fût troublée, jusqu'à ce que les anziani et le doge eussent nommé huit personnes, à qui fut conféré le pouvoir de faire une nouvelle constitution. C'étaient Federigo da Pagana, Tommaso de' Iglioni, Antonio Longo, de la famille des Giustiniani (2), Francesco da Ancona, appartenant au collége des marchands, les autres aux métiers; Jacopo Galeazzo était boucher, Dagnano Pesono tisserand, Manuele da Bobbio épicier, ou ce qui à cette époque revenait au même, apothicaire; la huitième place devait être occupée par un membre de la corporation des notaires; celle-ci choisit Leonardo da Montaldo, qui était légiste.

Nous pouvons voir, par la composition de ce collége, qu'il y avait dans la bourgeoisie de Gênes la même différence que dans celle de Florence entre les corporations plus élevées et les inférieures; seulement, dans cette ville maritime, le commerce formait une corporation plus importante que toutes les autres : à la corporation des tisserands appartenaient les drapiers, à celle des apothicaires les médecins et chirurgiens, à celle des notaires les légistes, à moins que par leur naissance ils ne fissent partie de la corporation des marchands, beaucoup plus estimée.

Les huit *delle provvisioni*, comme on les appelait, rassemblèrent le peuple au couvent des Dominicains; ils ordonnèrent à ceux des vallées de quitter la ville, aux bourgeois de déposer les armes ; mais tous refusèrent et crièrent, les uns, *Viva il popolo !* les autres, *Viva il doge nuovo !* d'autres encore, *Viva il popolo ed Antonietto Adorno !* car on croyait les Adorno dans le voisinage et déjà dans la vallée de Polcevera.

Le doge vit qu'il ne pouvait se maintenir par la force; il rassembla les bourgeois le mardi de Pâques sur la place du palais, et là il leur dit, du haut du balcon, que ceux qui voulaient le conserver pour doge, avec ses fonctions et ses pouvoirs, n'avaient qu'à lever le bras en l'air; mais que ceux qui voulaient son abdication n'avaient qu'à laisser retomber le bras; tous les bras se levèrent, un cri partit qu'il fallait changer les impôts. Antonietto Adorno n'arriva que dans la nuit suivante, et, comme il ne pouvait espérer de renverser le doge, il se montra conciliant, reçut une sauvegarde par le crédit de ses amis, et se retira à Savone pour y attendre son rappel.

Cependant le doge craignait Antonio; il

(1) Stella, l. c., p. 1121.

(2) On voit souvent, dans le XIVe siècle, les nobles entrer dans les corporations, afin de prendre part au gouvernement et d'y intriguer.

appela ses amis, qui étaient dans leurs châteaux de la vallée de Polcevera, afin de le défendre. Quand les huit commissaires le virent ainsi entouré d'hommes armés, ils n'osèrent continuer leurs travaux et se rassemblèrent sur la place de Bianchi. Le doge les invita à venir au palais, leur faisant dire qu'il avait éloigné les soldats; mais, au moment où les huit voulaient y entrer, le peuple les en empêcha, car il y avait danger pour eux; les groupes rassemblés crièrent : *Viva il popolo e messer Leonardo !* La foule les conduisit jusqu'à la maison des Montaldi.

Quand ces groupes armés eurent obtenu le rappel des Fregoso, et que les huit commissaires furent en sûreté chez eux, trois mille bourgeois en armes, et parmi eux Pietro da Campofregoso se rassemblèrent à S.-Syro. Cependant Antonietto Adorno était déjà en ville, et comme il se trouvait aussi à S.-Syro, le peuple cria : *Viva il popolo e messer Antonietto Adorno!* Ils marchèrent ainsi contre le palais du doge, tirèrent contre lui; les soldats de leur côté tirèrent contre le peuple; enfin, le 6 avril dans la soirée, Niccolo et ses frères Isnardo et Lodovico, et son fils Antonio, quittèrent le palais et se sauvèrent heureusement jusqu'à S.-Lorenzo, et de là dans une maison de S.-Giorgio, d'où le doge s'enfuit par mer à Finale, et ses frères à Carignano, dans la vallée de Polcevera.

Les corporations inférieures proclamèrent, dans la nuit du 6 au 7, Antonietto Adorno comme doge, mais il ne se rendit pas à leur appel; les autres corporations élurent Federigo da Pagana, d'une famille de marchands très-considérés. Le parti d'Adorno menaça de mettre à mort Federigo, et celui-ci s'éloigna aussitôt. Alors le même parti assaillit Leonardo da Montaldo et les principaux des *populares;* il leur fallut confirmer le choix d'Antonietto, mais on n'obtint pas l'acceptation de celui-ci.

Le lendemain matin, Leonardo quitta sa maison sous l'escorte de soixante hommes armés et se rendit à S.-Syro. Il y appela aussi les autres principaux des *populares.* Il fut nommé ordonnateur de l'élection du doge, et choisit quarante-deux d'entre eux pour faire l'élection; leurs suffrages tombèrent sur lui-même. Il déclara qu'il acceptait, mais seulement pour six mois.

Durant tout ce temps, Antonietto était resté dans le palais du doge; près de lui se tenaient six cents hommes armés; Leonardo lui envoya deux hommes influents pour l'inviter à se rendre à S.-Syro, afin d'y être salué en qualité de doge. Mais le parti d'Antonietto s'écria qu'il ne voulait pas de Leonardo, jusqu'à ce que de mieux avisés lui eussent conseillé de céder; et Antonietto se retira dans le cloître des Dominicains. Le même jour s'opéra une réconciliation complète entre Leonardo et Antonietto. La paix et le repos reprirent leur empire; une amnistie générale fut proclamée, et les quinze conseillers du doge furent tous tirés des *populares ;* le droit sur la viande et le vin fut diminué; d'autres impôts furent entièrement abolis.

A cette époque Jacques de Lusignan était à Gênes; Pierre, roi de Chypre, son père, était mort en 1382, et Jacques, qui devait lui succéder, s'était déjà réconcilié avec l'ancien doge. Ce traité fut confirmé : les Génois devaient obtenir Famagosta, et en outre un tribut annuel considérable. Aussitôt ce traité terminé, on célébra par des fêtes splendides l'avénement de Jacques de Lusignan; il quitta Gênes le 23 juin, convoyé par dix galères de la république.

Lorsque les six mois pour lesquels Leonardo avait accepté le dogat furent écoulés, il conserva ses fonctions sans changement. Il gouvernait à la satisfaction de tous les intérêts, et s'était attiré la considération générale; mais une peste qui ravageait la ville à cette époque l'enleva au mois de juin 1384. Antonietto Adorno lui succéda sans troubles; car la peste faisait de tels ravages, que chacun était soumis et paisible. Les marquis de Caretto, à qui Niccolo da Guarco s'était confié, le livrèrent en 1385 à Antonietto, et celui-ci le fit emprisonner à Lerici.

Les années suivantes s'écoulèrent dans une tranquillité parfaite. Antonietto suivait les

principes de Leonardo. En 1388, Rafaele Adorno, frère du doge, conduisit une flotte devant Tunis qui menaçait le commerce génois; il y remporta quelques avantages et y fit quelques conquêtes; on les abandonna aux Siciliens qui avaient fait partie de cette expédition. Une autre flotte génoise plus considérable, et sur laquelle se trouvaient beaucoup de nobles français, mit à la voile en décembre 1389, sous les ordres de Giovanni di Centurioni, et marcha encore contre Tunis; l'impétuosité des chevaliers français nuisit au succès de cette expédition (1).

Les troubles recommencèrent à Gênes en 1390. Pietro da Campofregoso, opposé aux Adorno, chercha à enlever le dogat à Antonietto; celui-ci le sut et fit emprisonner les Fregoso dans la nuit du 8 au 9 janvier; mais il leur rendit la liberté sous caution. Antonio vit bientôt qu'il était encore plus en danger, et il se décida à quitter Gênes. Il prétexta, le 3 août, qu'il voulait se rendre à un jardin devant le port; mais il alla sur le port, monta sur une galère commandée par Corrado Doria, et quitta la ville et le fardeau des affaires sans que personne s'en doutât. Pour empêcher qu'Antonio Longo de' Giustiniani fût élu à sa place, il l'avait emmené avec lui et ne le relâcha que quelques jours après, quand il connut l'élection de Jacopo da Campofregoso, fils de Domenico.

Au commencement de 1391, Antonietto fit plusieurs tentatives pour revenir à Gênes; il aurait pu espérer de retourner au moins y vivre plus tard; il voulut obtenir de suite par la force sa rentrée que le doge refusait. Carlo et Lazarino, marquis de Caretto, se réunirent à lui; ils rassemblèrent huit cents hommes. Plusieurs membres de la famille de ces marquis étaient cependant opposés à Antonietto; le doge les avait priés de vouloir poursuivre ceux qui prétendaient approcher de Gênes contre sa volonté. Malgré cela, le frère du doge, Venerio da Campofregoso, vint au-devant d'Adorno et lui souhaita la bienvenue; car les Fregoso, qui voyaient dans la ville les Squarcia contre eux, espéraient trouver de l'appui dans les Adorno. Antonietto put donc le 5 avril entrer sans danger dans la ville, et ses ennemis furent invités par le doge à cesser toute poursuite. Mais, quand dans la maison d'Adorno se rassembla un grand nombre de bourgeois, ce parti fut d'avis qu'Antonietto devait de nouveau prendre le dogat, et ils firent dire même à Jacopo, qu'il eût à enlever tous ses effets du palais; car le lendemain Antonietto y voulait entrer. Jacopo, se voyant trop faible pour résister, résigna ses fonctions; mais il fut honorablement traité par le doge Adorno.

Des débats de circonscription sur la juridiction des localités subordonnées amenèrent cette année Savone à se détacher de Gênes; mais en revanche la république obtint, moyennant une somme d'argent, Seravalle et Novi, que les Milanais avaient longtemps occupées. Une longue suite de persécutions, d'emprisonnements, de décapitations se déroula en 1392 contre les ennemis du doge, jusqu'au moment où Antonio di Viali, évêque de Savone, dont le frère Benedetto avait succombé à la haine des Adorno, rassembla dans les domaines des Fiesci six cents hommes, et parut devant les portes de S.-Stefano, et s'en empara. Là se réunit à lui Battista Boccanera, fils de Simone, avec deux cents bourgeois armés, et Lodovico da Guarco rassembla des troupes à la porte de S.-Andrea. Toutes ces troupes montrèrent tant d'irrésolution, que Battista et l'évêque s'étant retirés le soir à S.-Francesco, le doge envoya dans le voisinage du secours au Castelletto. Quand les gens de Battista et de l'évêque se virent attaqués avec vigueur, ils s'enfuirent en abandonnant leurs chefs. L'évêque fut enfermé à Noli, Lodovico da Guarco se réfugia à Rhodes, et Battista fut exilé (1).

Bientôt après, Rafaele, frère du doge, marcha contre Spinola, et le rencontra près de

(1) Stella, l. c., p. 1129. Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, vol. II, p. 93 sq.

(1) Stella, l. c., p. 1133.

Scrivia : il lui prit Buzala, Borgo de Fornari et Ronco, parce que les habitants se montrèrent disposés à se soumettre à la république. Il paraît que l'ancienne noblesse prit le parti de Spinola; Antonio del Fiesco vint de son château de Torreglia, dans la vallée de Bisagno, jusqu'aux environs de la ville. Le doge fit fortifier les étroites avenues du palais; le frère de Leonardo de Montaldo s'enfuit à Torreglia; Antonietto résista encore par la force. Le 15 juin, Martino da Montaldo, dont la mère était sœur d'Antonietto, et le père frère de Leonardo, se révolta; les habitants prirent les armes; ils se rassemblèrent à S.-Andrea, nommèrent douze gouverneurs, et déclarèrent le dogat aboli. Mais, quand les bourgeois retournèrent à midi chez eux pour leur repos habituel, la garde d'Antonio attaqua le peu qui étaient restés, et ceux-ci perdirent courage et demandèrent grâce. Après le coucher du soleil arrivèrent les trois frères de Leonardo da Montaldo (Antonio da Montaldo, fils de Leonardo à leur tête), avec des hommes armés des domaines des Fiesci (1). Antonietto, désespérant de pouvoir résister, abdiqua et se réfugia chez les dominicains. Antonio da Montaldo entra dans le palais, et fut proclamé doge à l'âge de vingt-trois ans. Quand Antonietto, peu de jours après, eut quitté secrètement sa retraite pour aller à Rapallo, son neveu Martino, à l'insu du doge, lui donna un sauf-conduit, ce qui fut l'origine d'une longue inimitié; à Rapallo, Martino rassembla des Gibelins et poursuivit aux cris de *Viva l'aquila!* les Guelfes et les partisans du doge, surtout ceux de Canale.

Le nouveau doge se réunit avec Spinola et les Fiesci, et rendit les conquêtes faites par Antonietto. En février 1393, Martino fut pris. Sur les côtes orientales, qui étaient encore pour Antonietto, Odoardo della Torre se mit à la tête des Gibelins; il s'empara de Chiavarri et persécuta les Guelfes, que les Fiesci de Torreglia vinrent secourir. Les partisans de la noblesse furent chassés de la ville; mais le pays était toujours ravagé par des guerres continuelles, dans lesquelles les mercenaires servaient, suivant les circonstances, les quatre grandes familles, les Adorno, les Fregoso, les Montaldo et les Guarchi. Au mois de juin, Antonietto arriva secouru par ses amis de l'Italie supérieure; il vint par la vallée de Voltri jusqu'aux portes de la ville; mais il dut se retirer auprès du marquis Francesco de Caretto. Il rassembla une nouvelle troupe de paysans, et revint dans la vallée de Bisagno; Rafaele da Montaldo fut battu; Pietro da Campofregoso rassembla des troupes, entra dans la ville, d'abord à S.-Syro, puis à S.-Donato. L'évêque de Savone mis en liberté, et Lodovico da Guarco qui était revenu, prirent les armes de leur côté contre le doge, et on se battit le 15 juillet devant le palais, pendant toute la matinée. A midi arriva Clemente, avec des hommes des vallées pour secourir Antonietto; déjà le doge négociait avec les Fregoso et voulait proclamer Pietro à sa place. Le doge ne put tenir contre Clemente; lui et ses frères se réfugièrent dans la maison de Doria. Pietro Fregoso fut proclamé doge; le combat recommença jusqu'à ce que Clemente parvînt à chasser celui-ci du palais; mais il ne proclama pas Antonietto (1).

Le même soir, les adversaires du parti d'Adorno (et conséquemment de Clemente) se rassemblèrent dans l'église de S.-Maria delle Vigne. Ils nommèrent douze gouverneurs avec des pleins pouvoirs. Le 16 juillet, ceux-ci se réunirent devant le palais, assiégèrent Clemente et parvinrent à le chasser. Après cette victoire, Antonio da Montaldo reparut. Dix électeurs furent désignés par les douze gouverneurs; ces dix en nommèrent dix autres, qui élurent comme doge Francesco di Garibaldo, un des Giustiniani. L'ordre se rétablit, et l'on espéra de meilleurs temps; mais de nouvelles causes de troubles survinrent à l'extérieur. Antonietto Adorno fit de nouveaux préparatifs pour reprendre

(1) Folieta, l. c., p. 497.

(1) Stella, l. c., p. 1137.

le dogat; il arriva avec une troupe armée dans la vallée de Voltri; le 21 août tout était en armes dans la ville, et le bruit se répandit qu'Antonio da Montaldo était d'accord avec Antonietto, et voulait lui livrer la ville. Les adversaires les plus acharnés des Adorno, l'évêque de Savone et Battista Boccanera, rassemblèrent des troupes à S.-Syro, et crièrent : *Viva messer di Garibaldo!* Les partisans des Adorno, s'avancèrent de la maison d'Antonio da Montaldo et vinrent sur la place de Banchi, où un combat s'engagea; les troupes épiscopales furent battues; après cela tout se calma dans la ville. Le doge craignait de nouveaux mouvements en faveur d'Antonietto, et le 30 août Spinola lui amena un renfort de quinze cents hommes de Polcevera et des vallées dépendantes de la république; une partie de ces troupes fut mise en désordre par les partisans d'Antonietto; une autre troupe que les Fiesci devaient amener fut également repoussée. Quand le doge vit la puissance des Adorno s'accroître ainsi, il fut si découragé qu'il se retira volontairement le 31 août, et se réfugia dans sa maison.

Antonio da Montaldo, qui jusqu'ici avait favorisé les Adorno pour avoir un point d'appui contre Francesco, entrevit à peine la possibilité de reconquérir la dignité de doge pour lui-même, qu'il se réunit au parti de Battista Boccanera et prit des mesures pour défendre la ville contre Antonietto; il ne put cependant empêcher que, le 31 août, trois cents des partisans de celui-ci n'occupassent la porte de S.-Stefano; car les bourgeois se renfermèrent dans leurs maisons fortifiées, voulant voir comment les partis combattraient pour leur cause, en sorte que de chaque côté il n'y avait que de petites troupes armées. Enfin Antonietto lui-même amena cinq mille hommes, marcha jusqu'à sa maison, et là se trouvèrent près de deux mille habitants de la ville pour le recevoir et le féliciter. Dans la soirée, Antonio da Montaldo rassembla environ quatre cents soldats, les réunit à une centaine qu'il avait déjà; et avec cette petite troupe il marcha lui-même à pied, vêtu comme un petit bourgeois, contre la maison d'Antonietto pour le chasser. Son oncle Paolo da Montaldo l'accompagna à cheval, et combattit vaillamment. Les mercenaires d'Antonietto ne purent, à cause du resserrement des rues, connaître le petit nombre des assaillants; le désordre se mêla parmi eux et ils s'enfuirent; un grand nombre fut pris.

Le 1er septembre dans la matinée, Antonio da Montaldo alla au palais. Un conseil composé des anziani et des principaux bourgeois se rassembla, et nomma cent électeurs qui choisirent pour doge Antonio lui-même, et lui prêtèrent serment de fidélité (1). Alors Antonio confirma tous les conseillers de son prédécesseur, et fit accorder de grands honneurs à celui-ci et à sa famille.

La ville fut tranquille jusqu'au 1er janvier 1394. Ce jour-là, la vallée de Bisagno se révolta contre le doge; un grand nombre des habitants de Polcevera et de Voltri se réunirent aux insurgés; mais ils furent vaincus par les troupes d'Antonio. Une nouvelle attaque fut dirigée contre le doge par une troupe de mécontents que Battista chassa facilement. Pendant tous ces troubles, le territoire de Gênes était aussi en butte aux fureurs des partis. Chacun cherchait à se maintenir sur divers points. Les principales familles nobles avaient aussi dans les campagnes beaucoup d'influence, et les marquis de Caretto comptaient également des partisans. Si à tout cela on ajoute les mercenaires qui secondaient tantôt un parti, tantôt un autre, on se fera facilement une idée des dévastations auxquelles ce pays était livré. Il est inutile d'entrer dans des détails sur les petits combats partiels que se livrèrent ces bandes dévastatrices; ce que nous en avons dit suffit pour caractériser l'époque.

Antonio garda le dogat jusqu'au 24 mai 1394; mais il vit bientôt, après avoir fait décapiter un grand nombre de ses ennemis, et même Battista Boccanera, qu'il se trouvait dans une position difficile qui rendait néces-

(1) Stella, l. c., p. 1140.

saire le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité chez un peuple qui semblait les haïr. Il se retira, monta sur une galère; un de ses amis, qu'il avait nommé châtelain de Gavi, lui livra ce château (1).

Cette fuite mit tout en armes dans la ville; dix hommes furent élus, et ceux-ci nommèrent doge Niccolo di Zoalio. Au mois d'août, Antonietto Adorno revint à Gênes et se réconcilia avec le nouveau doge. Sur ces entrefaites, Antonio da Guarco fut emprisonné (2) pour avoir conspiré avec les Fregoso contre le doge; les Guarchi et les Fregosi prirent les armes. Niccolo di Zoalio s'enfuit et laissa sa place vacante; il avait eu pour ennemis les Guarchi et les Fiesci, ainsi que les Adorno et les Fregosi. Le 19 août, un nouveau doge devait être élu : le choix balançait entre Pietro da Campofregoso et Antonio da Guarco; ils tirèrent au sort, et ce dernier obtint le dogat. Mais des mécontents s'étaient rassemblés au Castelletto où se trouvait aussi Niccolo di Zoalio; ceux-ci firent venir des auxiliaires des trois vallées, et au nombre de deux mille hommes ils tentèrent une attaque dans la soirée : ils furent repoussés par les Guarchi. Le jour suivant arriva Luca del Fiesco avec six cents hommes; il campa auprès de S.-Maria, dans la *Via larga;* bientôt Antonio da Montaldo arriva aussi avec quatre cents hommes de Gavi. Pendant que les Guarchi et les Zoali combattaient entre eux, les Fregosi secoururent faiblement les Guarchi; Antonio chercha à s'emparer de la puissance suprême. La ville se trouvait ainsi partagée en quatre camps ennemis. Antonietto Adorno, qui fut pris par les partisans d'Antonio da Montaldo, fut mis sur-le-champ en liberté quand il déclara qu'il voulait quitter la ville et aller à Voltri (3).

Le 30 août, Antonio da Guarco avec deux cents hommes attaqua le parti du Castelletto; mais il fut complétement battu. Un grand nombre de nobles Gibelins étaient arrivés avec leurs suites, de la côte orientale et de la vallée de Stura, pour secourir Antonio da Montaldo. Ils attaquèrent aussi le parti de Guarco, auquel appartenaient beaucoup de Guelfes. Le 31 août, Antonietto Adorno fut reçu au Castelletto, et peu de jours après, le doge Antonio da Guarco fut obligé de fuir à Savone, et le parti gibelin de Castelletto, conduit par Antonietto, entra dans la ville. Les Guelfes s'enfuirent dans leurs maisons; le palais archiépiscopal (à cette époque Jacopo del Fiesco était archevêque) fut démoli; une partie des Guelfes se retira avec Luca del Fiesco dans la vallée de Bisagno. Antonio da Montaldo et Antonietto Adorno rassemblèrent le 3 septembre les bourgeois à S.-Francesco; Antonietto les invita à nommer des électeurs pour choisir un doge, et ceux-ci le nommèrent par acclamation. Comme il avait été convenu entre lui et Antonio qu'aucun des deux n'accepterait cette dignité, mais qu'ils la feraient conférer à un ami commun, Antonio quitta la ville et se retira à Gavi. Le 27 novembre, le conseil du doge fut élu et composé par moitié de nobles et de bourgeois.

La république se trouvait cependant dans les plus grands embarras : les impôts étaient lourds et de peu de ressources; car ils étaient abandonnés aux créanciers de l'État. Les Grimaldi parvinrent à reprendre Monaco; Antonio da Montaldo se tenait à Gavi; les Guelfes sur la côte orientale occupaient Porto-Venere; Antonio da Guarco et Antonio da Montaldo approchèrent de Gênes, et avec des mercenaires lombards firent des incursions sur son territoire; Antonietto, pour se défendre au dedans et au dehors, fut obligé de construire des châteaux forts et d'exiler huit cents Génois. Quand le sénéchal de Provence, Giovanni de' Grimaldi, fit une attaque, le doge Adorno dut commencer à douter s'il était en état de tenir tête à tant d'ennemis.

Dans le cas où il serait encore obligé de renoncer à sa dignité, pour tirer du moins de sa résignation tout l'avantage possible, il proposa de conférer le dogat de Gênes à un

(1) Stella, l. c., p. 1143.
(2) Fils du doge Niccolo da Guarco.
(3) Stella, l. c., p. 1145.

prince étranger, parce qu'il n'était pas présumable qu'un Génois pût se maintenir à la tête de la république. Cette proposition trouva des partisans, et Dagnano de' Malloni, de la famille des Cattanei, se rendit comme plénipotentiaire auprès du roi de France, Charles, pour lui offrir le gouvernement de Gênes. Quelques-uns cependant étaient portés pour le duc d'Orléans, d'autres pour le duc de Milan ; celui-ci même envoya une ambassade pour demander formellement à Gênes qu'on lui décernât le pouvoir (1) ; mais Antonietto et la majorité des bourgeois préféraient le roi de France. Aussitôt que l'on connut l'acceptation de celui-ci, Antonietto rassembla deux cents *populares* gibelins, et leur proposa de trouver de l'argent ou de se jeter dans les bras de la France. On adopta ce dernier parti, les Guelfes firent de même. Antonietto convoqua un conseil de huit cents membres, quatre cents nobles et *populares* gibelins, et quatre cents nobles et *populares* guelfes, et tous unanimement proclamèrent le roi de France, seigneur de la ville.

Le 25 octobre 1396 (1), le traité fut conclu entre Antonietto et les plénipotentiaires français, et le 27 novembre le dernier doge déposa sa dignité.

§ VII. — *Le gouvernement des Français à Gênes jusqu'en 1409.*

Lors de la nomination du premier gouverneur, il y eut une irrégularité, qui était cependant autorisée par les conditions du traité, stipulant qu'à l'avenir les gouverneurs devaient toujours être Français; aussitôt qu'Antonietto Adorno eut abdiqué le dogat, il fut nommé gouverneur par le plénipotentiaire français.

Antonio da Guarco et Antonio da Montaldo continuèrent à chercher le renversement, par la force, d'Antonio et de la domination française. Au mois de mars 1397, quelques troupes françaises arrivèrent à Gênes, commandées par le comte de Saint-Paul ; Antonietto abandonna le gouvernement à celui-ci et se retira dans sa maison à S.-Agnese. Au mois de juillet, un traité fut conclu avec Antonio da Montaldo et avec ses frères, par lequel ils livrèrent Gavi en échange d'une somme d'argent, et s'engagèrent à vivre en paix avec la république. En peu de temps toutes les provinces génoises furent soumises, jusqu'à la côte de Levanto, où se trouvait le parti gibelin des Bertoloti. Après avoir ainsi rétabli la paix, le comte de Saint-Paul quitta Gênes, y laissant un suppléant,

(1) Stella, l. c., p. 1150. Giovanni Galeazzo avait quelques droits d'être préféré au roi de France par Antonietto; car il lui avait souvent donné des secours.

(1) Il vaut mieux donner ce traité tel qu'on le trouve dans Stella (l. c., p. 1151 sq.) : « Januenses constituunt præmissum regem in verum dominum Januæ et locorum et jurium ipsius civitatis, salvis tamen semper juribus romani imperii, si qua ea urbe et pertinentibus ipsi habet. In turri namque prætorii januensis, in galeis et navibus, locisque aliis, ubi vexillum universitatis januensis poni solitum est, cum ipso vexillo aliud poni debet, quo ab una parte et facie regni Francorum signum sit, et ab alia Romanorum imperii. Ipse rex debet unum gubernatorem pro eo Januam mittere ex subditis ejus de Francia, aut partibus ultra montes, qui Januam gubernet et regat, secundum statuta ipsius civitatis, una cum infrascriptis consiliariis, quique et habeatur et honoretur a Januensibus, ut hactenus habuerunt ducem Januæ ad parendum ei eumque insuper honorandum. Nominetur idem præses regius gubernator Januæ et habeat duas voces in consilio, ut duces habebant; pro cujus mercede et remuneratione sibi a januensi repub. annuatim solventur libræ octo millia et quingentæ Januinorum pecuniæ, ut ducibus solvebantur. Equos habeat et familiam vice-duces seu vice-gubernatores duos, milites duos custodes et executores per urbem, aliamque familiam, qua dux potieba-

Au mois de mai 1398, une troupe armée envoyée contre les Bertoloti fut complétement battue par ceux-ci secourus par les marquis de Malaspina. Au mois de juin, les Bertoloti arrivèrent à Chiavari. On avait aussi à résister aux habitants des trois vallées; Antonio da Guarco, qui s'était réconcilié avec le gouverneur, et Antonio da Montaldo, devaient négocier avec les insurgés; mais ils furent soupçonnés d'avoir participé en secret à leur révolte, n'osèrent revenir à Gênes, s'allièrent aux ennemis de celle-ci et attaquèrent ouvertement la ville. Dans la nuit du 16 au 17 juillet, ils escaladèrent les murs, ouvrirent une des portes, et introduisirent dans Gênes les Gibelins, qui se réunirent dans les maisons de Spinola di S.-Luca et de Doria. Les Guelfes se retirèrent sur la place di S.-Lorenzo, où les Fiesci avaient leurs maisons. Antonio da Montaldo et Sceva Doria se portèrent devant le palais; mais le dernier ne voulant rien entreprendre contre le gouvernement royal, mais seulement contre ses ennemis personnels, Antonio fut contraint de se retirer. Le combat continuait dans d'autres parties de la ville; on ferma tous les quartiers, et bientôt reparut toute l'anarchie des anciens temps; pas un jour ne se passait sans luttes sanglantes dans les rues et sur le port. A ces maux vint se joindre la peste, dont Antonio da Montaldo fut une des premières victimes.

Ce désordre continua jusqu'au 29 juillet; un amiral napolitain, Gasparo Costa, parvint par sa médiation à opérer une réconciliation. Les Gibelins reprochaient au gouverneur français de se ranger toujours avec ses deux voix du côté des Guelfes, en sorte qu'eux avaient toujours la minorité dans le conseil des anziani; pour y remédier, on décida que ce conseil serait à l'avenir composé de dix Gibelins et de huit Guelfes. Le Castelletto fut rasé, à l'exception de l'ancien château, qui existait avant 1394. Au sujet de la démolition des forteresses qui appartenaient aux différents partis, on en vint encore aux mains, et le sang coula le 11 août; une nouvelle paix fut conclue le 13 du même mois, après que la ville avait encore été pendant la journée du 12 livrée à l'assassinat et au pillage. Cependant le 24, de nouveaux troubles furent suivis d'une paix nouvelle; le 31, on combattit encore; le 3 septembre, la bataille dura depuis le matin jusqu'au soir avec un acharnement incroyable; un grand nombre de maisons furent démolies; le 4 septembre enfin intervint une paix plus durable, et le 21 arriva le nouveau gouverneur français, chambellan du roi, Colard de Calleville.

Au mois de mai 1399, une nouvelle espèce de troubles éclata, suscités par les corporations des métiers et par la population des trois vallées; le palais fut escaladé, le gouverneur obligé de s'enfuir, et la tranquillité ne fut rétablie que quand on eut enlevé à la noblesse les places qu'elle occupait dans les conseils, et qui furent confiées à des *populares* gibelins. L'attention publique fut, à cette époque, détournée de la politique par l'introduction d'une coutume provençale,

---

tur januensis. Habeat XII seu plures consiliarios super gubernatione et regimine urbis ipsiusque locorum, inter quos sint nobiles et vocati de populo, Guelfi et Guibellini numero pari. Sed ejusdem consilii de parte Guibellina sit prior. — In eorum consilio siquidem gubernator ab eis consiliariis requisitus adesse noluerit, aut casu aliquo non valuerit, possint decernere ac si dictus gubernator esset consilio præsens. Nec possit rex præmissus aliquod onus sibi solvendæ pecuniæ imponere Januensibus, nec ipsos Januenses adstringere occasione schismatis ecclesiæ nunc vigentis, ut plus adhæreant uni parti quam alteri. Si autem navigia aut januenses armigeros rex voluerit, eisdem de regali et fisco proprio solvere teneatur. Habere inimicitias teneantur Januenses et bella cum illis hominibus, quibus prælia moverit ipse rex, exceptis tamen obligationibus et fœderibus quæ universitas habet Januæ cum Romeorum seu Græcorum imperatore et cyprico rege. Teneatur insuper idem rex dominus Januæ toto ejus conamine Januenses defendere adversum omnes, qui Januensibus obsint; et castella juraque januensi ablata reipublicæ citra annos quatuor et totidem menses teneatur ad ipsius regis et urbis januensis dominatum reducere. »

qui consistait à faire des processions solennelles, où chacun assistait en vêtements blancs, et en chantant des airs sacrés, et notamment le *Stabat mater dolorosa.*

Au mois de septembre 1399, les conseils furent de nouveau ouverts aux nobles. Le 1er décembre, les corps de métiers inférieurs reçurent une constitution; ils choisirent parmi eux quatre prieurs (*priores artium*) et leur adjoignirent douze sénateurs. Ces magistrats devaient être renouvelés chaque mois et confirmés par le gouverneur et les anziani. Ce ne fut qu'alors que les corps de métiers furent organisés en une communauté déterminée (1).

Au commencement de 1400, il se manifesta beaucoup de mécontentement contre le gouverneur français. Celui-ci fit arrêter les perturbateurs; mais une révolte s'éleva dans la ville et dans la vallée de Polcevera. Des hommes armés entrèrent à Gênes; Colard de Calleville s'enfuit; les prieurs des métiers ne trouvèrent aucune obéissance à leurs ordres; tout le monde suivit l'étendard de la révolte sous les *popolares;* l'anarchie était complète. Les Adorno, les Montaldo et les Guarco se battirent avec acharnement à S.-Syro. Enfin, le 17 janvier, les bourgeois les plus considérés se rassemblèrent au palais, et nommèrent Battista Boccanera recteur. Le 19 janvier, on lui donna pour anziani quinze *popolares*, moitié Guelfes, moitié Gibelins.

Colard reçut sur ces entrefaites l'ordre de sa cour de demander à Savone, où il était, le secours du duc de Milan, des marquis de Caretto et de la noblesse voisine, et surtout de ne pas reconnaître la nomination du recteur ou capitaine Battista, quoique ce dernier voulût se placer sous la suzeraineté du roi de France. Les dissensions continuaient dans la ville; le 20 mars, les Adorno chassèrent Battista, qui se retira du palais en simple particulier. Les Adorno s'unirent aux Fregoso, du moins à une grande partie de cette famille; les autres membres s'allièrent aux Montaldo et aux Guarco. Le 22 mars enfin, un grand nombre de *popolares* pacifiques se rassemblèrent; ils élurent huit anziani et un conseiller parmi les *popolares*, et trois anziani des vallées. Ceux-ci devaient administrer jusqu'à ce que le roi eût envoyé un nouveau gouverneur. Le jour suivant, les Adorno voulurent nommer Rolando da Campofregoso capitaine de la ville; les Montaldo et les Guarco s'y opposèrent, et de nouveaux combats s'ensuivirent. Le 26, Battista de' Franchi fut nommé capitaine, et une situation plus calme succéda enfin à tant de troubles. Une tentative de médiation du duc de Milan suffit pour rallumer la discorde. Battista, qui se voyait sans autorité, quitta le palais le 18 avril. Pendant quelques jours, les anziani tâchèrent de gouverner la ville. Colard de Calleville, que l'on ne voulait plus voir à Gênes, envoya un lieutenant, que la médiation du duc de Milan fit admettre. Jusqu'au mois d'octobre, l'année s'écoula dans une sorte de calme, si l'on excepte une émeute des marchands de fromage, qui fut immédiatement réprimée. Au mois d'octobre, une nouvelle sédition chassa du palais le suppléant du gouverneur. On voulait lui donner comme conseiller Battista de' Franchi; mais celui-ci s'y refusa. Le 19 octobre, Battista fut placé seul à la tête du gouvernement comme capitaine de la ville. Les derniers mois de l'année s'écoulèrent en paix.

Au commencement de 1401, tout était assez tranquille à Gênes; mais sur la côte orientale le parti gibelin des Doria combattait le parti gibelin des Spinola. Quelques autres querelles particulières s'élevèrent dans les murs et hors de l'enceinte de Gê-

(1) Les devoirs des prieurs et conseillers sont ainsi exposés par Stella (l. c., p. 1176): « Suum est officium memorare gubernatori ejusque consilio de agendis pro bono publico civitatis et apud eos frequenter assistere; et si quis ex magnatibus urbis verbo vel opere justitiam impediret, manu armata cum artificibus Januæ currere contra illum. Unde alii omnes artifices in eorum manibus juraverunt, quod semper cum armis et sine, quoties petiti essent, comparerent ante ipsos quatuor priores artium, eosque sequerentur et alium nullum. »

nes. Au mois de septembre, l'autorité du capitaine était si réduite, qu'on établit un nouveau collége de huit bourgeois, qui devait être revêtu d'une puissance plus grande; on les nomma *uffiziali di Balia* (1). Le 25 septembre, Battista déposa son autorité. Antonio Longo (des Giustiniani) fut élu à sa place, et avec lui Giorgio Adorno, un des frères de l'ancien doge Antonietto. Ils proclamèrent, le 8 octobre, une nouvelle loi plus sévère contre les assassins (2). Enfin, le dernier jour d'octobre 1401, arriva le maréchal de Boucicaut, qui avait déjà combattu dans le Levant sur une flotte génoise. Il avait été nommé gouverneur par le roi; avec lui vinrent mille cavaliers et fantassins. Le jour de la Toussaint, on nomma douze anziani. Les fortifications de la ville furent en grande partie occupées par les gens du maréchal. Deux cents cavaliers étrangers furent pris en solde, et tous les soldats, nés Génois, jusqu'aux simples mercenaires, furent congédiés. Lorsque tout fut préparé, le maréchal fit emprisonner Battista Boccanera et Battista de' Franchi pour avoir exercé la puissance suprême sans le consentement du roi. Le soir la place du palais fut occupée par les mercenaires, et les prisonniers y furent amenés pour y être décapités. En effet Boccanera tomba sous les coups du bourreau; mais une émeute populaire permit à Battista de' Franchi de s'échapper, quoiqu'il eût les mains liées. Des bourgeois compatissants coupèrent ses liens, et il put s'enfuir de la ville. Boucicaut fut si furieux, qu'il fit trancher la tête au chevalier qu'il avait chargé de l'exécution de ses ordres. Pendant un jour entier, les têtes de Boccanera et du chevalier furent exposées sur la place, et Gênes tout entière trembla; car on avait perdu toute idée d'un gouvernement aussi ferme. La tranquillité et la paix revinrent en ville; tous les châteaux et provinces génoises se soumirent, à l'exception de Monaco qu'occupaient les Grimaldi, d'Arcola où étaient les Malaspina, et des contrées occupées par les marquis de Caretto.

L'année 1402 est remplie d'événements remarquables, tels que décapitations, constructions de nouvelles forteresses, prise de Monaco, occupation des domaines de Caretto, défense de Famagosta contre le roi de Chypre, nomination à vie de Boucicaut, suppression des fonctions de constables et de la division militaire de la bourgeoisie qui en dépendait, des emplois de consuls des corporations (1); expédition contre l'île d'Elbe pour se venger de Gherardo de' Appiano, seigneur de Piombino et d'Elba, qui protégeait les pirates, enfin établissement de nouveaux impôts indirects pour subvenir aux besoins du trésor public.

En 1403, on arma une plus grande flotte contre Chypre, et Boucicaut en prit lui-même le commandement, laissant Pierre de la Ville pour le remplacer à Gênes. Boucicaut jouissait dans cette ville d'une telle autorité, que son traitement avait été porté de huit mille cinq cents livres à dix-huit mille

(1) Stella, l. c., p. 1185.

(2) *Ibid.*, p. 1186 : «Actum hoc est, quia ante per annos undecim sæpe Januæ fuit mutatum regimen, et semper in cujuslibet mutatione regiminis, de quo superius scriptum, homicidarum, deprædatorum, cæterorumque aliorum delinquentium semper absolutio data fuit : quo dictum extitit, ut malefici essent proniores ad scelera. Die autem dominico octobris octavo per urbem præconium missum est quod si quis deliquisset citra diem septimam dicti mensis, ob quam causam reus esset interitus, si capi non posset, exul proscriberetur, et usque ad annum quinquagesimum non admitteretur ad veniam.»

(1) Stella, l. c., p. 1193 : «Artificum pars major consules elegit suos, hoc, ut dixerunt, agentes, quia mandatum in oppositum non habebant.—Nunc ergo cessant consules artium, nec ulterius audent artifices congregari pro spectantibus arti. Congregationes quoque Januæ civium, qui privatis oratoriis pro reverentia Jesu Christi passionis solent sub verbere et orationibus convenire, quique verberati dicuntur, desinunt a seipsis, hæsitantes ne procedatur adversum eos sicut adversum consules fuit processum.»

six cent vingt-cinq. Un traité fut fait avec Gherardo d'Appiano. Rafaele da Montaldo fut envoyé comme recteur en Corse. Cette île avait été en proie aux troubles et aux discordes civiles pendant l'époque des troubles de Gênes; mais Rafaele, suivant l'exemple de Boucicaut, rétablit un esprit de paix et de tranquillité depuis longtemps inconnu. Battista de' Franchi, qui avec l'aide de Cassano Doria, pendant l'absence de Boucicaut, menaça la ville du côté de Sacello, fut bientôt abandonné par Cassano et forcé de se retirer.

Boucicaut avait dans l'intervalle contraint le roi de Chypre à faire la paix et à payer les frais de la guerre. Il fit quelques descentes sur les côtes de Syrie, et commença des hostilités contre Venise. Nous en avons suffisamment parlé dans l'histoire de cette dernière république.

Lorsque Boucicaut fut de retour à Gênes, il fit publier de nouveaux livres de statuts, et chercha en général à tout établir sur le pied de la légalité. En 1404, Boucicaut avait une telle influence à Gênes, qu'il la fit renoncer au pape de Rome pour reconnaître celui d'Avignon. Çà et là encore surgissaient quelques troubles partiels, mais cependant tout était changé; et en 1405 Boucicaut put s'absenter pour accompagner le pape Benoît d'Avignon à Nice; et de là à Savone, à l'occasion des affaires de la ville de Pise. La peste ravagea pendant longtemps les côtes génoises. Le pape s'enfuit, en 1406, à Nice; la maladie pénétra dans cette ville, et Urbain se retira à Marseille. La révolte, ou plutôt la résistance de quelques contrées en Corse, et la réunion de Sarzana (1), qui avait en dernier lieu appartenu à Gabriele Visconti, et qui ne pouvait rester indépendante de Gênes, sont les seuls événements remarquables de l'année 1407; car la banque de Saint-George, qui eut tant d'influence sur les affaires intérieures de la république, est plutôt une institution qu'un événement.

Nous avons déjà dit quel était, en 1371, le système des dettes de l'État; comment les revenus de la république étaient abandonnés en garantie aux créanciers, c'est-à-dire à la maison de chapitre. La chose la plus facile était sans doute la distribution des revenus aux possesseurs des *luoghi;* mais le plus difficile était l'administration des revenus en garantie et des impôts; car pour chaque branche distincte on avait établi des employés spéciaux, en sorte qu'une partie des revenus de la maison de chapitre était absorbée par les frais d'administration. Pour diminuer ces frais, simplifier l'administration et porter plus d'union et d'ensemble dans tout le système des dettes, on supprima tous ces employés spéciaux, on établit un collége composé de huit assesseurs, qui prit le nom de *banque de Saint-Georges;* il avait toute l'administration sous ses ordres, et réglait ce que l'on donnait aux créanciers, ainsi que les revenus destinés au payement des intérêts des *luoghi* (1). Ce collége de huit membres fut élu, en dehors de l'influence des magistrats, par les possesseurs des *luoghi;* et, tandis qu'autrefois l'État participait à la nomination des employés spéciaux, la banque n'avait de comptes à rendre qu'à un conseil de cent intéressés élus par leurs coassociés. Tous les magistrats supérieurs de la république furent, à dater de ce jour, obligés de jurer de défendre et de protéger la banque de Saint-Georges dans son intégrité. De cette manière l'ensemble des créanciers formait un État dans l'État.

En 1408, l'île de Chio, que les Génois avaient conquise en 1346, se révolta (2);

(1) Boucicaut donna cette année à la république, moyennant remboursement de tous les frais, la ville de Livourne, qu'il avait acquise sur les Pisans.

(1) Folieta, l. c., p. 530. Machiavelli donne des détails sur l'institution de la banque de Saint-Georges, mais non sur son origine (ediz. delle opere, Italie, 1819, vol. II, p. 303 sq.).

(2) Voyez p. 78, Folieta, l. c., p. 446: « Qui (c'est-à-dire les Chiotes) multos dies artam obsi-

mais, en 1409, elle fut soumise de nouveau.

Alors on vit éclore à Gênes de nouveaux germes de troubles. D'abord, et quand tout le monde était fatigué d'une longue anarchie, elle avait aimé Boucicaut; mais bientôt et peu à peu l'ordre par lui établi parut oppressif. On prétexta que la république avait déjà souffert par le mélange des intérêts personnels de Boucicaut avec ceux de l'État; on se plaignit surtout de la part qu'il avait prise aux affaires de Milan, et des hostilités que les généraux lombards pouvaient diriger contre Gênes (1). Nous avons déjà, dans l'*Histoire de Milan*, parlé de ce que Boucicaut a fait en Lombardie.

Pendant que celui-ci se trouvait au nord des Apennins, Battista de' Franchi, son ennemi personnel, s'occupait avec le marquis de Montferrat et avec Facino Cane à préparer une expédition contre Gênes. En septembre 1409, Facino arriva dans la vallée de Polcevera, et le marquis dans celle de Bisagno. Le suppléant de Boucicaut à Gênes fit armer tous ses gens au nombre de deux mille; mais dès le matin du 3 septembre, les habitants de toutes classes parlèrent si ouvertement de chasser le gouverneur français, que le suppléant n'osa pas résister même pendant une nuit. Il sortit le soir du palais; mais il fut horriblement assassiné par un homme de la vallée de Polcevera, qui voulait se venger de la mort de son frère, décapité par ses ordres.

Le 4 septembre au matin, douze anziani, choisis par moitié entre les *popolares* et les nobles guelfes et gibelins, furent nommés pour gouverner la ville. Le château du port et la citadelle restèrent seuls au pouvoir des Français. Le marquis entra dans la ville; mais les mercenaires de Facino Cane, dont on craignait les violences, ne purent y pénétrer et marchèrent contre les Français, auxquels ils enlevèrent Novi, ville génoise, dont ils gardèrent la possession. Le 6, le marquis fit son entrée; aussitôt la suzeraineté française fut abolie, et toutes les armoiries qui pouvaient en rappeler le souvenir arrachées ou effacées. Le marquis devait rester à Gênes pendant un an comme capitaine, aux mêmes conditions que les doges. Le 10 septembre, le château du port se rendit. Le 16, les Guelfes firent une tentative inutile pour ramener la domination française; après cela ils furent obligés de quitter Gênes. Le Castelletto résista jusqu'au 28 septembre et se rendit. Boucicaut, qui était arrivé avec un corps d'armée à Gavi pour voir ce qu'il pouvait encore faire dans l'intérêt de la France, quitta cette ville et les côtes de Ligurie le 26. Ainsi se termina la domination française.

§ VIII. — *Histoire de Gênes jusqu'en* 1458.

Comme la domination française avait été abolie malgré les Guelfes, les Fiesci restèrent opposés au marquis et se maintinrent à Recco. Porto-Fino se révolta à leur instigation; mais elle fut soumise à la fin de décembre. Les Fiesci furent chassés des autres provinces génoises qu'ils occupaient sur la côte orientale. Une conjuration éclata à Savone en faveur de Boucicaut; mais elle fut réprimée et les coupables punis. Lorsque tout fut ainsi pacifié et consolidé, le parti gibelin nomma le marquis de Montferrat, le 21 avril 1410, seigneur de Gênes pour cinq ans.

Au mois de juin, Vintimiglia, qu'occupaient encore les Français, fut prise et pil-

---

dionem perpessi, in necessariam tandem deditionem venerunt, his conditionibus, quæ ne mitiores quidem fuissent, urbe primo adventu sine certamine tradita: in civium enim Genuensium numerum et jus accepti sunt, multis immunitatibus donati. »

(1) Stella, l. c., p. 1220.

lée. Une flotte génoise combattit avec avantage pour le roi Ladislas contre Louis d'Anjou. De nouvelles tentatives de Boucicaut furent repoussées. Pour se procurer l'argent nécessaire au trésor, on confisca les *luoghi* que les Fiesci avaient dans la banque de Saint-Georges; on les vendit et on força les Guelfes restés dans la ville à les acheter. Mais lorsque les Fiesci revinrent, le 13 décembre, on fut forcé de racheter ces *luoghi* et de les leur restituer.

Gavi, qui s'était déclarée pour les Français, se réunit en octobre 1411 avec Montaldo, à Facino Cane. En novembre, les Français vendirent aux Florentins leurs dernières possessions sur le territoire génois, Porto-Venere, Lerici et Sarzana (1), afin de retirer quelques avantages de ce qu'ils ne pouvaient défendre sans des efforts trop coûteux. Gênes se trouvait donc de cette manière en relations hostiles avec presque tous ses voisins, et même avec les Catalans, qui menaçaient l'île de Chio. Elle fit un armistice avec Louis d'Anjou au commencement de 1412.

Un acte de violence du marquis lui fit perdre sa seigneurie au mois de février 1413. Il avait fait emprisonner le chef de la maison des Adorno, Giorgio Adorno, et voulait aussi s'assurer de Tommaso da Campofregoso, chef de celle des Fregoso; il leur soupçonnait de mauvaises intentions. Mais les gens du marquis trouvèrent les Fregoso sur leurs gardes, l'entreprise échoua, et le 20 mars la cloche d'alarme appela tous les ennemis du marquis; ceux-ci prirent les armes, et le suppléant ne put leur résister; il quitta le le palais du doge, et on établit un nouveau gouvernement.

D'abord on institua le collége des Huit; ainsi se nommait le collége extraordinaire revêtu de tous les pouvoirs de l'État. Quatre d'entre les membres étaient commerçants (Bernabo da Guano, Francesco di Gabriele degli Giustiniani, Rafaele Giudice et Carlo di Cigogna); quatre tirés des classes élevées (Antonio di Paverio, Giovanni Greppo, Giovanni Galazzo et Battista di Zoalio); on leur adjoignit un neuvième membre (Jacopo da Saulo) (1) comme représentant des faubourgs. Ce collége nomma quatre capitaines de la ville et un protecteur du palais du doge, qui fut Filippone de' Franchi. Un conseil de trois cents bourgeois fut convoqué, et on convint de céder la moitié des emplois à la noblesse; et quand le 25 mars Giorgio Adorno sortit de prison on le nomma doge (2). Moyennant une somme de vingt-quatre mille florins d'or, le marquis de Montferrat consentit à lever le siége de Savone, et fit la paix avec la république. Un traité fut aussi conclu dans la même année à Lucques avec Florence, par lequel les Génois rentrèrent en possession du territoire vendu par les Français. Lodovico Cane rendit Gavi, dont il avait hérité en 1413 de Facino Cane (3); un armistice fut conclu avec l'Aragon. Un fait prouve combien était déchue l'autorité du roi des Romains en Italie à cette époque; quand, dans l'année 1414, Sigismond vint en Lombardie, on lui refusa l'entrée de Gênes, qu'il avait demandée.

Les autres chefs les plus considérés des *popolares* n'étaient pas satisfaits du gouvernement du doge Adorno. D'abord un des Guarco, Isnardo, chercha à l'expulser, mais ce fut en vain. Ensuite au mois de décembre 1414, Battista da Montaldo et Brasco de' Franchi excitèrent une révolte. Pendant une nuit obscure on sonna le tocsin; des Ardono, des Fregoso et beaucoup de Giustiniani, de Soprani et Clemente de Premontorio se réunirent chez le doge. Les Montaldo et les Spinola qui appartenaient à ce parti, se ras-

(1) Stella, l. c., p. 1241. Sarzana n'appartenait pas aux Français; cependant cette ville avait été comprise dans la vente. Elle résista aux Florentins avec beaucoup de courage, et avait pour commandant Casano Spinola.

(1) C'est pour la première fois que je trouve le nom de *Sault*, qui fut si connu dans la suite.

(2) Stella, l. c., p. 1246.

(3) Stella, l. c., p. 1249.

semblèrent à S.-Luca. Dans la matinée suivante, les Vivaldi, les Guarco, les Grilli, del Mare, les Imperiali et autres Gibelins se joignirent à eux, tandis que tous les Guelfes se rangeaient du côté du doge. Le combat dura plusieurs jours à S.-Syro, à S.-Pietro, sur la place de Banchi et à S.-Maria del Vigne, avec un acharnement épouvantable. Les corporations cherchèrent à interposer leur médiation, mais infructueusement. L'année s'acheva sans que l'on pût rétablir la paix. Le meurtre et le pillage désolaient la ville (1), et à cette époque d'une manière plus terrible que jamais, par l'introduction des armes à feu.

Cet état misérable continua jusqu'au 6 mars 1415 où la paix fut enfin conclue. Le doge abdiqua, et fut reconduit chez lui avec honneur et en recevant des priviléges pour toute sa vie: à sa place furent élevés à la dignité de prieurs, pour trois mois, Tommaso da Camprofregoso et Jacopo di Antonio da Giustiniani. Ceux-ci rassemblèrent le 28 mars un conseil de huit cents bourgeois qui nommèrent doge Bernabo da Goano, le 29 du même mois.

Le doge gouverna d'abord à la satisfaction générale; mais, dès le 3 juillet, Giorgio Adorno et Tommaso da Campofregoso, s'armèrent de nouveau contre lui; le peuple escalada le palais, et Bernabo s'enfuit. A sa place on nomma Tommaso da Campofregoso. Aussitôt Isnardo da Guarco et Battista da Montaldo quittèrent la ville; l'un se rendit dans la vallée de Scrivia, l'autre partit pour Porto-Venere, et de là se rendit à Pise. Le 20 juillet, Tommaso fut confirmé dans sa nouvelle dignité.

Un assassinat commis par le marquis Malaspina, à Villafranca, sur la personne d'un magistrat génois, donna occasion à la république, en 1416, d'agrandir son territoire dans la Lunigiana (1). Abraham da Campofregoso, frère du doge, combattit à la même époque avec bonheur contre les nobles de Corse qui s'étaient révoltés. Sur la côte occidentale, Tommaso Malaspina se soumit, et Ponzono fut enlevé au marquis Henrico da Ponzono. L'armistice avec l'Aragon fut renouvelé en 1417.

Cependant les Guarco et les Montaldo exilés, et même une partie des Adorno, avaient fait leur possible pour former une ligue des princes voisins contre Gênes; ils réussirent auprès du duc de Milan, du marquis de Montferrat et de Carlo, marquis de Caretto; en octobre 1417, ce dernier commença les hostilités. Au mois de décembre, les bannis entrèrent sur le territoire génois avec quinze cents cavaliers et deux mille fantassins. Le doge défendit aux bourgeois de s'armer sans son ordre exprès. Après une attaque inutile contre Bolsonetto, l'armée ennemie se retira à Scrivia. Le 31 décembre elle attaqua Gavi, et donna, au mois de janvier 1418, cette place au duc de Milan. Au mois de février, les exilés prirent Capriata; au mois de mars, ils vinrent de nouveau à S.-Pietro dell' Arena, et nommèrent doge Teramo Adorno. Ils restèrent près de la ville jusqu'au 11 avril; et Battista da Campofregoso qui les poursuivit lors de

---

(1) C'est autant la nécessité d'épargner l'espace dans une ville commerçante comme Gênes que ces querelles intestines qui firent établir des rues étroites et des maisons très-fortifiées. Je cite à cet égard ce que dit Stella (l. c., p. 1257) : « Quantum Januæ urbis domus fortes existant, ex hoc constare valet; nam die II januario pulsata ipsius urbis magna campana, ut gens ducis amplius excitaretur ad arma adversus domum Nicolai Spinulæ quondam Bartholomæi, quæ altæra ex duabus est, quas ipsi de medio minutas in litore maris habent, in multa potentia cepit gens ipsa ducis pugnare. Pugnavit etiam in aliis Januæ partibus. Per totam vero diem contra domum ipsam prælium datum est; sed tamen nec vinci potuit, nec in ruinam everti. Eaque die antequam super terram lux esset, in domibus apud basilicam S. Germani apposito igne, domus ipsæ combustæ sunt. »

(1) Terrarossa, Villafranca, Panicale, Monte di Bajo, Madrigano, Calice, Rocchetta, Castello, Brugnate, S.-Caterina et autres châteaux, furent pris et rasés.

leur retraite, incendia le 14 Buzalla. La guerre fut continuée dans les provinces plus éloignées jusqu'au mois d'août, époque où une armée de Lombards vint dans la vallée de Polcevera. Au mois de septembre, la vallée de Bisagno se révolta; et, quand l'ennemi se fut retiré, Bolsonetto resta au pouvoir des exilés. Toutes les possessions génoises au delà des Apennins furent conquises par le duc de Milan, à l'exception de Ponzono et Pareto qui furent prises par le marquis de Montferrat, et de Capriata et Tajolo dont s'emparèrent les exilés.

De nouveaux dangers vinrent en 1419 assaillir la république, des hostilités éclatèrent avec le royaume d'Aragon, et des maladies épidémiques ravagèrent le territoire génois. En 1420, les Catalans menacèrent S.-Bonifazio en Corse, et la république de Gênes se trouva gênée dans ses finances. L'activité et l'intelligence du doge surent pourvoir à tout. S.-Bonifazio fut secourue; Calvi, ville moins importante, se rendit aux Catalans, et resta en leur pouvoir jusqu'au mois d'avril 1421.

Pendant l'été de 1421, une armée milanaise commandée par Guido Torello, accompagné des chefs des exilés, Teramo Adorno, Rafaele et Battista da Montaldo, Francesco di Ottobuono Spinola et des Fiesci, entra sur le territoire de Gênes. Une autre armée milanaise commandée par Carmagnola arriva sur la côte occidentale, prit Albinga et d'autres villes. Savone, où commandait Spineta da Campofregoso, frère du doge, résista et servit à Gênes de garde avancée. A Finale, on s'arma pour Milan, et dans le port de Gênes les Fregoso équipèrent une petite flotte; Battista da Campofregoso qui la commandait fut battu au mois de septembre dans les eaux de Pise, par Battista da Montaldo, et l'amiral génois lui-même fut fait prisonnier. Tommaso, affligé de cette perte, et se trouvant chaque jour pressé plus vivement dans la ville, ne crut pas pouvoir résister plus longtemps, et chercha à se réconcilier avec le duc de Milan. Il livra Gênes et son territoire à ce dernier, aux mêmes conditions qui antérieurement avaient été stipulées avec le roi de France. Tommaso reçut Sarzana et son territoire, ainsi qu'une somme de trente mille florins d'or; quinze cents furent donnés à son frère Spineta en échange de Savone. Le 2 novembre, le doge quitta Gênes en versant des larmes, et mit à la voile pour les côtes orientales; le même jour, l'armée milanaise, forte de six mille cavaliers et de trois mille fantassins, entra dans la ville. Le comte Carmagnola se mit à la tête de toute l'administration; et, jusqu'au mois de janvier 1422, tout fut maintenu sur le même pied. Les mêmes anciens qui siégeaient à côté de Tommaso demeurèrent les conseillers de Carmagnola; mais alors le nouveau gouverneur parvint à obtenir que toutes les stipulations précédentes fussent annulées, et que Gênes fût placée sous la suzeraineté du duc sans conditions. Celui-ci devait choisir le podestat et les autres magistrats, et autant que cela pouvait s'accorder avec les égards dus aux anciennes institutions de la république, tout fut mis sur le même pied administratif que dans les possessions milanaises. Au mois de mars 1242, le duc mit à la tête du gouvernement de Gênes quatre de ses conseillers, Pietro de' Giorgi, évêque de Novare, Guido Torello, Sperone di Pietra-Santa et Franchino da Castiglione. Ces magistrats conservèrent le pouvoir jusqu'au 5 décembre; ils furent remplacés par le comte Carmagnola, sur la demande des Génois, qui préféraient avoir un seul gouverneur.

La guerre continuait contre l'Aragon avec d'autant plus de vigueur que le duc de Milan s'était déclaré dans la question milanaise en faveur du parti d'Anjou. La flotte que l'on arma en 1423 à l'occasion de cette guerre fut placée sous les ordres de Guido Torello, en dépit du comte Carmagnola; ce qui fut la première cause de mésintelligence entre lui et le duc de Milan. Nous avons, dans l'histoire de ce dernier pays, raconté tout ce qui se rattache à ces événements, et comment, au mois de novembre 1424, Carmagnola fut nommé gou-

verneur de Gênes. Cette ville retrouva, sous la suzeraineté de Milan, le repos et la tranquillité dont elle n'avait pas joui depuis longtemps.

En 1425, a l'instigation des Florentins, Tommaso da Campofregoso chercha à former une alliance avec tous les ennemis du gouvernement ducal. Il parvint à attirer les Fiesci dans cette alliance; et, comme il croyait trouver dans Gênes un parti nombreux, il s'embarqua à Livourne sur une petite flotte composée de vaisseaux florentins et catalans. Il arriva jusque dans le port de Gênes pendant une nuit obscure du mois d'avril; mais l'équipage ayant beaucoup trop tôt crié: *Vivano i Fregosi*, les défenseurs du port furent prévenus, et répondirent par une canonnade si bien nourrie, que la flotte dut se retirer en toute hâte. Pendant tout l'été, elle se livra à beaucoup d'hostilités contre Gênes. Recco, Rapallo, Sestri et plus tard Chiavari tombèrent au pouvoir des Fregoso. Le gouvernement milanais arma une flotte contre Tommaso, et en donna le commandement à Antonio Doria. A la fin de l'année, la flotte des Fregoso se dispersa, et celle de Gênes revint dans le port.

En 1426, le duc de Milan, malgré les Génois, fit la paix avec leurs ennemis éternels, les Aragonais; bien plus, il livra à ceux-ci en garantie, pour un certain temps, les villes génoises de Lerici et de Porto-Venere (1). Il ne pouvait blesser plus profondément les Génois. La guerre de Venise et de Florence contre Milan amena aussi pour Gênes quelques petits combats sur mer; et bientôt il y eut dans cette ville beaucoup de mécontentement contre le gouvernement ducal. Au mois de septembre, Abraham de Campofregoso, frère de Tommaso, et Teodoro del Fiesco, arrivèrent avec une petite troupe armée qu'ils avaient levée dans la vallée de Polcevera, sur la côte orientale et dans les domaines des Fiesci; ils osèrent pénétrer dans la ville en criant: *Viva il popolo ed i Fregosi!* Ils espéraient provoquer une révolte; mais ils trouvèrent si peu d'appui, qu'ils durent se retirer au bout de quelques heures. Au mois de janvier 1427, Tommaso lui-même arriva avec Antonio del Fiesco à la tête de quatre cents cavaliers et huit cents fantassins dans la vallée de Bisagno. Le 6 août, ils voulurent escalader les murs de Gênes; mais ils furent repoussés, et se retirèrent en apprenant, le 28, l'approche d'une armée lombarde. Au mois de novembre de la même année, le duc excita beaucoup de mécontentement en donnant Lomellino à Carlo, comme garantie d'une dette qu'il avait contractée à Vintimiglia. Isnardo da Guarco occupait de la même manière Uvabia, et Francesco Spinola un autre lieu. Au mois de décembre, le parti des Fregoso fit une nouvelle tentative pour prendre la ville; mais il fut vigoureusement repoussé, et c'est à peine si Tommaso put s'enfuir.

Au mois de février 1428, Bartolommeo della Capra, archevêque de Milan, fut nommé gouverneur de Gênes. La paix faite avec Florence et Venise, la diminution des appointements du gouverneur, la suppression de tout salaire pour les emplois qui furent tous honorifiques, durent concilier l'affection des Génois au gouvernement milanais. Monaco, dont les Grimaldi s'étaient emparés, fut rachetée de Giovanni de Grimaldi, moyennant quinze cents livres génoises.

L'introduction d'un ordre plus économique dans les finances, que sut maintenir l'archevêque, fit bientôt hausser de prix les *luoghi* de la banque de S.-Giorgio; depuis dix ans ils avaient subi une baisse considérable; mais ils remontèrent jusqu'à soixante-dix pour cent. Les Génois commençaient à s'attacher au gouvernement ducal; cependant il ne manqua pas de tentatives particulières pour le renverser. C'est ainsi que l'essaya Bernabo Adornó au mois de novembre 1429; les Fregoso occupèrent une partie de la côte orientale. Cependant en 1430 ils perdirent Moneglia; les Fiesci perdirent aussi Porto-Fino; une grande partie de leurs domaines fut envahie par Niccolo Piccinino; ils étaient dispersés depuis Torreglia jusqu'à

(1) Stella, l. c., p. 1295.

Pontremoli (qui aussi tomba au pouvoir des Milanais), dans les vallées de la Trebia, du Taro et de la Bara. Niccolo s'empara aussi de toutes les possessions des Malaspina, qui s'étaient alliés contre Milan avec les Fregoso, les Fiesci et les Florentins.

Jacopo Adorno et Antonio del Fiesco, ainsi que plusieurs autres exilés génois, furent secourus par une flotte vénitienne dans l'année 1431 ; l'amiral génois Francesco Spinola fut battu à Capo di Monte, et le châtelain de Recco obligé de livrer le château à Antonio del Fiesco. Mais bientôt après, quand la flotte vénitienne se fut retirée sur les côtes de Toscane, Jacopo et Antonio furent tués. Bernabo Adorno, qui avait aussi attaqué le territoire génois, tomba au pouvoir de Niccolo. L'île de Chio fut vaillamment défendue par Rafaele da Montaldo contre une flotte vénitienne (1).

Pendant l'été de 1432, une flotte vénitienne vint de nouveau sur les côtes orientales de Gênes. Les Fregosi étaient embarqués; mais ils ne purent rien entreprendre d'important. Peu de temps après la paix fut conclue entre Venise et Milan.

Pendant les dix dernières années, la noblesse de Corse avait presque entièrement secoué la domination génoise, et à elle s'étaient ralliés même les barons qui étaient originaires de Gênes. Le comte Vicentello della Rocca s'était emparé du pouvoir suprême de toute l'île, à l'exception des villes de S.-Bonifacio et de Calvi. En 1434, Vicentello fut pris par Zaccharia Spinola, conduit à Gênes et décapité devant le palais du doge.

Nous parlerons dans l'*Histoire de Naples* et dans celle de Milan, de la part que prirent les Génois dans les guerres d'Aragon et du parti d'Anjou pour la succession napolitaine. Ce point a déjà été traité en partie dans l'*Histoire de Milan*. L'alliance du duc de Milan avec le parti aragonais mécontenta beaucoup les Génois, à tel point qu'on pensa à renverser le gouvernement ducal. Visconti, qui avait en son pouvoir presque toutes les places fortes du territoire, prétexta le besoin où il était de transporter des troupes en Sardaigne, et dirigea deux mille hommes sur Gênes; il se préparait à maintenir la ville par la force, tandis que les habitants s'entendaient pour chasser de force, s'il le fallait, ses gens et ses employés.

Les conjurés communiquèrent leurs projets à Tommaso da Campofregoso; et quand Rasmino de' Triulzi, nouveau gouverneur, arriva à Gênes le 27 décembre 1435, les séditieux s'emparèrent de la porte de S.-Tommaso. Francesco Spinola se mit à la tête des conjurés; la liberté fut proclamée. Le dernier gouverneur, Pacino d'Alciati, fut assassiné; Triulzi se sauva dans Castelletto; Savone chassa la garnison milanaise, les autres forteresses furent prises d'assaut, et Castelletto fut assiégé de tous côtés.

Cependant le duc, au commencement de l'année suivante, en 1436, envoya Niccolo

(1) L'île de Chio était dans une position toute spéciale vis-à-vis de la république. Elle avait été conquise par une flotte armée en grande partie aux dépens de la noblesse génoise. Les capitaines de vaisseau réclamèrent les frais de la guerre ; et, comme la république ne pouvait les payer, elle leur donna en garantie les revenus de l'île, sous condition qu'elle appartiendrait au *dominio utili*, si tout n'était pas payé avant le terme fixé. Le payement ne fut pas fait ; les Giustiniani achetèrent aux autres possesseurs de la garantie leurs droits, en sorte qu'ils devinrent maîtres de l'île, exercèrent les droits de souveraineté, perçurent les impôts, frappèrent monnaie. Ces possesseurs de garantie sur l'île de Chio étaient désignés par le nom grec de *monas*. Les monas élisaient quatre d'entre eux pour administrer l'île ; la république choisissait parmi ces quatre celui qui devait être podestat. Quand la puissance de Tamerlan s'étendit en Asie, les Giustiniani craignirent pour leurs possessions; ils se soumirent volontairement à l'empire grec, et en obtinrent, moyennant un tribut, secours et protection. Ils établirent de même des relations avec l'empire turc, en sorte que l'île de Chio devint un point intermédiaire entre la Grèce, la Turquie et l'Occident. Les Giustiniani ne cessèrent cependant pas de reconnaître la suzeraineté de la république de Gênes et de lui laisser nommer le podestat.

Piccinino avec une armée considérable contre Gênes, pour délivrer le Castelletto, qui avait promis de capituler s'il n'était pas secouru dans un délai fixé (1). Quand les Génois apprirent l'arrivée de Niccolo, ils rompirent la capitulation et s'emparèrent du Castelletto. Piccinino, qui arrivait par la vallée de Polcevera, voyant qu'il venait trop tard pour secourir le Castelletto, se dirigea vers les frontières orientales, où il trouva des alliés dans les marquis de Ceva et de Caretto; il ravagea les contrées et s'empara des villes qui étaient restées fidèles à la république.

Aussitôt après avoir recouvré leur liberté, les Génois cherchèrent à s'allier aux anciens ennemis de Milan, les Florentins et les Vénitiens; ils reçurent des troupes de Toscane. Les factions des Fregoso et des Adorno mirent bientôt le trouble et la confusion dans Gênes; les autres *popolares* importants, voyant que ces deux partis ne s'accorderaient jamais sur un équitable partage du pouvoir, se réunirent dans l'église de S.-Syro et nommèrent Isnardo da Guarco chef de la république. Mais sept jours après, Tommaso chassa celui-ci du palais et prétendit que la dignité de doge lui appartenait, qu'il en avait été dépouillé par les Milanais, mais que son droit était resté intact. Aussitôt que tout fut un peu plus calme à l'intérieur, on put agir avec plus d'énergie contre Piccinino; celui-ci fut contraint de se retirer, et l'année suivante, en 1437, ne fut remarquable que par une tentative infructueuse de Battista da Campofregoso, pour enlever le pouvoir à son frère.

La guerre qui s'éleva à Naples, en faveur de René d'Anjou contre les Aragonais, occupa toute l'attention publique. La crainte qu'inspirait Milan maintenait le peuple génois dans une sorte de frein, et le gouvernement de Tommaso fut assez paisible pendant quelque temps. Cependant les nobles s'irritaient de voir presque toutes les places d'amiraux et de capitaines de vaisseau occupées par les nombreux parents du doge. La noblesse, les Fieschi, les Doria, les Spinola et autres se consolaient, en obtenant ces postes, de leur exclusion des fonctions publiques. En 1441, Gian Antonio del Fiesco vit donner à Giovannni da Campofregoso une place d'amiral sur laquelle il avait compté. Les Fiesci réunirent tous les mécontents, se mirent en relation avec le duc de Milan; une flotte aragonaise vint sur la côte orientale de Gênes. Le marquis Galeotto da Caretto de Finale s'allia aux Fiesci et aux Aragonais, et un parti formidable menaça Tommaso. Malgré toute sa vigilance, les Fieschi parvinrent à introduire, pendant une nuit du mois de décembre, une petite troupe armée dans Gênes; le matin le doge vit un parti si puissant formé contre lui, qu'il résolut de tout abandonner à la décision des juges. On élut d'abord seize *popolares*, puis huit des principaux habitants pour gouverner la ville (1). Comme Fregoso ne voulait pas abdiquer, il fut chassé du palais, et le collége des Huit, de concert avec les anziani, nomma les huit *di balia* pour administrer la république. Ces huit étaient : Rafaele Adorno, Giovan Antonio del Fiesco, Paolo Albari, Andalono Maruffo, Lamba Doria, Battista Spinola, Meliadoce de' Salvagi et Domenico Ricci. Ils étaient trop divisés entre eux pour pouvoir gouverner longtemps; dès 1443, Rafaele Adorno fut élu doge; cependant on lui adjoignit quatre conseillers pour l'empêcher d'user du pouvoir à son avantage exclusif, comme l'avait fait Tommaso.

Giovan Antonio del Fiesco, qui était mécontent du gouvernement populaire établi dans Gênes, reçut des secours de Milan. Il s'empara de Recco et de Porto-Fino, et dévasta la côte orientale. Les pirateries des Catalans portaient un coup funeste au commerce maritime de Gênes, tandis que son

(1) Folieta, l. c., p. 589.

(1) Folieta, l. c., p. 599. C'étaient Battista da Goano, Pietro del Fiesco, Battista de' Fornari, Demetrio de' Cattanei, Tedisio Doria, Pietro Bondinari, Andalono Maruffo et Luca de' Grimaldi.



commerce par terre souffrait beaucoup des attaques de Pietro da Campofregoso, à qui le duc de Milan avait donné Novi. Dans ces circonstances, les Génois se trouvèrent heureux de faire la paix, en 1444, avec le roi Alphonse de Naples. Le reste de cette année et les années suivantes s'écoulèrent sans événements importants.

En 1447, les Adorno, mécontents du gouvernement juste et modéré de Rafaele, lui persuadèrent de résigner sa dignité. Il céda aux instances de sa famille, et celle-ci le fit remplacer par Bernabo Adorno. Giano da Campofregoso résolut de tenter contre celui-ci un coup de main hardi. Pendant la nuit, il entra avec une galère dans le port, suivi d'une petite troupe choisie, marcha sur le palais, en chassa la garde et se fit nommer doge; Giano rappela Pietro et les autres Fregoso exilés. Le marquis Galeotto de Caretto, qui de Finale faisait des irruptions armées sur la côte occidentale, fut contraint de s'en abstenir, et quand Giano mourut à la fin de 1448, Lodovico da Campofregoso lui succéda. Mais celui-ci donna sa démission en 1450, et voulut remettre sa dignité à Tommaso qui l'avait déjà perdue deux fois, et qui depuis vivait dans ses domaines à Sarzana. Tommaso refusa, et Pietro da Campofregoso, qui avait heureusement terminé la guerre contre Galeotto de Caretto, fut élu doge.

Pietro fut attaqué souvent par les Génois exilés; mais un plus grand danger menaçait alors Gênes en Orient. Toutes ces luttes intérieures, ces soumissions à des princes étrangers étaient de peu d'importance, relativement au commerce génois qui avait une grande extension et pouvait être entretenu avec les colonies de Calvi, de S.-Bonifacio, Chio, Pera et Caffa. Des deux dernières surtout dépendait le commerce avec la mer Noire, et d'elles aussi dépendait la sûreté de Chio. Les périls qui menaçaient l'empire grec d'une ruine totale, l'extension de la puissance turque en Europe, semblaient annoncer aussi l'anéantissement de la colonie de Pera.

Pietro chercha à protéger Pera autant qu'il le put; en 1452, il envoya neuf cents hommes pour renforcer la garnison; mais quelque courageuse que pût être la résistance sous les ordres de Giovanni de' Giustiniani, la chute de Pera était nécessairement liée à celle de Constantinople. Alors Caffa fut en grand danger, et presque perdue, quand au moment même où Pera tombait au pouvoir des Turcs, le roi Alphonse, qui prit le parti des Adorno exilés, s'empara de S.-Florenzo en Corse; la république ne se crut pas assez forte pour défendre cette île, elle céda Caffa et la Corse à la banque de Saint-Georges, et celle-ci, sous la surveillance du gouvernement, se chargea de la défense des colonies menacées, comme la compagnie anglaise des Indes orientales (1).

En 1455, Rafaele, Bernabo Adorno et Gian Antonio del Fiesco arrivèrent sur une flotte napolitaine. Leurs partisans s'armèrent dans la ville; Pietro les trompa. Sous prétexte d'aller reconnaître les troupes ennemies, il sortit du palais par un

(1) Ce que dit Folieta (l. c., p. 603) est trop caractéristique pour ne pas être cité: «Factum est, ut in eadem urbe duæ essent civitates, duæque respublicæ, non genere solum variæ, quod penes esset alteram regimen atque imperium civitatis et totius genuensis ditionis; sed moribus diversis ac fortuna et statu rerum dispares: cum superior corruptissima sit nihilque sani aut integri habens; ad hoc turbulenta et inquieta, molestiarumque plena, discordiis ac factionibus agitata, seditionibus, tumultibus, bellis denique civilibus lacerata, postremo libertate orbata, ac modo exteris principibus, modo civibus suis pudendam ac duram servitutem serviens: at hæc priscorum morum sanctitatem et incorruptam veterem disciplinam retinens, pacato et tranquillo statu utens, omnibusque pacis et quietis illibatæque libertatis bonis florens: quibus rebus factum est, ut cives patriæ debitum amorem a priore republica ad secundam hanc omnem transtulerint, acerrimique illius defensores sint; cum cujus rebus secundis vel adversis privata ipsorum res conjuncta sit, magna ex parte in vectigalibus publicis occupata.»

chemin couvert, gagna le Castelletto; puis, quand pendant la nuit les partisans des Adorno prirent les armes, croyant que le doge avait quitté la ville, il les attaqua au moment où ils allaient escalader le palais, et en fit un grand carnage; la flotte à cette vue perdit courage et se retira. Des hostilités de peu d'importance sont les seuls événements remarquables des années 1456 et 1457; cependant les Adorno ne renoncèrent pas au projet de chasser les Fregoso, et Alphonse ne se lassa pas de les appuyer; enfin Pietro, voyant qu'il ne pourrait se soutenir avec ses propres forces contre tant d'ennemis, envoya en 1458 Marco Grillo, Gian Ambrosio Marini, Gotardo Stella et Battista Goano, à la cour de France, qui prit Gênes sous sa suzeraineté et lui promit assistance.

§ IX. — *Coup d'œil rétrospectif.*

Ce que nous avons dit de Gênes dans l'introduction, a paru peut-être un peu sévère à ceux qui ne connaissent pas les détails de son histoire; mais il en sera tout autrement pour ceux qui auront parcouru le tableau qui précède. Du moment où Gênes, comme tous les autres États italiens, se divisa entre les deux factions guelfe et gibeline, il n'y eut plus de tranquillité intérieure; chaque parti victorieux trouvait toujours dans son sein même des ennemis nouveaux et des oppresseurs. Cependant, durant toute cette période d'oppression, on ne voit pas jaillir une seule pensée supérieure, prédominer de hauts intérêts, ainsi qu'il est arrivé souvent ailleurs. On ne trouve pas même cette lassitude que l'on signale à Milan; on n'y voit jamais un mercenaire s'emparer du pouvoir; car les Génois, dans leurs luttes intestines, avaient acquis un courage supérieur à celui de tous les mercenaires de cette époque. En de telles circonstances, des intérêts commerciaux seuls pouvait sortir un ordre de choses plus fixe et plus tranquille. L'institution de la banque de Saint-Georges aurait vraisemblablement avec le temps absorbé tous les pouvoirs de l'État et créé une aristocratie commerciale, si Gênes eût pu se maintenir plus longtemps indépendante. Un État plus fixe s'introduisit dans le XVIe siècle, et amena pour Gênes une indépendance nouvelle; mais ce n'est pas le moment de nous en occuper ici. Nous appelons seulement l'attention sur ce que d'abord les factions nobles des Doria, des Spinola, des Fiesci et des Grimaldi, et plus tard les factions populaires des Fregoso, des Montaldo, des Adorno et des Guarco, bouleversèrent tout, et dans ce désordre, au moyen de prêts d'argent faits à tous les partis qui dominaient successivement, arrivèrent à former les associations des créanciers de l'État, de Saint-Georges à Gênes, des Giustiniani à Chio, s'emparèrent de presque tout le territoire génois, à titre de gage, et le gouvernèrent. Nous allons maintenant nous occuper des marquis et des seigneurs des contrées voisines du nord-ouest de l'Italie.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA

DU PREMIER VOLUME DE L'HISTOIRE D'ITALIE DE LÉO.

Pag. 27, col. 1, l. 15. *Au lieu de*, qui était fait de lui; *lisez*, qui tombait sur lui.

Ibid., col. 2, l. 39. *Au lieu de*, où sont; *lisez*, où se trouvent.

Pag. 34, col. 1, l. 32. *Au lieu de*, avec elle; *lisez*, avec lui.

Ibid., *ibid.*, l. 36. *Au lieu de*, un de leur ordre; *lisez*, un membre de leur ordre.

Pag. 35, col. 2, l. 32. *Au lieu de*, comme; *lisez*, ainsi que.

Pag. 36, not. 2 *Au lieu de*, ont; *lisez*, aient.

Pag. 38, col. 1, l. 3. *Au lieu de*, et qu'ils n'existaient que comme un grand; *lisez*, et qu'ils existaient seulement à l'état de grand.

Pag. 51, col. 1, l. 9. *Au lieu de*, norme; *lisez* règle.

Ibid., *ibid.*, l. 19. *Au lieu de*, sont; *lisez*, soient.

Pag. 52, col. 1, l. 24. *Au lieu de*, la mesure; *lisez*, la proportion.

Pag. 54, col. 2, not. 2 (à la parenthèse). *Au lieu de*, les dehors; *lisez*, les hordes.

Pag. 60, col. 1, l. 6. *Au lieu de*, tumultuaires; *lisez*, désordonnés.

Pag. 111, col. 2, lig. 9. *Au lieu de*, qui n'aurait pas servi à grand'chose au pape; *lisez*, n'aurait pas beaucoup avancé les affaires du pape.

Ibid., col. 2, l. 21. *Au lieu de*, un double mariage de projeté; *lisez*, un double mariage projeté.

Pag. 115, col. 1, lig. 19. *Au lieu de*, la sottise de sa conduite; *lisez*, l'aveuglement de sa passion de vengeance.

Ibid., col. 2, l. 17. *Au lieu de*, les duchés partagés en comtés; *lisez*, les duchés furent partagés en comtés.

Ibid., col. 2, l. 29. *Au lieu de*, deux grands changements eurent donc lieu; *lisez*, deux grands changements s'opérèrent donc.

Ibid., alinéa 3, l. 2. *Au lieu de*, eurent; *lisez*, acquirent.

Pag. 117, col. 1, l. 30. *Au lieu de*, sous-vassaux; *lisez*, arrière-vassaux.

Pag. 140, col. 2, l. 17. *Au lieu de*, la victoire de son parti fut courte; *lisez*, ce triomphe de son parti fut de courte durée.

Pag. 142, col. 2, l. 11. *Au lieu de*, bonne étoile; *lisez*, fortune.

Pag. 153, col. 2, fin de la not. 2. *Au lieu de*, l'envie du butin; *lisez*, la convoitise pour le butin.

Ibid., l. 25. *Au lieu de*, et remporta; *lisez*, et obtint.

Pag. 156, col. 1, not. 1. *Au lieu de*, la souree; *lisez*, la cause première.

Pag. 167, col. 2, l. dern. *Au lieu de*, un destin plus sévère; *lisez* un destin plus dur.

Pag. 172, col. 1, l. 21. *Au lieu de*, ne laissait pas chômer ses charmes; *lisez*, ne laissait pas ses charmes sans emploi.

Pag. 177, col. 1, l. 1. *Au lieu de*, il est souvent mention; *lisez*, il est souvent question.

Pag. 187, col. 1, l. 17. *Au lieu de*, province; *lisez*, contrée.

Pag. 194, col. 2, l. 1. *Au lieu de*, avec cette peu satisfaisante réponse; *lisez*, avec cette réponse peu satisfaisante.

Pag. 196, col. 1, l. 7. *A*, plus tard ce fut l'intérêt propre des cités; *ajoutez*, qui s'en chargea.

Pag. 197, col. 1, l. 8. *Au lieu de*, mais presque en cachette; *lisez*, mais pour ainsi dire clandestinement.

Pag. 209, col. 2, l. 4. *Au lieu de*, part particulière; *lisez*, certaine part.

Ibid., l. 19. *Au lieu de*, vis-à-vis le patrice; *lisez*, envers le patrice.

Pag. 210, col. 2, l. 31. *Au lieu de*, commerciale; *lisez*, commerçante.

Pag. 220, col. 2, l. 9. *Au lieu de*, pour courir après leurs intérêts privés; *lisez*, pour satisfaire leurs intérêts particuliers.

Ibid., l. 22. *Au lieu de*, Hérībert, qui venait d'être promu; *lisez*, Hérībert, tout récemment élevé.

Ibid., col. 2. *Au lieu de*, la trop grande faveur qu'obtint Cosme; *lisez*, la trop grande faveur dont jouit Cosimo.

Pag. 222, col. 1, l. 16. *Au lieu de*, aux environs de Pâques; *lisez*, aux approches de Pâques.

Pag. 225, col. 2, l. 23. *Au lieu de*, et s'allièrent à eux; *lisez*, et s'allièrent à ceux-ci.

Pag. 228, col. 1, l. 16. *Au lieu de*, une position plus noble; *lisez*, une position plus importante.

Pag. 259, col. 1, l. 6. *Au lieu de*, pour se libérer de l'excommunication; *lisez*, pour se relever.

Ibid., col. 2, l. 22. *Au lieu de*, qui ajoutèrent leurs prières; *lisez*, qui joignirent.

Pag. 276, col. 2, l. 1. *Au lieu de*, rappela l'ancienne haine; *lisez*, réveilla.

Pag. 281, col. 2, l. 37. *Au lieu de*, descendit; *lisez*, recula.

Pag. 290, col. 2, l. 22. *Au lieu de*, hypothéqua la Calabre; *lisez*, engagea.

Pag. 298, col. 1, l. 17. *Au lieu de*, le goût des choses de l'esprit se réveilla; *lisez*, le goût des hautes occupations de l'esprit.

Pag. 313, dern. l. de la col. 1, et l. 1 de la col. 2. *Au lieu de*, toutes les fois qu'elle en avait besoin, elle trouvait un lieu de refuge dans ses châteaux; *lisez*, toutes les fois qu'elle en avait besoin, la noblesse trouvait.

Pag. 320, col. 2, l. 35. *Au lieu de*, peu de temps après que la reddition de la ville eut eu lieu; *lisez*, peu de temps après la reddition de la ville.

Pag. 321, col. 2, l. 21. *Au lieu de*, que pouvaient-ils faire, sinon de recueillir; *lisez*, que pouvaient-ils faire, sinon recueillir.

Pag. 342, col. 2, l. 24 et 25. *Au lieu de*, cherchaient à se donner une vie isolée; *lisez*, cherchaient à se créer une existence isolée.

Pag. 351, col. 2, l. 35. *Au lieu de*, comme ils étaient responsables, non aux habitants... mais à la métropole; *lisez*, non pas envers les habitants... mais envers la métropole.

Pag. 357, col. 1, avant-dernière ligne. *Au lieu de*, Nise; *lisez*, Pise.

Pag. 364, col. 1, l. 29. *Au lieu de*, les querelles sanguinaires; *lisez*, les querelles sanglantes.

Pag. 365, col. 2, l. 7. *Au lieu de*, caveaux à marchandises; *lisez*, des magasins voûtés.

Pag. 381, col. 2, l. 14. *Au lieu de*, non point parce qu'il était; *lisez*, non point qu'il fût.

Pag. 388, col. 2, l. 30. *Au lieu de*, les unes les autres; *lisez*, mutuellement.

Pag. 400, col. 2, l. dern. *Au lieu de*, exemptés pour la plupart des vassaux; *lisez*, exemptés pour la plupart de tout devoir envers les vassaux.

Pag. 406, col. 1, l. 4. *Au lieu de*, et eurent plus de mille prisonniers; *lisez*, et perdirent plus de mille prisonniers.

Pag. 422, col. 1, l. 2. *Au lieu de*, l'empereur, qui souhaitait d'avoir la paix; *lisez*, qui souhaitait la paix.

Pag. 423, col. 2, l. 16. *Au lieu de*, il pouvait espérer de faire naître; *lisez*, il pouvait espérer faire naître.

Pag. 424, col. 1, l. 43. *Au lieu de*, résolut de prendre sur lui l'inimitié; *lisez*, résolut d'assumer l'inimitié.

Pag. 444, col. 1, l. 1. *Au lieu de*, autrement la guerre continua; *lisez*, au reste la guerre continua.

Pag. 450, col. 2, l. 2. *Au lieu de*, une situation où l'on ne peut supporter; *lisez*, où l'on ne peut supporter.

Pag. 480, col. 1, l. 6. *Au lieu de*, les Messins; *lisez*, les Messéniens.

Pag. 482, col. 2, l. 30. *Au lieu de*, feu l'empereur; *lisez*, le défunt empereur.

Pag. 489, col. 2, l. 26. *Au lieu de*, ils partagèrent le commandement de la ville; *lisez*, le commandement de la ville fut partagé.

Pag. 491, col. 1, l. 20. *Au lieu de,* oppressait; *lisez,* opprimait.

Pag. 495, col. 1, l. 19. *Au lieu de,* ont eu entre eux des rapports réciproques; *lisez,* sont entrés en rapports mutuels.

Pag. 530, col. 2, l. 26. *Au lieu de,* et de renverser; *lisez,* et à renverser.

Pag. 531, col. 2, l. 27. *Après,* leurs vastes propriétés; *supprimez,* étendues.

Pag. 578, col. 2, l. 7. *Au lieu de,* fruits décisifs; *lisez,* résultats décisifs.

Ibid., col. 2, l. 16. *Au lieu de,* au point de causer sa perte; *lisez,* sur le point de causer sa perte.

Pag. 580, col. 1, l. 12. *Au lieu de,* posé leurs tentes; *lisez,* planté leurs tentes.

Pag. 648, col. 2, l. 29. *Au lieu de,* en apprenant la défection; *lisez,* à la nouvelle de la défection.

Pag. 658, col. 1, l. 16. *Au lieu de,* regrettée; *lisez,* sentie.

Pag. 663, col. 1, l. 31. *Au lieu de,* à l'état viscontin; *lisez,* aux états des Visconti.

Pag. 678, col. 2, l. 28. *Au lieu de,* le comte; *lisez,* le duc.

Pag. 681, col. 2, l. 12. *Au lieu de,* Trident; *lisez,* Trente.

Pag. 731, col. 2, l. 23. *Au lieu de,* Fiesci; *lisez,* Fieschi.

Pag. 735, col. 1. *Au lieu de,* Fiesci; *lisez,* Fieschi, *et de même partout où ce nom se trouve reproduit.*

Pag. 746, col. 2. *Au lieu de,* les Spinoli; *lisez,* les Spinola.

FIN DE L'ERRATA.

SUPPLÉMENT A L'ERRATA

DU PREMIER VOLUME,

(Imprimé d'abord en l'absence de M. Bochez, mais dans lequel il a fait insérer ensuite de nombreux cartons.)

Pag. 37, col. 2, l. 4, *Au lieu de,* établis dans les sept bourgs; *lisez*, établis dans la Transylvanie.

Ibid., col. 1, l. 20, *Au lieu de,* resta dans les sept bourgs; *lisez,* resta en Transylvanie.

Pag. 162, col. 2, l. 18, *Au lieu de,* descendue au plus bas degré; *lisez,* descendue au dernier degré.

Pag. 167, col. 1, l. 34, *Au lieu de,* Berengar lui-même était le seul qui n'avait pas encore pu s'en emparer; *lisez,* Berengar lui-même était le seul qui n'eût pas encore été en état de le saisir.

Pag. 176, col. 1, lig. 14, *Au lieu de,* firent que la classe de ces derniers; *lisez,* firent que la classe des premiers.

Pag. 322, col. 1, l. 16, *Au lieu de,* ne pouvaient être le résultat; *lisez,* ne pouvaient être que le résultat.

Pag. 182, col. 1, l. 38, *Au lieu de*, concile; *lisez,* assemblée.

Pag. 526, col. 2, l. 14, *Au lieu de,* marchera de pair; *lisez,* marchera d'un pas égal.

Pag. 527, col. 2, l. 23, *Au lieu de,* classe mitoyenne; *lisez,* classe moyenne.

Pag. 547, col. 1, ligne avant-dernière, *Au lieu de,* prirent; *lisez*, prit.

Pag. 560, col. 2, l. 34, *Au lieu de,* époque, il est vrai; *lisez,* à cette époque, il est vrai.

Pag. 588, col. 2, l. 30, *Au lieu de,* sous les ordres de Beglerdbey; *lisez,* sous les ordres du beglerbeg.

Ibid., col. 2, l. 33, *Au lieu de,* remit ses plans; *lisez,* reprit ses plans.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

18 Nov 59 – 3 ort 2550

